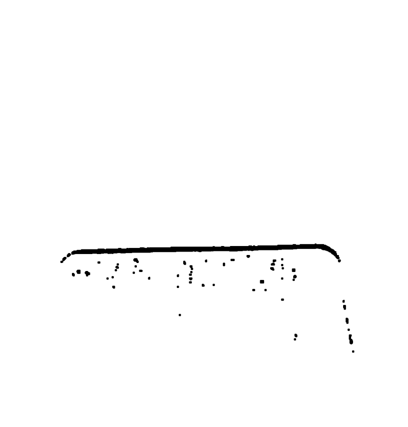


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3433 07599518 7



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME VINGT-CINQUIÈME



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME VINGT-CINQUIÈME

Janvier à Juin 1893

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1893


ASTOR LIBRARY
MAR
14
1894
NEW YORK

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HISTOIRE

D'UNE CHAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE [1]

(1531-1892)

MESSIEURS,

L'enseignement de l'histoire proprement dite qui existait au Collège de France depuis 1769 a pris fin. Un vote de l'assemblée des professeurs, conforme à l'esprit qui présida à la fondation de François Ier, un décret de M. le Président de la République, l'ont remplacé par un enseignement nouveau, celui de la géographie historique de la France, et l'on m'a fait l'honneur insigne de m'appeler à inaugurer ici l'étude d'une science qui a occupé la meilleure partie de ma vie.

Il m'est doux d'exprimer publiquement, en cette enceinte, ma gratitude envers les professeurs du Collège et mes confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, à l'unanimité, ont bien voulu proposer mon nom au choix de M. le Ministre de l'Instruction publique, ainsi que ma reconnaissance envers le ministre éclairé qui a fait ratifier ce choix par le chef de l'État. Mais, ce n'est là que la moindre partie du devoir qui m'incombe aujourd'hui, car un sentiment de piété envers ceux qui m'ont précédé dans la carrière me commande de retracer rapidement, en cette première leçon, les destinées successives d'une chaire qui vient d'être transformée une fois de plus.

I

Cette chaire, l'une des plus anciennes du Collège de France, remonte à la première année même de ce fameux établissement :

(1) Leçon d'ouverture du cours de géographie historique de la France au Collège de France, le mercredi 7 décembre 1892.

elle fut originairement l'une des trois chaires de langue hébraïque créées par François Ier, et ce monarque y appela, en 1531, Paul Paradis, l'un des familiers de sa sœur, la reine Marguerite de Navarre : c'était un juif converti, natif de Venise et dont Canossa était le véritable nom. Paradis se montra digne de la tâche qui lui incombait. Son talent lui assura bientôt de nombreux et sympathiques auditeurs, et il termina sa carrière, en 1549, laissant la réputation d'un habile professeur. Pendant la période si troublée qui répond à la seconde moitié du XVIe siècle, la chaire qu'avait inaugurée ce savant homme eut successivement trois titulaires aujourd'hui bien oubliés : ce furent, de 1549 à 1554, l'Anglais Ralph Bayne qui abandonna le Collège royal pour aller occuper, dans sa patrie, le siège épiscopal de Lichfield d'où le chassèrent bientôt les progrès du protestantisme; de 1554 à 1587, l'Auvergnat Jean de Cinqarbres. *Quinquarboreus* en latin, connu dès 1546 par la publication d'une grammaire hébraïque (*Opus de grammatica hebraica*) plusieurs fois réimprimée; enfin, de 1587 à 1599, l'Angevin François Jourdan, aussi instruit des mœurs et coutumes des Israélites que de leur langue même. Si le Tourangeau Palma Cayet, déjà âgé de 74 ans lorsqu'il remplaça définitivement Jourdan dont il avait obtenu la survivance trois années auparavant, si Palma Cayet a laissé un souvenir plus vivace qu'aucun de ses devanciers, il le doit à deux livres d'histoire contemporaine, la *Chronologie novenaire* et la *Chronologie septenaire* consacrées aux événements des seize années qui s'écoulèrent de 1589 à 1604. Grâce au roi Henri IV, à la personne duquel il avait été jadis attaché en qualité de sous-précepteur, cet érudit put terminer en paix, le 10 mars 1610, au Collège royal, une longue existence singulièrement mouvementée.

Après lui, et par suite d'intrigues dirigées contre Jérôme Parent, tout d'abord désigné pour lui succéder, la chaire qu'avait occupée Cayet demeura vacante quatre années durant. Enfin, le 22 juillet 1614, on y appela l'Orléanais Simon Marotte, ordinairement désigné sous le nom de Simon de Muis, parce qu'il était, sans doute, originaire du village de Muids (Loiret). Simon de Muis mourut trente ans plus tard, ayant poussé fort loin l'étude de la littérature rabbinique, et sa chaire, qui avait été celle de Paradis, vit alors passer tour à tour l'habile hébraïsant Claude d'Auvergne, issu d'une vieille famille parisienne (1647 environ à 1652); Jean Goudoin (vers 1660-1700); Jean-Baptiste Sarasin (1700-1718), qui cumula l'enseignement du Collège royal avec un canonicat à Notre-Dame de Paris; l'abbé Sallier (1718-1761) et

l'abbé Garnier (1761-1769). Ces trois derniers lecteurs, venus à une époque où l'étude de l'hébreu était chez nous en pleine décadence, n'étaient en somme que des interprètes peu expérimentés des Saintes Écritures. Les professeurs royaux de langue hébraïque, réduits à deux dès l'année 1672, ne trouvèrent plus guère d'auditeurs, après qu'une chaire d'hébreu eût été fondée à la Sorbonne, en 1754, par le duc d'Orléans, et la concurrence n'était guère possible de leur part. A la Sorbonne seulement, les étudiants pouvaient acquérir des grades, ainsi que le droit de parvenir aux bénéfices, et c'est pourquoi les supérieurs des séminaires et des collèges de la capitale envoyaient leurs sujets à cette école, sans leur permettre de fréquenter celles du Collège.

L'existence d'une double chaire de langue hébraïque au Collège royal ne répondait donc plus aux nécessités du jour. Cependant les professeurs royaux demeurèrent scrupuleusement fidèles jusqu'au bout à leur mandat officiel, ne se laissant point gagner par l'exemple des professeurs de philosophie grecque et latine qui, non moins délaissés du public, enseignèrent durant près d'un siècle la physique de Newton, sans renoncer à leur titre primitif. Durant les quarante-deux années qu'il professa au Collège royal, l'abbé Sallier consacra toutes ses leçons à l'enseignement de la langue hébraïque ou à l'interprétation des diverses parties de la Bible, bien qu'il trouvât plus d'attraits à l'étude de l'antiquité classique, ou bien à celle de notre histoire et de notre littérature nationales. Aucune des fréquentes et judicieuses dissertations insérées par lui dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres n'emprunte son objet au monde sémitique, et cet érudit se délassait des devoirs du professorat en dotant son pays de la première édition critique de l'œuvre si attachante du sire de Joinville ou en exhumant les charmantes poésies du duc Charles d'Orléans, conservées à la Bibliothèque royale dont il était aussi le garde principal.

Mais les choses changèrent de face avec l'abbé Garnier qui, désigné en 1760 comme survivancier de Sallier, le remplaça définitivement l'année suivante. Comme son prédécesseur, le nouveau titulaire, que fit surtout connaître sa continuation de l'*Histoire de France* de Velly et de Villaret, préférait l'histoire aux études sémitiques. De plus, c'était un homme d'initiative. Aussi, frappé des inconvénients de la situation faite aux professeurs d'hébreu du Collège de France par la concurrence de la Sorbonne, se décida-t-il enfin à demander la conversion pure et simple de la chaire de langue hébraïque en chaire d'histoire. Rappelant, en cette occa-

sion, la volonté formellement exprimée par François Ier que ses sujets trouvassent au Collège créé par lui des secours sur toutes les branches de connaissances humaines qu'on n'enseignait point ou qu'on n'enseignait qu'imparfaitement dans l'Université, il s'attachait à démontrer que l'histoire était l'une des branches les plus utiles à tous les ordres de citoyens et qu'en raison de la faveur dont son étude jouissait, dans les Universités d'Allemagne, de Hollande, de Suède, de Danemark et d'Italie, il était de l'intérêt bien entendu de la France en général, du Collège royal en particulier, d'en avoir une école publique dont la place semblait marquée au Collège même.

Les raisons invoquées par l'abbé Garnier furent favorablement accueillies : un arrêt du Conseil, en date du 17 février 1769, prononça la transformation de la chaire d'hébreu, occupée par lui, en chaire d'histoire. Mais l'ancien professeur de langue hébraïque, qui venait de joindre à son titre de lecteur royal celui d'inspecteur — c'est-à-dire d'administrateur — du Collège, ne resta que neuf ans à peine en possession de la chaire transformée, dans laquelle il se livra exclusivement à l'étude de l'histoire de France sous la troisième race de nos rois. L'affaiblissement de sa santé, les autres travaux dont il était chargé et notamment la composition de l'*Histoire de France* (continuation de Velly et de Villaret), en cours de publication, ne lui permettant plus de remplir les fonctions de professeur avec l'assiduité requise, il demanda à quitter sa chaire qui, sur sa proposition même, fut, le 8 janvier 1778, dévolue à l'abbé Pluquet, chanoine de l'église cathédrale de Bayeux.

La retraite de l'abbé Garnier et son remplacement par l'abbé Pluquet amenèrent une importante modification dans le titre de la chaire d'histoire. L'abbé Pluquet n'était pas un nouveau venu pour les auditeurs du Collège royal : une chaire nouvelle avait été, depuis peu, créée en sa faveur dans cet établissement, la chaire de philosophie morale; mais les lettres de provision du nouveau professeur, en date du 13 avril 1776, spécifiaient qu'aucune dotation ne lui serait assignée en dehors de 200 livres de gages annuels, et il avait été formellement entendu que ni l'abbé Pluquet ni ses successeurs ne pourraient, dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, être admis au partage du budget réservé aux professeurs ordinaires. La retraite de l'abbé Garnier permettait de remédier aux inconvénients de la situation qu'avait acceptée l'abbé Pluquet. On proclama donc que, la morale et l'histoire ayant entre elles des rapports extrêmement intimes, on ne pouvait enseigner l'une sans être profondément versé dans la connaissance

de l'autre, et l'on reconnut ainsi la convenance d'unir deux branches d'enseignement pour n'en faire qu'une seule et même chaire sous la dénomination de « chaire d'histoire et de philosophie morale », dénomination que l'usage abrégea bientôt en « chaire d'histoire et de morale ». Telle est l'origine d'un titre qui, malgré ce qu'il offrait de singulier, a cependant subsisté durant plus d'un siècle.

L'abbé Pluquet, conduit ainsi à professer l'histoire qu'il avait jusque-là peu cultivée, fit tous ses efforts pour justifier le choix dont il était l'objet. Esprit éclairé, habile à revêtir sa pensée d'une forme agréable et judicieuse, il continua tout d'abord à disserter sur le luxe, question dont il avait commencé l'examen en qualité de professeur de philosophie morale, et il traita en même temps des connaissances requises pour l'étude de l'histoire. Il étudia ensuite les monuments de l'histoire de l'antiquité, en tant qu'ils peuvent éclairer la morale et la politique, limitant en premier lieu son sujet aux temps antérieurs à Alexandre le Grand, descendant ensuite jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Mais, déjà plus que sexagénaire lorsqu'il remplaça l'abbé Garnier, il se retira, dès 1782, avec le titre de professeur honoraire.

L'abbé Dutems, désigné pour lui succéder, n'avait encore que trente-sept ans. Il semblait, par conséquent, pouvoir occuper longtemps la chaire d'histoire et de philosophie morales ; cependant son enseignement ne se prolongea guère plus de huit années, durant lesquelles il se borna uniquement à suivre la voie que lui avait tracée son prédécesseur, poursuivant jusqu'à son terme l'étude entreprise par celui-ci et l'appliquant ensuite aux monuments de notre histoire nationale.

La démission de l'abbé Dutems permit de confier en 1791 à un véritable historien, à Levesque, la chaire d'histoire et de morale. Levesque était fort honorablement connu dès lors dans la république des lettres, grâce à son *Histoire de Russie*, dont il avait réuni les éléments à Saint-Pétersbourg où l'avait appelé la grande Catherine, et qui, même dans l'empire des Tsars, a joui de toute l'autorité d'un livre classique jusqu'à la publication de l'*Histoire de Russie*, de Karamsine. Doué d'une grande curiosité d'esprit, il ne se confina pas dans un sujet où il avait été, pour ainsi dire, le premier à faire la lumière, et, à la veille de la Révolution, il faisait paraître une estimable *Histoire de la France sous les cinq premiers Valois*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Suffisamment préparé, par conséquent, à traiter de l'histoire de sa patrie dans la chaire à

laquelle il venait d'être appelé, il ne tarda pas cependant à quitter ce sujet, et pendant les terribles années qui suivirent la chute de la monarchie française, il consacra son enseignement à l'histoire politique, philosophique et littéraire de la Grèce, puis à l'histoire romaine. Cette évolution de Levesque ne fut peut-être pas étrangère au choix qu'on fit pour lui succéder d'un savant versé dans l'étude de l'antiquité grecque.

Lorsqu'il fut appelé, en 1812, à recueillir au Collège de France l'héritage de Levesque, Clavier, helléniste habile, venait de quitter la magistrature. Il était, depuis trois années déjà, le confrère de Levesque à la classe d'histoire et de littérature ancienne, de l'Institut de France, où l'avait fait élire une *Histoire des premiers temps de la Grèce*, composée surtout d'après les données d'Apollodore et de Pausanias, et suivant ce principe que la mythologie des Grecs n'est autre chose que leur histoire primitive, altérée par des hyperboles et des métaphores, doctrine assez voisine de celle d'Evhémère. C'était évidemment un homme de moindre envergure que l'écrivain auquel les lettres devaient à la fois plusieurs ouvrages sur l'histoire ancienne, un livre important sur l'une des périodes les plus attachantes de nos annales, et une *Histoire de Russie;* il avait néanmoins, dans le domaine des études grecques, une érudition solide qu'atteste encore son édition, accompagnée d'une traduction française, du célèbre ouvrage de Pausanias, *Voyage historique en Grèce*, si précieux pour la topographie et l'histoire de la Grèce antique, ainsi que pour l'histoire de l'art hellénique; édition qu'il laissa inachevée et dont l'impression fut cependant terminée, grâce, en grande partie, aux soins du fameux Paul-Louis Courier, gendre de Clavier et lui-même helléniste distingué.

Clavier, que la mort enleva inopinément à la fin de 1817, ne fit pour ainsi dire que passer au Collège de France. Le gouvernement] de la Restauration attendit plus d'un an pour lui donner un successeur, bien que l'assemblée des professeurs se fût prononcée, à une grande majorité, en faveur de Daunou, récemment révoqué de ses fonctions de garde des archives de France. Ce choix fut finalement confirmé, le 13 janvier 1819, par ordonnance royale, et, durant douze années, un auditoire nombreux et choisi se pressa aux leçons de l'ancien oratorien, de l'ancien conventionnel, qui, réintégré aux Archives du Royaume par la révolution de 1830, crut alors devoir abandonner le Collège, malgré les instances de ses collègues. De tous les titulaires qui se succédèrent dans la chaire d'histoire et de morale, Daunou est incontestablement celui dont l'enseignement, à la fois élevé et

profond, est le mieux connu. Le professeur entièrement disparu, un groupe d'auditeurs distingués, jugeant que ce n'était pas assez pour le public de posséder le discours d'ouverture que Daunou avait lui-même publié et une analyse partielle du cours dispersée en plusieurs recueils périodiques, voulut léguer à la postérité un souvenir plus durable et plus complet de ce que le maître regretté appelait lui-même son *Cours d'études historiques.* C'est à ce zèle de disciples reconnaissants qu'on doit les vingt volumes publiés de 1842 à 1849 sous le titre que je viens de dire et qui constituent un monument grandiose, témoignage éclatant de la science de l'érudit et du talent de l'écrivain. Ce cours est divisé en trois parties distinctes : la première, intitulée « Examen et choix des faits », traite en premier lieu de la critique historique, ensuite des « Usages » et de la « Philosophie de l'histoire » ; la seconde, dont l'objet est la « Classification des faits », comprend la « Chronologie », divisée elle-même en « Chronologie technique », « Chronologie litigieuse » et « Chronologie positive », et la « Géographie » ; la troisième est consacrée à l' « Exposé des faits », dans laquelle rentre un « Traité de l'art d'écrire l'histoire » et des analyses étendues des historiens classiques, grecs et latins, offrant le récit des événements antérieurs à la fin de la seconde guerre punique (201 avant notre ère). L'œuvre est terminée par un « Précis de l'histoire de la philosophie » depuis Platon jusqu'au XIX[e] siècle.

La chaire d'histoire et de morale, vacante par la démission de Daunou, fut dévolue en 1831 à Letronne, auquel la pénétration et la sûreté de sa critique avaient fait une place hors ligne parmi les archéologues de son temps. On ne retrouvait pas, à la vérité, chez le nouveau professeur, la *maestria* de Daunou, mais son incomparable érudition lui permettait cependant de donner une véritable ampleur aux matières qu'il traitait dans son cours et parmi lesquelles je puis signaler l'histoire ancienne de l'Égypte, ainsi que l'histoire politique de l'Empire romain pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il commençait à y étudier l'histoire des découvertes géographiques, dans leur rapport avec l'état des sciences et de la marche du commerce chez les anciens et au moyen âge, lorsqu'il fut appelé, en décembre 1837, à la chaire d'archéologie du Collège, vacante depuis la mort de Champollion et qu'il avait d'ailleurs les droits les plus incontestables à occuper. Quelques mois plus tard, Michelet lui succédait dans la chaire d'histoire et de morale.

A cette époque, Michelet était déjà l'incomparable historien, dont l'imagination puissante faisait revivre aux yeux du lecteur

ébloui les personnages même les plus lointains de notre histoire. Déjà le public possédait les trois premiers volumes de son *Histoire de France*, qui, avec les trois suivants, sont les meilleurs peut-être de cette grande œuvre, si différente d'elle-même en certaines de ses parties. Le public vint donc nombreux autour de cette chaire où le maître faisait de notre histoire nationale l'objet de son enseignement. Emporté par une nature ardente, il n'eut pas la force de renoncer aux applaudissements de la foule pour revenir à l'étude silencieuse et calme du passé. Délaissant alors les procédés patients de la critique, l'éminent écrivain fit bientôt de sa chaire une sorte de tribune d'où il s'adressait à la multitude. Moins désireux d'instruire la jeunesse que de l'enthousiasmer, il n'enseigna plus guère que la philosophie de l'histoire, où les idées générales prennent la place des faits, et se fit l'apôtre de la Patrie et de la Révolution. Ainsi que l'a impartialement reconnu l'un de ceux qui, parmi nos contemporains, vénèrent le plus sa mémoire, « il contribua, comme l'avaient fait avant lui Villemain, Cousin et Guizot, à dé-turer le caractère de notre enseignement supérieur en transfor-namant les leçons en morceaux oratoires adressés non à une élite studieuse, mais à la foule. » Les hardiesses de Michelet amenèrent la suspension de son cours, en novembre 1851, c'est-à-dire quelques jours avant le coup d'État, et, cinq mois plus tard (12 avril 1852), son nom était rayé de la liste des professeurs.

La révocation qui frappait Michelet était si arbitraire qu'il ne fut pas facile, pour le gouvernement présidentiel et bientôt impérial, de rentrer dans la légalité en confiant l'enseignement de l'histoire et de la morale à un nouveau titulaire. On ne pouvait songer, on n'y songea pas en effet, à convoquer l'assemblée des professeurs du Collège pour lui demander de présenter deux candidats à la chaire vacante. Cependant, après deux ans et demi, Guigniaut, déjà professeur de géographie à la Faculté des lettres, fut provisoirement chargé du cours d'histoire et de morale au Collège. Désireux de répondre le mieux possible au double titre de la chaire, Guigniaut y traita, d'abord, de l'histoire du polythéisme dans ses rapports avec les institutions, les mœurs et les arts de l'antiquité, puis dans ses relations avec l'histoire générale de la civilisation et des mœurs. L'histoire de la civilisation grecque, son triple développement politique, religieux et poétique jusqu'à l'époque de Solon, l'histoire de la civilisation religieuse et politique de l'Inde l'occupèrent ensuite. Malgré toute son activité, Guigniaut sentait cependant de plus en plus combien était lourd à porter le double fardeau qu'il avait accepté, et, sans résigner ses fonctions de chargé

de cours au Collège de France, il se fit remplacer en novembre 1860 par l'un de ses plus jeunes confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Alfred Maury, naguère son collaborateur pour l'achèvement du commentaire joint à la traduction française de la *Symbolique*, de Creuzer, et dont il avait pu apprécier la rare érudition et l'élévation de caractère. Le nouveau venu répondit à la confiance du maître qui se retira définitivement en 1862 avec le titre de professeur honoraire, lui abandonnant celui de chargé de cours. Il professa ainsi durant deux années pleines au Collège. Enfin, régulièrement présenté par l'assemblée des professeurs d'abord, par l'Académie des Sciences morales et politiques ensuite, et recueillant en cette occasion le suffrage même de Michelet, Alfred Maury fut nommé professeur titulaire le 23 novembre 1862.

Alfred Maury, que la mort a ravi le 12 février dernier, après vingt-neuf années d'enseignement effectif, clôt la liste des titulaires de la chaire d'histoire et de morale du Collège de France. Cet éminent savant qui, à l'érudition la plus étendue, savait allier une réelle modestie et une bienveillance qui n'avait rien de banal, a été pour moi, durant près d'un quart de siècle, un maître, un patron, un ami. Ma reconnaissance personnelle peut s'exprimer d'un seul mot : je lui dois tout. Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de consacrer à cet homme d'élite la seconde partie de ma première leçon.

II

Alfred Maury naquit à Meaux, le 23 mars 1817, dans une maison de la rue du Grand-Cerf, située en face de l'ancienne église de Saint-Christophe. Sa famille paternelle, originaire des Cévennes, avait professé durant un certain temps la religion réformée et s'était ensuite établie à Avignon : une tradition subsistant à cet égard chez les parents du cardinal Maury, dont Avignon fut la patrie, comme chez ceux de mon regretté prédécesseur, il y a tout lieu de croire qu'ils étaient issus l'un et l'autre d'une même souche, à laquelle se rattachait vraisemblablement aussi le commodore F. Maury, célèbre hydrographe américain. Toutefois les ascendants directs du savant dont j'évoque le souvenir habitaient Paris et son père, qu'il eut le malheur de perdre en 1831, était devenu ingénieur des ponts-et-chaussées, à Meaux, après avoir appartenu à la première promotion de l'École Polytechnique.

En 1833, Alfred Maury vint s'établir à Paris avec sa mère. Le hasard les amena à loger dans une maison de la rue Hautefeuille

où demeurait Silvestre de Sacy, le célèbre orientaliste, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Suivant une coutume qui était encore reçue dans la capitale, ils firent visite à leur vénérable voisin et nouèrent avec lui quelques relations. Grâce à cette circonstance, Maury put assister de fort bonne heure aux séances publiques, que tiennent annuellement les diverses classes de l'Institut, et pour lesquelles il a conservé, durant plus d'un demi-siècle, un goût non moins vif qu'au premier jour.

Le futur académicien se prépara tout d'abord, par l'étude des mathématiques spéciales, à l'École polytechnique. Cependant il ne fut pas polytechnicien et, sans s'arrêter aux premières manifestations d'une vocation incontestable, il hésita assez longtemps sur la voie à suivre. Après avoir été employé, durant moins de deux années, au service de la distribution des livres de la Bibliothèque royale qu'il quitta au mois d'avril 1838, on le vit aborder successivement le droit et la médecine. Ces tâtonnements s'expliquent, il faut bien le dire, par une curiosité d'esprit vraiment extraordinaire qui le distingua toujours et qui retarda naturellement chez lui une spécialisation cependant nécessaire. Les fonctions qu'il remplissait à la Bibliothèque royale répondaient jusqu'à un certain point à son penchant marqué pour la bibliographie, l'histoire, la géographie et les sciences physiques : elles ne l'empêchèrent point cependant de commencer, à la fin de 1836, l'étude du chinois au Collège de France avec Stanislas Julien; peu de mois après, il suivait en outre, aussi régulièrement qu'il le pouvait, à la Bibliothèque même, le cours de Raoul Rochette, dont les leçons firent naître en lui le goût de l'archéologie. Les langues anciennes et les langues modernes de l'Europe l'attirant aussi, il délaissa pour elles l'enseignement de Stanislas Julien. Mais ce jeune homme, que distinguait une si large ouverture d'esprit, sentait déjà la nécessité de s'instruire par d'autres moyens que les livres et les cours publics. Bravant l'exiguïté de ses ressources — il était obligé de gagner sa vie en donnant des leçons — et bien que les voyages fussent alors plus longs et plus dispendieux qu'aujourd'hui, il prit le parti de consacrer chaque année ses petites économies et ses vacances à parcourir quelque nouveau pays. Il visita la Suisse, en 1837, l'Italie en 1838, l'Allemagne en 1839, la Bretagne en 1840 et successivement ainsi la plus grande partie de l'Europe en des excursions qui développaient encore chez lui le goût de l'archéologie et de la géographie.

Rentré en 1840 à la Bibliothèque royale, il y demeure jusqu'au mois de janvier 1844, n'abandonnant point des leçons qui lui sont

nécessaires pour ajouter à ses faibles émoluments un utile supplément. Il emploie alors le temps que n'absorbent pas ces diverses occupations à des travaux d'érudition : il prépare cet important *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, le premier livre sur lequel figura son nom et qui vit le jour en 1843, presque en même temps que son intéressant petit volume sur les *Fées au moyen âge*. Un sujet mis au concours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres — l'histoire des migrations qui se sont opérées au nord de la mer Noire du v[e] au x[e] siècle — le sollicite et, pour se mieux préparer à le traiter, il étudie le russe dans la connaissance duquel il se perfectionnera plus tard. Enfin, il s'attache, en 1841, au comte de Clarac, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts et conservateur au musée du Louvre, qui a besoin d'un secrétaire en état de l'aider dans l'achèvement de deux ouvrages depuis longtemps sur le chantier, le *Musée de Sculpture antique et moderne* et le *Manuel de l'histoire des Arts*. Pour s'acquitter de ses nouveaux devoirs, il se lance, plus encore qu'il ne l'avait fait, dans l'étude des ouvrages d'archéologie grecque et romaine, de géographie et d'histoire anciennes, secondant jusqu'au bout M. de Clarac que la mort enleva le 20 janvier 1847. Le dévouement qu'il montra en cette circonstance reçut sa récompense. Le digne gentilhomme conçut rapidement une vive affection pour son jeune et excellent auxiliaire, il le recommanda à bon nombre de ses amis, et fut assez heureux pour le voir élire, en 1844, sous-bibliothécaire à l'Institut de France.

Cette nomination fut décisive au point de vue de la carrière d'Alfred Maury. Il garda, pendant près de quatorze années, les fonctions auxquelles l'avait appelé un vote des cinq classes de l'Institut. En un poste fort modeste encore, Maury, qui avait depuis longtemps déjà le culte de l'Institut, se trouvait placé dans le milieu qui lui paraissait le plus enviable et, grâce à son incomparable mémoire non moins qu'à sa remarquable faculté d'assimilation, il s'instruisit prodigieusement dans le commerce des académiciens qui fréquentaient la bibliothèque, et se créa d'utiles relations. Il déploya, en cette période de sa vie, une grande activité littéraire, se dispersant comme par le passé sur les sujets les plus divers, insérant des travaux de lui dans maint recueil périodique, dirigeant même l'important *Bulletin* de la Société de géographie de Paris, et, le comte de Clarac disparu, ne dédaignant pas d'accepter auprès de Guigniaut, de 1847 à 1851, le rôle assez effacé d'auxiliaire pour la rédaction des notes et des commentaires destinés à accompagner la traduction française de la *Symbolique*,

de Frédéric Creuzer, notes et commentaires qui devaient terminer une publication entreprise un quart de siècle auparavant par le docte académicien. Il se trouva que Maury n'avait pas eu tort de faire, une fois de plus, preuve d'abnégation, en travaillant sous la direction d'autrui. En effet, tout en préparant le complément de l'édition française de Creuzer, il réunit les éléments de l'œuvre remarquable qu'il publia de 1857 à 1860, en trois volumes in-8°, sous le titre d'*Histoire des religions de la Grèce antique,* et qui, dans son esprit, formait la première partie d'une histoire du polythéisme gréco-romain; il se ménageait en même temps les sympathies et le patronage de Guigniaut qui, après avoir contribué à le faire élire, en novembre 1857, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le choisit trois ans plus tard pour son remplaçant dans la chaire d'histoire et de morale, lui ouvrant ainsi l'accès de l'Institut et du Collège de France, c'est-à-dire des deux institutions auxquels Maury était le plus fier d'appartenir.

Lorsqu'Alfred Maury fut élu à l'Institut, en 1857, son nom commençait à être connu du grand public, grâce à son savant livre *La Terre et l'Homme*, sorte de résumé des sciences géographiques et anthropologiques, destiné à servir d'introduction à la collection de l'*Histoire universelle* dont la librairie Hachette avait confié la direction à M. Duruy. Cependant, il traversa assez péniblement les trois années qui s'écoulèrent entre son élection et l'époque où il débuta au Collège de France à titre de remplaçant : dépourvu de fortune personnelle et contraint par le règlement de l'Institut d'abandonner sa situation de sous-bibliothécaire, il se trouvait sans emploi régulier, n'ayant en quelque sorte, d'autre revenu assuré que son modique traitement de membre de l'Institut. En attendant que le sort voulût bien le favoriser, il se résigna à travailler pour la librairie et dirigea momentanément la nouvelle édition de la *Biographie universelle*, de Michaud.

Bientôt cependant, les circonstances ouvrirent un champ nouveau à son activité scientifique. L'empereur Napoléon III songeait alors à écrire une histoire de César qui devait être une sorte d'exposé de principes sur les gouvernements et sur les hommes, et ce projet, qui fournissait au prince un prétexte de se livrer à des études vers lesquelles il s'était toujours senti fort attiré, eut pour premier résultat la création d'une commission chargée de préparer une carte des Gaules. Le souverain, considérant la carte des Gaules comme un instrument indispensable à l'intelligence des campagnes du grand capitaine romain dans notre pays, un arrêté ministériel, en date du 17 juillet 1858, institua la Commis-

sion qui devait la dresser et désigna Alfred Maury comme l'un des deux secrétaires chargés de la correspondance. S'il s'était jusque là assez peu occupé de la géographie des Gaules, Maury trouva dans la mission qui lui était confiée une occasion de se familiariser avec les problèmes qui s'y rapportent et, pendant près de deux ans, il compta au nombre des membres les plus actifs de la Commission. Au cours de l'année 1860, et sur la recommandation de Mme Cornu, filleule de Napoléon III, le souverain l'appela près de lui avec le titre de bibliothécaire des Tuileries. En réalité, Maury était attaché à la personne du monarque pour lui faciliter l'accomplissement de la tâche historique qu'il s'était imposée. Durant les six années qui s'écoulèrent de 1860 à 1866 et qui virent paraître les deux premiers volumes du livre impérial, il fut pour l'empereur un véritable collaborateur et même une sorte de factotum scientifique, servant d'intermédiaire naturel entre l'empereur et les autres personnes auxquelles ce prince confiait des travaux ou des missions historiques et archéologiques. Constamment dévoué aux véritables intérêts de la science, il usa de la façon la plus désintéressée de la confiance bien méritée que lui témoignait Napoléon III, et fournit plus d'une fois à de jeunes archéologues qui devaient plus tard prendre place à ses côtés, à l'Académie des Inscriptions, le moyen de mettre leur mérite en évidence.

L'année 1866, qui vit paraître le tome II de l'*Histoire de Jules César*, marque en quelque sorte le terme de la participation régulière du bibliothécaire des Tuileries aux travaux de l'empereur. En face des complications européennes sans cesse grandissantes, Napoléon III n'avait plus la quiétude d'esprit nécessaire pour la continuation de l'œuvre historique qu'il ne devait pas terminer. Il n'oublia pas cependant l'habile érudit dont la collaboration lui avait été si précieuse : la Direction générale des Archives de l'Empire étant devenue vacante par l'entrée du marquis de Laborde au Sénat, Alfred Maury fut désigné, en avril 1868, par le souverain, pour administrer ce bel établissement scientifique. Presque étranger jusque là à ce qui touchait le vaste dépôt dont la garde lui était confiée, Maury, avec son intelligence rapide et nette, s'initia bien vite à la connaissance des trésors qu'il renfermait. On put croire un moment sa nouvelle situation menacée par la chute si prompte et si terrible du régime qui la lui avait donnée : il n'en fut rien. Le courage civique que cet homme, d'humeur si paisible, montra dans les terribles jours du siège de Paris et de la Commune la consolida, et, chacun des gouverne-

ments chargés des destinées de la France pendant les années qui suivirent paraissait se souvenir que, grâce à lui, le drapeau national n'avait jamais cessé de flotter sur le portail de l'hôtel Soubise. Cependant, au mois de janvier 1888, et sans que rien semblât justifier cette mesure, Alfred Maury fut brusquement avisé de son remplacement. Il supporta avec résignation le coup immérité qui le frappait et, la tête haute, accompagné des regrets unanimes de tout son personnel, il quitta les Archives qu'il dirigeait depuis vingt ans déjà.

Il chercha alors dans l'étude un refuge contre l'injustice du sort, heureux de pouvoir continuer son enseignement du Collège de France qu'il avait toujours aimé par-dessus tout. Jouissant encore de toute sa vigueur intellectuelle et négligeant, dans son ardeur pour le travail, de se ménager une diversion nécessaire qu'il trouvait naguère dans l'accomplissement de ses devoirs administratifs, il montrait la même activité d'esprit qu'un homme de cinquante ans. Il ne témoignait, dans sa nouvelle existence, aucun regret de la haute situation qu'il avait dû laisser, et sa famille, ses amis, semblaient heureux et rassurés. Leur quiétude fut, hélas, de courte durée! Un mal subit frappa Maury le 1er août 1889. Depuis ce jour, il n'a plus mené qu'une vie languissante, incapable de suivre utilement les études qui jadis lui avaient donné tant de joies. Jugeant bien qu'il lui serait désormais impossible de remonter dans la chaire où le public, depuis vingt-neuf années révolues, était accoutumé à entendre sa voix puissante, il voulut bien me charger de le suppléer, et c'est ainsi que, durant cinq semestres, j'ai occupé, à titre provisoire, cette chaire d'histoire et de morale qui a disparu avec lui. Enfin, après deux ans et demi de souffrances vaillamment supportées, il s'est éteint, emportant dans la tombe l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

C'est à peine si, rappelant les différentes étapes de la carrière qu'a parcourue Maury, j'ai cité les titres de quelques-uns de ses principaux ouvrages. Ils ne sauraient donner une idée exacte de la variété des connaissances de l'auteur, ni de son activité scientifique. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je mentionne les innombrables travaux qu'il publia dans divers journaux et revues, comme les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, l'*Annuaire* de la même Compagnie, la *Revue archéologique*, l'*Athenæum*, le *Moniteur universel*, le *Bulletin de la Société de géographie*, les *Annales médico-psychologiques du système nerveux*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Savants*, ni ceux que renferment l'*En-*

cyclopédie moderne, la seconde édition de la *Biographie universelle*, de Michaud, et les recueils de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Ils fourniraient la matière d'une bibliographie non moins intéressante qu'étendue, car il n'est, pour ainsi dire, aucun de ces articles — et je n'en exclus pas même les simples articles bibliographiques — qui ne renferme quelque chose de personnel.

Je publierai peut-être on jour cette bibliographie; mais, dès à présent, les titres des recueils que je viens d'énumérer indiquent suffisamment la multiplicité des directions dans lesquelles une curiosité presque universelle entraîna, durant un demi-siècle, mon bien regretté confrère. Ses travaux ne se rapportent pas seulement à l'histoire, à l'archéologie, à la géographie, ils témoignent aussi de l'attrait que lui inspiraient les sciences physiques.

La passion de l'archéologie qui, de bonne heure, domina Maury, fut la cause première des livres qu'il consacra à l'histoire des croyances religieuses et dont les premiers remontent à 1843. Au début de sa carrière, le futur académicien songeait à préparer un ouvrage sur les représentations de l'art chrétien; mais, sentant bientôt le besoin de limiter son effort, il fut amené à composer l'*Essai sur les légendes pieuses*, qui, après un demi-siècle, demeure un livre fort remarquable. On reconnaît aussi l'archéologue, un archéologue d'une rare érudition, dans l'auteur d'un petit volume *Les Fées au moyen âge*, qui date également de 1843, comme dans celui d'une œuvre plus considérable, l'*Histoire des religions de la Grèce antique*, qui renferme l'exposé de l'évolution des idées religieuses chez les Hellènes; on le retrouve encore dans plusieurs morceaux qu'il réunit en 1863 sous le titre de *Croyances et légendes de l'antiquité*. Combinant ses aptitudes d'historien avec sa connaissance des sciences physiques, Maury put écrire son intéressante étude : *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, dont le but est de montrer comment la magie et l'astrologie du moyen âge n'étaient qu'un héritage de l'antiquité, comment les rites et les cérémonies du paganisme s'étaient en partie perpétrées dans les pratiques magiques, opinion déjà émise avant lui et que, depuis, l'on a fortifiée par de nouvelles preuves.

C'est uniquement des sciences physiques que relève *Le Sommeil et les Rêves*, curieux ouvrage dans lequel mon docte prédécesseur expose les études depuis longtemps entreprises par lui sur les rêves et les phénomènes qui s'y rattachent, et dont il avait donné un premier aperçu dans les *Annales médico-psychologiques*. J'aurais donc pu ne pas mentionner ce livre qui obtint d'ailleurs un vif succès et fit connaître le nom de l'auteur dans un milieu

où jusque-là il n'avait guère pénétré; mais on ne me pardonnerait pas d'oublier ici les deux volumes intitulés : *Les Académies d'autrefois*. Le premier, consacré à l'ancienne Académie des Sciences, présente, en quelque sorte l'esquisse d'une histoire des sciences physiques et mathématiques durant plus d'un siècle; l'autre qui a pour sujet l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, retrace l'histoire des progrès de l'érudition pendant la même période.

Le goût inné de Maury pour les études géographiques lui avait procuré, dès l'année 1846, dans le monde de l'érudition, un petit succès dont cet homme modeste demeura toujours très fier. Reinaud venait de publier une nouvelle relation de deux voyageurs arabes qui, au IXe siècle, avaient visité l'Inde et la Chine. Maury ne savait pas l'arabe, mais ses lectures l'avaient mis, plus que l'était le savant orientaliste, au courant de ce qui concernait la navigation : il y avait acquis, en effet, quelque teinture d'hydrographie. Afin d'être mieux en état d'apprécier l'ouvrage dont il préparait un compte rendu, il se livra à une étude attentive des portulans et des guides nautiques relatifs aux mers qu'avaient traversées les deux voyageurs musulmans. Il s'aperçut bientôt que Reinaud s'était notablement mépris sur les identifications géographiques qu'il avait proposées, supposant que les Arabes suivaient les côtes comme l'auraient fait des caboteurs, au lieu de chercher dans les moussons la clef de leur itinéraire. Cette erreur avait conduit l'académicien à placer sur la côte de Coromandel et du Bengale des localités qui se trouvaient en réalité dans la Malaisie. De là l'*Examen critique de la route que suivaient au IXe siècle de notre ère les Arabes et les Persans pour aller en Chine*, que le jeune érudit publia dans le *Bulletin de la Société de géographie* et qui lui valut, en même temps que l'approbation de Reinaud, les suffrages de tous ses lecteurs.

Peu après, l'admiration que les ouvrages de Humboldt et de Saint-Hilaire lui inspiraient pour la végétation des forêts du nouveau monde lui donna l'idée d'écrire une histoire des forêts de notre pays. Il publia, en 1849, son premier essai sur cet important sujet auquel il revint à plusieurs reprises; mais c'est seulement de 1867 que date la forme dernière qu'il donna à ses recherches en un livre intitulé : *Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, où il passa en revue l'état de nos anciennes forêts, la condition des populations qui les ont habitées, les traditions et les croyances qui s'y rattachaient, les règlements dont elles furent l'objet. Cet ouvrage, qui témoigne d'une érudition singulièrement variée, fut lorsqu'il parut l'objet d'un certain nombre de critiques et l'on se

plaignit notamment du peu de rigueur de certains rapprochements, notamment au point de vue étymologique. On ne peut méconnaître cependant les services qu'il a rendus, en inaugurant chez nous un ordre d'études fort intéressant, et il n'est pas téméraire d'ajouter que, sans l'exemple de Maury, ni M. de Maulde, ni M. Guyot, n'auraient entrepris peut-être les ouvrages plus complets, plus sûrs, qu'ils ont composés, celui-ci sur les forêts de la Lorraine, celui-là sur les forêts de l'Orléanais.

Si l'on a discuté *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, le monde savant a été unanime à louer son beau travail, *La Terre et l'Homme*, qui parut pour la première fois en 1856 et dont trois éditions nouvelles ont été revues et augmentées par l'auteur, véritable encyclopédie du globe terrestre, dans laquelle il étudie successivement la création, la terre dans son état actuel (l'atmosphère et les mers), les parties solides du globe, les fleuves, la distribution des minéraux et des végétaux à la surface du globe, celle des animaux et des races humaines, les langues et leur répartition géographique, la naissance et la distribution des croyances religieuses, la constitution de la famille et de la société, enfin les premiers besoins de l'homme. C'est là un livre que nul autre que lui n'était en état de faire chez nous du moins, et qui, s'il est jamais remplacé, ne pourra l'être que par l'œuvre collective de plusieurs savants.

Je ne crois avoir omis, dans cette rapide revue de l'œuvre de mon éminent et regretté confrère, aucun livre signé de son nom, aucun du moins de ceux qu'il importe aux érudits de connaître. Maury ne s'enorgueillissait cependant pas d'un tel faisceau d'œuvres réellement importantes et oubliant, dans une modestie qui n'avait rien d'affecté, les services qu'il avait plus d'une fois rendus à la science en frayant des voies nouvelles, il prétendait que ses travaux seraient tôt oubliés. Il avait, disait-il volontiers, l'esprit de curiosité et de recherche plutôt que l'esprit d'invention, et, par un effet de cette tendance naturelle, il prenait un véritable plaisir à faire part au grand public des dernières découvertes de l'érudition au lieu de poursuivre la résolution des problèmes d'archéologie ou d'histoire qui sollicitaient son attention. Plus d'un, parmi ceux qui appréciaient son érudition à la fois sûre et variée, regrettera qu'il se soit si souvent laissé entraîner par un penchant très marqué à la vulgarisation ; mais je ne pense pas que ce sentiment soit partagé par les auditeurs auxquels il a été donné d'entendre habituellement, en cette enceinte, la parole claire et abondante du professeur. Seule, en effet, sa vive curiosité pour

tout ce qui touche à l'histoire ou aux études qui s'y rapportent pouvait lui permettre d'aborder successivement, au Collège de France, les matières les plus diverses.

Il serait assez difficile, sans le secours des programmes que le Collège publie pour chaque semestre, de se faire une idée nette de la variété qu'offrit, durant vingt-neuf années, l'enseignement de Maury. Le titre même de la chaire qu'il occupait, non moins que la nature de son esprit, semblait l'inviter à traiter tour à tour les sujets les plus dissemblables, à envisager la vie des peuples sous ses aspects les plus divers, à consacrer ses leçons tantôt à la période la plus lointaine de l'histoire, tantôt, au contraire, aux événements des temps modernes. Il ne faillit point à ce qu'il regardait comme un devoir.

Plusieurs des sujets qu'il exposa au Collège de France se rapportent à l'histoire générale, en même temps qu'à l'histoire du développement moral et intellectuel de l'humanité : tels, par exemple, l'étude des phases successives de la civilisation, l'histoire comparative de la civilisation morale et matérielle dans l'antiquité et dans les temps modernes, auxquelles se rattachent, par un lien assez étroit, l'histoire de l'écriture chez les populations de l'Europe et son influence sur la marche de la civilisation, l'histoire de la civilisation européenne dans ses rapports avec les progrès des connaissances géographiques, et, même, l'examen des données historiques que renferment les noms propres. L'ethnographie, qui l'avait captivé dès son début dans la carrière de l'érudition, lui fournit à plus d'une reprise la matière de ses leçons : on le vit alors, utilisant les découvertes de l'archéologie et celles de la philologie comparée, étudier les origines et les premières migrations des races qui ont peuplé l'Europe, et porter ensuite son attention sur les migrations qui, depuis la plus haute antiquité jusqu'au xve siècle de notre ère, conduisirent les populations asiatiques dans l'Asie occidentale, l'Europe et l'Afrique. L'histoire ancienne, proprement dite, fut encore plus largement représentée dans l'enseignement de Maury, et, dans ce vaste champ d'investigations, il s'attachait de préférence à l'antiquité la plus reculée, à la plus ancienne histoire de l'homme dans la partie du monde que nous habitons : son programme comportait, dans ce dernier ordre d'études, tantôt des questions aussi étendues que les origines de la civilisation en Europe et en Asie considérées dans leurs rapports avec l'archéologie, ou les informations que les découvertes archéologiques fournissent sur l'histoire de l'antiquité grecque et romaine, tantôt des sujets

plus particuliers, mais non moins intéressants, comme l'histoire primitive de la Grèce étudiée dans ses relations avec les monuments, les traditions héroïques de la Grèce et de l'Italie envisagées au point de vue de l'histoire primitive de ces contrées, ou l'histoire et les antiquités des populations italiques. Il ne délaissait pas cependant la période réellement historique des temps anciens, car, non content de traiter de l'une des époques les plus douloureuses de l'histoire de la Grèce, — je veux dire son asservissement par les rois de Macédoine — il étudia les agrandissements du territoire romain et, à l'occasion des progrès de la domination romaine, le principe des nationalités dans l'antiquité ; il retraça aussi l'histoire et la géographie de la Gaule et, comprenant à merveille l'importance de cette partie de la critique littéraire qu'on appelle assez improprement l'historiographie, il tenta de déterminer le caractère des principaux historiens de l'antiquité et les sources auxquelles ils ont puisé. Ces nombreux sujets de cours, empruntés à l'histoire ancienne, furent développés à tour de rôle, avec le renouveau que leur apportaient les résultats de l'érudition moderne, devant un auditoire qu'émerveillait la science si sûre et si variée du professeur.

Moins versé dans la connaissance du moyen âge que dans celle de l'antiquité, il ne parla qu'incidemment de cette époque de transition, si importante toutefois, de l'histoire de l'humanité ; il consacra pourtant l'une des leçons hebdomadaires de toute une année scolaire (1882-1883) aux monuments écrits, considérés au point de vue de l'histoire de la civilisation au moyen âge et à la Renaissance. En revanche, il avait plaisir à entretenir ses auditeurs de l'histoire de l'Europe occidentale, en prenant pour point de départ l'aurore des temps modernes. Il débuta, dans cet ordre d'idées, par un aperçu suffisamment large de l'histoire de la civilisation du xve au xviie siècle. Plus tard, il développa ce premier essai en traitant de l'état moral et politique de la France au xvie siècle, qu'il compara depuis à l'état politique de l'Allemagne pendant la même période, et en exposant dans ses leçons, soit l'histoire de la civilisation en France depuis le xviie siècle jusqu'à nos jours, soit encore l'état moral et politique, comparatif, de la France et des autres contrées de l'Europe au xviie siècle, soit enfin les progrès des connaissances géographiques en Europe, depuis le xve siècle, envisagés principalement par rapport au développement du commerce et de l'industrie. Un exposé rapide de l'histoire des institutions politiques et administratives de la France, du xive au xviiie siècle, fut suivie de l'histoire comparée des mêmes institutions en France et en Angleterre du xvie au xviiie siècle. Enfin, durant une longue

suite d'années, Maury retraça aussi dans sa chaire, avec un grand luxe d'érudition, l'histoire de l'Italie aux xve, xvie et xviie siècles, et celle de l'Angleterre depuis le règne d'Henri VIII jusqu'à la révolution de 1688.

Bien que le professeur ne soit en principe qu'un éducateur oral, il est néanmoins fort regrettable qu'Alfred Maury n'ait pu faire part des richesses de son enseignement à cette partie du public qui, pour les causes les plus diverses, ne peut toujours suivre les cours de nature à intéresser sa curiosité. On trouve, à la vérité, le résumé de quelques-unes de ses leçons dans la *Revue des cours littéraires*, et la matière de plusieurs autres a passé dans certains articles de la *Revue des Deux-Mondes*. Mais cela n'est rien en regard de ce qui, aujourd'hui, n'existe plus que dans les notes de quelques auditeurs diligents. Le public dont je parlais il y a un instant, et qui, non sans motif, regrette de ne voir arriver jusqu'à lui que des bribes seulement d'un enseignement auquel il ne peut assister, ne songe pas que la collaboration à l'*Histoire de César* d'abord, la direction générale des Archives ensuite, empêchèrent le savant professeur de tirer des sujets traités par lui au Collège de France la matière de livres intéressants. L'apparition du dernier volume qu'ait publié Maury coïncide d'ailleurs avec son entrée aux Archives et, à dater de ce moment, il ne lui fut plus possible de se livrer à des travaux littéraires de longue haleine.

Le bien cher et regretté confrère, dont j'ai voulu retracer la vie à la fois si laborieuse et si honorable, me fit le grand honneur, tant il était bienveillant pour moi, de m'appeler à le suppléer dans sa chaire. Lui-même m'indiqua les sujets que j'ai traités durant ma première année de suppléance; il a également indiqué ou approuvé ceux que j'ai traités les deux années suivantes. Il a ainsi travaillé, inconsciemment peut-être, à la transformation de la chaire d'histoire et de morale en chaire de géographie historique de la France. Ses encouragements m'ont puissamment soutenu dans la rude tâche qu'il m'avait confiée, et, jamais, je n'ai paru dans cette enceinte sans songer à l'honnête homme, à l'excellent ami, à l'éminent savant qui, à mon entrée dans la carrière, m'avait accueilli si paternellement. C'est vous dire, Messieurs, que son souvenir sera présent à ma pensée chaque fois que le devoir m'appellera en ces lieux, et que, m'efforçant de suivre aussi complètement que possible l'exemple donné par lui, je comprendrai dans le sens le plus large le nouveau titre de la chaire qu'il a si dignement occupée.

Auguste LONGNON.

LES

PREMIÈRES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

L'ÉCOLE DE BORDEAUX AU IVe SIÈCLE (1)

I

Les écoles gauloises ont fait tardivement parler d'elles. Pendant les trois premiers siècles, l'enseignement est l'apanage des villes les plus voisines de la frontière italienne. La Gaule n'a que deux foyers importants d'étude et de travail, Marseille et Autun.

Marseille, c'est la cité grecque, avec ses médecins, ses grammairiens, ses rhéteurs, ses philosophes. Les jeunes Italiens y viennent apprendre la langue d'Homère. C'est presque une rivale d'Athènes. L'aristocratie la préfère aux villes grecques pour y envoyer ses enfants. Le voyage est plus facile, et on peut le faire sans affronter la mer, ses périls et son mal. Le pays est à peine moins beau, le climat presque aussi doux. Surtout, la vie y est plus saine, les mœurs y passent pour moins légères que dans la ville de Périclès : à ce dernier égard, Marseille avait un excellent renom qui la rendait chère aux pères de famille. Sans doute ses écoles donnaient aussi l'hospitalité à de nombreux Gaulois; on disait de Marseille qu'elle était « la ville aux trois langues », *trilinguis*. Le gaulois et le latin s'y rencontraient avec le grec. On conservait surtout à Marseille le culte d'Homère : et c'est peut-être pour cela que son école fut si populaire : car les œuvres d'Homère étaient les premiers livres qu'on mettait aux mains d'un enfant, qu'il fût Grec ou Romain. La recension de l'*Iliade* appelée « la Massaliotique », est demeurée célèbre. A côté de ses grammairiens et de ses critiques, Marseille possédait l'école médicale la plus illustre de l'occident de l'Empire. L'un de ses deux maîtres, Cri-

(1) Gaston Boissier, *Journal des Savants*, 1884; *La fin du Paganisme*, t. I. Jullien, *Les Professeurs de Littérature dans l'ancienne Rome*. Hertzberg, *L'Université d'Athènes* (*Hist. de la Grèce*, t. III, trad. Bouché-Lecercq).

nas, gagna des sommes insensées, de quoi faire reconstruire les remparts de la cité. Un autre fonda un institut hydrothérapique, devançant ainsi le goût et les jugements des médecins de notre siècle. Tout cela attirait à Marseille un grand nombre de jeunes gens : ce n'était plus qu'une cité d'étudiants, comme Athènes depuis la conquête romaine. Les mêmes destinées avaient été réservées à l'une et à l'autre de ces deux villes.

Mais la véritable école gauloise était celle d'Autun chez les Éduens. Les plus nobles habitants de la Gaule proprement dite y envoyaient leurs enfants, pour s'instruire dans les arts libéraux. Autun était dans la vraie Gaule. Elle n'avait pas le titre de colonie romaine; mais de toutes les villes de la Gaule chevelue, Lyon excepté, c'était elle qui s'était le plus vite latinisée. Les Éduens n'avaient-ils pas été les frères et amis du peuple romain? N'avaient-ils pas appelé les légions au nord du Rhône? Les premiers des Gaulois, ils avaient renoncé aux traditions celtiques pour se rattacher au monde civilisé. Une légende courait chez eux, qui faisait d'Autun une fondation d'Hercule : comme les Romains, comme toutes les cités italiennes, ils ont voulu se donner un ancêtre qui ne fût point barbare. La capitale du pays, *Augustodunum*, porte le nom de l'empereur Auguste. Les Éduens seront la seule grande nation de la Gaule propre qui perdra son nom indigène et gardera le nom latin de sa capitale. Si Lyon a été le centre politique des trois Gaules, Autun en est longtemps demeuré le centre intellectuel.

Marseille et Autun étaient les deux « universités » de l'ancienne Gaule, l'une grecque, l'autre romaine. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eut d'autres écoles. De très bonne heure, les municipalités gauloises ont tenu à avoir leurs grammairiens à elles, leurs sophistes et leurs médecins; elles les faisaient venir de Grèce et d'Italie, et les payaient sans doute assez bien. C'était un luxe qu'elles aimaient, une nouvelle parure qu'elles donnaient à leurs villes naissantes. On citait les écoles de Toulouse : Martial donne à cette ville le surnom de « Palladienne », la cité de Pallas, et, depuis dix-huit siècles, il ne semble pas qu'elle ait jamais cessé de mériter cet éloge. D'autres écoles existaient à Vienne, à Arles, j'imagine aussi à Nîmes et à Narbonne. Lyon, cela va sans dire, avait la sienne. Bourges, qui fut longtemps une des grandes et opulentes cités de la Gaule, fut peut-être un centre scolaire d'une certaine importance; nous possédons le portrait d'un biturige qui s'intitule « docteur ès grammaire » et « maître de mœurs », c'est-à-dire qu'il fut, je pense, grammairien et sophiste. Mais aucune

de ces écoles n'est arrivée à la gloire : elles ne paraissent pas avoir compté dans la vie intellectuelle du monde romain.

Ce n'est pas que la Gaule ne fût riche en rhéteurs et en avocats. Elle n'avait pas perdu sous la domination romaine cette passion pour l'art de bien dire, qui l'avait rendue célèbre autrefois. Elle la garda, l'améliora, et l'éloquence fut pendant les trois premiers siècles le principal titre de gloire littéraire de la Gaule romaine. On citait les noms de Julius Florus, « le prince de l'éloquence dans les Gaules », de Julius Sécundus, de Libéralis, l'ami de Sénèque. Pline avait à Lyon un correspondant littéraire, Géminus. Le plus bavard des empereurs fut celui qui naquit à Lyon, Claude, « un vrai Gaulois ». Les discours qui se prononçaient dans l'assemblée des Gaules, devant l'Autel du Confluent, étaient célèbres, même à Rome : cet autel fut un lieu de rendez-vous oratoires. On connait le vers de Juvénal.

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

Ce que les Gaulois durent priser le plus dans la conquête romaine, c'est le champ qu'elle ouvrit à leur faconde naturelle. Peut-être même n'adoptèrent-ils si vite la langue de leurs vainqueurs que parce qu'elle était un excellent instrument à belles périodes ; ils l'apprirent, pour s'en faire à leur profit une arme de succès oratoires et de pacifique domination.

Mais c'est sans doute à Rome que se formèrent les gloires des tribunaux gaulois. Les futurs avocats ont dû rechercher pour s'instruire les leçons des meilleurs maîtres de la capitale. Sénèque n'a pu connaître Libéralis que dans les écoles de Rome ; et c'est à Rome, je pense, que s'est formée la liaison entre Pline et Géminus. Un monument funéraire nous fait connaître un Lyonnais mort à Rome durant le temps de ses études. Il y avait certainement des professeurs de grammaire à Lyon ; mais si la ville avait possédé une école de quelque importance, saint Irénée n'aurait pas écrit, à propos d'elle, qu'« il parlait constamment dans une langue barbare », et Pline ne se fût pas étonné qu'on y rencontrât des libraires. Si l'on pouvait ainsi traiter la grande colonie romaine, que devait-on dire des autres cités gauloises? N'est-il pas possible qu'elles méritassent toutes cette épithète de « lourde » ou d' « épaisse », *crassa*, que Martial infligea un jour à Bordeaux?

II

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la Gaule, du jour où elle se mit au travail, n'y renonça plus, et qu'elle ne cessa de sentir

davantage les plaisirs de l'étude, dès l'instant qu'elle y eut pris goût. Même au IIIe siècle, en dépit des invasions et des guerres sociales, l'enseignement se maintint. Les écoles de Marseille paraissent en pleine décadence. Mais celles de l'est et du centre ont encore vigueur. Il est même vraisemblable qu'elles ont crû en importance au temps des Sévères et des empereurs provinciaux, et que la Gaule put alors se suffir à elle-même et n'eut plus besoin d'aller chercher à Rome des maîtres ou des leçons. L'indépendance politique dont elle jouit a dû être favorable à son affranchissement intellectuel. Les écoles d'Autun continuent à prospérer; le local où elles se tiennent est détruit dans une catastrophe, mais les maîtres continuent à enseigner. L'un d'eux, originaire d'Athènes, après avoir été longtemps célèbre à Rome, vient terminer sa carrière à Autun. Un de ses successeurs passe pour un des « grands maîtres », *summus doctor*, de la Gaule.

Au temps de Maximin, il y a une école municipale à Besançon; celle de Lyon existe toujours. Ce sont peut-être alors, comme celle d'Autun, des écoles d'enseignement supérieur; un maître qui enseigna dans l'une et l'autre, le rhéteur Titianus, avait été précepteur de rhétorique d'un prince de la famille impériale.

Au IVe siècle, enfin, dans la Gaule réorganisée par Maximien et Constance, les instituts de haute culture se multiplièrent, et on assista, au delà des Alpes, à un subit épanouissement de la vie littéraire. Notre pays eut la gloire de posséder les dernières grandes écoles de l'Occident et d'être le dernier centre de travail intellectuel du monde romain. C'est elle, au IVe siècle, qui est le vrai foyer du romanisme.

C'est là un phénomène de tardive production qu'il n'est pas facile d'expliquer. On peut lui chercher plusieurs causes, qui ne sont peut-être pas très concluantes.

La Gaule, au IVe siècle, commençait une vie nouvelle; après les malheurs du siècle précédent, elle goûta plus de cent années de paix profonde. Les panégyristes gaulois, en l'an 300, opposent volontiers « la nuit et les déchirements du temps de Gallien, à la renaissance de la fraternité romaine, au retour lumineux de l'âge d'or », « sous les auspices » de Dioclétien et de ses collaborateurs. La transformation morale et intellectuelle du pays, un instant suspendue, avait repris. La Gaule appartenait à Rome depuis quatre siècles; mais ce temps n'avait pu suffire à la romaniser. La civilisation latine n'avait pas eu le loisir d'y produire tous ses fruits. Les Gaulois avaient eu d'abord à changer l'aspect de leur pays et de leurs cités; il leur fallut avant tout défricher le sol et embellir les

villes, cultiver, construire et s'enrichir. Les premières leçons qu'ils reçurent de leurs nouveaux maîtres furent des leçons d'agriculture et de politique. Leur tâche principale fut, si je puis dire, de se dégrossir. Les intelligences ne se transformèrent que plus tard : les lettres latines ne conquirent les Gaules qu'au IVe siècle. La paix dont elles jouirent alors vint à point pour leur permettre de s'adonner à la poésie et à la rhétorique. La vie intellectuelle s'éveillait enfin dans la Gaule, qui fut ainsi amenée à jouer son rôle dans l'histoire littéraire de Rome. Ce fut une production tardive, comme nous le disions : ce ne fut pas un regain.

Ces premiers fruits de la semence latine dans les Gaules apparaissent au moment où les autres pays sont épuisés. L'Espagne, l'Afrique, l'Italie surtout, ont produit trop d'hommes, trop d'écrits : je parle, bien entendu, des écrits païens. Le sol y est usé, l'esprit de même. Elles fournissent moins de soldats, moins de fonctionnaires, et leurs écoles ont moins de maîtres illustres. C'est la Gaule, en ce moment, qui donne à l'empire les meilleurs de ceux de ses soldats qui ne sont point barbares ; c'est elle qui lui fournit les plus sûrs de ses magistrats ; c'est d'elle que lui viennent ses derniers avocats. Le rempart de l'empire, aux IVe et Ve siècles, a été la Gaule. Les vraies capitales de la latinité, de la *Romania*, sont alors Arles et Trèves, par leurs résidences impériales, Bordeaux, par ses écoles. Et c'est pour cela que la Gaule, la dernière des provinces qu'ait dominé le monde romain, en a le mieux perpétué, à travers le moyen âge, les lettres et l'esprit.

Les plus anciennes écoles, celles des régions les premières ouvertes à la culture gréco-romaine, n'ont plus la même importance au IVe siècle. Le courant littéraire, si on ose dire, s'était lentement détourné. Les mêmes motifs qui avaient déplacé les centres intellectuels de l'empire, avaient reculé vers l'occident ceux de la Gaule. Les écoles du sud-est n'avaient pu garder la suprématie : elle était passée à celles du nord et de l'ouest, plus tard venues et, partant, plus jeunes et plus vivantes. Marseille ne compte plus au IVe siècle. Autun eut encore, avec le rhéteur Eumène, un moment de popularité vers l'an 300 : Constance lui confia la direction des anciennes écoles éduennes, et lui alloua, comme honoraires, la somme énorme de 600 000 sesterces. Goûté des empereurs grâce à ses panégyriques pompeux et apprêtés, Eumène valut à l'antique université sa dernière heure de célébrité. Mais après lui, il ne paraît pas que les études y soient demeurées prospères. Cette région de la Gaule n'aura plus de place dans l'activité intellectuelle du pays jusqu'au temps de la grande école abbatiale

de Cluny. Mais il est digne de remarque qu'au moyen âge, comme dans l'antiquité, c'est du pays des Éduens qu'est partie la rénovation littéraire de la Gaule.

Dès le début du IVe siècle, Autun était éclipsée par Trèves, élevée alors au rang de capitale des Gaules. Les empereurs y séjournaient de préférence et ils y attirèrent les maîtres les plus célèbres, en décidant que les appointements y seraient supérieurs d'un cinquième à ceux qu'on touchait dans les autres écoles municipales. Il semble qu'ils aient essayé de faire de Trèves la métropole intellectuelle de l'Occident, comme ils avaient fait d'elle un centre politique. Néanmoins, malgré le séjour d'une cour brillante, la splendeur des édifices qui s'y élevèrent, les avantages matériels offerts au corps enseignant, en dépit de l'intensité qu'y prit la vie politique, Trèves ne put jouer le rôle que lui assignèrent les empereurs. La ville était trop près du monde barbare. Sentinelle avancée de Rome contre la Germanie, elle ne pouvait être qu'une place d'armes, et elle ne fut jamais autre chose. La population y était flottante, mêlée, un peu cosmopolite. La vie, parfois très brillante, y avait de soudaines incertitudes. On y était trop sur le qui-vive pour bien travailler.

La vraie métropole intellectuelle en ce temps-là devait presque fatalement se former à l'autre bout de la Gaule, dans cette Aquitaine « molle et joyeuse » où l'on ne pensait pas aux barbares, et qui vivait à l'écart des agitations de l'empire, dans le calme et la richesse. Bordeaux, la principale ville de l'occident gaulois, était comme désignée par sa situation pour être la dernière grande école romaine. L'Aquitaine sera le pays littéraire par excellence au IVe siècle. Elle tiendra, dans la Gaule de la décadence, la même place que la Provence aux temps des Césars. On l'opposera, comme une province instruite, paisible, et vraiment romaine, au reste de la Gaule à demi barbare et sans cesse troublée par le bruit des armes. C'était comme le pays d'élection du luxe et de la richesse. Le prêtre Salvien l'appelait « la moelle des Gaules ». On pouvait répéter pour elle ce que Pline avait dit de la Narbonnaise : par les mœurs de ses habitants, par la culture de son sol, elle était l'Italie plus que la province.

Surtout l'Aquitaine fournissait des rhéteurs au monde latin tout entier. Saint Jérôme, dans sa sèche Chronique, mentionne comme un fait important l'éclat de son enseignement. Symmaque, le dernier grand rhéteur de Rome, le dernier grand écrivain du paganisme, attribue à des maîtres aquitains tout ce qu'il a d'éloquence. Il n'est aucune des villes du midi et du sud-ouest qui ne

possède ses écoles et ses maîtres. A Auch enseignait Staphylius; Tétradius faisait la gloire d'Angoulême ; Poitiers possédait Anastasius et Rufus. Toulouse et Narbonne, qu'on rattachait volontiers à l'Aquitaine, étaient célèbres entre toutes les villes du midi; Toulouse surtout, grâce à Arborius, l'oncle d'Ausone, méritait toujours son nom de « Palladienne ».

Mais, de toutes les écoles du midi, celle où il y avait le plus d'élèves et les meilleurs maîtres était sans contredit l'école de Bordeaux, métropole de l'Aquitaine.

On peut dire que la lente évolution vers l'ouest des grandes écoles romaines devait avoir son terme à Bordeaux. Le chef-lieu de l'Aquitaine était irrésistiblement appelé à devenir, dans les derniers jours de l'empire, le centre intellectuel de la Gaule et peut-être de l'Occident. La transformation intérieure de Bordeaux, en ce temps-là, contribuait d'ailleurs à lui faciliter les rôles auxquels l'invitaient les circonstances politiques.

Pendant les trois premiers siècles, Bordeaux avait été une grande ville de commerce. C'était le centre du trafic de la Gaule avec l'Espagne. On s'y embarquait pour les îles Britanniques. On y venait de Trèves, de Germanie, d'Orient et de Grèce : l'afflux d'étrangers y était considérable. Les richesses qu'y apportait le commerce transformèrent la ville en quelques générations. Elle se couvrit de monuments, comparables aux plus beaux de la Gaule et de l'Italie. On y vit un incroyable débordement d'activité et de fortune. Les habitants passaient pour y avoir le luxe insolent des parvenus. Au IVe siècle, tout a changé. La ville a été détruite par les barbares, puis rebâtie sur un espace restreint. On y vit à l'étroit, presque mesquinement. Le commerce est limité. Les routes sont moins sûres, les hommes plus craintifs, les désirs de richesse moins impérieux. On songe plus à la sécurité qu'à la fortune. Les tempéraments aquitains, si actifs, si remuants, ne trouvent plus à s'occuper. L'existence mouvementée des trois premiers siècles est suspendue tout d'un coup.

Il arriva alors à Bordeaux ce qui se passe souvent dans les cités de négoce chez lesquelles la vie commerciale vient à s'arrêter et la sève de la richesse à se tarir trop subitement. L'activité des habitants ne cesse point pour cela; elle se déplace, elle se tourne vers d'autres objets; elle se crée d'autres besoins; elle se transforme sans rien perdre de son intensité. Quand les Romains eurent conquis Marseille et lui eurent enlevé son territoire, ses navires et son commerce, la cité phocéenne ne renonça à rien de sa gloire et de son rang : les habitants gardèrent leur intelligence éveillée, leur

amour de l'action, et cette curiosité des choses qui les a de tout temps caractérisés; seulement, ce fut à d'autres objets qu'ils s'appliquèrent. De commerciale, leur activité devint scientifique : l'ancienne métropole maritime de la Gaule fut la grande école de l'hellénisme occidental. Athènes avait également racheté de son éclat littéraire la perte de son indépendance et la ruine de son commerce : au temps de Cicéron et d'Hadrien elle n'était plus qu'une ville d'étudiants et de rhéteurs. Presque toutes les grandes villes de commerce de l'antiquité, Antioche, Carthage, Alexandrie, ont été, dans les derniers temps de l'empire, de véritables universités. L'école a été la dernière phase de leur vie.

C'est ce qui arriva à Bordeaux vers l'an 300. Il y a beaucoup moins de négociants et beaucoup plus de professeurs. On ne construit plus : mais on enseigne. Les soins de l'esprit ont remplacé les soucis du lucre. Autrefois, le nom de Bordeaux réveillait l'idée d'un grand entrepôt, d'un *emporium*. Maintenant, on l'associe à l'idée d'école, d'*auditorium*.

Les trois premiers siècles nous montrent l'aristocratie du sud ouest songeant plus à l'exploitation de ses biens qu'à son éducation littéraire, au défrichement des landes et des marais qu'aux discussions de l'école. Maintenant, elle va mener tout de front. Elle place sur le même rang le devoir de s'instruire et celui de s'enrichir, le travail des champs et celui de l'étude. C'est elle qui fera la prospérité de l'*auditorium* bordelais et la popularité de ses maîtres, qui donnera aux lettres latines et à l'enseignement supérieur les meilleures de leurs recrues. Il se passe dans notre région le même phénomène que dans la Rome de la République. La vieille aristocratie latine n'a aimé que très tard les arts et l'école. Jusqu'au IIIe siècle, les guerres et l'agriculture l'ont toute absorbée. Mais, en revanche, dès qu'elle se fut laissé séduire par l'hellénisme, c'est chez les Scipions ou les Césars, ses membres les plus illustres, que nous trouverons la plus exquise des passions littéraires. Un vrai noble des derniers temps de la République est avant tout un lettré. Quatre siècles plus tard, l'aristocratie gallo-romaine se mit à son tour à réfléchir et à écrire : au temps de Julien, tout sénateur aquitain est nécessairement bien élevé, instruit et érudit, capable de faire à son heure des vers latins ou grecs. Nous assistons ainsi à la dernière transformation subie par la noblesse gauloise. Elle a désormais la seule chose qui lui manquait pour ressembler à l'aristocratie romaine et grecque du monde impérial. Elle avait déjà remplacé par la toge civile la

cuirasse de guerre ou la cuculle rustique : elle prend maintenant, de temps à autre, le manteau des philosophes.

III

L'organisation de l'école de Bordeaux doit remonter aux premières années du IVe siècle. Il est probable qu'il y avait déjà dans cette ville une école municipale où l'on enseignait à lire et à écrire. Mais elle n'a laissé aucune trace. Quelques monuments funéraires nous représentent des Bordelais portant le rouleau de pédagogue ; mais rien ne révèle en eux des maîtres publics, et ils pourraient fort bien être des esclaves grammairiens attachés à la domesticité des grands. La création d'une haute école, avec un cours complet d'études, me paraît l'œuvre des empereurs de l'an 300. Elle se rattache, je crois, aux mesures prises par Maximien et Constance pour réconforter la Gaule affaiblie, stimuler l'énergie de ses habitants, et flatter le patriotisme gallo-romain.

Les princes qui ont gouverné alors notre pays au nom de Rome ont tout mis en œuvre pour plaire à leurs sujets provinciaux. Ils ont presque toujours accordé leur politique avec les aspirations des Gaulois. Ils ont réussi à donner à la Gaule un regain de prospérité, et, tout en ravivant chez elle la popularité de l'empire et le patriotisme romain, ils l'ont habituée, par toutes sortes de fondations locales et provinciales, à se passer un peu plus de la capitale, à suffire davantage à ses propres besoins. On sait combien la Gaule fut aimée des derniers empereurs. Julien écrit qu' « il avait trop de sympathie pour les Gaulois, pour n'en n'être pas aimé. Leurs biens, leurs personnes, tout était à moi. Ils me chérissent à l'égal de leurs propres enfants ». A certains égards, Julien, Constance, Maximien ont été parmi les créateurs de la France moderne. C'est Julien qui a eu le premier le sens de Paris capitale de la Gaule; c'est sous Maximien qu'ont été désignées les grandes métropoles civiles et religieuses de notre pays : Reims, Bordeaux, Bourges, Arles, Toulouse. Ce sont les princes de ce temps enfin qui, par la fondation ou la restauration des grandes écoles, ont créé cette vie intellectuelle que la Gaule gardera jusqu'au moyen âge, et qui aboutira à la renaissance du XIIIe siècle.

L'École de Bordeaux portait le nom d'*auditorium*, « l'endroit où l'on écoute ». L'expression était d'ailleurs très ancienne, et correspondait un peu à notre mot « salle ». Elle désignait, au IVe siècle, à la fois le local où l'on enseignait, et l'ensemble que formaient les professeurs et les étudiants.

L'auditoire de Bordeaux était subdivisé, comme les universités du moyen âge ou celles de nos jours, en facultés ou en classes : on les appelait ordinairement « des écoles », du même terme qui servait aussi à dénommer l'ensemble de l'institut. Dans une université complète, il y avait, au IVe siècle, quatre ordres d'enseignements ou quatre facultés : la classe de philologie ou de grammaire, la classe de rhétorique ou d'éloquence, la classe de philosophie et la classe de droit. L'enseignement de la médecine semble avoir été organisé à part, en dehors de l'école proprement dite. L'enseignement de la théologie et des matières religieuses n'apparaîtra que dans les Écoles du Ve siècle. En somme, un auditoire du Bas-Empire correspondait surtout à nos deux facultés des lettres et de droit réunies.

Mais il s'en fallait de beaucoup que toutes les villes de l'empire possédassent les quatre classes d'études. Il n'y avait d'écoles de philosophie et de droit que dans certaines grandes cités, à Rome notamment, à Athènes et à Constantinople. L'université de Bordeaux, comme toutes celles de la Gaule au IVe siècle, ne comptait que l'école de grammaire et celle de rhétorique. — La première renfermait elle-même deux sections, la classe grecque et la classe latine.

Chacune de ces classes comprenait un certain nombre d'enseignements, qu'on appelait, comme de nos jours, des « chaires », *cathedræ*. L'expression remonte au Ier siècle, à l'organisation même de l'enseignement public à Rome. Le mot d'école, de *schola*, s'appliquait encore à l'ensemble des étudiants réunis autour d'une même chaire. — Dans la langue officielle de ce temps-là, *schola* signifiait un groupe d'employés travaillant dans le même bureau, d'officiers ou de serviteurs de la cour attachés au même service ; la *schola*, c'était tous ceux qui dépendaient d'un même chef, comme la « cohorte » désignait tous les soldats qui obéissaient à un même capitaine. Les pages, les gardes du corps, les gardes du palais, les chambellans, les inspecteurs des provinces formaient autant de *scholæ*. Par extension le mot s'était appliqué à tous ceux qui, dans l'université, étaient rassemblés autour d'une *cathedra* : le professeur était comme « le maître » de ce corps, *magister scholæ*.

Chaque chaire était occupée par un professeur en titre, un titulaire, qu'on appelait *doctor*, ce qui était l'expression la plus courante, souvent encore *professor*, *præceptor*, plus rarement *magister*. Ces titulaires se faisaient aider ou remplacer par des sous-maîtres ou des suppléants, *subdoctor* ou *proscholus*. Ces derniers étaient des maîtres répétiteurs, qui vivaient, semble-t-il,

dans une position assez précaire. « Ce fut la pauvreté », dit saint Augustin de l'un d'eux, « qui l'obligea à se faire le répétiteur, *proscholus*, d'un grammairien ». Toutefois, ils étaient assez considérés pour que le maître pût leur faire quelquefois entrevoir l'espérance de sa chaire. Ausone cite l'un d'eux dans sa liste des professeurs célèbres; et il est probable qu'il a eu comme répétiteur son neveu Herculanus.

Le nombre total des professeurs de l'université de Bordeaux n'est point connu. On peut, à l'aide des œuvres d'Ausone, conjecturer qu'elle possédait une dizaine de chaires, six de grammaire, quatre de rhétorique. Encore est-ce là, je crois, un maximum qui ne fut presque jamais atteint dans la cité.

La nomination de ces professeurs appartenait d'ordinaire aux municipalités. Mais c'était une concession qui leur était faite par l'autorité impériale, et elle se réservait, à n'importe quel moment, le droit de désigner elle-même tel maître qu'elle protégeait. C'est le césar Constance qui a nommé Eumène à l'école d'Autun, et nous possédons encore le décret de nomination. Julien déclare que s'il laisse les villes choisir les maîtres, « c'est qu'il ne peut être lui-même présent partout pour veiller à ces choix », et la législation scolaire de cet empereur montre que l'État n'abandonna jamais aux villes la direction complète de l'enseignement. Les maîtres passaient un examen devant la curie municipale, assistée des notables du pays. Le choix était ratifié par l'empereur, qui délivrait un diplôme, « pour honorer davantage l'étude des lettres ».

Les villes ont longtemps payé leurs professeurs; peut-être même ont-ils toujours eu un traitement municipal. Plus tard l'État, craignant que ce traitement ne fût parfois dérisoire, tantôt en fixa lui-même le chiffre, tantôt y ajouta des émoluments, payés par le fisc. « Dans toutes les villes qui portent le nom de métropoles », dit une constitution de l'an 376, « l'élection des professeurs est chose municipale : mais nous ne pensons pas qu'on puisse laisser aux villes le soin de les payer à leur gré ». Bordeaux, qui était métropole, fut soumise à ce régime. L'université dans laquelle enseigna Ausone était ce que nous appellerions une université mixte, dépendant à la fois de la ville et de l'État : mais la ville avait la haute main sur le recrutement, l'État sur le traitement des maîtres.

C'est l'inverse qui a lieu de nos jours. L'État laisse certaines villes payer leurs écoles ou subventionner leurs facultés. Mais à aucun prix il ne voudrait leur abandonner le choix des professeurs. Il a, à juste titre, plus de confiance dans le crédit que dans

la compétence des corps municipaux. Les empereurs du IVe siècle pensaient le contraire, et ils avaient également raison. C'est que les finances des villes étaient alors en fort mauvais état, tandis que leurs conseils étaient fort bien composés. Les curies de Trèves, de Bordeaux renfermaient les hommes les plus intelligents de la ville. On y entrait par la fortune; mais l'accès en était également ouvert à ce que nous appellerions « les capacités professionnelles ». Les médecins, les professeurs, sans parler des sénateurs romains qui habitaient la cité, étaient décurions de droit. Ausone, son père, ses amis et ses collègues ont fait partie des sénats municipaux. Ils renfermaient une élite intellectuelle qui se connaissait aussi bien en maîtres et en questions d'enseignement que les bureaux de l'empire.

D'ailleurs, les curies aimaient leurs écoles. Il y eut en ce temps-là dans l'empire une fièvre d'instruction; la pédagogie était à la mode. Les villes mettaient leur amour-propre à avoir le plus d'étudiants et les meilleurs maîtres possible. Les gaulois demandèrent des grammairiens à la Grèce; l'Italie disputait les rhéteurs gaulois aux villes de la Gaule. D'ailleurs, les municipalités n'étaient pas exemptes de caprices ou d'engouements irréfléchis. Le bordelais Exupérius fut accueilli avec enthousiasme par les Toulousains; puis, on se lassa de son enseignement, et on le remercia aussi vite qu'on l'avait appelé. A Bordeaux, les professeurs étrangers étaient relativement assez rares : la région était riche en lettrés et en rhéteurs. Sur vingt-cinq maîtres bordelais que nous connaissons, cinq seulement ne sont pas d'origine aquitanique : encore deux d'entre eux ont-ils reçu droit de cité à Bordeaux et s'y sont installés sans esprit de départ. Mais peut-être est-ce là une exception. L'école de cette ville était la plus célèbre des Gaules; Bordeaux devait faire des sacrifices pour retenir ses professeurs et garder les plus instruits de ses compatriotes. Mais les cités voisines la jalousaient sans doute un peu. Poitiers lui prit Anastasius. Toulouse, qui aimait les professeurs, mais qui en produisait peut-être assez peu, fit venir Arborius de Dax, Exupérius et Sédatus de Bordeaux. Narbonne recueillit le bordelais Marcellus et ce même Exupérius, dont Toulouse ne voulut plus. Je ne parle pas des grands rhéteurs bordelais, comme Minervius, qui allèrent briller jusque dans les écoles de Rome et de Constantinople.

Il y avait, on le voit, une intelligente émulation entre les villes de la Gaule. Elles se disputaient à qui aurait les meilleurs maîtres. Elles les attiraient par des flatteries, sans doute aussi par des avantages matériels. Les universités allemandes présentent de nos jours

un spectacle analogue. Tel professeur de talent est recherché de toutes parts : les unes font des sacrifices pour l'attirer; d'autres en font de plus grands pour le garder. Et le haut enseignement ne perd rien à ces compétitions qui l'enrichissent et le flattent. C'est un bon signe pour un peuple qu'une telle place soit faite dans la vie municipale à la haute culture intellectuelle, et que l'État puisse laisser les villes encourager et patronner les grandes écoles. A cet égard, il y eut, au IVe siècle, un heureux accord entre les deux pouvoirs, et une plus heureuse rivalité entre les villes. On a singulièrement tort de se figurer les cités, en ce temps-là, comme privées de droits et de force, et de parler sans cesse d'abattement municipal. La vie y a une singulière vigueur, surtout dès qu'il s'agit des questions littéraires et des choses d'enseignement. C'est là le beau côté de l'existence municipale du bas-empire, et c'est précisément cette initiative intellectuelle qui fait le plus défaut à nos cités d'aujourd'hui.

Il nous manque quelques renseignements sur l'organisation intérieure de ces universités. Il semble qu'Eumène ait été chef de celle d'Autun, avec le titre de *moderator;* c'était en même temps un maître, tout comme le doyen de nos Facultés ou le recteur des anciennes Universités. On peut supposer encore que l'*auditorium* de Bordeaux a eu successivement comme recteurs, au IVe siècle, Nazarius, Patéra, Aléthius, chargés à la fois de la direction et de l'enseignement de la rhétorique. Mais ce ne sont là que des conjectures et tout ce qui concerne l'administration de ces écoles nous échappe entièrement.

Nous en connaissons infiniment mieux le public. Il était beaucoup plus nombreux que nous ne le pensons. Presque tous les jeunes gens de condition libre, plébéiens, fils de propriétaires municipaux, nobles ou sénateurs, suivaient régulièrement les cours. Ils étaient également accessibles, semble-t-il, aux enfants de familles d'affranchis. Mais c'étaient les classes supérieures qui fournissaient le plus d'élèves. Dans la même salle, sinon sur les mêmes bancs, s'asseyaient les fils des consuls et des gouverneurs, les descendants des plus anciennes familles de Rome, les enfants des médecins et des petits bourgeois de province, et même de pauvres gens, des indigents auxquels il fallait souvent faire remise des droits d'inscription. De même, dans le corps enseignant de l'École de Bordeaux, à côté de sénateurs et de clarissimes, il n'est pas rare de trouver des hommes de basse condition, des *humiliores*, des fils d'affranchis. Les universités du moyen âge présentaient souvent ce même caractère démocratique,

au beau milieu d'une société essentiellement aristocratique. Le IVe siècle est, comme le XIIIe, un siècle de privilèges, de distinctions et de hiérarchie : mais, à ces deux époques, toutes les classes se retrouvaient égales quand il s'agissait d'apprendre ou d'enseigner ; les rangs se nivelaient à l'école.

Il est probable que toutes les villes de la Gaule fournissaient leur contingent d'étudiants à l'Université de Bordeaux. Ausone nous donne à ce propos un précieux renseignement. La chaire de Minervius forma deux mille sénateurs, mille avocats. Il faut sans aucun doute doubler ce chiffre pour avoir le nombre total d'étudiants auxquels Minervius donna des leçons à Bordeaux : et il ne paraît pas y avoir enseigné plus de trente ans, ce qui donnerait, pour lui seul, un minimum de deux cents étudiants par année. C'est là un chiffre considérable, et qu'il serait difficile d'atteindre de nos jours dans nos facultés littéraires.

Il est vrai de dire qu'au IVe siècle les carrières libérales étaient relativement plus nombreuses, en tout cas plus suivies, plus recherchées que de nos jours. Tout ce monde-là était plus ou moins dispensé du service militaire : il était laissé à des mercenaires. Le commerce et l'industrie étaient surtout aux mains des esclaves ou des affranchis : les gens qui se respectaient ne s'y livraient guère directement. Or, chez les hommes libres et nobles, l'oisiveté ne fut pas plus admise au IVe siècle que dans les républiques des cités anciennes. Seulement, comme le métier des armes leur est inaccessible depuis l'immigration barbare, ils refluent vers les professions libérales. C'est en partie pour cela que ces professions deviennent si nombreuses, que les bureaux des administrations voient leur contingent doubler, que les empereurs et leurs ministres s'entourent d'une véritable armée de fonctionnaires. Il arriva en ce temps-là ce qui se passe de nos jours : on multiplia les emplois pour occuper ces hommes libres, actifs et instruits, qui ne peuvent plus se battre. Il y eut pléthore de rhéteurs, de juristes et de médecins, tous sortant des écoles.

L'État paraît avoir surveillé les mœurs des étudiants, la manière dont ils se logeaient, et les distractions qu'ils prenaient. On leur recommandait de ne point trop fréquenter les spectacles ; on veillait à ce que les repas de corps ne fussent pas très nombreux. Les étudiants étaient inscrits sur les registres du cens public. Il est à peu près certain qu'ils étaient groupés, à Bordeaux même, en corporations ; et que chacun de ces corps, comme ceux de la grande université d'Athènes, étaient uniquement formés d'élèves suivant les leçons d'un même maître. Ils avaient leurs bannières,

leurs réunions, leurs banquets surtout. La vie universitaire ne différait guère de celle qu'on menait à Paris au XV[e] siècle, ou qu'on mène de nos jours à Heidelberg.

Du reste, l'empereur lui-même tenait à ce que les études ne souffrissent pas de ces associations. Sans doute on faisait passer des examens de sortie aux étudiants. En tout cas des notes étaient envoyées sur eux, chaque année, à l'administration centrale. Et la loi nous indique pourquoi : « Nous tenons, dit un empereur, à connaitre les mérites de chacun des élèves, afin de distinguer ceux dont l'État pourra un jour avoir besoin. » Il y avait de véritables dossiers attachés à chaque étudiant, et les bureaux les consultaient quand ces étudiants postulaient quelque place dans l'administration. C'était de ces universités, en effet, que sortaient les avocats du fisc, les secrétaires du palais, les chefs des bureaux, les directeurs des finances. Elles formaient de véritables écoles d'administration, des séminaires en quelque sorte politiques, placés sous le contrôle permanent de l'État. Nous savons en particulier que c'était parmi les écoles gauloises que se recrutait de préférence le haut personnel de la bureaucratie impériale.

Certaines questions intéressantes restent malheureusement sans réponse. Y avait-il des conditions d'âge requises pour être inscrit à l'école? Jusqu'à quel point les cours étaient-ils fermés? Les jeunes filles pouvaient-elles suivre les leçons comme étudiantes? Sur ce dernier point, il est probable qu'il en fut à Bordeaux comme dans les écoles de Rome et d'Athènes, et que l'accès des cours fut permis aux femmes. L'université d'Athènes possédait au IV[e] siècle, un certain nombre d'étudiantes appartenant à la meilleure société : à Rome, filles et garçons s'asseyaient sur les mêmes bancs, et Sénèque se plaint quelque part (si le texte est bien interprété) que les jeunes Romaines vinssent à l'école pour y chercher moins des leçons de sagesse que des occasions de plaisir, *non ad sapientiam sed ad luxuriam*. Les Bordelaises que nous connaissons paraissent avoir été plus sérieuses, et avoir mieux profité de l'enseignement qu'elles ont reçu. Sabine, la femme d'Ausone, faisait des vers; une autre avait étudié la médecine « à la manière des hommes », *more virum.*

Enfin, les étudiants payaient un droit d'inscription. Ce droit n'allait pas, comme de nos jours, dans les caisses de l'État. Il était perçu directement par les professeurs. Les cours les plus suivis étaient ceux qui rapportaient le plus au maître; les professeurs les plus écoutés étaient les plus riches. C'est exactement ce qui arrive de nos jours dans les universités allemandes. Quelques professeurs

généreux, comme Alcimus, exemptaient les pauvres gens du droit d'inscription. C'est encore ce qui se pratique souvent en Allemagne.

IV

Les deux classes de l'université de Bordeaux, grammaire et rhétorique, ne représentaient pas, comme nos différentes Facultés, des enseignements parallèles. C'est là la vraie différence qui sépare les écoles du IVe siècle des Universités de nos jours. C'est surtout aux classes supérieures des lycées qu'on peut les assimiler, et ces classes, d'ailleurs, ont été imaginées sur le modèle romain La grammaire et la rhétorique étaient deux ordres d'études disposés l'un au-dessus de l'autre. On était d'abord étudiant de grammaire, puis étudiant de rhétorique, ou, comme on disait alors, on s'élevait de la *schola grammatici* à la *schola rhetoris*. Cette division était consacrée dans l'empire romain tout entier : elle s'imposait même à l'enseignement des princes de la maison impériale. Quand Ausone fit l'éducation de l'empereur Gratien, il fut employé d'abord à titre de *grammaticus*, puis en qualité de *rhetor*. La supériorité de la rhétorique sur la grammaire, du rhéteur sur le philologue était si marquée, si précise, que le jour où Gratien entra, sous la direction du même maître Ausone, dans l'école d'éloquence, Ausone reçut de ce fait le titre de comte : l'empereur, en accordant une dignité nouvelle au précepteur de son fils, tenait à signaler ainsi le passage de Gratien dans la classe supérieure. On peut dire que, dans l'Université du IVe siècle, les grammairiens représentaient l'enseignement secondaire, la rhétorique faisait seule partie de l'enseignement supérieur.

Gardons-nous donc de rapprocher outre mesure l'*auditorium* de Bordeaux des Facultés contemporaines. L'Université romaine est une institution intermédiaire entre le lycée et l'École supérieure. Elle tient à la fois de l'une et de l'autre. Elle renferme des classes enfantines et il s'y donne des leçons de haute culture. Sans sortir des mêmes bancs, on y peut tour à tour passer par tous les degrés de l'instruction, depuis l'abécédaire de l'école primaire jusqu'aux notions les plus élevées de l'histoire et de la poésie.

Les classes inférieures, celles de philologie ou de grammaire, étaient réservées aux enfants de cinq à quinze ans. De jeunes maîtres étaient chargés de leur apprendre à lire et à écrire. Ausone cite le nom de celui auquel fut confiée « sa première enfance », Macrinus. « A l'enfance inhabile à s'exprimer », dit-il à un autre maître, Crispus, « tu enseignes les premiers éléments de signes nouveaux pour elle ». Ausone lui-même, qui devait enseigner la rhétorique

à l'héritier de l'empire, débuta dans la carrière par ce qu'il y avait de plus humble : il recevait les enfants « au sortir de la nourrice »; il « leur déliait la langue ». Il ne s'en cache pas : la chose ne paraissait pas indigne en ce temps-là. Il n'avait pas à rougir d'avoir, comme tant d'autres, gravi lentement tous les degrés. C'était dans l'ordre, au milieu d'une société soigneusement réglée et aux habitudes méthodiques.

Il va sans dire que, dans ces petites classes, l'enseignement se faisait presque autant à l'aide de coups qu'au moyen de leçons. Les châtiments corporels tenaient une bonne place dans l'enseignement et même très tard, puisque les rhéteurs d'Antioche et les sophistes d'Athènes ne dédaignèrent pas de recourir au fouet ou au bâton. Les fils des grands seigneurs, les césars eux-mêmes n'en étaient pas à l'abri. « Ne tremble pas », écrit Ausone à son petit-fils, « malgré les coups nombreux qui retentissent dans la classe et la mine rechignée de ton vieux professeur. La peur décèle une âme dégénérée : sois maître de toi, sois sans crainte; que les gémissements, que le fouet qui résonne, que l'effroi du châtiment ne t'agitent pas dès le matin, parce que le roi de la férule brandit son sceptre, parce qu'il a une riche provision de verges, parce qu'il a, le traître, affublé son martinet d'une molle lanière, parce que vos bancs bourdonnent d'un frémissement de terreur : oublie ce prestige du lieu, ce vain appareil d'épouvante. »

Ce qui est le plus à noter dans l'instruction que l'on donnait aux enfants, c'est la part qui était faite à l'enseignement du grec. Les Gaulois de ce temps se rendaient merveilleusement compte du rôle glorieux joué par la Grèce dans l'histoire du monde antique : ils savaient qu'elle avait été pour eux, comme pour Rome, la maîtresse de tout art, de toute poésie, de toute philosophie. Mieux encore que nous ne le faisons aujourd'hui, ils voyaient dans l'hellénisme le type parfait et l'origine première de la civilisation à laquelle ils appartenaient. Un Gallo-Romain du bas empire, s'il n'est pas chrétien, est un helléniste. Au moment où le paganisme se meurt, il s'enveloppe et se pare de ce qu'il a produit de plus beau et de plus vrai : le IVe siècle vit en Gaule, comme en Grèce, une renaissance de l'hellénisme. Le mot même d'hellénisme désigna longtemps la religion ou plutôt la tendance religieuse qui s'opposait au christianisme. Les chrétiens parlaient couramment de « l'erreur hellénique ». Nulle part elle ne paraît avoir eu plus d'adhérents que dans les Universités de cette Gaule qu'affectionnait tant Julien, le restaurateur de la religion classique. Elles recouraient souvent à des maîtres grecs. Le grand-père du rhéteur Eumène, qui fut cé-

lèbre pendant longtemps comme professeur de l'école d'Antioche, était d'origine attique. Mais entre tous les Gaulois, les plus fidèles aux traditions grecques étaient les Aquitains, qu'une singulière légende faisait descendre d'une colonie hellénique. N'oublions pas que les relations commerciales étaient fréquentes entre Bordeaux et le monde grec.

Le premier alphabet qu'on met, à l'école de Bordeaux, entre les mains des enfants, est un alphabet grec. De même avant la conquête, c'est en lettres grecques que s'écrivirent les premiers documents et que se gravèrent les premières inscriptions de langue gauloise. La tradition s'est conservée dans les écoles, et le culte que le grec reçoit des Latins eux-mêmes, a permis de le perpétuer pendant des siècles en Gaule, sans que les vainqueurs romains aient eu un instant le droit de s'en offusquer. En ce moment, du reste, au IV[e] siècle, le patriotisme romain et le philhellénisme ne font qu'un, et Rome a si bien identifié sa conquête politique avec la domination intellectuelle de la Grèce qu'elle en est venue à considérer la gloire d'Homère ou de Ménandre comme faisant partie intégrante de son passé et de son patrimoine. A Bordeaux, comme presque partout dans l'empire, c'est par le grec que l'éducation commence. Le père d'Ausone ne sut jamais bien le latin : mais le grec lui était familier. Ausone nous dit qu'il apprit dès ses premières années « le sens et la prononciation des mots grecs ». Il avoue qu'il fit peu de progrès. Mais ses œuvres, si franchement imbues des souvenirs grecs, nous montrent qu'il sut réparer « l'erreur de son jeune âge ». L'école de Bordeaux posséda, entre autres « grammairiens grecs », Menestheus, Spercheus, Romulus, Corinthos, qui enseignèrent « avec mince profit et peu de gloire », et Citarius de Syracuse qui, à leur différence, trouva à Bordeaux la richesse et la renommée.

Le premier livre qu'on mettait entre les mains des enfants était un livre grec, presque toujours Homère. Paulin de Pella, qui fut élevé à Bordeaux, nous raconte qu'après sa cinquième année, (c'était l'âge auquel on faisait commencer les études sérieuses), on le força d'apprendre « la doctrine de Socrate, les récits guerriers d'Homère et les voyages d'Ulysse ». Ce n'est qu'ensuite qu'il se mit au latin. A un de ses petits-fils, Ausone conseille, comme premiers livres de lecture, « le créateur de l'*Iliade* et les œuvres de l'inimitable Ménandre ». La tendance est nettement visible chez les rhéteurs et les grammairiens de ce temps, au moins autant que chez Pline ou Quintilien : il faut d'abord connaître le grec. Dans sa langue, ses œuvres, sa religion, sa méthode littéraire, l'hellé-

nisme est la sauvegarde des esprits et le salut des âmes. C'est l'idéal de l'École, et c'est pour cela qu'elle a été le champ de bataille des dernières luttes religieuses.

A côté des maîtres élémentaires, d'autres grammairiens étaient chargés de lire et d'expliquer les auteurs. Au fond, ce qu'on appelait « la grammaire » était une chose fort compréhensive. Elle n'embrassait pas seulement la grammaire proprement dite, la syntaxe et la métrique, mais encore l'histoire littéraire, l'histoire politique, la science des étymologies, et quelques notions de musique, d'archéologie et de droit. Nous allons aisément comprendre comment un professeur pouvait enseigner tant de choses à la fois.

La partie fondamentale, ou, pour mieux dire, la base de cet enseignement, était l'explication d'un auteur grec ou latin. C'était ce qui fournissait le cadre à chaque leçon. Qui a assisté, dans les universités allemandes, à l'explication de Juvénal ou de Pindare, aura une assez bonne idée de la manière dont on travaillait dans les classes de grammaire de l'*auditorium* bordelais. Le professeur lisait d'abord le texte, très lentement, articulant de la manière la plus distincte, indiquant au fur et à mesure (quand il s'agissait d'un auteur grec), les bizarreries de l'accent ou les difficultés de la prononciation. Les anciens accordaient une bien plus grande importance que nous à « l'art de la lecture ». On habituait de bonne heure les enfants à déclamer, et tout grammairien devait être expert dans la science de bien dire. Un philologue romain a fait graver sur sa tombe qu'il savait lire « d'une manière impeccable ». Voici les conseils qu'Ausone adresse à ce sujet à son petit-fils : « Que les inflexions et les intonations de ta voix, accentuée avec art, conservent de l'harmonie à l'harmonie des poètes. Marque bien le sens en lisant : l'idée ressort mieux si on la détache, et une habile suspension donne de la force à de faibles pensées. Quand ma vieillesse jouira-t-elle enfin du bonheur de t'écouter? » Ne dirait-on pas vraiment entendre M. Legouvé? Ausone a, dans cette « exhortation à son petit-fils », une insinuante raison, un langage précis, et un air de familiale gaieté qui rappellent également l'auteur paternel, cher à tant de foyers, de *Nos pères et nos fils*.

Après la lecture, venait l'explication grammaticale et littéraire. On traduisait et on paraphrasait les passages difficiles. On faisait remarquer la beauté de tel vers, la justesse de telle expression, on fixait la valeur des métaphores. Sans doute, le maître, comme tant d'éditeurs modernes des classiques scolaires, abusait souvent d'épithètes laudatives et d'exclamations enthousiastes. Enfin, on

discutait le fonds même du passage expliqué. C'était la partie difficile de la leçon et c'est en cela surtout que le grammairien devait faire preuve d'érudition. Il lui fallait tout commenter : à propos de ces lectures, l'enfant recevait des notions de toutes les sciences. S'agissait-il de Platon, le commentaire était philosophique. Le jeune Paulin avait cinq ans à peine qu'on lui apprenait déjà « les dogmes de Socrate ». Lisait-on Salluste ou Tite-Live, on les comparait l'un à l'autre, et on racontait les événements militaires de la conquête romaine. Le cas échéant, on faisait de la musique. Homère donnait lieu à des commentaires sans fin sur la guerre de Troie, les poèmes cycliques et les légendes des dieux. Lucrèce apprenait la physique et l'histoire naturelle. Quintilien recommandait bien au grammairien de n'ignorer ni l'une ni l'autre.

Si l'on veut se rendre compte de ce qu'il fallait savoir en ce temps pour être un bon philologue, et de la manière dont on enseignait, qu'on lise les *scholies* que Servius a écrites sur Virgile. Il y a de tout dans ces notes, de la religion, de la science, de l'histoire et des mathématiques. Le grammairien, au IVe siècle, n'est qu'un scholiaste parlant. Une leçon n'est qu'une bigarrure de *scholies*. L'étude suivie, raisonnée, méthodique d'un art ou d'une science, l'enseignement systématique, en un mot, a presque disparu de l'école et, on peut le dire, de la littérature tout entière. On n'est savant qu'à titre de compilateur, qu'à propos de ce qui a été écrit autrefois. Remarquons bien ce procédé de l'enseignement. Il nous explique pourquoi les écrivains de ce temps, même les poètes les plus légers et les rhéteurs les plus futiles, nous paraissent plus ou moins encyclopédiques. Ausone et saint Augustin sont à leur manière des savants universels. Pour commenter *la Moselle* du premier, il faut savoir un peu de tout, de l'agriculture, de l'histoire, même de l'astronomie. C'est la conséquence de l'éducation reçue dans les classes de grammaire, éducation très générale, très touffue, mais décousue et discordante. Quel pêle-mêle dans ces pauvres cerveaux d'adolescents! Qu'on ne s'étonne pas après cela si les écrivains du bas empire ont tant de mémoire et si peu d'imagination, s'ils connaissent tant de choses et s'ils ont si peu le génie de l'invention.

Remarquons encore une chose. Cet enseignement, tel qu'on le pratique à l'école de Bordeaux, à propos d'un texte, à l'aide d'un auteur, l'enseignement par le livre, si je puis dire, est celui qui se donnera pendant tout le moyen âge. La méthode herméneutique ou interprétative ne quittera plus les écoles jusqu'au

xvi[e] siècle, et elle ne les a même pas, tant s'en faut, abandonnées de nos jours. La scholastique, au iv[e] siècle, a déjà commencé son règne. Les auteurs changeront : Cicéron remplacera Salluste, Aristote succèdera à Homère, les Pères de l'Église seront les premiers lus, mais le système d'instruction demeurera. La lettre a déjà tué l'esprit.

Les auteurs préférés au vi[e] siècle étaient, parmi les Grecs, Homère et Ménandre. Il est du reste à noter que les poètes ont toujours eu, dans les écoles d'alors, le pas sur les prosateurs. On regardait un peu la poésie comme l'initiatrice de toute science. Un poète tel qu'Homère passait réellement, dans les derniers jours de l'empire, pour le conseiller des hommes et l'interprète des dieux. Ces générations de la fin du monde romain rappellent en cela celles des origines du monde grec. On dirait que la prose a été parfois un aliment trop sain et trop solide pour ces esprits indolents et maniérés.

Parmi les latins, Virgile a la première place. Les écoles gauloises du iv[e] siècle ont vraiment commencé l'apothéose virgilienne, que le moyen âge va continuer et qui aboutira pour le doux poète aux palmes chrétiennes et à la couronne de la sainteté. A cet égard encore, l'Université du iv[e] siècle explique et annonce le moyen âge. S'il a adopté si complètement Virgile, c'est que Virgile, à la fin de l'empire, était le dieu de l'école; Ausone et ses collègues ne parlent pas de lui autrement que n'en parlera le Dante :

O degli altri poeti onore e lume,
Tu se' lo mio maestro e il mio autore.

Derrière Virgile, mais très loin après lui, venaient Horace et Térence. La prose était surtout représentée par Salluste, sans doute à cause des digressions philosophiques, des belles sentences et des longs discours dont ses œuvres étaient remplies. Cicéron et Tite-Live étaient, semble-t-il, moins goûtés. Parmi les érudits, on étudiait de préférence « l'incomparable Varron » : ses six cents livres formaient « la somme de la science » de ce temps, et ses écrits dispensaient de toute autre recherche. Les grammairiens Scaurus et Probus étaient également fort estimés : Ausone les a connus de très bonne heure.

Homère, Virgile, Varron, voilà quels étaient les vrais maîtres de l'Université. Les professeurs en titre n'étaient que « les répétiteurs » de leurs œuvres. On le voit, l'école vivait surtout du passé, et encore seulement d'une parcelle de ce passé. Elle s'im-

mobilisait, elle se stérilisait en quelque sorte, travaillant sans cesse sur les mêmes livres, dans une superstitieuse admiration de la lettre et des mots. L'esprit du moyen âge a déjà pénétré le monde romain.

Peut-être cependant quelques professeurs réagissaient-ils contre cet excessif amour de Virgile et des poètes, cet attachement aux mêmes gloires classiques. L'érudition vraiment scientifique paraît avoir eu çà et là quelques tardifs représentants. On se rappelle les vers d'Horace contre les amateurs d'anciens poèmes, sa diatribe contre les admirateurs des poudreux documents et de la prose archaïque. Il y avait aussi, dans l'Université de Bordeaux, de ces archaïsants à outrance, pour qui Virgile et Cicéron étaient indignes d'une étude approfondie et de recherches méticuleuses. Entre eux et Ausone ou Minervius, on entrevoit vaguement qu'il y avait lutte, l'éternelle lutte entre la recherche précise et l'art littéraire. Ausone eut pour maître un de ces érudits, Staphylius d'Auch, qui « grammairien comme Probus et Scaurus, profondément versé dans l'histoire de Tite-Live et d'Hérodote, connaissait à fond toutes les parties de la science, tous les trésors entassés dans les six cents livres de Varron ». Un des jeunes maîtres de Bordeaux, Victorius, semble avoir été le représentant le plus actif de la tendance érudite : « Tu t'attachais », lui dit Ausone, « aux livres inconnus, tu ne lisais que des textes ignorés. Le droit pontifical, les traités et l'origine de Cures, les recherches de Castor sur tous les rois mal connus, les codes de Dracon et de Solon, tu avais étudié tout cela plutôt que notre Cicéron, que notre Virgile. » Mais Victorius ne réussit pas à Bordeaux. Comment pouvait-il arriver, lui qui touchait à Virgile? On ne le nomma jamais titulaire; il dut quitter la chaire où il n'était que suppléant et mourut loin de Bordeaux. Ausone oublia qu'il avait été le contempteur de son cher poète et lui rendit un pieux hommage, « en le comptant dans la troupe des maîtres célèbres ».

V

Dans les classes de rhétorique étudiaient les jeunes gens de quinze à vingt ans. C'est là qu'enseignèrent ces maîtres célèbres, Ausone, Patéra, Minervius, qui firent la gloire de l'université de Bordeaux.

Du reste il serait facile de retrouver parmi les professeurs d'éloquence, « rhéteurs », « orateurs », beaucoup de ceux qu'on a pu citer aussi comme grammairiens. Il régnait, en ce temps-là,

un usage excellent. Le même homme était tour à tour professeur de grammaire et rhéteur : il lui arrivait ainsi de suivre ses élèves, de les accompagner de classe en classe. Il les connaissait, savait comment les prendre et les diriger. L'enseignement pouvait s'adapter à l'esprit des étudiants, devenir plus personnel, plus intime, plus fécond en résultats.

La faculté de rhétorique constituait le haut enseignement proprement dit. Elle formait les jeunes gens destinés au barreau, à la magistrature, aux finances, ceux qui voulaient devenir poètes, historiens, professeurs. Car il ne faut pas se tromper sur le sens de ce mot de « rhétorique ». La rhétorique n'était pas plus la matière unique des cours qui se faisaient dans les classes supérieures que la grammaire n'était le fondement des cours de philologie. Ce mot indiquait une tendance, une méthode, plutôt que l'enseignement régulier d'une science. C'était une appellation un peu vague, comme celle que nous donnons à la classe principale de nos lycées (et d'ailleurs la dénomination de classe de rhétorique est directement empruntée aux Universités du bas empire). On apprenait des rhéteurs l'art de bien parler et de bien écrire, non pas seulement sur la littérature ou la poésie, mais aussi sur l'histoire, la morale, la science même. Ce qui caractérisait leur enseignement, c'était la conférence ou le discours, comme ce qui caractérisait la classe de grammaire c'était la lecture et l'interprétation d'un auteur. Mais les sujets traités étaient les mêmes dans l'une et l'autre faculté : on les approfondissait davantage dans la faculté supérieure, et le procédé pour apprendre était autre. Voilà toute la différence. La grammaire procédait par le texte à commenter, la rhétorique par le thème à développer. Le professeur consacrait les heures de son cours à une leçon suivie, à demi préparée, à demi improvisée. Il n'y avait pas, je crois, une série d'entretiens sur le même sujet, comme dans nos Facultés. Chaque conférence était réservée à un thème différent, choisi par le maître au gré de son inspiration ou suivant ses études du moment.

Il ne nous reste aucun titre des conférences faites par les orateurs bordelais. Mais on peut deviner que les sujets traités ne différaient guère de ceux qui étaient en vogue dans l'empire depuis le Ier siècle, et dont les *Déclamations* de Sénèque nous offrent un choix si complet. C'étaient, j'imagine, des discours de morale, des développements historiques, des plaidoyers fictifs, travaillés surtout à grands renforts de périodes, de métaphores et d'allusions. Les harangues de Libanius, celles d'Himérius sur-

tout, peuvent nous donner une idée de l'enseignement de Patéra et de Minervius, comme les panégyriques d'Eumène nous donnent une idée de leur style. Ce sont des morceaux extraordinairement soignés, apprêtés et pompeux, souvent creux et sonores. Comme sujets, ce sont ceux que nous pourrions donner en dissertation ou en discours dans nos classes de rhétorique ou de philosophie, plus difficiles cependant et cherchés un peu plus loin. L'ensemble est l'analyse à outrance de la même idée, tourmentée, tournée et retournée à satiété. C'est de la casuistique littéraire plus encore que de la rhétorique. La déclamation du IVe siècle est déjà le type du sermon du moyen âge.

Si nous écoutions Ausone, qui a consacré vingt-cinq pièces aux professeurs célèbres de Bordeaux, les rhéteurs, ses collègues, eurent tous en partage les mêmes dons précieux. Nous serions tentés de ne pas le croire, et de le taxer d'exagération et d'amour-propre local. Mais, cependant, il faut reconnaître que ces orateurs de l'école ont eu, au IVe siècle, une vogue incroyable. Saint Jérôme fait aux rhéteurs de Bordeaux, Minervius, Alcimus, Patéra, Delphidius, les honneurs de sa *Chronique universelle*. Il y met leur nom, il cite leur gloire, comme un des grands faits de l'histoire du monde, et jamais il ne parle de leur enseignement sans ajouter des épithètes enthousiastes, *florentissime*, *gloriosissime*. Delphidius, dit le même Jérôme, « illustra toutes les Gaules de son génie, en prose et en vers ». Rome, Constantinople empruntèrent Minervius à Bordeaux, et il fut un instant la gloire de leurs écoles. Patéra enseigna à Rome avec éclat. Et puis, qu'y a-t-il d'étonnant, en ce temps où la rhétorique était la grande passion littéraire, si les rhéteurs du sud-ouest étaient les plus célèbres après ceux de l'Orient grec? La faconde et l'art de parler ne sont-ils pas propres au génie des hommes de l'Aquitaine? Comprend-on maintenant que ce soit précisément au IVe siècle, l'âge d'or de la rhétorique, que la Gaule du sud-ouest ait pu le mieux donner la mesure de son talent?

Mais que valaient au juste ces hommes-là et quel jugement pouvons-nous porter sur leur éloquence? Les éloges que leur accorde Ausone sont d'une telle banalité que le trait saillant du talent de chacun nous échappe. — Minervius, le plus célèbre d'entre eux, avait « une parole qui roulait de l'or ». Cela est bien vague. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il brillait par la mémoire, une des qualités que les rhéteurs de Bordeaux, comme ceux d'Athènes, cherchaient le plus à acquérir. Ses discours étaient, je suppose, émaillés de faits, d'anecdotes, de détails

curieux : « Il te suffisait », dit Ausone, « d'entendre ou de lire une seule fois ce que tu voulais graver dans ton souvenir ; et on pouvait s'en rapporter à ton oreille comme à un livre. Nous t'avons vu, un jour, après une partie longuement disputée, rappeler un à un tous les coups du jeu, et redire sans te tromper chacun des points. » — Alcimus était plus sérieux. Ce n'était pas seulement un rhéteur ; il avait écrit une histoire de l'empereur Julien. Ausone le qualifie à la fois de « grave » et d' « enjoué ». Peut-être était-il moins brillant et plus solide que Minervius. — Patéra semble surtout un styliste : « Nul ne sut varier comme lui la marche et la tournure du discours. Il avait une élocution facile, claire, harmonieuse, élégante, mais peu prodigue du sel de la raillerie ». — Exupérius, Bordelais qui enseigna à Toulouse et à Narbonne, paraît avoir été le type du parleur facile : « Tes discours étaient admirables de verve et d'abondance ; à les entendre, ces souffles sonores plaisaient à l'oreille ; mais à la lecture, ils ne présentaient rien à l'idée. » Ce qui nous montre que les rhéteurs de ce temps avaient, à Bordeaux comme en Grèce, l'habitude de rédiger leurs harangues.

De tous ces hommes, le plus intéressant à connaître, après Ausone, est sans contredit Delphidius, fils de Patéra. Nous savons l'éloge que lui accorde saint Jérôme. C'était un violent, un ambitieux, aimant surtout l'attaque, se plaisant à la lutte, homme de colère et de premier jet, avec de brusques retours de douceur et de calme : « Heureux, dit Ausone, quand tu te livrais à la culture des lettres, aux paisibles travaux des Muses ; quand de grands procès ne soulevaient pas contre toi la haine et les armes forcenées de la vengeance ; quand tu ne cherchais pas encore à t'élever à la cour aux jours de désordre et de tyrannie ! » Il était toujours prêt à intenter une action, et le mot que lui inspira l'issue d'un de ces procès peint admirablement cet homme à qui il fallait toujours un ennemi à combattre : « Delphidius, l'orateur violent par excellence, harcelait un accusé, et se trouvait subitement surpris par l'absence de documents : « Hé quoi ! dit-il à « Julien, personne ne pourra donc être coupable s'il suffit de « nier ? » A quoi Julien répondit : « N'y aura-t-il donc plus d'inno- « cents, s'il suffit d'accuser ? ». Ce fut peut-être, au IVe siècle, le tempérament d'avocat le plus franc de la Gaule. Aussi le métier de professeur d'éloquence ne convint-il pas à son ardente nature : « Tu devins rhéteur : mais, peu assidu aux devoirs de l'enseignement, tu trompas l'attente des familles. »

VI

Telle était l'Université de Bordeaux au IV[e] siècle, son organisation, ses méthodes d'enseignement, son personnel. Mais quelle place faut-il lui donner dans la société de ce temps? Quelle était sa vraie situation, et politique et morale? Était-ce simplement, comme les Facultés de nos jours, une école supérieure dont les maîtres, heureux surtout par leurs livres et leurs leçons, ne cherchent d'autres prérogatives et d'autre considération que celles qui s'attachent à la plus noble des professions libérales? Ou bien l'*auditorium* formait-il, comme les Universités du moyen âge, un corps puissant, respecté, intimément mêlé à l'existence de la ville et de l'empire, lancé dans tout le mouvement des choses humaines?

Le premier fait qui nous frappe, c'est la fortune de la plupart des professeurs de ce temps. Sauf quelques maîtres de grammaire peu goûtés du public, le corps enseignant nous étonne par la richesse de ses membres. Ils reçoivent de l'argent de deux côtés, de trois peut-être, de la ville, de l'État sans doute, de leurs étudiants. Le traitement officiel, qu'il vienne de l'État ou de la ville, n'est pas leur principal revenu. Une ordonnance impériale de 376 fixe à soixante sous d'or les émoluments d'un professeur de grammaire, au double, ceux d'un rhéteur, c'est-à-dire à environ mille ou deux mille francs. C'est évidemment, même pour ce temps-là, aussi peu que possible. Mais c'était, sans aucun doute, un minimum. Car nous voyons qu'Eumène, chef de l'École d'Autun, recevait six cent mille sesterces, cent mille francs peut-être, payés par le budget municipal. Le chiffre de soixante ou de cent-vingt sous était évidemment accru par les fondations locales ou les cadeaux de l'empereur; et il faut ajouter à cela les honoraires versés par les étudiants. Le montant, pour Bordeaux, de ces honoraires ne nous est point connu. Mais on peut, sans risquer une trop grande erreur, le placer entre cent et cent-vingt francs par an, au moins pour les élèves de rhétorique. Il y avait sans doute aussi des prix faits pour une série d'années d'études; les riches devaient payer plus cher; les plus pauvres étaient exemptés, si le maître y consentait. Et si l'on parvenait à donner des leçons à un prince de la famille impériale, la fortune était au bout de ces répétitions glorieuses. Ajoutons encore les cadeaux faits constamment par les familles des élèves.

Étant donné la multitude des étudiants à Bordeaux, les rhéteurs arrivaient presque toujours à l'opulence. Les grammairiens, plus

nombreux, moins bien payés, demeuraient parfois dans la gêne, dont ils ne sortaient qu'en se faisant nommer en rhétorique ou en épousant une riche héritière. Il est en effet permis de constater que les maîtres de l'École de Bordeaux ont trouvé moyen de faire d'excellents mariages dans l'aristocratie locale. Un rhéteur est presque toujours un homme riche, possédant de belles villas, flatté de ses amis, très considéré, entouré d'un cortège de clients et d'esclaves. Les plus grands orateurs de Bordeaux ont fait souche de sénateurs, grands propriétaires fonciers. L'enseignement, en donnant accès à la richesse, ouvrait ainsi la voie à l'anoblissement.

Ce qui améliorait encore leur situation matérielle et relevait aussi leur position dans le monde, c'étaient les privilèges sans nombre que leur accordait l'État. Tous les empereurs du IVe siècle furent également patrons des lettres et amis des écoles. Les professeurs obtinrent successivement l'exemption du service militaire, celle des impôts publics, celle des charges municipales, la faculté de ne point paraître en justice, et une sorte d'inviolabilité. Voici ce que dit un décret de l'empereur Constantin, daté de 321 : « Nous accordons à tous les médecins, à tous les grammairiens et aux autres professeurs, immunité complète pour eux et pour tous leurs biens. Nous leur permettons de n'exercer aucune charge publique. Nous interdisons aux magistrats de les traîner en justice ou de leur infliger le moindre tort. Quiconque les aura lésés sera condamné à payer au trésor une amende de 100,000 sesterces. » Et ces privilèges ne leur étaient point personnels. Ils passaient sur la tête de leur femme et de leurs enfants. La famille directe d'un professeur était, sauf certains cas, exempte d'impôts, et jouissait de prérogatives judiciaires fort étendues. Constantin donne en ces termes le motif de la place privilégiée que les lois font aux maitres : « Il faut qu'ils aient toutes les facilités pour se livrer aux études libérales et à l'instruction de la jeunesse. » Je ne crois pas que dans aucun pays, à aucune époque, — sauf peut-être de nos jours dans l'empire chinois, — il n'y ait eu un gouvernement plus passionné pour les choses de l'enseignement.

Aussi un professeur tenait-il une place considérable dans la ville où il résidait. C'était tout à fait un grand personnage. Il faisait souvent partie de droit du corps municipal, et il avait sur les autres membres de la curie l'avantage de prendre part aux délibérations et aux décisions, sans participer aux charges qui leur incombaient. C'était parmi les maîtres de l'école qu'on choisissait parfois les magistrats municipaux, les juges et les édiles. Ausone a

été chef de sa ville natale, en qualité de duumvir ou de défenseur.

Ces honneurs et ce respect n'étaient point limités aux murailles de la cité. Ils s'étendaient bien au delà du pays où les professeurs enseignaient. C'étaient des hommes qui comptaient dans la Gaule, même dans l'empire tout entier. Après avoir enseigné pendant vingt ou trente ans, alors qu'on était encore dans la force de l'âge et du talent, on pouvait quitter l'école et prendre du service dans les administrations de l'État. On était sûr d'être nommé aux plus hautes fonctions politiques : le titre de professeur était auprès des princes la meilleure des recommandations. Ils n'ont jamais redouté de faire d'un rhéteur un juge ou un gouverneur, un préfet, un receveur des finances. Dans ce siècle d'instruction et de littérature, la rhétorique menait à tout. On pourrait citer de nombreux exemples. Exupérius, de Bordeaux, qui n'était cependant qu'un insipide bavard, devint gouverneur de province. De même, Népotianus, grammairien et rhéteur. Eumène, d'Autun, a été chef de la chancellerie impériale avec un traitement de trois cent mille sesterces. Ausone reçut une préfecture du prétoire avec des émoluments d'au moins sept cent mille sesterces; puis, il fut nommé consul. Or, au-dessous de l'empereur, le consul est le premier en dignité; le préfet du prétoire, le premier en puissance. L'ambition la plus haute était si permise à un professeur qu'Ausone s'étonne de voir Alcimus, « malgré sa gloire de rhéteur et son génie littéraire, refuser de briguer les emplois publics ».

On peut donc croire qu'au IVe siècle, à Bordeaux, comme à Athènes, comme à Antioche ou à Béryte, la vie municipale s'identifiait presque entièrement avec la vie universitaire. Ce qui fait la gloire de la cité, ce qui l'anime encore, c'est l'école, ses maîtres et ses étudiants. L'Université, plus peut-être que la curie elle-même, est le vrai centre de Bordeaux. C'est un corps estimé, riche, puissant : il a pour lui le nombre de ses élèves, la fortune et la gloire de ses professeurs. Il fournit des milliers de recrues au sénat, au barreau, aux ministères de l'empire, et demain ses rhéteurs seront parmi les maîtres de l'État.

C'est un étrange spectacle que celui de la Gaule à la fin du IVe siècle. D'un côté, les barbares qui forment les armées de l'empire. De l'autre, la société romaine, toute civile, on peut même dire tout intellectuelle, qui donne aux hommes d'étude la meilleure part de la richesse et de l'autorité.

VII

C'est ainsi que, placé entre les misères de deux invasions, le IVe siècle put être dans l'histoire ancienne l'âge d'or du haut enseignement. A l'autre extrémité de l'empire, l'université d'Athènes avait, à la même époque, une prodigieuse intensité de vie, avec ses disputes de sophistes, ses batailles d'étudiants, l'attrait d'une philosophie nouvelle, le prestige de l'hellénisme renaissant. Bordeaux n'avait qu'un reflet lointain de la grande école du monde civilisé, mais il fut peut-être, en Occident, dans ce coin tranquille et riche de la Gaule, le centre le plus actif de l'hellénisme et des études littéraires.

L'université ne mourra pas d'un seul coup au Ve siècle, malgré l'invasion et l'établissement des barbares. Il serait facile, même sous les Wisigoths, de suivre son existence jusque vers l'année 500. On retrouverait ses étudiants, ses rhéteurs, ses maîtres riches et considérés. Les barbares acceptaient son influence; ils venaient à l'école. Héritiers de la politique comme de l'autorité des empereurs, ils patronnaient les professeurs et courtisaient les lettres. Mais l'éclat que jette l'école au temps de Théodoric est sa dernière lueur. Elle disparaît vers le moment où les Francs s'établissent à Bordeaux.

Est-ce à dire que de ces auditoires de Bordeaux, d'Autun, de Trèves, de Toulouse, de ces grandes écoles municipales qui furent si puissantes au IVe siècle, il ne restera plus au moyen âge et de nos jours qu'un souvenir fort effacé de leçons éloquentes et de gloire intellectuelle? Non, l'enseignement créé par les Romains dans les derniers jours de l'empire devait, comme tant de leurs institutions, survivre à cet empire même. Il en fut des écoles comme des corps municipaux, comme de l'organisation provinciale, comme de l'idée monarchique. Quand le pouvoir impérial fut tombé, il se trouva une puissance pour recueillir son héritage et continuer son œuvre, l'Église chrétienne. C'est elle qui conserva les cadres administratifs de l'empire romain jusqu'à notre Révolution. C'est grâce aux évêques peut-être que les curies municipales ont vécu d'une vie obscure mais continue jusqu'au réveil communal. C'est le catholicisme qui achèvera la diffusion de la langue latine dans la plèbe des campagnes, et qui sauvera les lettres romaines pour les enseigner aux barbares. C'est l'épiscopat enfin qui maintiendra la tradition scolaire créée par les empereurs de l'an 300 et qui la transmettra aux universités futures.

Au moment où disparaissent les écoles municipales, vers le temps même où Justinien supprima l'université d'Athènes, apparaissent en Gaule les écoles épiscopales. Il est facile de comprendre comment le passage s'est fait des unes aux autres et que l'évêque ait pu prendre dans la direction de l'enseignement la place de l'État et des villes. En l'an 500, l'évêque était le vrai souverain municipal. C'était à lui bien plus qu'au comte, représentant de l'État ou qu'au défenseur élu par la curie, qu'appartenait le pouvoir effectif. Or, de toutes les affaires qui intéressaient la cité et dont l'évêque put s'occuper, une des principales était l'école. C'est sur elle qu'il a tout d'abord mis la main.

Mais en devenant l'école de la cathédrale, l'ancien auditoire ne change pas de caractère. Il conserve sa division entre grammaire et rhétorique, il prend les mêmes habitudes d'enseignement par le livre ou la déclamation; les titres des professeurs ne sont point modifiés; les auteurs étudiés sont d'abord les mêmes : on y ajoute seulement les textes sacrés. Et sept siècles plus tard, lors de la renaissance intellectuelle du XIII[e] siècle, c'est de ces écoles de cathédrale que naîtront nos universités françaises, modèles de tant d'instituts étrangers.

Il n'y a plus à s'étonner maintenant si nous avons rencontré un si grand nombre de traits communs aux auditoires du IV[e] siècle et aux universités du moyen âge et de l'Allemagne contemporaine. Ceux-là sont les vrais ancêtres historiques de celles-ci. Les corporations d'étudiants, les mots de chaire, de professeur, de rhétorique, l'enseignement de la grammaire et de l'éloquence, l'herméneutique et l'amour du texte, la place faite à l'école dans la vie municipale, et jusqu'à la gloire de Virgile, ce sont autant de legs que le monde romain a fait aux temps modernes; et en cela, comme en toute chose, il a eu l'épiscopat pour exécuteur testamentaire.

Camille JULLIAN.

LES RÉFORMES
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN HONGRIE

A maintes reprises nous avons eu occasion de présenter aux lecteurs de la *Revue internationale* un tableau des résultats acquis sur le domaine de l'instruction publique en Hongrie. Ces tableaux ou, pour mieux dire, ces esquisses ont pour base les données contenues dans les comptes rendus que M. le ministre de l'instruction publique de Hongrie présente annuellement aux Chambres. Le volume le plus récent de ce compte rendu, le vingtième de la série, vient d'être publié. C'est une nouvelle occasion pour nous d'attirer l'attention de ce monde d'élite qui forme le public de la *Revue*, sur la situation intellectuelle de l'État Danubien. Mais cette fois, au rebours du procédé suivi dans nos articles précédents, nous nous proposons de nous défaire du poids considérable des données de statistique qui les ont alourdis. Ces données, groupées en vue de mettre en lumière l'état de telle question ou la situation de telle institution, ne peuvent, par la nature même des choses, présenter d'un an à l'autre des changements notables. Aussi aurons-nous, cette fois, une tâche beaucoup plus intéressante et de beaucoup plus importante à remplir en esquissant ce mouvement de réformes que M. le comte Albin de Csàky, l'infatigable ministre de l'instruction publique et des cultes de Hongrie, a provoqué et qui l'ont amené à inscrire sur son programme le développement plus ample, la transformation ou l'acclimatation des diverses institutions qui intéressent l'instruction publique.

I

Parmi les créations les plus importantes du ministre, nous devons avant tout mentionner la *réforme des écoles enfantines*. La loi de 1891, qui a réalisé cette réforme, mérite, en effet, par son intérêt extraordinaire, d'occuper la première place.

Précédemment déjà les écoles enfantines et les crèches ne faisaient pas défaut en Hongrie; elles atteignaient le chiffre de 757 en 1891; trois institutions *ad hoc* formaient des maîtresses d'écoles enfantines. Mais tout cela était l'œuvre de l'initiative privée. L'Etat, qui en certains endroits fondait exceptionnellement des écoles enfantines, bornait en général sa coopération sur ce terrain à appuyer et principalement à contrôler et à diriger les efforts individuels.

Avec le nombre toujours croissant des écoles enfantines, s'est fait sentir le besoin de régler leur situation par une loi. Un autre motif de cette réglementation législative fut la mortalité excessive des enfants, mortalité qui pèse lourdement sur les données du mouvement de population. (En 1886, cette mortalité, calculée sur la base de la totalité des décès pour les sujets de 0 à 1 an était de 32,60 p. 100 pour ceux de 1 à 5 ans de 18,13 p. 100.) Il est hors de doute que cette situation défavorable est surtout amenée par le fait que les enfants manquent de surveillance suffisante et d'assistance médicale. La protection des petits enfants étant désormais rendue générale et obligatoire ne manquera pas de produire à ces deux points de vue les meilleurs effets : les parents, même les ouvriers qui se rendent à l'ouvrage, sont tenus de confier leurs enfants à la protection offerte par la loi; ce qui permettra à ces derniers de jouir des bienfaits de l'assistance médicale.

La loi relative aux écoles enfantines développe cette institution sur la base de l'état actuel. Les institutions analogues de l'étranger ne répondant pas aux circonstances locales n'ont pu servir d'exemple. Tout d'abord et en principe la loi établit l'obligation pour les parents et les tuteurs d'envoyer régulièrement leurs enfants en bas âge à l'école enfantine; en deuxième lieu, la loi statue sur l'obligation *relative* des communes d'organiser des institutions de ce genre; en troisième lieu elle règle le programme d'études des écoles en question, de façon que l'enseignement systématique en soit complètement écarté. Enfin elle prescrit les conditions de nomination des maîtresses, et des gardes mises au service des petites écoles. Pour ces dernières la connaissance de la langue nationale est indispensable.

L'article premier de la loi définit le but des écoles enfantines comme suit : « Le but des écoles enfantines est, d'une part, de sauvegarder et de soigner les enfants de 3 à 6 ans en l'absence de leurs parents, d'autre part de les accoutumer au bon ordre et à la propreté en même temps que d'encourager leur

développement physique, intellectuel et moral au moyen d'exercices répondant à leur âge et agissant sur leur adresse manuelle, sur leur esprit et sur leur cœur. » Il en résulte que les écoles enfantines hongroises dont tout enseignement est écarté se distinguent nettement des écoles maternelles françaises qui forment une partie organique de l'enseignement primaire élémentaire.

La loi constitue trois catégories d'écoles enfantines et impose aux communes l'obligation de subvenir à l'entretien d'une de ces trois catégories d'écoles en proportion des moyens matériels dont elles disposent. Les villes et communes aisées, à savoir, celles dont les contributions directes annuelles dépassent le total de 15 000 florins, sont tenues d'organiser des écoles enfantines d'une catégorie supérieure dont les frais d'entretien sont plus considérables et dans lesquelles, par conséquent, le développement intellectuel des enfants peut être plus amplement poursuivi.

Les communes qui versent annuellement le total de contributions directes de 10 000 à 15 000 florins et dans lesquelles se trouvent au moins quarante enfants compris dans l'obligation de fréquenter l'école enfantine, sont tenues d'organiser et d'entretenir à leurs frais des *asiles d'enfants permanents* et de les tenir ouverts toute l'année. Enfin les communes les plus pauvres, dont le total des contributions directes est inférieur à la somme de 10 000 florins, sont tenues de pourvoir à l'établissement d'*asiles d'été* aptes à recevoir les enfants de laboureurs laissés seuls pendant la saison des grands travaux agricoles. Le programme des asiles d'enfants permanents ressemble beaucoup à celui des écoles enfantines, tandis que celui des asiles d'été se borne presque exclusivement à surveiller et à soigner les enfants, à les accoutumer au bon ordre, à la propreté, à la bonne conduite et à les occuper de jeux agréables. Attendu que les asiles d'été s'organiseront surtout dans les petites communes rurales, la loi pourvoit à ce que les enfants n'ayant pas encore atteint leur troisième année puissent également y être admis. Cette disposition de la loi est d'autant plus importante que, en Hongrie qui est un pays agricole, la population des laboureurs est pendant la saison estivale obligée d'emmener les petits enfants avec soi aux champs ou de les laisser à la maison dépourvus de surveillance suffisante.

Si la loi impose aux communes l'obligation d'établir des écoles enfantines, elle les autorise en revanche à percevoir au profit de la caisse d'entretien de ces écoles un impôt communal supplémentaire dont le maximum ne peut cependant dépasser les 3 p. 100

des contributions directes. La loi permet aussi la subvention d'écoles analogues réunissant les conditions prescrites et ne disposant pas de ressources suffisantes. Mais à côté des communes et de l'État, les communautés religieuses, les sociétés privées et les particuliers sont également autorisés à établir et à entretenir des écoles enfantines et des asiles d'enfants, et l'État assure une influence relative aux communautés religieuses dans la direction des établissements qu'elles ont fondés. Ces derniers établissements ont en outre droit à recevoir des subsides de l'État.

La fréquentation des écoles enfantines et des asiles d'enfants n'est pas rendue absolument obligatoire par la loi. Mais celle-ci exige que, là où il existe une école enfantine ou un asile d'enfants, parents et tuteurs soient obligés d'y envoyer leurs enfants âgés de 3 à 6 ans, à moins d'avoir justifié que ces derniers sont, soit à la maison paternelle ou ailleurs, soumis à une surveillance permanente et y reçoivent les soins nécessaires. Les parents ou tuteurs qui ne sont pas à même de faire ces justifications et négligent d'envoyer leurs enfants à l'école enfantine ou dans un asile d'enfants sont frappés d'une amende par les autorités communales.

La loi en question pourvoit aussi à ce que les locaux destinés à recevoir les établissements enfantins répondent à toutes les conditions d'hygiène, mais elle admet que durant les vacances d'été les immeubles des écoles primaires puissent servir d'asiles d'été pour le temps qu'ils ne servent pas à leur destination propre.

Conformément aux trois catégories d'écoles enfantines, la loi distingue trois degrés de qualification au personnel appelé à les desservir, à savoir : *a*) des maîtresses d'écoles enfantines autorisées à diriger des établissements analogues ; *b*) des gardes permanentes et, finalement, *c*) des gardes provisoires, ces dernières spécialement autorisées à desservir des asiles d'enfants d'été. La loi établit comme maximum le chiffre de quatre-vingts enfants pouvant être surveillés par une maîtresse ou garde. Si le nombre des inscrits a dépassé le chiffre de quarante, une garde permanente doit être mise à la disposition de la maîtresse aux écoles enfantines et une bonne à la disposition des gardes permanentes des asiles.

Ne peuvent être employées comme gardes aux asiles permanents que celles qui sont à même de justifier qu'elles parlent hongrois et de produire un certificat d'aptitude attestant qu'elles ont subi un examen *ad hoc* auprès de l'inspecteur d'instruction primaire compétent. Le même certificat d'aptitude est également exigé des gardes, chargées de la direction des asiles d'été.

Les maîtresses d'écoles d'enfantines sont nommées à vie, elles ne peuvent être révoquées qu'à la suite de négligence inexcusable, d'immoralité, de manquement aux devoirs imposés par les lois et les décrets, ou comme coupables d'un crime ou délit. La révocation ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un arrêt d'enquête disciplinaire, soumis à l'approbation du ministre de l'instruction publique.

Les patrons respectifs des écoles enfantines et asiles d'enfants sont appelés à fixer les rétributions des maîtresses et des gardes. La loi dispose cependant que le traitement annuel des maîtresses ne peut pas être inférieur à 300 florins et dans les villes comptant plus de 10 000 habitants à 400 florins, avec le logement gratuit. Le minimum de la rétribution des gardes employées dans les asiles permanents d'enfants et des gardes d'asiles d'été est de 10 florins par mois. Les rétributions des maîtresses enfantines appartenant à un ordre religieux sont réglées d'après les dispositions de l'ordre en question.

Les écoles enfantines et asiles communaux relèvent des autorités communales, ceux des communautés religieuses relèvent directement de ces dernières. La direction et la surveillance sont toutefois exercées par un comité de surveillance composé d'au moins cinq membres. Des dames qui s'intéressent à l'institution peuvent en faire partie.

Sont d'office toujours membres du comité de surveillance : le médecin adjoint ou le médecin rural qui sont tenus d'inspecter les écoles enfantines et asiles de leurs districts tous les quinze jours, et dans les cas exceptionnels plusieurs fois, selon le besoin, d'examiner l'état sanitaire des enfants et de faire au comité de surveillance des propositions en vue des mesures à prendre.

Le ministre de l'instruction publique exerce son droit de contrôle sur les écoles enfantines par les inspecteurs d'instruction primaire ou leurs suppléants. A côté de ce contrôle le comité d'administration départementale exerce sur la gestion des écoles enfantines la même tutelle qu'à l'égard des écoles primaires.

Un chapitre particulier de la loi statue sur les écoles normales pour les futures maîtresses d'écoles enfantines.

Les conditions d'admission sont : santé corporelle parfaite et corps sans difformités ou défectuosités; puis l'ouïe musicale; pour les jeunes filles l'âge de 14 ans et pour les élèves hommes l'âge de 18 ans. Les candidats doivent en outre produire le certificat, soit de la quatrième classe d'une école bourgeoise, ou d'une école supérieure de jeunes filles, soit de la deuxième classe

d'une école élémentaire supérieure. A leur défaut les aspirants sont soumis à un examen d'admission sur les branches enseignées dans ces classes.

Le cours comprend deux années. Voici les matières obligatoires du programme : 1, religion et morale; 2, langue et littérature hongroises; 3, pédagogie spécialement appliquée à l'organisation des écoles enfantines; 4, hygiène et plus spécialement l'hygiène des écoles enfantines; 5, histoire nationale; 6, notions élémentaires de la constitution nationale et géographie; 7, sciences naturelles; 8, géométrie et dessin; 9, travaux à l'aiguille et quelques notions d'industries indigènes (pour les jeunes filles); 10, gymnastique. En dehors de ces matières une des préoccupations principales du programme est d'initier les élèves au traitement des petits enfants et éventuellement à la connaissance de quelque langue étrangère en usage dans le pays (comme l'allemand, le roumain, le serbe, le slave, le ruthène). Toutes ces matières ne sont traitées que dans une mesure strictement limitée par le but des écoles enfantines. Le programme des écoles normales est arrêté par le ministre de l'instruction publique.

Selon les dispositions de la loi le personnel enseignant d'une école normale doit se composer d'au moins un professeur directeur, d'un professeur titulaire et d'une maîtresse titulaire. Le minimum de qualification qui leur est imposé est le certificat d'aptitude pour l'enseignement aux écoles bourgeoises. Ils doivent, en outre, avoir fait un stage d'au moins un an à quelque école normale; un cours spécial est attaché à cette fin à ces écoles.

En vue de l'éducation pratique des candidats, toute école normale doit être pourvue d'une école enfantine modèle, dirigée par une maîtresse diplômée. Une fois le cours terminé, les candidats subissent un examen de capacité présidé par l'inspecteur d'instruction primaire ou par un envoyé spécial du ministre qui appose sa signature au brevet de capacité. Les brevets dépourvus de cette signature sont considérés comme non valables. L'inspecteur d'instruction primaire ou son suppléant sont tenus de refuser la signature du brevet toutes les fois que le candidat n'est pas parfaitement versé dans la langue hongroise, qu'il doit à un degré égal savoir manier oralement et par écrit.

Dans l'exposé qui précède nous venons de résumer les dispositions principales de la loi relative aux écoles enfantines. La France est le seul pays qui ait créé une loi analogue, avant la Hongrie ; en rendant la protection des petits enfants législative-

ment obligatoire, elle a devancé tous les autres peuples européens. Ce n'est qu'après une série d'années qu'il sera permis d'apprécier dans la mesure de son importance extraordinaire cette loi et de constater les effets salutaires qu'elle ne manquera pas de produire au point de vue de la culture intellectuelle nationale hongroise. On peut cependant affirmer dès à présent qu'elle aura donné l'impulsion initiale à la protection des enfants en Hongrie et qu'elle est appelée à introduire l'esprit national aux écoles enfantines soumises jusqu'à ce jour au joug de l'influence étrangère. Elle en écartera les jeux exotiques et peu appropriés à son but, les vers et chansons rimés, gauchement traduits de l'allemand, et les remplacera par des jeux de caractère national et par ce riche trésor de poésies et chansons qui survivent dans la bouche du peuple hongrois et se transmettent de génération en génération. Elle offrira des facilités considérables aux enfants dont la langue maternelle n'est pas le hongrois pour apprendre leur langue nationale et amènera une élévation notable du niveau des écoles primaires.

II

Une autre création de M. le comte de Csàky, ministre de l'instruction publique et des cultes, est la *revision de la loi de 1875 relative à la retraite des instituteurs et à leur assistance*. La retraite des instituteurs et institutrices des écoles primaires et bourgeoises et l'assistance de leurs veuves et orphelins avaient déjà été réglées par la loi XXXII de 1875. En vertu de cette loi, il fut créé une caisse de retraite et d'assistance qui dispose des ressources suivantes : « *a*) Tous les instituteurs titulaires y contribuent la première année de leur nomination avec 5 p. 100 du total de retraite auquel ils pourront avoir droit. Pour les années suivantes, les instituteurs d'écoles élémentaires y contribuent avec 2 p. 100, les instituteurs d'écoles bourgeoises avec 3 p. 100 du total de leur retraite. *b*) Les patrons d'école versent annuellement la somme de 12 florins par tête d'instituteur qu'ils emploient. *c*) La somme de 10 florins est perçue des patrons d'école à l'occasion du décès de chacun des instituteurs qu'ils emploient. *d*) Une subvention permanente est accordée à la charge du Trésor.

En face du nombre excessif des intéressés et des données peu exactes sur la base desquelles fut calculé le bilan de cette caisse de retraite, le gouvernement et les assemblées législatives montrèrent une certaine réserve timide dans l'élaboration de cette loi. On considérait que, pour ne pas exposer la caisse à être épuisée à la

suite de charges qui ne seraient pas en proportion avec les ressources dont elle dispose, il était prudent d'imposer des restrictions sévères aux conditions sous lesquelles il serait permis d'en bénéficier. Une partie des instituteurs d'âge avancé ne furent pas admis par la loi à bénéficier de la caisse, les droits de retraite d'une autre partie furent réduits au minimum. Le maximum des retraites (après quarante ans de services) fut fixé à 300 florins pour les instituteurs d'écoles primaires et à 400 florins pour les instituteurs d'écoles primaires supérieures et d'écoles bourgeoises. Cette disposition était des plus iniques, précisément à l'égard des instituteurs les plus méritants qui, à des postes mieux rétribués, jouissaient d'appointements de beaucoup supérieurs au maximum de la retraite et, en dépit de cette circonstance, n'avaient droit qu'à une retraite ne pouvant dépasser le total de 300 florins, respectivement de 400 florins. Ce fait est d'autant plus grave qu'à d'autres emplois c'est le maximum de rétribution acquise qui sert de base et de mesure à la retraite. L'assistance des veuves et des orphelins d'instituteurs était réglée d'une façon tout aussi parcimonieuse.

Les dispositions peu équitables de cette loi étaient un motif de mécontentement continuel dans la corporation des instituteurs. Ils ne pouvaient ignorer que la loi réglant les retraites des fonctionnaires d'État et spécialement les dispositions de cette loi relatives à la retraite des professeurs d'écoles secondaires étaient beaucoup plus favorables. Ce mécontentement perça maintes fois aux assemblées générales annuelles des instituteurs. Aussi la Chambre se vit-elle à diverses reprises portée à s'occuper de ces plaintes. Mais des calculs que feu M. de Tréfort, alors ministre de l'instruction publique, avait fait faire, il résultait que le fonds de ressources de la caisse de retraite et d'assistance ne pouvait pas supporter des charges plus considérables et qu'il était, par conséquent, impossible d'accorder aux intéressés un traitement plus favorable.

Entre temps, la caisse de retraite et d'assistance des instituteurs augmentait considérablement d'année en année. En 1888 elle atteignit le chiffre de 5 993 528 florins (12 millions de francs). En dehors de la subvention annuelle de 150 000 florins accordée par les Chambres à la charge du Trésor, ses revenus montèrent à 642 215 florins, tandis que les dépenses annuelles ne dépassèrent pas le total de 232,567 florins. A la suite de ce fait les intéressés demandaient avec une insistance de plus en plus énergique la réforme des dispositions iniques de la loi de retraite.

M. le comte Albin de Csàky, avec le sens pratique qui lui est

particulier, avait, dès son entrée au pouvoir, saisi la justesse de ces *desiderata* et déjà à propos du premier budget du ressort de l'instruction publique qu'il fit voter en 1889, il déclara au cours des débats à la Chambre qu'il considérait comme une des tâches les plus urgentes des assemblées législatives la revision de la loi des retraites et de l'assistance des instituteurs dans l'esprit des prétentions motivées émises par les intéressés. Après d'amples études et calculs les travaux préparatoires étant terminés, M. le ministre avait en 1891, avec l'approbation unanime de tous les partis de la Chambre, déposé une proposition de loi modifiant les dispositions de la loi de 1875. La nouvelle loi passa et au courant de la même année de 1891 elle reçut la sanction suprême.

En vertu de cette nouvelle loi les retraites de tous les instituteurs sont réglées d'après les mêmes principes que celles des fonctionnaires d'État d'autres catégories, à cette différence près cependant, eu égard aux professeurs d'écoles secondaires, que tandis que le temps de services obligatoires de ces derniers donnant droit à la totalité de la retraite est fixé à trente ans, celui des instituteurs est de quarante ans. La disposition la plus essentielle de la loi est qu'après quarante ans de services elle donne à l'instituteur et à l'institutrice retraités droit à jouir d'une pension égale au maximum des rétributions dont ils avaient joui pendant leur service. Après dix ans de services il leur est assuré 40 p. 100 des rétributions et toute année de services de plus augmente la pension de 2 p. 100 des retributions. La pension des instituteurs jouissant de rétributions inférieures à 300 florins doit également être fixée d'après les mêmes principes que celles de ceux jouissant d'une retraite de 300 florins.

Les veuves d'instituteurs ont, comme assistance, droit aux 50 p. 100 d'une rétribution annuelle d'au moins 300 florins jusqu'au maximum de 600 florins. Si la rétribution la plus haute du mari défunt a été supérieure à 600 florins, la veuve a en outre droit aux 20 p. 100 du surplus. Les orphelins ont droit à un sixième de l'assistance fixée en faveur de la veuve. Les orphelins sans parents, dont un des parents seulement était au service de l'enseignement primaire, ont, en dehors de l'assistance déjà indiquée, droit par tête à la somme de 25 florins et ceux dont tous les deux parents ont été instituteurs à la somme de 50 florins.

Une autre disposition importante de la loi est que les enfants d'instituteurs absolument dépourvus de parents seront, à partir de leur troisième année, en échange de l'assistance qui leur est due en espèces, élevés dans les orphelinats. De même les orphelins

restés sans appui et devant être considérés comme absolument dépourvus de parents, dont le père ou la mère survivant, à la suite d'une faute disciplinaire ou criminelle, ou bien à la suite de dissolution des liens conjugaux, a perdu son droit à l'assistance.

Pour les besoins de ces orphelins il est établi des orphelinats subventionnés avec les ressources extraordinaires de la caisse de retraite et d'assistance des instituteurs. Selon le vœu émis par une conférence convoquée *ad hoc*, ceux de ces orphelinats qui sont destinés aux enfants âgés de 3 à 6 ans devront être établis en connexité avec les écoles enfantines et ceux destinés aux orphelins plus âgés seront dirigés, soit d'une façon indépendante, soit en connexité avec les écoles normales pour instituteurs ou institutrices.

Les ressources de la caisse de retraite et d'assistance ne se trouvent modifiées par la nouvelle loi qu'en tant que celle-ci arrête que pendant la durée de quarante ans de services obligatoires tout participant est tenu de verser au profit de la caisse les 2 p. 100 de la rétribution devant servir de base au calcul de la somme de retraite ou respectivement du minimum de retraite éventuelle de 300 florins. En outre, il est perçu par tête d'enfant inscrit à une école primaire une taxe annuelle de 15 kreuzer (35 centimes). Cette taxe est en premier lieu mise à la charge des patrons d'écoles.

La loi dont nous venons de nous occuper n'a trait qu'aux instituteurs employés aux écoles d'État. Une autre proposition de loi de M. le comte de Csàky, que celui-ci a déposée à la Chambre dès 1891, mais qui, à l'heure qu'il est, ne se trouve pas encore votée, est appelée à apporter une amélioration notable à la situation matérielle d'une autre catégorie d'instituteurs et, indirectement, à améliorer les résultats de l'enseignement primaire même. Son objet est de *régler les rétributions des instituteurs et institutrices employés aux écoles primaires communales ou entretenues par les communautés religieuses.*

Déjà la loi de 1868, relative à l'instruction primaire, contient des dispositions en vue d'assurer à tous les instituteurs le minimum de ce qui leur est indispensable à l'existence. Il y est arrêté que, en dehors d'un logement convenable et du quart d'un acre de jardin, tout instituteur titulaire d'école primaire doit toucher un minimum d'appointements annuels fixé à 300 florins et tout instituteur adjoint un minimum de 200 florins d'appointements annuels. Cette disposition de la loi n'ayant fixé que la somme minimum des appointements, on avait espéré que, d'une part, ce

minimum serait partout maintenu et que, d'autre part, avec les besoins croissants, les appointements ne manqueraient pas d'être considérablement augmentés. L'expérience des vingt-quatre années écoulées depuis la mise en vigueur de cette loi nous démontre combien cette attente était vaine. A l'aide des données relevées avec soin, on peut constater que, en dehors des instituteurs employés aux écoles d'État il n'y a que les instituteurs des communes les plus peuplées et les plus importantes qui jouissent de rétributions dépassant le minimum légal, tandis que la plus grande partie des instituteurs sont toujours réduits au minimum. Il existe même 5 278 places d'instituteurs dont les bénéfices, en y joignant même le payement servi pour certaines fonctions religieuses qui en dépendent, n'atteignent pas le chiffre de 300 florins.

La cause principale du fait que le quart de la totalité des instituteurs hongrois sont si misérablement rétribués est cette anomalie que la loi XXXVIII de 1868 ne rend obligatoire le minimum des appointements qu'aux écoles communales, tandis qu'elle autorise les confessions religieuses à fixer selon leur gré les rétributions de leurs instituteurs. La plus grande partie des écoles primaires existantes en Hongrie étant soutenues par les confessions (1), réduites à leur tour à leurs propres ressources et se trouvant en général dans une situation matérielle assez modeste, il est naturel que les appointements servis par elles soient des plus insuffisants.

De ce qui précède il résulte qu'il était urgent d'améliorer avant tout la situation des instituteurs employés aux écoles des communautés religieuses, d'où la nécessité de deux catégories de mesures législatives : premièrement il doit être décrété que même aux écoles primaires confessionnelles les appointements des instituteurs ne peuvent pas être inférieurs à 300 florins annuels; deuxièmement, il faut permettre à l'État de ne pas limiter ses subventions aux écoles communales et privées, mais de les étendre aussi aux écoles confessionnelles là où le besoin s'en fait sentir.

Ce sont les deux principes généraux qui caractérisent la proposition de loi en question. La consécration de ces principes par les facteurs législatifs assurera d'une part et avant tout une existence tant soit peu tolérable à ces 5 278 instituteurs dont nous avons fait mention plus haut, mais elle ne manquera pas en même

(1) Sur le nombre total de 16 805 écoles d'instruction primaire il y a 5 422 (soit 32,27 p. 100) ayant le caractère catholique; 2 173 (12,93 p. 100) de caractère grec uni; 1 813 (10, 8 p. 100) de caractère orthodoxe; 2 375 (14, 13 p. 100) de caractère helvétique; 1 433 (8, 52 p. 100) de caractère réformé d'Augsbourg; 46 (0, 28 p. 100) de caractère unitaire et 566 écoles (3,37 p. 100) de caractère israélite.

temps de donner un nouvel essor au développement intense et plus ample de l'instruction primaire hongroise. Ce qui s'explique très facilement, attendu que des instituteurs diplômés n'acceptent pas généralement les places dotées de 50 à 200 florins d'appointements annuels. Il en résulte que les 5 278 instituteurs occupant ces emplois se composent pour la plus grande partie d'individus dépourvus de qualifications suffisantes et, pour une partie assez notable, de gens sans vocation et sans éducation et d'un niveau très bas sous le rapport de l'intelligence et de la moralité. Le concours de pareils éléments à l'enseignement primaire lui porte un préjudice incalculable. Aussitôt que ces places d'instituteurs mal rétribuées cesseront d'exister et que la rétribution minimum de 300 florins sera rendue généralement obligatoire, l'enseignement primaire sera délivré de ces éléments nuisibles. Une fois les individus sans qualification écartés, il sera permis de les remplacer par autant d'instituteurs brevetés, ce qui équivaudra à la création de 2 900 écoles nouvelles, le total des instituteurs sans qualification employés s'élevant à ce chiffre (1).

Mais la proposition de loi ne se borne pas à porter au minimum de 300 florins les appointements des places mal dotées, elle a aussi la prétention d'améliorer en général la situation matérielle de tous les instituteurs en leur accordant un supplément de bénéfices d'âge proportionné aux services rendus. La loi de 1868, relative à l'organisation de l'instruction primaire, ne contient pas de dispositions au sujet de cette augmentation, aussi n'a-t-elle été obtenue que dans un très petit nombre d'écoles appartenant à l'État ou aux communes importantes. En vertu de la loi proposée, il sera arrêté que les instituteurs de toutes les écoles primaires ont droit à une augmentation quinquennale de leur dotation, calculée sur la base des dispositions réglementaires applicables aux instituteurs employés par l'État. La proportion du supplément quinquennal est fixée à 10 p. 100 du minimum de la rétribution légale de 300 florins,

Les suppléments d'âge quinquennaux équivalent à une augmentation des appointements de 180 florins après trente ans de services rendus. De sorte que, après quarante ans de services, tout instituteur pourra prendre sa retraite avec 480 florins de pension minimum. On peut donc présumer que cette loi, si elle a la chance

(1) Notons en passant que tout récemment le ministre a mis en avant l'idée de porter à 400 florins le minimum de rétribution de tous les instituteurs d'État et que la proposition de loi en question sera, selon toute vraisemblance, modifiée en conséquence.

de passer, apportera une amélioration notable à la situation matérielle de tous les instituteurs.

Nous avons déjà fait remarquer plus haut que la proposition de loi en question permettra, non seulement aux communes, mais aussi aux communautés religieuses, de recourir aux subsides de l'État dans le cas où leurs propres ressources et les impôts supplémentaires autorisés à cette fin ne suffiraient pas pour servir aux instituteurs le minimum d'appointements légal et pour assurer le service des suppléments d'âge quinquennaux réglementaires. A cette fin elles auront à s'adresser au ministre de l'instruction publique, qui, en autorisant les subventions demandées, assure au gouvernement par là même à l'égard des écoles subventionnées, une influence et des droits dont l'importance n'est pas à méconnaître.

Il est cependant fait cette restriction que l'État ne pourra servir de subvention pour compléter au minimum légal les appointements d'un instituteur quelconque qu'en tant que la qualification de cet instituteur répond à toutes les exigences prescrites par la loi. Il est arrêté ensuite que la nomination des instituteurs dont les appointements servis par la communauté religieuse ont besoin d'être complétés à la charge du Trésor à concurrence de 50 à 100 florins, ne sera valide à moins d'être approuvée par le ministre de l'instruction publique. Dans les cas où la contribution de l'État accordée dépasse le montant de la somme de 100 florins, la nomination de l'instituteur se fait par le ministre de l'instruction publique sur la base d'une triple proposition des patrons d'école. Il faut en outre que les candidats proposés réunissent toutes les conditions prescrites par la loi. Lorsque l'emploi est à la nomination des patrons, après deux propositions contre lesquelles le ministre peut, à un point de vue légal ou moral, ou purement d'État, élever des objections motivées, la nomination de l'instituteur est faite par le ministre sans même que ce dernier ait besoin de recourir à la consultation des soutiens d'école. Avec cette restriction cependant qu'aux écoles patronnées par les confessions le choix du ministre ne peut tomber que sur un candidat appartenant à la confession identique au caractère confessionnel de l'école.

La loi proposée arrête ensuite que les instituteurs employés aux écoles confessionnelles subventionnées par l'État ne peuvent être révoqués qu'à la suite d'un arrêt disciplinaire devant en toute occasion être soumis à l'approbation du ministre. Les autorités des communautés religieuses sont tenues à ouvrir, sur le désir du

ministre, une enquête disciplinaire contre tout instituteur dont les appointements sont complétés par l'État. Les jugements rendus dans ces cas, lors même que la révocation ne serait pas prononcée, n'acquièrent de validité qu'en tant que le ministre les aura pourvus de son approbation. Si l'approbation est refusée, le ministre peut ordonner une nouvelle enquête et un nouvel arrêt. Ces enquêtes disciplinaires doivent se faire avec le concours des autorités administratives. Dans le cas où l'autorité suprême d'une confession quelconque se refusera après mise en demeure réitérée, soit à ouvrir une enquête, soit à soumettre l'arrêt disciplinaire à l'approbation du ministre, l'affaire disciplinaire sera d'office transmise, pour être jugée, à la commission administrative départementale compétente.

Ces droits et cette influence, assurés au gouvernement, ne pourront être appréciés à l'étranger dans toute leur importance extraordinaire qu'à la condition d'être initié à la situation des confessions et des nationalités en Hongrie et d'avoir connaissance de l'autonomie que la loi de 1868 assure aux confessions en matières scolaires. A l'égard des écoles confessionnelles la loi précitée n'accorde à l'État que la surveillance suprême et le droit de décréter, dans le cas où il ne serait pas satisfait aux conditions légales et après trois mises en demeure seulement, qu'une école inter-confessionnelle sera établie à l'endroit en question. La situation spéciale de la Hongrie rend indispensable que dans l'intérêt de la consolidation de ce jeune État et surtout en vue de réprimer les aspirations excessives des nationalités, dirigées contre son unité, l'influence du gouvernement sur les affaires scolaires des confessions soit augmentée et que dans le domaine des écoles en général, l'État intervienne avec plus d'efficacité. Les dispositions contenues dans les propositions de loi en question en amènent la possibilité. En les exécutant le gouvernement sera à même, non seulement de développer l'enseignement primaire, là où il est le plus négligé, mais en même temps d'imposer le respect à l'égard de la loi et de l'idée d'État hongroise. Ainsi, la loi appelée à régler la rétribution des instituteurs ne contribuera pas seulement à l'amélioration de la situation matérielle des intéressés et au développement de l'enseignement primaire, mais elle sera en même temps un agent excellent en vue de rendre cet enseignement plus national et plus patriotique.

III

Nous arrivons maintenant aux réformes qui viennent d'être réalisées ou se trouvent à l'état de préparation dans la sphère des écoles secondaires. Occupons-nous avant tout de la *loi de 1890 portant l'enseignement facultatif de la langue grecque* et du mouvement scolaire dont le départ et le développement, la force et les effets sont de nature à intéresser même au delà de nos frontières.

Avant 1890, dans l'organisation des écoles secondaires le principe du dualisme était dominant. Ce principe y était plus manifeste que par exemple aux écoles analogues de la France. Il est vrai qu'il existe en France aussi deux genres d'écoles secondaires donnant également la culture intellectuelle : l'enseignement classique et l'enseignement moderne. Seulement le principe du dualisme s'y trouve modifié par les subdivisions de l'enseignement classique, les mathématiques spéciales, ainsi que les sections de la première, formant la dernière année de l'enseignement classique. En Hongrie, il n'y a au contraire eu jusqu'à 1890 que des gymnases avec un cours de huit années et des écoles réales, également avec un cours de huit années, sans subdivision aucune.

Il est vrai que les anomalies résultant de cette bifurcation nettement tranchée du système d'enseignement secondaire hongrois furent en quelque sorte écartées par une disposition de la loi de 1883, relative à l'enseignement secondaire, d'après laquelle les élèves ayant achevé leurs études secondaires à une école réale quelconque étaient à même, tout aussi bien que ceux qui les avaient achevées au gymnase, d'embrasser n'importe quelle carrière à laquelle les Facultés diverses de l'Université des sciences préparent, à la condition cependant d'avoir subi pour la langue latine un examen d'admission en vue de pouvoir prendre leur inscription à une des Facultés indiquées. Mais par cette mesure une autre anomalie s'est glissée dans le système de l'enseignement secondaire hongrois. Elle eut pour conséquence que les écoles réales, pour avoir le droit de se faire inscrire à l'Université des sciences, n'avaient à subir que l'examen d'une seule langue classique, celui de la langue latine, tandis que les élèves des gymnases avaient à cette même fin à leur charge, en dehors de la langue latine, encore l'étude de la langue grecque. M. le comte de Csàky a tenté par la loi de 1890 de faire disparaître cette anomalie. Si les élèves sortis des écoles réales n'ayant jamais appris le grec et n'ayant appris le latin que d'une façon supplémentaire pour ainsi dire,

comme matière extraordinaire, peuvent passer médecins et juristes, observait logiquement le ministre, pourquoi les élèves sortis des gymnases en vue d'embrasser les carrières de médecin, de juriste, etc., ne pourraient-ils pas aussi se passer de l'étude du grec et d'autant plus que ces derniers ont pendant un cours de huit ans systématiquement appris le latin?

Mais d'autres raisons d'ordre plus pratique amenèrent aussi le ministre à présenter cette loi. Les plaintes tant de fois répétées dans les pays occidentaux sur les inconvénients d'obliger les enfants à l'âge de 9 ans déjà de faire choix d'une carrière, sont motivées en Hongrie aussi, où il y a, en outre, un nombre aussi considérable d'élèves dépourvus de tout talent pour l'étude des langues étrangères. Nous avons, de plus, sous le rapport des langues, une circonstance toute particulière à relever. Le Hongrois ayant la prétention de passer pour un homme bien élevé a, en dehors de sa langue nationale, l'étude de plusieurs autres langues à sa charge. Il doit, avant tout, se familiariser avec une langue occidentale, soit avec l'allemand, soit avec le français, en vue de pouvoir entrer en rapports intellectuels avec les peuples de l'Occident. Il doit apprendre ensuite au moins une des langues étrangères qui, à côté de la langue d'État, sont en usage dans le pays (comme le slave, le roumain, etc.). Et enfin il doit apprendre le latin, ne fût-ce que pour mieux s'initier au passé de sa race. Dans ces conditions, on peut se demander s'il est utile d'imposer l'étude de la langue grecque à tout élève sans distinction. N'est-il pas beaucoup plus pratique d'organiser les choses de telle sorte que l'étude de cette langue puisse être rendue possible (mais non obligatoire) à ceux qui montreront des dispositions et de l'intérêt pour cet enseignement?

La place occupée actuellement par le grec sur le programme des études en Hongrie est approximativement la même que celle des langues vivantes en France. L'élève de l'enseignement classique fait choix, soit de l'allemand, soit de l'anglais; mais, une fois son choix fait, sa prédilection émise rend à son égard obligatoire la langue pour laquelle il s'est décidé. De même, l'élève des gymnases hongrois ayant passé les quatre classes inférieures, se déclare soit pour le grec, soit pour l'étude des matières que la loi désigne en remplacement de la langue grecque. (La loi prescrit à cette fin: la lecture d'auteurs grecs en traduction hongroise, l'histoire des civilisations et le dessin.) Qu'il se soit décidé pour l'une ou pour l'autre direction, la matière de son choix reste, à son égard, également obligatoire.

Ce côté de la loi relative à l'étude facultative de la langue grecque n'est cependant que d'une importance restreinte en face de cet autre problème dont la solution se trouve, par cette même loi, également mise à l'ordre du jour et pour ainsi dire préparée : le problème de l'*école secondaire unitaire*.

Aujourd'hui ce terme d' « école secondaire unitaire » commence déjà à devenir populaire en divers pays. De même en Hongrie, on peut de plus en plus rencontrer cet avis que la culture intellectuelle générale ne pouvant être qu'une, il en résulte que ce serait chose peu sensée que d'entretenir, justement en vue de cette culture intellectuelle générale unique, deux formes différentes d'écoles secondaires.

Car si cette culture intellectuelle générale est toujours la même, sa distribution ne peut se faire non plus que de la même sorte. Si par exemple nous admettons que la connaissance de la langue latine est si importante, nous ne pouvons pas sans elle nous imaginer de culture nationale ; il est hors de doute que tout homme qui aspire à une culture supérieure doit se livrer à l'étude de cette langue. Il en est de même pour toute autre branche, par exemple le dessin ou les langues vivantes.

La tâche principale de l'éducateur consisterait en conséquence à déterminer aussi exactement que possible l'étendue de la culture intellectuelle générale. Nous n'arriverons pas à cette délimitation, à moins d'avoir égard au rôle que l'instruction secondaire occupe dans l'ensemble du système d'éducation et à l'influence qu'elle exerce à toutes les étapes de la culture nationale.

L'école secondaire doit munir ses élèves d'une part de tout ce qui est nécessaire pour qu'ils puissent entendre avec fruit tout ce qui s'enseigne dans les Facultés, et, d'autre part, elle doit les élever dans toutes les notions qui forment le rapport intellectuel entre les classes les plus cultivées, en tenant compte de la marche successive des sciences et de tous les éléments de culture qui contribuent à la formation intellectuelle et morale. Cela bien établi, nous avons aussi défini l'école secondaire elle-même.

M. le comte de Csàky est profondément convaincu que ces éléments généraux de culture intellectuelle peuvent, à l'heure qu'il est se déterminer approximativement. Cette forte conviction agissant sur son activité avec une énergie exceptionnelle, l'a porté immédiatement, après la mise en vigueur de la loi relative à l'étude facultative de la langue grecque, à diriger ses efforts vers la réalisation de son projet d'unification des écoles secondaires.

Le ministre se trouve encouragé dans ces tendances par la si-

tuation particulière dans laquelle se trouvent les écoles réales en Hongrie. Ce genre d'institutions n'avait avant 1870 que six classes, et quoiqu'elles eussent alors déjà pour tâche principale de préparer les élèves aux écoles de hautes études techniques, la circonstance que l'étude n'y comprenait que six années de cours y attirait nombre de jeunes gens, ne tendant qu'à une instruction d'ordre inférieur, plus modeste et plus pratique, comme, par exemple, celle qui, dans le temps, avait été visée par l'enseignement spécial en France, selon l'organisation de M. Duruy. Et c'est ce qui explique l'encombrement extraordinaire des écoles réales jusqu'à 1870.

Mais en Hongrie, tout aussi bien qu'en France, le mot d'ordre de culture intellectuelle générale possible fut donné, et dans l'esprit de ce mot d'ordre, le cours complet des anciennes écoles fut porté à huit années avec la mission de préparer à une culture intellectuelle générale basée sur l'étude des langues modernes et des sciences naturelles. Dans le temps, on avait attaché de très grandes espérances à cette réforme. On s'attendait notamment à ce que la nouvelle école secondaire allégerait les gymnases des éléments sans vocation et qu'elle contribuerait à faire valoir l'esprit réaliste dans la culture intellectuelle hongroise. Les faits cependant nous ont bientôt déçus de cette attente. Quoique le gouvernement hongrois ait continuellement augmenté le nombre des écoles réales de huit années, les classes supérieures en étaient, abstraction faite de celles de la capitale, toujours faiblement fréquentées. Le but initial qui était de remédier à l'anomalie de l'encombrement excessif des carrières humanitaires n'était donc pas atteint.

A cette cause ayant son origine dans la situation modifiée des écoles réales se joignit une autre qui, quoique ne se prêtant pas à être déterminée au moyen de chiffres ou à être précisément formulée n'en existe pas moins sous forme de préjugés ou d'aversion dans l'âme de milliers de pères de famille. Ce préjugé à l'égard des écoles réales peut passer pour héréditaire en Hongrie. Jusqu'à l'époque des luttes d'indépendance de 1848 on ne connut en Hongrie que des gymnases. De ces écoles latines moyen âge et surannées qui se formulèrent leur tâche dans ce principe : *Non multa sed multum*, sont sortis non seulement les grands écrivains de la nation, non seulement les collaborateurs les plus précieux de la langue et de l'esprit hongrois, les grands publicistes et les doctrinaires, mais encore les hommes politiques les plus éminents qui dans le domaine du droit constitutionnel, dans le domaine économique et social ont le plus contribué à rendre

grande leur nation. A l'heure qu'il est, c'est toujours la culture intellectuelle latine ou culture scolaire latine, si l'on veut (et non latino-grecque), qui jouit en Hongrie de la plus grande autorité. Ce fait est d'autant plus naturel qu'il n'y a guère plus que la moitié d'un siècle qui nous sépare en Hongrie de l'époque à laquelle le latin était la langue courante et officielle de l'administration, de la juridiction, des sciences, de la littérature et de la politique. Les hommes contemporains de la vie publique ayant passé la soixantaine ont tous encore appris en latin toutes les matières des gymnases. Avons-nous donc lieu de nous étonner si les Hongrois en regardant en arrière sur le proche passé ne voient pas la nécessité de l'école réale qu'ils considèrent en outre comme le souvenir d'une époque politique des plus tristes, pendant laquelle la constitution était suspendue en Hongrie? Peut-on être surpris si en Hongrie, plus que nulle autre part, on ne considère pas comme initié aux idées de culture générale celui qui n'a pas appris la langue courante de ses pères, la langue latine qui, à une époque récente encore, était le moyen de communication unique des idées dans le domaine de la vie publique hongroise, du droit national et des sciences nationales?

Après avoir par devant les Chambres pris l'engagement d'amener à sa solution la question de l'unification des écoles secondaires le ministre se vit porté à convoquer à une enquête spéciale un certain nombre d'hommes compétents en matière d'enseignement pour donner une occasion à la discussion des principes et pour prendre connaissance des vues principales. Les débats de cette enquête eurent lieu à Budapest du 15 au 21 février 1892 et furent présidés alternativement par M. le ministre Csàky ou M. Albert de Berzevicz, sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique.

Nous ne voulons pas nous arrêter ici sur les détails des résolutions de cette enquête. Nous nous bornerons seulement à constater que les membres convoqués se sont sans exception prononcés en faveur de l'école secondaire unifiée et émirent en même temps le vœu que l'école secondaire de l'avenir, à part certaines réformes à y réaliser, fût organisée d'après le type des gymnases actuels. Le latin deviendrait donc universellement obligatoire, tandis que le dessin et les sciences naturelles surtout devraient être traités avec plus d'intensité qu'ils ne sont au gymnase actuel. La langue grecque y garderait son caractère actuel et resterait relativement obligatoire. Ceux des élèves qui ne se prononceraient pas pour le grec devraient, selon leur penchant,

apprendre, soit le français, soit une branche quelconque des sciences naturelles étrangère au programme de l'école secondaire.

Au moment où nous écrivons cet article, le ministre ne s'est pas encore définitivement arrêté au sujet de la forme de l'école secondaire de l'avenir, mais tout porte à croire que les résolutions de l'enquête, que nous venons de résumer serviront de base à ses déterminations finales.

IV

Les écoles spéciales ne relèvent pas toutes en Hongrie du ministère de l'instruction publique, comme, par exemple, l'École des mines et l'Académie forestière dépendent du ministère des finances et respectivement du ministère de l'agriculture. Les Écoles agricoles relèvent sans exception du ministère de l'agriculture, tandis que les écoles professionnelles se répartissent entre les sphères de compétence des ministres du commerce et de l'instruction publique. Par contre, les Écoles spéciales du commerce relèvent toutes du ministère de l'instruction publique, mais une influence relative y est réservée au ministère du commerce. Sur le domaine de ces dernières, M. le comte A. de Csàky a, au cours de l'année 1891, créé deux institutions nouvelles d'un ordre tout à fait distinct: le *cours commercial pour femmes* et le *cours oriental de commerce.*

Le *cours commercial pour femmes* a pour objet de fournir aux femmes un nouveau gagne-pain et une carrière nouvelle pour laquelle il doit distribuer les connaissances nécessaires. Le degré de ces cours équivaut à celui des écoles commerciales inférieures et, par conséquent, ce sont des institutions de prétention modeste. Voici la liste des matières qui en remplissent le programme : 1) les mathématiques commerciales. 2) Tenue des livres (en partie simple et en partie double, tenue des livres française). 3) Notions relatives au commerce et au droit des lettres de change. 4) Travaux de bureau et correspondance. 5) Notions de marchandises en connexité avec la géographie. 6) Calligraphie. — La sténographie hongroise et allemande peuvent être enseignées comme matières extraordinaires.

Le cours dure huit mois. Sont admises les jeunes filles pouvant produire un certificat avec des notes au moins « suffisantes », soit de la quatrième classe d'une école bourgeoise ou d'une école supérieure de jeunes filles, — soit le certificat de fin d'études également « suffisant » d'une école primaire supérieure, à la con-

dition de ne pas avoir dépassé leur dix-huitième année. A défaut des qualifications sus-indiquées les aspirantes sont tenues de subir un examen d'admission. Les fonctions de professeur ne peuvent en général être remplies à ces cours que par des professeurs brevetés pour l'enseignement commercial.

Les cours sont organisés en connexité avec des écoles supérieures de jeunes filles et se font dans les locaux de ces écoles.

Les élèves jeunes filles sont soumises à une surveillance continuelle. Les examens de fin de cours ont lieu annuellement, les premiers jours du mois de juin, sous la présidence du commissaire délégué du ministre de l'instruction publique et en présence du commissaire du ministre du commerce.

Pour l'année scolaire 1892 des cours de ce genre furent organisés en 17 endroits différents avec 401 élèves et avec un chiffre total de 16 834 florins de frais d'entretien. Si l'on peut formuler un jugement sur la base des expériences acquises jusqu'ici, les résultats promettent d'être excellents. Provisoirement le courage et le zèle des élèves jeunes filles est digne de tous les éloges.

Le *cours oriental de commerce* a été créé en connexité avec l'Académie des hautes études commerciales. Son but est de permettre aux personnes qui se préparent à la carrière commerciale de se familiariser avec les langues principales de l'Orient, ainsi qu'avec sa situation commerciale et ethnographique. Par ce moyen ils seront, d'une part, à même d'élargir le cercle de leur activité future, d'autre part, ils jouiront de facilités notables pour créer des relations commerciales avec l'Orient, but principal des aspirations commerciales hongroises.

Sont reçus au cours oriental de commerce comme élèves réguliers les aspirants pouvant produire le certificat de fin d'études suffisantes (respectivement le diplôme de maturité), ou un certificat d'une Académie de commerce, d'une école secondaire de commerce, ou un certificat du cours spécial d'un an, organisé pour ceux qui ayant terminé leurs études secondaires veulent se faire initier aux notions spéciales du commerce. A défaut de ces certificats, un examen d'admission est obligatoire.

Le cours comprend deux années; voici les matières du programme :

a) Langue roumaine.
b) Langue serbe et bulgare.
c) Langue turque.
d) Langue néo-grecque.

Deux de ces langues au choix du candidat sont obligatoires

pour chaque élève régulier. (Il est à noter que le bulgare avec le serbe ne comptent que pour une seule langue.)

e) Notions ethnographiques et historiques relatives à l'Orient, à savoir : les pays balkaniques (Dalmatie, Bosnie, Herzegovine, Roumanie, Serbie, Grèce, Bulgarie et Monténégro, empire européen turc.

f) Géographie commerciale et tout spécialement les données relatives à l'importation, à l'exportation et à la production des pays balkaniques voisins de la Hongrie.

g) Traité des douanes et de commerce extérieur en connexité avec des notions de droit et les fonctions consulaires.

h) Traité des voies de communication.

i) Exercices de conversation et de correspondance françaises.

En vue d'encourager l'exportation en Orient, des excursions d'études sont annuellement organisées aux centres industriels les plus importants et en Orient.

Le cours terminé, les élèves subissent un examen de fin d'études à la suite duquel il leur est délivré un certificat. Les élèves ayant subi cet examen avec la note « très bien » ont en premier lieu qualité pour occuper les places établies par le ministre du commerce hongrois aux succursales balkaniques du musée du commerce de Budapest et pour être dotés de bourses de voyage instituées par le même ministre qui a aussi fondé quatre prix de 300 florins chacun en faveur de 4 élèves pauvres et bien notés du cours.

Comme professeurs on a réuni les hommes spéciaux les plus compétents, familiarisés avec l'Orient et orientalistes excellents. La première année de ce cours a été ouverte en 1891-92 et dès le début elle a compté sept élèves qui ont subi tous avec succès l'examen de fin d'année et parlaient avec assez d'assurance les langues orientales de leur choix.

V

Pour terminer notre revue par un coup d'œil sur l'enseignement supérieur, nous devons avant tout faire ressortir la réforme importante que M. le ministre Csàky a entrepris, en vue de la *modification des examens rigoureux de droit*, modification qui constitue le premier pas d'une *réorganisation radicale de l'enseiseignement spécial de droit.* Cette réforme tend à la suppression du doctorat ès droit obligatoire pour la qualification des avocats, dont il avait été jusqu'ici une des conditions préalables. Il en est naturellement résulté que, pour ne pas fermer au grand nombre des

candidats la carrière d'avocat, carrière pratique destinée à leur tenir lieu de gagne-pain, on a successivement de plus en plus abaissé le niveau scientifique des doctorats ès droit aux examens rigoureux des aspirants au barreau. La réforme en question, d'après laquelle le doctorat ès droit cessera d'être une condition préalable à l'admissibilité aux examens pratiques d'avocat, tend en premier lieu à élever les doctorats à un niveau nécessaire pour une qualification de la plus haute instruction juridique. A cette fin, des examens spéciaux seront établis pour les candidats magistrats et avocats, les examens d'État actuellement obligatoires seront transformés en vue de pouvoir servir de base à une qualification théorique.

Au sujet de ces examens d'État le ministre de l'instruction publique, d'accord avec le ministre de la justice, a élaboré un projet qu'il a soumis au jugement d'une commission d'enquête spécialement convoquée à cette fin. La grande majorité des membres approuvèrent en général les intentions du ministre et ce n'est que dans les détails que quelques modifications furent proposées, mais toutes de telle nature que le ministre put les accepter presque sans exception.

D'après le projet sorti des discussions de cette enquête, l'examen d'État se composerait de trois parties dont deux seraient orales et une écrite. Les matières en seraient groupées de manière que le nouvel examen d'État mettrait fin à la bifurcation actuellement en vigueur (branches des sciences purement de droit et des sciences politiques) et serait appelé à remplacer les deux examens distincts actuels de ces deux groupes de matières.

L'organisation de cet examen ne fournirait cependant que la solution d'une question préalable de la grande réforme de l'enseignement du droit projetée. En deuxième lieu ce sera le tour de la réforme du doctorat. Aux discussions de l'enquête il fut émis le vœu que le doctorat, pour le temps qu'il sera encore maintenu dans sa forme actuelle, pût également tenir lieu de qualification, c'est-à-dire ne rien perdre de son importance actuelle. Mais il est à prévoir qu'après les réorganisations le doctorat ès droit cessera d'être un moyen de qualification et sera réglé de façon à devenir un grade scientifique des plus élevés.

S. F. Sz. B.

REVUE RÉTROSPECTIVE

DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA RÉVOLUTION

L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAINT-FARGEAU (YONNE), EN 1789 (1).

Extrait d'une délibération du 20 *septembre* 1789.

Sur la représentation qui a été faite unanimement par tous les habitans que les Augustins qui étaient chargés de l'instruction des enfans ayant fait signifier par exploit du 14 du présent mois, qu'ils n'entendent plus dorénavant tenir le collège en leur maison conventuelle, et que cependant il est très intéressant de ne pas rester sans école, tous les habitans autorisent les mêmes commissaires ci-dessus de faire incessamment toutes les démarches nécessaires pour procurer à la ville un maître capable d'apprendre à lire, écrire et l'arithmétique aux enfans, auquel maître, la communauté s'oblige à faire payer 600 livres d'appointement par an et de quartier en quartier, et en outre de lui fournir un logement, qu'il sera exempt de toute imposition, à la charge pour lui d'enseigner tous les enfans de la ville et paroisse gratuitement, lequel maître sera soumis à l'inspection de la municipalité...

Délibération du 30 *septembre* 1789.

Ce aujourd'hui mercredi, vingtième jour du mois de septembre, la municipalité et commissaires assemblés en la manière ordinaire et accoutumée, ont dit, qu'en exécution de la délibération du 20 septembre présent mois avoir mandé le sieur Jean-Baptiste Le Roy grammerien (*sic*), demeurant en la ville de Saint-Sauveur, lequel s'est présenté et après avoir représenté différentes attestations de sa bonne vie, mœurs et capacité a été reçu et agréé à l'effet d'exercer les fonctions de maître d'école de cette ville, sous les conditions énoncées en la susdite délibération et en outre conformément au traité particulier qui sera incessamment fait entre les parties; et sur la représentation qui a été faite de la part du sieur Le Roy qu'il a actuellement besoin d'une somme de 100 livres, les municipalité et commissaires autorisent le sieur Le

(1) Nous avons copié ces documents, d'après le registre des délibérations de la commune de Saint-Fargeau. Le conventionnel Michel Lepeletier, l'auteur du célèbre *Plan d'éducation nationale*, avait alors la haute main sur toutes les affaires de cette localité et n'est pas resté étranger aux intéressantes décisions dont nous reproduisons le texte. E. D. B.

Maigre de Saint-Maurice, dépositaire actuel des deniers de la ville, à lui avancer ladite somme de 100 livres sur la quittance du sieur Le Roy et le mandat de MM. les officiers municipaux, de laquelle somme sera fait état au sieur Le Maigre lors de la reddition de son compte et ont tous les officiers municipaux, commissaires et le sieur Le Roy, signé...

(Suivent les signatures : Le Roy, Bernard, doyen curé, Guyot, notable, etc., etc.)

Délibération du 13 décembre 1789. — Installation du maître d'école.

Ce aujourd'hui treize décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, heure de deux après midi, les officiers municipaux assemblés en la manière accoutumée en présence et assistés des commissaires adjoints dénommés par l'assemblée générale du 20 septembre dernier, ont fixé les articles du règlement par lesquels les classes seront tenues par le sieur Jean-Baptiste Le Roy grammerien, reçu pour faire les écoles, ainsi qu'il suit :

Article premier.

L'ouverture des classes se fera pour cette présente année lundy prochain, et pour les années suivantes le dix-huit octobre, jour de Saint-Luc et la fin sera le sept septembre inclusivement.

Art. 2.

L'heure des classes sera depuis la Toussaint jusqu'à Pâques pour le matin à 8 heures, et depuis Pâques jusqu'à la Toussaint pour le matin à 7 heures, pour durer jusqu'à 10 heures, et le soir l'entrée se fera à 1 heure en tous tems et la sortie à 4 heures et lesdittes ouvertures de classes seront annoncées au son de la cloche de la salle. Les écoliers qui arriveront après les heures susdites ne seront point reçus.

Art. 3.

Les heures de congé seront fixées au jeudi de chaque semaine et aux jours de fête et dimanche et dans les cas où il se trouverait une ou plusieurs fêtes dans la semaine, il n'y aura pas de congé.

Art. 4.

Le choix des livres de lecture latins et françois sera fait par M. le Doyen, curé de cette ville, de manière que tous les écoliers qui seront de la même force, aient les mêmes livres, et il ne pourra être fait usage d'autres livres que ceux qui auront été choisis.

Art. 5.

On fera la leçon de catéchisme tous les samedis de chaque semaine l'après-midi, en se servant de celui de l'usage du diocèse, et les enfans réciteront par cœur à la fin de chaque semaine l'Épître et l'Évangile.

Art. 6.

Les enfans ne seront reçus en classe qu'à l'âge de sept ans, à moins que les dits enfants avant cet âge ne sachent lire couramment, ou qu'ils ne prennent des arrangemens avec le maître.

en définitive que sur vous-mêmes; — ainsi parle le savant doyen — si excellents que soient vos préparateurs aux examens et aux concours, avec quelque entier dévouement qu'ils sacrifient leurs travaux personnels à ce devoir, vous resterez toujours les vrais artisans de vos succès et de vos revers; et, si vous réussissez, comme c'est notre souhait et notre espérance, le principal mérite en sera sans conteste à vous. »

Le discours de M. le doyen Stapfer a été, dit le journal *la Gironde* qui l'a publié, couvert d'applaudissements. Nous estimons que les lecteurs de cette Revue s'y associeront de grand cœur.

ALLEMAGNE

Statistique des Universités pendant le semestre d'été 1892. — I. Observations générales. — La comparaison du semestre d'été 1892 avec les deux semestres (hiver 1891-92, été 1891) donne lieu aux constatations suivantes : 1° Le total des étudiants immatriculés le dernier été présente un léger accroissement sur le semestre d'hiver précédent (27555 contre 27456), soit une augmentation de 109 unités; 2° inversement, le semestre d'été 1892 est en diminution de 934 unités sur le semestre d'été 1891 (27565 contre 28499). 3° Si nous considérons les Universités l'une après l'autre, nous obtenons respectivement les chiffres suivants pour la fréquentation : d'été 1891, d'hiver 1891-92 et d'été 1892.

Berlin. . . .	4611	5371	4356	Bonn.	1386	1204	1397
Breslau . . .	1342	1262	1251	Erlangen. . .	1040	1060	1107
Fribourg. . .	1230	856	1350	Giessen . . .	562	543	573
Gœttingen. .	831	807	771	Greifswald . .	834	719	821
Halle	1584	1522	1403	Heidelberg. .	1325	932	1156
Iéna.	645	581	645	Kiel	605	480	612
Kœnigsberg .	707	667	692	Leipzig. . . .	3242	3431	3104
Marburg. . .	952	840	904	Munich. . . .	3551	3292	3538
Rostock . . .	368	381	396	Strasbourg . .	917	969	915
Tübingen . .	1334	1172	1393	Würzburg . .	1432	1367	1285

II. Statistique détaillée des professeurs et des étudiants. — Berlin. — 4356 *étudiants* régulièrement inscrits.— *Répartition:* théologie, 557; droit, 1150; médecine, 1185 (à ces derniers il faut joindre 263 étudiants militaires non susceptibles d'immatriculation); philosophie, 1464. Les étudiants en philosophie se décomposent comme suit, d'après la spécialité à laquelle ils se consacrent : philosophie, philologie et histoire, 684; mathématiques et sciences naturelles, 452; administration et économie rurale, 55; pharmacie et art dentaire, 273. La distinction des étudiants suivant leur provenance fournit les résultats suivants : On compte 3788 Allemands (3181 Prussiens, 76 Bavarois, 76 Wurtembergeois, 58 originaires du royaume de Saxe, 55 Hambourgeois, 52 Badois); 89 étudiants viennent de l'Autriche-Hongrie, 44 de la Suisse; on relève en outre 145 Russes, 24 Anglais, 16 Hollandais, 15 Italiens, 14 Suédois ou Norvégiens, 12 Turcs, 11 Roumains, 9 Grecs, 6 Français, 6 Serbes, 4 Espagnols, 3 Bulgares, 2 Danois, 1 Portugais.; — 159 étudiants sont originaires des contrées extra-européennes, savoir : Amérique, 138; Asie, 19; Afrique, 2.

Corps enseignant : Théologie, prof. ord. 9 (1 honoraire); prof. extr. 5,

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Statistique officielle des étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, du 31 octobre au 1er décembre 1892. — *Philosophie :* 107 immatriculés, parmi lesquels 1 boursier d'études, 1 boursier de voyage, 46 pour l'agrégation : (5 boursiers, 6 élèves de l'École normale, 5 professeurs en exercice, 4 professeurs en congé, 4 répétiteurs en exercice, 1 répétiteur en congé, 1 abbé, 1 dame (docteur en droit), 19 autres étudiants). — 59 pour la licence. (1 boursier, 1 répétiteur, 9 étudiants en droit, 1 étudiant de la Faculté de théologie protestante, 1 élève de l'Institut catholique, 1 abbé, 7 élèves des lycées, 3 étrangers (Roumains), 2 étrangères (roumaines), 1 dame (française), 1 élève des Chartes, 31 autres étudiants).

Histoire : 137 immatriculés, parmi lesquels : 4 boursiers d'études, 52 pour l'agrégation (8 boursiers, 6 élèves de l'École normale), 6 professeurs en exercice, 6 répétiteurs, 4 abbés, 1 élève des Chartes, 21 autres étudiants.) — 81 pour la licence (1 boursier, 2 répétiteurs, 1 élève de l'École normale, 30 étudiants en droit, 4 élèves des Chartes, 1 élève des Langues orientales, 2 abbés, 1 élève des lycées, 3 étrangers (2 roumains, 1 autrichien), 36 autres étudiants).

Lettres et philologie : 503 immatriculés, parmi lesquels 1 boursier d'études, 93 pour l'agrégation des lettres (10 boursiers, 16 élèves de l'École normale, 4 professeurs en exercice, 4 professeurs en congé, 6 répétiteurs en exercice, 1 répétiteur en congé, 6 abbés, 46 autres étudiants). — 75 pour l'agrégation de grammaire (6 boursiers, 7 élèves de l'École normale, 16 professeurs en exercice, 2 professeurs en congé, 2 abbés, 17 autres étudiants). — 334 pour la licence ès lettres (14 boursiers, 1 1 élèves de l'École normale, 1 professeur en exercice, 5 répétiteurs, 46 étudiants en droit, 1 élève de l'école des Chartes, 1 élève des Sciences politiques, 25 élèves des lycées, 1 élève de la Faculté de théologie protestante, 5 élèves de l'Institut catholique, 28 abbés, 7 étrangers (2 roumains, 1 russe, 1 suisse, 1 serbe, 2 turcs), 3 dames (2 françaises, 1 russe), 186 autres étudiants).

Allemand : 129 immatriculés, parmi lesquels 47 pour l'agrégation, (5 boursiers, 2 boursières, 19 professeurs en exercice, 4 délégués, 2 répétiteurs, 8 dames, 7 autres étudiants). — 34 pour la licence (3 boursiers, 2 professeurs en exercice, 4 répétiteurs, 2 étudiants en droit, 1 abbé, 2 autres étudiants). — 48 pour le certificat d'aptitude (8 professeurs, 10 répétiteurs, 2 étrangers (1 roumain, 1 russe), 17 dames (15 françaises, 2 russes), 11 autres étudiants).

Anglais : 143 immatriculés, parmi lesquels 52 pour l'agrégation,

5 boursiers, 16 professeurs, 1 délégué, 3 répétiteurs, 1 abbé, 20 dames) 6 autres étudiants). — 30 pour la licence (2 boursiers, 5 répétiteurs, 3 étudiants en droit, 1 élève de l'École normale, 2 dames (1 française, 1 russe), 2 étrangers (américains), 15 autres étudiants). — 61 pour le certificat d'aptitude (2 professeurs, 3 répétiteurs, 45 dames (44 françaises, 1 anglaise), 11 autres étudiants).

Catégories spéciales : 226 (étudiants se destinant au doctorat, licenciés préparant l'agrégation de l'enseignement spécial ou des examens dans d'autres Facultés ou écoles, étrangers munis de diplômes, étudiants bacheliers ne préparant pas d'examen cette année, dames se destinant à l'enseignement secondaire des jeunes filles), répartis de la façon suivante :

Philosophie : 4 licenciés ès lettres se destinant au doctorat, 1 docteur en droit, 2 étudiants en droit. Total, 7.

Histoire : 9 agrégés d'histoire se destinant au doctorat, 1 docteur ès lettres, 1 docteur en droit, 4 licenciés ès lettres, 1 élève de l'École normale, 1 élève de l'École coloniale, 1 étudiant en droit, 1 capitaine, 1 instituteur.

Lettres et philologie : 1 agrégé de l'Université, 13 licenciés ès lettres, 2 licenciés en droit, 23 étudiants en droit, 3 étudiants en médecine, 3 élèves de la Faculté de théologie protestante, 1 élève des lycées, 1 dame agrégée, 25 dames françaises se destinant à l'enseignement secondaire des jeunes filles, 64 étrangers (5 roumains, 1 danois, 1 serbe, 6 suisses, 3 autrichiens, 2 grecs, 9 russes, 7 allemands, 1 italien, 3 anglais, 3 luxembourgeois, 2 turcs d'Asie, 17 américains, 1 canadien, 1 japonais) ; 13 étrangères (6 russes, 1 italienne, 2 roumaines, 1 suisse, 1 allemande, 1 des Antilles, 2 américaines) ; 39 autres étudiants ne préparant pas d'examen cette année. Total, 188.

Allemand : 3 dames agrégées, 4 dames pourvues de certificats de l'enseignement, 1 autre étudiant. Total, 8.

Anglais : 1 agrégé d'anglais se destinant au doctorat, 1 dame agrégée, 1 dame pourvue d'un certificat de l'enseignement. Total, 3.

Total général, 1 245 étudiants immatriculés.

Tableau. — Nous croyons intéressant de présenter en un tableau d'ensemble la répartition de la première catégorie des étudiants de la Faculté des lettres de Paris, c'est-à-dire celle des candidats aux divers ordres d'agrégations et de licences, ainsi qu'aux certificats d'aptitudes d'anglais et d'allemand. Nous avons établi cette répartition d'après la statistique officielle qu'on vient de lire :

autorisés à suivre des cours. On compte 385 étudiants Badois, 329 Russiens, 21 Wurtembergeois et 21 Hambourgeois. Il y a 114 étudiants étrangers.

Corps enseignant : 112 maîtres, savoir : théologie, 6 prof. ord., 2 prof. extr.; droit, 7 prof. ord., 4 prof. extr., 1 priv. doc. ; médecine, 13 prof. ord. (1 honoraire), 6 prof. extr., 10 priv. doc.; philosophie, 27 prof. ord. (7 honoraires), 24 prof. extr., 9 priv. doc., 3 lecteurs.

Iéna. — *Étudiants :* 645. — Répartition : théologie, 116; droit, 120; médecine, 212; philosophie, 197; ces derniers ainsi divisés : philosophie, philologie et histoire, 70; mathématiques et sciences naturelles, 32; pharmacie et chimie, 58; administration et économie rurale, 37. On relève parmi les noms des étudiants celui du prince Ernest de Saxe-Altenburg, inscrit aux cours de droit politique, de philosophie et de sciences naturelles. 585 étudiants sont Allemands, 60 étrangers.

Corps enseignant : 89 maîtres, ainsi répartis : théologie, 5 prof. ord., 2 prof. extr.; droit, 7 prof. ord. (1 honoraire), 2 prof. extr.; médecine, 12 prof. ord. (2 honoraires), 5 prof. extr., 6 priv. doc.; philosophie; 22 prof. ord. (5 honoraires), 19 prof. extr., 9 priv. doc.

Kiel. — *Étudiants* : 612. — Répartition : théologie, 78; droit, 78; médecine, 335; philosophie, 121. Parmi les étudiants, on compte 482 Prussiens, 120 autres Allemands et 10 étrangers.

Corps enseignant : 86 maîtres, savoir : théologie, 5 prof, ord. (1 honoraire), 1 prof. extr.; droit, 5 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 7 prof. ord., 7 prof. extr., 11 priv. doc.; philosophie, 25 prof. ord., 8 prof. extr., 13 priv. doc., 2 lecteurs.

Kœnigsberg. — *Étudiants* : 692. — Répartition : théologie, 141 ; droit, 162; médecine, 255; philosophie, 135; ces derniers ainsi répartis : philosophie, philologie, et histoire, 53; sciences mathématiques et naturelles, 34; administration et économie rurale, 8; pharmacie et art dentaire, 40. On compte 681 étudiants Allemands et 11 étrangers.

Corps enseignant : 97 maîtres, savoir : théologie, 7 prof. ord., 2 prof. extr., 3 priv. doc. ; droit, 5 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 8 prof. ord., 8 prof. extr., 12 priv. doc.; philosophie, 26 prof. ord., 10 prof. extr., 12 priv. doc., 2 lecteurs.

Leipzig. — *Étudiants :* 3 104, auxquels il faut joindre 107 auditeurs non immatriculés. — Répartition : théologie, 468; droit, 988; médecine, 798; art dentaire, 36; philosophie, 814. Ces derniers se subdivisent comme suit : philosophie proprement dite, 119; pédagogie, 34; philologie, 128; linguistique, 33; mathématiques, 29; pharmacie, 144; administration, 39; économie rurale, 73. De ces étudiants, 1 598 sont Saxons, 1 264 appartiennent à d'autres pays allemands; 243 sont étrangers.

Corps enseignant : 189 maîtres, savoir : théologie, 8 prof. ord. (1 honoraire), 2 prof. extr., 2 priv. doc.; droit, 10 prof. ord. (1 honoraire), 2 prof. extr., 4 priv. doc.; médecine, 13 prof. ord. (2 honoraires), 13 prof. extr., 24 priv. doc.; philosophie, 46 prof. ord. (9 honoraires), 36 prof. extr., 29 priv. doc.

Marburg. — *Étudiants :* 904. — Répartition : théologie, 152 ; droit, 216 ; médecine, 282 ; philosophie, 307. De ces étudiants, 319 sont Prussiens, 123 appartiennent à d'autres pays d'Allemagne ; on compte encore 1 Français, 13 Anglais, 2 Italiens, 3 Hollandais, 5 Autrichiens, 7 Russes, 5 Suisses, 2 Turcs, 3 Africains, 6 Américains, 3 Asiatiques.

Le total général des étudiants préparant une agrégation, une licence ou un certificat de langues vivantes s'élève donc à 1 019 (372 + 647); qui, joints aux 226 des catégories spéciales, fournissent bien le total des 1 245 immatriculés.

BORDEAUX

Séance de rentrée de la Faculté des lettres. — Il ne se fait plus à Bordeaux, faute d'un local assez vaste, de rentrée collective des Facultés : chacune d'elles tient sa séance particulière de rentrée, à la réserve de la Faculté des sciences qui rouvre ses cours sans solennité d'aucune sorte. Le 29 novembre 1892, la Faculté des lettres a célébré, d'une manière tout intime et familière, sa séance de rentrée, à laquelle assistaient le recteur de l'Académie et quelques invités seulement. On y a entendu une excellente allocution de l'honorable doyen, M. le professeur Stapfer; on nous saura peut-être gré de résumer ce discours aussi aimable que substantiel.

Le doyen, s'adressant aux étudiants, leur rappelle les espérances conçues par la Faculté des lettres au mois de juillet dernier : 9 candidats, élèves de la Faculté, étaient déclarés admissibles aux divers concours d'agrégation, 1, sur 2 présentés, à l'école normale supérieure, 4 au certificat des langues vivantes. Le succès définitif a été moins brillant, bien qu'encore honorable : 3 agrégés ont été reçus, l'un aux lettres, un autre à la grammaire, un autre encore à la philosophie : l'échec des autres n'a rien de décourageant, leurs notes ayant été généralement bonnes, et plusieurs ayant approché du succès.

M. le professeur Stapfer part de là pour adresser aux candidats futurs des conseils pratiques. Aux aspirants à l'agrégation des lettres et à celle de grammaire il recommande de se méfier de l'épreuve de version latine. Il importe qu'ils cultivent un exercice, aisé en apparence, délicat en réalité, et qu'ils n'ont plus eu l'occasion de pratiquer assidûment depuis leur baccalauréat : qu'ils ne dédaignent point non plus le thème : cela ne les empêchera pas de se livrer aux études plus approfondies ou plus séduisantes auxquelles le reste du programme des agrégations les sollicite.

Les licenciés d'histoire, candidats de demain à l'agrégation, forment une section particulièrement distinguée, au témoignage de leurs maîtres. Le groupe des étudiants en philosophie a mérité un témoignage tout aussi flatteur. Le savant doyen exhorte ces jeunes gens à ne pas oublier, sous prétexte de devenir des philosophes profonds et de pénétrants historiens, les exercices exigés par les examens qu'ils ont encore à subir. La dissertation latine, en particulier, se recommande à toute l'attention des candidats à la licence philosophique. Il serait peut-être logique, ajoute un peu malicieusement l'orateur, de se désintéresser d'une composition légèrement démodée et qui ne semble pas avoir d'avenir. Mais la logique règle-t-elle souverainement et dirige-t-elle utilement tous les détails de la vie des hommes en général, et des universitaires en particulier? Et l'honorable doyen ajoute à sa démonstration ce spirituel commentaire : « J'ai trouvé dans mes réflexions sur les inconvénients pernicieux de la logique la solution d'une difficulté assez grave qui m'a troublé pendant longtemps..., depuis l'époque où

l'on peut faire remonter la révolution décisive de notre enseignement supérieur.

« Celui-ci repose tout entier sur une contradiction : d'une part, ce terme ambitieux d'enseignement supérieur, qu'on ne peut prononcer sans une certaine emphase, signifie hautes études, culture désintéressée, érudition, activité souverainement libre et indépendante, éloquence de la chaire professorale, publications du savant et du lettré ; d'autre part, la préparation terre à terre aux examens, l'éternelle explication des mêmes auteurs du programme, la correction des devoirs, enfin (pardonnez-moi cet excès de hardiesse) la qualité médiocre de trop nombreux candidats nous imposant une besogne des plus secondaires, quand elle n'est pas élémentaire et primaire, besogne si absorbante qu'elle suffit à elle seule pour occuper tous les instants du maître consciencieux, dévoué d'abord à sa fonction et à ses élèves. »

« Tout cela, ajoute M. Stapfer, est absurde, contradictoire et illogique : eh bien ! nous ne nous en portons pas plus mal... Depuis que les Facultés, pourvues enfin d'élèves proprement dits, et formant des maîtres pour les collèges et les lycées, ont été rendues à leur seule destination rationnelle, et qu'elles sont devenues autant d'écoles normales, je ne constate point que les travaux personnels publiés par le corps enseignant aient diminué de nombre ou d'importance. Pour la qualité comme pour la quantité, la balance pencherait plutôt, je le crois, du côté des publications postérieures à 1880... Enfin (c'est mon dernier exemple d'inconséquence heureuse et d'illogisme salutaire et bienfaisant), le retour des Facultés à leur véritable fonction entraînait comme suite nécessaire la suppression de certaines écoles spéciales, telles que l'École normale supérieure. Cette conséquence, la logique l'imposait, mais la sagesse conservatrice s'est prudemment abstenue de la trouver bonne pour cette seule et pauvre raison. Et voilà pourquoi, Messieurs les philosophes et les historiens, il faut soigner la dissertation latine. »

La conclusion de l'orateur n'est pas moins originale et suggestive que ses prémisses. « Il faut, dit-il, que les maîtres, tout débordés qu'ils sont par le nombre et la variété de leurs obligations professionnelles, s'occupent de leur affaire en même temps que de celle des étudiants », et voici comment il entend cette double opération : « M. Albert Dumont avait un paradoxe bien joli sur la fonction du professeur de Faculté : il prétendait que celui-ci ne devait avoir absolument rien à faire pour ses élèves. — « Il suffit, nous disait-il, ... qu'il ait du talent, qu'il se distin-« gue en quelque chose... et qu'il soit quelqu'un, il agit alors sur ses « élèves par voie de rayonnement, sans peine et sans dépense, rien que « par le prestige qu'exerce sur la jeunesse l'éclat des œuvres et du nom. » — Je ne crois pas, ajoute M. Stapfer, que la méthode du rayonnement puisse conduire très loin les candidats sur la voie de l'agrégation ni même de la licence. Mais il y avait, sous les paroles de cet homme d'esprit, sous l'exagération voulue de la forme, une vérité exquise.

Cette vérité, c'est que les étudiants, désormais affranchis des lisières et de la direction purement autoritaire de l'enseignement secondaire, ne doivent plus s'en tenir à une attitude purement réceptive : leur devoir et leur droit est de « réagir contre la parole du maître ». Ils reçoivent de lui l'impulsion, mais leur activité doit être indépendante et personnelle : « Ne comptez d'abord que sur vous-mêmes ; ne comptez

en définitive que sur vous-mêmes; — ainsi parle le savant doyen — si excellents que soient vos préparateurs aux examens et aux concours, avec quelque entier dévouement qu'ils sacrifient leurs travaux personnels à ce devoir, vous resterez toujours les vrais artisans de vos succès et de vos revers; et, si vous réussissez, comme c'est notre souhait et notre espérance, le principal mérite en sera sans conteste à vous. »

Le discours de M. le doyen Stapfer a été, dit le journal *la Gironde* qui l'a publié, couvert d'applaudissements. Nous estimons que les lecteurs de cette Revue s'y associeront de grand cœur.

ALLEMAGNE

Statistique des Universités pendant le semestre d'été 1892. — I. Observations générales. — La comparaison du semestre d'été 1892 avec les deux semestres (hiver 1891-92, été 1891) donne lieu aux constatations suivantes : 1° Le total des étudiants immatriculés le dernier été présente un léger accroissement sur le semestre d'hiver précédent (27555 contre 27456), soit une augmentation de 109 unités; 2° inversement, le semestre d'été 1892 est en diminution de 934 unités sur le semestre d'été 1891 (27565 contre 28499). 3° Si nous considérons les Universités l'une après l'autre, nous obtenons respectivement les chiffres suivants pour la fréquentation : d'été 1891, d'hiver 1891-92 et d'été 1892.

Berlin. . . .	4611	5371	4356	Bonn.	1386	1204	1397
Breslau . . .	1342	1262	1251	Erlangen. . .	1040	1060	1107
Fribourg. . .	1230	856	1350	Giessen . . .	562	543	573
Gœttingen. .	831	807	771	Greifswald . .	834	719	821
Halle	1584	1522	1403	Heidelberg. .	1325	932	1156
Iéna.	645	581	645	Kiel	605	480	612
Kœnigsberg .	707	667	692	Leipzig. . . .	3242	3431	3104
Marburg. . .	952	840	904	Munich. . . .	3551	3292	3538
Rostock . . .	368	381	396	Strasbourg . .	917	969	915
Tübingen . .	1334	1172	1393	Würzburg . .	1432	1367	1285

II. Statistique détaillée des professeurs et des étudiants. — Berlin. — 4356 *étudiants* régulièrement inscrits.— *Répartition:* théologie, 557; droit, 1150; médecine, 1185 (à ces derniers il faut joindre 263 étudiants militaires non susceptibles d'immatriculation); philosophie, 1464. Les étudiants en philosophie se décomposent comme suit, d'après la spécialité à laquelle ils se consacrent : philosophie, philologie et histoire, 684; mathématiques et sciences naturelles, 452; administration et économie rurale, 55; pharmacie et art dentaire, 273. La distinction des étudiants suivant leur provenance fournit les résultats suivants : On compte 3788 Allemands (3181 Prussiens, 76 Bavarois, 76 Wurtembergeois, 58 originaires du royaume de Saxe, 55 Hambourgeois, 52 Badois); 89 étudiants viennent de l'Autriche-Hongrie, 44 de la Suisse; on relève en outre 145 Russes, 24 Anglais, 16 Hollandais, 15 Italiens, 14 Suédois ou Norvégiens, 12 Turcs, 11 Roumains, 9 Grecs, 6 Français, 6 Serbes, 4 Espagnols, 3 Bulgares, 2 Danois, 1 Portugais.; — 159 étudiants sont originaires des contrées extra-européennes, savoir : Amérique, 138; Asie, 19; Afrique, 2.

Corps enseignant : Théologie, prof. ord. 9 (1 honoraire); prof. extr. 5,

versitaire où ils puissent poursuivre leurs cours, et en même temps rester astreints à une étroite surveillance. C'est alors que l'Université de Tomsk fut ouverte, d'abord avec la seule Faculté de médecine, à laquelle s'est ajoutée depuis une Faculté des sciences. Pour y attirer les étudiants, on permit aux élèves sortant des gymnases avec le certificat de maturité de s'y faire immatriculer d'emblée, faveur rarement octroyée dans les Universités russes. Quant au personnel enseignant, il fut d'abord de médiocre qualité, et recruté principalement parmi les maîtres de gymnases, alléchés par l'élévation des émoluments offerts et par l'attrait du titre de professeur qu'on leur conférait. Depuis, de vrais savants ont accepté des chaires à Tomsk; il en est venu même de l'Université de Pétersbourg. Le nombre des étudiants, qui s'élève, on l'a vu, à 260, ne fut d'abord que de 100, dont 30 Sibériens seulement : il faut ajouter que 200 de ces étudiants sont des boursiers. Ils sont soumis au système russe de la présence obligatoire et constatée aux cours, présence dont la vérification se fait d'une manière originale : chaque étudiant suspend à un porte-manteau, où son nom est inscrit, son manteau et sa casquette d'uniforme. Un tiers des élèves est soumis à l'internat, lequel est surveillé de près par la police. Les étudiants sont gouvernés militairement; chacune de leurs sorties est l'objet d'une autorisation spéciale, et leurs lettres doivent être lues, avant le départ, par l'inspecteur des études.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE JUBILÉ DE M. PASTEUR

Le 27 décembre, à dix heures et demie, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, la cérémonie organisée par un comité de l'Académie des sciences, en l'honneur de M. Pasteur, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

La solennité était présidée par M. le Président de la République, assisté de M. d'Abbadie, président et Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Avaient pris place sur l'estrade MM. Le Royer, président du Sénat, Floquet, président de la Chambre des députés, Ribot, président du conseil, Ch. Dupuy, ministre de l'Instruction publique, Loubet, ministre de l'Intérieur, Freycinet, ministre de la Guerre, Burdeau, ministre de la Marine, Develle, ministre de l'Agriculture, Jamais, sous-secrétaire d'État des colonies, les membres du corps diplomatique, MM. Jules Ferry, Goblet, Spuller, et de très hautes notabilités appartenant à l'Institut, à la magistrature, à l'Université et à l'armée.

En publiant, d'après le compte rendu officiel, le récit de cette fête si glorieuse pour la science française, notre émotion est rendue plus profonde encore par le sentiment de respectueuse admiration que nous avons de tout temps voué ici au grand homme à qui s'adressait cette splendide manifestation, d'un caractère plus que national.

Ce n'est pas un lieu commun de dire que toutes les personnes qui ont pu assister à ce spectacle en conserveront un impérissable souvenir. L'enthousiasme du public d'élite qui remplissait l'immense amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, a éclaté avec transport et tout le monde s'est levé, quand M. Pasteur est apparu au bras du Président de la République, et a gagné, d'un pas appesanti par l'âge, la place qui lui était réservée derrière une table, à l'une des extrémités de l'estrade.

C'est là que le vénérable vieillard, tantôt assis, tantôt debout, a entendu les discours des corps savants et reçu les adresses et les présents qui lui étaient apportés de tous les points de la France et de l'étranger.

La première allocution, celle du ministre de l'Instruction publique. était digne du sujet; nous ne faisons que nous associer au jugement unanime en constatant qu'elle a produit la plus grande impression.

La spirituelle harangue de M. Bertrand, et le précieux hommage de M. Lister, membre de la Société royale de Londres, ont été ensuite très applaudis. On sait que les opinions politiques de M. Pasteur n'ont rien de commun avec celles des représentants de l'Hôtel de Ville, et l'illustre savant n'a jamais été homme à cacher ses sentiments. L'hommage que M. Sauton est venu présenter, au nom de tous ses collègues, n'en avait que plus de portée, et il méritait d'être bien accueilli.

Mais l'émotion a été à son comble quand un habitant de Dôle a apporté au héros de la fête une photographie de son acte de naissance. En reconnaissant la signature de son père, M. Pasteur s'est pris la tête dans ses mains, et il a pleuré comme un enfant.

DISCOURS DE M. CH. DUPUY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

La solennité scientifique que vous avez bien voulu honorer de votre présence et à laquelle assistent, groupés autour de vous, le Gouvernement tout entier et les membres du Corps diplomatique, est à la fois la fête de la France et de l'humanité. Il était digne de la République de s'associer à une manifestation qui excite dans le cœur de tous les Français un légitime mouvement de fierté nationale. On peut dire qu'à cette heure la France entière, conspirant avec tout ce qui pense dans le monde civilisé, a les yeux fixés sur notre Sorbonne et sur le maître illustre dont les pouvoirs publics et les corps scientifiques célèbrent en ce jour le soixante-dixième anniversaire.

Notre nation a toujours su reconnaître et célébrer ceux qui la servent et qui l'honorent; mais c'est particulièrement aux heures tristes qui ne sont épargnées, dans le cours de l'histoire, à aucun peuple, qu'elle se prend à aimer avec plus d'ardeur, à admirer avec plus d'élan ceux de ses fils dont la gloire, éclatante et pure, console sa tristesse, réconforte son cœur et accroît, avec l'estime qu'elle inspire au monde, la confiance qu'elle a le droit d'avoir en elle-même, en ses libres institutions, en ses nobles et généreuses destinées.

Cher et illustre maître, il ne m'appartient pas d'entrer dans le détail de vos travaux. D'autres nous diront, avec l'autorité de la science même, ce que vous avez fait. Ils nous exposeront vos méthodes, vos expériences, vos principes. Ce que nous sentons tous, ignorants et savants, c'est que vous avez fait quelque chose de grand. Pour profane que l'on soit, on ne peut rester insensible à votre œuvre. Elle est si grande qu'elle s'impose à l'attention de tous, si simple qu'un homme cultivé en peut suivre le développement, si efficace et si humaine que les ignorants eux-mêmes, éclairés et convaincus par le secours qu'elle leur apporte, la proclament et la vénèrent.

Lorsqu'on l'embrasse dans son ensemble, on est tout d'abord frappé des qualités de travail, de patience, de ténacité qu'elle atteste. Cette faculté fut la vôtre de pouvoir concentrer votre pensée sur un sujet et de l'y tenir obstinément attachée pendant des journées, des mois, des années; faculté souveraine que votre visage reflète; puissance créatrice dont la postérité lira l'expression sur cette médaille où l'artiste a fixé, avec vos traits, quelque chose de votre âme.

Nous y lisons avec la même clarté cette foi profonde en la science, cette foi d'apôtre qui vous a soutenu au cours de votre carrière contre les angoisses du doute et les défaillances du découragement. Il faut le dire très haut en ce jour, si vous êtes armé du sens critique indispensable à un savant, vous n'avez rien d'un sceptique, vous eûtes toujours la conviction, je dis plus, la foi, mère des hautes pensées et des œuvres immortelles.

Corps enseignant : 90 maîtres, savoir : théologie, 6 prof. ord., 2 pri doc. ; droit, 6 prof. ord., 1 prof. extr., 5 priv, doc. ; médecine, 13 pro ord. (1 honoraire), 4 prof. extr., 5 priv. doc., 1 maître d'art dentaire philosophie, 23 prof. ord., 10 prof. extr., 12 priv. doc., 2 lecteurs.

Munich. — *Étudiants :* 3 538. — Répartition : théologie catholiqu 137 ; droit, 1 312 ; médecine, 1 192 ; philosophie, 897 (dont 325 philo sophes et philologues, 233 étudiants en sciences mathémathiques naturelles, 88 en administration et économie rurale, 251 en pharmaci et art dentaire). 3 384 étudiants sont Allemands (1 945 Bavarois), 1 403 so étrangers.

Corps enseignant : 154 maîtres, savoir : théologie, 7 prof. ord 1 prof. extr. ; droit, 10 prof. ord., 1 prof. extr., 6 priv. doc. ; médecin 12 prof. ord., 10 prof, extr., 19 priv. doc., 1 maître de l'art dentaire philosophie, 39 prof. ord. (5 honoraires), 8 prof. extr., 40 priv. doc.

Rostock. — *Étudiants :* 396. — Répartition : théologie, 44 ; droit, 58 médecine, 138 ; philologie, 39 ; sciences mathématiques et naturelles, 87 pharmacie et art dentaire, 29 ; administration et économie rurale, De ces étudiants, 390 sont Allemands et 6 étrangers.

Corps enseignant : 44 maîtres, ainsi répartis : théologie, 5 pro ord. ; droit, 5 prof. ord. ; médecine, 8 prof. ord., 3 prof. extr., 2 priv doc. ; philosophie, 13 prof. ord., 5 prof. extr., 3 priv. doc.

Strasbourg. — *Étudiants :* 915. — Répartition : théologie, 114 droit, 221 ; médecine, 333 ; philosophie, 100 ; sciences mathématique et naturelles, 147. Il faut joindre au total 40 étudiants de passage 374 étudiants sont originaires des départements annexés, 255 son Prussiens, 63 Bavarois, 58 Badois, 26 Wurtembergeois, 25 Hessois 14 Saxons ; on compte en outre, 18 Suisses, 7 Russes, 6 Anglais 6 Luxembourgeois, 17 Américains, 4 Japonais, 2 Turcs d'Asie, 1 Égyptien

Corps enseignant : 122 maîtres, savoir : théologie, 7 prof. ord., 1 prof. extr. ; droit, 11 prof. ord., 1 prof. extr., 2 priv. doc., ; médecine, 14 prof. ord., 10 prof. extr., 10 priv. doc. ; philosophie, 32 prof. ord. (2 honoraires), 12 prof. extr., 19 priv. doc., 2 lecteurs.

Tübingen. — *Étudiants :* 1 334. — Répartition : théologie catholique, 171 ; théologie protestante, 392 ; droit, 265 ; médecine, 236 ; philosophie, 50 ; économie politique, 174 ; sciences naturelles. 46. De ces étudiants, 1 301 sont Allemands (835 Wurtembergeois) et 33 étrangers.

Corps enseignant : 83 maîtres, savoir : théologie catholique, 5 prof. ord., 1 priv.-doc. ; théologie protestante, 5 prof. ord. ; droit, 7 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc. ; médecine, 8 prof. ord., 6 prof. extr., 3 priv.-doc. ; philosophie, 25 prof. ord., 9 prof. extr., 10 priv.-doc ; 2 lect.

Würzburg. — *Étudiants :* 1 285. — Répartition : théologie catholique, 150 ; droit, 256 ; médecine, 680 ; philosophie, 199. De ces étudiants, 1 224 sont Allemands, et 61 étrangers.

Corps enseignant : 69 maîtres, ainsi répartis : théologie : 6 prof. ord., 1 priv.-doc. ; droit, 7 prof. ord., 1 priv.-doc. ; médecine, 8 prof. ord., 8 prof. extr., 11 priv.-doc. ; philosophie, 14 prof. ord., 4 prof. extr., 9 priv.-doc.

Académie royale de Munster. — *Étudiants :* 432. — Répartition : théologie, 264 ; philosophie, 157. Les philosophes se subdivisent comme suit : philosophie, histoire et philologie, 86 ; mathématiques, 15 ; pharmacie, 57. — *Corps enseignant :* Théol. : 9 maîtres ; philos., 30.

elle s'élève jusqu'à l'homme, victorieux aujourd'hui de la rage, demain peut-être du choléra! Désormais la formule est pleine et définitive. Vos disciples la donnent en deux mots : « Ferments et virus sont des êtres vivants; le vaccin est un virus atténué; la médecine a pour base l'atténuation artificielle des virus. » Ainsi, faisant sortir le remède du mal lui-même, la médecine microbienne est fondée!

Merveille de la science, miracle du génie, soyez glorifiés au nom de la patrie et de l'humanité! Vous avez justifié les audacieuses espérances que la religion du progrès avait mises au cœur de nos pères; vous avez traduit en réalités incontestables les imaginations de Descartes et les rêves de Condorcet. Qui pourrait dire à cette heure ce que la vie humaine vous doit, ce qu'elle vous devra dans la suite des temps? Un jour viendra où quelque nouveau Lucrèce chantera dans un nouveau poème de la *Nature* le maître immortel dont le génie a enfanté de pareils bienfaits.

Il ne le peindra pas solitaire et insensible, comme le poète latin a fait son héros. Il le montrera mêlé à la vie de son temps, aux tristesses et aux joies de son pays, partageant son existence entre les sévères jouissances de la recherche scientifique et des douces effusions de la famille, passant de son laboratoire à son foyer, trouvant auprès d'êtres affectionnés, auprès d'une compagne qui a su le comprendre et d'autant plus l'aimer, cet encouragement de toutes les heures, ce réconfort de tous les instants sans lesquels tant de batailles eussent peut-être lassé son ardeur, entamé sa persévérance et énervé son génie.

Cher et illustre maître, vous disiez un jour, dans une fête que vous présidiez en Auvergne, que vous aviez comme le sentiment de la gloire à vous entendre louer par des voix amies. Aujourd'hui, ce sentiment doit être entier en vous, car ce n'est pas seulement un département, une région qui s'incline, c'est la France entière qui vous glorifie, c'est l'humanité qui vous bénit. De tous les points du globe vous viennent en foule les hommages; voyez autour de vous cette affluence de savants et de grands personnages qui vous apportent les vœux et les espérances de leurs compatriotes. Je salue, au nom de la République, ces messagers de science et de paix, et j'adresse à leurs patries le salut cordial de la France.

Mais ce qui caractérise avant tout cette cérémonie, ce qui donne à votre jubilé sa marque propre, c'est que nos hommages vont moins au passé qu'à l'avenir. La science dont l'univers vous est redevable a reçu de vous sa méthode sûre et son principe certain. Mais, vous l'avez dit vous-même, l'ère des applications ne fait que commencer. L'Institut Pasteur bâti et doté par la reconnaissance et par l'admiration des peuples et des gouvernements pour être à la fois un foyer de haute culture scientifique et une source d'adoucissement aux maux de la famille humaine, réalisera vos espérances. Puissiez-vous longtemps encore, cher et illustre maître, présider aux destinées de cette jeune et glorieuse maison et animer de votre ardeur féconde cette phalange de disciples qui saura tenir les promesses de la doctrine pastorienne! Puisse la France vous posséder de longues années encore et vous montrer au monde comme le digne objet de son amour, de sa reconnaissance et de sa fierté!

Ensuite, ont pris successivement la parole : MM. d'Abbadie, prési-

dent de l'Académie des sciences; Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; Daubrée, membre de l'Institut; J. Lister, membre de la Société royale de Londres; Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; Sauton, président du Conseil municipal; Devise, président de l'Association des étudiants de Paris; Ruffier, maire de Dôle, la ville natale de M .Pasteur.

Après ces discours, des adresses ont été remises à M. Pasteur au nom des universités et des sociétés suivantes par leurs délégués : Société médicale d'Amsterdam, Universités d'Athènes, de Barcelone, Sociétés médicales de Berlin, Berne, Bruxelles, Christiania, Association d'hygiène de Cologne, Académie des Sciences de Copenhague, Académie royale et Université royale de Dublin, Facultés de médecine de Gand et de Genève, Universités de Gênes, de Lausanne, de Liège, Association pour l'avancement de la médecine de Londres, Société médicale de Lund, Institut de médecine et Association des sciences de Saint-Pétersbourg, Sociétés naturalistes de la Petite-Russie, Universités de Posen et de Stockholm, Académie de médecine de Turin, Université d'Utrecht, Société médicale de Varsovie, Facultés des sciences et de médecine de Bordeaux, de Lille, Faculté de médecine de Lyon, Faculté des sciences de Nancy, Faculté de médecine de Montpellier, Faculté de médecine de Paris, Faculté des sciences et de médecine de Toulouse, Écoles de médecine de Limoges, Nantes, Reims, École vétérinaire d'Alfort, Association générale des étudiants de Paris.

M. Pasteur a répondu par le discours suivant, qu'a lu son fils M. J.-B. Pasteur :

Monsieur le président de la République, votre présence transforme tout : une fête intime devient une grande fête et le simple anniversaire de la naissance d'un savant restera, grâce à vous, une date pour la science française.

Monsieur le ministre, Messieurs,

A travers cet éclat, ma première pensée se reporte avec mélancolie vers le souvenir de tant d'hommes de science qui n'ont connu que des épreuves. Dans le passé, ils eurent à lutter contre les préjugés qui étouffaient leurs idées. Ces préjugés vaincus, ils se heurtèrent à des obstacles et à des difficultés de toutes sortes.

Il y a peu d'années encore, avant que les pouvoirs publics et le conseil municipal eussent donné à la science de magnifiques demeures, un homme que j'ai tant aimé et admiré, Claude Bernard, n'avait pour laboratoire, à quelques pas d'ici, qu'une cave humide et basse. Peut-être est-ce là qu'il fut atteint de la maladie qui l'emporta. En apprenant ce que vous me réserviez ici, son souvenir s'est levé tout d'abord devant mon esprit : je salue cette grande mémoire.

Messieurs, par une pensée ingénieuse et délicate, il semble que vous ayez voulu faire passer sous mes yeux ma vie tout entière. Un de mes compatriotes du Jura, le maire de la ville de Dôle, m'a apporté la photographie de la maison très humble où ont vécu si difficilement mon père et ma mère.

La présence de tous les élèves de l'École normale me rappelle l'éblouissement de mes premiers enthousiasmes scientifiques.

versitaire où ils pussent poursuivre leurs cours, et en même temps rester astreints à une étroite surveillance. C'est alors que l'Université de Tomsk fut ouverte, d'abord avec la seule Faculté de médecine, à laquelle s'est ajoutée depuis une Faculté des sciences. Pour y attirer les étudiants, on permit aux élèves sortant des gymnases avec le certificat de maturité de s'y faire immatriculer d'emblée, faveur rarement octroyée dans les Universités russes. Quant au personnel enseignant, il fut d'abord de médiocre qualité, et recruté principalement parmi les maîtres de gymnases, alléchés par l'élévation des émoluments offerts et par l'attrait du titre de professeur qu'on leur conférait. Depuis, de vrais savants ont accepté des chaires à Tomsk; il en est venu même de l'Université de Pétersbourg. Le nombre des étudiants, qui s'élève, on l'a vu, à 260, ne fut d'abord que de 100, dont 30 Sibériens seulement : il faut ajouter que 200 de ces étudiants sont des boursiers. Ils sont soumis au système russe de la présence obligatoire et constatée aux cours, présence dont la vérification se fait d'une manière originale : chaque étudiant suspend à un porte-manteau, où son nom est inscrit, son manteau et sa casquette d'uniforme. Un tiers des élèves est soumis à l'internat, lequel est surveillé de près par la police. Les étudiants sont gouvernés militairement; chacune de leurs sorties est l'objet d'une autorisation spéciale, et leurs lettres doivent être lues, avant le départ, par l'inspecteur des études.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE JUBILÉ DE M. PASTEUR

Le 27 décembre, à dix heures et demie, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, la cérémonie organisée par un comité de l'Académie des sciences, en l'honneur de M. Pasteur, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

La solennité était présidée par M. le Président de la République, assisté de M. d'Abbadie, président et Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Avaient pris place sur l'estrade MM. Le Royer, président du Sénat, Floquet, président de la Chambre des députés, Ribot, président du conseil, Ch. Dupuy, ministre de l'Instruction publique, Loubet, ministre de l'Intérieur, Freycinet, ministre de la Guerre, Burdeau, ministre de la Marine, Develle, ministre de l'Agriculture, Jamais, sous-secrétaire d'État des colonies, les membres du corps diplomatique, MM. Jules Ferry, Goblet, Spuller, et de très hautes notabilités appartenant à l'Institut, à la magistrature, à l'Université et à l'armée.

En publiant, d'après le compte rendu officiel, le récit de cette fête si glorieuse pour la science française, notre émotion est rendue plus profonde encore par le sentiment de respectueuse admiration que nous avons de tout temps voué ici au grand homme à qui s'adressait cette splendide manifestation, d'un caractère plus que national.

Ce n'est pas un lieu commun de dire que toutes les personnes qui ont pu assister à ce spectacle en conserveront un impérissable souvenir. L'enthousiasme du public d'élite qui remplissait l'immense amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, a éclaté avec transport et tout le monde s'est levé, quand M. Pasteur est apparu au bras du Président de la République, et a gagné, d'un pas appesanti par l'âge, la place qui lui était réservée derrière une table, à l'une des extrémités de l'estrade.

C'est là que le vénérable vieillard, tantôt assis, tantôt debout, a entendu les discours des corps savants et reçu les adresses et les présents qui lui étaient apportés de tous les points de la France et de l'étranger.

La première allocution, celle du ministre de l'Instruction publique, était digne du sujet; nous ne faisons que nous associer au jugement unanime en constatant qu'elle a produit la plus grande impression.

La spirituelle harangue de M. Bertrand, et le précieux hommage de M. Lister, membre de la Société royale de Londres, ont été ensuite très applaudis. On sait que les opinions politiques de M. Pasteur n'ont rien de commun avec celles des représentants de l'Hôtel de Ville, et l'illustre savant n'a jamais été homme à cacher ses sentiments. L'hommage que M. Sauton est venu présenter, au nom de tous ses collègues, n'en avait que plus de portée, et il méritait d'être bien accueilli.

Mais l'émotion a été à son comble quand un habitant de Dôle a apporté au héros de la fête une photographie de son acte de naissance. En reconnaissant la signature de son père, M. Pasteur s'est pris la tête dans ses mains, et il a pleuré comme un enfant.

DISCOURS DE M. CH. DUPUY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

La solennité scientifique que vous avez bien voulu honorer de votre présence et à laquelle assistent, groupés autour de vous, le Gouvernement tout entier et les membres du Corps diplomatique, est à la fois la fête de la France et de l'humanité. Il était digne de la République de s'associer à une manifestation qui excite dans le cœur de tous les Français un légitime mouvement de fierté nationale. On peut dire qu'à cette heure la France entière, conspirant avec tout ce qui pense dans le monde civilisé, a les yeux fixés sur notre Sorbonne et sur le maître illustre dont les pouvoirs publics et les corps scientifiques célèbrent en ce jour le soixante-dixième anniversaire.

Notre nation a toujours su reconnaître et célébrer ceux qui la servent et qui l'honorent; mais c'est particulièrement aux heures tristes qui ne sont épargnées, dans le cours de l'histoire, à aucun peuple, qu'elle se prend à aimer avec plus d'ardeur, à admirer avec plus d'élan ceux de ses fils dont la gloire, éclatante et pure, console sa tristesse, réconforte son cœur et accroît, avec l'estime qu'elle inspire au monde, la confiance qu'elle a le droit d'avoir en elle-même, en ses libres institutions, en ses nobles et généreuses destinées.

Cher et illustre maître, il ne m'appartient pas d'entrer dans le détail de vos travaux. D'autres nous diront, avec l'autorité de la science même, ce que vous avez fait. Ils nous exposeront vos méthodes, vos expériences, vos principes. Ce que nous sentons tous, ignorants et savants, c'est que vous avez fait quelque chose de grand. Pour profane que l'on soit, on ne peut rester insensible à votre œuvre. Elle est si grande qu'elle s'impose à l'attention de tous, si simple qu'un homme cultivé en peut suivre le développement, si efficace et si humaine que les ignorants eux-mêmes, éclairés et convaincus par le secours qu'elle leur apporte, la proclament et la vénèrent.

Lorsqu'on l'embrasse dans son ensemble, on est tout d'abord frappé des qualités de travail, de patience, de ténacité qu'elle atteste. Cette faculté fut la vôtre de pouvoir concentrer votre pensée sur un sujet et de l'y tenir obstinément attachée pendant des journées, des mois, des années; faculté souveraine que votre visage reflète; puissance créatrice dont la postérité lira l'expression sur cette médaille où l'artiste a fixé, avec vos traits, quelque chose de votre âme.

Nous y lisons avec la même clarté cette foi profonde en la science, cette foi d'apôtre qui vous a soutenu au cours de votre carrière contre les angoisses du doute et les défaillances du découragement. Il faut le dire très haut en ce jour, si vous êtes armé du sens critique indispensable à un savant, vous n'avez rien d'un sceptique, vous eûtes toujours la conviction, je dis plus, la foi, mère des hautes pensées et des œuvres immortelles.

Vos études à peine terminées, vous vous révélez comme un inventeur. Vos travaux sur la dissymétrie moléculaire, entrepris sous l'influence d'une idée directrice ingénieuse et profonde, sont marqués d'une empreinte si originale que presque personne n'a osé s'attaquer depuis à cette délicate question. La science pure vous permettait les plus beaux succès; mais, heureusement pour nous, heureusement pour l'humanité, les circonstances vous ont engagé dans une voie où toute découverte théorique devait aboutir à une satisfaction de nos besoins, à un soulagement de nos misères.

On a peine aujourd'hui à se représenter vos efforts et vos luttes, perdus dans le rayonnement de la victoire finale. On peut difficilement se figurer la vivacité de ces batailles à la suite desquelles, vaincue par la force de l'évidence, accablée sous le poids de la force expérimentale, l'antique hypothèse, la chimérique illusion de la génération spontanée a battu en retraite devant la triomphante doctrine des germes, qui a renouvelé la science et qui est entrée en possession incontestée de l'avenir.

Vous avez pénétré jusque dans les mystérieuses profondeurs de la nature élémentaire et vous en avez rapporté « ces preuves sans réplique » dont vous parliez dans votre discours de réception à l'Académie française. Renan, qui vous répondait, pouvait vous dire, dans une formule que je m'approprie : « Votre vie scientifique est comme une traînée lumineuse dans la grande nuit de l'infiniment petit, dans ces derniers abîmes de l'être où naît la vie. »

C'est vers 1860 que vous abordez cette étude des infiniments petits, pour en faire désormais l'unique objet de vos recherches et comme votre domaine personnel. Vous fondez cette doctrine féconde, dont vous devinez dès le premier jour la portée et dont les chimistes, les biologistes et les médecins développeront, dans la suite des âges, l'inépuisable donnée en se demandant si elle est le fruit des veilles d'un seul homme ou du labeur accumulé de plusieurs générations. Je n'aurais que l'embarras du choix si je voulais citer les multiples étapes de vos recherches, vos études sur la maladie des vers à soie, sur les fermentations, sur le vin, sur le vinaigre, sur la bière, affirmations réitérées de la méthode, victoires répétées de la doctrine !

La France sait ce qu'elle doit à vos découvertes. Le Parlement, appréciant à la fois la gloire que vos travaux donnaient à la patrie française et les services rendus à notre agriculture et à notre industrie, a attaché à votre nom une récompense unique, récompense vraiment nationale dont la valeur principale est dans le sentiment de patriotique reconnaissance qui en a suggéré l'idée.

Mais depuis ce mémorable hommage des représentants d'un peuple libre, la doctrine a grandi. Procédant par ascensions successives et ne semblant avoir créé tant de merveilles que pour essayer ses forces et préluder au grand œuvre, elle atteint les hauteurs de la vie; elle interroge les organismes et analyse les maladies qui les ruinent; elle pose le problème de la transmission et de la contagion du mal; tout d'abord, avec une prudence caractéristique, avec une sorte de réserve pieuse, elle limite ses investigations aux animaux; puis, quand elle a définitivement assuré ses pas en imposant au charbon et au rouget le vaccin dont nos fermiers et nos agriculteurs peuvent seuls dire les bienfaits,

sultats qu'il ne saurait manquer de produire s'il en était autrement.

L'Assemblée plénière a ajourné le vote de ces trois vœux, mais elle a adopté la résolution suivante :

« Le Congrès, considérant que le monopole des programmes et des examens conféré par la loi actuelle à l'Université et à l'État, oppose un obstacle très difficilement surmontable à toute réforme qui ferait une part plus large à l'étude des auteurs chrétiens, grecs et latins dans les classes, émet le vœu que les catholiques travaillent activement à obtenir la réforme de cette législation et la liberté sérieuse de l'enseignement à tous les degrés. »

Livres de prix. — Le Congrès félicite la Société générale d'Éducation et les Frères de leur initiative (publication d'un catalogue pour les livres de prix); il espère que les maisons d'éducation et toutes les écoles catholiques la comprendront et la suivront, il engage les éditeurs à ne publier que des livres qui puissent être achetés par des maisons catholiques.

Enseignement gratuit. — Le Congrès catholique, considérant que l'application de la gratuité absolue dans les circonstances présentes est souvent préjudiciable aux intérêts des écoles primaires catholiques, émet le vœu que partout où cela sera possible, les parents qui le peuvent soient appelés à concourir aux frais de l'éducation de leurs enfants, soit par une rétribution scolaire, soit par l'établissement de classes payantes.

La Commission avait adopté un vœu encore plus formel et plus précis : « Considérant que l'application de la gratuité absolue dans les écoles catholiques est une faute dans les circonstances présentes, émet le vœu que les comités d'entretien de ces écoles prennent sans retard les dispositions nécessaires pour que, le plus tôt possible, des classes payantes soient ouvertes où il en manque. »

La raison principale qui a dicté ce vœu est « que la gratuité absolue éloigne des écoles catholiques les enfants des familles d'ouvriers aisés qui fuient le contact des indigents et qui seront un jour la petite bourgeoisie agissante et remuante ».

Est-ce là le langage d'une société de chrétiens qui ne poursuit d'autre but que le salut des âmes ? C'est une question qu'il est permis de poser, en toute sincérité de cœur et sans parti pris, hostile ou sectaire.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

Lundi dernier, 9 janvier, à trois heures, a eu lieu, à la nouvelle Sorbonne, dans la salle du Conseil académique, la cérémonie de la remise à l'Association générale des étudiants, par M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique, de la médaille que M. Léon Bourgeois avait pris l'initiative de lui offrir.

Auprès du ministre de l'Instruction publique avaient pris place MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, les doyens, les membres du Conseil général des Facultés et un grand nombre de professeurs; Liard, directeur de l'Enseignement supérieur ; Roujon, directeur des Beaux-Arts, Jules Ferry et Goblet, etc. Les membres de l'Associa-

tion des Étudiants avec leur drapeau déployé, remplissaient la salle.

M. Gréard a pris la parole en ces termes :

Monsieur le ministre,

Dès son origine, l'Association générale des étudiants s'est donné comme signe de ralliement le drapeau national. Vous savez avec quelle dignité virile elle l'a tenu, ici, à l'étranger, partout où elle a été appelée à le déployer. Symbole de l'honneur et du devoir, le drapeau est en outre pour elle le vivant emblème de sa fraternelle union.

Ce lien, déjà fort de près de dix années d'existence, la médaille que vous voulez bien nous apporter au nom du gouvernement de la République achèvera de le resserrer. Lorsqu'au moyen âge l'Université de Paris fut autorisée à adopter pour la sanction de ses actes le sceau qui consacrait son indépendance, un jeune clerc, s'il faut en croire la légende, s'écria : « Que ne pouvons-nous tous en porter l'image pour nous mieux reconnaitre et nous mieux aimer ! » Le vœu était touchant dans sa candeur naïve. La belle médaille de M. Soldi permet aujourd'hui de le réaliser.

Un peu de temps encore et, avec son drapeau, avec sa médaille, l'Association aura sa maison. Ce sera la dernière page de l'histoire heureuse de sa fondation.

C'est ainsi que, tandis que la question des Universités se discute, ici elle se résout. Elle se résout naturellement : chez les étudiants, par l'élan et l'accord de ces volontés jeunes, ardentes, librement unies ; chez les maîtres, par la compréhension chaque jour plus claire et plus profonde des intérêts communs aux divers enseignements ; chez tous, par la solidarisation résolûment poursuivie des intelligences et des cœurs.

Pour ceux qui ont foi en ces efforts, qui dans l'organisation forte des grands centres universitaires voient un des plus puissants ressorts d'action intellectuelle et morale, votre présence aujourd'hui, monsieur le ministre, en Sorbonne, dans la *maison commune*, est un précieux encouragement.

Cette salle future de nos actes n'est pas encore terminée, et déjà la voilà consacrée par d'inoubliables souvenirs. Hier, nous célébrions le jubilé d'un grand savant et celui d'un grand homme ; nous saluions en eux, avec respect, tout un passé de gloire qui n'est pas clos, grâce à Dieu, et dont les purs rayons nous illumineront, nous échaufferont longtemps encore. La fête de ce jour, simple, familiale, telle que vous l'avez voulue, est la fête souriante de l'avenir. Des rangs de cette vaillante jeunesse sortira-t-il quelque jour un Hermite, un Pasteur ? Ce que je puis vous assurer, monsieur le ministre, c'est que maîtres et étudiants maintiennent les traditions d'activité et de probité dans le travail, d'amour désintéressé de la science, qui ont été de tout temps l'honneur de l'esprit français et qui resteront sa force.

M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique, dit qu'il apporte à l'Association générale des étudiants, à ses membres actifs et à ses membres honoraires le salut affectueux du gouvernement de la République.

Puis M. Dupuy remet à l'Association la médaille, consécration définitive de l'Association des étudiants. Elle mesure 30 centimètres de diamètre. Sur la première face figure le vaisseau, emblême de la Ville de Paris. Sur la proue se tient la République « ferme et pleine de grâce (dit le ministre) lançant vers l'avenir des regards malgré tout confiants et tenant d'une main le drapeau, symbole de la justice et de liberté, et de l'autre une fleur, emblême du printemps de la patrie et de la jeunesse ».

M. Devise, président du comité de l'Association des étudiants, a remercié le ministre de l'Instruction publique. Faisant allusion au nom du président de la République gravé sur la médaille, M. Devise dit que

M. Carnot connaît les sentiments de la jeunesse. « Nous avons eu plus d'une fois, dit-il, l'honneur de les lui exprimer. »

M. Devise témoigne aussi de la reconnaissance des étudiants envers M. Bourgeois, envers M. le vice-recteur et M. le directeur des Beaux-Arts.

Certes, ajoute M. Devise, l'idée de ces associations n'est pas nouvelle. Il y a longtemps que les étudiants ont senti le besoin de se réunir pour s'aider dans leurs études, pour s'entretenir de leurs aspirations et de leurs intérêts communs. Plus d'un, devenu aujourd'hui de nos maîtres, et inscrit sur la liste de nos membres honoraires, a tenté de réaliser ce désir. Plusieurs me l'ont dit, mais ils m'ont dit aussi que les gouvernements d'alors ne l'avaient pas voulu. Les jeunes gens n'ont jamais passé pour des partisans enthousiastes du pouvoir personnel.

On a dû attendre le régime de liberté pour constituer ces associations dont la cause est aujourd'hui définitivement gagnée. Aussi, c'est là un souvenir que nous aimons à rappeler, c'est au quartier Latin que se sont levés les premiers et les plus ardents défenseurs de cette liberté un instant menacée. Ces manifestations de 1888 ont été singulièrement facilitées par l'organisation déjà forte de notre Société. C'est là un de ses premiers et de ses plus heureux résultats.

Puis M. Lavisse prend la parole :

Monsieur le ministre,

Les membres honoraires de l'Association, les anciens, vous doivent aussi des remerciements. Nous vous sommes reconnaissants du témoignage que vous nous donnez de votre sympathie. Vos prédécesseurs aimaient l'Association et le lui ont prouvé. Vous l'aimez aussi, puisque vous avez bien voulu apporter aux étudiants la belle médaille que M. Léon Bourgeois a eu la bonne grâce de leur offrir. Recevez donc l'expression de notre gratitude pour votre présence ici et pour les paroles généreuses que nous venons d'entendre.

Vous apportez donc, monsieur le ministre, un cadeau du gouvernement ; vous avez convoqué les étudiants à la Sorbonne ; M. le recteur, qui vous les a présentés, est là, entouré des doyens et des professeurs ; M. le directeur de l'enseignement supérieur et M. le directeur des Beaux-Arts vous ont accompagné. Est-ce donc une cérémonie officielle que nous célébrons ? et ne va-t-on pas dire une fois de plus que nous voulons mettre la main sur la jeunesse ?

Nous voulons, monsieur le ministre, mettre nos mains dans les mains des jeunes. Ils ont besoin de nous, mais nous avons besoin d'eux. Il n'y a ici ni administrateurs, ni professeurs, ni élèves, il n'y a pas de hiérarchie : il y a des associés et une association. Permettez que je rappelle que nous avons vu naître cette Association, que personne de nous ne l'a créée et que même, au début elle nous a paru une nouveauté un peu aventureuse ; elle est bien une œuvre d'étudiants.

Il y aura bientôt dix ans que l'Association fut fondée. Dans ce temps-là, la bonne volonté, la passion de bien faire étaient répandues partout, avec l'idée très nette de devoirs imposés par des périls. Nous avons connu les fondateurs, aujourd'hui disséminés, quelques-uns morts, comme le pauvre Delcambre. Ces jeunes gens avaient des intentions très élevées. C'étaient des esprits indépendants et libres, qui, en s'associant entre eux et avec nous, n'eurent même pas la pensée que leur indépendance et leur liberté pussent être diminuées. Comment cette pensée leur serait-elle venue ?

Les jeunes gens d'aujourd'hui ne comprennent pas l'autorité comme les générations qui les ont précédés. A vrai dire, ils ne l'ont pas connue, l'autorité. Ils ont trouvé dans l'État la plus grande somme possible de liberté et n'ont jamais entendu la France se plaindre d'être trop gouvernée. Dans la famille se poursuit une évolution que je ne discute pas, mais qui est certaine et qui semble vouloir substituer absolument aux devoirs des fils envers les pères les devoirs des pères envers les fils. Et en philosophie, dans les lettres, dans les

arts, aucune autorité de doctrine, aucune. Les jeunes gens d'aujourd'hui ne peuvent pas faire autrement que d'êtres libres; ils sont libres par nécessité.

Il en est que je connais intimement et qui, je crois bien, comptent parmi les meilleurs de leur génération. J'admire une sorte d'incapacité où ils se trouvent de comprendre les formules d'autrefois. Des discours, qui eussent été jadis éloquents et qui même le sont encore pour les contemporains des orateurs, ne leur disent rien. Ils ne croient sur parole aucune parole et sur les grandes questions, ils se réservent : ce sont des individualités, et je les en félicite pour ma part. Dans les périodes de reconstruction morale, l'accord ne se fait que par des adhésions d'intelligences et de volontés individuelles et personnelles qui, à la fin, se sont rencontrées.

Il semble qu'il y ait contradiction entre cette disposition d'esprit et le principe même de l'Association; mais, non! il n'y a pas contradiction, et cela est fort heureux, car une société ne vaut que par la valeur de chacun de ses membres, et des zéros alignés à l'infini ne font pas un nombre. Il n'y a pas contradiction, parce que ceux mêmes qui se remparent le mieux dans leur for intérieur ont des raisons de s'associer à d'autres. C'est, d'abord, le sentiment si naturel de bon vouloir et de fraternité entre compagnons du même âge et de la même vie, mais c'est aussi la communauté d'une croyance.

Une croyance! Il y a donc encore une croyance! mais alors quel est le *credo?*

Il y a des *credo* divers, très divers, mais, dans tous, se trouvent au moins deux articles, précisément ceux sur lesquels s'accordaient les fondateurs de l'Association :

Croyance en l'efficacité de l'esprit, non seulement pour accroitre la puissance de l'homme, mais pour améliorer son âme, pour combattre le mal dans la nature, dans la société, dans l'humanité : croyance en la science tout court, une et indivisible.

Je me souviendrai toujours de la visite que je reçus, au moment où l'Association allait être fondée, des jeunes gens qui la fondèrent; ils appartenaient aux diverses écoles; ils avaient rompu les barrières qui séparaient les étudiants et les études; ils n'étaient plus des étudiants professionnels, ils étaient des étudiants tout court. Et pour exprimer cette révolution, ils ont trouvé un mot, en donnant pour titre au *Bulletin* de l'Association : l'*Université de Paris*. Nous n'étions pas très nombreux alors à plaider la cause des Universités, et nous fûmes charmés de voir la jeunesse si intéressée.

Le but que nous croyions très éloigné nous sembla se rapprocher, et nous conçûmes des espérances qui étaient prématurées, nous le savons aujourd'hui; mais une espérance est toujours prématurée; c'est une usurpation sur l'avenir, une usurpation qui devient un jour possession légitime. Peut-être faudra-t-il que nous nous contentions d'avoir conduit la jeunesse en vue de la terre promise et de la lui avoir montrée, mais nous savons qu'elle y entrera. Cette grande salle où nous sommes verra siéger le Conseil de l'Université de Paris, et nous avons l'assurance intime que cette Université sera, comme l'ancienne, une école pour la nation. Ce jour venu, si quelqu'un étudie les origines des Universités modernes, alors l'opposition qui leur fut faite, les arguments et les discours que nous entendions hier, lui paraîtront des documents très curieux d'un état d'esprit très ancien.

Le second article du *credo*, c'est la croyance en notre pays, croyance ferme, fière et belle, car les idées d'absolue justice et de liberté sont unies indissolublement à l'idée de patrie. Jamais cette foi n'a fléchi dans la jeunesse. Sans doute, nous avons parmi les jeunes des décadents, mais cela, c'est un genre, c'est une profession. La saine force indestructible qui est dans ce pays, force de nature et force acquise par le travail de tant de générations monte en sève dans les jeunes pousses, toujours. Les orages de l'avenir trouveront assurément du bois sec à briser, qu'ils briseront, mais autre chose aussi qui résistera, survivra et vivra.

sultats qu'il ne saurait manquer de produire s'il en était autrement.

L'Assemblée plénière a ajourné le vote de ces trois vœux, mais elle a adopté la résolution suivante :

« Le Congrès, considérant que le monopole des programmes et des examens conféré par la loi actuelle à l'Université et à l'État, oppose un obstacle très difficilement surmontable à toute réforme qui ferait une part plus large à l'étude des auteurs chrétiens, grecs et latins dans les classes, émet le vœu que les catholiques travaillent activement à obtenir la réforme de cette législation et la liberté sérieuse de l'enseignement à tous les degrés. »

Livres de prix. — Le Congrès félicite la Société générale d'Éducation et les Frères de leur initiative (publication d'un catalogue pour les livres de prix); il espère que les maisons d'éducation et toutes les écoles catholiques la comprendront et la suivront, il engage les éditeurs à ne publier que des livres qui puissent être achetés par des maisons catholiques.

Enseignement gratuit. — Le Congrès catholique, considérant que l'application de la gratuité absolue dans les circonstances présentes est souvent préjudiciable aux intérêts des écoles primaires catholiques, émet le vœu que partout où cela sera possible, les parents qui le peuvent soient appelés à concourir aux frais de l'éducation de leurs enfants, soit par une rétribution scolaire, soit par l'établissement de classes payantes.

La Commission avait adopté un vœu encore plus formel et plus précis : « Considérant que l'application de la gratuité absolue dans les écoles catholiques est une faute dans les circonstances présentes, émet le vœu que les comités d'entretien de ces écoles prennent sans retard les dispositions nécessaires pour que, le plus tôt possible, des classes payantes soient ouvertes où il en manque. »

La raison principale qui a dicté ce vœu est « que la gratuité absolue éloigne des écoles catholiques les enfants des familles d'ouvriers aisés qui fuient le contact des indigents et qui seront un jour la petite bourgeoisie agissante et remuante ».

Est-ce là le langage d'une société de chrétiens qui ne poursuit d'autre but que le salut des âmes ? C'est une question qu'il est permis de poser, en toute sincérité de cœur et sans parti pris, hostile ou sectaire.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

Lundi dernier, 9 janvier, à trois heures, a eu lieu, à la nouvelle Sorbonne, dans la salle du Conseil académique, la cérémonie de la remise à l'Association générale des étudiants, par M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique, de la médaille que M. Léon Bourgeois avait pris l'initiative de lui offrir.

Auprès du ministre de l'Instruction publique avaient pris place MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, les doyens, les membres du Conseil général des Facultés et un grand nombre de professeurs; Liard, directeur de l'Enseignement supérieur; Roujon, directeur des Beaux-Arts, Jules Ferry et Goblet, etc. Les membres de l'Associa-

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE.

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine, délivré par le Gouvernement français, à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur médical de l'État (Facultés, écoles de plein exercice et écoles préparatoires réorganisées conformément aux règlements rendus après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique).

Les inscriptions précédant les deux premiers examens probatoires pourront être prises et les deux premiers examens subis dans une école préparatoire réorganisée comme il est dit ci-dessus.

TITRE II

CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE.

ART. 2. — Nul ne peut exercer la profession de dentiste s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien-dentiste. Le diplôme de chirurgien-dentiste sera délivré par le Gouvernement français à la suite d'études organisées suivant un règlement rendu après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et d'examens subis devant un établissement supérieur médical de l'État.

TITRE III

CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME.

ART. 3. — Les sages-femmes ne peuvent pratiquer l'art des accouchements que si elles sont munies d'un diplôme de 1re ou de 2e classe, délivré par le Gouvernement français, à la suite d'examens subis devant une Faculté de médecine, une école de plein exercice ou une école préparatoire de médecine ou de pharmacie de l'État.

Un arrêté pris après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique déterminera les conditions de scolarité et le programme applicable aux élèves sages-femmes.

Les sages-femmes de 1re et de 2e classes continueront à exercer leur profession dans les conditions antérieures.

ART. 4. — Il est interdit aux sages-femmes d'employer des instruments. Dans les cas d'accouchement laborieux, elles feront appeler un docteur en médecine ou un officier de santé.

M. Carnot connaît les sentiments de la jeunesse. « Nous avons eu plus d'une fois, dit-il, l'honneur de les lui exprimer. »

M. Devise témoigne aussi de la reconnaissance des étudiants envers M. Bourgeois, envers M. le vice-recteur et M. le directeur des Beaux-Arts.

Certes, ajoute M. Devise, l'idée de ces associations n'est pas nouvelle. Il y a longtemps que les étudiants ont senti le besoin de se réunir pour s'aider dans leurs études, pour s'entretenir de leurs aspirations et de leurs intérêts communs. Plus d'un, devenu aujourd'hui de nos maîtres, et inscrit sur la liste de nos membres honoraires, a tenté de réaliser ce désir. Plusieurs me l'ont dit, mais ils m'ont dit aussi que les gouvernements d'alors ne l'avaient pas voulu. Les jeunes gens n'ont jamais passé pour des partisans enthousiastes du pouvoir personnel.

On a dû attendre le régime de liberté pour constituer ces associations dont la cause est aujourd'hui définitivement gagnée. Aussi, c'est là un souvenir que nous aimons à rappeler, c'est au quartier Latin que se sont levés les premiers et les plus ardents défenseurs de cette liberté un instant menacée. Ces manifestations de 1888 ont été singulièrement facilitées par l'organisation déjà forte de notre Société. C'est là un de ses premiers et de ses plus heureux résultats.

Puis M. Lavisse prend la parole :

Monsieur le ministre,

Les membres honoraires de l'Association, les anciens, vous doivent aussi des remerciements. Nous vous sommes reconnaissants du témoignage que vous nous donnez de votre sympathie. Vos prédécesseurs aimaient l'Association et le lui ont prouvé. Vous l'aimez aussi, puisque vous avez bien voulu apporter aux étudiants la belle médaille que M. Léon Bourgeois a eu la bonne grâce de leur offrir. Recevez donc l'expression de notre gratitude pour votre présence ici et pour les paroles généreuses que nous venons d'entendre.

Vous apportez donc, monsieur le ministre, un cadeau du gouvernement ; vous avez convoqué les étudiants à la Sorbonne ; M. le recteur, qui vous les a présentés, est là, entouré des doyens et des professeurs ; M. le directeur de l'enseignement supérieur et M. le directeur des Beaux-Arts vous ont accompagné. Est-ce donc une cérémonie officielle que nous célébrons ? et ne va-t-on pas dire une fois de plus que nous voulons mettre la main sur la jeunesse ?

Nous voulons, monsieur le ministre, mettre nos mains dans les mains des jeunes. Ils ont besoin de nous, mais nous avons besoin d'eux. Il n'y a ici ni administrateurs, ni professeurs, ni élèves, il n'y a pas de hiérarchie : il y a des associés et une association. Permettez que je rappelle que nous avons vu naître cette Association, que personne de nous ne l'a créée et que même, au début elle nous a paru une nouveauté un peu aventureuse ; elle est bien une œuvre d'étudiants.

Il y aura bientôt dix ans que l'Association fut fondée. Dans ce temps-là, la bonne volonté, la passion de bien faire étaient répandues partout, avec l'idée très nette de devoirs imposés par des périls. Nous avons connu les fondateurs, aujourd'hui disséminés, quelques-uns morts, comme le pauvre Delcambre. Ces jeunes gens avaient des intentions très élevées. C'étaient des esprits indépendants et libres, qui, en s'associant entre eux et avec nous, n'eurent même pas la pensée que leur indépendance et leur liberté pussent être diminuées. Comment cette pensée leur serait-elle venue ?

Les jeunes gens d'aujourd'hui ne comprennent pas l'autorité comme les générations qui les ont précédés. A vrai dire, ils ne l'ont pas connue, l'autorité. Ils ont trouvé dans l'État la plus grande somme possible de liberté et n'ont jamais entendu la France se plaindre d'être trop gouvernée. Dans la famille se poursuit une évolution que je ne discute pas, mais qui est certaine et qui semble vouloir substituer absolument aux devoirs des fils envers les pères les devoirs des pères envers les fils. Et en philosophie, dans les lettres, dans les

ART. 10. — Il est établi chaque année dans les départements, par les soins des préfets et de l'autorité judiciaire, des listes distinctes portant les noms et prénoms, la résidence, la date et la provenance du diplôme des médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes visés par la présente loi.

Ces listes sont affichées chaque année, dans le mois de janvier, dans toutes les communes du département. Des copies certifiées en sont transmises aux ministres de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de la Justice.

La statistique du personnel médical existant en France et aux colonies est dressé tous les ans par les soins du ministre de l'Intérieur.

ART. 11. — L'article 2272 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« L'action des huissiers, pour le salaire des actes qu'ils signifient et des commissions qu'ils exécutent;

« Celle des marchands, pour les marchandises qu'ils vendent aux particuliers non marchands;

« Celle des maîtres de pension, pour le prix de pension de leurs élèves; et des autres maîtres, pour le prix de l'apprentissage;

« Celle des domestiques qui se louent à l'année, pour le payement de leur salaire, se prescrivent par un an.

« L'action des médecins, chirurgiens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et pharmaciens, pour leurs visites, opérations et médicaments, se prescrit par deux ans. »

ART. 12. — L'article 2101 du Code civil, relatif aux privilèges généraux sur les meubles, est modifié ainsi qu'il suit dans son paragraphe 3 :

« Les frais quelconques de la dernière maladie, quelle qu'en ait été la terminaison, concurremment entre ceux à qui ils sont dus. »

ART. 13. — A partir de l'application de la présente loi, les médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes jouiront du droit de se constituer en associations syndicales, dans les conditions de la loi du 21 mars 1884, pour la défense de leurs intérêts professionnels, à l'égard de toutes personnes autres que l'État, les départements et les communes.

ART. 14. — Les fonctions de médecins experts près les tribunaux ne peuvent être remplies que par des docteurs en médecine français.

Un règlement d'administration publique revisera les tarifs du décret du 18 juin 1811, en ce qui touche les honoraires, vacations, frais de transport et de séjour des médecins.

Le même règlement déterminera les conditions suivant lesquelles pourra être conféré le titre d'expert devant les tribunaux.

ART. 15. — Tout docteur, officier de santé ou sage-femme est tenu de faire à l'autorité publique, son diagnostic établi, la déclaration des cas de maladies épidémiques tombées sous son observation et visées dans le paragraphe suivant.

La liste des maladies épidémiques dont la divulgation n'engage pas le secret professionnel sera dressée par arrêté du ministre de l'intérieur, après avis de l'Académie de médecine et du Comité consultatif d'hygiène publique de France. Le même arrêté fixera le mode des déclarations desdites maladies.

Monsieur le ministre, chaque automne nous apporte une nouvelle promotion de jeunesse; chaque automne nous rajeunit. Nous voyons se perpétuer la vie avec une régularité naturelle. Dans la région calme que nous habitons, nous avons confiance en l'avenir. Je suis sûr qu'il vous est agréable de recevoir de nous cette assurance, vous qui peinez dans la lutte.

Nous savons que vous n'êtes pas troublé, que vous ne redoutez pas ces périls de ruine et de mort dont on nous menace, et vous avez raison; mais si vous sentez par moment le besoin d'être un peu réconforté, faites aux étudiants l'honneur d'une visite, et vous sentirez que cette jeunesse est réconfortante.

Le conseil supérieur de l'Instruction publique a ouvert sa deuxième session ordinaire, sous la présidence de M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique. Le ministre a prononcé l'allocution suivante :

« Je salue le Conseil supérieur de l'Instruction publique, je salue dans vos personnes l'Université de France dont je suis le fils reconnaissant, dont je me suis efforcé d'être, toute ma vie, le dévoué serviteur.

« J'ai la tristesse de constater la perte que nous avons faite depuis la dernière session par la mort de M. Renan. Je ne saurais rien ajouter à ce qu'ont dit devant son cercueil, le jour des funérailles nationales, ceux qui ont été choisis par leurs pairs pour lui succéder, l'un dans l'administration du Collège de France, l'autre au sein de ce conseil. Je ne saurais rien ajouter non plus au discours prononcé dans cette journée mémorable par un ministre dont l'Université gardera le souvenir et qui n'a consenti à quitter cette paisible maison que pour assumer, avec le concours de collègues pénétrés de ce qu'ils doivent à ce loyal pays de France, la responsabilité lourde et périlleuse de dire le droit en dépit des passions et de procurer la justice en dépit des intérêts.

« Messieurs, le bordereau de la session est relativement peu chargé. Je passe les affaires disciplinaires et contentieuses pour le règlement desquelles la loi est votre seul conseil. L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ne sollicitent de vous aucune modification. Pour ce qui touche ce dernier, vous estimerez avec moi que la période des transformations est close pour longtemps. Sans doute, il y aura lieu, prochainement, de déduire des réformes opérées leurs conséquences logiques.

« L'enseignement secondaire moderne réclamera bientôt les sanctions légitimes que sa définition comporte. Pour le moment, il n'est question que d'organiser, et le mot d'ordre est d'appliquer, d'observer, de maintenir. »

Nous avons le plaisir d'apprendre que l'assemblée des professeurs du Collège de France, dans sa séance du 11 décembre, a décerné, pour la première fois, le prix Saintour (3 000 francs) à l'*Histoire du Collège de France* de notre cher et distingué collaborateur, M. Abel Lefranc.

Signalons notamment dans la 402e livraison de la *Grande Encyclopédie* une étude sur le légendaire Dr *Faust*, par M. Bossert; un travail de de MM. Dramard et L. Levasseur sur le *Faux* en droit civil et criminel; des biographies du général *Favé*, du publiciste *Favier*, du marquis de *Favras*, de *Jules Favre*, etc.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE.

Article premier. — Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine, délivré par le Gouvernement français, à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur médical de l'État (Facultés, écoles de plein exercice et écoles préparatoires réorganisées conformément aux règlements rendus après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique).

Les inscriptions précédant les deux premiers examens probatoires pourront être prises et les deux premiers examens subis dans une école préparatoire réorganisée comme il est dit ci-dessus.

TITRE II

CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE.

Art. 2. — Nul ne peut exercer la profession de dentiste s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien-dentiste. Le diplôme de chirurgien-dentiste sera délivré par le Gouvernement français à la suite d'études organisées suivant un règlement rendu après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et d'examens subis devant un établissement supérieur médical de l'État.

TITRE III

CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME.

Art. 3. — Les sages-femmes ne peuvent pratiquer l'art des accouchements que si elles sont munies d'un diplôme de 1re ou de 2e classe, délivré par le Gouvernement français, à la suite d'examens subis devant une Faculté de médecine, une école de plein exercice ou une école préparatoire de médecine ou de pharmacie de l'État.

Un arrêté pris après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique déterminera les conditions de scolarité et le programme applicable aux élèves sages-femmes.

Les sages-femmes de 1re et de 2e classes continueront à exercer leur profession dans les conditions antérieures.

Art. 4. — Il est interdit aux sages-femmes d'employer des instruments. Dans les cas d'accouchement laborieux, elles feront appeler un docteur en médecine ou un officier de santé.

Il leur est également interdit de prescrire des médicaments, sauf le cas prévu par le décret du 23 juin 1873 et par les décrets qui pourraient être rendus dans les mêmes conditions, après avis de l'Académie de médecine.

Les sages-femmes sont autorisées à pratiquer les vaccinations et les revaccinations antivarioliques.

TITRE IV

CONDITIONS COMMUNES A L'EXERCICE DE LA MÉDECINE, DE L'ART DENTAIRE ET DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME.

Art. 5. — Les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes diplômés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité, ne pourront exercer leur profession en France qu'à la condition d'y avoir obtenu le diplôme de docteur en médecine, de dentiste ou de sage-femme, et en se conformant aux dispositions prévues par les articles précédents.

Des dispenses de scolarité et d'examen pourront être accordées par le Ministre, conformément à un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'instruction publique. En aucun cas, les dispenses accordées pour l'obtention du doctorat ne pourront porter sur plus de trois épreuves.

Art. 6. — Les internes des hôpitaux et hospices français, nommés au concours et munis de douze inscriptions, et les étudiants en médecine dont la scolarité est terminée peuvent être autorisés à exercer la médecine pendant une épidémie et à titre de remplaçants de docteurs en médecine ou d'officiers de santé.

Cette autorisation, délivrée par le préfet du département, est limitée à trois mois; elle est renouvelable dans les mêmes conditions.

Art. 7. — Les étudiants étrangers qui postulent soit le diplôme de docteur en médecine visé à l'article premier de la présente loi, soit le diplôme de chirurgien-dentiste visé à l'article 2, et les élèves de nationalité étrangère qui postulent le diplôme de sage-femme de 1re ou de 2e classe visé à l'article 3, sont soumis aux mêmes règles de scolarité et d'examens que les étudiants français.

Toutefois il pourra leur être accordé, en vue de l'inscription dans les Facultés et écoles de médecine, soit l'équivalence des diplômes ou des certificats obtenus par eux à l'étranger, soit la dispense des grades français requis pour cette inscription, ainsi que des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études faites par eux à l'étranger.

Art. 8. — Le grade de docteur en chirurgie est et demeure aboli.

Art. 9. — Les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes sont tenus, dans le mois qui suit leur établissement, de faire enregistrer, sans frais, leur titre à la préfecture ou sous-préfecture et au greffe du tribunal civil de leur arrondissement.

Le fait de porter son domicile dans un autre département oblige à un nouvel enregistrement du titre dans le même délai.

Ceux ou celles qui, n'exerçant plus depuis deux ans, veulent se livrer à l'exercice de leur profession, doivent faire enregistrer leur titre dans les mêmes conditions.

Il est interdit d'exercer sous un pseudonyme les professions ci-dessus, sous les peines édictées à l'article 18.

BIBLIOGRAPHIE

Maurice Griveau, *Les éléments du beau.* — Raoul Jay, *Études sur la question ouvrière en Suisse.* — Aguiléra, *L'idée du droit en Allemagne.* — G. Tarde, *Les transformations du droit.* — Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises.*

Les éléments du beau : analyse et synthèse des faits esthétiques, d'après les documents du langage, par Maurice Griveau (1 vol,in-12,Paris Félix Alcan, 1892). — M. Griveau constate que le problème esthétique, c'est-à-dire le problème de l'*expression*, du *goût*, de la *beauté*, a été abordé de bien des côtés différents par la métaphysique, par la psychologie, par la sociologie, par l'histoire de la nature et l'histoire de l'art, par les mathématiques. Il s'est proposé de tourner la difficulté par une voie nouvelle, celle du langage. Il en fait un procédé nouveau d'investigation dans une science morale, en l'appliquant à la recherche des éléments dont la synthèse progressive fournit la matière même de l'esthétique, à savoir les différentes espèces de formes capables d'émouvoir et les émotions qu'elles font naître. Celles-ci se compliquent graduellement, depuis la sensation simplement *agréable* jusqu'au sentiment du *beau*, en passant par celui du *gracieux*, du *joli*, et d'autres modalités de la forme, dont le langage offre la liste complète. Cette liste est l'œuvre immémoriale d'une analyse opérée à tâtons et peu à peu par l'homme, sur les relations de sa sensibilité tout entière, nerveuse et passionnelle, avec les dehors des objets. Il s'agissait donc de déterminer dans ces relations ce qui peut être formulé scientifiquement. L'idée dominante de ce livre, c'est que l'*idéal subjectif*, c'est-à-dire le maximum de contentement pour notre sens admirateur, et l'*idéal objectif*, ou maximum de perfectionnement, obtenu au dehors, ne sont pas deux phénomènes indépendants, mais deux produits convergents de l'évolution, qui les résout en un seul et même idéal. C'est de cette alliance originale des ressources du langage avec l'histoire naturelle que se dégage une conception particulière du beau, de la *genèse du beau*. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de l'analyse de cet intéressant traité. Il suffira de dire qu'il est présenté au public par une remarquable préface de M. Sully-Prudhomme, qui en fait ressortir avec charme les côtés vraiment nouveaux.

Études sur la question ouvrière en Suisse, par Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Grenoble (1 vol. in-18, Paris, Larose et Forcel, 1893). — M. Jay a été chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission à l'effet d'étudier la législation ouvrière en Suisse. Il a retrouvé à l'ordre du jour au delà de la frontière les mêmes questions qui nous préoccupent et nous divisent. Mais, en Suisse, des institutions démocratiques déjà anciennes ont permis aux travailleurs de l'industrie d'obtenir

TITRE V

EXERCICE ILLÉGAL. — PÉNALITÉS

Art. 16. — Exerce illégalement la médecine :

1° Toute personne qui, non munie d'un diplôme de docteur en médecine, d'officier de santé, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, ou n'étant pas dans les conditions stipulées aux articles 6, 29 et 32 de la présente loi, prend part, habituellement ou par une direction suivie, au traitement des maladies ou des affections chirurgicales ainsi qu'à la pratique de l'art dentaire ou des accouchements, sauf les cas d'urgence avérée ;

2° Toute sage-femme qui sort des limites fixées pour l'exercice de sa profession par l'article 4 de la présente loi ;

3° Toute personne qui, munie d'un titre régulier, sort des attributions que la loi lui confère, notamment en prêtant son concours aux personnes visées dans les paragraphes précédents, à l'effet de les soustraire aux prescriptions de la présente loi.

Les dispositiens du paragraphe 1er du présent article ne peuvent s'appliquer aux élèves en médecine qui agissent comme aides d'un docteur ou que celui-ci place auprès de ses malades, ni aux gardes-malades, ni aux personnes qui, sans prendre le titre de chirurgien-dentiste, opèrent accidentellement l'extraction des dents.

Art. 17. — Les infractions prévues et punies par la présente loi seront poursuivies devant la juridiction correctionnelle.

En ce qui concerne spécialement l'exercice illégal de la médecine, de l'art dentaire ou de la pratique des accouchements, les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les associations de médecins régulièrement constituées, les syndicats visés dans l'article 13 pourront en saisir les tribunaux par voie de citation directe donnée dans les termes de l'article 182 du Code d'instruction criminelle, sans préjudice de la faculté de se porter, s'il y a lieu, partie civile dans toute poursuite de ces délits intentée par le ministère public.

Art. 18. — Quiconque exerce illégalement la médecine est puni d'une amende de 100 à 500 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 500 à 1,000 francs et d'un emprisonnement de six jours à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'exercice illegal de l'art dentaire est puni d'une amende de 50 à 100 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 100 à 500 francs.

L'exercice illégal de l'art des accouchements est puni d'une amende de 50 à 100 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 100 à 500 francs et d'un emprisonnement de six jours à un mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 19. — L'exercice illégal de la médecine ou de l'art dentaire, avec usurpation du titre de docteur ou d'officier de santé, est puni d'une amende de 1,000 à 2,000 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 2,000 à 3,000 francs et d'un emprisonnement de six mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'usurpation du titre de dentiste sera punie d'une amende de 100 à 500 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 500 à 1,000 francs et d'un emprisonnement de six jours à un mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'usurpation du titre de sage-femme sera punie d'une amende de 100 à 500 francs et, en cas de récidive, d'une amende de 500 à 1,000 francs et d'un emprisonnement d'un mois à deux mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 20. — Est considéré comme ayant usurpé le titre français de docteur en médecine quiconque, se livrant à l'exercice de la médecine, fait précéder ou suivre son nom du titre de docteur en médecine sans en indiquer l'origine étrangère. Il sera puni d'une amende de 100 à 200 francs.

Art. 21. — Le docteur en médecine ou l'officier de santé qui n'aurait pas fait la déclaration prescrite par l'article 15 sera puni d'une amende de 50 à 200 francs.

Art. 22. — Quiconque exerce la médecine, l'art dentaire ou l'art des accouchements sans avoir fait enregistrer son diplôme dans les délais et conditions fixés à l'article 9 de la présente loi, est puni d'une amende de 25 à 100 francs.

Art. 23. — Tout docteur en médecine est tenu de déférer aux réquisitions de la justice, sous les peines portées à l'article précédent.

Art. 24. — Il n'y a récidive qu'autant que l'agent du délit relevé a été, dans les cinq ans qui précèdent ce délit, condamné pour une infraction de qualification identique.

Art. 25. — La suspension temporaire ou l'incapacité absolue de l'exercice de leur profession peuvent être prononcées par les cours et tribunaux, accessoirement à la peine principale, contre tout médecin, officier de santé, dentiste ou sage-femme, qui est condamné :

1° A une peine afflictive et infamante,

2° A une peine correctionnelle prononcée pour crime de faux, pour vol et escroquerie, pour crimes ou délits prévus par les articles 316, 317, 331, 332, 334 et 335 du code pénal;

3° A une peine correctionnelle prononcée par une cour d'assises pour des faits qualifiés crimes par la loi.

En cas de condamnation prononcée à l'étranger pour un des crimes et délits ci-dessus spécifiés, le coupable pourra également, à la requête du ministère public, être frappé, par les tribunaux français, de suspension temporaire ou d'incapacité absolue de l'exercice de sa profession.

Les aspirants ou aspirantes aux diplômes de docteur en médecine, d'officier de santé, de chirurgien-dentiste et de sage-femme, condamnés à l'une des peines énumérées aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent article, peuvent être exclus des établissements d'enseignement supérieur.

La peine de l'exclusion sera prononcée dans les conditions prévues par la loi du 27 février 1880.

En aucun cas, les crimes et délits politiques ne pourront entraîner la suspension temporaire ou l'incapacité absolue d'exercer les professions visées au présent article, ni l'exclusion des établissements d'enseignement médical.

Art. 26. — L'exercice de leur profession par les personnes contre lesquelles a été prononcée la suspension temporaire ou l'incapacité absolue, dans les conditions spécifiées à l'article précédent, tombe sous le coup des articles 17, 18, 19, 20 et 21 de la présente loi.

Art. 27. — L'article 463 du code pénal est applicable aux infractions prévues dans la présente loi.

TITRE VI

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 28. — Les médecins et sages-femmes venus de l'étranger, autorisés à exercer leur profession avant l'application de la présente loi, continueront à jouir de cette autorisation dans les conditions où elle leur a été donnée.

Art. 29. — Les officiers de santé reçus antérieurement à l'application de la présente loi, et ceux reçus dans les conditions déterminées par l'article 31 ci-après, auront le droit d'exercer la médecine et l'art dentaire sur tout le territoire de la République. Ils seront soumis à toutes les obligations imposées par la loi aux docteurs en médecine.

Art. 30. — Un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'instruction publique déterminera les conditions dans lesquelles : 1° un officier de santé pourra obtenir le grade de docteur en médecine ; 2° un dentiste qui bénéficie des dispositions transitoires ci-après pourra obtenir le diplôme de chirurgien-dentiste.

Art. 31. — Les élèves qui, au moment de l'application de la présente loi, auront pris leur première inscription pour l'officiat de santé, pourront continuer leurs études médicales et obtenir le diplôme d'officier de santé.

Art. 32. — Le droit d'exercer l'art dentaire est maintenu à tout dentiste justifiant qu'il est inscrit au rôle des patentes au 1er janvier 1892.

Les dentistes se trouvant dans les conditions indiquées au paragraphes précédent n'auront le droit de pratiquer l'anesthésie qu'avec l'assistance d'un docteur ou d'un officier de santé.

Les dentistes qui contreviendront aux dispositions du paragraphe précédent tomberont sous le coup des peines portées au deuxième paragraphe de l'article 19.

Art. 33. — Le droit de continuer l'exercice de leur profession est maintenu aux sages-femmes de 1re et de 2e classe reçues en vertu des articles 30, 31 et 32 de la loi du 19 ventôse an XI ou des décrets et arrêtés ministériels ultérieurs.

Art. 34. — La présente loi ne sera exécutoire qu'un an après sa promulgation.

Art. 35. — Des règlements d'administration publique détermineront les conditions d'application de la présente loi à l'Algérie et aux colonies et fixeront les dispositions transitoires ou spéciales qu'il sera nécessaire d'édicter ou de maintenir.

Un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'instruction publique déterminera les épreuves qu'auront à subir, pour obtenir le titre de docteur, les jeunes gens des colonies françaises ayant suivi les cours d'une école de médecine existant dans une colonie.

Art. 36. — Sont et demeurent abrogées, à partir du moment où la présente loi sera exécutoire, les dispositions de la loi du 19 ventôse an XI et généralement toutes les dispositions de lois et règlements contraires à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

CARNOT.

BIBLIOGRAPHIE

Maurice Griveau, *Les éléments du beau.* — Raoul Jay, *Études sur la question ouvrière en Suisse.* — Aguiléra, *L'idée du droit en Allemagne.* — G. Tarde, *Les transformations du droit.* — Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises.*

Les éléments du beau : analyse et synthèse des faits esthétiques, d'après les documents du langage, par Maurice Griveau (1 vol, in-12, Paris Félix Alcan, 1892). — M. Griveau constate que le problème esthétique, c'est-à-dire le problème de l'*expression*, du *goût*, de la *beauté*, a été abordé de bien des côtés différents par la métaphysique, par la psychologie, par la sociologie, par l'histoire de la nature et l'histoire de l'art, par les mathématiques. Il s'est proposé de tourner la difficulté par une voie nouvelle, celle du langage. Il en fait un procédé nouveau d'investigation dans une science morale, en l'appliquant à la recherche des éléments dont la synthèse progressive fournit la matière même de l'esthétique, à savoir les différentes espèces de formes capables d'émouvoir et les émotions qu'elles font naître. Celles-ci se compliquent graduellement, depuis la sensation simplement *agréable* jusqu'au sentiment du *beau*, en passant par celui du *gracieux*, du *joli*, et d'autres modalités de la forme, dont le langage offre la liste complète. Cette liste est l'œuvre immémoriale d'une analyse opérée à tâtons et peu à peu par l'homme, sur les relations de sa sensibilité tout entière, nerveuse et passionnelle, avec les dehors des objets. Il s'agissait donc de déterminer dans ces relations ce qui peut être formulé scientifiquement. L'idée dominante de ce livre, c'est que l'*idéal subjectif*, c'est-à-dire le maximum de contentement pour notre sens admirateur, et l'*idéal objectif*, ou maximum de perfectionnement, obtenu au dehors, ne sont pas deux phénomènes indépendants, mais deux produits convergents de l'évolution, qui les résout en un seul et même idéal. C'est de cette alliance originale des ressources du langage avec l'histoire naturelle que se dégage une conception particulière du beau, de la *genèse du beau*. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de l'analyse de cet intéressant traité. Il suffira de dire qu'il est présenté au public par une remarquable préface de M. Sully-Prudhomme, qui en fait ressortir avec charme les côtés vraiment nouveaux.

Études sur la question ouvrière en Suisse, par Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Grenoble (1 vol. in-18, Paris, Larose et Forcel, 1893). — M. Jay a été chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission à l'effet d'étudier la législation ouvrière en Suisse. Il a retrouvé à l'ordre du jour au delà de la frontière les mêmes questions qui nous préoccupent et nous divisent. Mais, en Suisse, des institutions démocratiques déjà anciennes ont permis aux travailleurs de l'industrie d'obtenir

du législateur une protection plus étendue qu'en aucun autre pays, et développé en même temps la pratique de l'association, sous ses formes les plus diverses. Le livre se compose de trois mémoires distincts. Le premier est consacré à la question de la limitation légale des heures de travail. Il y aura bientôt quinze ans, que la journée de travail est légalement limitée en Suisse. L'auteur s'efforce donc de rechercher quels obstacles l'exécution des prescriptions légales relatives à la journée de travail a rencontrés chez nos voisins, comment ces obstacles ont été surmontés, quels résultats enfin ces prescriptions ont produits. Les conclusions de M. Jay sur ce point sont plutôt favorables à la république helvétique. La décision prise par le Conseil fédéral, en 1891, donne assurément une importante extension à la législation protectrice des travailleurs. Elle ne fait que les déplacer. Il est évident qu'une réforme radicale ne tardera pas à s'imposer. Depuis quinze ans la législation du travail se développe en Suisse, d'une façon continue, mais lente. La grandeur de l'œuvre restée encore inaccomplie explique suffisamment l'impatience de ceux qui voudraient voir s'accélérer le mouvement. La méthode suivie a du moins cet avantage : les résultats obtenus sont des résultats définitivement acquis. L'auteur aborde ensuite la question des accidents du travail. En somme, le principe seul de l'assurance obligatoire est posé. Le plus difficile reste à faire, et l'unanimité qui s'est rencontrée dans les Chambres fédérales pour accepter le principe ne se retrouvera probablement pas quand il s'agira d'organiser dans ses détails l'institution nouvelle. Cette unanimité n'en reste pas moins remarquable et instructive. L'étude de la question des accidents du travail en Suisse a l'avantage de nous montrer avec netteté comment l'assurance obligatoire est le terme auquel aboutit nécessairement toute législation spéciale sur la responsabilité. Sans doute, l'histoire de l'Allemagne de 1871 à 1884 nous offrirait l'exemple d'une évolution analogue. Mais l'organisation politique de l'empire allemand avait pour effet de rendre les causes de cette évolution moins saisissables. L'initiative gouvernementale pouvait paraître y jouer un rôle prépondérant. Le dernier mémoire, et non le moins curieux, intitulé : *Une corporation moderne*, s'occupe de la fédération des brodeurs de la Suisse orientale et du Voralberg. On connaît toute l'importance de cette corporation, et les tentatives de *boycott*, d'ailleurs couronnées de succès, dont elle fut l'instigatrice en 1890. C'est au livre consacré par M. Georg Baumberger à l'histoire de cette puissante fédération (Saint-Gall, 1891) que sont empruntés les éléments de cette étude. Jusqu'à ce jour, l'association des brodeurs paraît n'avoir agi que dans l'intérêt général de l'industrie même du pays, mais son historien se demande s'il en sera toujours ainsi. Sa conclusion, si autorisée, c'est que le *boycott* de 1890 a eu pour résultat essentiel de fortifier l'opinion d'après laquelle la fédération des brodeurs doit, le plus tôt possible, se transformer en une corporation publique, institution de l'État.

L'idée du droit en Allemagne, depuis Kant jusqu'à nos jours, par M. Aguiléra (1 vol. in-8, Paris, Félix Alcan, 1893). — L'auteur nous explique que s'il a porté exclusivement son attention sur l'Allemagne moderne, c'est en raison du grand intérêt qui s'attache à ce champ si fertile, quoique d'une utilité si inégale, en idées et en théories juridiques de toute espèce. Sa fécondité en ce qui concerne la philosophie

du droit n'a pas été moindre que pour la métaphysique. Par leur nombre et leur valeur scientifique, les divers systèmes juridiques éclos en Allemagne méritent une étude spéciale. M. Aguiléra s'est donné pour tâche non seulement de découvrir sous les apports venus du dehors les idées juridiques fondamentales, propres à l'esprit germanique, mais de montrer comment telle idée particulière du droit se rattache à tel système de philosophie. Pour éviter d'établir ce lien d'une manière arbitraire, il laisse à chacun des auteurs étudiés le soin d'exposer cette filiation du droit avec sa conception particulière du monde et de la vie. Après avoir ramené, non sans quelque réserve, toutes les conceptions juridiques à trois écoles, l'école utilitaire, ou réaliste, l'école historique et l'école idéaliste, l'auteur tente d'étudier en détail ces différents groupes, se demandant à propos de chacun d'eux comment il est né, quels sont les principes qu'il a développés et qui lui donnent une physionomie particulière. Il esquisse un rapide tableau de l'origine et du développement de la philosophie du droit en Allemagne jusqu'au commencement du XVIIIe siècle et aborde aussitôt l'examen du système juridique de Kant et des théories propres à l'école idéaliste représentée par Fichte, Schelling, Hegel, Lasson, Krause, Schopenhauer et Herbart. Nous arrivons ensuite à l'école historique fondée par Savigny et de laquelle dérivent des groupes assez différents, puisque l'un d'eux se rattache à la tendance théologique, un autre à la tendance réaliste évolutionniste et un dernier à la tendance matérialiste. Les écoles socialistes et néo-kantiennes ne sont pas négligées dans cette revue. Dans une seconde partie appelée l'*Idée*, l'auteur résume les résultats auxquels il est parvenu et se demande comment s'explique chez le peuple allemand l'existence de sa conception actuelle du droit ou, en d'autres termes, quelle en est la genèse psychologique. Ces développements offrent un intérêt tout particulier, puisqu'ils touchent à l'histoire contemporaine et qu'ils présentent l'idée de force comme l'idée mère et le point autour duquel a évolué toute la vie juridique de l'Allemagne.

Les transformations du droit, par G. TARDE (1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan, 1893). — Les ouvrages de M. Tarde sont de ceux qu'il n'est pas permis de laisser passer inaperçus. Ils se recommandent par une pensée si originale et une réflexion souvent si profonde et si juste, qu'ils ont réussi à assurer en peu de temps à leur auteur une réputation des plus solides et des plus étendues en matière d'études sociologiques [1]. M. Tarde a été frappé de ce fait que le droit est de tous les domaines de la vie sociale celui où la spéculation philosophique s'est le moins exercée de nos jours. Cette dernière s'est donné libre carrière en philologie et en mythologie comparées, en politique, en morale, en esthétique, en économie politique, mais les codes lui ont fait peur, elle a laissé le droit aux juristes. Il s'agit donc maintenant d'exposer les grandes étapes de l'évolution juridique et de dégager de ces tableaux d'ensemble les lois qui semblent régir ces transformations. Il est difficile d'admettre jusqu'à présent l'existence d'une loi unique et nécessaire d'évolution juridique. Le désaccord des évolutionnistes commence quand ils entreprennent de la formuler et de préciser les phases que le droit serait assujetti à traverser dans ce que M. Tarde appelle sa trajectoire

(1) V. notre *Revue*, année 1890, t. II, p. 222.

historique. Il y a cependant quelques points sur lesquels ils s'entendent ou peu s'en faut, par exemple dans le domaine du droit pénal, de la procédure criminelle et du droit civil, dans le domaine des obligations et dans celui du droit naturel. Les études que l'auteur consacre à chacune de ces matières lui permettent de constater que dans aucune des branches principales du droit, ne s'applique la thèse de l'uniformité d'évolution. Elles font, en outre, apercevoir la voie où il faut chercher les lois générales qui déterminent les phases juridiques sans faire obstacle à la riche diversité de leur cours. Les similitudes, qu'il est aisé de relever entre plusieurs évolutions législatives plus ou moins indépendantes, s'expliquent à la fois par les besoins innés et héréditaires de la nature humaine qui reste la même à travers la diversité des races et des générations et par les besoins dérivés et acquis par contagion imitative d'homme à homme. L'ingénieux philosophe se retrouve ici sur son terrain préféré. Mais cette circonstance ne l'empêche pas de mettre également en lumière le rôle considérable de l'invention et de la logique. L'auteur conclut en montrant les analogies qui existent entre le développement du droit et celui de la linguistique. Il existe évidemment une tendance au triomphe d'une seule langue ou l'un très petit groupe de langues, d'un seul droit, ou d'un très petit groupe de droits, et d'une langue ou d'un droit commun à toutes les classes de la société. A mesure que les relations entre hommes se multiplient, la plupart de ces créations linguistiques et juridiques, si étonnamment multipliées, sont refoulées ou détruites, parce qu'un petit nombre d'entre elles, et non toujours les meilleures, doivent à des circonstances de diverses natures, le privilège de se répandre sur le globe.

Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs, par ACHILLE LUCHAIRE (1 vol. in-8, Paris, Hachette, 1892). — Il a fallu à l'auteur de ce très utile manuel un singulier effort de généralisation pour réussir à le constituer. La tâche était d'autant plus délicate, qu'aucune autre tentative analogue n'avait été faite jusqu'à présent dans notre pays, en ce qui concerne le moyen âge. L'auteur se trouvait par là même en présence de nombreuses difficultés : il est juste de reconnaître qu'il les a vaincues pour la plupart. Nul, d'ailleurs, n'était mieux qualifié pour entreprendre ce grand travail, que le savant et habile historien, à qui l'on doit les *Institutions monarchiques*, et les solides études sur les règnes de Louis VI et de Louis VII. M. Luchaire affirme qu'il n'a poursuivi d'autre but que celui d'orienter et d'aider les étudiants en histoire. Il espère que les savants qui le désapprouveront, au nom des principes, se laisseront peut-être aller, dans la pratique, à se servir de son livre, « tout incomplet et insuffisant qu'il paraisse ». Nous pouvons lui assurer que ce dernier vœu sera amplement exaucé et que le nouveau manuel servira autant aux érudits de profession qu'aux personnes qui aspirent à le devenir. Il serait singulièrement fâcheux que, sous ce prétexte que le moyen âge est, par excellence, l'ère du particularisme et des diversités régionales, il fût interdit à tout jamais d'oser généraliser sur cette époque.

On trouve dans le *Manuel des institutions françaises* à la fois un corps de doctrine sur les questions les plus importantes que soulève l'étude des institutions de droit public, pendant la période féodale du

moyen âge français, et des indications bibliographiques sur les principaux ouvrages d'intérêt général et même d'intérêt local, qui ont trait à ces institutions. L'auteur a laissé volontairement de côté les questions d'ordre purement juridique, en même temps que les institutions relatives au droit privé, aux mœurs et usages, à l'économie politique et sociale, et à la vie intellectuelle. L'ouvrage est divisé en quatre parties, successivement consacrées aux institutions ecclésiastiques, féodales, populaires et monarchiques. Un ordre différent eût été préférable, à notre avis, mais c'est là une question sans grande importance, puisque les diverses parties du livre sont indépendantes les unes des autres. D'une manière générale, l'auteur s'est montré aussi au courant qu'on peut l'être des travaux les plus récents publiés sur chaque matière. Si sur certains points, en présence des résultats acquis, il a dû se borner à donner la substance de l'érudition d'autrui, il présente sur beaucoup d'autres questions, imparfaitement étudiées jusqu'à présent, des considérations d'une valeur originale, appuyées sur des recherches personnelles et sur une connaissance profonde de l'époque. Nous ne pouvons songer à analyser cette œuvre en détail, en raison de la multiplicité des matières qu'elle renferme. Les chapitres relatifs à l'organisation politique, administrative, judiciaire et financière de la monarchie figurent, comme on peut s'y attendre, parmi les plus achevés et les plus solides du livre. Nous avons lu également avec un profit et un intérêt particuliers, ceux qui ont trait aux clergés séculier et régulier, ainsi qu'aux relations et aux fonctions de ces deux corps. La troisième partie, dans laquelle M. Luchaire étudie successivement la population rurale et la population urbaine, fournit la première esquisse d'ensemble qui ait été tentée touchant les graves problèmes que soulève l'histoire du développement et de la condition politiques de ces deux classes. L'effort était hardi et d'autant plus méritoire : la généralisation étant dans ce domaine, plus difficile et plus sujette à caution que dans tout autre. Il faut souhaiter à une entreprise aussi utile un accueil des plus favorables, qui permette de songer bientôt à une nouvelle édition, seul moyen de conduire cette œuvre au degré d'achèvement qu'il est impossible d'atteindre du premier coup. C'est précisément — pour le remarquer en passant — cette facilité de multiplier les éditions de leurs manuels qui permet aux savants d'outre-Rhin d'arriver à fournir aux travailleurs des guides si commodes et si sûrs, pour toutes les branches des connaissances humaines. Aussi est-il bon qu'une collection de ce genre ait été enfin entreprise dans notre pays. Elle paraît devoir se poursuivre activement puisqu'après le volume de M. Luchaire, succédant lui-même au remarquable *Manuel des institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq, d'autres traités spéciaux doivent se succéder à brève échéance.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29.180.

les Romains se disaient que leurs pères, aussi pratiques qu'eux-mêmes, auraient tenu la même conduite, s'ils avaient été à leur place, et ce raisonnement aussi commode que légitime suffisait à mettre leur conscience patriotique en repos.

Ce serait une étude intéressante que de suivre pas à pas, à travers les âges, les transformations diverses de ce peuple en apparence immobile, en réalité toujours mouvant, et de montrer par quelle série ininterrompue de concessions ou de compromis, dans la religion, dans la politique, dans la guerre, dans le droit, dans les mœurs privées et publiques, il en arrive insensiblement à se détacher de ces coutumes antiques, auxquelles il prétend ou s'imagine rester enchaîné et pour lesquelles il finit par ne plus avoir qu'une lointaine et stérile vénération. Mais ni les limites ni le caractère de ce cours ne me permettraient d'entreprendre ici l'histoire complète de cette évolution, à supposer même qu'elle fût toujours possible avec les éléments d'information que nous possédons. Le sujet que j'ai choisi n'embrassera qu'une partie de cette histoire, la période d'un siècle et demi environ qui s'étend entre le début des guerres puniques et l'époque de Cicéron : période agitée et féconde, où se complique, pour se résoudre dans une conciliation définitive, l'inévitable conflit de la tradition et de la nouveauté; où le vieux génie romain, remué de toutes parts, fléchit et, pour ainsi dire, s'humanise; où se prépare enfin l'éclosion d'une littérature, à la faveur d'une crise non seulement morale, mais encore et surtout économique, dont je voudrais, dans cette première leçon, vous donner par avance un aperçu.

Jusqu'à l'année 240 avant notre ère, date où paraît pour la première fois une pièce de théâtre traduite en latin ou imitée du grec par Livius Andronicus, les Romains se désintéressent de tous les plaisirs de l'esprit, ou plutôt ils les ignorent. Ils ont des orateurs, parce que dans la foule de ceux qui opinent au sénat ou haranguent la multitude au forum, il est impossible qu'il ne se rencontre pas un homme d'une parole assez sonnante, d'une logique assez ferme, d'une imagination assez prompte, d'un pathétique assez expressif pour atteindre presque à l'éloquence. Mais cette éloquence est toute de hasard et d'instinct. Le sentiment en échappe à celui qui la possède comme à ceux qui en subissent le pouvoir et elle meurt avec l'occasion qui l'a fait naître, sans que personne ait l'idée d'en garder même le souvenir; à tel point que Cicéron, qui pourtant recherche avec une sagacité ingénieuse et intéressée les vieux titres oratoires de Rome, ne réussit pas à recueillir un écho,

de dire aujourd'hui ce que je crois n'être pas seul à penser, si je ne craignais pas de manquer à la discrétion filiale?

Les Romains, Messieurs, avaient la vanité, plus ou moins justifiée, mais après tout très naturelle, de croire qu'ils possédaient toutes les vertus. Ils se piquaient surtout d'en avoir une, qui à leurs yeux était souveraine, qui contenait en elle-même toutes les autres et en paraissait la plus sûre garantie, le respect de la tradition. Faire ce qu'on avait toujours fait, penser comme on avait toujours pensé, telle était la règle de leur conduite dans la famille et dans la cité; tel était, on peut le dire, l'idéal de leur patriotisme. Autant, nous autres modernes, nous sommes enclins, souvent par fausse fierté, à nous émanciper du passé, autant ils prenaient à cœur de se ranger sous sa tutelle, ne croyant pas leur amour-propre engagé à faire parade d'indépendance. Ils n'avaient contre la routine aucune de nos dédaigneuses préventions et il ne suffisait pas qu'une chose fût éprouvée par l'usage pour qu'ils eussent envie de la réformer. Au contraire, elle n'en avait que plus de prestige; et dans les discussions des assemblées, l'argument suprême, celui que les orateurs tenaient toujours en réserve pour le lancer quand ils avaient épuisé tous les autres, c'était le *mos majorum*, la coutume des ancêtres.

Mais, si le respect de la tradition est une vertu, c'est une vertu qu'il est plus aisé d'étaler que de pratiquer. Le présent a des exigences que le passé n'a pas connues, et bon gré mal gré on en vient à s'y soumettre, même en croyant de bonne foi qu'on ne s'y soumet pas. Si les Romains répétaient sans cesse qu'il fallait s'en tenir aux choses établies par les ancêtres, dans la pratique ils ne s'y tenaient pas. Ils commençaient bien par résister aux nouveautés, leur premier mouvement étant toujours de se hérisser contre tout ce qui choquait leurs habitudes héréditaires; mais, s'il y avait profit à céder, leurs scrupules s'évanouissaient; ils prenaient franchement leur parti de ces nouveautés utiles et leur faisaient une place dans leurs institutions civiles, militaires ou politiques, et même, chose plus grave, dans leurs institutions religieuses. Il est est vrai que la coutume des ancêtres, cette coutume dont ils prétendaient faire leur loi, leur fournissait elle-même le moyen d'échapper à sa contrainte, puisqu'elle prescrivait de tout subordonner à l'intérêt et d'emprunter à autrui tout ce qui pouvait être emprunté avec avantage; si bien que prendre avec la tradition des libertés opportunes, c'était, en fin de compte, respecter encore l'esprit de la tradition même. Forts de cette casuistique autorisée,

les Romains se disaient que leurs pères, aussi pratiques qu'eux-mêmes, auraient tenu la même conduite, s'ils avaient été à leur place, et ce raisonnement aussi commode que légitime suffisait à mettre leur conscience patriotique en repos.

Ce serait une étude intéressante que de suivre pas à pas, à travers les âges, les transformations diverses de ce peuple en apparence immobile, en réalité toujours mouvant, et de montrer par quelle série ininterrompue de concessions ou de compromis, dans la religion, dans la politique, dans la guerre, dans le droit, dans les mœurs privées et publiques, il en arrive insensiblement à se détacher de ces coutumes antiques, auxquelles il prétend ou s'imagine rester enchaîné et pour lesquelles il finit par ne plus avoir qu'une lointaine et stérile vénération. Mais ni les limites ni le caractère de ce cours ne me permettraient d'entreprendre ici l'histoire complète de cette évolution, à supposer même qu'elle fût toujours possible avec les éléments d'information que nous possédons. Le sujet que j'ai choisi n'embrassera qu'une partie de cette histoire, la période d'un siècle et demi environ qui s'étend entre le début des guerres puniques et l'époque de Cicéron : période agitée et féconde, où se complique, pour se résoudre dans une conciliation définitive, l'inévitable conflit de la tradition et de la nouveauté; où le vieux génie romain, remué de toutes parts, fléchit et, pour ainsi dire, s'humanise; où se prépare enfin l'éclosion d'une littérature, à la faveur d'une crise non seulement morale, mais encore et surtout économique, dont je voudrais, dans cette première leçon, vous donner par avance un aperçu.

Jusqu'à l'année 240 avant notre ère, date où paraît pour la première fois une pièce de théâtre traduite en latin ou imitée du grec par Livius Andronicus, les Romains se désintéressent de tous les plaisirs de l'esprit, ou plutôt ils les ignorent. Ils ont des orateurs, parce que dans la foule de ceux qui opinent au sénat ou haranguent la multitude au forum, il est impossible qu'il ne se rencontre pas un homme d'une parole assez sonnante, d'une logique assez ferme, d'une imagination assez prompte, d'un pathétique assez expressif pour atteindre presque à l'éloquence. Mais cette éloquence est toute de hasard et d'instinct. Le sentiment en échappe à celui qui la possède comme à ceux qui en subissent le pouvoir et elle meurt avec l'occasion qui l'a fait naître, sans que personne ait l'idée d'en garder même le souvenir; à tel point que Cicéron, qui pourtant recherche avec une sagacité ingénieuse et intéressée les vieux titres oratoires de Rome, ne réussit pas à recueillir un écho,

même lointain, de cette éloquence éphémère. Quelques éloges funèbres, et de pauvres éloges funèbres, voilà tout ce qui reste! Encore, n'est-ce point par goût littéraire qu'on les a conservés, mais simplement par vanité, parce qu'ils sont pour les descendants des illustres défunts des titres de gloire et des preuves de noblesse. Ce sont d'utiles documents de famille. Ce sont aussi des documents utiles que toutes ces archives qui s'entassent dans les temples, au Capitole ou dans les habitations. Si tout le monde à Rome, particuliers, prêtres, magistrats, tient un registre exact de ses faits et gestes et dresse comme le procès-verbal de sa vie, ce n'est pas, comme on serait tenté de le croire, qu'on y a le goût ou l'instinct de l'histoire et qu'on s'attache à en préparer les matériaux. Tout cela n'est que de la prudence. On prend ses précautions contre l'avenir; précautions domestiques, pour s'assurer à soi-même et aux siens certains droits ou privilèges, qui pourraient être contestés s'il n'étaient pas dûment consignés; précautions politiques, pour se garder des fautes déjà commises et se faire une provision de sagesse et d'expérience; précautions religieuses surtout : car, lorsqu'on a des dieux capricieux, il importe de noter au jour le jour les colères comme les faveurs divines, pour savoir comment il convient, le cas échéant, de se conduire avec le ciel. Ainsi Rome n'a encore ni éloquence ni histoire. Elle n'a pas davantage de poésie. Elle révère ses divinités, mais ne songe pas à s'enchanter elle-même en les célébrant : sa dévotion inquiète et souvent puérile ne se répand qu'en formules de rituel et en insipides litanies. Elle est jalouse de sa gloire et de ses origines surnaturelles; mais elle ne les chante pas et, quoi qu'on en ait dit, elle n'a pas d'épopée. On cite bien quelques semblants d'hymnes en l'honneur des grands hommes, que l'on récitait, dit-on, dans les festins aux sons de la flûte. Mais l'usage de ces hymnes n'est peut-être qu'une importation relativement tardive, comme la mode des festins d'apparat avec accompagnement d'instruments, mode qui paraît peu compatible avec la frugalité proverbiale des vieux Romains et le peu de goût qu'ils avaient pour la musique. Tout au plus existe-t-il à Rome une apparence de poésie populaire, si toutefois on peut donner le nom de poésie à des saillies de caserne ou de carrefour, à des échanges de quolibets entre paysans avinés, à des lamentations de pleureuses à gages, à des recettes magiques contre l'entorse ou autres maux, bref aux manifestations multiples d'une rusticité qui n'a, comme moyen d'expression, qu'un vers à peu près informe.

La torpeur de l'intelligence latine se prolonge ainsi durant six

siècles. Tout à coup elle est comme secouée brusquement. Parce qu'il a plu à un obscur affranchi de jouer une pièce imitée du grec et à quelques autres, non moins obscurs que lui, de suivre son exemple, voici que tout s'éveille peu à peu, la comédie, la tragédie, l'épopée, l'histoire, l'éloquence, la philosophie, la satire. Le monde romain, qui par instinct et par habitude n'estime que l'énergie pratique et n'a d'autre passion que celle de l'utile, s'ouvre à un sentiment nouveau, au sentiment littéraire, c'est-à-dire au sentiment d'un plaisir inutile. Par un reste de vieux préjugé et pour ne point braver ouvertement la tradition, il feint de le dédaigner et le qualifie de bagatelle; mais en dépit de lui-même il se laisse aller à ce jeu frivole et le jour n'est pas loin où il y sera passé maître.

Faut-il vous rappeler, Messieurs, sous quelle influence s'accomplit cette heureuse révolution? L'origine des premiers écrivains latins, qui tous tiennent de près ou de loin à la Grèce, le caractère de leurs œuvres, dont la Grèce fournit le cadre, le sujet et jusqu'à la forme même de l'expression et du vers, les luttes engagées pour ou contre la civilisation grecque entre les défenseurs de la vieille tradition nationale et les partisans des idées nouvelles, tout cela indique assez d'où vient le souffle qui agite alors l'esprit romain. A ce moment en effet, Rome est en proie à une fièvre d'hellénisme, dont la subtile contagion défie les précautions les plus clairvoyantes et qui finit à la longue par gagner même ceux qui, comme le vieux Caton, paraissaient devoir y être obstinément réfractaires. Il est de bon ton d'avoir des manières grecques, d'ordonner sa maison et ses repas à la grecque, de se coiffer, de se raser comme les Grecs, de donner à ses enfants des maîtres grecs, surtout de parler et d'écrire le grec. Ceux mêmes qui ne le savent pas veulent au moins avoir l'air de le savoir et mêlent à tort et à travers des bribes de grec à leur latin, par une affectation d'exotisme, dont certains de nos contemporains, avec leur français émaillé de termes britanniques, renouvellent la méthode et aussi un peu le ridicule.

Mais si cet épanouissement de l'hellénisme coïncide avec l'éveil de la pensée romaine et contribue singulièrement à le favoriser, il ne faudrait pas croire qu'il suffise à l'expliquer. Tout n'est pas dit quand on a commenté une fois de plus le fameux *Græcia capta* d'Horace. Car enfin, si c'est la Grèce seule qui a tout fait, pourquoi l'événement se produit-il si tard? La civilisation grecque est en Italie et à Rome depuis deux siècles au moins, quand les Ro-

mains s'avisent pour la première fois de découvrir ce qui en fait le charme suprême, la littérature et les arts. Déjà au temps des rois la Grèce est en commerce avec Rome. C'est à coup sûr une légende que la tradition qui représente Numa comme un disciple de Pythagore et il serait aussi puéril d'y ajouter foi que de croire, avec ce bon Plutarque, que Romulus et Rémus ont fait des études complètes à Gabies. C'est aussi une légende peut-être que l'ambassade des fils de Tarquin à Delphes, quoique plusieurs ambassades postérieures, historiquement constatées, attestent les anciens rapports de Rome et de l'oracle. Mais ce qui est moins légendaire c'est l'action puissante exercée sur les Romains par les Étrusques à la fin de la période royale : or la civilisation des Étrusques est un reflet de celle de la Grèce. Rome se trouve alors, dit Cicéron, non pas arrosée par un faible ruisseau, mais inondée par un large fleuve d'hellénisme. Cicéron exagère un peu et ce grand fleuve n'est encore sans doute qu'un assez mince filet. Mais ce filet, dérivé sur le sol romain, va s'enfler, par la suite, d'une foule de petits affluents. Situé entre la Campanie, qui est une province grecque, et l'Étrurie qui de jour en jour s'ouvre davantage au commerce, aux usages, aux arts de la Grèce, le Latium est battu de toutes parts par un flot montant de marchands et d'aventuriers grecs qui s'y introduisent et le pénètrent à la longue. Des ouvriers et des artistes grecs viennent travailler à Rome. Des cultes grecs s'y installent avec leurs prêtres, leurs rites, leurs fêtes solennelles et peu à peu les dieux de l'Olympe hellénique s'insinuent si bien dans la foule des dieux latins, qu'ils finissent par se confondre avec eux et par leur imposer leur figure et leur caractère. D'autre part, des liens de commerce et d'amitié unissent les Romains et les Grecs de Marseille, à tel point que le jour où Rome veut consacrer une offrande à Apollon, elle la dépose dans le trésor des Marseillais à Delphes, et que plus tard, après la ruine de Rome par les Gaulois, les Marseillais font une souscription pour rebâtir la ville incendiée et obtiennent en récompense une tribune d'honneur au Forum, la *Græcostasis*, pour assister aux Grands Jeux à côté des sénateurs. Enfin les guerres du IVe siècle avant notre ère, qui promènent les légions à travers l'Étrurie et la Grande-Grèce, achèvent de familiariser les Romains avec la civilisation hellénique, que bientôt une large et belle route, reliant Rome à Capoue, la voie Appienne, semble inviter à remonter jusqu'à la vallée du Tibre.

On peut dire que Rome est plus ou moins hellénisée bien avant le jour où Livius Andronicus joue sa première pièce. Pour-

quoi donc la littérature grecque ne s'y acclimate-t-elle pas plus tôt? Pourquoi au milieu de cette foule d'artistes, de médecins, d'ouvriers, de coiffeurs, de musiciens, de prêtres, de devins, d'aventuriers de toute espèce qui viennent y chercher fortune, ne se rencontre-t-il pas des grammairiens, des rhéteurs, des philosophes, des poètes? La source pourtant n'en est point tarie; au contraire, jamais la Grèce n'a été plus riche en littérateurs faméliques et nomades qu'au temps d'Alexandre. S'ils ne viennent pas à Rome, comme ils y viendront plus tard après les guerres puniques, ou si, venus en passant, ils ne s'y fixent pas, c'est qu'ils savent que le talent qu'ils colportent y restera sans emploi et qu'ils n'ont à y récolter que mépris et injures; heureux s'ils n'inquiètent pas les préjugés de quelque magistrat farouche, qui du jour au lendemain, sans explication, sans phrases, par un arrêt aussi bref que tranchant, peut les jeter brutalement hors de la ville. Les Romains n'ont que faire d'un vendeur de belles paroles. Pour que l'hellénisme, qui s'infiltre insensiblement chez eux depuis près de trois siècles sans venir à bout de leur rusticité méfiante et tenace, réussisse enfin à avoir quelque prise sur leur esprit et à le tourner vers les choses de la littérature, il faut attendre que certains changements, survenus dans la constitution matérielle et morale du monde romain, aient disposé cette rusticité à se laisser entamer.

Ces changements, Messieurs, se rattachent à une grande révolution économique, qui s'accomplit à Rome au temps des guerres puniques et qui, en modifiant profondément les conditions de la vie, exerça par là même une influence féconde et décisive sur le développement des esprits. Cette révolution, les historiens latins ne nous la racontent pas. Vous savez s'ils sont attentifs à noter les moindres prodiges, une pluie de pierres, un éclair dans un ciel serein, un bœuf qui parle, la naissance d'un veau bicéphale; en revanche, sur les faits économiques ils sont d'un mutisme désespérant ou tout au moins d'une discrétion fâcheuse : s'il leur arrive par hasard d'en dire un mot, c'est toujours en passant, à propos d'autre chose, juste assez pour piquer notre curiosité sans la satisfaire. Il semble, à les lire, que les Romains aient toujours été pareils à eux-mêmes et que le cours des siècles n'ait en rien modifié leur existence. Il est vrai qu'il n'en est pas des révolutions économiques comme des révolutions politiques. Celles-ci éclatent par des coups de foudre et les bouleversements qu'elles provoquent sont trop violents pour passer inaperçus. Celles-là au contraire se poursuivent lentement, dans l'ombre, sans conflits appa-

rents, par petites secousses en quelque sorte souterraines, sans qu'aucune agitation de surface trahisse le sourd et mystérieux travail qui remue le fond de la société.

Si l'on compare l'état du monde romain au moment de la conquête de l'Italie d'une part, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle avant notre ère, et d'autre part après les guerres puniques, c'est-à-dire un siècle et demi plus tard, il est difficile de ne pas être frappé du contraste. Entre ces deux époques, il y a eu évidemment quelque chose de changé dans la forme et la distribution de la richesse.

Voici, en effet, une société qui en dehors de la guerre et de la polititique n'a d'autre passion que l'agriculture; où tous, grands et petits, riches et pauvres, ont leur champ et le cultivent, soit seuls, soit avec leur famille et leurs clients; où tel est l'attrait de la vie rustique que tout ce qui compte dans l'État est inscrit parmi les tribus de la campagne, tandis que celles de la ville n'ont que les misérables et les affranchis; où l'on tient à honneur de savoir manier la charrue aussi bien que l'épée; où l'homme de bien est, selon la définition de Caton, le cultivateur habile dont les outils sont toujours reluisants; où le travail de la terre se confond avec le patriotisme, nulle école ne paraissant plus propre à exercer la patience, l'effort, la sobriété, c'est-à-dire les vertus qui font les bons soldats; où enfin la légende populaire, toujours prompte à ennoblir la figure des grands hommes, ne conçoit pas de plus beau type que celui du héros laboureur, personnifié dans Cincinnatus. Cette société vit simplement, par instinct d'abord, parce qu'elle est âpre au gain, mais surtout par nécessité, parce qu'une existence champêtre, même abondante, est toujours simple, l'usage que l'on peut faire des produits naturels étant forcément limité. Cette société n'a presque ni commerce ni industrie : ce sont choses réprouvées par l'opinion et peut-être par la loi et que les gens bien nés abandonnent aux étrangers, aux affranchis et aux esclaves. On n'est pas riche en métaux précieux et les premiers envoyés de Carthage constatent avec étonnement que l'ordre du sénat tout entier ne possède qu'un service d'argenterie. Tout le numéraire consiste en grosses pièces de cuivre, fort lourdes, dont la plus petite taille, l'once, d'une valeur à peu près équivalente à deux de nos centimes, pèse 27 grammes, si bien que le minimum exigé pour n'être pas rejeté dans la classe des indigents représente en monnaie un poids d'au moins 3000 kilogrammes, plus que le chargement d'un chariot. Dans de pareilles conditions les capitaux ne circulent pas et la richesse publique est condamnée à demeurer stationnaire.

Transportons-nous maintenant par la pensée au milieu du IIe siècle avant notre ère. Quelques générations ont passé et voilà une société devenue méconnaissable. Plus ou presque plus de division dans la propriété, mais de grands domaines qui s'accroissent de jour en jour et dont la loi est impuissante à arrêter les progrès. Plus de populations agricoles : la classe des petits cultivateurs, décimée, appauvrie par une longue suite de guerres, ruinée par des emprunts usuraires et dépouillée de son patrimoine, s'est à la longue retirée des campagnes pour aller se perdre à la ville dans la foule d'une plèbe misérable et paresseuse ; et d'autre part les riches ne s'intéressent plus que de loin à leurs terres, qui ne sont plus, comme autrefois, concentrées aux environs de Rome ou dans le Latium, mais dispersées aux quatre coins de l'Italie. Aussi plus de labourages ni de céréales, mais d'immenses étendues de territoire désolées, dépeuplées ou converties en pâturages où errent des troupeaux sous la garde de quelques esclaves. Voilà le spectacle que l'Italie offre aux regards de Tibérius Gracchus ; voilà ce qui lui arrache les plus pathétiques de ses accents oratoires et lui dicte ses premières lois. En même temps une aristocratie nouvelle a pris naissance, l'aristocratie de l'argent, c'est-à-dire les chevaliers, plébéiens parvenus, enrichis par le commerce lointain, les opérations de banque, les fermes des impôts, les assurances maritimes plus ou moins frauduleuses, les entreprises de travaux publics, l'exploitation méthodique des pays conquis. Organisés en puissantes compagnies qui rayonnent sur le monde romain, ils sont les maîtres de la fortune publique en attendant qu'ils le deviennent du gouvernement et ils ne tarderont pas à le devenir. De leur côté les patriciens, inquiets des progrès de cette aristocratie nouvelle, et pour ne pas demeurer en arrière, se sont jetés eux aussi dans la spéculation. En vain la loi a essayé de les retenir sur cette pente en ne permettant aux membres des familles sénatoriales d'affréter qu'un seul navire d'un tonnage limité : ils violent ouvertement la loi ou la tournent, continuent à faire du trafic sans scrupule, et, dans les provinces, où la république leur confie des fonctions officielles, ils sont au moins autant négociants et financiers que préteurs ou proconsuls. Cependant le trésor public est devenu assez riche pour que l'État puisse dispenser de tout impôt la propriété des citoyens. Le luxe est partout et d'autant plus insolent qu'il est nouveau et que le progrès des conquêtes ne cesse d'y pourvoir. Ce qui eût fait scandale autrefois au milieu de la simplicité universelle, aujourd'hui n'étonne plus personne. Au contraire, ce qui étonne c'est d'en-

tendre un Caton s'étonner qu'une femme mette à sa toilette plus de 15000 as (1300 francs), ou de voir Tubéron, le neveu de Scipion Émilien, lésinant avec une austérité démodée sur les frais du repas funèbre aux funérailles de son oncle, n'offrir au peuple convié que de la vaisselle de terre et des sièges recouverts de peaux de bouc; c'est là un anachronisme ridicule et impardonnable, et on lui fait expier sa trop antique vertu en lui refusant la préture. Que nous sommes loin du siècle où les vainqueurs des Samnites cultivaient eux-mêmes leur modeste patrimoine et n'avaient, pour toute argenterie, que deux petits ustensiles à l'usage des sacrifices! C'est que les conditions de la vie ne sont plus ce qu'elles étaient alors. Rome a vu naître et se développer dans l'intervalle une forme de la richesse, jusque-là inconnue, la richesse mobilière. L'afflux énorme des capitaux, fruits de la guerre, du pillage et de la spéculation, a troublé l'équilibre des fortunes, donné l'essor à l'esprit d'entreprise, surexcité les appétits, en créant, avec des jouissances nouvelles, les moyens de les satisfaire, enfin bouleversé de fond en comble l'ordre social et l'ordre moral.

Évidemment cette révolution n'a produit ses effets qu'à la longue et voilà pourquoi, pour la mettre en pleine lumière, j'ai dû choisir comme termes de comparaison deux époques assez distantes l'une de l'autre et dont le contraste seul est significatif. Mais il importe de remarquer que cette action perturbatrice de la richesse mobilière a commencé dès le début du IIIe siècle avant notre ère, aussitôt après la conquête de l'Italie. A ce moment l'argent commence à se répandre à Rome. Sans être encore très abondant, il l'est assez pour éveiller l'attention des censeurs et les obliger à faire un exemple, puisqu'en 275 avant J.-C. un grand personnage, un ancien dictateur, est rayé de la liste du Sénat pour avoir eu chez lui dix livres d'argenterie. Mais l'exemple ne corrige personne et, comme il arrive toujours, les mœurs sont plus fortes que les lois. Rien ne réussit à contenir l'invasion croissante de l'argent et bientôt le métal ennemi emporte le droit de cité. En 268 avant J.-C. le Sénat se résout à le prendre, au lieu du bronze, comme étalon monétaire et en institue au Capitole la frappe officielle : événement capital, aussi important pour l'époque que l'a été pour les temps modernes l'invention du billet de banque, puisqu'il crée un rapide instrument d'échange, qu'en réduisant l'ancienne monnaie de cuivre, si lourde et si incommode, à n'être plus qu'une monnaie d'appoint, c'est-à-dire une monnaie à valeur fictive, il permet d'en diminuer considérablement le

poids et qu'en mobilisant la richesse il prépare les voies à un monde nouveau. Ainsi la fortune publique à Rome est déjà en pleine transformation au moment où s'ouvre la série des guerres puniques, et celles-ci ne font que précipiter le mouvement commencé, en jetant sur l'Italie des masses de numéraire énormes pour le temps: songez qu'en dix ans, de 241 à 231, les sommes versées à Rome par les Carthaginois représentent une valeur d'environ 23 millions.

Considérez maintenant, Messieurs, que cette date coïncide presque avec l'apparition de la première pièce de Livius Andronicus; que dans le demi-siècle qui suit, la société et la littérature sont simultanément comme en travail; enfin que le moment où s'achève la révolution économique de Rome, au temps de Scipion Émilien et des Gracques, est aussi le moment où s'achève sa révolution intellectuelle; — et vous serez naturellement amenés à vous demander si ces deux révolutions parallèles ne sont pas connexes et si l'une n'a pas dans une certaine mesure entraîné l'autre. Au reste, ce n'est pas impunément que les hommes changent du tout au tout leurs conditions d'existence. La vie matérielle et la vie morale se tiennent par trop de liens pour que les accidents de l'une n'aient pas leur contre-coup sur l'autre. Il est rare que les grands mouvements qui remuent les sociétés n'ébranlent pas les intelligences en même temps que les intérêts et, à défaut d'autre exemple, celui de notre siècle suffirait. On dit souvent que la façon de penser explique la façon de vivre: il est peut-être plus vrai de dire que la façon de vivre explique la façon de penser.

Le développement de la richesse mobilière eut d'abord pour effet, Messieurs, de créer à Rome une chose jusqu'alors inconnue et, qui plus est, méprisée, le loisir. La vie rustique peut avoir toutes sortes de charmes et Dieu sait s'ils ont été chantés — par des gens, il est vrai, qui de la campagne ne connaissaient guère que les plaisirs et se contentaient d'y promener une rêveuse oisiveté; — mais de toutes les formes de l'existence humaine, la vie rustique est celle qui laisse le moins de répit. Et si jamais paysan fut occupé, c'est bien le paysan romain, qui non seulement était de sa nature fort intéressé, mais qui, se trouvant souvent interrompu dans sa besogne par ses devoirs civils ou militaires et par les chômages obligés d'une multitude de fêtes, avait beaucoup de journées perdues à réparer, sans compter que l'insalubrité du sol italien le condamnait à une foule de travaux accessoires, si urgents que la loi religieuse, en dépit de sa sévérité, avait dû

l'autoriser, par une concession inévitable, à empiéter même sur les jours fériés. Dans une vie aussi chargée, aussi aléatoire, puisque tout le sort d'une récolte peut tenir à une grêle ou à un orage, où par conséquent l'inquiétude de l'esprit le dispute à la fatigue du corps, quelle place peut-il y avoir pour les récréations littéraires ? Viennent des rhéteurs, des philosophes ou des poètes! A-t-on seulement le temps de leur prêter l'oreille ? Il s'agit bien de leurs billevesées, quand le fourrage n'est pas rentré ou que la moisson s'achève ! Ce sont des fâcheux dont on se gare, des vagabonds, dont la paresseuse flânerie est à la fois un embarras et un mauvais exemple, et que le vieux Caton, en paysan pratique, recommande de fuir au même titre que les parasites, les haruspices, les devins et les astrologues. Le moment ne sera propice pour ces colporteurs de littérature que le jour où, au lieu de cultivateurs laborieux et avares de leur temps, ils trouveront en face d'eux des citadins plus ou moins oisifs, et ce jour arrive quand une forme de la richesse plus séduisante et plus accessible a discrédité l'agriculture et l'a réduite à n'être plus qu'un luxe. Alors on perd l'habitude de résider aux champs; on s'attache de plus en plus à la ville, où la vie est plus douce et plus variée, où l'argent se gagne et se dépense plus aisément. Sans doute les journées y sont en apparence aussi remplies qu'elles l'étaient à la campagne et le temps qu'auparavant on donnait à la terre, il semble qu'il soit pris tout entier par les affaires, par la politique, par les causeries du forum ou les devoirs domestiques ; mais à tout prendre il reste encore bien des heures inoccupées, et comme l'agitation de la ville, si grande qu'elle soit, est loin d'être aussi accablante pour le corps et l'esprit que l'effort du labeur agricole poursuivi sans relâche, on est plus disposé à accueillir des distractions littéraires.

On l'est d'autant plus que le séjour de la ville contribue à ouvrir les esprits. Dans l'air qu'on y respire on prend forcément des façons de penser plus libres et plus larges. L'homme de la campagne, constamment enfermé dans le même cercle de travaux et de soucis, vit sur un petit nombre d'idées très simples qu'une tradition séculaire a fortement enracinées en lui. Au temps où les familles romaines menaient dans les divers cantons du Latium une existence rustique et presque patriarcale, leur horizon était bien pauvre et elles y demeuraient confinées. Aucun souffle étranger ne parvenait à troubler la quiétude de leurs idées stagnantes, et, si les hasards de la guerre ou de la politique entraînaient au dehors les pères et les fils, ces échappées passagères

étaient sans conséquence, puisqu'ils retrouvaient toujours au forum ou dans les camps un milieu analogue à celui qu'ils avaient quitté, un milieu de paysans, unis par la communauté des mêmes préjugés. Mais le jour où ces familles renoncent à leurs habitudes champêtres et se transportent à Rome, elles changent d'âme, pour ainsi dire. Avec le lien qui les attachait à la terre patrimoniale se brise la chaîne des traditions dont cette terre même était le soutien. Le mouvement d'une vie moins paisible et moins unie, le conflit des intérêts, les disparates d'un monde où plébéiens et patriciens, étrangers et Romains, affranchis et citoyens se coudoient sans cesse et se mêlent, la facilité et la variété des plaisirs, la contagion des mœurs exotiques, une certaine condescendance née de la sociabilité et de la conversation, mille petits frottements enfin usent insensiblement la rude écorce des préjugés et la réduisent en poussière. On se délivre peu à peu des entraves du passé. On n'a plus peur, comme autrefois, des idées nouvelles, on ne les tient plus à distance ; au contraire on leur sourit, on est disposé à aller au-devant d'elles. On s'abandonne à un sentiment que les anciens Romains ne connaissaient pas, qui les eût même scandalisés, à un sentiment qui ne se développe que dans les villes, au sentiment de la curiosité. Et quand le hasard amène à Rome des rhéteurs ou des philosophes, au lieu de hausser les épaules ou de passer son chemin avec l'assurance indifférente du paysan qui sait à quoi s'en tenir et croit n'avoir rien à apprendre, on s'arrête à les écouter, ne fût-ce que pour se donner un instant le spectacle d'un bavardage ridicule : qui sait d'ailleurs si par hasard ces beaux parleurs n'ont pas à enseigner quelque recette utile ?

Lorsqu'une révolution économique bouleverse à ce point les habitudes et les idées, il est difficile que l'éducation ne soit pas ébranlée à son tour. On en arrive tôt ou tard à façonner ses enfants en vue de l'existence qu'on a été amené à se faire à soi-même, et, comme on conçoit l'art de la vie, on en conçoit aussi l'apprentissage. Même dans les sociétés les mieux assises, où l'éducation, étant une institution soit d'Église soit d'État, semble devoir être assurée d'une stabilité parfaite, il est rare que le mouvement naturel du siècle ne l'entraîne pas avec lui ; et, de même qu'on ne formait pas les gentilshommes, au temps de Louis XIV, destinés à vivre à la cour et dans les salons, comme on les formait à l'époque où l'aristocratie n'avait pas encore déserté ses châteaux, de même la pédagogie de notre démocratie contemporaine ne ressemble pas à celle de Napoléon. C'est qu'une éducation, si bonne qu'elle paraisse ou qu'elle soit en théorie, est pratiquement

condamnée le jour où, ses principes n'étant plus en harmon avec les idées ambiantes, les notions qu'elle donne sont telles qu l'usage de la vie les démente ou les renverse.

Si, même quand elle est garantie par une autorité religieu ou officielle, l'éducation est ainsi sujette à certaines oscillation à plus forte raison doit-elle être vacillante dans les pays où el demeure tout entière à la merci des particuliers. Or telle était condition chez les Romains. Par la raison que le père de famill maître souverain de tous les siens, exerçait sur son enfant u pouvoir absolu et avait légalement le droit de l'exposer, de l'e chaîner, de le vendre, de le mettre à mort, il était libre, s'il co sentait à l'élever, de l'élever à sa guise. Tant que Rome rest fidèle à ses anciennes coutumes, cette liberté fut sans péril. L pères vivant tous de même, ayant tous les mêmes croyances, l mêmes préjugés, les mêmes goûts de simplicité rustique, le mêm esprit d'économie, le même souci des vertus militaires, la mêm ardeur de patriotisme, en un mot la même discipline, cette uni formité morale créait entre eux une sorte d'accord inconscient et, quoique chacun ne consultât que lui-même, il se trouvait qu tous façonnaient suivant les mêmes principes l'âme et le corps d leurs enfants. Comme d'autre part ces principes étaient précisé ment ceux d'après lesquels eux-mêmes, dans leur jeune âge avaient été façonnés, les générations se succédaient toute pareilles, disposées à en élever d'autres, conformes au mêm modèle. Il n'en fut plus de même lorsque, avec le progrès de l richesse, les mœurs et les esprits eurent commencé à se modifier L'unanimité pédagogique fut forcément brisée. Dans certaine familles, qui manifestaient contre le nouvel ordre de choses un hostilité aveugle ou raisonnée, on continua à préparer les enfant à la vie suivant la méthode traditionnelle. Mais le plus grand nombre, entraîné par les nécessités mêmes d'une vie plus oisive et plus raffinée, fut conduit à un mode d'éducation nouveau, plus approprié aux conditions de la société nouvelle.

Au surplus, il était difficile qu'il en fût autrement. L'ancienne éducation romaine en effet était toute pratique. Elle réduisait au minimum indispensable les études proprement dites, qui se bornaient à la lecture, à l'écriture et au calcul, et elle s'attachait surtout à former l'enfant au travail, à la fatigue, à la sobriété, à la parcimonie, au respect, bref à toutes les vertus physiques et morales, propres à faire de lui un soldat résistant et un citoyen soumis. Or les préceptes théoriques ne suffisent pas à cette tâche : ce n'est point par raison démonstrative que l'on trempe un corps

et une âme. L'exercice seul y réussit, l'exercice persévérant, fortifié par l'exemple. Aussi le jeune Romain était-il dressé par la pratique à son futur métier d'homme. Il s'y essayait dès son jeune âge, dans la rude et saine simplicité des champs, sous la discipline toujours présente de son père ou d'un parent, qui était pour lui une leçon vivante d'activité, de frugalité et d'économie. Cette pédagogie, qui avait fait pendant plusieurs siècles la force de Rome et dont la durée prouve l'efficacité, ne pouvait pas manquer d'être minée par la force du courant qui déracinait les familles romaines de leur patrimoine héréditaire pour les pousser à la ville. Dans ce milieu nouveau, que subsistait-il de cette vie rustique qui était la condition et comme le terrain naturel de cette virile éducation? Que restait-il de ces leçons vivantes, qui lui donnaient toute sa sève et lui faisaient porter ses meilleurs fruits? Et quel père pouvait se flatter de nourrir encore chez son enfant la tradition d'une rusticité dont il ne voulait plus pour lui-même? Si, faute de prêcher d'exemple, il avait toujours la ressource d'évoquer l'image des ancêtres et de tourner en enseignement moral le panégyrique du passé, ces impressions lointaines et inévitablement fugitives ne résistaient pas à la contagion d'une vie qui démentait journellement l'austérité d'autrefois. Ajoutez qu'au milieu des dissipations de la ville, le père ne pouvait plus suivre que d'un œil plus ou moins distrait l'éducation de son fils; s'il avait plus de loisirs qu'à la campagne, comme il était plus tenté qu'auparavant de s'intéresser aux choses du dehors, ses loisirs mêmes contribuaient à l'éloigner davantage du foyer domestique, et force était de s'en remettre aux soins mercenaires d'un pédagogue, qui pouvait être excellent, je le veux bien, et digne du rôle qu'on lui laissait, mais dont l'autorité, malgré tout, était toujours un peu précaire.

Ainsi tout conspirait à ruiner peu à peu l'antique pédagogie, et celle-ci ne pouvait plus subsister, au milieu de la société transformée, que comme un vénérable contresens. De là dans les générations nouvelles un désarroi moral, qui se manifeste dès le temps de la deuxième guerre punique par d'éclatantes défaillances, qui va sans cesse croissant à mesure que se développent les conséquences de la révolution économique, surtout après les guerres de Macédoine, et dont les esprits clairvoyants aperçoivent tout le péril. Mais tandis que quelques-uns, comme le vieux Caton, se font forts de guérir la République malade en y portant le fer et le feu, d'autres, moins tranchants et plus avisés, comprenant que la violence des expédients ne peut que suspendre les

condamnée le jour où, ses principes n'étant plus en harmonie avec les idées ambiantes, les notions qu'elle donne sont telles que l'usage de la vie les démente ou les renverse.

Si, même quand elle est garantie par une autorité religieuse ou officielle, l'éducation est ainsi sujette à certaines oscillations, à plus forte raison doit-elle être vacillante dans les pays où elle demeure tout entière à la merci des particuliers. Or telle était sa condition chez les Romains. Par la raison que le père de famille, maître souverain de tous les siens, exerçait sur son enfant un pouvoir absolu et avait légalement le droit de l'exposer, de l'enchaîner, de le vendre, de le mettre à mort, il était libre, s'il consentait à l'élever, de l'élever à sa guise. Tant que Rome resta fidèle à ses anciennes coutumes, cette liberté fut sans péril. Les pères vivant tous de même, ayant tous les mêmes croyances, les mêmes préjugés, les mêmes goûts de simplicité rustique, le même esprit d'économie, le même souci des vertus militaires, la même ardeur de patriotisme, en un mot la même discipline, cette uniformité morale créait entre eux une sorte d'accord inconscient, et, quoique chacun ne consultât que lui-même, il se trouvait que tous façonnaient suivant les mêmes principes l'âme et le corps de leurs enfants. Comme d'autre part ces principes étaient précisément ceux d'après lesquels eux-mêmes, dans leur jeune âge, avaient été façonnés, les générations se succédaient toutes pareilles, disposées à en élever d'autres, conformes au même modèle. Il n'en fut plus de même lorsque, avec le progrès de la richesse, les mœurs et les esprits eurent commencé à se modifier. L'unanimité pédagogique fut forcément brisée. Dans certaines familles, qui manifestaient contre le nouvel ordre de choses une hostilité aveugle ou raisonnée, on continua à préparer les enfants à la vie suivant la méthode traditionnelle. Mais le plus grand nombre, entraîné par les nécessités mêmes d'une vie plus oisive et plus raffinée, fut conduit à un mode d'éducation nouveau, plus approprié aux conditions de la société nouvelle.

Au surplus, il était difficile qu'il en fût autrement. L'ancienne éducation romaine en effet était toute pratique. Elle réduisait au minimum indispensable les études proprement dites, qui se bornaient à la lecture, à l'écriture et au calcul, et elle s'attachait surtout à former l'enfant au travail, à la fatigue, à la sobriété, à la parcimonie, au respect, bref à toutes les vertus physiques et morales, propres à faire de lui un soldat résistant et un citoyen soumis. Or les préceptes théoriques ne suffisent pas à cette tâche : ce n'est point par raison démonstrative que l'on trempe un corps

seurs capables de donner l'essor aux facultés juvéniles et d'animer, par leurs leçons, le monde idéal de la poésie. Peut-être ne commença-t-elle à se préciser que le jour où les Romains, entraînés par les expéditions de Macédoine au cœur même de la Grèce, purent voir à l'œuvre la pédagogie hellénique, dont le principe était justement d'éveiller et d'entretenir les grandes pensées par la contemplation des chefs-d'œuvre littéraires et d'agir sur le cœur des enfants par une sorte de contagion esthétique. Toujours est-il que le premier, parmi les Romains, qui fit de cette idée une application raisonnée, paraît être Paul-Émile, le vainqueur de Persée. On sait par Plutarque avec quelle attention il dirigea l'éducation de ses fils. Il s'attacha à cultiver leur esprit, profita de ses victoires pour leur conquérir une bibliothèque et des maîtres, leur ouvrit toutes les sources de la poésie, de l'art et de la philosophie, et par cette méthode, qui dut paraître et était en effet une nouveauté hardie, il prépara, pour la gloire de Rome, celui qui devait devenir le type le plus achevé du Romain des temps nouveaux, viril dans l'action et noble dans le loisir, son fils Scipion Émilien, le vainqueur de Carthage et l'ami de Polybe. Il n'est pas indifférent de remarquer que ce novateur est un des plus illustres personnages de l'aristocratie romaine, un de ceux qui soutiennent encore le renom moral du passé, et dont les historiens se plaisent à rappeler la fidélité aux anciennes coutumes religieuses et domestiques, le dévouement au devoir, l'esprit de discipline, la simplicité, le désintéressement, toutes vertus que la plupart des Romains avaient laissé perdre. Remarquons encore que parmi ses contemporains ceux qui font le plus d'honneur à leur pays, ceux qui par l'élévation de leur caractère, la pureté de leur conduite publique et privée, paraissent le plus dignes d'être mis en parallèle avec les grands hommes des siècles précédents, les Scipions et tout leur entourage de parents et d'amis, sont précisément les plus fervents partisans de la culture hellénique. Ainsi c'est l'élite du génie romain qui est le plus empressée à tendre la main au génie grec; ce sont les amis de la morale traditionnelle qui sont les plus ardents à introduire l'ennemi dans la place. Qu'est-ce à dire, sinon que pour eux l'esprit hellénique n'est pas un ennemi, mais un allié? Tandis que les sages à courte vue n'en aperçoivent que le danger et le repoussent avec un patriotisme inconsidéré, eux en comprennent toute la valeur éducatrice et l'appellent pour sauver par lui ce qui peut être sauvé des vertus d'autrefois. Ils sentent que par l'effet de causes fatales, la sève de ces vertus venant à s'épuiser, il importe de les rajeunir au moyen

ravages du mal sans en détruire le germe, songent à chércher le remède dans le poison même qui paraît avoir tout vicié et empruntent à la Grèce les moyens de combattre la corruption, que la Grèce, nous l'avons vu, n'a pas seule provoquée, mais dont on lui attribue à tort l'entière responsabilité.

Depuis quelque temps l'usage existait dans quelques familles de faire apprendre le grec aux enfants. Les Romains étaient trop pratiques pour n'avoir pas reconnu, qu'ayant avec le monde hellénique des relations commerciales et diplomatiques de plus en plus étroites, il leur importait de ne pas rester à la merci d'interprètes, Grecs pour la plupart et, comme tels, plus ou moins suspects, dont les traductions risquaient fort d'être des trahisons. Déjà en 282 avant notre ère, on avait pu trouver, pour l'envoyer en ambassade à Tarente, un sénateur parlant assez bien le grec pour hasarder une harangue en public, non sans exciter, il est vrai, par ses fautes de prononciation, la verve irrévérencieuse de la populace tarentine. On sait aussi qu'avant de se faire auteur dramatique, Livius Andronicus avait enseigné le grec à Rome et compté parmi ses élèves plusieurs enfants de familles patriciennes. Mais le grec, dont l'usage ne cessait de se répandre, n'était toujours estimé que comme un instrument nécessaire de trafic ou de diplomatie, et bien rares étaient les Romains qui songeaient à s'élever plus haut et à chercher dans la lecture de quelque chef-d'œuvre hellénique une récréation passagère. Il y en eut quelques-uns cependant, et ce furent les précurseurs de la pédagogie nouvelle. En lisant tel de ces chefs-d'œuvre, qui avaient durant plusieurs siècles nourri l'âme d'un peuple, où ils retrouvaient, comme dans Homère par exemple, des héros presque dignes d'être romains, et des vertus chères à la vieille Rome, la simplicité, le patriotisme, l'amour de la gloire, le courage et la fermeté, l'idée leur vint que cette noble poésie pouvait devenir un moyen d'éducation. Puisque la vie était désormais ainsi faite qu'elle ne proposait plus aux yeux et à l'imitation quotidienne de l'enfant les salutaires exemples d'autrefois, ne pouvait-on pas tenter de le transporter au milieu d'une vie imaginaire, pleine de leçons bienfaisantes, aussi persuasives que séduisantes? Et à l'âge ou l'âme se façonne aisément à toutes les impressions, la fiction ne pouvait-elle pas donner les enseignements pratiques que la réalité ne donnait plus?

L'idée était féconde, mais difficile à appliquer dans une ville qui possédait bien des esclaves plus ou moins lettrés, mais où les vrais professeurs étaient encore rares, j'entends les profes-

d'y prolonger son séjour à la suite d'un accident, a l'idée de faire des conférences sur la littérature pour occuper les loisirs de sa convalescence, la jeunesse court en foule à ses leçons. Quelques années plus tard, quand on apprend que trois ambassadeurs d'Athènes, le péripatéticien Critolaos, le stoïcien Diogène et l'académicien Carnéade ont ravi le Sénat par leur éloquence, tout le monde se met en tête d'entendre à son tour ces merveilleux discoureurs : on les sollicite d'exposer leurs doctrines en public, et les jeunes gens, au dire de Plutarque, sont saisis d'un si beau zèle que, laissant de côté tous leurs autres plaisirs ou exercices, ils ne rêvent plus que de vaquer à la philosophie. Au siècle précédent, ils n'eussent pas eu de pareils enthousiasmes et les échos de Rome n'eussent pas retenti du nom de Carnéade. C'est que la cause des lettres est désormais gagnée. Rome a fait une conquête de plus et mis la main sur un empire qui de tous ceux qu'elle doit embrasser ne sera pas le moins durable.

Le tableau que je viens de vous tracer, Messieurs, ne représente qu'une partie du sujet que je me propose de traiter ici cette année. Après avoir déterminé comment et par suite de quelles circonstances extérieures la pensée romaine s'échappe de la tradition qui l'avait si longtemps tenue prisonnière, il conviendra de rechercher quel usage elle fait de sa liberté et où la porte son inexpérience un peu vagabonde jusqu'au jour où, sûre d'elle-même, elle trouve sa voie et y marche résolument, c'est-à-dire jusqu'au temps de Cicéron. Durant l'espace d'un demi-siècle on la voit s'assimiler lentement les idées que la Grèce lui apporte. Tiraillée entre les souvenirs d'un passé dont elle ne peut pas tout à fait renier le glorieux héritage, les exigences d'une cité dont les éléments se transforment et se renouvellent tous les jours, les devoirs cosmopolites enfin d'une domination qui enveloppe les peuples les plus divers, elle travaille à concilier toutes ces disparates. Dans la politique, elle cherche l'équilibre d'une société agitée par les ambitions rivales d'une aristocratie de naissance, d'une aristocratie d'argent et d'une démagogie menaçante. Dans la religion, elle s'inquiète des moyens d'accorder ensemble le scepticisme personnel et la superstition officielle. Dans le droit, elle fait de ses coutumes un recueil systématique; mais, obligée d'appliquer des principes qui sont en contradiction avec ces coutumes, elle s'ingénie à mettre en harmonie le droit civil et le droit naturel, la lettre et l'esprit. Dans l'éducation elle s'efforce de dégager de l'encyclopédie hellénique la formule qui convient le

mieux à l'intelligence pratique des Romains. Dans la littérature, enfin elle s'essaie à tout, mais sans rien produire qui soit ou parfait ou durable. Elle entrevoit la grande éloquence, mais n'y atteint pas. Elle touche à toutes les philosophies, mais sans réussir à se fixer sur aucune. Elle s'intéresse à l'histoire; mais sa méthode demeure incertaine entre la sécheresse précise d'un recueil d'annales et l'abondance insipide d'une amplification de rhéteur. Elle se complaît dans le théâtre, mais hésite entre l'imitation exacte des types grecs, et l'adaptation des types romains aux formes du drame hellénique; et si elle produit quelques belles œuvres tragiques, ce sont des accidents de génie, sans lendemain. Elle est curieuse des questions de langue et de grammaire; mais ce ne sont guère que des matériaux qu'elle accumule et toute cette érudition ne se condense pas en règles bien définies. Hardie et impuissante à la fois, elle s'amuse elle-même de ses contradictions, de ses ambitions déçues, du chaos où elle s'agite et elle ne trouve sa vraie expression que dans la satire. C'est, en résumé, une époque d'activité discursive et tumultueuse, qui, par certains côtés, rappelle notre XVI[e] siècle, et dont il est intéressant d'analyser l'esprit, parce que du bouillonnement de ces idées confuses doit sortir un grand siècle, mûr pour l'empire du monde et pour la gloire des lettres.

Jules MARTHA.

d'y prolonger son séjour à la suite d'un accident, a l'idée de faire des conférences sur la littérature pour occuper les loisirs de sa convalescence, la jeunesse court en foule à ses leçons. Quelques années plus tard, quand on apprend que trois ambassadeurs d'Athènes, le péripatéticien Critolaos, le stoïcien Diogène et l'académicien Carnéade ont ravi le Sénat par leur éloquence, tout le monde se met en tête d'entendre à son tour ces merveilleux discoureurs : on les sollicite d'exposer leurs doctrines en public, et les jeunes gens, au dire de Plutarque, sont saisis d'un si beau zèle que, laissant de côté tous leurs autres plaisirs ou exercices, ils ne rêvent plus que de vaquer à la philosophie. Au siècle précédent, ils n'eussent pas eu de pareils enthousiasmes et les échos de Rome n'eussent pas retenti du nom de Carnéade. C'est que la cause des lettres est désormais gagnée. Rome a fait une conquête de plus et mis la main sur un empire qui de tous ceux qu'elle doit embrasser ne sera pas le moins durable.

Le tableau que je viens de vous tracer, Messieurs, ne représente qu'une partie du sujet que je me propose de traiter ici cette année. Après avoir déterminé comment et par suite de quelles circonstances extérieures la pensée romaine s'échappe de la tradition qui l'avait si longtemps tenue prisonnière, il conviendra de rechercher quel usage elle fait de sa liberté et où la porte son inexpérience un peu vagabonde jusqu'au jour où, sûre d'elle-même, elle trouve sa voie et y marche résolument, c'est-à-dire jusqu'au temps de Cicéron. Durant l'espace d'un demi-siècle on la voit s'assimiler lentement les idées que la Grèce lui apporte. Tiraillée entre les souvenirs d'un passé dont elle ne peut pas tout à fait renier le glorieux héritage, les exigences d'une cité dont les éléments se transforment et se renouvellent tous les jours, les devoirs cosmopolites enfin d'une domination qui enveloppe les peuples les plus divers, elle travaille à concilier toutes ces disparates. Dans la politique, elle cherche l'équilibre d'une société agitée par les ambitions rivales d'une aristocratie de naissance, d'une aristocratie d'argent et d'une démagogie menaçante. Dans la religion, elle s'inquiète des moyens d'accorder ensemble le scepticisme personnel et la superstition officielle. Daus le droit, elle fait de ses coutumes un recueil systématique; mais, obligée d'appliquer des principes qui sont en contradiction avec ces coutumes, elle s'ingénie à mettre en harmonie le droit civil et le droit naturel, la lettre et l'esprit. Dans l'éducation elle s'efforce de dégager de l'encyclopédie hellénique la formule qui convient le

mieux à l'intelligence pratique des Romains. Dans la littérature, enfin elle s'essaie à tout, mais sans rien produire qui soit ou parfait ou durable. Elle entrevoit la grande éloquence, mais n'y atteint pas. Elle touche à toutes les philosophies, mais sans réussir à se fixer sur aucune. Elle s'intéresse à l'histoire; mais sa méthode demeure incertaine entre la sécheresse précise d'un recueil d'annales et l'abondance insipide d'une amplification de rhéteur. Elle se complaît dans le théâtre, mais hésite entre l'imitation exacte des types grecs, et l'adaptation des types romains aux formes du drame hellénique; et si elle produit quelques belles œuvres tragiques, ce sont des accidents de génie, sans lendemain. Elle est curieuse des questions de langue et de grammaire; mais ce ne sont guère que des matériaux qu'elle accumule et toute cette érudition ne se condense pas en règles bien définies. Hardie et impuissante à la fois, elle s'amuse elle-même de ses contradictions, de ses ambitions déçues, du chaos où elle s'agite et elle ne trouve sa vraie expression que dans la satire. C'est, en résumé, une époque d'activité discursive et tumultueuse, qui, par certains côtés, rappelle notre XVIe siècle, et dont il est intéressant d'analyser l'esprit, parce que du bouillonnement de ces idées confuses doit sortir un grand siècle, mûr pour l'empire du monde et pour la gloire des lettres.

Jules **MARTHA**.

LA LICENCE ÈS LETTRES

I

Soit un jeune homme aux termes de ses études secondaires classiques. Il est bachelier, mais il est ambitieux : il aspire au titre plus relevé de licencié, qui confère des privilèges enviables. Pour l'obtenir, il faut qu'il subisse des examens devant une Facultés de lettres; pour être admis à subir ces examens, il faut qu'il ait pris quatre inscriptions trimestrielles auprès d'une Faculté des lettres.

Un étranger, mis en ces termes au courant de notre régime, ne manquera pas de l'approuver. En effet, quoi de plus raisonnable? Le baccalauréat atteste et consacre des études secondaires; la licence, des études d'un autre ordre, poursuivies pendant un an à la Faculté, à l'Université, c'est-à-dire dans un établissement d'enseignement supérieur.

Mais ledit étranger sera bien surpris s'il scrute la réalité sous les apparences. — Il apprendra d'abord que, chez nous, l'inscription n'assure nullement la scolarité. Versez 30 fr. tous les trois mois aux guichets du secrétariat d'une Faculté des lettres, ou 120 fr., d'un seul coup, au bout de l'année (1), vous êtes en règle, quel qu'ait été, durant l'année, l'emploi de votre temps. Vous avez le droit de vous présenter à l'examen de licence, non seulement devant la Faculté qui a reçu vos inscriptions fictives, mais, moyennant quelques formalités de transfert, devant n'importe quelle Faculté de France. L'inscription n'est, en un mot, qu'une mesure fiscale.

En second lieu, si notre étranger parcourt la brochure officielle qui est intitulée : *Programme de l'examen de la licence dans les Facultés des lettres*, il constatera que les connaissances exigées pour la licence sont, sinon identiques, du moins très analogues à celles que l'on demande aux candidats au baccalauréat. Il y a certainement différence de degré, il n'y a pas différence de nature. La

(1) L'autorisation de prendre « cumulativement » les quatre inscriptions s'accorde sans difficulté.

circulaire ministérielle du 5 août 1881 reconnait du reste cette vérité en termes précis: « Les connaissances qu'on exige sont celles mêmes que comporte l'enseignement secondaire... »; « on demande aux candidats à la licence de faire preuve seulement de connaissances générales. » Ainsi la licence, subie, comme le baccalauréat, devant le corps des professeurs de l'enseignement *supérieur*, n'est qu'une consécration moins banale et plus probante qu'une autre d'études *secondaires*.

Tel est le droit établi; il faut en envisager les conséquences.

Un bachelier qui passe, comme le font souvent les candidats à l'École normale, une année dans la classe de rhétorique ou dans la classe de philosophie d'un grand lycée de Paris, peut, sans avoir jamais mis le pied à la Faculté des lettres (sauf pour verser 120 fr.), se présenter avec confiance aux examens de licence. Il n'a jamais respiré d'autre atmosphère que celle du lycée, et la *licentia docendi* lui sera néanmoins conférée sans difficulté. — Il n'est point, en effet, au programme de la licence, d'épreuve propre à l'embarrasser. — Les « épreuves *communes* », prescrites à l'écrit à tous les candidats, comprennent une composition en français et une composition en latin « sur une de ces questions générales, dit la circulaire de 1881, qui sont à la portée de tout esprit cultivé »; elles ne sont pas pour effrayer un bon rhétoricien. La preuve que les compositions *spéciales* à la licence dite philosophique (philosophie, histoire de la philosophie) sont de celles qu'un bon élève des classes secondaires de philosophie est en mesure de traiter convenablement, c'est que, à notre connaissance, le fait s'est produit plus d'une fois. Pour la licence d'histoire, j'affirme, après avoir corrigé souvent des copies de licence et des copies de lycéens admis au concours général annuel des lycées, que les unes valent autant que les autres, et valent quelquefois mieux (1).

(1) Les épreuves *spéciales* de la licence en histoire comprennent : « 1° une composition d'histoire grecque ou romaine ; 2° une composition d'histoire du moyen âge ou d'histoire moderne. Une question de géographie est jointe à cette dernière composition. » Il n'est pas hors de propos de remarquer, en passant, la bizarrerie d'un règlement qui attribue une note à l'histoire ancienne et une demi-note seulement à l'histoire du moyen âge et des temps modernes. Pourquoi la géographie n'est-elle pas le sujet d'une composition séparée ? Pourquoi a-t-on joint la question de géographie à la composition d'histoire moderne, et non pas à la question d'histoire ancienne ? C'est ce qu'il est impossible d'expliquer ou de justifier rationnellement. Examinateurs et candidats s'en étonnent depuis douze ans. — On ne voit pas non plus très bien pourquoi la correction de la composition d'histoire ancienne et celle de la composition d'histoire moderne sont confiées au même professeur, alors que, comme il convient, chacune des deux compositions spéciales de la licence philosophique est corrigée par un spécialiste.

Enfin, pour la licence improprement appelée « littéraire », pour la licence philologique, on exige un thème grec, une composition sur des questions de grammaire et de métrique élémentaire, et (facultativement) une composition de vers latins. Or, on apprenait jadis au collège, et les bons élèves y apprennent encore maintenant, à faire des thèmes grecs, sinon des vers latins; je ne crois pas, il est vrai, que les connaissances nécessaires pour traiter comme il faut les questions de grammaire et de métrique, suivant l'esprit de la circulaire du 4 juin 1883, soient communément enseignées dans les meilleures classes de rhétorique ; mais elles sont, cependant, d'un caractère élémentaire, et rien ne s'oppose à ce qu'un lycéen, aidé des conseils de son professeur et de bons manuels, les acquière tout seul. — Quant aux épreuves orales des diverses licences, aucun élève distingué de l'enseignement secondaire n'en serait gêné : en allemand, en anglais, en histoire, en histoire littéraire, en philosophie, on ne pose guère que des questions auxquelles devraient pouvoir répondre tous les bacheliers, si le baccalauréat était un examen sérieux. On prie en outre les candidats d'expliquer quelques passages d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français, choisis sur une liste publiée à l'avance. Qui serait passablement au courant de la langue et de la littérature de la Grèce, de Rome et de la France n'aurait pas besoin, pour réussir, de se préoccuper de ce programme; toutefois, comme il est très commode, en « préparant » les morceaux portés au programme, de pouvoir ignorer ce qui serait nécessaire pour l'interprétation de tous ceux que les examinateurs n'auront pas le droit de demander, j'imagine que personne ne dédaigne de lire préalablement les « auteurs » ainsi recommandés à l'attention des candidats. A cette lecture préalable, qui ne se fait pas toujours sans le secours de traductions juxtalinéaires, se bornera donc la « préparation à la licence » d'un bon lycéen. C'est à ce travail peu absorbant et peu difficile que, en fait, elle se borne. Interrogez à ce sujet les intéressés.

Il est hors de doute que, en pratique, la licence, baccalauréat d'espèce relevée, est à la portée des meilleurs élèves de l'enseignement secondaire (1). — Reste à savoir comment s'y préparent les bacheliers, très nombreux, qui n'osent pas y prétendre avant d'avoir complété ou refait des études secondaires médiocres.

(1) Cf. L. Liard, *Universités et Facultés*, Paris, 1890, p. 86 : « Tout ce qu'on demandait [à la licence ès lettres, avant la réforme de 1881], on pouvait le savoir au sortir du collège, sans en avoir rien appris à la Faculté même. Aussi n'était-il pas rare d'y voir réussir d'emblée de bons rhétoriciens. » La réforme de 1881 n'a malheureusement rien ou presque rien changé à cet égard.

Les candidats à la licence se partageaient, il y a quinze ans, en trois catégories. La première comprenait les amateurs, souvent âgés, et les maîtres répétiteurs, qui bouchaient tout seuls, péniblement et tant bien que mal, les lacunes de leur instruction première. A la seconde appartenaient les élèves de première année de l'École normale supérieure, car, à cette époque, on aurait vu d'un mauvais œil des jeunes gens entrer à l'École avec le diplôme de licencié. La troisième était formée par les élèves de l'École ecclésiastique des Carmes. La Faculté des lettres recevait les inscriptions fictives de tout le monde; elle était chargée par la loi de la collation du grade, mais elle n'y préparait pas.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Les autodidactes sont devenus rares. On a fait aux maîtres répétiteurs des loisirs pour leur permettre de « suivre des cours ». On parle d'exiger la licence à l'entrée de l'École normale. Les élèves de l'École des Carmes ont pris, nous en sommes très heureux, l'habitude de sortir de chez eux et de fréquenter à la Sorbonne. Les trois catégories de naguère tendent ainsi à s'effacer et à se confondre en une seule, qui n'avait jadis aucun représentant, celle des étudiants près de la Faculté des lettres. Dès maintenant, bien que les inscriptions soient toujours fictives en droit, elles sont déjà pour la majorité des candidats l'indice d'une scolarité réelle. Dès maintenant, la majorité des candidats à la licence sont des jeunes gens qui trouvent dans les membres de la Faculté, non seulement des juges, mais des maîtres.

On applaudirait sans réserve à cet accroissement manifeste de la clientèle et de l'activité des Facultés, si, à mesure que la préparation à la licence leur incombait davantage, le caractère de cet examen s'était modifié. Mais, hélas! il est resté ce qu'il a toujours été dans les temps modernes : un certificat de « connaissances générales », de fortes études secondaires; il n'est point devenu un certificat d'études supérieures, scientifiques. De là, une anomalie bizarre : la Faculté des lettres, établissement d'enseignement supérieur par excellence, a pris à sa charge de conduire à la licence, c'est-à-dire à ce que l'on pourrait appeler le baccalauréat normal, les bacheliers qui ne se contentent point du baccalauréat ordinaire. Ce rôle n'est-il pas en dehors de sa compétence, et au-dessous de sa dignité?

Assurément, l'étranger dont nous parlions tout à l'heure verrait de graves inconvénients à l'évolution, d'ailleurs bienfaisante à beaucoup d'égards, qui a fait passer entre les mains des professeurs d'Université, en France, la préparation à un grade tel que la

licence. Les candidats à ce grade, dirait-il, qui affluent dans les Facultés, ne transforment-ils pas en véritables classes les conférences qui leur y sont réservées, en dépit des efforts méritoires des maîtres pour maintenir le niveau de leur enseignement au degré convenable d'élévation? Le jeune homme, qui passe d'une « grande rhétorique » dans ces conférences sent-il assez la différence capitale qui doit exister entre le métier d'élève et le métier d'étudiant? Si l'étudiant nouvellement immatriculé à la Faculté, qui comptait y voir se dérouler devant lui des horizons nouveaux, n'y trouve qu'un prolongement de sa vie scolaire, des exercices analogues à ceux du lycée, les mêmes besognes, les mêmes dissertations latines, les mêmes thèmes grecs, n'est-il pas à craindre qu'il ne se dégoûte et qu'il n'abandonne la partie? N'est-il pas dangereux d'interdire l'accès de la haute culture scientifique à ceux qui la viennent chercher en Sorbonne, en leur imposant des travaux d'écolier pendant les premiers temps de leur séjour? N'est-il pas dommage, en résumé, d'affecter une grande partie du personnel et du temps dont l'enseignement supérieur de la philosophie, de l'histoire et de la philologie dispose, à entraîner, jusqu'à ce qu'ils soient dans une « condition » convenable, les produits inférieurs qui sont livrés aux Facultés par l'enseignement secondaire?

Le problème à résoudre est bien difficile : d'une part, il faut que les étudiants d'une Faculté des lettres aient une très solide éducation classique, du style et du goût (1); d'autre part, il ne nous appartient pas de les dégrossir. Mieux vaut, sans doute, se résigner à compléter leur instruction que les introduire, encore dépourvus des connaissances élémentaires, en pleine science : c'est le parti que les Facultés ont adopté jusqu'ici, à leur corps défendant, et sans en ignorer les suites fâcheuses. Mais n'est-il point d'artifice qui, remédiant à tout, permette de rendre à l'enseignement supérieur sa liberté sans compromettre pour cela la précieuse cause de la culture générale? Il en est sans doute plusieurs. Je demande la permission d'en exposer un, conçu et mûri au cours de conversations avec des collègues qui ont l'habitude de méditer sur ce thème.

Avant de l'énoncer, essayons de déblayer le terrain de la dis-

(1) M. v. Christ, recteur de l'Université de Münich, regrettait dernièrement « la honteuse ignorance du style allemand » où se tiennent nombre d'étudiants de son pays. C'est la culture générale, littéraire, à laquelle nous attachons avec raison tant d'importance, qui manque le plus aux étudiants allemands. Cf. *Revue internationale de l'Enseignement*, 1892, II, p. 311.

cussion de quelques pierres d'achoppement dont il a été récemment encombré.

II

Il est aisé d'observer depuis quelques années, et surtout depuis quelques mois, un mouvement d'opinion très curieux contre ce que l'on veut bien appeler l'ambition, l'appétit des Facultés. Les Facultés des lettres sont accusées ouvertement par quelques-uns de vouloir « asservir » tout le monde, « d'un bout de l'Université à l'autre » ; on les montre « sollicitant des élèves pour les préparer à des diplômes », et, « en proie à des fringales irrésistibles », toutes prêtes à « manger l'École normale » (1). Depuis les classes de rhétorique des lycées jusqu'au Collège de France, en passant par l'École des hautes études, l'École normale, l'École des chartes, tous les grands établissements où les jeunes gens ont reçu jusqu'ici la culture littéraire et l'apprentissage de l'érudition seraient menacés d'absorption par la Sorbonne et les Facultés de province ressuscitées. Quelques personnes décidées ont, je le répète, jeté hautement le cri d'alarme; mais, eussent-elles gardé le silence, d'autres indices auraient suffisamment révélé les craintes générales. D'officieux amis des Écoles spéciales, qui n'étaient point attaquées, ont jugé opportun de les défendre; si bien que le grand public, qui professait pour elles une vénération sans réserves, en a été troublé pour la première fois dans sa quiétude traditionnelle; car quiconque se justifie à tout propos et hors de propos reconnaît implicitement qu'il a besoin d'être justifié. Mieux encore que ces apologies spontanées, certaines hostilités au récent projet de loi sur la constitution d'Universités en France ont accusé, en même temps que l'attachement bien naturel à leur existence corporative de corporations qui ont eu longtemps le monopole de l'enseignement supérieur, des alarmes très vives. « Le projet de loi, disait incidemment au Sénat M. de Rozière, le 14 mars 1892, inquiète des intérêts considérables et respectables entre tous. Eh! comment voulez-vous qu'il en soit autrement en présence de cet article qui prévoit le rattachement aux futures Universités de grands établissements d'enseignement supérieur qui ont eu jusqu'ici une existence indépendante?... Quels sont ceux que vous convoitez? Vous ne le dites pas, et ce silence entretient chez tous une égale et légi-

(1) *Revue universitaire*, II (1892), pp. 8-9.

time anxiété... Avez-vous prévu qu'ils opposeront à l'incorporation dont ils sont menacés une résistance désespérée? » Deux champions ont démantelé en mars 1892 le projet de loi sur les Universités : MM. Challemel-Lacour et de Rozière; encore qu'ils se soient servis l'un et l'autre d'arguments généraux et qu'ils aient manifesté de la tendresse pour les « petites Facultés » que le projet sacrifiait, l'un parlait au nom de l'École des chartes et du Collège de France, l'autre au nom de l'École normale : personne ne s'y est trompé (1).

Nous pensons, pour notre part, que les craintes des grandes écoles et des instituts scientifiques qui avoisinent les Facultés des lettres sont sans fondement; mais il est impossible de ne pas confesser l'exactitude du fait dénoncé par la clairvoyance de leurs défenseurs : oui, les Facultés des lettres ont de l'ambition; elles en ont, et si elles n'en avaient pas, elles seraient indignes du grand nom qu'elles portent, de la sollicitude de l'État.

Rien ne ressemble moins, nous le savons, à l'histoire des Universités anglaises que l'histoire des établissements d'enseignement supérieur en France au XIXe siècle. Des différences capitales sautent aux yeux de ceux qui, comme nous, après avoir étudié à Paris, ont passé, à l'exemple des étudiants voyageurs du moyen âge, par Oxford et Cambridge. Cependant, il est un point de comparaison et de contact. En Angleterre et en France, le vieil organisme universitaire a péri de bonne heure : il n'en est guère resté qu'un nom pompeux; des corporations diverses, nées à son ombre, en ont accaparé la vie. — Depuis le XIVe siècle jusqu'à une époque très récente, les Universités d'Oxford et de Cambridge ont été morcelées en une foule de *collèges* indépendants, riches, pourvus de bibliothèques et de palais princiers, d'un corps professoral, d'étudiants. Dans l'une et l'autre ville, l'Université proprement dite, affaiblie par tant de fondations collégiales faites aux dépens de sa substance, était relativement pauvre. Elle n'avait plus d'étudiants à elle; l'étudiant libre, *unattached student*, c'est-à-dire non affilié à un collège, passait pour un phénomène. Elle n'avait pres-

(1) M. Challemel-Lacour au Sénat, le 10 mars 1892 : « Vous n'aimez pas les Écoles spéciales, et, franchement, vous ne pouvez pas les aimer, je le reconnais, car l'École polytechnique, l'École normale, l'École des chartes, l'École des langues orientales, et beaucoup d'autres, enlèvent chaque année les élèves les mieux préparés, les *seuls* qui pourraient donner des auditeurs aux cours les plus élevés de vos Facultés et en maintenir le niveau. » Voilà pourquoi l'éloquent orateur craignait que « la bonne volonté de M. le ministre ne soit stérile, et que, comme un Pygmalion impuissant, il ne réussisse pas à animer son œuvre ».

que plus de professeurs, et ceux qu'elle avait conservés ne professaient plus ou professaient dans le désert, car l'enseignement se donnait à l'intérieur des collèges jalousement fermés. L'Université, jadis vivante et enseignante, était réduite à l'état de majestueuse abstraction, commode pour désigner la collectivité de ces personnes réelles qu'étaient les collèges. Elle n'avait gardé en sa possession qu'un état-major de dignitaires, quelques bâtiments, et la collation des grades. — En France, les Universités du moyen âge ont mal fini : rongées, elles aussi, par les collèges et les pédagogies, elles ont sombré sous l'ancien régime, et personne ne regrette les traditions de routine et d'intolérance de l'ancienne Sorbonne. La Révolution détruisit jusqu'au nom d'Université dans notre pays; mais l'Empire créa, au commencement de ce siècle, une organisation qui, sous des noms nouveaux, n'est pas sans quelque analogie avec celle que le cours naturel et séculaire des choses avait produite vers le même temps en Angleterre. Les Facultés des lettres et des sciences du régime napoléonien correspondent, au point de vue morphologique, à l'Université anglaise : elles ont en effet des dignitaires qui portent des costumes historiques, des bâtiments (à Paris, ceux de l'ancienne Sorbonne), et la collation des grades; elles n'ont point d'étudiants, et les professeurs qu'elles ont n'enseignent point au véritable sens de ce mot, car l'enseignement réel se donne dans deux « collèges » des environs (1). L'enseignement scientifique, original, désintéressé, appartient au glorieux Collège de France, qui, dressé sous François I[er] au milieu de l'Université abâtardie (2), pour la régénérer, a traversé les siècles en se renouvelant, en se rajeunissant sans cesse. L'enseignement pédagogique, professionnel, des sciences et des lettres, appartient à l'École normale supérieure, qui aura bientôt, comme un collège anglais, sa bibliothèque, son palais, ses étudiants soumis à l'internat, et son corps professoral particulier. L'École normale et le Collège de France ne sont point unis à la Sorbonne par le lien de l'affiliation, comme Trinity College ou St.-John's le sont à l'Université de Cambridge : telle est, sous le rapport purement formel qui nous occupe en ce moment, la seule différence importante.

Je n'ai pas à raconter ici comment, depuis 1870, des réformes successives ont restitué aux Universités anglaises une grande

(1) Cf. sur ce point H. Taine, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1892, pp. 494 et suiv.

(2) Et non pas en dehors. Les « lecteurs » institués en 1530 aux frais de François I[er] s'intitulaient « lisans du roi de l'Université de Paris ». Voy. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*. Paris, 1893, pp. 212 et suiv., et *passim*.

partie des attributions et de la vie que les collèges leur avaient enlevées. Présentement, les *unattached students* sont nombreux à Oxford et à Cambridge. Les « tuteurs » collégiaux ne se considèrent plus que comme les auxiliaires des professeurs de l'Université : ceux-ci ont désormais pour auditeurs, en même temps que les étudiants libres, ceux de tous les collèges affiliés. Cette grande réforme (dont certains détails, relatifs, par exemple, aux biens propres des collèges, sont très hardis) s'est opérée par voie législative, non sans toutes les résistances imaginables; elle s'achève aujourd'hui sous nos yeux.

Chez nous, la Sorbonne est demeurée, jusque sous la troisième République, telle que le premier Empire l'avait faite. Flanquée dès l'origine du Collège de France et de l'École normale, elle a vu seulement se multiplier autour d'elle les instituts indépendants. L'École des chartes, fondée sous la Restauration pour former des archivistes et des bibliothécaires, n'a pas tardé à produire plus de savants que de fonctionnaires; c'est aujourd'hui le meilleur lieu d'apprentissage pour les médiévistes. Vers la fin du second Empire fut créée l'École des hautes études, qui s'installa sous le même toit que les Facultés, dans les greniers de la Sorbonne; elle était destinée à aider le Collège de France dans sa très noble et très lourde tâche, par un enseignement plus familier, plus intime et plus pratique des méthodes de l'investigation scientifique (1). Les Facultés, tandis que ces végétations nouvelles foisonnaient et fleurissaient alentour, bornèrent, cinquante années durant, leurs désirs à la province qui leur avait été dévolue. Elles firent passer des examens, beaucoup d'examens : le baccalauréat aux élèves des lycées, la licence aux normaliens, le doctorat aux érudits formés à l'École des chartes, à l'École normale, à l'École des hautes études, au Collège de France. Entre temps, leurs membres, personnages du premier mérite, s'illustraient par de beaux livres et par leur éloquence. Que de noms justement célèbres dans nos annales : Royer-Collard, Victor Le Clerc, Guizot, Cousin : noms de grands écrivains, de grands savants et de grands érudits ! Ces grands hommes, cependant, n'avaient pas de disciples. Tout a été dit sur les auditoires pittoresques et bizarres qui se pressaient autour de leurs chaires : ils parlaient, pour mettre les choses au mieux, à des gens du monde, qui, comme aux orateurs des réceptions académiques, leur prodiguaient l'encens d'approbations banales. Ces appro-

(1) Cf. sur la fondation de l'École des hautes études, L. Liard, *op. cit.*, pp. 27 et suiv. : « C'était, à côté des Facultés, la constitution d'un organisme nouveau pour une fonction... qu'elles étaient alors incapables de réaliser. »

bations, jointes à celles que le public compétent donnait à leurs œuvres scientifiques, leur ont suffi. Il semble qu'ils se soient fait de leurs fonctions une idée que nous respectons, mais que nous ne saurions accepter. Une théorie s'était répandue, que, sans doute, ils n'avaient pas propagée, mais qu'ils acceptaient tacitement, à savoir que les professeurs en Sorbonne ont pour métier d'enseigner en style élevé les vérités acquises à la science, tandis que ceux de la maison située de l'autre côté de la rue Saint-Jacques, le Collège de France, ont pour office de découvrir ces mêmes vérités. Aux uns de « faire » la science; aux autres d'exposer la science « toute faite » (1).

Chose curieuse ! le prestige de la Sorbonne et, en province, des Facultés, loin de diminuer, grandit considérablement durant le demi-siècle que dura ce régime. D'abord, nos anciens ont été récompensés d'avoir parfois sacrifié au « grand public » : le « grand public » les a glorifiés, et leur gloire a rejailli sur leur maison. En second lieu, qui fait passer des examens est, dans notre société, une puissance; un corps comme la Faculté, qui a le monopole de la fabrication des bacheliers, des licenciés et des docteurs, est une grande puissance. Combien de gens, en province et à Paris, ne connaissent la Faculté et ne s'expliquent son existence que comme jury d'examen! Mais, à ce titre, ils la vénèrent. Et cette universelle vénération, qui a ses racines dans l'insondable snobisme de la foule, est une force réelle.

Un jour est venu, cependant, où, comme les vieilles Universités anglaises, nos jeunes Facultés, lointaines héritières d'un passé fameux, ont estimé indigne d'elles la part, pourtant assez belle en apparence, que l'opinion publique et l'usage leur réservaient dans l'organisation de l'enseignement supérieur. A partir de ce jour-là, elles sont tombées, cela est vrai, dans le péché d'ambition; et elles se sont exposées à froisser des susceptibilités, à « alarmer des intérêts », à provoquer l'accusation d'empiétement et d'avidité.

(1) Ces idées et ces théories ont encore aujourd'hui quelques partisans parmi les personnes qui, depuis quarante ans, n'ont rien oublié ni rien appris. Cf. le discours précité de M. Challamel-Lacour : « Les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit leur nom, qu'ils soient de simples Facultés ou qu'ils soient décorés du titre d'Universités... sont destinés à enseigner d'abord les découvertes déjà faites... » Et plus loin : « Rien n'empêcherait, si vous vous y prêtiez quelque peu, que les professeurs [de Faculté] n'allassent, par des cours et des conférences, porter le goût de l'étude et des lectures difficiles dans les petites villes du ressort *où les distractions n'abondent pas*, et où seraient sûrs d'être bien accueillis ceux qui viendraient arracher pour une heure l'élite des habitants à la vulgarité de leurs amusements, à leur désœuvrement ou à la monotonie de leurs occupations habituelles. »

Les Facultés françaises, lasses d'interroger des candidats, et, dans leurs salles de cours, de distraire les oisifs, de réchauffer ceux qui ont froid, d'enseigner « n'importe quoi à n'importe qui », ont compris tout d'abord que, pour vivre d'une vie normale, il leur fallait des étudiants. — En semblable occurrence, les Universités anglaises ont usé d'une procédure simple et radicale : elles se sont fait restituer par leurs collèges affiliés les jeunes gens que ceux-ci instruisaient *intra muros*. Non seulement rien de pareil n'était possible en France, mais rien de pareil n'était désirable. Les collèges anglais, en effet, n'ont jamais été utiles à la science : c'étaient des pédagogies sans originalité, sans traditions et sans auréole, que l'on a pu discrètement brutaliser pour le bien public. Mais il ne s'agissait pas chez nous de Montaigu, d'Harcourt, de Navarre, pédagogies mortes ou transformées depuis longtemps; les procédés cavaliers n'étaient pas de mise avec les corporations illustres qui paraissaient *a priori* devoir entraver, en le limitant très étroitement, le développement nouveau des Facultés renaissantes. « Je n'ose prononcer le nom du Collège de France, dit très bien M. de Rozière : quelle que soit l'avidité des futures Universités, elle viendrait expirer au seuil de ce grand établissement. » L'École des chartes jouit à juste titre d'une réputation européenne, lentement et sagement acquise. L'École normale est très populaire dans la bourgeoisie libérale; elle a mérité cette popularité et le respect de tous par d'incomparables états de service. L'École des hautes études, jeune encore, a été pendant vingt ans un foyer d'activité scientifique très actif; la liste de ses publications suffit à l'attester. Tous ces corps sont inattaquables. Désarmées de la sorte contre les établissements rivaux, résolues d'avance, quoi qu'on en dise et quoi que l'on craigne d'elles, à ne s'agrandir que par des moyens légitimes et irréprochables, persuadées d'ailleurs qu'il ne faut jamais rien détruire, qu'il faut attendre du temps les transformations souhaitées, les Facultés ont été obligées de déployer, depuis quinze ans, un zèle et une industrie admirables, dont elles commencent aujourd'hui à recueillir les fruits.

Qu'ils ont été touchants, depuis 1876, les efforts de cette Sorbonne, qui semblait n'avoir qu'à se reposer sur le doux oreiller de sa tradition, maîtresse incontestée du domaine que tout le monde était d'accord à lui attribuer, pour rassembler autour d'elle la jeunesse sans guides, et pour la mener vers la lumière (1).

(1) Nous devons à la vérité historique de dire que le mouvement de réforme a été lancé, en 1876, par des hommes qui, comme MM. Monod, Bréal, etc.,

Je suis de la première génération de ceux qu'elle a recueillis et nourris; j'ai vu l'humble source du fleuve, et j'ai gardé un souvenir attendri de ces temps héroïques. Je les raconterais, si M. Lavisse, l'un des premiers pionniers de l'œuvre, n'en avait pas déjà rappelé, avec sa vaillante gaîté, les principaux épisodes. « Il y a dix ans, écrivait-il en 1887, la Faculté ouvrait un registre d'inscriptions pour les étudiants en lettres, dont l'espèce n'était pas encore définie : le chiffre des inscrits s'élevait à six. Quatre étaient boursiers, et il semble qu'on ait eu quelque peine à se les procurer. Nous avons conservé le tableau où ils ont écrit leurs réponses à des questions posées en tête de colonne, par exemple à celle-ci : *Accepte-t-il la bourse?* C'était comme un service qu'on leur demandait. Aujourd'hui nous recevons un millier d'inscriptions; nos bourses de licence s'obtiennent au concours. » Les six étudiants de 1877 sont maintenant (novembre 1892) douze cents cinquante, parmi lesquels on ne compte que soixante-dix boursiers. Ajoutez à ce chiffre plusieurs centaines d'étudiants près des Facultés des lettres de province.

Les Facultés des lettres n'ont pris à personne les milliers d'étudiants qui les peuplent, qui les vivifient aujourd'hui. Personne, du reste, ne le prétend. Elles n'ont fait qu'exploiter des filons qui dormaient auparavant. Avant 1877, pour quiconque voulait embrasser la carrière de l'enseignement, il n'y avait point de salut hors de l'École normale, qui reçoit 25 élèves par an. Les Facultés admirent chez elles ceux qui n'avaient pas pu entrer à l'École, ceux qui n'avaient pas voulu y entrer; des élèves de l'École des chartes, curieux de n'être pas seulement des médiévistes experts; les maîtres répétiteurs, naguère abandonnés à eux-mêmes; tous les candidats aux grades. Quinze ans se sont écoulés, et des conférences instituées dans la seule Faculté de Paris sont sortis, sans parler de plusieurs milliers de licenciés, 416 agrégés : 40 agrégés de philosophie, 80 agrégés d'histoire, 83 agrégés des lettres, 130 agrégés de grammaire, 60 agrégés d'allemand, 23 agrégés d'anglais. Ces chiffres signifient que le jour est prochain où la majorité des professeurs agrégés dans les lycées de France sera composée d'anciens étudiants de ces Facultés des lettres qui naguère étaient vides. Dès maintenant, sur 20 candidats admis aux diverses agrégations, 5 proviennent de l'École normale et 15 des Facultés.

ne faisaient point partie de la Faculté des lettres; et que ledit mouvement trouva même, au début, des adversaires dans la Faculté. Mais la Sorbonne n'a pas tardé à se rallier en corps aux idées nouvelles; elle a adopté ces idées, et, en les appliquant, les a faites siennes.

Les normaliens gardent une supériorité décidée, au point de vue du rang d'admission, dans les agrégations des lettres et de philosophie; ils sont quelquefois battus à l'agrégation d'histoire et à l'agrégation de grammaire.

Voilà de beaux résultats, que, pour le dire en passant, le public ne connait pas assez. Depuis le jour où les Facultés ont commencé de lutter sur le loyal terrain de l'agrégation avec les candidats dont l'École normale n'avait pas voulu ou qui n'avaient pas voulu d'elle, elles ont fourni à l'Université (au sens impérial du mot) cinq ou six cents agrégés; l'École normale en fournissait dans le même temps beaucoup moins, de qualité légèrement supérieure dans certaines spécialités, inférieure dans d'autres. Qu'est-ce à dire, sinon que l'« ambition » des Facultés a rendu, sans causer de tort à personne, de signalés services à la direction de l'enseignement secondaire en améliorant son personnel, à des centaines de jeunes gens en les conduisant au succès, à l'École normale elle-même en lui faisant une salutaire concurrence?

L'École normale a été surprise d'abord d'une concurrence si rude. Elle n'en a point été effrayée, même si elle a entrevu l'hypothèse probable de victoires encore plus disputées aux concours d'agrégation; mais, sans craindre que son existence soit mise sérieusement en question, elle a conçu le louable projet de se réformer, d'alléger ses programmes, de les modifier au goût du jour, d'y faire une plus large place à la culture scientifique. L'École normale avait jadis pour raison d'être de former des professeurs, des licenciés, des agrégés (1) : on déclare maintenant que ce serait une déchéance pour elle de s'en tenir à cet humble office ; elle doit être l'asile où une élite choisie, débarrassée, autant que possible, des basses préoccupations des candidats aux grades, s'initiera aux plus nobles jouissances de l'esprit et au maniement des bonnes méthodes. Pour commencer, l'École renonce à préparer ses élèves à la licence : on n'entrera chez elle que licencié.

Cette dernière mesure, récemment adoptée par le Conseil des professeurs de l'École, a pour effet de donner aux Facultés un certain nombre d'étudiants nouveaux : « les quatre ou cinq cents

(1) « Faites-moi des régents », disait Napoléon Ier aux professeurs de l'École. Cf. le discours de M. Bourgeois au Sénat dans la séance du 11 mars 1892 : « Ces Écoles [normale, polytechnique, etc.] ont été dans l'esprit de leurs auteurs des écoles de préparation professionnelle. Voilà ce qu'elles sont et ce qu'elles doivent être. Elles doivent produire... des hommes qui entreront dans les services publics pour une besogne déterminée... Elles n'ont pas à s'occuper de la culture générale de l'esprit, et l'on peut dire qu'elles ont pour mission d'imprimer, dans la plus large mesure possible, une marche rapide à un service public nécessaire au pays. »

candidats à l'École normale qui se préparent actuellement dans les lycées ». Ces jeunes gens viendront préparer la licence à la Faculté avant de se présenter à l'École. — Les Facultés n'ont pas généralement, que je sache, sollicité ce surcroît de besogne. Cependant, on a rudement reproché au Conseil de l'École normale d'avoir cherché, en prenant la mesure qu'il a prise pour le bien de sa maison, à assouvir par une offrande propitiatoire l'exigente fringale de la Sorbonne. D'où part cet injuste reproche? Des rangs des professeurs de rhétorique, qui se verraient enlever, au profit des Facultés, les « quatre ou cinq cents » vétérans, ornement et orgueil de leurs classes. Mais non, le Conseil n'a point cédé au mobile que l'on lui prête si gratuitement; il n'a fait que hâter une évolution inévitable, déjà commencée. Beaucoup d'élèves entraient déjà licenciés à l'École; tous y seraient entrés, d'ici à quelques années, avec leur diplôme dans leur poche.

Voici maintenant ce qui va surprendre l'honorable professeur qui a blâmé notre fringale en cette occasion. Nous remercions cordialement l'École normale du cadeau qu'elle veut bien nous faire, mais nous n'en voulons pas, et, si cela dépendait de nous, nous renverrions au lycée le personnel qu'elle nous offre.

Les Facultés, en effet, sont ambitieuses; tel est, c'est bien entendu, leur défaut. Or, si la collation des grades, jointe à de brillants cours publics, n'a point satisfait leur ambition, la préparation aux grades ne la satisfait pas davantage. Elles s'y sont appliquées, elles y ont réussi, mais elles seraient bien fâchées d'en rester là. Pense-t-on qu'elles seraient trop flattées de se substituer aux « grandes rhétoriques » dans la préparation des « vétérans » aspirants à l'École? Pense-t-on, même, qu'il leur plaise de préparer à la licence, voire à l'agrégation, dans l'état actuel du régime de ces examens? Si on le pense, on se trompe. Les Facultés se sont résignées à cela comme à une œuvre d'utilité publique; elles souhaiteraient présentement de s'en décharger.

Je sais que nos étudiants passent pour « des gens pratiques, soucieux avant tout de réussir dans les examens », alors que d'autres se targuent de préférer, aux ficelles qui font réussir, la culture intellectuelle, haute et désintéressée. Cette opinion n'est pas absolument sans fondement; il est vrai qu'un grand nombre d'étudiants des Facultés, talonnés par des nécessités matérielles, luttent pour les grades, non pour le savoir, et se contenteraient volontiers d'une préparation toute mécanique, s'ils la croyaient efficace; mais nous les conjurons de penser plus noblement, et nous avons la consolation, chaque année, de rencontrer aussi

beaucoup de jeunes gens qui ont le respect et l'amour de la science. Ceux-là surtout, j'allais dire ceux-là seuls, nous intéressent. « M. Fustel de Coulanges, suivant l'un de ses derniers biographes, repoussait avec énergie l'avis de ceux qui prétendaient réduire le rôle de l'École normale à fabriquer tous les ans une quarantaine de professeurs pour les lycées. Il voulait que cette maison fût *une école de fortes et libres études.* » Cela est très bien dit. Des « écoles de fortes et libres études, » voilà justement ce que les Facultés prétendent devenir. Cultiver la science pour elle-même, tel est, depuis longtemps, leur vœu le plus cher.

Lisez la collection des discours de M. Lavisse aux étudiants de la Faculté des lettres de Paris. Il leur dit en 1885 : « Nous n'aurons un véritable enseignement supérieur en Sorbonne que lorsque des conférences seront organisées, dont chacune entreprendra quelque œuvre de longue haleine, capable d'honorer l'érudition française. » Il dit en 1886 : « La Faculté a dû s'aménager pour recevoir le public nouveau des étudiants en lettres. Elle a organisé un système de conférences et d'exercices pratiques à côté des grands cours publics, organisé la préparation à l'examen de licence et au concours d'agrégation... Notre enseignement a pris ainsi un caractère trop professionnel, et nous sommes exposés au péril de détourner de nous des jeunes gens qui ne nous demanderaient qu'une éducation générale de leur esprit et l'initiation aux méthodes du travail scientifique. » Et ailleurs : « Certes, nous savons le prix des exercices scolaires, mais le cadre en est bien étroit ; un futur professeur doit avoir exercé ses forces dans un plus grand espace, et fait l'apprentissage du travail scientifique. » Il dit encore en 1887 : « Le travail personnel n'est guère représenté dans notre système d'examens. Sans doute, les épreuves de la licence et de l'agrégation sont excellentes ; elles permettent de juger des aptitudes et des ressources d'une intelligence, mais elles n'offrent pas aux candidats le moyen de prouver qu'ils sont capables de faire du nouveau. *Pourtant, l'objet principal, la raison d'être, la vraie fin de l'enseignement supérieur est d'apprendre à faire du nouveau.* » Il dit, en 1888, aux étudiants qui sont surtout des candidats : « Il faut bien que je vous le dise, vous êtes toujours trop préoccupés de vos examens » ; et, s'adressant aux autres : « Votre présence parmi nous est un hommage au travail désintéressé. Elle prouve qu'il se rencontre dans la jeunesse des esprits qui s'estiment en tant qu'esprits, et préparent leur intelligence, non seulement pour une profession, mais pour la vie... Maintenant que le groupe

des futurs professeurs est tout à fait organisé, nous voudrions que les volontaires fissent corps, qu'il s'établît une sorte de coutume de ces études libres, et que cette nouveauté s'acclimatât, pour y prospérer, dans la nouvelle Sorbonne. »

Il est inutile de commenter ces harangues. Elles prouvent que jamais les Facultés des lettres, au plus fort de la période critique où elles travaillaient à se faire une place au soleil, n'ont perdu de vue l'essentiel progrès. Sans étudiants, sans activité scientifique, elles se sont proposé d'abord d'organiser chez elles la préparation aux grades, qui leur a donné des élèves; mais les élèves ont été avertis tout de suite que le but véritable de l'enseignement supérieur, c'est la science. Et, à mesure que les années se sont écoulées, les exhortations au travail libre, original, désintéressé, sont devenues plus pressantes; de plus en plus, les exercices scolaires ont cédé la place aux exercices scientifiques. Aujourd'hui, la première phase de l'histoire des Facultés est close : les professeurs qu'elles ont « fabriqués » sont légion; une autre phase commence, prévue, souhaitée dès l'origine : demain, les divers domaines de la science se peupleront d'ouvriers qui se seront formés en Sorbonne. Tout établissement d'enseignement supérieur qui, dans l'état présent de la science internationale, ne passerait pas de la première de ces phases à la seconde, se condamnerait à la mort. L'École normale l'a compris, sous l'aiguillon de la concurrence. Les Facultés marchent depuis quinze ans à la lueur de cette vérité.

Les Facultés des lettres ont imaginé deux moyens d'encourager chez elles la prospérité de la délicate plante scientifique, qui ne pousse guère hors des jardins : les instincts pratiques, la paresse d'esprit, la routine, ces mauvaises herbes vivaces, l'étouffent vite en pleine campagne. — Des « bourses de hautes études » ont été conférées aux anciens étudiants, agrégés, c'est-à-dire en possession de tous les boutons de cristal, pour leur permettre, durant un an ou deux, de se livrer en pleine liberté, sous la direction de maîtres qui ont appris à les connaître, à des travaux personnels. Ces bourses de hautes études, appelées aussi bourses de doctorat parce que ceux qui les reçoivent rédigent d'ordinaire sous forme de thèses doctorales les résultats de leurs recherches, sont peu nombreuses (1), et d'institution récente. Elles ont porté des fruits, puisque la Faculté de Paris a déjà décerné le titre de

(1) Ces bourses tendent à devenir plus nombreuses à mesure que tend à diminuer le nombre des bourses de licence et d'agrégation, les seules qui existassent à l'origine. C'est là un symptôme notable.

docteur ès lettres à 28 de ses anciens étudiants; mais ce ne sont encore là que d'humbles commencements. Sur les 24 docteurs que la Sorbonne estampille en moyenne chaque année, les « Sorboniens » ne représentent encore qu'une proportion infime, à peine un sixième (1); la majorité vient des Écoles de Rome et d'Athènes, de l'École normale, de l'École des hautes études, de l'École des chartes; il y a encore dans le nombre beaucoup d' « amateurs ». Mais il faut que l'on sache bien que cette proportion sera, à bref délai, renversée. Dans dix ans, si l'on en juge par l'accroissement continuel du nombre des thèses « sorboniennes » en préparation, il est certain que les anciens étudiants de la Faculté coifferont 50 p. 100 des bonnets de docteur que la Faculté délivrera.

Tout le monde, cependant, ne brigue pas le doctorat, car ce qui s'appelle *doctorat ès lettres*, en France ne correspond nullement au *doctoral en philosophie* des Universités allemandes : c'est un grade très élevé, principalement destiné à « habiliter » les futurs maîtres du haut enseignement. Au vrai, nous n'avons rien qui ressemble, en France, au doctorat allemand en philosophie; c'est-à-dire que nous n'avons point de titre officiel, bien sonnant, assez facile à obtenir, qui atteste et consacre des études vraiment supérieures, ces études vraiment supérieures dont l' « honnête homme » et le plus modeste professeur de collège devraient, chez nous comme en Allemagne, avoir goûté la saveur. C'est un grand malheur. Supposez qu'un étudiant, au lieu de « préparer sa licence », suive assidûment les cours scientifiques de la Faculté, s'attache à deux ou trois de ses maîtres, se fasse leur disciple, collabore avec eux, s'initie dans leur intimité à la théorie et à la pratique de la méthode : nous n'avons rien à lui offrir. Cet étudiant suivant notre cœur nous quittera les mains vides. C'est pour remédier à ce bizarre état de choses, qui éloignait de la Faculté ceux qu'elle aurait voulu retenir entre tous : les étrangers, les jeunes gens nés avec la vocation de savoir, qu'a été inventé, en 1886, le « Certificat d'études ». — Depuis 1886, des « certificats d'études » sont délivrés aux étudiants qui, pendant un an, ont « suivi l'enseignement de trois membres au moins de la Faculté

(1) La proportion brute doit être encore sensiblement diminuée. Sur les 15 étudiants de la Faculté devenus docteurs de 1884 à 1890, 2 avaient passé par l'École des chartes, 1 par l'École des hautes études. — Pendant l'année scolaire 1890-91, la Faculté a reçu 23 docteurs, dont 7 anciens élèves de l'École normale et 3 anciens élèves de la Faculté; pendant l'année scolaire 1891-92, 22 docteurs, dont 11 anciens normaliens et 4 anciens étudiants.

des lettres ». S'ils ont remis à l'un de leurs maîtres « un travail écrit dénotant des recherches personnelles », il en est fait mention expresse. En 1887, six personnes seulement, dont deux étrangers, sollicitèrent ce diplôme nouveau. De 1887 à 1892, il a été délivré 37 « certificats d'étude », dont 9 à des étrangers.

Le succès du Certificat d'études supérieures a donc été médiocre, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. On a tort de se demander, mais on se demande fatalement : « A quoi sert-il? » Matériellement, il ne confère, comme le doctorat en philosophie d'Allemagne, aucun droit à l'exercice d'une profession. Moralement, il est très loin d'avoir la valeur du titre allemand. Bien des années se passeraient avant qu'il ne l'acquière. D'abord, il sonne mal; on dit : « M. le docteur » ; on ne dit pas : « M. le pourvu du certificat d'études de la Faculté de X***. » Ensuite, on l'a mérité jusqu'ici de différentes manières : beaucoup l'ont obtenu en suivant docilement trois cours, sans déposer le « travail écrit qui dénote des recherches personnelles »; d'autres, qui ont fait pour un ou deux professeurs des dissertations originales, se le sont vu refuser, parce que l'assiduité à « trois enseignements au moins » est exigée. Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, l'institution du certificat d'études, qui suscita en 1886 de belles espérances, n'a fait que végéter. Reconnaissons-le de bonne grâce.

N'est-il donc point de moyen plus efficace de pénétrer davantage d'esprit scientifique l'enseignement des Facultés? Il en est un, radical, à la vérité, mais très fécond et très sûr; à savoir un remaniement complet des programmes, une transformation profonde du caractère des examens de licence et d'agrégation (1), de l'examen de licence en particulier. Licencié ès lettres, c'est un beau titre : nous avons montré, dans la première partie de ce mémoire, qu'il ne certifie point maintenant, en dépit des apparences, des études supérieures; notre licence actuelle équivaut à peu près à ce que les Anglais appellent le baccalauréat *with honours*. Qu'elle devienne, *mutatis mutandis*, quelque chose comme le doctorat (allemand) en philosophie, et les intérêts de l'enseignement supérieur seront à jamais sauvegardés. Jouissant déjà (bien à tort) d'une grande considération dans les familles, nécessaire à beaucoup de gens, puisqu'elle procure désormais des privilèges militaires, elle a en effet tous les avantages qui manquent au certificat d'études. On la recherche. Si, pour l'obtenir, il fallait, de par les règlements, goûter aux fruits de l'arbre de science, la

(1) Cf. mes *Remarques à propos de l'agrégation d'histoire*, dans la *Revue universitaire* du 15 juin 1892.

culture scientifique verrait incontinent se multiplier ses adeptes, pour la force, pour la santé des organismes universitaires, pour l'émancipation intellectuelle de la jeunesse, pour l'honneur de notre pays dans le monde (1). — Nous sommes ainsi ramené, après un long mais instructif détour, à notre point de départ : il y a lieu de modifier l'examen de licence. Cette réforme est le couronnement naturel de la plus récente histoire de l'enseignement supérieur en France. Elle est attendue, elle est urgente. Mais comme elle est difficile! Ce qui suit n'a pas la prétention d'être un projet ferme : c'est une ébauche, à peine esquissée, à dessein, en quelques endroits, avec le désir de provoquer les réflexions des hommes compétents.

III

Résumant les développements qui précèdent, nous tenons pour accordé : 1° que ceux-là seuls, en règle générale, doivent être admis au bénéfice de recevoir l'enseignement supérieur qui ont une bonne éducation secondaire, « une culture littéraire distinguée ». Le vin de la science ne profite qu'aux corps exercés et assainis par la gymnastique des humanités. Il enfume le cerveau des ignorants, qui le rejettent ou s'en enivrent.

2° La culture scientifique, libre et désintéressée, est le but, la raison d'être de l'enseignement supérieur.

A l'heure qu'il est, le candidat à la licence ès lettres « doit avoir les connaissances précises qui sont la base de toutes les études, littéraires, historiques, philosophiques, sans lesquelles aucun progrès n'est possible » ; ces connaissances « sont celles mêmes que comporte l'enseignement secondaire »: Aucun travail personnel n'est exigé de lui (2).

(1) Cf. H. Taine, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1892, p. 18 : Les futures Universités françaises resteront ce que sont les Facultés : « des officines de grades ; elles ne peuvent plus être maintenant un asile intellectuel, une oasis au terme de l'instruction secondaire, une station de trois ou quatre ans pour la libre curiosité, pour la culture désintéressée de soi-même. Depuis l'abolition du volontariat d'un an, le jeune Français n'a plus le loisir de se cultiver ainsi ; la curiosité libre lui est interdite ; il est trop harcelé par un intérêt trop positif, par le besoin de grades et diplômes, par les préoccupations de l'examen ; il n'a pas de temps à perdre en tâtonnements, en excursions mentales, en spéculation pures. » — Ces vues sont trop pessimistes. La nouvelle loi militaire sera au contraire le plus efficace des instruments de progrès si, pour obtenir les grades qu'elle exige, la « spéculation », la « culture désintéressée de soi-même » est prescrite. Nous ne sommes plus séparés aujourd'hui d'un état de choses satisfaisant que par l'épaisseur d'une réforme des examens de l'enseignement supérieur.

(2) A l'époque où la circulaire ministérielle de 1881 sur l'examen de licence

Un bon lycéen, bachelier depuis un an, et qui paie 120 fr. de droits d'inscription, est en mesure de subir cet examen avec succès. Mais, comme il n'y a pas beaucoup de bons lycéens, les médiocres viennent, par prudence, « se préparer » aux cours d'une Faculté, qui se transforment, par là même, insensiblement, en classes secondaires.

Cela posé, il s'agit d'obtenir que les licenciés ès lettres de l'avenir, sans rien perdre des connaissances générales du licencié actuel, soient en outre initiés à la haute culture scientifique, et que la Faculté cesse d'être obligée de parfaire l'instruction secondaire de ses étudiants.

A cet effet, que l'examen soit scindé en deux parties. Sans doute, nous pensons des examens ce que les philosophes de l'ancien temps pensaient des entités scolastiques: *Entia non sunt multiplicanda præter necessitatem*; mais il y a, dans l'espèce, nécessité.

A. — La *première partie de l'examen de licence* serait, comme la licence actuelle, un baccalauréat supérieur, un certificat de fortes humanités. Maintiendrait-on dans le programme une composition latine par écrit? N'y ajouterait-on pas de sérieuses épreuves d'anglais et d'allemand, s'il est admis, comme nous le pensons, que la connaissance de ces deux langues est indispensable à qui désire travailler à n'importe quoi? Peu nous importe, en ce moment. — Les détails du programme seraient à débattre : il suffit d'indiquer ici l'esprit qui l'animerait.

La Faculté, en possession incontestée de la collation des grades, serait le juge naturel des candidats à cette *première partie*, mais elle laisserait à d'autres le soin de les préparer.

Ce soin, elle l'abandonnerait au personnel si dévoué et si ha-

a été rédigée, la licence était encore véritablement considérée comme la *licentia docendi* : « Le jury de licence a devant lui un futur professeur, destiné demain à faire une classe. » — Aujourd'hui la moitié des jeunes gens qui se présentent à la licence ne sont pas des professionnels ; ils briguent le grade parce qu'il a bon air, parce qu'ils ont bonne volonté de s'instruire, et parce que la loi militaire y a attaché la dispense de deux ans de caserne. Quand ces « nouveaux-venus » ont commencé à affluer, les Facultés furent, paraît-il, sollicitées de créer pour eux une licence « débarrassée de tout appareil scolaire »; c'est-à-dire, nous le supposons, une attestation de connaissances générales, moins sévère que l'autre sur le chapitre du latin et du grec. C'aurait été « la licence des gens du monde ». On se borna à faire remarquer qu'il n'est pas bon de donner à croire qu'on ne peut être à la fois universitaire et homme du monde. (E. Lavisse, *Études et étudiants*, p. 135.) Mais l'afflux des candidats non professionnels a fini par produire son effet sur la vieille licence : elle n'a plus aucun caractère pédagogique ; les jurys savent trop bien que, la plupart du temps, ils n'ont pas devant eux « un futur professeur destiné demain à faire une classe. » — La licence, qui n'est plus la licence d'enseigner, n'est donc plus, disons-le encore une fois, qu'un baccalauréat supérieur.

bile de l'enseignement secondaire. — Il y aurait, dans les grands lycées de Paris et de la province des classes préparatoires à la première partie de la licence, comme il y a maintenant des classes préparatoires à l'École normale (1). On y passerait en général une année après le baccalauréat, pour parfaire une instruction secondaire incomplète ou un peu faible. Quant aux très bons élèves, qui passent aujourd'hui directement de leur dernière classe au lycée à l'École normale, ils subiraient sans délai, immédiatement après le baccalauréat ordinaire, cette première partie de licence (2).

Quels droits seraient conférés aux jeunes gens pourvus de cette demi-licence? Celui d'entrer, comme étudiant, à la Faculté des lettres, pour briguer la seconde partie. La Faculté ne fermerait certes pas sa porte aux simples bacheliers, mais elle ne les admettrait point à postuler les grades supérieurs ; elle ne tiendrait à leur disposition que son Certificat d'études.

B. — La *deuxième partie de l'examen de licence* s'obtiendrait par une scolarité réelle d'une année (ou deux) près d'une Faculté des lettres; par une participation satisfaisante aux exercices scientifiques d'un certain nombre (à déterminer) de conférences (3), et sur la présentation d'un travail original, qui, soumis aux maîtres compétents, serait argumenté par eux, et imprimé s'ils le jugeaient digne de la publicité. — « Je suis convaincu, disait M. Lavisse en 1887, qu'un jour l'examen sera tellement rapproché des études qu'il se confondra presque avec elles. On sera licencié et agrégé parce qu'on aura fait de bonnes études d'enseignement supérieur. Il subsistera toujours quelques formes d'examen et de concours; mais les études seront ce qu'elles doivent être, le *criterium* principal. »

La licence complète conférerait le droit de se présenter au doctorat, à l'agrégation, et les exemptions militaires.

Restent deux graves questions.

M. Ferdinand Lot, auteur d'une courageuse, mais violente brochure sur *L'enseignement supérieur en France*, a proposé récem-

(1) Les rhétoriques supérieures de province qui, malgré leur organisation très défectueuse, donnent déjà d'excellents résultats, auraient alors un but et un programme nettement déterminés.

(2) Il serait peut-être possible d'admettre l'équivalence du baccalauréat ordinaire passé avec la note *Bien* et de la première partie de la licence.

(3) Comparez le projet de réforme élaboré en 1876 par une commission instituée sous le ministère Waddington, et composée de MM. Renan, Taine, G. Monod, G. Paris, etc. : « L'examen de licence ès-lettres n'est ouvert qu'aux bacheliers ès-lettres qui depuis leur examen ont passé au moins deux semestres à la Faculté des lettres avec inscription ou assiduité à cinq cours ou conférences... le diplôme de licencié ès-lettres est nécessaire pour se présenter à l'Ecole normale (section des lettres). » *Revue historique*, XLIV, p. 94. — Ce projet de 1876 n'a jamais reçu le moindre commencement d'exécution.

ment, « pour vivifier l'École des hautes études », « de décréter que l'élève diplômé par elle après un minimum de trois ans d'études est licencié *ipso facto* »; il ajoute (car il est diplômé) : « Ce sera encore faire beaucoup d'honneur aux licenciés que de leur assimiler un élève diplômé de l'École des hautes études. » — Cette proposition, sous le régime actuel, n'est pas acceptable. On n'assimile, en effet, que ce qui se ressemble. Le diplôme de l'École des hautes études atteste de fortes études scientifiques; la licence, une certaine culture littéraire : il n'y a pas symétrie. Mais, sous le régime de la licence scindée, il en serait autrement. Il serait bien injuste de refuser l'équivalence de la deuxième partie de la licence à l'élève diplômé de l'École des hautes études qui aurait subi la première. Il aurait en effet donné à la fois la preuve de connaissances générales et d'aptitudes scientifiques. Le même raisonnement conduirait à établir l'équivalence entre la seconde partie de la licence et le diplôme d'archiviste paléographe, gagné par trois ans d'apprentissage scientifique à l'École des chartes. Il y aurait lieu de rechercher enfin si le diplôme de l'École des langues orientales vivantes et celui de l'École du Louvre ne pourraient pas être assimilés aussi à notre « seconde partie ».

Ainsi, pour devenir licencié, après avoir subi la première partie de l'examen, il faudrait faire une ou plusieurs années d'études supérieures, soit dans une Faculté des lettres, soit dans une grande École scientifique. La conséquence, c'est la scolarité forcée de tous les candidats à la licence, soit dans une Faculté, soit dans une École de l'État. Que deviendraient dans cette hypothèse les étudiants des Facultés catholiques? L'État, en France, n'a pas, comme en Allemagne, le monopole de l'enseignement,

Cette difficulté, qui est, en fait, presque négligeable, puisque les étudiants ecclésiastiques de l'École des Carmes fréquentent très volontiers la Sorbonne, où ils sont fort bien reçus, est presque insoluble en théorie. Exiger en effet, comme condition des grades, la scolarité dans les établissements de l'État, c'est violer une loi formelle. Mais il y a moyen de s'entendre : les candidats qui se refuseraient décidément à toute scolarité régulière seraient admis ou refusés à la seconde partie de la licence, à la suite d'un examen technique qu'il serait très facile de rendre probant.

Je suis convaincu que ce plan sommaire souffre de très nombreuses objections (1); mais je suis aussi persuadé que l'idée pre-

(1) Ayant communiqué les épreuves du présent article à deux personnes très compétentes, j'ai reçu d'elles, en effet, des objections intéressantes :

mière, depuis longtemps préconisée par M. G. Monod, en est juste. — Avec la licence scindée, disparaissent, sans dommage pour personne, de l'enseignement supérieur les vestiges d'enseignement secondaire qui entravent encore son évolution. Chacun ferait son métier. Les Facultés des lettres ne feraient pas passer plus d'examens (1) qu'aujourd'hui, et tout le temps qu'elles perdent aux exercices purement scolaires leur serait rendu. Leur clientèle d'étudiants diminuerait-elle? Dût-elle diminuer, il ne faudrait pas, *propter vitam*, renoncer à ce qui fait le prix de la vie; mais, loin de diminuer, elle augmenterait. Tous ceux, en effet, qui ont *besoin* de la licence resteront; ils ont toujours été nombreux : une bienfaisante loi militaire en a augmenté presque indéfiniment le nombre, au moment où, par suite de l'encombrement des carrières universitaires, le personnel des candidats professionnels allait baisser. Bien des jeunes gens indépendants, repoussés aujourd'hui du seuil de la Sorbonne et des Facultés par cette portière détestée, la dissertation latine, qui leur barre le chemin, aimeront autant consacrer un an ou deux à de hautes, nobles et libres études, qu'en passer cinq à faire, comme on dit, leur droit, sans intention de s'en servir. Sans causer de tort à personne, sans nuire aux grandes Écoles qui les entourent, en affirmant au con-

1° Au sujet de la première partie. — On se demande s'il ne serait pas préférable d'instituer dans les Facultés la préparation à la première partie que de la confier à des rhétoriques supérieures. Une fois bachelier, dit-on, les jeunes gens ne voudront jamais rentrer au lycée pour y consacrer encore un an à des exercices scolaires. Pourquoi n'y aurait-il pas, dans les Facultés, des maîtres chargés d'une sorte d'enseignement secondaire supérieur, et des maîtres chargés du véritable enseignement scientifique? En fait, beaucoup de choses qui s'apprennent chez nous au lycée s'apprennent en Écosse, en Allemagne, dans les Universités, dont l'atmosphère est meilleure, pour le jeune homme de dix-huit ans, que celle de l'école secondaire.

2° Au sujet des équivalences de la seconde partie. — « N'est-ce pas demander à la Faculté des lettres un peu trop d'abnégation? Les brevets des écoles spéciales, annexés au diplôme de licencié, feraient honte à la licence, pour ainsi dire banale et anonyme, de la Faculté des lettres. En somme, les Facultés mettraient bénévolement le diplôme de licencié à la disposition des Écoles qui, jusqu'ici, n'en disposaient pas, de façon que les élèves de celles-ci puissent venir lui demander le bonnet de docteur ès lettres. Il se formerait ainsi toute une voie d'études, à étapes connues, qui côtoierait les Facultés, et ne communiquerait avec elles que par la salle d'examens. Cet avenir serait-il si différent du passé que, pour y atteindre, il faille s'ingénier à établir entre les diverses Écoles une fraternité dont les Facultés feraient tous les frais? »

Ces objections ne sont pas sans réplique, et je les examinerais, en même temps que toutes celles qui pourraient m'être ultérieurement présentées, si on le jugeait utile.

(1) Grâce à la scission de l'examen, il deviendrait impossible de donner des rangs aux candidats admis. Progrès très désirable. Les rangs ne servent qu'à envenimer les compétitions, à aigrir les amours-propres ou à gratifier la plus fâcheuse vanité.

traire, par de libérales déclarations d'équivalence, leur solidarité avec elles, de manière à détruire de fond en comble les accusations de convoitise qu'on a osé formuler ou insinuer, nos Facultés des lettres recevraient la définitive impulsion qui les porterait en quelques années au niveau des Facultés de philosophie des Universités étrangères. On n'a jamais à se repentir de bien faire et de respecter les droits acquis d'autrui. La concurrence, sur le terrain scientifique, des Facultés et des grandes Écoles serait féconde pour toutes. Nous avons tout à y gagner; elles n'auraient à y perdre que si elles se relâchaient de leur zèle. En ce temps-ci, et dans l'état des mœurs françaises, il n'y a pour un établissement d'enseignement supérieur qui existe qu'un seul moyen de provoquer sa suppression: c'est de s'endormir sur ses privilèges, de se laisser distancer par ses rivaux et de compter sur son passé pour garantir son avenir.

Ch.-V. LANGLOIS.

CONSEIL GÉNÉRAL

DES FACULTÉS DE PARIS

RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS SUR L'ANNÉE 1891-1892

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Conseil général des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie a l'honneur de vous adresser son rapport annuel, conformément aux prescriptions de l'article 14 du décret du 28 décembre 1885. Ce rapport est divisé en deux parties : une première est relative au personnel (corps enseignant et élèves), la seconde partie comprend les travaux du Conseil général.

I

PERSONNEL

Corps enseignant. — *Professeurs décédés.* — L'année qui vient de s'écouler nous a laissé des souvenirs douloureux. La période scolaire était à peine commencée que nous perdions M. A. RICHET, membre de l'Académie des sciences, ancien professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine, très nouvellement admis à la retraite. Avec M. RICHET disparaît une des grandes figures chirurgicales de l'époque moyenne de ce siècle; son nom restera associé à ceux de NÉLATON, CHASSAIGNAC, GOSSELIN, les dignes héritiers de DUPUYTREN et de BOYER.

La Faculté des sciences a perdu également l'un de ses membres les plus anciens et les plus estimés, M. OSSIAN BONNET, membre de l'Académie des sciences, professeur d'astronomie physique; depuis déjà quelque temps l'état de sa santé l'avait contraint à demander un congé; mais il prenait encore part à quelques travaux de la Faculté et son nom seul était pour elle une force et un honneur. Enfin la Faculté des lettres a eu à déplorer la mort de l'un des siens, M. Henri-Émile-Augustin PIGEONNEAU, emporté en pleine force, en pleine activité. Professeur adjoint et chargé d'un cours complémentaire d'histoire économique et coloniale, M. PIGEONNEAU a su réunir, pendant quatorze ans, autour de sa chaire, des sympathies nombreuses et justifiées.

Le souvenir de ces maîtres vivra dans la mémoire de ceux qui les ont connus et leur nom restera gravé dans les annales des établissements où ils ont été utiles et ont brillé; des hommages publics ont été rendus à leur mémoire par les Facultés et les compagnies auxquelles ils appartenaient. Le Conseil général s'y est associé et a pris sa part de deuil.

Professeurs admis à faire valoir leurs droits à la retraite. — MM. DE-MANTE, professeur de droit civil, Jules GIRARD, professeur de poési- grecque, VERNEUIL, professeur de clinique chirurgicale. ont été admis à l retraite et nommés professeurs honoraires, ce qui ne les sépare pas tou à fait de leurs collègues puisqu'ils font de droit partie des assemblée des Facultés.

Professeurs titulaires nommés au cours de l'année. — A la Faculté d droit il a été créé trois chaires. M. Fernand FAURE (1) professeur à l Faculté de droit de Bordeaux a été nommé titulaire de la chaire de statistique (chaire créée). M. LYON-CAEN (2), professeur de droit romain, été nommé titulaire de la seconde chaire créée, droit commercial maritime et législation commerciale comparée. Enfin M. LARNAUDE (3), professeur adjoint à la Faculté de Paris, a .été nommé titulaire de l troisième chaire créée, droit public général. M. Léon MICHEL (4), professeur adjoint à la Faculté de Paris, a été nommé titulaire de la chaire d droit civil devenue vacante par la mise à la retraite de M. DEMANTE. M. JOBBÉ-DUVAL (5) a été nommé professeur titulaire de droit romain e remplacement de M. Lyon-Caen.

M. GIARD (6) était chargé d'un cours à la Faculté des sciences cré par le Conseil municipal de Paris. Grâce à une libéralité nouvelle qui a permis d'assurer le fonctionnement du laboratoire maritime de Wime-

(1) M. FAURE (André-Bertrand-Pierre-Fernand), né le 16 mars 1853, à Ribérac (Dordogne), agrégé des Facultés de droit (1878), attaché à la Faculté de droit de Douai (1878), Faculté de droit de Bordeaux (1880), titulaire de la chaire d'économie politique (1883), titulaire de la chaire de statistique à la Faculté de droit de Paris (30 janvier 1892).

(2) M. LYON-CAEN (Charles-Léon), né le 25 décembre 1843, à Paris, agrégé des Facultés de droit (1861), chargé de cours à la Faculté de Nancy (1861), agrégé chargé de cours à la Faculté de Paris (1872), titulaire de la chaire de droit romain (1881), professeur de droit commercial maritime et de législation commerciale comparée, par décret du 13 avril (1892).

(3) M. LARNAUDE (Etienne-Ferdinand), né le 21 mai 1853, à Condom (Gers), chargé de cours de droit romain à la Faculté de droit d'Aix (1877), agrégé chargé de cours de droit des gens à la Faculté de droit de Bordeaux (1878), agrégé à la Faculté de droit de Paris (1882), chargé d'un cours de droit romain (1883), chargé d'un cours d'histoire générale de droit français (1889), chargé d'un cours de droit public (1890), professeur adjoint (1891), professeur de droit public général (13 avril 1892).

(4) M. MICHEL (Léon-Jacques), né le 23 octobre 1850, à Paris, agrégé à la Faculté de Douai (1877), agrégé à la Faculté de droit de Paris (1882), chargé d'un cours de droit romain (1881), chargé d'un cours de législation criminelle (1885), chargé d'un cours d'enregistrement (1886), chargé d'un cours de droit civil (1886), professeur adjoint (1891), professeur de droit civil (29 mars 1892).

(5) M. JOBBÉ-DUVAL (Émile-Louis-Marie), né le 4 mai 1861 à Brest (Finistère), agrégé chargé de cours à la Faculté de droit de Douai (1876), agrégé à la Faculté de droit de Paris (1881), chargé d'un cours de droit romain (1881), professeur adjoint (1890), professeur titulaire de droit romain (18 juin 1892).

(6) M. GIARD (Alfred-Mathieu), né le 8 août 1846, à Valenciennes (Nord), élève de l'École normale supérieure (1867), préparateur de zoologie à la Sorbonne (1871), docteur ès sciences (1872), professeur suppléant à la Faculté des sciences de Lille (1873), chargé de cours à l'École de médecine de Lille (1875), chargé de cours à la Faculté des sciences de Lille (1879), professeur de zoologie à ladite Faculté (1881), maître de conférences à l'École normale supérieure

reux, le cours a été transformé en chaire qui porte le titre d'*Évolution des êtres organisés*. M. GIARD est devenu le titulaire de cette chaire.

A la Faculté des lettres, M. Paul DECHARME (1) remplace comme titulaire M. GIRARD admis à la retraite, dans la chaire de poésie grecque, qui est également une fondation de la Ville de Paris.

M. POUCHET (2) est nommé professeur de pharmacologie à la Faculté de médecine en remplacement de M. Regnauld admis à la retraite.

Chaires nouvelles. — Nous ne ferons qu'une énumération de ces chaires ayant donné plus haut le nom des titulaires. Faculté de droit : chaire de statistique, chaire de droit commercial maritime et de législation commerciale comparée, chaire de droit public général. Faculté des sciences : cours d'évolution des êtres organisés (fondation du Conseil municipal de Paris).

Cours nouveaux. — La Faculté des sciences et celle des lettres ont été dotées de maîtrises de conférences et de cours nouveaux. Deux conférences par semaine ont été créées à la Faculté des sciences pour la préparation à l'agrégation des sciences mathématiques. MM. RAFFY et PUISEUX en étaient chargés. A la Faculté des lettres, M. BRÉAL a fait quelques leçons sur les méthodes de l'enseignement des langues vivantes. L'année scolaire qui s'ouvre va recevoir une extension nouvelle et très intéressante par le cours de grammaire comparée du grec et du latin, et par le cours de grammaire historique de la langue française que vont faire MM. GŒLZER et BRUNOT, le premier à la Faculté des lettres, le second à l'École normale. Enfin plus récemment une autre lacune vient d'être comblée par l'initiative ministérielle; M. GRÉBAUT, ancien directeur général des musées égyptiens, vient d'être chargé d'un cours d'histoire des peuples de l'Orient à la Faculté des lettres.

Chargés de cours et maîtres de conférences. — M. FOUSSEREAU a remplacé dans ses conférences de physique M. MOUTON, en congé, à la Faculté des sciences. A la Faculté des lettres, M. Jules MARTHA va remplacer dans le cours d'éloquence latine M. MARTHA, professeur, et M. BROCHARD remplacera M. WADDINGTON, professeur d'histoire de la philosophie ancienne, en congé. MM. les professeurs BOUCHARD, GRANCHER et BALL, en congé pour raisons de santé, ont été suppléés, dans leur enseignement à la Faculté de médecine, par MM. QUINQUAUD, HUTINEL et BALLET, tous les trois agrégés. Enfin à l'École supérieure de pharmacie, MM. les professeurs MARCHAND et BOUCHARDAT, en congé de santé pendant un semestre, ont été suppléés par MM. BEAUREGARD et GAUTIER, agrégés.

(1887), chargé du cours d'évolution des êtres organisés à la Faculté des sciences de Paris, titulaire de la chaire (13 avril 1892).

(1) M. DECHARME (Paul), né à Beaune (Côte-d'Or), 1839, docteur ès lettres (1869), professeur de langue et de littérature grecque à la Faculté des lettres de Nancy (1871), doyen de la Faculté de Nancy (1883), chargé d'un cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Paris (1886), professeur adjoint (1889), professeur de poésie grecque (8 décembre 1891).

(2) M. POUCHET (Anne-Gabriel), né à Paris, 11 août 1851, licencié ès sciences physiques (1879), docteur en médecine en 1880, préparateur du cours d'hygiène (1878), préparateur de chimie biologique (1879), chef adjoint pour la chimie au laboratoire de clinique des maladies cutanées et syphilitiques (1882), agrégé de pharmacologie (1883), chargé d'une conférence de chimie minérale appliquée à la médecine (1889), professeur de pharmacologie à la Faculté de médecine de Paris (29 mars 1892).

Professeurs adjoints. — M. MASSEBIEAU, professeur adjoint à la Faculté de théologie protestante, a obtenu un congé; ses collègues ont assuré l'enseignement de la patristique. D'autre part, la Faculté de droit a été dotée de trois nouveaux professeurs adjoints : MM. CHAVEGRIN, LE POITTEVIN et MASSIGLI, tous les trois agrégés.

Cours complémentaires. — Deux cours complémentaires ont été faits pendant l'année scolaire à la Faculté de médecine : 1° Pathologie externe, par M. SCHWARTZ, agrégé. 2° Obstétrique, par M. MAYGRIER, agrégé.

Cours libres autorisés. — Après avoir statué sur les demandes de cours libres, les Facultés et le Conseil général ont autorisé les cours suivants :

Faculté de théologie protestante.

M. PAUL DE FÉLICE. — *La vie religieuse des réformés de France aux XVIe et XVIIe siècles.*

Faculté de droit.

M. BOISTEL. — *Philosophie du droit.*
M. DUBUISSON. — *De la criminalité chez les aliénés.*
M. HENRI JOLY. — *Des questions internationales de la science criminelle.*
M. DU MAROUSSEM. — *De l'ouvrier du jouet à Paris.*

Faculté des sciences.

M. CHABRIÉ. — *Chimie appliquée à la physiologie.*
M. FILHOL. — *Mammifères et oiseaux fossiles.*
M. COMBES. — *Chimie organique.*
M. ROBIN. — *Chimie mathématique.*

Faculté des lettres.

M. PAUL PASSY. — *Phonétique historique et descriptive.*
M. AMÉLINEAU. — *Histoire de la civilisation en Égypte.*
MM. BERTIN, GARDAIR et CAHUN ont continué l'enseignement libre qu'ils font depuis plusieurs années.

Faculté de médecine.

1er SEMESTRE

M. CHAMBRELENT. — *Manœuvres obstétricales.*
M. DESPAGNET. — *Affections oculaires en rapport avec les diathèses.*
M. GOUBERT. — *Maladies de la première enfance.*
M. MADEUF. *Maladies du nez et de leurs rapports avec les affections des autres organes.*
M. LAVAUX. — *Affections des voies urinaires.*

2e SEMESTRE

M. BÉRILLON. — *Psychologie pathologique et physiologique. Applications médico-légales de l'hypnotisme.*
M. THIERRY. — *Chimie médicale inorganique et organique.*

École supérieure de pharmacie.

M. BÉHAL. — *Chimie organique.*

A la Faculté de médecine, il est de tradition d'ouvrir très largement l'enseignement libre. Autrefois même les cours libres étaient très nombreux et les professeurs de cet enseignement ont rendu de réels ser-

vices, soit en exposant leurs découvertes ou leurs méthodes, soit en vulgarisant les connaissances médicales.

Actuellement le développement de l'enseignement officiel a rendu les cours libres moins utiles; aussi sont-ils beaucoup moins nombreux et moins suivis. Néanmoins on ne doit pas porter atteinte à la liberté de l'enseignement et, de même que la Faculté de médecine, toutes les Facultés tiennent à conserver intacte la tradition à cet égard; elles ne veillent d'ailleurs qu'au maintien de l'ordre, le professeur étant seul responsable des doctrines qu'il défend. Cependant ces raisons n'ont pas paru suffisantes au Conseil général pour autoriser M. Berger, de nationalité autrichienne, à ouvrir un cours libre à l'École pratique de la Faculté de médecine. On n'avait pas encore soulevé ce cas particulier, aussi le Conseil général, plein de bienveillance pour la demande de M. Berger, mais lié par des textes formels, l'a-t-il invité à remplir les formalités prévues par le règlement du 5 décembre 1850 et l'autorisation lui sera alors accordée.

II

ÉTUDIANTS

Statistiques. — Le nombre des étudiants a augmenté durant l'année 1891-92, il atteint le chiffre de 10 748; il y a lieu de considérer que 226 étudiants sont immatriculés dans deux Facultés; ce qui réduit le nombre des jeunes gens qui suivent les cours des Facultés à 10 522.

Les nationaux sont au nombre de 9 497 et les étrangers au nombre de 1 251. Les femmes entrent pour un chiffre de 294 dans le total des étudiants (1); il y a parmi elles 171 étrangères et il reste 123 Françaises.

La Faculté de théologie protestante a 36 élèves inscrits, parmi lesquels 7 étrangers.

A la Faculté de droit, l'augmentation des élèves l'emporte de 139 sur 1890-91, uniquement pour les étudiants ayant fait acte de scolarité en 1891-92, et le chiffre de ces derniers s'élève à 3 230; en y ajoutant 457 étudiants qui n'ont pas terminé leurs études et 388 élèves venant des Facultés libres passer des examens, on obtient le chiffre de 4111 élèves; sur ce total il y a 198 étrangers; on ne signale pas d'étudiant femme.

La Faculté des sciences compte 655 élèves, parmi lesquels on relève 73 étrangers; dans ce nombre sont comprises 15 femmes, dont 11 étrangères.

La Faculté des lettres a fourni 1 185 cartes d'immatriculation; sur ce nombre on compte 110 étrangers, 134 femmes dont 32 étrangères.

A la Faculté de médecine, il y a un dénombrement de 4 250 étudiants, 176 de plus qu'en 1890-91. En cours d'étude, c'est-à-dire ayant pris inscription ou examen, on trouve 2 800 élèves, parmi lesquels 549 étrangers. 1 450 élèves n'ont pas fait acte de scolarité; sur ce nombre on trouve 315 étrangers, 144 femmes dont 127 étrangères.

Enfin, l'École supérieure de pharmacie possède 1 547 étudiants,

(1) Les élèves sage-femmes constituent un groupe à part qui ne figure pas ici où il n'est question que de celles qui suivent les cours communs.

dont 961 de première classe et 586 de seconde; l'augmentation pour la première classe est de 29, mais il y a une diminution totale de 13; 19 étudiants étrangers dont une femme. Il y a en outre 3 femmes françaises.

L'affluence des étrangers dans les établissements français d'enseignement supérieur est grande puisqu'elle dépasse le dixième de nos étudiants et s'élève au chiffre de 1 255, femmes comprises. Ils sont distribués ainsi : 7 à la Faculté de théologie protestante, 198 à la Faculté de droit, 73 à la Faculté des sciences, 170 à la Faculté des lettres, 844 à la Faculté de médecine, 19 à l'École supérieure de pharmacie.

Le tableau suivant montre leur répartition par nationalité.

Répartition des étudiants étrangers par nationalité.

NATIONALITÉS.	THÉOLOGIE P.	DROIT.	MÉDECINE.	SCIENCES.	LETTRES.	PHARMACIE.	TOTAL.
Allemagne		6	5	1	10		22
Amérique. États-Unis		14	23	2	7		46
Amérique. Républiques de l'Amérique du Centre		3	17				20
Amérique. Républiques de l'Amérique du Sud		6	52	2		3	63
Angleterre	2	5	11	2	7		27
Autriche-Hongrie		3	6		6	2	17
Antilles			42			1	43
Belgique		7	4	4			15
Brésil		5	21				26
Canada			3				3
Danemark	1		2		1		4
Égypte		22	11			1	34
Espagne		9	9	1		1	20
Grèce		15	40	5	4		64
Iles africaines		1	28				29
Italie. Monaco		4	12		1	1	18
Japon		3		1			4
Luxembourg			8	1	4		13
Mexique		5	11				16
Malaisie			1				1
Perse		1	4				5
Pays-Bas			1				1
Portugal		1	10				11
Roumanie		46	93	17	15	2	173
Russie		8	169	19	5	1	202
Suisse	4	7	25	4	10	1	51
Serbie		8	13	2	1	1	25
Suède et Norvège			1		2		3
Turquie		19	102	1	2	4	128
	7	198	724	62	75	18	1 084

Étudiants femmes réparties par nationalité.

NATIONALITÉ.	MÉDECINE.	SCIENCES.	LETTRES.	PHARMACIE.	TOTAL.
Iles Britanniques .	6	1	3		10
Danemark.			2		2
Allemagne.	1		9		10
Luxembourg. . . .					
Grèce.	1		2		3
Autriche-Hongrie .			1		1
Serbie.	1				1
Roumanie.	3	1	3		7
Turquie.	2				2
Russie	112	9	11	1	133
États-Unis	1		1		2
TOTAL. . . .	127	11	32	1	171

Travaux des étudiants. — Les moyens d'arriver à une appréciation suffisante du travail des étudiants se trouvent dans les examens, les concours ou leurs travaux.

Examens. — A proprement parler, il n'y aurait à s'occuper que des examens des élèves en cours d'études dans les Facultés ou à l'École supérieure de pharmacie; on a coutume d'y ajouter les baccalauréats qui sont soumis à la juridiction des professeurs de la Faculté des lettres et de celle des sciences.

Baccalauréats. — La Faculté des sciences a examiné 3 024 candidats au baccalauréat complet; 722 au baccalauréat restreint; 18 au baccalauréat complémentaire; 302 au nouveau baccalauréat lettres-mathématiques. Total 4 066. La proportion des admis a été, pour le baccalauréat complet, de 37 p. 100, soit 1 131; pour le baccalauréat restreint de 52 p. 100, soit 722; pour le baccalauréat complémentaire de 27 p. 100, soit 5; pour le nouveau baccalauréat lettres-mathématiques de 49,3 p. 100, soit 150.

La Faculté des lettres a eu un plus grand nombre de candidats au moins pour la première partie, 3 762 au lieu de 3 549 de l'année dernière. La proportion des admis est restée, à peu de chose près, la même pour les deux parties (à la 1re partie 1 647 sur 3 762, à la 2e 1 315 sur 2631). La mention *assez bien* est assez fréquente (220 à la 1re, 341 à la 2e partie). Les mentions *bien* et *très bien* sont très rares, ce qu'on doit attribuer surtout à la nouvelle notation.

Le Conseil général ne saurait se désintéresser des baccalauréats, bien qu'ils appartiennent à l'enseignement secondaire, parce qu'ils sont la source presque exclusive de ses étudiants, et que, dès lors, il lui est utile de suivre les fluctuations qui surviennent dans le niveau de leurs études.

Examens subis en cours d'études dans les établissements d'enseignement supérieur. — La Faculté de théologie protestante a décerné 13 diplômes de bachelier et 2 diplômes de licencié.

La Faculté de droit a fait subir 6 544 examens sur lesquels il y a eu une proportion de 27,86 p. 100 d'ajournés, moyenne sensiblement la même que dans les années précédentes. Le tableau suivant donne la répartition et le résultat des examens.

Tableau de l'ensemble des examens subis à la Faculté de droit en 1891-1892.

NATURE DES EXAMENS.		TOTAUX.	ADMIS.	AJOURNÉS.	PROPORTION des AJOURNEMENTS.
Capacité.		100	63	37	37 p. 100
Examen spécial.		1	1	»	»
1er baccalauréat.	1re partie.	1 142	779	363	31 78 »
	2e partie.	1 013	735	278	27 44 »
2e baccalauréat.	1re partie.	887	690	197	22 21 »
	2e partie.	1 061	743	318	30 »
Ancien régime.	1re partie.	327	233	94	28 74 »
	2e partie.	312	238	74	23 71 »
Nouveau régime.	1re partie.	567	475	92	16 23 »
	2e partie.	552	393	159	28 80 »
1er Examen de doctorat.		194	97	97	50 »
2e — —		178	96	82	46 07 »
3e — —		137	106	31	22 62 »
Thèses.		73	72	1	1 36 »
TOTAUX.		6 544	4 721	1 823	27 86 p. 100

Comparaison à la Faculté de droit de la moyenne des ajournements dans les examens subis pour le baccalauréat et la licence, par les élèves des Facultés libres et dans ceux qui ont été subis par les élèves de la Faculté de l'État, à Paris.

FACULTÉS LIBRES.			FACULTÉS DE PARIS. (ÉTAT)		
1er baccalauréat.		1re part., 36,11 p. 100.	1er baccalauréat.		1re part., 31,16 p. 100.
		2e part., 31,54 —			2e part., 26,84 —
2e baccalauréat.		1re part., 11,65 —	2e baccalauréat.		1re part., 23,59 —
		2e part., 26,06 —			2e part., 30,68 —
Licence.	Ancien régime.	1re part., 33,33 —	Licence.	Ancien régime.	1re part., 33,71 —
		2e part., 23.81 —			2e part., 24,71 —
	Nouv. régime.	1re part., 13,79 —		Nouv. régime.	1re part., 16,50 —
		2e part., 41,86 —			2e part., 26,92 —

La Faculté des sciences a examiné, dans les deux sessions de novembre et de juillet, 301 candidats aux diverses licences et elle a délivré 46 diplômes de licence ès sciences mathématiques sur 116 candidats ; 51 de licence ès sciences physiques sur 139 candidats; 15 de licence ès sciences naturelles sur 46 candidats. Total 116 diplômes sur les 301 candidats.

Elle a eu 2 élèves admissibles à l'agrégation des sciences mathématiques; 2 autres admis à l'agrégation de physique; 2 enfin admis à l'agrégation des sciences naturelles, en tout 4 admis à l'agrégation.

Le nombre des thèses soutenues a été de 28 : 7 pour les sciences mathématiques; 6 pour les sciences physiques; 15 pour les sciences naturelles.

A la Faculté des lettres, 344 candidats (60 de plus que l'année dernière) se sont présentés à la licence, 90 ont été admis. L'épreuve du doctorat a fourni 22 soutenances, 11 candidats ont été admis à l'unanimité et 11 sans mention.

Examens subis devant la Faculté de médecine en 1891-1892.

EXAMENS.	1er SEMESTRE 1891-1892.		2e SEMESTRE. 1891-1892.		TOTAL.
	Ajournés.	Admis.	Ajournés.	Admis.	
DOCTORAT.					
1er examen	86	186	115	302	689
2e examen. 1re partie. Épreuve pratique.	28	152	79	254	513
2e examen. 1re partie. Épreuve orale.	18	46	76	357	497
2e examen. 2e partie.	17	310	11	90	428
3e examen. 1re partie. Épreuve pratique.	23	287	12	112	434
3e examen. 1re partie. Épreuve orale.	30	250	35	143	458
3e examen. 2e partie.	20	207	20	201	448
4e examen	16	173	28	224	441
5e examen. 1re partie. Épreuve chirurg.	20	132	16	211	379
5e examen. 1re partie. Épreuve obstétr.	4	124	22	223	373
5e examen. 2e partie.	6	135	13	217	371
Thèse	»	152	1	219	372
OFFICIAT.					
1er examen de fin d'année	»	9	7	22	38
2e examen	3	3	6	9	21
3e examen de fin d'études	»	8	2	6	16
1er examen de fin d'études. Épreuve pratique.	1	8	»	3	12
1er examen de fin d'études. Épreuve orale.	1	6	3	4	14
2e examen de fin d'études. Épreuve pratique.	1	7	»	3	11
2e examen de fin d'études. Épreuve orale.	»	6	»	5	11
3e examen de fin d'études	2	5	»	8	15
Sages-femmes de 1re classe. 1er examen.	9	72	10	93	184
Sages-femmes de 1re classe. 2e examen.	9	71	9	92	181
Sages-femmes de 2e classe	»	4	»	»	4
TOTAUX	294	2 353	465	2 798	5 910

Il est à remarquer l'empressement de plus en plus satisfaisant que mettent les jeunes gens à choisir les licences d'histoire et de philosophie

plutôt que la licence ès lettres proprement dite. D'après M. le doyen ce choix provient moins d'une vocation historique ou philosophique bien déterminée que de la crainte inspirée par certaines épreuves, notamment par la composition de grammaire et de métrique, qui paraît être pour les candidats comme une sorte d'épouvantail. La Faculté veillera dorénavant à rassurer les candidats contre des appréhensions chimériques.

La Faculté de médecine a fait passer 5 910 épreuves, 442 de plus qu'en 1890-1891; il y a eu 759 ajournements, 47 de plus que l'année précédente. La moyenne des ajournements a été pour 1891-1892 de 12,84 p. 100, avec une différence très grande selon l'espèce d'examen, soit pour le doctorat, soit pour l'officiat, soit pour les sages-femmes. C'est ainsi que pour la thèse on a 0,26 p. 100 et pour le 1er examen de doctorat 29,17 p. 100. On trouvera d'ailleurs l'exposé de la situation dans le tableau placé à la page précédente.

A l'École supérieure de pharmacie, il y a eu 1 531 examens subis. La proportion des ajournés a été de 27, 23 p. 100.

Examens subis à l'École supérieure de pharmacie.

NATURE DES ACTES.	CLASSES.	NOMBRE des examens subis.	NOMBRE des admis.	NOMBRE des ajournés.	PROPORTION p. 100 des ajournements.
Examen de stage. . . .	1re classe.	109	97	12	11
	2e classe.	56	47	9	16 07
	TOTAUX.	165	144	21	12 71
Examens de fin d'année et semestriels.	1re classe.	472	372	100	21 18
	2e classe.	210	102	108	51 42
	TOTAUX.	682	474	208	30 41
Examens de fin d'études et diplôme supérieur.	1re classe.	445	347	98	22 02
	2e classe.	166	95	71	42 77
	TOTAUX.	611	442	169	27 65
Examens d'herboristes.	1re classe.	62	46	16	25 80
	2e classe.	11	8	3	27 27
	TOTAUX.	73	54	19	26 02
	Tot. généraux.	15 31	1 114	417	27 23

Les grades et diplômes professionnels conférés par l'École supérieure de pharmacie au nombre de 194 se répartissent ainsi :

Diplôme supérieur de pharmacien.	1
Pharmacien de 1re classe.	112
— de 2e classe.	27
Herboristes de 1re classe.	46
— de 2e classe.	8

Il est à remarquer qu'il y a 16 parchemins de plus de pharmaciens de 1re classe que l'année dernière et 6 grades de moins pour les praticiens de 2e classe.

Fréquentation des bibliothèques. — A la bibliothèque de la Faculté de théologie protestante, les élèves sont très assidus; on a prêté au dehors 1 091 volumes; la bibliothèque compte maintenant 8 092 volumes.

La bibliothèque de la Faculté de droit s'est accrue de 1 768 volumes; elle en a prêté 1 324 durant le cours de l'année scolaire. En temps ordinaire on y reçoit 500 étudiants par jour; mais pour être plus exact on doit tenir compte des journées de fin d'année beaucoup moins pleines, et réduire à 300 la moyenne de l'année. On arrive d'après ce calcul à 72 000 présences par an, c'est-à-dire pendant les 8 mois d'ouverture de la bibliothèque. Chaque jour 500 volumes sont communiqués soit 120 080 volumes pendant les 8 mois.

La Faculté de médecine est enfin entrée en possession de locaux impatiemment attendus pendant plusieurs années. Depuis le 14 décembre 1891 le service de lecture publique et tous ceux qui s'y rattachent ont été transportés dans la salle du boulevard Saint-Germain : on ne peut d'après cela que donner les résulats à partir du 1er janvier 1892 jusqu'au mois de juillet. Le nombre des lecteurs ayant fréquenté la bibliothèque s'est élevé à 95 000. Le nombre des volumes prêtés à 1 000 emprunteurs a été de 1 300. Le chiffre des cartes délivrées aux lecteurs de la salle réservée a été de 200. Il est à noter que le nombre des volumes prêtés au dehors a été moindre qu'auparavant, parce qu'on est un peu plus difficile pour les prêts et qu'aucun ouvrage classique dont il n'existe pas un double n'est prêté au dehors. En somme, l'assiduité à la bibliothèque de la Faculté de médecine par les étudiants en cours d'étude est très grande.

Sur 945 étudiants en cours régulier d'études à la Faculté des lettres, 570 environ ont fréquenté la bibliothèque Albert Dumont ou la bibliothèque de l'Université. Le conservateur de la bibliothèque de l'Université relève parmi ses clients 340 élèves de cette Faculté.

La bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie a eu cette année un public beaucoup plus nombreux; 15 960 lecteurs sont venus, soit 2 543 de plus que l'an passé. On a communiqué 22 708 volumes et il en a été emprunté 755. En présence d'un mouvement ascendant aussi prononcé, M. le directeur regrette vivement qu'une installation trop hâtive n'ait pas entrevu et favorisé le développement matériel dont l'urgence apparaît aujourd'hui. Il y a à peine la place pour loger les acquisitions d'une année, et il importe de rechercher au plus tôt, soit dans les combles, soit à proximité de la bibliothèque, un local assez vaste pour les agrandissements aujourd'hui nécessaires.

Travail dans les conférences et laboratoires; appréciations générales du travail des étudiants. — Les renseignements recueillis au sujet des laboratoires et des conférences, c'est-à-dire là où le contact de l'élève avec le maître est immédiat, la valeur des travaux qui en émanent, sont le complément nécessaire de ceux qui se tirent des examens et de la fréquentation des bibliothèques pour une appréciation possible du travail de l'étudiant.

Dans le laboratoire, d'ailleurs, il y a deux sortes d'exercices : les uns sont professionnels et encadrés dans la scolarité de l'étudiant, les autres

ont le caractère de recherches et sont, en définitive, des œuvres de science.

On sait bien, par ouï-dire, par une opinion qui s'est établie souvent d'après des éléments divers, que telle Faculté marche bien, que les élèves qui en sortent y ont travaillé et possèdent une dose de savoir honorable; on ajoute encore que les examens y sont difficiles, ce qui est d'une certaine garantie. Toutefois, en allant plus au fond des choses, la réputation d'un établissement universitaire d'enseignement supérieur se fonde davantage aujourd'hui sur l'importance et l'originalité des travaux qui en sortent et qui impliquent une direction scientifique forte, un certain mouvement dans les idées, un enseignement d'une certaine nature et d'une certaine élévation qui ouvre et étend l'horizon des élèves. Dans ces conditions, l'enseignement professionnel ne peut qu'y gagner, car le niveau moyen des étudiants s'accroît d'autant. On ne saurait donc assez encourager le développement du côté scientifique dans les établissements où il semblerait qu'on ne dût s'occuper exclusivement que du point de vue professionnel.

C'est la mission à laquelle se voue activement le Conseil général des Facultés; nous sommes tous d'accord sur ce point, et notre président est l'interprète le plus zélé de nos pensées auprès de l'Administration supérieure; il n'est pas d'amélioration qui ne soit poursuivie par lui avec la plus grande sollicitude et le plus entier dévouement.

L'application des étudiants est réelle à la Faculté de théologie; tout y marche bien. On y a fait du dehors des conférences pleines d'intérêt et qui ont été suivies. Trois thèses remarquables méritent d'être signalées (1).

A la Faculté de droit, l'examen du travail des étudiants est instructif à divers points de vue. On en jugera par les considérations qui suivent. On est, tout d'abord, frappé de l'accroissement considérable des présences au cours, quelle que soit l'année : au total, 13910 présences de plus en 1891-1892 qu'en 1890-1891. Cet accroissement est la conséquence de l'introduction des neuf nouveaux enseignements, entre lesquels les étudiants doivent choisir trois cours à leur choix. M. le doyen fait remarquer à ce propos que la plupart des dispenses d'assiduité qu'on impose par circulaire ministérielle sont d'un très mauvais exemple, parce qu'elles font naître la croyance qu'il n'est pas nécessaire de fréquenter l'École pour y être étudiant. Les résultats, d'ailleurs, des examens de ces dispensés sont très au-dessous des autres.

On constate une amélioration dans la moyenne des ajournements de la licence : 27,71 au lieu de 28,50. Comme toujours, ce sont les épreuves du doctorat qui donnent la proportion d'ajournement la plus forte et jusqu'à 30,53 pour le premier examen. Mais M. le doyen explique que la sévérité est en raison de l'importance du grade.

Une modification assez importante a été introduite dans le programme des examens de 3e année, par le décret du 31 juillet 1891. Cet examen est devenu compliqué par le droit conféré aux étudiants de choisir trois de neuf cours nouveaux et d'être interrogés sur les trois cours choisis. L'option a fait naître des combinaisons très nombreuses et très diverses. Et pourtant, en étudiant le tableau de ces combinaisons, c'est-à-dire les

(1) Voir à l'appendice le détail des thèses couronnées.

options faites, on reconnaît que les étudiants n'ont pas choisi au hasard et qu'ils ont fait des groupements qui indiquent la préoccupation du choix d'une carrière ou la volonté de réunir des enseignements se complétant les uns par les autres.

Quoi qu'il en soit, la modification paraît heureuse ; on n'en peut pas encore apprécier les effets avec une exactitude exempte de tout reproche ; néanmoins, d'une part, l'assiduité aux cours est plus grande, le nombre des présences s'est accru, et d'autre part, en dehors des spécialisations sur lesquelles les élèves peuvent augmenter leur instruction, il semblerait même que les études anciennes n'ont pas souffert de ce changement.

La Faculté de droit de Paris a remporté, au Concours général ouvert tous les ans entre les élèves des Facultés de droit de France, le 2e prix et la 1re mention honorable. 7 thèses de doctorat constituent des travaux particulièrement distingués entre les 72 thèses admises et qui elles-mêmes sont des œuvres sérieuses ; on leur a donné des prix et des mentions honorables.

En résumé, le travail des étudiants paraît être en progrès à la Faculté de droit ; la moyenne des études a été meilleure.

L'appréciation du travail des étudiants à la Faculté de médecine repose sur des considérations plus complexes que partout ailleurs. La Faculté de médecine est en prospérité : la population scolaire en cours d'étude est notablement supérieure (927 élèves sont entrés, 745 l'ont quittée) ; on y a reçu 371 docteurs se répartissant ainsi : Français, 310 ; étrangers, 71, sur lesquels il y a 2 femmes françaises et 9 femmes étrangères. Il y a eu enfin 13 Français officiers de santé, dont une femme. Toutefois, la proportion des ajournés n'a pas sensiblement diminué : elle est de 12,84 p. 100 ; et, d'autre part, la note « passablement satisfait » aux examens est de beaucoup la note la plus répandue : dans le dernier semestre d'été il y a 1 099 passablement satisfaits contre 1 699 satisfaits, bien, très, extrêmement satisfaits. Il semble, à ce point de vue, qu'il y ait encore à chercher à élever le niveau de la masse en multipliant peut-être les moyens de contrôle, les conférences, les enseignements élémentaires. Il est bon de dire qu'étant donnée l'importance de nos études, l'examinateur est tenu de joindre à sa bienveillance ordinaire une certaine exigence dans le savoir de l'étudiant. Cela explique pourquoi les difficultés sont plus grandes à certains examens d'une utilité indispensable qu'à d'autres. Il conviendra donc de multiplier, à l'avenir, les exercices pratiques, c'est-à-dire les moyens de préparer, pour l'étudiant en médecine, certains examens : ceux de clinique médicale et chirurgicale, par exemple, et de lui faciliter sa tâche.

Les créations successives et absolument nécessaires des nouveaux laboratoires appellent dans une direction de plus en plus scientifique un groupe d'étudiants qui va sans cesse en augmentant à la Faculté de médecine. On ne saurait trop s'en féliciter : c'est une pépinière de sujets qui grandissent sous l'œil du maître et qui, en l'aidant parfois dans ses recherches, acquièrent la maturité d'esprit qu'exigent les productions scientifiques. C'est de là que sortiront dorénavant, comme de la sélection que font les concours des internes, des prosecteurs, des chefs de clinique, les agrégés, les médecins ou chirurgiens des hôpitaux, le corps enseignant de l'avenir, digne à tous égards de celui qu'il devra

remplacer. La plupart de ceux-là ont eu déjà leurs thèses couronnées (1).

La Faculté des sciences n'a qu'à se louer du travail des étudiants qui lui appartiennent. On sait que chez elle les élèves, dont le nombre atteint 655, se trouvent tous répartis dans les différents laboratoires. La statistique dénote un accroissement continu : il était de 467 en 1885-1886; les élèves étrangers y figurent pour 73, chiffre considérable. Il suffit d'être renseigné sur les exercices, les manipulations et les travaux de toutes sortes qui sont faits dans les laboratoires, sur les matières des conférences et des cours, de prendre connaissance des thèses de doctorat soutenues par les candidats, de constater enfin les résultats des concours à la licence et à l'agrégation, pour dire qu'à la Faculté des sciences les étudiants, qui sont d'un ordre spécial comme à la Faculté des lettres, sont très appliqués et trouvent une éducation scientifique élevée en rapport avec l'importance des grades qui leur sont conférés.

M. le doyen Himly nous apprend qu'à la Faculté des lettres tout et tous ont vécu dans la paix et dans le travail. On ne saurait donner, en résumé, une meilleure appréciation des choses; et cela ressort, en effet, de l'examen de toutes les questions afférentes aux étudiants et aux conditions de leur scolarité. L'assiduité des étudiants à la bibliothèque Albert Dumont a été grande : 570 étudiants sur 915 ont pris une part active aux conférences; le stage d'application dans les lycées a donné lieu aux rapports les plus favorables; enfin, les résultats des examens et des concours permettent de constater que l'année a été bien employée. Sur 90 licenciés faits par la Faculté des lettres, la très grande majorité sort des rangs des étudiants, et si le chiffre des agrégés a été quelque peu inférieur (32 en 1892 contre 38 en 1891), le chiffre des admissibles a été sensiblement le même (62 en 1892, contre 65 en 1891 et 60 en 1890).

Le souvenir d'Albert Dumont, le regretté directeur de l'Enseignement supérieur, a été ravivé à la Faculté des lettres cette année par une touchante cérémonie : son buste, d'une ressemblance vivante, a été installé le 12 novembre 1891 dans la bibliothèque à laquelle la Faculté reconnaissante a donné son nom. L'hommage rendu par M. Liard à son prédécesseur, et par M. le ministre à ceux qui ont soutenu et continué son œuvre, a produit une impression profonde.

L'École supérieure de pharmacie voit se continuer depuis plusieurs années un phénomène qui se reproduit régulièrement et qui atteste la marche progressivement ascendante du niveau des études. Le nombre des étudiants de 1re classe augmente : 961 au lieu de 932 l'an passé; celui des élèves de 2e classe descend toujours : 628 en 1891, 586 en 1892.

Les actes scolaires des élèves laissent peu à désirer; ils ont été accomplis avec satisfaction, et si l'année qui vient de s'écouler n'a rien de particulièrement notoire à inscrire, elle n'a rien non plus à envier à sa devancière, car elle n'a été ni moins active, ni moins féconde; on n'a à relever aucune atteinte à la bonne harmonie générale, aucun dommage pour la discipline extérieure et plutôt un progrès satisfaisant dans le travail et la marche régulière des études.

Vœux de MM. les doyens. — Les vœux émis par MM. les doyens et directeur à l'origine du Conseil général étaient nombreux et pressants; c'était à qui obtiendrait au plus vite des améliorations nécessaires et

(1) Voir la liste des thèses récompensées à l'appendice.

urgentes. Actuellement les vœux sont beaucoup moins nombreux et leur nature est autre. N'est-ce pas reconnaître que dans la mesure du possible il a été fait de grands efforts pour donner satisfaction à des besoins légitimes? Certainement les réformes qu'attendait l'Enseignement supérieur n'ont pas toutes été faites; mais on les a entreprises, on y travaille, on cherche et on veut les achever. Et puis MM. les doyens sentent aussi qu'il est plus sage de ne demander que ce qu'on peut obtenir.

La Faculté de droit se plaint qu'elle n'a reçu qu'une satisfaction incomplète par la création, cette année, de trois chaires nouvelles. Son doyen exprime le vœu qu'une chaire de droit international privé soit promptement créée. C'est une des branches les plus importantes du droit pratique, car de jour en jour les relations juridiques entre les nations augmentent, ce qui entraîne des conflits permanents entre la législation française et les législations étrangères. Un enseignement aussi important doit être confié à un maître sûr de rester dans sa chaire, qui s'y consacrerait exclusivement, certain de ne pas perdre le fruit de longs et pénibles travaux.

M. le doyen de la Faculté des lettres attend patiemment de pouvoir faire ses adieux à ses vieilles salles de cours; il espère néanmoins qu'avant peu les nouvelles constructions de la cour de la Sorbonne seront terminées, et qu'il y trouvera de nouveaux amphithéâtres d'un accès plus facile que ceux où on se tient actuellement.

L'École supérieure de pharmacie réclame avec insistance l'agrandissement de sa bibliothèque : un local plus vaste lui est nécessaire; elle ne peut même y trouver la place pour les livres nouveaux de chaque année. Elle est encombrée par des dons de livres, qu'elle ne peut cataloguer faute d'un coin disponible pour les ranger; ses collections sont en souffrance. Enfin le personnel de la bibliothèque actuelle est insuffisant; et pourtant il continue à faire face aux exigences d'un service absorbant et complexe avec un zèle infatigable qui n'a d'égal que son désintéressement.

III

TRAVAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL

Les travaux du Conseil général prennent chaque année un développement plus grand; aux vœux ordinaires relatifs à la création ou aux modifications des chaires, à l'examen des programmes des cours officiels et aux autorisations des cours libres, à la vérification qui, à mesure qu'on s'y reconnaît mieux, est devenue de plus en plus serrée des bugdets de chaque Faculté; à l'étude, enfin, des questions qui se présentent périodiquement chaque année, s'ajoutent celles qu'engendrent le contact et la collaboration assidue des divers représentants des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie.

L'échange qui s'établit dans nos réunions entre des opinions d'origines diverses fait naître souvent de nouvelles idées, et l'horizon s'agrandit pour le travail : les questions surgissent ainsi, inattendues et comme après une collision, ou au contraire elles naissent lentement et après une longue élaboration; de toutes manières elles sont l'objet des préoccupations du Conseil, qui en tire des résultats utiles.

Les pouvoirs du dernier Conseil général ayant expiré le 25 février 1892, les élections pour le renouvellement des membres du Conseil actuel ont

eu lieu, en exécution du décret du 28 décembre 1885, le 11 février suivant. Deux changements ont lieu. M. Jaccoud a cru devoir, pour des motifs de santé, décliner l'honneur d'une nouvelle délégation; il emporte les regrets de tous ses collègues et a eu pour successeur M. Grancher. M. Bonnet-Maury a remplacé M. Viguié décédé. M. le doyen Brouardel a été élu vice-président pour l'année 1892, et M. Lavisse a été, comme par le passé, unanimement prié de continuer les fonctions délicates de secrétaire, où il nous rend les services les plus signalés. M. Lavisse ayant été nommé le 2 juin de cette année membre de l'Académie française, le Conseil général a été heureux de lui exprimer ses très affectueuses félicitations. M. le président a on ne peut mieux interprété les sentiments de tous en disant que l'élection de M. Lavisse, désirée par le monde savant, a été unanimement applaudie, et qu'elle est un honneur public qui ne pouvait aller à un plus digne. Je ne saurais pas ne pas associer le nom de M. Brouardel, vice-président du Conseil, qui vient d'être élu membre libre de l'Académie des sciences, à celui de M. Lavisse, et lui adresser des éloges aussi mérités, bien que ce soin doive être plus particulièrement réservé à mon successeur

Présentation au décanat et à la direction de l'École supérieure de pharmacie. — Les pouvoirs de MM. les doyens des Facultés des sciences, des lettres, de médecine, et ceux de M. le directeur de l'École supérieure de pharmacie étant expirés, le Conseil a présenté au choix de M. le ministre, deux candidats pour chacune de ces fonctions. Ses propositions ont été acceptées, et MM. Brouardel, Darboux, Himly, Planchon sont prorogés pour une nouvelle période de trois ans.

Bibliothèque de l'Université. — La Bibliothèque universitaire a été l'objet de l'attention spéciale du Conseil. Une statistique, tant de la fréquentation et de l'usage que des acquisitions de la bibliothèque du 1er janvier au 31 décembre 1891, montre avec la plus grande évidence les services que rend cette bibliothèque.

D'après le pointage des bulletins de demande, les séances du jour ont été fréquentées (École des hautes études non comprise) par 16 202 lecteurs, celles du soir par 4 770; ensemble 20 972 lecteurs, auxquels il a été communiqué aux séances du jour 37 089 volumes, à celles du soir 13 842; ensemble, 50 931 volumes, non compris les ouvrages usuels mis à la portée des lecteurs et qu'ils prennent sans demander.

De plus, la bibliothèque a prêté à 7 502 emprunteurs 13 084 volumes, à savoir: dans le cours de l'année à 6 516 emprunteurs littéraires, 10 921 volumes, et à 569 emprunteurs scientifiques, 1 093; ensemble à 7 085 emprunteurs, 12 014 volumes. Et pendant l'agrégation, à 379 emprunteurs littéraires, 1 004 volumes, et à 38 emprunteurs scientifiques 66 volumes; ensemble, à 417 emprunteurs, 1 070 volumes.

Les emprunteurs littéraires ont par conséquent été au nombre de 6 985 pour 11 925 volumes, et les emprunteurs scientifiques au nombre de 607 pour 1 159 volumes.

Comme emprunteurs distincts on a relevé dans le cours de l'année: professeurs et divers, 392; étudiants littéraires, 307; étudiants scientifiques, 53; ensemble, 752.

Pendant l'agrégation, candidats littéraires, 108; candidats scientifiques, 13; en tout : 121.

Au total, 873.

Le mouvement total officiel, c'est-à-dire en ne tenant compte ni des nombreux travailleurs qui se servent de leurs propres livres, ou qui se contentent de prendre eux-mêmes les ouvrages mis à la disposition du public, ni des étudiants, nombreux aussi, qui sont en même temps élèves de l'École des hautes études, a donc été : pour les personnes, de 28 474; pour les volumes, de 64 015.

Il est entré à la bibliothèque en 1891 : par voie d'achat, 3 612 volumes (en comptant chaque année de périodique pour un volume); par don ou échange (thèses et brochures comprises), 2 736 volumes; ensemble, 6 348 articles.

Il a été dépensé pour achat de livres, 23 200 francs, dont pour ouvrages littéraires, 16 024 fr. 10; pour ouvrages scientifiques, 5792 fr. 90; pour ouvrages mixtes, 1 383 francs; à savoir :

Suites littéraires.	4 833,70	Id. scientifiq.	883,00	Mixtes.	1 383 fr.	Ensemble.	7 099,70
Périodiques . . .	2 936.20	—	3 467,20		»	—	6 423,10
Ouvr. nouveaux .	5 085,75	—	861,70		»	—	5 947,45
Livres anciens. .	3 148,45	—	581 00		»	—	2 729,45
	16 024,10		5 792 90		1 383 fr.		23 200,fr.

Les chiffres ci-dessus disent assez l'importance des services que rend la bibliothèque de l'Université. Ces services s'accroîtraient encore très sensiblement s'il n'existait à cette bibliothèque des lacunes qui la mettent hors d'état de satisfaire aux demandes et de fournir aux travailleurs les secours qu'ils croyaient pouvoir venir lui demander à coup sûr. Elles se comblent sans doute peu à peu; mais l'état des ressources et la nécessité de se tenir au courant, pour ne pas créer de lacunes nouvelles, obligent à aller avec une extrême lenteur, et interdisent presque l'acquisition des articles d'un prix trop élevé, qui aurait pour résultat d'introduire la gêne dans un ou même plusieurs exercices.

Ces lacunes consistent :

1° *En ouvrages considérables et chers très souvent réclamés*, et dont le refus étonne toujours le public, qui, en matière d'érudition, croit trouver le nécessaire à la Sorbonne.

2° En une seconde partie très nettement déterminée et composée de toutes les *têtes de collections* que la bibliothèque ne possède qu'à partir d'une certaine date.

Le conservateur de la bibliothèque universitaire estime que pour combler ces lacunes il faudrait une somme de 152 000 francs, à savoir : pour la 1re série (ouvrages considérables et chers) 45 000 francs, et pour la 2e (têtes de collections existantes) 107 000 francs, dont il faudrait distraire pour les périodiques scientifiques, 5 900 francs; pour les collections littéraires, 18 000 francs, et pour les collections d'intérêt commun, 30 000 francs.

Cette somme est fort considérable sans doute; elle est pourtant sensiblement inférieure au crédit extraordinaire de 300 000 marks (375 000 fr.) qui, dans des circonstances analogues, à la veille d'un déménagement qui la transportait dans un bâtiment neuf et plus commode, a été attribué, il y a 2 ou 3 ans, pour combler les lacunes de ses collections, à la bibliothèque de l'Université de Berlin. Celle-ci dessert, il est vrai, les Facultés de droit et de médecine; mais, même en tenant compte de ce

fait, le chiffre de 152 000 francs comparé à celui de 375 000 francs est relativement modeste.

Le Conseil sait que les nécessités budgétaires ne permettent pas de doter la bibliothèque de l'Université de telle manière qu'elle puisse faire l'acquisition nécessaire des livres et collections désirées avec ses ressources normales, mais il espère que les pouvoirs publics pourraient consentir à lui accorder extraordinairement un certain nombre d'annuités pour combler les lacunes signalées. Et dans cette hypothèse le Conseil a émis le vœu que l'annuité de 1893 soit portée au chiffre de 21 000 francs; il appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre sur cette question importante.

Prêts aux bibliothèques de province. — MM. les doyens ont fait connaître au Conseil général qu'ils tenaient à la disposition des bibliothèques universitaires de province les ouvrages qui ne sont pas d'usage journalier, que les plus grandes libéralités présidaient à ces prêts, et qu'il y avait lieu seulement, afin d'éviter toute demande abusive, d'exercer une certaine surveillance pour apprécier l'opportunité de chaque demande.

Budget et comptes. — Le Conseil a d'abord délibéré au début de l'année scolaire sur les comptes administratifs des doyens et des directeurs pour l'année 1891; il appuie les demandes d'augmentation ci-après :

FACULTÉ DE THÉOLOGIE		
Chauffage et éclairage	100 fr.	(augm. nouvelle).
FACULTÉ DE MÉDECINE		
Chauffage et éclairage	15 000 fr.	(augm. déjà votée).
Entretien du mobilier.	1 000 fr.	(augm. nouvelle).
FACULTÉ DES SCIENCES		
Entretien des bâtiments	400 fr.	
ÉCOLE DE PHARMACIE		
Chauffage et éclairage	1 000 fr.	(augm. déjà votée).
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE		
Frais de bureau.	100 fr.	—
Dépenses imprévues.	50 fr.	—
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE		
Achats des livres	1 000 fr.	—
Abonnements	200 fr.	—
Reliure.	300 fr.	—
Total.	19 150 fr.	

La Chambre des députés n'ayant voté qu'une augmentation totale de 15 000 francs, M. le Ministre a statué sur les propositions faites par le Conseil, et il a été accordé 10 000 francs pour l'éclairage et le chauffage à la Faculté de médecine, et 1 000 francs à l'École supérieure de pharmacie; les 4 000 francs restants ont couvert des dépenses d'achats de livres, de reliures, d'entretien de bâtiments, etc.

Budget de 1892. — Il importe de rappeler sommairement les innova-

tions apportées dans la comptabilité des Facultés par le décret du 22 février 1890.

Les Facultés avaient autrefois quatre ou cinq budgets différents. Elles en ont désormais deux : l'un pour le personnel, l'autre pour le matériel. Les dépenses afférentes au premier sont payées par le Trésor sur mandats délivrés par l'administration supérieure, qui fait directement la liquidation. Celles qui rentrent dans le second sont soldées par l'agent comptable des Facultés sur ordonnancement des doyens. Les opérations sont l'objet du compte d'administration que le Conseil général est appelé à examiner. Il s'établit dans toutes les Facultés par un excédent de recettes qui sera reporté sur l'exercice 1892, par voie de budget additionnel. C'est la première fois que les reliquats de l'exercice précédent sont laissés à la disposition des Facultés. Jusqu'en ces dernières années la subvention de l'État était réduite proportionnellement aux excédents disponibles. Les économies faites par les Facultés leur sont désormais acquises : elles en ont la libre possession et la libre disposition. C'est un progrès qu'il importe de signaler.

Après avoir examiné avec soin les divers chapitres, le Conseil a délibéré sur les propositions budgétaires de MM. les doyens pour l'année 1892 et les a approuvées.

Dépenses. 1° Personnel. — Le total général des dépenses du personnel des établissements, y compris celui de la bibliothèque de l'Université, des bibliothèques des Facultés et de l'École de pharmacie s'élève à . . . . 2 704 070 francs

2° Matériel. — Les dépenses du matériel, y compris es dépenses des bibliothèques, s'élèvent à. . . . . . 811 815 fr. 51

Total des dépenses. . . . . 3 515 885 fr. 51

Recettes. — Les recettes s'élèvent à . . . . 637 885 fr. 30

L'État a fourni en 1892 une subvention pour le matériel, de. . . . . 651 036 fr. 83

Budget additionnel de 1892. — Nous avons dit plus haut en quoi consiste ce budget : il provient de la différence entre les dépenses et les recettes, et chaque établissement en conserve la disposition. Or, les recettes s'étant élevées à . . . . 818 590 fr. 66

les dépenses à . . . . 773 795 fr. 91

L'excédent des recettes, c'est-à-dire le budget additionnel de 1892, est de . . . . 44 794 fr. 75

Budget de 1894. — Le Conseil général a aussi procédé à la préparation l'avant-projet du Budget pour l'année 1894; après étude des divers pitres du matériel, du personnel et des bibliothèques, il a cru devoir e quelques propositions d'augmentation. Le tableau suivant les in- ue.

INDICATION de la FACULTÉ.	CHIFFRE DE L'AUGMENTATION PROPOSÉE POUR LE PERSONNEL					TOTAL.
	CRÉATIONS de chaires.	de l'enseignement.	de sécrétariat.	auxiliaire.	pour le matériel.	
Théologie. . . .	»	6 500	»	»	300	6 800
Droit.	»	»	»	1 000	1 500	2 500
Médecine	»	»	»	9 600	81 800	91 400
Sciences	5 000	»	»	10 700	»	15 700
Lettres.	»	»	»	»	»	»
Pharmacie . . .	6 000	»	»	3 400	32 700	42 100
Bibliothèque universitaire. . .	»	»	»	»	15 250	15 250
TOTAL. . .	11 000	6 500		24 700	131 550	173 750

Le Conseil général des Facultés connait la sollicitude de son président à faire admettre dans la mesure du possible les propositions budgétaires. L'extension considérable justement donnée aux services de l'enseignement supérieur appelle, en effet, des augmentations de crédit en proportion des nouveaux besoins. Les créations urgentes qu'on a faites entraînent l'obligation de crédits spéciaux, et le soin avec lequel le Conseil général les discute est la meilleure garantie qu'on puisse donner de l'urgence qu'il y a à les obtenir.

Émoluments des appariteurs, gens de service et garçons de laboratoire. — Tous ces employés sont rétribués différemment dans les Facultés: à la Faculté des lettres, les émoluments sont uniformes et de 1 200 francs par an; à la Faculté de médecine, au contraire, les garçons débutent en général à 600 francs et ce n'est qu'au bout de quelques années qu'ils obtiennent 1 000 à 1 200 francs, A côté des gens de service, il y a aussi des auxiliaires d'un ordre plus élevé, comme les mécaniciens chargés de réparer les instruments de précision, certains garçons de laboratoire, etc. pour lesquels il est nécessaire de partir d'une autre base. Le Conseil général, dans la séance du 21 juillet 1891, avait admis la distinction des garçons en trois catégories : ceux qui débutent et qui recevaient 1 200 francs; ceux qui comptent de 5 à 10 ans de service et qui recevaient 1 300 francs; ceux qui ont plus de 10 ans et qui recevaient 1 400 francs. Le Conseil a adopté cette année la même base et il émet le vœu que tous les employés puissent être élevés à 1 500 francs.

De plus, lorsqu'un emploi est vacant, le nouveau venu débuterait au minimum, contrairement à ce qui se faisait quelquefois; le crédit disponible serait consacré à assurer une augmentation à ceux des agents qui la mériteraient.

Cette dernière disposition serait appliquée aux employés du secrétariat de la Faculté de droit.

Donateurs. — A peine nommé, le nouveau Conseil a été heureux d'apprendre par la bouche de MM. Brouardel et Planchon que des donateurs, désireux de garder l'anonymat, ont fait des générosités à la Faculté de médecine et à l'École de pharmacie, en vue de venir en aide à des étu-

diants pauvres et laborieux. Le Conseil enregistre ces faits avec satisfaction et espère que l'Université sera dorénavant l'objet de libéralités.

Eclairage par l'électricité. — La question de l'éclairage par l'électricité de la Sorbonne, des Facultés et peut-être d'autres établissements de la rive gauche a été examinée avec attention par le Conseil général à diverses reprises. Il a invité une commission technique à lui soumettre un projet. Cette commission, composée de MM. Mascart, membre de l'Institut, président ; Potier, membre de l'Institut ; Joubert, inspecteur de l'Académie de Paris ; Lippmann, membre de l'Institut; Bouty, professeur à la Faculté des sciences; Nénot, architecte de la Sorbonne, a adressé un rapport dont les conclusions sur les questions qui lui ont été posées sont les suivantes :

1° Il ne paraît pas pratique que l'éclairage électrique soit installé et entretenu par l'Administration.

2° Si l'éclairage est limité à la Sorbonne, l'entreprise ne sera pas assez rémunératrice pour qu'une Compagnie s'en charge à des conditions acceptables.

3° Si l'éclairage comprend, outre la Sorbonne, les établissements les plus voisins dans un rayon limité à moins de 500 mètres, on ne peut songer à installer, à la Sorbonne même, l'usine d'au moins 500 chevaux qui serait nécessaire.

4° Dans ces conditions, il y a tout intérêt à donner au service plus d'importance.

5° Une entreprise générale pourrait être confiée à une Compagnie dans des conditions énumérées dans le rapport et dans le cahier des charges technique élaboré par MM. Potier et Nénot et adopté par la Commission.

Le Conseil général a examiné avec soin, dans sa séance du 28 mars 1892, les données sur lesquelles s'est appuyée la Commission technique dans son rapport pour en tirer les conclusions ci-dessus, notamment en ce qui concerne la consommation actuelle du gaz et la dépense qui en résulte pour les établissements : Sorbonne (administration), Facultés des sciences, des lettres, de droit et de médecine, École de pharmacie, Collège de France, Écoles polytechnique, normale et des mines, bibliothèque Sainte-Geneviève, Institut agronomique, Lycées Louis-le-Grand, Henri IV, Montaigne, Fénelon.

Cette consommation serait de 650 000 mètres cubes de gaz payés au prix de 135 000 francs.

On peut admettre en première hypothèse et par extension que la dépense de l'éclairage électrique ne serait pas inférieure à 150 000 francs, et il resterait à faire face à la dépense de calorique dans les laboratoires au moyen du gaz. En présence de ces deux contingents de dépense confondus dans les renseignements recueillis sur la consommation actuelle du gaz, le Conseil a reconnu la nécessité de les établir séparément, et après une étude approfondie des moyens à employer pour obtenir ce résultat à défaut de compteurs distincts pour ces deux éléments de consommation il a cru devoir faire procéder à une enquête par les moyens qui ont été reconnus les plus propres à évaluer la portion de dépense afférente à l'éclairage d'une part, et d'autre part celle applicable aux expériences des laboratoires et au chauffage. Le calcul fait actuellement portera sur l'exercice 1891 ; à la fin de l'année il pourra être établi en ce

qui concerne 1892. La comparaison des chiffres fournira assurément des remarques utiles à la question qui demeure encore dans sa période d'étude, bien que le Conseil ait admis en premier examen et sous réserve des observations qui se sont produites dans son sein, les conclusions données ci-dessus de la Commission technique.

Échange des thèses. — La question de l'Échange des thèses avec les Universités étrangères a été plusieurs fois en discussion. Le Conseil général avait autrefois exprimé l'opinion que les envois de thèses à l'étranger ne devaient pas comprendre toutes les thèses soutenues, mais seulement les thèses retenues comme bonnes et propres à témoigner honorablement de l'activité de nos étudiants ; en un mot, une sélection avait paru nécessaire. A la date du 14 janvier 1892, M. le Ministre, tout en se proposant d'examiner le vœu du Conseil général, ajoute que la décision à intervenir ne saurait avoir d'effet pour la dernière année scolaire; il invite les Facultés à se conformer aux contrats existants.

Les Facultés des sciences et des lettres envoient non seulement des thèses solides, mais encore des ouvrages scientifiques de grande valeur, d'autre part, la thèse est obligatoire pour le doctorat en médecine en France, tandis qu'en Allemagne elle ne l'est pas et il n'y a que fort peu de thèses soutenues. Ces raisons et d'autres encore ont fait craindre que l'institution ne fût désavantageuse pour la France ; l'incertitude des conditions arrêtées pour les échanges a contribué à accréditer l'opinion que nous étions lésés.

Le Conseil général a tenu à être exactement renseigné; son président a recueilli des informations qui ne confirment pas ces inquiétudes et M. de Chantepie, qui possède actuellement la direction de ce service, a fourni la note suivante dont l'intérêt saute aux yeux :

« 16 centres académiques français auxquels il faut ajouter le Ministère de l'Instruction publique et la Bibliothèque nationale ont reçu de l'étranger, en 1891, chacun 281 thèses ou écrits académiques, 35 universités étrangères ont reçu de France chacune 879 écrits académiques ou thèses françaises.

« Il est entré en France par l'échange, 44 598 articles; il en est sorti, 30 765; excédent en faveur de la France, 13 833.

« Dans cet échange, Paris, du côté français, a tenu de beaucoup la première place; il a fourni environ les deux tiers, soit 324 pièces sur 879.

« Et dans le total 18 340, sur 30 765.

« Sans l'apport de Paris, chaque Université étrangère n'aurait plus reçu que 355 thèses et les 35 ensemble, que 12 425; et la différence en faveur de la France, au lieu de 13 883; aurait été de 32 173; soit près des quatre cinquièmes.

« En dehors de Paris, Montpellier, Lyon, Bordeaux et Toulouse, grâce à la Faculté de théologie protestante de Montauban, sont les seuls centres universitaires dont les envois aient eu quelque importance.

« Alger, Besançon, Clermont n'ont fourni qu'un ou deux fascicules administratifs.

« Les autres Académies très peu de chose de plus.

« L'ignorance où nous sommes de l'étendue et des détails de l'échange des Universités étrangères entre elles nous interdit toute conclusion sur la balance réelle de l'opération considérée dans son ensemble ; mais en ne prenant comme contre-partie que les 35 Universités étrangères d'une

part, et, de l'autre, les 18 établissements français, la France a gagné à l'échange. »

En somme, d'après ce document, la France a reçu plus de publications qu'elle n'en a donné. Ce qui doit aussi frapper l'attention, c'est que Paris, considéré à part, donne beaucoup, et que ses envois ont une valeur réelle. Or, s'il ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'il donne, c'est à raison du rang avancé qu'il occupe dans le monde scientifique. M. le président Gréard, désirant connaître avec exactitude les conditions des échanges des thèses avec les Universités étrangères, a demandé qu'une instruction fût ouverte sur les points suivants :

1° Quelles sont les Universités avec lesquelles se font les échanges; quelles sont celles avec lesquelles il y aurait lieu de les continuer; quelles sont celles qu'il conviendrait d'ajouter à la liste?

2° Quel est le nombre des ouvrages; quel est d'autre part celui des volumes remis au service des échanges, par chacune des Facultés pendant l'année 1891?

3° Quel est le nombre des ouvrages et quel est celui des volume reçus pendant ladite année?

D'autre part, M. le président a recueilli des renseignements sur les échanges qui seraient faits en dehors de ceux qui ont lieu de Faculté à Université. Il en ressort que le nombre des dons du Ministère est extrêmement restreint, et qu'ils ont presque toujours un caractère personnel. Il n'y a pas de concessions nombreuses d'ouvrages importants comme on le croyait.

Les grandes publications entreprises sont réservées à nos établissements; s'il en est distrait quelques exemplaires, ils sont remis à des notabilités de l'étranger, par le Ministre lui-même, à titre de don gracieux et dans un intérêt international.

Les résultats de cette institution portent sur des chiffres qui ne sont encore qu'approximatifs et c'est pour cela qu'ils ne sont pas consignés dans le rapport. Mais dans l'avenir la comptabilité sera tenue avec une très grande exactitude. On doit d'ailleurs établir en règle que lorsqu'une Faculté recevra des documents qui ne la concernent pas exclusivement elle en fera le renvoi à la Bibliothèque de l'Université.

Loi militaire.—Le Conseil général ne s'est pas désintéressé de la situation défavorable où sont placés les étudiants des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie, par la nouvelle loi militaire; son président a transmis à l'Administration supérieure le vœu exprimé par le Conseil tendant à donner une interprétation plus large de l'article 59, et à faire que les étudiants de nos Facultés soient assimilés aux élèves de l'École d'Alfort, de l'École des chartes, etc. Ce vœu a été entendu et, dans notre séance de fin d'année scolaire, M. le Président portait à la connaissance du Conseil une circulaire du Ministre de la guerre en date du 21 juillet 1892, autorisant les devancements d'appel.

Affaires disciplinaires. — Une affaire disciplinaire a dû être introduite au sein du Conseil, au sujet de faits graves commis à la Clinique d'accouchement de la Faculté par des élèves sages-femmes. Comme c'était la première fois qu'une question de ce genre était posée devant lui, le Conseil général des Facultés a dû examiner s'il avait la compétence des juridictions disciplinaires pour statuer dans l'espèce. Il a commencé par établir que les sages-femmes qui sont immatriculées, qui prennent des

inscriptions, qui font acte de scolarité, rentrent dans la catégorie des étudiants. Puis il a invité M. le doyen de la Faculté de médecine à procéder à une enquête, et après avoir entendu son rapport, suivi d'une discussion motivée, il a délibéré qu'il y avait lieu à suivre contre trois élèves sages-femmes inculpées. Le Conseil en a entendu deux, la troisième a fait défaut. Puis il a discuté les faits et prononcé les peines suivantes : privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens à la Faculté de médecine de Paris pendant un an, pour deux d'entre elles; même peine, mais pendant six mois seulement, pour la troisième.

Enfin, le Conseil général a infligé à un étudiant en médecine qui exploitait une pharmacie et qui a commis des délits graves, la peine de la privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens dans toutes les Facultés ou Écoles pendant deux ans.

Chaires entretenues par le Conseil municipal de Paris. — Le Conseil général a vu avec satisfaction la transformation en chaire définitive du cours annuel d'*Histoire de la Révolution*, créé par le Conseil municipal de Paris, qui, depuis 1885, vote à cet effet le crédit nécessaire; pareille transformation a eu lieu pour le cours d'*Évolution des êtres organisés*, que professe M. Giard.

Dispenses du droit d'inscription. — La loi qui a rétabli les droits d'inscription a créé en même temps d'assez larges exceptions; le dixième des élèves inscrits en est dispensé. Une circulaire ministérielle a établi que le dixième des élèves qui peuvent bénéficier de la loi doit être pris, non point dans chaque Faculté isolément, mais dans l'ensemble des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie. Il en résulte que le Conseil général a la mission d'opérer la répartition des dispenses entre les divers établissements de l'enseignement supérieur. On peut ainsi satisfaire plus largement les Facultés où les besoins sont les plus légitimes, tout en laissant à chacune d'elles la part qui lui doit revenir.

459 dispenses ont été mises à la disposition du Conseil, qui les a réparties de la manière suivante : Faculté de théologie, néant; Faculté de droit, 210; Faculté de médecine, 139; Faculté des sciences, 15; Faculté des lettres, 15; École supérieure de pharmacie, 80; total 459.

Bourses Pelrin et Barkow. — A la fin de l'année 1891, les deux bourses Pelrin et Barkow se sont trouvées vacantes : la première, par suite de l'expiration de temps d'étude de M. Vacher, élève de la Faculté de droit, qui en a joui cinq ans et, aux termes de la donation, « le bienfait de la donation ne pourra s'étendre au delà de cinq années pour le même jeune homme ». La seconde, par le départ sous les drapeaux de M. Mauger, étudiant de la Faculté de médecine. Pour la bourse Pelrin vacante, 22 candidats étaient en instance; mais 2 seulement remplissaient les conditions de la donatrice. Le conseil a attribué cette bourse à M. Nattan, étudiant en médecine, ayant des titres supérieurs à ceux de son compétiteur qui a déjà joui d'une bourse de licence et d'une bourse d'agrégation à la Faculté des sciences.

Le Conseil a décidé également de maintenir en leur possession des bourses Pelrin dont ils jouissent actuellement MM. Kortz et Lefilliatre, de la Faculté de médecine, dont la scolarité est bonne, ainsi que M. Prévost de la Faculté des sciences; il a ensuite voté à M. Vacher, qui a obtenu d'excellentes notes aux examens, la médaille commémorative accordée par la donatrice.

La jouissance de la bourse vacante Barkow est attribuée à M. Dumontier, étudiant de la Faculté de médecine, maître répétiteur, attaché à l'infirmerie du lycée Janson-de-Sailly, dont les titres priment ceux des autres concurrents. Le conseil décide, en outre, de maintenir en possession de leur bourse MM. Fonvieille, étudiant de la Faculté de droit; Lalande, de la Faculté de médecine; Fiquet, de la Faculté des sciences, qui ont justifié, par une scolarité satisfaisante, de la faveur dont ils ont été l'objet.

La médaille Pelrin a été accordée à l'étudiant Hitier, ancien boursier Pelrin, qui, à l'expiration de son temps de bourse, n'avait pas subi les derniers examens.

Hommage à des savants étrangers. — Conformément à un désir exprimé par le Conseil, et après avoir pris, pour des motifs d'ordre politique, les instructions du Ministre, M. Gréard a adressé « l'hommage de l'Université de Paris à deux savants à qui la science doit de si grands progrès dans l'étude de l'homme et de la nature », MM. v. Helmholtz et Virchow. M. le recteur Foerster a répondu « en témoignant au nom de l'Université de Berlin, des sentiments sincères et fraternels avec lesquels les félicitations ont été reçues ».

Fêtes de Dublin. — Le Conseil général s'est fait représenter aux fêtes données par l'Université de Dublin, pour célébrer le troisième centenaire de Trinity College, du 5 au 8 juillet. MM. Bonet-Maury, professeur à la Faculté protestante, Beljame et Lafaye, professeurs à la Faculté des lettres, Richet et Lannelongue, à la Faculté de médecine, s'y sont rendus. L'Assemblée a chargé M. Richet de remettre l'adresse, et M. Lannelongue de prendre la parole au nom des Universités du monde, au banquet du milieu des fêtes. M. Lavisse a été prié de préparer l'adresse. Aussitôt que les fêtes ont été terminées, M. Lannelongue, président de la délégation, a cru devoir informer par lettre M. le président du Conseil général de l'excellent accueil fait aux représentants français et de la bonne impression que ces derniers ont laissé à Dublin.

Publication du « Chartularium Universitatis Parisiensis ». — La section première du tome II a paru cette année, et M. Hauréau, membre de l'Institut, en a fait une analyse très louangeuse dans le *Journal des Savants;* mais une difficulté se présente à l'égard de cette belle publication. L'extension qu'aura le tome II tout entier lorsqu'il aura paru va créer un déficit assez considérable; déjà la librairie Delalain demande une allocation supplémentaire pour le premier fascicule, qui a coûté 12 540 francs, tandis que les mémoires de tout le premier volume ne se sont élevés qu'à 11 925 francs.

Dans cette situation, le P. Denifle a été invité à fournir le plan des volumes du *Chartularium* qui restent à publier. Dans sa lettre du 8 janvier 1892, confirmée par un entretien avec notre président, le P. Denifle arrête la publication à l'année 1452, date de la réforme du cardinal d'Estouteville, époque de l'invention de l'imprimerie, et dans laquelle se manifeste un temps nouveau. Ce qui reste à publier jusqu'à cette date demandera encore quatre volumes, y compris la seconde section du tome II. Le P. Denifle a déjà fait le classement des matériaux qui seront insérés dans chaque volume; le travail lui-même est fort avancé et les nombreuses copies des *Archives du Vatican*, si riches en documents, sont aujourd'hui terminées. C'est pour achever les quatre derniers volumes

que le P. Denifle demande le concours du Conseil général; avec son collaborateur, M. Chatelain, il se propose de compléter la publication par l'addition d'un appendice, pour lequel, d'accord avec la librairie Delalain, il demandera au ministre de souscrire pour un certain nombre d'exemplaires.

Le Conseil décide qu'il ne saurait être question d'interrompre une publication qui fait le plus grand honneur à l'Université de Paris, et qui contient de très nombreux documents relatifs à une période durant laquelle l'Université de Paris a joué le plus grand rôle. Il émet l'avis qu'il y a lieu de prier M. Gréard de demander à M. le Ministre un crédit supplémentaire pour couvrir l'excédent des frais qu'exige la publication des derniers volumes, et il demande aussi qu'on souscrive pour un nombre d'exemplaires aussi élevé que possible pour l'appendice que se propose de faire le P. Denifle.

Vœux du Conseil général. — Le Conseil général renouvelle enfin les vœux suivants : 1° Création d'une chaire de chimie analytique à l'École supérieure de pharmacie ; 2° Conférence de mathématiques à la Faculté des sciences; 3° Création d'une chaire de physique céleste à la Faculté des sciences; 4° Création d'une chaire de droit privé international; 5° Cours complémentaire d'histologie à la Faculté des sciences; 6° Cours complémentaire de logique à la Faculté des lettres; 7° Cours complémentaire de paléontologie à la Faculté des sciences.

Il n'est pas jusqu'à l'ordre dans lequel ces vœux vous sont transmis, Monsieur le Ministre, qui n'exprime une intention arrêtée du Conseil Général. Par le nombre, la variété et l'importance des sujets qu'il a abordés, ce conseil vous a fait voir qu'il suit avec confiance, mais aussi avec un soin jaloux, le développement scientifique et moral de la jeunesse de nos écoles. Il est heureux d'en surveiller la culture intellectuelle, de constater l'accroissement des forces nouvelles, aussi puissantes que les forces matérielles, aussi nécessaires qu'elles dans une nation qui de plus en plus s'imprègne de science et qui ne doit rien perdre.

Nous sommes, Monsieur le Ministre, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Le président,	*Le rapporteur,*
GRÉARD.	LANNELONGUE.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — *Séance du* 31 *octobre* 1892. — Le Sénat académique de Padoue a convié l'Université de Paris aux fêtes qui seront célébrées en décembre en l'honneur de Galilée. Le Conseil général accepte l'invitation. C'est M. le professeur Gariel, de la Faculté de médecine, qui représentera Paris dans cette solennité.

Il est donné communication des arrêtés qui nomment, pour trois ans, M. le professeur Himly doyen de la Faculté des lettres, M. le professeur Darboux doyen des sciences, et M. le professeur Planchon directeur de l'École supérieure de pharmacie. Une autre décision institue M. Foussereau, docteur ès sciences, secrétaire de la Faculté des sciences, en remplacement de M. Philipon, admis à la retraite après 55 ans de bons et loyaux services. M. Philipon est décédé depuis.

A propos de la publication du livret de l'étudiant et de l'affiche des enseignements communs proposés à l'attention des étudiants, M. le professeur Bufnoir expose qu'il y aurait plus à faire que d'indiquer les similitudes qui peuvent exister entre les cours des diverses Facultés. Il serait à propos d'opérer des groupements d'enseignements formant un ensemble et concourant à un même but, comme, par exemple, les sciences politiques et les sciences d'État. Le savant orateur déclare que la Faculté de droit cherche à entrer dans cette voie; mais elle a besoin du concours des autres Facultés : un enseignement complet, conçu dans ces données, serait réalisable sans aucune dépense nouvelle, et pourrait peut-être avoir pour couronnement la délivrance de diplômes spéciaux, décernés au nom du Conseil général. L'assemblée, frappée de ces considérations, décide, sur la motion de M. le recteur-président de prier M. Bufnoir de lui présenter un rapport sur la question.

Une chaire de géographie commerciale doit être instituée à la Faculté des lettres, sur l'initiative de M. le sous-secrétaire d'État des colonies. La Faculté, et le Conseil général avec elle, se félicitent de cet accroissement de l'enseignement géographique, tout en exprimant le vœu que la chaire soit subventionnée par le budget des colonies. Il serait regrettable, en effet, que le ministère de l'instruction publique fût obligé de payer les frais d'un enseignement qui n'était pas réclamé par le Conseil général, et mis ainsi dans l'impuissance de faire, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, les créations demandées et classifiées par le Conseil dans une délibération antérieure.

459 dispenses de droits d'inscriptions ont été mises à la disposition de Conseil général dans l'année scolaire qui vient de finir : ce chiffre est porté, pour 1892-93, à 482, et les propositions suivantes sont adop-

tées pour la répartition de ces dispenses entre les Facultés : droit, 218; médecine, 139; sciences, 15; lettres, 15; pharmacie, 95.

Le crédit total pour les services communs à toutes les Facultés a été porté par le ministère à 309 626 francs pour 1893 ; soit une augmentation de 10 400 francs sur l'exercice précédent. La répartition du crédit sera faite conformément aux chiffres fixés pour 1892, et le Conseil décide de maintenir les propositions d'augmentations par lui fixées dans sa séance du 27 juin 1892, en vue de la préparation du budget de 1894. Ces demandes d'augmentation se montent à 110 950 francs.

Séance du 28 *novembre*. — Il est donné communication au Conseil de l'invitation adressée à l'Université de Paris, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la Société de philosophie de Philadelphie. D'autre part, le ministère de l'instruction publique doit prendre part à l'Exposition de Chicago, et y envoyer notamment des vues photographiques des établissements français d'enseignement supérieur : MM. les doyens sont priés d'adresser celles qu'ils croiraient utile de faire figurer dans l'envoi.

Vu l'approbation préalable de la Faculté des lettres, le Conseil autorise l'ouverture, près cette Faculté, d'un cours libre de M. Brunetière sur l'évolution de la poésie lyrique en France au XIX[e] siècle; ce cours comprendra 21 leçons.

M. le professeur Lannelongue rend compte au Conseil des fêtes du centenaire de l'Université de Dublin, où il a représenté l'Université de Paris. Ces fêtes ont commencé, le 5 juillet, par le défilé de toutes les autorités, corporations et délégations : les représentants universitaires de la France avaient revêtu la robe, qu'ils n'ont pas quittée pendant cinq jours, même aux banquets officiels. Au reste, les autorités anglaises elles-mêmes portaient la robe, même les généraux et les ambassadeurs. Les délégués français n'ont qu'à se louer de l'accueil qu'ils ont rencontré partout : ils ont assisté à une séance offerte par les étudiants de Dublin, que M. le professeur Bonet-Maury a harangués fort éloquemment. La colonie française de Dublin a également reçu nos représentants universitaires, qui l'ont remerciée par l'organe de M. Beljame. Enfin, au banquet solennel, M. le professeur Lannelongue a porté la parole au nom de toutes les Universités, et provoqué une chaude ovation. Le savant docteur n'a point cru devoir, dans sa modestie, rappeler le fait au Conseil général; mais M. le recteur et M. le professeur Bonet-Maury ont tenu à communiquer à celui-ci le succès si mérité du représentant de l'Université de Paris.

M. le doyen de la Faculté des sciences informe le Conseil que les savants de France et de l'étranger ont ouvert une souscription en vue de remettre à M. Hermite, professeur de mathématiques à ladite Faculté, une médaille à l'occasion de son 70[e] anniversaire. Le Conseil se fera un plaisir de participer à la cérémonie de la délivrance de cette médaille, qui aura lieu le 24 décembre.

De même, il s'associera au jubilé de M. Pasteur, qui sera célébré trois jours après. On a vu, en effet, que les deux cérémonies ont eu lieu avec le plus grand éclat, au milieu de l'affluence des savants de tout pays. La dernière a été honorée de la présence de M. le Président de la République.

Une communication intéressante, faite au Conseil général par

M. Hodgson Pratt, président de l'Association de l'arbitrage international et de paix, a donné lieu à la lecture d'un projet de réponse rédigé par M. le professeur Lavisse, et approuvé par l'unanimité du Conseil. M. Pratt demande, comme conséquence des délibérations prises à Rome en novembre 1891 par l'association qu'il préside, que les Universités du monde entier se concertent en vue d'élever les jeunes gens dans un esprit d'union, de respect, de coopération entre les divers peuples. Les moyens proposés par l'honorable correspondant consistent principalement dans la création de cours d'histoire internationale, dans l'accroissement des facilités accordées aux étudiants pour suivre les cours d'Universités étrangères, enfin dans l'institution de Congrès universitaires périodiques, destinés à propager les idées de paix et de sympathie réciproque des diverses nationalités.

Sur la proposition de M. le professeur Lavisse, il sera répondu par l'Université de Paris : 1° qu'il existe à la Sorbonne des cours variés d'histoire des institutions sociales et politiques des divers pays; 2° que les étudiants français ont toute facilité — du moins ceux des sciences et des lettres, — pour fréquenter l'étranger, et qu'ils y sont même encouragés par l'institution des bourses de voyage; 3° que les étudiants étrangers, fort nombreux à Paris, y sont accueillis et soutenus par des comités spéciaux de patronage. En ce qui concerne le projet de congrès, on fera observer à l'honorable M. Pratt que la plupart des Universités de l'Europe étant des établissements d'État ne sont pas libres d'envoyer d'office des délégations à l'étranger. Mais on rappellera que professeurs et étudiants français se sont fait un plaisir de participer aux solennités célébrées à Édimbourg, Montpellier, Bologne, etc. On conclura par l'affirmation de la sympathie du Conseil général pour les nobles idées de l'éminent correspondant, auxquelles le Conseil adhère dans la mesure qui lui semble possible et pratique. Un exemplaire du Livret de l'étudiant et un autre du rapport de M. le professeur Bufnoir sur la question de l'équivalence internationale des grades seront annexés à la réponse officielle du Conseil des Facultés.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen des projets de budget pour 1893; ces projets portent : 1° sur les dépenses afférentes au personnel; 2° sur les recettes et dépenses concernant le matériel; 3° sur les dépenses afférentes au service des bibliothèques. En voici le résumé :

Personnel : Le total des dépenses s'élève à 2 631 270 francs, ainsi répartis entre les Facultés : *Théologie :* 70 200 francs (augmentation de 5 000 francs sur le précédent exercice); *Droit :* 470,600 francs (augmenation de 19 300 francs); *Médecine :* 984 970 francs (diminution 3 200 fr.); *Sciences :* 462 850 francs (diminution 15,750). *Lettres* : 424 450 francs (diminution 7 950) : *Pharmacie :* 218,200 francs.

2° *Matériel : A. Recettes :* Total, 776 672 fr. 20; plus 672 472 francs, montant de la subvention de l'État. *B. Dépenses* : 765,440 fr. 30. Les recettes sont supérieures de 8 735 fr. 40 à celles de 1892; les dépenses inférieures de 40 fr. 90.

3° *Bibliothèques :* Les dépenses prévues pour 1893 s'élèvent à 72 846 francs.

Séance du 26 décembre 1892. — Le Conseil, sur l'avis conforme de la Faculté de droit, émet un avis favorable à l'ouverture de deux cours libres, celui de M. Dufourmantelle sur la propriété industrielle, et celui

de M. Lecouflet, sur les opérations de commerce et la vente commerciale.

Sur le rapport de M. le professeur Bufnoir, le Conseil général adopte un projet de décret, qui sera soumis à l'autorité supérieure, concernant le classement des professeurs nommés dans les Facultés de Paris, et issus de Facultés des départements. Les dispositions essentielles sont les suivantes : 1° Le rang d'ancienneté entre professeurs qui débutent comme titulaires de 2e classe d'une des Facultés de Paris continuera à être fixé conformément à l'article 3 du décret du 16 juillet 1881, combiné avec l'article 40 du décret du 28 décembre 1885;

2° Le professeur d'une Faculté des départements nommé titulaire à Paris prend rang dans la 2e classe, soit à la date de sa nomination à Paris s'il appartenait à la 3e ou à la 4e classe des départements; soit à la date de sa nomination à la 2e classe dans le cadre départemental, s'il appartenait à la 1re ou à la 2e classe. La question du classement des professeurs appelés dans les Facultés des lettres et des sciences, et issus de grandes écoles, demeure réservée, ainsi que celle du classement des chargés de cours et maîtres de conférences titularisés sur place.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Nous extrayons du rapport présenté par M. le préfet de la Seine au Conseil général de ce département, à l'appui du projet de budget de 1893, quelques chiffres relatifs aux choses de l'enseignement :

1° Degré d'instruction des jeunes gens de la classe de 1891 appelés au service militaire : Sur les 17918 jeunes gens composant le contingent du département : 812 sont bacheliers ès lettres, ès sciences, ou de l'enseignement spécial, 210 ont obtenu le brevet de l'enseignement primaire,

11070 savent lire, écrire et compter; 4359 savent lire et écrire, 282 savent lire seulement,

259 sont complètement illettrés; de ce nombre, 116 sont nés hors du département de la Seine. Enfin 890 forment le surplus, dont on n'a pu vérifier le degré d'instruction. En défalquant du contingent total cette dernière catégorie, la proportion des illettrés ressort à 1,11 p. 100.

2° Candidats présentés aux examens des Écoles du gouvernement; bourses. — A. *École polytechnique :* 835 candidats ont été inscrits en 1892, contre 758 en 1891 : il a été présenté 161 demandes de bourse, avec ou sans trousseau, par les familles des candidats originaires de Paris ou du département de]la Seine.

B. *Saint-Cyr :* 830 inscriptions, contre 863 en 1891; 60 demandes de bourse avec trousseau. Contrairement à ce qui se passe pour l'École polytechnique, ces demandes doivent être présentées, non au moment de l'inscription, mais seulement après l'admissibilité aux épreuves orales.

C. *École navale :* 81 candidats, contre 89 en 1891. Il a été produit 15 demandes de bourse avec trousseau, et 6 demandes de première mise d'équipement.

D. *École du service de santé militaire de Lyon :* 61 jeunes gens se sont présentés pour réclamer leur inscription, et 11 demandes de bourse ont été produites. En 1891, le chiffre des inscriptions a été de 49; celui des demandes de bourse de 12.

E. *Prytanée militaire de La Flèche* : 34 candidats se sont fait inscrire pour l'examen d'admission au Prytanée, contre 40 en 1891.

3° Écoles publiques du département de la Seine (Paris non compris). — Les communes de la Seine possèdent actuellement 330 écoles publiques, réunissant un effectif total de 1 138 classes fréquentées par 77 616 élèves. Voici le détail des chiffres :

1° ÉCOLES :

I. *Arr. de Saint-Denis.*	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Maternelles.	Total des classes.
Cantons de Saint-Denis et Pantin.	32	34	1	25	370
Cantons de Courbevoie et Neuilly	27	24	»	22	314
II. *Arr. de Sceaux.*					
Cantons de Sceaux et Villejuif.	27	27	4	25	192
Cantons de Vincennes et Charenton. . . .	28	27	»	27	262
TOTAUX. . . .	114	112	5	99	1 138

2° POPULATION SCOLAIRE :

I. *Arr. de Saint-Denis.*	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles maternelles.	Effectif total des élèves.
Cantons de Saint-Denis et Pantin.	8 591	7 174	5 562	21 327
Cantons de Courbevoie et Neuilly	10 020	7 476	7 052	24 548
II. *Arr. de Sceaux.*				
Cantons de Sceaux et Villejuif.	5 952	4 497	4 554	15 003
Cantons de Vincennes et Charenton. . . .	6 841	5 407	4 490	16 738
TOTAUX. . . .	31 404	24 554	21 658	77 616

La fréquentation scolaire a été plus régulière cette année que les années précédentes dans les circonscriptions de Courbevoie-Neuilly et de Sceaux-Villejuif. Au contraire, à Saint-Denis, Pantin et Vincennes-Charenton on a constaté de nombreuses absences, qui semblent motivées, en partie, par des épidémies.

Il a été ouvert, en 1891-92, 6 écoles nouvelles. Un groupe scolaire nouveau et 5 écoles de filles ont été bâtis; 2 écoles ont été agrandies ou remaniées; enfin six constructions ou reconstructions d'écoles sont actuellement à l'étude.

Examen du certificat d'études primaires. — 4 076 candidats se sont présentés à cet examen; 3 434 ont été admis : les chiffres de

l'année 1891 étaient respectivement 3 772 et 3 116; l'augmentation pour 1892 est donc de 304 candidats et de 318 reçus.

Enseignements spéciaux, cours complémentaires, travaux manuels. — Les subventions inscrites au budget départemental pour l'enseignement du dessin, du chant, de la gymnastique et de l'agriculture ont permis à un assez grand nombre de communes de développer dans leurs écoles ces enseignements, et de les faire donner par des maîtres spéciaux. A Villejuif, à Bonneuil, à Fontenay-sous-Bois, les municipalités ont installé, à proximité des écoles de garçons, des jardins où les élèves apprennent à mettre en pratique les notions théoriques d'agriculture qui leur ont été données.

Quatre cours complémentaires fonctionnent actuellement dans les écoles de la banlieue. La ville de Saint-Denis a ouvert récemment dans les écoles de garçons des ateliers pourvus de l'outillage approprié aux travaux d'ajustage, de tournage, de menuiserie et de forge. A Courbevoie et à Neuilly, en attendant la création d'ateliers analogues, on va organiser des exercices élémentaires pour le travail manuel. Enfin, dans les écoles de filles, l'enseignement de la couture prend, d'année en année, plus d'extension ainsi qu'un caractère plus pratique, attesté par les notes de l'examen du certificat d'études primaires.

ALLEMAGNE (V. tableaux p. 189, 190.)

ANGLETERRE

Les écoles de médecine à Londres. — Le Parlement d'Angleterre a fait récemment une grande enquête sur les institutions établies à Londres pour l'assistance gratuite des malades indigents. La commission instituée à cet effet a consacré une partie importante de son rapport aux écoles de médecine annexées aux hôpitaux de la capitale. Nous relevons dans ce document quelques détails dignes d'intérêt.

Il existe actuellement à Londres onze écoles de médecine rattachées aux grands hôpitaux dont elles forment partie intégrante. Antérieurement, ces écoles n'avaient avec les hôpitaux d'autre lien que d'y jouir d'une ou plusieurs cliniques; c'étaient, d'ailleurs, des établissements d'ordre purement privé et indépendants. Aujourd'hui qu'il existe un lien intime et effectif entre les écoles et les maisons hospitalières, on remarque que les meilleurs étudiants s'y font inscrire, et cela avec raison; car c'est, en général, parmi les anciens élèves des écoles qui nous occupent que l'autorité supérieure choisit les médecins ou chirurgiens des hôpitaux. Ces praticiens continuent ainsi à vivre dans le milieu même où leurs premières études se sont faites; il en résulte que chaque hôpital garde ses traditions, et que le personnel médical y possède un grand esprit de corps. Il faut toutefois remarquer que, s'il s'agit d'un poste très important, les médecins préparés dans les écoles de Londres se voient souvent préférer ceux qui ont étudié à Oxford ou à Cambridge, comme présentant plus de garanties au point de vue de la haute culture et de l'éducation générale. On sait aussi que les écoles de médecine ne possèdent pas le droit de faire passer les examens probatoires qui mènent aux grades, la collation de ces der-

Semestre d'été 1892. Écoles techniques supérieures. Statistique résumée des maîtres de tout ordre.

LOCALITÉS sièges d'écoles techniques.	TOTAL GÉNÉRAL DES MAÎTRES.	SECTION DES SCIENCES GÉNÉRALES.				INGÉNIEURS.				ARCHITECTURE.				MÉCANIQUE ET CONSTRUCTION.				CHIMIE.			
		Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Privat-docent.	TOTAL.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Privat-docent.	TOTAL.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Privat-docent.	TOTAL.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Privat-docent.	TOTAL.	Prof. ordinaires.	Prof. extraord.	Privat-docent.	TOTAL.
Aix-la-Chapelle.	38	6	3	1	10	5	»	»	5	5	2	8	15	6	1	»	7	4	»	»	4
Berlin-Charlottenburg. . .	108	6	8	12	26	6	4	4	14	9	10	30	49	6	4	6	16	6	5	6	17
Brunswick	45	9	1	»	10	15	»	1	16	14	1	»	15	16	»	»	16	10	1	3	14
Darmstadt	56	6	2	10	18	4	1	3	8	4	2	7	13	3	»	3	6	2	»	8	10
Dresde.	46	12	3	4	19	4	»	1	5	4	2	7	13	4	1	»	5	4	1	1	6
Hanovre.	46	5	5	»	10	6	»	1	7	8	3	14	27	5	1	1	7	5	1	2	8
Karlsruhe	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Munich.	52	11	»	9	20	5	»	2	7	7	1	10	18	5	»	»	7	4	1	1	6
Stuttgart.	55	3	15	3	21	5	»	2	7	5	»	5	10	5	»	»	5	2	1	2	5

Semestre d'été 1892. Écoles techniques supérieures.

Statistique résumée des étudiants immatriculés, auditeurs libres et étudiants en simple séjour.

LOCALITÉS SIÈGES D'ÉCOLES TECHNIQUES.	TOTAL GÉNÉRAL DES AUDITEURS.	ALLEMANDS.			ÉTRANGERS.	SECTION des SCIENCES GÉNÉRALES.				INGÉNIEURS.				ARCHITECTES.				MÉCANICIENS ET CONSTRUCTEURS.				CHIMISTES.			
		De la région.	Autres.	TOTAL.		Immatriculés.	Auditeurs.	Étudiants de passage.	TOTAL.	Immatriculés.	Auditeurs.	Étud. de passage.	TOTAL.	Immatriculés.	Auditeurs.	Étud. de passage.	TOTAL.	Immatriculés.	Auditeurs.	Étud. de passage.	TOTAL.	Immatriculés.	Auditeurs.	Étud. de passage.	TOTAL.
Aix-la-Chapelle	261	184	12	196	65	»	»	15	15	31	4	»	35	19	9	»	28	68	31	»	99	30	19	»	49
Berlin-Charlottenburg. .	1 820	»	»	1 617	213	»	»	»	»	351	»	9	360	267	»	122	389	481	»	198	679	»	»	»	»
Brunswick.	298	134	144	278	20	1	»	37	38	32	6	»	38	16	12	»	28	36	74	»	110	36	22	»	58
Darmstadt.	519	223	254	477	42	13	»	26	39	62	»	5	67	49	»	9	58	78	»	16	94	34	»	24	58
Dresde	407	240	59	299	108	7	3	»	10	66	3	»	69	38	8	»	46	96	16	»	112	86	8	»	96
Hanovre.	696	506	119	625	71	1	32	2	35	141	1	4	146	62	22	36	120	141	2	68	211	104	23	57	184
Karlsruhe.	381	189	281	470	111	14	19	13	46	48	»	1	49	56	»	3	59	261	»	11	272	103	»	10	113
Munich	959	533	249	782	177	35	23	135	193	199	8	3	210	87	46	4	137	234	54	17	305	56	24	14	94
Stuttgart.	367	246	73	319	48	9	»	78	87	55	»	»	55	67	»	»	67	92	»	»	92	50	»	»	50

niers étant l'apanage, d'une part des Universités, de l'autre du Collège royal des chirurgiens.

Au reste, le système des écoles de médecine annexées aux hôpitaux de Londres ne va pas sans soulever certaines protestations : on se plaint, très probablement à tort, que les hôpitaux soient devenus de véritables dépendances des écoles, des champs d'investigations pour les étudiants, et que le soulagement des malades soit subordonné aux expériences instituées pour l'avancement de la science médicale. Il n'est que juste d'accueillir avec défiance de tels griefs, mentionnés par la Commission parlementaire à titre de renseignements. Trop souvent, en effet, et en tous pays, les indigents assistés par les hôpitaux se montrent portés à se représenter comme des victimes prédestinées aux expérimentations *in anima vili*.

La moyenne annuelle des jeunes gens qui se font inscrire dans les écoles annexées aux hôpitaux est de 640 environ ; ce chiffre s'applique aux élèves qui font dans ces écoles leurs études complètes; mais celui des étudiants inscrits pour un temps plus court est bien plus considérable ; il dépassse 3 000. Les hôpitaux Saint-Barthélemy et Guy possèdent à eux seuls 500 élèves chacun; l'hôpital de Londres et l'hôpital Saint-Thomas approchent de très près de ce total. Les frais d'inscription varient entre 125 et 90 guinées (3 312 fr. 50 — 2 355 francs) : les étudiants sont admis à partir de 16 ans; mais l'âge moyen de la scolarité oscille entre 18 et 22 ans. Le produit des inscriptions est consacré aux émoluments des professeurs.

Plusieurs hôpitaux possèdent des *collèges*, ou internats payants, destinés au logement des étudiants; on remarque que les jeunes gens qui s'astreignent à ce régime se distinguent par un travail plus assidu et une tenue plus correcte; mais, soit à cause de l'insuffisance des locaux, ou de la cherté de la pension, un assez grand nombre d'étudiants préfèrent vivre ou dans leurs familles, ou dans des logements indépendants.

Outre les onze écoles de médecine dont on vient de parler, il y en a une autre à Londres spécialement réservée aux élèves femmes; c'est la seule de ce genre qui existe en Angleterre. Elle n'est rattachée à aucun hôpital, mais possède une clinique à l'Hôpital royal libre de Londres, établissement considérable, le plus vaste de la capitale, qui, lui, n'a point d'école de médecine attitrée. Exclues des examens du Collège royal des médecins et des chirurgiens, les femmes se présentent, en nombre relativement plus élevé que les hommes, aux examens de l'Université de Londres ou de l'Université royale d'Irlande. Les épreuves passent, à tort ou à raison, pour être particulièrement difficiles à l'Université de Londres.

Le nombre des élèves inscrites à l'école de médecine féminine de Londres était de 34 en 1890. Les frais d'inscription sont de 110 livres sterling (2 750 francs), dont 70 livres sterling vont à l'école, et 40 livres sterling à l'Hôpital royal libre. Un hôpital, nouvellement fondé pour les femmes, celui d'Euston-Road, possède un personnel médical exclusivement féminin.

AUTRICHE-HONGRIE

Budget des Universités de la monarchie austro-hongroise voté par le Reichstag en 1892. — Le budget attribué par la loi des finances aux Universités de l'empire, non compris la Hongrie, sont fournies : 1° par la subvention du Parlement, constituant le budget ordinaire, et dont la somme, à peu près constante depuis plusieurs années, se monte à 3 881 800 florins; 2° par une annuité de 191 708 florins à prendre sur une somme de 8 millions de florins votée, en principe, pour être appliquée au budget extraordinaire des Universités; 3° par une somme de 231 182 florins attribuée à divers chapitres, tels que : allocations spéciales à diverses Facultés, Universités et Écoles techniques supérieures, bourses d'études, etc. Le total général des dépenses ainsi prévues par la loi de finances s'élève à 4 112 982 florins. Les recettes et revenus universitaires s'étant montés, dans l'exercice qui nous occupe, à 219 260 florins, le total net des dépenses ressort à 3 893 722 florins; ce qui ne laissse pas de représenter un budget fort respectable de l'enseignement supérieur.

Le budget des dépenses de la partie hongroise de l'empire s'élève, pour 1892, à 1 358 311 florins, desquels il faut déduire les revenus et recettes universitaires, soit 401 233 florins ; d'où le total net de 937 078 florins de dépenses.

La somme générale des dépenses de l'enseignement supérieur austro-hongrois, déduction faite des recettes, se monte, en conséquence à 4 830 800 florins ; en comptant la valeur du florin à 2 fr. 50, on voit que le budget des dépenses universitaires de l'Empire s'élève à 12 077 000 francs.

Voici le détail des chiffres pour les deux parties de la monarchie.

Autriche. — *A.* — *Budget ordinaire :* Universités de Vienne, 928 000 florins; d'Innsbrück, 256 900 florins; de Gratz, 316 300 florins; de Prague, 786 300 florins; de Lemberg, 160 800 florins; de Cracovie, 317 400 florins; de Czernowitz, 112 900 florins. Faculté de théologie catholique de Salzbourg, 13 900 florins; d'Olmütz, 14 600 florins. Faculté de théologie protestante de Vienne, 267 100 florins; de Gratz, 108 200 florins. École technique supérieure de Prague, 250 900 florins ; de Lemberg, 101 900 florins. École supérieure d'agriculture de Vienne, 123 800 florins.

B. — *Budget extraordinaire :*

Université de Vienne : bâtiments neufs ou réparations; achat d'instruments pour l'institut histologique; entretien du jardin botanique, 56 300 florins.

Université d'Innsbrück : bâtiments; installation de divers instituts scientifiques et médicaux; bibliothèque universitaire, 30 320 florins.

Université de Gratz : bâtiments; institut de botanique; clinique chirurgicale, 11 800 florins.

Université de Prague : Construction ou aménagements d'instituts scientifiques et médicaux; frais d'administration, 33 198 florins.

Université de Lemberg : aménagement et réfection de bâtiment universitaires, 14 100 florins.

Université de Cracovie : Développement de l'enseignement agricole

supérieur; aménagement d'instituts médicaux et pharmacologiques, 22150 florins.

Université de Czernowitz : Bibliothèque, 600 florins.

Écoles techniques supérieures de Gratz, Brünn, Prague : Développement des instituts et laboratoires; création d'une chaire de chimie et d'une chaire d'architecture (Graz), 18 200 florins.

École d'agronomie de Vienne : Réparations et aménagements des bâtiments et des terrains, 4 800 florins.

1° **Hongrie.** — *Allocations budgétaires ordinaires :*

Université de Buda-Pest, 726 079 florins; de Klausenburg, 274 052 florins; d'Agram, 135 484 florins; Joseph-Polytechnicum (Pest), 202 696 florins.

Il n'a point été attribué aux Universités proprement hongroises ou croates de budget extraordinaire pour frais de réparations ou de constructions nouvelles : cela tient, en partie, aux recettes élevées de ces établissements, qui surpassent sensiblement celles de leurs similaires d'Autriche.

Les chiffres que l'on vient de lire sont extraits d'un savant travail de M. le Dr Kukula, dont nos lecteurs connaissent de longue date la haute compétence en matière de statistique universitaire.

1° AUTRICHE

Universités.	Professeurs.	Étudiants.
Vienne	374	4 985
Prague. Allemande	161	1 328
Prague. Bohême	134	2 167
Gratz	135	1 193
Cracovie	114	1 125
Lemberg	68	1 170
Innsbruck	98	817
Czernowitz	40	268
2° HONGRIE		
Buda-Pest	217	3 679
Klausenburg	87	535
Agram	49	413
TOTAUX	1 477	17 680

On compte en Autriche-Hongrie 10 Universités pour une population totale de 41 231 342 habitants.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE FONCTIONNARISME ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'étude sur « le Fonctionnarisme et l'Enseignement secondaire » que nous avons publiée dans notre avant-dernier numéro a produit une impression très vive, et nous avons reçu, à l'adresse de notre correspondant, de nombreuses lettres de félicitations. Aussi sommes-nous heureux de signaler un article très remarquable de M. Jules Simon qui a paru sous le titre : *l'Université*, dans la *Revue de Famille* du 1er janvier, et où se trouvent défendues sur certains points, avec la grande autorité de l'auteur, des idées tout à fait analogues. Voici le passage auquel nous faisons allusion, et sur lequel nous croyons devoir appeler toute l'attention de nos lecteurs :

« J'ai beau préférer les collèges universitaires pour l'instruction, pour le règlement et pour la direction des esprits, je ne puis pas ne pas voir que les maisons ecclésiastiques se soutiennent vigoureusement, qu'elles sont dans la prospérité et la joie, tandis que les nôtres sont inquiètes et même parfois un peu languissantes. La variété incessante des programmes est une raison tout à fait secondaire, qui disparaîtrait aisément par le remède empirique qu'on propose, c'est-à-dire par une trêve de dix ans.

« Mais en comparant les deux ordres de maisons, et surtout en suivant pendant quelques années les élèves qui en sortent, je suis frappé d'une chose : c'est que les universitaires oublient leur caserne, et que les cléricaux restent fidèlement et tendrement attachés à leur séminaire. Ceci est très grave. Les premiers ont passé par des classes où ils ont eu des maîtres savants et respectés, qui ne leur ont donné que leur science; les autres ont vécu dix ans dans une famille avec des maîtres aimés, qui leur donnaient à la fois leur science et leur cœur.

« Je ne reproche pas cette différence aux maîtres laïques, mais n'y a-t-il pas lieu de la reprocher aux règlements universitaires? Celui qui a fait l'Université a voulu achever l'unification de la France. Elle était à faire alors. Il y avait de grandes différences entre un Flamand, un Breton et un Provençal. L'Empereur voulait supprimer ces différences, parce qu'il voulait supprimer toutes les différences. Il les supprimait entre les provinces, il les aurait, s'il l'avait pu, supprimées entre les hommes. Il comprenait la France comme un grand régiment dont il était le chef, et où tout dépendait de sa volonté. Il ne lui suffisait pas de faire marcher son régiment à la baguette, il entendait être le maître des esprits, comme celui des corps. Il avait fait un catéchisme pour régler tous les détails de la foi, et une Université pour régler tous les mouvements de la science. Il voulait d'abord en faire une moinerie dont les membres porteraient le même costume, vivraient en commun et mangeraient à la même table. Il lui donna un grand maître, qui pouvait casser un professeur, le dégrader, le punir. Il lui imposa une opinion, en toute matière religieuse ou philosophique. Il ne réussit pas à

faire des professeurs des moines, ni des caporaux; il en fit des fonctionnaires dociles, ajournant ou supprimant leurs opinions, et toujours prêts à aller de Lille à Marseille, selon le caprice du grand maître. Il n'y a rien de commode comme le parfait fonctionnaire pour celui qui gouverne ; mais pour celui qui est gouverné, il n'y a rien de plus triste que de l'être à l'excès, d'obéir en tout, de n'avoir aucune initiative, même dans les plus petites choses. Métier d'automate, dur pour un plumitif, pour un soldat; mais le plumitif est accoutumé au compas; il ne met pas de passion dans ses écritures; le soldat a une ressource, c'est de se faire tuer, ou tout au moins de faire ce qu'il faut pour être tué. Combien cela est plus dur pour le professeur dont toute la vie est de penser! Son métier est de former les caractères, et on lui défend d'en avoir un! Il est maître par destination, par profession, et il est esclave par l'injonction du règlement!

« On n'en est pas là, grâce à Dieu ; mais les fanatiques le regrettent profondément. Ils se récrient au moindre changement : on va détruire la forte institution du grand homme! Non seulement ils règlent les matières d'enseignement et les heures de repos et de travail pour toute la France, mais ils veulent régler aussi les méthodes. Vous enseignerez telle chose, et vous l'enseignerez de telle façon. — Monsieur, vous vous croyez sûr d'arriver à de meilleurs résultats par un chemin que vous avez découvert; mais voici la route qui vous est tracée; voici le règlement et la circulaire; soumettez-vous, rentrez dans le rang.

« J'avais essayé autrefois de créer des assemblées périodiques des fonctionnaires du même lycée; j'avais donné des avantages à ces assemblées, je leur avais même donné le droit de correspondre directement avec le ministre. Mon but était de rompre un peu une uniformité qui veut obliger un Gascon à penser et à parler comme un Flamand, et qui supprime en quelque sorte l'esprit des maîtres à force de supprimer leur initiative. Je voulais, je le dis hautement, les émanciper. Mon opinion est qu'ils doivent être des maîtres, comme leur nom le dit, et, pour commencer, maîtres d'eux-mêmes. Voici, en un seul mot, comment, dans mon Université, on traite les universitaires. On leur montre le but et on les laisse tendre à ce but en liberté. Tout vit alors, tout se réveille, chacun s'ingénie pour bien faire. Il n'y a plus de règle inflexible comprimant toute originalité dans l'enseignement et toute expansion dans les relations. Les collèges deviennent des familles et cessent d'être des pelotons de discipline.

« Sans doute, il faut pour cela une foi commune. Du moment que nous créons une famille, il lui faut ses croyances; car des hommes qui vivent ensemble sans croyance ne sont pas unis; ils ne sont que juxtaposés. La croyance, dans l'état actuel, n'est pas une croyance ; c'est un article de règlement. « Article 4 : On ira à la messe de huit heures à huit heures et demie. — Article 5, on y portera un livre. » Et n'importe quel livre.

« Pour moi, je laisserais de côté la moitié au moins des règlements et les trois quarts des circulaires. J'aurais recours à la liberté. Savez-vous où je mettrais mon effort? A choisir le maître. Tout est là.

« Vous croyez que je rendrais les concours de l'agrégation encore plus difficiles? En aucune façon. D'abord, cela n'est guère possible, et ensuite cela ne servirait à rien. Il n'est pas question de découvrir un savant en *us*. Le candidat peut être en état d'en remontrer à tous les

professeurs de Berlin et d'Oxford, et être très incapable de former l'esprit d'un garçon de quinze ans. Sans doute, il est bon de savoir, mais il est bon surtout de savoir enseigner. Sans doute il est bon de savoir enseigner le latin ; mais ce qui est la perfection, c'est de savoir enseigner à vivre. Je m'assurerais par de longues épreuves, par une longue observation, de la valeur morale et pédagogique d'un homme, et une fois que je saurais : 1° qu'il sait; 2° qu'il sait enseigner; et 3° qu'il sait se faire aimer, je me jetterais à ses pieds pour le supplier d'enseigner la jeunesse. Je lui donnerais à lui-même tout ce qu'il pourrait désirer; et d'abord je lui donnerais la liberté, sans laquelle il n'y a pas d'homme, ni surtout de manieur d'hommes.

« Je serais dix fois plus difficile encore pour choisir un proviseur. Je verrais en lui un père de famille et le modèle des autres pères de famille ; quand j'aurais cet homme parfait à la tête d'un collège, et autour de lui d'excellents pédagogues cordialement unis entre eux, attachés à la maison, dévoués à la science et aimant leurs élèves, je me garderais bien de me mêler de leurs affaires et d'avoir des inquiétudes pour la France. Toutes ces petites familles feraient la grandeur et la force de la grande famille. »

Nous avons ouvert une enquête sur l'état actuel de notre enseignement secondaire; et nous avons l'intention de la poursuivre avec les renseignements que voudront bien nous communiquer nos correspondants. Ils peuvent compter (est-il besoin de le dire) sur notre entière discrétion. E. D.-B.

CONGRÈS NATIONAL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE A BORDEAUX

La Ligue girondine de l'éducation physique, dont le Comité est présidé par M. le professeur et doyen honoraire Espinas, publie le programme des travaux du futur congrès national qui se tiendra à Bordeaux au mois d'octobre 1893. Pour faciliter ces travaux, le Comité s'est divisé en 4 sections correspondant aux objets suivants : 1, pédagogie; 2, médecine; 3, technique; 4, questions financières.

Voici les principales questions proposées à l'étude et à la discussion dans chaque section : 1° *Pédagogie :* subordination nécessaire des jeux et exercices physiques au but général de l'éducation; leurs rapports avec l'éducation *esthétique* (développement de l'adresse et de la grâce, nécessité de l'ordre et de la précision, etc.); avec l'éducation *intellectuelle* (part respective du jeu et des études aux différents âges); avec l'éducation *morale* (qualités personnelles développées par les exercices physiques bien conduits, amour-propre, hardiesse, endurance, camaraderie, esprit de solidarité; défauts possibles à éviter, vanité, brutalité, étourderie, alcoolisme); avec le *régime des établissements* et la *vie de famille*) (durée et fréquence des exercices, choix des heures, responsabilité des chefs d'établissements, publicité des jeux, mélange des élèves d'origine et d'âge différents, jeux et exercices dans les établissements privés et les lycées de jeunes filles); avec *l'éducation militaire* (éducation du courage et de la prudence, préparation au service militaire, bataillons scolaires).

2° *Médecine : Influence des jeux et exercices* sur la circulation, la respiration, le système nerveux, la digestion, le développement des muscles; éducation des sens en général; traitement de certaines maladies organiques ou infectieuses et de certaines intoxications par les exercices physiques.

Entraînement. Costume dans les jeux, régime, excito-moteurs physiologiques et psychiques; fatigue comparée des organes musculaires; de ceux de la respiration et de la circulation, dans le travail lent et dans le travail vite.

3° *Technique : Classification des jeux* et exercices, suivant leur degré d'attrait et d'utilité : règles techniques des jeux individuels et collectifs; jeux oubliés ou dédaignés à remettre en vigueur. *Organisation des jeux :* Rédaction d'un manuel pratique; aménagement des locaux, des sociétés athlétiques scolaires, des caravanes et excursions; surveillance médicale et administrative des jeux. *Organisation des concours :* nécessité d'un code général pour tous les concours; conditions particulières des lendits universitaires, entraînement, discipline; avantages et inconvénients des concours officiels; opportunité et possibilité d'un concours général des exercices physiques.

4° *Questions financières :* Budget des sociétés d'exercices : cotisations, subventions permanentes ou extraordinaires des villes et de l'État; prix en argent ou en nature.

L'ÉDUCATION MORALE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

En vertu des dispositions prises par M. Valéry Meunier, ancien sous-préfet d'Avesnes, décédé en 1891, une somme de mille francs sera consacrée annuellement, pendant vingt ans, à récompenser les instituteurs et les institutrices laïques des deux cantons d'Avesnes, qui seront jugés les plus méritants sous le rapport de l'enseignement moral.

Une commission composée de M. Henri Marion, professeur de la science de l'éducation à la Faculté des lettres de Paris, de M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, et de M. le Dr Meunier, fils du donateur, est chargée, par le donateur, d'en faire la répartition.

Nous ne saurions trop louer la généreuse pensée qui a présidé à cette donation et nous souhaitons que cet exemple soit suivi, pour le plus grand bien du public scolaire, des familles et des instituteurs.

Le contenu de la 401e livraison de la *Grande Encyclopédie* explique bien le succès que ce recueil a obtenu auprès des lettrés. On y trouve en effet un article d'une fine psychologie sur la vie mentale de la *Femme* par M. Henri Marion, une série de monographies sur la situation des femmes au point de vue du droit en Égypte (par M. G. Bénédite), en Grèce (par M. P. Guiraud), à Rome (par M. G. May), en France : ancien droit français (M. G. Regel-Sperger), droit actuel (par M. V. Saverot); en législation comparée (par M. Ernest Lehr), enfin sur la situation des femmes dans la société (par M. A.-M. Berthelot). Le même fascicule renferme une étude littéraire de M. F. Brunetière sur *Fénelon.*

A noter dans la 405e livraison une importante monographie de M. Ch. Mortet sur la *Féodalité.*

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 20 décembre relative aux requêtes adressées au ministre par les fonctionnaires de l'instruction publique.

Monsieur le Recteur,

J'ai pu constater que des membres de l'enseignement public adressent directement des requêtes au ministre, ou les lui font parvenir par d'autres voies que la voie hiérarchique.

Cette façon d'agir, qui ne peut qu'affaiblir l'action et la responsabilité de ceux qui ont charge d'administrer, est contraire aux principes d'une bonne administration.

Elle ne l'est pas moins aux intérêts mêmes de ceux qui croient devoir en faire usage, car, en paraissant vouloir échapper au témoignage de leurs chefs, ils donnent à présumer que ce témoignage ne leur serait pas favorable.

Il importe donc, dans l'intérêt du service et dans l'intérêt des personnes, que les règles plusieurs fois posées par mes prédécesseurs soient exactement suivies.

Tout fonctionnaire a le droit de recourir au ministre et personne n'a qualité pour empêcher la requête du plus humble de parvenir jusqu'à lui, mais la seule voie à suivre est la voie hiérarchique. Je vous prie de le rappeler au personnel de votre Académie.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Charles Dupuy.

Décret du 28 décembre relatif au classement des professeurs de Faculté.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu les décrets des 12 février et 16 juillet 1881, relatifs au classement des professeurs des Facultés et des Écoles supérieures de pharmacie; vu l'article 40 du décret du 28 décembre 1885; vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880; la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue, décrète :

Article premier. — Le rang d'ancienneté entre professeurs qui débutent comme titulaires dans la 2e classe d'une des Facultés de Paris continue d'être fixé conformément à l'article 1er, § 3, du décret du 16 juillet 1881, combiné avec l'article 40 du décret du 28 décembre 1885.

Art. 2. — Le professeur d'une Faculté des départements, nommé titulaire dans une Faculté de même ordre, à Paris, prend rang dans la 2e classe, savoir :

A la date de sa nomination à Paris, s'il appartenait auparavant à la 3e ou à la 4e classe des professeurs des départements.

A la date de sa nomination à la 2e classe dans le cadre des professeurs des départements, s'il appartient à la 1re ou à la 2e classe.

ART. 3. — Les dispositions qui précèdent ne porteront aucune atteinte aux droits acquis en vertu du tableau d'ancienneté dressé le 31 décembre 1891.

ART. 4. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

Décret du 10 janvier portant dénomination du lycée de Lille.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu le vœu émis par l'assemblée des professeurs et le bureau d'administration du lycée de Lille; vu la délibération du Conseil académique de Lille, en date du 28 juin 1892, décrète :

ARTICLE PREMIER,. — Le lycée de Lille prendra désormais le nom de « Lycée Faidherbe ».

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

Décret du 10 janvier portant dénomination du lycée de Charleville.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu le vœu émis par l'assemblée des professeurs et le bureau d'administration du lycée de Charleville; vu la délibération du Conseil académique de Lille, en date du 28 juin 1892, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le lycée de Charleville prendra désormais le nom de « Lycée Chanzy ».

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

BIBLIOGRAPHIE

F. Priem, *La terre, les mers et les continents.* — Gustave Allais, *Malherbe et la poésie française à la fin du XVI[e] siècle.* — Félix Hémon, *Cours de littérature à l'usage des divers examens.* — Alfred Rambaud, *La France coloniale. — Histoire. — Géographie. — Commerce.* — Edme Champion, *Voltaire. — Études critiques.* — A. Collignon, *Étude sur Pétrone, la critique littéraire, l'imitation et la parodie dans le Satiricon.* — Paul Monceaux, *La Grèce avant Alexandre.* — A. Pillet, *Le droit de la guerre. — Les hostilités.*

La terre, les mers et les continents, par F. Priem. (Grand in-8, Baillère 1892). — L'ouvrage que M. F. Priem vient de publier dans la collection des « Merveilles de la Nature » comble une lacune importante dans la littérature géologique française.

Depuis quelques années, la connaissance de la terre a fait de remarquables progrès, grâce aux grandes explorations scientifiques et aux travaux synthétiques récents : la science a cessé d'être un simple catalogue de faits et il est devenu possible de donner une explication rationnelle d'un grand nombre de phénomènes; le moment est donc bien choisi pour faire paraître une œuvre de bonne vulgarisation scientifique.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Priem, le seul paru, est consacré à l'étude de l'état actuel du globe; il est une introduction nécessaire à la connaissance de la géologie.

Après avoir défini la géologie et fait rapidement l'histoire de la science, l'auteur divise son ouvrage en cinq parties.

La première renferme les notions indispensables d'astronomie et de géographie physique. L'hypothèse de Laplace, les vents et les cyclones, les principaux résultats de l'océanographie y sont traités avec soin.

La seconde partie, consacrée aux modifications actuelles de l'écorce terrestre, se subdivise en deux :

Dans une première série de chapitres, l'auteur étudie la dynamique externe, c'est-à-dire l'action de l'atmosphère et des eaux, liquides ou glacées, sur la surface terrestre. Tout ceci est bien classique maintenant, et le lecteur saura gré à M. Priem d'avoir donné un bon résumé de l'état actuel de la science sur ces questions, sans la connaissance desquelles la géologie serait incompréhensible.

Dans la seconde série de chapitres, consacrée à l'étude des modifications profondes de l'écorce terrestre, qui sont le domaine propre de la dynamique interne, l'on trouvera tous les renseignements désirables sur les volcans, les geysers, les tremblements de terre, et la formation des chaînes de montagnes. La cause de ces phénomènes est bien obscure et le sera probablement longtemps encore; aussi l'auteur a-t-il insisté surtout sur la partie descriptive, se bornant à indiquer les principales hypothèses admises actuellement par les géologues. Il lui était difficile de faire autrement sans quitter les limites de la science positive.

La troisième partie traite de l'étude des roches. De nombreuses

figures, représentant les principaux types de roches éruptives vues au microscope, permettent de suivre facilement les descriptions et montrent bien l'importance extrême de l'emploi de la lumière polarisée dans cette étude difficile. Malgré quelques imperfections de détail, ce chapitre sera, croyons-nous, un des plus appréciés de l'ouvrage : l'étude vraiment scientifique des roches éruptives est toute récente, et avant M. Priem, nul auteur français n'avait cherché à résumer pour le grand public les faits découverts dans ces dernières années.

Les roches sédimentaires viennent ensuite; on y remarquera surtout le chapitre consacré aux formations coralliennes.

Les gneiss et les schistes cristallins complètent cette troisième partie; la difficile question du métamorphisme y est traitée avec détail.

Dans la quatrième partie sont indiquées les principales applications des minéraux et des roches. Les matériaux de construction sont étudiés les premiers; peut-être aurait-il mieux valu adopter un ordre géographique, et montrer l'importance économique de la nature du sous-sol dans le développement des grandes cités?

Dans le reste de cette quatrième partie, on trouvera de nombreux renseignements sur la houille, sur le sel gemme, sur les phosphates, et sur quelques autres corps. Les minerais des principaux métaux et les pierres précieuses sont également étudiés avec soin.

La distribution géographique des êtres actuels forme l'objet de la cinquième partie. On y verra indiqués les principaux facteurs qui déterminent la répartition des végétaux et des animaux, ainsi que les principales régions naturelles que l'on rencontre à la surface du globe. Cette étude, introduction indispensable à la connaissance des régions que l'on peut distinguer dans les âges passés, sert également de complément aux volumes de la même collection précédemment parus sur la Zoologie.

Ce résumé trop court montre cependant combien l'ouvrage de M. Priem est riche en faits et en renseignements de toutes sortes. De nombreuses gravures (plus de 750) accompagnent d'ailleurs le texte et en facilitent la lecture.

Il y a néanmoins quelques critiques à faire; une seule est importante : à la fin de quelques chapitres très chargés de faits, le lecteur paresseux regrettera de ne pas trouver résumés les points principaux qui se dégagent de l'étude qu'il vient de faire.

On peut relever aussi quelques négligences; la figure 9 et une partie de la figure 402, par exemple, ont été retournées. Quelques erreurs de détail se sont glissées dans le texte : ainsi les grès de Fontainebleau sont à ciment calcaire et non siliceux (p. 464). Mais ces erreurs sont rares et de peu de gravité.

Nous croyons, en somme, que l'ouvrage de M. Priem vient heureusement s'ajouter aux autres volumes des « Merveilles de la Nature »; il nous paraît présenter les mêmes qualités que ces prédécesseurs : il intéressera le grand public et ne sera point inutile aux étudiants.

HOUSSAY.

Malherbe et la poésie française à la fin du XVI[e] siècle, par GUSTAVE ALLAIS, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. (Paris, Thorin.) — Une apologie de Malherbe par le temps qui court

ressemble fort à une bravade. Non seulement les tendances les plus récentes de la poésie sont diamétralement contraires au système de Malherbe, non seulement ce poète ne répond plus à l'idée que l'on se fait communément du poète lyrique, mais dans le milieu même où la « tradition » a ses défenseurs attitrés, la guerre a été déclarée à celui qui fut l'un des premiers représentants de cette tradition; l'Université l'attaque. M. Brunot, dans sa thèse : *la Doctrine de Malherbe*, est dur pour lui. Plus récemment, M. Souriau, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, l'a jugé avec une extrême rigueur. « L'antipathie contre Malherbe » a pu être signalée par M. Dejob dans une belle étude publiée par la *Revue* comme un courant qui entraîne beaucoup de lettrés.

M. Allais a le courage de défendre l'écrivain victime de cette hostilité. D'où lui vient la vive sympathie qu'il manifeste? Ce n'est point de ce qu'il pèse les services rendus par Malherbe à notre poésie. Son ouvrage s'arrête en 1600, à une époque où l'influence du réformateur ne se faisait pas encore sentir. Cette haute estime pour Malherbe est fondée sur la conception que se fait M. Allais du génie lyrique. Tandis que l'on considère généralement le lyrisme comme ayant sa source dans l'émotion individuelle, M. Allais le définirait volontiers le don de s'enthousiasmer pour les idées générales et de les exprimer en une forme harmonieuse et pure. Tandis que le poète lyrique nous paraît un être plus impressionnable que d'autres, M. Allais remarque que « Malherbe n'a rien de tendre; comme poète, les nuances du sentiment, les délicatesses du cœur ne sont pas son genre. Il est surtout un homme de pensée, un méditatif... Pour Malherbe, le particulier n'est qu'une manifestation du général, et c'est le général qui occupe sa pensée, qui l'inspire. » Si les élans de l'esprit et les beautés de la forme constituent le lyrisme, il est évident que Malherbe est un des maîtres du genre.

M. Allais arrive encore par une autre voie à la même conclusion; c'est en procédant pour ainsi dire *a posteriori*. En étudiant avec une grande finesse de goût les poètes de la fin du XVI[e] siècle, il montre à merveille combien Malherbe leur est supérieur aussi bien par l'inspiration que par la forme. Écrasé par la comparaison avec nos lyriques du XIX[e] siècle, Malherbe apparaît triomphant au milieu de ses contemporains. M. Allais se confine dans la période qui l'occupe; il ne voit Malherbe que dans son milieu, et il le trouve plus grand parce qu'il ne le mesure qu'avec les Du Perron et les Bertaut.

Ce n'est pas pour lui en faire un reproche que nous constatons que M. Allais se cantonne dans une époque bien délimitée; c'est au contraire signaler le très grand mérite de son ouvrage. Le livre nous fait admirablement connaître les quinze dernières années du XVI[e] siècle, et c'est là précisément ce qu'a voulu l'auteur. Le sujet n'est pas une réhabilitation de Malherbe. Ce serait après tout une controverse stérile que de discuter les titres de Malherbe à notre sympathie ou à notre admiration. Tout en faisant un grand éloge du poète, M. Allais est l'historien érudit et sagace de la formation de son talent. En suivant, année par année, le mouvement poétique de 1585 à 1600, M. Allais découvre avec beaucoup de perspicacité comment la tradition de Ronsard se perpétue en Malherbe; il établit la filiation littéraire qui relie les deux poètes; il comble une lacune de la critique de Sainte-Beuve, qui avait bien vu la

transition de Ronsard à Desportes, mais qui croyait à un passage brusque de Desportes à Malherbe. L'érudition dont M. Allais fait preuve en établissant ce point n'a rien de pénible pour le lecteur; l'exposé est des plus attachants. Malgré sa méthode, qui consiste à examiner les productions poétiques d'une année après l'autre, on ne se perd pas dans le détail. On est toujours guidé par ce double fait : la décadence de la poésie amoureuse et le progrès de la poésie héroïque, et l'on voit avec un vif intérêt se dessiner, de plus en plus originale et vigoureuse, la grande figure de Malherbe, grande à coup sûr pour l'époque.

A. Ehrhard.

Cours de littérature à l'usage des divers examens, par Félix Hémon. (Paris, Delagrave, 1892, in-12.) — Le troisième volume de ce Cours vient de paraître. Il comprend Boileau et Racine. On se souvient que le premier roulait sur la Chanson de Roland, Joinville, Montaigne, Corneille; le deuxième, sur La Fontaine et Molière. Mais ce n'est pas donner une idée exacte de ces livres que d'énumérer les auteurs dont les noms figurent sur les couvertures; car, non seulement des notices soignées sur l'histoire des différents genres y rattachent chaque écrivain à ses prédécesseurs et à ses successeurs, mais l'ouvrage est conçu d'une manière originale. Chacune des questions importantes que peut soulever l'examen des auteurs est étudiée à part, et l'on se représentera le degré de précision auquel M. Hémon porte l'étude qu'il en fait, si l'on songe que, par exemple, à propos de l'*Art poétique* de Boileau, il apprécie successivement les Poétiques dans l'antiquité, en France avant Vauquelin et au temps de Vauquelin, qu'il discute la part faite par Boileau à la nature et à l'art, la prédominance qu'il attribue à la raison et son tableau de la poésie française, qu'il interprète son silence sur la fable, son opinion sur le théâtre antique, la conformité de ses vues avec celles de Racine, sa préférence pour Ménandre et Térence, ses erreurs en matière d'épopée, ses nobles exigences en fait de morale littéraire, le tout en autant de chapitres distincts. On conviendra qu'il serait difficile de présenter un meilleur modèle de discussion méthodique et complète. Ce n'est pas tout. M. Hémon a recueilli les jugements les plus accrédités des maîtres de la critique et les sujets de compositions donnés dans les divers examens publics; de sorte qu'après avoir exposé son avis sur les grands écrivains de la France, il provoque ses lecteurs à se prononcer sur des questions nouvelles qu'il leur propose. Inutile de dire qu'on reconnaît dans ces ouvrages le goût et la plume d'un lauréat de l'Académie française. Ce qui étonne davantage, c'est l'étendue des recherches qu'ils supposent et qui, étant données ses nombreuses occupations, dénote une rare puissance de travail. Aussi souscrira-t-on sans hésiter au témoignage qu'il s'est rendu en repoussant pour son travail la qualification de manuel vulgairement pratique du baccalauréat. C'est une véritable et précieuse histoire de notre littérature que lui devront non pas seulement les élèves, mais les professeurs.

Charles Dejob.

La France coloniale. Histoire. — Géographie. — Commerce, par Alfred Rambaud, avec la collaboration d'une société de géographes et de voyageurs. Sixième édition entièrement refondue contenant treize cartes. (1 vol. in-8, Paris, Armand Colin, 1893.) — Il n'est plus besoin de recommander ce livre dont le succès persistant est suffisamment attesté par six éditions successives. L'historien distingué qui a pris l'initiative de cette utile entreprise continue de faire tous ses efforts pour la tenir au courant des plus récents travaux et des nouvelles explorations ou campagnes qui ont étendu depuis quelques années, dans des proportions si considérables, le domaine colonial de la France. Cette sixième édition, qui a subi de notables remaniements, vient à un moment plus favorable que les premières, puisque les passions anti-coloniales semblent avoir désarmé dans le Parlement et dans le public. Notre pays se rend maintenant compte du but à atteindre au milieu de l'âpre concurrence de toutes les grandes nations européennes; il admet la nécessité de faire des sacrifices proportionnés à l'importance des tâches entreprises. On ne discute plus que sur le meilleur parti à tirer des colonies déjà acquises ou sur les moyens les plus efficaces pour assurer notre influence dans les limites reconnues par les traités. La description de chaque colonie a été confiée à un écrivain l'ayant étudiée sur place, autant que possible à l'époque la plus récente, et ayant en même temps toute la compétence requise pour la décrire scientifiquement. La liste des collaborateurs parmi lesquels se rencontrent des noms d'officiers, d'explorateurs et de savants remarquables, offre, au point de vue de l'exactitude des renseignements et de la sincérité des impressions, toutes les garanties désirables. Tout au plus pourrait-on relever à travers ces pages une note optimiste parfois trop accentuée. Une ample introduction, œuvre du directeur de la publication, présente le résumé de l'histoire de notre développement colonial, depuis le xvie siècle. La conclusion, due au même écrivain, trace un tableau d'ensemble de l'importance et de l'utilité de nos possessions coloniales, en insistant sur leur avenir économique et leurs chances d'extension. « La France, dit en terminant M. Rambaud, ne doit pas désespérer de son œuvre coloniale. Elle est presque la seule nation qui se soit approchée de la solution pour le problème de l'administration des races étrangères; elle ne les détruit pas, comme ont fait trop souvent les autres peuples; elle sait mieux que personne se les assimiler... Elle seule, jusqu'à présent, a osé concevoir la métropole et les colonies comme formant une seule patrie, un seul État. »

Voltaire. — Études critiques, par Edme Champion. (1 vol. in-18, Paris, E. Flammarion, 1893.) — Les vingt-trois chapitres que M. Champion vient de consacrer à Voltaire sont tous également ingénieux et nouveaux. Un chaud enthousiasme à l'égard du xviiie siècle qu'on n'est plus habitué à rencontrer chez bon nombre de critiques, circule à travers ces pages dont la lecture laisse une impression vraiment salutaire et réconfortante. L'auteur a voué à Voltaire et aux idées qu'il représente un culte pieux et éclairé, qui le préserve du malin plaisir — fort goûté dans certains milieux — de rapetisser un grand homme et d'insister sur les petits côtés de son caractère. On aime à rencontrer cette énergique conviction chez un homme voué à l'étude du xviiie siècle.

Elle nous repose de ce dilettantisme en matière de critique littéraire qui n'est trop souvent qu'une façon déguisée d'attaquer commodément les hommes et les doctrines réprouvés par les gens bien pensants. M. Champion part de ce fait, dont son livre commence la démonstration, que Voltaire est, sur bien des points, mal connu. Son but est de montrer, par un petit nombre d'exemples, qu'il est plein d'enseignements trop négligés, et qu'il est nécessaire de corriger, au moins en partie, ce qui a été dit sur lui par les meilleurs juges. Il ne faut pas être bien révolutionnaire pour constater que nombre de sottises et de préjugés auxquels Voltaire faisait la guerre sont loin d'avoir perdu leur crédit. Sur bien des points la raison n'a pas triomphé aussi pleinement qu'il l'espérait, une partie du terrain qu'elle avait conquis a été perdu. « Il faut combattre sans cesse; quand on a détruit une erreur, il se trouve toujours quelqu'un qui la ressuscite. » Cette parole du *Dictionnaire philosophique* pourrait servir d'épigraphe aux vigoureuses études de M. Champion.

L'objet de ces dernières est des plus variés. Elles passent tour à tour en revue l'homme, l'écrivain, le critique, l'historien, le courtisan, le patriote, etc. On lira avec un intérêt tout particulier les chapitres sur la *Pucelle*, sur l'*Infâme*, sur *Candide*, l'une des plus fines études du livre, sur les juifs, sur la véritable date du *Sermon des Cinquante*, sur l'église de Ferney, sur la Grèce. Les pages consacrées à Voltaire historien nous ont paru aussi justes que pénétrantes. Il faut absolument réagir contre les opinions erronées qui circulent, même dans le public savant, au sujet du mode de composition et de la valeur proprement historique de l'*Essai sur les mœurs*. Ce n'est pas à dire que dans certaines questions M. Champion n'ait pris, sans y penser, le ton de l'apologiste (par exemple dans les chapitres VI et XI), mais nous avouons qu'en présence des accusations multiples dont Voltaire a été de tout temps l'objet et qui semblent se reproduire avec une nouvelle énergie, depuis quelques années, un tel langage ne paraît point déplacé. Que d'imputations fâcheuses, fondées sur des paroles mal comprises, et dont l'auteur fait bonne justice! La légende de Voltaire monarchiste opposé à Rousseau républicain ne résiste pas à la discussion. De même, on ne saurait plus soutenir que le *Sermon des Cinquante* est postérieur à l'*Émile*, puisqu'un texte formel emprunté au *Journal* de Barbier prouve que l'œuvre de Voltaire était connue à Paris, près de deux ans avant la publication de celle de Rousseau. Il y a, à ce point de vue, d'excellents modèles de critique de textes dans ce charmant petit volume, devenu indispensable à tous ceux qui font profession d'aimer Voltaire et qui persistent à croire que le XVIIIe siècle a été autre chose qu'une époque d'agitations stériles et de vaines aspirations.

Étude sur Pétrone; la critique littéraire, l'imitation et la parodie dans le Satiricon, par A. COLLIGNON (1 vol. in-8. Paris, Hachette, 1892). — Le livre de M. Collignon, présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, est une œuvre à la fois littéraire et philologique. Le sujet choisi par le nouveau docteur demandait à être traité avec beaucoup de délicatesse et d'habileté. Les critiques modernes qui parlent du *Satiricon* le font avec une extrême discrétion, en demandant, ou peu s'en faut, pardon à leurs lecteurs. Comme le constate l'auteur, le temps est

passé où les personnages les plus distingués faisaient profession de le goûter infiniment, où il était un des écrivains préférés de Condé, où Racine le citait sans scrupule. Nous exigeons aujourd'hui — et il est permis de se demander si ces scrupules sont inspirés par une horreur bien sincère pour ces sortes de tableaux, — que l'on s'excuse de nous entretenir de cette étrange composition empreinte d'une corruption si profonde et si cynique. C'est que Pétrone, encore qu'il soit souvent moins obscène dans les termes que Martial et que Juvénal, est beaucoup plus immoral qu'eux, parce que le vice ne provoque chez lui aucun dégoût, aucun mouvement de colère. L'étude entreprise par M. Collignon laisse de côté avec raison les scènes et les descriptions licencieuses qui ont fait au *Satiricon* une réputation trop méritée. Il y a autre chose dans l'écrivain latin que le peintre de la dépravation romaine à l'époque de la décadence. Le Pétrone que le critique s'est efforcé de mettre en relief, c'est le lettré fin et spirituel, l'homme de goût, le curieux d'art et de poésie. Il dégage le véritable caractère de l'œuvre, sorte de roman à tiroir dans lequel sont racontées les aventures d'un affranchi, Eucolpe, escroc et libertin, qui court le monde en compagnie de deux autres affranchis, Ascylte et Giton, aussi corrompus que lui. Les événements les promènent de Naples à Crotone, à travers des incidents de tout genre. C'est Eucolpe, le principal personnage, qui fait lui-même le récit. Le *Satiricon* ne nous est parvenu que très mutilé. A peine en possédons-nous la sixième partie. Il ne faut donc point chercher à retrouver dans ces fragments ni un plan logique, ni un enchaînement rigoureux des faits. Ces derniers semblent se succéder au hasard, amenés par les transitions les plus inattendues. Il est, dans l'antiquité, une autre œuvre qui peut être rapprochée à bien des égards de celle-là, c'est l'*Ane d'or* d'Apulée. Au point de vue du style et de la forme, cette composition nous rappelle également l'*Apokolokyntose*. On rencontre dans les deux romans le mélange de prose et de vers, le même goût de la parodie et de la fine raillerie. M. Collignon définit ensuite la morale et la doctrine littéraire de Pétrone. La question des sources latines et grecques du roman et des imitations ou parodies, dans lesquelles l'auteur s'est complu, retient longuement l'attention; c'est la partie essentielle du volume, celle qui a été traitée le plus à fond. Elle témoigne d'une érudition solide et étendue en matière de littérature latine. On pourrait cependant relever çà et là plus d'une hypothèse téméraire, plus d'une erreur de méthode; mais il vaut mieux ne pas insister sur ces critiques pour ne louer que la conscience avec laquelle les recherches préparatoires ont été conduites.

La Grèce avant Alexandre. Étude sur la Société grecque du VIe au IVe siècle, par PAUL MONCEAUX. — *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle*, par JEAN H. MARIÉJOL (2 vol. in-8, Paris, ancienne maison Quantin, 1893.) — Ces deux volumes ne sont pas moins réussis que leurs aînés (1). Ils sont l'un et l'autre attrayants et instructifs, écrits avec soin, et reposent sur une connaissance approfondie de chacune des époques. Si tous les volumes de la collection ressemblent à ceux-là, la *Bibliothèque d'histoire illustrée* sera appelée à rendre de sérieux services. On pouvait concevoir

1. Voy. notre *Revue*, année 1892, n° de janvier.

au début quelques craintes sur les inconvénients du genre, mais l'expérience a montré que le cadre adopté était heureusement conçu. Ces travaux n'appartiennent ni à la simple vulgarisation, ni à la science pure : ils constituent quelque chose d'intermédiaire qui méritait de trouver place dans la bibliographie historique, surtout en ce qui touche l'histoire des civilisations étrangères, si peu accessible au grand public. L'ouvrage de M. Monceaux prend la société grecque au moment de son plus magnifique épanouissement. Il étudie tour à tour la religion, la propriété, la famille, l'État, la constitution de l'unité nationale, l'art et la vie journalière. Ces sujets forment autant de chapitres, mis au courant des plus récentes découvertes et rédigés en un style souvent pittoresque, toujours élégant et facile, en un mot digne de la matière. Nous suivons avec l'auteur le Grec au temple, dans son intérieur, à l'agora, dans ses flâneries sous les portiques, en voyage, à la campagne. Nous nous mêlons à cette vie variée et charmante, où tout est proportion, harmonie et gaîté. L'intelligence, finement aiguisée, ne s'engourdit ni dans la paresse ni dans le rêve. Elle est faite de bon sens, de netteté, de curiosité, d'un aimable égoïsme qui se plaît pourtant au spectacle de la vie des autres, aux conversations et aux jeux. Mais tout en nous présentant le tableau détaillé de l'existence d'un Grec, l'auteur n'a eu garde de sacrifier le côté politique et économique de son sujet. L'organisation du gouvernement, de la justice, des finances, de l'armée, de la marine, des colonies, la division des classes et des citoyens, les questions relatives à l'éducation, au droit des gens hellénique : tout cela est exposé avec le développement nécessaire. Bien que naturellement Athènes tienne dans ces études une place prépondérante, l'auteur n'a pas cependant négligé l'histoire et les antiquités des autres villes. Les gravures sont soignées, et s'il faut reconnaître que la bibliographie de plusieurs chapitres est constituée d'une manière arbitraire et que l'on rencontre des erreurs de détail en plusieurs endroits, le volume n'en est pas moins digne d'un accueil fort sympathique. — L'*Espagne* de M. Mariéjol mérite autant d'éloges. C'est un ouvrage original en bien des parties, qui donne de la civilisation espagnole au xv[e] siècle une idée très exacte, et où la forme a été l'objet de soins particuliers. Il est tels chapitres, ceux relatifs à l'Inquisition et au clergé, par exemple, qui offrent des pages vraiment remarquables. L'auteur nous montre comment, dans la seconde moitié du xv[e] siècle, l'Espagne, qui jusque-là ne s'était mêlée que de loin au mouvement des affaires européennes, entre définitivement en scène. Les divers royaumes qui se partageaient la Péninsule étaient auparavant trop faibles pour suivre au dehors une politique énergique. Il fallut le mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, et l'union des deux Etats les plus puissants, pour faire à l'Espagne sa place dans le monde chrétien. Avec ces deux souverains commencent les intérêts communs et l'histoire générale du pays. Leur action sur les événements intérieurs ne fut pas moins considérable. Les agitations séparatistes d'Aragon, les tentatives de l'aristocratie castillane furent réprimées avec énergie. Les perturbateurs de tout rang et de toute origine se trouvèrent réduits au silence. C'est la fin d'une anarchie séculaire. Ce côté de l'histoire du gouvernement de Ferdinand et d'Isabelle est généralement moins connu que le côté de la politique extérieure, parce qu'il ne regarde que l'Espagne seule. C'est là cependant la partie capitale de leur œuvre : la paix au

dedans explique les efforts et les succès au dehors. La question de l'assimilation des races — obtenue au prix de mesures si cruelles et si odieuses — et celle si importante de la conquête des Indes sont également traitées dans la première partie. L'auteur aborde ensuite l'étude des institutions, c'est-à-dire de la royauté, des Cortès, des Conseils, des agents royaux, de la justice, de l'armée, et enfin de l'administration de la richesse publique. La troisième partie nous présente des tableaux dessinés avec charme du monde de la cour, du clergé, de la noblesse, et de la population des villes. Les lettres et les beaux-arts sont l'objet de développements intéressants, où l'on retrouve la compétence du savant auteur de la thèse sur Pierre Martyr d'Anghera.

A. L.

Le droit de la guerre. Première partie. Les hostilités. par A. PILLET, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. (A. Rousseau.) — La ville de Grenoble contient une garnison nombreuse. M. Pillet, professeur de droit international public et privé, a pensé qu'il serait utile d'exposer aux officiers de cette garnison, dans une suite de conférences spécialement faites pour eux, les parties du droit international qui peuvent quelque jour présenter, pour les chefs de notre armée un intérêt particulier. Il y a eu là une tentative qu'il est intéressant de signaler parce qu'elle pourrait être, à notre avis, utilement imitée dans plusieurs des centres universitaires. C'est toujours, en effet, rendre un véritable service à l'enseignement supérieur que de mettre en relief l'importance du rôle qui lui appartient dans nos sociétés modernes; que de montrer comment particulièrement ces théories juridiques, que la science ne se lasse pas d'élaborer dans une sérénité qui peut sembler parfois de l'indifférence, se trouvent être en réalité parmi les agents les plus actifs du progrès et tendent incessamment à réduire la somme des misères de l'humanité.

L'initiative prise par M. Pillet a parfaitement réussi. Les salles de la Faculté de droit ont eu peine à contenir les officiers de toutes armes accourus pour profiter de l'enseignement créé à leur intention. On retrouvera, dans le livre qui vient de paraître, les dix conférences faites par M. Pillet en 1891-1892. Le conférencier y étudie successivement les diverses questions relatives aux hostilités et aux rapports des belligérants. Il a réservé pour l'année 1892-1893 l'étude des questions qui se rattachent aux relations des belligérants et des non-belligérants.

Ce n'est pas une œuvre d'érudition qu'a voulu faire M. Pillet. Il prétend seulement présenter un exposé clair, limpide et facilement saisissable des principes les plus généralement acceptés sur le droit de la guerre. Le lecteur le plus exigeant sera obligé de reconnaître que le but visé a été atteint.

Le livre a conservé la forme alerte et vivante de la parole publique et c'est un attrait de plus. Mais de nombreuses notes, ajoutées à l'œuvre primitive, faciliteront les recherches de ceux qui voudraient étudier de plus près les intéressants sujets traités par le professeur de la Faculté de droit de Grenoble.

R. J.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29619.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE 1848 A 1852

Deux périodes nettement tranchées s'étendent entre la Révolution de Février et le Coup d'État du Deux décembre : la République avec le Gouvernement provisoire, la réaction avec le Gouvernement présidentiel de Louis-Napoléon Bonaparte.

Dans plus d'une chaire de l'enseignement supérieur, la Révolution de Février avait été saluée comme une délivrance et comme l'avènement d'une ère de liberté et de vertus (1). Mais l'enthousiasme était loin d'être général. On n'était pas sans inquiétude sur les choses et sans défiances contre les hommes. Ce qui venait d'être vaincu, c'était la bourgeoisie censitaire; ce qui se levait,

(1) A la Faculté des sciences de Paris, J.-B. Dumas s'exprimait ainsi dans sa première leçon, après la Révolution de Février : « Nous avons aussi à inaugurer un grand événement, fait pour porter au plus haut degré la grandeur morale et la prospérité matérielle de la France... Saluons avec confiance une ère nouvelle, que le courage, la science et la vertu sauront parcourir avec fermeté. » — A la Faculté des lettres, Ozanam prononçait un véritable dithyrambe en l'honneur de la Révolution : « En reparaissant devant vous après les grands événements qui viennent de s'accomplir, le premier usage que j'ai besoin de faire de la parole publique, c'est de rendre hommage à cette majesté nouvelle qui sort des ruines du passé, à cette majesté du peuple, juste, magnanime dans la victoire, et trop maître de sa colère pour ne pas rester à jamais le maître de ses destinées. Pour moi, je suis heureux de ne trouver dans le souvenir d'un long enseignement aucune opinion que j'aie à retirer aujourd'hui. Vous m'avez toujours connu passionné pour la liberté, pour les conquêtes légitimes des peuples, pour les réformes qui moralisent les hommes en les relevant, pour ces dogmes d'égalité et de fraternité qui ne sont que l'avènement de l'Évangile dans la société temporelle. Vous m'avez entendu joindre mes protestations aux vôtres contre une politique matérialiste qui fondait le règne des intérêts sur le mépris des idées. » — A la Faculté des lettres de Lyon, V. de Laprade faisait sa leçon du 11 mars sur le Principe moral dans la République, et il y

c'était le suffrage universel et le prolétariat. Institution faite pour la bourgeoisie, l'Université, triomphante sous un gouvernement bourgeois, n'était-elle pas menacée sinon de succomber avec lui, du moins d'être affaiblie par sa chute? Habituée à des chefs sortis de ses rangs ou imbus de son esprit, comment se trouverait-elle d'un ministre saint-simonien, assisté de conseillers saint-simoniens? Au premier instant, on ne se rendait pas compte que la Révolution avait été une surprise, et que les hommes, brusquement devenus par elle les directeurs du pays, apportaient à cette tâche plus de nobles sentiments que d'idées précises et mûries: qu'en matière d'instruction publique en particulier, à l'exception de deux principes, — l'instruction gratuite et obligatoire pour le peuple, et l'enseignement libre à tous les degrés, — ils n'avaient pas de système. Quant aux nouveaux chefs, si l'on savait que le Ministre, H. Carnot et ses collaborateurs intimes, Jean Reynaud et Charton, avaient été de l'église saint-simonienne, on ignorait qu'ils y avaient protesté contre l'abus du principe d'autorité et qu'ils s'étaient séparés d'elle le jour où elle leur avait paru trop peu soucieuse de la famille et de la propriété (1).

Du reste, aux actes, on ne tarda pas à se rassurer. Il n'y eut pas de révolution dans l'Université. L'urgent besoin, le grand devoir était l'éducation du peuple; celle des classes aisées, assurée par l'Université dans les collèges et dans les Facultés, n'avait été attaquée sous le précédent régime que par l'Église; l'opinion, même la plus avancée, n'y réclamait aucun changement profond, et nulle conception générale, pouvant en modifier les assises et l'économie, n'avait surgi dans les esprits. Aussi les actes révolutionnaires d'un ministre provisoire, de nature conciliante et modérée, furent-ils limités à quelques mesures contre les personnes. On déclara « brisée par la victoire du peuple, comme son ministère (2) », la chaire de Sorbonne dont Guizot restait le titulaire sans l'occuper, et l'on mit à sa place Henri Martin, « le plus démocratique de nos historiens nationaux ». On déclara vacante à la

disait : « Libre désormais de l'odieuse fatalité de 1815, rejetant l'institution des formes britanniques, l'esprit français va rentrer dans ses voies légitimes, et l'humanité l'y suivra. Cette ère nouvelle qui commence, la littérature et la poésie ne sauraient être les dernières à la saluer!... J'en atteste le sang qui coulait hier pour le triomphe non pas d'un intérêt, mais d'un principe; ce n'est pas au moment d'une aussi pure, d'une aussi belle victoire remportée au nom du droit, que peut faiblir chez les vainqueurs la notion du dévouement et du devoir. »

(1) Cf. H. Carnot, *le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet* 1848.

(2) Rapport de M. Charton au Ministre de l'Instruction publique, 5 avril 1848.

Faculté de droit la chaire de droit constitutionnel de Rossi, lequel, au lendemain de la Révolution, avait quitté la France et pris service auprès d'un gouvernement étranger (1). On transforma, pour des besoins nouveaux, trois chaires du Collège de France suspectes par leurs titres et par leurs titulaires; enfin on remplaça le doyen de la Faculté de médecine de Paris par un républicain (2).

Au fond, le Gouvernement provisoire prit tout simplement la suite du Gouvernement de Juillet. Celui-ci avait constitué deux commissions importantes pour la réforme des études dans les Facultés de droit et dans les Facultés de médecine; le Gouvernement provisoire en constitua une autre pour les sciences et pour les lettres. Il la fit nombreuse et variée. Béranger y siégeait à côté de savants, d'érudits, de professeurs et de politiques. Il ne semble pas qu'on ait agité, dans cette commission, quelque grand projet de réforme pour l'enseignement supérieur des lettres et des sciences. Les opinions y étaient trop diverses pour qu'on pût aboutir à des vues d'ensemble, et déjà les esprits appréhendaient vaguement que des événements prochains ne vinssent annuler tout essai de réforme.

La seule création du Gouvernement provisoire, dans l'ordre du haut enseignement, fut l'École d'administration (3).

En se proposant d'organiser en France un enseignement supérieur de la politique, la République se montrait à la fois fidèle à ses traditions et soucieuse de ses besoins. Qu'on se rappelle les plans de la Constituante et de la Législative. Une large place y était faite, à côté des sciences mathématiques et des sciences de la nature, aux sciences de l'homme et de la société. Les instituts de Condorcet auraient eu une section de politique et d'économie sociale. D'autre part, avec la souveraineté du peuple pour principe et le suffrage universel pour organe, la République avait besoin, plus que les monarchies auxquelles elle succédait, d'un enseignement capable à la fois de lui donner des administrateurs et des agents, et d'élaborer les idées qui, en se diffusant, alimentent et renouvellent l'esprit public.

De ces deux fonctions, si le Gouvernement provisoire avait eu principalement en vue la seconde, il est possible qu'il eût placé le nouvel enseignement au sein même des Facultés, à portée de toute la jeunesse française, au milieu d'enseignements existant

(1) 15 juin 1848.
(2) 28 février 1848.
(3) Arrêté du 8 mars 1848.

déjà, histoire et droit, dont les études politiques et administratives ne sauraient se passer. Le parti qu'il prit de créer, en un point unique du territoire, sur le type de l'École polytechnique, ou, plus exactement, de l'École normale, une École d'administration, enfermée dans les murs d'un vieux collège, et se recrutant, en nombre limité, par des concours annuels, prouve qu'il se préoccupa surtout de former des administrateurs. Du reste, les esprits en étaient toujours à la conception napoléonienne de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur : par le premier, la culture générale; par le second, les éducations spéciales, et, pour celles-ci, nul instrument ne semblait meilleur que des écoles spéciales. Toutefois, avec l'École d'administration, on réalisa un type mixte, assez voisin de ce qu'avait été à l'origine l'École normale, longtemps tributaire de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres : une école fermée, avec son appareil interne d'élèves, de surveillants, de répétiteurs et de maîtres de conférences, et un enseignement public, ouvert à tous.

A l'École proprement dite, on donna pour abri l'ancien Collège du Plessis, naguère abandonné par l'École normale. Pour l'enseignement public, on crut le trouver, avec certains remaniements de chaires et changements de personnes, dans le Collège de France. Rien de plus curieux qu'un ministre révolutionnaire invoquant, pour justifier cette métamorphose, la pensée royale qui avait créé le Collège de France : « Il a de tout temps servi aux enseignements nouveaux, ...il a toujours joui de privilèges particuliers... il relevait directement des rois, et son indépendance de l'Université lui permettait de se transformer selon les temps. Il se rattache donc d'une manière toute spéciale au pouvoir gouvernemental, et peut se modifier conformément aux connaissances nouvelles dont l'enseignement est reconnu nécessaire par l'État : c'est son caractère, c'est son importance propre (1). » On décréta donc que certaines chaires y seraient supprimées, et qu'il y serait institué une série de cours, les uns d'ordre général, les autres d'ordre technique, destinés particulièrement aux élèves de l'École d'administration.

Ainsi organisée, était-ce une création viable ? Elle a vécu trop peu pour qu'on le sache. Promptement la politique allait la faire disparaître (2).

(1) H. Carnot, *le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet* 1848.

(2) Dès le 14 novembre, l'Assemblée nationale rétablissait les chaires du Collège de France qu'avait supprimées le Gouvernement provisoire. Le

Bientôt en effet la réaction éclate contre la République, sous raison de salut social, et c'est l'Église qui mène la campagne. Immédiatement on s'en prend à l'Université. Elle était à sa manière un pouvoir spirituel, que ne pouvait envisager, sans le désir de l'abattre, cet autre pouvoir spirituel, séculairement habitué à l'empire des âmes et sachant que pour les bien posséder le mieux est de les avoir formées. Entre les deux, l'antagonisme était fatal, et la lutte s'était engagée dès le premier jour, avec des allures changeantes, tantôt sourde et dissimulée, tantôt ouverte et violente, selon les temps et selon les alternatives de force et de faiblesse du pouvoir civil. Tenue en bride par Napoléon, la passion de l'Église contre l'Université se déchaîna aux débuts de la Restauration. Tout d'abord elle ne visait à rien moins qu'à détruire, jusque dans ses fondements, la rivale détestée. Assagie par les politiques et rendue plus habile, elle s'était ingéniée plus tard à transformer l'institution et, en y changeant graduellement les personnes et l'esprit, à s'en faire un instrument. Mais, attaques violentes de front ou tentatives sinueuses d'asservissement, tout, pendant cette période, tourne à la victoire de l'Église sur l'Université.

Avec le Gouvernement de Juillet, changement de positions; péripétie. Le pouvoir civil reprend ses droits; aussitôt l'Université reprend l'avantage, et le garde. Non pas que l'adversaire ait désarmé; mais dans ses attaques, il n'a plus pour allié l'État lui-même. L'État est passé à l'Université, et il la défend comme un des soutiens de la société civile. Il veut si bien la protéger que, crainte de l'affaiblir, il commet la faute de ne pas régler à temps la question de la liberté de l'enseignement.

Ouverte aux derniers jours de la Restauration, cette question avait été résolue en principe par la Charte de 1830. La promesse

22 janvier 1849, M. de Falloux déposait le projet de loi suivant : « Art. 1er. Il est fondé dans toutes les Facultés de droit de la République un enseignement du droit public et administratif... — Art. 2. L'enseignement du droit public et administratif comprend deux années. — Art. 3. Après la seconde année d'études les élèves inscrits pourront obtenir le grade de licencié en droit public et administratif. — Art. 4. Nul n'est admis à s'inscrire s'il n'est pourvu du diplôme de bachelier en droit, sauf l'exception spécifiée plus bas. — Art. 5. Des règlements d'administration publique détermineront les fonctions administratives pour lesquelles le grade de licencié en droit public et administratif sera exigé. — Art. 6. Les élèves faisant actuellement partie de l'École d'administration annexée au Collège de France par le décret du Gouvernement provisoire du 8 mars 1848 seront admis à se faire inscrire pour les cours de droit public et administratif sans avoir à justifier du diplôme de bachelier en droit. » — Le 9 août suivant, une loi supprimait l'École d'administration, mais sans organiser dans les Facultés de droit l'enseignement du droit public et administratif.

formelle de la liberté de l'enseignement y était inscrite. Le Gouvernement crut habile d'en différer l'exécution. De commission en commission, de projet en projet, de discussion en discussion, on traîna si bien qu'à la Révolution de Février on n'ava abouti à rien, si ce n'est à grossir les colères et à exaspérer les revendications. Pourtant la solution était alors relativement facile, et celle qu'on eût adoptée, avec le sentiment très vif qu'on avait dans le Gouvernement et dans les Chambres des droits de l'État et de la société civile, eût évité celle qu'apporta la loi de 1850. On ne s'en prenait sérieusement alors qu'au monopole universitaire; on ne réclamait que le partage du droit commun; plusieurs évêques se fussent même contentés du retrait de l'ordonnance de 1828 sur les petits séminaires. Pour avoir temporisé et paru refuser ce que la Charte avait solennellement promis, on allait se trouver en présence de tout autres exigences.

La Constitution de 1848 portait :

« L'enseignement est libre.

« La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de moralité et de capacité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'État.

« Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. »

On ne tarda pas à s'apercevoir que, sous couvert de liberté d'enseignement, on allait mettre en cause l'existence même de l'Université. On a dit que la loi de 1850 sortait des journées de Juin. Sans aucun doute, et nous le verrons bientôt; mais elle en sortait comme d'une cause occasionnelle et non d'une cause efficiente. Les journées de Juin firent la majorité qui vota la loi; elles ne firent pas le dessein que cette loi réalisait (1). Il existait auparavant, et déjà des esprits clairvoyants l'avaient entrevu et dénoncé, sous d'autres manifestations, à l'Assemblée constituante. Qu'on lise, par exemple, la séance du 9 novembre 1848, et l'on sera édifié. Il s'agit du budget rectificatif de 1848. Le Comité des Finances, — rapporteur M. Sauvaire de Barthélemy, un ami de Montalembert,

(1) On trouve dans une lettre de M. Dupanloup publiée, le 13 novembre 1849, par l'*Ami de la Religion*, le programme des promoteurs de la loi. Il comprenait les points suivants : « L'affranchissement des petits séminaires; l'admission des congrégations religieuses et des jésuites; l'abolition des grades; la destruction des écoles normales; la réforme radicale de l'instruction primaire; la dislocation profonde et irrémédiable de la hiérarchie universitaire; la liberté des pensionnats primaires et de l'enseignement charitable; enfin la grande place réservée à nosseigneurs les évêques dans les conseils de l'Instruction publique. »

un des futurs membres de la Commission de 1850, — a fait de larges coupes au budget de l'enseignement supérieur, tandis qu'au budget des cultes, gros de quarante millions, il n'a proposé qu'une économie insignifiante. Le contraste est si frappant qu'il arrache des protestations : « Je ne veux pas, s'écrie Ch. Dupin, qu'on frappe l'intelligence, lorsqu'on respecte les cultes! » « Vous avez cru faire une économie d'argent, s'écrie à son tour Victor Hugo, c'est une économie de gloire que vous faites. » Il est si expressif qu'il pousse M. Boulatignier à dire : « Lorsqu'il s'est agi de la question universitaire, j'ai rencontré des personnes qui, sous des questions de chiffres, sous des questions de détail, poursuivaient un but : celui, je ne crains pas de le dire, sinon de l'anéantissement complet, au moins du ravalement de l'Université. »

La liberté de l'enseignement n'était pas repoussée par le parti républicain. C'est très sincèrement qu'il l'avait inscrite dans la Constitution, et c'est très sincèrement aussi qu'une commission présidée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec M. Jules Simon pour secrétaire-rapporteur, avait élaboré une loi qui l'aurait appliquée sur les bases du droit commun et sous les garanties de capacité, de moralité et de contrôle public fixées par la Constitution elle-même. Mais le droit commun, c'est peu pour l'Église ; elle ne s'y résigne que par nécessité, à défaut du privilège. Or les circonstances lui étaient promptement devenues favorables. La réaction contre la République allait s'accélérant, précipitée par la peur qu'avaient répandue dans les classes moyennes les tristes journées de Juin. Le Ministre de l'Instruction publique du Prince-Président était M. de Falloux, aussi profond politique que catholique ardent. Il avait, paraît-il, mis comme condition à son entrée au ministère le dépôt d'un projet de loi sur l'enseignement (1). Il vit juste ce qui pouvait se faire ; il vit juste l'instant précis où le succès était possible, et, avec un tact infaillible, il détermina ou saisit les circonstances opportunes.

Hasard ou calcul, trois faits se lient, comme les propositions d'un syllogisme, dans la courte carrière politique de M. de Falloux : la fermeture des ateliers nationaux faisant éclater les journées de Juin ; les journées de Juin provoquant la terreur bourgeoise ; la terreur bourgeoise imposant la loi de 1850 comme un préservatif social. Chose unique dans l'histoire de l'Université, ses meilleurs défenseurs de la veille sont les premiers à faire alliance avec ses adversaires. Sans la renier, ils l'abandonnent, parce qu'il ne

(1) E. Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République*, 3e part., XII.

leur semble pas trop de ses forces et de celles de l'Église mises ensemble pour prévenir de nouvelles explosions du mal social. « Il y a un grand principe, dit Victor Cousin, sans lequel il sera impossible de réaliser aucun bien durable : l'accord du clergé et de l'Université... Tout le secret est à mon sens dans cette maxime : Ne pas donner l'Université au clergé, mais mettre le clergé dans l'Université. » Et, quoi qu'il lui en coûte, pour sceller cet accord, il finit « par livrer le mot d'Université (1) ». M. Thiers est plus vif et plus décidé : « Quant à la liberté d'enseignement, écrit-il à Madier de Montjau, je suis changé. Je le suis non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social... L'enseignement du clergé, que je n'aimais point pour beaucoup de raisons, me semble meilleur que celui qui nous est préparé... L'ennemi, c'est la démagogie (2). » Et, dans la Commission chargée de préparer la loi (3), il répète : « Les quarante mille instituteurs, quarante mille curés de l'athéisme et du socialisme. » « Marchons résolument... Ma répulsion est sans bornes à l'égard des antisociaux. » « La société vaut bien l'Université (4). » Ce mot dit tout et explique tout.

Le but apparent et avoué de la loi était donc, suivant les paroles mêmes du rapporteur, M. Beugnot, « de recueillir toutes les forces morales du pays, de les unir les unes aux autres pour combattre et terrasser l'ennemi commun, le socialisme, qui, victorieux, ne ferait grâce à personne, ni à l'Université ni à l'Église. » Les frais du pacte devaient être payés par l'Université.

Un pacte, ce n'était pas pour satisfaire les ardents du parti catholique, qui avaient rêvé une possession exclusive de l'enseignement tout entier et qui croyaient le moment venu de la saisir.

(1) De Lacombe, Procès-verbaux inédits de la Commission de l'enseignement de 1849. *Le Correspondant*, 25 mars et 10 avril 1879.

(2) *L'Ami de la Religion*, 18 juin 1848.

(3) Il s'agit de la Commission administrative formée par M. de Falloux pour préparer le projet de loi, et dont les procès-verbaux, disparus du Ministère de l'Instruction publique, ont été publiés dans le *Correspondant*, par M. de Lacombe, en 1880. La Commission parlementaire nommée par l'Assemblée législative pour examiner le projet ne tint pas procès-verbal de ses séances. En tête du dossier de cette loi, *Archives de la Chambre des députés*, 945, se trouve la note suivante :

« Les procès-verbaux de la Commission chargée, en 1850, de l'examen du projet de loi sur l'Instruction publique ne doivent pas être confondus avec ceux de la Commission administrative chargée de préparer le projet de loi de M. de Falloux, qui ont été publiés dans le *Correspondant*.

« Les procès-verbaux de la Commission parlementaire n'ont jamais été rédigés, d'un commun accord entre la Commission et M. Thiers, qui en était le président, et sur sa proposition. »

(4) De Lacombe, *ibid.*

Un pacte, que pouvait-ce être à leurs yeux? « Un leurre », « une monstrueuse alliance des ministres de Dieu et des ministres de Satan ». Ils allèrent, dans leur indignation, jusqu'à taxer M. de Falloux et M. Dupanloup « d'apostasie et de schisme » (1). Du moment qu'on ne prenait pas tout, on trahissait.

Ils ne voyaient pas, ceux-là, que le pacte, puisque pacte il y avait, n'était qu'à la surface, et qu'au fond les auteurs de la loi avaient pris tout ce qu'on pouvait prendre, s'arrêtant juste à la limite qu'il n'eût pas été prudent de franchir. Toute l'éducation nationale remise au clergé et aux congrégations, était-ce possible? « Deux choses, a dit plus tard M. de Falloux, auraient manqué aux maisons religieuses : des prêtres pour les diriger, des familles pour les remplir (2). » Il eût pu ajouter qu'à une telle loi eût manqué une majorité pour la voter. La loi fut votée, a dit un témoin non suspect, par une assemblée « où on ne comptait qu'une centaine de voix pour la vraie liberté d'enseignement, et où tout le reste de la majorité, dite parti de l'ordre, se composait d'anciens conservateurs, incorrigibles dans leurs errements, qui auraient voté avec les montagnards si les catholiques ne s'étaient pas entendus ou avaient trop exigé d'eux (3). »

Ce que les ardents ne voyaient pas non plus, c'étaient les avantages avoués ou secrets stipulés pour l'Église. On a dit de cette loi qu'elle fut une transaction, un « concordat », et même « l'édit de Nantes du XIX[e] siècle (4) ». Je le veux bien ; mais transaction, concordat ou « édit de Nantes », des deux puissances qui traitent, celle qui transige, celle qui concède, ce n'est pas l'Etat, c'est l'Église, et elle ne transige que dans la limite imposée par les circonstances ; elle ne concède que ce qu'elle ne peut pas retenir.

Tout d'abord elle biffe le nom d'Université, et avec le nom disparaissent les dernières franchises du corps enseignant (5) : plus

(1) *Ap.* DE LACOMBE, *ibid.*

(2) *Ap.* GRÉARD, *Discours de réception à l'Académie.*

(3) Le P. A. DE PONLEVOY, *Vie du R. P. de Ravignan*, tome II, chap. XX.

(4) P. LACORDAIRE, *ap.* de Lacombe.

(5) Il est hors de doute qu'avec la loi de 1850, l'Université disparait. Il y est substitué un service public d'instruction. Dans le projet élaboré en 1849, et dont M. Jules Simon était le rapporteur, l'Université était maintenue. « L'instruction nationale, y lisait-on, est placée sous la protection et la surveillance de l'État : elle se divise en instruction publique, donnée par l'État sous la direction de l'Université, et en instruction privée. » Dans la loi de 1850, le mot Université ne se trouve pas une seule fois ; l'enseignement donné par l'État et les communes est qualifié instruction publique. Sans doute aucun texte n'a expressément porté suppression de l'Université : cette suppression s'est faite par prétérition. Que telle fût la pensée des auteurs de la loi, c'est ce que prouvent et

de Grand-Maître, plus de Conseil, plus de biens, plus de personnalité civile. La dotation de l'Université est rayée du Grand-Livre; ses biens sont incorporés au domaine. Au corps Université est substitué un service public de l'enseignement, sans conseils propres, sans biens personnels, directement soumis, comme les autres administrations, au pouvoir central. Que l'Église conserve, comme elle l'espère, son ascendant sur le gouvernement, et c'est elle qui régentera l'instruction publique.

D'ailleurs, cet enseignement public, on fait tout pour l'amoindrir « dans son autorité, en morcelant les grandes régions académiques; dans son indépendance, en le mettant en tutelle au sein des conseils appelés à régler ses intérêts ; dans sa valeur, en abaissant les programmes de l'École normale; dans son honneur, en jetant le discrédit sur l'élite de ceux qui le servaient (1) ».

Par contre, pour l'enseignement libre, partout le privilège, partout un régime d'exception: le silence absolu sur les congrégations d'hommes interdites par les lois, et, dans ce silence, leur droit à enseigner tacitement impliqué ; la lettre d'obédience tenant lieu de titre de capacité pour les institutrices congréganistes: l'inspection des écoles libres organisée de façon à demeurer sans prise ; l'ouverture de ces écoles soumise au minimum des conditions: un simple diplôme de bachelier, ou, moins encore, un certificat délivré par un jury nommé par le conseil académique, ce nouveau conseil académique où l'évêque est le personnage influent; une attestation de stage dont le même conseil peut accorder la dispense; et pour les professeurs, rien; pour les surveillants, rien; la faculté pour les établissements libres d'ob-

la discussion de la loi elle-même et les actes qui la suivirent. Dans la séance du 14 janvier 1850, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'exprimait ainsi : « Quels sont les griefs par lesquels on justifie cette destruction de l'Université ?... Je ne dis pas que l'Université soit sans défaut: il fallait la corriger; mais il ne fallait pas la détruire, ni penser à la détruire. » Dans la même séance, M. Flandin déposait un amendement ainsi conçu : « L'Université de France se compose des Académies départementales.... », dont l'objet, disait-il, était « de maintenir l'Université, en modifiant certains décrets impériaux ». Après un discours assez confus du Ministre, M. de Parieu, l'amendement de M. Flandin ne fut pas pris en considération. — Quelques mois plus tard, la loi de finances du 7 août 1850 disposait que « les propriétés immobilières et revenus fonciers qui appartenaient à l'Université feront retour au domaine de l'État »; « que la rente de 523 433 fr. inscrite au nom de l'Université est annulée et sera rayée du Grand-Livre de la dette publique ». Enfin, détail qui n'est pas sans importance, jusqu'au mois de novembre 1850, date à laquelle la loi était exécutoire, les actes ministériels portaient : « Le Ministre de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université. » A partir de cette date, ils ne portent plus que : « Le Ministre de l'Instruction publique. »

(1) Gréard, *Discours de réception à l'Académie.*

tenir des communes, des départements et même de l'État, des subventions et un local ; le droit pour tout curé, desservant ou vicaire, de tenir école de latin à quatre élèves ; le droit pour tout évêque d'avoir école secondaire, sans directeur responsable, sans déclaration préalable d'ouverture, sans sujétion à l'inspection des écoles libres, sans même que les élèves en soient nécessairement de futurs séminaristes. Concordat, « édit de Nantes » ! mais concordat au profit de l'une des puissances contractantes, au détriment de l'autre ; « édit de Nantes », par lequel l'Église ne s'assurait pas simplement quelques places de refuge.

Ce n'est pas sans regret qu'on avait renoncé à quelques-unes des positions convoitées et que d'avance on s'était proposé d'occuper, par exemple à la collation des grades. M. Dupanloup déclarait « exorbitante », « déraisonnable », « injuste », la prétention qu'avait toujours eue l'État, depuis la Révolution, de les délivrer seul. Il n'insista pas, satisfait d'avoir obtenu gain de cause sur les autres points de son programme et désireux aussi d'aller vite et de ne pas laisser à l'ardeur de ses alliés le temps de s'attiédir.

Du reste, il pouvait sembler que sur ce point ce fût simplement partie remise. Il n'était traité dans la loi que de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement supérieur, en attendant une loi spéciale, on en maintenait provisoirement le régime.

Louis LIARD.

L'ÉDUCATION DANS L'UNIVERSITÉ (1)

Ce n'est pas seulement un livre utile, c'est un livre nécessaire, que M. Henri Marion vient de publier sur l'*Éducation dans l'Université*. Les pères de famille et les professeurs l'attendaient avec une égale impatience.

Depuis quelques années, on n'a guère ménagé les mauvais compliments à l'Université. Ses amis, par zèle et par amour, l'ont querellée sur ses imperfections, voulant qu'elle s'en corrigeât; ses ennemis lui ont fait de très grands crimes de ses plus petits défauts, voulant s'en prévaloir et en triompher. Au bruit de la dispute, l'opinion publique a été très émue et quelque peu déconcertée. Qui devait-on croire? Le péril scolaire était-il vraiment si redoutable? A fréquenter les écoles de l'État, nos enfants couraient-ils vraiment des risques? Henri Marion répond à ces doutes; il y répond d'une façon virile, en disant la vérité. Sans dissimuler ce qui, selon lui, reste encore à faire, il met en pleine lumière le bien déjà réalisé, et le mieux qui se prépare. Or, il n'est que la lumière pour dissiper les fantômes. Les familles qui liront ce livre ne seront plus hantées.

A un autre point de vue, l'Université, en très sage personne qu'elle est, a dédaigné les calomnies, mais elle a fait son profit des bonnes critiques. Du reste, avant même qu'on lui eût signalé ses défauts, elle travaillait silencieusement à se corriger. Les voix du dehors n'ont pas tout à fait créé le mouvement des réformes; elles n'y ont pas nui non plus; et c'est merveille. Sur les nouveaux principes d'éducation, sur la discipline libérale, sur les méthodes actives, on s'est généralement mis d'accord. Mais c'est à l'exécution, comme toujours, que commencent les difficultés. Les vieux maîtres ont déjà leur siège fait; les jeunes ne savent comment attaquer la place. Qui déterminera les uns à changer des habitudes invétérées? Qui donnera aux autres de sûres et pratiques directions? Des circulaires ministérielles, si doctes et éloquentes qu'elles soient, n'y suffisent pas. Il faut plus, il faut un traité bien détaillé,

(1) Par Henri Marion. Chez A. Colin.

un livre de philosophe et de praticien qui puisse devenir comme le bréviaire de tous les professeurs. Ce livre, le voici.

A la rentrée de 1890, la Faculté des lettres de Paris prit une initiative féconde. Elle ouvrit toutes grandes les portes de la conférence pédagogique pratique, confiée depuis 1888 à M. Marion, et réservée jusqu'alors aux seuls « philosophes ». On convia à y prendre part tous ceux qui aspiraient à une agrégation quelconque : sciences ou lettres, grammaire ou histoire. On fit savoir qu'aux examens, on saurait un gré particulier aux candidats qui feraient preuve de culture pédagogique. Nombre de Français faisaient encore profession de croire que tout devait s'apprendre, hormis l'art d'enseigner; qu'on naissait éducateur comme on naît rôtisseur, et que la pédagogie n'était qu'une vaine science à classer entre la scolastique et l'astrologie. La Sorbonne répudia nettement ces étranges doctrines. Désormais, pour avoir le droit de professer, il ne suffirait plus de prouver qu'on possédait le savoir, on devrait montrer, en outre, qu'on était capable de le communiquer.

On avait sous la main un maître éminent, que toutes les qualités de son esprit et de son cœur désignaient pour ce nouvel enseignement; il lui appartenait de l'inaugurer d'une façon digne de la première faculté de France et de manière à donner un modèle à toutes les autres. On voulut en profiter; on eut cent fois raison: et les maîtres de la Sorbonne, qui ont donné tant de bons exemples, n'en ont jamais donné de meilleur.

Est-il besoin de dire que le succès dépassa toutes les espérances? les auditeurs affluèrent. Des Français et des étrangers; des maîtres et des élèves; des professeurs et des répétiteurs; des représentants de tous les ordres d'enseignement, du primaire aussi bien que du secondaire, voire du supérieur, vinrent en foule se ranger autour du jeune maître, avides de recevoir la bonne parole. Et si tous ceux qui désiraient l'entendre avaient pu venir, la Sorbonne n'eût pas été assez grande pour les contenir.

Il y a des gens qui sèchent du désir de savoir ce qui se passe dans les autres planètes. J'avoue ne pas trop comprendre cette curiosité; car enfin, que nous importent ceux de Mars ou de Jupiter? S'ils sont des êtres parfaits, il est bien probable que nous ne comprendrions rien à leurs actes, et que leur suprême raison nous paraîtrait folie. Quand nous avons eu de vrais sages, qu'en avons-nous fait? La ciguë, le gibet, voilà ce qu'ils ont eu de nous! Et, si ces habitants de Mars ou de Saturne ne sont que de

pauvres hommes comme nous, à quoi bon savoir ce qu'ils font? N'avons-nous pas bien assez, quelquefois beaucoup trop, *satis superque*, de ce qui se passe ici-bas? Non, je n'éprouve pas cette curiosité-là. Mais, par contre, j'ai bien souvent langui après ces laboratoires d'idées, ces belles leçons publiques ou privées, où tant d'esprits supérieurs laissent voir à un petit nombre d'élus le meilleur de leur âme; ces régions lumineuses d'où nous exilent les servitudes de la vie.

Aussi, quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ces maîtres quand, songeant aux absents, ils prennent la peine de fixer dans un livre la substance de leur enseignement. Certes, ceci ne vaut jamais cela; rien ne vaut, pour nourrir les esprits, la communication toute chaude de l'idée à l'état naissant. Il en est de la pensée, au moment où elle jaillit vivante du cerveau qui l'a conçue, comme du lait pris au sein de la mère. Mais quel bienfait d'avoir l'image encore fidèle, quoique refroidie, de la parole du maître! H. Marion nous a fait cette grâce. Épuisé par le labeur d'un enseignement qu'il lui avait fallu en quelque sorte créer de toutes pièces, il a dû interrompre son cours pendant quelques mois. La Faculté de médecine lui prescrivait de ne rien faire. Mais qui empêchera la plante de fleurir et de fructifier et certaines âmes de se répandre? Ne pouvant pas parler, H. Marion a écrit et son laborieux loisir nous a valu l'ouvrage que nous allons analyser.

I

« L'Éducation dans l'Université! » Sur ce titre seul, et avant d'avoir ouvert le livre, on échafaude malgré soi toute une construction imaginaire. L'*Université*, c'est l'État enseignant; c'est l'ensemble de notre institution pédagogique, envisagée à tous les degrés : primaire, secondaire, supérieur. L'*Éducation*, c'est, dans le sens usuel, la culture de la volonté. L'auteur est un des plus fins moralistes de notre temps. Sans doute, laissant de côté la didactique de nos écoles, l'enseignement proprement dit, si souvent étudié dans ces derniers temps, il va nous entretenir exclusivement de l'art si difficile, et si négligé, de former les caractères, à l'école primaire, au lycée, à la faculté; sujet intéressant entre tous, et bien digne d'un tel maître!

Dès les premières lignes, nous éprouvons, non pas une déception, mais une surprise. L'auteur a pris le mot *Éducation* dans une acception plus large et le mot *Université* dans un sens plus

étroit. **Élever**, pour lui, ce n'est pas seulement présenter de bonnes directions à la volonté, c'est aussi donner de bonnes habitudes à l'intelligence; et, de plus, comme pour bien former les enfants, il faut commencer par bien former les maîtres, il s'agira, dans son livre, de l'éducation des professeurs au moins autant que de l'éducation des élèves. On le voit, l'acception courante est singulièrement élargie et nous le constatons avec joie. Car, d'un tel esprit, tout ce qui abonde profite. Par contre, par « Université », il n'entend que l'enseignement secondaire. S'il parle des autres ordres, c'est à titre accessoire, et pour servir de cadre au sujet spécial qu'il a entendu traiter. Nous serions presque tenté de nous en plaindre, si nous ne craignions de ressembler à ces enfants ingrats que l'on a comblés de bonnes choses et qui pleurent tout le même, parce que, selon une formule célèbre, ils ne trouvent pas leur tartine assez beurrée.

L'ouvrage se divise en deux grandes parties : l'une s'occupe des maîtres, l'autre des élèves. Après deux chapitres préliminaires consacrés à l'organisation générale de l'Université, l'auteur parcourt toute la hiérarchie, depuis le ministre jusqu'aux maîtres répétiteurs. Chaque degré est l'objet d'une étude très élevée et très pratique. Arrivé aux élèves, objet principal de son travail, il expose dans un chapitre magistral la philosophie de son livre. Il définit l'éducation publique, et, de cette définition, il déduit le caractère, les conditions, les moyens de la discipline libérale, de cette culture raisonnée du caractère et des mœurs que l'Université se propose de faire régner aujourd'hui dans tous ses établissements. Après avoir montré ce que peuvent de bonnes pratiques morales pour l'éducation du cœur, il explique ce qu'on doit attendre des méthodes dites *actives* pour l'éducation de l'esprit. Il conclut enfin par des conseils qui résument tout l'esprit, toute la portée morale du livre, et qui sont adressés aux élèves, aux parents et aux maîtres.

Tel est l'ordre successif des matières. Mais si, laissant de côté la composition en quelque sorte extérieure de l'ouvrage, nous essayons d'en pénétrer la structure intime et philosophique, nous mettrons tout d'abord en relief le chapitre qui commence la seconde partie. Là est exposée, avec cette savoureuse abondance qui caractérise le talent du maître, la théorie de l'éducation en général, de l'éducation publique en particulier, l'idée génératrice de l'œuvre tout entière. Les développements du commencement sur le personnel, et de la fin sur les méthodes, se rattachent à

ces principes comme des rameaux au tronc et y puisent la sève et la vie.

On nous saura gré de laisser à l'auteur lui-même le soin d'exposer ses principes. Il pense, avec Rousseau, avec Stuart Mill, avec Herbert Spencer et avec Kant, que le but de l'éducation en général, « est de développer dans l'homme toute la perfection que sa nature comporte » :

Il suit de là que la fin de l'éducation, c'est l'enfant lui-même, la personne humaine à respecter et à développer dans l'enfant, non l'intérêt des parents et des maîtres. Leur satisfaction n'importe que s'ils ont la sagesse de la trouver où il faut. En ce sens, l'abnégation est très littéralement leur devoir fondamental.

Ce n'est pas à dire qu'il faille laisser l'enfant se prendre lui-même pour unique fin; rien ne serait plus contraire à cette perfection morale vers laquelle il s'agit de l'élever. Le respect des autres et de leurs droits, bien plus, l'esprit de sacrifice font partie, au premier chef, des qualités qu'il faut cultiver en lui; seulement c'est au sacrifice volontaire qu'il faut l'amener, car c'est le seul qui vaille.

... Fort au delà de l'individu, l'éducation vise le bien du groupe social dont il fait partie, et par delà encore, le perfectionnement de l'espèce : elle ne doit pas cesser d'avoir en vue la perspective d'une humanité meilleure et plus heureuse.

. . . .

Mettre la personnalité de l'individu en pleine valeur est le meilleur moyen, d'une part, de l'armer pour les rudes luttes de la vie temporelle, et, d'autre part, de l'initier à la vie morale, c'est-à-dire au culte de l'activité noble et désintéressée, seule condition réelle du bonheur qui n'est pas le but de l'éducation, mais la récompense donnée par surcroît aux hommes comme aux sociétés qui ont été bien élevés...

... De cette définition il résulte que l'éducation ne prend fin qu'en apparence à l'âge où l'on sort de la sujétion des parents et des maîtres. En réalité, elle continue aussi longtemps qu'on est perfectible, et elle devient l'œuvre propre de chacun. D'où encore un critérium infaillible : « La meilleure éducation est celle qui met le mieux l'enfant en état de se gouverner lui-même et en goût de continuer seul son perfectionnement. Tout bon éducateur aspire à se rendre inutile. De là encore la condamnation absolue de toute éducation servile et mécanique, de tous les moyens bas, comme les coups, l'espionnage, la délation érigée en principe, l'excès des menaces et des promesses.

De là encore cette autre conséquence, que l'éducation, au lycée, ne doit pas être spéciale et technique, mais générale et humaine. Elle doit préparer à la vie de telle sorte qu'on puisse dire avec Rousseau :

Vivre... est le métier que je lui veux apprendre. Tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au besoin.

Faire des hommes pleinement hommes et prêts pour la vie libre, telle est l'utilité souveraine qui doit être envisagée la première. Les

utilités particulières, la préoccupation du métier futur, ne doivent venir qu'à un rang secondaire...

Il faut donc développer toutes les énergies de l'enfant. Et d'abord ses énergies physiques : il faut faire « un bon animal ». La santé des nerfs et la vigueur des muscles sont la garantie la plus sûre des idées justes et des bonnes mœurs. »

Parallèlement, il faut susciter « les énergies morales et mentales ». Et comment? Par le concours spontané de la volonté de chacun; par la liberté, qui n'est pas l'ennemie de l'ordre, mais qui en est au contraire le plus assuré fondement. En effet, rien de solide ne saurait reposer sur la contrainte; seul, le consentement libre peut faire respecter la loi en général, et en particulier la loi de l'école, la discipline.

Mais la discipline du lycée ne doit pas être la même que la discipline du régiment. Celle-ci a une fin étrangère à elle-même, qui est la force supérieure de l'ensemble, condition nécessaire de la victoire. Toute initiative individuelle, même bonne en soi, qui pourrait amoindrir cette force doit être sévèrement réprimée. Voilà pourquoi la discipline militaire est passive, négative, répressive.

Au contraire, la discipline scolaire doit être active, positive, libre. Elle ne s'impose pas par la force, elle s'adresse à la raison; elle ne réprime pas l'initiative individuelle; elle la règle, l'encourage, la suscite : elle ne se propose pas de transformer les activités diverses, par la simultanéité et l'uniformité des efforts, en une sorte de mécanisme invincible, elle veut préparer des hommes à la vie libre par l'usage raisonné de la liberté.

L'école ne doit pas borner son ambition à être l'image de la société, elle doit être pour l'enfant un milieu idéal soustrait autant que possible à la corruption ambiante. Comme la société, l'école doit exiger la *légalité* avant tout, c'est-à-dire l'obéissance à la loi; mais c'est la *moralité* qu'elle vise à produire, c'est-à-dire l'amour de la loi, le zèle actif et désintéressé. Elle ne l'obtiendra qu'en mettant en œuvre les motifs supérieurs. Il faut aller à l'âme du disciple, lui révéler sa bonne conscience, lui apprendre le prix du contentement intérieur, et l'exciter à se confier à ses propres forces. Le souci de sa propre estime devant être bientôt sa principale règle, une éducation vaut à proportion de ce qu'elle a fait pour substituer ce mobile d'action à l'intérêt et à la crainte. En attendant, l'estime de l'âge mûr est comme « la conscience extérieure » de l'enfant. Le désir de cette estime est chez lui la première forme de la moralité.

Voilà de nobles conseils, noblement exprimés. Il ne faudra pas se lasser de les répéter aux élèves et aux maîtres; il faudra res-

taurer le sens moral chez les enfants que de mauvaises habitudes ont plus ou moins dévoyés. Ces châtiments grossiers, qui ressemblent à une sorte de vengeance, qui humilient l'être, qui diminuent à la fois celui qui les inflige et celui qui les subit, il faudra peu à peu les remplacer par quelque blâme discret et tendre, manifestement inspiré par l'affection et par le désir de rendre meilleur. Aux récompenses matérielles, purs levains d'égoïsme ou de vanité, il faudra substituer une approbation délicate du maître ou des parents, une de ces paroles qui soutiennent et nourrissent la passion du bien, un regard de joyeuse satisfaction, qui, comme un miroir vivant, renvoie à l'âme de l'enfant « l'image de son mérite ou de son démérite ».

Que jamais un enfant, une fois admis dans les rangs d'une classe, ne puisse se croire délaissé, dédaigné par ceux-là mêmes qui ont pris charge de son esprit et de son cœur; que les plus faibles, et par là les plus dignes de soins ne soient jamais sacrifiés à une élite orgueilleuse; qu'on leur épargne la néfaste vision de l'injustice; qu'on s'attache au contraire à leur donner espoir et confiance. Mais qu'on éloigne impitoyablement les incorrigibles, les incurables, ceux qui, décidément rebelles à toute influence morale, ne peuvent que gâter les autres, et qu'enfin on sache bien que le lycée n'est pas une maison de correction, mais une maison d'éducation.

Voilà les principes. Ils sont d'une admirable élévation. Nul pédagogue ne les a jamais reniés, mais on a pu bien rarement les mettre en pratique. L'Université prétend le faire désormais, et elle a hautement proclamé ses intentions par l'organe et de son conseil supérieur et de ses ministres.

Quels devront être les maîtres chargés d'appliquer ce noble programme?

Par quels procédés y pourra-t-on parvenir?

Les premiers chapitres du livre répondent à la première question; les derniers répondent à la seconde.

Les *professeurs* et les *maîtres répétiteurs* doivent être « les chevilles ouvrières de la réforme ». Avec eux, tout est possible; sans eux, rien ne se fera. Et certes, il ne dépendra pas de M. Marion qu'ils ne deviennent tous des ouvriers convaincus et dévoués. Jamais meilleure cause ne trouva un meilleur avocat. Il faut lire ces pages; nul résumé ne saurait ni en rendre l'accent loyal et

sincère, ni surtout reproduire la multitude de conseils pratiques qu'elles renferment.

Les *professeurs* sont la force et l'honneur de l'Université. Leur talent, leur savoir, leur désintéressement, la dignité de leur vie, leur attirent une considération sociale très grande et très méritée. Ils rendent déjà d'excellents services; ils en rendraient de plus grands encore si, au lieu de s'isoler un peu trop, de se complaire dans un individualisme honorable dans ses causes, mais regrettable dans ses effets, ils se rapprochaient de leurs élèves, de leurs collègues, de leurs administrateurs, des familles; s'ils reconnaissaient enfin franchement la nécessité d'un « consensus », d'une conspiration de dévouement à la tâche commune, qui est non pas seulement l'amélioration intellectuelle, mais aussi l'amélioration morale des enfants. Assemblées générales de tous les maîtres du lycée, réunions particulières des professeurs d'une même classe, conseils de discipline, toutes ces institutions, parfaites en théorie, resteront pratiquement stériles si la conviction d'une étroite solidarité, d'une absolue communauté de devoirs n'anime pas tous les esprits et ne circule pas, comme un sang généreux, dans tous les membres du même corps. Le jour où les professeurs voudront et pourront s'allier aux proviseurs et aux maîtres d'étude, et devenir éducateurs à leur tour, la réforme sera faite. Qu'est-ce qui pourrait les entraver dans cette œuvre admirable? N'ont-ils pas la hauteur d'esprit, le dévouement sans bornes unis à un absolu désintéressement? Toutefois, il ne faudrait pas que l'administration supérieure, ou plutôt le gouvernement, abusât de ces vertus. Il ne faudrait pas demander toujours plus de peine, et ne jamais rien donner en échange. Tous ceux qui connaissent et qui aiment ces maîtres souscriront aux vœux formulés par l'auteur pour l'avancement, pour l'amélioration des conditions, pour la bonne distribution du service. On sent un homme qui connaît les choses, qui en sait le fort et le faible et n'en parle qu'à bon escient pour les avoir lui-même pratiquées.

Le concours du *maître répétiteur* est au moins aussi nécessaire au succès des idées nouvelles que celui du professeur. Le maître répétiteur le sait bien; il s'en est prévalu, un peu trop peut-être. Des revendications un peu moins tapageuses ne lui auraient pas nui et auraient mieux servi l'Université. Après avoir fait cette réserve avec une franchise qui ne sera pour déplaire à personne, M. Marion reconnaît volontiers que le corps des maîtres répéti-

teurs mérite toute la sollicitude de l'Université. Il faut relever ces fonctions. Et comment?

En premier lieu par une sélection plus rigoureuse. Il faudra exiger un stage et éliminer impitoyablement tout homme douteux. On demandera des grades plus élevés, la licence par exemple, et surtout les grades pédagogiques, si on donne une sanction aux épreuves spéciales qu'on se propose d'établir. On améliorera les conditions d'avancement; on augmentera les traitements et tous les avantages matériels, signes palpables des avantages moraux. On fera que ces fonctions hautement utiles soient hautement honorées. Au lieu d'être considérées comme des impasses et des pis-aller, elles deviendront, sinon des conditions nécessaires, tout au moins des titres sérieux pour arriver aux grades supérieurs, soit dans l'administration, soit même dans l'enseignement actif. Alors on obtiendra l'affection et le respect des enfants, la confiance et les égards des familles. Alors seulement s'abaisseront ces barrières, jadis presque infranchissables, qui séparaient les professeurs et les répétiteurs, et le « pion » aura vécu. Une collaboration permanente associant le professeur à la mission éducatrice du répétiteur et le répétiteur à la tâche didactique du professeur accroîtra singulièrement la fécondité de l'œuvre commune.

Qui cimentera cette alliance? Qui la fera vivre? — L'administration. — Oui, dans ce lycée d'aujourd'hui — ou de demain, — le surveillant général, le censeur, le proviseur, doivent servir de lien entre tous, entre les élèves et les maîtres, entre ceux qui élèvent et ceux qui instruisent, entre la famille du lycée et les familles du dehors.

Le *surveillant général*, dans l'ancien régime, était plus spécialement chargé de la discipline répressive, et, comme tel, il était souvent la « bête noire » des élèves, parfois aussi celle des maîtres répétiteurs, ses anciens collègues, devenus ses subordonnés. Dans la nouvelle loi, cet homme rébarbatif change de rôle : il se présente à tous un rameau d'olivier à la main; il pacifie les intentions; il calme les ressentiments; il devient le trait d'union naturel entre les élèves et les maîtres et surtout entre ceux-ci et la haute administration. S'il survient quelque malentendu, quelque tempête, au lieu de la calmer avec un *quos ego* menaçant, il paraîtra comme

Un ministre de paix dans des temps de colère.

Il ne sera plus l'espion, le garde-chiourme : il deviendra le confident, le conseiller; et personne ne perdra au change. Et, si parfois, rarement, il est encore obligé de faire le justicier, ses jus-

ticiables, devenus ses amis, au lieu de le maudire, le plaindront. Et alors est-il besoin de dire que la peine sera réparatrice? Quel profit pour la moralité!

Même transformation heureuse pour le *censeur des études*. Au lieu d'être, comme autrefois, accablé par les détails trop nombreux d'un double service, à la fois administratif et pédagogique, il se consacrera plus spécialement à la surveillance du travail individuel des élèves; au lieu de laisser ces malheureux internes abandonnés à eux-mêmes, comme nous l'avons tous été, comme ils le sont peut-être encore là où la bonne parole n'a pas pénétré, le censeur viendra dans les études; il corrigera le texte de celui-ci; il mettra cet autre sur la voie de la bonne version ou de la solution du problème; il organisera surtout, d'une façon pratique, la participation discrète des maîtres d'étude dans le travail de la classe; il les mettra à la disposition des professeurs, de façon à ce qu'ils deviennent en réalité pour eux des auxiliaires, et pour les élèves de vrais *répétiteurs*. Quel prestige ne prendront pas aussitôt à tous les yeux ces fonctions ainsi comprises? Les enfants, quoi qu'en disent certains moralistes chagrins, ne sont pas naturellement ingrats; ils aiment presque toujours qui les sert. Ils aimeront donc le censeur. Le censeur sera populaire! Par le simple énoncé de cette proposition, on peut mesurer la distance infinie qui sépare l'ancienne alliance de la nouvelle.

Passant en revue tous les fonctionnaires du lycée, M. Marion n'a garde d'oublier l'*aumônier*. En quelques phrases nettes il approuve complètement la présence du prêtre dans le lycée; mais il caractérise le rôle discret dans lequel celui-ci doit s'enfermer, s'il veut continuer à y être admis et s'il veut obtenir toujours la respectueuse déférence qui lui est due. Mais pourquoi M. Marion, qui n'oublie personne, a-t-il oublié l'*Économe?* A-t-il trouvé que ce fonctionnaire, en apparence si modeste, en réalité si important, ne méritait pas de figurer dans l'état-major de l'établissement? A-t-il supposé, lui qui pourtant attribue tant de valeur à l'éducation physique, que l'art si difficile et si nécessaire d'assurer aux enfants, suivant la formule consacrée, une nourriture saine abondante et variée, n'avait aucun rapport avec la santé intellectuelle et morale, pas plus que le souci d'organiser convenablement tous les détails matériels qui assurent la propreté, la tenue, la décence, l'hygiène, et rendent les défauts contraires inexcusables? Si c'est une omission, comme je regrette les utiles conseils qu'il n'eût pas manqué de donner à ces fonctionnaires,

qui, dans la campagne qui commence, ne doivent pas du tout être rangés parmi les non-combattants!

Mais peut-être M. Marion a-t-il compris que les fonctions de l'économe étaient englobées dans celles du proviseur? En effet, le proviseur est la clef de voûte de l'édifice. Il soutient tout, il est responsable de tout : enseignement, discipline, administration; matériel, comptabilité, finances; maîtres, élèves, parents; supérieurs, administrateurs, fournisseurs; réfectoire, dortoir, infirmerie, récréation, classes, études, tout est de son ressort; sa compétence doit être universelle : il doit tout voir, tout savoir et être partout. Fort bien; mais, au milieu de ce déluge, où prendra-t-il le temps de s'occuper utilement de sa grande affaire, je veux dire de l'éducation de ses élèves? Avec sa fine et bienveillante ironie, l'auteur fait toucher du doigt l'exagération et quelquefois la contradiction des exigences administratives :

C'est demander l'impossible que d'écrire d'une part à un proviseur : « Vivez au milieu de vos élèves; faites qu'ils retrouvent au lycée la famille, étudiez-les, observez-les; veillez sur leur bien-être; améliorez leur hygiène; donnez-leur des habitudes à la fois viriles et délicates, etc., etc... », et, le lendemain, sinon par le même courrier : « Multipliez les correspondances, les rapports et les statistiques; tâchez de vous suffire avec deux maîtres de moins; diminuez le nombre des gens de service! » — La contradiction est d'autant plus fâcheuse qu'elle se produit surtout dans les petits lycées, dans lesquels il y a le plus à faire...

Citons encore, nous ne citerons jamais assez :

Plus d'initiative pour les petites choses dans lesquelles l'administration supérieure a dû ou cru devoir intervenir jusqu'ici. Les ordres de détail ne sauraient sans inconvénient venir de loin et de haut s'imposer à ceux qui, sur place, peuvent seuls en apprécier l'opportunité. Les principes essentiels du gouvernement libéral doivent régir du haut en bas, à commencer par le ministre et le recteur, tous les rapports des chefs avec leurs subordonnés. Or ces principes, les voici : bien choisir ses collaborateurs; bien les éclairer sur ce qu'on leur demande; n'exiger d'eux, impérativement, que le nécessaire, mais l'exiger bien. Pour le reste, s'en fier à leur intelligence et à leur dévouement, les regarder faire avec bienveillance, les avertir à l'occasion, puis les juger à leurs œuvres, et les traiter en conséquence. Cette manière d'être à l'égard des proviseurs est d'autant plus juste qu'elle est celle qu'on leur demande d'avoir à l'égard de tout leur personnel et des élèves eux-mêmes dans la mesure du possible. Telle est, en effet, l'essence de l'éducation comme du gouvernement libéral.

Tous les administrateurs, quel que soit leur titre, quelle que soit la chose, quels que soient les hommes qu'ils administrent, pourront inscrire sur leurs tablettes cette page si judicieuse; ils auront chaque jour l'occasion d'en faire leur profit.

Mais un lycée n'est pas comme un îlot dans la mer. Il fait partie d'un grand organisme. Les fonctionnaires sont membres d'une hiérarchie : au-dessus du proviseur, il y a le recteur et son représentant, l'inspecteur d'académie; au-dessus du recteur il y a le ministre, les directeurs et leurs délégués, les inspecteurs généraux. Un conseil académique assiste le recteur; un conseil supérieur assiste le ministre. Toujours avec la même sûreté, M. Marion nous dira comment tous ces rouages doivent se mouvoir désormais pour favoriser l'application des doctrines nouvelles. Ce n'est pas encore tout. Le lycée n'est pas seulement un organe d'État : il s'élève au milieu d'une cité qui lui confie ses enfants. Autour de lui il y a « le monde », qui lui fait une atmosphère, plus ou moins pure, d'intérêts, de sentiments, de passions. Il y a des alliés qui le prônent, des adversaires qui le décrient; il y a les familles, les fonctionnaires des autres administrations, les conseillers municipaux et le maire; il y a la presse, le clergé et la magistrature et les hauts fonctionnaires du département : préfet, général, évêque, députés, sénateurs. Comment convient-il de se comporter avec toutes ces puissances, amies ou ennemies? Dans quelle mesure, sous quelles réserves convient-il de leur donner une part de son esprit, de son temps, de sa liberté? Toute cette casuistique universitaire, source de tant d'embarras pour les maîtres novices et même pour les autres, est traitée avec la fermeté d'un moraliste impeccable.

Enfin, au-dessus de ces questions particulières plane une question générale : Quelle est, dans l'organisation de l'ensemble, la place exacte, le rôle propre de l'enseignement secondaire, sous sa double forme classique et moderne? L'enseignement primaire est-il, doit-il être considéré comme une préparation à l'ordre secondaire? et celui-ci, à son tour, comme un pas nécessaire vers l'ordre supérieur?

Au premier abord, ces problèmes ne paraissent avoir qu'un rapport peu direct avec le sujet; il semble que nous nous éloignons de plus en plus de « l'Éducation dans l'Université ». Aussi l'auteur a-t-il pris soin de les traiter, comme une sorte d'introduction, au début de son livre. Mais telle est sa dextérité, qu'il a parfaitement enchaîné ces divers développements. Il les déduit l'un de l'autre avec une logique à la fois sûre et délicate. Les directions « professionnelles » abondent à chaque page; et, comme elles émanent d'un homme très compétent et très bienveillant, elles ont à la fois l'autorité et la séduction. Sur les institutions, ni les éloges ne manquent, ni les critiques. Mais les éloges ne peuvent

donner de vanité, tempérés qu'ils sont presque toujours de quelque sage réserve ; et les critiques ne peuvent donner d'ombrage parce qu'on sent qu'elles partent d'un véritable ami. Sur tout ce qui peut embarrasser un jeune maître entrant dans la carrière, sur toutes les questions à l'ordre du jour dans l'Université, tout l'essentiel est dit, et toujours parfaitement dit. Sainte-Beuve disait plaisamment d'un érudit de ses amis : « Il sait tout ; il ne sait que cela, mais il le sait bien. » Ainsi de ce livre : il parle de tout ; il ne parle que de cela, mais il en parle bien.

Voilà ce que doivent être les maîtres de l'Université.

Maintenant, que doivent-ils faire, qu'ont-ils fait pour réaliser dans nos lycées les principes de la discipline libérale et y faire fleurir, non plus seulement la légalité, mais la moralité ?

Et d'abord, à tout l'ancien attirail de punitions et de récompenses une sanction presque unique doit être substituée : *les notes*. Notes quotidiennes, hebdomadaires, trimestrielles ; carnet de correspondance. Par ce système, les élèves sont constamment tenus en haleine, et les familles au courant. On a, assez souvent, peu compris et mal interprété ces sages prescriptions du conseil supérieur de 1890. En restreignant le droit de punir ; en le reportant en partie des répétiteurs à la haute administration, on voulait, non pas affaiblir l'autorité des maîtres, mais inaugurer une ère de paix, en brûlant en quelque sorte les instruments de discorde. M. Marion a été, dans la commission et au conseil supérieur, un des promoteurs les plus écoutés de cette excellente réforme. Nul mieux que lui n'était qualifié pour en bien déterminer le sens et la portée. Après avoir lu ses explications, je crois que les plus récalcitrants s'inclineront de bonne grâce, et auront à cœur de faire triompher une cause si méritoire.

Les hautes murailles qui entourent nos lycées les isolent de la société ; par contre, elles les préservent des agitations et des corruptions du monde. Nos établissements doivent profiter de cet isolement ; ils doivent réaliser un idéal de justice qui n'existe pas hélas ! au dehors. Il faut, par exemple, que le plus méritant y soit le plus heureux. Ce bonheur, le bon élève ne devra pas le chercher, comme dans l'ancienne école, surtout dans l'orgueil, dans la vanité, dans le plaisir de s'élever au-dessus des autres, mais dans la satisfaction du devoir accompli, dans la conscience du perfectionnement, dans l'affection et l'estime de ses maîtres et de ses parents.

Mais alors que devient l'émulation, ce mobile puissant et noble,

qui, en poussant les hommes, et surtout les enfants, à surpasser les autres, les amène à se surpasser eux-mêmes? Étouffera-t-on cette généreuse passion, source de tant d'efforts et de tant de progrès? Non certes, mais on la modérera, on la moralisera. On remplacera l'émulation d'*un à un*, presque toujours malsaine et dangereuse, par l'émulation d'*un à plusieurs*, plus pure et plus désintéressée. Par suite, on apportera à l'ancien système de compositions et de prix des correctifs indispensables. On supprimera les classifications, si aisément partiales, qui ne permettaient pas de donner le même rang à plusieurs élèves de mérite égal; on fera plusieurs premiers, si plusieurs méritent la première place; on donnera plusieurs prix, si plusieurs compositions ont paru dignes d'être couronnées; on n'en donnera pas du tout, si aucune n'a mérité cet honneur. Ainsi on reconnaîtra tous les succès, tous les efforts; on comblera l'abîme artificiellement creusé entre les premiers et les derniers d'une classe. On fera œuvre d'équité, et par là même d'éducation.

Après avoir, par ces moyens, essayé de réjouir la conscience des enfants en supprimant le plus possible les humiliations qui dépriment et les injustices qui ulcèrent, en illuminant leurs jeunes âmes d'un pur rayon de joie morale, on s'efforcera de les rendre heureux dans leur être physique, en satisfaisant leur goût naturel pour le mouvement, pour les exercices et les jeux au grand air.

On donnera de longues récréations, mais on fera en sorte que ces récréations soient actives, et, à leur manière, éducatives. Il ne s'agit pas d'encourager l'oisiveté, mais d'organiser les loisirs de façon à ce qu'ils profitent au caractère aussi bien qu'au tempérament. On laissera donc les enfants se grouper en petites sociétés, en associations de sport et de jeux. On leur accordera toute la liberté compatible avec l'ordre. Ils s'organiseront avec l'aide et la protection des maîtres, mais sans subir aucune ingérence obligatoire. Ils donneront des fêtes, ils pratiqueront la bienfaisance; ils se livreront à des travaux manuels; ils feront tout cela d'eux-mêmes, à leurs risques et périls, avec leurs seules ressources, et ainsi ils prendront l'habitude de l'initiative, et, dans une certaine mesure, s'exerceront à l'apprentissage de la liberté. Ainsi on parviendra sans doute à chasser le grand ennemi des écoliers, l'ennui, le père de tous les vices. Ainsi, mieux que par des exhortations, on combattra les mauvaises mœurs; en un mot, on conjurera tous les fléaux de la vie cloîtrée, et l'internat cessera d'être « homicide ».

Voilà pour la discipline générale du *lycée*, celle qui est exercée par l'administration. Quelle est maintenant la discipline spéciale de la *classe*, celle qui regarde surtout les professeurs?

Pourquoi une classe est-elle bien ou mal tenue? D'où vient aux maîtres ce prestige particulier, qui leur concilie l'attention soutenue, le silence, le respect des élèves, et qui s'appelle l'*autorité*? Une analyse très fine, très complète, détaille toutes les conditions de l'autorité. Conditions *physiques* : la taille, les manières, la prestance, le regard, la voix. Conditions *intellectuelles* : le savoir, les grades, l'esprit et surtout le bon jugement. Conditions *morales* : la tenue, le caractère, le cœur et surtout la conscience professionnelle. Là vous trouverez tous les conseils qu'une expérience consommée au service d'un ferme bon sens peut inspirer sur l'art si difficile de maîtriser ces têtes charmantes mais folles. Tout ce qu'un professeur novice doit nécessairement savoir avant d'aborder l'enseignement, toute la didactique du maître est déduite, expliquée, éclairée avec une abondance lumineuse. Avec quels soins, quelles précautions, faut-il composer l'emploi du temps? Dans quelle mesure doit-on se soucier des examens et de leur préparation spéciale? Quelle est l'importance de la première classe? Comment déjouer les insidieuses tentatives faites par vos chers adversaires pour vous tâter? Comment punir les bavards, les distraits? Comment pourchasser la fausseté et cultiver au contraire la loyauté? Comment inspirer l'horreur du mensonge, l'amour et le respect de la sincérité? En un mot, comment, tout en instruisant, faire œuvre d'éducateur? Voilà ce qu'enseigne ce maître aux autres maîtres; il leur montre nettement la bonne voie :

> En y entrant dès le premier jour, sans forcer leur talent, mais résolument, et avec l'entrain de leur âge, les jeunes professeurs connaîtront tout le bien que peut faire leur fonction et les meilleures satisfactions qu'elle donne. Ils ne connaîtront pas, en revanche, ces difficultés de discipline qui gâtent la vie à quelques-uns et d'une carrière aimable et honorable entre toutes font un enfer.

Tout en songeant à l'éducation du caractère, il faut en même temps songer à l'éducation de l'esprit, œuvre propre du professeur.

> Le but essentiel de l'enseignement *secondaire* étant de former des esprits *libres, ouverts* à tout, c'est sur cette fin qu'il doit se régler tout entier, et en cela même consiste avant tout l'utilité à laquelle il doit prétendre. La manière dont il atteint cette fin, ou la manque, mesure la qualité de ses méthodes.
>
> Or de même que, au physique, le mouvement vif et libre est ce qui fortifie le plus..., de même que, au moral, c'est en s'exerçant à vouloir que le caractère se développe fort et droit, de même intellec-

:uellement, le mouvement communiqué aux esprits... est ce qui leur profite par dessus tout. Au lycée donc, bien plus qu'à l'école primaire, l n'y a de bonnes méthodes que celles qui rendent l'esprit actif; appeons-les pour abréger *les méthodes actives*.

L'important est donc la forme de l'enseignement et non pas la natière. Ce n'est pas que l'auteur n'attribue aucune importance à 'objet de l'enseignement: il proteste contre l'étrange théorie des :tudes, « qui seraient libérales à proportion même de leur inuilité ». Mais il pense avec raison que la chose principale est, non ›as de recevoir une notion positive, mais de se fortifier l'esprit.

Ce principe posé, il en tire une série de conséquences irréprohables. Ce n'est pas seulement à une élite d'esprits qu'il importe le communiquer le mouvement, c'est à tous les esprits. Le proesseur de lycée ne doit pas faire un monologue, même savant et ›rillant, une sorte de cours de Faculté, où chaque auditeur attrapera » ce qu'il pourra: il doit faire une classe, c'est-à-dire s'adresser à tous collectivement, en s'assurant au fur et à mesure [ue tout ce que l'on dit porte, et que chacun en profite ».

Par quels procédés le professeur atteindra-t-il ce but supérieur le l'enseignement? Comment amènera-t-il tous ses auditeurs à 'éfléchir, à penser par eux-mêmes, à sentir ingénieusement, à lire, sans prétention mais sans embarras, ce qu'ils pensent?

Comment leur apprendra-t-on à se servir du livre, mais à ne ›as en être l'esclave? à exercer leur mémoire, mais non à en ıbuser de façon à atrophier le jugement? Comment donnera-t-on a vie à la classe? Les procédés que recommande le maître, tout e monde les connait: c'est l'interrogation, c'est l'explication des ıuteurs, c'est le devoir écrit.

Mais ces exercices peuvent être excellents ou néfastes, principes de vie ou de mort, de progrès ou de décadence pour les in:elligences. Tout dépend de l'usage qu'on en sait faire. Ici, il 'audrait littéralement tout citer, car tout est excellent; tout res›ire un sens pédagogique vraiment exquis, une expérience con;ommée. Qu'il s'agisse d'enseignement du grec ou du latin, du 'rançais ou de l'allemand, il n'y a qu'une bonne façon d'interroger .es élèves, d'expliquer les auteurs, de bien donner les devoirs, le les corriger et d'en rendre compte. C'est celle qui rend la classe vivante, l'élève attentif, qui le fait penser, parler, agir, avancer. Il n'est pas jusqu'aux « cours » proprement dits, et notamment les cours d'histoire et de philosophie, qui ne doivent emprunter ces mêmes procédés actifs, car il ne s'agit pas seulement d'obtenir que l'enfant « sache le cours », comme on dit; il importe avant tout qu'il s'initie à

la *méthode* de l'histoire, à celle de la philosophie; il faut qu'il s'habitue à voir, à critiquer, à penser par lui-même. Celui-là seul « sait sa philosophie » qui sait lui-même philosopher. — Entre tant de conseils remarquables on remarquera surtout les derniers, ceux qui concernent l'enseignement philosophique. Ils ont une autorité particulière sous la plume d'un maître qui a donné si longtemps le parfait modèle de cet enseignement. Insistant plus spécialement sur le caractère éminemment éducatif de la philosophie, « cette science des choses humaines, non telles qu'elles sont ou ont été, mais telles qu'elles devraient être », il met à juste raison les jeunes professeurs en garde contre le penchant à abuser, au lycée, de la dialectique et de la métaphysique; il les exhorte plutôt « à développer sous une forme vivante, et qui vraiment pénètre, « les parties de leur cours qui, touchant le plus près au réel de la « vie, offrent plus d'occasions de donner aux jeunes gens l'amour « de l'action désintéressée et les fermes principes pour s'y con- « duire. Car ce n'est pas seulement par plus de ressources intel- « lectuelles et un esprit plus affiné que doivent se distinguer ceux « qui ont reçu chez nous le bienfait de la culture secondaire, c'est « encore et surtout par un idéal de vie plus pur, par un sentiment « plus éclairé à la fois et plus impérieux du devoir. »

Voilà de bonnes paroles et qui couronnent dignement ce livre, en ramenant la pensée sur cet idéal de moralité et de liberté qui, d'après l'auteur, doit servir et sert maintenant de principe directeur à toute l'éducation universitaire.

Nous n'avons certainement pas la prétention, par cette analyse décharnée, d'avoir donné une idée suffisamment exacte de cet ouvrage. Il ne faut pas en croire ce sec résumé, jeunes professeurs qui entrez dans la vie universitaire : il faut lire le livre et le méditer. Vous assumez l'une des plus hautes et des plus difficiles responsabilités qui se puissent concevoir. Nous vous confions ce que nous avons de plus cher. Les familles, la cité, la patrie ont les yeux sur vous, regardant avec anxiété ce que vous allez faire de nos fils ; se demandant comment vous les armerez pour la peine et pour le plaisir, pour les triomphes et les épreuves, en tout cas, pour les luttes qui les attendent ; comment vous leur apprendrez à vivre et à mourir. On vous demandera non pas seulement de leur enseigner l'art de penser et de parler juste, mais aussi celui de vouloir avec fermeté, avec constance, avec probité. On vous demandera de leur donner l'exemple de toutes ces vertus de l'esprit, de toutes ces élégances du caractère. On vous demandera de

vous conduire avec un tact irréprochable, non pas seulement vis-à-vis de vos élèves, de vos collègues et de vos supérieurs, mais aussi dans vos relations avec les autres fonctionnaires de la cité, de l'État, avec les familles, avec ce qu'on appelle le monde... Voici un guide : écoutez-le avec attention, et si, après avoir goûté tous ces conseils, fruits savoureux de l'expérience et de la philosophie, vous restez encore indécis, gauches, malhabiles ; si vous ne vous sentez pas au cœur une sorte d'enthousiasme pour cette profession noble entre toutes, pour cette « politique supérieure », pour cette religion laïque qui consiste à faire des âmes bien françaises, c'est-à-dire profondément humaines, quittez la robe magistrale, et cherchez une autre voie ; vous n'êtes pas faits pour être des maîtres de l'Université : *Non es dignus intrare.*

II

Maintenant, fermons le livre, arrachons-nous aux séductions de cet enchanteur, tâchons de nous reprendre. Nous avons constamment applaudi, mais ce serait miracle si, par quelque endroit, quelque critique ne pouvait se faire jour.

Nous dirons tout de suite notre grand reproche : ce livre est trop bien fait. Ce n'est pas le défaut de tout le monde, mais c'en est un. M. Marion nous décrit ce qui se fait ou ce qui se prépare dans nos lycées avec un tel charme, qu'il semble vraiment que, si toutes ces réformes sont en bonne voie de réalisation, il ne reste plus rien à faire. Le nouveau ministre de l'Instruction publique, esprit éminent, plein de vigueur et d'indépendance, vient de déclarer solennellement que, au moins en ce qui touche l'enseignement moderne, la période des transformations est close pour longtemps ; que pour le moment il n'est question que d'organiser ; que le mot d'ordre est d'appliquer, d'observer, de maintenir... Quand cet homme de progrès a fait cette déclaration ultra-conservatrice, venait-il de lire ce livre ? On pourrait le croire, car c'est bien là le sentiment de quiétude et d'apaisement que ce travail vous inspire.

C'est en effet un « schema » supérieurement conçu que celui de ce lycée idéal, de cet internat modèle, qui se dessine dans notre imagination au sortir de cette lecture.

Un maître éducateur, un Marion, en est le proviseur ; un autre Marion, le censeur. Les professeurs, tous agrégés, tous initiés à la bonne doctrine, ne songent pas seulement à donner aux enfants des connaissances précises, utiles, et, par la pratique des bonnes

méthodes, à former leur esprit d'une façon supérieure : ils veulent bien aussi s'occuper de leur caractère et de leur moralité. Ils ne croient pas avoir accompli tout leur devoir quand ils ont fait une bonne classe. Ils ne se cantonnent plus chacun chez soi. Ils confèrent sans cesse avec leurs collègues, avec les administrateurs, avec les familles. Tous ces efforts sont combinés en vue de préparer au pays non pas seulement des lettrés et des savants, mais aussi des citoyens. Dans cet admirable dessein, les professeurs sont secondés par les répétiteurs. Ceux-ci sont transformés : tous ou presque tous licenciés, triés sur le volet, bien payés, bien considérés. Si dans leur mission éducatrice ils sont aidés par les professeurs, en revanche, ils prêtent main forte aux professeurs dans leur enseignement ; les élèves faibles sont l'objet de leurs soins particuliers : on observe leurs progrès, on les signale à qui de droit, on rend aux désespérés l'espoir, l'estime des autres et d'eux-mêmes. A l'ancien état de guerre succède une ère de paix. Les vices de l'ancienne servitude disparaissent ; le bon vouloir, la fraternité, la confiance fleurissent partout. En un mot, dans nos lycées régénérés, on ne voit plus ces enfants frondeurs, tapageurs, assez mal élevés d'autrefois, « les potaches », mais des jeunes gens sérieux, s'habituant à respecter l'ordre tout en s'exerçant à la liberté.

Cet idéal pédagogique est admirable, et c'est déjà un très grand progrès de le voir adopté par l'Université. M. Marion est convaincu que hier déjà ces doctrines étaient mises en pratique dans un plus grand nombre de lycées qu'on ne pense, qu'aujourd'hui elles sont appliquées dans la majorité des établissements, que demain elles le seront dans tous sans exception.

Nous voudrions partager cette belle confiance ; nous ne le pouvons pas. Après avoir lu ces pages si persuasives, il nous semble que nous venons de nous promener, conduits par un autre Fénelon, dans les jardins et les classes du lycée de Salente. Nous aimons trop l'auteur et la cause qu'il défend pour ne pas exprimer la raison de nos doutes.

Et d'abord, en ce qui concerne l'*éducation de l'esprit*, on dit : « Plus de vain savoir ; plus de psittacisme ! Voyons désormais le fond des choses ; faisons agir les esprits ; que l'enfant juge, raisonne, pense de lui-même et non plus par procuration ! » C'est fort bien ; mais, pour employer ces méthodes *actives* deux conditions *sine qua non* sont requises. Il faut, en premier lieu, une véritable intimité intellectuelle entre les élèves et le maître ; il faut par

suite des classes peu nombreuses : vingt élèves au plus; sinon le maître succombe sous le faix; son effort l'épuise et reste quand même insuffisant. Or, on me dit que, dans les grands lycées, les classes de moins de trente élèves sont l'exception; les classes de quarante à cinquante élèves sont la règle. Si cela est, voilà une première impossibilité. En second lieu, il faut beaucoup de temps : il en faut pour bien initier tous les enfants au savoir; il en faut pour vérifier la connaissance; il en faut pour les faire chercher, trouver, parler, s'expliquer, etc. L'ancien système avait pour lui d'être expéditif; c'est même ce qui l'a toujours fait prévaloir. Le nouveau réclame des heures et des heures. Il faut donc ou bien augmenter la durée des études et des classes, ou bien diminuer le nombre des matières enseignées. Nous savons bien qu'on a diminué la durée du travail sédentaire, et l'on a bien fait. Mais, chose étrange, en même temps qu'on diminuait le temps de l'étude, on augmentait plutôt le nombre des choses à étudier. Les philosophes, gens polis, appellent cela une antinomie. Tant que l'antinomie subsistera, on aura beau écrire d'admirables livres, donner d'admirables conseils, l'Université restera pavée de bonnes intentions, mais on fera peu de choses : à l'impossible nul n'est tenu. Une loi de bon sens et de bonne physiologie domine tout. Nous vous confions nos enfants pendant six ans, à raison de neuf mois par an, de cinq jours par semaine, et de six à sept heures par jour. Pendant ce temps vous prétendez leur apprendre à fond, et en les *initiant aux méthodes*, les éléments de toutes les sciences mathématiques : arithmétique, géométrie, algèbre, trigonométrie, mécanique, géométrie descriptive, analytique, etc.; toutes les sciences physiques et naturelles : physique, chimie, physiologie, botanique, cosmographie, etc.; l'histoire de tous les peuples, y compris les préhistoriques, et de tous les temps, y compris le nôtre; toute la géographie, la langue et la littérature françaises, la langue et la littérature latines, et le grec, et l'allemand, et la philosophie, et le dessin, et la musique; en un mot, tout... et le reste. Cette prétention d'enseigner à tous les enfants qui font leurs classes, entre leur douzième et leur dix-huitième année, tout ce que, depuis deux mille ans, les hommes ont fait et ont pensé, témoigne de plus d'ambition que de sagesse. L'immensité du programme ne conduit-elle pas fatalement, et malgré les meilleures intentions, à réduire tout en formules, et à les plaquer telles quelles dans les esprits; si bien qu'on expose tous nos élèves à mériter un jour l'ironique épitaphe de ce jésuite : *Vir beatæ memoriæ, expectans judicium.*

M. Marion a écarté comme oiseuse la question des programmes. Comme je le regrette! Comme nous aurions aimé à lui voir apporter à ces sages idées le concours puissant de son autorité! On lui aurait dit : « Mais pour réduire l'effectif de nos classes, il faudrait augmenter l'effectif de nos professeurs, et nous n'avons pas d'argent pour cela! » Il aurait répondu : « Demandez-en aux familles; demandez-en à l'État; on en a trouvé pour bien des choses qui ne valaient pas celle-là. » On lui aurait dit : « Mais le baccalauréat nous opprime. » Il aurait répondu : « Supprimez-le; on a supprimé bien des choses qui valaient mieux que celle-là. » On lui aurait dit : « Mais les concours des grandes écoles exigent cet amoncellement indigeste. » Il aurait répondu : « Réformez ces examens; déférez enfin au vœu formel, exprimé par la grande commission de 1891 : que les divers ministres, maîtres de nos grandes écoles, veuillent bien s'entendre avec leur collègue de l'Instruction publique pour réviser les programmes des concours et les mettre en harmonie avec de bonnes études secondaires. » Cette réforme fondamentale a-t-elle même reçu un commencement d'exécution? Hélas! nos pauvres ministres ont bien d'autres soucis!

On se flatte encore, avec la nouvelle discipline intellectuelle, de n'avoir plus dans les classes que de bons élèves : le *cancre* serait supprimé!

Voilà une belle espérance! Quel profit pour notre pays! Mais, pour l'obtenir il ne suffit ni de désirer, ni de dire excellemment ce qu'on désire. Il faudrait chercher la cause du mal et indiquer le remède. On nous pardonnera de le tenter à notre façon, puisque M. Marion n'a malheureusement pas voulu le faire à la sienne.

Chacun admet que l'hérédité, le tempérament, le milieu social, l'éducation familiale, impriment des marques très diverses aux enfants qui abordent les études secondaires. Il en est de précoces, de tardifs, de lents, de rapides, de réfléchis, de spontanés, de positifs, d'imaginatifs, etc., etc. Ceux-ci ont la passion des sciences abstraites; ceux-là préfèrent le concret, les faits, l'histoire, la géographie, les lettres; tel apprend les langues en se jouant et ne voit goutte à l'algèbre; pour tel autre c'est l'inverse, etc.

L'organisation de notre enseignement secondaire répond-elle à ces exigences si variées de la nature? Offre-t-elle à ces multiples aptitudes les moyens de s'épanouir, d'acquérir le maximum de

leur valeur? Point du tout. A cette extrême diversité, nous n'avons à opposer qu'une inexorable uniformité. Entre l'ordre primaire et l'ordre supérieur des études il n'y a, en réalité, qu'un seul pont praticable, et il faut, bon gré, mal gré, comme dit la chanson, que tout le monde y passe. Ce type uniforme de culture intellectuelle convient assez bien à quelques-uns, je le reconnais. Ceux-là font des études passables. Mais les autres sont plus ou moins sacrifiés, et perdent plus ou moins leur temps. C'est la lamentable légion des cancres. Ces infortunés pullulent dans l'Université, et plus encore au dehors. Car, dans les établissements libres, l'insuffisance des maîtres s'ajoutant à l'imperfection du système accroît encore le mal.

Les familles se plaignent depuis bien longtemps, et il faut reconnaître que l'Université a fait des efforts louables pour donner satisfaction à ces plaintes. Sous des formes diverses : bifurcation, enseignement secondaire spécial, enseignement moderne, elle a essayé d'assouplir son organisation scolaire, d'acclimater dans le pays un système nouveau d'études, et d'affranchir enfin une partie de la jeunesse française de la tyrannie des Grecs et des Romains.

Par malheur, ces expériences ont été menées de façon à ne répondre jusqu'à présent ni à l'attente du public, ni aux besoins des enfants. La bifurcation tronquait les études secondaires, et ne les fortifiait pas; l'enseignement spécial n'a été longtemps qu'une forme de l'enseignement primaire supérieur : ni les élèves ni les maîtres, ne paraissaient être les égaux des autres; à tort ou à raison, ces études étaient considérées comme le *refugium infirmorum*. Pour l'aristocratie intellectuelle et sociale, elles n'existaient pas. M. Marion espère que les réformes de 1891 vont les relever au niveau des études classiques. On a assimilé les maîtres; on a prononcé l'équivalence des diplômes; on a anobli l'étiquette; mais je crains fort que les familles ne se rendent pas encore. Si les deux formes d'enseignement coexistent dans le même lycée, mais sans se mêler, toujours avec des maîtres et des élèves différents, la forme classique, passant pour la plus difficile et la plus glorieuse absorbera longtemps encore l'élite, et ne laissera à l'autre que le rebut; si bien qu'au lieu de cette unité, de cette concorde, de cette fraternité que l'on souhaite avec tant d'ardeur on aura toujours l'antagonisme et la division parmi les élèves et parmi les maîtres. Toujours d'un côté les aristocrates, de l'autre les « épiciers ». Et dans les deux camps, toujours la même médiocrité de résultats, effet nécessaire de la même surcharge dans les

programmes ; car si, dans le nouvel enseignement, on a supprimé les langues mortes, on les a remplacées par tant d'autres choses, que le fond du système est resté et que l'accablement est le même.

Et si, pour échapper à ces rivalités, on institue, comme il en est question, chaque genre d'études dans un établissement séparé, on se trouvera aux prises avec de nouveaux inconvénients. L'incommodité pour les familles sera extrême. On les placera dans l'alternative ou d'exiler leurs enfants loin d'elles, ou d'adopter de force l'unique forme d'études laissée à leur portée. Les uns seront voués au « classique », les autres au « moderne », et la tyrannie d'uniformité à laquelle on voulait échapper subsistera quand même.

Mais cette uniformité qui nous semble mauvaise, plusieurs la déclarent excellente. On repousse une religion d'État, mais on s'accommode volontiers d'une pédagogie d'État. On dit qu'il faut un système uniforme pour produire des esprits uniformes, ou plutôt, comme disent les physiciens, des esprits uniformément variés, condition d'unité pour la patrie ; on ajoute qu'il faut aussi un système encyclopédique, pour que, dans l'infinie variété des enseignements, chaque intelligence puisse trouver ce qui lui convient, quitte à en prendre et à en laisser. Au surplus, on ajoute que les choses sont ainsi, parce que, en somme, elles ne peuvent être autrement.

Qu'y a-t-il de vrai, qu'y a-t-il de faux dans ces affirmations ? M. Marion, définissant le caractère propre de l'enseignement secondaire, a parfaitement montré qu'il tenait à la fois de la nature de l'enseignement primaire, sur lequel il doit reposer, et de l'enseignement supérieur, auquel il doit conduire. Or, au premier degré, l'*uniformité* et l'*encyclopédisme* sont la règle, puisqu'il s'agit de donner à tous également les notions nécessaires sur toutes choses. Au degré supérieur, au contraire, la *diversité* et la *spécialité* sont de rigueur, puisqu'il faut assurer à chacun une immédiate préparation à une profession déterminée. D'où il résulte qu'au degré intermédiaire, le système pédagogique doit être, par un côté, uniforme et encyclopédique, par un autre, divers et spécial.

Autrement dit, le programme général des études secondaires embrassera l'ensemble de la connaissance, mais il ne s'imposera pas tout entier à tous : quelques notions seront communes et obligatoires ; quelques autres, particulières et facultatives.

Qu'est-ce qu'un enfant, pour devenir un homme cultivé, pour n faire ses « humanités », a le besoin et presque le devoir d'apndre? On peut répondre d'un mot : Il faut que l'homme apnne ce qu'est l'homme. Or, pour connaître l'homme, il ne suffit s de s'étudier soi-même et ses semblables, il faut aussi étudier nature, qui est par nous peut-être, et qui, à coup sûr, est elque chose de nous : il faut donc que l'homme sache aussi ce e c'est que la nature. Donc, ce que l'homme fait et a fait, c'estlire l'*histoire*, comprise de la façon la plus large ; ce que l'homme nse et a pensé, c'est-à-dire la *philosophie*, entendue aussi dans le ns le plus général; ce que sont les phénomènes physiques dans urs formes idéales, c'est-à-dire les *sciences mathématiques;* ce que nt les phénomènes physiques, considérés dans leur enchaînement ccessif et simultané, dans leur relation avec le temps et avec space, c'est-à-dire les *sciences physiques.* Voilà quelle doit être matière commune et obligatoire des études secondaires, des manités; car celui qui n'a pas franchi un seul degré de ces con-ssances ne mérite pas, *intellectuellement*, le nom d'homme.

Mais ces faits, ces idées, ces lois, sont exprimés et ont été primés par des hommes divers, à l'aide de divers systèmes de nes. Ce sont les langues : les unes mortes, les autres vivantes; premières, fixées dans des monuments superbes et immuables, e se transmettent pieusement les générations; les autres, en ie de perpétuelle transformation, comme tout ce qui vit; mais rs racines plongent dans les idiomes antiques et s'en noursent toujours, comme les plantes vivent de l'humus qui les a rtées. Tous ces modes d'expression de la pensée antique et de pensée moderne constituent à leur tour des sujets d'étude du is haut intérêt. Mais au fond, ils ne sont indispensables ni à ducation ni à l'instruction de l'intelligence; c'est un luxe de sprit. Le bagage des notions nécessaires pourrait être acquis, à rigueur, avec les seules ressources de la langue maternelle, rtout quand cette langue est la nôtre.

Certes, celui qui pourra, par surcroît, apprendre à fond une deux langues étrangères, mortes ou vivantes, étendra singurement l'horizon de son esprit. Cette étude de formes philogiques toutes nouvelles, ce commerce intime avec les grands prits d'un autre âge, d'une autre race, enrichira merveilleuseent le trésor de mots, d'idées, et perfectionnera l'outillage litraire de l'enfant. Il deviendra en quelque sorte plus homme, rant plus d'ouvertures sur la vie de l'humanité. Mais, prenons-y

garde, cette étude ne sera féconde qu'à deux conditions. Premièr condition : elle sera profondément littéraire et morale et non pa seulement verbale et formelle, sans quoi le profit ne vaudrait pa le labeur. Seconde condition : l'acquisition de ce superflu d l'esprit ne portera aucun préjudice à l'acquisition du nécessaire et ne le remplacera pas; sans quoi, vous ferez d'étranges esprits semblables à des corps qui n'auraient pour se couvrir que des bi joux et pour se nourrir que du sucre.

Laissez donc aux parents, aux maîtres, le soin d'apprécier c que peut porter l'esprit de l'enfant. Les sciences nécessaires e leurs méthodes épuiseront complètement la force de quelques uns; tels autres pourront, en outre, apprendre une langue o deux, peut-être davantage. Mais, de grâce, ne nous placez pas dan l'alternative ou de succomber sous le fardeau, ou de tout fair superficiellement et, par suite, stérilement. Accordez-nous la pe mission de choisir au moins le superflu de notre alimentatio intellectuelle, selon nos goûts et nos besoins. Vous me conviez un festin : je vous en suis reconnaissant, à la condition, toutefois que vous ne me forcerez pas à absorber tout ce qui est sur la table sinon votre invitation n'est qu'un supplice.

Mais comment exécuter cette réforme sans diviser, comme l fait l'enseignement moderne, élèves et familles en deux catégories et sans refaire encore des castes dans l'Université?

Ayez une seule espèce d'établissements, et dans ces établisse ments, une seule espèce d'élèves, tous égaux, tous camarades. Il suivront *ensemble*, sous les mêmes maîtres, les *enseignements obl gatoires*. Mais ils pourront choisir, parmi les *enseignements facul tatifs*, selon leurs forces et leurs aptitudes, un ou plusieurs ordre de connaissances. Tel fera du latin et de l'allemand; tel autre du grec et de l'anglais; tel autre apprendra les deux langue mortes; tel autre, les deux langues vivantes; tel autre, une seul langue ancienne ou moderne. On supprimera ce qu'on ne pourr pas bien faire, et alors, mais seulement alors, vos classes seron exonérées de la plaie des cancres.

La classe ne serait plus, il est vrai, comprise comme elle l'es aujourd'hui. L'ordre des exercices scolaires serait en quelqu sorte « vertical » et non plus « horizontal ». Au lieu de change chaque année de direction, et, chaque année, de recevoir d'u seul maître des enseignements très divers, l'élève demanderait a même professeur le même enseignement pendant plusieurs année

de suite. Cette continuité ne pourrait que favoriser les progrès, en assurant le développement méthodique de la doctrine.

En résumé, tous les préceptes que donne M. Marion pour l'éducation de l'esprit dans nos écoles secondaires ont la plus haute valeur. Seulement, pour pouvoir les appliquer, il faudrait commencer par introduire dans notre organisation pédagogique des réformes indispensables. Sinon la mauvaise herbe, qui étouffe le bon grain dans les établissements de l'Université, et encore plus dans les autres, repoussera sans cesse, et la moisson sera compromise jusqu'au jour où l'on se décidera à aller jusqu'aux racines de l'ivraie et à les arracher.

Après nous être exprimé si librement sur le système employé pour former les esprits, nous nous reprocherions d'apprécier avec moins de franchise le système que M. Marion et l'Université semblent préférer pour façonner les caractères.

Ce système est l'internat; mais un internat idéal, qui, présenté par ce maître charmeur, paraît certainement digne du respect des éducateurs et de la confiance des familles. Certainement, dans ces très agréables monastères d'enfants, on pourrait voir fleurir de bonnes mœurs et de bonnes habitudes. Mais enfin, puisque nous raisonnons sur des *idéalités*, on nous accordera bien, je pense, que jamais le lycée idéal, pour former des âmes, ne vaudra la famille idéale.

Quel proviseur sera comparable à un père? quel censeur à une mère? Quelle sollicitude, quelque vigilante qu'on la suppose, égalera jamais celle de bons et honnêtes parents? Quand vous aurez déterminé les chefs de l'Université, et vous en êtes, hélas! encore bien loin, à ramener leurs glorieux et monstrueux internats à ce chiffre, qui a paru très modéré, de *deux cents* pensionnaires ; quand, à force de soins et de sacrifices pécuniaires, encore à l'état de projets, vous aurez entièrement fait disparaître le maître d'études « ancien modèle », et que vous l'aurez remplacé par un véritable éducateur; quand vous aurez affranchi vos administrateurs de la fastidieuse servitude de la paperasse; quand vous leur aurez assuré le loisir nécessaire pour veiller sur les santés et sur les caractères, pour exercer, en connaissance de cause, ces droits paternels que nous leur déléguons avec tant d'empressement; quand vous aurez réalisé tous ces desiderata, comme vous serez encore loin de remplacer la famille!

Si un père et une mère ont la charge de trois ou quatre enfants, et s'ils veulent consciencieusement les élever, la tâche sera déjà bien lourde. Mais que dire de ce père de famille qui doit élever consciencieusement deux cents, cinq cents, mille garçons, qu'il n'a pas engendrés, et dont, à moins d'avoir la mémoire d'un César, il peut à peine retenir les noms ? Sans compter qu'en outre de ces internes, il a encore à veiller sur autant d'externes, et aussi un peu, j'imagine, sur ses propres enfants! Quel miracle s'il pouvait toujours faire tout ce qu'il faut pour redresser, soutenir, développer, corriger tant de naturels compliqués, variés, difficiles, même avec l'aide d'un censeur irréprochable et de répétiteurs remarquables! Vous aurez beau dire, nul internat ne pourra subsister qu'à la condition d'y faire régner un ordre rigoureux; et pour y faire régner cet ordre, vous serez obligé d'imposer à tous une inexorable discipline. Vous nous parlerez d'une règle intelligente, point tracassière, et par suite librement acceptée; vous nous direz que, par suite, les enfants, même entre leurs quatre murs, en s'habituant à obéir librement, pourront faire l'apprentissage de la liberté. Mais pour devenir une âme libre, suffit-il d'apprendre à obéir librement? ne faut-il pas aussi et surtout apprendre à agir librement? Se soumettre, c'est bien; mais entreprendre, c'est mieux. La vertu est une hardiesse bien plus qu'une résignation. Certes, pour rompre nos enfants à l'obéissance, le lycée est suffisant, mais il ne l'est pas pour les préparer à l'initiative : or, c'est la partie maîtresse de l'éducation.

Un internat, même idéal, sera toujours une société factice et artificielle, un cloître plus ou moins mitigé, et, à ce titre, peu propre à préparer un homme à vivre en liberté dans la société réelle; il sera, par suite, un instrument pédagogique foncièrement imparfait. Ce mode d'éducation a prévalu dans notre pays, c'est un fait; mais ce fait est un malheur. M. Marion, en pédagogue pratique, s'est dit qu'il valait mieux indiquer les moyens d'atténuer les inconvénients et de développer les avantages du système en vigueur que de préconiser des réformes peut-être chimériques. Il l'a si bien fait, il a présenté l'internat, transformé à sa façon, sous des couleurs si riantes, qu'on se demande si, après tout, ce qu'on fait, ou ce qu'on fera, n'est pas ce qu'il y a de mieux à faire? Oui, je le crains, après l'avoir lu, bon nombre de parents excellents, qui pourraient élever leurs enfants chez eux, se décideront, la mort dans l'âme, et pour leur plus grand bien, à les enfermer dans une maison soit universitaire, soit ecclésiastique.

Je dis ecclésiastique, parce qu'il me semble que l'internat est, au fond, la forme par excellence de l'éducation cléricale. Des laïques auront infiniment de peine à réaliser l'institution rêvée par M. Marion; mais des prêtres y arriveront sans peine. Vous voulez des professeurs qui considèrent leur classe comme une famille? leurs élèves comme leurs enfants? Vous cherchez des répétiteurs respectés et respectables, qui se dévouent nuit et jour à leur devoir et sachent partager allègrement la captivité des enfants? Certes, vous trouverez de ces hommes dans l'Université: on y trouve toutes les vertus, tous les dévouements. Mais avez-vous bien mesuré le sacrifice que vous attendez de ces maîtres laïques qui ont, hors de vos murs, des familles, des intérêts, des ambitions? — Voici, au contraire, des religieux qui, une fois pour toutes, ont renoncé au monde, et ont fait vœu d'obéissance, de pauvreté, de chasteté. Cette mission est leur tout, la fin même de leur existence; ce sont des éducateurs de vocation, et ils s'appellent eux-mêmes des « pères ». Ils sauront si bien remplacer la famille, qu'ils la feront presque oublier; ils rendront leurs maisons si attrayantes, qu'on se plaira à y rester, à y revenir. M. Marion, avec sa spirituelle franchise, a pu dire de nos lycées : « Longtemps encore, le jour le plus joyeux de l'année classique sera celui où elle prend fin ! » Je ne sais si on pourrait dire la même chose de leurs écoles, tant ils mettent d'art, de persévérance, de dévouement, à séduire les âmes, à écarter d'elles toutes les influences qui pourraient les distraire du but, même celles de la famille; si bien que le père et la mère, après avoir cru seulement déléguer pour un temps leur autorité, s'en trouvent parfois dépossédés pour toujours; et que, dans le cœur de leurs enfants, ils passent au second rang, après ces parents d'élection, ces rivaux qu'ils se sont bénévolement donnés à eux-mêmes.

Voilà l'internat dans toute sa logique. Certes, M. Marion ne va pas jusqu'à ces conséquences; mais dès l'instant qu'il ne désapprouve pas le principe, il est sur le chemin.

Il n'est donc pas douteux, en principe, que l'éducation du caractère, la discipline de la volonté, l'apprentissage de la liberté, doivent se faire dans la famille et par la famille. Mais nombre d'enfants ne peuvent être élevés dans la famille. Les uns n'ont plus leurs parents; les autres les ont encore, et il vaudrait mieux parfois qu'ils les eussent perdus, Il y a des parents qui, au lieu d'élever leurs enfants, les abaissent : corrompus, corrupteurs. D'autres, par insouciance, s'en remettent à leurs domestiques.de

la charge de soigner leur progéniture comme de panser leurs chevaux. D'autres aiment passionnément leurs enfants et croient mieux servir leurs intérêts en leur faisant des rentes qu'en leur faisant une âme. D'autres sont esclaves d'un métier; d'autres vivent trop loin du lycée, etc.

Dans tous ces cas, la famille manquant, comment la remplacerons-nous? Par une autre famille. Oui, il faudra chercher alors un autre milieu normal où l'enfant retrouvera, si possible, un père, une mère, des frères et des sœurs; où il vivra d'une vie naturelle; où on le laissera grandir indépendant, sous un contrôle vigilant mais discret; où il apprendra, parmi des hommes honorables et des femmes délicates, l'art de se comporter un jour honorablement et délicatement dans la société des hommes et des femmes.

Enfin, pour ceux qui ne pourront s'élever ni dans leur famille, ni dans une famille, mais pour ceux-là seulement, et comme pis-aller, un internat; mais un internat conçu à la façon de M. Marion: un internat où les élèves seront peu nombreux, et, pa suite, où la discipline pourra être très libérale et très intelligente; où les détails de la conduite quotidienne ressembleront autant que possible à ceux de la vie de famille, et où l'on réduira au minimum les rigueurs et les inconvénients de la claustration. Un large souffle de liberté circulera partout. On communiquera constamment avec les parents; on ne leur permettra pas de se désintéresser de leurs enfants; on les considérera comme des collaborateurs, et non comme des profanes.

Ces réserves faites, tous les admirables conseils de M. Marion reprennent leur force. Mais il était indispensable, je crois, de les faire, de crainte que certains parents, lisant ce panégyrique convaincu de l'internat universitaire, ne fussent induits à penser que leur premier devoir n'est pas d'élever chez eux leurs enfants et de ne s'en remettre à personne du soin d'en faire d'honnêtes gens; de peur enfin qu'ils n'ignorent qu'en assumant cette tâche si rude, mais si belle, ce n'est peut-être pas à leurs enfants qu'ils rendent le plus grand service, c'est à eux-mêmes.

Nous exprimerons enfin un dernier regret : c'est qu'après avoir excellemment traité de l'éducation de l'intelligence et de l'éducation de la volonté, M. Marion n'ait pas fait entrer dans son dessein de s'expliquer aussi en détail sur l'éducation de la sensibilité. Nous entendons par là l'éducation esthétique, la culture de

l'âme par le beau, par les arts, et en particulier par la musique et le dessin.

On me dira peut-être que cette culture esthétique se trouve très-suffisamment assurée par l'enseignement littéraire; qu'Homère, Sophocle, Euripide, Virgile, Horace, Corneille, Racine, etc., sont des artistes qui s'entendent assez à perfectionner le sentiment; que leurs œuvres, qui sont dans les mains de tous nos élèves, offrent à qui sait les goûter d'incomparables leçons de délicatesse et de raffinement. A Dieu ne plaise que je dise le contraire! Mais ne nous payons pas de phrases toutes faites; rendons-nous un compte exact des études classiques et de leurs résultats; considérons, par exemple, les candidats qui viennent à nos facultés affronter l'examen final: nous verrons combien peu ont réellement cueilli et respiré la divine fleur de poésie, combien peu d'élus parmi tant d'appelés, combien de barbares parmi ces bacheliers!

Deux obstacles les arrêtent: l'un, déjà signalé, est la faiblesse même des études littéraires, résultant de l'étendue des programmes. Rien n'est approfondi et rarement on arrive au degré de force qui permet de lire les textes sans effort et d'une vue personnelle. On ne sait ni assez de grec pour jouir des chefs-d'œuvre grecs, ni même assez de latin pour jouir des latins. On n'a que des sentiments de commande et des émotions suggérées. Cette culture de seconde main n'est pas assez vivace pour durer et à peine est-on sorti du lycée, que le petit foyer d'enthousiasme littéraire, quelquefois allumé par la parole d'un bon maître, s'éteint le plus souvent pour toujours. En second lieu, la culture esthétique par le moyen de la littérature n'est pas à la portée de tout le monde. Une élite seule, douée d'une certaine finesse d'esprit, en est capable. Ici, le plaisir est la conséquence d'un acte intellectuel: avant de sentir, il faut avoir compris. Ce sont là des joies d'aristocrates.

La culture par les arts graphiques, plastiques, et surtout par la musique, offre précisément cet avantage d'être accessible à presque tous. Il est infiniment plus aisé d'apprendre à dessiner, à jouer du violon, que d'apprendre le grec. Tel enfant, mauvais assembleur de phrases et littérateur fort médiocre, sera un dessinateur émérite, un musicien distingué. Son âme s'ouvrira toute grande à ces manifestations du beau pour lesquelles il suffit presque de voir et d'entendre. Ici l'intellect, sans être certes inutile, ne joue plus qu'un rôle secondaire. Néanmoins ces arts

sont de puissants éducateurs : là où l'influence littéraire a manqué, ils peuvent, dans une certaine mesure, la remplacer. Depuis le temps où Orphée adoucissait les tigres et où Arion charmait les dauphins, la musique n'a pas cessé de faire merveille sur les plus sauvages. Et, quand l'éducation artistique vient s'ajouter à l'éducation scientifique, elle produit alors une exquise fleur d'humanité.

Jouir finement de ce qui est beau n'est pas un don de naissance, mais d'éducation; il faut l'acquérir, il faut apprendre à sentir. On réserve généralement cette culture aux femmes, et on la refuse, bien à tort, aux hommes. Nos systèmes d'éducation, dans l'Université et hors de l'Université, font à cette éducation une part beaucoup trop réduite. La faculté de raisonner juste absorbe tout notre être, et cependant elle n'a pas plus de valeur que celle de sentir juste. De là tant d'hommes qui pensent fortement et sentent faiblement, qui ont des idées fines et des sentiments grossiers. De là, tant d'hommes d'esprit qui trouvent la vie ennuyeuse; je ne parle pas des autres. C'est qu'on ne leur a pas appris à découvrir les plaisirs sans nombre que renferment l'art et la nature. Ils ont des yeux et ne voient point, des oreilles et n'entendent point. L'infinie variété des formes et des mouvements; les fêtes de la couleur et de la lumière; le charme exquis d'une voix, d'un instrument, d'un orchestre, toutes ces émotions si pénétrantes, si salubres, n'existent pas pour eux. Ils ne peuvent pas, ils ne savent pas en jouir. Et pourtant, quelle supériorité pour qui ressent ces voluptés qui n'engendrent jamais de dégoût, ces joies qui n'exigent pas de rançon! et quel prix cette faculté n'ajoute-t-elle pas à la vie!

Dès lors, de quel droit la négliger? Pourquoi tout donner à la science, rien à l'art? Les Grecs, les plus intelligents des hommes, ne commettaient pas cette faute. Voyez la part considérable qu'ils attribuaient à la musique dans leur pédagogie! Un Platon trouverait bien barbares ces programmes qui ne font aucune place au culte sacré des Muses. Avec son éloquence familière, il nous remontrerait qu'au lieu de gaspiller tant d'heures précieuses à ébaucher un inutile savoir; que, par exemple, au lieu d'épeler si misérablement, et si stérilement la langue de l'Hellade, et de la profaner par tant de solécismes et de contre-sens, nos enfants feraient bien mieux d'apprendre à chanter ou à manier l'archet. Il ferait observer à nos pédagogues que le vrai moyen d'être fidèles à l'esprit de la Grèce serait, non pas de faire de si mauvais

grec, mais de mettre en grand honneur le culte du beau, qui élève si facilement les âmes jusqu'aux dieux. Il réclamerait partout des musées, partout des salles de concerts; partout, sur les murs de nos académies et de nos lycées, la reproduction des chefs-d'œuvre, de ces choses muettes et magnifiques qui, sans imposer de fatigue et rien qu'en se laissant comtempler, vous charment et vous ennoblissent... Il ajouterait enfin que, dans cette « fin de siècle », où déborde sans mesure l'appétit des grossiers plaisirs du luxe, dans cette nouvelle Athènes où ce vice a corrompu les meilleurs et causé tant de défaillances lamentables, il ne serait pas inutile, il serait nécessaire d'apprendre aux enfants qu'il y a des plaisirs délicats, profonds et qui ne coûtent rien; que ces voluptés sont supérieures à toutes celles qui s'achètent à prix d'or; qu'elles ajoutent à toutes nos joies et consolent tous nos chagrins; qu'elles sont sous la main du pauvre aussi bien que du riche, et qu'avec la faculté de les éprouver, un peu de santé et une bonne conscience, il n'est pas de condition, si médiocre soit-elle, qui ne passe en félicité celle de tous les Crésus.

Ces idées, que j'ai l'insigne témérité de prêter au divin Platon, M. Marion aurait pu les développer aussi. Il l'aurait fait avec autant de séduction et plus d'autorité que le Maître, car il n'est pas un rêveur comme lui. Il ne l'a pas voulu. Il s'est imposé la loi de ne pas parler de réformes qui n'ont pas déjà reçu un commencement d'exécution, et il faut avouer que celle-ci est de ce nombre. Il tient à rester dans la pratique et à ne pas donner prise à l'accusation d'utopie. Je ne puis blâmer ces sages scrupules. On n'oubliera pas toutefois que les choses les plus pratiques ne sont pas toujours celles qui sont pratiquées, et que, si le monde marche, ce ne sont pas les empiriques, mais les utopistes, qui le poussent en avant.

En résumé, M. Marion s'accommodera très bien de notre régime pédagogique actuel, à condition qu'on le perfectionne dans quelques détails et dans sa tendance générale. — En ce qui concerne l'éducation de l'esprit, il approuve fort le dualisme de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne. Si on les améliore dans leurs méthodes, il fera bon marché de leurs programmes, et n'y ajoutera pas d'importance. — En ce qui concerne l'éducation du caractère, il admet franchement l'internat, comme conforme aux besoins et aux mœurs de notre société démocratique et capable de former de libres et honnêtes citoyens. — L'organisation actuelle a pour elle d'être, ce qui est beaucoup, et

d'avoir fait des preuves qui ne sont pas mauvaises. En somme, dit M. Marion, les générations actuelles sont issues de ce système pédagogique, et elles valent au moins toutes celles qui les ont précédées : n'ont-elles pas fondé la liberté et refait la France? La pédagogie qui les a formées n'est donc pas si défectueuse : avec quelques légères retouches, et l'auteur les indique de main de maître, le tableau sera parfait.

M. Marion a excellemment développé ses idées, et ses idées sont toujours sages, souvent neuves, quelquefois profondes. Nous aurions mauvaise grâce à lui reprocher de n'avoir pas développé les nôtres, qui lui paraîtront peut-être un peu chimériques. Toutefois, si nous jugeons, avec lui, l'arbre à ses fruits, nous ne pouvons lui accorder que le fruit de notre pédagogie soit digne de tant d'admiration. Ni en politique, ni en morale, ni en industrie, ni en quoi que ce soit, je ne puis trouver notre génération sans défauts : je la trouverais plutôt abondante en imperfections diverses. Je n'ai ni le droit, ni l'envie de censurer mes compatriotes, parce que je les aime, parce que je ne vaux pas mieux qu'eux, et qu'à tout prendre, ils ne sont inférieurs à aucun de leurs contemporains. Mais n'oublions pas que nul n'a contredit Montesquieu quand il a établi que l'institution républicaine devait reposer sur la vertu; n'oublions pas que notre démocratie réclame chez ses chefs des intelligences claires, des volontés énergiques, des moralités sans tache et le sacrifice constant des intérêts privés à l'intérêt public ; n'oublions pas qu'elle exige chez les simples citoyens beaucoup d'initiative et beaucoup de discipline, le respect de l'autorité et l'indépendance, l'obéissance à la loi, et néanmoins l'amour du progrès.

Notre pédagogie nous a-t-elle donné ces chefs et ces soldats ? Qui oserait le prétendre ? — « Elle nous les donnera, dit M. Marion, quand les améliorations que je propose seront réalisées! » Je le souhaite ardemment. Je félicite l'auteur de sa foi et de son espérance, sans parler de son admirable talent ; mais je tremble qu'il ne se fasse des illusions, et que le mal dont nous souffrons ne réclame des remèdes plus énergiques que ceux qu'il nous propose.

Édouard **MANEUVRIER.**

LES ÉTUDES
DE LITTÉRATURE COMPARÉE
A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE (1)

Messieurs,

Il se produit depuis quelques années autour de nous, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, dans les études d'histoire littéraire, un mouvement marqué vers l'étude comparative des littératures modernes. De nationale ou de locale qu'elle était généralement jusqu'ici, l'histoire littéraire a une tendance manifeste à se faire européenne et internationale. Les relations des diverses littératures entre elles, les actions et réactions qu'elles exercent ou subissent, les influences morales ou simplement esthétiques qui dérivent de ces échanges d'idées, tout cela constitue un sujet d'études encore presque neuf et dont il est bien permis de croire qu'il préoccupera de plus en plus les historiens. Peut-être même y a-t-il là le germe d'une méthode nouvelle en histoire littéraire. Un écrivain anglais, M. Posnett, l'a pensé, et il a publié, il y a quelques années déjà, en 1886, un traité systématique de *Littérature comparée*, où il posait les bases de la critique nouvelle (2). La tentative est sans doute prématurée, mais elle est curieuse, comme le livre lui-même, et ce symptôme, joint au grand nombre de travaux que la littérature comparée a suscités récemment à l'étranger, nous porte à croire que cette province de nos recherches n'est pas, en effet, sans avenir. C'est aussi la pensée d'un érudit allemand, M. Wetz (3), qui publiait récemment, en tête

(1) Première leçon d'un cours professé à la Faculté des lettres de Lyon sur ce sujet : *L'influence des littératures germaniques sur la littérature française depuis la Renaissance.*

(2) *Comparative Literature*, by Hutcheson Macaulay Posnett, professor of Classics and English Literature : University College, Auckland, New Zealand. London, 1886. 1 vol. de *The International scientific series.*

(3) Cf. M. Wetz. *Shakespeare vom Standpunkte der vergleichenden Literatur-Geschichte*, t. I. Worms, 1890.

d'un livre sur Shakespeare, un curieux aperçu de l'histoire et des méthodes de la critique comparative.

L'occasion me semble donc bonne — au moment de traiter devant vous, à propos de littérature française, un sujet de cette nature — pour nous demander quel est le but de pareilles recherches, leur raison d'être, leur légitimité et enfin leurs chances de se développer.

I

L'étude comparée des œuvres littéraires n'est rien moins qu'une nouveauté : M. Posnett l'avoue avec sincérité. Elle est même un des legs authentiques de la critique ancienne. Comparer Homère à Virgile, Démosthène à Cicéron, Ménandre à Térence; rechercher ce que tel auteur latin doit à tel auteur grec; se demander à quelle source, généralement étrangère, Plaute a puisé le sujet de ses comédies, Horace les règles de son Art poétique, Sénèque les intrigues de ses tragédies : ces lieux communs de l'histoire littéraire étaient familiers à la critique des anciens. Or toutes ces questions relèvent, au premier chef, de la littérature comparée. Cependant la comparaison, quoique pratiquée à l'occasion par les anciens, ne s'est jamais élevée parmi eux à la hauteur d'une méthode tant soit peu rigoureuse, et cela par deux ou trois raisons qui sautent aux yeux : le petit nombre des littératures connues des anciens (à vrai dire, les Grecs de l'époque classique ne semblent avoir connu que la leur); l'absence du point de vue critique et historique dans l'étude de ces littératures; l'étroite dépendance de la littérature romaine à l'égard de la grecque, dont la primauté demeura toujours bien établie et la haute originalité incontestable. Si d'ailleurs l'idée du cosmopolitisme s'est introduite dans les esprits au déclin des civilisations antiques, elle leur est restée étrangère à l'époque du plus grand éclat de ces civilisations. La supériorité, indéniable aux yeux d'un Grec, de la culture hellénique sur toute civilisation « barbare » est la mort de toute curiosité à l'égard des mœurs, de l'art et des littératures exotiques.

Au surplus — et c'est une remarque ingénieuse de M. Posnett, — l'idée même que les anciens se faisaient de la production littéraire offrait peu de prise à ce que nous pouvons entendre par littérature comparée. Pour qu'il y ait lieu à des études du genre de celles dont nous parlons, il faut en effet qu'une littérature soit conçue comme l'expression d'un état social déterminé, tribu,

clan ou nation, dont elle représente les traditions, le génie et les espérances. Il faut qu'elle ait un caractère nettement local, familial ou national, et que la totalité des œuvres qui la constituent présente un certain nombre de traits communs, qui leur assurent une sorte d'unité morale ou esthétique. Il faut, en un mot, qu'elle constitue un genre bien déterminé dans la grande espèce de la littérature de l'humanité. Alors seulement il peut y avoir lieu à rapprochements, comparaisons, étude des affinités et différences. Or les anciens n'ont jamais conçu cette *relativité* de toute littérature. Elle fut avant tout, à leurs yeux, l'expression des idées les plus générales, les plus permanentes, et, si je puis dire, les plus constamment semblables à elles-mêmes. Comme de science, il n'y avait pour eux de littérature que du général, le relatif, le local ou le passager n'étant jamais que les ombres du tableau, ou, si l'on veut, un repoussoir destiné à faire paraître plus vive la grande lumière des vérités qui ne passent pas. Ainsi l'idée d'une littérature évoluant d'après les modifications lentes d'une société, se modelant sur elle et réagissant sur son époque, mais sans pouvoir s'en détacher jamais : cette idée leur a toujours été étrangère. Il s'ensuit que l'œuvre littéraire était considérée moins comme une œuvre nationale que comme une pierre apportée à la construction d'un monument plus durable. Dès lors il n'y avait pas lieu d'établir de comparaison entre les diverses littératures connues, si ce n'est pour montrer qu'elles se rejoignaient dans leur dédain du transitoire et dans leur culte de l'impérissable ; et s'il est vrai, comme le démontre M. W. Posnett avec assez de force, que l'idée qu'un peuple se fait de la littérature soit un facteur important de son développement littéraire, on voit assez quelles conséquences une idée de ce genre a pu avoir pour la littérature, et par suite pour la critique des anciens.

En fait, la critique comparative des œuvres d'art ne peut dater que de l'âge moderne. « Ce fut la Renaissance latine, suivie peu après de la Renaissance grecque, qui posa les fondations de la méthode comparative dans l'esprit de l'Europe. » Car c'est entre la première et la seconde renaissance des lettres que les nationalités se constituent en Europe à l'état de groupes distincts, nettement séparés par l'origine ethnique, par les institutions et par la race. Cette transformation de l'état politique de l'Europe est de première importance pour la conception de l'histoire littéraire, qui, d'universelle qu'elle était, ou qu'elle aurait dû être, au moyen âge, devenait ou allait devenir avant tout nationale. Cette unité relative de la pensée qu'avaient imposée au moyen âge la com-

munauté de religion, l'usage universel de la langue latine, l'idée toujours renaissante du Saint Empire, cette unité se brise alors pour faire place à l'éparpillement des races, des gouvernements et des idiomes. Vagues jusque-là et comme flottantes, les frontières intellectuelles, suivant en cela la fortune des frontières politiques, se précisent et se resserrent. Parfois aussi elles se dressent comme des barrières. De là une division toute nouvelle de la « matière littéraire ». Tandis que dans tout le cours du moyen âge, cette matière, qu'elle fût d'ailleurs épique, philosophique ou dramatique, était de domaine commun et indivise entre les nations, voici qu'une sorte de partage se fait. Chacune des nations prétend se tailler sa part dans le butin, prélever son lot et, sur cette matière conquise, imprimer sa marque en la faisant sienne. Autant de groupes ethniques, autant de littératures distinctes, autant de langues aussi. Suivant l'expression de M. Posnett, « quand Dante écrivait son *De vulgari eloquio*, il marquait le point de départ de notre science comparative, en posant le problème de la nature du langage ». Il écrivait, en fait, la première monographie consacrée à une langue moderne. D'autres suivront. Ainsi est née en Europe la philologie comparée. Avec la Renaissance, elle s'applique aux textes profanes. Avec la Réforme, aux textes sacrés. Comme elle est, dans l'ordre logique, à la base de la littérature comparée, elle se trouve aussi, dans l'ordre chronologique, à son origine.

La grande révolution politique du XVe siècle est donc l'origine authentique de la méthode comparative. Elle a eu pour effet de différencier les littératures, de les nationaliser, si l'on peut dire, de leur constituer une personnalité esthétique. Elle leur a donné à chacune la conscience de leur unité, le sentiment de la tradition nationale, l'idée nette d'une chaîne ininterrompue d'œuvres dans le passé et dans l'avenir, entre lesquelles pouvait s'établir le lien d'une inspiration commune. Et, en donnant naissance aux littératures nationales, elle a, du même coup, rendu possible leur étude critique et comparative.

Mais une pareille étude ne peut devancer les œuvres elles-mêmes, sinon comme aspiration et comme indication, à la façon de Joachim du Bellay ou de Henri Estienne, l'un disant, par exemple, aux écrivains de son temps : « Imitez les Italiens et Pétrarque, » l'autre : « Défiez-vous de ces modèles dangereux, qui vous jetteront hors des voies nationales. » Elle n'a pas encore, au XVIe siècle, de quoi s'appliquer avec largeur à une longue suite d'œuvres et d'écrivains. Cependant, dès cette époque, nous voyons s'éveiller

en France une vive curiosité des choses étrangères, du moins italiennes, puis espagnoles. La part de la littérature italienne est considérable dans l'œuvre critique de la Pléiade. L'antiquité même n'a été étudiée par nos poètes ou nos critiques qu'à travers l'Italie. L'influence de l'Espagne n'est guère moindre dans la seconde moitié du siècle, comme l'ont montré M. Rathery et M. Morel-Fatio (1).

Si cette curiosité des littératures méridionales et surtout de la littérature espagnole, a persisté en France pendant les premières années du XVII[e] siècle, si la connaissance même des deux langues du Midi est restée répandue, il n'en est pas moins vrai de dire qu'un des traits de notre XVII[e] siècle pris à l'époque de son plus grand éclat est son indifférence en ce qui regarde les langues et littératures voisines. Dans la seconde moitié tout au moins, il se suffit à lui-même. L'influence de l'antiquité, qui unit toutes les admirations en les faisant converger sur les deux littératures les plus *universelles* qu'on ait vues, émousse presque toute curiosité des œuvres étrangères modernes; et la critique s'en ressent. Ils sont rares alors les écrivains qui comprennent avec Fontenelle que « les différentes idées sont comme des plantes et des fleurs qui ne viennent pas également bien en toute sorte de climats » et que « peut-être notre terroir de France n'est-il pas propre pour les raisonnements que font les Égyptiens non plus que pour les palmiers ». Fontenelle entrevoit ici le principe de la critique historique, c'est-à-dire comparative, qui s'attache avant tout au développement national de l'art et à ses attaches avec le sol, le mouvement et les mœurs ambiantes (2). Le germe d'une telle critique est dans l'abdication du faux orgueil qui nous fait tourner notre attention tout entière sur nous-mêmes et qui dresse une sorte de muraille de Chine entre nos voisins et nous. Or tel est bien l'état d'esprit de la plupart des hommes du XVII[e] siècle. « La prévention du pays — écrivait La Bruyère (*Des jugements*), — jointe à l'orgueil de la nation, nous fait oublier que la raison est de tous les climats, et que l'on pense juste partout où il y a des hommes. Nous n'aimerions pas à être traités ainsi de ceux que nous appelons barbares; et s'il y a en nous quelque barbarie, elle consiste à être épouvantés de voir d'autres peuples raisonner comme nous. »

(1) RATHERY, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le* XIII[e] *siècle jusqu'au règne de Louis XIV*, 1853. — A. MOREL-FATIO, *Études sur l'Espagne*, 1888. Voir aussi pour l'Espagne : PHIL. CHASLES : *Études sur l'Espagne*, 1847; et G. HANOTAUX, *Études historiques sur le* XVI[e] *et le* XVII[e] *siècles en France : De l'influence espagnole en France à propos de Brantôme.*

(2) Cf. sa *Digression sur les anciens.*

Pourtant, rien de plus commun alors que cette sorte d'épouvante puérile devant l'inconnu, ou cet étonnement naïf devant les productions étrangères. « Les Anglais, disait Le Clerc dans ses *Mélanges critiques*, ont beaucoup de bons ouvrages. *C'est dommage que les auteurs de ce pays-là n'écrivent guère que dans leur langue.* » Car enfin est-ce une langue à savoir que l'anglais? et peut-on être Anglais, ou Persan?

Par malheur, ce ridicule a été longtemps de bon ton en France. En 1786, le Napolitain Malaspina écrivait encore : « Le Français, qui se croit l'être pensant par excellence, voit d'un œil de compassion tout le reste du genre humain, et il s'enfonce de plus en plus dans sa prévention par les hommages qu'il voit les étrangers rendre à ses modes, à ses agréments, à sa force et à l'opulence de sa patrie, et aussi, disons-le, à sa littérature, universellement admirée (1). »

C'est pourquoi, malgré quelques tentatives curieuses, mais isolées, la critique comparative n'est pas née en France. Elle a pour patrie l'Allemagne, et elle est sortie d'une révolte contre le despotisme du joug français. Lessing, Herder, Schiller, Tieck, les deux Schlegel, tels sont ses véritables fondateurs. La lutte contre l'influence française, et la substitution, à cette influence, des modèles anglais, tels en ont été les deux ressorts. Il fallait bien, pour combattre l'étranger envahissant, l'étudier et le connaître, et, pour lui substituer des modèles nouveaux, se familiariser avec la littérature qu'ils représentaient. Ainsi la critique comparative faisait ses preuves à la fois comme méthode de recherche et d'analyse, d'une part, et comme force vivante et créatrice, de l'autre : on en voyait sortir à la fois la critique moderne, et l'une des plus grandes littératures de notre temps. Ce n'était plus, cette comparaison des œuvres nationales avec les œuvres étrangères, un simple passe-temps d'érudits ou de curieux. C'était la lutte même pour l'indépendance de la pensée nationale. Jamais la critique n'a été plus féconde, plus vraiment digne de son rôle. Depuis la Renaissance, elle ne s'était pas trouvée à pareille fête. Herder, le véritable fondateur de la littérature comparée, écrivait ces lignes, qui semblent aujourd'hui bien banales, mais qui firent époque dans leur temps : « Tout brave homme qui n'a appris à connaître le monde que sur la place du marché, au café ou tout au plus dans le *Correspondant* de Hambourg, s'étonne, autant qu'on peut le faire à Paris, à l'arrivée d'un prince indien.

(1) Voir l'article de M. G. Paris sur Malaspina, dans le *Journal des Débats* du 2 septembre 1891.

quand il ouvre une histoire et trouve que le climat, la région, la nationalité, changent la manière de penser et le goût. Il taxe de folie toutes les nations, et pourquoi ? Parce qu'elles ont une autre manière de penser que celle de sa respectable mère, de sa digne nourrice ou de ses vénérables camarades (1) ! »

Frappé de la nécessité de suivre l'histoire des idées, des œuvres, des genres littéraires chez tous les peuples, sans s'étonner des formes bizarres ou inattendues qu'ils avaient pu revêtir, Herder projetait une histoire de la chanson à travers les âges, une histoire générale de la poésie, un parallèle de la poésie anglaise avec la poésie allemande. Il posait en un mot, et, du même coup, il éclairait de toute la puissance de la philosophie, les principes de la littérature comparée. Il la constituait à l'état d'étude distincte, ambitieuse peut-être, difficile assurément, mais combien supérieure à la critique étroite, mesquine et purement dogmatique d'un Voltaire ou d'un Diderot même ! On sentira la différence si l'on veut bien rapprocher, par exemple, des réflexions de Voltaire établissant froidement que « l'enthousiasme est admis dans tous les genres de poésie où il entre du sentiment », et notamment dans la poésie lyrique, les théories de Herder, écrivant en philosophe et en historien, sur ce même sujet : « Qu'est-ce que l'ode? L'ode des Grecs, des Romains, des Orientaux, des Skaldes, des modernes n'est pas absolument la même. Quelle est la meilleure? quelle est celle qui n'est qu'une forme dégénérée? Je pourrais facilement prouver que la plupart des critiques ont décidé cette question d'après leurs idées favorites; chacun, ayant tiré l'idée qu'il en donne et les règles qu'il lui attribue d'une seule et même espèce prise chez un seul et même peuple, a regardé les autres comme des formes bâtardes. Le critique impartial, au contraire, regarde toutes les espèces comme également dignes de ses remarques, et cherche d'abord à en faire en gros une histoire générale, pour juger ensuite du détail du tout (2). »

Entre ces deux sortes de critiques, il y a toute la distance du point de vue purement et exclusivement littéraire à la méthode largement historique, philosophique, et, en un mot, comparative.

Nous ne pouvons suivre ici l'histoire de cette méthode en Allemagne. Un de ses continuateurs contemporains, M. Max Koch (3), dans une revue destinée spécialement aux études de littérature

(1) *De la diversité du goût et de la manière de penser parmi les hommes*, cité par M. Joret, *Herder*, p. 351.
(2) *Essai d'une histoire de la poésie*, cité par Joret, *ibid.*, p. 350.
(3) Voir *Zeitschrift für vergleichende Literatur*, tome I, Berlin, 1887.

comparée, en a fait l'historique. Ce qu'il est intéressant de remarquer, c'est que cette critique nouvelle, vulgarisée et consacrée en France par Mme de Staël, a produit, successivement et parfois même conjointement, deux résultats exactement opposés. Elle a suscité d'une part — nous venons d'en voir un exemple en Allemagne — un mouvement de chaque peuple vers ses origines, un réveil de la conscience collective, une concentration de ses forces éparses ou égarées pour la création d'œuvres véritablement autochtones. Elle a provoqué — d'autre part, — par un contraste attendu, un abaissement des frontières, une communication plus libre entre les peuples voisins, une intelligence plus complète et plus ouverte des œuvres étrangères. Elle a été, en un sens, un agent de concentration et, en un autre, un ferment de dissolution. En même temps qu'elle constituait, par réaction d'abord et par imitation ensuite, des littératures nationales, elle préparait, par-dessus ces groupes étroits et fermés, la venue d'une littérature internationale, ou tout au moins européenne. L'un de ceux qui ont émancipé la littérature allemande, A. W. Schlegel, écrivait orgueilleusement en 1804 : « Le cosmopolitisme est le véritable trait national de la race allemande (*Vorlesungen*). » Ainsi l'on a pu voir les fondateurs de la patrie littéraire allemande se réclamer en même temps de la patrie universelle. Si le *nationalisme* est né de la critique comparative, le cosmopolitisme ou l'*internationalisme* en est sorti également. D'abord, à la suite du rêve d'hégémonie qui se glisse infailliblement dans toute supériorité nationale, et qui faisait écrire à Rivarol, quand il songeait à notre langue : « La philosophie, lasse de voir les hommes toujours divisés par les intérêts divers de la politique, se réjouit maintenant de les voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en république sous la domination d'une même langue. » Ensuite, parce qu'il était dans la logique des choses qu'après avoir tant comparé, tant rapproché et, disons-le, tant brouillé, d'œuvres d'origine diverse, il en résultât une sorte d'idéal mixte, formé d'éléments rapprochés artificiellement en vue de la formation d'une littérature dont nous pouvons prévoir l'avènement, et qui ne sera plus spécialement anglaise, ni allemande, ni française, ni italienne, mais simplement européenne.

Le jour où sera formée cette littérature nouvelle — dont la civilisation moderne, les journaux, les revues, les chemins de fer, le télégraphe et la rapidité des communications hâteront peut-être l'avènement plus qu'on ne le pense, — toute critique littéraire sera nécessairement internationale. Ce jour-là, en effet, par-

dessus les frontières politiques — s'il en est encore, — se seront tendus et enchevêtrés les liens invisibles qui uniront les peuples aux peuples et qui feront, comme jadis au moyen âge, une âme collective à l'Europe. Si nous n'en sommes pas là, il ne faut pas se dissimuler que nous sommes sur la voie. Le besoin d'exotisme et de cosmopolitisme qui nous tourmente en est la meilleure preuve. Dans son curieux livre sur les écrivains francisés, E. Hennequin le constatait en ces termes : « La littérature nationale n'a jamais suffi, et aujourd'hui moins que jamais, à exprimer les sentiments dominants de notre Société... Celle-ci s'est mieux reconnue et complue dans les productions de certains génies étrangers que dans celles des poètes et des conteurs qu'elle a fait naître. Ainsi il y aurait entre les esprits des liens électifs plus libres et plus vivaces que cette longue communauté du sang, du sol, de l'idiome, de l'histoire, des mœurs qui paraît former et départager les peuples; ceux-ci ne seraient pas divisés par d'irréductibles particularités comme l'école historique moderne s'est appliquée à le faire admettre (1). » Si cela est vrai, peut-être verrons nous renaître sous une autre forme le Saint Empire de nos pères, cette patrie unique qui devait enfermer dans un même lieu tous les esprits et toutes les volontés. Si ce phénomène, nullement impossible, nullement chimique — du moins en matière d'art et de goût, — ne produit jamais, une grande part de responsabilité en reviendra à notre littérature. Patrie du socialisme politique, la France serait aussi la patrie de ce qu'on pourrait appeler le socialisme intellectuel.

II

En attendant la formation, au point de vue littéraire, comme au point de vue politique, des États-Unis d'Europe, il n'est pas permis à l'historien littéraire de perdre de vue le point de vue synthétique, fût-ce en parlant d'une seule des littératures modernes.

Deux raisons, comme on vient de l'entrevoir, nous commandent ce point de vue : 1° les réactions exercées les unes sur les autres, depuis trois cents ans, par les diverses littératures européennes ; 2° la constitution progressive, lente et sûre, par assimilation et absorption, d'un idéal littéraire international, analogue, dans l'espèce, à celui du moyen âge. Si ces deux rai-

(1) *Écrivains francisés*, p. III.

sons n'ont pas, depuis trois siècles et plus, pénétré plus profondément la critique littéraire en France, cela tient en premier lieu, comme on l'a vu, à l'influence longtemps tyrannique de l'idéal antique et à la pénétration de notre esprit classique par l'antiquité ; ensuite, à la médiocre connaissance des langues étrangères, toujours peu répandues et qui tient peut-être (au moins pour les langues germaniques) à quelque inaptitude organique : enfin, à une certaine incuriosité d'enfants gâtés par le succès qui fait, suivant le joli mot de Sainte-Beuve, que « les Français aiment à apprendre ce qu'ils savent ».

Mais aucune de ces raisons ne doit prévaloir contre la nécessité absolue, pour étudier l'une quelconque des littératures modernes, de la replacer dans son milieu européen. « Il faut, nous dit M. Brunetière (1), traiter désormais l'histoire de la littérature française, non plus comme une histoire particulière, et se suffisant à elle-même, mais comme une branche de la littérature européenne : je veux dire que depuis tantôt huit ou dix siècles qu'il se fait, en quelque manière, d'un bout de l'Europe à l'autre, une connaissance ou un échange d'idées, il serait temps enfin de s'en apercevoir, et, s'en apercevant, il serait bon de subordonner l'histoire des littératures particulières à l'histoire générale de la littérature de l'Europe... Si l'on se plaçait à ce point de vue pour étudier l'histoire de la littérature française, elle n'en paraîtrait ni moins originale, ni surtout moins classique ; et j'ose bien ajouter qu'on la renouvellerait en partie. »

C'est qu'en effet, pas plus qu'un organisme animal, une littérature ou une nation ne grandissent isolées des nations et des littératures voisines. L'étude d'un être vivant est, en grande partie, l'étude des relations qui l'unissent aux êtres voisins : relations multiples, actions et réactions diverses, influences de tous genres, qui nous enveloppent comme d'un rideau invisible. Il n'y a pas une littérature, et peut-être n'y a-t-il pas un écrivain dont on puisse dire que l'histoire se renferme dans les limites de son pays d'origine. L'histoire de la littérature moderne n'est-elle pas un prolongement, et en quelque sorte un chapitre, de la littérature grecque ? La moitié de la grandeur, ou au moins de la gloire d'Aristote, ne provient-elle pas de sa fortune posthume, si curieuse, si inattendue (2) ? Il serait facile sans doute de prouver que Sénèque le Tragique nous intéresse moins, en somme, par ses

(1) *Revue des Deux Mondes*, 10 mai 1891.

(2) Voir, par exemple, *la légende d'Aristote au moyen âge*, dans les *Nouvelles Études sur la littérature grecque moderne*, de M. C. Gidel, 1878.

œuvres mêmes que par l'influence considérable qu'elles ont exercée à travers les âges et notamment sur le développement de notre tragédie française. Semblable en cela à beaucoup d'écrivains de second ordre, il est curieux surtout par les erreurs et les malentendus, parfois féconds, auxquels il a donné lieu. Ce qui est certain, c'est qu'une histoire du théâtre français où l'on ne tiendrait pas compte de Sénèque, prêterait le flanc à un grave reproche. Sur l'influence de Plaute dans les littératures modernes, un critique allemand composait, il y a quelques années, un intéressant travail, qui pourrait être renouvelé à propos de presque tous les écrivains antiques (1). On sait quelle a été, au moyen âge, la fortune de nos épopées françaises en Europe et que les *Niebelungen* n'existeraient pas sans elles. Et, pour en venir aux littératures modernes — et citer quelques exemples entre cent, — il n'est pas contestable que l'histoire du *pétrarquisme* intéresse autant la littérature française, ou l'anglaise, que l'italienne. Le dernier chapitre, et non le moins important, à écrire sur Pétrarque, est un chapitre très curieux de littérature *européenne*. On en dirait autant du Tasse, et peut-être de Dante. Qui niera que l'histoire du *Décaméron* n'intéresse au plus haut degré la littérature française, par La Fontaine et par tous nos conteurs, l'anglaise par Shakespeare, l'allemande par Hans Sachs? Les plus grands écrivains, les plus *européens* de tous, dans chaque littérature (et c'est une des causes de leur popularité) sont imbus d'exotisme. Chaucer est plein de France et d'Italie, Corneille d'Espagne, Shakespeare et Molière d'Italie, Diderot d'Angleterre. A travers toute l'histoire des littératures modernes, ce ne sont qu'échanges et prêts successifs, qui obligent chacune d'elles envers sa voisine et inversement. Voltaire, qui n'a pas toujours pratiqué la méthode comparative en critique, en posait le principe quand il écrivait : « Presque tout est imitation... Il en est des livres comme du feu de nos foyers; on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. »

Comment comprendre l'évolution de la littérature allemande, sans donner les raisons de l'acceptation, volontairement subie par les écrivains allemands, de l'influence française, puis celles de son rejet, au profit de l'Angleterre ? L'histoire de l'imitation de Shakespeare, en Europe, serait, à elle seule, l'un des chapitres

(1) K. V. Reinhardstöttner. *Plautus : Spätere Bearbeitungen plautinischer Lustspiele*. Leipzig, 1886-89. Un savant espagnol avait fait déjà un travail analogue pour Anacréon. Cf. A. Rubio y Lluch. *Estudio crit. Bibliograf. sobre Anacreonte... y su influencia en la literatura.*

essentiels à écrire sur la littérature moderne. Le *romantisme* est, au premier chef, un événement international, et qui ne s'explique que par le rapprochement des littératures entre elles, comme l'a brillamment montré G. Brandes (1). Pas plus que le romantisme français ne s'explique sans l'intervention d'éléments étrangers, pas plus d'ailleurs le romantisme allemand n'eût existé sans Rousseau, dont l'influence est une des plus générales et des plus profondes qui se soient vues. Rousseau lui-même doit beaucoup, sinon à la littérature allemande, du moins à son éducation, à sa religion toutes germaniques. Et il n'est pas le seul, dans ce XVIII[e] siècle si essentiellement cosmopolite, à avoir emprunté le meilleur de lui-même à l'étranger. Si Voltaire doit beaucoup à l'Angleterre, « Diderot est tout anglais » (2) et, plus généralement, le développement de notre littérature au siècle dernier ne s'explique que par l'Angleterre. Il semble, en définitive, que les littératures ne se développent et ne progressent que par emprunts mutuels. Il faut, pour faire germer des œuvres originales, leur préparer une sorte d'*humus* composé de débris venus du dehors. Comme les espèces en histoire naturelle, elles n'ont pas de limites précises, elles se pénètrent mutuellement et se transforment les unes dans les autres, en vertu de lois mystérieuses, ou du moins encore mal définies. Il existe comme une matière fluide qui se coule successivement dans des moules divers, dans des formes infiniment variées, dans des cerveaux entièrement différents, et qui, en passant de l'un à l'autre, emporte chaque fois avec elle un élément neuf et un principe actif.

Si les littératures peuvent se comparer, dans une certaine mesure, aux espèces animales par la nature de leur évolution, il faut donc les étudier par une méthode analogue, assez délicate et assez pénétrante pour expliquer la complexité des faits auxquels on l'applique. Et cette méthode ne peut être, comme toute méthode vraiment scientifique, que la méthode comparative, celle qui est le lien commun entre des sciences aussi éloignées que l'anatomie et la grammaire, la zoologie et la linguistique, la paléontologie et la science des religions.

On objecte que la multiplicité des langues et l'énormité du nombre des connaissances nécessaires en rendent l'application bien difficile aux littératures, du moins modernes. Passe encore, dit-on, pour les origines littéraires des peuples modernes ou pour

(1) Cf. *Les grands courants de la littérature européenne au XVI[e] siècle*, 1872-76.
(2) BRUNETIÈRE, le *Roman naturaliste*, p. 264.

leur littérature populaire, où la simplicité des faits étudiés se prête mieux à des rapprochements de ce genre et où l'imitation, l'influence ou l'échange se touchent, pour ainsi dire, du doigt : on sait de reste que les recherches des folkloristes portent habituellement sur la littérature comparée, et que l'étude des sources d'une œuvre constitue, pour la littérature du moyen âge au moins, un des chapitres essentiels du travail qu'elle suscite. Mais les littératures modernes, avec leur complexité infinie, se prêtent-elles à des recherches de cette nature? Ne risquons-nous pas de nous perdre dans la multiplicité des noms et des œuvres, dans l'infini du détail, dans le vague des influences indéfinissables et toujours douteuses? Il n'y a rien à répondre à cela, sinon que la difficulté d'une œuvre n'en détruit pas la nécessité; que les recherches de littérature comparée, indispensables à la pleine intelligence des faits littéraires, ont donné déjà, en Allemagne et en Angleterre, d'assez beaux résultats pour qu'on tente de les généraliser aussi en France; et enfin qu'ici, comme partout ailleurs, la division du travail suppléera à l'insuffisance des hommes. Le tout est de savoir si la méthode comparative n'a pas fait ses preuves ailleurs qu'en histoire littéraire. Or, sans parler des sciences naturelles, n'est-il pas vrai qu'elle a renouvelé au XIX[e] siècle et la philologie, et l'histoire politique, et la critique d'art? N'est-il pas vrai, pour nous en tenir à ce dernier exemple, qu'en étudiant les œuvres d'art, c'est une nécessité presque absolue de ne pas se confiner dans une seule école, mais que les unes s'enchaînent aux autres, la peinture flamande à l'italienne, ou la sculpture grecque à l'art oriental. Un critique qui bornerait son horizon à un groupe quelconque d'œuvres et d'hommes se condamnerait par là même à l'impuissance (1). L'originalité d'un critique comme Eugène Fromentin n'est-elle pas précisément dans cette connaissance exacte, dans ce sentiment délicat des analogies et des différences qui lui fournit tant d'aperçus ingénieux en même temps que précis et nouveaux (2)? Or, ce qui est vrai des monuments figurés, l'est aussi des œuvres littéraires. En fait, le sort de la critique comparative est lié à celui de la critique historique. On n'étudie pas le rôle d'un homme, sans le replacer dans son milieu et dans son temps. On n'écrit pas l'histoire de l'esprit d'un grand écrivain sans faire l'histoire de son éducation et celle de ses lectures. De même, cet

(1) Voir, le livre de Parker : *Nature of fine arts* et *la Critique scientifique* d'Émile Hennequin.

(2) Voir par exemple, dans les *Maîtres d'autrefois*, ce qui est dit de l'influence italienne dans Rubens.

ensemble d'œuvres qui constitue une littérature ne se comprend et ne s'explique que si on le replace dans cet ensemble général où il a pris naissance.

Dans un livre capital et trop peu populaire, M[me] de Staël disait justement : « En observant les différences caractéristiques qui se trouvent dans les écrits des Italiens, des Anglais, des Allemands et des Français, j'ai cru pouvoir démontrer que les institutions politiques et religieuses avaient la plus grande part à ces diversités constantes. » (*De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales.*) Appliquons donc à l'étude de ces écrits la méthode que nous appliquerions à celle des institutions et, s'il ne vient à l'idée de personne d'étudier la démocratie ou la monarchie représentative en France en faisant abstraction de l'histoire d'Angleterre, comment admettre que l'histoire de la tragédie, du roman ou du lyrisme ne s'éclaire pas, elle aussi, par la comparaison avec cette même histoire chez les peuples étrangers? Peut-être sommes-nous dupes encore, en histoire littéraire, de ce culte des grands hommes, de ce *hero-worship* dont parle Carlyle, et qui substitue, dans une mesure dangereuse, aux forces lentes de la nature, l'action éclatante de quelques hommes de génie. Si cette action n'est pas niable, si elle constitue en quelque sorte, dans le développement d'une littérature, un élément imprévu et *perturbateur*. Il n'en est pas moins vrai qu'elle reste toujours exceptionnelle. L'histoire d'une littérature n'est pas l'histoire d'une série de coups d'état, et, si de certaines influences personnelles nous semblent si considérables, c'est parfois que nous ne savons pas en démêler les véritables origines. C'est l'Angleterre qui pénètre en France avec Voltaire ou avec Diderot, c'est l'Allemagne qui nous arrive à travers Rousseau.

Les Allemands, avec leur esprit philosophique et synthétique, l'ont bien vu et c'est pourquoi, depuis plusieurs années, les recherches de littérature comparée sont florissantes parmi eux. Dans cet ordre de recherches, ils nous ont montré la voie. Ainsi Hettner, dans sa belle histoire générale de la littérature du XVIII[e] siècle en Allemagne, en Angleterre et en France, œuvre parfois paradoxale et hasardeuse, mais riche en aperçus nouveaux et en rapprochements intéressants. Ainsi G. Brandes, le célèbre critique danois, mais dont la réputation s'est faite surtout en Allemagne, avec son important ouvrage sur les *Grands Courants de la littérature européenne au XIX[e] siècle* (1). Ce sont là des ouvrages très généraux

(1) HETTNER : *Geschichte der französtischen Litteratur des* 18. *Jahrhunderts.* Le volume traitant de la France a paru en 1856. — G. BRANDES. *Die Litteratur*

et peut-être même trop généraux pour ne pas prêter le flanc à la critique (1). Il est facile d'en citer de plus spéciaux et qui ont un caractère plus strictement scientifique. C'est ainsi que M. Th. Süpfle nous a donné, en trois volumes, une histoire, qui nous manquait, de l'influence exercée par l'Allemagne sur la France, notamment en littérature, depuis le moyen âge. M. J.-J. Honegger étudiait, quelques années auparavant, l'influence de la France en Europe dans son *Histoire critique de l'influence française* (2). Plus récemment, M. Otto Schmidt consacrait un livre curieux à l'influence de Rousseau sur Byron (3). M. Wetz commençait, il y a quelques années, une étude sur l'influence de la littérature anglaise en France. *Die Anfänge des bürgerlichen Dramas in Frankreich.* Worms, 1885. Une revue spéciale, dirigée par M. Max Koch et par M. L. Geiger, est consacrée exclusivement aux recherches de littérature comparée, depuis 1887 (4) et publie des travaux intéressant soit la Renaissance, soit l'époque moderne (surtout les XVIII[e] et XIX[e] siècles). Tout dernièrement, M. A. Farinelli, publiait le premier volume d'une histoire des rapports de la littérature espagnole avec la littérature allemande (5).

En Angleterre, la littérature comparée a donné lieu aussi à des recherches d'un vif intérêt : c'est de là que nous est venu le premier traité systématique sur la matière, celui de M. W. Posnett (*Comparative literature*, Londres, 1886), nécessairement imparfait et incomplet, comme nous le disions tout à l'heure, mais plein de vues neuves et originales. Nous ne pouvons entrer ici dans l'exposé, ni surtout dans la discussion des idées très personnelles de M. Posnett. Qu'il nous suffise de dire que son livre, qui a passé à peu près inaperçu en France, est l'une des plus curieuses tentatives qu'on ait faites depuis longtemps pour renouveler, en la rendant plus scientifique, l'étude des œuvres littéraires.

Il faut citer aussi un livre important de M. Herford sur les

des 19. Jahrhunderts in ihren Haupströmungen dargestellt. Le tome V, sur le romantisme français, est de 1881.

(1) *Geschichte des deutschen Cultureinflusses auf Frankreich mit besonderer Berücksichtigung der litterarischen Einwirkung.* Gotha, 1886-1890.

(2) *Kritische Geschichte der französischen Cultureinflusse.* Berlin, 1875.

(3) *Rousseau und Byron, ein Beitrag zur vergleichenden Litteraturgeschichte des Revolutionszeitalter.* Greifswald, 1889.

(4) *Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, Berlin.

(5) *Die Beziehungen Zwischen Spanien und Deutschland in der Litteratur der beiden Laender.* 1[re] partie, Berlin, 1892.

Un autre érudit, M. Roumont, avait déjà publié naguère une étude analogue pour l'Italie et l'Allemagne : *Relazioni della litteratura italiana e quella di Germania*, 1853.

rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre au XVI[e] siècle. (*Studie's in the literary relations of England and Germany in the 16[th] century*, Cambridge, 1886.)

En France, M. Sayous nous a donné jadis deux bons livres sur la littérature française à l'étranger. M. C. Dejob, à propos de M[me] de Staël, étudiait récemment l'influence française en Italie. M. Bonet-Maury consacrait une thèse de doctorat à Bürger et aux origines anglaises de la ballade en Allemagne.

Il est à souhaiter, pour l'intelligence de notre littérature nationale, que ces exemples soient suivis. Voici bien des années qu'Eugène Gandar disait, en ouvrant un cours sur Goethe : « Il n'est plus possible de songer à écrire l'histoire du génie de notre nation, sans tenir compte des liens qui nous rattachent à nos voisins tout aussi bien qu'aux anciens. L'étude des littératures étrangères et de l'influence qu'elles ont exercée sur la nôtre nous donne le secret de nos plus grandes erreurs; quelquefois aussi, elle nous explique la rapidité de nos progrès. En même temps, l'influence de notre littérature sur les littératures étrangères, tour à tour féconde, stérile, funeste, pourrait nous rendre, tantôt le sentiment de notre force, en nous montrant avec quelle facilité nos idées sont acceptées et se répandent dans le monde, tantôt la conscience de nos défauts, exagérés par une imitation maladroite (1). On pourrait joindre à ce témoignage celui de M. Brunetière déclarant, dans l'avant-propos de son livre sur l'*Évolution des genres*, qu'il n'y a pas d'ouvrage dont le manque se fasse « aussi cruellement sentir » qu'une histoire de l'influence des littératures étrangères sur la littérature française.

C'est qu'en effet de pareilles études n'ont pas seulement un intérêt historique considérable. Elles sont encore un des meilleurs moyens de fortifier, en l'étayant, le jugement esthétique. S'il est vrai, suivant le mot de Joseph de Maistre, que « chaque nation est pour l'autre une postérité contemporaine », le meilleur procédé pour estimer une œuvre, soit contemporaine, soit même déjà ancienne, à sa juste valeur, sera de rechercher ce qu'elle devient, en passant par cette sorte de filtre qui est le jugement des étrangers. Il y a un intérêt de premier ordre à ne pas s'en rapporter, sur nos auteurs, à notre seule appréciation, mais à consulter aussi le témoignage, moins suspect, de l'Europe. Matthew Arnold démontrait jadis la nécessité, pour toute critique sérieuse, de ne pas s'en tenir, comme élément de comparaison, aux littératures

(1) *Souvenirs d'enseignement*, p. 16.

antiques, qui, étant passées en quelque sorte dans notre chair et dans notre sang, en sont plus véritablement étrangères. « Il faut, disait-il, qu'un critique littéraire digne de ce nom connaisse au moins deux littératures modernes. » Nous sommes convaincu que l'avenir donnera raison à Matthew Arnold.

Enfin, si l'histoire littéraire n'est pas son but à elle-même, si elle vise, comme toute recherche digne du nom de science, à quelques résultats qui la dépassent, si elle prétend; en fin de compte, à être une forme de la psychologie des races et des hommes, toute ambition lui serait fermée de ce côté (1), car l'étude d'un seul type d'hommes ou d'une seule espèce de littérature, si elle peut être un passe-temps agréable, n'est pas une étude scientifique. Il n'y a de vraiment philosophique que l'analyse faite en vue d'une synthèse finale — lointaine, peut-être, mais enfin espérée. Qui dit science, dit comparaison. A toutes ces questions : Qu'est-ce que la littérature? Quelle est la loi de son développement? Dans quel rapport est-elle avec la société? Qu'est-ce qu'un genre? Quelles sont les lois de l'évolution des genres? Qu'est-ce, en littérature, que le progrès? Quelles sont les principales classes d'esprits, au point de vue esthétique? A ces questions, et à cent autres, qu'il est facile de traiter de banalités sans portée, mais qui sont au fond la seule raison d'être de nos recherches, il semble bien qu'il n'y ait de réponse que par la littérature comparée. Toute recherche se légitime par une ambition, fût-elle démesurée, et par une espérance, fût-elle chimérique.

Ce ne sera pas trop peut-être, un jour ou l'autre, pour s'occuper de littérature française, d'avoir l'esprit tant soit peu universel et international. Pour l'instant, il faut tâcher du moins d'avoir, suivant le mot de Mme de Staël, « l'esprit européen ».

Joseph TEXTE.

(1) Voir Posnett, liv. I, ch. I, *What is Literature?*

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

LE CONGRÈS PÉDAGOGIQUE HISPANO-PORTUGAIS-AMÉRICAIN DE 1892

Parmi les divers congrès réunis à Madrid, en octobre et novembre 1892, à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, le Congrès pédagogique mérite une mention spéciale, tant à cause du grand nombre des adhésions qu'il a réunies, que de l'importance des discussions qui y ont trouvé place.

Dans le courant des années 1882 et 1886 s'étaient réunis, à Madrid et à Barcelone, les premiers congrès pédagogiques, limités à l'instruction primaire. Le Congrès hispano-portugais-américain de 1892 est le premier qui ait admis la participation de membres étrangers, et dans lequel se soient débattues des questions relatives à tous les degrés de l'enseignement.

La convocation et l'heureux succès du Congrès sont dus, pour une grande part, à la féconde initiative d'un publiciste distingué, M. Labra, recteur de l'Institut libre d'enseignement, qui, non content d'avoir contribué, avec une persévérance extraordinaire, à l'abolition de l'esclavage dans les Antilles espagnoles, n'a cessé de témoigner de la plus grande largeur d'esprit, et de se montrer disposé à favoriser les grandes causes.

Furent invitées à participer aux travaux du Congrès pédagogique toutes les personnes qui désiraient s'y rendre, soit originaires de l'Espagne et du Portugal, soit natives des républiques hispano-américaines et du Brésil, sans qu'il fût stipulé aucune exigence restrictive par rapport aux grades académiques, ou aux délégations officielles. Les corporations, sociétés et d'une façon générale tous les centres d'enseignement furent conviés à se faire représenter.

On convint de diviser le Congrès en 5 sections : 1° enseignement primaire; 2° enseignement secondaire; 3° enseignement technique; 4° enseignement supérieur; 5° enseignement féminin. Le programme adopté pour les travaux des sections fut le suivant : 1re *Section :* Bases essentielles d'un bon système d'enseignement primaire, et moyens pratiques de les développer; 2e *Section :* principes qui doivent régir l'organisation de l'enseignement secondaire; 3e *Section :* caractères et extension de l'enseignement technique et des études appliquées; 4e *Section :* Bases fondamentales de l'organisation des Universités; 5e *Section :* caractères et limites de l'éducation féminine, et aptitudes professionnelles de la femme. La commission d'organisation présentait un programme développé pour chacune de ces cinq divisions.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les thèses suivantes

étaient soumises à l'étude des congressistes : 1° Caractère des études universitaires, et relations entre l'enseignement des Facultés et les enseignements professionnels; 2° Est-il à propos de séparer les enseignements des sciences et des lettres? 3° Moyens par lesquels les Universités peuvent contribuer à la culture générale; 4° Organisation des travaux scientifiques : cours pratiques et établissements auxiliaires; 5° Bourses d'études et associations d'étudiants; 6° Système général des examens; 7° Procédés les mieux appropriés à la préparation et à la sélection des maîtres de l'enseignement supérieur; 8° L'éducation physique dans ses rapports avec l'enseignement supérieur; exercices corporels appropriés; informations relatives aux jeux physiques propres à ce degré d'enseignement, et pratiqués dans les pays représentés au Congrès; 9° Relations internationales des Universités; équivalence internationale des études et grades académiques.

Par rapport à l'enseignement féminin, telles étaient les questions posées : 1° Rapports et différences de l'éducation respective des deux sexes; 2° Moyens d'organiser un bon système d'enseignement féminin; grades appropriés; 3° Comment peut-on utiliser pour le mieux les organismes actuellement existants en vue de la culture générale? 3° Aptitudes de la femme pour l'enseignement; formes d'enseignement auxquelles doivent être appliquées ces aptitudes; 4° Aptitudes de la femme aux autres professions, et limites qu'il convient de poser sur ce point; 5° Éducation physique de la femme.

La présidence du Congrès fut déférée, comme de raison, à M. Labra : à ses côtés, figuraient au bureau, à titre honorifique ou effectif, ainsi qu'à la présidence des sections, les représentants les plus qualifiés des divers pays invités au Congrès, sans omettre les dames.

Le 12 octobre eut lieu la séance préparatoire, et, le 13, l'inauguration solennelle sous la présidence de M. le ministre du « *Fomento* »; les séances continuèrent sans interruption jusqu'à la clôture du Congrès, soit jusqu'au 27 octobre; et empiétèrent même au delà, jusqu'au 30, excédant ainsi les prévisions par une durée totale de 17 jours.

La question de l'enseignement des femmes, posée dans toute son étendue devant une assemblée indépendante, pour la première fois en Espagne, a suscité un intérêt extraordinaire, et contribué plus que toutes les autres à la prolongation des débats, grâce à l'intérêt spécial de la polémique engagée entre les tenants des systèmes opposés.

Le nombre des congressistes s'est élevé à 2 475, parmi lesquels 130 étrangers. L'Amérique du Sud comptait 60 représentants, le Portugal 51. Madrid avait fourni 937 participants, et les provinces 1 390. On remarquait 30 fonctionnaires publics, 93 professeurs titulaires d'Universités, 107 professeurs d'Instituts, 78 des écoles spéciales, 153 des écoles normales, 976 maîtres, 60 inspecteurs ou représentants de juntes d'instruction publique, 138 délégués de Sociétés, 153 écrivains, et 480 personnes appartenant à des professions diverses, civiles, militaires, littéraires, industrielles, etc.

Les discussions avaient été préparées par le dépôt d'un grand nombre de mémoires, et les débats furent lumineux et instructifs.

L'affluence excessive qui se pressait à l'Assemblée générale a contraint de procéder par écrit au vote des résolutions présentées au Congrès; 648 congressistes ont pris part à ce vote.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

LE CONGRÈS PÉDAGOGIQUE HISPANO-PORTUGAIS-AMÉRICAIN DE 1892

Parmi les divers congrès réunis à Madrid, en octobre et novembre 1892, à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, le Congrès pédagogique mérite une mention spéciale, tant à cause du grand nombre des adhésions qu'il a réunies, que de l'importance des discussions qui y ont trouvé place.

Dans le courant des années 1882 et 1886 s'étaient réunis, à Madrid et à Barcelone, les premiers congrès pédagogiques, limités à l'instruction primaire. Le Congrès hispano-portugais-américain de 1892 est le premier qui ait admis la participation de membres étrangers, et dans lequel se soient débattues des questions relatives à tous les degrés de l'enseignement.

La convocation et l'heureux succès du Congrès sont dus, pour une grande part, à la féconde initiative d'un publiciste distingué, M. Labra, recteur de l'Institut libre d'enseignement, qui, non content d'avoir contribué, avec une persévérance extraordinaire, à l'abolition de l'esclavage dans les Antilles espagnoles, n'a cessé de témoigner de la plus grande largeur d'esprit, et de se montrer disposé à favoriser les grandes causes.

Furent invitées à participer aux travaux du Congrès pédagogique toutes les personnes qui désiraient s'y rendre, soit originaires de l'Espagne et du Portugal, soit natives des républiques hispano-américaines et du Brésil, sans qu'il fût stipulé aucune exigence restrictive par rapport aux grades académiques, ou aux délégations officielles. Les corporations, sociétés et d'une façon générale tous les centres d'enseignement furent conviés à se faire représenter.

On convint de diviser le Congrès en 5 sections : 1° enseignement primaire; 2° enseignement secondaire; 3° enseignement technique; 4° enseignement supérieur; 5° enseignement féminin. Le programme adopté pour les travaux des sections fut le suivant : 1re *Section :* Bases essentielles d'un bon système d'enseignement primaire, et moyens pratiques de les développer; 2e *Section :* principes qui doivent régir l'organisation de l'enseignement secondaire; 3e *Section :* caractères et extension de l'enseignement technique et des études appliquées; 4e *Section :* Bases fondamentales de l'organisation des Universités; 5e *Section :* caractères et limites de l'éducation féminine, et aptitudes professionnelles de la femme. La commission d'organisation présentait un programme développé pour chacune de ces cinq divisions.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les thèses suivantes

étaient soumises à l'étude des congressistes : 1° Caractère des études universitaires, et relations entre l'enseignement des Facultés et les enseignements professionnels; 2° Est-il à propos de séparer les enseignements des sciences et des lettres? 3° Moyens par lesquels les Universités peuvent contribuer à la culture générale; 4° Organisation des travaux scientifiques : cours pratiques et établissements auxiliaires; 5° Bourses d'études et associations d'étudiants; 6° Système général des examens; 7° Procédés les mieux appropriés à la préparation et à la sélection des maîtres de l'enseignement supérieur; 8° L'éducation physique dans ses rapports avec l'enseignement supérieur; exercices corporels appropriés; informations relatives aux jeux physiques propres à ce degré d'enseignement, et pratiqués dans les pays représentés au Congrès; 9° Relations internationales des Universités; équivalence internationale des études et grades académiques.

Par rapport à l'enseignement féminin, telles étaient les questions posées : 1° Rapports et différences de l'éducation respective des deux sexes; 2° Moyens d'organiser un bon système d'enseignement féminin; grades appropriés; 3° Comment peut-on utiliser pour le mieux les organismes actuellement existants en vue de la culture générale? 3° Aptitudes de la femme pour l'enseignement; formes d'enseignement auxquelles doivent être appliquées ces aptitudes; 4° Aptitudes de la femme aux autres professions, et limites qu'il convient de poser sur ce point; 5° Éducation physique de la femme.

La présidence du Congrès fut déférée, comme de raison, à M. Labra : à ses côtés, figuraient au bureau, à titre honorifique ou effectif, ainsi qu'à la présidence des sections, les représentants les plus qualifiés des divers pays invités au Congrès, sans omettre les dames.

Le 12 octobre eut lieu la séance préparatoire, et, le 13, l'inauguration solennelle sous la présidence de M. le ministre du « *Fomento* »; les séances continuèrent sans interruption jusqu'à la clôture du Congrès, soit jusqu'au 27 octobre; et empiétèrent même au delà, jusqu'au 30, excédant ainsi les prévisions par une durée totale de 17 jours.

La question de l'enseignement des femmes, posée dans toute son étendue devant une assemblée indépendante, pour la première fois en Espagne, a suscité un intérêt extraordinaire, et contribué plus que toutes les autres à la prolongation des débats, grâce à l'intérêt spécial de la polémique engagée entre les tenants des systèmes opposés.

Le nombre des congressistes s'est élevé à 2 475, parmi lesquels 130 étrangers. L'Amérique du Sud comptait 60 représentants, le Portugal 51. Madrid avait fourni 937 participants, et les provinces 1 390. On remarquait 30 fonctionnaires publics, 93 professeurs titulaires d'Universités, 107 professeurs d'Instituts, 78 des écoles spéciales, 153 des écoles normales, 976 maîtres, 60 inspecteurs ou représentants de juntes d'instruction publique, 138 délégués de Sociétés, 153 écrivains, et 480 personnes appartenant à des professions diverses, civiles, militaires, littéraires, industrielles, etc.

Les discussions avaient été préparées par le dépôt d'un grand nombre de mémoires, et les débats furent lumineux et instructifs.

L'affluence excessive qui se pressait à l'Assemblée générale a contraint de procéder par écrit au vote des résolutions présentées au Congrès; 648 congressistes ont pris part à ce vote.

Les conclusions d'un caractère général adoptées par l'Assemblée sont les suivantes : 1° L'enseignement à tous ses degrés, depuis l'école enfantine jusqu'à l'Université ne doit pas être limité à l'instruction; mais comprendre dans la proportion où chaque degré les comporte, l'éducation et la pratique; 2° Comme conséquence du caractère éducatif de l'enseignement à tous ses degrés, caractère commun à l'enseignement des femmes et à celui des hommes, on devra s'attacher à l'éducation physique des élèves, à l'aide d'exercices corporels proportionnés aux catégories d'écoliers; à la réforme des locaux, du matériel scientifique et du mobilier scolaire, avec la résolution de doter les élèves des meilleures conditions hygiéniques, par l'institution notamment de colonies et promenades sanitaires; 3° Le moment semble venu de rendre l'éducation physique obligatoire dans tous les établissements officiels d'enseignement, suivant l'esprit de la loi du 9 mars 1889, interprété dans le sens indiqué par la conclusion précédente; 4° Étant admis que l'on doit donner à l'enseignement le caractère éducatif et pratique, et en vue de développer l'instruction par les yeux et la méthode expérimentale, dans la mesure que comporte chaque ordre de connaissances, tous les centres d'instruction, de l'école primaire à l'Université, doivent être dotés d'instruments de travail abondants et appropriés, tels que laboratoires, musées, estampes; 5° Le Congrès déclare absolument nécessaire la création d'un ministère spécial de l'Instruction publique, avec des directions correspondant aux divers degrés d'enseignement, et séparation de la direction purement administrative; 6° Les conclusions adoptées tant par l'assemblée générale du Congrès que par les sections seront soumises aux pouvoirs publics, qui seront suppliés de prendre en considération les motions relatives aux réformes à introduire dans les lois d'instruction publique, réformes que le Congrès considère comme absolument urgentes; 7° Le Congrès recommande la tenue d'assemblées périodiques pour les professeurs de tous les degrés et les personnes qui s'intéressent à la réforme et au progrès de l'enseignement, à l'effet d'étudier les problèmes y relatifs et les moyens les plus pratiques d'assurer l'extension de l'enseignement.

Toutes ces résolutions, d'un caractère général, ont été approuvées par des majorités considérables, généralement de 550 voix contre 80, avec un petit nombre d'abstentions.

Résolutions relatives à l'enseignement supérieur. — 1° L'Université, dans sa définition la plus topique, constitue l'universalité des enseignements de la science pure, caractérisés par l'esprit d'investigation; 2° Les travaux de l'Université doivent être organisés en vue de la précédente définition, sur les principes combinés du réalisme et de la méthode intuitive, en considérant préalablement la limitation du nombre des étudiants de chaque catégorie; 3° Le Congrès, reconnaissant et respectant la supériorité de l'État en ce qui concerne les choses de l'extérieur, affirme le principe de l'autonomie universitaire pour tout ce qui regarde le gouvernement intérieur de l'Université, principalement par rapport au nombre et à la nature des enseignements, à la distribution et à l'emploi des fonds, à l'élection du personnel chargé d'en assurer la répartition et de régir les détails de la vie universitaire, ainsi que de déterminer et d'appliquer les moyens propres à donner à l'enseignement un caractère réellement éducatif; 4° Comme conséquence de ce caractère,

de la limitation du nombre des étudiants, et de l'organisation indiquée ci-dessus du travail scientifique, les examens probatoires doivent être soumis au jugement de tous et chacun des professeurs, de telle sorte que ceux-ci soient toujours en état d'apprécier les élèves dont ils ont eu à diriger les travaux ; 5° Comme conséquence de la résolution précédente, il est nécessaire d'organiser, pour les examens probatoires des étudiants autres que ceux des établissements officiels, des exercices conformes à la direction générale de leurs travaux, tels que ces derniers sont définis dans la deuxième résolution ; 6° Les professeurs d'Universités seront préparés dans le cours d'études du doctorat ; ces études seront organisées, en conséquence, en écoles des hautes études, ou en écoles normales, avec leçons et exercices pratiques d'un caractère pédagogique progressivement échelonnés.

Les résolutions ci-dessus énumérées ont été votées avec un nombre appréciable d'abstentions, sans doute à cause de leur hardiesse.

Voici enfin les résolutions adoptées relativement à l'enseignement des femmes ; dans la discussion sont intervenues avec grand profit plusieurs illustres dames : 1° Le Congrès reconnaît et déclare que la femme possède les mêmes droits que l'homme en ce qui concerne le développement et la culture de toutes ses facultés physiques et intellectuelles ; 2° En ce sens, on doit donner à la femme une éducation égale en direction et en intensité à celle de l'homme ; 3° Néanmoins, on ne doit pas donner de plus grandes facilités à la femme pour l'acquisition de la culture nécessaire à l'exercice de toutes les professions ; mais on lui reconnaît le droit d'exercer les fonctions de l'enseignement à tous les degrés, depuis l'école enfantine ; 5° on doit conclure pareillement à la compétence *exclusive* de la femme pour l'enseignement dans les écoles enfantines ; 6° Mais non pas pour les écoles incomplètes dénommées écoles mixtes ; 7° En dehors des fonctions de l'enseignement, les femmes doivent être admises à l'exercice de la pharmacie et à celui de la médecine, pour les maladies des femmes et des enfants ; 8° La capacité des femmes doit être reconnue pour l'exercice de certains emplois et l'admission à des services publics déterminés, tels, par exemple, les œuvres de bienfaisance, le service des prisons, les postes, télégraphes, téléphones et chemins de fer, la comptabilité, les archives et bibliothèques ; 9° En conséquence, il importe de solliciter les pouvoirs publics d'accorder aux femmes, conformément aux conclusions de la Commission des réformes sociales, une part systématiquement déterminée et régulière dans les services ci-dessus énumérés, lorsqu'il sera procédé aux réformes projetées des services administratifs ; 10° Pour le perfectionnement de leur culture et l'acquisition des connaissances préparatoires à l'exercice des professions où elles peuvent être admises, les femmes ne doivent pas être reçues dans les centres d'instruction supérieure, spéciale et secondaire institués pour les hommes ; 11° Il convient cependant d'approuver le système de la coéducation des deux sexes à l'école primaire, et d'accroître le nombre des écoles primaires mixtes ; 12° Le Congrès signale, comme étant d'une extrême urgence, la création de centres d'instruction secondaire, spéciale et supérieure dans lesquels les femmes pourront acquérir la culture correspondante à chacun de ces ordres d'enseignement.

Les votes émis sur l'enseignement féminin ont été remarquables par

leur densité; on a constaté fort peu d'abstentions : aucune résolution n'a réuni moins de 500 votants. Une majorité de 30 voix seulement a refusé de reconnaître la capacité des femmes à l'exercice de toutes les professions : une faible minorité a réclamé l'institution d'écoles mixtes intégrales; tandis que les écoles primaires mixtes ont triomphé avec une majorité considérable. Le vœu relatif à la création de centres d'instruction secondaire, spéciale et supérieure pour les femmes a été adopté par 455 voix, contre 40 et 152 abstentions.

L'analyse des travaux du Congrès pédagogique en fait sentir toute l'importance; et si, des résolutions adoptées par ce Congrès, on rapproche celle des congrès géographique, juridique, littéraire, commercial et militaire, on peut conclure que l'Espagne a dignement commémoré le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, et qu'il existe une conformité caractéristique de pensées et une extrême harmonie entre les peuples de race ibérique.

Dr T. C.
Professeur à l'Université de Grenade.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS.

L'École Monge en 1891-92. — On se rappelle que cet important ıblissement d'enseignement secondaire libre a été placé, par une loi :ente, sous le patronage de l'État, qui lui fournit, outre sa subvention, droit de recruter ses professeurs parmi ceux mêmes de l'Université, ıs que ceux-ci perdent rien de leurs droits à la retraite et à l'avance- ›nt. Il est intéressant d'apprendre quels avantages l'École a retirés ce régime comparable à une sorte de protectorat. Le rapport présenté l'assemblée des actionnaires par M. le directeur Godard, le 29 dé- mbre dernier, renferme l'expression d'une satisfaction évidente. Au int de vue des résultats obtenus dans les divers examens, point de e essentiel pour les familles des élèves et pour l'École elle-même, nt la prospérité est intimement liée à cette sorte de succès, la situa- ›n est des plus encourageantes. Sur 25 élèves de Monge présentés à :cole polytechnique, 10 ont été reçus; à l'École Centrale, on compte réceptions sur 55 candidats, à Saint-Cyr, 3 sur 16; au baccalauréat philosophie, 5 sur 8; au baccalauréat de rhétorique, 22 sur 29. Ce nt là des proportions élevées, et de nature à justifier l'appui prêté par :tat à l'École Monge.

L'honorable directeur espère des succès plus brillants encore, et it ressortir les avantages particuliers que la liberté d'organisation, ›nt l'École n'a cessé de jouir, permet d'assurer aux élèves. « Les asses sont assez peu nombreuses pour que les professeurs puissent, ns difficulté, donner des soins assidus à chacun de leurs élèves; ces asses sont divisées en sections de forces différentes, de façon que le veau de l'enseignement soit toujours proportionné à la force des èves. » Il y a, nous semble-t-il, dans ce tableau, des traits dignes de tenir l'attention des organisateurs de l'enseignement officiel. La plaie :s grands lycées, soit à Paris, soit en province — surtout en province :ut-être, — c'est l'encombrement des classes, et le mélange hétéro- :ne d'écoliers d'aptitudes trop inégales. Tant qu'un lycée sera jugé ›n d'après la force de son enseignement, mais d'après la densité de sa ›pulation scolaire, le mal que nous signalons sera sans remède. Il ne anquera pas de s'aggraver encore si, non contente de surcharger les aîtres en leur imposant des classes trop remplies (40, 50, 60 élèves par asse!), l'autorité supérieure continue à leur marchander tout loisir. ı exigeant d'eux un service supplémentaire fastidieux hors de leur asse régulière, à l'effet de soulager les finances publiques en évitant création de chaires ou de divisions indispensables. En louant l'excel- :nt exemple donné par l'École Monge, patronnée par l'État, il est im- ossible de ne le point recommander à ce même État, qui jusqu'ici se arde bien de l'imiter dans son domaine propre.

Le rapport que nous analysons s'applaudit des facilités offertes à l'École

Monge par le régime nouveau pour le recrutement de ses professeurs : l'École a pu choisir parmi une foule de postulants, « les agrégés les plus distingués qui, par leurs titres, leur expérience et leurs succès antérieurs, offraient les plus grandes garanties ». Huit professeurs ont ainsi été appelés à occuper les chaires vacantes. Il ne nous appartient pas, et il serait absolument déplacé de contester ici la réalité de la situation vraiment privilégiée de l'École Monge au point de vue du recrutement de son corps enseignant. Toutefois, une réserve s'impose. Les professeurs récemment agréés par l'État sont tous rangés, pour ordre, dans le cadre des professeurs de 6e ou de 5e classe des lycées des départements. Rien de plus équitable : car autrement, toute proportion serait rompue entre ces maîtres détachés dans une grande école de Paris, avec tous les avantages matériels et moraux d'une telle résidence, et leurs collègues des lycées de Paris. Mais il tombe sous le sens que ces mêmes maîtres, agréés dans les conditions précitées, doivent appartenir en général aux plus jeunes générations des agrégés : et nous n'entendons pas insinuer par là que leur zèle doive être moindre, — tout au contraire ; — seulement il se peut que leur expérience pédagogique soit plus incertaine.

Au reste, c'est peut-être là un avantage pour ces jeunes professeurs, tombant dans un milieu si différent de celui qu'ils ont connu dans les lycées de l'État. Telle semble être, du moins, l'impression de l'éminent directeur de l'École Monge. « Ils nous ont déclaré, dit-il en parlant de ses nouveaux collaborateurs, qu'ils sont heureux de se sentir dans un milieu *où leur initiative, loin d'être entravée par les difficultés réglementaires, est incessamment excitée et encouragée*; qu'ils s'associent de tout cœur à nos préoccupations pédagogiques, que nous pouvons compter sur leur entier dévouement dans la tentative que nous faisons pour assurer le progrès des études classiques. » L'honorable M. Godard a raison de se féliciter de l'état d'esprit des maîtres de son École : il faut souhaiter que ceux-ci, s'ils rentrent un jour dans le service ordinaire de l'État, y apportent et y gardent une si louable préoccupation de l'avancement des méthodes d'enseignement.

Le rapport du directeur de l'École Monge se termine par un exposé fort intéressant de l'état présent de l'enseignement secondaire en France, et des espérances qu'il est permis de concevoir pour son développement futur. L'étendue de ces considérations ne nous permet malheureusement pas de les reproduire, ni même de les résumer avec le détail qu'elles méritent. Nous y relevons seulement deux affirmations dont l'importance et la justesse n'échapperont à personne. La première est relative à l'échec temporaire des réformes tentées en 1880 : cet échec tient surtout, d'après M. Godard, à ce que les novateurs « ont voulu mettre en pratique les idées que le temps n'avait pas mûries, que l'expérience n'avait pas sanctionnées. *Ils ont en particulier méconnu l'impérieuse nécessité d'être en complet accord avec le personnel chargé d'appliquer les réformes.* »

La deuxième affirmation digne d'être retenue, c'est que le progrès des études secondaires « est intimement lié au mouvement de l'esprit scientifique. Il descend naturellement de l'enseignement supérieur à l'enseignement secondaire ». Et l'honorable directeur trace un tableau rapide de l'évolution progressive accomplie par les gymnases allemands sous

l'impulsion des Universités, tandis que, durant la première moitié de ce siècle, les Facultés et les collèges de notre pays restent stationnaires, enlisés dans les méthodes empiriques de l'âge précédent. Il se félicite de la renaissance du mouvement scientifique, propagé par les Bréal, les Pasteur, les Renan; il salue l'entrée en scène de « la foule compacte des nouveaux étudiants », qui, sous la direction d'hommes éminents comme MM. Croiset et Lavisse, deviendront et deviennent déjà les maîtres de l'avenir. Enfin M. Godard se montre partisan de la culture classique, avec la langue maternelle comme centre, et le latin comme soutien, ainsi que le grec; ces deux dernières langues devant être apprises pour lire et comprendre les auteurs, et pour étudier directement l'antiquité, ressuscitée par les travaux de la philologie et de l'archéologie. Il déclare que son École entend soutenir et propager un tel enseignement, « éminemment propre à préparer des hommes pour la vie moderne ».

L'École Monge a l'ambition « de faire servir l'étude et la culture scientifique au développement moral de l'enfant;... d'enseigner, grâce à un régime de mutuelle confiance, aux jeunes gens en quoi consiste l'urbanité, ce que vaut une parole d'honneur, ce qu'est le devoir; de les persuader qu'ils ne doivent jamais reculer devant la vérité qu'il faut dire: de leur donner, en un mot, la religion du vrai, la notion de leur dignité morale, non point en leur imposant le joug d'une discipline rigoureuse et inflexible, mais en les mettant seulement en présence de leur conscience ».

Il nous semble qu'un si beau programme, et d'une si saine pédagogie, valait la peine d'être reproduit. On ne peut que souhaiter à l'École Monge de continuer à l'appliquer, sous la tutelle bienveillante de l'État, à qui elle témoigne une juste gratitude de la liberté d'action qu'il a entendu lui laisser.

LYON

La Société des amis de l'Université : ses ressources et ses espérances. — *Le Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* nous apporte des renseignements intéressants sur les ressources dont a disposé la Société des Amis de l'Université lyonnaise pendant l'exercice 1892, ainsi que sur les moyens qu'elle compte employer pour arriver, dans la mesure du possible, et par l'initiative privée, à la constitution d'une véritable Université, dont les principaux éléments existent déjà à Lyon.

Il ressort du rapport de l'honorable trésorier de la Société que les recettes montaient à 8548 francs, dont 870 proviennent de dons gracieux, 6 800 de souscriptions régulières, et un peu plus de 1 100 francs, des intérêts du capital placé. Les dépenses s'élevaient à l'entrée de l'exercice 1892 à 8 394 francs, dont 1 700 spécialement consacrés à subventionner un cours libre et un laboratoire, et pareille somme à la publication des Annales de l'Université. Le bilan d'entrée se soldait par un excédent de recettes de 140 fr. 45. Le capital social, à la même époque, était de 34 930 francs.

La Société, non contente des efforts déjà réalisés par elle pour l'avancement des hautes études, a publié, en date du mois de novembre dernier, un chaleureux appel à tous ceux qui s'intéressent, dans la région lyonnaise, à l'achèvement du grand corps qui doit s'appeler un

jour l'Université de Lyon. Se fondant sur les votes émis, au moment de la discussion de la loi relative à la constitution des Universités, par les corps élus de la cité et du département, la Société ne désespère pas d'attirer de nouveaux et nombreux souscripteurs. Ainsi, malgré les obstacles que des considérations plus politiques que pédagogiques peuvent encore semer sur la route, malgré l'ajournement trop probable des espérances des centres universitaires où la vie scientifique s'affirme avec le plus d'intensité, serait constitué un groupe compact et riche de laboratoires, de chaires, de bibliothèques, à qui manquerait seulement le titre officiel d'Université.

« Organiser magistralement la future Université, » tel est le but poursuivi. « Pour atteindre ce résultat, lisons-nous dans l'appel adressé aux souscripteurs, il faut nous procurer des ressources. Car nous devons améliorer les laboratoires, nous devons augmenter les bibliothèques, nous devons même, comme cela a été fait déjà par le Conseil municipal, le Département et la Chambre de commerce, fonder des chaires nouvelles; nous devons, en un mot, aider toutes les créations locales que le budget de l'État ne peut supporter. » L'appel insiste sur l'importance matérielle et morale d'une telle initiative, et aussi sur les résultats antérieurement acquis, capables de justifier les meilleures espérances. Avec un capital restreint, la Société a cependant déjà employé 25 000 francs à subventionner des chaires, à aider des publications, à secourir quelques étudiants méritants; et comme les sommes allouées ainsi ne sont données qu'à la condition que l'État intervienne à son tour pour une part égale, il résulte que l'État a été amené à fournir 30 000 fr. de subventions spéciales aux quatre Facultés lyonnaises.

Il faut souhaiter que l'appel de la Société des Amis de l'Université de Lyon soit efficace. Rien n'est plus désirable que de voir les milieux intéressés réaliser, par leur propre initiative, tout ou partie des réformes indispensables à une solide et durable constitution de l'enseignement supérieur. Au reste, outre Lyon, Dijon, Grenoble, Montpellier, Nancy sont déjà entrés dans cette voie; et l'on peut voir, par le compte rendu des récentes et importantes cérémonies de Bordeaux, que, dans le sud-ouest également, on se prépare à redoubler d'efforts pour constituer un centre considérable et vivant d'activité universitaire.

ALLEMAGNE

La question des vacances dans l'enseignement secondaire. — Cette question s'est posée cette année avec une plus particulière urgence en Allemagne, soit parce que l'initiative du pouvoir central a demandé aux autorités provinciales scolaires et aux sociétés de professeurs des gymnases leur opinion au sujet des vacances, soit parce que le public lui-même est intervenu par une série de communications, adressées à la presse sur une matière intéressante pour toutes les familles. Les chaleurs excessives de la deuxième quinzaine d'août 1892 ont donné un nouvel intérêt à la solution du problème des vacances, et le ministère s'est empressé de demander au Corps enseignant s'il n'y aurait pas lieu de déplacer la date d'entrée des vacances d'été; et, subsidiairement, s'il n'y aurait pas utilité à rendre sensiblement égaux en durée les deux semestres de l'année scolaire, en fixant invariablement la date du début du semestre d'été.

M. le professeur et D[r] B. Schwalbe a résumé dans un travail très documenté les opinions qui ont réuni la majorité soit dans la réunion générale des maîtres des gymnases de Berlin, soit au sein de l'association allemande des maîtres de *realschulen*. L'auteur s'est étudié, par la publication de tableaux étendus des températures les plus élevées des jours d'été à Berlin, de juin à septembre, à fixer la période moyenne des grandes chaleurs, et, par conséquent, l'époque la plus favorable des vacances. Quoique les conclusions adoptées s'appliquent plus spécialement au climat de Berlin, il va de soi qu'elles peuvent s'accommoder à toute l'Allemagne, avec quelques modifications appropriées. Le professeur Schwalbe n'a pas manqué d'examiner, après le côté hygiénique du problème, le côté proprement pédagogique, en montrant par d'autres tableaux la proportion courante des écoliers berlinois qui peuvent profiter des vacances pour se reposer utilement, en regard de celle des élèves pour qui manifestement et pour des causes diverses les vacances trop longues sont une occasion de perdre leur temps et de rétrograder dans leurs études.

De ces diverses considérations mûrement pesées sont sorties les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité, le 27 octobre dernier, par la Société des maîtres de l'enseignement réel :

1° La place et la durée des vacances universitaires et juridiques ne fournissent pas une règle suffisante pour la fixation des vacances des écoles secondaires. Celles-ci doivent être déterminées par les besoins intrinsèques de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire par la considération des intérêts de la majorité des maîtres et des élèves.

2° Les vacances d'été doivent se placer aux jours les plus longs et les plus chauds. Car, d'une part, le séjour dans la classe est, à cette époque, éminemment contraire à l'hygiène, et l'enseignement moins fructueux; de l'autre, cette époque est celle où la réparation des forces s'opère le mieux et s'obtient le plus facilement par la vie en plein air.

3° L'organisation des vacances rencontre plus de difficultés à Berlin que dans les localités moins importantes, parce que les établissements de la capitale comportent tous un enseignement divisé en deux semestres.

4° La durée des deux semestres doit être égalisée dans les limites du possible.

5° On doit, en première ligne, s'attacher à faire concorder l'année scolaire avec l'année civile. De cette façon, en effet, l'interruption des études par les vacances d'été ne viendra pas se placer au milieu du travail en cours, mais à la fin d'un semestre.

6° Si les vacances d'été sont placées à la fin du semestre, la durée en doit être fixée à six semaines. Cette durée s'impose pour des raisons hygiéniques aux écoles de Berlin.

7° Si la répartition de l'année scolaire en deux semestres (été et hiver) doit être maintenue, le point de départ du semestre d'été doit être fixé au 1[er] avril.

Les jeux et exercices physiques appliqués à l'éducation en Allemagne. — Le mouvement qui s'est produit dans plusieurs pays, notamment en France, en faveur des exercices physiques, trop longtemps négligés dans les écoles des différents degrés, s'est propagé en Allemagne avec une intensité suffisante pour provoquer les délibérations de sociétés d'action fondées en vue de la propagation des exercices et

jeux scolaires, et la publication d'un assez grand nombre d'articles et ouvrages techniques qui envisagent le problème au double point de vue de l'hygiène et de la pédagogie. En particulier, la « Délégation centrale pour la propagation des jeux parmi la jeunesse et le peuple allemands », a fait paraître une suite d'instructions pratiques rédigées par ses présidents, MM. C. de Schenckendorff et F. A. Schmidt, docteur-médecin. Tous les publicistes qui se sont occupés des jeux physiques sont d'accord à les recommander comme développant l'activité, l'endurance, la loyauté et l'esprit de solidarité.

Plusieurs se réclament volontiers des antécédents historiques de l'époque grecque ou remontent jusqu'au souvenir des vieux Germains, et de leur goût pour les exercices corporels, afin d'accréditer davantage cette mode nouvelle auprès des Allemands d'aujourd'hui. Ce sont là des arguments légèrement démodés à nos yeux; mais on sait que nos voisins d'outre-Rhin, humanistes et patriotes, aiment à s'appuyer des vénérables exemples empruntés à l'antiquité classique et surtout à leurs antiquités nationales plus ou moins exactement célébrées dans le pamphlet de Tacite, si populaire en Allemagne depuis 1870. Nous ne citons d'ailleurs cet ordre de preuves qu'à titre de curiosité et pour sa couleur locale.

Ce qui mérite de retenir davantage l'attention, ce sont les théories relatives à l'ordre qu'il convient d'adopter pour l'entraînement méthodique des enfants et des jeunes gens. Le Dr Schmidt estime que, jusqu'à l'âge de 14 ans, les jeux sont préférables à la gymnastique proprement dite, et doivent la remplacer d'une façon générale. Un autre spécialiste, M. le directeur Lion, a dressé, en vue de l'application de ce principe, un *Spielkanon*, ou règlement idéal des jeux tant individuels que collectifs. D'autre part, le Dr Ernest Brücke, professeur de physiologie à l'Université de Vienne, recommande la progression suivante dans les exercices de l'enfance et de la jeunesse.

De 9 à 11 ans, les exercices militaires avec des fusils de bois léger sont préconisés, comme propres à accoutumer l'enfant à des mouvements réguliers, à une marche rythmée et à une bonne tenue générale du corps. Ni la gymnastique, ni la danse n'obtiennent, d'après cet auteur, des résultats aussi satisfaisants; d'autant que les enfants, qui aiment à jouer aux soldats, se prêtent volontiers aux simulacres des exercices militaires. Cette manière de voir, qui rencontre en Allemagne même un certain nombre de contradicteurs, ne séduira guère les lecteurs français, qui ont encore présent à l'esprit l'échec aussi mérité que lamentable des bataillons scolaires.

Les exercices de gymnastique proprement dite trouveraient leur place entre 11 et 14 ans. Mais le professeur Brücke fait plus d'une réserve sur le choix de ces exercices. Il se méfie, à tort peut-être, de la course de vitesse, comme propre à surmener les enfants, excités outre mesure par le désir de la victoire. Il n'est guère plus favorable aux échelles de bois ou de corde, aux perches et mâts, ni surtout aux barres fixes; ces dernières, réclamant un déploiement de force assez considérable, lui paraissent devoir être réservées à un âge plus avancé. Quoiqu'il y ait encore là un peu d'exagération, et que l'argument tiré des accidents possibles ne semble pas absolument topique, il faut reconnaître que la gymnastique avec appareils, ce que l'on a nommé,

non sans ironie, « la gymnastique de pompiers », ne représente pas l'exercice idéal au point de vue du développement de la force et de l'adresse des enfants.

L'auteur se prononce pour le jeu de ballon et pour le cricket; il rappelle, à propos de ce dernier, le proverbe anglais : « Bœuf rôti et cricket, voilà ce qui fait des hommes! » On ne souscrira guère en France à cette priorité décernée au jeu anglais par excellence; il semble ici, et avec raison, brutal, violent et dangereux. En somme, au point de vue éducatif, les jeux, quels qu'ils soient, auront toujours, par rapport à la gymnastique méthodique, cette infériorité que le tempérament personnel de l'enfant a trop d'influence sur la manière de jouer: les natures vives s'y épuisent aisément; les flegmatiques s'en désintéressent. La gymnastique, au contraire, exerce une action uniforme, par la précision de ses règles, sur tous les tempéraments; le jeu des muscles y est le même pour tous. Donc, point de jeux sans gymnastique; mais aussi, point de jeux obligatoires, au lieu que l'obligation de la gymnastique peut être imposée à tout écolier d'une santé suffisante.

Le Dr Brücke préconise avec raison la natation, comme l'exercice le plus favorable au développement de l'appareil respiratoire; elle peut être pratiquée utilement à partir de l'âge de huit ans.

On voit que l'Allemagne se préoccupe sérieusement de perfectionner chez elle l'institution et la pratique des jeux et exercices scolaires. Il semble que les résultats obtenus jusqu'ici soient suffisamment encourageants.

Situation honorifique et pécuniaire des directeurs et maîtres de l'enseignement secondaire dans les divers États allemands. — Le compte rendu de la deuxième session de l'Association générale des maîtres des gymnases, tenue le 7 juin 1892, renferme, entre autres documents intéressants, un exposé de M. le professeur Kropatschek sur la situation faite aux directeurs et maîtres des gymnases allemands depuis la mise en vigueur des nouvelles méthodes instituées en conformité avec les délibérations de la conférence scolaire de Berlin.

Tout d'abord, constatons qu'en Prusse des mesures sérieuses ont été prises pour assurer, ainsi que le demandait la conférence de décembre 1891, l'assimilation honorifique des directeurs de gymnases aux présidents des tribunaux de district (*Landgerichtsdirektoren*), des maîtres pourvus de titres académiques aux juges de première instance; des maîtres élémentaires aux secrétaires de justice. Cette assimilation, qui se traduit par une légère amélioration des émoluments, a, d'autre part, une importance considérable dans un pays où le rang officiel des fonctionnaires est une source de considération, et où le *tchin*, pour parler comme les Russes, a conservé tout son prestige. En Bavière, où l'application du système prussien se fait avec un zèle particulier, le rang assigné aux directeurs et maîtres de l'enseignement secondaire est plus nettement déterminé encore, et comporte une nuance plus élevée.

Quant au relèvement des traitements, malgré la bienveillance non équivoque de deux ministres, MM. de Gossler et de Zedlitz, il a fallu capituler devant le *non possumus* du ministre des finances, et les avantages obtenus sont encore peu considérables. Toutefois la bonne volonté du Parlement est assurée, et l'on peut espérer même de voir, dans l'avenir, se réaliser la mesure souhaitée par les promoteurs de la

réforme allemande, et consistant à mettre sur le même pied les maîtres des établissements directement entretenus par l'État et ceux des écoles supérieures (gymnases, etc.) non entretenus par lui.

Voici, pour l'heure présente, le tableau des traitements comparés des directeurs et maîtres, 1° en Prusse, 2° dans les autres États allemands.

I. Prusse. — *Directeurs.* **Berlin** : 6 600 marks (7,260 francs).

Villes comptant plus de 50 000 *habitants.* — De 5 100 à 6 000 marks, avec des augmentations échelonnées jusqu'à 300 marks après 7, 14 et 20 ans de service. A joindre le logement fourni par l'État, ou une indemnité de logement se montant en moyenne à 900 marks (1 135 francs). Au total, 8 395 francs. (Proviseurs des lycées de Paris, de 8 à 9 000 francs ; en plus le logement et quelques prestations.)

Membres du corps enseignant. — Maîtres de tout ordre, de 2 100 à 4 500 marks : à joindre, une indemnité de logement de 492 marks en moyenne ; soit, au total, de 2 592 à 4 992 marks. Il y a 8 classes ou stages à parcourir pour passer du traitement minimum au maximum, par augmentations successives de 300 marks (375 francs), après 3, 6, 9, 12, 15, 19, 23 et 27 années de service. A joindre encore, éventuellement, pour la moitié des maîtres, le supplément, comptant pour la retraite, dit des Oberlehrer, soit 900 marks, ce qui porte le maximum possible de traitement à 5 892 marks, soit 7 365 francs. (Professeurs des lycées de Paris, répartis en 6 classes, avec promotion de 500 francs par classe, traitement minimum, 5 500 francs ; maximum, 8 000 francs ; à joindre la catégorie très restreinte des professeurs hors classe, qui touchent 9 000 francs. Pour les lycées de province, maximum, 8 000 francs pour la catégorie hors classe.)

II. Autres États allemands. — *Directeurs.* **Bavière** : 4 560 marks, avec deux augmentations possibles de 360 marks en 10 ans ; puis de 180 marks, jusqu'au maximum de 6 540 marks, qui peut être atteint après *50 ans* de service *comme directeur.* (Ce maximum, qui est évidemment un leurre, inspire à M. le professeur Kropatschek une citation humoristique que nous demandons la permission de reproduire : *Le bouilli et les pruneaux sont une bonne chose ; mais pas pour leur nez !* (*Rindfleisch und Plumen, die schmecken sehr gut, aber-sie kriegens man nicht!*)

Saxe : 6 000 à 6 600 marks, plus le logement, ou une indemnité de 600 marks.

Würtemberg : Traitement variant suivant les localités. A Stuttgart, où se touche le maximum, 4 830 marks, plus le logement.

Reichsland : 4 500 à 6 300 marks, plus le logement.

Baden : 5 500 marks (maximum), plus le logement ou une indemnité de 620 marks.

Hesse : 4 800, 5 100 et 4 400 marks : logement, ou indemnité de 600 marks.

Mecklenburg-Schverin : 5 400, 5 700 et 6 000 marks. A Rostock, 6,700 marks.

Oldenburg : 5 700 marks, maximum.

Anhalt : 5 400 à 6 000 marks (le traitement maximum est accordé après 15 ans de service). Point d'indemnité de logement.

Brunswick : de 4 800 à 6 000 marks (12 ans de service pour toucher la solde maximum).

Hambourg : 9 100 marks et le logement.

Brême : 6 000 à 7 000 marks. Logement en sus, avec diminution de 10 p. 100.

Corps enseignant. — **Bavière** : 1° *Maîtres des gymnases*, de 2 280 à 4 440 marks : ce maximum ne peut être atteint qu'après 50 ans de service. Traitements intermédiaires, 2 640 marks après les trois premières années, 2 820 marks deux ans plus tard. 2° *Professeurs :* 3 360 marks, s'élevant deux fois de 360 marks en 10 ans; puis de 180 marks, jusqu'à la 30e année de service, où le maximum de 5 520 marks est atteint. En outre, 300 marks d'indemnité de logement.

Saxe : De 2 100 à 5 400 marks, sans indemnité de logement. Les maîtres sont répartis en 12 classes.

Würtemberg : Au gymnase supérieur de Stuttgart, traitement maximum s'élevant à 4 620 marks, plus 400 marks d'indemnité de logement.

Reichsland : De 1 800 à 5 600 marks ; point d'indemnité ; 11 classes de maîtres.

Baden : *Professeurs*, de 2 000 à 5 000 marks; le maximum peut être obtenu au bout de 23 ans. Indemnités de 288, 410, 620 marks.

Hesse : De 2 000 à 4 600 marks.

Mecklenburg-Schwerin : De 1 800 à 4 800 marks, sans indemnité de logement.

Oldenburg : De 2 200 à 5 000 marks, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Anhalt : *Maîtres ordinaires*, de 2 100 à 3 300 marks; *maîtres supérieurs*, de 3 300 à 4 500 marks; *professeurs*, de 4 500 à 6 000 marks. Point d'indemnité. Les maximums sont atteints respectivement par chaque catégorie, au bout de 12, 24 et 40 ans de service.

Brunswick : *Maîtres ordinaires*, de 2 100 à 3 000 marks; *maîtres supérieurs*, de 3 000 à 5 400 marks; plus 385 marks d'indemnité de logement.

Hambourg : *Maîtres ordinaires*, de 2 700 à 4 500 marks; *maîtres supérieurs*, de 4 200 à 6 000 marks; *professeurs*, de 5 800 à 7 200 marks, 15 de ces derniers jouissent du logement, ou d'une indemnité de 1 440 marks).

Brême : De 3 000 à 5 500 marks, le maximum s'atteint en 4 étapes de 5 années chacune. Point d'indemnité.

En résumé, la situation des directeurs est un peu meilleure en Saxe, Anhalt et dans le Reichsland à celle de leurs collègues de Prusse, celle des maîtres l'emporte à Hambourg seulement.

ÉCOSSE

Université de Saint-André. — Durant l'année scolaire écoulée (1892), le Collège uni de Saint-Sauveur et Saint-Léonard (philosophie, philologie et médecine) a compté 163 étudiants; le collège de Sainte-Marie (théologie), 44; University-College, à Dundee, a été fréquenté par 59 étudiants : ce dernier collège comprend les enseignements suivants : médecine, sciences de la nature et cours préparatoires aux fonctions d'ingénieur. Le nombre total des étudiants de l'Université de Saint-André s'élevait à 248, dont plusieurs sont inscrits à la fois à plusieurs collèges. La population scolaire de l'Université s'est accrue, depuis l'année 1830-31 jusqu'à nos jours, par une progression à peu près constante, de 171 à 248 étudiants.

SUÈDE

Université royale d'Upsal. — Le compte rendu des travaux de cette importante Université durant l'année scolaire 1891-92 comprend, outre les renseignements sur le mouvement du personnel enseignant et la liste des récompenses obtenues dans les concours des étudiants, l'énumération des bourses d'études et de voyages, et le catalogue des ouvrages publiés dans l'année par des membres de l'Université. Un chapitre est ensuite consacré à la part prise par des professeurs d'Upsal à divers congrès scientifiques; puis d'abondants détails sont donnés sur l'installation, le fonctionnement et le budget de la Bibliothèque universitaire et des divers instituts et séminaires; vient enfin la statistique des examens et des diplômes conférés et l'exposé de la situation financière de l'Université. Nous extrayons de ce compte rendu quelques faits dignes de retenir l'attention.

Subventions. — 26 subventions de diverse nature ont été distribuées, les unes à titre de bourses d'étude ou de voyage, les autres en vue d'encourager les travaux de docteurs déjà attachés à l'Université comme privat docenten, ou engagés dans des recherches savantes en Suède ou au dehors; plusieurs de ces libéralités sont conférées comme récompense de travaux en cours et en même temps comme encouragements à poursuivre des investigations commencées. Les subventions dont nous parlons sont tirées soit de fonds spéciaux faisant partie du budget universitaire normal, soit de dons généreux offerts par la couronne à titre habituel ou exceptionnel.

Publications. — Nous ne relevons pas moins de 266 publications, dues à des membres de l'Université d'Upsal pendant l'année scolaire écoulée; elles embrassent toutes les branches du haut enseignement, scientifique aussi bien que philologique : la théologie, la médecine, la pédagogie y sont représentées aussi bien que les *Runes*, le sanscrit et l'égyptologie. Plusieurs forment des volumes considérables. Ces écrits sont rédigés le plus souvent en suédois, assez fréquemment en français, quelquefois en allemand ou en anglais : ils sont dus à 100 auteurs.

Part prise par des professeurs d'Upsal aux travaux des Universités et Congrès de l'étranger. — M. le prof. Thalén a pris part aux travaux de la conférence internationale du mètre, à Paris (1891); M. le prof. K. G. Lennander a été délégué en mars et avril 1891 au congrès chirurgical de Berlin; il a visité plusieurs cliniques d'Allemagne, de Danemarck, de Norvège, d'Angleterre; il a représenté son Université au congrès des hygiénistes tenu à Londres en août 1891; de mars à juin 1892, il a poursuivi son voyage d'informations en Suisse et en Allemagne, et a examiné les instituts cliniques de Genève, Fribourg, Heidelberg, et Strasbourg. M. H. Hildebrandsson, prof. extr. de la Faculté de philosophie, a pris une part active à la conférence internationale de météorologie, tenue à Munich en août 1891, et visité les instituts météorologiques de Berlin, Hambourg, etc.

M. F. R. Kjelmann, prof. extr., a étudié l'installation de plusieurs laboratoires (notamment à Stockholm), destinés à l'étude de la végétation sous-marine.

M. le prof. Hj. Sjogren a été délégué au congrès géologique international de Washington.

M. le Prof. Holmgren a étudié à Paris, Liège, Berlin et Leipzig le fonctionnement des instituts de physiologie.

Enfin, un prof. extr. et 7 privat-docenten ont été envoyés, aux frais de l'Université d'Upsal, en Allemagne, en France, en Italie, en Amérique et jusque dans la Malaisie pour y poursuivre diverses recherches, tant archéologiques que climatologiques.

Bibliothèque universitaire, instituts et séminaires. — Du copieux rapport sur le fonctionnement de la bibliothèque de l'Université d'Upsal en 1891-92, nous extrayons seulement quelques chiffres : le nombre des ouvrages acquis ou offerts s'est élevé à 2 135, formant 13 029 tomes. Le chapitre des envois faits par des institutions de haut enseignement, Universités, Académies, bibliothèques et corps savants du monde entier paraît avoir une importance considérable; cinq pages du rapport sont spécialement consacrées à l'énumération des établissements, corps et personnes qui contribuent d'une façon régulière à l'enrichissement de la bibliothèque d'Upsal. En 1891, la bibliothèque a dépensé en tout 19 566 couronnes pour l'entretien, le personnel et les acquisitions; total égal à celui de ses revenus : parmi ces derniers, la subvention de l'État figure pour la somme de 15000 couronnes, soit entre 75 et 80 000 fr.

Instituts. — 1. *Anatomie*, subdivisé en *dissection* et *histologie*. Fréquentation, pour la 1re section, 51 étudiants en hiver, 55 en été; pour la 2e, 18 étudiants.

2. *Physiologie*. Les leçons professées à cet institut ont été suivies par un groupe d'étudiants, oscillant du maximum 24 au minimum 15; les travaux de laboratoire ont réuni 13 futurs médecins en été, 4 en hiver.

3. *Institut médical de clinique et polyclinique*. 2 120 malades des hospices où fonctionnent les cliniques ont été l'objet de l'enseignement que 55 candidats médecins ont suivi. D'autre part, 132 travaux ou analyses ont été effectués dans le laboratoire annexé à la clinique.

4. *Clinique chirurgicale et obstétricale*. 55 candidats ont suivi cette clinique, où l'on a compté 849 patients, et pratiqué 1 011 opérations.

5. *Clinique psychiatrique*. Les observations cliniques faites par les candidats-médecins ont porté sur 400 cas classés parmi les affections névropathiques diverses.

6. *Les instituts pathologiques* (y compris les laboratoires de microscopie et de bactériologie) ont été fréquentés par 44 candidats et 20 étudiants.

7. *Instituts de pharmacologie, chimie médicale, chimie analytique*. Le groupe pharmaceutico-médical a réuni 18 étudiants en été, 25 en hiver; 52 travailleurs ont fréquenté les laboratoires du 2e groupe.

8. *Zoologie et botanique*. Ces instituts ont pour champ de travail des musées ou cabinets spéciaux, des laboratoires et un jardin botanique. 30 étudiants pour la 1re section, 28 pour la 2e, ont profité de ces ressources (ces chiffres ne donnent que la moyenne de la fréquentation).

9. *Physique, minéralogie, géologie, astronomie et météorologie*. Chacune de ces sciences a à sa disposition des laboratoires et des collections d'instruments; en outre, un observatoire astronomique. La moyenne des travailleurs qui ont fréquenté ces divers instituts est de 12 à 16.

10. *Egyptologie*. L'Université d'Upsal possède, au nombre de ses instituts un musée d'antiquités égyptiennes, dont la subvention s'élève à 795 couronnes (environ 4 000 francs); il faut citer encore, dans un autre ordre d'études, son cabinet de monnaies et médailles.

Séminaires. Upsal compte sept séminaires, savoir :

1. *Philologie classique*, avec bibliothèque spéciale annexée (26 membres en été, 22 en hiver); 2. *philologie romane;* 3. *philologie des langues du Nord* (14 à 17 membres); 4. *philologie germanique* (31 à 35 membres); 5. *philosophie théorique* (9 membres en moyenne); 6. *histoire* (de 18 à 21 séminaristes); 7. *mathématiques* (de 12 à 8 séminaristes).

A côté de ces instituts et séminaires, il convient de citer les associations d'étudiants ayant pour but la lecture, la pratique des exercices du corps et la musique. La section de gymnastique, en particulier, n'a pas réuni moins de 50 étudiants durant la dernière année scolaire.

Statistique des étudiants. — Il est entré à l'Université d'Upsal, du 1er juin 1891 au 31 mai 1892, 235 étudiants nouveaux, chiffre inférieur à ceux des deux années précédentes (279 et 299); ce qui porte le total général des élèves à 1 658. Ils se répartissent comme suit entre les Facultés : *théologie*, 1er sem. 272, 2e sem. 265; *droit*, 1er sem. 474, 2e sem. 440; *médecine*, 1er sem. 175, 2e sem. 172; *philosophie*, 1er sem. 759, 2e sem. 662.

Examens. Le nombre total des examens se partage ainsi entre les facultés : *Théologie, candidature*, 5; *examens de fin d'études*, 51; *examens pratiques*, 62. *Droit*, 15; *Médecine : licence*, 19; *candidature*, 21; *Philosophie : licence*, 27; *candidature*, 74; examens complémentaires, 27; *philosophie théologique*, 54; *philosophie juridique*, 33; *philosophie médicale*, 35; épreuve préliminaire pour l'admission aux études de droit, 34.

Diplômes. La Faculté de médecine a conféré 6 diplômes de docteur; celle de philosophie, 35. De ces derniers, 23 ont été décernés *honoris causa*, et 12 à des licenciés antérieurement reçus par la Faculté.

Budget universitaire. — Au nombre des ressources qui ont alimenté le budget d'Upsal dans le dernier exercice, il est juste de nommer au premier rang les donations que cette Université a reçues. Six bienfaiteurs (dont deux dames) ont offert, soit comme fondations immédiatement réalisables, soit comme libéralités testamentaires, une somme totale de 35 000 couronnes; soit 197 000 francs environ.

La subvention de l'État s'élève à 512 345 couronnes, et le total général des revenus de l'Université à 894 556 couronnes.

Dans le chapitre des dépenses, dont la somme est égale à celle des recettes, nous relevons : 389 294 couronnes pour le traitement du personnel enseignant, 54 150 pour le personnel administratif; 9 700 couronnes pour subventions et bourses conférées au nom du roi; 4 264 couronnes dépensées en pensions, bourses ou exemptions de frais d'inscriptions; 106 357 couronnes consacrées particulièrement aux séminaires et instituts; enfin 94 016 couronnes de dépenses de matériel.

AMÉRIQUE DU NORD

États-Unis. — *Population des collèges et son accroissement, de* 1850 *à* 1890. — Les tableaux suivants indiquent : 1° le nombre des élèves des collèges (enseignement préparatoire aux études universitaires) de tous les Etats de l'Union; de 1850 à 1890; 2° la proportion du nombre de ces élèves sur 100 000 habitants; 3° l'accroissement de la population scolaire pour 100; le tout dans la même période de 1850 à 1890.

1° Élèves des collèges de tous les États de l'Union :

		1850	1860	1870	1880	1890
Nlle ANGLETERRE	Maine	192	320	253	414	431
	New-Hampshire	221	317	380	297	328
	Vermont	157	204	100	105	172
	Massachusetts	719	1 035	1 116	1 641	2 510
	Rhode-Island	174	232	220	247	352
	Connecticut	647	735	891	1 085	1 646
ÉTATS DU MILIEU	New-York	752	1 682	1 867	2 295	3 356
	New-Jersey	332	438	545	618	1 047
	Pensylvanie	880	1 178	1 427	1 869	2 970
	Maryland	152	230	131	300	685
	Delaware	45	50	28	42	81
	Distr. de Colombie	55	651	156	142	162
ÉTATS DU SUD	Virginie	756	1 033	1 155	683	1 290
	Virginie (Ouest)	»	»	118	109	198
	Caroline (N.)	328	523	315	659	673
	Caroline (S.)	304	289	268	188	447
	Géorgie	395	479	461	431	596
	Floride	»	»	»	»	4
	Alabama	136	264	250	320	446
	Mississipi	198	331	182	296	260
	Louisiane	182	102	167	134	236
	Arkansas	»	»	»	99	119
	Texas	»	»	115	256	598
	Tennessee	527	608	545	907	1 260
	Kentucky	384	444	418	575	856
ÉTATS DU CENTRE	Ohio	493	1 088	1 542	1 538	2 317
	Indiana	337	506	792	877	1 181
	Illinois	197	351	686	1 046	1 004
	Michigan	64	440	692	778	1 239
	Wisconsin	18	179	427	428	809
ÉTATS DE L'OUEST	Minnesota	»	»	4	168	566
	Iowa	»	21	428	620	1 119
	Missouri	192	243	394	668	828
	Kansas	»	»	47	188	408
	Nebraska	»	»	»	84	210
	Dakota	»	»	»	»	67
	Montana	»	»	»	»	4
	Colorado	»	»	»	18	57
PACIFIQUE	Washington	»	»	»	10	32
	Ohio	»	18	109	187	253
	Californie	»	38	170	329	542
	TOTAUX	8 837	13 443	16 339	20 650	31 359

2° Proportion sur 100 000 habitants, des élèves des Collèges depuis 1850 jusqu'à 1890.

	1850	1860	1870	1880	1890
Nouvelle-Angleterre	77,3	90,7	84.9	94,5	115.7
États du milieu	33,4	43,7	42,2	44.7	58,7
États du Sud	38.9	39,7	35	29,8	38
États du Centre	24,5	37	44,3	41,9	49,6
États de l'Ouest	20,1	11,3	20,9	25.6	31,4
États du Pacifique	00,0	1.26	41.3	47.2	44,2

3° Proportion p. 100 de l'accroissement de la population des Collèges; en regard, proportion p. 100 de l'accroissement de la population totale.

	Accroissement des élèves des collèges :					Accroissement de la population :				
	1850-60. p. 100.	1860-70. p. 100.	1870-80. p. 100.	1880-90. p. 100.	1850-90. résumé.	1850-60. p. 100.	1860-70. p. 100.	1870-80. p. 100.	1880-90. p. 100.	1850-90. résumé.
Nlle-Angleterre .	34.7	4,1	28	43,5	137,5	14,9	11,2	15	17	72
Milieu	4,46	14	26,8	37,7	275,2	25,7	18,2	19,4	20,2	113,4
Sud.	26,9	— 3.5 (décrois.)	15,8	50	117,5	24,2	9,7	35,6	20,6	122,7
Centre	131,3	61.4	13,4	42,8	504,9	53,2	31,7	22,8	20,2	193.7
Ouest.	37,5	242	100	86,6	1,268	146	77.5	63,2	47,4	964
Pacifique	»	39,8	84,4	37,2	»	319	52	65,2	67,8	1665
Total pour l'Union. .	32,2	21,5	26,6	33.6	256	35,6	22,6	30	24,8	165

Il est à remarquer que, durant les 40 années sur lesquelles portent les statistiques, la progression du nombre des étudiants dépasse la progression de la population totale : les chiffres donnés ne doivent pas être considérés comme ayant subi, à une époque quelconque, l'influence de l'immigration européenne, qui entre dans le compte de la population scolaire pour une fraction tout à fait infime. Le coëfficient de l'accroissement de 1880 à 90 est de beaucoup le plus élevé ; ce qui donne lieu de conclure à un état tout à fait prospère de la vie collégiale aux États-Unis. Enfin le niveau des études s'élève en raison directe de l'augmentation numérique.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

H. TAINE

Après Ernest Renan, c'est à Hippolyte Taine qu'il nous faut dire adieu, et sa perte douloureusement ressentie par tous ceux qui pensent en France et dans le monde entier, sera pour les membres de notre Société un deuil de famille; car il s'intéressait à nos travaux et il nous faisait l'honneur de siéger dans notre comité de rédaction.

Une voix plus autorisée marquera la place de cet esprit, puissamment doué, dans le mouvement philosophique et littéraire de ce siècle. Taine était de ceux dont on peut dire sans exagération qu'ils sont une force de la nature: il a exercé sur toute une élite d'esprits, dans tous les pays, une action intense et qui dure encore.

S'il est permis de formuler des réserves sur certaines conclusions, abstraitement déduites par cette pensée vaste et profonde, mais solitaire et comme hostile aux passions de son temps, tous, disciples et adversaires, s'accordent à admirer la rare originalité et l'incomparable vigueur de sa méthode, sa haute probité intellectuelle, un riche et solide talent d'écrivain, et une des plus étonnantes organisations qui fut jamais et dont il semble que la pensée fût presque l'unique fonction.

Les obsèques de M. Taine ont revêtu le même caractère de simplicité qui avait marqué sa vie, simple et unie, entièrement consacrée aux joies austères et discrètes du travail et de l'amitié.

Elles ont été célébrées au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, suivant la volonté exprimée par le défunt dans son testament. Avant de mourir, en effet, il avait demandé que son corps fût conduit au temple protestant et qu'un pasteur récitât pour lui les dernières prières. Il avait exigé également que les honneurs militaires auxquels lui donnait droit son grade de chevalier dans la Légion d'honneur ne lui fussent pas rendus et qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe.

A neuf heures et demie, au domicile mortuaire, M. le pasteur Hollard, du temple libre de la rue Madame, a dit, en présence de la famille et des amis du défunt, les prières d'usage. Ainsi que le veut le rite protestant, le corps n'avait pas été exposé sur le seuil de la porte de la maison simplement tendue de draperies noires. C'est vers dix heures moins un quart que le cortège s'est formé pour se diriger vers le temple Saint-Honoré. Le corbillard disparaissait sous un amoncellement de fleurs et de couronnes, parmi lesquelles celles offertes par l'École des beaux-arts, l'Association des étudiants de Paris, l'École normale supérieure, le Laboratoire de psychologie à la Sorbonne, l'École des sciences politiques, etc. Le deuil était conduit par le fils du défunt et ses deux neveux, MM. de Chabrillan.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Ludovic Halévy, le vicomte de Vogüé, membres de l'Académie, Georges Perrot, directeur de l'École normale supérieure, Paul Dubois, directeur de l'École des beaux-arts, Patinot, directeur du *Journal des Débats*, et Émile Boutmy, directeur de l'École des sciences politiques.

Dans l'assistance, on remarquait les délégations de l'Institut, de l'Association des étudiants, les députations de l'École des beaux-arts, de l'École normale supérieure, MM. Ribot, président du conseil, Siegfried, ministre du commerce, et toutes les notabilités du monde littéraire et scientifique.

Au temple, M. le pasteur Hollard a rendu hommage à la mémoire et au caractère de l'illustre défunt.

Après les dernières prières, le corps a été conduit à la gare de Lyon, d'où il a été transporté, pour y être inhumé dans un caveau de famille, à Menthon-Saint-Bernard (Savoie).

L'INAUGURATION DE L'HOTEL DES ÉTUDIANTS, A BORDEAUX

De belles fêtes universitaires se sont célébrées à Bordeaux, les 27, 28 et 29 janvier dernier : elles sont dignes d'attention, soit à cause de l'accueil sympathique fait par la population tout entière, par les professeurs, par les étudiants de Bordeaux à leurs hôtes venus d'un grand nombre de Facultés françaises, et à l'éminent directeur de l'enseignement supérieur ; soit surtout à cause de l'importance des paroles prononcées tant par les représentants officiels du groupe universitaire bordelais et de la Société des Amis de l'Université de Bordeaux, que par l'honorable M. Liard, dont l'éloquent discours, encore inédit, sera prochainement reproduit par cette *Revue*.

Il importe de dire tout de suite que la solennité avait un double caractère : tout d'abord il s'agissait d'inaugurer le local nouveau dont l'Association des étudiants de Bordeaux a la bonne fortune d'avoir pu se doter. Puis, la Société des Amis de l'Université tenait à recevoir solennellement et à honorer d'une façon toute particulière l'ancien adjoint au maire de Bordeaux, le professeur honoraire de la Faculté des lettres de cette ville, qui, après tant de services naguère rendus, sans fracas, mais avec un dévouement de tous les instants, à la réorganisation et à la reconstruction des Facultés, venait applaudir à une renaissance dont il avait été l'un des premiers et des plus zélés artisans, et apporter, grâce à l'autorité de ses fonctions actuelles, des paroles d'espérance et d'encouragement à l'Université qui demande à naître.

Nous passerons rapidement, à notre vif regret, sur le côté pittoresque des fêtes de Bordeaux ; l'espace nous manque, en effet, pour décrire, comme ils le mériteraient, et le brillant cortège des étudiants de la ville et de leurs collègues à travers les rues illuminées, et la représentation théâtrale offerte par ces jeunes gens à leurs hôtes éminents, devant lesquels a été jouée une pièce allégorique due à la plume élégante de M. le professeur Imbart de la Tour, et enfin les joyeuses excursions des étudiants à Blaye, à Bourg, etc., dont les municipalités s'étaient mises en frais pour accueillir, choyer, et .. abreuver la caravane universitaire.

Nous devrons nous borner à parler des manifestations oratoires qui ont eu pour théâtre successivement le Palais de Flore et la grande salle de l'Athénée. Dans chacun de ces édifices un banquet a eu lieu : le premier, présidé par l'honorable M. Samazeuilh, président de la Société des Amis de l'Université, était plus spécialement destiné à fêter l'éminent directeur de l'enseignement supérieur : dans le second, on baptisait, si j'ose dire, le nouvel Hôtel des Etudiants, dont aucune salle n'eût été assez vaste pour contenir tous les convives. Cette fois, l'honorable M. Liard présidait, comme de juste, à titre de représentant du pouvoir central. Mais l'Hôtel proprement dit a reçu, à son tour, la visite des autorités, à qui un punch d'honneur a été servi ; et là encore, M. Liard a eu l'occasion de faire entendre sa parole à la fois vibrante, sérieuse et cordiale.

Au premier banquet, qui ne comptait pas moins de 600 couverts, on voyait à la table d'honneur les représentants les plus élevés de la magistrature, de l'administration, de l'Université, de la ville de Bordeaux, de l'Ecole de Santé maritime, et beaucoup de membres de cette Société des Amis de l'Université, qui est une des plus actives et des plus nombreuses de France. On compte dans ses rangs, sans acception de rang et d'opinion politique, toutes les sommités de la cité. Citons au hasard MM. Samazeuilh, membre de la chambre de commerce, président ; Piganeau, banquier ; Dezeimeris, conseiller général ; de Sèze, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Vital, ingénieur en chef des mines ; Alphandéry, procureur général ; Caduc, sénateur ; Couat, recteur de l'Académie ; Decrais, ambassadeur de France à Vienne ; Delcurrou, premier président ; de Lur-Saluces, sénateur ; de Pelleport-Burète, ancien maire et ancien sénateur, etc., etc. Cette Société est vraiment comme un raccourci et un résumé de toutes les forces matérielles et morales de la région ; et, si Bordeaux possède un jour une Université, nul doute qu'elle ne la doive pour une grande part aux efforts de tant d'hommes considérables à divers titres.

Le premier toast a été porté par le préfet de la Gironde :

Il s'est d'abord félicité de ce que l'heureuse collaboration de la Société des Amis de l'Université et de l'Association des Étudiants procurait à la ville de Bordeaux l'avantage de lui rendre momentanément un citoyen dont elle est le plus justement fière, et qui, après y avoir laissé un brillant renom de professeur, est allé porter plus haut ses grandes et rares facultés.

Après cet eloge de M. Liard, M. le Préfet se félicite de voir à ce banquet un aussi grand nombre de ce que l'on appelait autrefois des « capacités », et qui forment l'aristocratie libérale et intelligente de la nation.

M. le Préfet s'adresse ensuite à la jeunesse qui est devant lui : il est sûr, dit-il en substance, qu'elle ne donnera pas un démenti aux traditions de liberté toujours vivaces dans notre pays, et c'est dans ce sentiment d'ardente espérance qu'il convie l'assistance à saluer le citoyen qui est la plus haute personnification de la patrie française, du citoyen jusqu'ici inattaqué, toujours inattaquable, qui est le fidèle gardien de l'honneur national, M. Carnot, président de la République.

Puis, M. le président Samazeuilh a pris la parole à son tour : son discours mérite d'être rapporté *in extenso*,

DISCOURS DE M. SAMAZEUILH

Messieurs,

La Société des Amis de l'Université, en me choisissant pour président, a bien voulu sans doute manifester son désir de rattacher au monde universitaire les hommes qui n'ont avec lui d'autres liens que ceux de l'esprit et du cœur. Ce sentiment trouvait en moi un vif écho et m'a décidé à accepter un titre dont bien d'autres eussent été plus dignes.

C'est là ce qui me vaut aujourd'hui l'honneur de souhaiter la bienvenue à notre éminent convive.

Si je le fais sans éloquence et sans autorité, je saurai du moins dire avec une absolue sincérité, à M. le directeur de l'enseignement supérieur, combien la Société des Amis de l'Université est heureuse de le recevoir aujourd'hui, et de le voir prendre part à ce banquet où professeurs, étudiants, amis de l'Université, se pressent et se coudoient en une fraternelle intimité.

Ce qui nous réjouit ce soir, c'est d'abord le plaisir de retrouver notre ancien concitoyen qui a laissé des traces ineffaçables de son passage à Bordeaux, alors qu'il dirigeait avec tant de compétence, à la mairie, la division de l'instruction publique, faisant ainsi, dans une sphère plus modeste, l'apprentissage des hautes fonctions où il a rendu depuis et est appelé à rendre encore tant de services. Mais, ce qui nous touche particulièrement, c'est moins encore la présence même de M. Liard que la signification précise et la portée de cette présence; c'est le témoignage irrécusable d'intérêt et de sympathie pour notre œuvre que M. le Directeur nous a donné en acceptant notre invitation. Les raisons de cette sympathie ne sont d'ailleurs pas difficiles à découvrir. M. Liard a nettement compris que les Sociétés des Amis de l'Université sont les appuis et les auxiliaires naturels de cette grande cause des Universités régionales dont il vous entretiendra dans un instant, et qui, grâce à sa persévérance et à son énergie, finira par triompher de toutes les préventions.

Que s'est proposé, en effet, ce petit groupe d'hommes appartenant à des professions très diverses, mais fortement unis par le désir de travailler à une œuvre commune, quand il a pris l'initiative de créer à Bordeaux la Société des Amis de l'Université? Il a d'abord voulu, phénomène assez rare en France, associer les forces libres et indépendantes du pays à l'action publique et officielle du gouvernement dans l'organisation de l'enseignement supérieur; il a prétendu en faire, non pas seulement la chose de l'État, mais celle des citoyens, et par conséquent permettre à ceux-ci d'exercer leur influence sur le fonctionnement de l'Universite, de s'intéresser à ses destinées, et d'assurer son développement par leurs ressources propres, au moyen de subventions, de créations de chaires et de cours où chaque région pourrait imprimer sa physionomie particulière.

Ce premier objectif ne suffit pas à la Société des Amis de l'Université. Elle veut encore supprimer les barrières factices qui, chez nous, séparent le domaine de la science du domaine des affaires; créer des rapports suivis, des communications regulières, en un mot de véritables liens de solidarité intellectuelle et morale entre le monde des professeurs et les autres groupes de la société française. Elle espère que ce contact mutuel sera profitable à tous : les uns y acquerront ce sentiment des réalites positives et des nécessités pratiques que la nature de leurs travaux les porte quelquefois à négliger ; les autres y puiseront ce goût des études désintéressées et des aspirations idéales auquel le souci quotidien de leur profession et des intérêts matériels les laisse trop souvent étrangers.

Tel est le double but poursuivi par la Société des Amis de l'Université. Elle sait que, pour cette œuvre de longue haleine, il lui faut compter sur l'aide du temps, sur le concours efficace de ses amis d'aujourd'hui et de ses amis de demain.

Nous aurons donc la patience et, avec elle, la modestie de la science; aussi,

nous ne sommes nullement enclins à nous exagérer l'importance ni l'étendue de notre action, à croire que nous sommes appelés à changer la face du monde. Cependant, à l'heure où le triste déchainement des injures, des calomnies, des luttes de partis et de personnes menace d'affaiblir l'unité nationale, nous est-il interdit d'affirmer que nous donnons au pays un salutaire et réconfortant exemple en essayant de grouper et d'unir les citoyens de notre région sous le drapeau du progrès scientifique, de la solidarité intellectuelle et de la paix sociale ?

Permettez-moi donc, Messieurs, avant de céder la parole à M. le directeur de l'enseignement supérieur, de vous inviter à boire avec moi à la santé de notre hôte, à l'avenir de la Société des Amis de l'Université et de sa sœur cadette l'Association des Étudiants de Bordeaux.

En quelques mots, remplis de bonne humeur, mais aussi d'élévation, l'honorable directeur de l'enseignement supérieur remercie ses hôtes de leur bienvenue.

Voici, telle qu'elle est résumée par le journal *la Gironde*, l'allocution de M. Liard :

« Il raconte qu'il a vu le journal l'*Écho des Écoles*, où un spirituel dessinateur l'a reproduit arrivant à Bordeaux, porteur d'une valise entr'ouverte qui laisse voir un parchemin sur lequel on lit : « Université de Bordeaux. »

« M. Liard regrette que cela ne soit pas une vérité. L'Université de Bordeaux n'est pas encore faite, et si elle était faite, il ne croit pas que le ministre de l'Instruction publique déléguerait à personne l'honneur d'en apporter la nouvelle.

« Quant à lui, il est seulement venu à Bordeaux pour se réjouir, avec de vieux amis, des progrès réalisés dans cette ville.

« Et parlant aussitôt des Universités provinciales, M. Liard dit qu'il continue à croire qu'il n'y a aucune raison de désespérer de leur création, et que le temps d'arrêt que l'on subit en ce moment n'est pas un arrêt de mort.

« Deux choses en sont garant, les faits d'abord, les idées ensuite.

« Les faits, il les énumère. C'est, à Bordeaux, la création de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, la métamorphose des Facultés des lettres et des sciences, la construction de ces palais de la science que l'on doit aux libéralités d'une ville envers laquelle l'enseignement supérieur ne sera jamais assez reconnaissant.

« A tout cela, il faut joindre l'Association des Étudiants et la création de l'École de santé navale.

« Puis, enfin, il y a la Société des Amis de l'Université, présidée, dit M. Liard, en se tournant vers M. Samazeuilh, par un homme qui personnifie avec autorité l'alliance des affaires et des plus hautes pensées.

« Toutes ces choses ne sont pas des ombres vaines, des chimères, ce sont des réalités.

« A côté des faits, il y a les idées.

« La doctrine des amis des Universités provinciales, dit l'orateur, est faite de deux idées : l'idée théorique, qui est l'unité de la science, et l'idée pratique, qui est de mettre cette science, une et multiple, à la portée de la jeunesse.

« C'est avec cette netteté, cette dialectique serrée, cette forte logique qui lui sont propres, que M. Liard plaide ensuite la cause des Universités provinciales.

« Il exprime sa confiance dans l'avenir de ces Universités, dont le ministre actuel de l'Instruction publique, dit-il en passant, est resté un des plus chauds partisans. Et il termine en levant son verre à la Société des Amis de l'Université de Bordeaux, à l'Association des étudiants et au corps des professeurs, ces trois choses qui forment le trépied vital de la future Université de Bordeaux. »

Sur ces excellentes paroles, couvertes d'unanimes applaudissements, les conviés se séparent, et la jeunesse des Écoles défile en un joyeux cortège par les rues resplendissantes : c'est le « monôme » traditionnel, qui ne s'achève que tard dans la nuit.

Le lendemain, c'est à l'Athénée que se rassemblent les hôtes et les Amis de l'Université. L'honorable M. Liard préside, ayant à ses côtés M. Couat, recteur, M. Bertin, adjoint au maire, MM. les doyens des Facultés, M. le directeur de l'École de Santé maritime, M. le président de la Société des Amis de l'Université. Un millier de personnes composent l'assistance, où l'on distingue, à côté des étudiants de Bordeaux, les délégués des Facultés de Paris, Aix, Lille, Lyon, Nancy, Montpellier, Nancy, Poitiers : au fond de la salle, face au bureau, se déploient les bannières des Associations d'Étudiants que les délégués ont apportées.

Au nombre des personnages de marque qui figurent au premier rang de l'assistance, on voit d'abord M. le général Ferron, commandant du corps d'armée : cet éminent officier général, qui paraît jouir à Bordeaux d'une popularité du meilleur aloi, a fait son entrée aux sons de la *Marseillaise;* il est l'objet d'une ovation enthousiaste de la part de la jeunesse des écoles. Citons encore M. le premier président Delcurrou, M. le préfet Berniquet, M. le procureur-général Alphandéry, MM. les professeurs des Facultés et du lycée, et un grand nombre de membres de la Société des Amis de l'Université.

M. le recteur Couat ouvre la série des discours. Nous avons la satisfaction de pouvoir donner ici le texte de sa très remarquable harangue.

Messieurs,

Il y a quelques jours à peine, M. le ministre de l'Instruction publique venait lui-même à la Sorbonne offrir, au nom du gouvernement, une médaille commémorative à l'Association générale des Étudiants de Paris. Aujourd'hui, nous fêtons ici la dixième année de l'Association des Étudiants de Bordeaux et son installation dans une maison digne d'elle. M. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu déléguer M. le directeur de l'enseignement supérieur à la présidence de cette fête; nous le remercions du précieux témoignage de sympathie qu'il a donné en cette circonstance aux étudiants, aux professeurs, à tous ceux qu'intéresse l'avenir de l'Université de Bordeaux. Ces deux cérémonies ont une même signification; elles prouvent que d'un bout de la France à l'autre la vie universitaire, éteinte ou endormie depuis tant d'années, s'est enfin réveillée, et que le gouvernement de la République, les municipalités et tous les bons citoyens encouragent de leurs vœux, de leur assistance, cette reconstitution des forces vives de la jeunesse autour du drapeau symbolique de l'Université.

L'événement qui nous réunit ce soir, l'inauguration d'un cercle de jeunes gens, si peu grave en apparence, est cependant une date dans l'histoire de l'Université bordelaise. Vous consacrez par votre présence, monsieur le Directeur, les sentiments de solidarité, de bonne entente mutuelle, de sagesse et de persévérance, qui ont peu à peu, après bien des difficultés vaincues, assuré la prospérité de notre Association. La maison confortable, presque opulente, ingé-

nieusement distribuée, ornée avec un soin délicat, que vous allez parcourir tout à l'heure, avec ses salles spacieuses et claires pour les distractions et le repos, ses retraites silencieuses pour le recueillement, la lecture et le travail, avec ses tableaux et ses bustes qu'elle doit à la générosité de M. le Ministre et à votre intervention bienveillante, avec son luxe de bon aloi; cette maison où l'on se sent à l'aise, chez soi, entre des camarades et des amis, dans la familiarité de meubles qui n'ont rien de meubles d'emprunt, parmi les livres souvent feuilletés, au milieu des espérances et des rêves qui y passent confusément; cette maison, qui remplace le foyer de famille, et où préside à la place d'honneur l'image de la patrie, n'est que le signe visible pour ainsi dire de cette âme nouvelle qui inspire la jeunesse, et dont nous attendions l'éclosion. Elle nous raconte, dans sa joyeuse et neuve élégance, les longs efforts par lesquels on est passé de la dispersion à la cohésion, de l'indifférence à la solidarité, de l'indigence au bien-être. Elle nous rappelle le local plus modeste où l'Association s'est formée pour disparaitre bientôt, et renaitre enfin plus forte et plus mûre : les nombreuses étapes de son odyssée, depuis la rue Daurade jusqu'au cours Victor-Hugo, depuis le premier étage du café banal et enfumé jusqu'à l'hôtel respectable, ayant pignon sur rue. Il n'est pas malséant, j'imagine, que dans une ville de grand commerce comme Bordeaux, l'Association des Étudiants ait elle aussi, son petit palais, et que la maison où s'abrite l'avenir intellectuel de la France ne soit pas trop humiliée par celles où s'élabore sa richesse.

Ainsi, peu à peu, se forme notre quartier latin, le quartier latin moderne, depuis la place Saint-Julien où s'élève la Faculté de médecine, jusqu'à la place Pey-Berland où est la Faculté de droit, en passant par le lycée. C'est tout une ville, dont rien n'existait il y a vingt-deux ans. Bordeaux n'est plus désormais tout entier entre la place de la Comédie et l'esplanade des Quinconces. Entre l'église Saint-Eloi, voisine autrefois de la maison des jurats de Bordeaux, et l'hôtel de ville de la place Rohan, à quelques pas de ce qui fut l'ancien collège de Guyenne, se pressent les monuments de notre Université, comme un témoignage des temps nouveaux. Un raccourci de l'histoire de la France tient dans ce petit espace. Il était naturel que l'Association des Étudiants y eût sa place, montrant par son existence même comment l'avenir transforme le passé, et qu'elle y figurât juste en face du palais des Facultés, ainsi qu'autrefois le cloître autour de l'église.

Tous ces biens qu'ils ont su acquérir par leur bon accord, et avec le concours empressé de tous ceux qui les aiment, nos étudiants sauront les conserver. Ils s'en serviront pour le progrès de leur esprit et pour venir en aide à ceux d'entre eux qui en auront besoin. Ils sauront mettre de la délicatesse jusque dans leurs plaisirs, et les justifier en les employant à faire du bien. On dit que la prospérité rend égoïste : je ne crains pas pour vous ce péril, jeunes gens; vous êtes dans l'âge généreux où l'on ne sait pas encore refuser. En vous conférant aujourd'hui vos lettres de bourgeoisie, nous ne prétendons pas, à Dieu ne plaise, que vous deveniez des *satisfaits*. Le jeune homme, en pleine sève de force et de vie, n'est heureux que quand il se donne; le dévouement est pour lui une jouissance, parce qu'il s'y sent vivre davantage. Nous nous plaisons à penser qu'au milieu des affections protectrices et fraternelles qui vous entourent, votre âme s'ouvrira de plus en plus aux humaines tendresses. Vous trouverez dans vos études, dans la science dont votre drapeau porte la devise des raisons d'aimer les autres hommes et de vous dévouer pour eux. La science est à la fois une école de fierté individuelle, en nous enseignant ce que vaut une intelligence libre, et aussi de solidarité humaine, en nous apprenant que sans cette solidarité ni l'humanité ni aucune société n'existerait. Il faut bien croire que dans le conflit des forces contraires qui assurent l'équilibre de la nature, ce sont les forces conservatrices qui l'emportent, puisque cet équilibre, sans elles, ne durerait pas. L'association pour la vie est, en définitive, la loi des choses, qui sont aveugles, à plus forte raison celle des intelligences, qui comprennent ce que coûtent et ce que valent les vaines discordes.

La nécessité de l'entente sur les questions vitales n'enlève rien à la liberté des opinions: les dissidences scientifiques ne sont que des moyens d'arriver à l'unité; elles sont comme ces dessins variés et sans symétrie dont l'ensemble, sur un riche tissu, forme une harmonie. D'ailleurs, ces dissidences ont un juge qui finit toujours par se faire écouter : l'expérience guidee par la raison. Quelque soit à chacun de vous votre *Credo* particulier, accordez-vous toujours à n'accepter comme règle de la vie publique que les vérités qui peuvent se démontrer, et, par conséquent, se discuter. On ne discute utilement que ce qui se démontre. La science est le langage commun de tous les hommes, le seul par lequel l'explication et par conséquent l'accord soit possible. Je veux bien que ce langage n'explique pas tout, et j'admets que vous écoutiez au fond de vous-mêmes une autre voix tendre et impérieuse murmurer des paroles secrètes et vous entretenir des choses inconnues. Mais ces paroles sont incommunicables; le divin a pour chacun de nous une langue que nul autre ne comprendra jamais. N'opposons donc pas cette voix intérieure à l'autorité nécessaire de la raison. Quand même la vie et ses phénomènes ne seraient que les apparences grossières d'une réalité qui nous échappe, nous sommes sûrs de ne pas faire fausse route en les étudiant à la lumière de la science; c'est la seule lumière qui puisse nous éclairer tous également. Nous serions le jouet d'une divinité cruelle si entre les certitudes de la raison et les aspirations du sentiment il y avait une antinomie irréductible. Dans tous les cas, ne mêlez pas des vérités qui ne sont pas du même ordre. La science est un maître auquel on se soumet facilement, parce qu'il est désintéressé et n'a d'autre arme que la persuasion. C'est par elle que se resserrera votre concorde. Vous reconnaîtrez que la vie spirituelle n'a rien à craindre de nos salles de cours et de nos laboratoires; la science ne commande aucune abdication. Ainsi se fortifiera, jusqu'à devenir pour tous les hommes civilisés une habitude et un besoin, cet esprit de tolérance réciproque, de paix entre la raison et la foi, qui sera peut-être la nouveauté du siècle futur, et que nous aurons acheté par tant de haines et tant de ruines.

Cet esprit nouveau qui se prépare depuis quelques années dans la jeunesse des écoles, en dehors des agitations superficielles de la vie publique; cet esprit, que je puis bien appeler avec orgueil l'esprit universitaire, ne fût-ce que pour désigner son lieu d'origine, sera le ferment de votre action prochaine. Votre goût de la tolérance, pour être réfléchi, ne sera pas passif; il se transformera en charité. Car vous êtes associés pour agir, et c'est pour agir que vous êtes jeunes. Ceux qui ont été éprouvés par la vie ont peut-être le droit de se réfugier dans le silence et dans la résignation; les jeunes ne l'ont pas. On ne prend pas congé de l'action avant d'y avoir fait ses preuves. Au reste, la vie et l'action n'ont pas besoin de prédicateurs; elles s'imposent même à ceux qui croient sincèrement les dédaigner. La nature déjoue les sophismes par lesquels on voudrait arrêter son cours inévitable; elle se moque des doctrines et se fait obéir de ceux qui la nient. Le désir de vivre, l'ardeur à aimer, la foi dans l'avenir ne cesseront pas plus tôt de couver dans le cœur de la jeunesse, sous la glace des systèmes, que les primevères de percer sous la neige. Nous venons de subir un triste hiver; demain, vos vingt ans s'élanceront vers la vie, au premier rayon de soleil.

Aussi nous vous saluons tous, jeunes gens, en remettant à votre garde nos espérances encore irréalisées. Vous les aiderez à s'épanouir et a porter des fruits dans une saison meilleure. Jeunes gens venus du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Midi; de Paris, la chère et glorieuse métropole : de Lille, la laborieuse; de Nancy, la bonne Lorraine; de Nantes, la celtique; d'Aix, de Marseille et de Montpellier, les villes du soleil; de Toulouse, la cité des arts, nous vous adressons à tous un salut fraternel. Vous êtes l'image de la France; vous la ferez ce que vous êtes vous-mêmes, unie, honnête intelligente et forte. Un même esprit vous éclaire, une même ardeur vous anime, une même religion vous unit: la religion de la science et de la patrie. Rien ne vous manquera pour l'œuvre qui vous attend.

Après le recteur, plusieurs orateurs ont pris encore la parole. Il nous est impossible, sans excéder le cadre qui nous est réservé, de reproduire tous ces discours ; nous essaierons seulement d'en donner une idée. En quelques phrases chaleureuses et improvisées, M. l'adjoint Bertin rappelle les sacrifices consentis par la ville de Bordeaux et ceux qu'elle est prête à faire encore pour travailler à l'avènement de l'Université ; il remercie aussi les étudiants de la vie qu'ils ont apportée dans la cité.

C'est maintenant au tour de cette jeunesse, pour qui proprement se donne la fête, de faire entendre sa voix. Le président de l'Association des Étudiants de Bordeaux, M. Laparra, s'acquitte le premier d'un si agréable devoir : son discours, animé d'un excellent esprit, obtient un légitime succès. Il en est de même de l'allocution prononcée avec une grande chaleur par le président de l'Association d'Aix, au nom des délégations des Facultés départementales. Quant à l'orateur de la délégation de Paris, il reçoit un accueil personnel des plus flatteurs ; mais la thèse qu'il est venu soutenir ne paraît pas être du goût de l'auditoire. Il s'agit d'un projet de fédération de toutes les associations d'étudiants de France. Cette motion laisse évidemment nos Bordelais extrêmement froids, et, à vrai dire, ils n'ont pas tort. Que signifierait une telle fédération d'éléments essentiellement individuels et locaux, dont une intelligente décentralisation est toute la raison d'être ? Continuation de rapports fraternels entre les diverses associations, à la bonne heure ; mais point de fédération, c'est-à-dire, en réalité, point de main-mise de la part de l'association de Paris sur ses sœurs des départements. Les Universités provinciales, si elles doivent voir le jour, doivent être des corps indépendants, à physionomie propre et distincte, et non point des satellites gravitant autour d'un moteur central. Il est bon qu'on réfléchisse, au sein de l'Association des Étudiants de Paris, sur cette vérité, de peur de s'aliéner de précieuses sympathies.

Cette belle séance d'inauguration s'est terminée par un discours magistral de M. Liard, que nous ne voulons pas affaiblir en essayant de le résumer. Les lecteurs de la *Revue* pourront bientôt, nous l'espérons, juger par eux-mêmes de l'extrême importance de cette manifestation oratoire.

Au sortir de l'Athénée, l'assistance s'est rendue à l'Hôtel des Étudiants, où un punch a été servi. Des toasts ont été portés par M. Laparra, puis par M. Liard, qui s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Je voudrais bien me taire, et ne troubler ni en vous ni en moi l'impression des éloquentes et saines paroles que vous avez entendues. Mais je dois, au nom de M. le ministre de l'Instruction publique, remercier les étudiants de Bordeaux de nous avoir donné ces fêtes, non pas simplement parce que ce sont des fêtes, mais parce que ce sont des faits, et que ces faits témoignent d'un état des choses et d'un état des esprits que le gouvernement de la République, qui est et qui restera un gouvernement de liberté, croit bons pour le pays.

« Je dois vous remercier aussi, messieurs les Étudiants, de votre foi dans les Universités. Dès le premier jour, vous avez senti que cette

cause était la vôtre, et vous avez mis à son service l'ardeur et la confiance de vos vingt ans. Aussi sommes-nous rassurés sur le succès final. Pendant qu'ailleurs on disserte sur la question, vous, vous la résolvez. Comme l'écrivait hier un de vos camarades : Étudiants en droit, étudiants en médecine, étudiants en lettres, étudiants en sciences, ne sont plus que des noms de baptême; étudiants est le nom de famille. Les causes de la jeunesse sont toujours causes gagnées. Ne dites pourtant pas trop haut qu'étant jeunes vous pouvez être patients et qu'à vous, qui avez vingt ans, la terre promise ne saurait échapper. Nous qui n'avons plus vingt ans, nous n'y entrerions peut-être pas s'il nous fallait attendre que vous fussiez devenus des sénateurs.

« De tout le reste, mes amis, je ne vous remercierai ni ne vous féliciterai : je constaterai seulement avec joie que vous êtes à Bordeaux ce qu'il est bon que la jeunesse soit, ce qu'elle est partout, dans toutes ces villes savantes d'où vous sont venus des camarades. Votre association, comme les autres, porte au cœur les deux amours impérissables, celui de la patrie et celui de la science.

« La patrie, je ne vous en parlerai pas longuement, parce que vous n'avez pas besoin qu'on vous parle longuement d'elle. Vous n'êtes pas de ceux qui la nient ou qui la discutent. Vous avez pris pour signe de ralliement son drapeau tricolore. Partout où vous êtes, il est, et, soyez-en certain, mon Général (1), partout où il serait, porté par d'autres mains, là aussi, derrière vous, serait notre jeunesse.

« La science, je pourrais vous en parler longuement, très longuement. Après l'admirable discours de M. le Recteur, ce serait superflu. D'ailleurs, je ne suis plus à Bordeaux qu'un professeur honoraire, et je sortirais de mon rôle en vous infligeant une leçon. D'elle aussi, je ne vous dirai donc qu'un seul mot. N'oubliez pas que son esprit est l'esprit de vérité, que la vérité est une, qu'elle commande à la volonté, de même qu'elle s'impose à l'intelligence, et que le devoir est la forme la plus haute de la raison. »

Les auditeurs étaient encore sous l'impression de ces excellentes paroles, lorsque s'est produit un incident touchant, qu'il ne faut pas taire; car il est tout à l'honneur des étudiants de Bordeaux.

Ces jeunes gens ont pris l'habitude, chaque fois qu'un de leurs professeurs est décoré, de lui offrir une fête. Ils ont cru avec raison que l'occasion de l'inauguration de leur nouvel hôtel était faite à souhait pour une manifestation de ce genre; et, en vérité, c'est un trait intéressant des mœurs universitaires d'aujourd'hui que de voir les élèves couronner, si l'on peut dire, leurs maîtres. Ce soir-là, c'était fête pour M. le professeur Espinas, de la Faculté des lettres, nommé chevalier de la Légion d'honneur en décembre dernier. M. Espinas est adoré de ses élèves. L'un d'eux, M. Roger-Milaa, l'a complimenté dans les meilleurs termes, et a mis en relief les rares qualités de cœur avec lesquelles ce maître éminent se dévoue à ses élèves. Très ému, M. Espinas a répondu par une belle allocution, où le penseur, après les remerciements commandés, a entretenu son jeune public de la nécessité pour tous les spécialistes d'avoir une doctrine, et du rôle social des doctrines philosophiques fondées sur l'expérience et la raison.

(1) M. le général Ferron, commandant le corps d'armée.

La séance s'est close sur ces nobles paroles. Il ne restait plus, pour achever les réjouissances universitaires, qu'à laisser la jeunesse des écoles et ses hôtes s'ébattre librement, comme elle n'y a pas manqué le lendemain, aux environs de Bordeaux. 300 étudiants ont navigué joyeusement vers Blaye et Bourg : reçus par les maires et les conseils municipaux de ces villes, qui s'étaient portés à leur rencontre, ils ont été fêtés, harangués, choyés, et emporteront sans doute un reconnaissant souvenir d'une si plantureuse et si expansive hospitalité.

Il importait, en finissant, de noter ce mouvement spontané de sympathie de toute une région pour les élèves des Facultés bordelaises : de tels sentiments font honneur aussi bien à ceux qui les manifestent qu'à l'Université qui en est l'objet.

On lira avec plaisir dans la 408ᵉ livraison de la *Grande Encyclopédie* un article de M. A.-M. Berthelot sur les *Fêtes* dans tous les temps et chez tous les peuples. M. H. Monin a traité avec compétence des *Fêtes révolutionnaires*. Signalons dans le même fascicule deux importantes contributions de l'illustre chimiste Berthelot sur le *Feu* (histoire de la physique) et sur le *Feu grégeois;* enfin un historique du club des *Feuillants* par M. Monin, et une étude botanique très complète de la *Feuille*, par M. le Dʳ Hahn.

On trouvera dans la 409ᵉ livraison une biographie du grand philosophe allemand *Fichte*, par M. Xavier Léon, une monographie du *Fief*, par M. Ch. Mortet.

Nous signalons tout particulièrement à nos lecteurs un beau travail de M. E. Glasson, de l'Institut, sur la *Filiation* en droit romain et en droit français, surtout un chapitre tout à fait neuf sur la *Filiation* en législation comparée. Ce travail figure dans la 410ᵉ livraison, qui contient encore un intéressant article de M. Compayré sur l'éducation des *Filles*.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 10 novembre portant création d'un lycée de jeunes filles à Marseille.

Circulaire du 28 décembre relative aux pièces nécessaires pour la délivrance des diplômes.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous adresser les instructions que vous aurez à faire exécuter, pour l'envoi, à mon administration, des pièces relatives aux différents examens du baccalauréat; ces instructions modifient et complètent les circulaires des 3 juillet 1866, 17 novembre 1877 et 10 février 1888.

Baccalauréat ès sciences complet, baccalauréat ès sciences restreint, et *baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial*. — Les pièces relatives à ces baccalauréats doivent m'être transmises suivant les indications générales de la circulaire du 3 juillet 1866.

Elles seront divisées en deux parties distinctes qui comprendront :

1° Une expédition de chaque procès-verbal renfermant, avec les sujets de composition, les copies corrigées des candidats *admis* dans la série à laquelle correspond le procès-verbal; ces documents seront placés sous enveloppes spéciales indiquant l'objet de la composition et le nombre des copies.

Les copies des candidats refusés au baccalauréat ès sciences complet et au baccalauréat ès sciences restreint seront conservées dans les archives de la Faculté, et celles du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial dans les archives de l'Académie; elles pourront être mises au pilon deux ans après les épreuves subies.

2° Les certificats d'aptitude épinglés sur les actes de naissance des candidats et classés par ordre alphabétique *rigoureux*.

Le rapport du doyen ou du président du jury accompagnera votre lettre d'envoi.

Baccalauréat ès lettres, baccalauréat de l'enseignement secondaire classique et *baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne*. — Les épreuves de ces baccalauréats étant divisées en deux parties, il y a lieu d'adopter les mesures suivantes :

Les copies des candidats *refusés à la première partie* seront conservées à la Faculté pendant deux ans et pourront être détruites, ce laps de temps écoulé.

Les copies des candidats reçus après les épreuves de la deuxième série du baccalauréat ès lettres ou après les épreuves de la première partie des baccalauréats de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne seront conservées, avec le certificat d'aptitude correspondant au secrétariat de la Faculté, jusqu'à ce

ıe les candidats se présentent aux épreuves de la deuxième série ou : la seconde partie des baccalauréats dont il s'agit.

Dans le cas où les candidats se rendraient près d'une autre Faculté ıur y subir ces secondes épreuves, vous auriez à transmettre à cette ıculté copie du certificat d'aptitude obtenu dans votre académie; les ıpies du premier examen ne pourront être détruites qu'après récep- ›n au grade, et s'il ne se produit aucune réclamation pour vice de rme.

Les copies des candidats admis définitivement me seront adressées 'ec les certificats d'aptitude, les procès-verbaux et les sujets de com- ›sition dans la forme indiquée pour les baccalauréats ès sciences et : l'enseignement spécial.

Cependant, il y aura lieu de distinguer les certificats d'aptitude sui- ınt les *séries* auxquelles ils correspondront, en ayant soin de conserver ›rdre alphabétique rigoureux; les certificats d'aptitude portant la ème *mention* seront placés dans des enveloppes distinctes portant ndication de cette mention.

Lorsque des candidats auront obtenu *deux mentions*, leurs certifi- ıts d'aptitude seront également mis dans des enveloppes distinctes ›rtant indication de ces mentions.

Enfin, lorsqu'un candidat aura obtenu une seconde mention posté- eurement à la délivrance de son diplôme, vous aurez à me trans- ettre ce diplôme avec le nouveau certificat d'aptitude et les compo- tions.

En terminant, je vous rappelle les instructions qui vous ont été ansmises par les circulaires précitées et qui ont pour objet de veiller:

1° A ce que les certificats d'aptitude soient rigoureusement con- ırmes aux actes de naissance et soient écrits d'*une façon absolument sible*, afin d'éviter les erreurs trop fréquentes relevées sur les di- lômes;

2° A ce que les pièces relatives aux sessions de baccalauréat et de cence ouvertes devant les Facultés des sciences et des lettres me ›ient transmises, au plus tard, dans la quinzaine qui suit la clôture e la session et, pour les grades des autres Facultés ou Écoles, dans ›s huit jours qui suivent la réception à ces grades.

Vous voudrez bien remettre des exemplaires de la présente circu- ıire à MM. les doyens, directeurs et secrétaires des établissements 'enseignement supérieur de votre ressort académique, et les inviter à e conformer de tout point aux instructions qu'elle contient.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très istinguée.

CHARLES DUPUY.

›écret du 28 décembre fixant le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans divers lycées de garçons.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre e l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu le décret du ᵉʳ octobre 1887; vu l'avis du Conseil académique de Paris, décrète :

ARTICLE PREMIER. Le prix de la pension et des frais d'études de la

division élémentaire (septième et huitième) du lycée de Bourges est fixé ainsi qu'il suit :

Pension	700 fr.
Demi-pension	400
Frais d'études	100

Art. 2. Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Avignon	650 fr.	375 fr.	80 fr.
Bastia	550	325	70
Nice	750	425	120

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Belfort	600 fr.	350 fr.	80 fr.
Besançon	750	425	80
Lons-le-Saunier	600	350	60
Vesoul	600	350	50

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et les frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Bayonne	700 fr.	400 fr.	90 fr.
Périgueux	650	375	100

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) du lycée de Chambéry est fixé ainsi qu'il suit :

Pension	600 fr.
Demi-pension	350
Frais d'études	60

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Clermont	700 fr.	400 fr.	100 fr.
Guéret	550	325	60
Montluçon	550	325	80
Le Puy	550	325	70

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) des classes primaires et des classes enfantines au lycée de Moulins est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Division élémentaire (7e et 8e)	550 fr.	325 fr.	80 fr.
Classe primaire	500	300	50
Classe enfantine	400	250	40

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Chaumont	550 fr.	325 fr.	60 fr.
Dijon	800	450	100
Nevers	700	400	70
Sens	650	375	70
Troyes	700	400	70

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Amiens	800 fr.	450 fr.	120 fr.
Charleville	700	400	80
Douai	800	450	120
Lille	800	450	120
Saint-Omer	700	400	80
Saint-Quentin	750	425	100
Valenciennes	750	425	120

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Carcassonne	700 fr.	400 fr.	90 fr.
Montpellier	800	450	110
Nimes	750	425	120

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Bar-le-Duc	650 fr.	375 fr.	70 fr.
Nancy	800	450	120

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Angoulême	700 fr.	400 fr.	100 fr.
Châteauroux	600	350	90
Limoges	700	400	100
Niort	600	350	90
Poitiers	650	375	100
Rochefort	600	350	90
La Rochelle	600	350	90
La Roche-sur-Yon	550	325	80
Tours	750	425	120

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Angers	700 fr.	400 fr.	100 fr.
Brest	700	400	80
Laval	650	375	90
Lorient	700	400	90
Nantes	850	475	120
Pontivy	550	325	60
Quimper	550	325	60
Rennes	700	400	100

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (septième et huitième) dans les lycées de garçons ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

	Pension.	Demi-pension.	Frais d'études.
Albi	600 fr.	350 fr.	60 fr.
Auch	600	350	60
Cahors	600	350	60
Montauban	600	350	60
Rodez	600	350	60
Tarbes	600	350	60

Les tarifs actuellement appliqués aux élèves de la classe de sixième de l'enseignement moderne sont provisoirement maintenus.

Art. 3. Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, qui sera exécutoire à partir du 1[er] janvier 1893, sont et demeurent abrogées.

Art. 4. Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes,

Charles Dupuy.

Arrêté du 30 décembre instituant une Commission à l'effet de procéder au classement des instituteurs et institutrices primaires en exercice dans les lycées de garçons.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi de finances du 26 janvier 1892 ; vu le décret du 31 octobre 1892, arrête :

Article premier. Il est institué une Commission à l'effet de procéder au classement des instituteurs et institutrices primaires en exercice dans les lycées de garçons.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission :

MM. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, *président ;*
- Artaud, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, inspecteur d'Académie ;
- Martel, inspecteur général de l'instruction publique (enseignement primaire) ;
- Couturier, inspecteur de l'Académie de Paris ;
- Charpentier, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique ;
- Launay, membre du conseil académique de Paris ;
- Rhoën, chef du deuxième bureau de la Direction de l'enseignement secondaire ;
- Ferrand, chef de bureau à la Direction de la comptabilité.

Le sous-chef du deuxième bureau de la Direction de l'enseignement secondaire remplira les fonctions de secrétaire.

Charles Dupuy.

Circulaire du 11 février, relative au concours général de l'enseignement secondaire moderne dans les lycées et collèges des départements.

Monsieur le Recteur, j'ai décidé que le concours général entre les élèves de l'enseignement secondaire moderne des lycées et collèges des départements, institué, à titre provisoire, par la circulaire du 17 décembre 1891, serait organisé, en 1893, dans les conditions suivantes :

Les classes de première-sciences, de seconde et de troisième, seront appelées au concours. Il ne m'a pas paru possible d'y admettre, dès cette année, les élèves de la classe de première-lettres.

Les élèves à désigner dans chacune de ces classes devront justifier

qu'ils ont suivi, au moins depuis le 15 janvier 1893, tous les cours de la classe ; ils ne devront pas avoir dépassé, au 1er janvier 1893, dix-neuf ans révolus pour la classe de première-sciences, dix-huit ans révolus pour la classe de seconde, dix-sept ans révolus pour la classe de troisième.

Le nombre des concurrents sera déterminé conformément à l'article 2 de l'arrêté du 25 juin 1880, relatif au concours général de l'enseignement classique.

Les listes des concurrents seront dressées par les professeurs de chaque classe et soumises au proviseur. Ces listes devront m'être transmises, par votre intermédiaire, *pour le 1er mai au plus tard.*

Le concours comprendra les compositions suivantes :

CLASSE DE PREMIÈRE-SCIENCES

Mathématiques (*prix d'honneur*). — Durée : 6 h. 1/2 ;
Physique ou chimie et histoire naturelle. — Durée : 6 h. 1/2.

CLASSE DE SECONDE

Composition française (*prix d'honneur*). — Durée : 6 h. 1/2 ;
Histoire et géographie. — Durée : 6 h. 1/2 ;
Langues vivantes (thème et version allemands). — Durée : 5 h. 1/2.

CLASSE DE TROISIÈME

Composition française. — Durée : 5 h. 1/2 ;
Langues vivantes (thème et version anglais). — Durée : 5 h. 1/2.

Il y aura comparaison entre les copies de la province et les copies de Paris pour toutes les compositions, sauf celles de langues vivantes.

En ce qui concerne les conditions matérielles du concours, l'envoi des sujets, la transmission des copies des compositions au Ministère et la correction de ces copies, il y aura lieu d'appliquer les prescriptions de l'arrêté du 25 juin 1880, ainsi que les dispositions du règlement spécial pour le concours général des lycées de Paris. Ce règlement, suivant l'usage, vous sera transmis en temps utile.

Je vous prie de notifier sans retard les dispositions de la présente circulaire à MM. les proviseurs et principaux de votre ressort académique.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

BIBLIOGRAPHIE

Lhomme et Rocheblave, *Guide-programme du cours d'histoire de l'art.* — Brelet, *Nouveau cours de grammaire latine.* — Pierre Batiffol, *Histoire du bréviaire romain.* — F. T. Perrens, *la Civilisation florentine du XIIIe au XVIe siècle.* — Dorison, *Alfred de Vigny, poète philosophe.*

Lhomme et Rocheblave : *Guide-programme du Cours d'histoire de l'art, avec un album*; Paris, Librairie de l'Art. — Voici un petit livre destiné, dans l'esprit de ses auteurs, à fournir aux maîtres et aux élèves de l'enseignement moderne des indications sûres et des documents maniables pour le cours institué par le programme de 1891.

L'idée est heureuse, et l'exécution répond à l'idée. L'histoire de l'art est une nouveauté dans nos plans d'études, du moins en ce qui concerne les lycées de garçons ; car les lycées de jeunes filles voient figurer à leur programme cet enseignement aussi utile que malaisé à donner avec une suffisante compétence. Plusieurs universitaires souhaiteraient que l'histoire de l'art fût comprise parmi les matières des études gréco-latines, et leur vœu est logique. Mais ici, comme en bien d'autres sujets, on se heurte à la richesse vraiment encombrante des disciplines exigées par le programme classique. Heureux les *modernes*, pour qui le livre qui nous occupe a été composé !

Les auteurs ont suivi pas à pas les divisions et les intitulés du programme officiel, offrant pour chaque leçon un sommaire bien ordonné, et une liste de lectures à faire au préalable par le professeur. Ils n'ont point entendu faire une œuvre de doctrine, mais seulement une sorte de manuel des connaissances indispensables aux maîtres chargés d'un enseignement auquel fort peu d'entre eux semblent dès à présent préparés. De l'album un fascicule a déjà paru : il correspond à la leçon relative aux arts sous Louis XIV. Les planches sont bien choisies, d'une exécution soignée, et font honneur au goût du maître qui les a désignées, et aux artistes qui les ont reproduites.

L'avenir apprendra si les efforts de MM. Lhomme et Rocheblave auront abouti : la première condition du succès ne dépend pas d'eux, à vrai dire. Il faut d'abord qu'il y ait dans beaucoup de lycées une classe de première moderne, *lettres*. Il est malheureusement permis de craindre que cette classe, fort intéressante par son programme, n'existe guère, le plus souvent, que sur le papier. Elle ne mène à rien, et se peuplera malaisément, selon toute apparence. Il restera du moins une heureuse tentative, digne d'éloge et d'encouragement, et pour laquelle MM. Lhomme et Rocheblave méritent tous les remerciements de leurs collègues.

S.

Nouveau cours de grammaire latine, par H. BRELET, ancien élève de l'École Normale supérieure professeur au lycée Janson de Sailly. — Eléments, 1 vol. 344 p., 2e édit. 1891. — Cours supérieur, 1 vol., p., 1891. — Exercices (thèmes et versions) pour les classes de 6e, 5e, 4e, 3e, 4 vol). chez G. Masson.

Le *Nouveau cours de grammaire latine* de M. H. Brelet forme deux volumes, accompagnés de quatre volumes d'Exercices (*thèmes et versions*). Le *Cours Élémentaire* (classes de 6e et de 5e) comprend l'*Etude des mots*, et une vue d'ensemble de la Syntaxe. Le *Cours supérieur* renferme, outre la matière du premier volume, les adjonctions à la Syntaxe que comporte une étude approfondie de la langue : conservant scrupuleusement le même cadre que le Cours Élémentaire, il est entre les mains des élèves de 4e et de 3e un instrument, non pas nouveau, mais plus complet. Dans l'*Étude des mots*, l'auteur a banni toute hypothèse, toute discussion ; s'il a rejeté toutes les erreurs qu'un long usage ne suffit pas à rendre respectables, il s'est aussi borné judicieusement à enregistrer les faits acquis à la science : aux maîtres le commentaire. La Syntaxe, qui suit pas à pas l'analyse logique, est la partie la plus originale de l'ouvrage, et dans la Syntaxe, l'étude des *Propositions*. Pour la première fois, à notre connaissance, dans une grammaire à l'usage des écoliers français, l'auteur renonçant à une classification artificielle, s'appuie sur un principe logique et groupe les faits grammaticaux d'après la signification des propositions : méthode féconde qui, tout en aiguisant l'esprit d'analyse, permet seule une vue d'ensemble et la comparaison avec les procédés propres aux autres langues. Netteté et précision des formules, simplicité des exemples, empruntés en grande partie à l'excellent Lhomond, ingéniosité de la disposition typographique font de cette nouvelle grammaire un livre simple et pratique.

Quatre volumes d'Exercices l'accompagnent et fournissent un riche commentaire des règles de grammaire qu'ils suivent pas à pas.

Victor CHARPY.

Histoire du bréviaire romain, par PIERRE BATIFFOL, du clergé de Paris. (1 vol. in-12, Paris, Alphonse Picard, 1893). — Le volume de M. Batiffol renferme un exposé clair, exact et substantiel, d'une histoire qui intéresse autant le public savant que le clergé. L'auteur a su faire preuve à la fois d'un goût littéraire délicat et d'un véritable esprit critique. Sa science est généralement de première main, puisée directement aux sources. Il ne s'est pas contenté de résumer, avec toute la netteté possible, les résultats préparés ou acquis par des érudits tels que Bona, Tommasi, Thomassin, dom Guéranger et de Roskovany; il s'est appliqué aussi à contrôler leurs travaux et à y ajouter les résultats de ses propres recherches. Ce petit livre est, de plus, écrit avec charme et simplicité; il mérite donc à tous égards d'être accueilli avec faveur. L'auteur s'est efforcé de dégager son sujet des questions rituelles pratiques qui relèvent soit de la théologie morale, soit de la Congrégation des Rites. Il a entendu faire œuvre d'archéologie et d'histoire littéraire. Il expose dans son premier chapitre les importantes questions relatives à la genèse des heures. C'est qu'en effet si l'office catholique romain — dont le bréviaire romain de Pie V est une adaptation de seconde main — date de la fin du VIIe siècle ou du commencement du

VIIIe, cet office n'est point, tant s'en faut, une création formée de toutes pièces par quelque pape novateur dont on ignorerait le nom. C'est une œuvre composite : des âges différents y ont collaboré, des matériaux y sont entrés, dont quelques-uns venaient de très loin. Il faut donc, au préalable, préciser les éléments que Rome doit, sous ce rapport, à la tradition commune de toutes les églises. A Rome appartient son calendrier, sa littérature d'antiennes et de repons, sa cantilène, et l'ordre même de sa psalmodie; à l'usage catholique appartiennent les heures, c'est-à-dire le principe même de l'office, principe dont il importe de déterminer les origines, pour être mieux à même de comprendre l'application originale qu'en a faite l'église romaine. C'est une pensée théologique chrétienne, la pensée du retour du Christ, la « parousie » qui a créé l'antique vigile, c'est-à-dire l'office vespéral, nocturne et matinal du dimanche. La célébration de cet office a été étendue par l'Église aux jours de station et aux anniversaires des martyrs. Les confréries d'ascètes et de vierges l'ont rendue quotidienne. Une pensée mystique juive a créé tierce, sexte, none, offices restés dans toute l'antiquité chrétienne propres aux moines qui les avaient rendus liturgiques. Plus récents sont les deux offices de prime et de complies, nés des conditions de la vie monastique et demeurés plus longtemps encore propres à la liturgie des monastères. On reconnaît dans ses grands traits la part de l'ancienne église et la part du monachisme restées tranchées jusqu'au VIe siècle.

L'auteur aborde alors l'étude des éléments proprement romains de l'office. A l'aide de textes antérieurs au VIIIe siècle, il décrit le développement de la liturgie des heures à Rome et les états successifs par lesquels elle a passé avant d'arriver à se fixer dans cet *ordo psallendi*, qui sera l'office canonique romain du temps de Charlemagne. M. Batiffol s'arrête longuement — et non sans enthousiasme — sur ce dernier office qui marque le point culminant de tout le développement historique qu'il se propose d'embrasser. L'office romain du VIIIe siècle était parvenu à un état de perfection qui ne devait être ni dépassé ni maintenu. Rome, en effet, y avait mis le meilleur de sa littérature et de son histoire : son psautier, sa bible, ses pères, ses martyrs. Elle y avait mis surtout sa cantilène, ce plain chant grégorien que le bas moyen âge a défiguré, que la Renaissance a dédaigné et que le XVIIe siècle (dans la tradition duquel l'Église vit encore) n'a plus compris. L'office se maintint à Rome même dans l'usage des basiliques, sans modification sensible jusqu'à la fin du XIIIe siècle. C'est au cours du siècle suivant que se produit l'évolution liturgique qui donne naissance au bréviaire de la cour romaine, évolution dont toutes les étapes ne sont pas encore pleinement élucidées. Mais combien le bréviaire, qui résulte de la codification amenée par la nécessité de réduire en un volume, en un « *breviarium portatile* », les divers textes qui servent à l'office, s'éloigne de l'harmonieuse et large simplicité de l'office du VIIIe siècle! Le XVIe siècle ne fera qu'accentuer cette décadence. Le concile de Trente eut à s'occuper longuement de cette question du bréviaire. En 1568, les liturgistes de Pie V élaborèrent un texte qui renfermait encore bien des imperfections mais qui marquait du moins un progrès sensible. Ils restaurèrent le vieux bréviaire de la cour romaine, sauvant l'*ordo psallendi* traditionnel, l'antiphonaire

et le responsoral du temps de Charlemagne, et revenant, dans la mesure du possible, aux anciennes traditions. Les revisions exécutées depuis, notamment par Clément VIII et Urbain VIII, n'ont pas épuisé tant s'en faut, la somme des corrections désirables. En somme, la question de la réforme du bréviaire, réforme projetée par Benoît XIV, et en vue de laquelle ce pape avait amassé des matériaux considérables, est toujours ouverte. M. Batiffol se demande si elle sera résolue un jour. Ce serait sortir du domaine historique, qui seul nous intéresse ici, que de s'en inquiéter avec lui.

La Civilisation florentine du XIIIe au XVIe siècle, par F. T. Perrens, membre de l'Institut (1 vol. in-8°. Paris, ancienne maison Quantin, 1893). — La *Bibliothèque d'histoire illustrée*, dont nous signalions récemment l'excellente orientation (n° de février 1893), vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qu'il n'est pas besoin de recommander bien longuement, puisque le nom de son auteur suffit à en attester la valeur et l'originalité. Il était difficile de souhaiter un guide plus autorisé en matière d'histoire florentine. Ce petit volume est digne du grand ouvrage qu'il résume. On y trouve un tableau élégant et plein de vie du développement de cette magnifique civilisation, dont le grand public ne connaît et n'admire trop souvent qu'une seule période, celle des Médicis. M. Perrens, qui, on le sait, n'éprouve pas à l'égard de cette famille une tendresse exagérée, proteste avec raison contre cette injustice. Il revendique pour les périodes précédentes, époque de la formation, règne de la démocratie, règne de l'oligarchie, une attention au moins égale. Son dessein n'est cependant pas de revenir ici sur ces longues annales, qu'il a racontées dans son *Histoire de Florence* avec tout le détail nécessaire, Il se propose seulement de détacher de sa première œuvre les parties qu'il appelle non contingentes, celles qui ont marqué la place de Florence au premier rang des États modernes.

Après un chapitre sommaire consacré à l'étude des origines et de la formation de la ville, l'auteur aborde l'examen de ses institutions politiques et de l'état social qui les a produites. Il nous montre Florence partagée entre des factions, ennemies un jour, amies le lendemain. Les combattants de la veille mangeaient ensemble, et, après boire, se contaient les prouesses dont leurs commensaux eux-mêmes avaient pâti. Le travail était aussi facilement repris qu'interrompu : le moindre artisan maniait avec une égale aisance la dague et les outils. Ce peuple continuait de s'enrichir, tout en combattant sans cesse, soit au dedans, soit au dehors. Et comme si ce n'était pas assez de ces querelles de quartier et de voisinage, la grande rivalité des deux factions pontificale et impériale, les guelfes et les gibelins, y ajoutait les plus terribles ferments de discorde.

On comprend que, dans un pareil milieu, un organisme politique, unique au monde, ait pu se former. C'est, affirme M. Perrens, faute d'avoir su distinguer entre les rouages qui sont essentiels et ceux qui ne le sont pas, qu'on a divagué comme à plaisir sur la constitution florentine. Réduite à ses lignes principales, cette dernière paraît simple et claire, malgré ses apparentes complications. La République formait une démocratie restreinte, ouverte à la fois aux magnats qui daignaient

descendre et aux petits qui parvenaient à s'élever. On peut affirmer, d'autre part, que, même aux temps les plus démocratiques, la liberté n'a pas réussi à s'acclimater à Florence. L'esprit de secte politique ou de secte religieuse vicia toujours l'esprit public. Mais l'absence de liberté n'empêcha pas une vitalité extraordinaire de se développer dans la cité. Les intérêts commerciaux contribuèrent pour une large part à maintenir parmi les citoyens une émulation et une activité prodigieuses. C'est ce qui amène l'auteur à consacrer un examen approfondi aux institutions économiques, qui jouèrent dans la république un rôle si considérable. Devenir et rester riche était, en effet, chez les Florentins l'alpha et l'omega de la sagesse, comme de la science sociale : « Qui ne possède pas, dit un vieux conteur, est tenu pour une bête. » L'obligation de s'inscrire sur le registre matricule de l'un des arts ne laissait guère d'autre moyen de se distinguer et de sortir du commun, que de faire fortune. Aussi, n'est-il pas surprenant que, dans l'ordre des idées économiques, Florence apparaisse comme infiniment supérieure à toutes les autres villes non seulement d'Italie, mais encore d'Europe. Bien des institutions dont nous sommes fiers y ont leur origine ou s'y trouvent en germe. La question des mœurs forme l'objet d'un chapitre spécial : l'auteur y passe successivement en revue la religion et la morale, l'état du clergé et des classes plébéiennes, la constitution de la famille, la situation des femmes, le goût pour les fêtes, la gaieté du caractère, la réforme des mœurs tentée par Savonarole.

Cet examen terminé, l'étude du rôle initiateur de Florence dans le développement des belles-lettres et des beaux-arts, grâce à l'esprit de la Renaissance qui souffle chez elle plus tôt et plus fortement qu'ailleurs, devient plus accessible et plus aisée. Est-il besoin de dire combien sont attachantes et enthousiastes les pages qui traitent de ce côté glorieux par excellence de l'histoire florentine? Un dernier chapitre intitulé « Le chant du cygne » présente le tableau de la période à jamais mémorable pendant laquelle, malgré une situation politique désespérée, la République de Florence a continué, « jusque dans les affres de l'agonie », à émerveiller le monde par une production intellectuelle et artistique dont la splendeur n'a jamais été surpassée.

Alfred de Vigny, poète philosophe, par Dorison (1 vol. in-8. Paris, Armand Colin, 1892). — Nous devons signaler cette élégante étude, pleine de faits habilement groupés et d'appréciations intéressantes. Ce n'est point, comme on pourrait s'y attendre, une simple esquisse d'ordre littéraire, mais une enquête développée sur l'état des esprits dans la première moitié de ce siècle. L'auteur nous fait comprendre l'éducation pessimiste donnée à Alfred de Vigny à la fois par les livres et par la vie. Nous assistons aux déceptions de toute espèce qui vinrent contrarier cette fine et généreuse nature; vocation militaire entravée, démarches vaines pour entrer dans la diplomatie et dans la politique, échec de sa tentative de mission sociale, à la suite des événements de 1835 et des années suivantes. « Le réveil catholique s'empare des hautes classes et la philosophie s'intimide. Une active restauration des idées religieuses met à néant les espérances du sacerdoce profane. Les plus engagés dans l'incrédulité voient l'horizon se couvrir pour eux d'un crépuscule... Désormais l'époque des *Destinées* est virtuellement

ouverte : elle conduira le poète de Julien à Malebranche et du *Silence* au mythe philosophique. » La deuxième partie du livre traite de la philosophie des *Destinées*. Elle montre comment le pessimisme forme le fond de la doctrine morale du poète. Aux yeux de l'auteur, la caractéristique de cette philosophie est la tranformation du stoïcisme antique en honneur moderne, présentée toutefois sous les couleurs du romantisme. L'orgueil de la dignité humaine reçoit encore dans les *Destinées* une autre forme. Il s'agit de l'introduction de l'idée de pitié dans l'œuvre de Vigny, c'est-à-dire de « cette grande force de la vie par quoi le pessimiste échappe à lui-même, dépouille le vieil homme et jeune, vif, ardent apôtre, peut se mêler activement à la lutte contre le mal ». L'adoration de la Beauté forme le dernier terme de l'évolution dont le recueil des *Destinées* raconte l'histoire. « Aimez le bien pour sa Beauté, la Beauté pour son excellence, sans crainte de rien, sans espoirde rien. »

La dernière partie de cette étude est consacrée à la composition et au style de Vigny considéré comme le créateur du poème en France et comme initiateur en matière de pittoresque.

L'auteur constate, en terminant, que malgré l'obscurité, la froideur et la tension qui peuvent choquer dans les poèmes philosophiques de Vigny, il s'est produit en leur faveur une sorte de revirement. « Une étude plus attentive, le goût croissant d'idées générales, ont fait estimer à son prix la muse des *Destinées*... Vigny devient chef d'école. On ne reste plus étranger à son œuvre. Revues et journaux en ont rendu la conquête aisée. Si les défauts en sont mieux connus, la valeur en éclate davantage. »

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29741.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

JULES FERRY

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

> Lorsqu'il m'échut ce suprême honneur de représenter une portion de la population parisienne à la Chambre des députés, je me suis fait un serment : Entre toutes les questions, entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un, auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale : c'est le problème de l'éducation du peuple.
>
> JULES FERRY.
>
> (Conférence à la salle Molière — 1870.)

M. Jules Ferry a été, à trois reprises, et dans quatre cabinets lifférents, ministre de l'Instruction publique : du 4 février 1879, .u 14 novembre 1881 ; du 30 janvier au 7 août 1882 ; du 21 fé-'rier au 20 novembre 1883. A ces diverses périodes de son admi-iistration on peut rapporter la plupart des lois qui régissent ·ncore aujourd'hui nos écoles publiques ou privées :

Loi du 9 août 1879, sur l'établissement des Écoles normales »rimaires ;

Loi du 27 février 1880, sur le Conseil supérieur de l'Instruction »ublique et sur les Conseils académiques ;

Loi du 18 mars 1880 sur la collation des grades et la liberté le l'enseignement supérieur ;

Loi du 21 décembre 1880, sur l'instruction secondaire des eunes filles ;

Loi du 16 juin 1881, sur les titres de capacité de l'enseigne-nent primaire ;

Loi du 16 juin 1881, sur la gratuité absolue de l'enseignement ›rimaire dans les écoles publiques ;

Loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire obligatoire ;

Loi du 20 mars 1883, sur la construction obligatoire des maisons d'école.

A ces lois fondamentales et de principe, il faudrait ajouter toute une série de dispositions législatives, notamment sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture (15 juin 1879); sur l'enseignement obligatoire de la gymnastique (27 janvier 1880); sur les Écoles manuelles d'apprentissage (11 décembre 1880), et une quantité de décrets et d'arrêtés (sans parler des statistiques et des enquêtes) relatifs aux mesures d'application, et dont le texte remplirait plusieurs volumes.

Et nous n'avons pas encore parlé de l'arrêté du 2 août 1880, qui a modifié si profondément les programmes de notre enseignement classique. Il n'y a guère que la loi organique du 30 octobre 1886 dont l'article 17 prescrit la laïcité du personnel enseignant des écoles publiques de tout ordre certaines dispositions relatives aux instituteurs ou aux écoles primaires supérieures, et la création d'un enseignement secondaire moderne qui datent d'une époque postérieure à la carrière ministérielle de M. Ferry.

Nous passons aussi sous silence tout ce qui a trait au relèvement de notre enseignement supérieur. C'est la tâche commune à laquelle ont collaboré presque tous les ministres de l'Instruction publique depuis 1870. M. Ferry en a pris sa part, qui n'est pas la moindre.

Il ne peut être question, au lendemain de cette mort si imprévue, si douloureusement ressentie, d'improviser, sur une œuvre considérable et qui appartient à l'histoire, un jugement impartial et définitif. Ce n'est donc ni une biographie, ni même une monographie étendue que nous avons prétendu écrire. Dans ces contours très sommaires, très généraux, dans cette esquisse bien sèche, sans doute, mais que nous avons le désir, l'espoir, de reprendre un jour et de compléter, nous avons essayé d'indiquer, avec une brève précision, au milieu de quelles circonstances et sous quelles inspirations M. Jules Ferry a accompli la tâche qui lui était dévolue, et qui a été interprétée si diversement. Nous avons puisé les éléments de ce travail dans les rares écrits et les nombreux discours du publiciste et de l'homme d'État qui, depuis son entrée dans la vie publique, n'a pas cessé de s'intéresser à ce qu'il définissait dès cette époque, et par une sorte de pressentiment de sa vocation future, « le problème du siècle ».

M. Jules Ferry, on le sait, est né à Saint-Dié le 5 avril 1832. Après de solides études à son collège natal et à notre lycée de Strasbourg, il s'était fait inscrire comme étudiant à la Faculté de

droit et ensuite comme avocat au barreau de Paris. Il n'aimait pas l'Empire. Il le combattit sous toutes les formes, comme avocat, comme journaliste, et enfin comme député (1869). Quelques mois après son élection, il eut l'occasion, très précieuse pour nous, d'exprimer avec érudition et belle humeur ses idées sur l'éducation dans une conférence au profit de la Société d'instruction élémentaire (1). « Il faut de la philosophie en toute chose », dit l'orateur, et il annonce qu'il a choisi lui-même le sujet qu'il va traiter. L'égalité d'éducation n'est pas « une utopie ». L'inégalité d'éducation est la plus redoutable des inégalités qui viennent de la fortune; il faut la faire disparaître. Il faut amener « le premier rapprochement, la première fusion qui résulte du mélange des riches et des pauvres sur les bancs de quelque école ». Le conférencier trace ensuite une sorte d'esquisse des principes d'éducation à diverses époques; il constate que le christianisme d'autrefois, pour lequel il professe « une admiration historique », ne s'est pas désintéressé de cette tâche. Puis il cite Rabelais, Milton, qui reprit la thèse de Rabelais et « s'éleva avec éloquence contre le système qui consiste, disait-il, à faire ratisser du latin aux jeunes générations pendant sept à huit ans, tandis qu'en un an ou deux on pourrait en voir la fin ». Mais nous voici à l'époque de la Révolution : « J'avoue que je suis resté confondu quand, cherchant à vous apporter ici autre chose que mes propres pensées, j'ai rencontré dans Condorcet ce plan magnifique et trop peu connu d'éducation républicaine... C'est bien, à mon avis, le système d'éducation normal, le type nécessaire, celui autour duquel nous tournerons pendant longtemps encore et que nous finirons un jour ou l'autre par nous approprier ».

Ce qu'il faut surtout remarquer dans ce plan de Condorcet, c'est qu'il fonde l'enseignement sur une base scientifique. Les collèges des jésuites formaient des élèves incomparables pour les vers latins et les exercices de mémoire. Mais ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des virtuoses assemblant des phrases avec art, ce sont des hommes et des citoyens. Telle est bien l'idée qui domine dans le projet de Condorcet.

M. Jules Ferry décrit ce plan, « l'édifice à trois étages » comme on dira plus tard en parlant d'une autre réforme « les trois cycles ». En passant, il critique l'éducation spartiate qu'avait rêvée Lepeletier Saint-Fargeau, que Robespierre a prônée, mais

(1) Conférence du 10 avril 1870. De l'égalité d'éducation, salle Molière, sous la présidence de M. Jules Simon. Nous avons reproduit intégralement ce travail dans notre n° du 15 décembre 1891.

qui a été combattue par les conventionnels les plus ardents, et notamment par Grégoire, au nom des droits de la famille.

La seconde partie de la conférence, la plus intéressante peut-être, est consacrée à l'éducation des femmes. L'éducation doit être égale pour le pauvre comme pour le riche, mais aussi pour les deux sexes. M. Ferry venait de lire l'ouvrage de M. Hippeau sur l'instruction publique aux États-Unis, et les résultats magnifiques relatés dans cette étude avaient produit sur lui une vive impression. Il remarque d'abord que la gratuité préconisée par Condorcet à tous les degrés d'enseignement est établie presque partout dans le nouveau monde : « En Amérique, le riche paye l'instruction du pauvre et je me permets de trouver cela juste ». Le progrès moral consiste à substituer, de plus en plus, au *droit*, le *devoir* du plus fort.

Un des traits de l'enseignement en Amérique, c'est qu'il dépend, par-dessus tout, de la commune, de la généralité des habitants. La commune choisit elle-même son bureau d'instruction, et c'est comme cela qu'il y a, tout compte fait, à la surface de l'Union, 500 000 citoyens qui se consacrent volontairement à la direction, à la surveillance, au progrès de l'enseignement.

Aux États-Unis on ne connaît guère cet internat pour lequel il professe « une horreur profonde. » Mais la co-éducation des sexes y est en honneur et donne les meilleurs, les plus étonnants résultats. La femme y montre les mêmes aptitudes que l'homme. C'est ce bel exemple qu'il faudrait imiter en France, où il n'est que temps de mettre un terme « à l'assujétissement de la femme ». L'égalité d'éducation pour les deux sexes, c'est l'unité reconstituée dans la famille, surtout en France, où il y a un ancien régime toujours persistant et toujours actif. C'est la femme qui apporte « ce secret et persistant appui à la société qui s'en va et que nous voulons chasser sans retour. Les évêques le savent bien, celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari. » Et l'orateur s'écrie en terminant : « Il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Eglise. »

Cette conférence, telle que nous la possédons, porte tous les caractères d'une improvisation oratoire ; elle a les défauts du genre, une forme assez négligée et parfois un peu emphatique ; mais elle en a aussi les qualités, l'allure vive et personnelle, le trait acéré, la chaleur communicative. Nous avons tenu à l'analyser assez longuement, d'abord parce qu'elle est peu connue, et ensuite parce qu'elle nous montre une sorte de ministre de l'Instruction publique avant la lettre, avec des idées déjà très précises, très

arrêtées, mais à l'état de théorie, et sans les tempéraments ou les modifications que la pratique des affaires et les nécessités de la politique devaient leur faire subir.

Lorsque nous eûmes la bonne fortune de retrouver ce document et de le publier, de l'exhumer en quelque sorte, M. Jules Ferry, qui lui-même l'avait, croyons-nous, oublié, ou n'en gardait qu'un souvenir très vague, prit du plaisir à le lire et à y retrouver la trace de pensées et de convictions déjà anciennes; et il voulut bien nous dire alors que son destin, malgré les épreuves qu'il avait dû traverser, ne lui avait pas été, en somme, trop contraire, puisqu'il lui avait permis de réaliser, dans la maturité de l'âge, un des rêves les plus chers de sa jeunesse.

Pour nous cet intérêt rétrospectif et tout personnel n'est pas le seul; certaines institutions des Etats-Unis, que M. Ferry admirait et qu'il n'a pas eu le loisir sans doute d'introduire et d'acclimater chez nous, n'ont rien perdu de leur valeur, et nous sommes heureux d'entendre l'éloge des *Comités locaux d'instruction* et de la participation active et légale d'un grand nombre de citoyens à l'œuvre scolaire, dans la bouche d'un homme qui avait une si haute idée du rôle de l'Etat et de la mission du gouvernement.

Nous passons sur la conduite si ferme, si honorable de M. Ferry pendant le siège de Paris, et sur son séjour en Grèce, où il fit son premier apprentissage de politique étrangère. Sous l'Assemblée nationale il resta, non pas à l'écart, mais au second plan. Il faut cependant noter la part importante qu'il a prise à la discussion de la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur. M. Ferry, il importe de le constater, était partisan de la liberté des hautes études; il vota les articles qui établissaient pour la première fois en France cette liberté. En cela il montrait, je ne dis pas plus de tolérance et de largeur d'esprit, mais plus de confiance qu'un assez grand nombre de républicains qui ne voulaient faire aucune brèche aux droits exclusifs de l'État. Mais il distinguait dans l'institution universitaire deux monopoles bien distincts, celui de l'enseignement, auquel il lui paraissait possible et utile de renoncer, et celui des grades, qu'il considérait comme une fonction inaliénable de l'État.

Dans cet ordre d'idées, il présenta dans la discussion deux amendements, le premier ainsi conçu :

« Les établissements d'enseignement supérieur fondés et les associations formées en vertu de la présente loi ne pourront être reconnus établissements d'utilité publique que par une loi, après avis

du Conseil d'État réuni en assemblée générale et du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

« Les établissements et les associations d'enseignement supérieur reconnus pourront, avec l'autorisation spéciale du Gouvernement, acquérir ou contracter à titre onéreux et recevoir les dons et legs dans les termes des lois existantes.

« La déclaration d'utilité publique ne pourra être révoquée que par une loi. »

L'autre amendement, rédigé de concert avec M. Bardoux, statuait :

« Les Facultés de l'État auront seules le droit de conférer des grades.

« Les candidats aux grades des facultés de l'État sont dispensés de l'inscription et de l'assiduité aux cours, s'ils justifient de conditions équivalentes dans les Facultés libres. »

M. Ferry prit la parole et développa cet amendement avec une vigueur rare et une grande richesse d'arguments. Il soutint surtout cette thèse que la haute culture exige beaucoup de liberté, mais aussi beaucoup de vigilance de l'État et que les grades, sans la garantie des pouvoirs publics, ne sont plus véritablement des grades. Il démontra, par des exemples très bien choisis, jusqu'où allaient les prétentions du parti catholique qui s'étaient manifestées dans le congrès de 1872. Il conclut en constatant qu'il ne s'agissait pas d'une solution empirique, qui pouvait être réglée d'une façon ou d'une autre, suivant les temps ou les intérêts passagers, mais d'une question fondamentale et de principe. « Le droit de collation des grades, c'est un acte de foi, ce n'est pas un cahier des charges. » Ce discours, dont M. Jules Simon a dit qu'il était « non seulement savant et éloquent mais encore probant », produisit sur l'Assemblée nationale une si vive impression que les deux principaux auteurs de la loi, M. Dupanloup et M. Laboulaye, se crurent obligés de monter tour à tour à la tribune pour le combattre. L'amendement réunit cependant un grand nombre de voix, mais il ne fut pas adopté, et M. Jules Ferry, avec M. Jules Simon et la plupart des républicains, vota contre l'ensemble d'une loi qui laissait la société désarmée en face de tous les abus possibles et même inévitables d'une liberté sans limite et sans réserve.

On le voit, l'attitude de M. Ferry, pendant cette discussion, avait été plutôt conciliante, exempte de parti pris, et, en tous cas, il faut le reconnaître, nullement sectaire. Bien plus que nombre de ses collègues de la gauche modérée, il s'était montré disposé à faire des concessions à l'école libérale, dans le sens des idées que

défendait, avec tant de conviction et de hardiesse, M. Laboulaye. Par quel hasard étrange, par quel singulier concours de circonstances devait-il être amené à demander lui-même, au nom du gouvernement, la revision de cette loi de 1875, et à rencontrer, parmi ses adversaires les plus résolus, plusieurs de ceux qui, dans l'Assemblée nationale, ne lui avaient ménagé, en des circonstances semblables en apparence, ni leurs éloges, ni leurs applaudissements.

Nous ne referons pas ici l'histoire du 16 mai; nous n'examinerons pas quels furent les véritables auteurs de ce coup d'État parlementaire, quelle part en revient à l'initiative du chef de l'État ou aux menées du parti clérical. Toujours est-il que la Chambre républicaine sortie des élections, toute chaude encore de cette lutte pour l'existence, obéissait presque tout entière au mot d'ordre ou plutôt au cri de guerre poussé par son chef le plus populaire et le plus éloquent : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » C'est dans ces conditions et au milieu de ces circonstances, que M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, déposa son projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Il n'essayait en rien de dissimuler le but du projet : « Ce que nous vous apportons, disait-il au Sénat, c'est une loi politique... Nous ne sommes pas des théoriciens, des métaphysiciens, chargés de discuter à cette tribune des formules précises et philosophiques sur les droits de l'État et sur les droits de l'individu. Nous sommes des hommes politiques ayant charge de fonder dans ce pays un gouvernement qui a coûté à la nation de longues années d'efforts et de patience. » Si ce projet n'avait eu pour objet que de rendre à l'État la collation des grades, que la loi de 1875 lui avait si imprudemment ravie, il n'aurait rencontré qu'une opposition très faible, même dans les rangs de la droite. Mais le gouvernement, sous la signature de M. Jules Grévy, le nouveau président de la République, et des ministres responsables, avait jugé utile d'introduire dans la loi une disposition étrangère, au moins en partie, à l'enseignement supérieur : le fameux article 7, dont il convient de rappeler ici le texte, qui a fait l'objet de débats si passionnés : « Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé de quelque ordre qu'il soit, ni à enseigner, s'il appartient à une congrégation non autorisée. »

C'était l'interdiction absolue et formelle du droit d'enseigner pour tout membre d'une congrégation non autorisée, et cela à tous les degrés d'enseignement. C'est tout au plus si le préceptorat privé pouvait paraître excepté de cette mesure, qui privait certains Français d'un droit légalement reconnu à tous les citoyens.

M. Alfred Rambaud, ancien chef de cabinet de M. Jules Ferry, dans une fort intéressante étude apologétique (1), s'exprime ainsi, au sujet de cet article :

« On étonnerait beaucoup d'orléanistes en leur faisant lire cette même disposition sous le nom d'article 36 dans le projet de loi présenté en 1836 par M. Guizot et sous d'autres numéros dans les projets présentés en 1841 et en 1844 par M. Villemain. »

On ne peut contester, dans ses termes généraux, la portée de cette observation, avec cette restriction toutefois que dans le projet de 1844 M. Villemain n'avait paru viser que les candidats à la *direction* des établissements d'instruction. Il serait plus exact de dire que l'article 7 était emprunté presque textuellement à l'art. 2 de l'ordonnance du 16 juin 1828, qui est ainsi conçu : « A dater de... nul ne pourra être ou demeurer chargé : soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons dépendantes de l'Université ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France (2) ».

Quoi qu'il en soit, est-il toujours bon d'emprunter ces précédents à des lois anciennes qui répondent à un ordre politique qui n'existe plus ? Dans la discussion de la loi sur l'enseignement des jeunes filles (séance du 10 décembre 1880), M. Jules Ferry disait : « Je ne me suis guère engagé dans aucune difficulté sans avoir pris mes précautions et sans avoir constaté, par une étude attentive, que je n'apportais pas aux Chambres de regrettables nouveautés. » Voilà des paroles qui témoignent à coup sûr d'un grand esprit de prudence et de réflexion. Mais, nous le répétons, ce procédé d'élaboration législative, qui n'est que trop en usage, peut avoir des inconvénients et mieux s'adapter à un état de choses disparu qu'aux nécessités présentes. C'est ainsi que dans le débat qui nous intéresse, la question se présentait tout autrement sous la troisième république que sous la monarchie de Juillet. Sous ce dernier régime, en effet, le monopole universitaire (pour l'enseignement secondaire et supérieur tout au moins) subsistait encore ; et il pouvait paraître naturel de n'accorder la liberté nouvelle qu'avec certaines restrictions. C'était toujours une extension de la liberté

(1) *Revue politique et littéraire* du 25 mars 1893.

(2) M. de Broglie disait dans son rapport à la Cour des Pairs : « Faut-il n'en plus tenir compte aujourd'hui (de cette ordonnance)... Faut-il dispenser de l'obligation qu'elle impose les chefs des établissements privés ? » — Au reste, tous ces débats sont très confus, et ne laissent pas une impression très nette sur les véritables intentions de plusieurs des hommes d'État qui y ont pris part.

que l'on proposait. Tandis qu'en 1880, et après les lois de 1850 et de 1875, il ne s'agissait rien moins que de retirer une partie des droits déjà accordés, de restreindre, sous un régime libéral par excellence, des libertés déjà anciennes dans le pays.

N'était-ce pas une loi d'exception qui retournait contre l'auteur du projet, et aussi contre la république elle-même, la belle devise fraternelle et égalitaire de la Révolution ? Ce n'est pas tout; cette loi, qui n'était que la première de toute une série, n'avait-elle pas l'inconvénient grave de jeter par avance une sorte de discrédit sur la sécularisation de l'enseignement primaire, qui devait faire, elle aussi, l'objet de si vifs débats? Qu'on le remarque bien, il est loin de notre pensée de défendre les congrégations. Pour nous, les associations en général, et surtout les congrégations non autorisées, sont des êtres fictifs, qui ne tiennent leur existence que de la loi. Dépourvues de cette sanction nécessaire, elles ne peuvent vivre que d'une force intérieure, matérielle ou morale; situation bien précaire. Aussi, en certains temps sont-elles assez puissantes pour tenir l'État en échec; et l'instant d'après, elles tombent de ce haut faite dans le néant. Quelques agents de la force publique en peuvent avoir raison. Nous reconnaissons à tous les Gouvernements le droit de dissoudre les congrégations dont l'existence crée un danger pour l'association générale des citoyens, c'est-à-dire pour l'État: c'est une question d'opportunité dont ils sont juges, à leurs risques et périls. Mais ce qui était dénié dans l'article 7, c'était un droit individuel, le droit d'enseigner, pour toute une catégorie de citoyens dans une législation qui consacrait d'une façon générale la liberté d'enseignement; aussi tous les adversaires des institutions actuelles eurent-ils beau jeu pour combattre, avec des exagérations et des violences de langage auxquelles nous aurions garde de nous associer, une mesure qu'ils jugeaient à la fois odieuse, impolitique et inefficace. Impolitique peut-être. Inefficace, à coup sûr, on l'a bien vu depuis (1).

On connaît trop l'histoire parlementaire de l'article 7 pour que nous ayons besoin d'y insister ici. M. Jules Ferry ne se laissa pas intimider par l'hostilité qu'elle souleva dans une partie du pays et du Parlement. A la Chambre des députés, la loi passa sans trop de peine. Au Sénat il en fut autrement. Dans la séance du 8 décembre 1879, M. Jules Simon déposait son rapport, au nom d'une commission divisée en trois fractions, dont une rejetait le projet en entier et une autre acceptait bien les dispositions

(1) Parmi les nombreux écrits qui parurent alors contre l'article 7, il faut citer ceux de M. Jules Simon, du Père Félix, de Laboulaye, d'Eug. Bersier, etc.

relatives à la collation des grades, mais repoussait l'article 7. C'est cette dernière solution qui prévalut devant la Haute Assemblée, après une mémorable discussion à laquelle prirent part tous les principaux orateurs de la droite et avec eux MM. Dufaure et Jules Simon, tous conjurés contre l'article 7. « La liberté de penser, disait M. Simon, dans son rapport, n'est pas le droit abstrait d'avoir une opinion à soi dans le secret de sa conscience. Cette liberté personne ne peut nous la ravir, ni l'inquisition ni le tyran. Ce n'est pas pour celle-là que les martyrs sont morts et que les révolutions ont triomphé. » Et il s'écriait dans une apostrophe éloquente au cours de la discussion : « c'est un système de gouvernement que je combats. La question est de savoir si la liberté existera ou si elle n'existera pas. » M. Jules Ferry comme ministre, eut seul ou presque seul à supporter tout le poids de la lutte contre ces redoutables adversaires. Il fit face à toutes les attaques avec la plus grande énergie et parfois avec une mâle éloquence. Il nous souvient d'avoir assisté à cette discussion qui occupa de longues séances. Le discours principal de M. Ferry nous parut par endroits, un peu touffu. C'était un nouveau plaidoyer contre les Jésuites qui nous remettait en mémoire les célèbres harangues de Pasquier et de tous les ennemis de la puissante congrégation. M. Ferry parlait moins encore pour le Sénat, devant lequel la cause de l'article 7 était presque perdue à l'avance, que pour le grand public. C'est un morceau qu'il faut lire à l'*Officiel* dans le compte rendu *in extenso*. Il n'épargna à ses auditeurs aucune pièce de son dossier, et Dieu sait si ce dossier était bien fourni ! Les Jésuites ont toujours été les ennemis de la société laïque, et ils n'ont jamais craint d'exprimer leurs convictions. Cette dissimulation qu'on reproche tant à leur politique, ils ne la montrent guère dans leurs écrits. Aussi à la séance du 6 mars, dans une péroraison brillante, M. Jules Ferry crut pouvoir terminer son discours qui avait rempli presque deux séances, en suppliant les républicains « d'arracher aux contempteurs de la société moderne l'âme de la jeunesse française ».

On sait que le rejet de l'article 7 entraîna, comme d'ailleurs le président du Conseil, M. de Freycinet, l'avait fait entrevoir avant le vote, un décret de dissolution contre toutes les congrégations non autorisées et principalement contre les Jésuites.

A peu près vers la même époque, M. Jules Ferry avait déposé un projet de loi sur la réorganisation du Conseil supérieur de l'ins-

truction publique et des Conseils académiques (15 mars 1879). Le passage suivant, emprunté à l'exposé des motifs, fera connaître l'esprit dans lequel il était conçu :

« Ce Conseil supérieur ne doit être, selon nous, qu'un conseil d'études. Sa mission est, par-dessus tout, pédagogique. C'est le grand comité de perfectionnement de l'enseignement national. La première condition pour y prendre place est d'avoir une compétence, d'appartenir à l'enseignement. Nous excluons par là tous les éléments incompétents systématiquement accumulés par le législateur de 1850 et par celui de 1873. Quant à l'Etat enseignant nous le voulons maître chez lui, nous ne le concevons sujet de personne, ni surveillé par d'autres que par lui-même. »

Ce projet ne rencontra pas une grande opposition dans le Parlement; il en sortit cependant assez profondément modifié. Dans le texte primitif, 24 membres sur 50 étaient à la nomination du pouvoir exécutif: les trois directeurs du ministère, le vice-recteur de l'Académie de Paris et le directeur de l'École normale supérieure étaient membres de droit. La Chambre des députés supprima les membres de droit, et restreignit le nombre des membres à la nomination du gouvernement. Le Sénat assigna à l'Institut une représentation importante dans le Conseil. Cette dernière disposition se trouvait d'ailleurs dans un projet de Paul Bert (20 mars 1876), qui admettait aussi un représentant du Conseil d'État. M. Jules Ferry, en cette circonstance, s'était montré plus autoritaire que beaucoup de républicains. Dans la presse on s'attaqua surtout au droit d'élection accordé aux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire et à la faible représentation de l'enseignement libre, dans ce Conseil, investi d'une juridiction disciplinaire sur tous les membres de l'enseignement, public ou privé. Les attaques les plus violentes ne venaient pas toutes du parti congréganiste; un ancien inspecteur général, M. Charles Jourdain (1) ne craignait pas d'écrire : « Ah! combien à l'étranger on rira de nous! Combien on y prendra en pitié ces institutions grotesques et périlleuses que les théoriciens du radicalisme essayent de substituer à de bienfaisantes traditions et aux dictées du bon sens. Un temps viendra certainement où les funestes et ridicules nouveautés que nous avons combattues disparaîtront sous la reprobation universelle sans laisser d'autres vestiges que les ruines qu'elles auront accumulées, comme tant d'autres utopies révolutionnaires. »

(1) Dans le *Correspondant*.

On s'étonnera aujourd'hui que ce projet ait pu mettre un ancien universitaire dans un pareil état d'esprit !

La réorganisation du Conseil supérieur avait, au moment où elle fut opérée, une importance particulière, en raison de la réforme que M. Jules Ferry méditait d'introduire dans notre enseignement secondaire. Grâce à un bon vouloir qui ne s'est pas toujours retrouvé depuis, grâce aussi à la création opportune d'un *Bulletin de correspondance universitaire*, qui mena une campagne vive et habile dans le sens des idées nouvelles (1), les nouveaux électeurs se montrèrent assez disposés à seconder les vues du ministre. L'entreprise était grave. Elle avait, il est vrai, été, en partie, préparée par la belle circulaire de M. Jules Simon du 27 septembre 1872. M. Zevort, comme directeur de l'Enseignement secondaire, fut le principal collaborateur du ministre en cette circonstance: et M. Jules Ferry lui a rendu hommage dans une lettre qu'il adressa, au lendemain de sa mort, à la *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur* (2). « Nous fûmes d'accord tout de suite sur le but à atteindre. Il y avait dans l'Université, dans ce que la loi de 1850 en avait laissé debout — des institutions à refaire, des droits à reprendre, des études à rajeunir et à transformer. On engageait à la fois deux batailles, l'une au dehors contre les partis, l'autre au dedans contre les routines. La seconde devait être la plus longue et la plus rude. »

Le ministre l'emporta; son plan fut voté, au moins dans ses grandes lignes; car sur plusieurs questions, notamment sur la durée de l'enseignement du grec, il n'obtint pas entièrement gain de cause devant son petit parlement (3). Il eut raison de constater plus tard qu'il n'était pas facile d'obtenir du haut personnel enseignant « le sacrifice de ses préjugés, et, chose plus rare s'il est possible, de ses habitudes ». Mais n'y avait-il pas une certaine exagération à représenter l'œuvre du Conseil supérieur comme « une nuit du 4 août universitaire? » Dans cette même lettre, M. Ferry donne incidemment son avis sur d'autres réformes qu'il ne voulut pas mener à terme: par exemple, celle du baccalauréat: « La question du baccalauréat n'est point une question simple sous le régime de la liberté d'enseignement qui a remplacé depuis trente-sept ans le monopole universitaire. » De même la suppression des in-

(1) Le secrétaire de la rédaction était M. Burdeau.

(2) Nous avons publié ce document dans notre *Revue* (livraison du 15 décembre 1887).

(3) Nous avons exposé et commenté en détail cette réforme dans le premier numéro de cette *Revue* (15 janvier 1881) et plus tard dans la préface du tome II de notre *Education nouvelle*, 1 vol. in-8, G. Masson, édit. 1888.

ternats officiels, dans l'état actuel de nos mœurs, lui semble chimérique. Comme à M. Jules Simon d'ailleurs, la méthode lui paraît la question principale et vitale : « les programmes des classes ne sont que la façade ; on a le droit de les trouver surchargés, démesurés, encyclopédiques. » Et par là il approuve les efforts qu'on devait faire après lui, pour les alléger et les réduire.

Dans ce plaidoyer rétrospectif sur lequel nous insistons, parce qu'il est très curieux, parce que nous ne possédons pas d'autre déclaration qui nous renseigne mieux sur les intentions qui inspirèrent cette œuvre, et sur l'impression qu'il en reçut ensuite, à distance et après une expérience de plusieurs années, M. Ferry se défend d'avoir obéi à « l'esprit de secte ». « Il n'y a, dit-il, de victoires durables que celles qui s'arrêtent et se modèrent. » Et il ajoute ces paroles dont chacun encore aujourd'hui peut faire son profit : « A des méthodes nouvelles il faut des maîtres nouveaux. C'est l'adhésion de plus en plus éclairée, de plus en plus réfléchie, de la jeune Université qui assure l'avenir de la réforme de 1880. »

Dans le juste hommage que M. Ferry a rendu à M. Zevort, il n'a pas oublié la part importante que son collaborateur avait prise à l'organisation et à la création des nouveaux lycées et collèges de jeunes filles. Tel fonctionnaire ignoré du gros public a rendu parfois dans son administration de plus grands services que les hommes politiques qui signent les circulaires et dont le nom vole sur toutes les bouches. Les ministres proposent et parlent, les chambres votent ; l'administration prévoit et combine, elle donne la vie aux institutions nouvelles. Cela était vrai surtout de l'enseignement secondaire des filles qu'il fallait constituer de toutes pièces.

M. Ferry l'a constaté : « La troisième République n'aura pas laissé d'œuvre plus grosse de conséquences que cette réforme. » Ce n'est pas lui cependant, c'est M. Camille Sée, aujourd'hui conseiller d'État et alors député, qui a pris l'initiative de cette grande mesure. On peut dire sans exagération que c'est grâce à l'énergique persévérance du promoteur de la loi, qu'elle fut votée par le Sénat, dont la composition différait alors très notablement de ce qu'elle est aujourd'hui. En arrivant aux affaires, M. Jules Ferry trouva le projet déjà déposé. Il en adopta le principe. Il différait cependant d'opinion avec M. Camille Sée sur la question de l'internat. M. Camille Sée le désirait obligatoire pour l'État ; M. Ferry, d'accord avec la très grande majorité des deux Chambres, se prononça pour l'internat facultatif. « La constitution d'internats

de jeunes filles impose, disait-il, à l'Université des responsabilités nouvelles d'un ordre très délicat et qu'elle ne recherche pas. » Il qualifiait la loi une loi d'avenir, une loi de liberté. « Nous ne voulons pas faire des femmes savantes, des femmes incrédules, non, mais des femmes qui sachent raisonner. »

La discussion au Sénat fut particulièrement intéressante. Une passe d'armes très curieuse s'engagea entre le ministre et M. de Broglie sur l'introduction de la morale, sans base confessionnelle, dans les nouveaux programmes. M. Ferry fit à ce sujet des déclarations qu'il importe de retenir :

« Le ministre de l'Instruction publique est le chef d'un des grands services de l'État; il n'est ni un philosophe d'une secte quelconque, ni un théologien. Il faudrait être le moins scrupuleux des hommes ou le plus passionné des sectaires pour ne pas comprendre, le jour où il reçoit de la confiance des Chambres un tel fardeau, quel devoir supérieur de neutralité, d'impartialité, de sérénité philosophique, cette mission lui impose. »

A cette occasion aussi, il se déclara nettement opposé à la séparation de l'Église et de l'État : « Je la trouve une chimère, je ne la trouve bonne, ni pour la Religion, ni pour l'État. »

Il ne peut être question d'entrer ici dans plus de détails sur cette double réforme de l'instruction secondaire, celle des garçons et celle des filles. Ce que nous avons voulu mettre en relief, ce sont les vues particulières de M. Ferry sur ces objets. Nous ne parlons que pour mémoire d'un autre projet de loi que nous avons combattu énergiquement ici même, au moment où il fut présenté (1). Il exigeait des directeurs et des maîtres de l'enseignement secondaire libre certaines connaissances pédagogiques et certains titres de capacité qu'il eût été difficile alors d'obtenir du personnel même de nos établissements publics. Toutes ces dispositions étaient puisées dans l'arsenal des lois ou plutôt des projets de loi de la monarchie de Juillet que M. Ferry ou ses collaborateurs connaissaient décidément trop bien. La Chambre des députés, qui votait toutes les propositions de M. Ferry, adopta aussi celle-là. Mais le Sénat, moins docile, n'en voulait pas; il l'enterra dans ses archives et il n'en fut plus question.

Le gouvernement fit acte de sagesse en n'insistant pas, et plus tard en ne reprenant pas le projet, comme certains l'y invitaient. On avait assez à faire pour résister à toutes les attaques dirigées contre les nouveaux programmes et les nouveaux plans d'études.

(1) *De la liberté d'enseignement*, par Ed. Dreyfus-Brisac, brochure in-8. Paris, G. Masson, éditeur, 1882.

Cette fois encore ce fut un universitaire, ancien inspecteur général aussi, M. Francisque Bouillier, qui se signala par son opposition ardente et acharnée (1) à ce qu'il appelait ironiquement la nouvelle « *instauratio magna* ». Certaines de ces critiques sont vraiment curieuses par leur exagération; par exemple sur certains auteurs des programmes :

Le *Tartuffe*, « un choix que rien ne peut justifier ».

Les *Provinciales* : « il y a une sorte d'inconvenance et de mauvais goût, au moment où les jésuites sont de nouveau proscrits, à remettre les *petites lettres* dans les mains des élèves des lycées et parmi les auteurs classiques. Ce n'est pas très généreux de la part des vainqueurs. »

Quant au dessin, aux langues vivantes, M. Bouillier aurait voulu qu'on les laissât au nombre des matières *facultatives*.

Ce fut le sort de M. Jules Ferry, pendant son long séjour aux affaires, de ne pas jouir d'un instant de repos, d'avoir sans cesse à lutter contre des hostilités implacables et toujours renaissantes. Au ministère de l'Instruction publique, aussi bien qu'à celui des Affaires étrangères, il était à un poste de combat.

La loi du 16 juin 1881 sur les titres de capacité passa cependant sans trop de peine, on y était préparé. L'article 1er était ainsi conçu: « Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur ou d'institutrice, d'adjoint ou d'adjointe, dans une école publique ou libre, sans être pourvu du brevet de capacité. Toutes les équivalences sont abolies. » Ainsi disparaissait, presque sans bruit, le privilège de la lettre d'obédience.

Chose curieuse aussi, la loi sur la *gratuité absolue* de l'enseignement primaire dans les écoles publiques, qui était peut-être la plus contestable de toutes, fut à peine discutée. Cependant le parti libéral lui-même s'y était montré précédemment plus d'une fois opposé; M. Jules Simon disait à l'Assemblée nationale de février 1849 : « C'est le principe même de l'égalité, c'est la démocratie bien entendue, qui exigent que l'école ne soit pas nécessairement gratuite, car si elle l'était vous n'auriez plus sur les mêmes bancs l'enfant du riche et l'enfant du pauvre. Il y aurait à côté de l'école gratuite une école payante à laquelle la vanité des pères de famille ferait une clientèle. » La réflexion est piquante, mais elle n'est pas dépourvue de justesse. Cette expérience, l'enseignement libre semble la faire aujourd'hui. Quoi qu'il en soit,

(1) *L'Université sous M. Ferry*, par Francisque Bouillier, un vol. in-12. Paris, Gaume, 1880.

ces considérations n'arrêtèrent pas M. Ferry. Il n'hésita pas à prendre l'initiative d'une mesure que M. du Mesnil qualifiait alors de « dégrèvement pour les familles aisées ». Le budget se soldait à cette époque par des excédents considérables. Le ministre en profita pour opérer une réforme qui imposait au trésor public une dépense nouvelle de plus de 40 millions (1).

M. Jules Ferry, en présentant cette loi comme toutes celles qui étaient relatives à l'instruction primaire, ne faisait qu'exécuter. en tant que ministre et chef de la majorité, les volontés du parti républicain presque tout entier. Déjà, dans l'Assemblée nationale, divers projets avaient été présentés par MM. Vacherot, Charton, Bethmont, Henri Martin, par M. Jules Ferry lui-même et par M. Jules Simon, au nom du gouvernement, pour l'établissement de l'enseignement primaire obligatoire. Tous ces projets n'avaient pas abouti. Mais dans la Chambre des députés qui fut élue après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Paul Bert avait déposé (le 20 mars 1876) un projet tendant à supprimer les lettres d'obédience et à confier la nomination des instituteurs aux recteurs. Plus tard (14 janvier 1878) il proposa une loi sur l'établissement obligatoire des Écoles normales. Mais parmi toutes ces propositions il faut distinguer surtout celle de M. Barodet (19 mars 1877 que son auteur reproduisit le 1er décembre de la même année, avec cinquante signatures de députés, parmi lesquels nous relevons les noms de Louis Blanc, Floquet, Clémenceau, Brisson, Lockroy, Spuller, Deschanel, Duvaux, etc. C'était un plan complet de réorganisation de l'enseignement primaire qui consacrait le triple principe de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité. Il fut renvoyé à l'examen d'une commission dont M. Paul Bert fut le rapporteur et qui élabora, pendant de longs mois, une loi organique qui devait remplacer celle de 1850.

Ce travail était terminé et soumis aux Chambres, quand M. Ferry arriva au ministère de l'Instruction publique. Décidé à obtenir une rapide solution, il jugea, avec son coup d'œil prompt et son esprit pratique, qu'il n'était pas possible de faire accepter en bloc, par le Parlement, un projet comprenant plusieurs titres et plus de cent articles. Peut-être aussi n'approuvait-il pas toutes les résolutions prises par la Commission ; en pre-

(1) La rétribution scolaire acquittée par les familles en 1880, c'est-à-dire l'année qui a précédé la réforme, était exactement de 16,809,923 fr. 70. (Voy. *Organisation financière et budget*, par M. Turlin, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. Monographies pédagogiques. 1889, Tome I, page 597. Il faut ajouter à cette somme les crédits nécessaires pour dégrever les communes du prélèvement d'un cinquième sur les revenus ordinaires.

nant le parti de découper cette œuvre en une série de projets qu'il présenta successivement à la sanction parlementaire, il diminuait les chances de conflit, et maintenait l'entente qui était indispensable à la veille d'une entreprise aussi grave.

Après les deux lois dont nous venons de parler, il fit voter la plus importante de toutes, celle du 28 mars 1881 sur l'instruction primaire obligatoire. Il n'est pas besoin de rappeler les dispositions de cette loi qui a soulevé tant de colère dans les partis hostiles à la République, et qui a été qualifiée, dans de violents pamphlets, de loi de *malheur*, *impie et tyrannique*. Il est bon de constater qu'en cette circonstance, comme en bien d'autres, M. Jules Ferry se montra plutôt disposé à contenir qu'à exciter son parti. C'est ainsi qu'il avait proposé, pour l'enseignement religieux dans l'école primaire, la rédaction suivante : « L'enseignement religieux ne fait plus partie des matières obligatoires de l'enseignement primaire. Le vœu des familles sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. L'instruction religieuse sera donnée aux enfants des écoles publique par les ministres des différents cultes. Cet enseignement sera donné aux heures et dans des conditions déterminées par le règlement des écoles, soit dans les édifices consacrés au culte ou dans leurs dépendances, soit, si les ministres du culte le demandent, dans les locaux scolaires ».

On sait que le texte définitif, adopté par les Chambres, est très différent. L'enseignement religieux n'est plus même inscrit à titre facultatif dans le programme, et l'accès de l'école est formellement interdit aux ministres des différents cultes.

Par contre, la Commission et M. Paul Bert durent, sur les instances de M. Ferry, se résigner à ajourner la laïcisation du personnel de l'enseignement primaire. Il s'agissait là d'une réforme qu'il fallait bien préparer de longue main pour éviter la fermeture de milliers d'écoles au moment même où l'on décrétait l'obligation. Ce principe ne fut consacré avec les délais d'exécution nécessaires que dans la loi organique du 30 octobre 1886, sous le ministère de M. Goblet.

Mais si M. Ferry eut plus d'une fois à négocier avec ses amis sur des questions de mesure ou d'opportunité, il défendit l'œuvre commune devant les Chambres avec autant de résolution que de talent.

Au sujet de l'obligation il s'exprimait en des termes auxquels il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher :

« Est-ce qu'il ne s'agit que de dépenser de l'argent ? Est-ce qu'il

ne s'agit que de bâtir des écoles? Non, et voici le vrai problème : ma conviction raisonnée, fondée sur des faits, sur des statistiques, c'est que si vous ne votez pas le principe de l'obligation, non seulement de l'obligation morale, mais de l'obligation légale et sociale, en vain prodiguerez-vous avec cette générosité qui vous honore les trésors de la France, en vain ferez-vous sortir de terre des écoles, en vain leur donnerez-vous l'air et la lumière, en vain améliorerez-vous le matériel et les locaux, en vain augmenterez-vous le personnel des maîtres : si vous ne votez pas l'obligation, vous resterez à peu près stationnaires. »

Quelle haute leçon pour ceux qui étaient chargés d'exécuter la loi ! Et quel malheur qu'elle ait été si mal entendue ou si peu comprise !

L'instruction civique était une des nouveautés du programme de l'enseignement primaire. Voici comment le ministre la définissait : « Le Gouvernement entend par instruction civique un ensemble de notions descriptives de nos institutions. Il croit que, dans un pays de suffrage universel, les principes du droit civique, donnés dans cette forme élémentaire, font partie des matières obligatoires de l'enseignement primaire. Mais le Gouvernement s'opposera toujours à ce que, sous prétexte d'instruction civique, cet enseignement dégénère dans l'École en polémiques de parti. »

Ici, au contraire, nous constatons à regret que ces conseils, très sages dans la pensée de leur auteur, ont été suivis trop à la lettre. L'instruction civique ne doit pas être une simple et sèche nomenclature de notions administratives, elle doit être un enseignement patriotique et vivant qui parle au cœur des enfants. Nous craignons fort que, par un esprit de prudence excessif, ce but n'ait été manqué.

Au Sénat, où M. Ferry trouvait en face de lui des adversaires tels qu'un Chesnelong, un Buffet, un de Broglie, il lui fallait surtout s'attacher à dissiper les préventions :

« L'œuvre du Gouvernement de la République n'est pas une œuvre de sectaires... Nous sommes institués pour défendre les droits de l'État contre certain catholicisme bien différent du catholicisme religieux et que j'appellerai le catholicisme politique. Quant au catholicisme religieux, qui est une manifestation de la conscience d'une si grande partie de la population française, il a droit à notre respect et à notre protection dans la limite du contrat qui lie les cultes avec l'État. »

Et il définissait ainsi la laïcisation d'un terme qui lui convient

bien mieux et qui a l'avantage de ne pas prêter à toutes sortes de malentendus :

« *Séculariser* l'école, ce n'est pas la rendre irreligieuse, ni en chasser la religion. C'est simplement rétablir l'état normal des choses, séparer les responsabilités, attribuer l'enseignement religieux aux ministres des cultes, seuls compétents pour le donner et laisser l'enseignement laïque tout entier à l'instituteur séculier. »

Et il marquait bien sa pensée en disant qu'il s'agissait surtout d'une « délimitation de frontières ».

Il devait cependant rencontrer encore dans la haute assemblée une résistance passagère. Il ne suffisait pas à M. Jules Simon qu'on enseignât « la bonne, vieille et antique morale humaine », il demandait plus de précision. Convaincu qu'il faut « savoir être violent contre les tendances irreligieuses », il attaqua le projet dans la disposition qui en était le principe et fit voter un amendement qui inscrivait en tête du programme « les devoirs envers Dieu et envers la patrie ». La loi dut retourner à la Chambre des députés et revenir encore une fois devant le Sénat. Mais, cette fois, les dispositions étaient bien changées. Chaque élection infusait un sang nouveau dans le conseil des anciens, et l'opinion publique, de plus en plus impérieuse, s'impatientait de tous ces retards. M. Jules Ferry reprocha durement aux sénateurs républicains leur indécision, et emporta de haute main le vote de la loi par la majorité considérable de 171 voix contre 105.

Nous avons énuméré, au début de cet article, les autres lois d'un caractère surtout pédagogique, qui ont été votées sous l'inspiration de M. Jules Ferry. En parler avec détails, ce serait faire l'histoire de la majeure partie des réformes scolaires qui ont été réalisées sous la troisième république. D'ailleurs, pour ces lois, de même que pour les circulaires, règlements et arrêtés, il serait moins facile d'assigner à M. Ferry la part exacte d'initiative, sinon de responsabilité, qui lui revient dans ces diverses mesures ; car il avait su s'entourer de collaborateurs éminents qui n'ont pas eu un rôle passif et dont il serait injuste de méconnaître les services parfois éclatants. Ils avaient tous conservé à leur chef, même aux années de disgrâce (il faut le dire à leur honneur), le plus vif et le plus sincère attachement. L'Université aussi ne s'était jamais montrée ingrate pour celui qui l'aimait tant, qui lui avait rendu tout son prestige et une indépendance qu'elle n'avait jamais eue auparavant au même degré.

M. Jules Ferry, dans les heures les plus sombres, avait eu

la consolation de voir qu'il n'avait pas perdu sa popularité dans cette élite de la société française. Partout où il se montrait, aux réunions de maîtres ou d'étudiants, il était accueilli avec toutes les marques de l'affection et du respect. Dans cette belle année de l'Exposition du Centenaire de 1789, à l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, il avait été l'objet d'une ovation aussi unanime que spontanée. N'est-il pas permis d'exprimer le regret que d'autres devoirs, qu'il jugeait sans doute plus urgents, plus impérieux, l'aient détourné de ces travaux auxquels il était si bien préparé, pour lesquels il montrait tant d'aptitudes, et d'un milieu où il rencontrait tant de sympathies fidèles et dévouées, vers cette politique étrangère où l'attendaient tant d'épreuves et où il devait vérifier une fois de plus le vieux dicton que la Roche Tarpéienne est près du Capitole? Que ne lui a-t-il été donné de présider lui-même à l'application des grandes réformes dont il avait posé le principe, mais qui, en France plus qu'en aucun autre pays, auraient eu besoin d'être dirigées avec esprit de suite et fermeté, avec cette foi imperturbable dont sa politique, dans toutes les sphères de son activité, a toujours été le vivant témoignage?

Peut-être cette pensée lui est-elle venue quelquefois lorsque, dans ses années de repos forcé, il faisait son examen de conscience et jetait un regard sur le passé, sur cette tâche qui lui était échue et qu'il avait dû abandonner à d'autres mains. Mais, du moins, à l'heure du dernier sommeil, et alors que la chance semblait de nouveau lui sourire, il put reconnaître que le souvenir de tant de services rendus n'était pas entièrement aboli; qu'une partie de son œuvre avait reçu la meilleure des consécrations, celle du temps, et qu'enfin, puisqu'une part du bien accompli par lui devait lui survivre, il n'avait pas perdu sa journée.

ED. DREYFUS-BRISAC

LA SCOLASTIQUE (1)

Si l'on voulait faire une histoire générale et complète de la Scolastique, au sens étymologique du mot, il faudrait remonter à l'antiquité grecque et se demander quelles idées ont été élaborées, propagées, discutées ou préparées dans les écoles qui se réclamèrent de Platon, d'Aristote, de Zénon, d'Épicure et de Plotin. On se poserait la même question pour l'empire byzantin, pour les différents khalifats arabes, même pour les Perses et les Juifs. Peut-être devrait-on faire des recherches analogues sur la Scolastique moderne, notamment en Allemagne et en France (2). Ainsi l'on verrait si, comme on l'a répété souvent, les écoles vulgarisent les découvertes des penseurs qui n'ont pas subi leur influence, mais ne les acceptent que quand, depuis longtemps déjà, elles sont en circulation, et si, partant, elles sont quelquefois un obstacle aux progrès scientifiques.

Dans un sens plus restreint, la Scolastique désigne les spéculations où, du IXe siècle au XVe, interviennent sans doute des don-

(1) La *Revue internationale de l'Enseignement supérieur* a publié, le 15 décembre 1858, la leçon d'ouverture de notre Conférence à l'École des Hautes Etudes (section des Sciences religieuses). Cette École est le seul établissement d'enseignement supérieur en France qui ait fait officiellement une place à la Scolastique. Nos conférences de 1888-1889, 1889-1890, 1890-1891, 1891-1892 ont été consacrées à faire l'histoire de la première période, d'Alcuin au XIIIe siècle. Les résultats en ont été consignés dans des rapports annuels (cf. École pratique des Hautes Études, section des Sciences religieuses, *La science des religions et les religions de l'Inde*, par SYLVAIN LÉVI, avec un rapport sommaire sur les conférences des exercices 1889-1890, 1890-1891, 1891-1892, Paris 1892); dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, tome I (*L'origine de la scolastique en France et en Allemagne*, pp. 253-279), Paris, Leroux, 1889 ; dans la *Revue philosopique* de mars 1892 (*Le Néo-thomisme en Europe et en Amérique*), d'avril 1893 (*Scolastique, Néo-thomisme et philosophie scientifique*). Le présent article est consacré à les résumer dans leur ensemble.

(2) Se rappeler ce que Schopenhauer a écrit sur la Philosophie des Universités, sur les *trois sophistes* (Fichte, Schelling, Hegel) et en général sur les professeurs de philosophie, qu'il hait plus encore que les juifs. Cf. aussi TAINE, *Les Philosophes classiques en France au XIXe siècle*.

nées scientifiques, mais où la philosophie et la théologie sont dominantes.

Comme on invoque d'ailleurs souvent l'autorité, il a été possible, dans cette longue période, de faire une division bipartite, en prenant pour base le nombre et la nature des ouvrages aristotéliciens qui étaient lus et commentés dans les écoles. La première va jusqu'à la fin du XIIe siècle : on ne connait d'Aristote que l'*Organon*, et encore ne l'a-t-on pas d'abord tout entier. La seconde commence au XIIIe siècle avec l'introduction de la *Physique* et de la *Métaphysique* d'Aristote, auxquelles se joignent les œuvres de ses commentateurs les plus célèbres.

Une telle division peut sembler à première vue arbitraire. En réalité il y a d'autres raisons, et d'excellentes, pour la justifier amplement. Au IXe siècle, avec Alcuin, se produit, par la fondation des écoles, une première renaissance qui dissipe l'ignorance presque totale du VIIe et du VIIIe siècles : Raban Maur et Jean Scot, Gerbert et saint Anselme, Abélard et Jean de Salisbury, pour ne nommer que des hommes connus — ce qui ne veut pas dire que tous méritent également de l'être — sont les continuateurs d'Alcuin. Puis, au XIIIe siècle, avec la création des Universités, il y a une renaissance nouvelle et plus complète.

Les maitres ont à leur disposition les traductions, sinon les ouvrages originaux, des savants grecs, comme ceux d'Aristote et de ses commentateurs. La pensée antique, non dans sa forme, mais dans son essence, nourrit et alimente leurs spéculations. Peut-être même estimerait-on, en y regardant de près, que les recherches scientifiques et philosophiques du XIIIe siècle — sans rompre manifestement avec le christianisme — ne le cèdent en rien, pour l'ampleur, l'élévation et l'influence ultérieure, à celles dont on fait avec raison honneur au XVe et au XVIe siècle.

Nous voudrions résumer brièvement les résultats auxquels nous sommes arrivé pour la première période (1), montrer en quoi ils peuvent contribuer à faire connaître le passé, à expliquer le présent et par suite à préparer l'avenir.

I. — CE QUE DOIT ÊTRE UNE HISTOIRE DES IDÉES AU MOYEN AGE

C'est une période peut-être unique dans l'histoire des idées que celle dont nous nous occupons. Sans doute la Scolastique est souvent d'une originalité médiocre, mais elle a presque toujours

(1) Nous espérons sous peu en donner au moins une partie sous une forme plus complète.

eu une influence capitale sur la vie publique et privée. Les maîtres instruisent les rois et les princes; ils forment les dignitaires de l'Église et parviennent eux-mêmes aux situations les plus hautes. C'est à eux que s'adressent les papes et les rois pour justifier leurs prétentions respectives. Par l'étude de la Scolastique on voit donc admirablement comment la spéculation peut diriger l'activité des individus et des peuples. On y trouve en outre le moyen de comprendre et de juger le grand mouvement qui ramène le catholicisme contemporain vers le thomisme (1) et les théories démocratiques (2).

Mais, pour tirer de cette étude tous les résultats qu'elle peut fournir, il est absolument nécessaire de savoir ce que suppose une histoire des idées au moyen âge. C'est pour avoir négligé de le déterminer d'une façon exacte, que les Néo-Thomistes ont attribué au XIIIe siècle bien des théories qui appartiennent à l'antiquité et qui avaient déjà été reproduites depuis la renaissance carolingienne. Pour la même raison, les érudits, dont les recherches si consciencieuses ont jeté une vive lumière sur une époque longtemps méconnue et méprisée, se sont plus d'une fois trompés très lourdement en transportant dans le passé nos façons actuelles de classer et d'apprécier les événements, les hommes et les idées.

D'abord que doit le moyen-âge à l'antiquité grecque et latine? Qu'est-ce que la première période a connu de Platon, d'Aristote, des Sceptiques, des Épicuriens, des Stoïciens et des Néo-Platoniciens? Certes les catalogues des manuscrits présentent de précieux renseignements; mais il ne suffit pas de savoir qu'ils datent de tel ou tel siècle : il faut établir qu'ils ont été lus ou du moins que, selon toute vraisemblance, ils ont dû l'être par les Scolastiques contemporains ou postérieurs. Puis les théologiens, orthodoxes ou hérétiques, copient les écrivains ecclésiastiques qui les ont précédés et ainsi, plus d'une fois, donnent une exposition ou une esquisse de doctrines que l'on n'avait pas dans leurs textes originaux. Les poètes et les moralistes latins transmettent des idées philosophiques, qu'ont commentées et développées les grammairiens. Enfin les savants, mathématiciens et astrologues, physiciens, naturalistes et alchimistes, écrivains politiques et moralistes; les artistes, peintres et sculpteurs, architectes, imagiers et enlumineurs, contribuent, en une très large mesure, à assurer la survivance des idées antiques.

(1) Cf. notre *Néo-thomisme en Europe et en Amérique* (*Rev. ph.*, mars 1892.)
(2) Cf. Lamennais, précurseur de Léon XIII (*Revue Bleue*).

Pour la seconde période, il faut savoir ce qu'ont fourni les Byzantins, les Arabes et les Juifs. Il est essentiel de déterminer l'époque exacte où l'on a connu les traductions latines des ouvrages grecs, juifs ou arabes, car seulement ainsi on montrera comment est née et s'est formée cette philosophie du XIIIe siècle, à laquelle les thomistes veulent nous faire revenir, sans compter que c'est l'unique moyen de marquer l'évolution historique et scientifique des idées. On ne saurait d'ailleurs se dispenser de voir si les relations entre l'Orient et l'Occident, très fréquentes pendant les Croisades et surtout après la quatrième, qui constitua un empire latin à Constantinople, n'ont pas fait connaître aux Scolastiques des œuvres antiques jusque-là ignorées.

Enfin il faut se rappeler les résultats obtenus pour la première période, afin de ne pas déclarer nouveau, comme on le fait tous les jours encore, ce qui était depuis longtemps connu.

Pour celui qui sait ce que le moyen âge, aux diverses époques, doit aux anciens, il est possible d'entreprendre l'histoire générale des idées chez les philosophes, les théologiens, les savants, en un mot chez les Scolastiques. Il verrait, en se gardant de leur demander des réponses à des questions posées seulement de nos jours, quelles ont été leurs théories directrices; puis il mettrait à part ce qui vient des anciens ou des écrivains antérieurs et en déduirait l'originalité de chacun des scolastiques par lui étudiés.

Enfin, en résumant ces derniers résultats et en les comparant avec les théories qu'on attribue aux penseurs modernes, depuis Bacon et Descartes jusques à Kant, Auguste Comte et Spencer, on saurait ce que le moyen âge nous a laissé en théologie, en philosophie, comme dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles.

Mais en raison même du rôle que joue le principe d'autorité, on fait alors une grande place à l'enseignement. Ainsi se posent de nouveaux problèmes : il faut savoir ce que l'antiquité fournit à l'enseignement philosophique et aux enseignements connexes, quelle place on a donnée à l'un et aux autres, quelles traditions on a léguées aux modernes. Et ces questions sont d'autant plus intéressantes qu'elles touchent à notre vie actuelle et que nous avons à décider pour nous-mêmes ce qu'il y a à garder du passé et en quoi il faut faire œuvre nouvelle.

II. — LES SOURCES AUXQUELLES ONT PUISÉ LES SCOLASTIQUES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE

D'abord quels sont les écrivains latins et grecs qui ont guidé les Scolastiques jusqu'à la fin du XIIIe siècle? Il ne reste plus guère que les auteurs de manuels peu renseignés pour parler d'Aristote comme du maître de cette première période du moyen âge. Les travaux de Jourdain, de Cousin, surtout ceux d'Hauréau et de Prantl, ont montré qu'Aristote était alors plus nommé que lu ou étudié. Ainsi la façon dont Alcuin parle d'Aristote (*Acer Aristoles..... qui acutissimas Perihermeniarum scripitans argumentationes, dicitur in mente calamum tinxisse*) prouve qu'il ne le connaît pas directement. Sa *Dialectique* reproduit à peu près textuellement Isidore de Séville et les *Dix Catégories* faussement attribuées à saint Augustin. Les vers qu'il a composés pour mettre en tête de ce dernier ouvrage :

Hunc Augustino placuit transferre magistro
De veterum gazis Græcorum clave latina

établissent qu'il n'avait pas le texte latin des *Catégories*. En outre, s'il connaît indirectement l'*Isagoge*, l'*Interprétation*, les *Catégories*, les *Topiques*, il ignore absolument les *Réfutations des Sophistes* et surtout les *Analytiques*, qui constituent la partie la plus originale de l'Organon. Raban Maur commente la traduction, par Boèce, du *de Interpretatione*. Au temps de Heiric d'Auxerre, on sait que les *Dix Catégories* du pseudo-Augustin ne sont pas à proprement parler une traduction. Mais c'est vers la fin du Xe siècle seulement qu'elles sont remplacées par la version de Boèce : Reinhard la commente alors à Würzbourg, Notker Labeo la met en allemand. A Reims, vers 985, Gerbert explique et commente l'*Isagoge* avec la traduction de Victorinus et celle de Boèce, les *Catégories*, l'*Interprétation*, les *Topiques* — qu'il prend encore pour une traduction par Cicéron des *Topiques* d'Aristote — avec les six livres de *Commentaires*, les *Différences topiques*, le *Syllogisme catégorique*, le *Syllogisme hypothétique*, et la *Division* de Boèce (1). Guillaume de Champeaux, selon M. Hauréau, aurait glosé de vive voix, sinon par écrit, *tous* les traités qui constituent l'*Organon*. Ce qu'on peut sûrement affirmer, c'est qu'il connaît, en tout ou

(1) RICHER, *Hist.*, lib. III, CXLVI.

en partie, les *Premiers Analytiques* (1). Toutefois Abélard ne dispose, pour ses recherches dialectiques, que de deux ouvrages d'Aristote mis en latin, les *Catégories* et l'*Interprétation*, de l'*Isagoge* de Porphyre, des *Divisions* et des *Topiques*, des *Syllogismes* tant catégoriques qu'hypothétiques de Boèce (2). S'il nomme la *Physique* et la *Métaphysique*, il nous apprend lui-même que personne n'a traduit ces deux traités (*quæ quidem opera nullus adhuc translator latinæ linguæ aptavit*), et comme il ne sait pas le grec, il est évident qu'il ne les connaît pas plus que les *Analytiques*. Robert de Thorigny affirme qu'en 1128 Jacob, clerc de Venise, traduisit du grec en latin les *Topiques*, les *Analytiques*, premiers et seconds. C'est vraisemblablement sur son témoignage qu'Ueberweg s'est appuyé pour dire que les *Topiques* et les *Analytiques* se sont répandus, à partir de 1128, dans les écoles. Assertion fort contestable à coup sûr, car nous ne voyons guère que Jean de Salisbury, dont l'érudition rappelle celle de Jean Scot, à qui elle puisse s'appliquer (3). Et nul n'ignore que personne n'est plus éloigné du péripatétisme.

Donc l'*Organon* seul est entre les mains des scolastiques jusqu'au XIIIe siècle. Même ils n'en ont pas la partie essentielle, les *Analytiques*: ils sont incapables de distinguer entre les syllogismes dialectiques et les syllogismes scientifiques; ils ignorent la conception de la science selon Aristote, et, partant, ne sauraient, en développant les brèves affirmations des *Catégories* ou de l'*Interprétation*, rencontrer les théories de la *Physique*, de la *Métaphysique* ou du *Traité de l'âme*.

Ce qu'ils ne trouvent pas chez Aristote, d'autres le leur fournissent. Sur les questions métaphysiques qui confinent à la théologie, ils ont des guides qui appartiennent à toutes les écoles de l'antiquité, mais surtout au néo-platonisme. Lucrèce figure au catalogue de Bobio, du Xe siècle, et peut-être faut-il attribuer

(1) « Gulielmus de Campellis... (materiam inventionis) definivit... esse scientiam reperiendi medium terminum... » (JEAN DE SALISBURY, *Metalogicus*, III, 9. M. Cousin, en affirmant, après Jean de Salisbury, l'excellence de cette définition, aurait pu rappeler le livre I, section seconde, des *Premiers Analytiques*, où Aristote traite de la recherche du moyen terme : « Partout, dit-il (ch. XXX, §§ 1; où le raisonnement trouve sa place, il se réduit au syllogisme, et l'élément essentiel du syllogisme, c'est le moyen. »

(2) Voyez dans le *Metalogicus*, les ch. 3, 4, sqq. : de utilitate et conceptione trium librorum in *Topicis*; quod liber *Analyticorum* est rationum examinatorius, etc., etc.

(3) *Petri Abælardi Palatini Peripatetici Analyticorum priorum primus*, sub initio. — Le titre de COUSIN, « *De propositionibus et syllogismis categoricis seu analytica priora* », montre combien est inexact le mot « Analytiques ».

à l'influence épicurienne l'apparition de certaines doctrines, d'une théologie toute matérialiste (1). M. Hauréau a cru trouver, chez un contemporain de Heiric, un curieux essai de conciliation entre la doctrine pythagoricienne de la réminiscence et le dogme chrétien de la déchéance originelle. A supposer que, pour ce cas, on soit en présence d'un platonicien, on noterait encore mainte ressemblance entre les conceptions, théologiques ou métaphysiques, que les scolastiques ont fondées sur les nombres et les théories pythagoriciennes. De même Jean de Salisbury se proclame le disciple des académiciens, d'Arcésilas et de Carnéade, qui pourtant ne sont guère plus estimés au moyen âge que dans l'antiquité et les temps modernes. Les Stoïciens ont été à coup sûr fort bien connus. Servat Loup cite le *de Officiis* de Cicéron et demande à un de ses correspondants les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle; il lit Macrobe, saint Augustin, et, avec tous ces auteurs, il peut avoir une idée assez exacte de la morale et de la métaphysique stoïciennes (2). Leur *principale* (ἡγεμονικόν) intervient dans les explications de Remi d'Auxerre. A Reims, Gerbert commente Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse et Lucain : le catalogue de Bobio, rédigé peut-être par son ordre, mentionne le *de Officiis* de Cicéron et celui de saint Ambroise, les œuvres de Virgile, de Lucain, de Perse, de Juvénal, de Térence, d'Ovide. Ses Lettres indiquent qu'il pratiquait Horace, Virgile et Térence, qu'il lisait le *de Officiis*, peut-être même la *République* (3). C'est à Virgile, à Horace, à Juvénal, que Vilgard s'adresse pour obtenir une direction de la vie qu'il ne veut plus demander aux livres saints (4). Hildebert compose sa *Moralis philosophia de honesto et utili*, avec des extraits du *de Beneficiis* et des lettres de Sénèque, du *de Officiis* de Cicéron,

(1) « Certains hérétiques, dit Servat Loup, soutenaient que les élus voient Dieu avec les yeux du corps. » Et Ampère croit qu'on peut affirmer, de tous les hommes de cette époque, qu'ils ne voyaient pas autrement les choses divines. Cela est vrai, certes, pour Ratramne, qui défend, de la façon suivante, le dogme de la virginité : « Si quidem pervenimus ad genitalia Virginis, transivimus ad pudenda puerperæ, ut cui non dabat intelligentiam conceptus, partus, generatio, nativitas, apertio vulvæ, tandem doceant pudenda, erudiant genitalia. » Selon Paschase Ratbert, la chair de Jésus-Christ n'est pas autre dans le sacrement et sur l'autel que celle qui est née de Marie, qui a souffert sur la croix, qui est ressuscitée du sépulcre. Peut-être encore Raban Maur, en combattant la prédestination de Gottschalk, se souvenait-il de la théorie sur la liberté d'Épicure et de Lucrèce, dont il reproduit plus d'un passage. Notons encore une réfutation de la morale d'Épicure par Marbode.

(2) AULU-GELLE donne leur théorie de la liberté, VI, 2, 11, du ζῆν ὁμολογούμενος ζῆ φύσει, XII, 5, 7, etc.; saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, esquisse une histoire de la philosophie ancienne.

(3) Voyez l'Index de Julien Havet : *Lettres de Gerbert*.

(4) RAOUL GLABER, édition Prou, p. 20.

auxquels il joint des citations d'Horace, de Juvénal, de Lucain. Peu d'ouvrages sont aussi intéressants pour qui veut avoir une idée exacte de la façon dont on étudiait alors les poètes et les écrivains : ce n'étaient pas des beaux vers ou du beau langage qu'on leur demandait, c'était avant tout une pensée utile à la spéculation ou à la pratique. On le voit bien clairement encore chez Abélard qui, dans le célèbre *Sic et Non*, définit le pécheur avec Aristote, Boèce, Origène, saint Ambroise et saint Augustin. C'est Cicéron qui lui fournit la définition de la justice et de l'amitié, Sénèque qui lui indique les rapports du péché et de la volonté. Virgile, même Ovide et l'*Art d'aimer*, interviennent à côté des Pères et de l'Écriture. L'*Introductio ad Theologiam* fait appel, pour l'existence de Dieu et la Trinité, à l'Écriture, puis aux philosophes, à Hermès, à Platon, qui approche plus que personne de la foi chrétienne et qui, par l'âme du monde, désigne le Saint-Esprit; ensuite aux poètes, à Virgile (*Spiritus intus alit... Mens agitat molem*, etc.); enfin à la Sibylle, qui a prédit la divinité et l'humanité du Verbe. Juifs, Grecs et Latins servent, comme les chrétiens, à fortifier le dogme de la Trinité. De son côté Héloïse, pour dissuader Abélard de l'épouser, emprunte des arguments à saint Jérôme et à Théophraste, à Cicéron, à Sénèque et aux Sadducéens, aux Esséniens, aux moines et aux philosophes, à Socrate, et même elle cite Eschine, justifiant l'union libre de Xénophon et d'Aspasie!

On ne saurait exagérer l'influence que les poètes ont exercée sur les scolastiques du IXe au XIIIe siècle. Les doctrines qu'ils exposent sont plus accessibles à tous ceux auxquels on s'adresse et plus agréables aux jeunes gens. D'ailleurs, c'est avec les poètes que commence l'enseignement : n'est-il pas avantageux de les conserver pour compléter l'œuvre et faire acquérir des idées nouvelles, sans prononcer des noms nouveaux (1)?

Mais dira-t-on, si Perse et Lucain, voire Sénèque, sont vraiment stoïciens, Virgile et Horace, Térence et Ovide, Cicéron même sont des éclectiques, chez lesquels il y a bien d'autres doctrines mêlées et confondues avec le Stoïcisme. Rien de plus vrai. Nous accorderons même fort aisément que celui-ci ne se présente guère au moyen âge tel qu'il fut, antérieurement à Panétius et à

(1) Sur le rôle des poètes latins au moyen âge, nous rappelons et examinons les travaux de Comparetti et de Thomas sur Virgile, de Manitius sur Perse, de Hild et de Uri sur Juvénal, de Graf sur Rome, dans la *Revue philosophique : Revue générale*, avril 1893. — Il va sans dire que nous nous bornons ici à indiquer les conclusions, sans citer tous les faits qui les justifient.

Posidonius. Presque toujours il est uni au platonisme ou au néo-platonisme. C'est qu'en effet Platon et surtout Plotin ont été, directement ou indirectement, les véritables maîtres des Scolastiques, depuis la renaissance carolingienne jusqu'à la fondation de l'Université.

On sait quelle est l'importance du *Timée* dans l'œuvre de Platon : l'auteur explique l'origine de l'espèce humaine, de la matière, du monde en général. Dieu est bon et fait le monde à l'image du vivant intelligible, Le monde a un corps, une âme et doit contenir tous les animaux particuliers que renferme le modèle intelligible. La nécessité intervient par ce que Platon appelle le réceptacle et la nourrice de tout ce qui se produit : de là le lien éternel et les éléments corporels, les triangles qui donnent les solides, puis les corps élémentaires et les corps particuliers. Ceux-ci agissent sur le nôtre et font naître ainsi les sensations qu'il y a lieu de classer et de distinguer. Ensuite, connaissant l'œuvre de l'intelligence et de la nécessité, on peut expliquer la formation de l'homme, avec son âme immortelle et son âme mortelle, avec son corps, qui est sujet à des maladies et qui en fait naître dans l'âme elle-même; on peut enseigner à guérir ou à éviter les unes et les autres. Enfin on est en mesure de parler des animaux, qui sont des hommes châtiés et dégradés. En résumé, le *Timée* a un caractère d'universalité philosophique : il contient une théologie et une théodicée, une cosmologie et une psychologie métaphysique, une psychologie et une physiologie, une anatomie et une pathologie, une médecine et une morale, une astronomie et une histoire naturelle. C'est, en abrégé, une véritable encyclopédie, où il n'y a pas de distinction entre les objets ou les méthodes de la théologie, de la métaphysique et de la science. Un pareil livre fournissait donc des réponses à toutes les questions; il était d'un prix infini, à une époque où l'on disposait de si peu d'ouvrages, sans qu'on renonçât cependant à aucun des problèmes agités par des générations plus favorisées.

Or le *Timée* a été traduit par Chalcidius, qui fut peut-être chrétien, mais qui certainement a été un disciple de l'école d'Alexandrie. De bonne heure, cette traduction fut entre les mains des scolastiques. Jean Scot en reproduit plusieurs passages (1). En 957, Gunzo la montre aux moines de Saint-Gall; Gerbert l'utilise; Odon, au témoignage d'Hérimann, la lit habituellement à l'école de Tournay; Adhélard de Bath et Abélard s'en servent fréquem-

(1) M. Hauréau (*Hist. de la Scol.*, I, p. 152) croit même qu'il a lu le texte original de Platon.

ment. Après eux, nous dit M. Hauréau, on ne veut plus lire, pour s'initier à la sagesse des philosophes, que le *Timée*, commenté par Chalcidius, ou les écrits attribués à Mercure Trismégiste. Bernard et Thierry de Chartres en sont tout imprégnés. Guillaume de Conches commente le *Timée* et, comme bien d'autres, applique au Saint-Esprit ce que Platon dit de l'âme du monde. C'est une croyance générale que la création a été exposée en termes identiques par Moïse dans la *Genèse* et par Platon dans le *Timée*. Même ceux qui, par dédain, ne veulent pas être comptés entre les philosophes, Alain de Lille, par exemple, s'attachent à développer les théories du *Timée* (1). A plus forte raison ceux qui ne se rattachent à aucune des sectes alors en crédit, tout en restant philosophes, sont-ils au courant, comme Jean de Salisbury, de ce que Platon a développé dans le *Timée*. Peut-être serait-il difficile de trouver, dans toute cette première période, un Scolastique connu qui n'ait pas lu la traduction de Chalcidius.

Mais si le *Timée* est important par le nombre de questions qu'il traite, il est, à coup sûr, un des dialogues les plus difficiles à traduire et à interpréter, même pour des lecteurs modernes (2). Il devait bien plus embarrasser les hommes du moyen âge. Pour s'éclairer, ils ont le commentaire néo-platonicien de Chalcidius. Ils ont, pour se renseigner sur Platon lui-même, d'autres œuvres qui se rattachent à l'école de Plotin. D'abord saint Augustin, qui s'est converti après avoir lu les écrits des Platoniciens ou plutôt des Néo-Platoniciens, et qui a introduit dans tous ses traités des théories alexandrines (3). Puis les *Noces de Mercure et de la Philologie* de Martianus Capella, le *de Dogmate Platonis* d'Apulée, que saint Augustin place à côté de Plotin, de Porphyre et de Jamblique; les *Saturnales* et le *Commentaire sur le Songe de Scipion* de Macrobe (4), les ouvrages de Cassiodore, qui puise chez saint Augustin; la *Consolation de la philosophie* de Boèce, où l'on trouve la théorie plotinienne de la Providence et du Destin, transmirent par fragments aux premiers Scolastiques le système néo-platonicien. Avec le pseudo-Denys l'Aréopagite, que traduit, commente et développe Scot Érigène, c'est Proclus, plus encore que Plotin, qui entre dans la théologie et la philosophie chrétiennes du moyen âge, sous le couvert d'un des noms les plus illustres de l'âge apostolique. Enfin,

(1) Voyez l'*Anti-Claudianus* dans les œuvres éditées par Charles de Visch.

(2) Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les *Etudes sur le Timée* de Th.-H. Martin, 2 vol., Paris, 1841.

(3) Cf. Bouillet, *Les Ennéades de Plotin*, Notes et Éclaircissements.

(4) Bouillet note tous les rapprochements qui peuvent être faits avec les néoplatoniciens. Dungal en 810 cite Macrobe.

vers la fin de la première période, Alain de Lille connaît le *Liber de Causis*, que Gundisalvi traduit en 1150 en attribuant à Aristote cette compilation dont les éléments, pour la plus grande partie, viennent de l'*Institution théologique* de Proclus (1). Peut-être aussi les Scolastiques eurent-ils alors entre les mains cette prétendue Théologie d'Aristote (*Sapientissimi philosophi Aristotelis Stagiritæ theologia, sive mystica philosophia secundum Œgyptios*), qui est toute néo-platonicienne (2).

Ainsi au début, au milieu, à la fin de la première période, l'école d'Alexandrie inspire les Scolastiques et leur donne, pour une très grande part, la solution hérétique ou orthodoxe des questions métaphysiques et théologiques. Le stoïcisme, l'épicurisme, l'éclectisme de Cicéron et des écrivains latins prennent parfois une place considérable dans les grandes discussions qui ont lieu du IXe au XIIIe siècle. A ces discussions, Aristote ne fournit que le mode d'argumentation ; encore n'enseigne-t-il que très tard à distinguer la science de la dialectique. Pour les prémisses et les conclusions, c'est-à-dire pour le fond même, rien ou presque rien n'est péripatéticien.

III. — LES QUESTIONS EXAMINÉES

Si l'on commence à ne plus faire d'Aristote le maître des scolastiques de la première période, on est encore fort disposé à admettre que leurs recherches se réduisent à savoir ce que sont les universaux. C'est ce que nous comprendrons d'ailleurs, si nous nous rappelons les préoccupations dogmatiques de ceux qui, les premiers, ont voulu faire l'histoire des idées au moyen âge. Les discussions du XVIIe et du XVIIIe siècle, auxquelles prirent part Descartes, Gassendi et Hobbes, Arnauld, Nicole et Malebranche, Locke, Voltaire, Hume, Reid, Kant, Condillac et Destut de Tracy, comme la campagne entreprise par Royer-Collard, par Cousin, contre la philosophie dénommée par eux *sensualiste*, ont porté essentiellement sur l'origine et la valeur des idées ou sur les principes des connaissances humaines. Tennemann, de Gérando, Cousin ont cru que l'on avait, au moyen âge ou même à toutes les époques, examiné ce qui, pour eux, était l'essence de la philosophie.

Certes il importe d'être attentif aux solutions autrefois données à des questions aujourd'hui encore discutées, mais l'historien doit, avant tout, voir quels problèmes ont tenté de résoudre

(1) Pour l'influence exercée par ce livre, cf. HAURÉAU. II, 1.
(2) Cf. MUNCK, *Mélange de philosophie arabe et juive*, p. 240, sqq.

ceux dont il retrace la vie spéculative. De ce point de vue, comment devrait-il donc résumer brièvement l'histoire des idées dans l'occident chrétien du IXe au XIIIe siècle ?

Pour Charlemagne la théologie, partout et toujours, est au premier plan. Pendant ses repas, il se fait lire la *Cité de Dieu*. Pour qu'on pénètre plus facilement les mystères des Saintes Écritures, il recommande aux évêques et aux abbés d'installer des écoles. A ses questions sur la religion, la morale et la discipline, les évêques répondent par de véritables traités de théologie. C'est en invoquant l'utilité pratique et surtout théologique des arts libéraux, qu'Alcuin réussit à les lui faire étudier. Enfin il meurt en corrigeant, avec des Grecs et des Syriens, le texte des Évangiles (1).

Sous son règne, deux grandes querelles ont lieu, qui divisent ceux qui sont mêlés à la renaissance littéraire, philosophique et scientifique, celle des Adoptianistes et celle des Iconoclastes. Les premiers se rapprochaient des Ariens et des Nestoriens, par suite des Néo-Platoniciens, pour qui la première hypostase est supérieure aux deux autres. Pour les combattre, trois conciles sont réunis, où siègent Paulin d'Aquilée, Alcuin, Benoît d'Aniane, Haimon et Raban Maur; une mission est envoyée en Espagne. Par les seconds, l'existence de l'art chrétien était mise en question. Au fond il s'agissait de savoir si le christianisme resterait, pour une part, l'héritier de l'antiquité grecque, ou si, comme l'islamisme, il se tiendrait tout près du mosaïsme : le concile de Francfort et les *Livres carolins* témoignent de l'importance que Charlemagne accorda à cette question.

Le *Commentaire* d'Alcuin sur saint Jean, entrepris à la demande des princesses, le *Liber de animæ ratione*, composé pour « la vierge Eulalie », sans doute Gundrade, sœur d'Adalhard, abbé de Corbie; certaines réponses à ses disciples sur la substance, l'essence, la subsistance et la nature de Dieu; le *Liber de Virtutibus et Vitiis*, compilé pour le comte Widon, gouverneur de la marche de Bretagne, prouvent que les contemporains de Charlemagne veulent résoudre des difficultés théologiques, morales et psychologiques, qui, sans toucher aux universaux et sans avoir même été abordées par Aristote, n'en ont pas moins rapport à la philosophie.

Sous Louis le Débonnaire se continuent les discussions sur les images et sur la Trinité : le *filioque* est ajouté au symbole par les églises françaises, avant d'être accepté par Rome. Les *Fausses Décrétales* placent le pape au-dessus de tous (*tanquam te omnibus*

(1) Cf. *L'origine de la scolatisque en Allemagne et en France*. (Bibliothèque des Hautes-Études, section des sciences religieuses, vol. I.)

praesse moneris): les rapports du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel sont complètement changés. Les papes, soumis encore au temps de Charlemagne à l'Empereur, revendiquent la suprématie: Nicolas I[er], dès 858, règne « sur les rois et les tyrans, qu'il soumet à son autorité comme s'il eût été le maître du monde ».

Puis c'est Gottschalk qui, vers le milieu du IX[e] siècle, bouleverse les églises d'Italie, d'Allemagne et surtout de France, avec ses affirmations sur la double prédestination. Des conciles ou des synodes se réunissent à Mayence, à Kiersy-sur-Oise, à Paris, à Valence, à Langres. Les hommes les plus marquants, Raban Maur et Hincmar, Prudence et Servat Loup, Ratramne de Corbie, Jean Scot et Florus de Lyon, bien d'autres dont les noms ne nous ont pas été transmis, discutent, raisonnent ou colligent, dans leurs traités, des textes concluants.

Au fond la question discutée relève tout autant de la métaphysique que de la théologie. S'il y a double prédestination, il n'y a ni libre arbitre, ni grâce; s'il n'y a pas un libre arbitre et si la grâce n'intervient pas, pour rendre à la volonté sa puissance affaiblie par le péché originel, Dieu devient responsable du péché; sa justice et sa bonté disparaissent. Ainsi deux questions théologiques sont liées à celle du libre arbitre. Aux premiers temps de la Grèce, l'opposition entre le *Fatum* et la liberté est surtout religieuse; à l'époque d'Épicure et de Zénon, puis de Carnéade et de Chrysippe, dont Cicéron expose les doctrines dans son *de Fato*, le problème est surtout métaphysique. Avec saint Paul, Origène, saint Augustin et Pélage, il redevient théologique, sans cesser de comporter, pour sa solution, des données philosophiques. Avec Gottschalk, comme avec Luther, Calvin et Jansénius, il continuera à en être de même, tandis qu'avec Descartes, Spinoza, Leibnitz, surtout avec Voltaire, Hume et Kant, avec des contemporains, comme MM. Renouvier, Secrétan, Fouillée, la question reprendra la forme métaphysique.

Non seulement ce problème est philosophique dans son essence, mais encore il faut, pour en comprendre les solutions diverses, faire une place considérable aux raisons psychologiques et humaines. Saint Paul, saint Augustin, par suite de leur brusque conversion, Gottschalk, si souvent impuissant à diriger sa vie comme il l'aurait voulu, restreignent, s'ils ne la suppriment pas complètement, la liberté humaine. Au contraire, Origène, Pélage, Jean Scot et Hincmar, confiants en la force de leur esprit ou en la puissance de leur action, pourront paraître parfois enclins à diminuer Dieu pour grandir l'homme.

Directement ou indirectement, l'influence de certains philosophes — dont n'est pas Aristote — se fait sentir dans la discussion du IXe siècle. Raban Maur semble connaître Lucrèce ; Servat Loup a lu Macrobe et le *de Officiis* ; tous connaissent la *Cité de Dieu*, où saint Augustin résume les arguments présentés par Cicéron après Carnéade, contre le *Fatum* stoïcien en faveur de la liberté. Jusqu'à l'intervention de Jean Scot, c'est, à vrai dire toutefois, la théologie qui occupe la première place. Avec lui, les autorités religieuses passent au second plan ; même c'est la raison qui est appelée à les interpréter. Néo-platonicien par certains côtés, il est le plus souvent original ; prédécesseur incontesté de Spinoza, il défend avec verve, avec ampleur et une singulière largeur d'esprit, la doctrine du libre arbitre, telle que l'ont justifiée de nos jours les ennemis les plus acharnés du spinozisme. Et ses adversaires sont obligés de le suivre sur le terrain philosophique, ne fût-ce que pour réprouver la philosophie : Prudence et le synode de Langres trouvent que Jean Scot et le concile de Kiersy ont mal philosophé, tandis que Florus et ceux qui se réunissent à Valence condamnent l'emploi même de la philosophie.

Voilà donc une discussion qui a occupé les représentants les plus autorisés de l'Église et les plus libres esprits, après avoir passionné les philosophes grecs et latins, comme les Pères de l'Église grecque et latine, avant de passionner à leur tour les Réformateurs, puis les penseurs du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècles. Et cependant elle est passée sous silence dans l'histoire des idées, parce qu'on a décidé, *a priori*, qu'il ne fallait voir dans la Scolastique que les recherches sur les universaux (1).

Une autre question commence aussi à être discutée au IXe siècle, qui prendra, pour les générations postérieures, une importance presque aussi grande, dans l'ordre religieux, que celle de la suprématie de l'un ou de l'autre pouvoir dans l'ordre politique : c'est celle de la présence réelle. Le *de Corpore et Sanguine Domini*, de Paschase Ratbert, affirme que la chair n'est pas autre dans le sacrement et sur l'autel que celle qui, née de Marie, a souffert sur la croix et est sortie du sépulcre après la résurrection. Ratramne et Jean Scot furent d'un avis contraire et Ratbert ne semble guère alors avoir trouvé de partisans.

(1) L'*Histoire de la philosophie* de MM. Janet et Séailles ne mentionne ni Gottschalk, ni Jean Scot, à propos du problème de la liberté. — Ueberweg, II, p. 122, consacre cinq lignes au débat sur la prédestination. — M. Hauréau, I, p. 176, montre bien que, par Gottschalk, l'étude des Pères est devenue suspecte; il n'insiste pas sur l'importance du débat.

Le xe siècle fut un « siècle de fer et de plomb ». Toutefois nous voyons, par les recherches de Gerbert (1), par les discussions qu'il soutint, les ouvrages qu'il publia et les hautes situations auxquelles il parvint, que des sujets scientifiques, philosophiques et théologiques, où ne figurent pas les universaux, occupent encore les hommes de cette époque qui n'ont pas renoncé à étudier et à réfléchir.

Le siècle suivant a surtout des préoccupations religieuses. Les hérétiques foisonnent : il y a des manichéens à Orléans parmi les hérétiques brûlés en 1022; peut être y en a-t-il aussi à Arras et à Toulouse. Le grammairien Vilgard veut qu'on croie Virgile, Horace, Juvénal, de préférence aux livres saints. Bérenger reproduit les assertions de Jean Scot sur la présence réelle : la doctrine de Ratbert, qui avait paru si singulière deux siècles plus tôt, est devenue orthodoxe (2). L'hérésie de Jean Scot et de Béranger, très répandue en Italie, en Gaule, en Germanie, est condamnée à Rome, à Brionne, à Verceil, à Paris. Lanfranc l'attaque avec une énergie qui témoigne de l'importance que l'Église attachait à la défaite de Bérenger. Puis c'est l'hérésie de Roscelin sur la Trinité, que rien n'autorise à rapprocher historiquement, sinon logiquement, de sa doctrine d'ailleurs si vague sur les universaux, mais qu'on peut comparer, avec bien plus de raison, aux doctrines analogues qui ont paru dans les époques précédentes ou qui seront soutenues au XIIe siècle. Lanfranc avait combattu Bérenger, saint Anselme combattit Roscelin. Comme si elle eût été dans un camp en face de l'ennemi, l'Église demandait à ses plus vaillants défenseurs de la débarrasser de ses ennemis intérieurs.

Aussi a-t-elle été singulièrement puissante! En 1020 elle établit la *Paix*, puis en 1041 la *Trêve* de Dieu. En 1077, Henri IV reste à Canossa, trois jours et trois nuits, exposé à un froid rigoureux et les pieds nus dans la neige. Vers la fin du siècle, la papauté lance la chrétienté contre l'Orient musulman et, en 1099, Godefroy de Bouillon devient « avoué » du Saint-Sépulcre. Les Hospitaliers, un peu plus tard les Templiers, sont institués pour soigner les malades et les blessés, pour protéger les pèlerins, mais surtout pour garder le tombeau du Christ et combattre les infidèles.

C'est que jamais les croyances religieuses n'ont été plus vives et n'ont exercé une influence plus grande sur la vie pratique. Au-dessus du monde réel, d'où l'on veut chasser hérétiques et infi-

(1) Cf. § IV.

(2) Sur l'évolution des dogmes, cf. ce que dit M. Albert Réville, *Revue des Idées*, dans *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur* du 12 janvier 1893.

dèles, il y a un monde où les démons, les anges et Dieu lui-même se mêlent aux hommes, d'où ils interviennent pour modifier les lois naturelles, pour faire de la vie actuelle un enfer ou un paradis. Alors se forme la légende de Gerbert qui, en se développant pendant plus d'un siècle, nous donne l'idée de l'importance sans cesse grandissante du merveilleux. Les *Histoires* de Raoul Glaber, terminées entre 1046 et 1049, sont remplies de visions, d'apparitions, de miracles et de prodiges fabuleux. Ce sont aussi des miracles et des visions, avec des discours, que l'on trouve dans l'Histoire des Normands d'Odon de Saint-Quentin.

Mais surtout l'œuvre et la vie de saint Anselme sont instructives à ce point de vue. C'est de l'existence et de l'essence de Dieu que traitent le *Monologium* et le *Proslogium* (1). Dans sa jeunesse, il veut aller au ciel et il rêve qu'il y a été. Déjà Dieu fait pour lui des miracles. A l'abbaye du Bec, il a, par suite d'austérités et de macérations fréquentes, la vision à travers l'espace, qui lui explique celle des prophètes à travers le temps. En songe, un jeune moine, qu'il a tendrement aimé, lui apparaît aussitôt après sa mort. Un autre est débarrassé par lui du démon qui le tourmente. Par son intervention, on fait des pêches inespérées et miraculeuses. Le *Monologium* est le résultat d'une longue méditation, devenue une véritable obsession : le démon jaloux cache ou brise les tablettes sur lesquelles il est écrit. Une autre fois, le démon lutte encore contre saint Anselme pour empêcher la conversion de Cadul, qui était venu demander aide et direction au prieur du Bec. Vainqueur du démon, saint Anselme guérit, même sans le vouloir, les lépreux et les fiévreux. Et nous ne sommes plus, comme pour Gerbert, en présence d'une légende fabriquée après coup. C'est le fidèle serviteur de saint Anselme, Eadmer, qui, après avoir vécu seize ans avec lui, nous a laissé ces pieux récits. Son secrétaire Riculfe, ne l'a-t-il pas vu en oraison, entouré d'une sphère de flamme brillante? On n'a pas besoin alors d'inventer le merveilleux, parce que partout on le voit, on le sent, on l'entend.

Les tendances religieuses sont tout aussi puissantes au XIIe siècle. Philippe Ier meurt en 1108, sous l'habit de moine bénédictin, avec une frayeur horrible de l'enfer. Louis VII et Conrad III entreprennent la seconde croisade, Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion dirigent la troisième. A la fin du siècle, la quatrième est résolue au tournoi d'Ecry-sur-Aisne.

(1) Le *Dialogus de veritate*, le *Cur Deus homo?*, le *De fide Trinitatis*, montrent les mêmes tendances.

L'ordre Teutonique s'ajoute aux Templiers et aux Hospitaliers; puis ce sont les chevaliers porte-glaive, les ordres espagnols de Calatrava, d'Alcantara, de Saint-Jacques de Compostelle, qui s'organisent, et pendant longtemps se livreront à la guerre sainte. Les Juifs sont massacrés, en Allemagne, au temps de la seconde Croisade, brûlés ou chassés de France et dépouillés par Philippe-Auguste. Les hérétiques sont nombreux et aussi maltraités qu'au siècle précédent. Abélard est condamné, à Soissons et à Sens, pour ses doctrines sur la Trinité, sur la grâce, sur la personne du Christ. C'est, semble-t-il (1), pour ses assertions sur l'eucharistie et sur le baptême des petits enfants, mais surtout pour avoir voulu ramener l'Église à la simplicité et à la pauvreté évangéliques de l'époque primitive, pour avoir prêché cet Évangile éternel qui devait remplacer les livres chrétiens, comme ceux-ci avaient remplacé les livres juifs, qu'Arnauld de Brescia fut combattu et étranglé avant d'être brûlé. Puis, c'est Gilbert de la Porée que l'on poursuit au concile de Paris pour ses opinions sur la Trinité. A Guillaume de Conches, Guillaume de Saint-Thierry et Gauthier de Saint-Victor reprochent d'être « païen, manichéen, sabellien », et ils le forcent à se rétracter. Le dernier de ces accusateurs, dans le *Contra novas hæreses*, attaque tout à la fois Abélard, Pierre le Lombard, Gilbert et Pierre de la Porée, qu'il appelle les « quatre labyrinthes de la France » — non parce qu'ils ont touché à la question des universaux, — mais parce qu'ils ont traité, avec une légèreté toute scolastique (*levitate scolastica*) de la Trinité et de l'Incarnation. Enfin, quand le siècle va finir, on condamne les Henriciens, précurseurs des Vaudois; des Manichéens auxquels se rattacheront les Albigeois, les Cathares, les Patharins et les Vaudois.

Qui donc s'occupe des universaux? Quelques Scolastiques : Guillaume de Champeaux, avant sa conversion; Abélard, quand il veut triompher de celui dont il avait été le disciple; d'autres encore, dont les discussions agitent l'école (2), mais qui n'ont pas d'action réelle sur leurs contemporains. Involontairement, on songe à certains de nos philosophes classiques — nous n'entendrons par là ni tous ceux dont a parlé M. Taine, ni ceux-là seulement — qui ont examiné, avec beaucoup de sagacité et de finesse, des questions dont la solution ne satisfaisait guère qu'eux-mêmes et leurs disciples.

C'est qu'en effet, il y a, au XIIe siècle, toute une série de théo-

(1) GEBHART, *L'Italie mystique*, p. 40.
(2) C'est par Jean de Salisbury que nous savons ce qui s'y passe.

logiens philosophes pour qui rien n'existe en dehors d'une métaphysique qui nous ramène encore aux Alexandrins. Saint Bernard, dont l'influence a été si grande, les Victorins, Hugues, Richard, Gauthier, l'abbé Achard, cherchent avant tout à préparer cette union de l'homme et de Dieu, cette *conversion* à propos de laquelle les néo-platoniciens enseignaient les intermédiaires qui, du monde sensible, conduisent aux hypostases et à l'Un, la plus élevée de toutes.

Les titres de leurs ouvrages sont caractéristiques et présentent un grand intérêt pour la psychologie mystique. De saint Bernard, nous avons le *De Contemptu mundi*, le *De diligendo Deo*; de maître Achard, les *Sept Déserts*. Hugues de Saint-Victor a surtout en vue la science des choses divines et revient, dans tous ses ouvrages, sur la contemplation et ses divers degrés. C'est ce que font encore Richard de Saint-Victor, dans son *Benjamin Minor, sive de Contemplatione*, et Adam le Prémontré avec le *De Triplici genere contemplationis*. A côté de ces mystiques, il faut placer les penseurs qui s'inspirent du *Timée* et de son commentateur néo-platonicien. Thierry de Chartres (*De sex dierum Operibus*), qui veut mettre en accord la science, représentée par Mercure Trismégiste, Platon et Virgile, avec la Genèse; Bernard de Chartres, qui écrit un *Mégacosme* et un *Microcosme*, sont des métaphysiciens qui s'essaient à esquisser une cosmologie.

Dans son livre des *Sentences*, qui sert pendant tout le moyen âge à l'enseignement, Pierre le Lombard s'occupe de Dieu, le bien absolu dont nous jouissons; des créatures, dont nous nous servons; des vertus, des sacrements. Alain de Lille (*de Arte, sive de Articulis fidei catholicæ*) connaît le livre des Causes et défend, contre les Mahométans, les Juifs et les hérétiques, les doctrines capitales de l'Église chrétienne.

En outre la lutte continue entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Elle est marquée en Angleterre par l'assassinat de Thomas Becket et la pénitence de Henri II. Pour la comprendre, il faut tenir compte des ouvrages de Jean de Salisbury, du Décret de Gratien, qui constitue le droit canonique du moyen âge, et des Recueils du droit romain, imprégnés de stoïcisme, dont on se sert de plus en plus dans les écoles. Puis il faut se rappeler le mouvement communal, si puissant au XII[e] siècle, le mouvement littéraire — chansons de gestes, romans en prose du cycle breton, romans de Rou, romans d'Alexandre, de Troie, chansons d'aventure, sirventes, mystères, Roman de Renart, — qui se rattache aux spéculations politiques, mystiques, métaphysiques ou reli-

gieuses. Enfin l'art ogival prend naissance, et l'Europe se couvre des cathédrales qui, aujourd'hui encore, nous révèlent les aspirations de ceux qui les ont élevées. Les alchimistes continuent leurs recherches et la psychologie réapparaît comme science naturelle; l'enseignement littéraire achève de se constituer sous la forme qu'il conservera jusqu'à nos jours (1). L'archevêque de Tolède, Raimond, fait mettre en latin Aristote, mais aussi bien des ouvrages néo-platoniciens et arabes, qui se répandront au siècle suivant en France, en Allemagne et en Italie. Comment donc pourrait-on dire que les Universaux, traités seulement dans les écoles, qui d'ailleurs soulèvent bien d'autres questions, ont été l'unique ou même la principale préoccupation des hommes du XII[e] siècle?

IV. — LES MAITRES LES PLUS ÉMINENTS DU IX[e] AU XIII[e] SIÈCLE

Venons maintenant aux maîtres les plus éminents depuis Alcuin jusqu'à Jean de Salisbury.

L'auxiliaire de Charlemagne fait de la théologie le couronnement des études. La philosophie, les septs arts, sont tout à la fois une introduction à la vie pratique et une véritable *Préparation évangélique*. La grammaire est l'étude des mots dans leur rapport avec la pensée, c'est-à-dire une partie de la logique. La rhétorique est un instrument tout pratique, fort utile à ceux qui s'occupent des questions civiles. Dans sa Dialectique, Alcuin (2) établit, après Isidore de Séville, un parallèle entre la philosophie qui comprend physique, logique, morale, et les *Eloquia divina*, qui traitent de la nature (*Genèse* et *Ecclésiaste*), de la morale (*Proverbes*), de la logique dans laquelle rentre, selon les chrétiens, la théologie (*Cantique des Cantiques* et *Evangile*). Puis il montre comment elle peut servir à confondre les hérétiques. Après saint Augustin et avant Descartes, il voit, dans l'homme, une âme et un corps (*anima et caro*). Avant saint Thomas et Duns Scot, il se demande s'il faut distinguer en Dieu l'être, la vie, l'intelligence, la puissance. C'est un directeur de conscience dont les exhortations s'adressent à des moines, à des prêtres, à des évêques et archevêques, au pape, à des ducs, à des princes et princesses, à des rois et à l'empereur. Par fragments, il écrit une morale pra-

(1) Voyez notre Revue générale dans la *Revue philosophique*, avril 1893, — et spécialement l'analyse du *Didascalion* de Conrad de Hirschau.

(2). Nous nous bornons à résumer notre travail sur l'origine de la scolastique en France et en Allemagne. Dans ce dernier, nous avons indiqué les sources auxquelles il faut puiser.

tique à l'usage des chrétiens de toute condition au IXe siècle. Dans ses commentaires et ses traités théologiques, il n'oublie jamais la dialectique. D'une façon générale, il remet la philosophie en honneur il forme des disciples qui l'enseignent après lui, et d'après lui, il a des successeurs qui le tiennent en grande estime et qui continuent l'œuvre par lui recommandée et ébauchée : en un mot, il est le père de la Scolastique en France et en Allemagne.

Après Alcuin, la série est ininterrompue des maîtres qui, dans l'un et l'autre pays, nous conduisent jusqu'au XIIIe siècle, puis de là à la Renaissance et aux temps modernes. Ainsi Raban Maur, « le premier précepteur de la Germanie », emporte, de Tours et de l'école d'Alcuin, les gloses dont plus tard il se sert pour ses leçons. De même Notker Labeo, qui, par ses traductions, a été placé au rang de ceux à qui l'Allemagne doit beaucoup, le met comme grammairien bien au-dessus de Donat, de Dosithée et de Priscien (*in ejus comparatione nihil esse videantur*). En outre, c'est de l'école de Corbie, fondée par Adalhard, disciple d'Alcuin à l'École du Palais, que sortirent Paschase Ratbert et Ratramne. Raban Maur est le maître de Haimon d'Halberstadt, de Servat Loup, qui comptent l'un et l'autre Heiric d'Auxerre entre leurs auditeurs. De Heiric relèvent Hucbald, qui dirige l'école de Saint-Amand et Remi, qui restaure l'enseignement à Reims, où il a pour auditeur Abbon de Fleury, puis, à Paris, où Odon de Cluny est son disciple. Gerbert apprend la philosophie d'un archidiacre de Reims et reprend lui-même l'ancien programme de Raban Maur et de Heiric. Par Gerbert nous arrivons à Fulbert de Chartres, puis à Bérenger de Tours, et à Hildebert de Lavardin, peut-être à Lanfranc et à saint Anselme. C'est à Reims encore qu'étudie Roscelin; c'est de Haimon et Raban Maur, comme de Jean Scot, Bède et saint Ambroise, que se recommande Wilbald, abbé de Corvey, dont l'ami, Manégold de Lutenbach, est un des maîtres de Guillaume de Champeaux. Abélard, disciple de ce dernier, cite, à plusieurs reprises, Remi d'Auxerre. De Guillaume de Champeaux et d'Abélard, nous allons — par l'enseignement officiel et par l'enseignement libre, pour nous servir d'expressions modernes — jusqu'à la fondation de l'Université de Paris, jusqu'à la période illustrée par Albert le Grand, saint Thomas et Roger Bacon.

Jean Scot mérite, sans contredit, d'occuper la première place parmi les penseurs antérieurs au XIIIe siècle. Bien plus, c'est un de ceux qu'on ne saurait supprimer dans l'histoire générale des idées. Érudit prodigieux pour le temps où il vécut, écrivain d'une latinité remarquable, Jean Scot a été sans doute un successeur — et

un successeur marquant — des Néo-Platoniciens, dont il a pris les doctrines chez saint Augustin et plus encore chez le pseudo-Denys l'Aréopagite. Mais il a été surtout un théologien et un philosophe d'une hardiesse singulière, qui s'attache à suivre la raison en toutes choses. C'est son nom qu'on évoque toutes les fois que se produit une hérésie qui essaie de donner, des doctrines chrétiennes, une interprétation rationnelle ou totalement opposée au dogme: Béranger, Amaury de Bennes et David de Dinant, Arnauld de Brescia et Joachim de Flore sont, par leurs contemporains ou par les modernes, considérés comme des continuateurs de Jean Scot. C'est à lui qu'on est obligé de remonter pour trouver les germes de plus d'une doctrine qu'on juge originale chez Descartes, chez Spinoza, chez Schelling ou Hegel, chez Saint-Martin ou Jean Reynaud.

Ce qui vaut à Heiric et à Remi d'Auxerre d'être nommés, entre Jean Scot et Gerbert, c'est qu'ils rappellent souvent Alcuin et Scot Érigène. Heiric étudie les auteurs sacrés auprès d'Haimon d'Halberstadt; pour les auteurs profanes, il suit les leçons de Servat Loup. Dans un texte depuis longtemps célèbre, mais qui a été emprunté, comme on le sait par M. Hauréau, à Jean Scot, Heiric exprime, en termes énergiques et convaincus, une doctrine qui est l'antécédent du *Cogito, sergo um*. Dans des gloses célèbres (1), Heiric, en reproduisant encore Jean Scot, s'en écarte cependant, parce que, s'il fait converger toutes les catégories à la substance, il se refuse à voir dans celle-ci un tout universel, mais la prend comme le tout intégral de chacun des êtres numérables.

Remi mêle la philosophie à ses commentaires théologiques tout en émettant des opinions très variées sur les rapports qu'elle soutient avec la théologie. Ainsi le verset 1 de la Genèse — *In principio creavit Deus cœlum et terram* — est, à son sens, une réfutation des doctrines des philosophes sur la création du monde, de Platon qui donne, comme principes, Dieu, l'exemplaire et la matière, d'Aristote qui admet la matière, la forme et une troisième chose (*operarium*), par laquelle on ne sait pas bien ce qu'il entend. Ailleurs, il réfute l'opinion platonicienne qui fait du cerveau le siège de la pensée. Et, reproduisant Jean Scot et Heiric, il prend pour philosophes les dialecticiens, les rhéteurs, les sophistes et les jurisconsultes. Dans son œuvre, on trouve, confusément mêlés, des éléments platoniciens et néo-platoniciens, stoïciens et pythagoriques, qui viennent de ses prédécesseurs:

(1) M. Cousin lisait Henricus, *magister Remigii, fecit has glossas*; M. Hauréau lit avec raison Heiricus.

mais dans le Commentaire sur les psaumes, qui sera plus d'une fois cité par Abélard, il y a des passages qui font songer à saint Anselme (1).

Chez Heiric et Remi, nous avons à signaler des reflets ou des ébauches. Gerbert est un personnage que l'on peut rapprocher de Jean Scot.

On ne saurait omettre, en parlant de Gerbert, les légendes qui se sont formées sur son compte. Elles le présentent comme un magicien dont le pouvoir redoutable ne s'explique que par l'intervention de Satan auquel, en revanche, il est livré après sa mort (2). Mais s'il faut savoir à quelles époques elles ont pris naissance et accroissement pour les comprendre et se faire une idée exacte des hommes qui les ont forgées, il importe de les distinguer avec soin de ce que nous pouvons historiquement affirmer de l'origine et des premières années de Gerbert, de son séjour en Espagne, de son enseignement à Reims, de son rôle comme abbé de Bobio, comme archevêque de Reims et de Ravenne, comme souverain-pontife, enfin de ses relations avec les rois de France et les empereurs d'Allemagne.

Ses œuvres ont besoin d'être analysées, expliquées, commentées. Pour la dialectique, il faut tenir grand compte de la discussion de Gerbert et d'Othric en présence de l'empereur Othon I, que Richer, par malheur, reproduit d'une façon si incomplète. Bien plus nécessaire est la traduction explicative du *Liber de rationali et ratione uti*, qui a plus d'importance peut-être encore que d'obscurité. Enfin le catalogue de Bobbio, que Muratori fait remonter au x[e] siècle, permet d'établir assez exactement quels sont les ouvrages de l'antiquité dont pouvait disposer Gerbert, sinon tous ses contemporains.

La *Regula de abaco computi*, le *Libellus de numerorum divisione* de Gerbert, le *Liber abaci* de Bernelinus, font connaître quelles étaient les connaissances de Gerbert en arithmétique et comment il les rattachait à sa dialectique. Les traités sur la musique, l'astronomie, la géométrie fournissent bien des passages où apparait manifestement l'union de la philosophie, de la géométrie et de la théologie. Le *De Corpore et sanguine Domini*, dont l'authenticité

(1) « J'ai résolu, dit Remi, de faire une enquête sur mon Dieu, car il ne me suffit pas de croire en lui, je veux encore voir de lui quelque chose. Je sens qu'il y a quelque chose au delà de mon âme. Si mon âme demeurait en elle-même, sans s'élever au-dessus d'elle, elle ne verrait qu'elle : il faut qu'au-dessus d'elle, mon âme atteigne Dieu. », (Ps. XLI, Migne, p. 567).

(2) Olleris, *Œuvres De Gerbert*, Clermont-Ferrand et Paris 1867, donne les renseignements nécessaires sur le développement de la légende.

semble au moins probable, doit être rapproché des ouvrages auxquels a donné lieu la question de la présence réelle au temps de Raban Maur, de Jean Scot, de Paschase Ratbert, comme au temps de Béranger et de Lanfranc : le syllogisme qui le termine et plusieurs paragraphes du texte font bien voir que la dialectique était une auxiliaire estimée de la théologie. Les lettres de Gerbert, qui ne servent ni à retracer sa vie ni à exposer sa doctrine, nous apprennent quels poètes et quels philosophes il lisait, quelle valeur il attribuait aux différents ordres d'études. Avec tous ces documents, on peut discuter les jugements d'Olleris, de Franck, de Hauréau, de Ueberweg, de Julien Havet, sur la valeur morale et intellectuelle de Gerbert (1). Il a continué l'œuvre de ses prédécesseurs; il a élargi la dialectique, en y joignant la poésie et la rhétorique, l'arithmétique et la géométrie. La philosophie ainsi agrandie, il l'unit à la théologie, à laquelle elle est pour lui supérieure. Devenu « *summus pontifex* », mais resté « *summus philosophus* (2) », il tente d'allier le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, le sacerdoce et l'empire, pour une action commune; il essaie de lancer la chrétienté dans une direction nouvelle.

Mais l'hérésie de Vilgard (3), qui veut substituer les poètes latins aux livres saints, et qui fait couler le sang en Italie, en Sardaigne, en Espagne, où elle a trouvé de nombreux partisans, rend la poésie suspecte aux théologiens. Suspecte aussi sera la philosophie après la condamnation de Béranger de Tours. Ainsi se détruit l'œuvre synthétique de Gerbert; ainsi les orthodoxes — et qui ne veut l'être à cette époque? — en viennent à considérer comme vraiment diabolique toute connaissance qui n'est pas purement théologique, et, partant, à supposer que Gerbert, ami de la poésie, mathématicien et philosophe, n'est devenu si savant et n'a pris une situation aussi haute parmi ses contemporains, que par l'intervention du démon. Les progrès de la légende, au XIe et au XIIe siècle, correspondent aux progrès sans cesse croissants de la défiance contre la science profane (4).

Toute théologique est l'œuvre de saint Anselme. Sa vie à Aoste,

(1) Olleris, *op. cit.*; Franck, *Journal des savants*, mai et juin 1868; Ueberwig, *Geschichte der Ph.* Bd. II; Hauréau, *Histoire de la Scolastique*, vol. I; Julien Havet, édition des *Lettres de Gerbert*, Paris, Picard, 1889.

(2) *Lettre à Adalbod* (Olléris), p. 477.

(3) Raoul Glaber, édition Prou, p. 50.

(4) « Ne soyez pas surpris, dit un vieux poète, que le vulgaire ignorant m'ait pris pour un magicien: j'étudiais la science d'Archimède et la philosophie (sophia), lorsque c'était une grande gloire de ne rien savoir. » — Cela est vrai des successeurs, sinon des contemporains de Gerbert.

au Bec, à Canterbury, à Lyon ou en Italie, telle que nous l'a racontée Eadmer, nous montre, tout à la fois, quelles étaient les mœurs des différentes classes de la société et comment grandissent de jour en jour les tendances mystiques ou le rôle du surnaturel dans la vie privée ou publique. Ses œuvres, analysées et rapprochées, offrent un système théologico-métaphysique, d'une unité et d'une liaison admirables.

Dans le *Monologium*, l'idée de l'essence suprême, du Dieu unique, souverain maître et gouverneur de toutes choses, est graduellement enrichie de nouveaux attributs. Constituée ainsi de façon à n'avoir en elle aucune contradiction, elle fournit une base solide à l'argumentation du *Proslogium*, qui est complétée par l'opuscule de Gaunilon, dont la critique est si pénétrante et si forte, comme par la réponse de saint Anselme. La preuve ontologique serait donc tout à fait mutilée, si l'on s'en tenait au *Proslogium*, comme on le fait souvent et comme on est tenté de le faire, en lisant saint Anselme. En comparant certains passages de ces différents ouvrages au *de Trinitate* de saint Augustin, et en remontant aux *Ennéades* de Plotin, on voit que l'influence, directe ou indirecte, des Néo-Platoniciens, a été grande pendant toute cette époque : l'œuvre de saint Anselme, comme une partie de celle de Jean Scot, leur doivent leur ampleur métaphysique. Mais aussi, en rapprochant du *Monologium* et du *Proslogium* les Méditations de Descartes, les textes de Spinoza, de Leibnitz et de Kant, où la preuve ontologique a été exposée et combattue, on s'aperçoit que la métaphysique médiévale a inspiré plus d'une fois les modernes. Ainsi Descartes a connu, comme l'a montré M. Hauréau dans la vie de Marin Mersenne, l'argumentation de saint Anselme. Mais les *Méditations* sont inférieures, en rigueur logique, comme en profondeur métaphysique, au *Monologium* et au *Proslogium*. C'est que saint Anselme s'est inspiré davantage des Néo-Platoniciens; c'est que Descartes est grand, original par sa philosophie scientifique comme l'a établi M. Liard, et non par une métaphysique qui continue, sans l'égaler, celle du moyen âge. En outre, si l'on considère la correction que Leibnitz apportait à la preuve cartésienne, on sera convaincu qu'il ne faisait par là que revenir à saint Anselme. Enfin, si l'on compare la métaphysique de saint Anselme à celle de Kant, on se rappellera que celle-ci exige au moins trois postulats, tandis que celle de saint Anselme devient absolument inattaquable, si on lui accorde son point de départ, à savoir qu'il y a quelque chose de parfaitement bon, de parfaitement grand et de supérieur à tout ce qui est.

Donc, l'étude impartiale des textes montre qu'on doit faire une place considérable, plus grande que celle qu'on leur accorde d'ordinaire, à Alcuin, à Heiric d'Auxerre, même à Béranger de Tours; qu'il faut compter, parmi les penseurs dont l'influence s'étend au delà de leur époque et de leur pays, Jean Scot, Gerbert, saint Anselme.

On arrive à des résultats tout opposés pour certains hommes de la fin du XIe et du XIIe siècle, qui ont été plus vantés qu'étudiés, pour Roscelin, pour Guillaume de Champeaux, pour Abélard. On n'avait pas assez tenu compte des sources auxquelles ils ont puisé. Moins encore avait-on étudié leurs prédécesseurs, qui n'avaient que peu ou point abordé le problème des Universaux auquel on ramenait toute la Scolastique.

Si l'on s'en rapporte uniquement aux textes, on voit que Roscelin semble bien avoir soulevé la question des Universaux, pour soutenir que les genres et les espèces sont des mots (*voces*). Incontestablement aussi, il a été condamné pour avoir affirmé que les trois personnes de la Trinité sont absolument distinctes (*tres res*). Mais il est tout à fait impossible de croire qu'il a saisi l'importance psychologique, logique et métaphysique de la question par lui posée; il est absolument déplacé de le comparer à Locke, à Hobbes, à Condillac et aux philosophes modernes. Moins facilement encore on établirait un rapprochement entre les deux doctrines qui résument pour nous la pensée de Roscelin. Sans doute, il est *logique*, pour un moderne, de lier sa doctrine de la Trinité et sa doctrine des Universaux. Rien ne nous permet de supposer qu'elles aient été *réellement* unies par Roscelin ou même par ses contemporains.

C'est en enseignant la rhétorique (1) que Guillaume de Champeaux s'est occupé des Universaux, et d'ailleurs il ne s'est prononcé que sur le rapport des espèces aux individus. Pas plus que Roscelin n'a fondé un nominalisme métaphysique, Guillaume de Champeaux n'a traité du réalisme en métaphysicien. Par ses deux opinions successives, il paraît bien plus occupé des mots que des choses. La seconde est une pure correction grammaticale (1) de la première. Aussi, n'y a-t-il aucune raison, même lointaine, de le comparer à Spinoza.

Abélard n'a pas, comme Jean Scot, su le grec, ou étudié les sciences, comme Gerbert. Il n'a même pas eu, comme Jean de Salisbury, les *Seconds Analytiques*, qui lui auraient fourni la théorie péripatéticienne de la science. Ni en philosophie, ni en théologie,

(1) Abélard est aussi précis que possible sur ce point.
(2) *Individualiter* au lieu de *essentialiter*.

Abélard n'a été un rationaliste ; jamais il n'a donné à la raison la place qu'elle occupe chez Gerbert et surtout chez Jean Scot. Au contraire, c'est lui qui, le premier, a fait constamment appel à l'autorité. Qu'il s'agisse de littérature, de philosophie ou de théologie, il s'appuie, tout à la fois et également — ce qui explique la réprobation des orthodoxes et les sentences des conciles de Soissons et de Sens — sur les poètes et les écrivains latins, sur les philosophes, sur l'Écriture et les Pères. Ce qu'il se propose, par ses traités de philosophie, c'est de constituer, à l'usage des étudiants et des maîtres, une Somme des ouvrages d'Aristote, de Porphyre et de Boèce, qu'il avait à sa disposition ; c'est de bien exposer, non d'inventer (1). Sur les universaux, il a des opinions fort différentes ; mais là où il est le plus affirmatif, il n'est pas conceptualiste, puisqu'il ramène à des *sermones* les genres et les espèces. La plupart de ses hardiesses philosophiques sont des digressions où, tout occupé de montrer les applications possibles de son exposition présente, il oublie ce qu'il a dit ailleurs et ne se décide jamais à traiter d'une façon complète les questions qu'il soulève.

Alcuin et Jean Scot, Béranger et saint Anselme, bien avant Abélard, ont appliqué la dialectique à la théologie. Ce qui appartient en propre à ce dernier, c'est d'avoir voulu, pour la théologie comme pour la philosophie, composer une *Somme* (*aliquam sacræ eruditionis Summam*) où, pour chaque question, se trouve indiqué ce qu'ont dit les Écritures et les Pères, comme aussi les philosophes et les poètes. S'il est hardi, téméraire, voire même hérétique, c'est qu'il connaît, d'une façon trop incomplète, les problèmes théologiques et la méthode qu'il faut suivre pour les résoudre (2). En ce sens et spécialement, par ses affirmations sur la Trinité, sur l'Espris-Saint, par la dédicace au Paraclet de l'asile qu'il abandonna plus tard à Héloïse, il peut être rattaché, d'un côté, à Jean Scot, de l'autre, à Arnauld de Brescia, à Joachim de Flore et aux partisans de l'Évangile éternel, à saint François d'Assise et à la floraison artistique du XIIIe et du XIVe siècle.

Pour qui s'attache surtout à l'enseignement théologique, litté-

(1) *Quorum omnium* (ARISTOTE, Catégories, Interprétation ; PORPHYRE, Isagoge, BOËCE, Divisions, Topiques, Syllogisme catégorique, Syllogisme hypothetique). SUMMAM *nostræ dialecticæ textus plenissime concludet et in lucem usumque legentium ponet* (2e partie, *primus Peripatetici analyticorum priorum*.)

(2) Il n'écoute que fort peu de temps Anselme de Laon et se pose comme son rival en théologie. D'abord il a peu d'auditeurs, parce qu'on trouve ridicule que, dénué presque entièrement de lecture sacrée, il se hâte d'aborder la science ; puis, Anselme lui interdit de continuer ses lecons et ses gloses parce que, s'il échappait à son INEXPÉRIENCE quelque erreur touchant la foi, on pourrait l'imputer à celui dont il usurpait ainsi la place.

raire ou philosophique, Abélard apparaît comme le continuateur d'Alcuin, de Raban Maur et de Gerbert, comme un précurseur de Vincent de Beauvais, d'Albert le Grand, de saint Thomas. Mais les conciles de Soissons et de Sens, les rapports d'Abélard avec saint Bernard, témoignent tout à la fois que l'ignorance est autrement profonde qu'au temps de Gerbert et que les esprits, tout aux Croisades et à la vie mystique, tiennent beaucoup moins la spéculation en honneur.

On a vu plus haut ce que les hommes du XIIe siècle — mystiques, néo-platoniciens, écrivains politiques, artistes et savants — ont fait, sans se soucier, ni les uns ni les autres, des Universaux. Qu'il nous suffise maintenant de rappeler, en quelques mots, ce qu'a été l'un de ceux dont il importe le plus d'étudier l'œuvre, pour voir ce que fut la spéculation à cette époque, ce qu'elle est devenue dans la seconde période et même au XVIIe siècle ou de nos jours.

Jean de Salisbury, l'auteur du *Polycraticus* et du *Métalogicus*, qu'on prendrait volontiers, dit M. Hauréau, pour un contemporain des beaux esprits de la Renaissance, et qu'il faut, pour sa latinité élégante, rapprocher de Jean Scot, est un des écrivains les plus originaux et les plus suggestifs de notre moyen âge. Disciple d'Abélard et de bon nombre de ceux qui tinrent école pendant son premier séjour en France, il nous apprend ce qu'étaient l'enseignement et les doctrines, les maîtres et les disciples. Ami de Thomas Becket, il nous décrit la société anglaise, surtout les courtisans, et, mieux que personne, nous renseigne sur les diverses péripéties de la lutte entre Henri II et son ancien favori. Par lui nous savons ce que furent les Cornificiens, ces singuliers contempteurs de toute science et de toute recherche spéculative. Il connaît les *Analytiques* et cependant il se rattache, par Cicéron, aux Académiciens en métaphysique (*qui me in his quæ sunt dubitabilia sapienti, academicum esse pridem professus sum*). Plus d'une fois on pense, en le lisant, à Arcésilas, à Carnéade, à Sextus Empiricus. Nul n'est si bien renseigné sur la philosophie antique, nul n'a voulu la faire connaître plus exactement — dans la mesure où le comportaient les sources, qu'il lui a été donné de consulter, — personne non plus n'a exposé avec autant d'exactitude et d'impartialité, les problèmes soulevés et les solutions trouvées ou reproduites au XIIe siècle. Évêque de Chartres, tout dévoué à ses fonctions épiscopales, chrétien convaincu et pratiquant, il a montré, bien avant Charron, Pascal et Huet, comment le christianisme le plus austère pouvait s'allier au scepticisme métaphysique.

V. — RÉSUMÉ

Rappelons brièvement les résultats auxquels nous a conduit l'étude impartiale et désintéressée des textes, pour la première période de la Scolastique.

Aristote n'a été que pour la dialectique le maître des théologiens et des philosophes. Dans toutes les questions posées, du IXe au XIIIe siècle, on retrouve des doctrines épicuriennes, stoïciennes, éclectiques, mais surtout néo-platoniciennes. Plotin et ses disciples sont sans cesse reproduits, amplifiés et commentés.

On n'a traité des Universaux que dans les écoles; on n'en a traité qu'à la fin du XIe et au XIIe siècle; on en a donné des solutions grammaticales et logiques plus que métaphysiques. Beaucoup d'autres problèmes ont été examinés et discutés avec passion, qui ont nécessité des arguments philosophiques et théologiques: la Trinité et la présence réelle, les images et l'Évangile éternel, la liberté, la prédestination et la grâce, l'existence et l'essence de Dieu, ses rapports avec le monde et avec l'homme, la morale pratique et la médecine, le droit et l'alchimie, la cosmologie et la psychologie ont, successivement ou en même temps, attiré l'attention des Scolastiques, provoqué leurs discussions ou leurs recherches.

Par suite, il faut modifier les jugements portés par la plupart des historiens. Au premier plan nous mettrons Jean Scot, dont les doctrines seront reproduites jusqu'à nos jours; Gerbert, qui tente une synthèse si hardie, saint Anselme, qui reste en métaphysique supérieur à Descartes; Jean de Salisbury, qu'on pourrait regarder comme le premier représentant de l'histoire de la philosophie depuis l'antiquité. Ensuite viendront Alcuin et Heiric d'Auxerre, Bérenger de Tours, Abélard, considéré surtout comme le précurseur de saint Thomas, les mystiques, comme saint Bernard et les Victorins; enfin Raban Maur et Remi d'Auxerre, Roscelin et Guillaume de Champeaux (1).

La succession des maîtres est continue d'Alcuin à Gerbert, à Abélard et à Jean de Salisbury; l'enseignement littéraire se constitue, comme l'enseignement philosophique. Pour l'un et pour l'autre, la seconde période relève de la première, l'Université de Philippe-Auguste se rattache aux écoles carolingiennes.

(1) Qu'on veuille bien se rappeler qu'il s'agit pour nous d'exposer les résultats essentiels et non de classer, sans en omettre aucun, tous ceux dont les noms doivent être conservés.

Enfin la philosophie n'est pas toujours, comme on l'a dit, la servante de la théologie. Avec saint Anselme, elle en est une auxiliaire fort utile, même nécessaire ; pour Gerbert, elle domine la théologie comme les sciences et les lettres ; pour Jean Scot, c'est la raison qu'il faut suivre, en tous sujets et en toutes circonstances. Et tous trois ont eu de nombreux partisans.

Ainsi la connaissance de cette première période est loin d'être à dédaigner, si on la considère uniquement en elle-même ; elle est indispensable pour qui veut faire l'histoire des idées dans les temps modernes ; elle est d'une nécessité absolue pour celui qui aborde l'étude du XIII[e] et du XIV[e] siècle, l'époque la plus féconde, et, par certains côtés — mais par certains côtés seulement — la plus originale de la Scolastique.

F. PICAVET,
Maitre de conférences à l'École des Hautes-Études.

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II

ET LA CHUTE DE L'EMPIRE

L'ouvrage que nous allons analyser est la thèse de doctorat ès lettres que M. Blondel, déjà docteur en droit et agrégé d'histoire, a brillamment soutenue en Sorbonne à la fin de l'année dernière (1).

Les lecteurs de cette *Revue* connaissent depuis longtemps notre savant collègue. Après une mission de deux années, d'où il a rapporté son étude si intéressante et si complète sur les Universités allemandes, M. Blondel professa pendant quatre ans l'histoire du droit public à la Faculté de droit de Lyon. Interrompue par la préparation de son grand travail sur Frédéric II, sa précieuse collaboration nous est aujourd'hui rendue. Entre temps et pour ne pas désapprendre le chemin de nos Écoles, M. Blondel avait fait un cours libre à la Faculté de droit de Paris.

Il constitue ainsi la preuve vivante du rapprochement qui s'opère entre les diverses Facultés, et d'où sortiront, en dépit de bien des malentendus, les Universités provinciales, réaction nécessaire contre une centralisation tellement excessive qu'elle en devient stérilisante.

Le beau livre que cet historien doublé d'un juriste nous donne aujourd'hui, et dont ses séjours en Allemagne ont seuls rendu possible la difficile et laborieuse préparation, atteste non seulement une érudition profonde, utilisée avec un grand art de composition, mais encore une élévation de vues fort remarquable.

Dans une introduction magistrale l'auteur compare le développement de la constitution politique en Angleterre, en Allemagne et en France. Tandis que l'histoire d'Angleterre est l'his-

(1) *Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la constitution allemande dans la première moitié du XIIIe siècle*, par M. Georges Blondel, docteur en droit et docteur ès lettres, professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon (A. Picard, XLVI-440 p. in-8.)

toire du développement des droits et des libertés du peuple, et que l'histoire de France est surtout celle du progrès des droits et de la puissance du roi, l'histoire d'Allemagne nous montre le triomphe de la féodalité, et en dépit d'affinités de race étroites, le morcellement d'un pays poussé à ses dernières limites. Conquête du pouvoir politique par la nation, conquête du pays par le roi, conquête de la souveraineté territoriale par les princes, tel est le trait distinctif de l'évolution constitutionnelle dans chacun des trois pays. La féodalité y a produit des résultats bien différents. En France, le suzerain absorbe les droits de souveraineté et ne laisse à l'aristocratie qu'un petit nombre de privilèges, odieux sans doute, mais n'ayant aucune valeur politique. En Angleterre la féodalité se transforme en une monarchie constitutionnelle, où l'oligarchie est encore puissante, mais où la bourgeoisie obtient du moins l'égalité des droits civils; les classes marchent si rapprochées qu'elles semblent parfois se confondre : « L'orteil du paysan, dit Shakespeare (1), touche de si près le talon du gentilhomme qu'il l'écorche. »

En Allemagne le souverain est dépouillé de tout et le peuple n'a rien en partage. La féodalité garde les droits politiques, et, à ce point de vue, le pays reste profondément morcelé; mais sur le terrain du droit privé se manifeste une aspiration vers l'unité. Elle se révèle par une acceptation plus complète qu'en France du droit privé des Romains. Chez nous c'est dans le droit public surtout que le droit romain devient prépondérant; les juristes en tirent merveilleusement parti pour assurer la centralisation du pouvoir et l'unité politique du pays. En Allemagne au contraire, où le droit privé de Rome a rencontré dans les coutumes une résistance moins énergique et moins vivace, les Empereurs, qui se disaient pourtant les continuateurs des Césars, ne surent pas tirer parti de principes qui eussent été cependant tout à leur avantage.

Après cette entrée en matière qui ouvre de si larges horizons et semble nous faire espérer une nouvelle étude sur un sujet d'un intérêt tout à fait général, l'auteur aborde le règne de l'empereur Frédéric II, qui a une importance considérable pour l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne.

La chûte de ce prince, dont la physionomie est toujours restée si énigmatique, marque l'effondrement de l'Empire et semble le signal d'une recrudescence de la féodalité. Jusqu'alors le courant central de la politique européenne semblait passer par l'Alle-

(1) SHAKESPEARE, *Hamlet*, scène XVII.

magne. Au XIII[e] siècle il s'en détourne et passe en France, où le pouvoir central grandit tandis que l'Allemagne se morcelle de plus en plus.

M. Blondel a entrepris d'étudier de nouveau cette époque décisive dans l'histoire du peuple allemand. Ce n'est pas l'histoire de Frédéric II qu'il s'est proposé d'écrire de nouveau, le sujet a déjà suscité un nombre suffisant de travaux; ce sont les institutions de cette époque, dont les historiens parlent peu, qu'il a eues surtout en vue. Si intéressante que puisse être la personne de Frédéric II, il importe beaucoup plus, à ses yeux, pour comprendre l'histoire intérieure de l'Allemagne, de connaître le travail de désagrégation qui se fit alors dans les institutions et dont le contre-coup s'est prolongé pendant des siècles.

Tout en reconnaissant ce que sa division a de factice, l'auteur a cru ne pouvoir mieux faire que d'étudier successivement à l'aide des chroniques et surtout des chartes, la féodalité laïque, le clergé, les villes et les classes rurales. Il constate d'abord les progrès que font les grands dans la voie de l'indépendance. A la différence des rois capétiens, les rois d'Allemagne, préoccupés de leurs intérêts dynastiques, ne s'inquiétèrent pas assez de reconquérir peu à peu le sol et aliénèrent les droits régaliens avec trop de facilité. Le terrain fut d'ailleurs moins favorable pour eux que pour nos rois de France, parce que la libre propriété était, selon l'auteur, beaucoup plus répandue en Allemagne que chez nous. Il y avait un grand nombre d'alleux, et la maxime « nulle terre sans seigneur » n'y avait pas reçu son application, de sorte que les rois allemands ne purent, comme les rois de France, devenir la clef de voûte de la hiérarchie féodale. L'accroissement de pouvoir des seigneurs féodaux semble aussi une application de cette loi historique, d'après laquelle à toute période de désagrégation des forces sociales succède une évolution contraire qui tend à reconstituer une série d'unités nouvelles. Ducs et comtes essayent, chacun de leur côté, de refaire un petit pouvoir central à leur profit. C'est là ce qui empêcha la féodalité d'aboutir à ses dernières conséquences.

D'après M. Blondel, les seigneurs ecclésiastiques firent plus de progrès encore que les autres dans la voie de l'indépendance, pour deux raisons principales : d'abord parce que les rois d'Allemagne avaient eu l'idée pleine de dangers de s'appuyer sur les évêques pour mieux lutter contre la féodalité laïque; ensuite parce que Frédéric fut obligé d'acheter au prix de grosses concessions le bon vouloir ou la neutralité du clergé dans sa lutte

contre le pape. Mais ce marchandage des consciences, aussi peu honorable pour les uns que pour les autres, ne profita guère à l'Empire ; le règne de Frédéric II marque un progrès très accentué dans cette lente formation autour de chaque grand centre religieux d'une domination politique et territoriale préjudiciable à la royauté.

Aucune idée maîtresse ne paraît se dégager des documents qui parlent des rapports de Frédéric avec les villes. Les mesures de faveur sont nombreuses, mais, d'après l'auteur, il est permis de croire que c'est seulement à l'égard des villes impériales (parce qu'il y trouvait son avantage) que cet Empereur fit preuve de générosité. Le développement des libertés communales étant presque toujours en opposition avec l'intérêt de l'évêque ou du seigneur, Frédéric ne pouvait favoriser en même temps ceux-ci et celles-là, Les villes donc, on nous en donne la preuve, furent ordinairement sacrifiées. Frédéric ne chercha pas, comme il l'eût pu, à se servir d'elles pendant son règne comme d'une force défensive qui lui eût permis de se dégager des vieux cadres féodaux et de favoriser une transformation politique et sociale qui eût pu être féconde. Quant aux populations rurales, il ne semble pas que Frédéric s'en soit fort inquiété. Mais M. Blondel estime que l'organisation politique du moyen âge allemand ne peut être comprise si on se contente de le contempler du haut du gouvernement, ou si on se borne à étudier la conduite des seigneurs, sur lesquels les chartes et les chroniques attirent surtout l'attention. Il faut descendre aussi bas que possible, jusqu'aux couches profondes sur lesquelles repose l'organisation sociale. En Allemagne surtout, pays agricole, elle s'est formée par en bas. Les documents qui renseignent sur les populations rurales sont malheureusement peu nombreux et difficiles à interpréter; il semble néanmoins que la première moitié du XIIIe siècle ait vu s'accomplir un changement notable dans le caractère juridique des tenures. On voit se multiplier les baux héréditaires qui amènent une fixité plus grande des charges et une amélioration du sort des paysans.

Ces recherches conduisent en somme à un jugement sévère sur la politique de Frédéric II en Allemagne. On doit blâmer surtout cet Empereur d'avoir persisté en dépit de ses engagements à vouloir réunir les deux couronnes, d'avoir aggravé sa faute en faisant couronner son fils roi des Romains. Frédéric ne voulut pas comprendre que ce titre de roi d'Allemagne auquel il tenait tant l'obligeait à séjourner dans ce pays, à en étudier les mœurs, les

aspirations et les besoins; il ne sut même pas profiter de l'enthousiasme avec lequel il avait été accueilli en 1212, pour tenter de régulariser l'évolution constitutionnelle.

Mais ne faut-il pas compter avec la force des circonstances: et Frédéric eût-il pu remonter le courant, comme M. Blondel paraît le penser? Nous nous bornons à poser la question. Il faut du moins reconnaître avec l'auteur que son règne semble avoir été décisif dans l'histoire de la formation de cette souveraineté territoriale (*Landeshoheit*) qui transforma le pays pour de longs siècles en une république anarchique de principautés et de seigneuries sans cesse en lutte les unes avec les autres.

Peut-être ce particularisme eut-il son bon côté et contribua-t-il à rendre plus intense le développement de la vie locale, de l'esprit d'initiative et de la force individuelle. Bismarck lui-même, dont M. Blondel cite de curieuses réflexions, semble de cet avis; mais au point de vue politique le règne de Frédéric fut certainement funeste à l'Allemagne. Une grande nation a besoin pour résister aux secousses du dedans et surtout aux attaques du dehors d'une autorité respectée de tous, qui soit pour elle une force permanente au jour du danger. Le pouvoir central s'effaçant, tout devint local, il n'y eut plus de patriotisme; l'Allemagne resta soumise à une aristocratie oppressive et demeura en proie à des dissensions qui l'empêchèrent de jouer dans la politique européenne le rôle auquel l'époque des empereurs de la maison de Souabe semblait la prédestiner.

Telle est la conclusion de ce grand travail où la science de la composition, l'élégance et la clarté du style savent toujours rendre attrayante une érudition aussi solide qu'exempte de tout vain étalage.

C. APPLETON.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

LETTRE DE CLERMONT

Le vendredi 17 février 1893, les professeurs de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand conduisaient à sa dernière demeure un de leurs collègues, M. Dosson, emporté le 15 par une maladie cruelle, à l'âge de quarante ans.

Professeur de langue et littérature latines, M. Dosson était un savant distingué et déjà hors de pair. Philologue érudit, fin lettré, travailleur acharné, il était destiné à un brillant avenir. Sa mort est une perte non seulement pour la Faculté de Clermont, mais pour les lettres latines et l'érudition française.

C'est l'excès de travail qui l'a tué, ruinant peu à peu cette constitution d'apparence si robuste. On peut dire qu'il est tombé « au champ d'honneur de l'étude ». Outre sa remarquable thèse sur *Quinte-Curce*, si brillamment soutenue en Sorbonne en 1887, il faut citer de M. Dosson ses excellentes éditions classiques de *Quintilien*, de *Quinte-Curce*, de *Salluste*, enfin l'important travail dont l'avait chargé la maison Hachette, l'édition de César, *De bello gallico*, commencée autrefois par M. Eug. Benoist. Si l'édition savante est encore une fois interrompue, du moins l'édition classique est achevée; au moment où il est tombé malade, notre collège venait d'en corriger les dernières épreuves, et il a pu voir son œuvre publiée. En considérant l'énorme somme de travail que représente cette édition classique (plus de 750 pages, avec notice sur César, notes grammaticales, remarques techniques sur l'armée romaine et l'armée gauloise, index historique et géographique, cartes, plans et illustrations, on se rend compte que ces sortes de travaux peuvent user parfois plusieurs vies d'homme.

Après les mérites professionnels du savant, il faudrait rappeler les qualités morales de l'homme, si estimé de ses collègues, si aimé de ses élèves. Mais je ne saurais mieux faire que de citer ici quelques paroles de notre honoré doyen, M. Emm. des Essarts, extraites de son beau discours aux obsèques de M. Dosson :

« Dosson n'était pas seulement un être privilégié par le savoir. C'était avant tout un homme de caractère et de cœur, ce qui est plus rare peut-être qu'un homme de talent. Il recélait sous des dehors froids une nature affectueuse et tendre, une nature d'ami... Il déployait une droiture admirable, il possédait au plus haut degré toutes les vertus viriles qui ne font pas toujours le succès, mais qui constituent l'honneur : le mépris de la fourberie, l'horreur de l'injustice, le culte du droit, la passion de la vérité. Il était énergique parce qu'il était sensible, et bon, parce qu'il était fier. »

En somme, on peut dire de lui, avec M. des Essarts, qu'il personni-

fiait « les deux excellences de l'âme humaine : le travail et la loyauté. »

Quoique M. Dosson n'ait pas eu le bonheur de se créer un foyer et une famille, cependant il n'est pas disparu tout entier; son nom est attaché à des ouvrages qui lui font honneur, et son souvenir vivra, pieusement gardé au cœur des amis qui l'ont connu et apprécié.

G. ALLAIS.

LETTRE D'AMSTERDAM

Amsterdam, le 30 mars 1893. — Les nuages qui menaçaient depuis quelque temps l'existence de l'Université sont heureusement dispersés. A l'occasion de la discussion du dernier budget, un des membres du Conseil municipal avait posé la question de l'existence ultérieure de l'institution universitaire, autrefois Athenée, et qu'un vote du Corps législatif et la volonté du Conseil municipal avaient transformée en Université communale. Cependant les frais de cette université commençaient à être un peu lourds pour un budget municipal; d'autre part le nombre des étudiants n'ayant jamais cessé d'augmenter, l'état florissant des études justifiait l'opinion de ceux qui avaient voulu que la capitale des Pays-Bas, toujours respectant et vénérant le *mercator sapiens*, eût son Université.

La question de supprimer l'Université une fois posée, l'opinion publique eut l'occasion, pendant plusieurs mois, de se prononcer. Bien des voix s'élevèrent pour son existence ultérieure, et ceux qui voulaient que la cognée, qui déjà était mise à la racine de l'arbre, fit son œuvre, n'étaient pas nombreux. Enfin, le 29 mars, la question fut discutée en séance publique. Sur 35 membres qui ont donné leur suffrage, 9 seulement ont voté pour son abolition. Nous félicitons la ville d'Amsterdam de ce vote libéral.

Puisque l'affaire a eu ce résultat, nous croyons pouvoir être court et nous abstenir d'autres commentaires. Nous avons l'espoir que l'Université continuera à contribuer, comme par le passé, à la prospérité d'Amsterdam. E.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

L'École libre des sciences politiques en 1891-92. — L'École libre des sciences politiques s'attendait à voir diminuer, par un effet naturel de la loi militaire du 15 juillet 1889, le nombre des jeunes gens qui fréquentent ses cours. Le diplôme qu'elle délivre n'est pas au nombre des titres qui exemptent de deux années de présence sous les drapeaux; il ne saurait exercer le même attrait que ceux qui confèrent cet avantage; un certain nombre de jeunes gens qui, libres de n'écouter que leurs aptitudes et leurs goûts, seraient venus suivre ses cours, doivent en être aujourd'hui détournés par la préoccupation de conquérir un titre qui les dispense de deux années de caserne. Néanmoins l'affluence n'a pas été moindre en 1891-1892 que les années précédentes : 417 inscriptions ont été prises, dont 337 par des élèves désireux de suivre l'ensemble des cours d'une des sections organisées à l'Ecole. Parmi ces derniers figuraient 49 étrangers appartenant à des nationalités diverses. 32 diplômes ont été délivrés : 13 dans la section diplomatique, 1 dans la section générale, 9 dans la section administrative, 9 dans la section économique et financière, 7 de ces diplômes ont été obtenus par des étrangers. Les épreuves subies d'une manière particulièrement brillante par les élèves classés les premiers ont permis au jury d'accorder à 5 candidats la mention « avec grande distinction » et à 4 autres la mention « avec distinction ». 105 élèves de 1re année ont subi les épreuves correspondant à leur année d'études.

Depuis longtemps déjà c'est à l'Ecole libre des sciences politiques que la plupart des jeunes gens qui se destinent aux hautes carrières de l'Etat viennent demander une préparation élevée aux fonctions administratives ou diplomatiques qu'ils sont destinés à remplir; la presque totalité des candidats admis depuis 15 ans aux concours d'entrée dans ces carrières ont suivi son enseignement. L'année 1891-1892 a continué, à cet égard, une tradition bien établie. Le premier des deux auditeurs au Conseil d'Etat nommés à la suite du concours de décembre 1891 avait puisé à l'Ecole les éléments de son succès. Les 4 attachés au ministère des Affaires étrangères, issus du concours de janvier 1892, et les 7 adjoints à l'inspection générale des finances admis au concours de mars 1892, avaient également suivi les cours de l'Ecole. Il en est de même des 4 candidats reçus au concours pour l'auditorat à la Cour des Comptes en mai 1892 et de l'adjoint à l'inspection générale nommé au concours d'août 1892.

Plusieurs cours nouveaux, inaugurés en 1891-1892, ont témoigné une fois de plus de la souplesse avec laquelle l'Ecole, maîtresse absolue de ses programmes, sait multiplier les ressources de son enseignement afin de donner satisfaction aux besoins nouveaux qui viennent à

s'affirmer. M. Georges Paulet, chef de bureau au ministère du commerce, a, dans une série de conférences, examiné et défini la condition légale des ouvriers de France. M. Cheysson, abordant les questions ouvrières proprement dites, a étudié la situation économique des ouvriers et les systèmes proposés tant en France qu'à l'étranger pour résoudre ou du moins atténuer les difficultés qui trop souvent surgissent dans les rapports entre le capital et le travail. Il est inutile d'insister sur la portée de ces enseignements auxquels l'actualité et l'acuité des questions sociales donnent un intérêt de premier ordre; hommes d'État, administrateurs ou chefs d'industrie ne sauraient rester indifférents à des problèmes qui se posent chaque jour et avec lesquels ils sont obligés de compter; l'Ecole qui s'est toujours préoccupée de former des esprits éclairés, aptes à exercer une salutaire influence sur les destinées du pays, ne pouvait manquer de faire une place à l'étude de ces questions vitales et trop délicates pour s'accommoder de solutions improvisées.

Les questions coloniales tendent à jouer un rôle de plus en plus important pour l'avenir des sociétés modernes. Le développement des industries sans cesse en quête de débouchés nouveaux conduit les nations européennes à chercher au loin des clientèles autrefois inconnues ou du moins négligées. La France s'est ouvert, il y a peu d'années de nouveaux territoires; elle possède, depuis longtemps, de magnifiques possessions qu'elle n'a pas encore su mettre complètement en valeur. Au lendemain de notre établissement au Tonkin et en Annam, en 1886, l'Ecole avait fondé une section coloniale destinée à donner les éléments d'instruction nécessaires aux jeunes gens que tenterait une carrière en Indo-Chine. Elle se proposait de joindre à cette fondation, lorsque les circonstances le permettraient, l'organisation d'un enseignement propre à former les esprits que séduiraient soit des fonctions publiques, soit des entreprises privées dans notre empire africain. Cette pensée a pu être réalisée en 1891-1892. Il fallait donner aux jeunes gens destinés à vivre en Algérie ou en Tunisie une connaissance exacte des deux éléments en présence : les Européens et particulièrement l'administration française d'une part, les indigènes de l'autre. Les règles juridiques ou économiques applicables à l'Algérie ou à la Tunisie ont été l'objet d'études plus approfondies dans les cours généraux; les mœurs et les coutumes des indigènes ont été examinées, d'une manière spéciale, dans le cours de droit musulman confié à M. Houdas, professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes. Le complément naturel de cet enseignement était un cours de langue arabe qui permit aux élèves d'acquérir, en peu de temps, des notions suffisantes de langage courant pour être à même d'entrer en relations avec les indigènes sans se trouver à la merci d'un interprète. Ce cours, également confié à M. Houdas, a été inauguré en novembre 1892.

Enfin, M. Christian Schefer a retracé, dans un cours libre, l'histoire de la prise de possession de l'Afrique au XIXe siècle par les puissances européennes, et le tableau des compétitions qui ont pour épilogue le partage du continent noir.

Les intéressants détails que l'on vient de lire sont dûs à une obli-

geante communication de l'honorable M. Boutmy, directeur de l'Ecole, à qui la *Revue* est heureuse d'offrir publiquement l'expression de sa reconnaissance.

ALGER

Les écoles d'enseignement supérieur d'Alger en 1891-92. — I. Résumé de la situation générale. — Les écoles de droit, médecine, sciences et lettres d'Alger ont réuni 496 élèves ou auditeurs, délivré 890 inscriptions et fait passer 708 examens. Voici le détail des chiffres ci-dessus : 1° *Étudiants ou auditeurs*, droit : 192, dont 102 immatriculés, médecine ; 118 ; sciences, 53, dont 9 correspondants résidant hors d'Alger ; lettres, 64 élèves correspondants, 40 auditeurs libres, 20 étudiants bénévoles se préparant aux diplômes de langues arabe et kabyle. 2° *Inscriptions :* droit, 498, médecine, 363 ; sciences, 29. 3° *Examens :* droit, 179 (119 admissions) ; médecine, 79 (66 admissions) ; sciences, 181 (68 admissions) ; lettres, 338 (132 admissions) ; arabe et kabyle, 31 (18 admissions).

II. Statistique particulière. — I. *École de Droit :* 192 auditeurs ont fréquenté les cours, ou ont été régulièrement dispensés, savoir : *capacité*, 3 ; *licence*, 1re année, 58 ; 2e année, 21 ; 3e année, 23 ; *législation algérienne et droit musulman*, 1re année, 33 ; 2e année, 36 ; *droit français aux indigènes*, 18. Il a été pris 498 inscriptions, savoir : *capacité*, 4 ; *licence*, 1re année, 131 ; 2e année, 82 ; 3e année, 66 ; *législation algerienne*, 1re année, 88 ; 2e année, 127. On compte 5 inscriptions de plus que l'année précédente, 179 étudiants ont passé des examens, dont voici le détail : *licence*, 32 (22 admis) ; *baccalauréat*, 1er examen, 49 (31 admis) ; 2e examen, 35 (24 admis) ; *capacité*, un examen, suivi d'admission ; *certificat de législation algérienne*, 1er examen, 24 (15 admis) ; 2e examen : 1° candidats licenciés, 16 (admis, 10) ; 2° non licenciés, 21 (admis, 15) ; *certificat supérieur* de législation algérienne, un examen, suivi d'admission. Il s'est présenté 14 candidats de plus que l'année dernière.

Travaux des professeurs. — Les travaux de l'École de droit se résument dans la contribution régulière et assidue des professeurs à la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*, recueil fort important et d'une grande utilité pour la colonie ; un grand nombre de magistrats et de jurisconsultes y collaborent conjointement avec le corps enseignant.

Avant de quitter l'École de droit d'Alger, il importe de signaler qu'au nombre des concours annuellement ouverts devant elle aux étudiants, il en est un particulièrement réservé aux indigènes, élèves du cours de droit français. L'honorable directeur de l'École constate l'ardeur que ces jeunes indigènes apportent à l'étude de notre droit ; malheureusement, ils connaissent mal la langue française, ce qui ne laisse pas de créer de sérieuses difficultés aux juges de ce concours, qui est purement oral.

Le rapport du directeur de l'École se termine par l'expression du regret qu'il éprouve de ne pas voir figurer Alger parmi les noms des villes qui semblent destinées à devenir un jour sièges d'Universités. Il estime que les services considérables rendus par nos écoles supérieures imposeront un jour une transformation dont ces écoles se montrent dignes.

II. École de plein exercice de médecine et de pharmacie. — **118 étudiants ont suivi les cours de l'École et pris 363 inscriptions, qui se décomposent ainsi : *doctorat*, 188 inscriptions prises par 65 élèves; *officiat*, 67 inscriptions par 22; *pharmacie*, 1re *classe*, 30 inscr., par 8; 2e *cl.*, 78 inscriptions par 23. Il y a progrès sur l'année antérieure : on compte, en effet, 13 élèves et 42 inscriptions de plus; il est à remarquer toutefois que, si le nombre des étudiants qui aspirent au doctorat augmente, celui des aspirants à l'officiat diminue; cette constatation, loin d'être regrettable, témoigne au contraire d'un zèle croissant pour l'obtention du grade supérieur.**

Examens. **— Les examens qui ont été subis à l'École d'Alger doivent être distingués en 3 catégories : 1° examens de doctorat (1er et 2e) passés devant un jury composé de professeurs de la Faculté de Montpellier; 2°, examens pour l'officiat, pour les grades de pharmacien et de sage-femme de 2e classe ainsi que pour la validation du stage officinal, passés devant un jury présidé par un professeur de Montpellier; 3° examens de fin d'année passés devant les professeurs de l'École seuls. Les résultats ont été les suivants : 1° *Doctorat*. 2e examen, 1re partie : 6 candidats, 4 reçus; 1er examen, 13 candidats, 9 reçus; 2e examen, 2e partie, 4 candidats, tous admis : total 19 candidats, 17 reçus. 2° *Officiat et sages-femmes* (2e *cl.*) : *officiat*, 1er examen, 4 candidats, 3 reçus; 2e examen, mêmes chiffres; 3e examen, 3 candidats, 1 admis. *Sages-femmes* : 5 candidates, toutes admises. 3° *Pharmacie* (2e *cl.*) *et stage officinal : pharmacie*, 1er examen, 5 candidats, tous reçus; 2e examen, 5 candidats, 4 admis; 3e examen, 1re partie : 10 candidats, 7 admis; 2e partie, 6 candidats, tous reçus. *Stage officinal* : 22 candidats, 19 admis. 4° *Examens de fin d'année : officiat* : 20 candidats, 14 admis; *pharmacie* (1re *cl.*), 5 candidats, 4 admis; 2e *cl.*, 23 candidats, 13 admis; *sages-femmes* : 13 candidates, toutes reçues.**

Personnel enseignant. **— L'École d'Alger compte 16 chaires magistrales, 2 chaires complémentaires de clinique, 6 professeurs suppléants, 2 chefs de travaux, 3 chefs de clinique, 8 préparateurs de cours; au total, 37 maîtres de tout ordre. 59 travaux, consistant en articles, notices et observations diverses ont été publiés par 18 professeurs.**

III. École supérieure des sciences. — **53 étudiants ont suivi les cours; 15 se destinaient aux diverses licences; on a compté en outre 6 élèves correspondants se préparant à l'agrégation, et 3 se préparant aux licences. *Examens*. Les divers baccalauréats fournissent les chiffres suivants : 1° *lettres-mathématiques*, 6 candidats, 5 reçus; 2° *sciences* (*complet*), 107 candidats, 44 reçus : 3° *sciences* (*restreint*), 48 candidats, 26 reçus; 4° *enseignement spécial* 20 candidats, 11 reçus. Au total, 181 examens et 86 réceptions, soit 47 p. 100.**

Travaux des professeurs. **— 15 professeurs ont fait paraître 33 publications.**

IV. École des lettres. — **(*Examens*). 1° *Baccalauréat* : 1re *partie* (*ancien régime*), 16 candidats, 9 admis; 2e *partie* (*ancien régime*), 73 candidats, 33 admis; 1re *partie* (*nouveau régime*) 164 candidats, 49 admis; 2e *partie* (*nouveau régime*), 34 candidats, 21 admis; *enseignement secondaire moderne* : 44 candidats, 16 admis; *enseignement spécial* : 7 candidats, 4 admis. Au total, 338 examens divers, suivis de 123 admissions. 2° *Brevets et diplômes d'arabe* : 31 candidats, 18 reçus.**

Conférences. — 84 étudiants présents à Alger ont suivi les conférences de l'École, savoir : candidats à la licence, 4; aux certificats d'anglais ou d'italien, 8; au brevet d'arabe, 55; au diplôme d'arabe, 14; au brevet de kabyle, 3. Il convient d'ajouter à ces derniers 38 élèves du cours d'arabe d'Oran, et 15 du cours de Constantine. Les étudiants inscrits pour la préparation par correspondance ont été au nombre de 64, dont 7 pour l'agrégation de grammaire, 3 pour celle de philosophie, 4 pour la licence, 47 pour les brevets ou diplômes d'arabe ou de kabyle; 3 pour le certificat des langues vivantes. En outre, 28 étudiants bénévoles ont suivi les cours et conférences d'arabe, d'histoire et de littérature étrangère. 40 auditeurs libres ont fréquenté le cours public d'histoire, 30 celui de philosophie.

Travaux des professeurs. — 9 professeurs ont fait paraître 34 publications.

BESANÇON

Travaux des Facultés en 1891-1892. — Les Facultés de Besançon ont réuni dans l'année scolaire écoulée 306 étudiants (sciences, 70; lettres, 101; école de médecine, 135), et fait passer 809 examens (sciences, 240; lettres, 450; médecine et pharmacie, 119) respectivement suivis de 106, 238 et 96 admissions. La situation matérielle des établissements d'enseignement supérieur s'est peu modifiée depuis l'année précédente; les projets d'agrandissement des Facultés ont été soumis à l'examen du Ministère, d'où ils ne sont pas encore revenus; l'encombrement des bibliothèques donne toujours lieu aux mêmes plaintes. La Faculté des sciences continue à émettre le vœu de voir dédoubler la chaire de zoologie et botanique; la Faculté des lettres réclame avec persévérance le dédoublement de la chaire de littérature ancienne.

Statistique particulière des Facultés. I Sciences. — Le nombre des élèves de cette Faculté est sensiblement pareil à celui des années précédentes, et se chiffre par 70, ainsi répartis : boursiers de licence, 8; répétiteurs, 13; étudiants libres, 15; maîtres des collèges venant le jeudi ou envoyant des devoirs, 20. La dernière catégorie donne des résultats médiocres, et le mode de préparation des licences par correspondance est qualifié d'illusoire par l'honorable doyen. Pour la première fois, la Faculté des sciences a compté parmi ses élèves un boursier départemental; une somme de 1 000 francs a été votée, en vue de la création de cette bourse, par le Conseil général du Doubs.

Examens. I. *Licences.* — Mathématiques, 6 candidats, 3 reçus; physique, 7 candidats, 4 reçus; sciences naturelles, 3 candidats; un seul admis.

2. *Baccalauréat.* — A. *Lettres-mathématiques*, 12 candidats, 7 admis; *B. Complet*, 149 candidats (au lieu de 189 l'année dernière), 62 admis, soit 42 p. 100; *C. restreint*, 63 candidats, 27 reçus, soit 43 p. 100.

Travaux des professeurs. — 7 professeurs ont fait paraître 15 publications.

II. Lettres. — La Faculté des lettres a compté 101 étudiants réguliers, ainsi subdivisés : 1° candidats à la licence, lettres, 16; philosophie, 4; histoire, 3; langues vivantes (certificat), 17; 2° candidats à l'agrégation, philosophie, 6; histoire, 5; grammaire 13; langues

vivantes, 7; enseignement spécial, 5. A joindre, 25 correspondants. Ces étudiants se répartissent en : boursiers de licence, 7 (dont 1 boursier départemental), répétiteurs, 12; maîtres des collèges suivant les cours, 21; étudiants libres, 36.

Examens. 1. *Baccalauréat.* — Il ne s'est pas présenté moins de 442 candidats aux divers examens de baccalauréat; on en compte 25 de plus que l'année précédente. Les résultats des épreuves ont été les suivants : *A. Ancien régime :* 1re partie, 5 candidats, 2 reçus (40 p. 100); 2e partie, 124 candidats, 76 reçus (62 p. 100). *B. Nouveau régime :* 1re partie, 263 candidats, 129 admis (49 p. 100); 2e partie, 20 candidats, 11 admis (56 p. 100). *C. Enseignement secondaire moderne :* 30 candidats, 15 reçus (50 p. 100). — 2. *Licence.* 8 candidats se sont présentés aux diverses licences; les admis ont été au nombre de 5, savoir : lettres, 3; philosophie, 1; histoire, 1. — 3. *Agrégations et certificats :* La Faculté a compté parmi ses élèves, à l'agrégation de grammaire, 5 admissibles et 2 définitivement reçus; à celle d'histoire, 1 admissible; à celle de l'enseignement spécial, 2 admissibles; au certificat du même enseignement, 1 reçu; au certificat d'anglais, 1 reçu.

La Faculté a eu à examiner deux thèses (une latine et une française) en vue du doctorat; la soutenance aura lieu prochainement.

III. École de médecine. — 67 élèves ont pris 229 inscriptions (en 1890, il y avait eu 196 inscriptions prises par 49 élèves); voici la répartition : doctorat, 33 élèves; officiat, 21; pharmacie, 1re cl., 3; 2e cl., 10. On compte en outre 68 étudiants en cours de scolarité (contre 47 en 1890); savoir : validation de stage, 13; examens probatoires de pharmacie, 15; id. d'officiat, 4; id. de sages-femmes, 36. Le nombre total des étudiants ayant accompli au moins un acte de scolarité s'est donc élevé à 135, alors qu'il n'avait pas dépassé 96 l'année précédente.

Examens. — 1. *Doctorat : 1er examen,* 18 candidats, 15 admis; *2e examen, 1re partie,* 3 présentés, 2 reçus; *2e partie,* 3 présentés, tous reçus. A la même catégorie d'étudiants appartenaient les 9 candidats qui se sont présentés à l'École de Santé militaire de Lyon : 7 ont été admis, dont un avec le no 1, un autre avec le no 9. Détail remarquable : tandis que, pour l'ensemble du territoire français, les moyennes d'admissibilité et de réception à l'École de Lyon se chiffraient respectivement par 45 et 18 p. 100, Besançon présente les chiffres flatteurs de 77 et 44 p. 100. 1. *Examens de fin d'année : officiat,* 8 candidats, 6 reçus. 2. *Examens de fin d'études : officiat,* 28 candidats, 24 reçus; *pharmacie* (2e *cl.*), 10 candidats, tous reçus; *stage officinal,* 13 candidats, tous reçus; *sages-femmes,* 36 présentées, 30 reçues.

Nota : Sauf pour la Faculté des sciences, le rapport officiel sur les travaux des Facultés de Besançon ne fournit aucun détail sur les publications dues aux membres du corps enseignant.

CHAMBÉRY

L'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres en 1891-92. — La situation de cette École n'offre point de modification importante depuis l'année précédente. Toutefois, M. le recteur Zeller annonçait, dans son discours de rentrée, que le Conseil municipal de Chambéry venait de voter récemment, à l'unanimité, l'agrandissement et la restauration de l'École. Celle-ci est appelée, en

effet, à rendre les plus précieux services à la Savoie, et elle fera bien de « profiter du moment où l'on remet à neuf sa maison pour rajeunir son enseignement ». Ainsi parle l'honorable recteur, qui, fort judicieusement, ajoute : « S'il est à souhaiter que l'École continue son œuvre de haute vulgarisation scientifique et littéraire, il n'est pas moins désirable qu'elle remanie ses programmes et les oriente de plus en plus dans le sens des intérêts régionaux ». Aux cours si appréciés de modelage et de stéréotomie, il serait utile de joindre un enseignement industriel plus développé et un enseignement agricole, qu'il ne faudrait pas créer de toutes pièces, car un simple remaniement des cours existants de botanique, chimie et de géologie suffirait.

En 1891-92, les conférences de l'École et surtout les cours ont été suivis par des auditeurs nombreux et assidus. Ces cours rappellent les anciennes leçons publiques des Facultés : utiles au point de vue de la culture générale de la population, ils ne mènent à aucun grade; car l'Ecole n'a pas d'étudiants réguliers et ne confère aucun diplôme.

L'enseignement comprend des cours de chimie, de botanique, de géologie, de physique, de géométrie et de dessin géométrique, d'ornement et de modelage, de stéréotomie, d'histoire, enfin de littérature.

Des diplômes, mentions et médailles sont décernés par un jury que nomme le Recteur aux meilleurs élèves des cours de dessin, de modelage et de stéréotomie. Il y a eu cette année 2 diplômes, 6 médailles, 10 mentions.

Le directeur de l'École de Chambéry a fait paraître trois publications relatives à la géologie.

ALLEMAGNE

Séminaire des langues orientales à l'Université de Berlin. — Ce séminaire a été fréquenté, durant le semestre d'été 1892, par 86 élèves, soit 32 de moins par rapport au semestre d'hiver 1891-92. Durant le dernier semestre, on a compté 63 auditeurs se préparant à des fonctions officielles et 23 poursuivant leurs études dans un but d'intérêt privé. Le cours de langue arabe a réuni le plus grand nombre d'élèves, soit 19 réguliers, et 6 appartenant à d'autres sections : 15 élèves ont suivi le cours de chinois, 9 celui de langue turque. Le cours de grec moderne, récemment introduit dans le programme de la préparation aux fonctions officielles, a réuni 2 élèves réguliers et 9 auditeurs libres; les cours non préparatoires aux emplois rétribués par l'État ont été respectivement fréquentés comme suit : espagnol, 14 élèves, dont 6 séminaristes réguliers et 8 étrangers; russe, 9 élèves. 36 aspirants aux fonctions de drogman ont suivi l'enseignement préparatoire aux emplois officiels; 5 autres, déjà pourvus du diplôme de drogman, ont suivi un cours de perfectionnement. On a compté, en outre, parmi les séminaristes, 10 auditeurs appartenant à la Faculté de philosophie, 2 officiers, 3 théologiens, futurs missionnaires.

Outre les cours de langues proprement dits, le séminaire des langues orientales de Berlin possède, depuis l'ouverture du dernier semestre d'hiver, un enseignement spécial de l'hygiène et de l'agriculture dans les pays tropicaux. C'est le Dr Güssfeldt, qui a accompagné l'empereur allemand dans son dernier voyage au cap Nord, qui a été désigné

pour donner ces cours, et officiellement incorporé au personnel enseignant du séminaire.

Bourses de voyage instituées pour les maîtres de langues modernes : plan d'études pratiques pour ces mêmes maîtres. — Par suite de l'extension donnée en Allemagne à l'étude pratique des langues vivantes (anglais et français) dans l'enseignement secondaire, et particulièrement de la nécessité reconnue de perfectionner les maîtres de cet enseignement dans la pratique des langues qu'ils professent, il a été décidé par l'autorité supérieure que des bourses de voyage d'une valeur de 1,000 marks seraient instituées; six de ces bourses sont prévues au budget de la présente année. Par décision ministérielle du 15 juin dernier, ces bourses seront attribuées de préférence à des maîtres titulaires ou adjoints, et accessoirement à des candidats à l'enseignement des langues vivantes. La durée des bourses s'étend du 1er octobre 1892 au 1er avril 1893; des instructions précises sont données aux bénéficiaires, en vue de tirer le meilleur parti de leur séjour en Angleterre et dans les pays de langue française; la résidence de Genève est particulièrement recommandée aux maîtres de français.

La question a été examinée, d'autre part, par le 5e congrès des philologues allemands modernes, tenu à Berlin en juin dernier, et les résolutions suivantes ont été adoptées : 1° Le but de l'enseignement des langues vivantes est de mettre les écoliers en état de comprendre aisément un auteur moderne français ou anglais, de saisir avec facilité et rapidité le langage usuel et d'en faire eux-mêmes usage. 2° Les exigences croissantes de cet enseignement impliquent, de la part du maître, une sérieuse préparation préalable. Cette préparation s'acquerra d'abord par le développement de séminaires pratiques, où les candidats, divisés par sections restreintes, suivant leur degré d'instruction, seront exercés à user aisément de la langue qu'ils étudient, et initiés à l'évolution politique, artistique et historique des nations dont ils doivent enseigner la langue. Il est souhaitable de retenir, plus que par le passé, l'attention des maîtres sur les auteurs français et anglais du siècle dernier, et particulièrement sur ceux dont les ouvrages servent de textes d'explication dans les gymnases.

On doit établir pour règle que la préparation des maîtres soit complétée par un séjour de plusieurs mois dans les pays étrangers : les établissements recommandés dans ce but sont les séminaires français de Genève, Lausanne et Neuchâtel. Enfin, on doit exiger des candidats à l'enseignement officiel des langues modernes que la moitié de leur année de stage soit passée en Angleterre ou dans les pays de langue française, et il leur sera prescrit d'attacher une sérieuse attention, non seulement à l'étude de l'idiome qu'ils doivent enseigner, mais encore à celle des circonstances économiques, politiques et sociales des pays où ils résideront temporairement.

3° Quant aux maîtres déjà pourvus de chaires, vu l'impossibilité de leur imposer un séjour à l'étranger, on devra instituer à leur bénéfice des cours de vacances professés par des Anglais ou des Français, de telle sorte qu'ils aient l'occasion de se perfectionner dans la pratique des langues qu'ils enseignent.

Les Universités allemandes et l'admission des femmes aux cours des Facultés. — Il résulte de l'enquête ouverte sur la question

que la plupart des Universités ou se sont prononcées pour la négative, ou ont écarté le problème en se déclarant désintéressées.

A Berlin, les Facultés de théologie,de droit et de philosophie se sont réfugiées dans l'abstention; la Faculté de médecine déclare maintenir la situation existante, c'est-à-dire, admettre les femmes à titre d'auditeurs libres sur autorisation spéciale du Recteur. La même solution a été acceptée par la faculté de philosophie de Göttingen, les autres Facultés se prononçant pour la négative.

L'honorable professeur et docteur Pierstorff, de l'Université d'Iéna, a saisi l'occasion pour résumer la situation des femmes au point de vue de l'admission aux études académiques dans les divers pays du monde.

Nous lui empruntons quelques renseignements intéressants : En Hollande, en Portugal et en Espagne, les femmes n'ont jamais été admises aux Universités : néanmoins, dans les 10 dernières années, 75 femmes ont conquis des grades académiques à Bruxelles, dont 14 en médecine, 17 en pharmacie, 24 en sciences naturelles. Deux ont même obtenu le doctorat dans cette matière.

En France, de 1866 à 1882, 109 femmes ont obtenu des grades : en 1886, on comptait à la Faculté de médecine de Paris 103 femmes, dont 8 seulement de nationalité française. En Suisse, depuis la décision de l'Université de Zurich qui a ouvert, en 1867, ses portes aux femmes, celles-ci ont conquis peu à peu l'admission à tous les cours : ce sont surtout les étrangères qui bénéficient de ce privilège. Dans le semestre d'hiver 1890-91, on comptait, sur un total de 2,315 élèves des Universités suisses, 229 femmes. L'admission de ces dernières à l'examen d'Etat pour l'exercice de la médecine date de 1871.

La Suède, le Danemarck et l'Italie ne mettent aucun obstacle à l'admission des femmes aux grades universitaires. La Russie a ouvert, de 1872 à 1887, des cours spéciaux aux étudiantes en médecine; en 1887, on comptait 700 femmes exerçant la médecine, sur 18,000 praticiens russes. En Autriche, les femmes sont reçues comme élèves libres; on cite toutefois deux ou trois doctoresses en médecine, dont l'une a été officiellement envoyée en Bosnie pour soigner les femmes mahométanes. L'Angleterre a su admirablement utiliser, à ce point de vue, les femmes-médecins formées à l'Ecole de médecine féminine de Londres. Les doctoresses anglaises obtiennent dans l'Inde un grand et légitime succès. Nous n'insisterons pas sur la liberté laissée, aux Etats-Unis, à toute femme qui le désire de suivre les cours les plus élevés et de conquérir les grades. Ces faits sont universellement connus.

Il sera plus intéressant de relever les conclusions du grand travail de M. le professeur Pierstorff. Il accepte en principe l'admission des femmes à tous les cours universitaires; mais il souhaite avec raison que la voie leur soit aplanie par une préparation méthodique dans des établissements d'enseignement secondaire : cette préparation existe partiellement et imparfaitement en Allemagne, soit au lycée Victoria, de Berlin, soit dans des instituts de Cologne, Darmstadt et Leipzig.

Chose singulière! c'est en Roumanie que le mode de préparation préconisé par notre auteur est le plus pratiquement développé. Il existe à Jassy et à Bukarest des gymnases de jeunes filles préparant au baccalauréat, grade qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur. Aussi compte-on en Roumanie nombre d'étudiantes en belles-lettres, et

une proportion appréciable d'étudiantes en droit et en médecine. La progression moyenne des inscriptions féminines dans ces deux dernières facultés est annuellement de 2 à 3.

Il existe en Roumanie deux doctoresses en médecine pourvues de fonctions officielles; on y remarque également plusieurs femmes-avocats, autorisées à plaider devant les justices de paix.

On sait qu'en Allemagne fonctionnent des associations importantes, qui se sont donné pour mission d'étendre les privilèges universitaires des femmes. L'une d'elles, qui s'appelle la « Réforme » a adressé, dans ce but, cinq pétitions successives à la Chambre des députés de Prusse. On a vu plus haut que, malgré l'évidente mauvaise volonté des Universités, les femmes gagnent du terrain en Allemagne. Les Facultés de philosophie renonceront probablement dans un délai plus ou moins rapproché à leur opposition systématique.

Les « Abiturienten » des gymnases prussiens. — La statistique la plus récente des *Abiturienten* prussiens (1891) fait connaître que le nombre de ces jeunes gens qui se destinent aux études universitaires présente une décroissance notable. 2,631 élèves des gymnases munis du certificat de maturité se sont fait inscrire aux Universités prussiennes en 1891; on en comptait 2,886 en 1890, et 3,052 en 1885. En revanche, 998 *Abiturienten* se destinaient en 1891 à d'autres emplois, tandis qu'on n'en comptait que 763 en 1889, et 458 en 1885 : la proportion s'est donc élevée, par ces derniers, de 13 p. 100 à 27 p. 100. On constate que cette catégorie a fourni 280 sujets à l'armée et à la marine, 285 aux postes, eaux et forêts, etc.; 241 à l'agriculture et à l'industrie, 152 aux écoles d'ingénieurs, électriciens et mécaniciens. Quant aux Facultés universitaires, celle de théologie réunit le plus grand nombre d'*Abiturienten* : 832, dont 475 protestants, 353 catholiques, et 4 israélites. Viennent ensuite : la médecine (770), le droit (733), la philosophie (138), les sciences mathématiques et naturelles (50).

Il résulte de la comparaison des chiffres annuels des inscriptions que les inscriptions de médecine, de théologie protestante et surtout de philologie sont en décroissance, tandis que celles de droit et de théologie catholique accusent un sensible progrès.

ESPAGNE

Situation budgétaire des Universités espagnoles. — Nous empruntons les détails qu'on va lire à un travail publié récemment dans la *Revista de España* par l'éminent professeur D. Manuel Torres Campos, que cette Revue s'honore de compter parmi ses correspondants et collaborateurs.

On sait que la situation financière de l'Espagne est assez précaire pour obliger son gouvernement à réduire le plus possible le budget des dépenses; mais, en ce pays comme ailleurs, il y a des services publics dont la subvention, sans cesse croissante, semble « intangible »; j'ai nommé la guerre et la marine, auxquelles il faut joindre ici l'agriculture, les travaux publics et les cultes; d'autres sont toujours sacrifiés : point n'est besoin de dire que l'instruction publique est de ce nombre.

Dans la loi des finances de 1891, les dépenses afférentes à l'instruction publique se chiffraient par 12,780,518 pesetas, somme considérée par le pouvoir comme suffisante pour subvenir aux besoins intellec-

tuels d'une population de 17,673,838 habitants. Avant d'examiner si cette thèse est défendable, remarquons d'abord que, d'une part, la proportion par tête des dépenses d'instruction publique est inférieure, en Espagne, à celle des pays les plus infimes et les plus obérés; ensuite qu'elle est aussi inférieure à ce qu'elle fut, même en Espagne, jusqu'à l'exercice 1887-1888.

D'après un discours prononcé au Sénat espagnol par l'honorable D. Julian Calleja y Sanchez (juin 1892), l'Espagne dépense moins pour l'instruction publique que n'importe quel pays d'Europe ou d'Amérique. En Espagne, le coût de l'Instruction ressort à 1,58 p. 100 du total général des dépenses publiques; tandis que la proportion est de 1,87 au Mexique, de 2 p. 100 en Portugal, de 3,12 en Danemarck, de 3,20 dans le Honduras. Le coefficient de la Turquie elle-même est, d'après l'honorable sénateur, supérieur à celui de l'Espagne.

Pourtant, dans ce pays même, les allocations budgétaires s'étaient accrues, par un mouvement lent mais continu, de 3,500,000 pesetas en 1843 à 6 millions en 1886; à cette dernière époque, les prévisions du ministre de l'instruction publique se chiffraient par 13,500,000 pesetas, soit 7,500,000 pesetas d'augmentation : progression énorme, comme on voit, qui cependant restait encore inférieure à celle qui avait marqué la période de 1850 à 1890 dans tous les autres départements ministériels.

Mais le projet de budget de 1892-1893 diminuait de près de 2 millions la subvention proposée et accordée dès 1887, et de près de 1 million celle de 1891 tandis que la dotation des travaux publics, pour le même exercice (68,179,209 pesetas), près de cinq fois supérieure au budget de l'instruction, était augmentée de plus de trois millions. La différence en moins pour l'instruction publique a été exactement de 989,114 pesetas (1892-1893). Voici en effet les chiffres des deux budgets : 1890-1891, 12,780,518 pesetas; 1892-1893, 11,791,404. Il importe d'ajouter que le budget total de l'Espagne comportait, pour 1892-1893, un accroissement de dépenses exactement égal à 2,443,987 pesetas, si bien que l'instruction publique, en y comprenant l'Institut géographique et statistique, également dépouillé de 174,320 pesetas, a payé en grande partie les frais des sacrifices consentis en faveur des autres services, et notamment de la guerre et de la marine.

Il s'agit de déterminer maintenant si ces économies, que l'on doit, pour être équitable, considérer comme imposées au gouvernement espagnol par d'inéluctables nécessités, peuvent être faites aux dépens de l'instruction publique sans en compromettre gravement l'existence et le développement.

En ce qui touche l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, l'honorable D. M. T. Campos admet à la rigueur qu'il puisse y être réalisé, sans trop de dommages, des économies sérieuses, d'une part en mettant à la charge des municipalités une portion plus considérable des dépenses de l'instruction primaire; de l'autre, en faisant rentrer dans les caisses de l'État une partie des excédents de recettes de l'instruction secondaire, dont le budget des provinces absorbe une proportion démesurée.

Restent les Universités. Ici, trois solutions économiques peuvent être examinées : la suppression des Universités, la diminution du nombre

des professeurs des Facultés, l'abaissement du traitement du personnel concordant avec la réduction des frais de matériel.

Il faut remarquer d'abord que les Universités espagnoles (européennes) ont été déjà ramenées de 40 à 10 par une loi très sage de 1845. D'après les chiffres d'une statistique officielle, datant de 1887, les 10 Universités actuelles correspondent à une population de 17,667,256 âmes, et le détail de la répartition par régions universitaires fournit les chiffres suivants :

UNIVERSITÉS.	Nombre des provinces comprises dans le ressort.	Total des habitants des provinces du ressort :
—	—	—
Séville	6	2 391 134
Valence	5	2 182 296
Barcelone	5	2 149 619
Santiago	4	1 967 239
Madrid	6	1 934 082
Grenade	4	1 780 783
Saragosse	6	1 570 986
Valladolid	7	1 562 809
Salamanque	4	1 123 211
Oviedo	2	1 005 077

Le chiffre de 10 Universités pour plus de 17 millions d'habitants ne peut avoir toute sa signification que par la comparaison avec les autres pays universitaires. En Allemagne, on compte 21 Universités pour 49,416,476 âmes; en Autriche, 10 pour 41,231,342; en France, 15 pour 38,343,192; en Belgique, 4 pour 6,147,041 ; en Hollande, 4 pour 4,564,565 ; en Suisse, 7 pour 2,917,754; en Italie, 21 pour 30,158,408; en Grèce, 1 pour 2,187,208; en Portugal, 1 (Coïmbre; mais il y a des Facultés de médecine isolées à Lisbonne, Oporto et Funchal), pour 4,708,178; en Suède, 2 pour 4,784,675; en Norvège, 1 pour 1,999,776; en Danemarck, 1 pour 2,185,189; en Russie, 9 pour 114,873,008. La moyenne générale ressort à la proportion suivante : Une Université pour 1 million 1/2 ou 2 millions d'âmes. D'après ce calcul, le nombre normal des Universités espagnoles oscille entre 8 et 11; le chiffre actuel n'a donc rien d'excessif, et ce n'est pas de ce côté qu'on peut songer à faire porter l'économie. Tout ce qui peut paraître souhaitable, c'est de remanier les circonscriptions universitaires, de façon à décharger les ressorts trop peuplés au bénéfice des Universités correspondant à une population moins dense. Il ne faut pas oublier toutefois, en songeant à une telle réforme, que, si les grandes Universités attirent plus d'étudiants, les petites Universités offrent l'avantage de maintenir ceux-ci dans un contact plus intime avec les maîtres, et de les préserver de beaucoup d'occasions de dissipation. Au point de vue de la répartition des étudiants entre les 10 Universités espagnoles, ainsi qu'à celui de la proportion entre le nombre des élèves et celui des professeurs, il ne semble pas qu'il y ait lieu de souhaiter un remaniement quelconque de la situation existante. Voici, en effet, le résumé des tableaux très instructifs publiés par le savant auteur du travail que nous analysons :

UNIVERSITÉS.	TOTAL DES ÉTUDIANTS : 1° Enseignement libre.	2° Enseignement officiel.	TOTAL GÉNÉRAL.	NOMBRE des PROFESSEURS.
Barcelone.	1 644	834	2 478	73
Grenade	697	937	1 634	62
Madrid.	3 163	1 986	5 149	123
Oviedo.	299	252	551	22
Salamanque	536	268	804	29
Santiago..	644	406	1 050	53
Saragosse	680	340	1 020	54
Séville	953	697	1 650	53
Valence.	639	437	1 076	46
Valladolid	841	458	1 299	45
TOTAUX. . . .	10 096	6 615	16 711	560

Il résulte de ce tableau que l'on compte en moyenne, dans chaque Université espagnole, 1,671 étudiants pour 56 professeurs. La comparaison avec les autres pays de l'Europe fournit des proportions sensiblement pareilles ; souvent même supérieures. Ainsi, en Allemagne, le rapport est de 1,367 étudiants pour 113 professeurs ; en Autriche, de 1,768 pour 147 ; en Suisse, de 330 pour 62 ; en Italie, de 785 pour 47 ; en Belgique, de 1,174 pour 47. Rien, dans cette comparaison, n'autorise à conclure que le personnel enseignant des Universités espagnoles soit trop considérable : de ce côté donc encore, point d'économie à chercher.

On va voir que les économies que l'on peut essayer de réaliser par la diminution des frais de matériel ou la réduction des traitements du corps professoral seraient encore moins dignes d'approbation.

L'honorable Don M. T. Campos s'exprime très sévèrement sur l'état présent des Universités espagnoles en ce qui concerne les divers instruments indispensables du travail scientifique, soit bibliothèques, soit laboratoires. L'état des bibliothèques universitaires est qualifié par notre auteur de « déplorable » : riches en apparence, car la plupart comptent un nombre considérable de volumes, elles ne possèdent presque aucun ouvrage moderne ; et cela parce que les crédits alloués de ce chef aux Universités sont d'une modicité dérisoire. Encore moins favorable, s'il est possible, est la situation des Facultés des sciences, de médecine, de pharmacie, dépourvues d'une quantité d'appareils aujourd'hui indispensables à une investigation scientifique en progrès incessant.

Quant aux émoluments des professeurs, ils ne sont en rapport ni avec la dignité du haut enseignement, ni avec les nécessités de la vie moderne. L'article que nous résumons relève, non sans une légitime amertume, les traitements des professeurs des principales Universités de l'Europe, depuis la dotation fabuleuse de 112,500 francs dont jouissent certaines chaires d'Edimbourg, les 25,000 francs des professeurs de Cambridge, les 12 à 25,000 touchés par quelques professeurs allemands, jusqu'aux 9,000 francs des professeurs de Jassy et aux

7,000 des professeurs de Zurich, citoyens d'un pays relativement pauvre, et en tous cas fort peu prodigue en général.

En regard, voici la situation des professeurs espagnols. La principale source de leurs revenus devrait être tirée des droits d'inscription, des consignations déposées pour les examens; mais il y a, de ce chef, un véritable impôt prélevé au détriment du corps enseignant par la direction générale de l'Instruction publique, qui a trouvé moyen de diminuer les revenus des professeurs par toutes sortes de prélèvements au bénéfice du fisc. Les *droits d'expédition* touchés par les employés des secrétariats généraux des Universités doivent également être déduits : si bien que la moyenne de ce que touchent les professeurs sur les droits d'inscription se trouve être de 3,500 francs : encore vient-on de voir que cette moyenne risque d'être purement nominale.

Il est vrai que les règlements assignent aux cinq professeurs qui tiennent, par droit d'ancienneté, la tête de la liste d'avancement, un traitement de 10,000 francs en province, et de 11,000 à Madrid. Mais ces favorisés du budget représentent l'infime proportion de 11 p. 100 du corps enseignant.

Il n'est pas difficile de comprendre, après avoir pris connaissance des détails précités sur la situation budgétaire des Universités espagnoles, la désapprobation générale qui a accueilli dans la Péninsule l'article 30 de la loi des finances du 30 juin 1892, autorisant les ministres à réorganiser sur les bases d'une stricte économie tous les services, et notamment celui de l'instruction publique : non moins regrettable est l'ordonnance royale du 15 juillet 1892 réduisant toutes les dépenses du ministère de *Fomento* (duquel dépend l'instruction publique), à la réserve de celles qui concernent les voies de communication. Les Universités espagnoles ont été douloureusement affectées de ces mesures de mesquine économie, que notre auteur qualifie nettement de *ridicules*.

ITALIE

Statistique universitaire, pour le semestre d'hiver 1891-92. — La situation des Universités italiennes est assez précaire : trop nombreuses dans certaines parties du royaume, trop clairsemées dans d'autres, elles offrent les contrastes les plus singuliers au point de vue du nombre des étudiants et de leur répartition entre les Facultés.

De ces Universités, 17 dépendent de l'État; 4 sont libres; mais ces dernières ne sont pas, comme on pourrait le croire, des établissements fondés et entretenus par l'initiative privée en vue de satisfaire à des besoins intellectuels spéciaux ou de soutenir des doctrines particulières, philosophiques ou religieuses : ce sont simplement des Universités « communales », auxquelles l'État accorde des subsides insignifiants. Si l'on étudie ce que l'on pourrait appeler la géographie académique de l'Italie, on relève les constatations suivantes : 1° à ne considérer que la moyenne générale, il existe une Université pour un million et demi d'habitants (21 Universités; — 31,800,000 habitants); mais, si l'on se reporte à la répartition illogique des Universités suivant les diverses régions de la Péninsule, on trouve : 2° dans l'Italie septentrionale, une Université pour 2 millions 1/2 d'habitants (Universités de Gênes, Padoue, Pavie, Turin); dans le Midi, une Université, celle de Naples, pour 8 millions d'habitants; dans le centre, 11 Uni-

versités (7 officielles, 4 libres), pour 7 millions d'habitants : (Universités de Macerata, Camerino, Pérouse, Urbin, Parme, Modène, Bologne, Ferrare, Pise, Sienne, Rome) ; 3° dans les îles italiennes de Sicile et de Sardaigne, nous relevons 5 Universités pour 4 millions d'habitants (Palerme, Messineet Catane en Sicile ; Cagliari et Sassari en Sardaigne).

L'inégale répartition des Universités italiennes par rapport à la densité de la population, l'inégalité choquante des coefficients de fréquentation des diverses Universités imposeront sans contredit au pouvoir l'obligation de fermer un certain nombre de ces établissements. Laissant à l'écart les 4 Universités libres, qui pourront continuer à vivre tant bien que mal, aux frais et risques des communes qui les entretiennent, ou qui, éventuellement, seront appelées à bénéficier de la suppression des Universités d'État insuffisamment peuplées, on peut admettre que Macerata, avec son unique Faculté de droit, Sassari, Sienne, Parme et probablement Messine devront disparaître ; on se convaincra, par la lecture des chiffres ci-dessous énumérés, qu'une telle prévision n'a rien que de raisonnable ; elle s'impose, d'ailleurs, si l'on tient compte des propositions présentées au Parlement par les deux derniers ministres de l'instruction publique. L'Italie garderait, dans cette hypothèse, 12 Universités d'Etat, total qui pourra peut-être paraître encore excessif, vu le nombre en somme restreint des étudiants de la plupart des établissements destinés à survivre. La fermeture éventuelle des Universités de Sienne et de Parme, qui sont d'antiques et vénérables foyers de culture intellectuelle, pourra seule légitimer quelques regrets d'ordre purement sentimental.

Voici quelle a été la situation des Universités italiennes, en ce qui touche l'ensemble de la population scolaire, durant le semestre d'hiver 1891-92 (dernière statistique publiée). Le tableau suivant comprend les Universités d'État et les Universités libres.

1° *Universités d'Etat :*

	ÉTUDIANTS réguliers.	ÉTUDIANTS libres. (*Uditori*)	TOTAUX.
Bologne	1 300	23	1 323
Cagliari	158	6	164
Catane	604	8	612
Gênes	955	»	955
Macerata	136	20	156
Messine	328	17	345
Modène	335	2	337
Naples	4 592	149	4 741
Padoue	1 312	18	1 330
Palerme	1 138	34	1 172
Parme	302	4	306
Pavie	1 117	6	1 123
Pise	686	11	697
Rome	1 484	51	1 535
Sassari	120	1	121
Sienne	204	16	220
Turin	1 977	36	2 013
TOTAUX	16 748	402	17 150

2° *Universités libres :*

Camerino	93	7	100
Ferrare	68	8	76
Pérouse	181	14	195
Urbin	63	4	67
TOTAUX	405	33	438
TOTAL GÉNÉRAL	17 153	435	17 588

D'autre part, la statistique des mêmes étudiants, répartis par Facultés, donne pour le semestre d'hiver 1891-92 les totaux ci-dessous :

	ÉTUDIANTS réguliers.	ÉTUDIANTS libres.	TOTAL.
Droit	5 008	178	5 186
Médecine et chirurgie (moins Urbin et Macerata, qui ne possèdent point cette Faculté)	6 017	83	6 100
Mathématiques et sciences naturelles (moins Macerata, Sassari, Sienne, Camerino et Pérouse)	1 898	40	1 938
Ingénieurs (section existant seulement à Gènes, Padoue, Parme et Pise)	205	»	205
Philosophie (moins Cagliari, Macerata, Modène, Parme, Sassari, Sienne, et les Universités libres)	864	57	921
Pharmacie	1 468	21	1 489
Notariat, Avoués et Procureurs (moins Ferrare et Sassari)	347	17	361
Vétérinaires (existent à Bologne, Modène, Parme, Pise, Camerino et Pérouse seulement)	166	2	168
Économie rurale (à Pise)	70	12	82
TOTAL GÉNÉRAL	17 153	435	17 588

On remarquera l'absence des Facultés de théologie, qui s'explique fort aisément, vu la situation délicate de la monarchie italienne vis à vis de la Cour de Rome, et l'existence d'une académie papaline entretenue par le Saint-Siège. Dans tout le royaume, les futurs prêtres sont formés dans des séminaires placés sous la juridiction et la direction de l'Ordinaire. On sera frappé également d'un fait qui n'est point spécial à l'Italie, c'est la rupture de l'équilibre en faveur des branches d'études qui correspondent aux carrières pratiques, médecine, chirurgie, art des ingénieurs; les Universités de Palerme, Pavie et Pise ne font figure que grâce au total élevé de leurs élèves ingénieurs.

Pour se faire une idée complète de la population totale des divers établissements italiens de haut enseignement, il faut joindre aux totaux ci-dessus ceux des écoles universitaires (analogues à nos écoles supérieures de Chambéry ou de Nantes) de Bari (44 élèves), d'Aquila (24), de Catanzaro (40); et ceux des écoles supérieures de jeunes filles de Florence et de Rome (101 élèves). Il y faut ajouter encore les 1 933 élèves des diverses écoles techniques et instituts dont le tableau ci-contre fournit le détail :

Écoles et instituts d'enseignement supérieur d'Italie (Hiver 1891-1892).

ÉTABLISSEMENTS.	ÉTUDIANTS réguliers.	ÉTUDIANTS libres.	TOTAL.
Institut supérieur de Florence	420	10	430
Académie des sciences et des lettres de Milan	46	3	49
Institut technique supérieur de Milan	380	2	382
École d'ingénieurs de Bologne	149	»	149
— — de Naples	209	»	209
— — de Rome	98	3	101
— — de Turin	371	»	371
École vétérinaire de Turin	46	9	54
— — de Milan	58	»	58
— — de Naples	130	»	130
TOTAUX	1 907	27	1 934

Le total général des étudiants des Universités, instituts, écoles supérieures et techniques d'Italie atteint donc le chiffre de 19,733 pour le semestre d'hiver 1891-92; supérieur de 419 unités au chiffre constaté l'année précédente.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Par décret du 4 avril, M. Poincarré, député, a été nommé Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en remplacement de M. Charles Dupuy.

LES FUNÉRAILLES DE M. JULES FERRY

M. Jules Ferry est mort le vendredi 17 mars à six heures quarante du soir, emporté par la maladie de cœur dont il souffrait depuis l'attentat d'Aubertin.

Il était né à Saint-Dié (Vosges) le 5 avril 1832.

Ses obsèques, d'un caractère purement civil, ont été célébrées aux frais de l'État. Les Chambres avaient voté, à cet effet, un crédit de 20 000 francs.

La dépouille mortelle du président du Sénat avait été transportée lundi soir au Luxembourg, où elle avait été déposée sur le catafalque dressé dans l'ancienne salle des gardes. Ce n'est que quelques instants avant l'heure fixée pour la cérémonie que le cercueil a été porté dans la cour d'honneur. Le grand catafalque de parade resplendissait de lumières sous le grand dôme au sommet duquel était disposé, au centre d'un trophée de drapeaux, un cartouche aux armes de la République française et portant la devise : Liberté, Égalité, Fraternité. Un grand voile de crêpe semé d'étoiles d'argent couvrait le fronton des trois travées centrales.

Ce monument, orné d'innombrables couronnes, produisait un effet grandiose.

En face du catafalque sur lequel se dressait le drapeau français entouré de deux grandes couronnes en immortelles, se trouvaient des chaises réservées aux membres du gouvernement, au corps diplomatique, et à la maison militaire de l'Élysée qui avait à sa tête le général Borius.

Immédiatement derrière le catafalque et invisible pour les assistants, s'élevait une tribune réservée aux membres de la famille.

A une heure et quart, les questeurs du Sénat, assistés des huissiers et des maîtres de cérémonie, ont engagé, les invités à prendre leurs places respectives.

A gauche du catafalque, sous chacune des travées, se sont placés les sénateurs, les députés, les membres du comité supérieur de la guerre, le conseil supérieur de la marine, l'état-major du ministre de la guerre, l'état-major de l'armée, les directeurs des ministères, l'état-major du gouverneur militaire de Paris, une délégation de cent officiers de l'armée de Paris et la presse parlementaire.

A droite : la Banque de France, la cour de cassation, la cour d'appel, l'Institut, le tribunal de commerce, les maires de Paris, le conseil général de la Seine, le conseil municipal de Paris, le Conseil d'État, etc., etc.

On remarquait aussi tous les membres du conseil municipal de Saint-Dié, ayant à leur tête M. Lung, premier adjoint.

Dans le jardin du Luxembourg stationnaient les nombreuses associations qui devaient former le cortège.

Les discours ont été prononcés dans l'ordre suivant: par M. Bardoux, au nom du Sénat; par M. Casimir-Périer, au nom de la Chambre des députés; par M. Ribot, au nom du gouvernement; par M. Dupuy, ministre de l'Instruction publique, au nom de l'Université; par M. Méline, au nom du conseil général des Vosges.

Nous ne pouvons reproduire ici que les passages de ces discours qui ont trait à l'œuvre de M. Jules Ferry comme ministre de l'Instruction publique.

M. Ribot s'est exprimé ainsi, au début de son éloquente allocution :

Il ne m'appartient pas de vous rappeler les étapes de cette carrière si remplie. « Toute ma vie publique, disait-il lui-même, n'a été qu'un long combat. » Lorsqu'un homme d'État a été pendant vingt-cinq ans sur la brèche, qu'il a porté à ses adversaires politiques les coups les plus rudes, il ne faut pas s'étonner que l'injustice des polémiques quotidiennes réussisse à obscurcir les parties les plus brillantes de son œuvre. Mais l'heure de l'équité se lève quand la mort frappe et déjà nous discernons avec plus de netteté ce que l'histoire louera dans les services rendus par Jules Ferry.

Il était de cette jeune génération républicaine qui, portée au pouvoir dans des circonstances terribles, dut assumer sans transition les responsabilités les plus lourdes; mais une élévation si soudaine ne trouva ces hommes ni sans préparation ni sans autorité. Aux fortes traditions de leurs devanciers et aux souvenirs de tout un passé d'héroïques efforts et de désintéressement, ils avaient ajouté les études sérieuses, les vastes lectures, un ensemble d'idées générales qui constituaient pour eux et pour leur parti un véritable système philosophique et politique.

La République une fois fondée par l'heureuse collaboration des ardents et des sages, l'ère des réformes s'ouvrit. Gambetta avait prévu que ce serait l'ère des difficultés. Par suite de la disparition prématurée de ceux qui avaient été ses amis et ses maîtres, l'avènement de M. Jules Ferry aux affaires coïncida avec cette période de l'histoire de la République. Je ne puis songer à retracer ici les diverses parties de l'œuvre commune auxquelles le président du conseil de 1880 et de 1883 a collaboré, soit par son action parlementaire, soit par le concours qu'il apportait à ses collègues dans le ministère.

Parmi les lois qu'il a particulièrement marquées de son empreinte il faut placer au premier rang ces lois scolaires qui ont soulevé dès leur apparition des discussions si vives, si passionnées de part et d'autre, mais qui, dans leurs lignes essentielles, font maintenant partie du patrimoine inaliénable de la France républicaine. Mon collègue le ministre de l'Instruction publique vous dira ce qu'ont été ces lois : j'ajouterai seulement que, pour Jules Ferry et ses collaborateurs, elles trouvaient leurs origines dans ce programme politique et philosophique qu'ils avaient reçu de leurs prédécesseurs et qu'elles étaient, dans leur pensée, la suite nécessaire de l'avènement d'une République fondée sur le suffrage universel.

M. Charles Dupuy, ministre de l'Instruction publique, a ensuite pris la parole en ces termes :

Messieurs,

L'Université de France ne pouvait rester muette devant le cercueil de l'homme d'État qui fut à trois reprises son grand maître et qui eut en elle assez de confiance pour lui remettre, par la réforme du Conseil supérieur et des

Conseils académiques, le gouvernement d'elle-même. Le corps enseignant ne pouvait manquer d'apporter son hommage à l'auteur des lois scolaires, à celui que l'histoire placera parmi les plus puissants, parmi les plus glorieux éducateurs de la démocratie.

Jules Ferry fut un fondateur. Dès qu'il entra dans cette maison de la rue de Grenelle, où son souvenir est impérissable, il se proposa de réorganiser l'instruction publique, et il a marqué de son empreinte tous les ordres d'enseignement. Fidèle à la foi commune du parti républicain, il plaça, au-dessus de toutes les préoccupations, l'œuvre de l'éducation nationale. Son principe était simple et fécond : il croyait à la science et à la démocratie, et il entendait élever l'une par l'autre. C'est en ce sens qu'il disait que l'État doit être le tuteur des hautes études et le gardien de l'idéal.

Voyez ce qu'est devenu dans ses mains l'enseignement supérieur, avant lui si mal doté, si maigrement pourvu. Aujourd'hui, par l'étendue et l'heureux aménagement de leurs édifices, dont la Sorbonne reconstruite est le type exemplaire ; par le nombre de leurs chaires, par la propriété de leurs enseignements, la fécondité de leurs recherches et par l'accroissement continu de leur population, nos Facultés présentent un ensemble digne de ce pays. Asiles de la science pure, elles n'ont garde toutefois de rester étrangères aux besoins de leur temps, et l'on peut dire qu'elles épousent les préoccupations et les intérêts de la nation en faisant place dans leurs travaux aux problèmes même les plus nouveaux de l'ordre économique et de l'ordre social. Elles préparent une génération de penseurs qui ne méconnaîtront pas le prix de l'action et qui sauront la valeur des vertus civiques.

Il ne faut pas oublier que les cités les plus démocratiques de la République ont, à l'appel de Jules Ferry, généreusement consenti les plus grands sacrifices pour l'installation et le développement de l'enseignement supérieur. Cette association de forces intellectuelles et de la puissance populaire au profit de la science et de la patrie est à retenir comme un des traits les plus frappants de l'œuvre de celui que nous pleurons aujourd'hui.

Comme tous ceux qui fondent pour l'avenir, Ferry était à la fois homme de tradition et homme de progrès. Il savait mieux que personne la vertu éducatrice des lettres anciennes ; mais il sentait aussi que l'évolution humaine crée des besoins nouveaux et que le système d'éducation d'un peuple ne peut rester immuable, puisqu'aucun peuple ne reste immobile. Aussi prit-il résolument l'initiative de la double réforme des programmes de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial.

D'autres à sa place eussent peut-être été tentés d'affaiblir et d'abaisser le premier ; guidé par un sûr instinct, il comprit que la vraie solution était d'élever d'élargir, d'ennoblir le second : de là ces programmes de 1880 et de 1881 qui ont donné un légitime développement à l'enseignement spécial, et préparé sa transformation en enseignement classique moderne, mais sans rien enlever d'essentiel à l'étude du latin et du grec, sans priver la jeunesse d'une seule de ces nobles leçons, d'un seul de ces beaux exemples, dont les grands hommes de la Révolution et, après eux, nos vieux républicains de 1848 aimaient à s'inspirer.

Ainsi naquirent les lois scolaires qui porteront à jamais son nom, ces lois qui ont pour but, qui auront, de plus en plus, pour effet de rendre la démocratie maîtresse de ses destinées, forte contre les entraînements, prémunie contre les surprises. Qu'est-il besoin d'entrer dans le détail de ces lois? Trois mots les résument : gratuité, obligation, laïcité.

Ces mots signifient que tout enfant a droit à l'instruction comme au pain, que les notions élémentaires communes et nécessaires à tous les hommes, selon les termes de la Déclaration des Droits, sont dues gratuitement par la nation à tous les futurs citoyens, et qu'enfin ces notions, fondement de l'instruction nationale, doivent-être enseignées en dehors des disputes confessionnelles, dans un sincère esprit d'amitié, de concorde et de tolérance.

En même temps que classique, Ferry était résolument idéaliste. Non qu'il fût le moins du monde un rêveur; homme d'action, il avait le regard assuré, devant les problèmes les plus troublants et, parmi les luttes les plus ardentes, il gardait la tête froide et le cœur ferme, la pleine possession de soi-même et de sa pensée.

Il savait ce qu'il voulait, mais, fidèle à l'idéal, il voulait que par le bienfait de la science étendu à toutes les intelligences notre démocratie s'élevât à un noble usage de la liberté et à un inébranlable respect de la justice.

A mesure que tombe la poussière soulevée par la bataille, on voit mieux l'intention de l'ouvrier et la grandeur de l'œuvre.

Quelques années encore, et l'on s'étonnera que le fondateur de notre régime scolaire ait soulevé tant de colères, tant de haines pour avoir voulu, dans une société libre et laïque, séculariser l'instruction publique et, laissant de côté les conceptions subjectives et contradictoires des confessions religieuses, cherché dans l'unité de la science et dans l'universalité de la morale le lien objectif des consciences, l'accord réel et durable des citoyens.

Voilà la haute pensée qui animait Jules Ferry et qui l'a conduit et soutenu dans sa tâche d'éducateur national.

Son ardeur prévoyante a pensé à tout; il n'a oublié personne, il a voulu mettre en valeur toutes les forces intellectuelles et morales de ce pays, il a voulu glorifier la patrie et la fortifier par la contribution et l'apport de tous ses enfants. De là, ces écoles partout créées, dont la présence au plus haut des montagnes comme au fond des vallées ignorées atteste la sollicitude de la République pour l'éducation populaire.

De là, cet heureux effort pour élever l'instruction des femmes à un degré jusqu'alors inconnu; de là, ces lycées et ces collèges de jeunes filles où se forment, pour la France nouvelle, des éducatrices et des mères dignes de tous les respects.

Peu d'hommes d'État ont eu à ce degré le sentiment des forces latentes de leur pays; aucun peut-être n'a mieux su les faire passer à l'acte et dégager les énergies qu'elles contiennent en puissance. Dans ce grand œuvre où la part de l'esprit est justement prépondérante, le corps a cependant sa part.

Jules Ferry n'était pas seulement classique par son amour des lettres anciennes. Il avait le sens de la culture antique dans toute l'acception du mot et il savait qu'aucune culture ne fut plus humaine, c'est-à-dire plus soucieuse de l'homme tout entier, de ce Tout naturel formé par l'âme et par le corps, et ayant l'un et l'autre leurs besoins et leurs droits. Aussi, fut-il le promoteur résolu de l'éducation physique dans laquelle il fit une large place aux exercices militaires que son patriotisme considérait comme un utile prélude à la vie sévère du soldat.

La Nation se souviendra de tant d'efforts puissants, de tant de créations fécondes. La République inscrira sur le Livre d'Or de ses fondateurs le nom du Maître qui l'a assise sur les bases indestructibles de la Science et de la Conscience.

Quant à nous, universitaires de tout rang, professeurs et instituteurs, nous garderons à notre ancien grand-maître un culte particulièrement fidèle, fait d'affection, de respect et de reconnaissance.

Les discours terminés, défilent devant le catafalque les délégations des sociétés qui s'étaient placées dans le jardin du Luxembourg.

Parmi ces délégations, citons l'Asssociation vosgienne de Paris, l'Association générale d'Alsace-Lorraine, l'Orphéon alsacien-lorrain, la Société de prévoyance et de secours mutuel des Alsaciens-Lorrains, la Société de réintégration alsacienne-lorraine, l'Association nationale républicaine, la Délégation des professeurs et des élèves de l'École normale supérieure, l'Association philotechnique, l'Association générale des étudiants, la Société française de colonisation, les Colons du Tonkin, etc.

Les délégations universitaires officielles s'étaient réunies à une heure dans la salle des Pas-Perdus de la Sorbonne.

La délégation de l'Université se composait des doyens de toutes Facultés, lettres, sciences, droit, médecine, pharmacie, théologie protestante, de six professeurs pour chacun de ces établissements, du Conseil académique et des proviseurs, censeurs et professeurs des lycées et collèges.

De nombreux étudiants avaient tenu en outre à suivre le cortège.

L'Association générale s'était fait représenter par une délégation de ses membres.

Le cortège s'est ensuite mis en marche.

Un peloton du 27e régiment de dragons; ensuite M. Baillod, général de division, ayant le commandement en chef des troupes; le 24e régiment d'infanterie en colonne, et une batterie d'artillerie. La musique de la garde républicaine, jouant des marches funèbres, précédait le char orné de drapeaux tricolores et traîné par six chevaux couverts de draperies noires et argent.

De chaque côté, les soldats de la garde républicaine, l'arme sous le bras, le canon vers le sol, formaient la haie.

Les cordons du poêle était tenus par MM. Bardoux, vice-président du Sénat; de Mahy, vice-président de la Chambre; Develle, ministre des affaires étrangères; Méline, député, président du conseil général des Vosges; Buisson, directeur de l'enseignement primaire, conseiller d'État, et Hanotaux, ancien député, ministre plénipotentiaire.

Le deuil était conduit par MM. Charles Ferry, frère du défunt, Risler, son beau-frère, et Abel Ferry, son neveu, qui était accompagné par M. Allain-Targé, son grand-père maternel; M. Marcellin Pellet suivait.

Venait après la rédaction de l'*Estafette*.

Le président de la République s'était fait représenter par tous les officiers disponibles de sa maison militaire : MM. le général Borius et les colonels Chamoin, Dalstein et Courtès. Venaient ensuite tous les membres du cabinet, du corps diplomatique, les bureaux de la Chambre, environ trois cents sénateurs et les députés, les membres du Conseil d'Etat, du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, de l'Institut, etc. Ces députations officielles se trouvaient placées entre une double haie de soldats du 31e régiment de ligne.

Une compagnie de ce régiment séparait ces députations des députations non officielles; ces dernières, suivant chacune leur couronne, étaient au nombre de près de cent.

A trois heures et quart, le cortège s'est dirigé vers la gare de l'Est en suivant les rues de Tournon et de Seine, les boulevards Saint-Germain, Saint-Michel, du Palais, de Sébastopol et Strasbourg.

Partout l'influence était énorme.

Le cortège est arrivé à la gare de l'Est vers quatre heures et demie. Le long du quai d'embarquement, où l'on accède par le faubourg Saint-Martin se trouvaient deux fourgons : l'un très simple, destiné aux couronnes; l'autre, au cercueil. Il était entièrement tendu de draperies de velours noir avec étoiles d'argent relevées par des écussons portant les initiales J. F. et d'où émergeaient des trophées de drapeaux tricolores.

Le plancher était recouvert d'un drap noir semé d'étoiles d'argent

et la porte drapée de rideaux retenus par de lourdes embrasses d'argent.

Là plusieurs discours ont été prononcés : par M. Spuller, sénateur, au nom de l'Association nationale républicaine ; par M. Schlumberger, au nom de l'Association générale d'Alsace-Lorraine ; par M. Woirhaye, au nom de la loge Alsacienne-Lorraine ; par M. Salmon, au nom de l'Union française de la jeunesse, et par M. Chancel, au nom de l'Association philotechnique.

Avant de se séparer les assistants ont défilé devant MM. Charles Ferry et Risler.

Mme Jules Ferry est partie, pour Saint-Dié, par le train express de huit heures quinze.

Le fourgon dans lequel a été placé le cercueil a été attelé au train de neuf heures trente-cinq du soir. Dans ce train ont pris place MM. Charles Ferry et Risler, Demôle, Margaine et Guérin, délégués du Sénat ; Méline, député ; André Lebon, Rambaud, ancien chef de cabinet de M. Ferry, Hanotaux, Joseph Reinach, etc., en tout une quarantaine de personnes environ.

Le train est arrivé à neuf heures quinze du matin à Saint-Dié.

Les honneurs militaires sont rendus par deux escadrons de cavalerie du 16e chasseurs arrivés d'Epinal et par un bataillon du 14e venu de Bruyères.

Le cortège se met en marche à dix heures.

En tête, les gendarmes à cheval et les deux escadrons de chasseurs ; puis la famille, la délégation du Sénat, les sénateurs et députés des Vosges, la couronne du Conseil général, la couronne de l'administration préfectorale, le conseil de préfecture, la couronne du tribunal civil, les municipalités de Saint-Dié, le Thillot, Epinal, Bruyères, les couronnes de Lunéville, etc. ; les corps académiques : inspecteurs, professeurs, instituteurs, élèves des écoles ; les couronnes du tribunal de commerce d'Epinal, des juges de paix et des notaires, les fonctionnaires des diverses administrations.

Viennent ensuite les sociétés et délégations : Cercle républicain avec sa couronne, l'Alliance républicaine avec sa couronne, les ouvriers républicains de Saint-Dié avec leur couronne, la Société musicale Alsace-Lorraine avec sa couronne, la Société de secours mutuels de Saint-Dié, la société de secours mutuels Alsace-Lorraine de Saint-Dié, la chambre consultative des arts et manufactures, le conseil des prud'hommes, le Comice agricole avec une couronne, la société chorale de Saint-Dié, l'Association nationale républicaine, la Confraternité des employés de préfectures et sous-préfectures, la délégation de la loge maçonnique Saint-Jean-de-Jérusalem de Nancy, la Fanfare et la société de secours mutuels de Raon-l'Etape, la délégation de la Société générale des étudiants de Nancy avec sa couronne, la délégation de l'Union de la jeunesse lorraine avec sa couronne, les conscrits de la classe 1892 avec leur couronne, la garde civile du Tonkin avec une couronne, les ouvriers des ateliers Burlin avec leur couronne, le personnel de la maison Lévy-Kiéner avec sa couronne, la délégation des sapeurs-pompiers de Senones.

Une foule énorme et recueillie couvre les trottoirs, et jusqu'aux arbres et aux toits des maisons. Au moment où l'immense convoi arrive sur le pont de la Meurthe d'où l'on découvre les Vosges, les montagnes

d'Ormont et le Kemberg, le spectacle est vraiment saisissant surtout dans la vaste rue Thiers, où les magasins fermés, les reverbères voilés de crêpe, donnent, malgré le soleil, une impression de tristesse infinie.

La fanfare des chasseurs à cheval joue sur le passage, tandis que la musique municipale fait entendre une marche funèbre.

Le cimetière est sur une légère éminence. De là on découvre un superbe horizon sur la ville et les montagnes.

C'est ici que sera accompli le dernier vœu du défunt :

« Je désire reposer à Saint-Dié, près de mon père et de ma sœur, dans ce cimetière d'où l'on voit la ligne bleue des Vosges et d'où mon cœur fidèle continuera d'entendre la plainte des vaincus. »

M. Demôle, vice-président du Sénat et Méline, vice-président du Conseil général des Vosges, M. Mangeonjean, maire de Saint-Dié, M. Parisot, conseiler général du Pillet, et le général Tricoche, député de Saint-Dié, ont rendu hommage à la mémoire du défunt.

Puis les assistants ont serré la main de M. Charles Ferry, dont la douleur faisait peine à voir.

Jules Ferry est né à Saint-Dié, dans la maison Kempf, à un angle de la place des Vosges, qui va porter son nom et sur laquelle s'élèvera sa statue.

M. ERNEST LAVISSE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET A L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

M. Lavisse, dont la réception avait été retardée par diverses circonstances, a pris séance le 16 mars et a prononcé l'éloge de l'amiral Jurien de la Gravière. Nous ne pouvons reproduire ici ce beau discours que tous nos lecteurs connaissent déjà; il traite de questions étrangères à cette Revue. Mais M. Gaston Boissier a répondu au récipiendaire; avec son talent habituel, il a parlé de M. Lavisse, c'est-à-dire d'un sujet qui nous intéresse beaucoup; ces paroles, il faut les retenir et les enregistrer.

Après avoir rappelé que le nouvel académicien, à sa sortie de l'École normale supérieure, s'était rendu en Allemagne, où ses études historiques ne l'empêchaient pas de suivre tous les mouvements de l'opinion publique, l'orateur énumère les importants travaux, notamment ceux sur la Prusse, fruit de ses patientes recherches et de ses pénétrantes observations.

Ce qui rend vos études historiques si vivantes, c'est que, tout en vous occupant des choses d'autrefois, vous songez toujours à celles d'aujourd'hui. Il y a des historiens qui se l'interdisent sévèrement; pour être plus sûrs de discerner la vérité, pour échapper à toutes les préoccupations du moment qui peuvent les égarer, pour appartenir tout entiers et sans distractions à l'époque qu'ils souhaitent connaître, ils s'isolent en eux-mêmes, et ne veulent rien voir ni rien entendre de ce qui les entoure. Ils ressemblent à ces moines qui, pendant des siècles, ont vécu sur les hauteurs du mont Cassin. Tous les tumultes du moyen âge grondaient au pied de la savante montagne, sur cette route de Rome à Naples, qui était une des plus fréquentées du monde. Eux, absorbés dans leurs travaux, ne se penchaient même pas pour regarder d'en haut les foules bruyantes qui passaient. De ces bénédictins de la science nous en avons encore, quoique la race en soit devenue plus rare. Il y en a un que vous avez connu, que vous

avez aimé, qui, sans avoir besoin de s'enfermer dans un cloître, s'était fait une solitude au milieu du monde, qui traversa nos agitations sans s'y mêler, concentrant dans l'étude du passé toutes les forces de son esprit, toutes les ardeurs de son âme. Cet infatigable travailleur, vous l'avez nommé avant moi : c'était Fustel de Coulanges. Vous, monsieur, vous êtes d'une autre famille. Il ne vous plaît pas de vous séparer de vos contemporains ; vous avez l'oreille grande ouverte aux bruits du dehors et vous cherchez surtout dans le passé des leçons pour le présent. Je suis étonné qu'avec cette disposition d'esprit vous n'ayez pas été tenté de prendre part plus directement aux affaires de votre pays. On vous a offert, à plusieurs reprises, de hautes situations : vous les avez toujours refusées. Peut-être ne vous convenait-il pas de mettre la main aux besognes journalières et de vous asservir à un parti; mais, toutes les fois qu'une question passionne l'opinion, vous aimez à dire ce que vous en pensez. Vous êtes un politique, si vous n'êtes pas un politicien — le mot est nouveau, il ne figure pas dans notre Dictionnaire; mais la chose est devenue si commune, que vous serez bien obligé de l'y mettre, si vous avez la chance de vivre jusqu'à la lettre P. — On prétend que, dans votre jeunesse, vous avez hésité entre Saint-Cyr et l'École normale : il me semble que cela se voit dans vos ouvrages. Les polémiques sont assez de votre goût; vous descendez volontiers dans la mêlée quand il se livre quelque bataille, et votre phrase, courte, nette, alerte, paraît faite pour le combat.

Vous êtes donc un homme d'action autant qu'un homme d'étude. Les livres que vous avez publiés ne représentent qu'une moitié de votre vie, et, si l'on s'en tenait à votre œuvre littéraire, on aurait de vous un portrait fort incomplet : une bonne part de votre activité s'est dépensée ailleurs. Vous étiez encore professeur en province, quand un ministre, qui se connaissait en hommes, vous appela près de lui pour vous attacher à son cabinet. Ce ministre avait entrepris d'introduire des réformes importantes dans notre enseignement public. Nous qui voyons à quel point elles étaient nécessaires, nous avons grand'peine à comprendre qu'on les ait si mal accueillies. Elles soulevèrent de très vives oppositions, et tous les partis, qui étaient alors plus divisés que jamais, semblèrent se mettre d'accord pour les repousser. — Nous sommes, en vérité, un peuple moins léger et moins changeant qu'on ne le dit. S'il y a chez nous des gens qui ne peuvent pas tenir en place, il y en a encore plus que le moindre mouvement épouvante et qui sont invinciblement rebelles à toutes les innovations. Cette répugnance à faire de sages concessions en temps opportun a été cause que les changements les plus simples, les progrès les plus naturels, n'ont pu être obtenus que par la violence, à peu près comme dans certains climats il est impossible d'avoir de la pluie sans orage. Mais les résistances les plus bruyantes, les attaques les plus passionnées n'étaient pas pour arrêter un homme résolu, qui pensait que l'inertie n'est pas la sagesse et que le respect timide du passé ne fait pas toujours la sécurité de l'avenir. Il persista malgré tout dans son entreprise, et le temps lui a donné raison. Il a eu la chance rare de vivre assez pour assister au triomphe de ses idées, pour voir ses projets exécutés, l'instruction nationale vivre de l'impulsion qu'elle a reçue de lui, et les méfiances, les injustices d'autrefois remplacées par l'unanimité de la reconnaissance et du respect. — Il serait assis près de vous, monsieur, si son âge et sa santé le lui avaient permis; il aurait été heureux de s'associer au succès d'un de ses collaborateurs les plus chers.

Dans l'œuvre multiple de M. Duruy, qui s'étendait à toutes nos écoles, c'est surtout aux réformes de l'enseignement supérieur que vous vous êtes attaché, et, dans ces réformes mêmes, vous semblez avoir voulu vous faire un domaine particulier (1). Vous étiez de ceux qui pensaient que, pour ranimer nos Facultés des lettres et des sciences, il fallait leur donner un auditoire fixe et régulier, au lieu de ce public de passage auquel elles semblaient condamnées; vous avez

(1) *Questions d'enseignement national*, par E. Lavisse, 1885.

applaudi aux mesures qui remplacèrent chez elles l'auditeur par l'étudiant, et vous avez bien fait. Quand s'est émue la querelle entre ceux qui demandaient que les cours fussent, comme par le passé, ouverts à tout venant et ceux qui voulaient qu'on n'y reçût que les élèves inscrits, c'est du côté de ces derniers que vous vous êtes résolument rangé; je le comprends : les raisons qu'ils donnent pour soutenir leur opinion paraissent très sensées. Et pourtant, je suis sûr que la plupart d'entre eux, s'ils avaient vécu il y a trois siècles, au lieu d'être nos contemporains, auraient été d'un autre avis. A ce moment, François Ier venait de fonder le Collège de France, et l'un des desseins qu'il avait en l'instituant, c'était précisément de tirer les études de l'ombre et de les mettre au grand jour. Ce fut alors une grande victoire de forcer la porte de ces asiles de la routine, qui ne s'ouvraient qu'aux initiés, et d'y admettre tous ceux qui voulaient s'instruire. Plus de collèges fermés, plus de conditions d'âge, plus d'immatriculation, plus de frais d'études et de diplômes, plus d'examens ni de grades; la science distribuée librement, accessible à tout le monde, coulant à pleins bords, comme une source publique où tous peuvent boire, voilà le programme des gens de la Renaissance ! Je vous connais assez, monsieur, pour être convaincu que ce programme aurait été le vôtre. Vous n'êtes pas de ceux qui s'enfermèrent, avec Noël Béda, dans ce qu'on appelait alors l'antre de la Sorbonne; et je vous vois d'ici parmi les deux mille auditeurs, gens de toute condition et de tout âge, riches et pauvres, élèves et maitres, qui, dans ce vieux collège de Cambrai, ébranlé par leurs applaudissements, se pressaient autour de Ramus.

Qu'importe, après tout, que les cours soient fermés ou publics, pourvu qu'ils soient sérieux; et ils peuvent toujours l'être, à la condition que le professeur ne soit pas réduit à cet auditoire de curieux et de désœuvrés qu'il faut toujours conduire par des chemins fleuris et que la science risque à chaque instant de mettre en fuite. Les réformes auxquelles vous avez collaboré ont eu cet avantage de ramener autour de nos chaires une jeunesse studieuse. C'est grâce à elles que nos facultés des arts, pour les appeler comme autrefois, ont reconquis leur public d'étudiants.

Il s'en faut de beaucoup que les étudiants de l'ancienne Université de Paris aient laissé une réputation irréprochable. Personne n'ignore qu'ils étaient désordonnés, bruyants, querelleurs, qu'ils abusaient de la puissance que donne l'association et des privilèges qu'ils tenaient de la faiblesse des rois pour troubler la paix publique : aussi leur importance a-t-elle diminué à mesure que le gouvernement devenait plus fort. Ils ne font presque plus parler d'eux depuis Henri IV : avec la Révolution ils achèvent de disparaître. Elle n'aimait pas, comme on sait les corporations; c'était son principe de briser toutes les forces unies, de laisser l'individu seul, et ne comptant que sur lui-même, en face de l'Etat. Aujourd'hui le vent a tourné : les corporations se reforment, mieux disciplinées, plus impérieuses, plus oppressives qu'autrefois, et qui, au lieu d'imposer leur joug par des procès interminables, ont recours à la force. N'est-il pas singulier qu'au moment même où nous célébrons avec tant de solennité les anniversaires de la Révolution française, nous ayons si peu de scrupule à en détruire les institutions? Du reste, il faut reconnaître que de toutes les associations qui se sont constituées ou reconstituées dans ces derniers temps, il n'y en a pas de plus légitime et qui ait plus de raisons d'être que celle des étudiants de Paris : elle peut rendre de si grands services qu'on a peine à comprendre qu'elle ait tant tardé à renaître. Aussi tous ceux qui aiment la jeunesse et qui ont à cœur la prospérité des études se sont-ils fait un devoir de l'encourager, mais personne plus que vous. Dès le premier jour vous en êtes devenu le patron. Vous lui avez libéralement distribué vos exhortations et vos conseils, et ces jeunes gens se sont fait une telle habitude de vous voir qu'il manque quelque chose à leurs fêtes quand vous n'y assistez pas. Ils sont avides de vous entendre; dès que vous paraissez, ils vous demandent de leur dire quelques mots, et vous savez toujours trouver des paroles qui leur vont au cœur. Le recueil des allocu-

tions que vous leur avez adressées est certainement une des parties les plus originales de votre œuvre littéraire (1).

Il est aisé de comprendre comment vous avez été amené à leur témoigner un si vif intérêt. Vous qui connaissez si bien l'Allemagne, vous savez que les universités y ont toujours été des foyers de patriotisme. Tandis qu'autour d'elles, dans ces petites cours fastueuses et misérables, livrées à de sottes ambitions et à des rivalités mesquines, chacun ne songeait qu'à soi, là seulement on avait le souci de la patrie allemande; on la voulait forte et unie, on faisait pour elle des utopies et des rêves, dont les politiques se moquaient, et qui sont devenus des réalités. Après la catastrophe d'Iéna, quand la Prusse était sur le point de périr, le roi, réfugié à Memel, sans alliés, sans soldats, déclara solennellement « qu'il fallait suppléer par les forces intellectuelles aux forces physiques qu'on avait perdues », et il fonda une université dans sa capitale. Vous nous avez raconté, monsieur, le rôle qu'elle a joué dans le relèvement de la Prusse. C'est là que s'est refait peu à peu l'esprit public, là qu'on se préparait sans bruit pour les revanches prochaines. Quand le moment fut venu, cette jeunesse, enflammée par les prédications de ses maîtres, était prête à tous les sacrifices; en un jour les salles de cours se vidèrent, tandis que se remplissaient les armées, et l'université de Berlin est fière de rappeler que quarante-trois de ses étudiants sont restés sur les champs de bataille de 1813. Il vous a paru qu'il y avait quelque profit à tirer de cet exemple et que nos universités peuvent nous rendre les mêmes services. Vous avez pensé que nos jeunes gens étaient dignes d'entendre le langage que Fichte et Schleiermacher tenaient en 1812 aux étudiants de Berlin. Aussi leur parlez-vous toujours de la France; vous leur rappelez les raisons qu'ils ont de l'aimer, vous leur montrez qu'en un temps où les vérités s'obscurcissent, où les croyances chancellent, il nous reste encore une force, un ressort, un principe de nobles dévouements, et que c'est la patrie. « Pour moi, leur dites-vous dans un noble langage, je sais bien que, si je retirais de moi-même certains sentiments et certaines idées, l'amour du sol natal, le long souvenir des ancêtres, la joie de retrouver mon âme dans leurs pensées et dans leur légende; si je ne me sentais partie d'un tout dont l'origine est perdue dans la brume et dont l'avenir est indéfini; si je ne tressaillais pas au chant d'un hymne national; si je n'avais pas pour le drapeau le culte d'un païen pour une idole, qui veut de l'encens, et, à de certains jours, des hécatombes; si l'oubli se faisait en moi de nos douleurs nationales, vraiment, je ne saurais plus ce que je ne suis ni ce que je fais en ce monde. Je perdrais la principale raison de vivre. » Je me souviens encore des applaudissements frénétiques qui accueillirent ces belles paroles. On vous dira peut-être qu'elles sont des lieux communs qu'il ne vaut pas la peine de redire. Ne le croyez pas; jamais il ne fut plus nécessaire de les répéter. N'entendons-nous pas de temps en temps sortir des bas-fonds de la foule ce cri sinistre et impie : A bas la patrie!

Qu'adviendra-t-il de cette jeunesse dont vous vous occupez avec tant d'ardeur et tant d'espérance? Dans quelle voie s'apprête-t-elle à marcher? Auquel de ces vents d'orage, qui soufflent de tous les points de l'horizon, va-t-elle livrer sa voile? C'est la question que se posent avec une anxiété bien naturelle les gens de mon âge, dont la vie s'achève, et qui, pour parler comme Lucrèce, s'apprêtent à passer la torche à leurs successeurs. Vous, monsieur, vous êtes plein de confiance en elle, et votre confiance nous rassure. Pourtant elle est la jeunesse, c'est-à-dire quelque chose de léger et de fragile. Il sera bien difficile à ces jeunes gens de se soustraire tout à fait aux défauts de leur âge et de leur pays. Tâchez de les en préserver; apprenez-leur à se tenir loin des dédains systématiques comme des enthousiasmes irréfléchis. Tenez-les en garde contre les caresses des politiques qui voudraient bien les engager dans un parti : ils leur promettent de les servir; en réalité, ils ne veulent que se servir d'eux. Surtout ne permettez pas qu'on les flatte : ils ne seront que trop disposés à croire

(1) *Études et Étudiants*, par E. Lavisse, 1890.

que les nations les envient et que le monde tourne autour d'eux. Que de fautes n'avons-nous pas commises par cette fatale complaisance pour nous-mêmes! d'autant plus qu'après nous être admirés sans raison, nous sommes tentés de nous rabaisser sans mesure. Vous nous dites que vous assistez volontiers à leurs fêtes, et vous aimez qu'elles soient animées et bruyantes; vous n'avez pas tort : la gaieté est saine, et la joie fortifie. Mais il ne faut pas non plus leur dissimuler les épreuves qui peuvent les attendre. Au v[e] siècle de notre ère, il y avait dans la ville d'Autun des écoles florissantes où les riches Gaulois envoyaient leurs enfants. On y lisait avec passion Cicéron et Virgile : on y faisait de belles harangues qui charmaient les délicats; on s'y livrait à tous les raffinements de l'esprit, à toutes les élégances de la vie; et pendant qu'élèves et maîtres s'enivraient de paroles pompeuses, qu'aux jours de fête les associations parcouraient joyeusement la ville avec leurs musiques et leurs drapeaux, on ne s'apercevait pas que, dans la campagne, les paysans révoltés se rassemblaient pour se jeter sur les maisons des riches, que les Goths passaient le Rhin sur la frontière et que la barbarie s'apprêtait à couvrir le monde. Nous avons, nous aussi, nos ennemis du dehors et nos barbares du dedans. Je compte bien que notre société résistera mieux que le vieil empire romain à ce double assaut; mais il est bon de lui préparer des défenseurs énergiques, résolus et capables de soutenir toutes les fortunes. C'est à vous, monsieur, et à ceux dont la jeunesse écoute volontiers les conseils, qu'il appartient de la former d'avance pour ce redoutable avenir. Quant à nous, dont la tâche est près d'être finie, nous applaudirons à vos efforts, et, quand le moment sera venu, nous serons heureux de céder la place à la génération qui arrive, lui souhaitant, comme l'Hector du vieil Homère, de valoir mieux que nous, et surtout d'être plus heureuse.

Un grand nombre d'étudiants se sont réunis au siège de l'Association, rue des Ecoles, pour offrir un punch à M. Lavisse, à l'occasion de sa réception à l'Académie française.

M. Vachal, président du comité de l'Association, a présenté en quelques mots au nouvel académicien les félicitations et les remerciements de ses camarades.

Puis M. Lavisse a prononcé une allocution familière, dont voici le résumé :

— On a fait à l'Association deux reproches principaux. Qu'est-ce que c'est, a-t-on dit, que cette société de jeunes gens qui prend un caractère officiel, qui fréquente les grands de l'Etat et qui a un air si solennel? Voilà des jeunes gens bien graves et bien sages. Et en même temps, comme il y avait des troubles dans les écoles, on disait : Que ces étudiants sont donc d'insupportables tapageurs!

Vous pourriez répondre que ces accusations se réfutent l'une par l'autre : mais il vaut mieux les examiner sérieusement.

L'Association s'est nettement défendue d'avoir fomenté le tapage. C'est là un sujet un peu délicat pour un professeur. J'ai toujours vu des troubles dans les écoles : j'espère qu'ils seront de plus en plus rares. C'est qu'entre les professeurs d'autrefois et les étudiants il y avait une distance que vous ne pouvez mesurer. Il me semblait que mes professeurs avaient cent ans de plus que moi. Aujourd'hui un rapprochement s'est fait de plus en plus intime, les réclamations légitimes peuvent se faire jour, et les manifestations tumultueuses n'ont donc plus de raison d'être.

L'autre accusation vise non seulement vous-mêmes, mais vos maîtres et les hommes considérables qui vous ont apporté ici les témoignages de leur sympathie. On a dit que l'Association était un moyen d'action pour vos maîtres, un moyen de propagande politique pour les hommes politiques. J'ai lu que j'avais moi-même cherché ici la popularité, la satisfaction de la manie dirigeante dont

je serais possédé. Je saisis cette occasion de rappeler quels ont été mes sentiments lorsqu'a été fondée l'Association.

J'ai d'abord eu un peu de surprise et d'inquiétude, qui ont vite fait place à une très grande joie, pour diverses raisons. D'abord je trouvais très amusant d'être d'une association d'étudiants. Je n'ai jamais mené la vie d'étudiant. J'ai été enfermé jusqu'à vingt-deux ans et demi, pour passer sans transition aux fonctions et aux charges de la vie. Pendant tout ce temps, où la cloche m'indiquait l'heure du travail ou du repos, j'ai rêvé de l'indépendance de l'étudiant. J'espérais en mener un peu la vie ; il me semble que je suis encore en âge de la mener un peu, du moins dans sa partie sérieuse.

Puis j'étais heureux de voir les étudiants de toutes les écoles se réunir sans acception de spécialité. J'éprouve de l'inquiétude devant l'éveil prématuré du professionnel. La profession a vite fait de s'emparer de l'homme et de l'étouffer. Pour que l'homme survive dans le professionnel, il faut que le jeune homme ait vécu sans la préoccupation constante de la profession. En somme, la plus haute et la plus nécessaire, c'est la profession d'homme ; et elle n'est pas aussi encombrée qu'on pourrait le croire.

Enfin, j'ai vu avec plaisir que la jeunesse française aurait un lieu de réunion, où elle pourrait échanger ses idées, mettre en commun ses deuils et ses joies.

C'est pourquoi j'ai applaudi à la fondation de l'Association. Je n'ai pas cru qu'elle pût nuire au développement des individus. Si j'avais cette crainte, je serais le premier à vous conseiller de vous disperser. Personne plus que moi n'est convaincu qu'au commencement de toute éducation morale ce qui importe avant tout — pour employer la langue d'une école qui n'est pas la mienne — c'est la culture du moi. Je crois que tout étudiant doit être un critique, doit examiner son bagage scolaire, se décider intellectuellement par lui-même, penser librement, afin d'agir librement. C'est là la grande vertu des jours présents, celle dont la France a le plus besoin.

Seulement, s'il faut pratiquer la culture du moi, ce n'est pas pour adorer ensuite perpétuellement ce moi, mais pour le rendre capable de servir efficacement et virilement. Vous n'avez pas à sacrifier votre individualité à l'Association, mais à la lui apporter comme l'élément par lequel elle pourra vivre.

Je pourrais maintenant me dispenser de me défendre contre l'accusation de chercher à exercer ce qu'on appelle ma manie dirigeante. Je suis profondément convaincu qu'on ne dirige pas une jeunesse, qu'on ne doit pas la diriger, mais l'observer et l'aider. Il se fait, d'une génération à l'autre, un perpétuel travail de renouvellement, qu'il serait absurde de vouloir comprimer. Comme il y a, néanmoins, des devoirs immortels et intangibles, on peut seulement donner son opinion sur ces devoirs. Là doit se borner la direction de la jeunesse : il faut beaucoup la laisser faire.

Je n'aurai pas de peine à défendre les hommes politiques qui sont venus ici. Croyez bien qu'ils n'apportaient chez vous aucune préoccupation de parti, mais qu'ils cherchaient seulement un rappel de leurs souvenirs de jeunesse, un délassement à leurs rudes travaux et une espérance pour l'avenir.

Quant à vous-mêmes, je ne vois pas du tout quel profit d'intérêt personnel vous pouvez tirer de l'Association. Ces reproches écartés, pour être tout à fait sincères, ne nous reste-t-il pas quelques petits griefs?

Depuis le temps que j'observe l'Association, il me semble qu'il ne s'y fait pas une égale répartition des charges. Vos présidents sont singulièrement affairés, et doivent vous faire le sacrifice d'une année. Ce sont toujours les mêmes qui sont à la peine. Que font donc les autres? Ils se réservent plus particulièrement le droit de critique. Je lis les comptes rendus de vos assemblées; j'y trouve une constante méfiance envers le pouvoir exécutif. Ce ne sont qu'interpellations, avec ordres du jour, question préalable, etc. Ne seriez-vous pas un peu atteints du mal de parlementarisme prématuré? Cette défiance à l'endroit de ceux qui agissent, cette propension à l'opposition, ce fut notre histoire; si ce devait être aussi la vôtre, où serait l'espérance?

Je veux aborder un sujet encore plus délicat. Vous vous êtes interdit par vos statuts toute discussion religieuse et politique, à l'exemple des associations analogues. C'est fort bien, Mais la religion, la politique, c'est tout l'homme. Est-ce qu'il faut que cela disparaisse complètement? Je comprends que vous interdisiez toute manifestation contre tel ou tel culte, tel ou tel parti. Mais, au-dessus de toutes les religions, il y a la conscience humaine; au-dessus des partis politiques, il y a le devoir national et le devoir social.

Je vous rendrai cette justice que vous comprenez très noblement et très délicatement le devoir national. Vous l'avez prouvé aux funérailles de M. Jules Ferry. Par le magique pouvoir de la mort, toute velléité de discussion a disparu: l'on n'a plus vu que le fondateur de tant d'écoles grandes et petites, avec sa magnifique confiance dans la raison humaine, avec sa rarissime vertu de n'avoir pas voulu plaire à tout le monde, d'avoir su braver certaines inimitiés. Au moment où se faisait le partage d'un monde qui n'a pas encore de maître, Jules Ferry a pensé que la France devait y avoir une place. Il n'ignorait pas qu'il s'exposait au terrible reproche de manquer de patriotisme. Mais ce grand homme d'État savait porter son regard très loin à l'horizon, sans perdre de vue la ligne bleue des Vosges.

Lorsqu'il est mort, je me demandais avec inquiétude ce que vous alliez faire. Vous avez fait ce qu'il fallait faire; vous avez su, en restant en dehors de la politique, exprimer le sentiment national.

Je sais que vous êtes préoccupés aussi des devoirs sociaux. Un groupe d'études sociales s'est formé parmi vous. N'aurez-vous point aussi un groupe philosophique? Au moment où viennent de disparaître les deux hommes qui ont élevé ma génération, Taine et Renan, au moment où l'hésitation philosophique est manifeste, vous avez le devoir d'éclairer vos consciences, par la mise en commun de votre bonne foi et de bonne volonté.

Et M. Lavisse termine en conseillant à ses auditeurs de prendre le plus tôt possible une décision sur le projet de louer ou de construire une maison des étudiants.

AU SÉNAT

Lors de la discussion du budget de 1893 (loi des finances), la grave question des Universités est revenue sur le tapis (séance du mercredi 29 mars). Le gouvernement d'accord avec la Chambre des députés proposait la disposition suivante : Art. 72. « Le corps formé par la réunion de plusieurs Facultés de l'Etat dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile.

« Il est représenté par le Conseil général des Facultés.

« Il sera soumis, en ce qui concerne ses recettes, ses dépenses et sa comptabilité, aux prescriptions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

« Il continuera d'être fait recette, au budget spécial de chaque Faculté, des crédits alloués par le ministre de l'Instruction publique, sur le chapitre VIII, pour le matériel des Facultés. »

Cet article a été vivement combattu par M. Guibourd de Luzinais, qui a exprimé la crainte que son adoption ne permît au gouvernement de trancher la question des Universités sans le concours du Parlement. Le sénateur de la Loire-Inférieure a rappelé la discussion qui s'était engagée à ce sujet devant le Sénat et qui a été interrompue pour permettre à la commission de réédifier un nouveau projet sur les ruines de l'ancien. M. Thézard, qui s'était déclaré hostile à ce projet, a cru opportun

d'intervenir dans la discussion pour demander que cet article 72 fût disjoint du budget. Les efforts du sénateurs de la Vienne ont été perdus ; par 212 voix contre 56, la motion de disjonction a été repoussée et l'article 72 a été adopté.

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité consultatif.

Séance du 15 mars 1893.

« Dans son numéro du 5 mars, le journal la *Réforme universitaire* insérait un article contenant les imputations les plus graves à l'adresse de l'Administration du lycée de... Le jour même où il paraissait, les répétiteurs dudit lycée remettaient chacun individuellement au censeur une protestation écrite contre les allégations de cet article. Ils adressaient, en outre, au rédacteur de la *Réforme universitaire* une protestation collective...

L'une des lettres individuelles adressées au Censeur est ainsi conçue :

« Je tiens à protester hautement contre l'article paru dans la *Réforme universitaire* du 5 mars 1893. Cet article est ignoble, à mon avis, car, pour mon compte personnel, je n'ai eu, jusqu'à présent, qu'à me louer de la bienveillance de M. le Proviseur. »

« Non content de cette protestation écrite, le signataire de cette lettre se rendait dans le cabinet du Proviseur pour l'assurer de son dévouement.

« Le lendemain, ce même répétiteur était forcé de se reconnaître l'auteur de l'article qu'il avait fait insérer en s'autorisant du titre de délégué de ses collègues. Il adressait à la *Réforme universitaire* la lettre suivante :

« Je vous ai adressé, il y a quelque temps, une lettre que vous avez reproduite dans la *Réforme universitaire* et qui n'est qu'un tissu de mensonges. C'est pourquoi je fais une rétractation véritable et sincère, en joignant ma protestation à celle de mes collègues.

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations. »

« Le Comité consultatif appelé à se prononcer, émet à l'unanimité l'avis que l'auteur de l'article visant l'Administration du lycée de... mérite la peine de la révocation. »

Conformément à cet avis, par application des articles 29 et 30 du décret du 28 août 1891, par arrêté en date du 16 mars 1893, M... répétiteur au lycée de..., a été révoqué de ses fonctions.

Nos lecteurs trouveront dans la 414e livraison de la *Grande Encyclopédie* une très intéressante étude sur *Florence*. M. H. Vast a traité les paragraphes relatifs à la géographie, à la topographie, aux monuments, à l'industrie; M. A.-M. Berthelot a écrit l'histoire particulièrement mouvementée de cette belle cité; enfin M. E.-H. Vollet a donné un résumé des travaux des conciles qui y ont été tenus. De jolies gravures, un plan de la ville, complètent cet article qui forme l'opuscule le plus facile à consulter que l'on possède sur cette ville (1).

(1) H. Lamirault et Cie, rue de Rennes, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 9 janvier concernant les remises de principe dans les lycées de garçons et de jeunes filles.

Monsieur le Recteur, les dispositions de la circulaire du 30 juin 1890, complétées par celles du 8 janvier 1892, portent que la présence simultanée de plusieurs enfants de la même famille dans les lycées de l'État donne lieu à une réduction de prix sur la pension, la demi-pension ou l'externat (frais d'études, de surveillance ou de conférences). Cette réduction n'est, toutefois, accordée qu'aux familles qui en font la demande, et elle leur est retirée si les notes de conduite et de travail de l'enfant qui en est bénéficiaire sont insuffisantes.

Les réductions consenties portent sur la pension du plus jeune des enfants dans les proportions suivantes :

1° Un quart des frais de pension, de demi-pension ou d'externat pour le plus jeune des deux frères présents au lycée;

2° Moitié des frais de pension, de demi-pension ou d'externat pour le plus jeune de trois frères présents au lycée;

3° Trois quarts des frais de pension, de demi-pension ou d'externat pour le plus jeune de quatre frères présents au lycée;

4° Pension entière, demi-pension ou frais d'externat pour le plus jeune de cinq frères présents au lycée.

Lorsque les enfants d'une même famille sont placés, les uns dans le pensionnat, les autres dans l'externat, on totalise les sommes dues par la famille et on détermine ensuite, d'après les proportions ci-dessus, la *quotité* de la remise.

Ces dispositions, qui ne sont pas appliquées d'une manière uniforme dans tous les lycées, ont donné lieu à des réclamations justifiées, et, après nouvelle étude de la question, j'ai pris les décisions suivantes :

1° Les réductions de prix consenties en faveur des familles qui ont plusieurs enfants dans les lycées de l'État sont des *remises de droit;* elles seront opérées d'office, sans qu'il soit besoin d'une demande de la famille ou d'une décision ministérielle, que les enfants soient dans le même lycée ou dans des lycées différents (filles ou garçons). Ces réductions ne portent plus seulement sur la pension, la demi-pension ou l'externat du plus jeune des enfants, mais sur la *moyenne de ces frais;* elles seront calculées de la manière suivante :

On fera le total des sommes dues par la famille; on divisera ce total par le nombre des enfants fréquentant les lycées de l'État, et l'on obtiendra ainsi la moyenne par élève.

C'est sur cette rétribution moyenne que sera calculée la réduction du quart, de la moitié, des trois quarts, etc., selon les cas.

Lorsque les enfants appartiendront à des établissements différents, la quotité de la remise sera déterminée de la même manière.

Elle sera répartie sur chaque lycée au prorata des sommes à perce-

voir par l'établissement pour frais de pension, de demi-pension, d'externat simple ou surveillé (non compris trousseau et frais accessoires).

Exemple : Une famille a trois enfants dans les lycées de l'État : deux pensionnaires dans le même lycée de garçons, l'un payant 700 francs, l'autre 650 francs, soit 1,350 francs, et une externe surveillée dans un lycée de jeunes filles, payant 300 francs.

On additionne : $1{,}350 + 300 = 1{,}650$; $\frac{1{,}650}{3} = 550$ francs, *prix moyen.*

La réduction étant de la moitié de 550, soit 275 francs, portera sur le lycée de garçons pour $\frac{275 \times 1{,}350}{1{,}650} = 225$ francs, et sur le lycée de jeunes filles, pour $\frac{275 \times 300}{1{,}650} = 50$ francs.

Le cumul des bourses et des remises de principe n'est autorisé que dans les familles ayant au moins *trois enfants* dans les lycées de l'État. Mais alors, pour déterminer la quotité de ces remises, les élèves titulaires de bourses ne peuvent jamais entrer en ligne de compte, ni pour le calcul de la moyenne par élève, ni pour la proportion suivant laquelle la réduction doit être accordée.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, ces réductions devront êtres opérées *d'office*, sur la simple production d'un certificat constatant la présence simultanée des enfants dans les lycées, lorsque ceux-ci appartiendront à divers établissements.

Afin de régulariser les écritures, au point de vue de la comptabilité, des états justificatifs (*modèle B bis*) des réductions opérées devront être transmis au Ministère du 1er au 15 janvier pour le premier trimestre de l'année scolaire, et du 1er au 15 juillet pour les autres trimestres.

Je vous envoie ci-joint, pour vos bureaux, pour les inspecteurs d'Académie, pour les proviseurs, directrices et économes des lycées de votre ressort, un certain nombre d'exemplaires de la présente circulaire accompagnée du nouveau modèle des états de remises de principe. Il ne devra plus être fait usage de l'ancien modèle B.

Vous voudrez bien veiller à l'exécution scrupuleuse des disposition qu'elle contient.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée,

CHARLES DUPUY.

Lettre du 11 février au Vice-Recteur de l'Académie de Paris relative au concours général d'enseignement secondaire moderne.

Monsieur le Vice-Recteur, pour faire suite à ma circulaire du 11 février courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le concours général d'enseignement secondaire moderne, entre les élèves des lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu, en 1893, dans les conditions suivantes :

Les élèves appelés au concours devront remplir les conditions prescrites pour le concours général des départements par la circulaire précitée.

Le concours comprendra les compositions suivantes :

Classe de première (sciences). Mathématiques (prix d'honneur), durée six heures et demie. Physique ou chimie et histoire naturelle, durée : six heures et demie.

Classe de seconde. Composition française (prix d'honneur), durée : six heures et demie. Histoire et géographie, durée : six heures et demie. Allemand (thème, version, épreuve orale), durée de la composition écrite : cinq heures et demie. Mathématiques, durée : six heures et demie. Physique et chimie, durée : six heures et demie.

Classe de troisième. Composition française, durée : cinq heures et demie. Anglais (thème, version et épreuve orale), durée de la composition écrite : cinq heures et demie. Mathémathiques, durée : six heures et demie. Les différentes conditions matérielles du concours seront déterminées par le règlement que vous aurez à soumettre à mon approbation pour le concours général des lycées et collèges de la Seine et de Versailles.

Il y aura comparaison entre les copies de la province et celles de Paris pour toutes les compositions, sauf pour celles de langues vivantes, ces compositions comprenant, à Paris, une épreuve orale.

Recevez, Monsieur le Vice-Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

CHARLES DUPUY.

Circulaire du 11 février, relative à la gymnastique dans les lycées et collèges.

Monsieur le Recteur, dans le paragraphe relatif aux exercices gymnastiques, la circulaire du 7 juillet 1890 annonçait que de nouveaux manuels d'instruction, destinés à remplacer ceux de 1880, seraient distribués prochainement aux professeurs.

Des exemplaires de cette publication ont été expédiés, dans le courant de l'année 1891, à tous les lycées et collèges; si, pour une cause quelconque, certains établissements de votre ressort n'en avaient pas reçu, vous auriez soin de me les signaler.

Les méthodes et les exercices préconisés par le nouveau manuel constituant un progrès réel et important sur l'ancien état de choses, je vous prie d'inviter les professeurs, dans les établissements de garçons et de jeunes filles, à conformer strictement leur enseignement aux prescriptions qu'il renferme.

Vous voudrez bien également rappeler à MM. les proviseurs et principaux les instructions de la circulaire du 7 juillet 1890, en ce qui concerne l'organisation des exercices gymnastiques et le temps qui doit y être consacré chaque semaine.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

BIBLIOGRAPHIE

F. Desserteaux, *Étude sur les effets de l'Adrogation.* — Vicomte Melchior de Vogüé, *Heures d'histoire.* — H. Ferté, *Programme et Règlement des études de la Société de Jésus.* — Paul Morillot, *Le Roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours.* — Georges Lyon, *La philosophie de Hobbes.*

Étude sur les effets de l'Adrogation, **par F. Desserteaux, professeur à la Faculté de droit de Dijon. (Paris, A. Rousseau, 1892, in-8.) — Cette remarquable étude mérite d'être signalée à tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire politique et religieuse de Rome, car l'institution de l'adrogation, dont elle prouve si bien l'importance, fait pénétrer très avant dans la connaissance des mœurs des Romains. M. Desserteaux nous montre que nous sommes en présence de l'une des fictions les plus curieuses et les plus caractéristiques du droit romain : l'adrogé est censé, nous dit-il, avoir été dès avant l'adrogation le *filius familias* de l'adrogeant. Telle est la fiction qui peut seule, à son avis, expliquer d'une manière satisfaisante les effets de cette institution.**

La première partie du livre est consacrée à découvrir dans les sources la confirmation de la thèse que M. D. soutient avec une grande érudition. Il rapproche habilement les textes, qui nous montrent quelle est la situation de l'adrogé soit dans le droit public, soit au point de vue de ses biens et de sa capacité testamentaire. Et il faut reconnaître que cette fiction de rétroactivité donne la clef de toutes les difficultés auxquelles s'étaient heurtés les commentateurs. On lira surtout avec intérêt la comparaison que l'auteur institue entre l'adrogation et l'adoption. Il nous montre que la première est une institution très ancienne et coutumière, primitivement accessible aux seuls praticiens, tandis que la seconde ne fut vraisemblablement qu'un moyen imaginé par les juristes pour se procurer un *heres suus et necessarius*. Cette comparaison ouvre de curieux aperçus sur les conséquences de la laïcisation progressive du droit. Primitivement on recourait à une simple mancipation pour faire passer un fils de famille d'une puissance sous une autre. La jurisprudence rapprocha peu à peu les deux institutions de l'adrogation et de l'adoption; elle formula des règles communes et appliqua à l'adoption beaucoup de principes qui avaient été d'abord spéciaux à l'adrogation. Celle-ci se réduisit peu à peu à un mode d'acquérir la *patria potestas*. Dans la seconde partie de son travail, M. D. s'efforce d'établir que les effets de l'adrogation découlent de cette fiction de rétroactivité qui seule explique d'une façon suffisante comment les droits de l'adrogeant se transmettent à l'adrogé; c'est la base unique des effets de l'adrogation. D'une part elle règle le sort des droits de l'adrogé en déterminant quels droits s'éteignent, quels autres

passent à l'adrogeant, quels autres enfin restent sur la tête de l'adrogé. D'autre part elle est la cause de l'acquisition des droits nouveaux dont l'adrogé est investi. Plus n'est besoin de recourir à l'idée de disparition et de résurrection de la personne civile de l'adrogé, de persistance de sa personne naturelle et de sa personne publique.

Ce remarquable travail atteste une rare sagacité d'esprit et fait grand honneur à la Faculté de droit de Dijon. Il a été inséré d'abord dans la *Revue bourguignonne* de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des facultés et de l'École de Médecine de cette ville. Les lecteurs de notre *Revue* connaissent déjà l'importance de ce recueil où ont paru des articles tout à fait remarquables, comme ceux de M. Saleilles sur l'établissement des Burgondes dans les domaines gallo-romains. Le travail de M. Desserteaux contribuera à lui mériter une des premières places parmi les publications périodiques qu'a fait naître cet heureux mouvement de décentralisation universitaire, auquel nous applaudissons de si grand cœur, et qu'on ne saurait trop encourager.

G. BLONDEL.

Heures d'histoire, par le vicomte MELCHIOR DE VOGUÉ, 1 vol. in-18 jésus Armand Colin, édit. 1893. — L'apôtre de la religion nouvelle continue à dicter ses oracles du haut du trépied que les admirateurs de son talent lui ont dressé. Après les *Spectacles contemporains*, après les *Regards* historiques et littéraires, ce sont les *Heures d'histoire*, qu'il déroule, comme les tableaux d'une lanterne magique sous nos yeux émerveillés. Les simples titres des chapitres — autant d'études publiées dans la *Revue des Deux Mondes*, — sont bien faits pour provoquer l'attention des lecteurs non moins que les titres généraux des volumes. Ces chapitres n'ont pas tous un égal intérêt. Celui sur Lamartine, intitulé Poésie et Vérité, celui sur Chateaubriand, intitulé Une Ame de désir, les pages consacrées à la chute de la monarchie de Juillet et à un ouvrage de M. Hyde de Neuville n'offrent pas des aperçus très neufs. L'auteur a réservé son feu d'artifice d'idées ou de métaphores pour quatre de ces chapitres : les Cigognes, les Images romaines, le Testament de Silvanus, l'Heure présente. On connaît sa manière qui tantôt se hausse jusqu'au ton d'un Joseph de Maistre dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* et tantôt descend à la familiarité d'une causerie poético-humoristique, imitée de l'inimitable Henri Heine.

Les pages sur Rome sont vraiment curieuses. M. de Vogüé laisse là les livres pour interroger les monuments qui parlent mieux à son esprit ou du moins à son imagination; ces ruines lui apprennent toutes sortes de choses que notre érudition contemporaine eut été, dit-il, impuissante à lui suggérer. Cependant, à ce qu'il nous semble, ce procédé minutieux de critique qui reconstitue le passé pièce à pièce a quelquefois du bon.

M. de Vogüé croit deviner alors qu'il répète ce qu'il avait déjà appris. Ses visions ne sont que des réminiscences.

Non, l'érudition n'est pas inutile; mais pour ne pas se perdre dans ses détails infinis, il faudrait résumer tant de faits en de belles généralisations; M. de Vogüé ne nous présente que des généralités, ce qui n'est pas du tout la même chose.

C'est dans le chapitre l'*Heure présente* que l'auteur, à qui l'on ne reprochera jamais d'être ennuyeux ni banal, a déployé toutes les res-

sources de son génie prophétique. Ces pages, dit-il, en note, ont été écrites dans la première quinzaine de décembre 1893 : les scandales du Panama fourniront une préface aux historiens du temps à venir « une préface significative comme jadis le système de Law, le collier de la Reine, le procès Teste ou Cubières. » On voit l'intention. Pour que le lecteur ne s'y méprenne pas, et de crainte, sans doute, de n'avoir pas semblé prévoir ce qui pouvait arriver, notre écrivain après plusieurs lignes consacrées « à l'Éternel, pressé d'aboutir » aux desseins souverains de la Providence, à l'âme éparse de la France, termine ainsi son post-scriptum : « Aux événements prochains de confirmer ou de démentir ces observations et ces pressentiments qu'on pourrait hardiment dater de décembre 1847. »

Notre critique aura raison plus tard, nous l'ignorons; toutes les prévisions d'ailleurs peuvent se réaliser, par un côté, comme celles de Nostradamus. Pour le moment, il nous semble s'être emballé comme le premier venu qui lirait l'avenir de la France dans ces feuilles à sensation qui s'offrent et se crient sur le boulevard. D.

Programme et Règlement des études de la Société de Jésus (*Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu*) traduction par H. Ferté, 1 vol. in-12. Paris, librairie Hachette et C[ie], 1892. — L'auteur fait remarquer dans l'avant-propos que le *Ratio atque institutio studiorum* n'a jamais été traduit dans notre langue. Il s'est efforcé de combler cette lacune sans esprit de parti, avec l'unique préoccupation de suivre aussi fidèlement que possible le sens du texte latin. Comme la théologie est étrangère à l'enseignement classique, la partie qui en traite ne figure pas dans cette traduction; elle n'a d'ailleurs pas été reproduite dans la nouvelle édition officielle de 1832.

M. Ferté a donné en plus petits caractères, à côté des anciens articles, les modifications apportées au règlement primitif dont la première ébauche date, on le sait, de 1584, et qui n'a reçu sa forme définitive, après une série de revisions, qu'en 1603. Le code invariablement observé depuis n'a pas subi de changement avant 1832 et même ces modifications ne sont pas très considérables.

Une introduction renferme la circulaire du R. P. Roothan, qui a été l'initiateur de la réforme de 1832 en même temps qu'un aperçu de l'organisation générale de la Société de Jésus.

On le voit, il s'agit d'un ouvrage à prétentions modestes, mais qui est appelé à rendre de réels services. Un document utile à consulter pour l'histoire de la pédagogie est mis ainsi à la portée de tous les lecteurs français; c'est à ce titre que nous croyons devoir signaler cette nouvelle publication. Ajoutons toutefois que M. Ferté n'a pas jugé à propos de reproduire le texte latin en regard de sa traduction; omission fâcheuse, et qui pouvait être évitée, sans grossir outre mesure le volume.

D.

Le Roman en France depuis 1610 *jusqu'à nos jours*. Lectures et esquisses par Paul Morillot (1 vol. in-18, Paris, G. Masson, 1893.) — Ce livre renferme une histoire abrégée du roman français, qui ne peut manquer d'être bien accueillie du public studieux à qui elle est destinée. L'auteur y trace le tableau résumé des grandes époques du

roman dans notre pays, durant les trois derniers siècles et il joint à son exposé de nombreux extraits, choisis avec tact, qui permettront aux étudiants de se familiariser avec les œuvres les plus célèbres et les plus significatives du genre. Cette revue des principaux romans écrits dans notre langue commence avec l'*Astrée*. M. Morillot reconnaît qu'il y a eu des romans en France avant le chef-d'œuvre d'Honoré d'Urfé, mais à ses yeux ces ouvrages ne rentrent pas dans le genre, tel qu'on l'a connu à l'époque moderne; c'est bien d'Urfé qui a donné à cette branche de la littérature ses règles et ses lois. Dès qu'a paru l'*Astrée*, cent romans vont naître qui en seront plus ou moins directement issus. D'où venait cette œuvre ? Quels sont les modèles espagnols et italiens, les influences proches ou lointaines, les circonstances politiques ou sociales qui ont favorisé son éclosion ? Telles sont les intéressantes questions auxquelles l'auteur s'efforce de répondre dans les premières pages de son livre. Il montre, d'autre part, que le célèbre roman du gentilhomme forézien a eu une double descendance : d'un côté, la longue série des romans idéalistes où se complairont les contemporains de Corneille ; de l'autre, leurs frères puînés, frères ennemis toujours en guerre avec leurs aînés, et qui finiront par en avoir raison : ce sont les romans comiques et réalistes. L'antagonisme entre Céladon, le tendre berger, et Hylas, le berger inconstant, le profanateur du temple de l'Amour, se poursuit bien au delà du dernier volume de l'*Astrée* ; il dure jusqu'au jour où Boileau ferme un peu brusquement la bouche à l'un et à l'autre, et arrête pour un demi-siècle la vogue des romans. Les autres œuvres romanesques les plus importantes du XVIIe siècle sont ensuite passées en revue. L'auteur nous donne d'utiles analyses de *Palombe*, *Polexandre*, *Ariane*, *Cléopâtre*, *Célie*, le *Grand Cyrus*, le *Roman comique*, la *Princesse de Clèves*, etc. Le XVIIIe siècle est étudié avec une sympathie toute particulière. L'auteur ne s'est pas arrêté seulement sur les grands maîtres du roman proprement dit ; il insiste également sur la longue génération des conteurs qui traverse le siècle et dont Voltaire est le plus illustre représentant. C'est ici qu'on se prend à regretter que M. Morillot n'ait pas cru devoir consacrer les premières pages de son livre à un aperçu sur les origines de la nouvelle et du conte; faute de cet exposé, le développement du conte, aussi bien que celui du roman proprement dit, échappent un peu trop au lecteur. Il n'en apprécie pas moins avec justesse la part du XVIIIe siècle qui marque le confluent de la littérature classique et de la littérature moderne, le point où tout finit et où « tout recommence. Nous assistons, au milieu de la décadence des vieux genres, à la croissance superbe et luxuriante de ce Roman, qui condense à un certain moment en lui-même toutes les énergies du génie français, et d'où vont bientôt renaître par suite de l'éternelle évolution des choses, l'éloquence d'un Mirabeau, l'ode d'un Lamartine, le drame nouveau d'un Victor Hugo. » Les jugements formulés sur les écrivains sont en général empreints d'une certaine largeur d'idées, encore que les pages consacrées à Diderot paraissent bien timides. Le XIXe siècle est par excellence le siècle du genre. Il s'ouvre par des romans, ceux de Châteaubriand, et il va se terminer encore par des romans ; et si, entre ce commencement et cette fin, de 1820 à 1880, il y a eu toute une admirable et puissante floraison poétique, ce n'a pas été du moins au détriment du roman, qui l'a provo-

quée à sa naissance et qui la recueille aujourd'hui expirante. A chaque moment du siècle le roman revêt toutes les formes. M. Morillot a donc fait une large place à notre époque, sans s'astreindre cependant à donner une nomenclature complète qui n'eût pas été à sa place dans une étude de cette nature. Il n'a point omis avec raison les romanciers contemporains dont il apprécie les tendances diverses avec impartialité et convenance. En somme, ce volume rendra des services : il donne une idée très suffisante du développement du roman dans notre pays et permet aux étudiants de faire connaissance avec une foule d'écrivains, que les anthologies avaient jusqu'à présent tenus à l'écart.

La philosophie de Hobbes, par Georges Lyon (1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan, 1893.) — M. Lyon a consacré à l'auteur du *Leviathan* une étude développée qui fournit un exposé clair et précis de l'ensemble des doctrines du philosophe, qu'il est permis d'appeler le « métaphysicien de l'empirisme ». Peu de systèmes se présentent avec un pareil caractère d'unité et une telle rigueur de raisonnement. Les déductions de Hobbes composent une trame serrée que nul accident ne vient déchirer; il ne connaît ni les digression ni les épisodes et arrive à l'éloquence par le seul prestige d'une expression sincère. Sa philosophie apparaît comme le développement continu de ses prémisses initiales. Sa politique découle de sa morale, de même que cette dernière repose sur des notions psychologiques qui ne sont que la conséquence de ses principes généraux sur la nature et sur la pensée. Encore qu'ils soient étrangers à toute ontologie, ses ouvrages n'en sont pas moins animés du souffle de la grande spéculation. L'auteur commence par raconter sommairement les événements qui remplirent la longue carrière de Hobbes (1588-1679). C'est que l'influence des faits contemporains sur le cours de ses idées de Hobbes a été considérable. La bibliographie de l'écrivain est inséparable de la biographie de l'homme; ce n'est que par celle-ci que peut se démêler l'imbroglio de celle-là. L'ordre rationnel de ses écrits, tel qu'on peut le concevoir d'après ses propres indications, est strictement inverse de leur ordre chronologique. Son premier grand traité, le *De Cive*, est celui qui, en bonne logique, eût dû voir le jour en dernier lieu. M. Lyon distingue dans la vie de Hobbes trois périodes très inégales, que les événements politiques ont eux-mêmes marquées et qui coïncident, ou peu s'en faut, avec les trois principales divisions que l'on peut tracer dans la carrière de l'écrivain. La première se prolonge jusqu'au moment de son passage en France. On peut étendre la seconde, la mieux remplie, jusqu'à la Restauration. Hobbes achève en quelque sorte le cycle de sa spéculation; il assure à ses théories une base philosophique et formule l'ensemble de ses vues sur le monde, l'homme, l'État et la religion, dans son chef-d'œuvre le plus célèbre. La troisième est remplie par ses luttes contre les mathématiciens et par des alternatives de faveur et de disgrâce, qui concordent avec la politique tour à tour tolérante et fanatique de la cour du nouveau roi. Dans l'exposé du système, l'auteur insiste avec raison sur la morale et sur la conception politique si originales du penseur anglais. C'est, en effet, le *Leviathan* qui a donné à cette œuvre philosophique un achèvement vraiment grandiose. Cette construction politique, radicalement matérialiste, se trouve dans une connexion intime avec la doctrine générale des *Eléments*. Elle a été

dessinée sur les mêmes plans d'une inexorable géométrie, auxquels s'étaient déjà conformés la physique et la psychologie de Hobbes. Dans une remarquable conclusion, M. Lyon apprécie avec ampleur l'ensemble du système qu'il vient d'étudier et en signale les côtés faibles aussi bien que les réelles beautés. « En dépit des malentendus qu'elle soulève, Hobbes a laissé une œuvre digne de ne point périr. Sans parler de l'intérêt historique qui s'y attache, elle mérite par elle-même de retenir longtemps l'attention du lecteur moderne. » On apprendra beaucoup à consulter un tel guide dont les fautes elles-mêmes sont fertiles en enseignements. Au logicien l'on demandera des leçons de rigueur, au psychologue d'incomparables observations sur la nature humaine, à l'écrivain politique ses vues profondes sur la genèse et la décadence des États, au philosophe tout entier la clé de sa dialectique une, continue, serrée, qui va droit devant elle, sans égard aux préventions probables, aux scandales possibles. La science pure aura été l'objet de son culte jaloux.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard. 19. rue des Saints-Pères. — 29812.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES

UNIVERSITÉS FRANÇAISES [1]

MESSIEURS,

Le spirituel dessinateur de l'*Echo des Écoles* a représenté, dans le numéro de ce jour, un monsieur qui me ressemble. Ce monsieur est en route pour Bordeaux. Il tient de la main droite une valise entr'ouverte. Dans cette valise on voit un parchemin roulé; sur ce parchemin, on lit : *Université de Bordeaux.* — Vraiment, Messieurs, à l'accueil que vous me faites, je crains que vous n'ayez pris cette fiction pour une réalité. — Hélas! non, je ne vous apporte pas la charte de l'Université de Bordeaux. Elle n'est pas encore écrite, et le fût-elle, je suis convaincu que M. le ministre de l'Instruction publique ne déléguerait à personne l'honneur de vous la remettre. Je ne vous apporte même pas le discours en lettres moulées que l'artiste me met libéralement dans l'autre main. Je viens tout simplement, répondant à un appel vieux déjà de plus d'un an, m'entretenir avec vous de nos communs efforts et de nos communes espérances.

Il y a un an, ces efforts semblaient sur le point d'aboutir, ces espérances à la veille d'être réalisées. La terre promise était en vue; elle paraissait toute proche, à portée de la main. Aujourd'hui, Messieurs, il ne servirait à rien de le dissimuler, elle est plus loin, sensiblement plus loin, si loin peut-être que quelques-uns, trop facilement découragés et résignés, se demandent si désormais elle n'est pas hors de prise. Vous n'êtes pas de ceux-là,

(1) Allocution prononcée au banquet de la *Société des Amis de l'Université* de Bordeaux le 27 janvier 1893.

Messieurs, je n'en suis pas non plus, et malgré l'arrêt subi par nos projets, nous persistons à croire qu'ils se réaliseront, si nous restons fidèles, et ce qui nous donne confiance, courage et persévérance, c'est que les Universités ont pour elles deux forces bien puissantes en ce monde, les faits et les idées.

Les faits, Messieurs. Sans sortir de Bordeaux, vous les voyez autour de vous, dans cette cité, dans cette enceinte. Ce sont vos vieilles Facultés des sciences et des lettres, transformées, transfigurées et peuplées d'étudiants. C'est cette Faculté de droit, créée par le Gouvernement de la République, en pleine angoisse de la défense nationale, comme une protestation du droit contre la force. C'est cette Faculté de médecine et de pharmacie, née quelques années plus tard, et née si vigoureuse qu'il lui a suffi de moins de quinze ans pour devenir pleinement adulte. C'est, à côté d'elle, cette École de santé navale, qui sera pour elle une force de plus et un honneur. C'est le nombre de vos étudiants s'élevant par bonds, de cinq cents à mille, de mille à quinze cents, de quinze cents à dix-huit cents. Ce sont ces admirables monuments élevés à la science et aux hautes études par une ville pour laquelle l'enseignement supérieur n'aura jamais assez de reconnaissance. C'est le changement qui s'est fait lentement, continûment, solidement, dans vos mœurs scolaires, l'union des maîtres et l'union des élèves, l'union des universitaires et l'union des citoyens. C'est cette association d'étudiants, vieille déjà de dix ans, et à qui vous donnerez demain ses lettres de bourgeoisie. C'est l'association, plus jeune mais non moins vivace, des Amis de l'Université, présidée par un homme qui symbolise avec tant d'autorité le génie bordelais, l'alliance des affaires et des hauts soucis de l'esprit. C'est cette fête enfin, si nombreuse, si animée, où se trouvent réunis, dans une même pensée, magistrats et citoyens, professeurs et étudiants.

Est-ce là une ombre ou une réalité ? Est-ce un tout naturel ou le produit artificiel d'une volonté extérieure?

Voilà les faits. Ils sont visibles, tangibles, indéniables. Sous les faits, voici maintenant les idées. D'abord, cette idée théorique que la science, malgré la diversité de ses aspects, est une, comme l'esprit qui la crée, une, comme le monde qu'elle explique. Puis cette idée pratique, que l'enseignement supérieur qui est l'organe de la science, doit être modelé en vue de la fonction qu'il réalise, qu'il doit être comme elle, un et multiple tout à la fois, et que les Facultés qui sont multiples et diverses doivent s'unir en un seul et même corps, l'Université.

Sont-ce là des idées fausses et décevantes? Et après les avoir

suivies depuis vingt ans, devons-nous brusquement les abandonner et prendre d'autres guides?

Je ne suis pas venu ici, Messieurs, pour discuter devant vous toutes les objections qui ont surgi contre les Universités. Ce serait inutile, et, de ma part, ce serait malséant. Aussi bien, parmi ces objections en est-il, celles qui naissent des intérêts locaux, et elles ont été les plus acharnées contre un intérêt d'ordre général, sur lesquelles une discussion paisible, régulière, est sans prise et sans action. Mais il en est deux qui, dégagées de tout alliage d'intérêt local, sont et demeurent des objections de doctrine : celles-là, nous pouvons bien, je crois, sans manquer à aucune convenance, les peser, les examiner, parce qu'en les pesant, en les examinant, c'est notre doctrine même que nous mettrons dans la balance, et notre examen de conscience que nous ferons.

On nous dit tout d'abord : En assignant la science pour objet à vos Facultés, vous vous trompez. Leur objet, c'est l'enseignement professionnel. Elles ont été faites pour former des avocats, des magistrats, des médecins, des pharmaciens, et non des chercheurs de vérité. Sans doute la science pure, la science désintéressée, la science théorique est nécessaire dans un pays civilisé. Mais vous n'avez pas la prétention de faire des savants de ces milliers d'étudiants qui se pressent aujourd'hui dans vos Facultés. Ce serait une chimère, et si par impossible elle se réalisait, ce serait le pire des résultats sociaux. Que viennent vous demander ces jeunes gens, pour la plupart d'origine et de fortune modestes, souvent plus que modestes? Un diplôme pour une carrière. Leur ambition ne va pas au delà, parce que là est leur besoin. Ils n'ont pas, ceux-là, les années de loisir que réclame la recherche savante. Il leur faut un gagne-pain. Ce que vous leur devez, c'est un apprentissage. Restez donc dans la vraie tradition française; laissez la science aux hautes Écoles et, pour vos Facultés, ne rêvez pas autre chose que l'enseignement professionnel.

Je ne ferai pas à ceux qui tiennent ce langage, l'injure de croire un seul instant qu'ils réservent la science à la fortune. La réponse serait d'ailleurs trop aisée. Le petit enfant qui naissait il y a soixante-dix ans dans l'humble maison d'un tanneur de Dôle est aujourd'hui le grand Pasteur. Je vais droit à leur idée de fond, à ce dualisme qu'ils voudraient établir entre la recherche scientifique et l'enseignement de la science faite, à cette séparation, qui leur semble essentielle, de l'investigation et de l'enseignement, à la vieille querelle qu'ils s'efforcent de raviver entre les Écoles spéciales et les Facultés, et je dis que ce dualisme en-

tre la théorie et la pratique, entre l'enseignement savant et l'enseignement professionnel, c'est aujourd'hui la pratique elle-même et l'enseignement professionnel qui le repoussent comme faux et dangereux.

La pratique sans la science, elle a un nom; c'est l'empirisme, c'est-à-dire le fait brut, sans la raison du fait, le fait inintelligible, accepté sans intelligence. Or cela, c'est le passé. Le présent au contraire, c'est l'alliance chaque jour plus étroite de la science et de la pratique; c'est Bichat, Magendie, Claude Bernard transformant la médecine en une science expérimentale, et cherchant les remèdes aux altérations pathologiques dans les lois de la physique, de la chimie et de la biologie; c'est Pasteur découvrant les infiniment petits du monde organique, déterminant les lois de leur action, et inventant des façons scientifiques de s'opposer à leurs ravages. La pratique aujourd'hui ne va pas sans la science; la pratique, c'est Lister, mais Lister, c'est Pasteur rationnellement appliqué à un ordre de faits.

Sans doute, et c'est un point sur lequel nous aurons à revenir, il ne s'agit pas de faire de nos 22000 étudiants, des chercheurs, des savants et des théoriciens; à quelques-uns seulement ce rôle est réservé; mais il s'agit de donner à tous la raison de ce qu'on leur enseigne, et d'éclairer par la science la profession pour laquelle ils s'instruisent. Voilà pourquoi nos Facultés, alors même qu'elles ne seraient que des écoles professionnelles, devraient être en même temps des écoles scientifiques. Voilà pourquoi au centre des faits, il faut y placer l'incandescent et lumineux foyer de la science.

Des écoles professionnelles, rien que des écoles professionnelles... Je crains bien qu'en voulant réduire les Facultés à ce rôle, on ne cède à une préoccupation de centralisation scientifique. Si l'on conteste à la Sorbonne le droit d'être une école savante, à plus forte raison le niera-t-on à des Facultés comme les vôtres, malgré tout ce qu'elles ont déjà d'enseignements scientifiques. A coup sûr, il y a eu dans l'histoire intellectuelle de ce pays un jour où la centralisation savante de Paris a été nécessaire. C'était, Renan l'a dit, l'époque de la première incubation des germes de la science moderne, et toute incubation d'ordre supérieur se fait comme dans un nid, en lieu clos et chauffé. Mais, depuis lors, que de changements! Et quel bien ce serait aujourd'hui que de dégager, plus encore que nous n'avons pu le faire, ce centre surchargé! Quel bien ce serait que d'avoir sur ce sol de France, si riche et si varié, plusieurs groupes de Facultés, comme le vôtre, qui ne soient pas

seulement des écoles professionnelles, mais des foyers de recherches savantes! Voilà trois quarts de siècle qu'on récite en l'honneur de la décentralisation intellectuelle et savante de beaux couplets d'éloquence. Le gouvernement de la République ne s'est pas contenté de la célébrer; il a, dans les limites de ses pouvoirs, beaucoup fait pour la réaliser; vous en avez ici même des preuves surabondantes. A-t-il eu tort, a-t-il eu raison? S'il a eu raison, on lui doit bien le moyen d'achever cette œuvre si saine, si nationale. Et ce moyen, ce sont les Universités. Il s'agit bien vraiment de rivalités d'écoles. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir intellectuel du pays.

J'arrive, Messieurs, à la seconde objection de doctrine. On nous dit : Votre idée des Universités est scientifiquement fausse; vous vous réclamez de l'esprit de la science, et vous allez à l'encontre. Vous parlez d'évolution, et vous marchez au rebours. L'évolution distingue et sépare; l'Université réunit et confond. Scientifiquement, ce serait un retour en arrière, un recul sur le point présent du développement des sciences. En se développant, elles se sont distinguées, et la loi de leur progrès, c'est la spécialité, c'est-à-dire juste le contraire de ce que vous entendez par Université. Vous êtes donc dupes des mots, et ce que vous prenez pour une innovation, c'est un archaïsme, un archaïsme que l'on conserve dans certains pays par respect du passé, mais qui nulle part ne correspond ni à l'état ni aux besoins de la science. Ce n'est pas des Universités qu'il nous faut, ce sont des spécialités.

Personne, Messieurs, parmi les partisans les plus obstinés des Universités, ne conteste l'utilité, la nécessité des spécialités. La division du travail est une loi pour les choses de l'esprit aussi bien que pour celles de l'industrie. Chaque jour les spécialités vont se multipliant, se subdivisant dans les lettres, dans le droit, dans la physique, dans la chimie, dans la médecine et dans la chirurgie. Mais qu'est-ce à dire? De ce que les spécialités triomphent de ce qu'elles sont nécessaires, faut-il conclure qu'elles sont tout, et qu'elles peuvent sans péril se confiner dans leurs petits cantons? Ceux qui les prêchent avec cette assurance, n'ont-ils donc pas entendu l'écho de cette voix qui naguère, au delà du Rhin, troublait l'Allemagne entière, en lui criant : Prenons garde; les rois de la pensée s'en vont; à leur place ont surgi les spécialités, cataloguant, inventoriant, enregistrant, coupant et disséquant tout; il n'y a plus de doctrine; il n'y a plus de synthèse. L'esprit se pulvérise sous la meule du spécialisme. Les savants ont perdu le sentiment des rapports qui existent entre les phénomènes isolés et

l'ensemble de l'univers; ils font des débauches de détails, mais ils sont incapables de conceptions d'ensemble. Le spécialisme est la malédiction de la science germanique.

Elle a raison cette voix, le spécialisme absolu, exclusif, est une malédiction. A tout homme qui travaille et qui pense, il faut une spécialité, mais il faut en même temps des idées générales. Dans tout établissement complet d'enseignement supérieur, il faut des compartiments chaque jour plus nombreux; mais plus ces compartiments se multiplient, plus il est nécessaire de les relier et de les coordonner. Il est inexact que le résultat de l'évolution soit la séparation de ce qui auparavant était confondu. L'évolution distingue; mais en distinguant, loin de séparer, elle coordonne. Que sont les embryons? Des colonies de cellules à peu près semblables les unes aux autres. Le progrès de l'évolution y produit des organes, des appareils fort différents entre eux; mais tous ces organes, tous ces appareils sont les organes, les appareils d'un seul et même être; ils sont tous animés d'une même vie, et tous ils servent à la réaliser; et plus croissent leur nombre et leurs différences, plus leur coordination est étroite, plus leur subordination est stricte, plus leur union est profonde. Eh bien! Messieurs, n'est-ce pas là le type de l'Université? des laboratoires différents les uns des autres, des enseignements aussi variés que possible, des Facultés diverses, mais tous ces organes, laboratoires, enseignements, Facultés unis et organiquement coordonnés.

Et pourquoi cette union, cette coordination? C'est que, suivant une parole de Virchow, le but de l'Université est la culture générale jointe à la possession d'une spécialité particulière. Et pourquoi cette alliance d'une culture générale à une spécialité particulière? C'est que, seule, une spécialité n'explique rien, et que pour se comprendre elle-même, il lui faut recourir à des idées qui la dépassent. Certes, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que l'encyclopédisme n'est plus de notre temps, et que la polymathie est une maladie de l'esprit. Mais ce que nous voulons pour nos étudiants, n'est ni l'encyclopédisme, ni la polymathie, c'est tout simplement l'intelligence. Le spécialiste n'a affaire qu'à un ordre très particulier de faits; ces faits s'expliquent par des lois; ces lois par d'autres lois plus générales. Nous ne demandons pas que sortant de sa spécialité, il parcoure tous les ordres de faits qui sont rattachés aux mêmes lois générales; ce serait lui demander un voyage interminable autour du monde réel et du monde idéal; mais nous lui demandons de savoir comment l'ordre de faits auquel il se consacre s'explique par les lois générales desquelles

il relève, et comment, par là, il se relie à l'ensemble. Sans le ciment des idées, les faits ne sont que poussière et que sable mouvant.

Faut-il le redire encore ? Nous ne nourrissons pas la folle et dangereuse chimère de fabriquer autant de savants et de pseudo-savants qu'il s'inscrit chaque année d'étudiants dans nos écoles. Non. La prétention de tous ceux qui depuis vingt ans se sont voués au développement de notre enseignement supérieur a été plus saine et plus sensée. Ils se sont dit qu'il fallait, tout d'abord, dans la grande masse des étudiants professionnels, assurer la sélection régulière et complète de l'élite ; puis, dans cette élite, organiser le travail scientifique.

L'organisation du travail scientifique, n'est-ce pas par là, mes chers collègues, que nous avons longtemps péché, que nous péchons encore. Parcourez la liste de tous les hommes de valeur, qui depuis le commencement du siècle ont pris rang dans l'Université, et, en regard, voyez leurs œuvres. Évaluez les forces; évaluez les résultats, et dites-moi, en conscience, si les résultats répondent aux forces, si de ces forces, beaucoup ne sont pas demeurées sans activité et sans produit. Sans doute, les grandes initiations de la pensée viennent du génie et le génie est un don de nature, une puissance individuelle. Mais est-ce une raison pour que ceux qui n'ont pas cette puissance supérieure, et qui cependant peuvent quelque chose, se frappent eux-mêmes de stérilité par modestie ou plutôt par orgueil ? Vous en avez certainement connu de ces impuissants volontaires, dont heureusement le nombre décroît, depuis que se propage un sens plus exact de la dignité du travail scientifique. Familiarisés avec quelques-unes des grandes œuvres de l'esprit humain, habiles à les goûter et à les juger, mais désespérant d'en produire de semblables, ils renonçaient aux besognes utiles mais sans éclat, comme à des tâches inférieures, et parfois même ils se vengeaient de leur stérilité en raillant l'effort et le travail d'autrui. Et pourtant, à l'édifice, toujours inachevé et toujours grandissant de la science, s'il faut des architectes, il faut aussi des tailleurs de pierre. Une idée de génie n'est souvent qu'une grande indication. Les valeurs qu'elle recèle demeureront latentes, si des équipes de travailleurs ne les extraient pas, morceau par morceau.

Voyez ce qui est advenu plus d'une fois en ce pays où, grâce à Dieu, les hommes de génie n'ont jamais manqué. Nous avons eu Burnouf ; mais c'est à l'école d'étrangers, formés par lui, que, plus tard, nous avons dû apprendre la grammaire comparée. Et combien d'autres exemples semblables ne pourrais-je pas citer ? Com-

bien de découvertes françaises ont porté leurs fruits les plus abondants sur un autre sol que celui de la France, et nous sont revenues avec une marque étrangère? Et cela, parce qu'autour de nos grands hommes ne s'étaient pas formés ces cadres de travailleurs de second, de troisième rang, qui ne sont pas moins indispensables qu'un bon cadre d'officiers et de sous-officiers pour gagner des batailles.

Souhaitons donc que dans ces jeunes têtes d'étudiants, il y ait beaucoup d'individualité, beaucoup de personnalité; mais souhaitons aussi qu'elles sachent comprendre la dignité de toute œuvre, si modeste qu'elle soit, qui contribue à la science, et la nécessité, pour le plus grand nombre des travailleurs, de coordonner leurs efforts. Que de choses qui ne sont pas encore faites, précisément parce que trop longtemps a manqué cette coordination! Que de lacunes à combler dans notre histoire littéraire, dans notre histoire nationale, dans les siècles les plus voisins de l'instant présent, plus encore que dans les plus reculés. Et dans le domaine des sciences expérimentales, que de choses ne pourront se faire, ne se font déjà que par la mise en commun d'efforts nombreux et concourants, tant s'étend chaque jour le champ de l'investigation, tant s'agrandit la littérature propre à chaque question, tant se multiplient les rapports entre les questions diverses!

De tout cela, Messieurs, il résulte avec évidence que la campagne entreprise, il y a vingt ans, pour grouper nos Facultés et en faire de véritables Universités, vaut la peine d'être continuée. Malgré les retards de l'heure présente, vous pouvez être assurés qu'elle finira par aboutir. Vous en avez pour garants des faits, des idées et des volontés. Les faits et les idées, nous venons de les passer en revue. Les volontés, vous les connaissez. Ce sont d'abord celles de tous les ministres de l'Instruction publique, aussi bien aujourd'hui celle de M. Ch. Dupuy qui m'autorise à vous le dire, qu'hier celle de M. Bourgeois, qu'avant hier celles de M. Goblet et de M. Ferry, qu'à l'origine du mouvement, celles de M. Bardoux et de M. Jules Simon. Ce sont ensuite vos volontés à vous-mêmes, celles des professeurs, celles des étudiants, celles de tous ces Amis de l'Université, dont le nombre, chaque jour croissant, témoigne du progrès que fait chaque jour notre cause dans l'opinion. Comment ne pas avoir foi dans le succès final?

En attendant, reprenons notre méthode, notre méthode des progrès lents et continus. Vous savez tout ce que nous lui devons. Elle peut nous donner davantage; elle peut nous faire franchir une nouvelle et décisive étape.

Sous les mots, si nous considérons les choses, ne serait-ce pas un progrès, un gain considérable que d'obtenir que ces Facultés, qu'a rapprochées, sans pouvoir les unir en un seul et même être, le décret de 1885, forment enfin un corps; que ce corps ait les attributs des personnes civiles, et que le Conseil général des Facultés, dont les preuves ne sont plus à faire, soit consacré, confirmé par la loi?

Eh bien! ou je m'abuse, ou ce progrès peut être promptement réalisé. Les points que je viens d'énumérer ne sont-ils pas ceux sur lesquels, dans la brillante discussion parlementaire de l'an dernier, tous, partisans et adversaires des Universités, se sont trouvés d'accord? Dès lors, pourquoi n'en pas faire des réalités, par la voie la plus courte? Besoin n'est pas d'une loi spéciale; il suffit d'un article à la loi de finances. Cet article, le Gouvernement a l'intention de le proposer; j'ai la ferme confiance que les Chambres ne le refuseront pas.

Alors, Messieurs... Mais à quoi bon insister? Vous voyez les conséquences. Une fois vos quatre Facultés réunies en un même corps, une fois votre Conseil général reconnu par la loi, une fois ce corps des Facultés pourvu de son budget, vous serez bien près de ressembler à une Université véritable. Il vous manquera surtout un nom. Mais les noms, quand ils sont nécessaires, le langage courant sait les trouver et les mettre en usage. L'avenir fera le reste.

C'est pourquoi, Messieurs, je bois avec confiance au corps des professeurs, à l'Association des étudiants, à la Société des Amis de l'Université, ce « trépied vital » de la future Université de Bordeaux.

Louis LIARD.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

INTRODUCTION

Messieurs,

Avant de reprendre l'étude des sources de l'histoire de France au point qu'avait atteint mon regretté prédécesseur, j'estime indispensable de vous exposer mon programme, de vous expliquer la méthode que je compte suivre dans mon enseignement; ce sera l'objet de ma première leçon. Mais, avant d'entrer en matière, j'ai un premier devoir à remplir; je dois remercier publiquement tous ceux qui m'ont confié l'honneur si envié, mais si périlleux de professer ici; tout d'abord le Conseil de perfectionnement de cette École, puis l'Académie des inscriptions et belles-lettres, enfin M. le ministre de l'Instruction publique et M. le directeur de l'Enseignement supérieur. Ce n'est pas sans appréhension que je prends la parole aujourd'hui, et cette appréhension redouble, quand je me compare à l'érudit éminent, à l'excellent historien que je dois remplacer. Depuis déjà bientôt deux ans, Messieurs, vous suivez les cours de cette École; si vous n'avez eu que pendant quelques semaines l'avantage d'écouter les leçons de M. Siméon Luce, vous connaissez tous, au moins de titre, les nombreux ouvrages auxquels il a dû sa légitime renommée. Je vous dirai néanmoins quelques mots de cette existence toute de travail, et je rappellerai brièvement les principaux ouvrages qui assurent à Siméon Luce une si belle place dans l'histoire de l'érudition française au XIXe siècle.

Dès l'École des chartes, où il était entré en 1856, Luce montra un goût tout particulier pour cette histoire du XIVe siècle qu'il devait plus tard entièrement renouveler et dont il devait faire l'objet préféré de ses études. Sa thèse de sortie qui, remaniée et développée, allait bientôt lui valoir le titre de docteur ès lettres, avait pour objet l'histoire de la Jacquerie; c'est un mémoire excel-

(1) Leçon d'ouverture du cours de sources de l'histoire de France à l'École des chartes (10 avril 1893).

lent, encore aujourd'hui justement estimé, et l'auteur a su, grâce à l'étude attentive des chroniques et des chartes, tracer un tableau animé et tout nouveau de cette insurrection éphémère, qui mit un instant en péril l'ordre politique et social tout entier. Vers le même temps, Siméon Luce fait une courte incursion sur le domaine de l'histoire littéraire; sa thèse latine de doctorat a pour objet le poème de Gaydon, dont il allait quelques années plus tard publier le texte avec Francis Guessard. Mais revenu bientôt à ses études favorites, il se charge, dès 1866, de préparer cette édition des chroniques de Froissart depuis si longtemps rêvée par la Société de l'Histoire de France. Je ne saurais vous exposer ici dans le détail toutes les difficultés que présentait pareille entreprise. Elles avaient déjà découragé plus d'un savant expert : Siméon Luce sut en triompher, et son Introduction au premier livre, parue en 1869, est un excellent morceau de critique littéraire, fruit de longues et patientes recherches de détail. La suite de la publication devait répondre à cet heureux début; vous connaissez tous, au moins de réputation, le commentaire admirable dont Siméon Luce a enrichi la partie vraiment originale du grand chroniqueur. Tout le XIV[e] siècle revit dans ces notes curieuses et exactes, annales vraiment complètes de ces temps troublés et féconds en tragiques événements. Cette édition de Froissart, restée inachevée, — Siméon Luce n'a publié que huit volumes renfermant le premier livre, — est sans contredit l'œuvre d'érudition la plus importante qu'ait laissée mon savant prédécesseur. Je dis exprès d'érudition, car Siméon Luce était historien autant qu'érudit. Pour lui l'érudition n'était qu'un moyen et non un but; il savait mieux que personne réunir et critiquer les faits, mais il voulait aussi raconter les événements, en montrer la suite et les conséquences, faire revivre dans des tableaux soigneusement composés au point de vue littéraire, les hommes et les choses des anciens temps. De cette préoccupation sont nés deux ouvrages excellents dont je me reprocherais de ne point dire quelques mots. Le premier en date est l'histoire de Du Guesclin. En préparant son édition de Froissart, Luce avait constaté combien mal on connaissait la vie de ce grand homme de guerre, de ce serviteur actif et dévoué de la cause française. Il conçut la louable ambition de la raconter à son tour, il voulut replacer le bon connétable dans le milieu où il avait vécu, faire connaître à tous cette France du XIV[e] siècle qu'il connaissait si bien lui-même. De là un livre excellent et plein d'intérêt (1). Le titre, à vrai dire, n'en est

(1) *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*. Paris, Hachette, 1876, in-8.

pas de tout point exact; les faits et gestes de Bertrand Du Guesclin, de ce hardi batailleur, n'occupent dans l'ouvrage que la moindre place, mais par contre que de chapitres nouveaux, que de tableaux exacts et pittoresques de la vie sociale et militaire au xiv[e] siècle! Cette triste époque revit là tout entière avec ses fautes, ses drames et ses désastres sans nom.

Pour Siméon Luce, Du Guesclin était avant tout le libérateur du sol national, le bon Français qui travailla à l'expulsion de l'ennemi héréditaire. Ce patriotisme ardent allait bientôt décider notre historien à étudier une autre figure plus pure encore et plus idéale, je veux dire la Pucelle d'Orléans. L'entreprise paraissait difficile; Jules Quicherat avait publié, vous savez avec quelle science et quel soin, les actes des deux procès; il avait dans ses *Aperçus nouveaux* exposé sous cette forme sobre et nerveuse qui lui était propre les faits relevés par lui; d'autres avaient suivi qui avaient raconté à leur tour la vie de l'héroïne. Il semblait presque impossible de trouver beaucoup de faits inédits, d'exposer des points de vue nouveaux. Siméon Luce a su résoudre ce problème difficile, et son livre sur Jeanne d'Arc à Domrémy, paru en 1886 (1), renferme un tableau, nouveau à plus d'un égard, du milieu où naquit et vécut l'héroïne jusqu'à son départ de Domrémy; on y voit quelles influences morales et religieuses elle subit, comment en un mot elle devint la pieuse inspirée, l'ardente Française qui allait délivrer Orléans et rendre aux armées de Charles VII la confiance et l'élan d'autrefois.

Je pourrais encore citer bien d'autres ouvrages de Siméon Luce, et plusieurs de réelle importance. Travailleur infatigable, jusqu'à la fin il n'a pas un seul jour délaissé ses chères études, et, pourtant, depuis quelques années il ajoutait à ses occupations professionnelles, à ses recherches d'érudition, une tâche toute nouvelle et des plus difficiles. En 1882, il avait été appelé à occuper la chaire de critique des sources, nouvellement créée dans cette École. Dévoué jusqu'alors à l'étude du xiv[e] siècle, Luce n'avait jamais eu l'occasion d'approfondir l'histoire des temps barbares et des premiers Capétiens; il sut à force de travail triompher de cette difficulté, se mettre au courant de la bibliographie du sujet, si variée pourtant, et professer un cours un peu touffu et peut-être trop détaillé, mais en somme de tout point scientifique.

Jamais il n'a pu dans ce cours atteindre le début du xvi[e] siècle, limite traditionnelle du moyen âge; il laisse également incomplète son édition de Froissart, et le temps lui a manqué pour aller en

(1) Paris, Champion, in-8.

Espagne et en Angleterre recueillir les documents nécessaires à l'achèvement de son histoire de Du Guesclin. En dépit de ces lacunes, l'œuvre scientifique de Siméon Luce n'en est pas moins des plus considérables; il a défriché une vaste étendue du champ historique, il a été un maître au vrai sens du mot, et notre École peut le nommer avec fierté à côté de ses plus excellents élèves, des Guérard et des Quicherat, pour ne citer que les plus illustres d'entre nos morts.

I

Le présent cours, son titre l'indique, comporte l'étude et la critique des sources de l'histoire de France. Mais qu'entend-on au juste par sources en histoire? Tous les monuments du passé, écrits ou figurés, pourraient à la rigueur être compris sous cette dénomination : une cathédrale, une sculpture, une chanson d'amour sont des sources, au même titre qu'une chronique ou que des annales monastiques, car les unes comme les autres contribuent à nous faire connaître la vie et les mœurs de nos ancêtres. Mais rassurez-vous, je m'en tiendrai aux sources écrites, et encore n'étudierai-je que les sources purement narratives, dont les auteurs ont voulu nous raconter les faits historiques. Je laisserai donc à mes savants collègues le soin de vous parler des documents diplomatiques et législatifs, et des œuvres littéraires, je ne retiendrai que celles dont l'étude peut fournir quelques renseignements précis à l'historien. Les poésies de l'Italien Fortunat par exemple sont, à mon avis, des sources historiques de premier ordre, mais par contre, je ne vous dirai rien de toutes ces poésies latines, religieuses ou morales, fabriquées par milliers dans les cloîtres, du VII[e] au XV[e] siècle. Si le temps ne me fait défaut, je vous montrerai quelles ressources on peut trouver dans les chansons de geste pour la connaissance de la première féodalité, mais je n'aurai garde de vous parler des compositions amoureuses des troubadours et des trouvères. Même ainsi réduit, le champ de nos études reste encore très étendu et le nombre des ouvrages à citer vraiment excessif.

Jamais, je l'ai dit plus haut, Siméon Luce n'avait conduit l'étude des sources de l'histoire de France jusqu'aux derniers temps du moyen âge. Le nouveau professeur devra, pour répondre aux vues fort sages du Conseil de perfectionnement, non seulement atteindre l'avènement de François I[er], mais encore donner aux élèves un aperçu général de la littérature historique jus-

qu'en 1789. Siméon Luce s'en tenait aux chroniques et aux annales et ne parlait que par exception des sources indirectes : poésies, lettres et traités de polémique. J'aurai à vous donner des notions sur ces sources si précieuses et d'un maniement parfois si difficile. De là l'obligation de changer entièrement la méthode suivie par mon savant prédécesseur; il me faudra renoncer, non sans regret, à ces longues discussions critiques qu'il aimait tant, résumer brièvement pour chaque auteur les derniers résultats acquis. Par suite, l'étude des sources originales des deux premières races sera beaucoup simplifiée, les érudits français et allemands de notre siècle n'ayant pas laissé grand'chose à dire après eux. Je m'étendrai au contraire davantage sur les sources des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, œuvres purement françaises et dont beaucoup sont encore aujourd'hui mal connues. Toutefois, je ne devrai point perdre de vue le titre même du cours; s'il est indispensable qu'en quittant cette école, vous emportiez des notions précises sur les principales sources de notre histoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de l'ancien régime, il faut aussi que vous ayez appris à critiquer, à éditer ces mêmes sources. Chaque année donc, nous prendrons quelques ouvrages dont nous ferons l'examen approfondi; le sujet pourra varier: telle année, par exemple, nous étudierons les sources du règne de Hugues Capet, telle autre, nous pourrons examiner les historiens de saint Louis; d'autres fois encore nous soumettrons à ce traitement critique des œuvres plus modernes, Brantôme par exemple, ou le Journal de Lestoile, quelques chapitres de Saint-Simon, ou les Mémoires de l'avocat Barbier. A vrai dire, le choix du sujet n'importe guère; la méthode historique est toujours la même, et les mêmes procédés peuvent s'appliquer aux mémoires si personnels et si vivants des derniers siècles comme aux sèches chroniques des temps carolingiens.

Mais, si pour critiquer les Mémoires de Saint-Simon par exemple, et la vie de Charlemagne par Eginhard, l'historien doit toujours employer la même méthode, la méthode comparative, il ne faut pas oublier les différences profondes qui séparent ces œuvres. Les gens du moyen âge n'éprouvaient pas en matière littéraire les mêmes scrupules que nous. Le plagiat, qui fleurit encore aujourd'hui, mais que les mœurs condamnent, leur était une douce habitude. Ils avaient peu de livres, peu de moyens d'information sur les temps passés et copiaient aveuglément les auteurs qu'ils pouvaient consulter; peu inventifs, peu experts en matière de style, ils ne se mettaient guère en peine de modifier

l'auteur suivi par eux; les plus délicats se contentaient d'y changer quelques mots, d'y ajouter, s'ils étaient très habiles, quelques pauvres fleurs de rhétorique dès longtemps fanées. C'est là une habitude singulière et qui dénote une véritable anémie intellectuelle. Mais nous serions mal venus à nous en plaindre; grâce à cette manie universelle du plagiat, il nous est possible de dresser, avec une précision pour ainsi dire mathématique, la généalogie de la plupart des œuvres du moyen âge. Prenez, par exemple l'édition toute récente du Pseudo-Frédégaire, par M. Krusch, et vous verrez comment le savant critique a pu noter à la marge que telle phrase était empruntée à Grégoire de Tours, telle autre à Orose, une troisième à la Chronique de saint Jérôme. De là l'obligation d'étudier de près tous ces anciens historiens, de les décomposer pour ainsi dire, afin d'en dégager la partie vraiment neuve et originale, la seule utile pour nous.

Mais cette partie originale elle-même, il faut savoir la critiquer et la passer pour ainsi dire au crible. Tout d'abord, l'historien doit se rendre compte des moyens d'information de l'auteur: a-t-il parlé des faits par ouï-dire? a-t-il au contraire assisté à tels ou tels des événements qu'il raconte? avec quels personnages politiques du temps, princes ou prélats, était-il en relation? Enfin, il nous faut chercher à connaître ses sentiments intimes, savoir sous quelle influence, dans quel but il a écrit sa chronique. Jamais (1) au moyen âge on n'a écrit dans un but désintéressé, jamais on n'a écrit *ad narrandum*, mais toujours *ad probandum*. Aujourd'hui les historiens recherchent le plus souvent l'impartialité, mais cette indifférence que nous appelons vertu, eût paru vice aux écrivains d'autrefois. Ils sont partiaux avec conviction. Les ennemis du prince pour lequel ils écrivent, du parti embrassé par eux, sont, à leurs yeux, coupables et capables de tous les crimes. Si sec que soit l'ouvrage, l'auteur sait y étaler ses sentiments. C'est ainsi que le principal adversaire des Maires du Palais, Eudon, duc d'Aquitaine, devient sous la plume des annalistes austrasiens un être monstrueusement perfide; si on peut suspecter ce jugement, on ne saurait le réformer, puisque aucun chroniqueur méridional n'a fait subir pareil traitement aux adversaires du prince aquitain. Au surplus, l'historien ne serait-il attaché à aucun parti politique, aux gages d'aucun prince, il porte en lui-même une autre cause d'erreur. Les moins partiaux des chroniqueurs du moyen âge sont encore les prêtres et les

(1) Ou presque jamais; la personnalité de l'auteur, bien entendu; ne se montre guère dans les sèches chroniques du VIIIe siècle.

moines; mais dévoués aux intérêts soit de l'Église chrétienne tout entière, soit de leur abbaye, ils n'ont pu apporter dans leurs appréciatiens ce calme, cette sérénité qu'on attend aujourd'hui de l'historien. Le pieux Grégoire de Tours rapporte avec le calme le plus parfait tous les crimes des princes francs du VI[e] siècle, il ne s'indigne que quand un de ces capricieux barbares ose porter la main sur le patrimoine de l'Église ou attenter à ses privilèges. Chaque historien du moyen âge doit donc être l'objet d'une double étude, l'une pour ainsi dire matérielle : recherche des sources employées, dégagement des portions originales; l'autre purement morale : étude du tempérament et des passions de l'écrivain. Cette dernière est la plus délicate, elle est particulièrement difficile quand il s'agit de longues chroniques, mais elle est presque toujours possible, car bien peu de ces écrivains ont su rester calmes et impartiaux.

Vous m'objecterez peut-être que cette partialité, cette acrimonie, on les retrouve dans des écrivains plus modernes. Il y aurait sans doute quelque ironie à vanter l'esprit charitable d'un Agrippa d'Aubigné, ou le froid jugement d'un Saint-Simon. L'objection est fort juste, mais si j'insiste ainsi sur les défauts des chroniqueurs du moyen âge, ce n'est point pour le vain plaisir de les dénigrer, c'est que ces défauts deviennent des qualités aux yeux du critique. La recherche des sources des annalistes plus modernes est en somme moins utile, la plupart s'étant bornés à rapporter les faits venus directement à leur connaissance. Seuls les écrivains du moyen âge fournissent l'occasion de cette double étude, à la fois matérielle et morale, dont je parle plus haut, et quand nous aurons disséqué ensemble quelques Annales du moyen âge, vous saurez comment vous y prendre pour faire subir pareil traitement à des œuvres plus modernes.

II

Le présent cours comporte avant tout des notions sommaires sur les principales sources narratives de notre histoire depuis le second siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la Révolution. Je ne saurais dès à présent vous en tracer le programme détaillé, mais il ne sera pas inutile d'indiquer tout d'abord en quelques mots les changements subis par l'historiographie pendant ces dix-huit siècles, de montrer comment elle n'a pas été à l'abri des révolutions politiques.

Seuls les historiens grecs et romains nous ont transmis quelques renseignements sur l'ancienne Gaule, et jusque vers le temps des grandes invasions, l'histoire de ce pays et celle de l'Empire se confondent. Toutefois, la Gaule a eu une culture personnelle différente de la culture antique, et il me faudra dire quelques mots non seulement des historiens de la décadence romaine, mais encore des auteurs originaires de notre pays, tels que Salvien, Sulpice-Sévère, saint Hilaire, etc. Une fois établis en Gaule, les barbares trouvent à leur tour des historiens; mais ces barbares ne vivent pas isolés; les rois francs ont des relations suivies avec les autres royaumes germaniques ou avec l'empire d'Orient : si les œuvres de Grégoire de Tours et de Marius d'Avenche, si la chronique du Pseudo-Frédégaire nous intéressent avant tout, il y a bien des renseignements à tirer pour l'histoire de la Gaule barbare, des annales du royaume de Tolède, des historiens italiens et des chroniqueurs de Byzance. Au surplus, pour tous ces auteurs, l'Empire romain vit encore, et ceux-là mêmes qui ont perdu le sens de l'unité politique ont le sentiment religieux qui les conduit à s'intéresser à l'histoire de l'Europe entière. Mais bientôt la décadence des études s'accentue, la barbarie envahit l'Église séculière; seuls les monastères bénédictins ou ceux qu'ont fondés les moines irlandais gardent quelque souci des bonnes lettres. De là tout d'abord ces annales austrasiennes du VIII[e] siècle, si sèches, mais si précieuses, qui, bientôt développées et amplifiées, vont devenir les grandes Annales royales. Un peu plus tard, la réforme des études ecclésiastiques sous Charlemagne amène une sorte de renaissance, aurore de temps meilleurs; les nouveaux guides de la Gaule, venus d'Italie et de la Grande-Bretagne, ne peuvent empêcher leurs disciples de prendre goût à la lecture des œuvres antiques, de là ces biographies conçues à la mode ancienne, ces poésies si précieuses pour notre histoire, de là encore ces œuvres de polémique, ces lettres qu'échangent les lettrés et les politiques du temps. On récrit la plupart des anciennes vies de saints, on compose des légendes pour des patrons inconnus. Grâce aux généreux efforts de Charlemagne et de ses collaborateurs, le monde occidental est enfin sorti de sa barbarie. Le nouvel empire pourra se dissoudre, les Normands menacer la chrétienté d'une nouvelle invasion, les nombreux monastères répandus sur la surface de la Gaule conserveront pieusement le précieux dépôt des lettres et des sciences.

Au XI[e] siècle, l'historiographie française présente un caractère tout nouveau. Aux anciennes histoires universelles de l'époque

précédente, embrassant le monde chrétien tout entier ou pour le moins un des royaumes carolingiens, succèdent des œuvres moins prétentieuses, dont les auteurs se sont contentés de noter les faits venus directement à leur connaissance. Les moyens d'information de tous ces chroniqueurs sont assez faibles, et la féodalité, désormais maîtresse, a découpé la France en une foule de petits territoires ennemis. De là un certain nombre d'écoles historiques, de groupes régionaux, dont voici les plus importants. A l'est, Verdun et Reims d'une part, Cambrai de l'autre; à l'ouest, la Normandie, à laquelle on peut rattacher la Touraine, l'Anjou et la Bretagne; au centre, Fleury-sur-Loire et l'Ile-de-France; au sud, le groupe aquitain, avec Limoges, Poitiers et Angoulême; enfin au sud-est, la grande école bourguignonne ou école de Cluny (Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Germain d'Auxerre, etc). Le midi de l'ancien royaume de Charles le Chauve, la Gascogne et le futur Languedoc, se passe de chroniqueurs, et il vit tellement à l'écart du reste de la France, que les annalistes du nord trouvent rarement occasion de parler de lui. Ces chroniques locales, hâtons-nous de le dire, pour être d'allures plus modestes, ne sont guère moins précieuses que celles de l'âge précédent.

Au surplus, la conscience de l'unité chrétienne va bientôt renaître en France, et cela grâce aux Croisades. Les chevaliers de France se signalent au premier rang de l'armée de la Croix, et les principaux historiens de la première expédition sont des moines de notre pays; on ne saurait donc négliger cette source d'information, et Foucher de Chartres, Albert d'Aix, Raymond d'Aguilers doivent être étudiés au même titre que les auteurs italiens, qui nous ont raconté les hauts faits des Normands en Pouille et en Sicile.

Le XIIe siècle, qui voit fleurir ces historiens, est par essence l'âge des chroniques universelles. Depuis trois cents ans la France avait peu produit de ces grandes œuvres, remontant jusqu'à la Création. En Allemagne, au contraire, l'idée impériale, toujours vivante, conduisait les chroniqueurs à rattacher l'histoire du royaume germanique à celle de l'Empire romain, et de là plusieurs histoires universelles, dont l'une, celle de Sigebert de Gembloux (mort en 1112), va servir de modèle à une foule d'écrivains, tant de France que d'Allemagne. J'aurai donc à vous expliquer la genèse et la composition de ces œuvres importantes; j'aurai également à vous entretenir des sources de l'histoire des pays voisins de la France : Allemagne et Italie, Catalogne, Angleterre et Flandre. Vainement la féodalité a découpé le sol de l'ancienne Gaule en

une foule d'États presque indépendants et ennemis ; le royaume de France entretient avec l'Empire, avec la papauté des rapports journaliers et tellement étroits, qu'il faut chercher dans les écrivains étrangers bien des renseignements que n'ont pas su recueillir nos historiens nationaux.

Cette nécessité d'étendre notre étude aux sources étrangères devient de jour en jour plus pressante; la plupart des historiens des Plantagenets parlent aussi souvent des affaires de France que de celles d'Angleterre, et le royaume capétien, asile des papes chassés d'Italie par les empereurs, a des relations continuelles avec les pays d'outre-Meuse. Chaque jour cependant, la littérature historique s'enrichit ; déjà les moines et les clercs ne sont plus seuls à composer des chroniques; beaucoup d'écrivains en langue vulgaire, après s'être longtemps bornés à des œuvres d'imagination, s'évertuent maintenant à raconter les événements de leur temps; déjà fort riche au XIIe siècle, cette littérature spéciale se développera encore au suivant ; les laïques s'intéresseront chaque jour davantage à ces récits historiques, et quelques-uns des grands personnages du temps, non contents de faire composer par des trouvères le récit de leurs actions, dicteront eux-mêmes leurs souvenirs. Ce jour-là naîtra la littérature des mémoires, si riche en France, si variée et si intéressante.

Au XIIIe siècle, l'historiographie change encore une fois de caractère; c'est alors que naît à proprement parler l'historiographie politique. Elle existait déjà à l'époque carolingienne, et la plupart des historiens écrivent pour louer les vertus de leurs patrons, de leurs maîtres. Mais aujourd'hui elle prend un nouveau caractère, et les chroniques françaises de Saint-Denis par exemple sont bien une histoire officielle du royaume de France. Les annales monastiques deviennent en France plus rares et moins importantes; par contre, les principaux princes de la chrétienté font composer des œuvres étendues : [chroniques universelles, biographie de leurs prédécesseurs, etc. Ces nouvelles compositions ont en général une tendance élogieuse et apologétique; elles n'en sont pas moins précieuses pour nous, mais la critique en est difficile, car l'âme des écrivains s'est compliquée. En même temps, à mesure que se développe l'autorité royale, l'historiographie locale dépérit et s'étiole; la cour du roi devient le seul centre politique un peu actif; là vivent la plupart des historiens, là ils puisent leurs renseignements; le reste du pays est négligé.

Cette tendance cesse un instant au XIVe siècle, et au cours de la guerre de Cent ans les chroniques locales reprennent une cer-

taine importance. C'est là pour ainsi dire une loi qui se vérifiera encore plus tard. Chaque fois que le pouvoir central s'affaiblit, que l'anarchie reparaît, les chroniques locales redeviennent intéressantes et utiles. Au XVIe siècle par exemple, durant les guerres de religion, chaque province produira des annales particulières, souvent fort amples et fort curieuses. Il en sera de même un peu plus tard au temps de la Fronde, et je pourrais, à l'appui de mon dire, alléguer les journaux locaux de la Révolution, si je n'étais tenu de m'arrêter à la date de 1789.

La littérature historique au XIVe et au XVe siècle est à la fois chevaleresque et politique ; les auteurs vivent à la cour des princes plutôt que dans les monastères ; si beaucoup d'entre eux, tels que Jean Le Bel, Froissart ou Monstrelet, s'attachent surtout à nous raconter les faits de guerre, à nous peindre la vie de cour, d'autres s'efforcent déjà d'expliquer les causes des faits et de rapporter les événements politiques. La plupart de ces ouvrages sont des œuvres de passion; tel de ces auteurs est armagnac ardent, tel autre bourguignon fanatique, un troisième appartient au tiers parti. Autant de nuances qu'il faut savoir noter et dont la connaissance est indispensable à quiconque veut se servir de ces écrits. Bien plus, certains auteurs ont pu changer d'opinion au cours de leur vie; la première rédaction des chroniques de Froissart, pour citer un exemple, est toute favorable à Édouard III ; dans les rédactions suivantes, ce chroniqueur a fait preuve de plus d'impartialité. De même Jean de Venette et le Bourgeois de Paris, écrivant presque au jour le jour, ont subi l'influence des événements, et leur opinion a varié plus d'une fois.

Jusqu'ici je ne vous ai parlé que des sources proprement narratives : chroniques, annales ou biographies. Mais il en est d'autres, très nombreuses et très utiles, que je ne saurais négliger : telles sont les lettres qui abondent dès l'époque carolingienne et qui sont si utiles pour l'histoire. Citons encore les poésies latines et françaises, dont je compte vous signaler les principales. N'oublions ni les obituaires, si précieux pour l'histoire générale comme pour l'histoire monastique, et qui, créés au IXe siècle, se multiplient du XIe au XIVe ; ni les documents diplomatiques, rares encore au XIIIe siècle, abondants à dater de la période des Valois ; ni enfin certains recueils plus particuliers, tels qu'enquêtes administratives, comptes royaux et municipaux, dont l'étude a renouvelé en partie l'histoire intérieure du royaume depuis le règne de saint Louis. Mentionnons pour terminer tous ces mémoires de politique et de théologie, qui pullulent au temps du grand schisme et

dont l'étude s'impose à quiconque veut connaître à fond l'histoire de ces temps difficiles.

Nous voici arrivés au XVI[e] siècle ; les sources historiques vont encore une fois changer de caractère. Tout d'abord, je l'ai déjà remarqué plus haut, les chroniques locales disparaissent presque entièrement pour renaître un instant au temps de la Ligue et de la Fronde. Les chroniques générales perdent également en importance, et sauf quelques exceptions, telles que l'histoire de De Thou, la plupart de ces compositions affectent désormais la forme et l'allure de mémoires personnels. Cette littérature particulière, dont on constate l'existence dès le XIII[e] siècle, prend un développement extraordinaire au XVI[e]. Beaucoup de personnages qui ont pris part aux affaires du temps, qui ont joué un rôle plus ou moins important, mais qu'enfle leur vanité, se plaisent dès lors à raconter leurs hauts faits et leurs négociations, à coucher leurs souvenirs par écrit. Aucun pays d'Europe ne saurait montrer plus belle série de mémoires historiques, les uns simplement curieux, d'autres qui ont pris place parmi les monuments les plus parfaits de notre littérature. La critique de ces productions est particulièrement difficile ; on n'a plus affaire ici à des âmes peu compliquées, à passions simples, telles que les éprouvaient et les exprimaient les écrivains du moyen âge ; de ces auteurs de mémoires, les uns sont des esprits retors, les autres des passionnés, la plupart ont assez d'instruction et de littérature pour farder habilement la vérité, dénaturer les faits et écrire d'éloquents pamphlets, n'ayant de l'impartialité que l'apparence. Enfin, il ne faut pas l'oublier, tous ces mémoires ne sont pas absolument authentiques ; certains ont été arrangés ou mutilés par les éditeurs ; d'autres ne sont pas l'œuvre des personnages dont ils portent le nom ; d'autres enfin, dès le XVII[e] siècle, ont été fabriqués de toutes pièces pour les libraires hollandais, et, pour distinguer dans ces productions le vrai du faux, il faut une étude attentive et minutieuse. Jusque dans notre siècle, il a existé à Paris de semblables officines, et certains mémoires en sont sortis que citent journellement des historiens mal informés.

Les mémoires personnels nous fournissent en partie la trame de notre histoire depuis le règne de François I[er], mais, pour les critiquer il faut recourir à des documents d'une autre espèce. En premier lieu et par ordre d'importance, les documents officiels : recueils diplomatiques, instructions aux ambassadeurs, correspondances de ces mêmes ambassadeurs, actes administratifs. Beaucoup de ces documents ont obtenu les honneurs de l'impres-

sion, beaucoup aussi sont encore inédits, et il faudra de longues années pour mettre au jour tout ce que les archives publiques et privées renferment d'intéressant à cet égard. Au surplus, les documents étrangers sont à consulter au même titre que ceux de France, et les correspondances des ambassadeurs vénitiens, les relations des conclaves, les lettres des ministres d'Angleterre, de Hollande ou d'Espagne fournissent parfois autant et plus de renseignements sur notre histoire que les dépêches de nos propres ambassadeurs.

Un mot encore de la littérature pamphlétaire; très abondante dès le xvie siècle, elle surabonde au xviie et au xviiie. Employer ces productions clandestines n'est pas toujours facile, il faut savoir s'en méfier; toutefois l'historien y recueille bien des indications utiles sur l'état des esprits, sur les variations de l'opinion publique; on ne saurait raconter le règne de Louis XIV à l'aide des pamphlets imprimés en Hollande, mais ces pamphlets marquent tout au moins l'exaspération produite en Europe par les agissements autoritaires, par l'orgueil démesuré de ce souverain.

Enfin n'oublions pas la presse périodique. Elle n'existe réellement qu'à dater du début du xviie siècle, mais dès la fin du xve les imprimeurs de Paris et de Lyon ont publié de minces plaquettes racontant les événements du temps; bientôt l'usage se répand, et c'est par milliers que paraissent, un peu partout en Europe, des relations de batailles, de sièges, de fêtes, d'entrevues entre souverains, etc. A mesure que les années s'écoulent, le nombre de ces curieuses plaquettes augmente, et il y a là pour l'historien une mine féconde à exploiter; des auteurs tels que de Thou n'ont point dédaigné d'y recourir, et de nos jours elle sera de plus en plus appréciée. C'est au temps de la Ligue et des guerres religieuses du règne de Louis XIII que ces publications se sont multipliées; l'usage persistera après la pacification définitive, après l'apparition des premières gazettes périodiques. Celles-ci, en France, datent du règne de Louis XIII, et c'est là que l'historien peut trouver les éléments chronologiques de ses récits; c'est la *Gazette de France*, le *Mercure* qui lui fourniront les dates les plus exactes des entrevues, des fêtes, des mariages, des décès, des déplacements de souverains, de ministres et d'ambassadeurs. En un mot, ces journaux constituent une source de premier ordre, et j'aurai à vous expliquer brièvement l'économie et la composition des principaux d'entre eux.

Ce rapide aperçu des sources de l'histoire de France, de l'ère chrétienne à 1789, peut vous donner une idée approximative de

l'énorme quantité d'ouvrages dont il me faudra parler. Beaucoup, à vrai dire, ne nous retiendront pas longtemps; je compte, en effet, passer aussi rapidement que possible sur les époques les plus anciennes, sur celles que les travaux des érudits tant français qu'allemands nous ont fait le mieux connaître; par contre, je m'étendrai davantage sur l'historiographie proprement française, à dater de l'avènement des Capétiens. C'est encore aujourd'hui, malgré d'honorables et nombreuses exceptions, la moins connue et la moins étudiée, et ce sont les écrivains de cette époque que je prendrai le plus souvent pour objet de mes leçons critiques.

III

Ces règles que je vous apprendrai à appliquer à l'étude des sources narratives de notre histoire, vous les connaissez déjà, car la critique scientifique est toujours semblable à elle-même, quel que soit l'objet des recherches, et la même méthode comparative sert pour l'examen d'un diplôme et pour celui d'une chronique. Mais, il faut bien l'avouer, l'application de ces règles aux sources narratives n'est pas fort ancienne en Europe, et il a fallu de longues années aux érudits pour acquérir les qualités de netteté et de précision qu'on remarque dans les derniers travaux des écoles de France et d'Allemagne. Je ne parle pas bien entendu du moyen âge, les écrivains de cette époque, à part quelques rares exceptions (1), n'ayant point connu les règles de la critique historique. C'est au xve siècle, au moment de la Renaissance, qu'on commence à les appliquer. Mais les humanistes italiens, et à leur exemple les lettrés français, n'éprouvaient guère que du mépris pour toutes ces productions des siècles antérieurs et les jugeaient indignes de leur attention. Adorateurs moins aveugles de la culture antique, les savants d'Allemagne au contraire ont montré dès le xve siècle un goût tout particulier pour ces chroniqueurs, qui parlaient de la vieille Germanie si brillante et si forte. Dès les premiers temps qui suivent l'invention de l'imprimerie, on édite à Ulm, à Augsbourg, à Nuremberg de volumineuses chroniques et les savants qu'un peu plus tard l'empereur Maximilien groupe autour de lui, s'occupent avec passion de l'ancienne histoire de leur patrie; citons seulement Spiesshaymer, plus connu sous le nom de Cuspinianus, Conrad Celtes, Aventinus, Beatus Rhenanus, etc.; nom-

(1) Guibert de Nogent, par exemple, au xiie siècle, et Bernard Gui, au xive.

mons encore le célèbre Jean de Trittenheim, abbé de Spanheim. Cette renaissance des études historiques survit à la Réforme; alors que cette révolution amène le ralentissement du beau mouvement scientifique, dont les livres tout récents de MM. Janssen et Gallois nous ont tracé un si brillant tableau, l'histoire devient entre les mains des réformateurs et de leurs disciples une arme de guerre contre Rome, ennemie héréditaire de la Germanie. Dès le xv[e] siècle, les imprimeurs d'Allemagne éditaient volontiers les vieilles satires du moyen âge contre les ordres religieux et la cour pontificale; aujourd'hui Melanchthon, Ulrich de Hutten et des savants moins connus, tels que Mathias Flacius Illyricus, Wigand et cent autres trouvent dans les anciens historiens mille traits à citer. De là quantité d'ouvrages sortis des presses de Froben à Bâle, de Wechel à Francfort, de là aussi le premier essai d'histoire religieuse universelle, l'*Ecclesiastica historia* des Centuriateurs de Magdebourg, parue à Bâle de 1559 à 1574 en treize volumes in-folio, ouvrage plein de passion, mais que des recherches immenses recommandent encore aujourd'hui à l'estime des érudits. Vers le même temps ou peu après paraissent les collections d'historiens allemands, dues à Marquard Freher (1), Goldast (2), Pistorius (3), Urstisius (4), etc. Ce mouvement intense s'arrête malheureusement un peu plus tard, au début de cette guerre de Trente ans qui allait replonger l'Allemagne dans la plus profonde barbarie.

Ainsi attaquée, l'Église catholique était tenue de répondre: elle n'y manqua pas. Si au xv[e] siècle, dans les pays catholiques, on s'est borné en général à publier des recueils hagiographiques sans valeur critique, tels que celui de Mombritius (5), un peu plus tard, grâce à la réforme des études ecclésiastiques, entreprise par le concile de Trente, on parvient à opposer des armes plus sérieuses aux attaques des écrivains réformés. En Italie paraissent de 1588 à 1607 les célèbres Annales ecclésiastiques de Baronius, œuvre de premier ordre, vénérable monument de patiente érudition. A la même école ultramontaine se rattachent les jésuites Brouwer, Sirmond, Gretser. Un peu plus tard, aux vieux recueils hagiographiques sans critique de Mombritius et de Laurent Surius, les jésuites des Pays-Bas projettent de substituer une œuvre vraiment

(1) *Rerum Germanicarum scriptores aliquot insignes...* Francfort, 1600-1611, 4 vol. fol.

(2) *Rerum Alamannicarum scriptores aliquot vetusti...* Franfort, 1616, fol. — *Suevicarum rerum scriptores aliquot veteres.* Francfort, 1605, fol.

(3) *Illustrium veterum scriptorum... tomus.* Francfort, 1583-1584, fol.

(4) *Germaniæ historicorum illustrium... tomus unus.* Francfort, 1585, 2 t. fol.

(5) Paru à Milan entre 1475 et 1480, sous le titre de *Sanctuarium.*

sérieuse et entreprennent la vaste collection des *Acta Sanctorum*, appelée les Bollandistes, du nom de l'un des premiers éditeurs, le Père Bolland. Le premier volume de janvier paraît en 1643, et dans les tomes suivants, les Pères Henschen et Papenbroek publient de lumineuses dissertations qui datent dans l'histoire de la critique. Inutile de vous raconter l'histoire de cette collection encore inachevée ; un de mes savants collègues et ancien maître s'est déjà acquitté de ce soin.

Mais il est temps de parler de la France. Dès le début du XVIe siècle, on a publié à Paris quelques-uns de nos anciens historiens, Grégoire de Tours et Aimoin, par exemple ; toutefois sans oublier les travaux de Claude Fauchet (1) et d'Étienne Pasquier (2), il faut attendre la fin du même siècle, pour trouver le premier corps de nos historiens nationaux. C'est au célèbre Pierre Pithou que revient l'honneur de cette initiative ; en 1588, il publie les *Historiæ Francorum scriptores coaetanei XII* (3), en 1596 les *Historiæ Francorum scriptores XI* (4). Puis vient André Duchesne, le père de l'histoire de France, auquel on doit la première bibliographie de cette histoire parue en 1618 (5), de nombreuses généalogies des grandes maisons françaises, travaux encore aujourd'hui justement estimés, les *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, édités en 1619, et enfin les *Historiæ Francorum scriptores coaetanei* publiés par lui et par son fils, François Duchesne, de 1636 à 1649, première partie en 5 volumes in-folio d'un vaste ensemble, dont, dès 1633, le savant éditeur avait donné le programme au public.

Vers le même temps naissent les deux grandes écoles historiques qui vont fleurir en France jusqu'aux approches de la Révolution. Tout d'abord, l'école pour ainsi dire laïque, qui s'honore de compter des savants tels que l'illustre Ducange, Lenain de Tillemont, Baluze, Lacurne de Sainte-Palaye, Lebeuf, Bréquigny, etc., puis l'école monastique de la congrégation de Saint-Maur. Les anciennes abbayes de l'ordre de Saint-Benoît étaient au XVIe siècle en pleine décadence. Sous le règne de Louis XIII, quelques religieux zélés en entreprennent la réforme, et soutenus par

(1) *Les Antiquitez gauloises et françoises*. Paris, 1579, in-4; rééditées et augmentées en 1599.
(2) *Recherches de la France*.
(3) *Annalium et Historiæ Francorum ab ann. 708-990 scriptores coætanei* XII. Paris, 1588, in-8.
(4) *Historiæ Francorum ab anno 900 ad annum 1285 scriptores veteres* XI. Franfort, 1596, fol.
(5) *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'Histoire et la Topographie de la France*. Paris, 1618 et 1627, in-4.

l'autorité royale et par l'Église, ils arrivent à constituer une congrégation puissante, dite de Saint-Maur. Mais non contents de rétablir la vie régulière dans ces vieilles maisons, les fondateurs du nouvel institut entreprennent également la restauration des études monastiques, et l'amour de leur ordre, le désir d'en connaître et d'en faire connaître au public les illustrations, enfin la nécessité de défendre les anciens disciples de saint Benoît contre les attaques de congrégations plus jeunes et peu bienveillantes, tous ces motifs réunis les portent à créer dans chaque maison importante, pour ainsi dire des séminaires historiques, qui vont renouveler l'histoire de l'ancienne France, si intimement liée à celle des vieilles abbayes bénédictines. Mais le goût de l'érudition une fois contracté par les nouveaux disciples de saint Benoît ne va plus les abandonner. Dom Luc d'Achery a débuté par réunir les actes des saints de l'ordre que Mabillon et Ruinart devaient plus tard mettre au jour (1); pour justifier les vieilles traditions sur l'ancienneté des principaux monastères bénédictins, Mabillon pose dans son *De re diplomatica*, paru en 1681, les règles fondamentales de la science des anciens diplômes. Mais déjà cet illustre religieux est sorti des limites tout d'abord imposées à l'activité des nouveaux bénédictins; à l'étude des anciens monuments de l'histoire ecclésiastique, d'autres vont joindre celle des Pères grecs et latins, des antiquités de l'Église et des monuments figurés de l'histoire de France. La Paléographie grecque (2) et les monuments de la Monarchie française (3) de Montfaucon, les *Acta sincera* de Ruinart (4), le *Gallia Christiana* (5), l'Histoire littéraire de la France (6), les œuvres de saint Augustin, de saint Jérôme, des Pères grecs, paraissent successivement. En même temps, les Bénédictins s'appliquent à l'histoire civile et politique des différentes provinces du royaume; quelques-uns de ces travaux, encore aujourd'hui justement estimés, voient le jour dans la première moitié du XVIIIe siècle; citons seulement les histoires de Languedoc par dom Vaissete, de Bourgogne par dom Plancher, de Bretagne par dom Lobineau et dom Morice. Cependant, partout en France, des religieux laborieux et modestes explorent les chartriers, copient les actes anciens, étudient les points controversés;

(1) *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, in sæculorum classes distributa.* Saec. I-VI (500-1100). Paris, 1668-1701, 9 vol. fol.
(2) Parue en 1708, fol.
(3) Parus de 1729 à 1733, 5 vol. fol.
(4) *Acta primorum martyrum sincera et collecta.* Paris, 1689, in-4.
(5) Le premier volume parut en 1715.
(6) Le premier volume porte la date de 1733.

c'est à ces religieux qu'ont recours Moreau et Bréquigny, auxquels, vers 1760, le gouvernement a confié le soin de constituer le Cabinet des chartes, vaste dépôt qui devait renfermer la copie de tous les actes intéressant l'histoire ancienne du royaume. Enfin c'est à un religieux bénédictin, à dom Bouquet, que revient l'honneur d'avoir commencé la publication des Historiens de France, que continue aujourd'hui l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. De 1737 à 1752, il en publie à lui seul huit volumes. Vous connaissez déjà de longue date cette incomparable collection. Sans doute la critique des textes a fait des progrès depuis cent ans, sans doute aussi on a pu reprocher à dom Bouquet d'avoir découpé les grandes histoires du moyen âge, de s'être astreint à suivre trop exactement l'ordre chronologique. Mais les excellentes préfaces, les tables chronologiques dont l'éditeur a enrichi chaque volume, rendront toujours aux érudits les plus signalés services. Les Historiens de France, continués par les Bénédictins de Saint-Maur (1), comptaient 13 volumes quand la Révolution française vint pour un temps arrêter ce remarquable mouvement scientifique.

Tandis que la France offrait ainsi à l'Europe ce beau spectacle d'une activité scientifique digne de sa vieille réputation littéraire, les pays voisins ne restaient pas eux non plus inactifs. Au XVIIIe siècle, l'Italie produit nombre de savants dont le plus illustre est Muratori, mort en 1750; on lui doit les *Antiquitates Italicæ* (2) et les *Rerum italicarum scriptores* (3), volumineuses collections de grande valeur scientifique et dont tous les médiévistes usent journellement. Muratori avait débuté par la recherche des antiquités de l'illustre maison d'Este. Des préoccupations analogues avaient conduit un peu auparavant au même résultat un homme infiniment supérieur à cet excellent antiquaire. Le grand Leibniz, esprit vraiment universel, fit toujours preuve, au milieu des spéculations philosophiques et scientifiques les plus élevées, d'un goût marqué pour l'étude des antiquités allemandes. Après s'être appliqué à l'histoire philosophique du droit, il conçut le projet de réunir les monuments de la vieille famille des Guelfes; de là en 1707 les *Scriptores rerum Brunsvicensium.* L'exemple et les leçons du grand philosophe ne furent pas sans influence sur la restauration des études historiques en Allemagne; Eccard publie en 1723

(1) DD. Haudiquier, Housseau, Poirier, Clément et Brial.
(2) Milan, 1738-1742, 6 vol. fol.
(3) Milan, 1723-1751, 28 vol. fol.

une collection d'historiens allemands (1); vers le même temps Struve réédite les vieux recueils de Marquard Freher (2) et de Pistorius (3). L'Allemagne commence dès lors à prendre conscience de sa nationalité, et les savants vont contribuer à rendre cette conscience plus parfaite. Le célèbre baron de Stein, non content d'avoir lutté énergiquement contre la domination étrangère, conçoit le généreux projet de renouveler l'étude des antiquités germaniques, et c'est au fondateur du *Tugendbund*, à l'un des promoteurs de la guerre de l'Indépendance de 1813, que la fameuse Société pour l'étude de l'ancienne histoire allemande (4) doit sa naissance. C'est en 1819, date importante pour l'histoire de nos études, que cette société se constitue. Presque dès le début, elle trouve en Georges Pertz un directeur ardent et expert qui devait consacrer sa vie entière à la nouvelle entreprise. Je n'ai pas à vous faire ici l'histoire de cette société; qu'il me suffise de vous indiquer en quelques mots les merveilleux résultats qu'elle a su atteindre. Je nommerai d'abord l'*Archiv* publié de 1820 à 1872, et dont les 12 volumes renferment les travaux préparatoires des collaborateurs de la collection, les notes prises par eux au cours de longs voyages dans l'Europe entière; aujourd'hui à l'*Archiv* on a substitué le *Neues Archiv*, revue trimestrielle analogue à notre *Bibliothèque de l'École des chartes* et que j'aurai plus d'une fois occasion de vous citer. Puis la grande collection des *Monumenta Germaniæ historica*, dont le premier volume a paru en 1826 et qui en compte aujourd'hui près de soixante. Dès l'origine, on avait réparti les documents à publier en 5 classes : *scriptores*, *leges*, *diplomata*, *epistolæ*, *antiquitates*. Le plan de la collection est des plus étendus; doivent y entrer non seulement les sources proprement narratives, telles que chroniques, annales ou biographies, mais encore les lois des différents peuples barbares, les diplômes des rois et empereurs allemands, les lettres historiques, les nécrologes, etc. Plus tard, sous le nom d'*auctores antiquissimi*, on y a joint tous les écrits pouvant faire connaître l'histoire de l'Empire romain vers le temps des invasions, aussi bien que celle des premiers royaumes barbares. La collection est en général de haute valeur; un seul volume (5), le tome I[er] des *Diplomata*, réelle-

(1) *Corpus historicorum medii ævi*. Leipzig, 1723, 2 vol. fol.

(2) *Rerum Germanicarum scriptores aliquot insignes*. Strasbourg, 1717, 3 vol. fol.

(3) *Rerum Germanicarum scriptores aliquot insignes*. Ratisbonne, 1726, 3 vol. fol.

(4) *Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*.

(5) Voyez à ce sujet *Revue critique d'histoire et de littérature*, tome XIV (1873).

ment inférieur, a été condamné par la critique en Allemagne comme en France. Les premiers tomes sont sans doute moins parfaits, mais la Commission centrale n'a point hésité à en entreprendre la réfection. Tous les auteurs, sauf ceux qui sont en majeure partie étrangers à l'Allemagne, sont publiés intégralement; il faut donc consulter plusieurs volumes pour réunir les textes relatifs à une époque déterminée. Le système, en somme, est plus rationnel que celui qu'ont suivi dom Bouquet et ses premiers continuateurs; mais, on peut le dire, nos Historiens de France l'emportent sur la collection allemande par l'annotation généralement excellente. A la collection des *Monumenta* se rattachent encore les *Scriptores ad usum scholarum*, réimpression sous un format commode et à un prix modique des auteurs les plus importants, et la traduction en allemand de quelques-uns de ces écrivains, destinée à faire connaître à tous les antiquités de la patrie allemande; certaines de ces versions, celle de Grégoire de Tours par Giesebrecht (1), par exemple, sont de vrais travaux d'érudition.

Dans les autres pays d'Europe la culture historique s'est fort développée au cours du présent siècle. En Belgique, l'Académie royale et la Commission d'histoire ont publié la collection des chroniques belges (2), aujourd'hui fort considérable, et dont j'aurai plus d'une fois occasion de vous parler; les textes n'en sont pas toujours établis avec un soin parfait, les préfaces sont trop souvent insignifiantes, mais ce sont des matériaux utiles mis à la disposition des historiens (3). Les bulletins des séances de la Commission d'histoire renferment les travaux préparatoires des éditeurs, et nombre de mémoires intéressants sur les richesses manuscrites des bibliothèques flamandes et brabançonnes. — En Angleterre l'activité historique est déjà ancienne; dès le XVI[e] siècle on a publié des recueils des principaux historiens de la Grande-Bretagne (4), et de notre temps cette activité s'est fort développée. Sans parler de nombreuses publications de chroniques faites sous

(1) *Gregorius von Tours; zehn Bücher frankischen Geschichte, uebers. von W. Giesebrecht*. Berlin, 1851, in-8.

(2) La création de la Commission royale d'histoire date de 1834; elle fut rattachée en 1845 à l'Académie royale de Belgique.

(3) Ce jugement, un peu sévère, s'applique surtout aux premiers volumes de la *Collection des chroniques belges*; depuis une vingtaine d'années les études historiques ont fait chez nos voisins des progrès incontestables.

(4) Voyez à ce sujet la préface mise par Duffus Hardy en tête du volume unique des *Monumenta historica Britannica*, préparé par Petri et Sharpe, et publié en 1848.

le patronage et aux frais des clubs savants (1), le gouvernement anglais imprime sous le titre de *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores* (2), une collection comprenant non seulement les sources narratives, mais encore beaucoup de textes diplomatiques et législatifs. Ces éditions sont naturellement de valeur inégale, mais beaucoup des volumes publiés sont excellents de tous points et intéressent l'histoire de notre pays.

L'Espagne, malgré de louables exceptions, est restée un peu en arrière, et l'activité historique qui a marqué dans ce pays le XVIe et le XVIIIe siècle semble aujourd'hui bien ralentie. Toutefois, l'Académie d'histoire de Madrid, quelques sociétés provinciales et un petit nombre de particuliers continuent dignement les traditions érudites des Florez (3) et des Villanueva (4). En Italie, le goût de l'érudition n'a jamais disparu entièrement, même aux plus mauvais jours de l'histoire de la péninsule. Dès le XVIIIe siècle, Muratori avait trouvé des successeurs, et dans le présent plusieurs collections importantes ont été mises au jour; je citerai seulement les *Monumenta historiæ patriæ* (5), entrepris en 1836 par les soins et aux frais de l'ancien gouvernement piémontais. Il renferme les sources de l'histoire de l'Italie septentrionale et particulièrement du royaume de Sardaigne. La constitution du royaume d'Italie après 1859 a donné le signal d'une véritable renaissance des études historiques; beaucoup de textes inédits ont été mis au jour, beaucoup d'autres édités anciennement ont été publiés à nouveau, et les savants italiens ont su s'approprier les méthodes scientifiques depuis longtemps pratiquées en France et en Allemagne. Toutes ces publications forment un ensemble considérable et en général bien exécuté, qui peut fournir bien des renseignements utiles pour l'histoire diplomatique et militaire de la France depuis le XIIIe siècle.

Mais il est temps de revenir à notre pays et d'indiquer brièvement, — au surplus je suis sur un terrain qui vous est déjà plus familier, — d'indiquer, dis-je, comment notre pays a su, dans ce siècle, reprendre la place qu'il avait jadis occupée dans le concert scientifique européen. Sans rien exagérer, on peut affirmer que c'est en grande partie à notre école qu'est dû ce résultat important. Trop se vanter, dit-on, ne vaut rien; toutefois il me

(1) Citons seulement l'*English historical society*, le *Roxburgh-Club*, etc.
(2) Dite du Maître des rôles.
(3) *España sagrada...* 1747-1836, 48 vol. in-8.
(4) *Viaje litterario a las iglesias de España*. Madrid, 1803 et suiv. 22 vol. in-8.
(5) Turin, 1836 et suiv., in-fol.

sera permis de constater l'heureuse influence que l'École des chartes a exercée sur les études historiques; longtemps ignorée, souvent attaquée, elle a fini par imposer ses méthodes à ses détracteurs eux-mêmes, et aujourd'hui, dans presque tous les établissements d'enseignement supérieur, on trouve des cours analogues à ceux dont elle a eu si longtemps le monopole. Héritière des traditions bénédictines, elle a fourni de nombreux collaborateurs à deux grandes collections historiques entreprises en France dans ce siècle : les Documents inédits publiés par le ministère de l'Instruction publique et la collection de la Société de l'Histoire de France (1). L'étude des chartes et des diplômes a sans doute été l'objet préféré des travaux de nos confrères, mais les sources narratives n'ont point été négligées par eux; citons seulement les éditions de Thomas Basin par Jules Quicherat (2), de Froissart par Siméon Luce (3), celles de Robert de Thorigny (4) et de la Chanson des Albigeois (5), pour ne nommer que les plus connues.

Enfin, pour terminer, je dois rappeler encore les publications de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Après avoir donné asile au dernier des religieux, successeurs de dom Bouquet, à dom Brial, cette savante compagnie a assumé la tâche, fort lourde assurément, d'achever les publications entreprises jadis par la congrégation de Saint-Maur : les historiens de France, dont le tome XXIV paraîtra sous peu (6), et l'*Histoire littéraire* qu'elle a conduite jusque vers l'année 1330. Bien plus, reprenant un projet cher aux Bénédictins, mais qu'ils n'avaient pu mettre à exécution, l'Académie a publié onze volumes des Historiens des Croisades (7), reconstruisant ainsi sur des bases plus larges et plus solides le monument élevé il y a plus de 250 ans par Bongars (8) à la gloire de la France d'Orient.

Mais, en dépit de tous ces efforts, le champ historique est loin d'être entièrement défriché, et parmi les sources les plus importantes

(1) Le premier volume a paru en 1835.

(2) *Histoire de Charles VII et de Louis XI* (Société de l'Histoire de France), Paris, 4 vol. in-8.

(3) (Société de l'histoire de France), 8 vol. parus, 1869-1888.

(4) (Société de l'histoire de Normandie), par M. Delisle.

(5) (Société de l'histoire de France), par M. Meyer.

(6) Les tomes XIV-XVIII sont l'œuvre personnelle de D. Brial; les tomes XIX et suiv. ont paru sous les auspices de l'Académie des inscriptions.

(7) *Recueil des historiens des Croisades*. Paris, 1841 et suiv., in-fol. (Lois, 2 vol. — Historiens occidentaux, 4 vol. — Historiens orientaux, 2 vol. — Documents arméniens, 2 vol. — Historiens grecs, 1 vol.)

(8) *Gesta Dei per Francos*. Hanovre, 1611, 2 t. in-fol.

de notre histoire, beaucoup attendent encore aujourd'hui une édition véritablement scientifique. Sans s'attacher aux auteurs définitivement étudiés par nos voisins et émules d'outre-Rhin, — il serait puéril d'éditer à nouveau telle chronique publiée tout récemment en Allemagne, le Pseudo-Frédégaire, par exemple, ou les *Gesta regum Francorum*, — il serait à désirer qu'on mît au jour des textes meilleurs de nos grands auteurs du moyen âge. C'est là, je le sais, une tâche ardue et pénible. Je serais heureux si quelques-uns d'entre vous, non contents d'acquérir dans le présent cours une connaissance sommaire des principaux éléments de l'historiographie française, y prenaient aussi le goût de ces études spéciales, si attrayantes en dépit de leur apparente aridité. Former des élèves est le rêve que caresse tout professeur. Trop heureux si je le réalise et si, grâce à mes leçons, vous augmentez quelque jour le patrimoine scientifique de cette école, dont je m'honore d'être le fils indigne.

A. MOLINIER.

JEAN-LOUIS VIVÈS

DE SES THÉORIES DE L'ÉDUCATION ET DE LEUR INFLUENCE SUR LES PÉDAGOGUES ANGLAIS

I

L'Espagnol Vivès occupe une des premières places parmi les humanistes du commencement du XVIe siècle. En France on le trouve lié avec Budé. En Angleterre sa science faisait l'étonnement de Linacre et de Thomas More. Dans les Pays-Bas Érasme craignait d'être éclipsé par lui. Il ne fut pas en relations seulement avec les plus illustres érudits de son temps; des princes le reçurent à leur cour, et plusieurs souverains se trouvèrent flattés de l'hommage qu'il leur fit de ses œuvres. Il publia en latin une soixantaine d'ouvrages — recherches sur la littérature, études de philosophie, commentaires, etc., — estimés lors de leur apparition et réimprimés dans la suite. Mais tous ces livres eurent le sort de la plupart de ceux des humanistes : ils tombèrent dans l'oubli, et aujourd'hui il n'en est plus question. Une catégorie cependant a survécu, ou plutôt a été ramenée au jour; c'est celle des travaux concernant l'éducation. Ce n'est pas qu'il n'ait fallu du temps pour ressusciter ces traités. Presque tous les écrivains pédagogiques en renom au XVIe et au XVIIe siècle les avaient pillés; mais au XVIIIe siècle il s'était fait autour d'eux un silence qui ne fut même pas troublé par les premiers historiens de la pédagogie du XIXe. Ces historiens, étant tous allemands et protestants, s'occupèrent seulement des doctrines de l'éducation en Allemagne, et en tant qu'elles étaient nées de la Réformation. Un pédagogue à la fois espagnol et catholique les intéressait peu ou leur était antipathique; ils turent son nom. Leurs successeurs dans les autres pays se firent leurs imitateurs et marchèrent sur leurs traces. Ainsi il est arrivé que Vivès est devenu un inconnu, si bien qu'il existe des histoires de la pédagogie écrites de nos jours qui ne le nomment même point.

Quand Raumer recueillit les documents de son œuvre, il feuilleta Vivès, et à mesure qu'il avança dans son travail, il s'aperçut que les idées de cet écrivain se retrouvaient chez plusieurs pédagogues qui le suivirent. Il lui fit l'honneur de le regarder comme un des inspirateurs de Coménius. « Érasme, dit-il, *Vivès*, Campanella et surtout Bacon, exercèrent sur lui une grande influence. » (T. II, p. 76 de la 5e édition.) La remarque ne passa point inaperçue. Karl Schmidt y regarda de plus près, et déclara que Vivès était un des pédagogues les plus distingués de son temps : « *Vives gehörte zu den ausgezeichnetsten Pädagogen seiner Zeit.* » (T. II, p. 435 de la 4e édition.) Un autre savant allemand, A. Lange, se mit sur la trace indiquée par Raumer et Schmidt, et trouva que Vivès avait donné l'impulsion et préparé le terrain aux pédagogues les plus en vue du XVIe et du XVIIe siècle, dans les pays les plus divers de l'Europe : « *Da fand ich denn bald, dass Vives fast allen hervorragenden Pädagogen des* 16. *und* 17. *Jahrhunderts und zwar in den verschiedensten Ländern Europas Anregung und Förderung geboten haben muss.* » (Encyclopädie des gesamten Erziehungs=und Unterrichtungswesens, t. IX, p. 776 de la 2e édition.) Il n'hésita point de lui attribuer nombre d'idées qui se retrouvent chez les Jésuites, chez Neander, Wolf, Trotzendorf, Sturm, Ratich et Coménius. Si Lange avait connu les pédagogues anglais du XVIe et du XVIIe siècle, il aurait vu l'action de Vivès plus fortement marquée sur eux que sur les pédagogues allemands. C'est que cet écrivain, grâce à la protection de [sa compatriote Catherine d'Aragon, femme de Henri VIII, exerça son activité en vue de l'Angleterre, soit dans le pays même, soit dans le voisinage, à Bruges en Flandre. Une courte esquisse de sa vie va le faire voir.

Il naquit à Valence en 1492. Il fréquenta les écoles de cette ville, et reçut un enseignement donné d'après les règles et dans les formes de la scolastique. A seize ans il alla continuer ses études à Paris; il y trouva les mêmes méthodes, et les prit en aversion. Après quatre années de travail, il passa à Bruges. Cette ville était le rendez-vous des jeunes gens de son pays qui quittaient l'Université de Paris. Il s'y lia avec la famille espagnole Valdaura, peut-être comme précepteur des enfants, dont une fille Marguerite, alors âgée de huit ans environ, devint plus tard sa femme. De Bruges il avait l'habitude de se rendre chaque année quelque temps à Paris; il y recueillait des notes en vue d'un ouvrage qu'il méditait contre la scolastique. Ses liaisons avec Érasme le fortifièrent dans ce dessein. Il le réalisa par la publication d'un écrit contre les *pseudo-dialecticiens*. C'est à ce pamphlet,

apparemment, qu'il dut l'avantage de faire la connaissance de Guillaume Budé. Dans le même temps, Thomas More s'employa à lui procurer l'accès de la cour de Henri VIII, alors marié avec Catherine d'Aragon.

Vivès, cependant, était devenu professeur à l'Université de Louvain. Du souvenir que gardèrent de lui ses élèves, il résulte qu'il se donnait tout de cœur à ses fonctions. Dans sa chaire, la conscience de son devoir s'empara de lui au point qu'elle tourna la meilleure partie de son activité littéraire sur les questions d'éducation et d'enseignement. Sa charge, à son grand regret, lui laissait peu de temps pour la composition. Il faisait journellement trois cours d'une heure chacun, et il avait en outre la direction d'un certain nombre de jeunes gens qu'il logeait dans sa maison. Fatigué de cette vie, il renonça à son poste, et se mit plus étroitement en rapport avec l'Angleterre.

Grâce à la faveur de Wolsey, il fut présenté à Oxford par Henri VIII; il y fit des cours sur les lettres anciennes et le droit, et fut, vers la fin de 1523, promu solennellement au grade de docteur en droit civil. Le roi et la reine, dit-on, lui firent l'honneur d'assister à quelques-unes de ses leçons. D'Oxford il allait souvent à Londres, et y faisait des séjours pour surveiller l'éducation de Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Sa demeure était à une assez grande distance du palais des souverains et dans un quartier bruyant. Il se plaint de n'y avoir rien eu de confortable, et la dépeint comme une cage si basse, qu'après ses repas il s'y roulait plutôt qu'il ne s'y promenait. Il ajoute le climat, trop rigoureux pour un Espagnol, et exprime la crainte, s'il devenait malade, d'être jeté sur quelque fumier comme un chien galeux. On ne comprend pas trop cette situation; elle n'était pas due, certainement, à la pauvreté; Catherine payait bien les soins donnés à sa fille. Il est probable que Vivès s'ennuyait de sa vie de célibataire; aussi se maria-t-il, en 1524, avec son ancienne élève, Marguerite Valdaura. Il n'en continua pas moins de résider en Angleterre.

En 1528 il encourut la disgrâce de Henri VIII, pour avoir pris fait et cause, dans la question du divorce, pour Catherine d'Aragon; il fut jeté dans une prison où il passa six semaines. L'année suivante il quitta l'Angleterre et s'établit à Bruges, où il resta et travailla jusqu'à sa mort, en 1540. A l'expérience qu'il avait acquise en maniant les jeunes gens à Louvain et à Oxford, il ajoutait maintenant celle qui lui restait de la direction de l'éducation de la princesse Marie. Il put donc, à ses réflexions, joindre des con-

sidérations pratiques pour l'institution des enfants de l'un et de l'autre sexe. Aussi son œuvre pédagogique traite-t-elle à la fois des hommes et des femmes : des hommes, dans le *De tradendis disciplinis*, seconde partie du grand ouvrage *De disciplinis*, dont la première est le *De corruptis artibus;* des femmes, dans l'*Institutio feminae christianae*. A ces traités on peut ajouter deux lettres, l'une à Catherine d'Aragon pour la direction du précepteur de la princesse Marie, l'autre au fils d'un certain lord Montjoie, ancien condisciple et ami d'Érasme.

Le plus ancien pédagogue anglais qu'on trouve imbu des idées de Vivès est son contemporain Thomas Elyot, qui publia en 1531, l'année même où fut imprimé le *De tradendis disciplinis*, le livre appelé le *Gouverneur* (*The Boke named the Governour*). Les deux écrivains se connurent; M. Croft, qui a donné en 1883 une nouvelle édition du *Gouverneur*, n'en doute point, et il rapproche leur commun sentiment au sujet de la nécessité d'un dictionnaire à la fois en latin et en langue vulgaire. Les successeurs d'Elyot — Roger Ascham, Richard Mulcaster, Milton et Locke — font à Vivès des emprunts nombreux, soit qu'ils s'emparent de ses doctrines sans le nommer, soit qu'ils le nomment, comme le fait Mulcaster, en invoquant son autorité contre la hâte et la précipitation dans les études, et en l'appelant le savant Espagnol, *the learned Spaniard* (1).

II

Vivès est philosophe (2); il fait de la connaissance de l'âme humaine la base de ses considérations, fondant ainsi sa pédagogie sur la psychologie. En même temps il fait entrer en ligne de compte les observations que lui fournit son expérience; il réalise ainsi l'idéal de l'éducateur moderne. Il expose ses principes psychologiques dans un écrit qu'il marque du titre *De anima et vita*, et qui pourrait servir d'introduction au *De disciplinis*. Il y analyse et discute les phénomènes essentiels qui doivent guider le maître.

(1) Voici le passage : « Among many if onely *Vives the learned Spaniard*, were called to be witnesse, he would crave pardon for his owne person, as not able to come for the goute, but he would substitute for his deputie his whole twentie bookes of disciplines, wherin he entreateth how they come to spoil, and how they may be recovered. Lacke of time not onely in his opinion, but also in whose not? bringes lacke of learning, which is a sore lacke, where it ought not to be lacking. » (P. 239 de l'édition des *Positions* faite par Quick en 1888.)

(2) Voir dans la Bibliothèque universelle et Revue suisse de mai 1892 un article de Mlle Berthe Vadier intitulé : *Un moraliste du XVIe siècle : Jean-Louis Vivès.*

La question, par exemple, de la mémoire, est traitée scientifiquement, d'abord en elle-même, ensuite dans ses rapports avec la raison, l'association des idées et le degré de développement intellectuel de celui qui se souvient ou qui apprend par cœur. Il en est de même des autres facultés de l'âme, de ses opérations, et des dispositions où elle exige que soit le corps pour en être bien servie. Ce n'est pas ici l'objet d'insister longuement sur le *De anima et vita*, pas plus que sur la première partie du *De disciplinis*, le *De corruptis artibus*. Vivès, dans ce dernier, peint la décadence des différentes branches du savoir humain, afin de mieux marquer le but de l'éducation, à savoir, leur relèvement par ceux à qui incombe la tâche de les cultiver. Milton assigne également à l'éducation un rôle réparateur : elle doit refaire dans notre âme ce que la faute de nos premiers parents y a défait.

Le *De tradendis disciplinis* est dédié à Jean III, roi de Portugal. La langue et le style, dit l'auteur dans la préface, ont été pour lui l'objet d'un grand soin. Il estime que de belles pensées doivent être présentées sous une belle forme, et que l'étude des langues savantes, dont il aura à plaider la cause, ne saurait être recommandée et défendue dans des termes qui offenseraient le sens esthétique, comme cela s'était vu trop souvent avant lui.

Le traité se compose de cinq livres, qui ont chacun leur objet spécial. Le premier contient des considérations élevées sur l'homme, ses aspirations, ses facultés. La piété, la connaissance et l'amour de Dieu doivent être le grand mobile de l'âme quand elle étudie les lettres et les sciences. Rien n'est plus condamnable que l'acquisition du savoir en vue de l'éclat et de l'ostentation. Les discussions sophistiques ne sont bonnes qu'à pervertir les esprits. La vie humaine est si courte, les besoins de l'âme et du corps sont si multiples, l'homme a tant de devoirs à remplir envers lui-même et envers le prochain en vue de plaire à Dieu, que de toutes les obligations la plus impérieuse est celle du travail. Pour celui qui consacre son activité aux choses de l'esprit, le champ est vaste, et le temps dont il dispose l'empêche d'en cultiver toutes les parties. Il lui faut un guide pour le conduire à travers la masse des livres qui sollicitent son attention.

La lecture de ces belles pages vous enlève. Il serait difficile de donner de la science une plus haute idée, et de lui assigner un plus beau rôle que ne le fait Vivès.

Le deuxième livre traite presque d'un bout à l'autre de questions pédagogiques, et est digne d'une attention spéciale. Il expose les conditions de la bonne installation des écoles, les qualités re-

quises des maîtres et la mesure de la rémunération de leur travail, les avantages comparés de l'éducation privée et de l'éducation publique, la manière d'user avec fruit des punitions, la variété des inclinations et des caractères chez les enfants, avec les moyens de les tourner au bien. Ces questions, et d'autres examinées dans le même livre, sont de celles qu'on retrouve chez tous les pédagogues anglais du XVI[e] et du XVII[e] siècle.

L'école doit être située dans un lieu sain, loin des ateliers et du bruit de la ville, pas pourtant dans une solitude où les étudiants n'auraient point de témoins de leur conduite et point de critiques de leurs vices. Il faut la placer à proximité d'une population sérieuse et honnête, où il n'y ait ni cabaretiers, ni gens cupides, ni séducteurs, et loin des routes et des lieux où vont se divertir les gens de la ville et les filles. On veille à la bonne installation des abeilles, qui ne font que du miel ; combien, à plus forte raison, doit-on avoir à cœur celle des enfants qui étudient !

Mulcaster, dans le chapitre XL de ses *Positions*, s'exprime sur l'emplacement des écoles presque dans les mêmes termes que Vivès. Il ne conseille pas seulement le grand air et les champs ouverts pour les écoles de grammaire qui sont à bâtir, mais il veut que l'on y transfère, loin du bruit, celles qui existent déjà dans les villes : « *Schoole places being in the heart of townes might easily be chopt for some field situation, fàrre from disturbaunce.* »

Avant Vivès c'était une opinion reçue qu'il fallait, dans l'intérêt des études, nourrir les élèves le plus sobrement possible ; on croyait que pour remplir leur cerveau il fallait tenir leur estomac vide. Cette erreur, après Vivès, s'est maintenue dans les maisons d'éducation. L'intérêt des maîtres de pension peut y avoir contribué, mais il n'en a pas été la seule raison. Notre pédagogue comprenait la chose autrement. « Il faut, dit-il, que ceux qui consacrent leur peine et leur soin à l'étude soient en bonne santé. C'est donc un devoir de veiller à ce qu'ils aient à leur disposition des vivres bons et suffisants. Autrement il pourrait se faire que des esprits bien doués, mais dépourvus des biens de la fortune, fussent forcés de renoncer à la science, qui par eux serait si bien cultivée. N'est-ce pas un fait bien connu, que souvent des jeunes pauvres se vouent aux études, quand ceux qui sont riches préfèrent les distractions, chassent, jouent, vont à cheval, font la guerre, et se livrent à tous les plaisirs que leur argent leur permet de se procurer ? » Il y a dans cette pensée plus de sagesse que dans la longue dissertation de Locke sur la nourriture des enfants. Pourquoi Mulcaster, ailleurs si empressé à imiter Vivès, se laisse-

t-il ici dominer par le vieux préjugé ? Il trouve que, la vie des étudiants étant sédentaire, leur nourriture doit être peu abondante; autrement ils auraient des indigestions. Il exprime sa pensée d'une façon assez pittoresque, qui, en français, braverait presque l'honnêteté : « *The lesse they eate, the lesse they neede to voide : and therfore small diet in them, best preventeth all superfluities.* »

Des maîtres Vivès exige à la fois le savoir et l'honnêteté. S'ils se passionnent pour la science, ils aiment à la communiquer aux autres; si leur conduite est sans reproche, ils servent de modèle à leurs élèves. L'ignorance, la cupidité, l'ambition, ou tout autre vice, les déshonorerait et serait la cause d'un dommage public. Ils sont, selon la parole de l'Évangile, la lumière du monde, le sel de la terre. Si la lumière s'obscurcit, qui la regardera ? Si le sel perd sa force, avec quoi salera-t-on ? Leur mission est de propager la vérité; qui propage la vérité est un serviteur de Dieu, de qui vient toute vérité et qui est lui-même l'absolue vérité.

Après Vivès, bien des pédagogues ont répété ces belles pensées, sans rien trouver à y ajouter. Mais à quelle condition a-t-on de ces hommes pour enseigner ? C'est en les mettant tout d'abord à l'abri du besoin et au-dessus des préoccupations de la vie matérielle. De là, pour Vivès, l'obligation de l'État de leur servir un salaire convenable, suffisant pour vivre avec dignité, mais assez modeste pour ne pas exciter la convoitise des gens cupides et incapables. Il n'est point de race plus malfaisante que ces teneurs de soi-disant instituts pédagogiques qui, sous prétexte de traitement amical et empressé, attirent les jeunes gens, se font bien payer par eux, et les pervertissent en leur accordant toute sorte de distractions malsaines.

Mulcaster s'est emparé de ces réflexions de Vivès; mais, au lieu de les exprimer dans la langue ferme et concise de son prédécesseur, il les délaye dans un flot de phrases, comme il fait du reste pour toutes choses. Il consacre trois ou quatre longues pages aux qualités de cœur et d'esprit requises d'un bon maître et à la nécessité de le payer assez bien pour ne pas le réduire à faire quelque métier accessoire pour vivre (*Positions*, chap. XLI).

Il serait curieux de rapprocher Vivès, Mulcaster et Locke pour la question de l'éducation privée et de l'éducation publique. Le premier préférerait les écoles ou *académies*, comme il les appelle (ce terme a été repris par Milton); mais telles qu'elles sont, peuplées de maîtres incapables et par conséquent mal tenues, il serait disposé à n'y recourir que si le jeune homme pouvait y être ac-

compagné par un gouverneur respectable. Le second regarde l'école presque comme indispensable, mais il demande également le gouverneur dans les mêmes conditions. Locke, enfin, est absolument hostile à l'éducation publique. Il n'est pas, cependant, assez aveugle pour ne pas voir les inconvénients de l'éducation privée. Il laisse entendre qu'il y aurait entre les deux systèmes un moyen terme, mais il ne prend pas la peine de l'indiquer (*Pensées sur l'éducation*, § 70).

A ces différences près, les arguments des trois écrivains sont les mêmes. Rollin les a repris, après avoir lu Locke; mais n'étant pas de son avis, il ne le cite pas ici, comme il le fait ailleurs. Il s'appuie plutôt de l'autorité de Quintilien; Vivès et Mulcaster font de même.

Vivès écrivait en un temps où la verge était en vogue dans les écoles. Il n'en condamne pas l'usage, mais il la réserve pour les cas graves. Il se fonde sur le conseil du sage Salomon. Sa modération est devenue de tradition dans les théories de l'éducation en Angleterre. Mulcaster veut que ce soit l'aspect plutôt que l'impression de la verge qui effraye les enfants, et Locke ne recommande le fouet que pour les cas d'opiniâtreté et de mensonge. Dans la pratique, il est vrai, les choses se sont longtemps passées autrement chez les Anglais.

Locke (§ 100-102) appelle l'attention des éducateurs sur la diversité des tempéraments chez les enfants. On a longtemps cru qu'il était un des premiers à demander qu'il en fût tenu un compte sérieux par les maîtres. Sur cette importante question Vivès l'a précédé de près de deux cents ans; il l'a traitée avec un soin dont Locke a cru pouvoir se dispenser. Après avoir, dans un beau chapitre (l. II, ch. 3), retracé la variété des caractères observés par lui-même ou par d'autres témoins, il en est si frappé, qu'il laisse échapper un cri d'admiration : « O Créateur admirable de toutes ces différences, toi seul tu les a faites, toi seul aussi tu les connais. » C'est sur la notion que se fait le maître du naturel de chaque élève qu'il doit régler sa conduite. Vivès croit cette obligation si capitale, qu'il en fait au besoin une mesure pour l'admission d'un sujet à l'école, ou pour son exclusion après quelques mois d'une sorte de stage. Il ne veut pas que celui qui a de mauvaises inclinations acquière, grâce à l'instruction, un instrument dont il pourrait ne faire usage qu'au détriment de son prochain. Il n'entend parler, sans doute, que des natures foncièrement mauvaises; car il admet que l'étude des penchants ait pour fin, avant tout, de les tourner au bien; et s'il ne fait pas de l'école une maison de cor-

rection, il la regarde du moins comme un lieu de perfectionnement moral. Pour que les élèves ne soient point poussés dans des voies sans rapport avec leurs capacités et leurs aspirations, il conseille aux maîtres de la même école de se réunir tous les deux ou trois mois, afin de se communiquer leur sentiment sur chacun d'eux séparément. Ces assemblées auraient de plus l'avantage de donner de l'unité à la direction et à la marche de l'école.

L'idée de ces conférences a été reprise et agrandie par Mulcaster, qui les voudrait non seulement entre les maîtres seuls, mais encore entre les maîtres et les parents, les maîtres et les voisins, et les parents et les voisins (*conference betweene teachers, conference betweene parentes and teachers, conference betweene teachers and neighbours, conference betweene parentes and neighbours*, ch. XLIV). Le pédagogue anglais élève ainsi l'œuvre de l'éducation à la hauteur d'une œuvre d'intérêt public, et il y convie tout le monde. Vivès l'avait devancé dans cette grande idée. Il ne fait pas de la famille et de l'école les seuls facteurs de l'éducation des enfants; il considère comme un devoir pour les hommes sages et expérimentés, les vieillards surtout, de prêter leur concours à la formation des jeunes générations aux bonnes mœurs et à la vie pratique. Cette pensée peut paraître une utopie. Au fond, cependant, est-ce une chose si étrange que de demander au public de contribuer jusqu'à un certain point à l'édification des enfants, quand on songe dans quelle effrayante mesure il contribue à leur perversion?

Le deuxième livre se termine par des exhortations aux parents et aux maîtres. Un père intelligent se laisse guider dans le choix de la carrière de son fils par ses aptitudes; il ne voue pas aux études celui qui a du goût pour la vie militaire, le commerce, ou quelque profession analogue. Mais une fois qu'il a pris la décision de mettre un de ses enfants à l'académie, il y reste fidèle; il le soumet alors à la direction et à l'autorité de ses maîtres, se souvenant que leur œil est plus clairvoyant que le sien. Les maîtres de leur côté auront en vue l'idéal, non pas à la façon de l'artiste, il est vrai. Celui-ci peut s'y attacher, parce qu'il n'a à compter qu'avec son imagination, au lieu qu'eux sont forcés de se limiter, et de compter avec la portée d'esprit de leurs élèves. Les idées morales à inculquer à la jeunesse se trouvent avant tout dans les livres saints; mais les principes de sagesse des philosophes ont aussi leur valeur, ils ne sont pas à négliger. Pour venir en aide aux maîtres, Vivès a tiré de ces deux sources un recueil de sentences et de règles de sagesse, qu'il a intitulé : *Introductio ad sa-*

pientiam; ils y trouveront les pensées et les maximes par lesquelles ils apprendront à leurs élèves combien sont aveugles et trompeurs les jugements de la foule sur les vrais biens et la véritable valeur des choses. Ils les habitueront à ne pas demander aux hommes la récompense de leur travail et de leurs bonnes actions, mais à tout rapporter à Dieu, qui seul sonde les reins et les cœurs et rend à chacun selon ses œuvres. Eux-mêmes donneront d'abord l'exemple de l'abnégation et du dévouement. Ils ne mettront pas leur amour-propre dans l'ostentation et le bruit qui se fera autour de leur école. A un grand nombre d'élèves médiocres, ils préféreront un petit nombre de sujets laborieux et excellents. Enseigner, c'est penser autant que parler; l'excitation que produit un auditoire nombreux est plus propre à stimuler la langue que le cerveau.

Ces considérations pédagogiques, aussi justes qu'élevées, visent l'éducation; elles terminent le deuxième livre du *De tradendis disciplinis.* A partir du troisième l'auteur traite de l'instruction.

III

Eu égard à la culture intellectuelle, Vivès distingue dans la vie trois périodes : la première, de sept à quinze ans; la seconde, de quinze à vingt-cinq; la troisième, de vingt-cinq ans à l'âge mûr et au delà. Les pédagogues des premiers temps de la Renaissance, avec Vivès en tête, ont cela de caractéristique, qu'ils ne croient pas l'éducation et l'instruction finies quand le jeune homme quitte les bancs de l'école; pour eux l'une et l'autre durent jusqu'à la vieillesse.

L'instruction, telle que l'entend Vivès pour la première période, a pour base les langues. Elle consiste d'abord dans leur connaissance, et ensuite dans la culture qui résulte de leur étude pour l'esprit. Les Allemands désignent cette culture par l'épithète *formale;* ils disent *die formale Bildung,* pour ce qu'en France nous appelons la *gymnastique intellectuelle.* En première ligne, c'est la langue latine; au second rang vient la langue grecque, sans laquelle Vivès ne se figure pas une connaissance parfaite du latin. L'hébreu lui paraît nécessaire pour l'intelligence de l'Ancien Testament, intelligence à laquelle peut aussi aider l'arabe. Pour l'étude du latin il recommande la méthode de la double traduction. « Quand l'enfant connaît la syntaxe, dit-il, qu'on lui fasse traduire des morceaux de la langue maternelle en latin, et le

latin de nouveau dans la langue maternelle. » Que de fois n'a-t-on pas dit que c'est Ascham qui a le premier, dans son *Scholemaster*, conseillé cette méthode aux professeurs de la Renaissance, en alléguant l'exemple de Pline le Jeune. Outre qu'Ascham a mal lu la lettre de Pline à Fuscus, il se trouve, pour sa méthode de la double traduction, devancé de quarante ans par Vivès.

Vivès a encore sur ses contemporains le mérite de faire, dans l'enseignement des langues, la part de la langue nationale. Le passage est assez curieux pour être cité textuellement :

« Que le maître sache exactement la langue maternelle des enfants, afin que par elle il se facilite son enseignement. S'il ignore les expressions par lesquelles il doit désigner les choses correctement dans la langue maternelle, il induit ses élèves dans des erreurs qui les suivront opiniâtrément jusque dans leur vieillesse. Il n'a pas seulement besoin de savoir la langue telle qu'elle se parle dans le moment, il doit en connaître encore les formes anciennes dont l'usage s'est perdu. S'il n'en possède pas tout le trésor, avec les changements auxquels, à travers les temps, elle s'est trouvée exposée, il lui arrivera de laisser ses contemporains dans l'impossibilité de lire des livres écrits cent ans avant eux, comme il est arrivé à Cicéron de ne pas comprendre tout le sens de la loi des Douze-Tables. »

Pourquoi Sturm n'a-t-il pas cru devoir suivre ici Vivès comme il l'a suivi ailleurs? Lui et son école ont fait un mal incalculable par leur négligence de la langue vulgaire. Il a fallu à l'allemand près de deux siècles pour sortir du mépris dont leur dédain l'avait couvert. L'anglais, du moins, a trouvé deux défenseurs parmi les successeurs de Vivès. Le premier est Mulcaster, qui, dans ses *Positions* et dans son *Elementarie*, plaide la cause de la langue du pays : « Nous devons lire d'abord, dit-il, ce que nous parlons d'abord, et prendre le plus de soin de ce dont nous avons le plus besoin. J'aime beaucoup Rome, mais plus encore Londres; j'honore le latin, mais j'adore l'anglais. » L'autre est Locke. Il pense que, puisque c'est de l'anglais qu'un Anglais fait constamment usage, c'est cette langue qu'il doit principalement cultiver; et cependant il voit qu'on néglige partout cette partie de l'instruction. Il allègue l'exemple des Romains, chez qui les plus grands hommes s'exerçaient chaque jour dans leur langue maternelle. Les Grecs lui paraissent encore plus avisés; toute langue qui n'était pas la leur était à leurs yeux une langue barbare.

Les auteurs à lire pour l'étude des langues sont appréciés par Vivès d'une façon qui atteste bien ce savoir encyclopédique qu'ad-

mirait chez lui Thomas More. A côté des textes sont mentionnés les commentaires et les critiques. Thomas Elyot fait, dans les chapitres X et XI du premier livre de son *Gouverneur*, sur les écrivains dont il recommande l'étude, un travail à peu près pareil. L'idée en a dû si bien lui venir de Vivès, que son commentateur, M. Croft, ne peut s'empêcher de rapprocher à plusieurs reprises les jugements des deux pédagogues. L'un et l'autre, prodigieusement instruits, dépassent la mesure à appliquer aux jeunes esprits. Ils tracent des plans gigantesques, qu'aucun maître ne saurait réaliser dans son école; ce sont de vrais Ponocrates. Leurs exagérations se retrouvent dans Milton. Ils pourraient dire, comme lui, de l'enseignement qu'ils proposent, que ce n'est pas là un arc à manier par le premier venu, mais qu'il exige des nerfs de la force de ceux qu'Homère donne à Ulysse : « *This is not a bow for every man to shoot in that counts himself a teacher; but will require sinews almost equal to those which Homer gave Ulysses.* » S'ils se bornaient à la science seule des langues, certains esprits vigoureux pourraient atteindre au but qu'ils proposent; mais ils prétendent que les élèves ont à s'approprier en même temps toutes les connaissances que les auteurs renferment. Ils déclarent que, sans ces connaissances les langues ne sont qu'un vain son. Vivès et Milton ont là-dessus le même sentiment et l'expriment de même, l'un plutôt en philosophe, l'autre plutôt en poète. « Les langues, dit Vivès, sont l'entrée qui donne accès à toutes les sciences et à tous les arts, ceux du moins qui nous sont transmis dans les écrits des grands esprits; de là vient que l'ignorance d'une langue nous condamne à l'ignorance de tout ce dont elle traite. Mais il faut que ceux qui étudient ne perdent point de vue que, s'ils ne savent rien que la langue, ils ne sont que dans le vestibule de la science. Si l'on ne tient pas compte du profit que les hommes instruits retirent des langues, il importe peu qu'ils parlent en grec, en latin, en français ou en espagnol. Aucune langue ne vaut la peine qu'on donne l'étude, si par elle on ne se propose d'arriver à quelque chose de plus. » Et Milton ajoute : « Nous étudions les langues des peuples qui se sont en tout temps le plus appliqués à la science; de sorte qu'une langue n'est qu'un instrument qui nous procure des choses utiles à connaître. Quand un linguiste se glorifierait de savoir toutes les langues que Babel a jetées dans le monde, s'il n'étudiait pas les solides choses qu'elles renferment, aussi bien que les mots et les dictionnaires, il faudrait faire de lui moins de cas que d'un paysan ou d'un marchand qui connaîtrait convenablement sa langue maternelle. » Est-il téméraire de croire

Vivès du nombre des vieux auteurs renommés — *the old renowned authors* — que Milton au commencement de son *Of Education* se vante d'avoir lus, mais qu'il ne veut pas prendre la peine de citer?

Les connaissances à acquérir par le moyen des langues occupent le jeune homme pendant la seconde période de ses études, de quinze à vingt-cinq ans. Elles comprennent la logique avec la dialectique, l'histoire naturelle, le discours et le style, les mathématiques consistant dans la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie, l'optique, la perspective et la musique. Les écrivains à lire pour toutes ces matières, sont analysés par Vivès avec la même sagacité que ceux qu'il a fait servir précédemment à l'étude des langues. La liste n'en est pas moins longue; elle fait penser à celle de Milton. Ce qu'il y a de frappant, c'est que celui-ci aussi divise le temps que durent les études dans ses académies en périodes, selon le degré de maturité des esprits. Il y marque, comme Vivès, trois étapes différentes, et, comme lui, assigne à chacune ses matières et ses auteurs.

A partir de l'âge d'homme, c'est-à-dire de vingt-cinq ans, Vivès propose à l'attention de son élève ce qui tient de plus près à la vie humaine et à ses besoins. Pour le corps, c'est la médecine étudiée moins dans les livres que dans la nature, par l'anatomie, les dissections, les visites aux malades sous la direction de médecins expérimentés. Pour l'âme, c'est la sagesse pratique tirée de l'expérience et de l'histoire. Ce que Vivès dit de l'histoire, rappelle les pages de Rollin en tête du sixième livre de son *Traité des études*. Ce troisième cycle se termine par l'éthique, l'économie, la politique et la législation.

Pendant les deux premières périodes d'étude, Vivès veille avec soin à l'éducation physique. A côté d'une bonne nourriture, il recommande la propreté. « Rien, dit-il, n'est plus nuisible à la santé et ne porte plus de préjudice à l'âme, que la négligence du corps et la malpropreté dont on le laisse se couvrir. » Il n'insiste pas moins sur la nécessité des récréations, et il donne sur les exercices corporels des conseils qui, de nos jours même, seraient encore de saison. Il les proportionne à l'âge et à l'intensité du travail intellectuel. En parlant de ceux à faire de sept à quinze ans, par exemple, il s'exprime ainsi : « Comme les forces de l'esprit et du corps sont non seulement limitées, mais encore faibles et impuissantes, il faut les réparer et les restaurer, afin de les rendre capables d'une plus longue activité; autrement elles s'épuiseraient en peu de temps et ne rendraient plus de service. Un jeune garçon a besoin d'exercices corporels pour grandir et devenir vigoureux;

c'est pourquoi il faut se garder de l'astreindre à l'étude avec violence; sans de certains moments de relâche, il se mettrait à la haïr au lieu de l'aimer. Il convient toutefois de garder une mesure, afin d'éviter la dissipation, et le dégoût du travail qui s'ensuit. L'âme humaine a un merveilleux penchant pour la liberté; elle supporte l'effort, mais non la contrainte; on peut lui demander beaucoup, mais on ne lui arrache que peu par la force. Les jeux doivent être sérieux, décents et joyeux; ils ont pour but de faciliter le développement du corps, et non de le rendre impétueux et sauvage. Faites aboutir les soins que vous donnez au corps, à ce que Cicéron demandait le plus aux dieux, à savoir, un esprit sain dans un corps sain (1). Rien n'est plus favorable que le jeu à la reprise du travail. » A ce premier degré, Vivès conseille la balle, la course; plus tard, des courses plus longues, de grandes promenades, la lutte, etc. « Mais, ajoute-t-il, dans tous ces exercices n'ayez en vue que l'école; bannissez-en tout ce qui rappellerait la vie militaire. Le but en est simplement le rafraîchissement des forces, le rétablissement et le maintien de la santé dans les jeunes corps, le réveil de la bonne hnmeur, la guerre à toute disposition physique ou morale qui nuirait au travail de l'esprit. » Vivès semble avoir donné le ton aux pédagogues anglais. Elyot, Ascham, Mulcaster, Milton, et Locke font valoir également l'éducation physique, et mettent le premier devoir du maître dans la conservation de la santé de l'élève.

Quand le jeune homme s'est approprié les connaissances qui sont le fondement du savoir humain, Vivès ne le quitte point. Il lui rappelle le conseil de Sénèque à Lucilius : il faut apprendre aussi longtemps qu'il reste quelque chose qu'on ignore, c'est-à-dire toute sa vie. Cette façon d'envisager l'éducation a de la grandeur; elle est digne des humanistes. Les siècles suivants ont fini par ne plus la connaître. Avec le temps nous en sommes venus à ce point, qu'un penseur de nos jours (2) a pu dire, avec un peu d'humour il est vrai, mais aussi avec vérité, que, de même qu'on se marie pour en finir avec l'amour, on se fait bachelier pour en finir avec les études.

Tout en continuant de s'instruire, c'est aux yeux de Vivès un devoir de faire servir au bien de ses semblables la science que l'on a déjà acquise; de là une série d'avis qu'il donne aux savants. Il y a toute probabilité que cette distinction dans l'œuvre de l'édu-

(1) N'est-ce pas plutôt à Juvénal, sat. X, qu'on s'en réfère d'ordinaire en citant cette *mens sana in corpore sano ?*

(2) Bersot.

cation entre la période de la vie destinée uniquement à l'acquisition du savoir et celle où de plus il en est fait usage, a inspiré Thomas Elyot dans la division de son *Gouverneur*. Ce traité, en effet, se compose de trois livres, dont le premier seul apprend à élever le futur magistrat, ou fonctionnaire comme nous dirions. Les deux autres forment une sorte de code de philosophie morale, pour le moment où il prend possession de sa charge; Elyot l'instruit sur les vertus qu'il doit alors pratiquer, et sur les fautes que, dans sa carrière, il pourrait commettre.

Il n'entre pas dans notre dessein d'exposer les conseils de Vivès aux savants et aux écrivains. Nous n'avons pas en vue, non plus, d'examiner ses pensées sur l'éducation des femmes, ou d'analyser les plans qu'il a tracés pour Montjoie et la princesse Marie. Nous avons simplement voulu marquer la place qui, à notre avis, lui revient dans l'histoire des doctrines de l'éducation en Angleterre. S'il est à la tête des auteurs pédagogiques de ce pays dans l'ordre du temps, il l'est peut-être aussi dans celui des idées.

Jacques PARMENTIER.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

L'Association générale des Étudiants en 1892-93. — L'Association, s'il en faut juger par les comptes rendus que publie son organe spécial, « l'Université de Paris », continue à vivre et à se développer. Elle s'efforce, par les délibérations de son Comité directeur et de ses assemblées générales, de perfectionner son règlement, cherchant à la fois les meilleurs procédés pour aider le travail de ses membres et pour les récréer par des solennités littéraires, musicales, scientifiques auxquelles les membres honoraires de l'Association, c'est-à-dire les professeurs mêmes des diverses Facultés, s'empressent de prendre part. Nos jeunes étudiants n'ont pas manqué, dans le cours de l'année dernière et dans les premiers mois de l'année courante, de s'associer aux manifestations diverses de la vie universitaire, dans les jours de deuil comme dans les jours de joie. On a vu l'Association représentée au jubilé de M. Pasteur, aux fêtes de Nancy et de Bordeaux; on l'a vue encore figurer aux obsèques de Taine et de J. Ferry. Aussi, quoiqu'elle ait perdu, je ne sais pourquoi, en 1892, la faveur du Conseil municipal de Paris, qui lui a refusé la subvention dont il avait coutume de l'honorer, l'Association ne cesse pas de mériter les sympathies des maîtres du haut enseignement et de l'opinion publique. Elle a fêté dignement le commandant Monteil, elle a acclamé à Nancy M. le Président de la République; elle a fait un accueil sympathique et respectueux à tous ceux qui, comme son éminent ami et officieux tuteur, M. Lavisse, lui prodiguent leurs conseils éclairés et leurs encouragements affectueux. En somme, cette studieuse et joyeuse jeunesse est vivante et agissante, pleine d'entrain, de bonne grâce et de patriotisme : il est juste de l'en louer et de lui souhaiter la continuation d'une prospérité dont elle met tous ses efforts à continuer de se rendre digne.

Il y aurait quelque affectation à faire semblant d'ignorer, en parlant de l'activité de l'Association des Étudiants de Paris, l'espèce de crise intellectuelle qui paraît la travailler en ce moment et dont les symptômes se révèlent de temps en temps au public. Parmi les manifestations extérieures de la vie de l'Association, une des plus importantes, ou du moins une de celles qui frappent davantage l'opinion, c'est son banquet annuel, à la présidence duquel elle a coutume d'appeler un personnage considérable dans les sciences, la politique, les lettres ou les arts. En 1886, date du premier de ces banquets, le président fut M. Renan; puis vinrent successivement MM. Michel Bréal, Lavisse, de Vogüé, J. Ferry, Bourgeois et Puvis de Chavannes. On se rappelle le discours que prononça, en 1890, M. de Vogüé, et le bruit que fit

le ralliement, annoncé par plusieurs publicistes de la majorité des étudiants, aux idées de rénovation morale et religieuse dont l'éminent académicien passe, à tort ou à raison, pour le propagateur. On annonce aujourd'hui que le banquet de 1893 sera présidé par M. Zola, et ce choix significatif est encore accentué par les déclarations recueillies par la presse, de la bouche de cet écrivain considérable. « Il a foi, dit-il, dans la science et ne croit pas à une restauration des religions chrétiennes. Il mettra ses jeunes auditeurs en garde contre le danger que présente l'inquiétude d'esprit qui peut mener au découragement. Comme moyen de guérison, il vantera l'excellence du travail. » Ces paroles, extraites des confidences de M. Zola au journal *le Temps* (27 avril), sont suffisamment claires et indiquent que l'Association, par le choix de son président, a voulu repousser toute alliance avec le mouvement dit « moraliste » duquel les critiques atteints de *néaniascopie* voyaient déjà la jeunesse des écoles en majorité solidaire.

Il ne faut pas omettre non plus qu'il s'est formé tout dernièrement parmi les étudiants de Paris un groupe socialiste qui paraît jusqu'ici assez peu nombreux, et une « Ligue démocratique des écoles », dont le programme a été publié et que M. le professeur Aulard, l'historien attitré de la Révolution, a inaugurée par un important discours. L'esprit de ce discours, identique à celui du programme de la nouvelle ligue, se résume en cette idée : défendre les droits de la raison et de la science par une méthode exclusivement rationaliste et scientifique. Nous extrayons des statuts trois articles qui dispensent de tout commentaire :

Art. 2. — La Ligue se propose la défense et l'extension : 1° du principe de la neutralité scientifique; 2° des principes démocratiques de la laïcité et de la gratuité dans toutes les applications et à tous les degrés de l'enseignement public.

Art. 3. — Elle a pour but l'étude générale des réformes sociales (impôt, organisation du travail, etc.), et 3° réforme des lois constitutives de la famille et de la propriété.

Art. 13. — La Ligue a un caractère essentiellement laïque. Ses membres n'appartiennent à aucune association confessionnelle.

Il n'entre ni dans les habitudes ni dans les intentions de cette Revue de discuter des thèses philosophiques ou sociales à propos du programme d'un groupe d'étudiants; nous savons aussi qu'il n'existe aucune solidarité entre la ligue nouvelle et l'Association générale ou le Comité directeur de celle-ci. Il nous a paru, cependant, qu'il y avait lieu de signaler, d'une part l'appel fait par l'Association à M. Zola, appel que les déclarations publiques de cet écrivain célèbre éclairent d'un jour intéressant, et d'autre part la création de cercles ou ligues dont l'existence et le but fournissent des renseignements utiles sur l'état d'esprit actuel d'une partie importante de notre jeunesse universitaire.

Projet d'une Société d'assistance pour les veuves et orphelins des membres de l'enseignement secondaire. — Une série de deuils cruels et soudains, et plus spécialement le brusque décès de l'ancien proviseur du lycée Voltaire, enlevé en pleine maturité dans les derniers jours de l'année 1892, ont déterminé un certain nombre de professeurs des lycées de Paris à se concerter en vue de remédier à la triste situation que les règlements en vigueur imposent aux veuves des fonctionnaires de l'enseignement secondaire qui succombent avant

d'être en possession de leurs droits légaux à la retraite. Notre cher collègue et sympathique confrère, M. Jules Gautier, professeur d'histoire au lycée Voltaire et directeur de l'excellente *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*, s'est mis à la tête d'un mouvement d'opinion si louable et s'efforce de le faire aboutir. Des adhésions précieuses ont été recueillies, et, durant les vacances de Pâques, une réunion a été tenue au lycée Saint-Louis, en vue de jeter les bases d'une Société d'Assistance. Un comité a été constitué pour rédiger un projet de règlement et aviser aux voies et moyens d'aboutir à la solution désirable, qui est de fournir, au moment de la disparition du chef de la famille, un secours immédiat et efficace à la veuve et aux orphelins, et même d'assurer, dans la mesure du possible, l'existence et l'avenir des déshérités qu'a surpris un coup imprévu du sort. Il est éminemment souhaitable que les efforts des promoteurs de cette excellente idée soient couronnés de succès; assurément, ni la sympathie et le concours effectif des membres de l'enseignement secondaire, ni l'appui moral de l'administration supérieure ne feront défaut à une œuvre de première urgence, qui attestera une fois de plus les sentiments d'affection et de solidarité dont sont animés les professeurs des lycées et collèges de ce pays. Il va sans dire que la Société en projet étendrait son action à tous les maîtres de tous les lycées et collèges de la France.

BORDEAUX

Les Travaux des Facultés en 1891-92. Situation générale. — L'activité des Facultés de Bordeaux s'est exercée sans incident particulier : à noter seulement la modification, obtenue par la Faculté des lettres et le Conseil général, de la chaire d'antiquités grecques et latines, dénommée maintenant chaire d'archéologie et d'histoire de l'art. Le nombre total des étudiants s'est élevé, de 1866 en 1890-91 à 1 935 en 1891-92. (Droit, 578; médecine, 1 004; sciences, 125; lettres, 228.) L'accroissement est de 269 élèves, ainsi répartis : droit, 12; médecine, 174; sciences, 18; lettres, 65.

Le Conseil général des Facultés a approuvé les vœux suivants : création d'un enseignement régulier des maladies mentales à la Faculté de médecine; création à la Faculté des lettres d'un cours de langues romanes comprenant l'espagnol, et d'un cours de paléographie; transformation, à la même Faculté, de la conférence d'histoire du moyen âge en chaire magistrale.

Le Conseil sollicite, en outre, l'augmentation de l'allocation attribuée à la bibliothèque universitaire, l'extension et l'amélioration des locaux réservés aux laboratoires et aux travaux pratiques dans les Facultés de médecine et des sciences, l'agrandissement du musée d'antiques de la Faculté des lettres. L'énoncé même de ces vœux indique suffisamment l'état de prospérité des Facultés de Bordeaux, dont les locaux, récemment rebâtis et agrandis, se trouvent néanmoins trop étroits pour une population scolaire qui s'accroît au delà des prévisions les plus optimistes.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. — Le rapport de l'honorable doyen de cette Faculté s'ouvre par un éloge ému de feu M. le doyen et professeur honoraire, Touraud, à la libéralité duquel la

Faculté doit sa bibliothèque, non moins riche par le choix que par le nombre des ouvrages juridiques légués à la Faculté.

Pour la première fois, la réforme introduite dans les programmes de la licence en droit par le décret du 24 juillet 1889, a reçu, cette année, une pleine application. Sept cours dits *à option* ont été ouverts, et ont été suivis par 75 étudiants, dont 58 ont conquis le grade de licencié; le relevé des inscriptions afférentes à ces cours a fourni les chiffres suivants :

Droit criminel, 69 inscriptions; droit international privé, 35; droit international public, 27; droit maritime, 31; droit administratif, 23; législation financière, 21; législation industrielle, 19. On remarquera que le maximum des inscriptions s'est réuni, comme il était à prévoir, sur celui des cours à option qui présente le caractère le plus pratique pour la carrière des futurs avocats.

Inscriptions. — Il a été pris 1 438 inscriptions, soit 55 de plus que l'année précédente; en voici le détail : 1er trimestre, 347; 2e, 378; 3e, 350; 4e, 363. 26 étudiants ont obtenu la gratuité des inscriptions; 7, sur 14 qui avaient sollicité cette faveur, ont obtenu la dispense du baccalauréat ès lettres en vue des études juridiques; sur un pareil nombre de postulants, 4 seulement avaient obtenu la dispense en 1891. L'indulgence du ministère s'explique par le fait que désormais il n'y aura plus de bacheliers ès sciences proprement dits, et que le baccalauréat nouveau (lettres-mathématiques) ouvre régulièrement l'accès des Facultés de droit.

Examens. — 737 examens (au lieu de 738 en 1891) ont été subis; la proportion des ajournements a atteint 21 p. 100, au lieu de 18 p. 100 l'année précédente. Ces examens se répartissent ainsi :

Capacité		23 cand.	18 ad.	78 p. 100
1er Baccalauréat	1re partie,	132 —	94 —	75 p. 100
	2e partie,	108 —	95 —	87 p. 100
2e Baccalauréat	1re partie,	123 —	103 —	81 p. 100
	2e partie,	137 —	87 —	63 p. 100
Licence	1re partie,	92 —	83 —	90 p. 100
	2e partie,	92 —	79 —	85 p. 100
Doctorat	1er examen :	17 —	11 —	64 p. 100
	2e —	8 —	100 —	8 p. 100
	3e —	4 —	4 —	100 p. 100
Thèse		1 —	1 —	100 p. 100

Total général : 737 candidats, 583 admis : 79 p. 100.

Il résulte des chiffres précités et de l'appréciation du doyen de la Faculté de droit que, dans tous ces examens, la médiocrité domine. Telle est, en effet, la répartition des suffrages : Boules blanches, 201; blanches-rouges, 304; rouges, 1 146; rouges-noires, 597; noires, 200. Ainsi, sur 2 448 suffrages exprimés, la moitié, ou peu s'en faut, représente les boules blanches-rouges, c'est-à-dire une note oscillant entre passable et médiocre.

Bibliothèque de la Faculté de droit. — On constate avec regret une diminution dans le nombre des étudiants qui fréquentent cette bibliothèque; le relevé de 1890-91 accusait 5 267 lecteurs; celui de 1891-92 n'en présente que 4 415, soit une diminution de 852. Ce résultat peut être attribué dans une certaine mesure au développement de la biblio-

thèque particulière des étudiants, qui est installée dans le local de l'Association des Etudiants, et qui reçoit des visites assidues.

Travaux des professeurs. — 16 publications d'importance diverse ont été données par 7 professeurs de la Faculté.

II. Médecine. — L'enseignement de cette Faculté s'est notablement développé et enrichi cette année par la création du *Service des consultations externes* : 70 478 consultations gratuites ont été données par les professeurs de clinique et les chargés de cours complémentaires, au double bénéfice de la santé des indigents et de l'instruction des élèves. Dans un autre ordre d'idées, il a été organisé, avec le bienveillant concours de la Faculté des lettres, une préparation des candidats à l'École de médecine militaire de Lyon. Les cours de langue allemande et d'histoire, matières exigées à l'entrée de l'École, ont été donnés avec dévouement et suivis avec assiduité. Aussi la Faculté a-t-elle eu la satisfaction de constater que, sur 60 admis à l'École de Lyon, 7 élèves, soit 11,5 p. 100 de la promotion, sortent de Bordeaux.

La Faculté se félicite de l'organisation presque complète de son jardin botanique, qui compte environ 2 000 plantes médicinales en culture. Il reste encore à construire les serres.

Étudiants et Inscriptions. — De 878 en 1891, le chiffre des étudiants en médecine s'est élevé à 1 004. Les inscriptions se répartissent de la manière suivante :

1° *Inscriptions trimestrielles : doctorat : A civils*, 844; *B marins*, 525; *officiat*, 203; *pharmacie*, 1re *classe*, 313; 2e *classe*, 262; 2° *Inscriptions cumulatives : médecine*, 398; *pharmacie*, 29. Total des inscriptions, 2 574.

Examens : 1° *fin d'année* : officiat, 24; pharmacie, 1re classe, 79; 2e classe, 83; validation de stage officinal : 1re classe, 36; 2e classe, 38.

2° *Examens probatoires* : Doctorat, 1 072; officiat, 14; pharmacie, 1re classe, 92; 2e classe, 113; sages-femmes, 1re classe, 91; 2e classe, 2; herboristes de 1re classe, 3. Total des examens : 1 647. Il a été soutenu 74 thèses de doctorat. *Diplômes conférés* : doctorat, 74; officiat, 4; pharmacie, 1re classe, 19; 2e classe, 19; sages-femmes, 1re classe, 45; 2e classe, 1; herboristes de 1re classe, 3. Total : 165 diplômes.

Travaux des professeurs. — 36 professeurs de la Faculté de médecine ont fait paraître 177 publications, auxquelles il convient de joindre : 1° 21 thèses ou travaux inspirés par les professeurs; 2° 9 travaux dus aux préparateurs et élèves du laboratoire d'anatomie pathologique, et 5 travaux issus du laboratoire de physiologie.

III. Sciences. — La partie la plus originale de l'enseignement de cette Faculté est représentée par l'École pratique de chimie, qui a fonctionné cette année pour la première fois. Malheureusement, le nombre des élèves inscrits n'est pas en rapport avec les efforts de l'École; on n'en a compté que quatre ou cinq, alors qu'à Lyon et à Nancy des Instituts du même genre en réunissent une trentaine. Cet échec relatif peut être attribué soit à l'insouciance native des populations du Midi, soit au défaut d'activité et d'initiative des industries de la région, soit enfin et surtout au manque de débouchés immédiats offerts aux jeunes chimistes.

Étudiants. — La Faculté des sciences a compté 125 étudiants, soit 18 de plus que les deux dernières années, de ces étudiants : 23 étaient candidats à la licence mathématique, 22 à la licence physique, 21 à

celle des sciences naturelles, 7 étaient étudiants en médecine ou en pharmacie, 8 préparaient l'agrégation des sciences mathématiques, 7 préparaient l'agrégation des sciences physiques, 4 préparaient l'agrégation des sciences naturelles, 4 préparaient le doctorat.

A joindre : les 4 élèves de l'École de chimie, et 15 étudiants bénévoles. 1 Grec, 2 Américains, 2 Australiens étaient au nombre des élèves de la Faculté. Au point de vue de leurs qualités ou fonctions, ces élèves se répartissaient ainsi :

Boursiers : licence, 13; agrégation, 7; total, 20; répétiteurs, 33; — professseurs du ressort ou répétiteurs, 10; étudiants libres, 36; étudiants en médecine ou pharmacie, 7. Élèves de l'École de chimie, 4; étudiants bénévoles, 15.

Examens. — Un boursier de la Faculté a été admissible à l'École normale, un autre, reçu agrégé des sciences mathématiques; un préparateur et un boursier ont été admissibles à l'agrégation des sciences naturelles.

Doctorat. — La Faculté a reçu docteur ès sciences physiques M. Élie, professeur au collège d'Abbeville : le grade lui a été conféré à l'unanimité.

Licence. — 46 candidats ont été examinés; 14 admis, soit 30 p. 100. Voici le détail des examens : mathématiques, 18 candidats, 5 reçus; physique, 16 candidats, 6 reçus; sciences naturelles, 12 candidats, 3 reçus. La proportion des réceptions est en baissé; elle avait atteint 37 p. 100 en 1891.

Baccalauréat. — Le total des candidats s'est élevé à 667, celui des admis à 262, soit 39 p. 100. Ici la proportion des réceptions est en progrès de 9 p. 100. Se sont présentés au baccalauréat complet 451 candidats, dont 160, soit 35 p. 100, ont été reçus, au restreint, on compte 190 candidats, 92 reçus, soit 48 p. 100; enfin, au baccalauréat lettres-mathématiques, inauguré en juillet 1892, sur 26 candidats, 12, soit 38 p. 100, ont été admis. Nous relevons les impressions que cette première épreuve a laissées à la Faculté des sciences : les compositions écrites ont été jugées bonnes en général. Mais les correcteurs ont remarqué que les élèves n'ont pas laissé d'être gênés, plutôt que servis, par la faculté d'option qui leur est accordée entre trois sujets. A l'examen oral, les réponses, satisfaisantes pour les mathématiques, la physique et les lettres, ont laissé beaucoup à désirer en chimie.

En résumé, la Faculté des sciences de Bordeaux a examiné, au total, 714 candidats (doctorat, licence et baccalauréat) et délivré 277 diplômes.

Travaux des professeurs. — 53 publications ont été données par 19 professeurs et préparateurs de la Faculté.

IV. Lettres. — La *Revue internationale* a déjà publié l'excellent discours, si plein de sages conseils et d'aperçus originaux, par lequel M. le doyen Stapfer a ouvert les cours et conférences de la Faculté des lettres de Bordeaux, en novembre 1892. Nous n'y reviendrons donc pas. Mais nous relevons, en revanche, dans le rapport présenté par le même doyen au Conseil académique, une constatation qui est de nature à donner une idée aussi juste que flatteuse de l'état des études littéraires à Bordeaux. « La Faculté des lettres, dit l'honorable M. Stapfer, reproduisant les termes d'un rapport de M. le professeur Denis, directeur des études historiques, pourrait accepter sans inquiétude la compa-

raison avec la plupart des Universités étrangères; et les jeunes gens qui en sortent feront non seulement des professeurs instruits et sérieux, mais des travailleurs pénétrés des plus saines méthodes et bien préparés pour des études personnelles. »

Signalons encore une heureuse innovation, due à l'initiative de M. le professeur Denis et à un premier don généreux du Recteur de l'Académie, c'est la création de la bibliothèque dite « des étudiants »; non que les livres qui la composent soient la propriété de ces jeunes gens, mais parce qu'ils en ont l'administration ainsi que la jouissance immédiate et directe. Malheureusement, cette bibliothèque n'est guère riche en livres ni en argent; elle s'est ouverte avec un premier fonds de 120 volumes, et n'a joui que d'une maigre allocation de 157 fr. 35 accordée pour les frais matériels par le ministère.

Étudiants. — La Faculté a compté 228 élèves (au lieu de 163 les deux années précédentes) ainsi répartis : *candidats à la licence*, 90, savoir : philosophie, 11 ; lettres, 29; histoire, 13; licence ou certificat des langues vivantes, 37; *candidats à l'agrégation*, 75; savoir : philosophie, 11; lettres, 13; histoire, 9; grammaire, 33; langues vivantes, 9; *étudiants bénévoles*, 59; *étudiants en droit*, 4. Au point de vue de leurs qualités ou fonctions, ces étudiants se répartissaient ainsi : boursiers de licence, 15; boursiers d'agrégation, 15; répétiteurs, répétitrices, maîtres des collèges du ressort, 25; étudiants libres, 37; maîtres du dehors autorisés à suivre les cours, 23; correspondants, 45 ; instituteurs, élèves de l'École de santé maritime, 64; étudiants en droit, 4.

Au nombre des étudiants, on comptait 17 femmes.

Examens. — 1. *Doctorat*. Le diplôme de docteur a été délivré, à l'unanimité, le 12 juillet 1872 à M. l'abbé Lehargou, ancien licencié de la Faculté de Bordeaux, professeur à l'institution Notre-Dame de Dax.

2. *École normale, agrégations, certificats.* — Un boursier de l'État a été déclaré admissible à l'École normale supérieure. Aux agrégations, un élève de la Faculté a été reçu pour les lettres et 2 admissibles; à l'agrégation de philosophie, on compte 1 admis, 2 admissibles; à celle d'allemand, 1 admissible; au certificat d'allemand, 1 admis; à celui d'anglais, une admise, 1 admissible.

3. *Licence.* — Sur 49 candidats examinés, 14 ont été reçus, soit 29 p. 100. Cette proportion est très faible, et notoirement inférieure à celle de l'an dernier (43 p. 100). *Détail : lettres*, 15 candidats, 9 admis; *philosophie*, 6 candidats; 2 admis; *histoire*, 9 candidats, 1 admis; *langues vivantes*, 9 candidats, 2 admis.

4. *Baccalauréat.* — 1° *classique*, 1re *partie* : 814 examinés, 296 reçus (36 p. 100); 2° *moderne*, 1re *partie*, 76 examinés, 31 reçus (41 p. 100), 3° *classique*, 2e *partie*, 553 examinés, 218 reçus (40 p. 100).

En résumé, les examens subis devant la Faculté des lettres de Bordeaux (doctorat, licence, baccalauréat) donnent les résultats suivants : Candidats : 1 493 (35 de plus qu'en 1891); reçus, 560 (25 de plus); diplômes conférés, 233 (18 de moins qu'en 1891).

Travaux des professeurs. — 10 professeurs de la Faculté des lettres ont fait paraître 29 publications. A signaler particulièrement la traduction française, accompagnée de notes critiques, index, etc., d'Apollonius de Rhodes, due à M. le professeur de la Ville de Mirmont, et honorée par l'Académie française du prix Langlois en 1892.

CAEN

Travaux des Facultés en 1891-92. — *Discours inaugural du recteur.* Nous ne voulons pas laisser passer sans les signaler les intéressantes remarques et les excellents conseils que renferme l'allocution par laquelle M. le recteur Zévort a ouvert la séance solennelle de rentrée de 1892. Rappelant la discussion mémorable qui eut lieu, cet hiver, au Sénat, l'honorable recteur n'y voit aucune raison de désespérer de la victoire finale des partisans des Universités. Il est convaincu que les aspirations légitimes de Caen ne seront pas déçues; il considère comme un augure excellent le choix fait par le suffrage universel, de cinq membres de l'enseignement supérieur comme conseillers municipaux de Caen : un des élus a été désigné comme maire de cette ville. « Ces choix, dit le recteur de l'Académie, nous réjouissent à un autre point de vue : ils indiquent quelle place chaque jour plus grande le haut enseignement occupe dans l'opinion libérale, et quels progrès a faits dans l'esprit public la doctrine de l'État enseignant, depuis que cet État est un État républicain. »

S'adressant ensuite aux étudiants, et plus particulièrement aux étudiants en droit, qui sont la force et la gloire du groupe des Facultés de Caen, l'honorable recteur leur demande de se presser avec plus de zèle aux concours, « de travailler un peu plus chez eux, mais d'aller un peu plus souvent chez les autres, c'est-à-dire dans les Facultés voisines. Recherchez en plus grand nombre, leur dit-il, les diplômes et certificats sans sanctions, sans utilité pratique apparente, que délivre la Faculté des lettres... Vous pouvez devenir des avocats, des médecins, des professeurs estimables, sans suivre d'autres cours que ceux qui préparent directement à chacune de ces professions. Vous ne serez jamais au-dessus de votre profession, vous ne serez jamais des hommes vraiment instruits, si vous bornez, de parti pris, vos ambitions et votre horizon. » En ce temps trop pratique et positif, de telles paroles sont bonnes à répéter à la jeunesse et il est utile de les signaler à l'approbation des gens qui réfléchissent et se préoccupent de l'avenir.

Conseil général des Facultés : 1° *Vœux.* Le conseil général a appuyé les vœux suivants, émis par les Facultés : 1° *Sciences :* vœu que l'enseignement de la minéralogie et des compléments de la chimie soit confié à un maître de conférences faisant partie intégrante de la Faculté, au lieu d'être institué à titre précaire et temporaire; 2° *Lettres :* les vœux émis sont : 1° que la dissertation latine exigée des candidats à la licence historique et à la licence philosophique soit remplacée, pour les premières, par deux versions, l'une de latin classique, l'autre de latin du moyen âge; pour les seconds, par une version latine et une version grecque empruntées aux œuvres d'un philosophe.

2° Qu'il soit créé une maîtrise de conférences d'anglais;

3° Comme corollaire, que la Faculté soit autorisée à délivrer le diplôme de licencié en langues vivantes.

2° *Actes du Conseil.* Après des discussions vives et réitérées, le Conseil a adopté un plan proposé par M. le doyen Villey, de la Faculté de droit, consistant à faire bénéficier les départements du ressort académique des bienfaits de l'enseignement supérieur par l'organisation d'un système simple et pratique de cours et de conférences. Cet essai, vraiment ori-

ginal, d'application de l'*University-extension*, a donné lieu à l'envoi des circulaires et programmes dont nous donnons ici les principaux extraits.

1. CIRCULAIRE ADRESSÉE PAR LE RECTEUR AUX MUNICIPALITÉS

Caen, le 22 novembre 1892.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous donner communication :

1° D'un règlement adopté par le Conseil général des Facultés de Caen, relativement à l'organisation d'un service de Cours et Conférences dans les villes du ressort académique;

2° D'une liste indiquant les sujets de conférences que MM. les professeurs des Facultés et de l'École de médecine proposent au choix des municipalités pour la présente année scolaire.

J'espère que cette nouvelle institution sera accueillie avec l'intérêt et la faveur qu'elle mérite, et je vous serai reconnaissant de vouloir bien me faire savoir, le plus tôt possible, quelles sont, à cet égard, les intentions de la Municipalité que vous représentez.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le recteur de l'Académie,
Président du Conseil général des Facultés de Caen,
E. ZEVORT.

2. PLAN PROPOSÉ POUR L'ORGANISATION DES COURS ET CONFÉRENCES DANS LES VILLES DU RESSORT

I. — Le mouvement d'opinion que la question des Universités a récemment provoqué dans le Parlement, dans la presse et dans le pays même, a fait ressortir un des vices d'organisation de notre Enseignement supérieur, l'isolement des Facultés au milieu de la Circonscription académique dont elles sont censées représenter et concentrer la plus haute culture. La fonction des professeurs de cet ordre a toujours été considérée comme double : d'une part, préparer à l'obtention des grades les étudiants venus de tous les points de l'Académie; d'autre part, initier aux méthodes et aux résultats généraux de la science libre et désintéressée les auditeurs bénévoles que le seul souci du savoir rassemble autour de la chaire.

Il a semblé à plusieurs que cette seconde partie de la tâche (qui n'est certes pas la moins importante) n'est qu'imparfaitement remplie, ou plutôt qu'elle ne l'est qu'à l'égard de la ville où siègent les Facultés.

Le but de l'institution proposée est de rattacher les autres villes du ressort au Centre universitaire, en leur permettant de profiter des avantages du haut enseignement.

II. Les conférences qu'il s'agit d'organiser seraient considérées comme une extension normale de l'Enseignement supérieur proprement dit, et non comme l'œuvre accidentelle de l'initiative privée. Seuls les professeurs des diverses Facultés et de l'École de médecine y prêteraient leur concours.

Le Conseil général en réglerait l'organisation, et, par l'entreprise de M. le Recteur, son président, conviendrait avec les représentants des villes et des départements de l'Académie du nombre et de la nature des Conférences qui seraient faites chaque année.

Les sujets seraient naturellement laissés au choix des professeurs.

La liste des conférences proposée pour 1892-93 comprend des leçons d'économie sociale, de droit constitutionnel, de droit commercial,

de législation industrielle et maritime, de droit criminel, de droit constitutionnel, de code civil et d'histoire du droit. La Faculté des sciences fera une leçon sur chacun des trois sujets suivants : le Calendrier, le Darwinisme, la formation du relief de la France. Les professeurs de la Faculté des lettres parleront de l'alliance anglo-française sous Louis-Philippe, de la conquête algérienne, de Shakespeare et de Gœthe, des poètes normands. La philosophie et l'histoire de l'art fourniront la matière de sept conférences, auxquelles se joindront des leçons sur les campagnes de Jules César, sur les fouilles et découvertes en Grèce et en Orient, sur les principales questions littéraires actuellement discutées. La géographie et l'histoire contemporaine seront représentées par une série de 12 conférences; enfin l'École de médecine offre six leçons fort bien choisies, portant principalement sur les préceptes de l'hygiène et leur application à la vie rurale et à la vie industrielle.

La tentative des Facultés de Caen est extrêmement intéressante, et nous a semblé mériter d'être exposée avec autant de détails que le comporte un compte rendu nécessairement limité. Il sera très curieux d'apprendre quel en aura été le succès.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. — L'événement notable de l'histoire de cette Faculté durant l'année scolaire qui vient de s'écouler est l'organisation de 6 cours à option répondant au nouveau programme de la 3e année de licence. Sur 38 étudiants, 9, appartenant à l'ancien régime, ont dû suivre le cours de droit international privé; 21 ont choisi le cours de droit administratif approfondi; 22 le cours de droit international privé, 18 celui de droit maritime, 18 celui de procédure civile (voies d'exécution), 11 le cours de législation financière, 6 celui de législation industrielle.

Inscriptions. Le nombre des inscriptions, qui était de 663 l'an dernier, s'est élevé en 1891-92 à 686, savoir : capacité, 85; licence, 1re année, 213; 2e année, 164; 3e année, 152; doctorat, 72. Le chiffre total des étudiants en cours d'étude, et dont les inscriptions n'étaient pas périmées, a oscillé de 302 à 322.

Examens. 508 examens, plus 8 thèses de doctorat, soit en tout 516, ont été subis et ont donné lieu à 1 673 interrogations, dont les résultats se décomposent comme suit : boules blanches, 401; blanches-rouges, 403; rouges, 521; rouges-noires, 218; noires, 130. — 102 ajournements, soit 19,76 p. 100, ont été prononcés.

Deux étudiants en droit ont obtenu devant la Faculté des lettres le diplôme d'études supérieures, et 13 le certificat d'études supérieures. Dix élèves de la Faculté ont pris part au 2e championnat des Écoles supérieures, ouvert par l'Union nationale des Sociétés de tir de France; sur 34 établissements représentés, Caen a obtenu le 14e rang, et un de ses tireurs occupe la 14e place dans le classement individuel, sur les 50 premiers.

Travaux des professeurs. 19 travaux ont été publiés par 7 professeurs de la Faculté de droit.

II. Sciences. *Cours; étudiants.* L'enseignement a été donné par 6 professeurs titulaires, 1 chargé de cours et 4 maîtres de conférences. Chacun de ces maîtres a fait par semaine deux leçons, et au moins une conférence; le programme de l'enseignement a été celui des trois licences scientifiques. La Faculté a bénéficié de 6 bourses d'État, au lieu

de 7; le département du Calvados a maintenu la bourse de licence qu'il subventionne depuis longtemps; celui de la Seine-Inférieure a renouvelé une bourse de doctorat; celui de la Manche a créé une demi-bourse de licence. Ni les villes ni les particuliers n'ont institué aucune fondation.

Sur les 9 boursiers de la Faculté, l'un a travaillé avec succès à une thèse de chimie, et fourni déjà d'intéressants résultats, communiqués à l'Académie des sciences; 4 autres ont suivi les cours de licence pour les mathématiques, 3 ceux des sciences physiques, 1 ceux d'histoire naturelle. Au total, les cours de la Faculté des sciences ont été fréquentés par 26 élèves résidents (mathématiques, 11; physique, 10; sciences naturelles, 5), comprenant, outre les boursiers, 9 étudiants libres et 8 répétiteurs. De ces derniers, la moitié ont donné toute satisfaction à la Faculté; mais celle-ci se plaint de l'abstention des maîtres répétiteurs généraux, que leur nouvelle grandeur retient trop souvent sur le rivage. Quant aux étudiants en médecine et en pharmacie, ils brillent, comme toujours, par leur absence aux cours de zoologie et de botanique.

Il faut signaler, parmi les auditeurs réguliers de la Faculté, les 80 élèves du cours de chimie agricole, soutenu par le ministère de l'agriculture. Pour ce qui est des étudiants non-résidents s'ils s'inscrivent en grand nombre, ils fréquentent peu les cours du jeudi, envoient peu de devoirs, et paraissent rarement dans les laboratoires. La Faculté signale cependant l'assiduité relative de cinq élèves de cette catégorie aux conférences de physique, de minéralogie et de chimie.

Examens. 1. *Licence*. 25 candidats, soit 8 de plus que l'an dernier, se sont présentés aux diverses licences; 9 ont été reçus. Voici le détail de ces examens : *Mathématiques*, 10 candidats, 4 reçus; *physique*, 11 c., 4 reçus; *sciences naturelles*, 4 c., 1 reçu; soit 36 p. 100 de réceptions. Cette moyenne, en somme assez élevée, est moins satisfaisante que celle de l'exercice antérieur, en ce sens que la proportion des notes élevées est insignifiante, un seul licencié ayant obtenu la mention *assez bien*. 2. *Baccalauréat*. La marée des candidats continue à monter, avec une certaine lenteur cependant; on en comptait 360, au lieu de 349 l'an dernier. Au baccalauréat complet, se présentaient 224 aspirants; 76, soit 33,9 p. 100 ont réussi; au restreint, sur 103 candidats, 48, soit 46,6 p. 100 ont été reçus; au baccalauréat lettres-mathématiques, 359 candidats se sont présentés, 133 ont obtenu le grade (37 p. 100). La Faculté constate, pour le baccalauréat comme pour la licence, la rareté des bonnes notes.

Annexes de la Faculté des sciences. — 1. *Station agronomique*. Cette station, pourvue d'un laboratoire et d'un outillage qui lui sont propres, obtient un grand succès dans la région. Des échantillons de plus en plus nombreux sont présentés à l'analyse par les agriculteurs; les études de MM. Louïse et Huet sur les parasites du pommier se continuent avec succès et excitent une vive attention dans le pays. La station se propose de faire connaître et adopter une installation rationnelle de laiteries coopératives, destinée à rétablir en faveur de la région normande la prospérité de l'industrie du beurre. M. le professeur Louïse s'est chargé de faire connaître les procédés qui ont permis au Danemark de monopoliser, ou peu s'en faut, la fourniture du beurre aux marchés anglais, aux dépens de la Basse-Normandie.

2. *Laboratoire de Luc-sur-Mer*. Ce laboratoire, ouvert en 1881, est en

voie de développement, malgré l'exiguïté de son budget. Sa collection pélagique s'enrichit; il est fréquenté, non seulement par les candidats à la licence, mais par un grand nombre de travailleurs du dehors qui profitent des vacances pour poursuivre à Luc le cours de leurs investigations. Une subvention de 6 000 francs, due à la libéralité du conseil général du Calvados, a assuré la vie du laboratoire; la Faculté espère que l'assemblée départementale complétera son œuvre en travaillant à l'acquisition définitive de l'immeuble de Luc-sur-Mer.

Travaux des professeurs. 15 membres de la Faculté des sciences ont fait paraître 38 publications.

III. Lettres. La Faculté des lettres de Caen n'a jamais cessé de maintenir, concurremment avec les cours et conférences fermés, qui sont réservés aux seuls étudiants, l'usage des cours publics : ceux-ci se font de la rentrée de novembre à Pâques. Le public tend à y revenir de plus en plus nombreux, et le chiffre des auditeurs reste sensiblement le même le dernier mois que le premier. Quant aux conférences, le rapport de l'honorable doyen constate qu'elles ont été régulièrement faites et suivies assidûment; mais il regrette que le travail des étudiants manque un peu d'initiative et de personnalité. Pour les élèves correspondants, ils ont peu profité des facilités qui leur sont accordées pour suivre les conférences du jeudi. Le système de la préparation des examens par correspondance semble, ici comme ailleurs, produire des résultats assez médiocres.

Etudiants. La Faculté a compté cette année 176 étudiants ou correspondants, soit 11 de plus que l'an dernier.

Concours. Un seul élève de la Faculté a réussi à l'agrégation d'anglais; 4 ont été admissibles à celle de l'enseignement spécial; un seul a été définitivement reçu.

Examens. 1. *Licence.* La Faculté se plaint de la faiblesse des candidats à cet examen, dont voici la statistique : 1° *Lettres*, 33 candidats, 6 admis; 2° *philosophie*, 4 candidats, 1 admis; 3° *histoire*, 8 candidats, 2 admis : au total, 45 candidats, 9 admis; soit les 4/5es d'échecs. C'est là une proportion peu brillante.

2. *Baccalauréat.* Ici encore, la Faculté témoigne d'une satisfaction médiocre. Le baccalauréat moderne, inauguré en 1892, a fourni, à vrai dire, la moyenne élevée de 45 p. 100 de réceptions; mais cela tient à l'extrême indulgence d'un jury qui n'a pas voulu montrer trop d'exigences pour une première épreuve.

Les compositions écrites du baccalauréat de rhétorique ont paru à la Faculté d'une médiocrité désespérante; les compositions françaises manquent de style et témoignent d'une préparation purement mécanique; la version latine ne vaut pas mieux. Toutefois, grâce aux notes des livrets scolaires et à l'extrême bienveillance de la Faculté, un grand nombre de candidats ont été sauvés; au baccalauréat de philosophie, en revanche, beaucoup d'admissibles ont sombré à l'épreuve orale.

1re *partie :* 1° *lettres (ancien régime)*, 31 candidats, 21 reçus, soit 52 p. 100.
2° *lettres (nouveau régime)*, 724 candidats, 278 reçus ; soit 37 p. 100.
3° *lettres (enseignement moderne)*, 104 candidats, 47 reçus ; soit 45 p. 100.
2e *partie :* 1° *ancien régime :* 299 candidats, 146 reçus, soit 46,37 p. 100.
2° *nouveau régime :* 183 candidats, 77 reçus, soit 42 p. 100.
Total général : 1 341 candidats, 569 reçus.

Travaux des professeurs. 10 professeurs, dont le doyen et professeur honoraire de la Faculté, M. Denis, ont fait paraître 10 mémoires, thèses ou travaux divers.

IV. École de médecine et de pharmacie. — *Population scolaire :* 252 inscriptions ont été prises par 65 étudiants, dont 40 se destinent à la médecine et 25 à la pharmacie : en outre, 21 élèves en cours d'examens probatoires (médecine, 5; pharmacie, 16) ont suivi l'enseignement de l'École : soit un total de 85 auditeurs, non compris 6 élèves sages-femmes.

Examens. I. *Fin d'études médicales : 2° de doctorat, 1re partie :* 2 candidats, tous deux admis; *1er de doctorat :* 11 candidats, 5 admis; *officiers de santé,* 3 candidats, 2 admis; *sages-femmes,* 8 candidates, toutes admises.

II. *Fin d'études de pharmacie : 1er examen,* 13 cand., 12 ad., *2e examen,* 16 cand., 12 ad.; *3e ex., Ire partie,* 19 cand., 14 ad.; *3e ex., IIe partie,* 14 cand., tous admis; *validation de stage,* 42 cand., 27 admis ; à joindre un candidat herboriste, reçu.

III. *Fin d'année : médecine et pharmacie, 1re année,* 9 candidats, 5 admis; *médecine, 2e année,* 3 cand., 2 ad.; *médecine, 3e année,* 3 cand., 2 admis; *pharmacie, 2e année,* 12 cand., 4 reçus.

Le rapport de l'honorable directeur ne fournit aucune indication sur les publications des professeurs de l'École de médecine.

STATISTIQUE UNIVERSITAIRE COMPARÉE

Les budgets des Universités françaises et anglaises. — Le Dr R. Kukula, dont on connaît les infatigables recherches statistiques sur toutes les questions de haut enseignement, vient de publier une série curieuse de tableaux portant comparaison des ressources budgétaires des Universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et de France. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres qui concernent l'Allemagne et l'Autriche, qui ont été récemment donnés ici même d'après les documents officiels : nous reproduisons seulement les tableaux budgétaires de France et d'Angleterre. Il n'a pas été tenu compte, pour la France, des Facultés libres; et les chiffres que l'on va lire sont ceux qui sont inscrits, avec leur répartition, dans la loi des finances :

Aix-Marseille : 372,390 francs ; Alger, 434,363; Besançon, 168,645; Bordeaux : 858,000; Caen, 323,360; Clermont, 183,160; Dijon 317,650; Grenoble, 299,175; Lille, 738,982; Lyon; 968,895; Montpellier, 766,300; Nancy, 787,295; Paris, 3,530,229; Poitiers, 289,920; Rennes, 313,775; Toulouse-Montauban, 705,925. Total général, 11,038,064 francs.

Pour l'Angleterre, les budgets universitaires sont constitués par deux éléments distincts : 1° le revenu propre des Universités ; 2° la subvention votée par le Parlement.

Dans le tableau ci-dessous figure d'une part le budget total de chaque établissement; de l'autre, la subvention d'État, qui devra être soustraite pour obtenir le revenu individuel de chacun :

	Budget total.	Subventions.
University-College (Aberystwyth) . .	7 000 L. st.	4 000
University-College (Bangor).	9 200	4 750
Mason-College (Birmingham)	10 574	1 400

	Budget total.	Subventions.
University-College (Bristol).	5 013	1 200
Université de Londres.	15 463	15 463
Queen's-College (Belfast).	11 683	1 746
Universités écossaises :		
Aberdeen.	29 934	4 297
St-André.	5 686	4 785
Edimbourg	42 217	9 626
Glascow.	25 228	8 673

On n'aura pas manqué de remarquer que l'Université de Londres manque totalement de revenus propres; ce qui s'explique par le fait qu'elle n'est pas une Université au sens propre du mot (teaching University) ; mais un centre d'examens. D'un autre côté, les illustres Universités de Cambridge et d'Oxford, qui ne reçoivent rien de l'Etat et jouissent d'une séculaire autonomie, n'avaient pas à figurer dans ce tableau.

Il résulte de la comparaison des chiffres que la nation anglaise dépense, pour ses établissements d'enseignement supérieur, 55,940 livres sterling, dont 26,813 pour l'Angleterre et le Pays de Galles, 27,381 pour l'Écosse, et pour l'Irlande 1,746. Notons pour mémoire que les budgets particuliers des Universités de Cambridge et d'Oxford atteignent le total considérable de 108,754 livres sterling.

ALLEMAGNE

Thèses de doctorat soutenues de 1885 à 1890. — Une publication récente fait connaître le nombre total des thèses soutenues dans les Universités allemandes dans la période quinquennale qui finit en 1890 : ce nombre est de 9,082. La médecine occupe la tête de la liste, avec 4,585 dissertations, soit plus de la moitié du nombre total des thèses. La théologie, avec ses 48 thèses, est au bas de l'échelle. Pour la médecine, c'est Wurzburg qui présente le maximum des soutenances : 881. Viennent ensuite Berlin, avec 707 thèses, Munich, avec 566; Leipzig occupe le dernier rang, avec 3 thèses seulement. Inversement, Leipzig a la première place pour le doctorat de philosophie : 622 thèses, contre 411 à Berlin et 88 à Wurtzburg. Erlangen, Fribourg, Heidelberg, Iéna et Tubingen n'ont fait, dans la période qui nous occupe, aucun docteur en théologie; mais 12, soit le quart du total, ont été promus à Munich. Le nombre des thèses soutenues de 1885 à 1890 dans tout l'empire allemand s'est élevé de 552 durant ces cinq années; il y a eu accroissement de 78 à Berlin, de 65 à Bonn, de 122 à Erlangen, de 26 à Rostock; au contraire une légère décroissance est signalée à Breslau, Strasbourg et Tubingen.

Nombre des étudiants étrangers inscrits aux Universités allemandes. — Sur un total de 28,053 étudiants, relevé dans le dernier semestre universitaire, on a compté 1,862 étrangers. La majorité de ceux-ci, soit 983, étaient étudiants en philosophie ; la médecine en revendiquait 465; le droit, 246; la théologie, 168. On notait à Berlin la présence de 568 étudiants étrangers; Leipzig en réunissait 242, Munich 190, Heidelberg 164, Halle 114.

AUTRICHE-HONGRIE

Université d'Agram. — *Corps enseignant.* — Pendant le dernier semestre d'hiver on comptait, à la Faculté de théologie, 8 professeurs, 1 lecteur; à celle de droit, 7 prof., 4 privat-docenten, 1 docent honoraire ; à la Faculté de philosophie, 14 prof. ,7 priv. doc., 1 prof. suppléant, 5 lecteurs.

Etudiants. — Dans le semestre d'été 1892, 370 auditeurs se sont fait inscrire, savoir, 273 étudiants réguliers, 68 étudiants libres, 29 élèves en pharmacie. Par Facultés, ces auditeurs se répartissent comme suit: théologie, 43 étudiants réguliers, 60 auditeurs; droit, 185 étudiants; philosophie, 45 étudiants réguliers, 8 auditeurs, 29 élèves en pharmacie. Au point de vue des nationalités, on comptait 273 étudiants originaires de Croatie, 55 Esclavons, 15 Dalmates, 12 Hongrois, 3 Serbes, 4 Bulgares. Une somme de 77,264 florins était à la disposition de l'Université pour distribuer des bourses et subventions aux étudiants; et l'on comptait 103 boursiers complets à la Faculté de théologie, 37 à la Faculté de droit, plus 33 demi-boursiers ; enfin, à la Faculté de philosophie, 10 étudiants jouissaient de la bourse entière, 12 de la demi-bourse : au total, 205 boursiers de tout ordre.

Brunn. — *Ecoles techniques.* — Quatre écoles ou sections techniques fonctionnent à Brunn, à savoir les écoles des ingénieurs, des mécaniciens, des chimistes et la section d'études générales. L'enseignement a été donné, durant le semestre d'été 1892, par 14 professeurs ordinaires, 6 prof. extraord., 4 priv. doc., 4 docenten honoraires, 12 assistants. On comptait 198 élèves (auditeurs ordinaires et extraordinaires), répartis comme suit : section des études générales, 30 ; école des ingénieurs; 72 ; école des mécaniciens, 67 ; école de chimie, 29. Tous les élèves, sans exception, étaient de nationalités autrichienne.

Czernowitz.— *Corps enseignant de l'Université.*— On comptait, durant le dernier semestre d'hiver, 5 prof. et 2 priv. doc. à la Faculté de théologie, 10 prof. et 1 doc. au droit, 16 prof. et 1 préparateur à la Faculté de philosophie.

Etudiants. — 310 étudiants ont été inscrits; ils se répartissent ainsi : théologie, 62; droit, 206; philosophie, 16; plus 26 élèves en pharmacie.

De ces étudiants, 234 étaient originaires de la Bukovine, 51 de la Galicie, 6 de la Hongrie, 3 de la Basse-Autriche; il y avait, en outre, 2 Roumains et deux Russes; la Silésie, la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie et l'Herzégovine étaient représentées chacune par un étudiant. Au point de vue linguistique, 129 de ces jeunes gens parlaient l'allemand, 101 le roumain, 43 le ruthène, 25 le polonais, 5 le serbe, 3 l'arménien, 1 le russe. Les cultes représentés étaient : catholiques-grecs, 130; israélites, 82; catholiques-romains, 68; grecs-unis, 20; arméniens et protestants de diverses sectes, 3 de chaque confession.

Innsbruck. *Corps enseignant.* — Répartition : théologie, 6 prof. ord., 3 prof. extr., 1 prof. honoraire, 3 priv. doc.; droit, 8 prof. ord., 3 prof. extr., 3 priv. doc.; médecine, 10 prof. ord., 5 prof. extr., 4 priv. doc. 16 assistants; philosophie, 19 prof. ord., 10 prof. extr., 7 priv. doc., 4 assistants. *Etudiants* (hiver 1892) : Théologie, 242, plus 32 audi-

teurs extraordinaires; droit, 181 (et 19 aud. extr.); médecine 293 (et 52 aud. extr.); philosophie, 61 (plus 17 aud. extr. et 63 élèves en pharmacie) Au total, 960 étudiants, dont 774 appartenaient à l'Autriche-Hongrie, et 186 à d'autres pays.

Prague. — *Université de langue allemande.* — Cette Université a fêté, le 4 novembre dernier, le 543e anniversaire de sa fondation. Elle conserve son ancienne réputation, et compte toujours de nombreux étudiants. 1 460 ont suivi les cours du semestre d'hiver 1891-92; savoir : théologie, 76; droit, 483; médecine, 710; philosophie, 191. De ces étudiants, 1 244 étaient régulièrement immatriculés; les 216 restants, qualifiés auditeurs extraordinaires, étaient ainsi répartis entre les Facultés : théologie, 26; droit 41; médecine, 31; philosophie, 110, y compris 88 élèves en pharmacie.

1248 étudiants ont été inscrits pour le semestre d'été 1892; savoir: théologie, 72; droit 456; médecine, 552; philosophie, 168. On comptait 1 076 étudiants réguliers, et 172 auditeurs extraordinaires, ces derniers subdivisés comme suit: théologie, 24: droit, 28; médecine, 19; philosophie, 101, y compris 86 élèves en pharmacie.

Il a été délivré, durant la dernière année scolaire, 142 diplômes de docteur, savoir: théologie, 3; droit, 67; médecine, 67; philosophie, 5. Les chiffres correspondant aux diplômes délivrés depuis 1885 donnent les totaux suivants: 1885-86, 77; 1886-87, 102; 1887-88, 117; 1888-89, 159; 1889-90, 159; 1890-91, 115.

Parmi les subventions offertes à l'Université de Prague pour bourses d'études pendant la précédente année scolaire, nous relevons une somme de 400 florins, fournie par 3 villes en faveur d'étudiants de langue allemande; et deux legs, l'un de 10 000, l'autre de 12 000 florins institués par deux anciens professeurs de l'Université avec la même affectation.

École technique supérieure de Prague (été 1892). — Le corps enseignant comprenait durant ce semestre 46 maîtres de tout ordre (15 prof. ord., 3 prof. extr., 13 priv. doc., 15 assistants), répartis comme suit entre les sections : sciences générales, 11 prof. ord., 2 prof. extr., 12 priv. doc.; ingénieurs, 10 prof. ord., 1 prof. extr., 3 priv. doc.; architecture, 11 prof. ord., 1 prof. extr., 2 priv. doc.; mécanique, 13 prof. ord., 2 priv. doc.; chimie, 9 prof. ord., 1 prof. extr., 2 priv. doc. Il y avait 208 étudiants (dont 200 Autrichiens), ainsi distribués : sciences générales, 7; ingénieurs, 54; architecture, 13; mécanique, 84; chimie, 27.

AMÉRIQUE DU NORD

ÉTATS-UNIS

Programme du Congrès international d'éducation à l'Exposition de Chicago. — En vertu d'un acte du Congrès des États-Unis, un Comité exécutif a été constitué pour organiser comme annexe de la grande Exposition Colombienne Universelle, inaugurée le 1er de ce mois, une série de congrès internationaux touchant aux principaux problèmes de la vie économique et sociale. De ces Congrès, celui qui nous intéresse le plus se tiendra en juillet prochain, et s'occupera d'éducation, de littérature et de musique.

L'Association nationale américaine d'éducation a été officiellement

chargée de veiller aux installations matérielles nécessaires à la partie de l'Exposition relative aux questions scolaires, et un grand comité d'exécution, placé sous la présidence de l'honorable William T. Harris, commissaire général pour l'éducation des États-Unis, a rédigé le programme du futur congrès.

Ce programme embrasse les questions les plus importantes qui touchent les trois degrés de l'enseignement; en voici les principaux articles :

1° *Généralités*. — *L'instruction gratuite*. — Sa valeur absolue ou relative; moyens d'exécution, bourses et subventions.

L'architecture et le mobilier scolaires. — Réformes possibles ; aménagements les plus favorables à l'hygiène.

Les bibliothèques et musées scolaires. — Moyens de développer le goût et la pratique de la lecture; livres à choisir; objets qui doivent figurer dans les musées.

Journaux scolaires. — Quel usage en peuvent faire les maîtres et les élèves? L'Etat doit-il subventionner ou publier des journaux de ce genre?

Hygiène des écoles. — Les meilleurs systèmes de gymnastique; influence des exercices musculaires sur l'intelligence et la volonté; surveillance médicale des exercices.

L'Art à l'école. — Dans quelle mesure et par quels moyens peut-on développer le sens artistique de l'écolier? Les meilleures méthodes de dessin d'après le modèle figuré et d'après nature.

L'éducation morale et religieuse. — Est-il possible de séparer l'enseignement de la religion de celui de la morale? De l'intervention des ministres des cultes dans cette branche de l'enseignement. Valeur de la discipline pour le développement du sens moral? Est-il possible de comprendre dans l'enseignement de la morale celui de la civilité ?

L'éducation civique. — Meilleurs moyens de former le sentiment patriotique chez les écoliers.

Spécialisation des écoliers suivant leurs aptitudes. — Est-elle possible et souhaitable, et par quels moyens l'opérer?

Examens et diplômes. — Avantages, garanties; fréquence des examens. Personnes qui doivent être chargées de conférer les grades.

Sexe des maîtres. — Quel sexe offre le plus de garanties et d'aptitudes pour donner l'instruction ? Aptitudes spéciales des femmes pour l'enseignement élémentaire.

Statistique scolaire. — Son utilité ; quels chapitres doivent être plus particulièrement développés dans une telle statistique?

Une série de questions spéciales sont posées relativement aux trois ordres d'enseignement.

I. Primaire. — Les jardins d'enfants; les écoles rurales dirigées par des maîtres non gradués; les grades à exiger des instituteurs; la durée et l'étendue des cours proprement primaires; l'instruction manuelle et les écoles d'apprentissage; les banques d'épargne scolaires.

II. Secondaire. — *Limites exactes du degré secondaire*. — A quelle époque peuvent utilement commencer les études spéciales ?

Inspection et préparation normale des maîtres. — Doivent-elles être abandonnées à l'initiative privée, ou revendiquées par l'Etat? Les meilleures méthodes de préparation professionnelle des futurs maîtres.

Préparation à la vie pratique. — Dans quelle mesure doivent être introduites dans un cours idéal d'enseignement secondaire les notions applicables à la pratique de la vie?

Le latin et le grec. — A quel âge vaut-il mieux commencer l'étude des langues anciennes? Est-on fondé à affirmer que la connaissance de ces langues est indispensable à un homme cultivé, eu égard à l'influence de la Grèce et de Rome sur la civilisation moderne?

Questions de mathématiques. — Est-il préférable d'enseigner d'abord l'algèbre ou la géométrie? Dans quelle mesure cette dernière peut-elle être utilement développée dans l'enseignement secondaire?

III. Enseignement supérieur. — *Le collège américain et ses équivalents* dans les autres pays. Quels sont les devoirs des lycées, collèges et gymnases en face des exigences croissantes de l'enseignement technique d'une part, des Universités de l'autre?

Spécialisation des études de collège. — A quel âge l'élève peut-il être autorisé à se spécialiser? La méthode comparative est-elle le vrai critérium de l'enseignement supérieur?

Education supérieure des femmes. — Y a-t-il lieu de limiter la durée de la co-éducation des sexes? Les femmes ne doivent-elles pas être admises sans restriction aux études universitaires et techniques?

Grades académiques. — Valeur du baccalauréat, âge auquel il peut être conféré. Abolition des grades décernés *honoris causa*.

2° *Questions diverses.* — Sous cette rubrique, le Comité présente une série de problèmes pédagogiques de valeur très variée : 1° de la spécialisation des écoles techniques et industrielles; 2° de la préparation professionnelle des maîtres des divers ordres d'enseignement et des méthodes adéquates aux écoles normales des trois degrés; 3° de l'utilité de l'institution d'un diplôme de docteur en pédagogie; 4° de la meilleure méthode pour constituer et composer une bibliothèque pédagogique; 5° de la valeur des exercices pratiques d'enseignement pour les futurs maîtres.

Viennent ensuite des questions relatives à la limitation des études de droit, de médecine et de théologie au point de vue du développement des études plus générales de la Faculté de philosophie.

Signalons enfin deux questions très spéciales, portant sur la valeur éducative et les méthodes propres de la psychologie expérimentale et de la psychologie rationnelle.

Cet ample questionnaire est soumis à tous les savants et à tous les amis de l'instruction dans les deux mondes. Il ne doit pas être considéré comme limitatif, et les adhérents au congrès international d'éducation ont été invités à développer les lignes générales du programme en pleine liberté. On leur a seulement demandé de borner leurs communications à un chiffre maximum de 2,500 mots, et de les faire parvenir au comité d'organisation avant le 10 avril 1893.

Le payement d'une cotisation de 10 francs donne droit au titre de membre du Congrès d'éducation, et à la possession du volume qui contiendra le compte rendu des travaux. Les congrès spéciaux relatifs à chacun des ordres d'enseignement dureront du 17 au 25 juillet.

E. S.

LE BUDGET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEVANT LES CHAMBRES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE

Le discussion du Budget de l'Instruction publique, traversée par les crises politiques et ministérielles, n'a pas offert, cette année, un grand intérêt. Nous nous bornons donc à reproduire, d'après le compte rendu officiel, les quelques incidents qui se sont produits au *Sénat*, au cours du vote sur la loi des finances.

SÉANCE DU 24 MARS 1893

Chap. 1er. — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, 1 020 000 fr. (Adopté.)

Chap. 2 — Matériel de l'administration centrale, 240 500 fr. (Adopté.)

Chap. 3. — Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'instruction publique, 287 500 fr. (Adopté.)

Chap. 4. — Services généraux de l'instruction publique, 356 000 fr. (Adopté.)

Chap. 5. — Administration académique (Personnel), 1 694 200 fr. (Adopté.)

Chap. 6. — Administration académique (Matériel), 165,870 fr. (Adopté.)

Chap. 7. — Facultés (Personnel) 8 541 612 francs. (Adopté.)

Chap. 8. — Facultés (Matériel), 3,027 203 francs. (Adopté.)

Chap. 9. — Facultés dont les dépenses donnent lieu à compte avec les villes, 280 000 fr. (Adopté.)

Chap. 10. — École des hautes études, 316 000 fr.

M. Wallon. — Messieurs, l'an dernier j'avais mis sous les yeux du Sénat le budget du ministère de l'instruction publique aux feuillets relatifs à l'école des hautes études, au Collège de France et aux autres établissements d'enseignement supérieur, pour faire voir le contraste singulier qu'ils présentaient.

Au Collège de France et dans les facultés, on donnait à la colonne des observations la liste des cours et des conférences; et en même temps, dans la nature des dépenses on inscrivait, avec le chiffre en bloc de la dépense, la justification de cette dépense par chaire ou conference. Pour l'école des hautes études, il n'y avait absolument rien aux observations, et, à la colonne principale, rien que

cinq ou six chiffres en bloc; j'en ai fait, monsieur le ministre, l'observation à votre prédécesseur, qui m'avait promis d'en tenir compte.

Cette année, à la colonne des observations, je trouve, en effet, une longue liste des chaires et des conférences. C'est comme une sorte de programme des études. Mais, à la nature des dépenses, je vois exactement la même chose, c'est-à-dire les crédits en bloc, sans aucune espèce de justification.

Je ne doute pas que ces dépenses ne soient régulièrement effectuées. La Cour des comptes doit avoir toute satisfaction; mais il me semble que le Parlement n'a pas lieu d'être satisfait.

Nous n'avons pas de rapport particulier du Sénat pour 1893. Nous n'avons que celui de la Chambre des députés; mais le rapporteur, c'est le ministre d'aujourd'hui. Je lui demanderai : N'avez-vous donc pas eu, comme rapporteur, la curiosité de savoir comment ces crédits sont répartis?

Ce que vous n'avez pas su comme rapporteur, vous le savez aujourd'hui comme ministre; mais cela ne suffit pas. Il ne suffit pas non plus que la Cour des comptes le sache. Il faut que le Parlement le sache aussi, et je ne doute pas que le ministre ne veuille s'en informer à l'avenir.

Dans la situation présente, l'école des hautes études se trouve véritablement abandonnée à l'arbitraire. Entre l'école des hautes études et le ministre, il n'y a que les bureaux.

Ce n'est pas dans ces conditions que l'école des hautes études a été organisée en 1868. Le décret instituait un conseil supérieur composé de membres de l'Institut, des administrateurs ou directeurs de la Bibliothèque nationale, du Muséum et des directeurs de l'école. Ce conseil avait la haute surveillance des quatre sections de l'école; c'était lui qui donnait son avis sur les cours ou conférences à ouvrir ou à modifier, sur les indemnités à donner aux maîtres, les missions à conférer aux élèves, les récompenses à décerner aux uns et aux autres, les allocations à répartir entre les laboratoires. Aujourd'hui, rien de cela n'existe plus; il n'y a de véritablement organisé que la section des sciences historiques et philologiques, et cela en vertu d'un arrêté de M. de Fourtou, en 1874.

J'ai entre les mains la dernière publication relative à l'école des hautes études : c'est l'Annuaire de la section des sciences historiques et philologiques pour 1893. Il renferme des détails extrêmement intéressants sur cette section. Il reproduit l'arrêté de 1874. Quant au décret, il n'en donne que des extraits qui deviennent presque inintelligibles, car, dans certains articles, il est dit que le conseil supérieur doit être entendu, et l'article qui organise ce conseil, qui dit comment il doit être composé, quelles seront ses attributions, l'article 10 est supprimé.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais tout particulièrement vous signaler. Je crois que vous rendrez un véritable service à l'école des hautes études si vous revenez au décret de 1868. Vous ne ferez en cela que lui donner une organisation analogue à celle qu'ont tous les grands corps de l'enseignement supérieur. Les facultés, l'école des chartes même, si réduite qu'elle soit, l'école polytechnique, en dehors de l'Université, ont leur conseil de perfectionnement. L'école pratique des hautes études n'a plus, elle, ce conseil général qui en reliait toutes les parties.

C'est là, je crois, une lacune excessivement grave; et, comme je suis convaincu que vous regardez l'arbitraire laissé au ministre comme la chose la plus fâcheuse pour lui, j'espère que votre attention sera appelée sur ce point. Si mes observations vous paraissent fondées, vous nous ferez connaître dans le prochain budget comment les fonds sont distribués entre les différents cours et les conférences — ce qui n'est pas indiqué du tout ici, tandis qu'on le trouve à la page précédente pour le Collège de France, pour les facultés et autres établissements d'enseignement supérieur. Ensuite, vous rendrez à l'école des hautes études ce conseil supérieur que vous composerez peut-être autrement que ne le prescrivait le décret de M. Duruy. Peu importe, monsieur le minis-

tre, ce que sera sa composition, mais qu'il y ait au moins à cette école un conseil qui puisse donner son avis sur tout ce qui l'intéresse, vous faire connaître le mérite des professeurs et appeler sur eux vos récompenses.

Si vous voulez entrer dans cette voie, vous ferez, à mon avis, une chose dont l'école des hautes études devra vous être reconnaissante.

M. le ministre. — Messieurs, j'apporte par ma réponse une double satisfaction à l'honorable M. Wallon.

Tout d'abord, il trouvera dans le budget de 1894 non seulement le détail circonstancié des enseignements de l'école pratique des hautes études, mais encore la spécification des dépenses qu'il se plaint de n'y pas rencontrer aujourd'hui.

Quant au décret de 1868, qui avait institué entre le corps scientifique des hautes études et le ministère de l'instruction publique un organe comme il en existe entre le Collège de France et le ministère, entre le Muséum et le ministère, je suis d'avis qu'il y a lieu, en effet, de l'appeler à fonctionner.

Je ne réponds pas — l'honorable M. Wallon ne le demande pas — de remettre ce décret en vigueur dans la forme exacte où l'avait conçu M. Duruy. Mais il aura bientôt la preuve que, moi aussi, je considère comme une charge très lourde pour un ministre la part d'arbitraire laissée à son administration. Je conçois très bien que dans les affaires de cet ordre, et lorsqu'il s'agit de la vie ou du développement d'un corps scientifique, il faut entre l'administration et ce corps un organisme compétent que je vois, comme M. Wallon, dans le conseil supérieur des hautes études.

Par conséquent, le Sénat aura avant peu la satisfaction que réclame l'honorable M. Wallon, car il désire sans doute lui-même voir cet organisme non seulement figurer sur le papier, mais fonctionner dans la réalité.

M. Wallon. — Je remercie M. le ministre de l'assurance qu'il a bien voulu me donner.

M. le président. — Je mets aux voix le crédit de 316 000 fr.

(Le crédit est adopté.)

M. le président. — Chap. 11. — École normale supérieure, 513 600 fr. Adopté.

Chap. 12. — Collège de France, 509 000 francs. (Adopté).

Chap. 13. — Enseignement des langues orientales vivantes, 154,000 fr. (Adopté.)

Chap. 14. — École des chartes, 71,000 francs. (Adopté.)

Chap. 15. — École française d'Athènes, 78,000 fr. (Adopté.)

Chap. 16. — École française de Rome, 72,000 fr. (Adopté.)

Chap. 17. — Muséum d'histoire naturelle (Personnel), 388,600 fr. (Adopté.)

Chap. 18. — Muséum d'histoire naturelle (Matériel), 578,900 fr.

M. Poirrier. — Messieurs, je désire en quelques mots adresser une question, que je considère comme très importante, à M. le ministre de l'instruction publique.

Il s'agit de l'enseignement pratique de la chimie dans nos laboratoires, ou plutôt de l'absence de cet enseignement.

Le laboratoire d'enseignement de la chimie organique du Muséum a été supprimé il y a quelque temps par suite de la retraite de l'honorable M. Fremy. Cette suppression a produit une très grande émotion dans le monde de l'industrie chimique et dans le monde de la science.

Des réclamations se sont produites et ont été adressées à l'honorable prédécesseur de M. le ministre de l'instruction publique et à lui-même, si je suis bien renseigné.

Messieurs, il faut que vous sachiez que les industries qui reposent sur l'emploi des procédés chimiques — et elles sont nombreuses — sont battues en brèche,

depuis de longues années déjà, par nos concurrents d'au delà de la frontière.

Dès 1878, l'honorable et savant rapporteur à l'exposition des industries chimiques, M. Lauth, administrateur honoraire de la manufacture de Sèvres, signalait déjà les progrès des découvertes qui se faisaient à l'étranger.

Il appelait l'attention du ministre du commerce sur ce fait, et il disait que, selon lui, la meilleure manière de pouvoir lutter contre cette concurrence, c'était de créer en France l'enseignement pratique de la chimie, enseignement qui n'y existait pas encore. Cependant, je dois dire qu'il y avait une sorte d'enseignement de la chimie dans le laboratoire de M. Frémy; c'était le seul laboratoire où les jeunes gens qui se destinaient aux industries chimiques pouvaient acquérir les connaissances nécessaires. Or, il vient d'être supprimé, et cela n'améliore pas la situation, tant s'en faut.

Nous avons des laboratoires dans nos facultés, mais les places n'y sont pas nombreuses. Dans le laboratoire de recherches créé par M. Duruy, les places sont à peine suffisantes pour les jeunes gens qui se préparent à passer l'examen de licence. On s'y succède, mais on n'y apprend pas la chimie. Assurément on enseigne la chimie à l'école centrale, à l'école polytechnique, mais ce n'est pas là qu'on peut faire des chimistes, car le temps que passent les jeunes gens dans ces écoles où ils ont à apprendre les nombreuses branches de la science, ce temps est à peine suffisant pour un enseignement organisé de la chimie. A la vérité, depuis quelques années la ville de Paris a créé une école de chimie et de physique, mais les places y sont également restreintes, et lorsque les jeunes gens, pour une cause ou une autre, ne peuvent pas trouver de places dans cette école, il leur est impossible de trouver un enseignement de la chimie.

M. Scheurer-Kestner. — Et cette école n'est qu'à l'usage des Parisiens.

M. Poirrier. — Parfaitement. Donc, nous n'avons pas à l'heure qu'il est dans nos laboratoires d'enseignement de la chimie organisé méthodiquement et systématiquement. Quand je dis un enseignement organisé systématiquement, j'entends un enseignement devant durer une certaine période qui ne peut pas être inférieure à trois années.

Pendant les deux premières années, des analyses : analyse minérale pendant la première année, analyse organique pendant la seconde année, manipulations pendant la troisième année. Il faut ce temps pour faire un chimiste.

Cet enseignement, qui n'existe pas chez nous, est largement organisé, soit en Allemagne, soit en Suisse, et comme conséquence nous trouvons là des industries qui ont à leur disposition un personnel nombreux et qui font une concurrence des plus redoutables à nos industries dont les procédés reposent sur la chimie. Je ne viens pas demander à M. le ministre d'ouvrir des crédits à cet effet dans ce budget, mais je viens appeler son attention sur cette question, qui, comme je le disais tout à l'heure, est considérée comme extrêmement importante et par l'industrie et par la science, et j'espère que dans le prochain budget M. le ministre pourra nous apporter une demande de crédit permettant au moins d'organiser la première année de cet enseignement. En définitive, il ne faudrait point des crédits très considérables, et l'argent employé à cette création rapporterait certainement au centuple.

M. le ministre de l'instruction publique. — L'honorable M. Poirrier a signalé avec beaucoup de raison et beaucoup de force les lacunes de l'enseignement de la chimie en France; il a parfaitement constaté que nos laboratoires, surtout après la suppression de celui de M. Frémy, préparent aux examens et aux grades universitaires, mais ne préparent pas précisément à ce que j'appellerai le métier, la chimie professionnelle ou industrielle. Il y a là, évidemment, tout un côté technique qui a un intérêt considérable pour notre industrie nationale.

Il a signalé également avec force et avec vérité la formation à l'étranger, notamment en Allemagne et en Suisse, d'un véritable corps de chimistes industriels; non seulement ces praticiens, très nombreux, suffisent à leur pays, mais encore ils émigrent et fournissent au dehors, dans les pays de la triple alliance, des chimistes que nous sommes réduits à leur envier.

La solution de la question est bien celle qu'a indiquée l'honorable M. Poirrier; mais je crois, et peut-être étonnerai-je un peu la commission des finances du Sénat...

M. le rapporteur. — Nous nous y attendions.

M. le ministre. — Je veux vous étonner au contraire. Je crois que dans le budget de 1894 auquel on renvoie beaucoup de choses, je pourrai réaliser l'idée de M. Poirrier qui m'a absolument convaincu; j'espère le faire sans apporter une de ces demandes de crédit que la commission des finances voit toujours surgir avec un peu de mauvaise humeur.

M. le rapporteur général. — Vous êtes un ministre idéal.

M. le ministre. — Donc ce qu'on me demande, c'est de traduire par des faits et avec le moins de dépense possible une idée juste et nécessaire; encore une fois, j'espère pouvoir le faire sans demander de nouveaux crédits.

M. Poirrier. — Au nom de l'industrie chimique et, je puis le dire, de la science, je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. — Je mets aux voix le chapitre 18 avec le chiffre de 578,900 fr.

Le chapitre 18 est adopté.

M. le président. — Chap. 19. — Observatoire de Paris, 240 000 fr. (Adopté.)

Chap. 20. — Bureau central météorologique, 182 000 fr. (Adopté.)

Chap. 21. — Observatoire d'astronomie physique de Meudon, 71,000 fr. (Adopté.)

Chap. 22. — Observatoires des départements, 185 700 fr. (Adopté.)

Chap. 23. — Bureau des longitudes, 148 000 fr. (Adopté.)

Chap. 24. — Institut national de France, 697 000 fr. (Adopté.)

Chap. 25. — Académie de médecine, 75 500 fr. (Adopté.)

Chap. 26. — Bibliothèque nationale (Personnel), 436 000 fr. (Adopté.)

Chap. 27. — Bibliothèque nationale Matériel, 272 000 fr. (Adopté.)

Chap. 28. — Bibliothèque nationale (Catalogues), 80 000 fr. (Adopté.)

Chap. 29. — Bibliothèques publiques, 217 600 fr. (Adopté.)

Chap. 30, — Catalogues des manuscrits, 30 000 fr. (Adopté.)

Chap. 31. — Archives nationales, 200 000 francs. (Adopté.)

Chap. 32. — Services généraux des bibliothèques 39 000 fr. (Adopté.)

Chap. 33. — Sociétés savantes, 98 000 francs. (Adopté.)

Chap. 34. — Journal des savants, 22 000 francs. (Adopté.)

Chap. 35. — Souscriptions scientifiques et littéraires. — Impressions gratuites. — Bibliothèques populaires. — Échanges internationaux, 232 000 fr. (Adopté.)

Chap. 36. — Encouragements aux savants et gens de lettres, 180,000 fr. (Adopté.)

Chap. 37. — Voyages et missions scientifiques, 145,250 fr. (Adopté.)

Chap. 38. — Musée ethnographique. — Musée Guimet, 67,000 fr. (Adopté.)

Chap. 39. — Institut français d'archéologie orientale au Caire, 71 860 fr. (Adopté.)

Chap. 40. — Recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France, 145 000 fr. (Adopté.)

Chap. 41. — Frais généraux de l'instruction secondaire, 140 000 fr.

M. Wallon. — Messieurs, au moment où l'on aborde les crédits relatifs à l'enseignement secondaire, je voudrais dire quelques mots sur le nouveau mode

qui s'y trouve introduit aujourd'hui sous le nom d'enseignement classique moderne.

Je suis fort désintéressé dans la question; car j'ai été, dans les lycées, professeur d'histoire et de géographie, et ces deux sciences gardent la même importance dans l'une comme dans l'autre section de l'enseignement secondaire. Cependant je ne suis pas indifférent à l'étude des langues anciennes et je ne voudrais pas qu'elles fussent trop légèrement sacrifiées.

C'est une très bonne idée que d'étendre davantage l'étude des langues modernes, et ce qu'il faudrait surtout, ce serait de réformer cet enseignement et de le mettre plus en valeur. Mais c'est une erreur de croire que l'on puisse remplacer dans l'éducation l'étude des langues anciennes par l'étude des langues modernes.

Le francais, comme l'anglais et l'allemand, sont des langues d'une autre nature que le latin et le grec. La traduction du français en allemand ou en anglais ou de ces deux langues en français n'a pas du tout la même influence dans l'éducation que la traduction du latin et du grec. Les langues anciennes et les langues modernes, en effet, sont de nature toute différente. Les langues anciennes sont synthétiques, les langues modernes analytiques, et c'est cette différence de nature qui fait de la traduction de l'une en l'autre cette gymnastique intellectuelle où réside la véritable force de l'éducation. C'est pourquoi dans tous les pays, même en Allemagne et en Angleterre, les langues anciennes sont la base de l'enseignement classique.

En France, nous avons bien plus de raisons encore pour les prendre comme base de notre éducation. L'allemand et l'anglais n'ont avec le latin qu'une parenté éloignée, pas plus rapprochée que celle du sanscrit. Notre langue à nous est sortie du latin. C'est dans le latin que le français a ses origines.

Je ne veux pas dire pour cela qu'il faille commencer par apprendre le latin. Il est clair que le latin ne doit pas faire la base de l'enseignement primaire. Même parmi ceux qui doivent se livrer aux études classiques, l'enseignement du latin ne commence que plus tard. Mais si l'on donne un certain nombre d'années à l'éducation littéraire, il faut que plusieurs de ces années associent l'étude du latin à celle du français, non pas pour arriver à écrire en latin comme Cicéron ou à faire des vers comme Virgile, mais pour connaître les mots qui sont racines des nôtres et les méthodes de la grammaire qui les combine; c'est là, je crois, ce qui est véritablement la base d'un bon enseignement classique.

L'enseignement moderne, comme on l'appelle, comprend six ans; par conséquent, on y peut faire place au latin. Je sais qu'avec l'étude des langues modernes on y donne aux élèves une connaissance de la littérature ancienne. Ainsi, dans la classe de première, on doit traduire l'*Iliade* et l'*Énéide*. Comment cela! Du grec et du latin? Non, de l'allemand. Je lis, en effet, dans le programme de la classe supérieure, au nombre des auteurs allemands prescrits : Voss, *Homer's Ilias*, *Virgil's Æneide*.

Des modifications ont été, à plusieurs reprises, introduites dans l'enseignement classique. M. Duruy a établi l'enseignement spécial qui a échoué, peut-être parce qu'on l'a fait dévier de son véritable esprit. M. Fortoul avait auparavant créé ce qu'on a appelé la bifurcation, bien critiquée, bien bafouée, dont je n'ai jamais été partisan et qui cependant me paraît un système préférable à celui qui vient d'être introduit dans les lycées; car, au moins, on commençait par faire des études de latin jusqu'à la troisième.

Aujourd'hui, c'est dès le premier pas dans la carrière qu'il faut qu'un enfant se décide pour l'un ou l'autre terme où il doit arriver; je sais bien qu'il y a un baccalaureat spécial, et M. le ministre de l'Instruction publique ne désespère pas d'obtenir du Conseil supérieur de l'instruction publique (qu'est-ce qu'un ministre n'obtient pas de ce conseil?).

M. le Ministre. — Pas toujours, M. Wallon!

M. Wallon... que ce baccalauréat ouvre, comme l'autre, les portes des écoles de droit et de médecine.

Mais donnerez-vous à vos nouveaux docteurs en droit et en médecine cette forte éducation classique qui a fait l'honneur de notre barreau et de notre corps médical? Pour l'art médical, ce n'est pas seulement le latin qu'il faudrait, c'est aussi le grec, comme pour l'histoire naturelle. Vous ne pouvez pas lire un rapport à l'académie de médecine ou un livre de sciences naturelles, sans être obligés de recourir, non pas au dictionnaire de l'Académie, — vous n'y trouveriez rien — mais au dictionnaire grec. Impossible de rien comprendre à la langue de la médecine ou des sciences naturelles aujourd'hui, si on ne recourt pas au grec!

L'expérience tentée aujourd'hui me paraît dangereuse appliquée ainsi à tout notre enseignement secondaire, et je vous demande la permission de vous rappeler à ce sujet un souvenir.

En 1875, un ancien élève de l'école normale, agrégé de l'Université, vint trouver le ministre, et lui dit : « Je me propose d'essayer un nouveau mode d'enseignement, — c'était le fondateur de l'école alsacienne, — je me propose de fonder un nouvel enseignement, mais je voudrais ne pas rompre avec l'Uniuersité et je vous demande de me conserver le traitement d'agrégé comme un lien qui me rattache toujours à la famille universitaire.

Le ministre s'empressa de le lui accorder, bien que le traitement d'agrégé soit absolument réservé aux professeurs de l'Université, et il lui dit : « Vous quittez l'Université, mais vous allez travailler pour elle, et c'est très justement qu'on vous maintiendra votre traitement d'agrégé. Votre idée me parût-elle juste, je ne voudrais pas l'établir dans tous les lycées. Vous voulez cette expérience au dehors; si vous réussissez, l'Université en profitera. »

L'Université, messieurs, en a profité d'une autre manière. La tentative n'a pas été heureuse; mais elle a été faite et l'Université en a tiré son profit en ne la suivant pas.

Mais ici, que fait-on? Lorsque M. Duruy a institué l'enseignement spécial, il ne l'a pas introduit dans tous les lycées; il a commencé par l'établir dans un seul collège, celui de Mont-de-Marsan. Vous, au contraire, que faites-vous? Vous établissez cet enseignement nouveau en même temps dans tous les collèges de France, de telle sorte que si le système est mauvais, c'est une génération complète, ce sont même plusieurs générations qui vont être ainsi frappées.

Messieurs, je suis véritablement effrayé de ce danger. J'appelle sur ce point la surveillance de M. le Ministre, et je déclare que ce sera chose bien difficile, car l'abaissement des études sera lent et progressif, et le mal sera peut-être irréparable quand on voudra y porter remède.

M. le Ministre. — Messieurs, je vous demande la permission de répondre en quelques mots au discours que vous venez d'entendre. J'ai hâte, en effet, de rassurer immédiatement l'honorable M. Wallon et le Sénat.

A entendre l'honorable sénateur qui descend de cette tribune, il semblerait qu'on n'enseigne plus le grec et le latin dans nos lycées et dans nos collèges; il semblerait que nous en soyons réduits à regretter ce qu'on a appelé du vilain mot de bifurcation. L'honorable M. Wallon en déplore la disparition; je suis sûr que l'Université pas plus que son chef ne partage ses regrets.

L'honorable M. Wallon semble désirer que, par un mouvement en quelque sorte rétrograde, nous tendions à revenir en deça des réformes de 1880, dont j'ai eu l'occasion de parler dans une autre enceinte et qui ont marqué un réel progrès dans l'organisation classique de ce pays.

Il n'est pas naturel d'admettre que toutes les générations taillent leur système scolaire sur le même patron. Elles ont chacune à répondre à des besoins différents, c'est seulement après des tâtonnements considérables et de longues hésitations, que l'honorable M. Wallon connait mieux que personne, qu'on s'est décidé à l'innovation dont vous venez d'entendre la critique.

Les programmes nouveaux ont créé, parallèlement à l'enseignement qui, jusqu'alors avait été en possession de la qualification de « classique », un sys-

tème qui, sous le nom d'enseignement classique moderne, satisfait à d'autres besoins, à d'autres tendances. Et ce n'est pas parce qu'à la tribune du Sénat un homme aussi considérable que mon éminent prédécesseur aura prononcé : *Virgil's Eneid*, au lieu de l'*Énéide* de Virgile, que les études modernes se porteront moins bien.

Je me permettrai de relever dans le discours du précédent orateur une légère erreur qui aurait une grande portée venant d'une telle bouche. L'honorable M. Wallon disait tout à l heure qu'il refusait le caractère classique aux lettres modernes parce que ces lettres s'expriment dans des langues analytiques, tandis que les langues anciennes seraient, d'après lui, des langues synthétiques. Est-ce qu'il n'y a pas là une erreur? Est-ce que l'allemand a jamais passé pour une langue analytique? Si l'effort de l'esprit qui est nécessaire pour traduire du latin en français est considérable, est-ce qu'il n'est pas au moins aussi considérable et aussi capable d'exercer la puissance d'attention et les facultés de l'esprit, le travail qui consiste à faire passer l'allemand dans le français?

Au surplus, ces anciens dont on parle toujours et pour le génie desquels nous professons une admiration que j'appellerai filiale, faisaient-ils ce qu'on nous demande de faire, ce qui viendrait gêner notre système d'enseignement?

Est-ce que les Grecs, ces merveilleux ouvriers, ces merveilleux littérateurs, ces merveilleux artistes, ont éprouvé le besoin de traduire, par exemple, de l'égyptien en grec ou du grec en égyptien?

Est-ce qu'ils faisaient des thèmes ou des versions scythes ou perses?

Est-ce qu'ils ne se contentaient pas d'être des autochtones, se bornant à leur propre langue, n'en connaissant pas d'autres et admettant tout juste les divers dialectes que la diversité des occupations commerciales faisait naître dans la langue elle-même?

Est-ce qu'ils n'ont pas été purement et simplement des Grecs, appelant tous ceux qui vivaient autour d'eux des barbares et leur donnant les plus beaux modèles que jamais le génie d'un peuple ait donné aux autres nations?

Eh bien, je ne vois pas en quoi on pourrait tirer argument de la pratique des anciens contre la pratique des modernes.

L'honorable M. Wallon, avec quelque ironie, me disait : Oh! nous savons bien où vous voulez aller; vous êtes un ennemi des études classiques, et vous viendrez, un de ces quatre matins proposer, — je crois même qu'il a dit, « à votre conseil supérieur », je me contente de dire au conseil supérieur, qui n'appartient à personne autre qu'à son devoir...

M. Wallon. — Je n'ai pas dit : « A votre conseil supérieur ».

M. le Ministre. ...et à sa dignité. Vous allez lui proposer d'accorder à l'enseignement secondaire moderne les sanctions de faveur; vous allez permettre qu'un jeune homme pourvu du baccalauréat correspondant à cet enseignement puisse devenir ou avocat, ou médecin.

Mais vraiment, où serait le mal? Lorsqu'on me dit qu'il faut du grec ou du latin pour être médecin, je me demande si nos médecins, et les plus grands, n'ont pas gagné plus à lire dans le texte des œuvres comme celles de Lister et de Virchow au lieu d'ânonner le grec d'Hippocrate ou le latin de Galien; pour moi, je suis persuadé que, soit au point de vue de la culture profonde de l'esprit, soit au point de vue professionnel, les langues modernes enseignées avec un véritable sentiment littéraire et non pas seulement en philologue ou en grammairien, peuvent être un véritable instrument de culture classique.

Mais la question n'est pas là, car nous n'avons pas proscrit l'enseignement classique proprement dit; nous les avons placés, l'ancien et le nouveau, tous les deux l'un à côté de l'autre, avec un profond respect pour l'ancien enseignement et de grandes espérances pour le nouveau; j'espère bien réaliser ces espérances en accordant aux deux enseignements la même sanction : car je sens, et le Sénat le sent comme moi, que tant que l'enseignement moderne n'aura pas les sanctions auxquelles il peut avoir droit, tant que le père de famille ne pourra pas se dire : Mon fils, au sortir de l'enseignement moderne,

arrivera aux situations enviées de contrôleur de l'enregistrement, d'avocat, de médecin, — ce même enseignement restera par cela même abaissé et déprécié.

Nous avons une telle foi dans la vertu éducative de notre langue nationale et des littératures contemporaines que nous faisons tous nos efforts pour aboutir à ces sanctions que nous considérons comme nécessaires. Mais j'espère que le culte des études dites classiques ne sera pas, pour cela, diminué dans ce pays; il aura une clientèle moins nombreuse; mais ce sera une clientèle plus sûre et mieux choisie.

M. Wallon. — Messieurs, je suis bien loin d'avoir dit que l'enseignement classique était supprimé dans nos lycées. Je suis heureux de reconnaître qu'il y tient encore la plus grande place, et j'ai la confiance qu'il la gardera. Je tiens aussi à ce que le ministre ne pense pas que j'aie été jamais partisan de la bifurcation. C'est au point de vue de l'enseignement moderne que j'ai dit que la bifurcation valait mieux, car le système comprenait un peu de latin. Mais je répète que c'est une chose fâcheuse de vouloir entraîner une partie de la jeunesse, en donnant à ce genre d'enseignement un nom attrayant qui semble la détacher du passé, lui ouvrir l'avenir.

On a cherché ce nom dans le conseil supérieur de l'instruction publique; on a cherché beaucoup, et comme il fallait garder à l'enseignement classique son ancien nom, on a imaginé d'appeler l'enseignement nouveau, enseignement classique moderne. Le mot n'est pas exact et le nom véritable, — il eût été moins séduisant pour les familles, — c'est l'enseignement classique bâtard.

M. le Président. — Je mets aux voix le chapitre 41, dont je donne une nouvelle lecture : Chap. 41. — Frais généraux de l'instruction secondaire, 140000 francs. (Adopté.)

Chap. 42. — Lycées nationaux, 10592260 francs. (Adopté.)

Chap. 43. — Remises et exemptions dans les lycées de garçons et de filles, 874600 francs. (Adopté.)

Chap. 44. — Collèges communaux de garçons, 3462950 francs. — (Adopté.)

Chap. 45. — Enseignement secondaire de jeunes filles, 1782259 fr. — (Adopté.)

Chap. 46. — Bourses nationales et dégrèvements, 2966879 francs. (Adopté.)

Chap. 47. — Enseignement primaire. — Inspecteurs. — Écoles maternelles. — Inspectrices générales, 2245650 francs. (Adopté.)

Chap. 48. — Écoles normales primaires. — Écoles normales supérieures d'enseignement primaire, 8865000 francs. (Adopté.)

Chap. 49. — Écoles nationales de Vierzon, Voiron et Armentières, 271000 francs. (Adopté.)

Chap. 50. — Enseignement primaire, supérieur et professionnel de France, moins les villes de 100000 âmes, 1770000 francs. (Adopté.)

Chap. 51. — Bourses d'enseignement primaire supérieur, 864000 fr. (Adopté.)

Chap. 52. — Enseignement primaire élémentaire en France, moins les villes de 100000 âmes, 101471796 francs. (Adopté.)

Chap. 53. — Création d'écoles et d'emplois, 600000 fr. (Adopté.)

Chap. 54. — Part contributive de l'État dans les dépenses de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur dans les villes de plus de 100000 âmes, 4315000 francs. (Adopté.)

Chap. 55. — Allocations diverses, 1 million 694800 francs. Adopté.)

Chap. 56. — Subventions facultatives, 424000 francs. (Adopté.)

Chap. 57. -- Enseignement primaire. — Cours d'adultes. — Matériel. — Encouragements. — Bibliothèques scolaires, 660 000 fr. — (Adopté.)

Chap. 58. — Enseignement primaire. — Secours et allocations, 1 924 200 francs. (Adopté.)

Chap. 59. — Subventions aux départements, villes ou communes destinées à faire face au payement de parties des annuités dues par eux et nécessaires au remboursement des emprunts qu'ils ont contractés pour la construction de leurs établissements publics d'enseignement supérieur, d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire, 5 704 681 francs. (Adopté.)

Chap. 60. — Services des constructions scolaires (lycées, collèges) faites par l'État sans la participation des départements et des villes. — Payement en capital. 1 million de francs. (Adopté.)

Chap. 61. — Avance remboursable au collège Sainte-Barbe, 150 000 fr. (Adopté.)

Chap. 62. — Avance remboursable à l'école Monge, 130 000 francs. (Adopté.)

Chap. 63. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. (Mémoire.)

Chap. 64. — Dépenses des exercices clos. (Mémoire.)

Chap. 65. — Exposition de Chicago, 55 000 francs. (Adopté.)

SEANCE DU 29 MARS

Discussion de l'art. 72 de la loi des finances.

Art. 72, — Le corps formé par la réunion de plusieurs Facultés de l'État dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile.

Il est représenté par le Conseil général des facultés.

Il sera soumis, en ce qui concerne ses recettes, ses dépenses et sa comptabilité, aux prescriptions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Il continuera d'être fait recette, au budget spécial de chaque Faculté, des crédits alloués par le ministre de l'instruction publique, sur le chapitre 8, pour le materiel des facultés.

M. le président. — La parole est à M. Guibourd de Luzinais.

M. Guibourd de Luzinais. — J'ai l'honneur de demander au Sénat de ne pas voter l'article 72 de la loi de finances dont il peut être, ce semble, fait un usage dangereux pour les prérogatives du Parlement.

Cet article est ainsi conçu, — je n'en lis que les deux premiers paragraphes :

« Le corps formé par la réunion de plusieurs facultés de l'État dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile.

« Il est représenté par le conseil général des facultés. »

Messieurs, à considérer la disposition en elle-même, l'effet direct qu'elle est susceptible de produire, je crois que les avantages qui en peuvent résulter ne sont pas importants ; mais en revanche, cette disposition me paraît infiniment dangereuse, car, si vous la votez, je crains qu'il soit possible un jour ou l'autre à un ministre de l'instruction publique de résoudre la question des universités sans le concours du Parlement.

Si vous voulez, messieurs, apprécier les avantages directs de la disposition et ce que l'on en peut attendre, je vous prierai de vous reporter par le souve-

nir au discours que l'honorable M. de Rozière prononça à cette tribune lors de la discussion de la loi sur les Universités.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — C'est un des plus remarquables discours que nous ayons entendus ici !

M. Guibourd de Luzinais. — Je rappelle au Sénat avec quelle dialectique incisive, avec quel esprit si français l'honorable M. de Rozières mit à mal le projet déposé par M. le ministre Bourgeois, à tel point qu'on peut dire, après ce discours et après celui qui avait été prononcé par notre honorable président, M. Challemel-Lacour, qu'il restait encore un grand maître de l'Université, mais qu'il ne restait rien du projet sur les universités qui avait été présenté par M. le ministre. Le projet disparut pour ne plus reparaître.

Lorsque M. de Rozière s'expliquait sur la personnalité civile qu'il s'agissait de conférer à ce moment, non pas au Conseil des Facultés, — on l'appelait à ce moment le Conseil de l'université, M. de Rozière — disait ceci :

« J'arrive à la personnalité civile c'est le dernier point que je me propose de traiter...

« J'en suis partisan en théorie plus qu'en pratique. Oh ! soyez tranquilles, je vais m'expliquer; je ne biaise pas. Dans la pratique, c'est aux Facultés surtout qu'il fallait accorder la personnalité civile ou du moins c'était en leur faveur qu'il fallait non pas l'accorder, puisqu'il paraît qu'avant 1807 elles la possédaient déjà, mais qu'il fallait la faire revivre. Pourquoi? parce que ce sont les facultés qui ont, je n'ose pas dire la certitude, mais la plus grande chance de recevoir des donations, des testaments, des subventions de la part des départements, des villes ou des particuliers.

« Quand un jurisconsulte qui aura passé sa vie sur le siège du magistrat, à la barre de l'avocat ou dans la chaire du professeur, viendra à mourir dans un état de fortune honorable et dans un état de famille qui lui permette d'en disposer c'est à la faculté de droit où il aura été élevé, c'est à la Faculté où il aura professé... qu'il léguera la portion disponible de sa fortune. »

M. de Rozière faisait le même raisonnement pour la Faculté de médecine, et il terminait simplement par cette phrase : « Je crois donc donc que ce n'est pas à l'ensemble, aux groupes des Facultés que les donations seront faites.

« Cependant, je reconnais qu il suffirait qu'un seul cas de cette nature se produisit pour que nous puissions mettre les établissements donataires en mesure d'accepter ces libéralités... »

Vous le voyez, messieurs, voilà ce que M. de Rozière attendait de la disposition conférant au groupe des facultés qu'il s'agissait à ce moment d'appeler universités, la personnalité civile. Ce résultat était tout accidentel et exceptionnel, très rare par conséquent.

Ce n'est pas lorsqu'il s'agit de conférer la personnalité civile, non plus à une collection de facultés réunies sous le nom attrayant d'université, mais à un *corps* innommé formé par la réunion de plusieurs facultés dans un même ressort « académique », que vous pouvez espérer voir ces donations se multiplier.

Il est évident que ce *corps*, que vous ne nommez pas, exercera encore moins d'attraction vis-à-vis des donateurs que les universités dont parlait M. de Rozière.

Voilà à quels résultats insignifiants se réduisent les avantages que vous pouvez attendre de l'article 72 qui vous est proposé.

Maintenant envisageons quels dangers en peuvent résulter le jour où vous aurez conféré la personnalité civile au corps formé par la réunion de plusieurs facultés. Je crains qu'il ne devienne possible pour un ministre de l'instruction publique de décider, un jour donné, que tel groupe de facultés qui réunira les conditions répondant à la conception qu'il se sera formée des universités portera désormais le titre d'universite et de prendre cette décision sans le concours du Parlement.

Veuillez vous souvenir, messieurs, de ce qui s'est passé en 1885 et de ce que

M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, a pu faire, par simple décret — très bien inspiré cette fois, j'en conviens.

Qu'a-t-il fait?

Quand, par le décret de 1885, il a établi des liens entre les différentes facultés siégeant au même lieu, de quoi s'est-il servi? qu'est-ce qui lui a permis d'accomplir cette œuvre? Il a profité de ce que les facultés étaient armées individuellement de la personnalité civile pour décréter à leur profit cet ensemble de dispositions qui ont établi des liens entre elles, des délibérations communes, des services communs, en un mot presque tout ce que le ministre de l'Instruction publique, l'honorable M. Bourgeois, attendait des universités.

Quand vous aurez donné au groupe des facultés la personnalité civile qui jusqu'ici n'appartient qu'à chaque faculté individuellement, je crains qu'une trop grande facilité ne soit laissée à un ministre de l'instruction publique pour compléter l'œuvre de 1885 et régler par décret la question des universités.

Je veux bien admettre que ce ne sera pas le ministre que nous avons l'honneur d'avoir en ce moment devant nous qui usera ainsi de ces facilités. Il va, sans doute, même en prendre l'engagement devant vous. Mais ses successeurs ne seront pas liés, et je me demande, lorsque la personnalité civile existera, comment il sera interdit à un ministre de venir dire : Les groupes de facultés qui comptent tant de facultés, ou qui comptent tant d'élèves, seront distingués des autres par un titre qui répondra à leur importance : celui d'université. Tant que la personnalité civile n'est pas conférée, le Parlement reste maître de la question; il ne peut rien se faire de semblable en dehors de lui. Mais après, on pourra procéder par décret comme en 1885.

Ici j'en appelle à tous nos collègues : qu'ils se souviennent combien la question des conditions à remplir pour constituer une université paraissait grave, délicate, et combien elle éveillait de susceptibilités au sein de l'Assemblée, combien il y avait d'intérêts froissés et lésés par les propositions de M. le ministre. Celui-ci ne put s'y tromper, et le projet dut être retiré.

Admettrez-vous que la question puisse être, un jour donné, tranchée indirectement et sans vous, par la seule initiative d'un ministre? Lui sera-t-il permis de qualifier d'université seulement les groupes qui comptent quatre facultés, — les facultés complètes, comme on les appelait? Se rencontrera-t-il, au contraire, un ministre qui, comprenant les choses encore autrement, décidera que dorénavant on se contentera de trois facultés et d'une école de plein exercice, ou de trois facultés seulement? Que sais-je? En un mot, la question vous échappe du jour où vous vous serez dessaisi de la personnalité civile.

J'estime qu'il est de la dignité du Parlement de rester toujours maître de régler l'importante question de savoir s'il y a lieu ou non d'établir des universités régionales, et dans quelles conditions.

Que pèse, à côté de cela, l'avantage tout accidentel et exceptionnel de permettre au corps susnommé, formé par le groupe des facultés, de recevoir, grâce à la personnalité civile, des dons et legs?

Eh bien, je demande au Sénat de ne pas se désarmer, de ne pas voter une disposition qui, d'ailleurs, n'est pas à sa place dans le budget.

S'il y a un intérêt sérieux à ces groupements au point de vue de l'instruction publique, j'estime que tout au moins il conviendrait de présenter un projet de loi spécial où M. le ministre indiquerait, dans la forme ordinaire, ses motifs, ferait des déclarations, consignerait ses dires et qu'à aucun point de vue une disposition qui peut avoir pour conséquence de désarmer le parlement n'est à sa place dans la loi budgétaire. Je propose au Sénat le rejet de l'article.

M. le ministre de l'instruction publique. — Messieurs, je serai très bref. Je remercie l'honorable orateur d'avoir bien voulu peser la question dans les termes très précis où il l'a fait, parce qu'il me permet, à mon tour, de lui répondre d'une manière très nette et qui, je l'espère, le rassurera lui-même et rassurera le Sénat tout entier.

L'honorable M. Guibourd de Luzinais n'a point contesté le bien fondé de

l'article que nous présentons. Il a reconnu avec l'honorable M. de Rozière, — dont je regrette l'absence en ce moment, car il se serait certainement joint à moi ainsi qu'il l'a fait devant la commission des finances, — l'honorable M. Guibourd de Luzinais a reconnu, dis-je, qu'il y a là pour les facultés une source d'avantages dont on peut contester l'importance en ce moment, mais dont l'avenir se chargera de prouver l'importance.

J'arrive tout de suite à ce qui préoccupe l'honorable sénateur : « Lorsque nous aurons accordé la personnalité collective pour les groupes de facultés, nous dit-il, vous serez armé du droit de créer à votre volonté, presque à votre fantaisie, des universités et vous en mettrez là où il vous plaira. »

Messieurs, cela est impossible. D'abord, en ce qui me concerne personnellement, je ne le ferai pas : et j'ajoute qu'aucun ministre ne pourra le faire.

La meilleure preuve qu'aucun ministre ne pourra s'arroger ce droit qui soustrairait en effet la question à l'examen du Parlement, ce sont précisément les tentatives diverses qui ont été faites par mes prédécesseurs pour se faire armer par la loi elle-même du droit en question.

M. Lelièvre. — La question est de savoir si l'on n'y revient pas subrepticement!

M. le ministre. — Pour n'en citer qu'un exemple, dans un projet que vous connaissez bien, qui fut présenté par M. Jules Ferry en 1879, il se trouvait un article IV qui avait précisément pour but d'investir le Gouvernement de ce droit.

Cet article disait : « La loi reconnait deux espèces d'écoles d'enseignement supérieur : 1° Les écoles du groupe d'écoles fondées ou entretenues par les communes ou l'État et qui prennent le nom d'Universités, de Facultés ou d'Écoles publiques;

« 2° Les écoles fondées ou entretenues par les particuliers ou associations et qui ne peuvent prendre d'autre nom que celui d'écoles libres. »

Pourquoi le ministre d'alors présentait-il un pareil texte au Parlement?

C'est parce que, sans aucun doute, il ne se reconnaissait pas le droit de créer lui-même et par sa volonté des Facultés et des Universités.

M. Guibourd de Luzinais. — Il ne voulait pas leur donner la personnalité!

M. le ministre. — Eh bien, cette loi n'a pas été votée; il en reste simplement le souvenir d'une tentative faite par le Gouvernement représentant l'État, pour obtenir un droit qu'il n'avait pas. Ce droit, on le lui a refusé.

Il est donc naturel qu'un ministre de l'Instruction publique, quelque envie qu'il en ait, ne puisse songer à user d'un droit qu'aucun texte écrit ne lui confère.

Je voudrais maintenant expliquer en deux mots quelle a été l'intention du Gouvernement en vous soumettant l'article qui se discute à cette heure. On a peut-être un peu trop lié dans cette question l'intention du ministre précédent et celle du ministre actuel. J'ose dire que mon ambition est un peu plus modeste et que, tout en ayant souhaité moi-meme, alors que je n'était pas au Gouvernement le succès de ce grand projet sur les universités, cependant, après un examen tout à fait personnel et approfondi de la question, j'ai pensé qu'il fallait se restreindre et que la seule chose que je fusse en droit de faire et d'espérer, c'était que le Sénat voulût bien me permettre, par un article parfaitement clair et raisonnable, de prendre acte, en quelque sorte, du résultat le plus certain de cette magnifique discussion à laquelle tout à l'heure faisait allusion M. Guibourd de Luzinais.

Il est impossible, au moment où une législature se termine, qu'il ne soit pas fait quelque chose pour consolider ce résultat. C'est un minimum; c'est le seul point — veuillez vous en souvenir — sur lequel aient été d'accord tous les orateurs qui se sont fait entendre dans le débat.

L'honorable président de cette Assemblée et l'honorable M. de Rosière, qui l'un et l'autre combattaient le projet, l'honorable rapporteur de la commission M. Bardoux et le Gouvernement lui-même, M. Thézard et l'honorable M. Ber-

nard, parlant au nom d'un groupe de facultés modestes, les facultés de Poitiers et de Besançon, comme je pourrais parler, moi, au nom des facultés de Clermont qui sont aussi modestes, tous ont été d'accord sur ce point.

Il n'y a, en réalité, qu'une pensée qui soit commune à tous, c'est qu'il faut mettre fin à cette anomalie singulière qui fait que chacune des facultés, prise isolément, jouit de la personnalité civile, et que le corps tout entier n'en jouit pas. C'est absolument comme si chacune des cinq classes de l'Institut jouissant de la personnalité civile, l'Institut tout entier n'en jouissait pas.

Nous vous demandons simplement de faire cesser cette anomalie, et nous vous demandons de le faire par la voie la plus simple et la plus courte. Quant au droit que le ministre aurait d'usurper sur le Parlement, en admettant même que ce droit existe, je n'en userai pas; mais comme aucune loi ne confère ce droit, aucun ministre ne peut en user, et l'honorable sénateur doit se trouver à cet égard pleinement rassuré.

M. Léopold Thézard. — Messieurs, je ne viens ni attaquer, ni défendre la disposition de l'article 72; mais, en deux mots, je viens demander au Sénat de la disjoindre de la loi de finances.

M. le ministre. — Cela fera quatre disjonctions!

M. Lelièvre. — Vous avez bien raison de demander la disjonction, monsieur Thézard.

M. Léopold Thézard. — Ma première raison, c'est que cette disposition ne présente aucun caractère budgétaire. Elle n'intéresse aucune recette ni aucune dépense du Trésor. Or, si nous regrettons souvent qu'on vote, par voie budgétaire, des dispositions relatives aux recettes et aux dépenses du Trésor quand elles présentent des innovations et qu'elles demandent une discussion approfondie; si nous avons disjoint dans ces conditions certaines réformes, à plus forte raison devons-nous le faire quand il s'agit d'une disposition qui ne touche pas au budget et qui mérite également, par son importance, de faire l'objet d'une discussion sérieuse.

Voilà une première raison. La seconde, c'est que la disposition de l'article 72 se rattache au projet de loi sur les universités. Elle en est le diminutif, et une commission du Sénat est toujours saisie de ce projet.

Il y a plus : la disposition de l'article 72 est analogue à une disposition formelle dont la commission du Sénat sur les universités est spécialement saisie.

La commission du Sénat, nous n'en pouvons douter, en fera un examen complet et réfléchi, au lieu de cet examen rapide auquel nous serions aujourd'hui exposés, et à ce point de vue, votre impatience très légitime d'en finir avec le budget est un argument de plus pour prononcer la disjonction.

C'est dire que je n'ai ni l'intention ni la possibilité d'entrer dans l'examen des difficultés que peut soulever l'article 72 lui-même. On vous a déjà indiqué une très grave question que cette disposition peut soulever; il en est d'autres qu'elle peut faire naître; je vais en signaler une seulement.

Je ne veux pas, je ne peux pas la discuter, car il y aurait impossibilité absolue à le faire, à l'heure où nous sommes arrivés, mais je vais l'indiquer.

Le projet dont il s'agit laisse en dehors tout un groupe d'établissements d'enseignement supérieur; ce sont les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Est-ce à tort ou à raison? Je n'ai pas à le dire ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'une des considérations invoquées à l'appui de l'article 72 s'applique aux écoles préparatoires de médecine et de pharmacie comme aux facultés. Dans les motifs qu'on a fait valoir en faveur de l'article 72, on a dit qu'à Montpellier, par exemple, il existe un jardin botanique servant à la fois à la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine et qu'il y aurait un intérêt de premier ordre à créer une personne morale plus compréhensive, qui embrasserait les deux corps pour le bien de ce service commun.

Eh bien! cet intérêt existe également pour les écoles de médecine et de pharmacie quand elles se trouvent placées auprès d'une faculté des sciences.

Il y aurait à discuter dans quelle mesure et sous quelles garanties les écoles

de médecine et de pharmacie pourraient entrer dans un groupe de facultés : car pourquoi, alors qu'elles ont déjà leurs représentants dans le conseil général des facultés, les excluerait-on absolument de la personnalité civile représentée par ce conseil général? Il y a, vous le voyez, tout un ordre de questions à examiner.

Je ne fais pas cet examen, mais vous sentez bien qu'il est nécessaire de le faire, et, dans ces conditions, il est impossible, je l'affirme, de ne pas prononcer la disjonction.

M. le ministre de l'instruction publique. — Monsieur le président, je désire donner une explication.

M. le président. — Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre. — Messieurs, je ne dirai qu'un mot sur la nécessité qu'a affirmée M. Thézard de discuter amplement la question. Je ne croyais pas qu'il appartînt au ministre de l'instruction publique, qui n'a pas l'honneur de faire partie de cette Assemblée, de rappeler que dans cette enceinte même la discussion sur laquelle on voudrait revenir a eu lieu avec toute l'ampleur qu'elle comportait.

M. Lelièvre. — Le Sénat n'a pas accepté le projet sur les universités.

M. Léopold Thézard. — On n'a pas passé à la discussion des articles.

M. le ministre — Monsieur Thézard, je ne vous ai pas interrompu. Voulez-vous me permettre, à moi qui n'ai pas l'habitude de la tribune du Sénat, de continuer ma discussion ?

L'honorable M. Thézard a dit que nous avions laissé dans l'ombre la question des écoles préparatoires de médecine.

L'honorable M. Thézard ne pouvait pas me fournir un meilleur argument à l'appui de l'article 72 que d'apporter cette objection; car si nous avions voulu faire des universités déguisées, — c'était bien là le fond de la pensée de l'honorable M. Thézard, — nous aurions, par une habileté qu'il aurait louée, visé les écoles préparatoires.

Mais faut-il lui rappeler que le budget de ces écoles n'appartient pas à l'État, que c'est un budget absolument municipal?

Me reprocherait-il de n'avoir pas mêlé deux choses qui doivent rester distinctes : Le budget des communes et le budget de l'État? Je pense qu'il n'y a pas lieu d'insister.

Quant à la commission spéciale saisie du projet sur les universités, elle est si peu contraire à notre sentiment que le sénateur de Rozière est venu avec moi devant la commission du Sénat; et, j'en appelle aux honorables sénateurs qui en font partie, après avoir entendu mes explications, M. de Rozière a donné son assentiment à l'article que j'ai l'honneur de présenter et que je demande au Sénat de vouloir bien voter aujourd'hui.

M. le président. — M. Thézard, vous n'insistez pas sur la disjonction?

M. Léopold Thézard. — Pardon, monsieur le président, j'insiste.

M. le président. — Je mets aux voix la disjonction de l'article 72 demandée par M. Thézard.

J'ai reçu une demande de scrutin public...

Voici le résultat du scrutin sur la proposition de M. Thézard :

Nombre des votants	268
Majorité absolue	135
Pour	56
Contre	212

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole sur l'article 72?..,

Je le mets aux voix.

L'article 72 est adopté.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

UNE RECTIFICATION

A PROPOS DE L'ARTICLE 7

Dans notre article sur M. Jules Ferry, nous avons publié le texte de l'article 7 du projet de loi relatif à la liberté de l'Enseignement supérieur, présenté à la séance du 15 mars 1879, dans les termes suivants : « Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé de quelque ordre qu'il soit, ni à enseigner, s'il appartient à une congrégation non autorisée. » Nous ne nous étions pas aperçus que ce texte avait été précisément noté par nous comme inexact dans la brochure du Père Félix : *L'Article 7 devant la Raison et le Bon Sens* (librairie catholique, 1880).

Le texte original que nous avons reproduit, dans le tirage à part de notre étude, doit être rétabli ainsi : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée (1). »

La commission de la Chambre des députés, par l'organe de son rapporteur, M. Spuller, proposa cette rédaction, un peu différente de la première : « Nul n'est admis à diriger un établissement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

C'est ce nouveau texte voté par la Chambre, et devenu la base de la discussion au Sénat, qui est reproduit à tort, selon nous, dans l'article « France » du *Dictionnaire de pédagogie* et aussi, ce qui s'explique mieux, par Ed. Laboulaye, dans sa brochure sur la *Liberté d'enseignement.*

M. Francisque Bouillier commet une autre erreur.

A la rédaction primitive, il ajoute ces mots : « ou à y donner l'enseignement » empruntés au rapport, sans s'apercevoir que dans le texte remanié par la commission de la Chambre, on a supprimé le commencement du texte original : « Nul n'est admis à *participer à l'enseignement public ou libre* (2). »

En somme, le texte vraiment historique de l'article 7 est celui de la distribution parlementaire du 15 mars 1879, et cependant il n'est cité exactement dans aucun des ouvrages qui seront consultés plus tard par les historiens.

E. D.-B.

(1) Projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la République française, par M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (séance du 15 mars 1879).

(1) *L'Université sous M. Ferry* (page 89).

H. TAINE JUGÉ PAR M. BOUTMY

M. Boutmy a publié sur M. Taine, son intime ami, une remarquable étude dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques* (livraison du 15 avril 1893). Nous reproduisons ici quelques extraits de ce beau travail.

Taine se survit par une œuvre considérable qui ne le représente pas tout entier. Il la dépassait par sa curiosité universelle, par nombre de compétences très solides qu'il ne jugeait pas assez bien assises pour en faire directement usage. Que d'espaces il avait sondés ou au moins reconnus autour de ceux qu'il a mis en culture! De là venait ce reflux incessant d'idées et de termes de comparaison, cette richesse dans les suggestions et les hypothèses, cette largeur dans les vues d'ensemble qui forment le caractère commun de tous ses écrits. A se borner aux livres publiés, quelle œuvre que celle où figurent ensemble presque toutes les grandes époques, depuis l'antiquité jusqu'à la période contemporaine, presque tous les pays dirigeants depuis la Grèce et Rome, jusqu'à la France, l'Italie, l'Angleterre, les Pays-Bas; presque tous les genres, philosophie, politique, histoire, critique littéraire, critique d'art, notes de voyage, etc.!

TAINE PHILOSOPHE

...Il faut définir d'un peu plus près cette philosophie. Taine était par goût un psychologue; il était par nature d'esprit un logicien, il avait une tête de savant. Tout se ramène là. Psychologue, le spectacle de l'âme humaine l'a toujours attiré, captivé, entraîné; il l'a aimée, cette âme, avec passion; il en a montré avec âpreté les bassesses, les misères et les souillures; il l'a glorifiée dans ses sublimités et dénoncée dans ses défaillances. Il l'a analysée avec une curiosité sans cesse renaissante. Il l'a cherchée partout et à travers tout et ne s'est au fond intéressé qu'à elle. La philosophie, la politique, la religion, l'histoire, la littérature n'ont été pour Taine que des études auxiliaires, destinées à éclairer ou à contre-éprouver sa psychologie. Son histoire de la littérature anglaise est moins ce qu'indique son titre qu'une analyse de l'âme et de l'esprit anglais à travers les siècles.

Taine a été aussi un logicien. Il a été un logicien à outrance. Il n'a épargné aucune des entités métaphysiques régnantes, substance, causes, forces, personne spirituelle. Il a commencé par en faire table rase. La plupart des intelligences ne peuvent se passer de ces dessous consistants, il les leur faut pour servir de supports aux attributs, de points d'attache pour les rapports entre les choses. L'esprit de Taine n'en éprouvait à aucun degré le besoin. Ayant purgé de ces chimères sa conception de l'univers, il n'y laissait subsister que des phénomènes, des événements, et, entre ces événements, des relations de dépendance où il voyait la seule matière de toute science positive. Il se mouvait à l'aise dans ce qui paraîtrait à d'autres un monde de fantômes. C'est à cela qu'il ramenait la métaphysique. Car on l'a traité à tort de positiviste. Taine n'a jamais renoncé à la recherche des premiers principes, à une explication scientifique de l'Univers. Jusque dans ses dernières semaines, il agitait dans son esprit une hypothèse mécanique sur la

constitution de la matière et la nature des corps. Au début, et de tout temps, il a rêvé de résoudre le jeu complexe des lois en la simplicité de propositions de moins en moins nombreuses et de s'acheminer ainsi vers l'axiome unique et premier, moteur et clef du monde. Il avait donc une métaphysique. Mais elle n'était pour lui qu'un prolongement de la physique et de la logique ; elle se réduisait à des dépendances entre les mouvements et à des identités de plus en plus étendues entre les idées. Pareillement, dans l'homme, la terrible analyse qui avait fait évanouir le moi substantiel, ne laissait à la place qu'un écoulement de phénomènes plus ou moins rapides ou retardés. Là aussi, Taine n'estimait solide et scientifique que la connaissance des rapports. Sa psychologie, purifiée d'êtres de raison, affectait les formes, employait les procédés d'une physique et d'une logique.

La dialectique était une des vocations intellectuelles de Taine ; la capacité de logicien une de ses facultés maîtresses. Il aimait d'amour la *preuve*. Il y excellait ; il s'y délectait...

Ce logicien abondait en vues générales. Des vues générales sont le point de départ et la fin de toutes ses spéculations. Mais, par une évolution caractéristique, la langue idéologique lui était devenue de plus en plus suspecte ; elle lui faisait l'effet d'une langue algébrique, moins la précision de l'algèbre. En psychologie, en histoire, en politique, une suite un peu longue de propositions abstraites lui causaient une sorte de malaise, comme si on l'eût tenu trop longtemps en l'air et loin du sol ferme. Il avait un besoin impatient de les retraduire en langage concret, d'accompagner chaque idée d'une sensation, de l'éclairer par une de ces comparaisons lumineuses, admirablement tenues jusqu'au bout et rigoureusement parallèles dont il avait le secret, de la confirmer par une file serrée de petits faits où il mettait de la couleur et de la vie. Il croyait n'être pas sûr d'être compris ou de se bien entendre lui-même, tant qu'il n'avait pas saisi les sens et intéressé l'imagination en même temps que l'intelligence.

De là ce style qui n'est qu'à lui. Sous une riche diversité, sous une décoration changeante, la structure en est invariable et rigide. Le lecteur en reçoit une impression singulière, il a comme l'hallucination de voir monter autour de lui les murs d'une prison dialectique. D'abord une suite de blocs réguliers exactement alignés. C'est le théorème sous forme abstraite par lequel s'ouvre l'alinéa. Sur cette première assise, l'auteur entasse une épaisseur énorme de petits matériaux nuancés qu'il noie, mélange, relie, comprime dans un moule puissant avec un mortier indestructible. Ce sont les petits faits particuliers et sensibles. A cette masse hétérogène, il donne la consistance, la densité, la solidité d'un mur romain...

TAINE ARTISTE

Taine n'était pas seulement un raisonneur puissant. Il avait la vision d'un peintre et l'imagination d'un poète. Si ce don et cette vocation ne lui ont pas été comptés au même degré que les autres, c'est que l'artiste qu'il était s'astreignait à ne travailler que sur la commande du psychologue et dans les cadres fournis par le logicien. Un paysage exquis comme celui de la Champagne, qui ouvre l'*Essai sur La Fontaine*, un tableau puissant comme celui de la Hollande, en tête de la *Philoso-*

phie de l'art dans les Pays-Bas, ne sont pas là de leur droit d'œuvres d'art réussies. L'écrivain ne se les permet que parce qu'ils servent à prouver quelque chose, à expliquer le caractère d'un individu ou d'un peuple. A y bien regarder, néanmoins, on distingue un courant d'images qui circule, abondant et caché, sous la bande unie et serrée de la démonstration. L'image affleure çà et là, se trahit dans un mot abstrait par un reste de couleur, dans la phrase par une métaphore étroitement condensée; elle se déploie à la fin de l'argument en une comparaison plus ample qui le traduit par les sens. La poésie est là comme une nappe souterraine prête à sourdre par toutes les fissures. Ce n'est que par exception que la source s'étale un peu largement, mais alors avec quelle splendeur sombre, quel bleu intense d'eau profonde! Je ne connais aucun poème plus émouvant que les premières pages de l'article sur saint Odile. C'est orphique et homérique, épique et lyrique. Par instants, on croit entendre un écho du Centaure de Maurice de Guérin; mais non, le centaure n'est qu'à une génération de distance de l'homme. Taine remonte plus loin et plus haut; il recule jusqu'à l'âge minéral, il se fait contemporain de la jeunesse du granit et du porphyre. Ce n'est pas l'hymne à Demeter; c'est plutôt l'hymne à Cybèle. Le poète célèbre les deux grands luminaires du monde; il chante la naissance des monts, des fleuves et enfin des arbres. Il sent descendre en lui la paix de ces créatures éternellement impassibles ou patientes. Il les reconnaît pour ses pères et ses frères. « Ici, dit-il, l'âme rentre aisément dans sa patrie primitive, dans l'assemblée silencieuse des grandes formes, dans le peuple des êtres qui ne pensent pas. » Aucun morceau ne mériterait mieux le beau nom d'Élévation sur les mystères, les grands et les réels, non pas les artificiels et les puérils; aucun ne témoigne d'une âme plus naturellement et plus profondément ouverte sur l'au-delà...

LE STYLE DE TAINE

Le style de Taine porte la trace de la même riche et féconde contradiction. L'écrivain a le goût de traits durs, redoublés, multipliés, il aime les tons vigoureux, les reliefs rapprochés, il dédaigne les teintes neutres, les intervalles vides, les repos fréquemment ménagés. Le résultat est quelque chose de plein, dense, soutenu, qui fait bloc. D'autre part, chacun de ces traits est étonnamment précis et distinct, chacun est à sa place dans la gradation; tout l'ensemble est *construit*; rien n'en est laissé au hasard; tout y est réglé, composé, ordonné avec une rigueur extraordinaire. Le génie de Taine m'a souvent fait penser à sa forêt natale, à une forêt immense et foisonnante qu'un ingénieur aurait enclose, aménagée en coupes réglées, où il aurait tracé au cordeau tout un réseau de larges voies de circulation. Pénétrez un peu avant dans le taillis, vous retrouverez la végétation de la forêt primitive; la futaie est magnifique, la verdure abondante, les branches s'entrelacent; il y a des sous-bois profonds, des fuites devant le regard. Mais cette exubérance de vie est exactement cantonnée et renfermée dans des massifs réguliers. Entre ces massifs, témoins de l'originelle fécondité du sol, les routes s'allongent libres, la perspective est dégagée, le pied sûr, la direction infaillible. Taine avait une imagination germanique administrée et exploitée par une raison latine.

TAINE HISTORIEN

Dans la science politique, qu'il a abordée tard, il a rassemblé et maîtrisé plus de faits peut-être, et de plus variés, que dans tout le reste de son œuvre. La partie positive et d'information des *Origines de la France contemporaine* est en ce genre une sorte d'encyclopédie. Il faudra toujours s'y reporter, fût-ce même pour en tirer d'autres conclusions. Le volume sur l'Ancien régime, est peut-être l'œuvre de psychologie historique la plus profonde, l'une des œuvres littéraires les plus amples et les plus grandioses que notre siècle ait produites. Les deux derniers chapitres publiés, l'Église et l'École, sont égaux à tout ce que Taine a écrit de plus pénétrant. On ne les lit pas sans une émotion presque tragique. Quel amour de la liberté de l'esprit, quel intérêt passionné pour les grands essors de l'âme respirent dans ces pages! Quelle logique impitoyable y chemine, enchaînant à chaque pas de terribles conséquences! — On a trouvé des longueurs dans les volumes intermédiaires, le récit des désordres et des crimes s'y répète avec quelque monotomie. Taine avait sans doute ses raisons. Il croyait voir l'intelligence historique prisonnière et inerte dans l'obscurantisme d'un préjugé dévot à l'égard de la Révolution française; il estimait que ce n'était pas trop du contact aigu de tous ces petits faits, défilant à l'infini et se formant ensuite en masses profondes, pour réveiller l'esprit public, troubler sa foi, inquiéter son parti pris, l'enhardir à poser de nouveau la question, l'obliger à changer son siège. Ajoutez que si un vent de colère fait parfois trembler la voix du narrateur, c'est toujours l'émotion du patriote et de l'honnête homme, jamais celle du partisan ou du sectaire; si ses conclusions sont très tranchées en un sens, elles ne jettent pas l'ombre d'une ombre sur la probité du penseur et le scrupule du savant. C'est pourquoi aucun livre, plus que cette grande œuvre sincère et passionnée, n'aura contribué à faire sortir la Révolution française de la phase religieuse et oratoire, où l'esprit de parti s'efforçait de l'attarder et à la faire entrer dans la période positive et documentaire, où les contradicteurs de Taine seront forcés de le suivre.

Que retiendra l'avenir des appréciations et des conclusions de l'auteur? Je crois que toutes ses inductions sur les causes et les caractères profonds, sur la portée morale des événements seront conservées en substance, et qu'il y aura lieu de les compléter plutôt que de les modifier. La pénétrante analyse de l'esprit classique, par exemple, la psychologie du Jacobin, les jugements sur le principe, la génération et les effets de la terrible œuvre napoléonienne, ont conquis dans l'histoire une place qui ne leur sera plus retirée. C'est une contribution *définitive* à la science. Il faudra seulement compliquer un peu plus le jeu des forces que Taine n'a eu loisir ou goût de le faire, s'étant donné pour tâche de dégager deux ou trois moteurs principaux; il faudra faire intervenir et s'entre-croiser plus de causes secondaires, matérielles, occasionnelles : tradition de l'ancien régime, fortune de la guerre, embarras d'argent, nécessités politiques urgentes, et surtout vues pratiques d'hommes d'État, rendues méconnaissables par le jargon idéologique dont on se croyait obligé de les envelopper; ces hommes sont souvent les derniers qu'il faille croire sur les mobiles qui les ont déterminés. — Les théories politiques de Taine, par exemple le remar-

quable exposé du rôle dévolu à l'État, sont présentées parfois sous une forme absolue qui a donné lieu au reproche de raisonner, lui aussi, en *classique* et d'élaborer des règles pour un État abstrait, qui n'existe pas. Mais Taine, *je le sais*, n'entendait nullement récuser l'historien ni faire la loi au politique. Il voulait simplement indiquer au second l'alignement qu'on ne devrait jamais franchir sans de fortes et valables raisons, la direction qu'il faut toujours tendre à regagner, autant, bien entendu, que le poids du passé et les nécessités du présent souffrent qu'on s'en rapproche. — Quant aux jugements sur les acteurs du drame, ils demanderont sans doute quelque atténuation, s'adouciront d'un peu de fatalisme. A aucune époque, en effet, la domination de l'*Inconscient* ne s'est exercée plus puissamment à travers les hommes, par des actes auxquels ils ne semblaient pas préparés, par des motifs dont leurs déclarations ne rendent pas compte.

En somme, cette œuvre capitale aura marqué, pour l'histoire contemporaine et la science politique, une halte et un nouveau départ...

L'HOMME

Faut-il enfin parler de l'homme? J'y ai plus de scrupule qu'un autre, étant du petit nombre de ceux auxquels il avait permis de le bien connaître. L'amitié a sa pudeur, mais elle se défend mal du désir de faire aimer ce qu'elle aime. Au reste, les sentiments mêmes de Taine suffiraient pour la détourner d'en trop dire. Curieux de tous les petits faits intimes par où l'âme se trahit mieux que par des actes accomplis au grand jour, il condamnait sans réserve les indiscrétions de légèreté ou d'ostentation qui alimentent ce genre de documents. Certes, cette nature forte et simple, cette intelligence supérieure étaient exemptes de toute vaine susceptibilité. Mais il avait, sur le secret dû à la vie privée, des délicatesses de fond presque infinies qui étaient comme autant de points vulnérables, et ces délicatesses se tournaient en sévérités décidées, lorsqu'on les offensait d'une certaine manière. Taine reconnaissait au public les droits les plus étendus sur les œuvres que l'auteur lui-même livre à la discussion en les imprimant; il ne s'étonnait d'aucune critique, il n'était troublé que par la mauvaise foi. Pour le reste, il vivait retranché derrière un mur percé d'une seule porte étroite, par où ne passaient que quelques amis sûrs. Ce seuil franchi, on trouvait une âme d'une qualité rare : une vie tout unie, une simplicité de goûts absolue, un amour de l'ombre et du silence, un bonheur fait de tendresse pour les siens, de quelques affections viriles et d'un labeur incessant; une candeur presque juvénile, à côté de l'esprit le plus averti et le plus sagace, le plus nourri d'observations et d'expériences morales; une humilité qui commençait toujours par se récuser, une foi touchante, et sans doute excessive, dans la supériorité de l'homme spécial, du praticien; une sincérité parfaite envers soi-même, l'impatience de l'éloge, l'empressement à rechercher les objections qui pouvaient l'aider à voir plus clair et à dire plus juste. Lui-même se croyait tenu de dire toute la vérité à ses amis sur leurs ouvrages ou leurs actes; il leur faisait le crédit de penser qu'ils sauraient l'entendre virilement. Personne n'a eu plus d'art pour l'exprimer en conscience et sans blesser; personne n'a usé plus à propos et plus bravement de cette franchise et n'a mieux servi par là ceux qu'il en honorait. Pour

les indifférents et les médiocres, surtout quand il s'agissait d'œuvres d'imagination, il se permettait une courtoisie légère et uniforme qui ne trompait que les sots. Il s'attachait à un point unique qu'il pouvait louer sincèrement et n'en sortait point; c'était assez dire. Il avait d'ailleurs une indulgence et une bonne grâce de toutes les heures. Il n'était sévère que pour trois choses. L'indiscrétion, je viens de le dire lui était odieuse; il avait un profond mépris pour les gens qui se servent de grands mots sans substance et de grandes phrases sans idées; enfin, s'il plaisantait volontiers, il ne pouvait souffrir rien qui ressemblât à l'immodestie des pensées et du langage.

Bien qu'ils ne méconnût pas les grands dons et les grandes joies qui formaient son lot en ce monde, sa conception de la vie était plutôt sombre. Il a pu lui échapper de dire qu'il était un homme naturellement triste qui avait cherché un alibi dans la lumières des hautes spéculations pour se dérober au noir de ses pensées de fond. La vérité est qu'il avait été entraîné, poussé, porté vers son œuvre par des facultés puissantes de savant et d'écrivain, par une singulière passion d'apprendre, d'embrasser, d'étreindre, d'expliquer, de persuader, de bien dire, qui impliquent après tout un certain optimisme. En tout cas, le pessimisme n'a jamais atteint la vaillance de ce sain et robuste esprit.

HOMMAGE A M. PASTEUR

Une délégation de maîtres de conférences et d'élèves de l'École normale supérieure s'est rendue à l'Institut de la rue Dutot, afin d'offrir à M. Pasteur un vase de Gallé, que le public pourra admirer au Champ-de-Mars.

M. Georges Perrot, directeur de l'École, après avoir prié l'illustre savant d'accepter ce souvenir de ses camarades, jeunes et vieux, a présenté, en ces termes, M. Gallé à l'illustre savant :

« Un artiste original et charmant qui a ressussité chez nous les traditions des plus célèbres maîtres de la Renaissance a bien voulu se charger de traduire notre pensée, de façonner l'œuvre que nous voulions vous offrir. Si nous ne vous la présentons qne longtemps après qu'elle vous avait été promise, c'est que l'imagination de l'artiste, moins heureuse que celle du poète, est obligée de compter avec les lenteurs de l'exécution et avec les résistances de la matière. Il ne nous appartient pas de vanter notre cadeau ; mais il nous semble que l'auteur de ce vase a compris ce que nous attendions de lui, quand il a tiré un si heureux parti décoratif des instruments à l'aide desquels vous avez fait vos admirables recherches et de ces êtres redoutables et mystérieux qu'il a semés, sous d'étincelants rayons de lumière, dans le champ du microscope.

« Cette inscription, qu'il a empruntée à un grand poète et qu'il a

gravée sur la panse de son vase, résume merveilleusement tout le travail de votre noble vie :

> Je vais
> Méditant, et toujours un instinct me ramène
> A connaitre le fond de la misère humaine!

« En choisissant cette épigraphe, M. Gallé a bien senti pourquoi nous sommes si fiers de vous et pourquoi nous vous aimons tant. »

M. Gallé a remis à M. Pasteur une lettre écrite sur vélin, où il explique son œuvre.

Collège de France. — Par décret du 29 avril, M. Philippe Berger, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est nommé professeur de la chaire de langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques.

M. Chavannes (Emmanuel-Edouard), agrégé de philosophie, attaché à la légation de France à Pékin, est nommé professeur de la chaire de langues et littératures chinoises et tartares-mandchoues.

M. Chuquet (Arthur-Maxime), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, est nommé professeur de la chaire de langues et littératures d'origine germanique.

Exposition de Chicago. — La délégation chargée de représenter le ministère de l'Instruction publique à l'Exposition universelle colombienne de Chicago (États-Unis) est composée ainsi qu'il suit :

MM. Jules Steeg, inspecteur général de l'enseignement primaire, directeur du Musée pédagogique; D. Charnay, explorateur; G. Compayré, recteur de l'Académie de Poitiers; Haller, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy; Chevrillon, chargé des cours de langue et littérature anglaises à la Faculté des lettres de Lille; Mlle Dugard, professeur de lettres au lycée Molière; M. Benjamin Buisson, directeur du collège Alaoui, à Tunis; Mlle Viaud, directrice de l'École normale d'institutrices de Douai; M. Henri Martin, directeur de l'École primaire supérieure, à Hirson (Aisne).

La 419e livraison de la *Grande Encyclopédie* (1) renferme une étude de M. G. Compayré sur l'emploi du *Fouet* en pédagogie et les biographies de Fouché par M. Aulard, du philosophe Fouillée par M. H. Marion, des savants Fourcroy et Fourier par M. Leon Sagnet, de Nicolas Fouquet et du philosophe socialiste Fourier par M. H. Monin qui a donné en même temps un exposé du Fouriérisme.

(1) H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 27 mars relative au Concours général des lycées et collèges des départements en 1893.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous adresser un tableau indiquant, pour les classes de mathématiques spéciales, de philosophie, de rhétorique, de première-sciences, de seconde et de troisième d'enseignement moderne, les dates des compositions du concours général entre les lycées et collèges des départements.

Conformément au vœu émis par la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, j'ai décidé que, cette année, à titre d'essai, les trois compositions du concours général de l'enseignement classique, donnant lieu aux prix d'honneur, auraient une durée de huit heures. Pour ces compositions, les élèves seront autorisés à apporter avec eux des provisions de bouche.

D'autre part, par ma circulaire du 11 février dernier, je vous ai fait savoir qu'il ne m'avait pas paru possible d'admettre, dès cette année, les élèves de la classe de première-lettres au concours général de l'enseignement moderne. J'ai décidé, toutefois, que les élèves appartenant à cette classe pourront être admis à concourir avec leurs camarades de la classe de philosophie pour la dissertation française et pour l'histoire naturelle (si cette dernière composition est désignée par le sort), sous la réserve qu'ils rempliront les conditions d'âge et de scolarité exigées par le règlement. Il n'y aura pas, pour ces élèves, de récompenses distinctes ; ils seront, s'il y a lieu, nommés à leur rang dans la liste des élèves couronnés en philosophie, avec la mention : élève de première-lettres d'enseignement moderne.

Vous voudrez bien notifier sans retard ces décisions à MM. les inspecteurs d'Académie, proviseurs et principaux de votre ressort académique, et leur rappeler en même temps les prescriptions de la circulaire précitée du 11 février dernier.

En ce qui concerne les formalités du concours, vous aurez à vous conformer aux instructions contenues dans la circulaire du 19 mai 1882, ainsi qu'au règlement pour le concours entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles. Ce règlement vous sera transmis ultérieurement.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès le 20 mai, pour chacun des lycées et collèges de votre ressort, la liste des élèves proposés pour le concours avec l'attestation du chef de l'établissement certifiant que tous les candidats remplissent les conditions réglementaires.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

Circulaire du 30 mars relative aux professeurs des cours accessoires dans les établissements secondaires libres.

Monsieur le Recteur, à la suite de l'enquête prescrite par mon Administration au sujet de la situation des étrangers exerçant dans les établissements libres d'enseignement secondaire, j'ai été consulté sur les deux points suivants :

1° Les professeurs de musique et des autres cours dits *accessoires* doivent-ils être inscrits sur le registre du personnel?

L'affirmative ne me paraît pas douteuse.

La loi du 17 mars 1850, les règlements et les circulaires qui s'y rattachent ne font aucune distinction entre les divers professeurs, en ce qui concerne l'inscription au registre et les conditions imposées aux étrangers.

D'autre part, l'inscription du 17 février 1851 dit : « Le règlement du 5 décembre 1850, en soumettant, conformément au vœu de la loi, les étrangers qui veulent enseigner en France à l'autorisation préalable, s'est uniquement proposé de protéger les établissements publics ou particuliers contre ces aventuriers sans patrie qui n'oseraient pas rendre compte de leurs antécédents. »

Dans ces conditions, les professeurs des cours accessoires, bien qu'ils n'aient pas avec les élèves un commerce aussi prolongé, ni aussi susceptible de conséquences morales que les professeurs chargés des enseignements principaux, n'en doivent pas moins présenter les plus sûres garanties d'honorabilité. Si, pour un étranger, ces garanties consistent, avant tout, dans la nécessité de « rendre compte de ses antécédents » et de fournir ainsi les moyens d'une enquête sérieuse, il est naturel de soumettre à cette enquête les professeurs des cours accessoires, au même titre que les autres professeurs et surveillants.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, si l'on sort un moment du domaine propre à l'enseignement, que l'obligation imposée aux étrangers, chargés d'enseignements accessoires, d'obtenir l'autorisation d'enseigner, en écartant ceux qui ne voudraient pas faire les démarches nécessaires à cet effet, constitue une protection légitime pour le travail des nationaux et peut même, en certains cas, être une précaution politique.

Pour ces divers motifs, j'estime qu'il y a lieu d'exiger que, dans les établissements libres d'instruction, les professeurs de musique, de dessin, d'escrime ou autres cours dits *accessoires*, figurent au registre du personnel, et que ceux d'entre eux qui sont étrangers soient munis de l'autorisation d'enseigner en France.

Je vous serai obligé d'inviter MM. les inspecteurs d'Académie à veiller tout spécialement, dans l'avenir, à ce que ces prescriptions soient rigoureusement observées.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

CHARLES DUPUY.

BIBLIOGRAPHIE

Gaston May et Henri Becker, *Précis des institutions du droit privé de Rome.*— Eugène Dutoit, *L'Enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Allemagne.* — C. de Varigny, *La Femme aux États-Unis.* — F.-A. Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française.* — Athanasius Zimmermann, *Englands œffentliche Schulen von der Reformation bis zur Gegenwart.*

Précis des institutions du droit privé de Rome, par Gaston May et Henri Becker. Paris, Larose, 1892. xx-273 pages in-12. — *Eléments du Droit romain*, par Gaston May, 2e édition 1892, viii - 676 pages in-8°. — Le premier de ces ouvrages comble une lacune. Il ne s'adresse pas aux juristes de profession. Il a surtout pour but de rendre plus facile et plus profitable, pour tous ceux qui s'occupent de littérature latine, la lecture des écrivains latins. Les œuvres littéraires des Romains sont en effet pleines de souvenirs et d'expressions empruntés à la vie juridique. Cicéron, par exemple, ne cesse jamais d'être jurisconsulte; ne trouve-t-on pas dans les œuvres de Plaute, d'Horace, de Tacite une foule de mots et surtout de pensées qui ne peuvent être parfaitement compris de ceux qui ignorent le droit romain ? Or la plupart de nos professeurs de littérature et d'histoire n'ont, en fait de droit, que des connaissances très superficielles. Ils croient comprendre cette science difficile sans l'avoir étudiée, et se contentent en réalité d'une demi-lumière, qui est très voisine de l'obscurité. Parfois ils adoptent un sens fort éloigné de la pensée de l'auteur; ou bien, lorsqu'ils parlent de l'histoire de Rome, ils méconnaissent (avec les meilleures intentions du monde) le rôle des institutions juridiques dans la vie du peuple, et l'influence qu'elles ont eue sur la formation du caractère des Romains. Le volume de MM. May et Becker, produit de la collaboration intelligente d'un juriste érudit et d'un lettré résolu à voir clair dans un grand nombre de passages d'auteurs latins, est un exposé élémentaire des institutions du droit civil de Rome. Bien que très sommaire, ce livre me paraît écrit cependant pour des esprits déjà mûrs, et il renferme, en somme, à peu près tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour bien comprendre les auteur latins. — Les deux collaborateurs ont certainement rempli avec talent leur programme : leur exposition est toujours claire et leur style toujours précis. Ils ont eu soin d'appuyer leur exposé des règles du droit civil, de citations exclusivement empruntées aux auteurs classiques (ce qui, par parenthèse, rend ce livre utile même aux professeurs de droit). Ce petit ouvrage me paraît aussi très propre à montrer comment la pratique du langage immuable des lois et l'usage des formules rigoureuses de la procédure a contribué à donner à la langue des Romains quelques-unes de ses qualités principales. L'esprit des écrivains latins a été envahi par le langage du Forum

et c'est pourquoi le rapport intime de l'art littéraire et de la science juridique peut être regardé comme l'un des caractères essentiels de l'esprit romain lui-même.

Je n'irai pas jusqu'à dire que le précis un peu sec de MM. May et Becker donnera à ceux qui s'en contenteront une intelligence complète du droit romain. Il rendra du moins beaucoup plus facile pour eux la lecture d'ouvrages plus approfondis. Et parmi ces ouvrages je recommanderai les excellents *Eléments du droit romain* de M. May, dont une seconde édition a paru récemment. Pour venir après beaucoup de manuels analogues, et ressembler un peu à ceux qui l'ont précédé, celui-ci n'en est pas moins digne d'une mention. C'est, à mon avis, le meilleur à indiquer aux candidats à la licence et les candidats au doctorat s'en serviront eux-mêmes avec profit. Je féliciterai M. May d'avoir renoncé plus franchement que ses devanciers à la méthode exégétique, et d'avoir su donner à son exposé plus de vie et de mouvement; il a cherché, avec un soin dont on lui saura gré, à retracer l'évolution de chacune des institutions dont il parle. Il n'est personne, fût-il même étranger au droit), qui ne lise avec intérêt les passages relatifs à l'organisation de la famille (p. 66) ou de la propriété (p. 130); toute la partie consacrée à l'organisation judiciaire et aux actions est fort bien traitée. L'auteur s'est largement inspiré des travaux de Ihering et de Summer Maine qui ont exercé une influence si salutaire sur notre jeune école; il ne se contente pas de mettre en lumière l'art consommé avec lequel les jurisconsultes romains maniaient l'outil de la déduction, et le sens pratique avec lequel ils corrigeaient au besoin l'œuvre de la logique, il est aussi de ceux qui savent montrer comment le droit construit la charpente des sociétés, règle l'épanouissement de la vie, et ressuscite le passé aussi sûrement que l'histoire.

GEORGES BLONDEL.

L'Enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Allemagne, par EUGÈNE DUTOIT (1 vol. in-12, Paris, Arthur Rousseau, 1893). — Les deux premiers chapitres du mémoire de M. Dutoit sont consacrés à un exposé général de l'organisation du haut enseignement en Allemagne, qui pour être exact n'en est pas moins dépourvu de nouveauté. Les travailleurs qui, après avoir étudié quelque temps de l'autre côté du Rhin, se proposent de communiquer leurs impressions au public, devraient cependant se rendre compte que les méthodes et les systèmes adoptés chez nos voisins commencent à être connus en France et qu'il est inutile de revenir à satiété sur des particularités qui ont déjà fourni la matière de maint mémoire détaillé. Les 68 premières pages de ce livre auraient donc pu être fort abrégées, sans que l'exposé qui les suit perdît quelque chose de sa clarté. Il est vrai qu'il devenait alors difficile de faire un livre de format suffisamment respectable (1). Cette remarque faite, nous reconnaissons volontiers que la seconde partie du volume, plus particulièrement consacrée à l'enseignement juridique,

(1) C'est probablement pour le même motif que nous trouvons à la fin du volume plusieurs appendices qui, n'ayant qu'un rapport éloigné avec le sujet même du mémoire, auraient pu être supprimés sans inconvénient, par exemple le discours rectoral de Munich déjà publié ici même, en 1892.

est intéressante et qu'elle renferme un certain nombre d'observations judicieuses. L'auteur, qui est professeur de droit à la Faculté libre de Lille, connait bien son domaine. Il signale avec justesse la part des jurisconsultes dans le mouvement historique de l'Allemagne contemporaine et montre le rôle considérable que le droit romain continue de jouer dans l'éducation juridique des étudiants allemands. Après avoir passé en revue les différentes branches de la science du droit, en indiquant les tendances générales, l'esprit et les méthodes qui président à l'enseignement de chacune d'elles, il examine, dans un chapitre particulier l'importante question des examens et insiste ensuite avec raison sur l'organisation des études économiques qui occupent aujourd'hui dans la plupart des universités une place si considérable. Le dernier chapitre traite des différents séminaires juridiques et économiques que M. Dutuit a visités. Il fait un grand éloge de celui que dirige à Berlin M. Eck, professeur de droit romain, et s'efforce de mettre en relief les nombreux avantages que présentent ces sortes d'institutions. Il n'y a rien de bien original dans ces remarques, mais il est aisé de voir, par certaines comparaisons faites au passage par l'auteur, qu'il ne faut point perdre l'occasion de les renouveler. Les conférences instituées depuis quelques années dans nos Facultés de droit n'ont, assure-t-il, aucun rapport appréciable avec les séminaires d'outre-Rhin. « Elles ont pour but essentiel la préparation aux nombreux examens qui sont échelonnés sur toute la durée des études juridiques. Tout se borne en général à la revision des cours et à la repasse des principales matières, par le système des interrogations. Très efficaces pour la préparation des examens, ces conférences peuvent développer le facile langage, la précision et l'énergie de la pensée, mais elles ne contribuent que très indirectement à la formation scientifique et au développement de l'effort personnel. » S'il en est ainsi, les observations de M. Dutuit sont bonnes à méditer, et il n'y a plus lieu de se plaindre qu'il les ait faites même après d'autres. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir donner à son travail une allure plus vivante, et plus variée. Quelques silhouettes de professeurs eussent été les bienvenues : elles auraient contribué à animer ces pages trop imprégnées de statistiques. Constatons en passant, avec plaisir, que la *Revue* a fourni à ce mémoire de nombreux et utiles éléments d'information, ainsi que l'auteur s'est plu lui-même à le reconnaître.

La Femme aux Etats-Unis, par C. de Varigny (1 vol. in-18 jésus, Paris, Armand Colin, 1893). — Il y a dans ce livre bien des anecdotes piquantes et des réflexions pleines de justesse. C'est-à-dire qu'il a toutes les qualités requises pour instruire en amusant et que M. de Varigny a su éviter l'écueil qui se présentait à lui, en se gardant de tout exposé pédant et doctrinaire. L'auteur indique d'abord, dans une rapide esquisse des commencements de la république américaine, comment le rôle et l'influence de la femme ont grandi progressivement sur ce sol nouveau. Nous assistons ainsi à la formation du type particulier dont l'étude fera l'objet des pages qui suivent, type qui se trouve constitué dès le commencement de ce siècle. Dans les femmes de cette époque, aïeules de celles d'aujourd'hui, nous pouvons déjà noter les traits caractéristiques de leurs descendantes : les libres allures, la prudence instinctive, puis raisonnée, l'art de se conduire, la conscience de leurs avantages, de même que

chez les hommes d'alors nous constatons le respect de la femme appris de bonne heure dans l'éducation commune, aussi bien que les sentiments chevaleresques qu'inspirent sa faiblesse physique et ses charmes. Dès le début, par la force des choses, par l'émigration lointaine, par les souffrances et les luttes partagées, elle s'est trouvée la compagne et l'égale de l'homme. A aucune époque, elle n'a été considérée comme son inférieure ainsi qu'elle le fut en Europe. Rapidement même, son ambition s'est élevée plus haut et elle a aspiré à la prépondérance. A mesure que la civilisation s'étend, il se trouve que, dans un champ d'activité plus rémunérateur et plus vaste, la tâche de l'homme est plus absorbante, pendant que celle de la femme devient plus légère. Affranchie des pénibles travaux qui incombaient aux premières émigrantes, elle n'a plus, comme elles, à pétrir et à cuire le pain, à confectionner les vêtements de la famille, à faire œuvre de servante ; elle a des loisirs pour cultiver son esprit, pour élargir le cercle de ses connaissances, et, dans le domaine intellectuel que l'homme est contraint par un labeur incessant d'abandonner trop tôt, elle va régner sans conteste et sans rivaux. Aux charmes de son sexe elle unira ceux d'une supériorité de culture et de savoir que, de longtemps, l'homme ne pourra lui disputer. Là est le secret de la suprématie que la femme américaine a su conquérir et qu'elle ne semble pas près d'abandonner. Il est juste de reconnaître cependant que cette toute-puissance ne va pas pour elle sans quelques inconvénients. Trop souvent, les hommages dont on l'entoure légitiment à ses yeux ses exigences et ses fantaisies. Sûre du respect de tous, certaine de conférer une faveur en demandant un service, elle se meut à l'aise dans cette atmosphère de galanterie qui s'adresse à son sexe plus qu'à sa personne et qui devient banale par son développement même. En somme, un fait frappe à tout instant l'observateur le moins attentif, c'est que, dans tous les endroits, publics ou privés, au théâtre et dans les hôtels, dans les chemins de fer et à bord des bateaux à vapeur, dans les restaurants et dans les magasins, dans la rue comme au parc, dans les salons et dans la maison paternelle, la femme est reine. Après nous avoir ainsi exposé les privilèges et les droits du sexe faible, l'auteur entreprend de nous montrer l'usage qu'en fait ce dernier, dans les principales phases de l'existence. Nous assistons d'abord à la flirtation, dont les dangers et les abus ne sont pas passés sous silence. La question des procès pour refus de mariage donne naturellement lieu à une énumération d'exemples amusants. Cependant, la campagne matrimoniale se poursuit, conduite avec un art surprenant et le mariage est enfin conclu. C'est ici que l'auteur nous trace de la vie de la femme mariée, de ses obligations, de son genre de vie, du rôle de l'argent et des préjugés aristocratiques dans les relations mondaines, un tableau vraiment coloré. Mais les meilleures pages du livre, en tout cas celles qui ont peut-être le plus de portée, sont relatives à la question du divorce aux États-Unis. On comprend parfaitement, grâce à cet exposé, comment il se fait que les liens du mariage, qu'on pourrait supposer plus solides et plus respectés dans ce pays que dans tout autre, y deviennent de plus en plus lâches. La cause principale de cet état de choses gît pour M. de Varigny dans la multiplicité des lois relatives au mariage et au divorce. A propos des déclassées, l'auteur nous conte la curieuse histoire de Bell Starr et, à propos du rôle de l'argent, celle non moins instructive

de Jay Gould, le roi de l'or. Il nous trace ensuite une intéressante biographie d'Elisabeth Patterson, et conclut en affirmant que si l'Union américaine est aujourd'hui l'un des premiers pays du monde, elle le doit en grande partie à la femme américaine qui fut et qui est encore un important facteur de son étonnante prospérité.

Études et leçons sur la Révolution française, par F.-A. AULARD (1 vol. in-12, Paris, Félix Alcan, 1893). — M. Aulard a réuni dans ce volume un certain nombre de leçons professées à la Faculté des lettres de Paris, de 1886 à 1892. La leçon d'ouverture, prononcée lors de la création du cours, forme le premier morceau de ce recueil. L'auteur y expose de la manière la plus précise la méthode et l'esprit qui doivent présider à son enseignement. On sait que cette franchise n'a pas eu le don de plaire à tout le monde, mais les attaques dont, dès le début des cours, son programme s'est trouvé l'objet, n'ont point arrêté ce travailleur convaincu. Il a continué de parcourir d'un pas assuré le chemin qu'il se proposait d'explorer, persuadé que ses travaux démontreraient un jour mieux que toute discussion la légitimité de son entreprise. Aujourd'hui, il peut se dire, non sans quelque fierté, que sa cause est définitivement gagnée. L'étendue et la solidité de ses recherches, l'ingéniosité de sa critique ont conquis au savant professeur une autorité que l'on ne songe plus à mettre en question, dans les milieux éclairés. L'histoire de la Révolution est entrée, grâce à lui, dans le domaine de l'enseignement et elle y restera. Parmi les études qui composent le recueil de M. Aulard, nous signalerons plus particulièrement celles relatives au serment du Jeu de paume, à André Chénier homme politique, et à la proclamation de la République en 1792. L'auteur a su, au moyen d'investigations habiles, renouveler des sujets qu'on pouvait croire épuisés. Les pages relatives à Danton forment le morceau de résistance du volume. C'est une apologie non déguisée, dont on n'est pas obligé d'accepter toutes les conclusions, mais dont plusieurs parties importantes sont vraiment probantes. La passion n'est pas absente de ces pages, il faut le reconnaître, mais on comprend qu'en présence des attaques excessives dont la probité du ministre de la justice de 1792 a été l'objet, le ton de son défenseur se hausse un peu. L'article intitulé : « Les responsabilités de Carnot » fait bonne justice d'une légende grâce à laquelle l'*organisateur de la victoire* passe pour être demeuré totalement étranger aux violences de la Terreur. M. Aulard se refuse à voir en lui l'honnête homme neutre que l'on a voulu séparer de ses contemporains. Les textes qu'il accumule montrent que Carnot fut bien de son temps et qu'il fut à son heure un révolutionnaire ardent, obéissant aux passions de son cœur, aux colères de sa raison. Les études suivantes sont consacrées à une gazette militaire, à l'art et à la politique, en l'an II, à la presse officieuse sous la Terreur. D'énergiques pages sur les apologistes de Robespierre et sur le gendarme Méda terminent le recueil. Il est assez curieux de constater combien cette question du suicide de Robespierre est obscure et malaisée à résoudre. On peut voir, par cet exemple, à quelles difficultés se heurte la critique, quand elle procède d'un scepticisme de bon aloi, et quand elle veut faire la lumière sans arrière-pensée d'apologie ou de dénigrement,

Englands œffentliche Schulen von der Reformation bis zur Gegenwart. Ein Beitrag zur Culturgesichichte, von ATHANASIUS ZIMMERMANN S. J. (1 vol. in-8°, Fribourg en B., Herder, 1892). — Le travail du P. Zimmermann mérite d'être signalé, parce qu'il renferme beaucoup de faits et que, composé avec soin, il trace, sous une forme concise, un tableau d'ensemble des destinées de l'enseignement secondaire en Angleterre, depuis la Réformation jusqu'à nos jours, tableau qui faisait défaut jusqu'à présent. L'auteur a constaté avec raison que les études préparatoires, sans lesquelles il n'est pas possible d'entreprendre une histoire complète de l'enseignement, analogue à celle que le Dr Paulsen a composée pour l'Allemagne, manquaient encore en Angleterre. Il se propose donc de fournir une esquisse qu'il n'a nullement la prétention de croire définitive. Après avoir exposé rapidement la situation des écoles moyennes à la veille de l'avènement d'Henri VIII, il affirme que sous le règne de ce roi la décadence de ces établissements et, d'une manière générale, de la culture classique s'accentua rapidement. On conçoit que le P. Zimmermann ne soit pas porté à manifester à l'égard de ce règne une bienveillance excessive. Par contre, il insiste sur les services rendus par Édouard VI à la cause des écoles moyennes. Après avoir passé rapidement sur le règne de Marie, il montre combien le long gouvernement de la reine Élisabeth fut favorable à l'extension de l'enseignement public. De 1558 à 1602, un nombre considérable d'écoles furent fondées. Le mouvement qui s'était déjà manifesté sous le gouvernement de Marie en faveur de ces sortes de fondations put alors se développer dans des circonstances plus favorables. Le besoin d'établissements de ce genre se fit si vivement sentir que les bourgeois d'une foule de villes demandèrent à des souscriptions publiques et à la générosité des citoyens les ressources que l'on se contentait jusqu'alors de solliciter de la munificence des rois, des évêques ou des couvents. Dans certains endroits l'administration municipale s'occupa officiellement de constituer ces fondations. Élisabeth elle-même s'intéressa beaucoup à cette question. Plusieurs écoles supprimées sous Edouard VI ou sous Henri VIII, comme celles de Penrith, de Tamworth, de Feversham, furent rétablies. La reine fonda directement vingt-deux écoles et donna son nom à un plus grand nombre d'autres encore. Un agréable chapitre est consacré à une esquisse générale de la vie scolaire au XVIe siècle. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses intéressants développements sur le régime des écoles tant au XVIIe et au XVIIIe siècle, que dans celui-ci. Qu'il nous suffise de dire que le côté actuel et pratique n'est nullement laissé de côté dans cette étude, que les plus graves questions de l'éducation morale et physique y sont traitées et qu'on trouve, au cours de ces pages, à côté d'une partie historique élaborée avec soin, des aperçus sur la situation présente de l'enseignement secondaire en Angleterre qui, tout en provoquant la discussion sur certains points, n'en méritent pas moins d'attirer l'attention.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29933.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

UN LIVRE DE M. GRÉARD

NOS ADIEUX A LA VIEILLE SORBONNE (1)

Nous avons, depuis cette année, la bonne fortune de posséder une Histoire de l'ancienne Sorbonne écrite par celui qui préside aux destinées de la nouvelle. Ce livre est du petit nombre de ceux dont on peut dire qu'il y a étroite harmonie, et presque identification, entre l'œuvre et l'auteur. Plus qualifié que personne pour traiter un pareil sujet, M. Gréard a voulu mettre ici, au service d'une science étendue et toujours exacte, l'élégance et la délicatesse de son talent d'écrivain. De là l'originalité de cet ouvrage, où l'art n'est jamais gêné par l'érudition, où le document soutient la pensée, sans la retarder ni l'alourdir. Une annotation abondante et d'aspect sévère fait d'autant mieux ressortir, par effet de contraste, l'agrément du récit, des anecdotes et des portraits tracés de cette main fine et alerte qui met tout en relief. L'auteur aura résolu ce problème difficile de plaire au public lettré, tout en donnant satisfaction aux légitimes exigences des savants.

Pour réussir aussi bien, il ne suffit pas de posséder son sujet, il faut l'aimer. M. Gréard se plaît évidemment dans ce domaine de Richelieu et de Robert Sorbon, qui est devenu le sien : il en parle avec une tendresse émue et mélancolique. Ne dirait-on pas qu'il regrette ces vieux bâtiments dont les derniers débris vont disparaître ? Il y trouve une « grandeur sereine » et comme une poésie dont lui-même s'inspire très heureusement : « Je n'ai jamais mieux compris, — dit-il quelque part, — le charme austère de la vieille

(1) Paris, Hachette et Cie, 1893, 1 vol. in-8°, illustré de 5 gravures et de 14 plans.

Sorbonne, que le soir, après que l'activité du jour a cessé, alors qu'au loin les bruits de la ville commencent à s'éteindre et qu'avec le calme de la nuit qui s'annonce, la paix de cette solitude, peuplée de tant de souvenirs, enveloppe la pensée, la repose et l'élève. » Il l'aime aussi quand elle est animée et vivante, sous l'aspect qu'a saisi le pinceau de Lansyer, « le jour de nos grandes fêtes scolaires, lorsque, au soleil de thermidor, les robes des Facultés flamboient, et que maîtres, familles et élèves se mêlent dans un joyeux tumulte de félicitations, dont on croit entendre les éclats ». Il l'aime, enfin, cette Sorbonne d'autrefois, même dénudée et vide et surtout la grande cour intérieure « avec son orientation si exacte que le soleil y vient en un jour toucher les trois méridiens, avec sa belle ordonnance dont les pavillons en saillie interrompent, sans la briser, la ligne harmonieuse; avec son perron, qui forme à l'église une sorte de parvis et en recule si heureusement la perspective ». On voit que M. Gréard ne se contente pas de parler de la Sorbonne, et qu'au besoin il sait la peindre. Ce mot convient ici de toutes façons : car l'auteur s'est défendu de faire une histoire : il a voulu, dit-il, présenter un « simple tableau ». Soit : mais dans ce tableau se déroule la destinée entière de la Sorbonne, depuis la fondation de l'humble collège légué par Robert aux « pauvres étudiants » jusqu'à la transformation somptueuse qui achève de s'opérer aujourd'hui, en passant par le palais que Richelieu édifia à la gloire de la théologie, par le Musée des arts qu'y installa l'Empire, par la grande école d'enseignement oratoire où s'illustrèrent les professeurs de la Restauration. Tout l'essentiel est dit et sur preuves. Qu'aurait fait de plus un historien ?

On ignore la date précise de la fondation de l'*hospitium Sorbonæ*, mais on connaît bien son auteur, un chanoine de l'Église de Paris, théologien et prédicateur en renom, qui a beaucoup écrit et surtout beaucoup parlé. Très en faveur à la cour de saint Louis, Robert Sorbon fut pourtant le contraire d'un courtisan ; il avait l'esprit libre et la langue rude. Ce clerc déteste les bigots et les hypocrites « chauves-souris qui, selon l'heure, montrent les pattes ou les ailes, papelards qui disent onctueusement : Priez pour moi, font le coq mouillé et contrefont la Madeleine, se moquent des béguins, jettent la grande soutane ronde aux larges manches et revêtissent le manteau de brunète ouvert par devant et par derrière, à manches étroites et fourré de raie ». Ce théologien ne veut pas qu'on abuse de la théologie ; il se moque avec esprit « des grands docteurs qui, tout le long de l'année, poussent leurs raisonnements et ne gagnent pas une âme à Dieu ». Universitaire de goût et de

profession, mais trop clairvoyant pour ne pas voir les défauts du grand corps dont il est membre, il reconnaît que « si un maître donnait une bonne prébende cathédrale à chacun de ses écoliers, fût-il ignorant entre tous, il aurait bientôt classe pleine ». On se plaignait donc déjà, dans la primitive Université que l'amour désintéressé de la science ne fût pas la vertu de l'étudiant?

Robert Sorbon est encore moins tendre pour le chef officiel de l'Université, le chancelier de Notre-Dame. Il lui reproche, sans ambages, de distribuer la licence au gré de ses intérêts, dispensant les grands de l'examen, laissant même fléchir sa conscience de juge devant les sollicitations et les cadeaux. Qu'on ne s'étonne pas d'une accusation aussi grave. Selon l'heureuse formule de M. Gréard, « l'Université, à l'origine, ne fut autre chose qu'un syndicat de défense contre les abus d'autorité du chancelier » : syndicat des écoliers d'abord, puis des maîtres, enfin des maîtres et des écoliers réunis. Ces syndiqués firent beaucoup de bruit, et abusèrent, comme toujours, de leur union : mais ils avaient au moins le mérite de mener une vie plus que simple et de savoir se contenter de peu. Ils professaient et étudiaient dans des conditions déplorables. Leurs grandes rues universitaires ne seraient pour nous que d'infectes ruelles. Les cours se faisaient souvent dans des bouges, le maître lisant sur un escabeau, l'étudiant, assis sur la paille, prenant des notes, à côté ou au-dessus d'établissements innommables. L'écolier logeait où il pouvait, « dans les caves, dans les greniers, dans les échoppes construites à son usage », tristes logis que le bon bourgeois parisien faisait payer très cher, si cher qu'on dut réprimer cette exploitation scandaleuse et imposer aux propriétaires une taxe des loyers.

Quand les ordres monastiques et surtout les ordres mendiants commencèrent, sous le règne de saint Louis, à prendre part au mouvement scolaire et se firent place (un peu par force et grâce à la protection du roi) au sein de l'Université, leurs professeurs et leurs étudiants, nourris et logés aux frais de la congrégation, se trouvèrent infiniment mieux traités que les pauvres clercs isolés. Ceux-ci, en attendant un bénéfice, mouraient de faim, et souffraient, en outre, de la concurrence que leur faisaient les candidats moines, non moins âpres que les autres à la poursuite des situations bien rentées. Robert Sorbon s'inspira donc à la fois d'une idée charitable et d'une pensée de réaction contre l'invasion de l'Université par l'élément monastique. Il fallait donner un asile aux maîtres et aux étudiants sans ressources, à ceux du moins qu'attiraient les sévères jouissances de la carrière théolo-

gique. Il était nécessaire aussi de prévenir l'accaparement de la théologie par les ordres religieux, et de lui rendre le caractère d'étude libre, la hauteur de vues et la sérénité scientifique qu'elle avait perdus ou était exposée à perdre dans les couvents. Après cette fine analyse des mobiles qui incitèrent le fondateur de la Sorbonne, M. Gréard le montre à l'œuvre, demandant pour sa maison le patronage des rois et des papes, appelant sur elle les libéralités de ses amis, et lui faisant, avec une générosité sans réserve, le sacrifice de sa propre fortune. Ce théologien était heureusement doublé d'un homme d'affaires. M. Gréard a compté, de 1245 à 1274, cent quarante et un contrats d'acquisitions ou d'échanges signés de Robert Sorbon. Ainsi fut constituée, grâce à l'abnégation et à la persévérance infatigable d'un homme de bien, une des écoles les plus célèbres du moyen âge, à qui échut cette fortune singulière de faire oublier la Faculté de théologie dont elle n'était qu'un élément, et de personnifier, aux yeux de l'étranger, toute la gloire et toutes les forces actives de l'Université de Paris.

L'auteur du livre que nous avons sous les yeux est, avant tout, un moraliste et un psychologue. Il voit, avec une rare justesse de coup d'œil, la forme extérieure des institutions ; mais l'esprit et la vie morale qui les animent, l'intéressent, encore davantage. L'âme de la Sorbonne, aux différentes époques de son existence, voilà ce qu'il a voulu saisir et nous montrer. Dès sa fondation même, la maison de Robert apparaît avec le double caractère qu'elle conservera fidèlement à travers les siècles. « Faite pour les pauvres, elle doit rester pauvre, » dit M. Gréard. Ceux qui y vivront auront le nécessaire, rien de plus. Le luxe en est banni, et la seule richesse qui s'y développera, sera d'ordre intellectuel : la bibliothèque. De plus, elle est et restera indépendante des pouvoirs établis. La Sorbonne ne ressemble pas au collège de Navarre, sa rivale théologique : elle n'est pas née et alimentée d'une donation royale, soutenue et subventionnée par l'État : elle doit son origine et son développement à l'initiative privée, à la générosité de quelques particuliers. Créée libre, elle ne cessera jamais de s'appartenir. Les pouvoirs généraux du siècle, la royauté et la papauté, n'ont aucun droit d'intervention dans ses affaires propres et dans son organisation intérieure. L'autonomie des Sorbonistes est absolue.

Entrons, à la suite de M. Gréard, dans cette Sorbonne du XVIe siècle que Luther proclamait la plus illustre « et la plus excellente école » du monde, « le lieu le plus agréable de la ville ».

Nos théologiens sont bien chez eux, car la rue actuelle de la Sorbonne, qui s'appelait primitivement la rue Coupe-Gueule, est devenue, dès le temps de la fondation, leur propriété exclusive. Ils l'ont fermée aux deux bouts « pour protéger la retraite des pauvres maîtres contre les entreprises ou le tapage des mauvais garçons » : d'où son nom nouveau de rue des Deux-Portes. Le long de cette voie se développe l'ensemble des bâtiments du collège : « la maison de Robert d'un aspect monumental, une sorte de forteresse, la série des maisons des hôtes et des sociétaires, la chapelle avec ses trois tours octogones et l'entrée du collège de Calvi : à l'intérieur, deux cours séparées l'une de l'autre par des degrés et, dans la partie supérieure, un jardin ; au delà, d'une part, les deux bibliothèques dans un bâtiment isolé et entourées de leur portique ; d'autre part, se rattachant à l'extrémité du collège de Calvi, le logis des bénéficiaires, des clercs ou des étudiants hospitalisés dans la Maison : par derrière et fermant l'enceinte, un autre jardin plus étendu ». Dans cet asile de la théologie vivent trois catégories de personnes : les *hôtes* et les *associés*, l'élément essentiel de la maison, élus par cooptation, après enquête et examen, et les *bénéficiaires*, étrangers admis temporairement ou étudiants assistés. L'égalité la plus stricte règne entre tous les membres de la communauté, qui mènent la même vie, jouissent des mêmes droits, et font les mêmes exercices; mais les associés, *socii*, ont le privilège de nommer et de fournir des administrateurs du collège. A leur tête est le *proviseur*, nommé à vie, « chargé d'embrasser l'ensemble des intérêts généraux, de traiter les affaires du dehors et de prononcer en dernier ressort sur les questions de discipline ». Au-dessous, viennent les fonctionnaires élus pour un an, le *prieur*, sorte de sous-directeur qui garde les clefs de la Maison et veille à la régularité des études et des examens; le *procureur*, économe chargé du temporel, le *bibliothécaire* et le *greffier*. Trois sortes de conseils restreints, fonctionnant en permanence, et des assemblées particulières et générales, décident, à la pluralité des voix, sur les affaires d'intérêt commun, et représentent le droit de surveillance et de contrôle qui appartient à la communauté tout entière.

Ainsi organisée, la Sorbonne apparaît comme une société jalouse de son indépendance, possédée au plus haut degré de l'esprit de *self government*, et qui n'obéit qu'à la loi, c'est-à-dire à la règle donnée par le fondateur. Dans l'ordre matériel, cette règle ordonne la communauté des repas et l'uniformité du costume, tout en laissant au sociétaire la jouissance d'un mobilier

et d'une chambre spéciale; elle écarte de la maison les étrangers et les femmes; mais, pour entretenir le sentiment de solidarité entre les membres, elle permet les repas de bienvenue, les agapes solennelles, à l'occasion de la réception d'un hôte, d'un associé ou de certains examens. Dans l'ordre intellectuel, elle prescrit les exercices qui ont pour but de préparer et de fournir un personnel d'élite à la prédication et au professorat. Ces exercices consistent surtout dans la lecture et le commentaire de la Bible et des écrits théologiques, la dispute et le sermon. Les professeurs ne viennent pas du dehors : on les prend exclusivement dans la maison, parmi les hôtes et les associés qui ont les grades et la capacité nécessaires. Leur enseignement ne s'adresse pas seulement aux membres de la communauté : la Sorbonne a ses écoles extérieures et publiques où se pressent les auditeurs bénévoles.

Les travaux des maîtres et des élèves sont surtout théologiques, ainsi que le veut la spécialité de l'établissement; et les études de théologie y ont pris le caractère qu'elles avaient partout au moyen âge. Elles sont surtout une application de la dialectique aux textes des livres saints et des Pères. M. Gréard remarque cependant que le fondateur de la Sorbonne semble avoir voulu réagir contre la stérilité de l'esprit scolastique, en s'attachant aux choses plus qu'aux mots, et en donnant pour base à la théologie « une philosophie particulièrement tournée vers la morale ». C'est dans cet esprit que se développa, par la suite, l'enseignement des maîtres sorbonniens, gens instruits d'ailleurs et pourvus, pour la plupart, de leurs diplômes de droit et de médecine. Leurs connaissances avaient un caractère encyclopédique qui est la marque du temps; nulle part « l'éducation littéraire n'était aussi prisée que chez eux ». Un prieur de la Sorbonne écrira ces lignes que M. Gréard relève avec raison : « L'exercice et la profession des lettres sont la principale cause de la grandeur et de la conservation de la Société; c'est par la profession des lettres humaines et de la philosophie que nous avons trouvé des hommes capables de remplir les chaires de théologie. » Il ne faut donc pas voir, dans les Sorbonistes de la période ancienne, des esprits exclusifs et étroits, uniquement attachés à la tradition scolaire, fermés aux influences extérieures et au progrès de la pensée. M. Gréard défend, sur ce point, la Sorbonne du moyen âge, avec la même vivacité qu'il mettra plus tard à écarter de celle des temps modernes le reproche d'intolérance et de fanatisme. Il veut que la Maison ait été « profondé-

ment » pénétrée de l'esprit de la Renaissance. « On n'appréciait pas seulement, ajoute-t-il, l'utilité supérieure de la connaissance de l'antiquité, on en goûtait le charme. Certains procès-verbaux l'attestent : ces Sorbonistes tournaient agréablement les vers latins, se piquaient dans leur prose d'élégance classique et citaient couramment Virgile, Ovide, Sénèque. A la table commune, ils devisaient de littérature profane. Elle contribuait à entretenir les bons rapports et la gaieté. »

Certains critiques, à qui le moyen âge et ses corps privilégiés inspirent peu de sympathie, seront moins favorables que M. Gréard aux habitants du docte collège. Peut-être lui reprocheront-ils de mettre surtout en lumière les beaux côtés de l'institution. N'est-ce pas son droit? Il dépeint la Sorbonne en ami de la maison, mais aussi en juge équitable, qui ne se croit pas tenu de dissimuler les taches et de jeter un voile sur les défauts. Si bien choisis qu'ils fussent par les électeurs, les Sorbonistes étaient de leur temps. Ils vivaient à une époque de tempéraments emportés, d'esprits excessifs et processifs, de mœurs brutales et grossières. L'historien de la Sorbonne laisse voir qu'elle ne fut pas toujours ce temple de la science et de la paix, où l'âme repliée sur elle-même, à l'abri des agitations du dehors, ne songe qu'au perfectionnement moral et aux sereines jouissances de l'étude. On ne faisait pas que discuter dans la maison de Robert; on s'y disputait haut et ferme; parfois même on s'y battait. M. Gréard cite de nombreux procès-verbaux d'assemblées où il est question des querelles de ces clercs, des injures et des coups qu'ils échangeaient. Les couteaux même entraient en jeu, Que les élèves, jeunesse ardente, en vinssent à ces extrémités, passe encore : mais il arrivait trop souvent que les maîtres, cédant aux passions batailleuses, donnaient le plus fâcheux exemple. Je serais étonné, bien que le livre ne le dise pas, que les élections des fonctionnaires de la Maison n'aient pas été plus d'une fois l'occasion de troubles profonds, de scissions éclatantes et de démêlés violents. Toutes les communautés autonomes du moyen âge ont souffert de ce mal intérieur. Les théologiens d'alors n'étaient guère moins exposés que les autres hommes aux orages de la liberté. Quoi qu'il en soit, tranquille ou non, la Sorbonne demeura, pendant les trois siècles qui ont suivi la mort de son fondateur, l'objet d'une admiration universelle, que justifièrent les succès de ses disciples et sa prospérité croissante. Établissement cosmopolite au début, comme l'Université de Paris elle-même, ouverte aux seuls Français depuis le XV[e] siècle, la

maison de Robert servit de modèle à la plupart des collèges que la charité privée multiplia au quartier Latin. Elle survécut à leur décadence, et quand beaucoup d'entre eux disparurent, elle n'en devint elle-même que plus grande. Le nom d'associé était un titre d'honneur; on briguait longtemps d'avance les chambres fournies aux résidents; on se disputait même l'avantage d'être locataire dans un des immeubles de la Sorbonne. Bref, il semblait que dans ce coin du vieux Paris, compris entre le cloître Saint-Benoît, la rue Saint-Jacques, la rue de la Sorbonne et la rue des Poirées, se fussent concentrés le foyer de lumière qui éclairait l'Europe et toute la splendeur intellectuelle de la capitale et de la nation.

Ce fut précisément pour prendre sa part de cette gloire, comme il touchait à tout ce qui se faisait de grand dans le pays, que le cardinal de Richelieu ordonna, en 1627, la reconstruction de la Sorbonne sur les plans de l'architecte Lemercier. Alors s'élevèrent les bâtiments et l'église que nous voyons aujourd'hui, œuvre que les contemporains trouvèrent grandiose, digne en tous points de l'homme d'État qui personnifiait, mieux que le roi, la puissance royale. Richelieu n'en vit pas la fin, mais il s'y attacha avec passion. Il voulut que sa dépouille mortelle reposât dans ce sanctuaire de la théologie somptueusement réédifié. La transformation matérielle du vieux collège de Sorbon ne paraissait pas devoir en changer le caractère. La Société prétendit rester fidèle à ses traditions; elle refusa la dotation royale qui lui fut offerte et qui semblait cependant nécessaire pour rétablir l'ordre dans ses finances. Richelieu n'avait pas prévu que l'argent lui manquerait, si bien que la Sorbonne sortit appauvrie et endettée de cette brillante métamorphose. On peut croire, à certains indices, qu'elle aurait préféré être moins magnifiquement logée et voir son budget rester en équilibre. Elle continua néanmoins à vivre de ses ressources propres; mais bien qu'aucun lien financier ne la mît sous la dépendance de l'État, et qu'en théorie son autonomie demeurât entière, le bienfait de Richelieu fut pour elle le point de départ d'une situation de fait qui l'éloigna de plus en plus de la liberté du moyen âge.

Ce n'est pas impunément qu'une institution de cette nature entre en contact avec le pouvoir absolu. La monarchie des Bourbons, qui absorbait tout à son profit, assujettit la Sorbonne, puissance religieuse et morale, comme elle régnait sur l'Académie, puissance intellectuelle. Comment pouvait-il en être autrement? Certains faits cités par M. Gréard nous montrent dans quelle mesure

encore assez grande l'autorité royale se faisait sentir, au sein du collège, en matière d'élections. Il s'en faut qu'elle intervînt toujours; mais quand elle le jugeait à propos, elle employait la candidature officielle, parfois même l'injonction impérative, et contraignait « Messieurs de Sorbonne » comme elle imposait ses choix et ses décisions à « Messieurs du Parlement ». La pression venue d'en haut s'exerça assez souvent pour donner lieu à une procédure devenue presque régulière, et dont M. Gréard nous fait connaître la formule. « Le roi demandait tantôt de différer l'élection, tantôt de la faire à mains levées (à la place du scrutin secret) ; parfois même il indiquait les candidats qui avaient sa préférence. En présence de ces messages, la Société, avant de procéder au vote, commençait par établir qu'elle avait la main forcée. La lettre du roi était lue, transcrite au procès-verbal, et la délibération portait : « L'assemblée n'a qu'à obéir, *censuit obediendum*. »

La Sorbonne obéissait, mais, comme tous les grands corps politiques et judiciaires qui fonctionnaient à côté d'elle, elle obéissait en protestant et conservait, à défaut de liberté électorale, la liberté du franc parler. En 1765, émue d'une expression malsonnante que contenait un message royal, elle écrivit au premier ministre qu'elle était résolue « de faire à Sa Majesté les plus vives remontrances, afin qu'elle pût jouir de la plénitude du droit qui lui était accordé par les lettres patentes, confirmatives du testament du cardinal Mazarin ». Le ministre lui répondit en l'engageant à ne pas donner suite à cette velléité parce que « les représentations qui seraient faites à Sa Majesté dans la conjoncture actuelle seraient déplacées et ne pourraient lui être agréables ». La Sorbonne n'en persista pas moins à charger son proviseur de prendre les mesures nécessaires pour lui assurer la jouissance de son privilège.

Elle se dédommageait de son impuissance, à l'égard du roi, en le prenant de haut avec tous ceux qu'elle n'était pas obligée de craindre, notamment avec le recteur, chef de l'Université. Fiers de leur situation prépondérante, Messieurs de Sorbonne oubliaient volontairement qu'ils ne constituaient qu'un collège, une fraction du grand corps universitaire, et qu'ils ne formaient même pas, à eux seuls, la Faculté de théologie. Se croyant encore au XIIIe siècle, ils persistaient à ne voir dans le recteur que le premier dignitaire de la Faculté des Arts, et ne lui reconnaissaient pas le droit d'inspection. M. Gréard raconte en termes piquants le conflit de 1666, où l'on vit le recteur, avec tout son cortège académique, venir se heurter à la grande porte de la Sorbonne, hermétiquement fermée pour lui. Le chef de l'Université se vengea, comme

il pouvait. Il écrivit au prieur que l'inspection n'aurait peut-être pas été inutile, « les professeurs de Sorbonne manquant leurs cours quelquefois, et ne donnant pas toujours l'exemple de l'assiduité aux examens ». Peu touchée de l'épigramme, la Sorbonne resta maîtresse de son terrain. Quelque temps auparavant, elle avait battu les Jésuites, maîtres du collège de Clermont, dans un procès de voirie. Elle fut moins heureuse, en revanche, dans un démêlé héroï-comique avec la corporation des maîtres savetiers, à qui le roi donna raison.

Quoi qu'elle fît, et malgré le soin qu'elle prenait de rappeler en toutes circonstances les souvenirs de son indépendance passée, la célèbre Société n'en était pas moins devenue à certains égards un organe du pouvoir central, obligée, plus souvent qu'elle n'aurait voulu, de mettre sa science et ses décrets au service des intérêts gouvernementaux. L'importance de la Sorbonne dans cette société monarchique du xviie et du xviiie siècle se manifeste, avant tout, sous deux aspects que M. Gréard a fait ressortir avec la clarté et l'agrément qu'il sait répandre sur toutes choses.

La maison de Robert reste plus que jamais le théâtre des discussions éclatantes et des examens retentissants, véritables tournois de dialectique où apparaissent, comme combattants, les plus hauts seigneurs de France à côté des sommités d'un clergé d'élite. La licence et le doctorat en Sorbonne sont des spectacles de grande attraction, auxquels il est de bon ton d'assister : les dames de haut parage veulent entendre les soutenances comme elles tiennent à voir les carrousels du grand roi. Derrière les jalousies des *écoutes*, sortes de tribunes fermées, elles suivent avec une attention méritoire les interminables débats du *Grand ordinaire*, de la *Vespérie* et surtout de la *Sorbonique*. Nos candidats au doctorat se plaignent aujourd'hui de rester cinq ou six heures devant une demi-douzaine de juges qui les harcèlent d'objections plus ou moins prévues. Au temps du grand Condé, l'examen de Sorbonique durait douze heures, parfois quatorze. « Le candidat, en robe rouge, tête nue, isolé devant une petite table, devait répondre à tout venant, docteurs et bacheliers, sans intermission ni assistance. » La lutte se prolongeait, pour lui, toute la journée. « Vers midi, il prenait un léger repas d'un quart d'heure à peine, dans la salle, caché derrière une draperie, l'oreille tendue à l'argumentation qui se poursuivait. Puis il rentrait dans l'arène. Il n'était pas rare qu'au sortir de la séance, il fût obligé de prendre le lit. »

M. Gréard remarque que la comparaison de ces solennités

théologiques avec les jeux olympiques de la Grèce ne paraissait pas exagérée. « On offrait aux souverains étrangers qui venaient visiter la Maison une soutenance de Sorbonique, comme à la cour une représentation de gala. La période des examens, qui durait de la Saint-Pierre à la Sainte-Catherine (juillet à décembre), s'ouvrait en grande pompe sous la présidence du prieur. La maréchaussée était convoquée pour garder les deux grandes portes d'entrée et fournir dans la cour une haie d'honneur. La haute magistrature, l'Église, les ducs et pairs avaient dans la salle leur place marquée. Louis XIV se faisait rendre compte de la séance, Saint-Simon ne dédaignait pas d'en peindre le tableau. » Un incident soulevé en 1650 par un jeune abbé de vingt-trois ans, qui, au cours de sa soutenance, refusa de remplir envers le prieur de Sorbonne une formalité qu'il jugeait contraire à sa dignité d'élève du collège de Navarre, fournit à M. Gréard l'occasion de mettre spirituellement en relief la rivalité des deux écoles de théologie et aussi le tempérament déjà autoritaire et entier, de celui qui devait être le grand Bossuet.

Ami sincère de la Maison, avons-nous dit de M. Gréard; il l'est dans le passé comme dans le présent. La tâche n'en devient pour lui que plus délicate, lorsqu'il s'agit de montrer la Sorbonne prenant parti dans les querelles religieuses de l'époque, sévissant, par ordre supérieur, contre les adversaires de la bulle *Unigenitus*, prêchant l'orthodoxie gouvernementale, et exerçant sur, ou plutôt contre les livres, ce pouvoir censorial dont la rigueur scandaleuse n'a eu d'égale que l'impopularité. L'historien de la Sorbonne n'éprouve ici pourtant aucun embarras. Il ne tente pas une justification difficile. Il analyse lui-même le fameux jugement de l'*Émile* qui comprenait « soixante chefs d'accusation, subdivisés en erreurs de premier ou de second ordre et développés en cent trente-sept colonnes in-folio ». Il cite les paroles du rapporteur qui excommunie le livre de Rousseau, « d'autant plus criminel que nos petits-maîtres et nos demi-savants en font leurs délices : chacun veut l'avoir avec soi, la nuit comme le jour, à la promenade comme dans son cabinet, à la campagne comme à la ville ; point d'école aujourd'hui plus fréquentée que celle de ce prétendu philosophe ». Il rappelle enfin l'arrêt rendu, Rousseau accablé sous les métaphores, comparé à Diogène le cynique, au sacrilège Érostrate, à Catilina, à Néron, et voué « aux foudres des pouvoirs publics ».

Qu'importe à M. Gréard? Sa conviction est faite et la thèse ingénieuse et originale qu'il soutient doit être admise par ses lec-

teurs, tant qu'une démonstration en sens contraire ne sera pas venue ébranler la sienne. Pour lui, la Sorbonne n'a pas besoin d'être justifiée, car elle n'est pas responsable des faits d'intolérance et de fanatisme qu'on lui a si longtemps reprochés. Elle a été victime d'une confusion séculaire, celle qui consiste à l'identifier avec la Faculté de théologie. Or la Faculté de théologie se composait d'autres éléments que ceux que lui fournissait la Société fondée par Robert Sorbon : un certain nombre de ses membres provenaient du collège de Navarre, et des communautés régulières des Bernardins et des Mendiants. Le jury, que les rois ont chargés de la censure, n'est pas le tribunal de la Sorbonne, bien qu'il se réunisse dans les bâtiments de Richelieu, mais un jury mixte présidé par la Faculté, composé d'un grand nombre de personnes dont les Sorbonistes ne formaient que le tiers. Mais, si la Sorbonne n'avait que deux voix sur six, elle est responsable, pour sa part, des jugements incriminés. — Non, répond M. Gréard; la Société a précisément représenté, dans le jury, la minorité opposée aux idées de violence et de réaction. Il ne faudrait pas croire que, dans ce tribunal, tout se passât avec la sérénité et la gravité qui conviennent à des théologiens et à des juges. Les séances étaient bruyantes, désordonnées, tumultueuses; on y bavardait, on y riait, on s'y injuriait, on s'y battait même « à la façon des gymnasiens et des polissons des basses classes », dit un témoin digne de foi. Un autre témoin, sortant de la discussion de la bulle *Unigenitus*, écrit à son frère : « Je sors de l'enfer : la salle de la Sorbonne était aujourd'hui l'enfer. » Il résulte des textes que la Société de Sorbonne inclinait aux mesures de tolérance et soutenait la cause de la liberté. Elle osait proclamer par la bouche d'un de ses résidents « que nul n'avait le droit de se faire juge de la conscience d'autrui ».

La conclusion de M. Gréard est fort nette. « A prendre la Maison dans la suite et l'ensemble de son histoire, elle fut profondément janséniste et gallicane. » Dans les questions d'interprétation de dogme, tant que la soumission n'était pas devenue inévitable, tant que la volonté du roi et du pape ne s'imposait pas, elle discutait et résistait. Plusieurs associés de Sorbonne eurent même l'honneur, notamment dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*, de pousser la résistance jusqu'au bout. Ils payèrent de leurs biens et de leur liberté l'opiniâtreté qu'ils mirent à écouter la voix de leur conscience, et furent les premières victimes du mouvement qu'ils désapprouvaient. L'histoire de la Sorbonne au XVIII[e] siècle amène à reconnaître un autre fait : c'est que l'esprit réformateur et phi-

losophique, qui transformait la société de ce temps, ne resta pas étranger à la Maison. Ici encore la thèse de M. Gréard est de nature à déconcerter l'opinion vulgaire ; mais il a pu invoquer, pour la défendre, des noms comme ceux de l'auteur des *Lettres sur la tolérance*, et de l'auteur du *Manuel de l'Inquisition*. En 1750, Turgot était prieur de Sorbonne, et Morellet, Sorboniste aussi, discutait avec lui et avec l'abbé de Brienne, à l'ombre du tombeau de Richelieu, dans la maison du chanoine Robert et de saint Louis, « la grande question de la tolérance civile et de la tolérance ecclésiastique ». Et par tolérance ecclésiastique ces hardis théologiens entendaient « l'indifférence professée entre toutes les religions, l'opinion que toutes sont également bonnes ou également fausses ». N'est-il pas inattendu de voir la Sorbonne fournir des recrues à l'Encyclopédie? Les hommes de la Révolution ne lui en eurent qu'une médiocre reconnaissance; par décret du 5 avril 1792, la Société fut supprimée. Il est vrai que ses membres se dispersèrent sans que leurs personnes eussent été inquiétées.

M. Gréard clôt cette pénétrante étude sur la Sorbonne de l'ancien régime par quelques pages d'oraison funèbre, où l'éloge, selon la tradition du genre, l'emporte de beaucoup sur la critique. Considérant la Sorbonne comme une personne morale qui aurait vécu six siècles, laissant sur chacun d'eux l'empreinte de son activité pratique et des sentiments de désintéressement, de simplicité et de modération qui semblent avoir été le fond de sa nature, l'éminent auteur ne lui connaît qu'un défaut, « c'est de n'avoir pas établi elle-même ses doctrines, et laissé un témoignage irrécusable de son esprit; c'est de n'avoir pas suscité un écrivain, ni produit une œuvre ». Grave reproche, en définitive, pour une société d'enseignement et d'étude vouée par définition à la recherche et à la discussion de la vérité, destinée non seulement à faire la lumière mais à la répandre! Néanmoins, M. Gréard pardonne beaucoup aux Sorbonistes, parce que, s'ils ont peu écrit, ils ont en revanche beaucoup parlé et beaucoup agi pour l'édification morale de leurs contemporains. Il résume la psychologie et les destinées de la Sorbonne en une phrase de magnifique envergure qu'il faut citer, parce qu'elle donne l'essence de tout son livre, et qu'on la dirait empruntée, tant elle se déroule majestueusement, à un orateur sacré du grand siècle. « De l'effort de quelques esprits généreux et clairvoyants une société est née, au milieu du trouble et de la confusion du moyen âge, qui, dès l'origine, ne cherchant sa force qu'en elle, n'acceptant aucun subside qui l'engage, aucune autorité qui la subordonne, se recru-

tant par un libre choix, n'admettant pas les vœux et repoussant les privilèges, ne promettant à ceux qui recherchent l'éducation dont elle dispose ni honneurs ni bénéfices, n'usant de son crédit auprès des puissances que pour servir les humbles, plus souvent dans la détresse que dans l'aisance, prête à tous les sacrifices, hormis à ceux qui porteraient atteinte à son indépendance, traverse les siècles, fidèle à elle-même, par la seule force de la coutume, attachée aux doctrines religieuses les plus libérales et pénétrée du sentiment national, mais étrangère à toute ingérence politique, retenue par l'élévation de ses principes sur la pente des entraînements dangereux et ouverte aux idées de perfectionnement social et de progrès, profondément humaine en un mot, simple et aimable, laissant dans le cœur de ceux qui ont goûté l'intimité de son commerce une gratitude impérissable, dans l'esprit de tous le sentiment d'une autorité fortement acquise et, le jour où s'ouvrait un monde nouveau, se retirant avec honneur ; n'est-ce pas là un souvenir qui porte en lui-même sa moralité et sa noblesse ? »

Il semble que la tâche de M. Gréard soit terminée. En effet, les deux chapitres qui suivent sont plutôt, comme le reconnaît l'auteur, des appendices nécessaires que des parties intégrantes du livre lui-même. Et cependant à peine pourrait-on dire qu'ils compromettent l'unité de l'œuvre, parce que le développement moral de l'institution n'est pas tout, et que l'histoire n'a jamais cessé de s'intéresser à cette unité matérielle qui résulte de l'emplacement même et de la perpétuité des bâtiments où l'évolution s'est déroulée. Ces murs, ces jardins, cette église ont leur vie propre. On veut savoir ce qu'ils sont devenus et à quoi ils ont servi, depuis que l'âme de l'antique Sorbonne s'en est retirée.

Sous la Révolution, peu s'en fallut que l'incurie et la maladresse administratives n'aient laissé s'effondrer, par le dépérissement naturel des choses, l'édifice que Richelieu avait élevé, et qui tenait une si grande place dans l'opinion des hommes d'autrefois. On revint à des idées plus saines, et, en 1801, s'opéra une nouvelle métamorphose, qui fit du sanctuaire de la théologie un prytanée consacré à l'art. Plus de cent familles de sculpteurs, de peintres et de graveurs, y reçurent successivement l'hospitalité. L'église elle-même, laïcisée au profit d'une de nos gloires nationales, devint un gigantesque atelier divisé en neuf compartiments. Rien de plus curieux et de plus animé que le tableau tracé par M. Gréard de cette sorte de phalanstère artistique, où les maris travaillaient, où les mères et les filles se réunissaient le soir autour d'une table commune, où la cohabitation amenait forcément des querelles

comiques, entremêlées de quelques tragédies, comme le jour « où Mlle Mayer, l'élève de Prudhon, se coupait la gorge, désespérée de ne pouvoir définitivement associer sa vie à celle du maître qu'elle adorait ». Ces Sorbonistes du genre profane se disputaient comme les clercs de l'ancien régime, et peut-être davantage, les artistes n'étant pas tenus précisément à la sagesse des théologiens. Ceux-là pourtant étaient des philosophes à leur manière; car ils savaient se contenter de peu, et restaient fidèles, par là, aux habitudes de la maison. Nos peintres et nos sculpteurs d'aujourd'hui, habitués au hall somptueux, bondé d'objets d'art, qu'ils daignent appeler encore leur atelier, n'en croiront pas leurs yeux, en lisant cette page du livre de M. Gréard, qu'on recommande à leurs méditations : « Le petit atelier dont jouit M. Stouf est sous un rampant de comble où l'on monte par un escalier de meunier et qui n'est éclairé que par un œil-de-bœuf. Pajoux a le sien au rez-de-chaussée, sur la rue de la Sorbonne; à peine peut-il y travailler deux heures, à cause de l'ombre portée par les maisons d'en face, sans compter les épais grillages des fenêtres qui laissent à peine passer la lumière. Bridan, qui n'a reçu en partage qu'un coin humide et obscur dans un des angles de l'église, se résigne à faire des esquisses dans sa chambre, en attendant mieux. Petit, un paysagiste en renom, a tout à la fois pour chambre et atelier un logement lambrissé de sept pieds et demi de hauteur: impossible d'y développer une toile. »

En 1821, dernière incarnation de la Sorbonne, rendue cette fois à sa destination primitive, à l'enseignement. La Théologie revient prendre possession de son ancien domaine; mais elle n'est plus seule, et elle apparaît quelque peu déchue de sa splendeur d'autrefois. Les Facultés des sciences et des lettres sont admises à habiter sous le même toit; l'administration académique créée par Napoléon est établie dans ce qui reste. Installation médiocre pour tout le monde; mais le haut enseignement de cette époque, ayant peu de besoins matériels, s'adressant au grand public plutôt qu'aux étudiants, se résigne, lui aussi, à un logis modeste. Les préoccupations sont ailleurs. Les sciences et les lettres, laissant leur sœur aînée dans l'ombre, s'imposent à l'opinion par les découvertes du laboratoire et l'éclat de l'enseignement historique, philosophique et littéraire. Trois noms illustres dominent cette période, Cousin, Villemain, Guizot. Pour les entendre la jeunesse libérale s'étouffe aux portes de la Sorbonne, et les pouvoirs publics, offusqués de cette lumière trop vive, rendent aux professeurs, en leur fermant la bouche, le plus magnifique hommage dont la science

et la liberté pussent s'enorgueillir. M. Gréard a trouvé, dans les pages consacrées à cette brillante renaissance de l'enseignement supérieur, une occasion toute naturelle de tracer des portraits littéraires, où l'exactitude du peintre qui fait ressemblant, s'unit à la délicatesse et au charme de celui qui sait pénétrer les âmes et exprimer la vie. On n'oubliera pas surtout ce qu'il dit de Cousin « toujours impartial dans son éclectisme naissant et sincèrement épris sur le moment de l'idée qu'il soutenait, soit qu'il exposât didactiquement une doctrine avec son art consommé, soit qu'il la reprît, comme il excellait à le faire dans des conversations d'un jet familier et superbe, orateur partout, dans son étroit cabinet de travail comme dans sa chaire, aussi jaloux de frapper ou de séduire un seul interlocuteur que d'entraîner la foule, portant dans ses moindres propos une verve que relevaient, avec le feu du regard, la spirituelle solennité du geste, je ne sais quel air d'inspiration prophétique et d'impérieuse conviction ».

Un livre de la valeur et de l'importance de celui-ci méritait mieux que le compte rendu sommaire que les Revues accordent d'ordinaire aux publications nouvelles. On voit que le sujet traité par M. Gréard est d'un vif intérêt pour nos lecteurs comme pour le corps enseignant tout entier. Par les qualités de la forme, la profondeur des recherches et la nouveauté des aperçus, son œuvre ne peut rester indifférente à quiconque est persuadé que la France n'est pas née d'hier et qu'elle n'a rien à répudier de ses gloires d'autrefois. C'est pourquoi nous avons voulu donner de cet ouvrage une analyse étendue, et même emprunter le plus possible à l'auteur l'expression littérale de sa pensée. Nous ne craignons pas qu'on nous le reproche. M. Gréard est de ces écrivains dont on ne saurait parler à la légère et qu'on peut citer impunément, avec la certitude de ne lasser jamais.

Achille LUCHAIRE.

ROBERT BURNS (1)

Voici un livre plein de science, et écrit sans la moindre pédanterie, quoique ce soit une thèse en Sorbonne. Rarement un sujet a été fouillé et retourné avec un tel soin, avec une telle envie de tout savoir, de tout pénétrer et de porter partout la lumière. Il est à peine besoin de dire que, pour s'attacher ainsi à un travail, il faut plus que de la patience, et l'on voit d'abord que ce qui a soutenu M. Angellier, c'est une sympathie profonde pour la personne de son auteur, à tel point que l'on se demande si, dans certains passages qui ne sont pas les moins intéressants, ce sont ses propres impressions ou celles du poète écossais qu'il se plait à analyser. Les thèses en Sorbonne sont ordinairement plus en dehors, plus froidement conçues, mais le contraire n'est pas un défaut. Ne faut-il pas, pour comprendre un poète, être un peu poète soi-même, et, pour décrire les sentiments d'un autre, les avoir soi-même connus dans une certaine mesure?

Au reste, la vérité historique ne perd rien aux développements psychologiques qui, dans ce livre, s'enroulent incessamment autour des faits, et qui forment comme un roman ou une série de romans à côté de l'histoire. Pour la première fois, même en tenant compte des travaux anglais, la vie de Robert Burns, les circonstances au milieu desquelles s'est formé son génie, les différents aspects de son œuvre, sont présentés dans un tableau complet. C'est un curieux phénomène que ce laboureur qui, en plein XVIIIe siècle, retrouve, presque sans s'en douter, la simple et franche poésie de la nature, et il y a un charme naïf dans la manière dont il raconte comment il eut pour la première fois conscience de son talent. Une jeune fille, sa compagne pendant la moisson, lui chanta une chanson qui avait été composée par le fils d'un petit propriétaire du voisinage; elle avait quatorze ans, un an de moins que lui; c'était une « ensorcelante créature », et elle chantait à ravir. Burns n'était pas assez présomptueux pour

(1) *Robert Burns*, par AUGUSTE ANGELLIER, 2 vol. Hachette, 1893.

s'imaginer qu'il ferait jamais des vers « comme les vers imprimés, inventés par des gens qui savent le grec et le latin »; mais il ne voyait pas pourquoi il ne rimerait pas aussi bien que son jeune voisin, qui, pour les travaux des champs, n'était pas plus habile que lui. Et il fit sa première chanson, pour laquelle, toute « puérile et sotte » qu'elle était, il garda toujours une tendresse secrète. N'est-ce pas à peu près ainsi que la poésie a dû naître aux premiers âges du monde ?

D'ordinaire, l'art est enfant du loisir : il n'en fut pas ainsi chez Burns. Son père, après s'être marié tard, avait loué une ferme, dont les revenus nourrissaient à peine sa famille, et dans laquelle il finit par se ruiner. Usé par l'âge et les soucis, il mettait ses enfants au travail, à mesure qu'ils grandissaient, et Robert, à seize ans, n'avait encore connu que « la besogne d'un galérien et la tristesse d'un ermite ». Plus tard, il exploita lui-même une ferme avec son frère Gilbert, et ils ne furent pas plus heureux que ne l'avait été leur père. Dans de telles conditions, la poésie ne pouvait être que l'accompagnement du travail journalier, ou le résultat d'un moment de loisir forcé. Burns composait souvent en labourant. « Tenir la charrue, dit Gilbert, était chez lui une attitude favorite pour ses compositions poétiques. » Le soir, rentré dans son galetas, il écrivait ce qu'il avait médité le long de la journée; mais parfois sa pauvre muse, ennuyée et lasse, refusait de répondre à son appel :

« Excédée, endolorie, les jambes lasses — d'avoir jeté le blé par-dessus les sillons — ou distribué aux bidets — leur picotin de dix heures, — ma pauvre muse plaide tristement et demande — que je n'écrive pas.

« Ses sottes excuses me mettent en colère : — Sur ma foi, dis-je, petite sotte, — j'écrirai et j'écrirai un bon coup, — cette nuit même : — ainsi tâche de ne pas faire affront à notre métier — et de rimer droit.

« Et j'ai pris mon papier en un clin d'œil, — et crac ! ma plume plonge dans l'encre, — et je dis : Avant que je ferme l'œil, — je fais vœu de finir mon épître. — Et si tu ne veux pas la tinter en cliquetis, — par Jupiter, je l'écrirai en prose. »

La plupart de ses chansons lui furent inspirées par les femmes qu'il aimait, et la galerie en est longue, depuis la campagnarde ingénue Nelly Kilpatrick jusqu'à la bourgeoise émancipée mistress Mac Lehose, sans oublier sa femme légitime Jane Armour, un modèle de fidélité et de patience, et cette touchante Jessy Lewars, qui vint le soigner à son lit de mort. M. Angellier a fait revivre

toutes ces figures dans leur individualité, en profitant de la correspondance du poète et des témoignages contemporains. Quand ce fut le tour de mistress Mac Lehose, ou Clarinda, Burns avait quitté sa ferme de Mossgiel, et il vivait en pleine célébrité à Édimbourg; il était reconnu comme le poète national de l'Écosse. Mais, dans l'origine, son ambition n'allait pas si loin. Il ne songea d'abord qu'à chanter le canton qu'il habitait et à faire redire ses chansons par ses compagnons de labour. Et c'est à cela sans doute qu'il doit la grande sincérité qui est sa marque distinctive. Peut-être est-ce la condition de la vraie poésie de ne s'adresser d'abord qu'à un public très restreint, et peut-être l'*Iliade* n'a-t-elle été que l'organe d'un petit clan, avant d'être le poème de tous les temps et de toutes les nations.

Burns n'aurait jamais dû quitter cette côte d'Ayr qui formait le cadre naturel de sa poésie. On ne se le représente pas dans les salons d'Édimbourg, quoique M. Angellier assure qu'il n'y était point déplacé. Il fut d'abord fêté, choyé, adulé, puis négligé, à mesure que la première curiosité fut satisfaite, et enfin dédaigné. Mais, pendant quelque temps, toute la société fut à ses pieds, et il paraît qu'il reçut ces hommages sans en être trop troublé. « On gâtera cet homme, écrivait mistress Cockburn, s'il y a moyen de le gâter, mais il conserve ses façons simples et demeure tout à fait calme. Sans doute, il sera au bal des chasseurs demain, ce qui tourne la tête à toutes les femmes et à toutes les modistes ; plus un bonnet de gaze à moins de deux guinées. » Tandis que, dans les salons, le poète campagnard faisait monter le prix des coiffures, il prenait peu à peu ses habitudes dans d'autres sociétés plus conformes à ses goûts et à ses manières. « Toute l'Angleterre, dit Rogers, depuis le prince jusqu'au mendiant, buvait alors avec excès. » C'était le temps où Fox venait au Parlement la tête enveloppée de serviettes mouillées pour dissiper les vapeurs du vin, et où Robert Walpole, lorsqu'il se servait un verre, commandait à son fils Horace d'en prendre deux, parce qu'il n'était pas convenable qu'un fils vît son père en état d'ivresse. Édimbourg était, par excellence, la ville des tavernes ; blotties au fond des cours ou au sous-sol des hautes maisons, elles étaient le rendez-vous des hommes, qui venaient y prendre les nouvelles du jour, ou même des nobles ladies, qui s'y délassaient de la gêne des bienséances mondaines. Il paraît que des avocats et des médecins y donnaient même leurs consultations. Burns perdit dans ces bouges ce que les privations de sa jeunesse lui avaient laissé de force physique, et, ce qui est plus grave, il y perdit son

naïf et vigoureux bon sens, la flamme chaude et pure de son génie. Il prit l'habitude de trôner, de dominer la conversation, d'être, comme dit un de ses biographes, le coq de la société. Pris enfin de lassitude, il revint à la campagne, où il acheva de s'éteindre. Il n'avait que trente-six ans quand il mourut, et, même dans cette courte carrière, il n'avait eu qu'un moment de vraie fécondité. On a remarqué que presque toute son œuvre date des deux années 1785 et 1786 : c'est là un moment unique dans la littérature, sans lien avec ce qui précède et avec ce qui suit, mais profondément original en lui-même, et qui méritait bien, après avoir occupé les historiens anglais, d'attirer l'attention de la critique française. Jusqu'ici nous ne connaissions guère Robert Burns que par un beau chapitre de Taine et par la traduction un peu libre de Léon de Wailly; désormais nous pourrons l'étudier tout à notre aise, grâce à ces deux volumes très nourris et très compacts, et nous n'aurons que l'embarras du choix dans l'abondance des informations et des documents qu'ils renferment.

A. BOSSERT.

LE

GYMNASE ET LE SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

DE GIESSEN

« Vous partez pour l'Allemagne? me demandait-on quelques jours avant mon départ pour Giessen. Où allez-vous donc? — A Giessen, répondis-je. — A Giessen! repartit mon interlocuteur étonné. Que comptez-vous faire dans ce trou? — Dans ce trou?... repris-je avec non moins de surprise. Je ne connais pas, il est vrai, Giessen; je crois bien que je n'y retrouverai ni la charmante ville de Bonn, ni « le petit Paris » de Gœthe, où j'ai passé deux années; mais j'y verrai Schiller, le grand pédagogue hessois; je le verrai à l'œuvre dans son séminaire pédagogique et dans son gymnase, et, à en juger par ses publications et la réputation dont il jouit, je n'aurai qu'à me féliciter de mon voyage. »

Mes espérances, j'ai hâte de le dire, se sont pleinement réalisées. Je suis revenu enchanté de mon séjour dans la ville hessoise.

Giessen, qui compte 21 000 âmes, est situé sur la Lahn dans le grand-duché de Hesse, État d'environ un million d'habitants, dont la capitale est Darmstadt. La ville n'offre rien de remarquable. La partie ancienne renferme des rues étroites et des maisons d'un jaune foncé, aux petites fenêtres; la partie nouvelle, située hors des promenades, a, au contraire, des rues fort larges, tirées au cordeau et de grandes maisons d'une architecture monotone, précédées de jardins. Tout autour de la ville s'élèvent des collines boisées, en sorte qu'elle se trouve coquettement entourée d'une ceinture de verdure.

I. L'UNIVERSITÉ.

Dans la partie moderne de la ville, on rencontre à chaque pas des bâtiments universitaires. On voit que le Gouvernement hessois n'oublie pas l'Université qu'a illustrée Liebig, et qu'il veut qu'elle figure avec honneur au milieu de ses nombreuses et puissantes rivales de l'Allemagne. La ville, étant paisible, doit être favorable

aux études, à moins que les étudiants, qui n'y trouvent pas d'amusements, ne boivent et ne cultivent plutôt Gambrinus que les Muses. Ce n'est guère probable, et j'aime à croire que, s'il s'en trouve, ils sont une faible minorité. Je n'ai pu voir l'Université en activité. Les cours ne sont en Allemagne, comme on dit, que des interruptions des vacances: ils étaient déjà terminés. Les « fils des Muses » avaient repris le chemin du foyer paternel : il ne restait plus que quelques jeunes gens de Giessen. Je me trompe. D'autres encore, en petit nombre, étaient là, un peu malgré eux; moins heureux que leurs condisciples, ils avaient à subir un examen, ce mal nécessaire qui gâte les plaisirs de la vie d'étudiant. M. Schiller, désireux de me montrer tout ce qui pouvait m'intéresser, n'a pas manqué de me conduire à l'Université. J'y ai assisté à des interrogations en histoire et en pédagogie. Ici, comme partout, le tapis vert et le verre d'eau; mais, à la différence de ce qui se passe chez nous, les patients sont en habit noir, en cravate blanche et en gants gris-de-perle. Ils sont six, tous assis devant la terrible table. Le professeur, M. Oncken, qui m'invite à prendre place près d'eux, questionne, les mains dans les poches de son veston: tout en se balançant tour à tour sur le pied droit et sur le pied gauche, il se promène et lance ses questions, tantôt regardant la fenêtre, tantôt l'étudiant désigné. Sa demande reste-t-elle sans réponse, M. Oncken s'adresse à un autre récipiendaire, comme s'il faisait une classe. L'histoire tout entière faisait les frais de cet examen : au moment où j'entrais, on parlait d'Alexandre le Grand; quand je sortais, on avait épuisé la guerre franco-allemande et la politique de Bismarck. Le professeur attache une grande importance aux dates : il s'agissait, il est vrai, d'événements considérables. Pour l'histoire contemporaine, il ne se contente pas de l'année : il veut le mois et le jour. En outre, il fait indiquer et discuter les sources. En peu de temps, il avait revu, avec beaucoup de netteté et de précision, les faits les plus saillants de toute l'histoire.

Les deux jours suivants, j'ai entendu des examens faits par M. Schiller sur l'histoire de la pédagogie et sur la méthodologie. M. Schiller distribue trois questions à chacun des étudiants assis devant lui. Nous procédons autrement. Nous n'appelons devant le tapis vert qu'un seul étudiant, et nous l'interrogeons, sans l'avertir préalablement de la série des questions que nous nous proposons de lui faire. Le procédé suivi à Giessen est plus avantageux pour le récipiendaire. L'étudiant a le temps de réfléchir, de peser ses réponses, de disposer l'ensemble de chacune d'elles; s'il ignore ou ne connaît qu'imparfaitement l'une des trois questions,

il ne se décourage pas, car il sait qu'il compensera cet échec partiel par son succès dans les deux autres réponses. Les questions de M. Schiller étaient fort intéressantes. En voici quelques échantillons. Je remplace naturellement par des chiffres les noms des récipiendaires. — 1. L'humanisme en Italie. Francke (en général). La perception. — 2. L'humanisme dans la Basse-Allemagne. Le *paedagogium* de Francke. L'attention. — 3. L'humanisme dans la Haute-Allemagne. Francke et la préparation pédagogique des professeurs. La mémoire. — 4. Érasme. Rousseau. La concentration. — 5. Sturm. Gesner. L'induction et la déduction. — 6. Les Jésuites. Spilleke. L'unité méthodique. — 7. Ratichius. Pestalozzi. La méthode. — 8. Coménius. La psychologie de Herbart. Les formes d'enseignement; questions et réponses, etc.

Il en était un peu de cet examen comme de tous les examens en général. Tantôt les réponses étaient satisfaisantes, tantôt médiocres. Le règlement renferme une disposition étrange : il autorise tout récipiendaire qui n'a pas complètement réussi dans l'examen d'ensemble, à se représenter successivement pour les branches dans lesquelles il a été déclaré insuffisant. Ce morcellement d'un examen n'est pas à approuver.

II. LE GYMNASE.

Ce n'était pas l'Université qui m'attirait à Giessen; c'était le gymnase et son séminaire, dont on parle tant dans le monde pédagogique, en Allemagne et hors de l'Allemagne. Nombreux, en effet, sont les Allemands et les étrangers qui vont en étudier l'organisation. Le programme de chaque année indique les noms des visiteurs et la durée de leur séjour. J'étais le seizième et dernier de ceux qui, en une année, y étaient accourus de tous les points de l'Allemagne, de la Finlande, de la Hongrie, de la France, de la Belgique, de la Suisse et de l'Angleterre.

Le gymnase, construit en 1878, s'élève en face des promenades du Sud, au coin de la rue Bismarck, dans un quartier tranquille, où l'on respire bon air. La construction en est très simple : c'est une déception pour l'étranger qui s'attend à quelque chose de grandiose et de somptueux dans un établissement fort renommé.

A l'intérieur, les escaliers et les corridors sont larges. Les classes sont claires, bien chauffées et ventilées. Les murs sont généralement nus : pas de cartes, pas de tableaux. Ces collections sont, en effet, réunies, autant que possible, dans la salle de conférence; ce qui présente plus d'un avantage. Tout d'abord, les

élèves ne sont pas distraits en classe par les cartes et les tableaux qui tapissent les murs, et ils ne s'habituent pas à les voir d'un œil indifférent, à les observer sans méthode. Ensuite, les professeurs des différentes classes peuvent les prendre plus facilement: ils les ont sous la main; ils ne sont pas forcés de courir tantôt dans une classe, tantôt dans une autre. Enfin, les objets d'intuition se conservent mieux et se détériorent moins, quand ils sont roulés ou enveloppés.

La direction du gymnase est entre les mains de M. H. Schiller. Né à Wertheim dans le grand-duché de Bade, il a suivi les cours des Universités de Heidelberg et d'Erlangen. Après avoir enseigné à Wertheim et à Carlsruhe, il a dirigé le gymnase de Constance pendant quatre ans. Depuis 1876, il est à Giessen, directeur du gymnase et professeur de pédagogie à l'Université.

M. Schiller est à la fois un historien et un pédagogue. Comme historien, il a publié une savante histoire de l'empire romain et un beau manuel des antiquités politiques, juridiques et militaires de Rome. Comme pédagogue, il est l'auteur de deux grands ouvrages, l'histoire de la pédagogie et un manuel de la pédagogie pratique, qui jouissent d'une grande et légitime réputation, et il a écrit, à différentes reprises, sur la préparation pédagogique des professeurs de gymnase. En un mot, savant historien, il est, par son passé et par ses études, un des maîtres de la pédagogie allemande. Aussi l'Empereur l'avait-il appelé dans la Commission chargée d'étudier les réformes de l'enseignement moyen.

Le corps professoral de Giessen comptait, lors de ma visite, 21 membres. Dans ce nombre se trouvent compris le directeur, qui est chargé de treize heures de leçon, les deux instituteurs de la section préparatoire, les trois professeurs de religion et le professeur de chant. Les professeurs ont 23 ou 24 heures de leçon; à la section préparatoire, ils ont même 27 ou 28 heures. Ils sont jeunes, instruits, remplis d'enthousiasme pour leur tâche, très soucieux du succès de leurs efforts.

A la fin de l'année scolaire 1891-1892, le gymnase avait une population de 367 élèves. De ces 367 élèves, 76 appartenaient à la section préparatoire, qui comprend trois classes. Dans le gymnase proprement dit, la seconde inférieure et la seconde supérieure avaient dû être dédoublées. De la 6e à la 3e, le nombre des élèves oscillait entre 35 et 38, et, dans les classes supérieures, entre 16 et 19, sauf pour une seconde inférieure, qui avait 29 élèves, et pour la première supérieure, qui n'en avait que 12.

Le Hessois, au dire de Schiller, conçoit lentement et manie

difficilement la parole; mais il est studieux, appliqué, fort consciencieux. En classe, les élèves font très bonne impression : ils sont polis, respectueux, très attentifs; ils prennent un vif intérêt aux leçons, et ils possèdent bien leurs matières.

L'état sanitaire des élèves est excellent. Tout l'horaire répond, du reste, aux exigences de l'hygiène. Les intervalles de repos sont bien ménagés, et, pendant la récréation de 10 heures, chaque classe fait de la gymnastique une ou deux fois par semaine.

Le gymnase de Giessen a été soumis jusqu'ici au programme officiel de 1884. Les matières obligatoires sont la religion, l'allemand, le latin, le grec, le français, l'histoire, la géographie, les mathématiques, les sciences naturelles, le dessin, l'écriture, la gymnastique et le chant. Des dispenses peuvent être accordées pour la gymnastique et le chant. L'anglais est facultatif, et l'hébreu s'enseigne aux futurs étudiants en théologie.

L'importance relative de chaque branche ressort du tableau suivant, qui donne la somme d'heures attribuées à chacune d'elles.

	VI	V	IV	III	II	I
Religion	2	2	2	2	2	2
Allemand	4	4	3	2	2	3
Latin	9	9	8	8	8	8
Grec	»	»	»	6	7	6
Français	»	»	5	2	2	2
Histoire	»	»	2	3	3	3
Géographie	2	3	2			
Mathématiques	3	4	4	4	4	4
Sciences naturelles	2	2	2	2	2	2
Dessin	2	2	2	1		
Écriture	3	2				
	27	28	30	30	30	30

En dehors du plan d'études, on donne deux heures de gymnastique et, en moyenne, deux heures de chant.

Le programme a été revisé au mois de février dernier. On a diminué quelque peu les heures de latin et de grec, pour augmenter celles d'allemand et de français. En effet, en seconde, le nombre des heures d'allemand est porté de 2 à 3, et, à partir de la troisième, l'enseignement du français comprend une heure de plus. Par suite de cette augmentation, le latin perd une heure dans les quatre classes supérieures; le grec en perd une aussi en seconde.

L'enseignement présente à Giessen une *unité* qui frappe tous les visiteurs. Si l'unité est indispensable, elle est grosse de difficultés. Ce qui a permis à Schiller de réussir dans ce point déli-

cat, c'est, d'une part, le mode de recrutement de son personnel; d'autre part la rédaction de programmes spéciaux.

A son arrivée à Giessen, Schiller s'est trouvé en présence de professeurs de tout âge et de valeur fort diverse, qui ignoraient, pour ainsi dire, la pédagogie. Qu'a-t-il fait? Il s'est bien gardé de vouloir tout réformer, et de violenter les vieux; il s'est contenté de gagner à ses idées les jeunes, qui ne demandaient pas mieux, et, chaque fois qu'un vide se produisait, il a fait entrer dans son corps professoral d'anciens séminaristes. C'est ainsi qu'il a introduit peu à peu, avec une grande prudence, mais aussi avec une rare persévérance, un esprit un et nouveau.

Ce n'est pas tout. Pour hâter cette unité, pour l'asseoir sur de solides bases, Schiller a fait discuter et rédiger par ses professeurs les principes généraux de la méthode et les règles à suivre dans la discipline, ainsi que des programmes spéciaux pour l'enseignement de chaque branche. Ces programmes, faits avec un soin remarquable, souvent revisés et améliorés, sont fort détaillés : ils précisent la méthode, le genre d'exercices et la matière à enseigner dans chaque classe.

Tout l'enseignement est donné dans le même esprit, conformément aux mêmes principes; mais chaque professeur reste lui-même, conserve son caractère propre et garde une grande liberté d'allure. « Chacun d'eux, dit Schiller, a sa manière propre; ce ne sont point des pantins automatiques qui dansent au son d'une même flûte. » Il a raison. Comment, en effet, l'accord sur les principes généraux aurait-il pour conséquence d'entraver toute liberté, de tuer toute initiative, d'annihiler toute individualité, de faire en un mot des professeurs de « simples machines inconscientes »? Cette unité, qui n'est, aux yeux de Schiller, que la fidélité à quelques règles bien précises, laisse de la marge à la liberté et admet une grande variété dans la pratique; mais, grâce à l'action bienfaisante de cette unité, la liberté et la variété ne courent aucun risque. « L'unité, comme le dit quelque part M. Marion, empêche que la variété ne soit dispersion et la liberté inconsistance. »

Cette unité se résume, au point de vue de l'instruction, dans le triple but que poursuivent les différents professeurs. Chacun d'eux se propose, en effet : 1° de donner un enseignement élémentaire; 2° de provoquer constamment en classe l'activité intellectuelle des élèves; 3° de rattacher autant que possible entre elles d'abord toutes les branches d'une seule classe, ensuite les branches enseignées dans toutes les classes elles-mêmes, de manière

que chaque classe présente une unité qui se développe à travers tout le gymnase.

Quelques détails sur ces trois points en préciseront toute la portée.

1° Avant tout, chaque enseignement est simple, élémentaire, réduit aux notions strictement nécessaires. Quand nous nous plaignons de l'insuffisance des connaissances de nos élèves en grammaire latine et en grammaire grecque, ne sommes-nous pas coupables, la question de méthode laissée de côté, parce que nous avons été trop exigeants, parce que nous avons accablé nos élèves de règles et d'exceptions inutiles, de formes qui n'existent pas dans les auteurs, ou qu'ils ne verront jamais, ou qu'ils verront tout au plus une seule fois? Nous leur remettons entre les mains une grammaire latine et une grammaire grecque de 350 pages chacune, comme s'il s'agissait de parler et d'écrire le latin et le grec ou d'éditer un savant commentaire critique et exégétique d'un auteur. Au milieu de ce dédale de règles minutieuses, d'exceptions isolées, de formes extrêmement rares, le pauvre élève se perd, confond le principal et l'accessoire et finit par ne plus rien savoir. Une réforme s'impose : la grammaire latine et la grammaire grecque doivent être réduites et épurées; elles doivent seulement renfermer ce qui est indispensable pour comprendre les auteurs qu'on lit au collège, et encore convient-il qu'elles rejettent les particularités rares de ces auteurs. A Giessen, la grammaire latine employée ne compte que 144 pages, et la syntaxe grecque figure résumée sur 7 pages. Après avoir biffé impitoyablement des deux grammaires ce qui est inutile, réduisons aussi, comme à Giessen, le vocabulaire et contentons-nous de demander aux élèves de retenir les mots qui se rencontrent *le plus souvent* dans les auteurs lus en classe. Nous oublions qu'outre le grec et le latin, nos élèves ont à apprendre un grand nombre de mots d'une ou de deux langues vivantes.

Ce qui est vrai du latin et du grec, l'est des autres branches d'enseignement. « L'érudition, dans nos classes, dit M. Gréard (1), doit être comme le soleil des Champs Élysées de Fénelon, qui, de ses rayons adoucis et voilés, pénètre sans offusquer les yeux. Aussi bien fût-il loisible au maître de tout enseigner, il n'en résulterait pas qu'il fût possible à l'élève de tout apprendre. La capacité de l'élève a ses limites. Dès que la mesure est pleine, on peut verser tout ce que l'on veut, a-t-on dit avec une malicieuse

(1) O. Gréard, *Éducation et instruction, Enseignement secondaire*, II, p. 158.

franchise : c'est un tonneau sans fond. Et cependant ce tonneau fatigue et s'use à recevoir même ce qu'il ne garde pas. La sobriété, la mesure, le choix dans l'enseignement ne répond pas seulement à des convenances supérieures d'ordre et de goût; c'est une nécessité de bon sens. Le maître, le vrai maître, se fait connaître moins encore peut-être à ce qu'il dit qu'à ce qu'il ne dit pas. »

Le moyen le plus sûr, le plus efficace de contenir chaque enseignement dans de sages et justes limites, de ne pas dépasser la mesure imposée par les capacités de l'élève et les exigences légitimes de chaque enseignement, c'est, comme je le montrerai plus loin, de renoncer le plus possible aux maîtres spéciaux. Dès lors, l'élève est moins surchargé, le travail mieux équilibré et exécuté avec plus de calme. On a beau dire que le programme est là pour déterminer la juste distribution et l'exacte proportion. « Le véritable allégement résulte de la manière dont le programme est interprété et appliqué... Le programme est quelque chose, disent les *Instructions françaises*, l'esprit est bien plus encore; car c'est l'esprit qui crée la méthode et qui fixe la mesure. »

2° En classe, l'enseignement provoque constamment l'activité mentale des élèves et constitue une véritable gymnastique intellectuelle. On l'a très bien dit : « Ce que fait le maître par lui-même, est peu de chose; ce qu'il fait faire est tout. » Aussi, pendant la leçon d'un maître qui comprend son rôle, l'élève est un agent actif : il pense, il parle, il agit en un mot, et le maître se garde bien de se mettre seul en scène, de parler à un auditoire passif, de lire ou de dicter; il s'efface dans la mesure du possible pour faire travailler ses élèves, pour *les faire trotter devant lui*, selon l'expression de Montaigne : ce sont eux qui voient, observent, tirent parti de leurs connaissances antérieures, jugent, raisonnent et découvrent les vérités cherchées. Ils sont, comme le dit Diesterweg, *au centre de la classe*, tandis que le maître est à la circonférence.

Les avantages de ce système, qui fait jouer à l'élève un rôle actif dans l'œuvre de sa propre éducation, sautent aux yeux. Un tel procédé répand la vie dans une leçon, développe les facultés d'observation, de réflexion et de raisonnement, donne satisfaction à la mobilité naturelle de l'enfant, tient son attention en éveil, provoque l'effort de sa volonté et exerce une heureuse influence sur son caractère; lui donne des connaissances plus sûres, plus solides, plus durables; lui apprend à parler avec ordre, clarté et simplicité; permet au maître de mieux connaître ses élèves et de se rendre mieux compte de leur force, et lui impose une marche

toujours rationnelle et bien graduée. Tels sont, rapidement énumérés, les fruits des méthodes dites actives; mais si le professeur, oublieux de ses devoirs d'éducateur, pérore ou dicte, que reste-t-il à l'enfant « de ce que ses oreilles ou ses yeux ont recueilli au passage, de ce que sa main a machinalement retenu » (1)?

Pour réussir à *faire une classe*, il faut que le maître possède bien non seulement ce qu'il enseigne, mais encore l'art d'interroger; il faut aussi que la classe ne soit pas trop nombreuse et qu'elle soit suffisamment homogène (2).

L'art d'interroger est de la plus grande valeur. Aussi a-t-on pu dire avec raison : Celui-là seul sait bien enseigner, qui sait bien interroger. « Pour ma part, dit M. Vessiot (3), je ne connais pas de plus sûr criterium de la valeur pédagogique d'un maître, que sa manière d'interroger; je n'en connais pas qui révèle mieux et plus vite ce qu'il peut avoir de jugement, de méthode et de science. En un mot, *savoir interroger*, c'est *savoir enseigner*. »

On ne peut guère apprécier cet art à sa juste valeur, que si on l'a vu pratiquer par un maître habile. On se figure en effet difficilement ces interrogations vives, nettes et précises qui partent de la chaire et qui, comme un feu roulant, parcourent tous les bancs et les mettent en mouvement; ces quelques secondes de profond silence pendant lesquelles tout le petit monde, sur le qui-vive, réfléchit et prépare sa réponse; cet œil scrutateur qui passe en revue toute la troupe et cherche les distraits ou les hésitants; ces enfants qui, à l'appel de leur nom, glissent hors de leur banc, donnent à haute voix leur réponse et se rasseyent immédiatement. Dès les premières leçons que j'avais le plaisir d'entendre à Giessen, je ne me lassais pas de faire l'éloge de cet entrain, de cette animation que les maîtres savaient, grâce à leurs interrogations, répandre dans les classes. « N'en doit-il pas être ainsi? me demandait un professeur d'Université. Bismarck n'a-t-il pas dit : Il faut un brochet au milieu des carpes. » Non, certes, personne ne dort dans les classes de Giessen; tout le monde se débat de son mieux, et c'est le maître qui provoque tout ce mouvement intellectuel. Le succès est, du reste, à ce prix. « Dans une classe bien faite, dit M. Vessiot (4), il ne faut que des acteurs et pas de public; chacun y doit jouer son rôle; rôle plus ou moins important, suivant la pièce et suivant les aptitudes. Ou bien

(1) Gréard, *Éducation et instruction, Enseignement secondaire*, II, p. 152.
(2) Marion, *L'éducation dans l'Université*, p. 344.
(3) Vessiot, *De l'enseignement à l'école*, p. 391.
(4) Id., *Ibid.*, p. 384.

encore, si l'on me permet une seconde comparaison, une classe doit être comme un orchestre; or, dans un orchestre, il n'y a que des exécutants. La variété des instruments représente la variété des aptitudes. Chaque musicien ne joue pas d'un bout à l'autre du morceau; mais il n'en est pas un qui ne joue, ne fût-ce qu'un instant, ne fût-ce que pour donner à point une note, un coup de tam-tam ou de grosse caisse; tous suivent, attentifs au moment d'entrer en jeu, et de faire leur partie. Les solos sont réservés aux meilleurs musiciens, et le chef d'orchestre (c'est vous, monsieur le professeur) dirige les exécutants, se tournant tantôt vers l'un. tantôt vers l'autre, et le désignant du bout de son bâton, quand le moment est venu d'entrer dans le concert; réglant les mouvements du geste, du regard, et ne prenant son instrument que lorsqu'il sent faiblir les exécutants, et qu'il veut enlever l'orchestre.

« Ainsi, dans la classe, il ne faut pas qu'il y ait des parties inertes ou mortes, comme il arrive trop souvent; la vie doit courir de bancs en bancs, réveiller les dormeurs, secouer les engourdis. stimuler les indifférents, et entraîner tout ce petit monde dans un même courant. »

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de faire travailler ainsi une classe qui serait trop nombreuse ou qui serait composée d'élèves trop inégaux. Les Allemands reconnaissent de nos jours la nécessité d'abaisser les chiffres de leurs classes, qui sont souvent fort élevés, et ils veulent en outre que chaque classe fasse un tout dont les différentes parties marchent autant que possible de front; partant ils surveillent surtout les faibles, les plus distraits, et ils ne s'assignent pas un but qui soit hors d'atteintes pour les forces moyennes (1). Nos concours, voire même nos distributions de prix nous poussent à élever trop haut le niveau de notre enseignement, à prodiguer nos soins aux bons, à négliger les traînards. Loin de moi le désir de voir disparaître les concours et les distributions de prix; mais ce que je voudrais. c'est qu'en profitant des avantages qu'ils présentent, on s'attachât à en diminuer les inconvénients.

On devine, je pense, la conséquence toute naturelle d'une méthode qui fait des heures de classe des heures d'application vive, de concentration d'esprit, d'efforts personnels : c'est le caractère particulier que prend l'étude à domicile, simple travail de préparation, de répétition et de contrôle, et la diminution des devoirs écrits.

(1) G. Dumesnil, *La pédagogie dans l'Allemagne du Nord*, Paris, 1885, p. 60 et suiv.

A Giessen, les devoirs écrits à domicile ne sont connus dans les classes inférieures que pour les mathématiques, et encore est-ce bien peu de chose; dans les classes moyennes et supérieures, ils sont réduits à des rédactions allemandes et à des devoirs de mathématiques. « Pour toutes les autres branches, c'est un abus, dit Schiller, de donner des devoirs écrits. » Donc, à domicile, ni thèmes ni versions pour le latin, le grec, l'anglais et le français; aucun devoir écrit pour l'histoire, la géographie, la physique, les sciences naturelles, le dessin et la religion.

Mais, dira-t-on, les élèves n'écrivent pas? Pardon, ils écrivent non chez eux, mais au gymnase. Ils y sont fréquemment appelés au tableau, et ils font, dans les classes inférieures, des dictées et des rédactions allemandes; dans les classes supérieures, des versions écrites; dans toutes, des thèmes écrits, des *extemporalia* et des travaux libres, *freie Arbeiten*, sortes de compositions roulant sur toutes les matières de la classe.

« Ce n'est pas, dit Schiller (1) en parlant du latin, sans avoir mûrement réfléchi que nous avons supprimé les devoirs à domicile; car ils passaient et ils passent encore aujourd'hui aux yeux de bien des professeurs pour indispensables. Maintenant pas un de nos professeurs ne désirerait les voir rétablis, parce que chacun reconnaît non seulement que cela va bien sans devoirs, mais que cela va mieux et plus agréablement qu'autrefois. » On objectera peut-être que les résultats en latin sont inférieurs à ceux qu'on obtenait auparavant. C'est à tort, répond Schiller, et il donne (2) comme preuves de son affirmation un certain nombre de travaux faits en 1882, en 1884, en 1886 et en 1888 dans les examens de sortie. Les travaux de 1886 et de 1888 ont été faits par des élèves qui n'ont pas connu les devoirs écrits. Quoique plus difficiles, ils sont tout aussi bien réussis.

Si le niveau des études n'a pas baissé, la suppression des devoirs à domicile a eu pour effet de diminuer considérablement le nombre des myopes. Pendant neuf années de professorat à Giessen, von Hippel (3), actuellement professeur à Königsberg, s'est dévoué à examiner les yeux des élèves du gymnase, et il a publié en 1889 le résultat de ses observations. Il constate que la myopie était dans les cinq dernières années en décroissance considérable, et qu'elle atteignait la dernière année une proportion si peu éle-

(1) *Schularbeit und Hausarbeit*, p. 26.

(2) On les trouve dans *Die einheitliche Gestaltung*, etc., p. 129 et suiv.

(3) Von Hippel, *Ueber den Einfluss hygienischer Massregeln auf der Schulmyopie*, Giessen, 1889.

vée, qu'on ne l'a guère observée dans un autre établissement d'instruction moyenne. Von Hippel n'hésite pas à attribuer cette décroissance à la diminution des devoirs écrits.

Contester les résultats de Schiller serait impossible. Les connaissances des élèves sont des plus satisfaisantes, et la myopie, cette plaie des écoles, est éloignée autant que possible du gymnase. « Nous reconnaissons volontiers vos succès, lui dira-t-on : mais ces rares devoirs, qui équivalent à une suppression, nous effraient. Vous créez à vos élèves des loisirs dangereux. Ne craignez-vous pas l'oisiveté, mère de tous les vices? » — « Vos craintes, répondrait Schiller, ne sont pas fondées. Nos élèves n'ont guère à écrire chez eux, j'en conviens; mais ils ont à apprendre des leçons, à préparer leurs auteurs, à faire des recherches et des lectures. Dans les classes inférieures, nous leur imposons à domicile un travail de répétition; dans les classes supérieures, nous faisons aussi appel à leur initiative. Tous sont occupés dans les limites légales ; car, pour prévenir la surcharge, le Gouvernement a pris les mesures suivantes (1) : pour les écoliers de 6 à 9 ans (section préparatoire) le travail à domicile ne peut excéder 40 minutes par jour, soit 4 heures par semaine; pour les élèves de 9 à 11 ans (6e et 5e), une heure par jour ou 6 heures par semaine; pour ceux de 11 à 13 ans (4e et 3e inférieure), 2 heures par jour ou 12 heures par semaine; pour ceux de 13 à 15 ans (3e supérieure et seconde inférieure), 2 heures et demie par jour ou 15 heures par semaine; enfin pour ceux de 15 à 18 ans (seconde supérieure et les deux premières), 3 heures par jour ou 18 heures par semaine. Convenez, ajouterait Schiller, que, si l'on y ajoute 27, 28 ou 30 heures de leçon, sans compter les 2 heures de gymnastique et les 2 heures de chant, nos élèves ne sont pas des rentiers, et qu'il ne reste pas trop de temps pour le repos, les études libres et les arts d'agrément. »

Comment expliquer le succès de Schiller? En d'autres termes, comment peut-on réussir sans devoirs écrits à domicile? Comment peut-on obtenir en particulier que les élèves possèdent très bien le latin et le grec, qu'ils fassent de très bons *extemporalia* grecs et latins, sans écrire une seule ligne chez eux? C'est une question d'habitude pour l'élève, de méthode pour le professeur. Il faut, d'une part, que l'élève s'habitue à travailler mentalement, sans se servir de la plume, et qu'il se persuade que ce travail est tout au moins aussi important que le travail écrit. Il faut, d'autre part, que le professeur reporte dans sa classe tout le poids de son

(1) Règlement du 23 février 1883.

enseignement, qu'il y provoque la recherche et l'effort, y multiplie les exercices jusqu'à ce que l'élève puisse prouver qu'il sait appliquer sans hésitation les connaissances qu'il a acquises. En outre, il faut que le professeur fasse naître et encourage le goût de la lecture.

En supprimant les devoirs écrits pour le latin, Schiller a suivi le courant de l'opinion. L'Allemagne n'a jamais été tendre, que je sache, pour le devoir écrit; elle l'a toujours banni le plus possible. Dans la plupart des établissements, le devoir écrit en latin ne se fait que tous les quinze jours, souvent même toutes les quatre semaines, et il est aboli dans les classes inférieures et moyennes. De là, à la suppression radicale faite par Schiller, il n'y avait qu'un pas; ce pas était d'autant plus facile à franchir, que son gymnase a une organisation si forte, qu'il peut tenter ce que d'autres ne pourraient faire.

Chez nous, la question se présente sous un autre aspect. Le devoir écrit a pris longtemps et prend encore parfois la place prépondérante. Les études en commun des internats et de certains externats (1) en sont la cause : plus les élèves sont occupés, plus ils sont faciles à observer. Une réaction s'est produite ; mais nous sommes loin encore du système allemand. Faut-il dans notre réaction aller jusque-là? A mon avis, le devoir écrit, s'il n'a pas droit à tous les honneurs que nous lui avons faits, ne mérite pas les dédains dont on l'accable de nos jours. « Le devoir écrit n'est pas un exercice, dit Schiller; c'est pour le maître un simple contrôle de l'efficacité de son enseignement; c'est pour l'élève un moyen de prouver qu'il sait appliquer ce qu'il a appris. Le devoir écrit présuppose donc de nombreuses applications en classe même. Comme il n'est point un exercice, il ne peut être fréquent. » Je reconnais volontiers que le devoir écrit est avant tout un contrôle, puisque je n'admets un devoir que sur une matière suffisamment expliquée en classe ; mais je pense qu'il est en même temps un exercice bien différent des exercices oraux et écrits de la classe, et par conséquent très nécessaire. Tout d'abord, il n'est pas bon que l'élève soit toujours sollicité, talonné, poussé, ni contrôlé à chaque pas, remis à chaque instant dans la bonne voie : il est nécessaire qu'il soit parfois abandonné à ses propres forces,

(1) « Un cercle vicieux, que l'habitude nous empêche d'apercevoir, a fait multiplier les devoirs pour remplir l'étude, et allonger l'étude pour faire les devoirs. Une fois que cette fabrication sera enrayée, l'étude pourra prendre son vrai caractère, qui est de repasser et de préparer le travail de la classe. » M. Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, p. 200.

qu'il apprenne à se passer de l'aide d'un maître, et que sur ce point, comme sur les autres, l'école soit, comme on l'a dit, l'apprentissage de la vie. Ensuite, le devoir à domicile est l'œuvre personnelle de chacun; l'exercice oral ou écrit au tableau est, au contraire, une œuvre collective à laquelle tous, à condition d'être interrogés, participent à tour de rôle, mais dont se désintéressent plus d'une fois pendant la leçon ceux qui ne sont pas appelés à résoudre personnellement une difficulté. Enfin, comme le dit très bien M. Gréard, « c'est dans la méditation du travail écrit qu'on apprend à classer les idées, à les coordonner, à en peser la valeur, à les rendre avec la précision d'un esprit attentif à ne dire que ce qu'il faut et à le dire comme il faut ». Aussi Schiller a-t-il introduit sur toutes les matières les travaux libres que j'ai rappelés plus haut.

3° Cet enseignement, qui reste, autant que possible, élémentaire, et qui fait toujours travailler l'élève en classe, est soumis au principe de la *concentration*.

La *concentration* peut s'entendre de l'enseignement soit d'une branche, par exemple, le latin, soit d'une classe, soit de toutes les classes du gymnase. Ces trois genres de concentration sont étroitement unis : ils se supposent ou s'appellent réciproquement.

Le problème de la concentration préoccupe depuis longtemps Schiller et son corps professoral. Schiller a publié toute une brochure dans laquelle il rend compte minutieusement, classe par classe, de la façon dont le problème est compris et résolu à Giessen (1). Trois de ses professeurs ont développé, sur des points particuliers, le travail d'ensemble de leur directeur. M. Hüter (2) s'est occupé de la concentration dans la troisième inférieure; M. Matthaei (3) du rôle du dessin dans la question de la concentration, et M. Maurer (4) des fables de Phèdre en quatrième, au point de vue de la concentration.

Voici, aussi brièvement que possible, comment Schiller comprend le problème de la concentration.

L'enseignement du gymnase poursuit un double but : il se propose d'un côté de développer chez le jeune homme des senti-

(1) H. SCHILLER, *Die einheitliche Gestaltung und Vereinfachung des Gymnasialunterrichts unter Voraussetzung der bestehenden Lehrverfassung*, Halle, 1890. Voyez aussi *Schularbeit und Hausarbeit*, p. 38 et suiv.

(2) L. HÜTER, *Konzentration des sprachlich-historichen und geographischen Unterrichts in der Unter-Tertia*. Giessen, 1889.

(3) Dr A. MATTHAEI, *Der Zeichen unterricht am humanistischen Gymnasium und sein Verhältniss zu den übrigen Unterrichtsfächern*. Giessen, 1890.

(4) Dr K. MAURER, *Die Fabeln des Phædrus innerhalb der Konzentration*. Giessen, 1891.

ments *moraux* et *religieux*; d'un autre côté, de lui faire connaître et comprendre son *pays* et son *époque*.

On n'apprend, dit Schiller, les langues anciennes que pour bien comprendre son époque et son pays. Partant, la patrie est le centre autour duquel pivote tout l'enseignement; en recherchant les rapports que les différentes matières ont avec ce centre général, on trouve les liens étroits qu'elles ont entre elles.

Cette connaissance approfondie de son pays et de son époque, du milieu donc où l'on vit, a pour objet les points suivants : 1° le pays proprement dit; 2° l'homme; 3° les institutions politiques; 4° la civilisation; 5° le commerce; 6° les institutions militaires; 7° les idées religieuses et morales.

Chaque classe apporte sur chacun de ces points un certain nombre de connaissances, qui forment autant de groupes ou plus exactement de secteurs.

Ces secteurs qui, réunis, forment un cercle parfait et complet, sorti d'une seule idée, sont conservés à travers les classes : ils se développent et s'élargissent chaque année; à partir de la troisième inférieure, ils en admettent même d'autres, qui embrassent la culture du sentiment de la nature, le domaine des langues et de la littérature, et l'étude des œuvres d'art. Ce développement de cercles concentriques aboutit à une connaissance complète et approfondie de notre patrie et de notre époque.

Schiller ne présente son travail de concentration que comme un essai. Le but assigné à l'étude des langues anciennes est, à mon avis, trop restreint et trop exclusif, quoiqu'on ne puisse trop louer la préoccupation constante de rattacher l'étude du passé à celle du présent. Schiller me paraît faire à l'histoire la part du lion, et tout le reste semble en devenir l'humble suivante. Je me trompe peut-être; mais je crains fort que, sous la tyrannie de ces secteurs, que les Allemands désignent sous le nom de cercles ou idées centrales, les œuvres littéraires ne jouent un rôle effacé et souvent réduit, qu'elles ne soient étudiées à un point de vue exclusif, qui en diminue la valeur, qu'elles ne s'adressent uniquement à l'esprit et ne parlent pas au cœur et au sentiment. Peut-être cependant suffit-il de signaler ce danger à un bon maître, pour qu'il n'y tombe pas.

Quoi qu'il en soit, j'applaudis au travail de concentration de plus d'une classe : Schiller s'entend merveilleusement à rattacher les unes aux autres les diverses matières, et à découvrir entre elles mille liens intimes.

Il est certainement parti d'une idée très juste. Ce qui écrase

nos élèves, c'est le nombre et la diversité des matières enseignées. Comme on ne peut songer à en supprimer l'une ou l'autre, le seul moyen de remédier au mal, c'est de chercher à mettre de l'unité dans cette masse.

Le problème de la concentration, qui s'impose de nos jours comme une nécessité, soulève une question de programme, une question de méthode et une question de personnel.

1. Pour qu'on puisse réunir autour d'un centre commun l'enseignement d'une classe, d'abord, celui du gymnase tout entier, ensuite, il faut que le programme s'inspire du principe de la concentration en poursuivant à la fois, par une habile distribution des matières de chaque classe, leur affinité et leur développement progressif. Ainsi, à Giessen, en cinquième, le centre de l'enseignement, c'est la patrie. En géographie, on apprend la Hesse et l'Allemagne; l'histoire est fusionnée avec l'étude de la langue allemande : les exercices de lecture, de rédaction et de mémoire se rapportent à la mythologie et à l'histoire de l'Allemagne, présentées en huit tableaux. Les sciences naturelles marchent de pair avec l'allemand et la géographie; car elles ne s'occupent que des animaux et des plantes de l'Allemagne. Dans les leçons de dessin, on dessine ces animaux et ces plantes, ou bien une maison franque ou saxonne, un *pilum*, une *hasta*. Le chant contribue pour sa part à cette étude de la patrie, grâce aux chœurs et aux chants patriotiques qu'on étudie. La bibliothèque des élèves de cinquième ne renferme que des livres d'histoire, de géographie et de sciences naturelles qui ont trait à la patrie.

L'enseignement du latin se rattache à tout cet enseignement d'abord, au point de vue de la forme, par l'étude de la grammaire en allemand et en latin, ensuite, au point de vue du fond, par l'opposition qui s'établit entre l'histoire de l'Allemagne et l'histoire de l'antiquité, et qui fait mieux comprendre l'histoire nationale. Si le livre de lecture employé dans les leçons de latin comprenait des morceaux sur les anciens Germains, sur les guerres entre les Romains et les Germains, sur les émigrations, la concentration n'en serait que plus grande.

Tel est le travail de la concentration dans la cinquième. Les autres classes procèdent de même plus ou moins heureusement, de façon que le noyau des connaissances des élèves, tout en restant un dans chaque classe, va sans cesse, de la sixième à la première supérieure, grossissant et élargissant ses contours. On peut donc dire du gymnase de Giessen ce qu'on a dit de notre enseignement primaire : il ressemble à une rosace formée de cercles

concentriques qui répondent aux différentes classes. Toutefois, ce qui distingue le système de Schiller, en fait l'originalité et la difficulté, c'est que les secteurs comprennent ici, non pas les branches d'enseignement, comme à l'école primaire belge, mais les diverses connaissances dans lesquelles se résume l'étude complète d'un pays et d'une époque.

La rédaction d'un programme conforme au principe de la concentration, est extrêmement difficile : elle sera l'œuvre de l'avenir, et il faudra le concours de tous pour mener à bonne fin cette entreprise. On courrait cependant devant un échec certain, si l'on voulait chercher comme centre une idée abstraite qui résumât tout l'enseignement. Il faudra bien, quoi qu'on fasse, se contenter d'une concentration non pas absolue, mais relative. Un grand pas serait déjà fait, si, en entrant dans cette voie, on diminuait la différence des branches, si l'on faisait mieux ressortir ce qu'elles ont de commun, et si l'on rejetait au second plan ou même tout à fait ce qu'elles ont de trop particulier ou de peu important. Pour rattacher entre eux deux groupes qui sont nettement séparés de nos jours, les langues et l'histoire d'un côté, les mathématiques et les sciences naturelles de l'autre, on devra, abstraction faite de l'enseignement religieux, qui présente de précieuses ressources au point de vue de la concentration (1), tirer profit avant tout des morceaux à lire dans toutes les langues, de l'histoire, de la géographie, et du dessin, qui offrent de fréquentes occasions de passer d'un groupe à l'autre.

Schiller prévoit déjà quelques conséquences du remaniement des programmes. Ainsi certaines œuvres grecques et latines seront ou supprimées ou réduites. On sacrifiera peut-être Cornélius Népos, plus d'un discours ou plus d'une œuvre philosophique de Cicéron, une partie de la lecture de Xénophon, Lysias, une grande partie d'Ovide et de Virgile; mais on lira davantage Thucydide et Démosthène. N'est-ce pas aller trop loin, exagérer le principe de la concentration, amputer beaucoup trop et renfermer les connaissances des élèves dans un cercle trop étroit?

2. La rédaction du programme ne suffit pas : la méthode est encore nécessaire.

Même quand le programme n'est pas inspiré par le principe de la concentration, le professeur peut beaucoup dans toutes les parties qui lui laissent une certaine latitude : ainsi, dans le choix

(1) Schiller voudrait supprimer le professeur spécial de religion et confier l'enseignement de la religion au professeur de la classe; mais il reconnait que sa demande n'a aucune chance de succès.

des morceaux qu'il fait lire dans la langue maternelle, il peut s'inspirer de l'enseignement de l'histoire ou de la géographie; dans une rédaction, il peut utiliser les connaissances acquises dans l'un ou l'autre enseignement. Toutefois, nous ne voudrions à aucun prix qu'il fût exclusif, au point de se laisser guider par cette seule préoccupation d'unité matérielle, si je puis m'exprimer ainsi : à côté de morceaux qui enrichissent l'esprit de connaissances positives, il faut des morceaux qui s'adressent au cœur, à l'âme, qui inspirent à l'enfant des sentiments religieux, moraux et patriotiques, qui développent chez lui le goût littéraire, lui fassent connaître les différents genres littéraires et les auteurs les plus remarquables. Schiller lui-même en fait la recommandation (1).

Dans l'application d'un programme dicté par la concentration, le professeur ne perdra pas de vue que *plus les rapprochements sont naturels*, *plus ils ont de valeur*. Tout ce qui est forcé doit être banni soigneusement. En tout état de cause, quel que soit le programme, c'est un devoir pour les professeurs de ne plus se cantonner dans chaque enseignement, de faire ressortir constamment les points de contact, et, par ces rapprochements ou répétitions, unir les connaissances, les affermir, les fortifier.

3. L'application du principe de la concentration entraîne la suppression des maîtres spéciaux.

Depuis longtemps, on a reconnu en théorie les inconvénients des maîtres spéciaux; mais, en pratique, on a peu fait pour en réduire le nombre, surtout dans les classes supérieures. « Il n'est pas rare, dit Schiller (2), de trouver en première huit à dix professeurs. » Que peut-on attendre, demande-t-il, d'un enseignement fractionné entre huit ou dix maîtres, qui se succèdent dans une classe sans se soucier les uns des autres, qui, sans se préoccuper du but et de l'économie de l'enseignement, ne voient que leur branche et font leurs leçons sans les rattacher à celles de leurs collègues? Dans de telles conditions, le gymnase devient une sorte de petite Université (3).

Dans les classes inférieures, il ne devrait y avoir régulièrement, pense Schiller, que deux professeurs, l'un chargé des branches littéraires et historiques, l'autre des mathématiques et des sciences naturelles. La géographie devrait alterner chaque

(1) Ouvrage cité, p. 43.

(2) *Schularbeit*, p. 15 et suiv. et *Die einheitliche Gestaltung*, etc., p. 15 et suiv.

(3) « Chacun s'efforce, avec un soin jaloux, de défendre les prérogatives de sa chaire; le travail du voisin ne l'intéresse pas; il déclare avec satisfaction que, pour les autres sciences, il est profane. Et l'écolier? Chacun l'exhorte en sa

année entre les deux professeurs; car elle se prête merveilleusement à établir un lien entre les deux groupes (1).

Pour la sixième et la cinquième, pour la quatrième et les deux troisièmes, pour les sections de la seconde et pour celles de la première, Schiller voudrait voir les bons professeurs suivre les mêmes élèves pendant deux ans, ou, selon le cas, pendant trois ans. Ils mettraient plus facilement leur enseignement au niveau de l'intelligence et des connaissances des élèves : la concentration même y gagnerait, en ce sens que le professeur élargirait plus aisément et plus sûrement la seconde année le cercle qu'il a obtenu la première année.

Dans les classes supérieures, la concentration de l'enseignement dans la personne du maître n'a pas la même importance; mais elle ne peut cependant être complètement négligée. Schiller demande que les branches principales soient réunies dans les mains d'un seul. Il propose de confier à un seul et même professeur le latin, le grec, l'allemand, l'histoire, le français, l'anglais et la religion. Si ce n'est pas possible, on en retranchera le latin; mais le grec doit être maintenu avec le reste, à cause des ressources qu'il présente au point de vue de la concentration. La question est ici complexe. Peut-on imposer à un seul et même professeur un travail si considérable? Les langues vivantes, le français et l'anglais, ne doivent-elles pas être enseignées par des spécialistes, si l'on ne se contente pas d'une connaissance fort superficielle? Ainsi amendée, la proposition de Schiller est acceptable : les professeurs auraient 19 heures de leçon ou, avec le cours de religion, 21.

Personne ne soutiendra qu'on ne puisse trouver pour les classes inférieures des maîtres capables d'enseigner les branches littéraires et historiques; et à ceux qui en douteraient pour les classes supérieures, Schiller répond que la méthode du travail scientifique n'est pas si différente entre les branches d'un même

langue; à chaque leçon il doit jouer un autre rôle, porter un autre masque; quoi d'étonnant si, enfin, lui-même ne sait plus ce qu'il est, et s'il devient indifférent à ce qu'on lui présente et à ce qu'on exige de lui? » O. WILLMANN, *les Études préparatoires à l'enseignement en Allemagne et en Autriche*, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, 1881, t. I, p. 371.

(1) Voyez GRÉARD, *Éducation et instruction. Enseignement secondaire*, II, p. 145 : « On est généralement d'avis aujourd'hui de rendre, en cinquième et en sixième, l'enseignement de la géographie et de l'histoire au professeur de la classe, à l'*ordinarius*, comme on dit en Allemagne, et de réunir tout l'enseignement des sciences entre les mêmes mains. Ce que l'enfant gagne à cette concentration, ce n'est pas seulement une meilleure répartition du travail, — chaque professeur, dans son intervention isolée, tendant naturellement à placer l'étude qu'il représente au-dessus de toutes les autres, — c'est le sentiment de confiance que lui donne la certitude d'une direction suivie et réglée. »

groupe, pour qu'un maître intelligent et travailleur ne puisse se familiariser avec ces branches, et qu'il ne les enseigne avec succès, étant données les facilités que présentent de nos jours les nombreux ouvrages qu'on publie.

Les maîtres spéciaux présentent sans aucun doute de nombreux inconvénients : ils exagèrent l'importance de leur branche et détruisent l'équilibre qui devrait exister entre toutes les matières; ils donnent un enseignement trop isolé des autres, et sont une entrave à l'unité; ils perdent de vue l'étude de la langue maternelle, et, par leur négligence sur ce point, ils nuisent souvent à cette étude ; enfin ils exercent difficilement une véritable action éducative : comment le pourraient-ils avec deux heures par semaine?

Les maîtres spéciaux sont-ils supprimés, l'enseignement est simplifié, mieux équilibré, plus concentré, le temps de l'élève plus utilement employé, ses forces ménagées, l'ennui plus d'une fois écarté, et la langue maternelle a la place d'honneur. Qu'il me sois permis d'insister, à la suite de Schiller, sur ce point trop négligé. Toutes les leçons devraient être des leçons d'allemand ou de langue maternelle. Malheureusement il n'en est rien ou presque rien. Le professeur de latin et de grec, qui maltraite très souvent la langue maternelle dans le mot à mot ou dans l'exercice de construction, le docteur en sciences naturelles, qui n'a ni le temps, ni l'envie de s'occuper de littérature, le professeur de mathématiques et de physique, pour qui la concision signifie tout, l'historien qui se contente de dates et de batailles ou qui remplit la tête de ses élèves de menus détails, se soucient peu de l'expression et de l'orthographe : c'est pour eux chose secondaire ou négligeable. Si la réponse écrite ou orale est exacte, ils se déclarent satisfaits et passent fort légèrement sur la forme, quand ils veulent bien y prêter quelque attention. « Je ne suis pas, dira l'un d'eux, professeur d'allemand, mais bien professeur de latin. Je dois m'occuper avant tout de mon enseignement. Les heures d'allemand sont-elles donc là pour que le titulaire se croise les bras? Dois-je faire la besogne de mon collègue? » Et quand on voit des professeurs négliger ainsi la langue maternelle, peut-on s'étonner de ce que les élèves écrivent et parlent mal?

(*A suivre.*)

F. COLLARD,

Professeur à l'Université de Louvain.

HOMMAGE A CHARLES BIGOT

I

Il semble qu'on ait tout dit sur Bigot, dès l'heure prévue, hélas! bien que prématurée, où se ferma la tombe de cet homme de bien, de ce « bon travailleur ». « Les amis de sa jeunesse, ceux dont la fidélité, plus forte que la mort, témoigne, mieux que toutes les paroles, de sa valeur morale » (1), ont loué en lui l'honnête homme, fidèle à ses convictions comme à ses affections, le citoyen intègre, défenseur obstiné des idées libérales, le journaliste consciencieux et brillant, le critique avisé, le professeur enfin! Car Bigot fut professeur jusqu'à son dernier souffle; il avait servi l'Université, — avec combien de talent, on l'a dit et nous le savons tous! — dans la chaire; il la servit plus et mieux peut-être après l'avoir quittée. « Il était resté, écrit un de ses biographes, son ami dévoué, M. A. Rambaud, « un professeur dans l'âme », « un fils de l'*Alma mater* » (2). M. Gaston Deschamps, à son tour, nous le montre, poussé par « l'irrésistible instinct » en vertu duquel « les professeurs qui ont quitté l'enseignement pour le journalisme cherchent tôt ou tard à rassembler des élèves et à reprendre leur cours interrompu » (3).

Les biographes du regretté Bigot ont raison: il fut toute sa vie un professeur: quelque heureuses et multiples excursions qu'il ait faites au dehors, son domaine propre fut la pédagogie. Il l'avait prouvé dès ses débuts comme publiciste, dans une série d'articles parus dans le *Siècle* (octobre 1872), sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure; il le prouva mieux encore par son excellent livre: les *Questions d'enseignement secondaire*. Aussi le meilleur hommage qu'on lui puisse rendre, — celui qu'on lui a le moins rendu jusqu'ici, et dont pourtant il eût été certainement le plus fier, —

(1) M. Gaston Deschamps, *Revue universitaire* du 15 mai 1893, pp. 560 et sq. Voir aussi dans le n° du 15 mai de la *Revue pédagogique* un remarquable article de M. Marion sur Ch. Bigot.

(2) A. Rambaud, *Revue Bleue*, 22 avril 1893, pp. 492 et sq.

(3) Deschamps, *loc. cit.*

c'est de faire revivre quelques traits de l'œuvre magistrale dont nous venons de rappeler le titre.

On dirait que les auteurs des notices publiées par la *Revue Bleue* et par la *Revue universitaire*, — bien qu'écrivant l'un dans le recueil même où parurent naguère, par articles séparés, les *Questions universitaires*, et l'autre dans une publication où la pédagogie occupe la place d'honneur, — aient éprouvé quelque scrupule à insister sur le caractère nettement réformiste des opinions universitaires de Bigot. Non que l'on ait nié l'action puissante du livre de Bigot sur les changements introduits depuis treize ans dans l'enseignement secondaire : oserai-je dire que cette action a été quelque peu exagérée dans un des articles auxquels je fais allusion, de telle sorte qu'il apparaît au lecteur que les idées de Bigot ont passé en bloc dans les programmes d'aujourd'hui, et qu'il n'y a plus qu'à fermer son livre après avoir chanté le Cantique de Siméon ?

Ces louanges trop absolues sont-elles dictées par le touchant optimisme d'un ami, ou par le respect de cette consigne du silence que proclamait récemment un ministre de l'instruction publique ? On sait quelle est désormais, en matière de réformes de l'enseignement secondaire, l'attitude préconisée par les hautes autorités universitaires : laisser le temps faire son œuvre et les réformes porter en paix leurs fruits. De là peut-être la préoccupation, en présentant Bigot comme un précurseur, — et c'est là une vue juste, — de laisser entendre que tout est accompli, et que le livre du maître a fait son temps. « Les efforts de Charles Bigot, dit expressément M. Rambaud (1), ont atteint le but souhaité : c'est lui-même qui a réussi à faire vieillir ces quelques pages ; elles ont vieilli *comme l'obus qui a fait son trou.* »

L'image, assurément, est ingénieuse et vive. Nous oserons toutefois, en quelques lignes, montrer que l'obus n'a point percé toute l'épaisseur de la muraille ; que, si les ouvrages avancés (parlons toujours en artilleurs !) sont culbutés, le corps de place n'est pas entamé sérieusement : et nous comptons, pour faire la preuve, citer Bigot lui-même, au lieu de louer son livre par voie de prétérition, en l'étouffant sous les fleurs.

Qu'on l'entende bien pourtant : il ne s'agit pas ici de soutenir un paradoxe, et nous ne prétendons pas nous approprier, pour justifier notre thèse, le *Nil actum reputans, si quid superesset agendum* du poète. Il y a eu, — qui le nie ? — d'excellente besogne

(1) Rambaud, *loc. cit.*

de faite, et, très certainement, les idées de Bigot ont eu gain de cause dans une large mesure. Il demandait un enseignement français ; nous l'avons : c'est l'enseignement secondaire moderne. Sera-t-il, ce nouveau venu, conforme au tableau qu'imaginait Bigot? Je ne sais! Il est prématuré de se prononcer. Ce qu'on doit dire, c'est que notre auteur ne se dissimulait ni l'urgence de la réforme qu'il préconisait, ni la gravité des suites (1) qu'on en devait attendre.

« S'il fallait choisir, dit-il, *fût-ce pour tous*, entre le profit résultant de l'étude exclusive des modernes au point de vue du progrès de l'intelligence et de la culture morale, nous n'hésiterions pas à déclarer que la bonne part appartiendrait à ceux qui auraient choisi les modernes. » Il ne craignait pas d'ajouter que l'enseignement français, qu'il voulait philologique, grammatical et littéraire, appuyé d'un côté sur les sciences, de l'autre sur les langues vivantes, pour lequel il réclamait des sanctions absolument pareilles à celles des études classiques, « deviendrait bientôt par la force des choses le type général de l'enseignement secondaire » (2). On fera bien de se rappeler ces paroles, que nous ne craignons point de qualifier de prophétiques et qui prennent un poids considérable, si l'on réfléchit qu'elles sortent de la plume d'un normalien fervent et d'un fin lettré, épris et pénétré de la plus pure substance de l'antiquité.

Que demandait encore Bigot? Une refonte de l'enseignement gréco-latin. Dès 1872, applaudissant, avec un entrain remarquablement courageux pour l'époque, à la circulaire fameuse de M. Jules Simon qui, la première, mit la cognée au pied de l'arbre plusieurs fois séculaire, il saluait « ces réformes qui auront pour effet une véritable régénération de l'instruction française. Nous sortirons, s'écriait-il, de l'ornière et de la routine jésuistiques, perpétuées des collèges d'avant 89 dans les lycées d'après la Révolution ; nous reprendrons la véritable tradition de l'éducation française... On renoncera à abêtir l'esprit de la jeunesse à ces jeux de patience qui s'appellent la prosodie latine ou les élégances du thème latin... On développera les esprits par des travaux qui éveillent l'intelligence, au lieu de ne surexciter que la mémoire ». (*Siècle* du 2 octobre 1872.) Le publiciste a repris et développé ces idées avec plus de maturité et de suite dans son livre ; nous avons tenu à en donner le premier jet et comme la juvénile efflorescence, ne

(1) Bigot, *Questions d'enseignement secondaire*, p. 65.
(2) *Ibid.*, p. 95. Lire, sur toute cette question, les pages 71 à 96. Il faudrait tout citer !

fût-ce que pour montrer Bigot toujours fidèle à lui même, vif dans l'attaque, persévérant dans la poursuite du succès. « Une réforme, écrivait-il dans le même article, en amène une autre : Ce qui fait partie d'un système condamné, alors même qu'on le laisse subsister momentanément, disparaît bientôt par la force des choses. »

Ici, nous le craignons, il y a un peu d'utopie. On a refondu, il est vrai, les programmes et les méthodes de l'enseignement secondaire classique ; on s'y est même repris à plusieurs fois, pour mieux faire, sans doute. Bigot voulait cet enseignement plus littéraire et plus grammatical à la fois, moins encombré d'exercices d'élégance, presque uniquement orienté vers la lecture et l'explication des auteurs, cherchant à pénétrer dans l'âme même des civilisations et de l'art antiques ; plus attentif, en un mot, à l'idée qu'à la forme (1). Tel il le rêvait : son rêve est-il réalisé ? On nous assure que oui.

Nous en doutons un peu, s'il faut tout dire. Nous possédions les germes et comme les rudiments d'un tel enseignement après la réforme de 1880 ; mais quoi ? ceux qui avaient pour devoir et pour fonction d'appliquer la réforme se sont mis en travers de la route : il a fallu rétrograder. La contre-réforme de 1885, couronnée par les programmes *définitifs* (?) de 1891, a ramené doucement l'enseignement classique, — autant du moins que ces sortes de réactions sont désormais possibles, — à l'ornière du thème latin, aggravé du thème grec. Il faut attendre de la « force des choses » dont parlait Bigot le retour aux principes libéraux des réformateurs de 1880.

Voici enfin une partie des vœux du maître qui a été comblée : lui-même a pu s'en convaincre ; car il a eu la joie de collaborer à la mise en pratique de l'œuvre dont il avait souhaité l'avènement. Il s'agit de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Grâce à l'infatigable persévérance de M. Camille Sée, cet enseignement a vu le jour ; il vit et prospère, poursuivant sa marche en avant sans bruit, sinon sans cahots, toléré et subi d'abord par le Parlement et l'Administration, sérieusement soutenu, depuis le jour où l'homme énergique et dévoué qui présidait aux destinées de l'enseignement secondaire, le regretté et à jamais regrettable M. Zévort, adopta et résolut de faire triompher ce dernier né des rejetons de l'antique Université.

Ce n'est pas tout encore. Bigot avait plaidé pour « l'équilibre des nerfs et des muscles, qui peut seul assurer à l'intelligence le

(1) Bigot a traité magistralement de la réforme de l'enseignement classique dans les pages 94 à 152 de ses *Questions d'enseignement secondaire*.

commandement de l'être humain ». Ici aussi satisfaction lui fut donnée. Nous possédons officiellement la gymnastique obligatoire, et les jeux physiques... très facultatifs. Ne vient-on pas, il y a quelques jours à peine, de proclamer à son de trompe le triomphe du « champion des écoles » au dernier *Lendit*? Qui donc oserait soutenir qu'on ne joue pas dans nos lycées, et qu'on fait semblant d'y exercer son cerveau, pour se dispenser de remuer ses bras et ses jambes?

Voilà le bilan des progrès réalisés dans l'enseignement secondaire, sous l'impulsion des Bréal, des Jules Simon, qui furent parmi les premiers à signaler le mal ou à y porter remède, sous la pression de l'opinion publique dont Bigot s'était fait l'éloquent porte-paroles; réalisés aussi, il faut le rappeler à l'honneur de la Direction de l'enseignement secondaire, grâce à l'initiative persévérante, à la bonne volonté jamais lassée d'une administration supérieure qui se montra, — une fois n'est pas coutume ! — plus libérale que la majorité de ses subordonnés. La réforme est donc faite, dira-t-on, ou du moins si bien amorcée qu'il n'y a plus qu'à laisser les choses suivre leur cours naturel.

Accordons, si l'on veut, qu'elle est faite dans les plans d'études et les méthodes, bien qu'il faille entourer cette concession des plus expresses réserves. Mais alors, comment expliquer l'avertissement grave, donné dans cette Revue même, par un observateur du dehors, compétent, à n'en point douter, et sûrement ami de notre enseignement secondaire : « Si l'Université persévère dans la voie où elle est entrée, elle deviendra une vaste administration sèche et languissante; et elle n'aura qu'à s'en prendre à elle-même si les populations préfèrent à une éducation soi-disant nationale, mais flottante, transmise sans ardeur et sans conviction par des gens faisant de l'enseignement une carrière administrative, une éducation organisée par un parti, aux tendances contestables, dangereuses même, si l'on veut, mais donnée du moins par des hommes chez lesquels on sent l'âme et la vie (1). »

Bigot, dont nous ne nous sommes écartés qu'en apparence, voyait bien le danger. « Une réforme surtout, dit-il, hâterait toutes les autres : une organisation du corps enseignant, laissant à chaque maître tout ce qui peut lui être laissé, faisant décider en commun, par un conseil de professeurs, dans chaque établissement, ce qui est d'ordre commun, et peut être décidé par les intéressés. » Et il concluait : « Les recteurs,

(1) L. W. Proff, *Revue internationale de l'Enseignement*, n° du 15 déc. 1892.

les proviseurs, les censeurs, les inspecteurs généraux, les ministres, les chefs de division du ministère, plus encore les plumitifs des bureaux : tels ont été jusqu'ici les véritables maîtres de l'Université et de la jeunesse... Les professeurs en savent sur leur métier un peu plus que ces messieurs, connaissent mieux la jeunesse, l'aiment davantage. Nous sommes absolument convaincus qu'ils se tireront en général fort bien d'une besogne dont jusqu'ici les autres se sont tirés fort mal (1). »

Relisez maintenant le chapitre X des *Questions d'enseignement secondaire :* le ton en est à peine moins âpre, et les conclusions toutes pareilles. Nous en donnerons quelques extraits, et encore en faisant nos réserves sur la sévérité de certains jugements; car nous visons, et Bigot aussi visait une situation générale, non des personnes individuellement respectables. Relisez ensuite l'article tout récent de M. Proff; force sera d'avouer que le plus hardi, le plus dur même dans sa critique, ce n'est pas l'auteur étranger, mais le publiciste français. Si, de 1886, date de l'édition définitive des *Questions*, à 1892, rien n'a changé — ou peu de chose, — si la pression de la machine administrative, loin de se détendre, n'a fait que devenir plus intense, si l'uniformité absolue est toujours la règle, si l'enseignement donné par le professeur est toujours imposé, contrôlé, endigué par le bureaucrate, que dire enfin, sinon que « l'obus n'a décidément pas fait tout son trou », et que le livre de Bigot n'est pas aussi vieilli qu'on voulait bien le croire?

II

« L'enseignement en France est hiérarchisé avec une subtilité de distinctions digne de la Chine. » Ainsi s'exprime M. Proff dans l'article cité plus haut. La remarque est malheureusement banale; mais tel est chez nous l'empire de la tradition, pour ne pas dire de la routine, qu'au nombre des réformes sollicitées et obtenues par l'enseignement secondaire, nul n'a songé ou osé proposer la réforme de la hiérarchie en question.

Que l'administration ne se soit pas, de son plein gré, offerte en holocauste sur l'autel du progrès, il serait naïf d'en témoigner de la surprise; mais nous ne voyons pas que le corps enseignant ait, en aucun temps, ni souffert des liens étroits où il est enserré, ni sollicité son affranchissement. La voix de Bigot est la seule qui se soit élevée, avec une véritable hardiesse, pour dénoncer ce

(1) Journal le *Siècle*, octobre 1872.

qu'il ne craignait pas d'appeler « la plaie douloureuse et secrète de l'instruction publique » (1).

Cette plaie, c'est l'antinomie en vertu de laquelle le proviseur d'un lycée, chef naturel du pensionnat, et responsable comme tel envers les familles et l'État, est institué en même temps chef de l'enseignement. Si nous n'étions, en France, façonnés par une longue habitude à ne point apercevoir l'absurdité d'une telle conception, nous nous serions demandé depuis longtemps, avec une véritable stupeur, par quelle opération secrète de magie administrative un même homme peut se trouver capable de veiller à la santé, à la moralité, aux études et aux jeux de plusieurs centaines d'élèves, et d'apprécier la manière dont sont professées l'histoire, les sciences, les lettres, la philosophie et la grammaire. Notez que ce même et unique fonctionnaire est tenu en outre de fournir un travail absorbant de bureau : notes, rapports, statistiques qui vont, à des dates fixes, s'amonceler dans les cartons des recteurs et du directeur de l'enseignement secondaire; ce qui ne le dispense pas de sacrifier plusieurs heures du jour à recevoir les pères et les mères de famille — surtout les mères ! — dont la sollicitude trop naturelle ne laisse pas parfois d'être un peu indiscrète. Nous ne nous attarderons pas à expliquer la cause essentielle qui a produit cet état de choses regrettable à tous les points de vue : aussi bien tout le monde l'aperçoit : c'est l'institution sacro-sainte de l'internat, le « mal nécessaire », dont nous n'avons pas charge, à vrai dire, d'enseigner le remède; mais contre la prétendue nécessité duquel nous ne cesserons de nous élever.

Ainsi, pour des raisons que les historiens ont souvent déduites, l'État s'est fait maître de pension; il le fallait d'ailleurs, sous peine de voir la jeunesse française affluer tout entière dans les pensionnats religieux ou laïques, sur lesquels l'État n'a guère de prise : au reste, la concurrence l'effrayait tant que, de 1808 à 1850, il a, par toutes sortes de lois restrictives, entravé la liberté des congrégations et des particuliers, pour se réserver le monopole de l'enseignement, et le quasi-monopole de la pension. Dès lors que l'État lui-même se donnait un tel rôle, il devait être amené, une fois le monopole universitaire renversé, à vouloir posséder plus d'élèves que les pensionnats rivaux. Il y a pourvu par la multiplicité des boursiers, — les pires ou les meilleurs de ses élèves; car il n'y a guère de milieu; — et aussi par la modi-

(1) *Siècle* du 15 octobre 1872.

cité du prix de l'internat, modicité décourageante pour les concurrents, même ecclésiastiques.

Que s'ensuit-il de là ? C'est que le meilleur proviseur sera toujours, au regard du ministre, celui dont le lycée sera le plus peuplé et dont la population baissera le moins par suite d'exclusions que pourrait prononcer un pédagogue, que le représentant de l'État-chef de pension ne peut se permettre qu'à la dernière extrémité. Voit-on dans ce tableau, dont nous défions que l'on conteste la réalité, un seul trait qui permette aux administrateurs des lycées d'être les chefs de l'enseignement?

Ils auraient beau le vouloir, — et nous affirmons que beaucoup le veulent et seraient fort capables de l'être, — la nature même de leur fonction s'y oppose. Et voici les conséquences, telles que Bigot les exposait en 1872 avec une netteté impitoyable, osons dire trop impitoyable; mais il fallait parler haut pour être entendu: encore ne l'a-t-il été qu'à demi ! « C'est dans l'enseignement surtout que le proviseur a la prétention de commander... Il dit volontiers : « Le lycée, c'est moi ! » Mais, tandis que l'omnipotence du ministre est éloignée, la tyrannie du proviseur est toute proche. Les inspecteurs généraux ne viennent qu'une fois l'an ; le proviseur est présent tous les jours... Malheur au professeur assez osé pour contredire son proviseur, ne pas tenir compte de ses avis, ne pas accepter sa façon de faire la classe ! Il peut attendre son changement pour la fin de l'année; car à tous ses privilèges le proviseur ajoute celui de donner des notes administratives sur... ses subordonnés. (1) » Ce jugement est sévère, dira-t-on; et puis les choses ont changé depuis vingt ans ! Les choses, peu; les hommes, oui.

Nous éprouvons le besoin de le dire bien haut : s'il y a eu — et il y en a eu — jadis des proviseurs tracassiers, durs et dédaigneux pour le personnel enseignant, policiers avant tout, et méritant souvent, en fait de qualification honorifique, celle de « Son Incompétence », nous n'en connaissons plus de tels.

Bigot, que son humeur franche et son libéralisme avoué rendirent sans doute plus d'une fois la *bête noire* de certains administrateurs ou pusillanimes ou malfaisants, n'a pu leur pardonner de l'avoir contraint à quitter sa chaire pour retrouver la liberté de penser tout haut. Il a d'ailleurs, et dans ses articles virulents du *Siècle* et dans son livre, proclamé hautement son estime pour certains proviseurs, et il n'était pas l'homme des savantes circonlocutions ni des précautions oratoires.

(1) *Siècle* du 15 octobre 1872.

Mais, plus le corps des proviseurs et censeurs d'aujourd'hui est respectable dans son ensemble, plus les personnes dont il est composé ont été recrutées avec tact et scrupule, plus la situation qui leur est faite par les lois et règlements en vigueur éclate dans toute sa fausseté.

Parodiant le mot fameux de Sieyès, Bigot s'écriait dans les *Questions d'enseignement secondaire* (1) : « Qu'est-ce que le corps enseignant dans un lycée ? Tout, puisque c'est lui qui enseigne, et lui seul. Qu'y est-il ? Rien, ou à peu près. Partout, dans les cérémonies officielles, universitaires et autres, il ne vient qu'après l'administration... Les professeurs doivent des comptes au proviseur, et lui ne leur en doit pas. Il est leur colonel, et eux sont ses sous-lieutenants. C'est à eux de subir à l'occasion sa mauvaise humeur et ses frasques, sans avoir le droit de lui rendre la pareille, et, quand un inspecteur général entre dans une classe, il n'y entre jamais sans que le proviseur ait commencé par lui dire ce qu'il doit penser des qualités et des défauts du maître... Le proviseur n'est pas un égal, il est un chef. De là résulte une situation toujours humiliée du corps des professeurs en face de l'administration. Ceux qui instruisent ont été faits par le règlement les inférieurs et comme les hommes liges du chef de l'internat... Mais on n'abaisse jamais impunément personne ici-bas, et le pire effet de toute humiliation morale est d'abaisser d'abord à leur propres yeux ceux qui la subissent. » Nous ne pouvons nous résigner à suivre ici Bigot dans les exemples qu'il apporte de cet abaissement de certains maîtres. Il y a partout des complaisants et des poltrons ; que l'on se reporte au texte de l'auteur, si l'on tient à faire connaissance avec ces laids spécimens de l'espèce enseignante. A notre extrême confusion, ou plutôt à la honte d'un système qui a permis de telles platitudes, nous n'avons jamais ouï dire qu'on se fût inscrit en faux contre les assertions de Bigot. Concluons avec lui : « Affranchissez le corps enseignant et aux yeux du public et à ses propres yeux : en lui donnant l'indépendance, vous lui aurez en même temps assuré la dignité. » Et plus loin : « Il est contraire à la justice que le chef d'un pensionnat soit le maître d'un établissement qui reçoit à la fois des élèves de toute origine, par cette seule raison qu'il est le chef du pensionnat officiel. Il est contraire à la raison qu'un administrateur soit maître de l'enseignement plus que ceux-là mêmes qui le donnent. On finira bien par comprendre cette double vérité (2).

(1) Bigot, p. 186 et suiv.
(2) Bigot, p. 205.

Eh bien! cette vérité, nous craignons qu'on ne l'ait pas comprise; ou, si vraiment elle a frappé les yeux de tant de bons esprits, de tant d'hommes vraiment distingués qui président aujourd'hui aux destinées de notre enseignement, elle a dû leur paraître d'une application singulièrement difficile. On ne voit pas, en effet que rien de sérieux ait été tenté pour mettre toutes choses en leur place, l'administration aux seules mains des administrateurs, l'enseignement aux seules mains du corps enseignant.

Il y a eu quelques palliatifs essayés. M. J. Simon avait institué, à côté des proviseurs, des assemblées de professeurs chargées d'imprimer à l'enseignement une direction concertée et uniforme, et d'étudier les améliorations souhaitables. Ces assemblées ont vécu ou végété, suivant les lieux, un certain nombre d'années; elles existent toujours « en puissance »; elles n'existent plus « en acte », car on ne les convoque qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Au reste cette institution a péri de ses propres mains. Trop souvent ces réunions, par une sorte de fatalité inhérente à la nature même de toutes les assemblées, ont voulu se rendre souveraines, et tenaient sur la sellette leur infortuné président, qu'elles harcelaient d'interpellations et ahurissaient de critiques. C'était là ce qui se passait dans les établissements où le corps enseignant était jeune, par conséquent, un peu exubérant, et le proviseur conciliant ou timide. Ailleurs, le personnel vieilli se réunissait sans entrain et ne discutait que pour la forme; ailleurs encore, si le proviseur était versé dans tous les détours de l'administration, sûr de son autorité et sûr aussi de ses appuis, c'était lui qui menait l'assemblée et, pour user d'un terme vulgaire, la mettait dans sa poche. Aussi ne reste-t-il des assemblées de professeurs que le souvenir... et des procès-verbaux fort intéressants, au dire de M. Jules Simon, qui tenait à cœur de les étudier quand il était ministre.

Depuis, une autre expérience a été instituée. Au lieu de séparer l'administration de l'enseignement, on a voulu rapprocher les deux éléments, et intéresser le corps professoral au gouvernement général de la maison. De là la création des « Conseils de discipline », corps électifs, peu nombreux, chargés d'assister le proviseur dans l'exercice de ses prérogatives disciplinaires, et de connaître officiellement, tous les trois mois, la situation morale de la maison. Nous ignorons quel avenir est réservé à ces conseils; l'idée en est louable et intéressante. Au reste, c'est dans le domaine disciplinaire qu'ont été tentés, dans ces derniers temps, les efforts les plus hardis et les plus respectables de l'Université.

Mais, encore une fois, ces essais de rapprochement entre des éléments incompatibles ne sont pas une solution. Bigot voulait mieux : que le corps enseignant, subdivisé en professeurs de lettres et de sciences, eût des doyens comme en ont les Facultés ; que le doyen réglât, de concert avec ses pairs, tout ce qui touche à l'enseignement ; que l'administrateur restât chargé de la lourde tâche de surveiller l'internat, tel était son plan. Nous estimons qu'il est réalisable ; nous ne croyons pas qu'on ait songé d'une manière effective à le réaliser. On assure que la question a été agitée en haut lieu, et devait fournir matière à une enquête. Mais ce ne sont là que des bruits sans consistance, et toutes les enquêtes, d'ailleurs, n'aboutissent pas ; surtout lorsqu'il est question de remédier à un abus rendu sacré par une longue possession. On doit seulement souhaiter que la question reste ouverte, et que les universitaires de tout rang veuillent bien y réfléchir.

Il est temps de conclure. Sans doute nous pourrions encore, en feuilletant l'œuvre de Bigot, signaler plus d'une question que ce critique sagace de notre enseignement secondaire a soulevée, discutée, résolue parfois dans un esprit à la fois sage et progressif, et qui semble pourtant être restée étrangère aux préoccupations des protagonistes de la réforme. Mais à quoi bon insister ? L'espoir nous reste de n'avoir pas fait mentir notre titre. Nous voulions rendre un dernier hommage au vaillant lutteur qui attaqua de front tous les préjugés universitaires, pensant que la meilleure manière de régénérer, de sauver l'enseignement qu'il avait tant aimé était d'en montrer les vices et d'en indiquer les remèdes. Nous n'avons pas craint de rendre la parole à ce disparu d'hier, afin qu'il proclamât une dernière fois que tout n'est pas dit, et que l'œuvre réformatrice n'est pas achevée. A Dieu ne plaise qu'il faille accepter la sévère sentence du critique étranger que nous avons plusieurs fois cité : « Votre Université est un grand corps sans âme, et qui ne peut pas en avoir (1) ! » Cette âme était incarnée en Bigot, et — nous en avons l'assurance — elle n'est pas morte avec lui.

Hugues-C. LOUIS.

(1) L.-W Proff, *Revue internationale, loc. cit.*, p, 257.

REVUE RÉTROSPECTIVE
DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

INSTRUCTION PUBLIQUE (1)

(*Extrait du Compte rendu à la Convention nationale par Jean-Marie Roland, ministre de l'Intérieur, le 6 janvier de l'an deuxième de la République française.*)

A parler rigoureusement, la France est sans instruction publique. Cette situation prolongée anéantirait la République et dissoudrait la société.

D'anciens établissements subsistent encore sous les noms d'*écoles*, de *collèges*, d'*universités*, d'*académies*, leurs revenus particuliers et près d'un million fourni par le Trésor public acquittent les dépenses de leur entretien. On trouve donc çà et là des maîtres payés pour instruire la jeunesse, mais nulle part la jeunesse ne reçoit des leçons républicaines.

S'il est vrai que le compte d'aujourd'hui rendu par le pouvoir exécutif aux représentants de la nation doit se borner uniquement au tableau de ce qui existe, j'aurai tout dit en peu de mots, sur ce qui concerne l'instruction publique : l'ancienne est nulle. Les jeunes gens rassemblés dans les collèges ont participé à l'effervescence qui bouillonnait près des enceintes de leurs études; ils ont aspiré le patriotisme avec autant d'ardeur que la plupart de leurs maîtres l'ont repoussé avec orgueil. Dès lors les liens de la confiance entre les instituteurs et les disciples se sont rompus; l'ordre et l'assiduité des études en ont souffert; le régime interne s'est trouvé déchiré, la dissipation a pris sa place, le jeune patriote est devenu insubordonné : dans ce sens on pourrait dire qu'il a, comme les autres, sacrifié à la révolution. Elle lui aura coûté deux ou trois de ses plus belles années, mais, hélas! en pure perte pour lui, pour elle et pour la société.

Tel est à peu près le tableau des faits. Vous allez bientôt, législateurs, changer les études de la jeunesse, et par là embellir et fixer les destinées de ce vaste empire. Cette tâche est si grande que vous me pardonnerez quelques réflexions qui tiendront plus à l'avenir qu'au passé et au présent dont peut-être je devrais seulement vous parler.

Il me semble que l'instruction doit être la plus simple possible ; il me semble que la République doit offrir, à cet égard, les mêmes avantages

(1) Ce document, intéressant pour l'histoire des *Écoles Centrales*, doit être rapproché du discours prononcé le 24 décembre 1792, à la Convention, par Bancal, l'ami du ministre de l'Intérieur et de Mme Roland.

à tous ses membres. Nulle localité ne doit être plus avantagée qu'une autre. Nulle classe de citoyens ne doit être privilégiée.

En admettant ces principes, je ne trouve que deux degrés admissibles d'instruction dans l'enseignement public et salarié par la nation, je ne vois de vraiment utiles que des écoles primaires et des secondaires.

Dans les unes, l'universalité des citoyens recevra les connaissances que chaque individu de la République doit acquérir pour être pleinement instruit de ses droits et de ses devoirs, pour être en état de remplir avec intelligence une des professions simples et si multipliées de la vie commune. Les autres lui offriront une masse d'instruction telle qu'au sortir de ces écoles, riche en principes sur toutes les sciences et sur les arts, il pourra, s'il vise à d'autres progrès, s'il aspire à s'élever au niveau des grands artistes ou des premiers savants, s'attacher à quelque homme éminent en ce genre, étudier les beaux modèles, compulser les bibliothèques parcourir les collections scientifiques, en un mot se porter, par ses propres efforts et par son industrie personnelle, sur le théâtre auquel il sera propre.

Je crois que la nation ne peut trop multiplier ses bibliothèques, ses *museum*, ses collections d'histoire naturelle, ses cabinets d'études de toute espèce. Chaque département doit avoir ses richesses en ce genre. Mais à tous ces établissements je propose des gardiens et non des démonstrateurs. Je me défie de l'homme qui peut, à l'aide de quelques leçons monotones et négligées, gagner de commodes appointements.

Assez de cours libres se formeront, professés par des hommes riches en connaissances acquises, et qui spéculeront sur le bénéfice qu'ils pourront trouver à les transmettre à leurs concitoyens. Leur science sera leur richesse, et travaillant tous émulativement à obtenir une préférence honorable et lucrative par le concours de leurs disciples, ils n'éprouveront pas la redoutable concurrence d'un professeur gagé par le Trésor public vers lequel les étudiants seront conduits naturellement par l'appât d'une légère économie.

En un mot, en toute matière, et en instruction comme en autre chose, un gouvernement doit administrer le moins possible. Je crois que ce n'est pas lui qui doit former des corporations d'hommes savants, leur choix est trop difficile. Les Académies ont pu servir dans l'adolescence des sciences, comme les Universités dans leur enfance; mais, dans leur âge mûr, tout doit être laissé à l'émulation naturelle. C'est ainsi qu'en matière de commerce, on sait que des peines ou des prohibitions peuvent le protéger dans ses premiers progrès, tandis que, parvenu à un certain degré d'élévation et de grandeur, une entière liberté lui devient nécessaire, et peut seule hâter la plénitude de sa prospérité.

Je ne dirai pas que Rousseau, Bacon, ne furent d'aucune académie; car on me répondrait aussitôt que Newton, Euler, Bernouilli et une multitude d'autres savants célèbres en furent; mais je dirai que ces derniers ne furent pas savants, parce qu'ils furent appelés au fauteuil académique. Au contraire, c'est parce qu'ils étaient savants qu'ils y furent appelés avec beaucoup d'autres qui ne l'étaient pas.

Établissez des *instituts* supérieurs à vos écoles primaires et secondaires; formez des *lycées*; faites placer au-dessus de tout cela une *société nationale;* attribuez surtout la nomination des places d'un établissement aux membres de l'établissement supérieur, aussitôt vous créez une im-

mense aristocratie professoriale : vous établissez dans la République un sacerdoce scientifique. La *société nationale* devient un sénat où la brigue s'introduit, dont la brigue dirige les choix, dont l'influence écrase l'effort individuel de celui qui n'y trouve pas un protecteur; l'enseignement est mis en privilège exclusif; des hommes médiocres occupent une multitude de places, et le Trésor public s'épuise à les salarier.

En même temps, l'homme de génie, qui ne connaît que ses études et ses livres, est oublié. L'ascendant de l'homme en place le domine partout; il reste obscur, inconnu; ses talents meurent avec lui sans avoir servi ni à leur possesseur ni à son pays.

Tel serait, je pense, l'effet pernicieux d'une chaîne d'agrégations savantes qui embrasseraient tous les genres d'instruction, dont les décisions seraient presque des décrets, et qui, par leur force irrésistible, étoufferaient toutes les voix particulières qui s'élèveraient pour l'enseignement.

Sans doute, en mille occasions, leurs jugements seraient sains et éclairés; mais souvent aussi ils seraient formalistes comme ceux de tous les corps en général; ceci est un inconvénient certain et les formes tuent le génie.

En un mot, plus d'académies constituées, et beaucoup d'associations libres; plus de professeurs titrés pour les hautes sciences, et beaucoup de maîtres privés; point de cours publics, mais grand nombre de cours particuliers; que l'enseignement soit ôté aux brevets et rendu à l'émulation. Voilà le précis de mes principes et l'opinion d'un homme qui vote contre les académies, sans cesser d'être reconnaissant envers celles qui l'ont honoré en l'appelant dans leur sein.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Comité de patronage des étudiants étrangers. — Le Conseil général des Facultés de Paris a entendu, le 30 janvier dernier, la lecture d'un rapport des plus intéressants et des plus substantiels sur le fonctionnement des comités de patronage qui se sont donné la tâche louable de guider et d'encourager les jeunes étrangers venus en France pour y compléter leur instruction. Ce rapport est dû à la plume élégante de l'honorable secrétaire général du Comité de Paris, M. Paul Melon.

Durant l'année 1892, le service intérieur du comité a pris une extension et reçu des perfectionnements importants. Le service des renseignements, en particulier, a fonctionné sans relâche. Un secrétaire spécial se tient tous les jours à la disposition des étudiants dans un local de l'ancienne Sorbonne, sans préjudice de la réception hebdomadaire du secrétaire général. Les demandes auxquelles il faut répondre sont de diverse nature. Tantôt les étudiants étrangers s'enquièrent d'une pension où ils puissent trouver une existence de famille et se perfectionner dans la pratique de la langue française; tantôt ils veulent être renseignés sur les questions d'équivalence de grades, de dispenses d'inscriptions; tantôt encore ils ont besoin d'être introduits auprès de certaines notabilités scientifiques ou littéraires, de pénétrer dans les bibliothèques publiques, d'assister aux cours des lycées. Le Comité de patronage s'efforce de leur faciliter toutes leurs démarches. La majorité des étrangers qui s'adressent à lui sont Russes, Scandinaves, Américains; on a reçu aussi un certain nombre d'Anglais, de Hongrois et quelques Allemands.

Le service des renseignements se complète peu à peu par un service correspondant, destiné à venir en aide à ceux de nos compatriotes qui se rendent à l'étranger pour y poursuivre leurs études. On a réuni, dans ce dessein, une importante collection de documents, tels que programmes semestriels des Universités étrangères, rapports sur l'enseignement supérieur de la plupart des pays du globe, dus soit à la complaisance des autorités scolaires de l'étranger, soit à la courtoisie de notre ministère des affaires extérieures, soit à la sollicitude de l'administration académique de Paris.

Au reste, le cercle des relations que le Comité de patronage entretient au dehors tend à s'élargir, grâce surtout à la bienveillance avec laquelle un grand nombre de recteurs des Universités étrangères ont bien voulu accueillir la circulaire, d'un caractère très élevé et très scientifique, que le Comité leur a adressée pour les prier de recommander son œuvre à leurs nationaux. Un succès très flatteur a été obtenu auprès du

gouvernement danois, notamment, qui a bien voulu, à la suite de l'initiative prise par le Comité de Paris, accorder des bourses d'études à plusieurs jeunes docteurs qui complètent aujourd'hui, à Paris et à Montpellier, leurs études de sciences physiques et de philologie romane.

Le patronage des étudiants étrangers est organisé également dans plusieurs centres académiques de la province, à Lyon, à Montpellier, à Nancy. A Montpellier en particulier fonctionne un comité extrêmement important qui pourvoit avec luxe à tous les besoins de ses protégés, et a pu même instituer en leur faveur des cours gradués de langue française.

Le mouvement s'est propagé à l'étranger. Edimbourg a créé un patronage local, qui subventionne et recommande les jeunes Écossais de passage à Paris, et rêve de reconstituer l'antique Collège des Ecossais auprès de notre Université. En Amérique, on rassemble des fonds pour instituer à Paris, un *home* pour les étudiants originaires des États-Unis. Enfin, l'attention de la direction de l'enseignement à Tunis a été appelée sur le grand intérêt qu'il y aurait à faire bénéficier les jeunes gens instruits de la Régence des ressources intellectuelles que leur offriraient les centres universitaires du Midi. Il y a tout lieu de croire que les ouvertures du Comité de Paris, qui ont été fort bien reçues, seront suivies d'un heureux effet.

AIX-MARSEILLE

Travaux des Facultés en 1891-92. — La situation générale de l'enseignement supérieur durant l'année scolaire écoulée n'a présenté aucune modification particulière.

I. Droit (*Aix*). — La Faculté de droit a compté 1 051 inscriptions, soit 150 de plus que pendant l'exercice précédent. Le tableau des examens n'a donné lieu à aucune remarque spéciale : le chiffre des épreuves subies par les étudiants est à peu de chose près le même que celui de l'an dernier; pareille aussi la proportion des admissions (83 p. 100) et des rejets. Une catégorie d'élèves a été particulièrement décimée, c'est celle des étudiants en capacité. L'honorable doyen de la Faculté de droit a, dit-il, « la cruauté d'ajouter qu'il ne regrette pas absolument ce résultat. »

Au point de vue de l'enseignement, il faut noter l'organisation des cours dits à option, qui ont réuni un nombre suffisant d'auditeurs, et ont été sérieusement suivis. On se plaint néanmoins que les étudiants ne se livrent pas à un travail plus personnel et plus fructueux que l'étude des matières des examens et la préparation des épreuves. Cette observation a été confirmée par l'abstention complète des élèves de 3e année au concours général des Facultés de droit. Le motif d'une telle désertion a été que le sujet proposé, bien que rentrant dans le cadre des études de la 3e année, n'était pas conforme à l'ordre des matières, telles qu'elles sont disposées dans les Codes ou présentées ordinairement dans les programmes des cours.

Travaux des professeurs. — 3 professeurs de la Faculté de droit d'Aix ont fait paraître 3 publications.

II. Sciences (*Marseille*). — La Faculté des sciences, contrairement à ce qui se passe ailleurs, persiste à maintenir un certain nombre de cours publics.

L'enseignement fermé, réservé à la préparation des grades, a été

donné à 52 étudiants, soit 7 de plus que l'année précédente. *Doctorat.* 9 élèves licenciés ont terminé ou poursuivi dans les laboratoires de la Faculté leurs recherches en vue du doctorat, savoir, 5 dans la section des sciences physiques et 4 dans celle des sciences naturelles. Une thèse a été reçue, une autre déposée; les autres, plus ou moins avancées, sont en bonne voie

Agrégation. — 10 élèves ont suivi les cours ou conférences préparatoires à l'agrégation, dont 2 pour les mathématiques, 4 pour la physique et la chimie, 2 pour les sciences naturelles, 2 pour l'agrégation de l'enseignement spécial : seuls les 6 candidats aux mathématiques et à la la physique se sont présentés. Un candidat a été reçu le 3e à l'agrégation mathématique; 2 ont été reçus à la physique, avec les numéros 1 et 3; un troisième a été admissible.

La répartition des étudiants de la Faculté des sciences de Marseille, suivant le but qu'ils poursuivaient et les catégories auxquelles ils appartenaient, fournit le tableau ci-dessous :

CATÉGORIES.	DOCTORAT.			AGRÉGATION.			LICENCE.		
	Math.	Phys.	Natur.	Math.	Phys.	Natur.	Math.	Phys.	Natur.
Boursiers de l'État.	»	»	»	»	2	»	2	2	1
— du département.	»	»	1	»	»	1	»	»	»
— de la ville. . . .	»	»	1	1	»	»	»	»	»
Répétiteurs.. . . .	»	1	1	1	1	»	3	3	3
Étudiants libres. .	»	1	»	2	»	»	2	7	8
Maîtres du ressort.	»	3	1	»	1	1	»	1	1
TOTAUX. . .	»	5	4	4	4	2	7	13	13

Examens. 1. *Licence.* — Sur 33 élèves inscrits, 32 se sont présentés : 12 seulement ont réussi, et 2 mentions *bien* seulement ont été accordées. Les résultats sont donc médiocres, surtout en ce qui concerne la physique (2 reçus sur 13 présentés.)

Tableau des examens de licence :

Mathématiques, 5 examinés, 3 reçus; physique, 15 candidats, 2 reçus; sciences naturelles, 12 candidats, 7 reçus.

2. *Baccalauréat.* — 587 candidats ont affronté les épreuves des divers baccalauréats : ce nombre, sensiblement pareil à celui de l'année précédente, se décompose ainsi : baccalauréat complet 417 candidats; restreint, 149; lettres-mathématiques, 21. Ce baccalauréat nouveau a été passé pour la première fois en juillet 1892; sur les 21 candidats, 8 ont été reçus. L'honorable doyen des sciences constate que la proportion normale des réceptions n'a pas varié; mais il regrette la faculté accordée aujourd'hui aux candidats de choisir entre trois sujets de compositions, faculté plus propre, semble-t-il, à gêner qu'à secourir les élèves. Quant au livret scolaire, cette innovation est très favorablement appréciée par la Faculté des sciences : plus d'un candidat a dû son salut aux notes du

livret: mais la Faculté regrette que le nombre des livrets fournis ait été trop peu considérables.

Tableau des examens de baccalauréat :

Complet.	417	candidats ;	159	reçus :	38 p. 100.
Restreint	149	—	79	—	51 p. 100.
Lettres-mathématiques.	21	—	8	—	38 p. 100
Totaux	587		243		42.32 p. 100.

Bâtiments et matériel. — Grâce à l'initiative de MM. les professeurs Heckel et Vasseur, la Faculté des sciences de Marseille a vu s'agrandir notablement une partie de ses locaux. L'administration de l'instruction publique et celle des colonies ont décidé, d'un commun accord, d'employer à la création d'un musée, d'un institut de recherches botaniques et géologiques coloniales la partie des fonds de souscription attribués aux laboratoires de géologie et de botanique de Marseille. Le personnel attaché aux nouveaux instituts appartient et devra toujours appartenir à l'Université.

D'un autre côté, grâce au concours de la ville, un laboratoire de zoologie annexé à la Faculté a été créé à Endoume, et a pris depuis dix ans un accroissement considérable. Ces améliorations et agrandissements permettent d'attendre, sans trop d'impatience, la construction, toujours promise et toujours ajournée, d'une nouvelle Faculté des sciences.

Travaux des professeurs. — 12 professeurs ont fait paraître 48 travaux auquels il convient de joindre 11 autres travaux, dus à 10 auteurs, et figurant aux Annales de la Faculté des sciences de Marseille.

III. Lettres *Aix*. — La Faculté des lettres a gardé, à côté de ses conférences fermées, des cours publics : ceux-ci ne durent que jusqu'à Pâques. Ils ont été à peu près désertés l'hiver dernier : mais la Faculté ne renonce point pour cela à les recommencer, et espère ramener le public en 1893.

28 Étudiants ont suivi les conférences préparatoires à la licence et aux diverses agrégations, dont 14 étudiants libres, 10 répétiteurs, 3 boursiers de l'État et un boursier départemental. Le nombre des étudiants libres aurait été plus grand s'il eût été possible d'adopter un arrangement permettant aux étudiants en droit de suivre, comme ils le désireraient, les cours de licence de la Faculté des lettres. Mais jusqu'à présent on n'a pu trouver moyen de répondre à un vœu si intéressant et si légitime.

La Faculté des lettres d'Aix renouvelle ses doléances au sujet du petit nombre de ses boursiers de licence. Quant aux boursiers d'agrégation, elle n'en possède plus un seul, malgré les efforts qu'elle consacre à la préparation de ce concours. 6 candidats ont suivi les conférences préparatoires à l'agrégation de grammaire et à celle des lettres; 2 les conférences d'agrégation d'histoire.

Outre les cours publics et les conférences ordinaires, la Faculté d'Aix a possédé des cours complémentaires et des cours libres; 3 cours complémentaires provençal ancien et moderne, histoire de l'art antique, langue et littérature françaises à l'usage des étudiants étrangers, et deux cours libres pédagogie, grammaire et poésie hébraïques ont été professés.

Examens. 1. *Licence.* — 24 candidats ont subi les épreuves; 10 ont

été reçus, savoir : philosophie, 3; lettres, 7. Aucun candidat n'a réussi à la licence historique.

2. *Baccalauréat.* — L'honorable doyen signale l'uniforme médiocrité des épreuves suivies de succès. Quant aux ajournements, ils sont dus en majorité : 1° à une préparation insuffisante; 2° à la faiblesse extrême des candidats en latin; 3° à la suppression du thème écrit de langue vivante, qui leur enlève une chance de compensation. L'épreuve du thème oral est jugée dérisoire, surtout lorsqu'elle ne peut pas être dirigée par un spécialiste.

1 058 candidats se sont présentés aux divers baccalauréats; 402 ont été reçus : voici le détail des chiffres : 1re *partie* (*ancien régime*) : 12 candidats, 2 reçus; 2e *partie* (*ancien régime*) : 279 candidats, 124 reçus; 1re *partie* (*nouveau régime*), 591 candidats, 194 reçus; 2e *partie* (*nouveau régime*), 120 candidats, 54 reçus; *baccalauréat moderne* : 56 candidats, 28 reçus.

L'examen du baccalauréat de philosophie 2e *partie* (*nouveau régime*) a suggéré à la Faculté quelques remarques utiles à relever : 1° l'unique composition demandée par le programme ne donne de garanties suffisantes ni au candidat ni à l'examinateur; 2° dans le doute, ce dernier incline à l'indulgence, et accorde l'admissibilité à des candidats dont la composition est inférieure à la moyenne, mais qui apportent un livret scolaire suffisant. L'admissibilité, pour ceux qui échouent à l'oral, devient plutôt un piège et un péril. 3° A l'oral, l'examinateur de philosophie, n'ayant à sa disposition qu'une note au lieu de quatre, ne conserve plus une part suffisante d'influence.

Pour ce qui est du baccalauréat de l'enseignement moderne, inauguré en juillet 1892, la proportion élevée des succès (50 p. 100) ne doit pas faire illusion. Elle tient en grande partie à l'indulgence d'un jury appelé à juger un examen nouveau.

Travaux des professeurs. — 12 travaux originaux ou éditions savantes ont été publiés par 7 professeurs. M. le professeur Constans a été honoré du prix Lagrange pour son édition du Roman de Thèbes.

VI. École de plein exercice de médecine et de pharmacie (*Marseille*). — L'École de médecine entrera prochainement en possession du palais du Pharo, qui lui a été attribué par un vote du Conseil municipal de Marseille et dont les travaux d'aménagement sont en voie d'exécution. Une Morgue devra être annexée aux bâtiments nouveaux, et formera, avec les services d'anatomie, d'anatomie pathologique, de médecine opératoire et de médecine légale, un véritable institut. L'enseignement clinique, dans les hôpitaux, va s'enrichir d'une salle spéciale réservée aux maladies exotiques, dont la situation géographique de la ville de Marseille favorise l'étude. L'École de médecine tend donc à devenir un centre d'études de plus en plus important : dès ce jour elle a dû joindre à son personnel enseignant normal, devenu trop peu nombreux, un appoint fourni par de jeunes médecins, chargés de cours libres. Cette situation ne laisse pas de causer aux professeurs suppléants de l'École quelques inquiétudes assez légitimes, au point de vue de l'influence que les médecins dépourvus de titres universitaires pour l'enseignement, ne manqueront point de prendre sur les étudiants, au détriment du corps enseignant régulier. L'attention des pouvoirs compétents a été justement appelée sur cet état de choses.

Les cours de l'École de médecine ont été professés avec leur régularité ordinaire. Mais l'honorable directeur se voit obligé de constater, en revanche, le peu d'assiduité aux cours théoriques des étudiants qui leur préfèrent avec excès les cours et travaux pratiques. L'École ne participant pas, d'après la loi, aux examens de doctorat, se trouve désarmée pour imposer l'assiduité.

Inscriptions. — 774 inscriptions ont été prises (contre 781 l'année précédente), savoir : doctorat, 200; officiat, 193; pharmacie (1re *cl.*) 62; pharmacie (2e *cl.*), 219.

Examens. — I. *Doctorat* (jury composé de professeurs de la Faculté de Montpellier). 1er *examen*, 25 examinés, 18 admis (72 p. 100); 2e *examen* (1re *partie*), 16 candidats, 12 admis; (2e *partie*), 16 candidats, 14 admis (respectivement, 75 et 87,50 p. 100). II. *Officiat.* 1er *examen :* 19 cand., 11 admis; 2e *examen*, 15 cand., 10 admis; 3e *examen*, 12 cand., 9 admis. *Sages-femmes de* 2e *classe*, 14 présentées, 12 admises. III. *Fin d'études. Pharmaciens :* 1er *examen*, 40 candid., 26 admis; 2e *ex.*, 35 cand., 17 admis; 3e *ex.*, 25 cand., 20 admis. *Herboristes* (2e *classe*), 5 cand., 4 admis. IV. *Validation de stage. Pharmaciens* (1re *classe*), 9 candidats, tous admis; 2e classe, 19 cand., 18 admis. V. *Fin d'année : Officiat.* 1er *examen*, 19 cand., 16 admis ; 2e *ex.*, 13 cand., tous admis; 3e *ex.*, 3 cand., 2 admis. *Pharmacie* (1re *classe*), 1er *ex.*, 21 cand., 11 admis; 2e *ex.*, 6 cand,, 5 admis. (2e *classe*), 1er *examen*, 38 cand., 19 admis ; 2e *ex.*, 24 cand., 9 admis.

A propos des examens de fin d'année des pharmaciens de 2e classe, l'honorable directeur de l'École remarque que les insuccès passent à l'état chronique et rappelle ces jeunes gens à un travail plus sérieux.

Aucune indication n'est fournie sur les travaux personnels de MM. les professeurs de l'École de médecine de Marseille.

DIJON

Travaux des Facultés en 1891-92. — La dernière année scolaire a été marquée, pour le groupe universitaire de Dijon, par un triste événement, le décès du savant doyen de la Faculté des lettres, M. Bougot, qui fut un philologue émérite et un professeur de la plus haute valeur. Le respect et l'affection que ce maître sut inspirer sont attestés par une lettre fort touchante, lue dans la séance solennelle de rentrée des Facultés de Dijon, et écrite par un jeune agrégé récemment reçu, aujourd'hui professeur dans un lycée de province. Un tel témoignage ne fait pas moins d'honneur au disciple qui le rend qu'au maître qui l'a mérité.

Les Facultés de Dijon ont reçu, dans le courant de l'année, la visite de l'honorable Directeur de l'enseignement supérieur, qui a exprimé sa satifaction des preuves d'activité scientifique qu'il a pu constater, ainsi que de l'installation matérielle de la plupart des salles de cours et des laboratoires qu'il a minutieusement visités. Dijon offre d'ailleurs des preuves de vitalité locale dignes de la plus sympathique attention.

L'association des étudiants de Dijon a envoyé une délégation aux fêtes universitaires de Nancy; elle a obtenu de la ville une salle pour y établir son siège social, et du ministère, une subvention de 400 francs.

La Société des amis de l'Université de Dijon, de concert avec le Conseil général de la Côte-d'Or et la municipalité dijonnaise, a créé sept cours, professés par des membres des Facultés de droit, des sciences et

des lettres, et offrant un caractère de vulgarisation scientifique. Grâce aux largesses venues des mêmes sources, la Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur a traversé heureusement sa deuxième année d'existence.

Statistique particulière des Facultés. I. DROIT. *Enseignement.* — Malgré l'insuffisance numérique de son personnel enseignant, la Faculté de droit a été en mesure d'organiser les 6 cours semestriels, dits à option, attribués à la 3ᵉ année; son choix a porté sur les matières suivantes : droit international privé, — procédure (voies d'exécution), droit administratif, — législation financière, — législation industrielle, — législation commerciale comparée. Le premier de ces cours existait, d'ailleurs, déjà à Dijon antérieurement au décret de 1889. Les étudiants se sont partagés assez également entre ces six cours, toutefois avec une préférence spéciale pour les matières pratiques, voies d'exécution et droit administratif.

La Faculté, après des vœux répétés, a été enfin mise en possession d'une chaire d'histoire du droit; elle souhaite maintenant de pouvoir donner, à l'exemple de Lyon et de Montpellier, une plus grande extension au cours si utile de notariat et d'enregistrement que soutient la ville de Dijon,

Deux cours de vulgarisation, ayant pour objet l'économie politique et le droit commercial, ont été ouverts et subventionnés par les soins de la Société des amis de l'Université.

Étudiants. — 216 étudiants ont suivi les cours en 1891-92 (contre 209 l'année précédente); en voici la répartition : capacité, 38; 1ʳᵉ année, 70; 2ᵉ année, 43; 3ᵉ année, 41; doctorat, 24. Parmi ces étudiants, 176 ont fait acte de scolarité, savoir : 1° étudiants ayant pris des inscriptions et passé des examens, 107; 2° étudiants ayant pris des inscriptions sans passer d'examens, 33; 3° étudiants ayant passé des examens sans prendre d'inscriptions, 36. Il n'y a donc eu que 40 élèves en cours d'études (au lieu de 64) qui n'aient point fait acte de scolarité.

Inscriptions. — Il a été pris 492 inscriptions, soit 31 de plus que l'année précédente, savoir : capacité, 41; 1ʳᵉ année, 173; 2ᵉ année, 132; 3ᵉ année, 114; doctorat, 32. La comparaison détaillée avec l'exercice antérieur fournit une diminution de 18 unités pour les inscriptions de capacité, et une augmentation respective de 13, 2, 33 et 19 pour les autres inscriptions.

En dehors des étudiants régulièrement inscrits, la Faculté a compté, parmi ses élèves de licence et de doctorat, 11 auditeurs libres, dont 4 Luxembourgeois.

Examens. — 293 épreuves ont été subies, et ont donné lieu à 205 admissions simples, 17 avec éloge, dont 5 avec éloge spécial, et 71 ajournements. En voici le détail :

Capacité : 18 épreuves, 16 admissions; *Baccalauréat : 1ᵉʳ examen,* 1ʳᵉ partie, 49 épr., 34 adm.; 2ᵉ partie, 46 épr., 33 adm.; *2ᵉ examen,* 1ʳᵉ partie, 52 épr., 40 adm.; 2ᵉ partie, 52 épr., 38 adm. *Licence :* 1ʳᵉ partie, 33 épr., 26 adm.; 2ᵉ partie, 30 épr., 24 adm. *Doctorat :* 11 épr., 9 adm.; *thèses :* 2 (admises). Total, 293 épreuves, 222 admissions.

Il a été subi, en 1891-92, 35 épreuves de plus que l'année précédente; la proportion des ajournements est tombée de 27,5 p. 100 à 24 p. 100; celle des éloges s'est maintenue à 8 p. 100.

Travaux des professeurs. — 6 professeurs et agrégés de la Faculté de droit ont fait paraître 17 publications.

II. Sciences. — *Enseignement.* La Faculté des sciences a dû se limiter presque entièrement à la préparation aux examens de licence : elle avait, il est vrai, tenté de préparer à l'agrégation, et réuni 5 candidats à l'agrégation de l'enseignement spécial; mais ces candidats se sont découragés, et force a été à la Faculté de renoncer à ses bonnes intentions. Il ne se fait plus de cours publics de sciences à Dijon. Toutefois, cette lacune a été comblée, dans une certaine mesure, par la création d'un cours public de chimie appliquée à l'agriculture et à la viticulture, institué par la Société des amis de l'Université. Ce cours, qui a porté sur la fermentation alcoolique, a réuni, comme il était naturel dans un pays de viticulture, un auditoire nombreux et fidèle : les leçons ont été reproduites *in extenso* dans le *Bulletin du syndicat viticole de la Côte Dijonnaise.*

Collections. — M. le professeur Collot a bien voulu enrichir la collection géologique de la Faculté en y versant d'abord des échantillons rapportés par lui de ses voyages, puis sa collection personnelle avec les meubles qui la renferment. Ce don précieux ne compte pas moins de 12000 échantillons.

Étudiants. — La Faculté des sciences a compté 45 étudiants (en y comprenant un élève non résidant) ainsi répartis : *boursiers :* 8 (État, 6; département, 1, ville de Dijon, 1), *répétiteurs*, 2; *préparateurs*, 2 ; *élèves libres*, 15.

Au point de vue des études, ces étudiants se divisent comme suit :

Licence mathématique, 7 ; physique, 25 ; — des sciences naturelles, 9; élèves ne se préparant à aucun grade, 3. Il importe de noter, parmi les auditeurs de la Faculté, les élèves de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie : 27 de ceux-ci ont suivi, pendant toute l'année, les cours de chimie organique ; 12 étudiants en médecine de 1re année ont assisté, pendant le 2e semestre, à tous les cours de chimie minérale.

Examens. I. *Licence.* — Mathématiques, 7 candidats, 2 admis ; physique, 17 cand., 9 admis; sciences naturelles, 4 cand., 2 admis. Au total, 28 candidats, 13 admis. II. *Baccalauréat.* Complet : 345 cand., 159 admis 46 p. 100); restreint : 101 cand., 46 admis (45, 5 p. 100); lettres-mathématiques, 26 cand., 12 admis (46 p. 100).

Travaux des professeurs. — 3 professeurs ont fait paraître 16 publications.

III. Lettres. 1. *Agrégation.* — A la suite de succès répétés, la préparation à l'agrégation de grammaire est devenue, pour ainsi dire, une spécialité de la Faculté des lettres de Dijon. 7 aspirants ont suivi les conférences : 3 ont été déclarés admissibles, 1 définitivement admis, avec le n° 21. 2 *Licence :* 19 candidats ont suivi les cours; 16 se sont présentés, 5 ont été reçus. *Bourses de licence :* à la suite du concours de juin 1892, deux candidats ont obtenu chacun une bourse de licence.

3. *Baccalauréat.* — 1. *ancien régime :* 1re partie, 45 candidats, 31 admis; 2e partie, 92 candidats, 55 reçus : 2. *nouveau régime :* 1re partie, 308 cand., 145 reçus; 2e partie, 95 cand., 46 reçus; 3. *enseignement moderne :* 51 candidats, 32 reçus.

Si l'on compare le baccalauréat classique au moderne, on constate : 1° que la proportion des admis aux refusés est de 51,2 p. 100 pour le

classique, de 52, 4 p. 100 pour le moderne; 2° que la proportion des mentions aux admissions simples est respectivement de 31 et de 64 p. 100.

Il y aurait donc lieu d'admettre que l'enseignement moderne fournit une élite plus brillante et plus nombreuse que l'enseignement classique; mais, après une première et jusqu'à présent unique expérience, il serait téméraire de se prononcer.

Travaux des professeurs. — 4 professeurs (y compris feu M. Bougot, doyen) ont fait paraître 10 publications.

IV. ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE. — *I. Inscriptions; étudiants.* Il a été pris 233 inscriptions (59 de plus que l'année précédente), ainsi réparties: doctorat, 76; officiat, 32; pharmacie, 1re classe, 24; pharmacie, 2e classe, 101. Sans compter les élèves bénévoles, le nombre des étudiants s'est élevé, de 49 en 1889, de 51 en 1890 et de 53 en 1891, à 65; savoir: doctorat, 22; officiat, 11; pharmacie de 1re classe, 6; pharmacie, 2e classe, 26. *II. Examens.* Les examens ont donné des résultats particulièrement satisfaisants. En voici le détail:

1. *Doctorat* (jury formé de professeurs de la Faculté de Lyon): 1er *examen*, 12 candidats, 8 reçus (à joindre 1 candidat, appelé à Alger par raison de santé, et admis dans cette ville); 2e *examen* (1re *partie*), 2 candidats reçus. 2. *Officiat* (*fin d'année*): 5 candidats reçus; 3. *Pharmacie : 1re classe, validation de stage :* 14 candidats reçus; 1re *classe, examens définitifs*, 14 candidats, 13 reçus; 2e *classe, validation de stage :* 22 candidats, 16 reçus; *examens définitifs*, 26 candidats, 25 reçus. 4. *Sages-femmes :* 14 reçues sur 15 présentées.

En résumé, l'école de Dijon a fait passer 106 examens, dont 13 seulement ont été suivis d'ajournement.

Le rapport de l'honorable directeur se termine par un juste hommage rendu à M. le Dr Garnier, médecin-directeur de l'hospice des aliénés, qui continue pour les étudiants de Dijon ses cliniques bénévoles sur les maladies mentales.

Aucun renseignement n'est fourni sur les travaux particuliers des professeurs de l'École préparatoire de médecine.

ALLEMAGNE

La première réunion des historiens allemands à Munich. — Pendant les dernières vacances de Pâques, 105 professeurs d'histoire se sont réunis dans la salle de l'Académie royale des sciences de Munich. La question posée à ce congrès était la suivante : « Quel but doit poursuivre l'enseignement de l'histoire? » M. le professeur Martens, rapporteur, a résumé son opinion dans les thèses suivantes :

« 1° L'enseignement de l'histoire, s'il doit avoir pour résultat de préparer les jeunes gens à la vie publique, est tenu de leur faire comprendre que les devoirs envers l'État dominent tous les autres devoirs.

« 2° Ce résultat sera obtenu, 1. en donnant les connaissances nécessaires pour comprendre et conserver le sentiment du devoir envers l'État et la capacité de s'employer utilement pour lui; 2. en mettant au cœur de l'élève le désir de travailler de toutes ses forces à agir dans le sens des connaissances acquises par lui. »

On remarquera que ces thèses reproduisent, sous une forme plus scientifique, le sentiment exprimé par l'empereur allemand, dans son

discours à la conférence de décembre, relativement à l'enseignement de l'histoire. L'orateur impérial avait dit, à peu près textuellement, que les écoles devaient former de petits Allemands, non de petits Romains; et, comme conclusion, il voulait que l'on remontât de Rosbach aux Thermopyles: ce qui a été réalisé, dans une certaine mesure, par le plan d'études d'avril 1892. Le congrès des historiens n'a pas semblé disposé à donner son approbation à cette conception purement utilitaire de l'enseignement historique. Tous les orateurs qui ont pris part à la discussion se sont trouvés d'accord, il est vrai, pour affirmer que l'enseignement de l'histoire doit consolider dans les cœurs de la jeunesse l'amour de la patrie et l'attachement au prince. Mais, de l'avis de la majorité, ce résultat ne peut pas être le but de l'enseignement historique; ce but est la recherche de la vérité dans le passé; une fois cette vérité trouvée, il n'est pas permis de l'arranger ou de la modifier, fût-ce pour appuyer les plus respectables opinions. Voici, en effet, le texte de la résolution adoptée, sur la motion de M. le professeur Stieve, de Munich: « Sous couleur de préparer à la vie publique, l'enseignement de l'histoire ne peut ni ne doit se lier systématiquement à une tendance déterminée; il ne peut chercher à réaliser ce but qu'en fournissant à l'élève les connaissances nécessaires à l'exercice futur de ses droits civiques et en l'y intéressant. » Ainsi l'assemblée a hautement affirmé les droits de la liberté absolue de la recherche, ce qui ne doit pas surprendre, puisque ce droit est l'âme même de la vie universitaire allemande.

Si l'on en croit une confidence de M. le professeur Kropatschek, communiquée au correspondant de la *Bibliothèque Universelle* de Lausanne, à qui les principaux éléments de la présente analyse sont empruntés, il ne serait pas inutile en Allemagne de rappeler que l'historien, dans ses recherches et son enseignement, doit être libre de toute préoccupation étrangère et de toute pression du dehors. On aurait projeté, en effet, en haut lieu « l'élaboration d'un manuel pour l'enseignement de l'histoire contemporaine, obligatoire pour tous les établissements secondaires et supérieurs. Il a fallu les protestations unanimes des professeurs appartenant à toutes les tendances pour qu'on renonçât à cette idée. »

Nous laissons naturellement au correspondant allemand de la *Bibliothèque Universelle* la responsabilité de ce renseignement, dont nous avons reproduit la teneur exacte. Le fait en lui-même nous parait, d'ailleurs, éminemment vraisemblable.

Une circulaire du ministère prussien sur l'épreuve historique du certificat de maturité. — La résistance sourde ou déclarée à l'envahissement de l'histoire *tendancielle* dans l'enseignement s'est manifestée dans le domaine secondaire par un fait assez curieux, que l'on peut, semble-t-il, rapprocher sans paradoxe des déclarations plus haut résumées du congrès des historiens de Munich. A la date de décembre 1892, les collèges provinciaux des écoles (corps d'inspecteurs de l'enseignement secondaire) du royaume de Prusse ont reçu du ministre compétent une mercuriale, assez fondée en droit, à propos de la manière dont se passe l'examen obligatoire, depuis la réforme de 1892, d'histoire allemande et prussienne dans l'épreuve finale des Abiturienten.

Il paraît, d'après les termes mêmes de la circulaire, que dans certain gymnase, qui n'est pas nommé, un professeur d'histoire aurait

« exercé une pression abusive sur les candidats », en leur déclarant qu'il lui fallait un bon trimestre pour se décider à interroger, dans l'épreuve orale sur l'histoire allemande, et que, par conséquent, ses questions porteraient, en attendant, sur la revision de l'histoire ancienne, comme annexe à l'explication des auteurs classiques. Or, les instructions officielles indiquent expressément « qu'il ne doit plus y avoir d'interrogation sur l'histoire ancienne. » On conçoit que le ministre ait cru devoir rappeler à l'ordre le professeur qui se permettait d'enfreindre ainsi les règlements. Maintenant, pourquoi le faisait-il? La presse allemande, qui s'est occupée du fait (notamment le très officieux journal *Die Grenzboten*, n° 52, année 1892), explique de deux manières la répugnance de certains professeurs d'histoire des gymnases pour l'histoire allemande. Ou bien, il s'agit de maîtres vieillis dans des traditions surannées, qui ne veulent voir dans l'enseignement historique qu'un exercice de mémoire, et ne s'attachent qu'à faire réciter aux élèves des catalogues de dynasties et des listes de batailles; ou bien les professeurs en question sont, non pas des spécialistes initiés à la méthode historique, tels qu'en possèdent les grands gymnases, mais des philologues arbitrairement délégués à un enseignement auquel ils ne sont pas préparés, et qui se cantonnent dans le domaine de l'antiquité, seul important à leurs yeux. Ces explications sont assurément admissibles; mais n'y a-t-il pas, au fond, chez les maîtres récalcitrants, un essai de protestation, contre le nouveau système d'enseignement de l'histoire, système irrévérencieusement qualifié ainsi en plein Reichstag : « L'histoire la tête en bas, et la queue au plafond? »

Les Universités allemandes : tableau d'ensemble destiné à l'Exposition de Chicago. — Par les soins de la direction supérieure de l'enseignement de Berlin, un travail considérable a été composé, dans l'espace de trois mois, en vue de présenter à l'Exposition Universelle de Chicago un tableau général de l'état de l'enseignement supérieur allemand à la fin du XIX[e] siècle. Ce tableau forme deux volumes, grand in-8°, l'un de 628, l'autre de 426 pages, sous ce titre : « Les Universités allemandes... avec la collaboration d'un grand nombre de professeurs d'Universités, ouvrage édité par W. Lexis, professeur ordinaire de science politique à Göttingen. » 71 professeurs ont apporté leur contribution à ce travail, qui est d'une extrême importance, d'autant que chacune des subdivisions est l'œuvre d'un spécialiste. Le professeur Lexis a joui d'une pleine liberté dans le choix de ses collaborateurs, ainsi qu'il le déclare lui-même dans l'Introduction, et s'est efforcé de coordonner et d'équilibrer les monographies qu'ils lui ont fournies.

L'ouvrage forme deux parties distinctes : 1° les généralités, qui remplissent 168 pages ; 2° les spécialités. La première partie elle-même se subdivise en deux sections : historique et statistique. L'histoire du développement des Universités allemandes, embrassant la comparaison de ces grands établissements avec leurs similaires d'Angleterre, de France et d'Amérique, est due à la plume autorisée de l'honorable D[r] Fr. Paulsen, professeur de philosophie à l'Université de Berlin. D'après l'éminent rédacteur, les Universités allemandes doivent être définies : « à la fois des laboratoires d'investigation scientifique, et des établissements de haut enseignement scientifique, aussi bien en ce qui concerne la science générale que les sciences particulières » ; d'où il suit que

« suivant la conception allemande, le professeur d'Université est, tout ensemble, un maître et un investigateur, ce dernier caractère occupant le premier rang ». Une esquisse de l'évolution des Universités allemandes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours explique et justifie les deux définitions précédentes. Dans l'époque moderne, le professeur Paulsen distingue trois périodes : 1° les Universités de caractère confessionnel, 2° celles du XVIIIe siècle, 3° les Universités du siècle actuel. La première Université qui ait mérité la gloire d'ouvrir la voie à la liberté scientifique serait, d'après l'auteur, non pas, suivant l'opinion généralement accréditée, celle de Göttingen, mais celle de Halle, qui, avant toute autre, proclama le principe de la *libertas philosophandi*. Après l'exposition proprement historique, nous trouvons le résumé de la situation des Universités au regard des États, des Églises et de la Société; la définition du rôle des professeurs, de la nature de leur enseignement, et de l'état présent des études. La conclusion de l'auteur, sur ce point, est un éclatant éloge de l' « unité de l'Université ».

La partie statistique (2e section des généralités) est due à M. le professeur J. Conrad de Halle (pages 115-168). On y lit une statistique générale des Universités allemandes, dont les éléments sont empruntés en majeure partie à des documents antérieurement publiés. Il ressort de cette statistique que le total des maîtres des Universités, abstraction faite des lecteurs et autres assistants, s'élève à 2275, ce qui donne un maître pour 12,2 étudiants : la proportion, en 1840, était d'un maître pour 9,5 étudiants.

La 2e division de l'ouvrage qui nous occupe est consacrée aux facultés et branches spéciales de l'enseignement supérieur. Les notices sont ici d'importance très diverse, soit quant à la valeur même des disciplines qu'elles décrivent, soit quant à l'étude respectivement accordée à chacune : la clarté et l'équilibre du plan ont un peu pâti de la rapidité de l'exécution; d'autre part, la haute notoriété de plusieurs rédacteurs, tels que l'illustre Virchow, par exemple, a valu naturellement à certaines sciences spéciales un développement privilégié.

La division du sujet correspond à la division classique des Universités en quatre Facultés. Celle de théologie est répartie naturellement en deux chapitres, Facultés catholiques et Facultés protestantes ; de même la Faculté de philosophie comprend deux monographies distinctes, une pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'autre pour les matières historico-philologiques. On trouvera sans doute, en ce qui concerne les Facultés de philosophie, que les développements consacrés à l'enseignement de l'archéologie et des sources de l'histoire, branches si importantes de cette discipline, sont un peu écourtés, tandis que des spécialités scientifiques plutôt accessoires, telles que la psychiatrie et l'art dentaire, sont un peu trop favorisées. Les monographies fort importantes des divers enseignements médicaux, anatomie pathologique, médecine interne, chirurgie, gynécologie, ont été traitées respectivement par les maîtres les plus éminents, les savants professeurs Virchow, de Ziemssen, J. Mikulicz et A. Fritzsch. Ces notices, rédigées par de tels auteurs, offrent un intérêt considérable, et dépassent de beaucoup le niveau de simples résumés destinés à une Exposition. Il est à remarquer que, sur les 71 collaborateurs du principal rédacteur, 11 sont des professeurs de Göttingen ; tout ce qui touche aux Facultés de théologie

protestante a été traité uniquement par les professeurs de théologie de Halle; cette Faculté étant considérée comme représentant les tendances les plus modérées de la théologie évangélique allemande. En revanche, certaines Universités n'ont fourni aucun rédacteur, ce qui ne laisse pas d'inspirer quelques regrets.

En résumé, l'œuvre que le corps Universitaire allemand envoie à Chicago est de nature à faire briller les grands établissements dont elle présente la synthèse. L'histoire intellectuelle de l'Allemagne y est retracée au complet, avec son chapitre le plus glorieux, celui de la naissance des grandes sciences dont l'Allemagne revendique la paternité : linguistique et grammaire comparée, philologie romane, histoire de la philosophie. Nul doute que les Universités des États-Unis ne fassent grand accueil à ce monument élevé à l'honneur d'un pays dont elles admirent et imitent, avec un peu trop de complaisance parfois, les institutions et les méthodes de haut enseignement.

RUSSIE

Conditions d'admission des étudiants à l'Université de Saint-Pétersbourg. — Une communication officielle du recteur de l'Université impériale de Saint-Pétersbourg a fait connaître, au début de la présente année scolaire, les conditions requises pour obtenir l'immatriculation. Le nombre et la minutie des références exigées pourront peut-être provoquer une certaine curiosité. Nous reproduisons les termes mêmes de l'instruciion rectorale.

Peuvent être admis à l'Université : 1° ceux qui ont suivi les cours d'un gymnase de la circonscription universitaire de Saint-Pétersbourg, et obtenu le certificat de maturité, accompagné d'une attestation de bonnes vie et mœurs délivrée par l'autorité dudit gymnase; 2° ceux qui, ayant obtenu le certificat de maturité dans un des gymnases du cercle de Pétersbourg, ont toutefois fait leurs classes dans un autre établissement d'enseignement ressortissant à ce cercle; 3° ceux qui ont suivi les cours et obtenu le certificat de maturité d'un gymnase d'une autre circonscription universitaire, et possèdent une attestation de bonnes vie et mœurs délivrée par l'autorité de ce gymnase; 4° l'admission d'étudiants issus d'autres Universités ou établissements de haut enseignement n'est octroyée que dans des cas particuliers.

A ces dispositions il en faut joindre d'autres, émanées du ministère de l'instruction publique : 1° Les personnes de confession israélite ne sont admises à l'Université que dans une mesure limitée; la proportion des israélites ne peut pas dépasser 3 p. 100 du nombre total des étudiants. 2° Les étudiants doivent verser par semestre une somme de 25 roubles pour les besoins de l'Université; quant à la rétribution de chaque cours, elle est fixée par les règlements universitaires. 3° Les pétitions tendant à être admis au nombre des étudiants, avec indication de la Faculté dont on désire suivre les cours, doivent être remises au recteur du 15 juillet au 10 août. A ces pétitions doivent être annexées les pièces suivantes, en expédition authentique et copie sur papier libre : 1° certificat de maturité; 2° acte de naissance et acte de baptême des postulants chrétiens, acte de naissance des postulants d'autres confessions; 3° passeport autorisant la sortie du postulant de sa commune; 4° certificat d'accomplissement du service militaire; 5° trois photographies

(cartes) du postulant. Toute pièce rédigée en langue étrangère doit être traduite en langue russe par un traducteur juré. Enfin le postulant doit fournir un certificat de bonnes vie et mœurs émanant de la police de sa résidence; sont dispensés de ce certificat les postulants qui ont subi l'examen de maturité dans le mois de juin de l'année courante. Quant au versement des rétributions mentionnées plus haut, il ne peut être opéré par les soins de la poste ou d'un mandataire; le postulant lui-même doit l'effectuer personnellement entre les mains de l'agent comptable de l'Université.

ROUMANIE

Statistique de l'enseignement secondaire de 1889 à 1892. — Le ministère de l'instruction publique et des cultes du royaume de Roumanie vient de faire paraître deux brochures considérables, rédigées par les soins du bureau de statistique, et comprenant tous les détails relatifs à l'état de l'enseignement primaire, rural, professionnel et secondaire du royaume. Des tableaux et figures schématiques dressés avec un véritable luxe complètent cet important travail. Nous en détachons quelques chiffres concernant l'enseignement secondaire, en émettant le regret qu'un travail du même genre n'ait pas encore été entrepris par le ministère roumain pour l'enseignement supérieur.

La Roumanie compte 35 écoles du degré secondaire; savoir : 10 lycées classiques, 17 gynmases classiques, 1 lycée réal, 11 réalgymnases, 5 instituts pédagogiques, 8 séminaires orthodoxes (grecs), 1 séminaire mahométan. La progression de la population scolaire, de 1889 à 1892 est attestée par le tableau suivant :

Année 1889-90. Élèves inscrits : 8870; présentés aux examens, 7852; diplômés, 4 943.

Année 1890-91. Élèves inscrits, 9 794; présentés aux examens, 8 502; diplômés, 4 975.

Année 1891-92. Élèves inscrits, 10 317; présentés aux examens, 6 395; diplômés, 6 394.

En se reportant à seize ans en arrière, on constate que le total des élèves inscrits s'est élevé de 3036 (10 317 contre 7 281).

Par rapport au culte des élèves, la statistique fournit les proportions qu'on va lire :

Année 1889-90 : orthodoxes, 6 665 (84,5 p. 100); grecs non orthodoxes, 1 223 (15,5 p. 100); israélites, 931 (11 8 p. 100); catholiques, 175 (25 p. 100); autres confessions, 117 (1 5 p. 100).

1890-91 : orthodoxes, 7,514 (14,5 p. 100); grecs non orthodoxes, 1 275 (14,5 p. 100); israélites, 969 (11 p. 100); catholiques, 175 (2,4 p. 100); autres confessions, 115 (1,4 p. 100).

1891-92 : orthodoxes, 7 898 (84,1 p. 100); grecs non orthodoxes, 1 482 (15,9 p. 100); israélites, 1 133 (12,1 p. 100); catholiques, 190 (2 p. 100); autres confessions, 159 (1,8 p. 100).

On remarquera que le nombre des élèves israélites est en accroissement de 1 p. 100, tandis que les autres confessions demeurent sensiblement stationnaires.

Il importe de noter que les chiffres ci-dessus sont relatifs aux lycées et gymnases seuls, et ne comprennent pas la population des séminaires orthodoxes et mahométan, ni celle des instituts pédagogiques.

Le ministère roumain a calculé les frais occasionnés à l'État par l'éducation et l'entretien de chaque tête d'élève de lycée ou gymnase; en voici le détail :

					Fr.	c.
1° Lycées classiques.		1889-90, chaque élève coûte à l'État,			284	84
—	—	1890-91	—	—	293	70
—	—	1891-92	—	—	293	84
2° Gymnases classiq.		1889-90	—	—	249	90
—	—	1890-91	—	—	229	34
—	—	1891-92	—	—	239	62
3° Réalgymnases . .		1889-90	—	—	226	18
—		1890-91	—	—	218	32
—		1891-92	—	—	220	66

En moyenne, un élève de l'enseignement secondaire coûtait donc à l'État roumain, en 1891-92, 251 fr., 37. Le rédacteur officiel de la statistique que nous analysons constate que la dépense de l'État français pour chaque tête d'élève secondaire n'est que de 110 francs par an.

Le corps enseignant des lycées, collèges, etc. de Roumanie comptait, au dernier relevé, 802 maîtres de tout ordre, savoir :

	Titulaires et chargés de cours.	Suppléants.	Total.
Lycées classiques.. . . .	191	76	267
Gymnases classiques. . .	117	73	190
Lycées d'enseig. réal. . .	10	7	17
Réalgymnases.	36	66	102
Instituts pédagogiques. .	69	69	138
Séminaires orthodoxes. .	59	27	86
Séminaire musulman. . .	»	2	2
Totaux.	482	320	802

SUISSE

Bâle. — Les étudiants inscrits à l'Université de Bâle pendant le semestre d'été 1892 ont été au nombre de 454, soit 33 de plus que dans le semestre précédent; il y faut joindre 69 auditeurs libres. Répartition par Facultés : théologie, 105; droit, 45; médecine, 146; philosophie, 138. D'après leur nationaliié, ces étudiants se divisaient ainsi : Suisse, 357; Allemagne, 51; Autriche-Hongrie, 8; France, 3; Angleterre, Italie, Norvège, respectivement, 1; Russie, 5; Bulgarie, 4; Amérique du Nord, 3.

Genève. — Étudiants inscrits, 685, y compris 115 auditeurs libres. Ce total est le plus haut que l'Université ait atteint depuis 1877, époque de sa fondation. Répartition : théologie, 44; droit, 121; médecine, 261 (dont 60 femmes); philosophie, 127. Les femmes comptent pour une centaine dans le total des élèves de l'Université. La grande majorité des étudiants se recrute à l'étranger, soit 429, et l'on a compté qu'il se parle parmi ces jeunes gens 17 langues diverses. Il y a environ 100 Russes parmi les élèves de Genève.

Zurich. — 556 étudiants ont suivi les cours de l'Uuniversité ; savoir : théologie, 40; droit, 78; médecine, 266; philosophie, 172. A joindre, 103 auditeurs libres. On compte 213 étrangers, dont 70 Allemands, 67 Russes; pas un seul Français. 70 femmes sont inscrites, savoir : droit, 4; mé-

decine, 44; philosophie, 22. Comme contribution à la question des femmes-étudiants, on peut citer la création à Zurich d'une Société académique internationale de dames ayant suivi des cours universitaires : cette société présidée par Mme Dodel-Müller, qui porte les titres de docteur et professeur, se propose d'établir et de publier une statistique des femmes inscrites aux Universités et de leurs travaux.

Dans un ordre d'idées tout différent, signalons la création à Zurich, à la suite de la dernière « fête du travail » du 1er Mai, d'une *Association internationale des étudiants socialistes* qui comptait, aux dernières nouvelles, une centaine de membres de divers pays. D'après les statuts de cette association, peuvent être admis comme membres les étudiants ou anciens étudiants des deux sexes. Le programme de l'œuvre comporte le développement parmi la jeunesse universitaire des théories sociales, comme préparation à des applications pratiques subséquentes. Les moyens préconisés sont les conférences, rapports, discussions qui auront lieu dans des séances hebdomadaires, où l'on conviera des invités. Ultérieurement l'Association se propose de créer une bibliothèque, une salle de lecture, et de faire paraître des publications socialistes.

École polytechnique fédérale. — Le Polytechnicum de Zurich compte, dans la présente année scolaire (1892-93), 710 étudiants. Ils se répartissent comme suit : architectes, 41 ; ingénieurs, 195 ; mécaniciens, 244 ; chimistes, 140 ; forestiers, 16 ; agronomes, 31 ; ingénieurs de culture, 7. La section des sciences mathématiques possède 23 élèves ; celle des sciences naturelles, 13. La très grande majorité de ces étudiants sont de nationalité suisse.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA

Participation des établissements catholiques d'enseignement du Canada à l'Exposition du Chicago. — Une circulaire de l'honorable commissaire de la province de Québec pour la « participation scolaire catholique » à l'Exposition de Chicago, en date du 20 janvier 1893, nous apprend que tous les collèges, couvents, écoles normales, académies catholiques du Dominion ont mis un grand empressement à préparer les éléments de leur exhibition scolaire à Chicago : les instituts religieux d'hommes et de femmes, ainsi que nombre d'écoles primaires et d'écoles modernes envoient des travaux. On trouvera, dans cette section de l'exposition canadienne, des documents concernant les lois scolaires du pays et le système de l'éducation ; des photographies des principaux établissements accompagnées de notices historiques et de statistiques ; des compositions d'élèves, des cahiers d'honneur, des devoirs journaliers avec les corrections des maîtres à qui ils ont été remis. Il semble, en un mot, que les institutions catholiques du Canada se sont préparées à tenter un grand effort et attendent avec une certaine confiance le jugement des visiteurs compétents.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

INAUGURATION DE LA STATUE DE THÉOPHRASTE RENAUDOT

Dimanche, 4 juin, à dix heures, a eu lieu, rue de Lutèce, sous la présidence de M. Charles Dupuy, l'inauguration de la statue de Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette* et créateur des consultations charitables.

Nous rappellerons que c'est au mois de décembre 1891 que se fonda, sous l'initiative de M. le docteur Gilles de la Tourette, l'historien de Renaudot, un comité qui, présidé par M. Jules Claretie, choisit ses membres parmi des personnalités afférentes à l'œuvre considérable de Renaudot, qui, outre la *Gazette*, créa toute l'assistance publique à domicile, les monts-de-piété, la publicité commerciale, etc.

Le comité confia l'exécution de la statue à M. Alfred Boucher, 1re médaille d'honneur du Salon, qui s'adjoignit M. Mizard, architecte.

Au milieu de la rue de Lutèce, vis-à-vis l'emplacement de la statue, une estrade avait été dressée pour recevoir les invités. Le premier rang des fauteuils était occupé par MM. Dupuy, président du conseil; Humbert, président du Conseil municipal; Claretie, de l'Académie française; Poubelle, préfet de la Seine; Cadet de Gassicourt, de l'Institut; Lozé, préfet de police; Brouardel, doyen de la Faculté de médecine; Grasset, professeur à la Faculté de Montpellier; les membres du comité : M. Henri Roujon, M. Henri Avenel, etc., etc. Sur des banquettes disposées aux abords de l'estrade avaient pris place les invités, parmi lesquels un grand nombre de dames. Sur les trottoirs, maintenue par des barrières, se tenait une foule compacte de curieux, qui ont chaleureusement applaudi la *Marseillaise*, exécutée au début de la cérémonie par la musique du 104e régiment de ligne.

A dix heures précises, M. Dupuy déclare la séance ouverte. Des ouvriers montent aussitôt sur le piédestal de la statue et, aux applaudissement de tous, enlèvent la toile qui la couvre.

Le monument, d'un très bel aspect, se compose d'un piédestal en pierre dure de Lorraine flanqué sur sa face principale d'un coq aux ailes éployées, allusion à l'enseigne que Renaudot avait prise pour son bureau d'adresses. L'emplacement choisi et accordé par la Ville de Paris est celui même où s'élevait, très approximativement, le bureau d'adresses. Aussi lit-on sur la face postérieure du piédestal :

« Icy, rue de la Calandre, au Grand-Coq, s'élevoit le bureau d'adresses où Théophraste Renaudot fonda la *Gazette* et les consultations charitables pour les pauvres malades. »

Sur les deux faces latérales ont été gravées deux inscriptions empruntées à Renaudot. La première a trait à la *Gazette*. « Seulement feray-je une prière aux Princes et aux Estats estranges de ne perdre point inutilement leur temps à vouloir fermer le passage à mes Ga-

zettes, veu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais peu deffendre et qui tient cela de la nature des torrents, qu'il se grossit par la résistance. »

Sur l'autre face, cette autre inscription, qui résume les idées humanitaires de Renaudot : « Il faut que, en un Estat, les riches aydent aux pauvres, son harmonie cessant lorsqu'il y a partie d'enflée outre mesure, les autres demeurant atrophiées. »

Au-dessous du coq : « Théophraste Renaudot, 1586-1653. »

La statue en bronze d'Alfred Boucher est de tous points réussie. Le sculpteur a rendu très exactement la physionomie, a conservé le costume du gazetier en s'inspirant d'un portrait du temps. Renaudot est assis. De la main droite, qui tient une plume, il s'apprête à écrire les nouvelles que, la physionomie attentive, il reçoit de ses correspondants. L'attitude est pleine de vérité.

M. Dupuy a pris le premier la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. DUPUY, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Messieurs,

Le gouvernement de la République s'est associé avec empressement à l'acte réparateur qui s'accomplit en ce jour. Il était temps de venger Renaudot de l'injustice de ses contemporains et du long oubli de la postérité. Après plus de deux siècles, ce devoir de reconnaissance est enfin rempli, grâce à l'heureuse campagne d'un jeune et savant médecin, dont le travail sur Renaudot est à la fois une bonne œuvre et un bon livre; grâce à un comité d'initiative dont l'activité et le dévouement se sont inspirés de l'instinct pieux qui porte notre démocratie à recueillir avec un soin jaloux les éléments épars à travers l'histoire du patrimoine national.

L'homme dont un ciseau habile nous a rendu les traits était une de ces natures généreuses en qui l'amour du bien public s'allie à une imagination vive et féconde, sans cesse en quête de nouveautés et de réformes. Assez hardi pour se frayer des chemins nouveaux, Renaudot a parcouru victorieusement les carrières les plus diverses, soutenu par la pensée du bien qu'il allait faire, non lui-même, qui vécut désintéressé et mourut pauvre, mais à ses compatriotes et à ses semblables.

Médecin, il secoue le joug de l'école et, sans manquer de déférence aux anciens, il ne reconnait d'autorité que celle de l'observation et de l'étude expérimentale. Il appelle les autres sciences au secours de l'art de guérir et met notamment à profit les premières découvertes de la chimie. Il propage la doctrine nouvelle à l'aide de conférences, d'une clinique, d'un laboratoire qui font de son logis du Coq-d'Or établi à deux pas d'ici, dans la rue de la Calandre, une manière d'école de médecine qui ne fut pas sans porter ombrage à la traditionnelle et alors un peu rébarbative Faculté.

Renaudot ne pense pas, d'ailleurs, que la science soit le tout du médecin. Il voit, avant tout, dans la médecine une œuvre de soulagement et d'humanité. De là l'établissement des consultations charitables, fondées par lui en 1640, premier essai de l'Assistance publique à domicile, car non seulement les malades recevaient une consultation dans la maison du Coq-d'Or, mais les pauvres étaient soignés gratuitement et gratuitement pourvus des remèdes prescrits. Peut-être Renaudot abusa-t-il un peu de l'antimoine, qui était en ce moment fort à la mode; mais, en dépit du subtil Guy Patin, il usa peu de la saignée, ce dont il faut le louer.

Les consultations gratuites sont le principal titre de gloire de Renaudot; elles ne sont qu'une partie de son œuvre.

Au retour d'un voyage en Italie, il essaye de naturaliser chez nous l'institution des Monts-de-Piété conçus par lui tout à la fois comme un refuge contre l'usure et un recours contre la misère. Il s'avisa de créer un *bureau d'adresses* et *de rencontre* à l'aide duquel il facilitait le placement des personnes en quête de travail, en renseignant sur leur demeure, leur position, leur moralité, ceux qui pouvaient les employer. De là sont sortis les bureaux de placement, puisqu'il faut les appeler par leur nom. Leur fonctionnement comporte plus d'un abus et nécessite plus d'une réforme, mais le principe en est juste et en dépit des reproches encourus ils ont rendu d'inappréciables services tout ensemble au salaire et au capital.

A ces créations il faut ajouter celles d'un bureau *de ventes à grâce, trocques et rachat* de meubles et autres biens quelconques fondé en 1637 et qui fut le premier hôtel des Ventes.

On doit conclure de ces faits que Renaudot eut au plus haut degré le sens de la sociabilité, je dirai presque de la solidarité. Nul n'a fait plus que lui pour rapprocher les hommes les uns des autres, pour mettre le soulagement à la portée de la misère ou de la souffrance, pour mettre la satisfaction légitime à la portée des intérêts et des besoins.

C'est de cet esprit de rapprochement, d'échange de services et d'idées qu'est née cette œuvre géniale de la gazette créée d'abord par Renaudot pour alimenter de renseignements son bureau d'adresses et devenue peu à peu un organe d'informations et, pour tout dire, un journal. La *Gazette*, née en 1631, est le premier en date de nos journaux : Renaudot eut, dès la première heure, le pressentiment de la puissance future de l'instrument qu'il créait; il devina dès la première heure la force et l'influence de la presse qui, selon sa propre expression, gravée sur l'un des bas-côtés de sa statue, « tient cela de la nature des torrents qu'elle se grossit par la résistance ». Ce n'est pas dans une république, ce n'est pas sous un régime démocratique qu'il est nécessaire de célébrer la presse; il suffit de dire qu'elle est l'indispensable organe de la vie publique dans un pays libre. Je salue dans Renaudot le créateur de cet organe et le père du journalisme français...

M. Jules Claretie, membre de l'Académie française, remet ensuite, au nom du comité, la statue de Renaudot à la ville de Paris. Il rappelle qu'il y a eu, le 30 mai dernier, 262 ans et 5 jours que parut le premier numéro de la première *Gazette* qui devait faire naître le journalisme en France. Après une courte biographie de Renaudot et un éloge de la statue de Boucher, M. Claretie trace la physionomie du journalisme depuis ses origines.

A M. Jules Claretie succède le nouveau président du conseil municipal de Paris, M. Alphonse Humbert, qui célèbre en Renaudot le créateur de génie, le philanthrope, le « socialiste avant le mot », auquel on doit non seulement le journal, mais le dispensaire, le bureau de placement et le mont-de-piété. Il dit que Renaudot fut un des plus nobles et des plus vaillants fils d'adoption de Paris.

M. Humbert examine ensuite les autres créations dues au génie de Renaudot; celles notamment du Bureau d'adresses et du Mont-de-Piété. Il rappelle, en terminant, les persécutions endurées par Renaudot.

C'est M. Poubelle, préfet de la Seine, qui prend la parole après M. Humbert. L'orateur voit surtout dans Renaudot le metteur en œuvre de l'assistance publique et du mont-de-piété.

Il termine en disant que « Renaudot n'offrira à notre juste reconnaissance que les traits d'un génie bienfaisant inspiré par le désir persévérant et fécond de venir en aide aux pauvres et aux souffrants ».

M. Brouardel, qui succède à M. le préfet de la Seine, prend la parole au nom de la Faculté de médecine, non sans éprouver quelque embarras, dit-il, car il lui semble « entendre frémir d'indignation les mânes de ses ancêtres, les doyens et professeurs de l'antique Faculté ». Et M. Brouardel ajoute que, sans manquer de respect à ceux-ci, il doit à la vérité de déclarer que les Facultés de médecine actuelles « dérivent plus de l'admirable conception de Théophraste Renaudot que de l'antique Faculté elle-même ». Il suffit, d'ailleurs, que, par son organisation même, qui la portait, comme toutes les autres corporations, à conserver intactes les traditions dont elle avait la garde plutôt que de faire œuvre scientifique, elle demeurât fatalement fermée au progrès. Et, si Renaudot fut pour elle un adversaire terrible, c'est parce qu'il n'était pas un rêveur, mais un organisateur admirable. Dans un vigoureux pamphlet, il a fustigé ceux que Molière allait bientôt stigmatiser dans le *Malade imaginaire*. Inspiré par Renaudot, le cardinal de Richelieu avait compris, dit le docteur Brouardel, « qu'on ne peut laisser à une corporation le soin d'enseigner la médecine et de faire des médecins, et s'il avait vécu quelques mois de plus, la Faculté était créée. Sa mort a retardé cette réforme d'un siècle et demi. L'antique Faculté de médecine a sombré le 18 août 1792, en même temps que les autres corporations. »

M. Brouardel énumère les différentes créations de Renaudot en médecine, ses conférences, ses laboratoires et dit qu'il avait organisé des enquêteurs chargés de faire une perquisition sous main pour savoir si les choses portées au Mont-de-Piété ne sortaient pas d'un lieu infecté par quelque maladie contagieuse. « Nous demandons une loi, dit M. Brouardel, pour réaliser ce progrès. »

La Faculté, poursuit M. Brouardel, répondait à ces projets bienfaisants pour l'humanité et la science par des procès, par des anathèmes contre toutes les découvertes : circulation du sang, de la lymphe. Elle repoussait l'usage de l'opium, du quinquina, de l'antimoine; elle faisait condamner, après sa mort, Guy de là Brosse, le fondateur du Jardin des plantes.

Elle donnait à traiter des propositions de thèse parmi lesquelles je trouve :

« Peut-on, sans dommage pour la santé, manger du poisson deux fois le même jour?. »

« Doit-on saigner une jeune fille folle d'amour? »

« Celui qui mange du miel et du beurre sait-il réprouver le mal et choisir le bien? »

Messieurs,

Pour juger l'œuvre de Renaudot, son but et les moyens qu'il mit en usage pour l'atteindre, comparons l'accueil fait à deux des grandes découvertes médicales, l'une à son époque, l'autre de nos jours.

En 1622, Harvey donne la véritable formule de la circulation du sang. Un demi-siècle plus tard, la Faculté de médecine expulsait encore ceux qu'elle appelait dédaigneusement les « circulateurs ».

Les découvertes de M. Pasteur applicables à la chirurgie, à la médecine et à l'hygiène ne datent pas de quinze ans. Où sont leurs adversaires?

Est-ce qu'au début la résistance n'a pas été formidable? Qui de nous a perdu le souvenir des luttes soutenues à l'Académie de médecine? Messieurs, la chirurgie a, par la clinique, montré aux plus incrédules la puissance de la méthode nouvelle. Dans les laboratoires entrevus par Renaudot, des milliers de savants de tous les pays ont contrôlé les résultats annoncés et les ont fécondés.

Enfin, grâce à la presse, fondée par Renaudot, la vérité, qui mettait un siècle à vaincre l'ignorance, a éclaté en quelques années.

La vie de Renaudot a été un drame. Il est mort, « gueux comme un peintre », ainsi que le rappelaient ses ennemis qui croyaient lui adresser une suprême injure. Déplorons les cruelles épreuves auxquelles Renaudot a été soumis, mais ne le plaignons pas. Il a eu la vision nette du rôle que la médecine doit jouer dans notre société actuelle, il a brisé les vieux moules dans lesquels elle était enfermée; toutes ses fondations nous sont arrivées intactes dans leur donnée première, preuve incontestable qu'il avait vu juste. Il laisse une œuvre admirable, née tout entière du génie d'un homme épris d'amour pour la science et les pauvres gens.

Je suis personnellement heureux que ce soit un de mes élèves, M. Gilles de la Tourette, qui ait fait revivre cette grande figure et nous ait permis d'ajouter une page glorieuse à l'histoire de la médecine française.

M. le docteur Cadet de Gassicourt, qui parle au nom de la presse scientifique, retrace toute la carrière de Renaudot et conclut ainsi :

Il mourut gueux et fut vite oublié, même par ceux qu'il avait tant aimés : les pauvres et les malades. Mais son œuvre lui a survécu, adoptée par ses ennemis eux-mêmes, et l'assistance publique tout entière vit aujourd'hui des idées de Théophraste Renaudot.

M. le professeur Grasset, délégué de la Faculté de médecine de Montpellier, a enfin rappelé que Renaudot vint à Montpellier, comme Rabelais, loin des « sorbonicoles » et des « sorbonigènes », étudier en paix la vie, la médecine, et surtout la liberté dans le travail. C'est là, dit M. Grasset, qu'il a appris à aimer et à défendre les vaincus de la science officielle, les chimistes, qui durent soutenir une guerre de cent ans pour faire réformer les premiers arrêts du Parlement et de la Faculté contre ce malheureux antimoine, condamné à guérir le grand roi pour obtenir son permis de vivre.

M. Grasset trouve des accents d'une réelle éloquence pour venger Renaudot des injustices dont il a été victime :

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que, sur le socle de cette belle statue, on eût pu justement inscrire cette fière et encourageante devise : *Gloria victis?*

Car Renaudot n'a pas seulement voué sa vie entière à la défense des vaincus : il a lui-même compté, on peut le dire, toutes les étapes de sa vie par des défaites.

Vaincu par les Parlements, vaincu par les écoles officielles, vaincu par l'opinion, par les gouvernements, par les pamphlétistes, par la maladie, il meurt « gueux comme un peintre », après avoir fondé des institutions qui ont, depuis, manié et dirigé tant de millions.

Et, aujourd'hui, ce grand vaincu est un triomphateur.

La science officielle, les Parlements, le gouvernement, tous ses ennemis, tous ses vainqueurs d'autrefois se sont coalisés pour lui élever une statue.

Et ils ont voulu que l'ancienne Université de Montpellier, associée jadis aux défaites de Renaudot, assistât aujourd'hui à son triomphe.

Et la Faculté de médecine de Montpellier, reconnaissante de votre appel, est heureuse de joindre sa modeste voix aux vôtres pour crier aux jeunes, à ces jeunes qui restent la passion des vieux universitaires comme nous : Si jamais, dans les luttes quotidiennes de la vie, vous sentiez le découragement ou la désespérance faire le siège de votre âme, élevez votre regard vers la statue de Renaudot : vous y lirez que la force ne prime rien, que le droit fait tout et que, quelles que soient les défaites d'un jour, la victoire définitive, la vraie, la seule,

est toujours à l'individualité puissante qui cherche le bien de tous par le travail personnel et indépendant.

A la fin de la cérémonie, M. Dupuy a remis à M. Gilles de la Tourette les insignes de la Légion d'honneur.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

ACHÈVEMENT DE LA SORBONNE

(Procès-verbal du 1er avril 1893.)

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté par **M. Deschamps**, au nom de la 3e Commission, sur la reconstruction de la Sorbonne.

M. Deschamps, rapporteur. — Messieurs, l'Administration préfectorale, d'accord avec M. Gréard, vice-recteur de l'Université de Paris, agissant au nom de l'État, vient de soumettre au Conseil municipal un mémoire relatif à l'achèvement de la Sorbonne et à l'exécution des travaux de la 3e série.

Comme la convention pour la reconstruction à frais communs de la Sorbonne remonte au 30 juin 1881, je crois utile de vous rappeler succinctement les différentes phases de cette opération.

L'acquisition des terrains et constructions a été d'abord évaluée à 22 200 000 francs. Toutefois, à la suite du concours public ouvert entre les architectes en vertu de la convention sus-relatée, un jury spécial, composé de représentants de la Ville et de l'État, a adopté le projet présenté par M. l'architecte Nénot, qui devait entraîner une dépense supplémentaire évaluée dès ce moment à 10 millions de francs.

Par une délibération du 4 avril 1890, vous avez autorisé l'imputation supplémentaire de 5 millions, part contributive de la Ville dans la dépense des travaux d'achèvement de la Sorbonne, ladite somme devant être prélevée sur les ressources à obtenir par la négociation du solde des obligations de l'emprunt 1886.

Afin d'éviter l'interruption du fonctionnement des services, il a été décidé que l'exécution des constructions serait divisée en trois parties.

Comme vous le savez, la première partie, qui comprenait la construction des bâtiments en façade sur la rue des Écoles, est complètement terminée et livrée à l'Université depuis trois ans. Elle a entraîné une dépense d'environ 7 500 000 francs.

La deuxième partie, sur la rue Cujas, est en voie d'achèvement et entraînera une dépense qui ne paraît pas devoir dépasser 6 200 000 francs.

Reste donc à reconstruire la troisième partie (partie centrale) donnant d'un côté, à l'ouest, sur la rue de la Sorbonne, à l'est, sur la rue Cujas.

Ces nouveaux bâtiments seront affectés à l'École des Chartes, à la bibliothèque de l'Université et à certains services de la Faculté des lettres.

Le devis de cette opération s'élève, après revision, à 6 140 769 fr. 32.

Les rabais d'adjudication évalués, suivant l'usage, à 25 p. 100, ramèneront le montant des travaux à 4 600 000 francs.

Une somme de 2 600 000 francs au maximum suffira pour l'achève-

ment de cette troisième partie, qui implique donc une dépense totale de 7 200 000 francs.

Sur la demande des parties intéressées, M. Nénot, architecte, a apporté les modifications suivantes au projet de reconstruction :

1° Élargissement de la cour d'honneur et éclairage direct des amphithéâtres de la Faculté des lettres par la suppression de la galerie sur cette face ;

2° Établissement, sur la rue Saint-Jacques, d'une tour d'astronomie réclamée par les mathématiciens pour l'étude du maniement des instruments n'exigeant pas une stabilité absolue.

Votre Commission est d'avis d'approuver ces modifications et l'ensemble du projet de reconstruction.

Il reste enfin un point à examiner : c'est celui de l'installation provisoire des divers services qui occupaient partie des anciens bâtiments de la Sorbonne, dont la démolition va être adjugée à bref délai.

Il a été nécessaire d'aviser :

1° Au transfèrement de 50 000 volumes pour les bibliothèques de l'Université et de la bibliothèque Victor-Cousin ;

2° A l'installation des salles de conférences de l'École des Hautes Études et de divers autres services accessoires ;

3° A l'édification d'un amphithéâtre provisoire pouvant contenir 800 auditeurs.

Ces divers travaux ont été effectués, sur la demande expresse de M. Gréard, par les entrepreneurs adjudicataires des travaux de la deuxième partie de la Sorbonne aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs.

Honoraires compris et frais déduits, la dépense nécessitée par cette installation provisoire s'élève à la somme de 104 177 fr. 13, qu'il convient d'ajouter aux 7 200 000 francs proposés pour la reconstruction de la Sorbonne, troisième et dernière partie (partie centrale). Soit au total 7 304 177 fr. 13.

J'ajouterai que sur l'ensemble des opérations évaluées, soit 32 200 000 fr., il n'y a que 31 804 177 fr. 13 de dépenses prévues.

Ce qui constitue un boni de 395 822 fr. 87. Soit en chiffres ronds 400 000 francs.

En résumé, les crédits sont votés, il ne s'agit que d'une simple régularisation ; la situation est donc excellente.

Avant de terminer ce court exposé, nous croyons qu'il est bon de renouveler le désir, que nous avons si souvent exprimé à M. le recteur et à M. l'architecte Nénot, que le passage qui relie la place de la Sorbonne et le lycée Louis-le-Grand soit livré à la circulation le plus tôt possible. Ce besoin est urgent ; il ne faut pas oublier, en effet, qu'avant ces travaux nous avions là une rue passante, la rue Gerson.

Voici le projet de délibération :

« Le Conseil délibère :

« Art. 1er. — Est autorisée la mise à exécution des travaux qui font l'objet du projet définitif susvisé, dressé par M. l'architecte Nénot pour la reconstruction de la troisième et dernière partie (partie centrale) de la Sorbonne, dans la limite d'une dépense de 7 200 000 francs, rabais escomptés et honoraires compris.

« Art. 2. — Est approuvée ou autorisée, selon qu'il y a lieu, la mise

à exécution, par les entrepreneurs adjudicataires [illegible] de la deuxième partie de la Sorbonne, des travaux qui font l'objet [illegible] susvisé, dressé par M. Nénot pour l'installation [illegible] services de la Sorbonne, dans la limite d'une dépense [illegible] honoraires compris et rabais déduits.

« Dépense totale, 7 394 177 fr. 13.

« Art. 2. — La dépense totale de 7 394 177 fr. [illegible] les fonds inscrits au budget communal de l'exercice [illegible]

« Chap. 69, art. 1er, jusqu'à concurrence de 2 125 [illegible]

« Chap. 56, art. 1er, jusqu'à concurrence de 5 millions.

« Et pour le surplus, soit 174 677 fr. 52 sur les fonds [illegible] autorisations antérieures, bonis évalués à plus de [illegible]

« Total égal, 7 394 177 fr. 13. »

Le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

[illegible] DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans sa séance du 22 novembre 1891, le Conseil de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire a [illegible] questions suivantes :

En présence des faits accomplis, y a-t-il lieu de [illegible] cation du *Bulletin* et les séances des groupes ou de les suspendre jusqu'à nouvel ordre? Dans les deux alternatives, quelles sont les mesures à prendre?

Voici quelques-unes des résolutions adoptées par le Conseil :

1° La Société reste constituée.

2° Les séances des groupes et la publication du *Bulletin* [illegible] seront suspendues jusqu'à nouvel ordre.

3° Les cotisations cesseront d'être réclamées aux anciens membres à partir du 1er janvier 1892 et tant que la publication du *Bulletin* restera suspendue. Les nouveaux membres adhérents à partir du 1er janvier 1892 paieront une cotisation unique de 10 francs pour toute la période pendant laquelle le recouvrement des cotisations sera suspendu.

Ces résolutions ont été publiées dans le *Bulletin* du 10 décembre 1891 et soumises à l'approbation des membres de la Société qui ont voté par *oui* ou par *non*. Elles ont été adoptées à la majorité des votants.

A l'assemblée générale du 30 mars 1893, on a soulevé la question d'une réapparition régulière du *Bulletin*. Une commission a été nommée pour étudier les voies et moyens, et, à la séance du 1er mai, le Conseil a décidé que :

1° La Société publiera un journal sous ce titre : *l'Enseignement secondaire, organe de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire.*

2° Le journal contiendra des articles se rapportant soit aux questions pédagogiques, soit aux questions d'intérêt général, telles que les questions d'avancement, de sociétés de secours mutuels, etc. Il contiendra, en outre, une chronique universitaire contenant des renseignements de nature à intéresser les membres de la Société.

3° Les auteurs auront la responsabilité de leurs articles. La commission de publication pourra admettre des articles non signés, à la condition qu'ils ne contiennent pas de personnalités et que l'auteur se fasse connaître à la commission.

4° La commission choisira l'époque de la publication du journal et réglera les différentes questions relatives à cette publication, sauf à en référer au Conseil pour les décisions importantes.

L'*Enseignement secondaire* sera publié à raison de deux numéros par mois pendant l'année scolaire.

Les adhérents anciens et nouveaux recevront gratuitement les numéros qui paraîtront en 1893. La cotisation sera rétablie à partir du 1er janvier 1894. Les numéros isolés seront mis en vente au prix de 50 centimes l'exemplaire, à la librairie Belin, rue de Vaugirard, 52, et sous les galeries de l'Odéon; le prix sera de 25 centimes pour les sociétaires qui désireraient avoir des numéros supplémentaires.

La commission de publication fait appel à tous les membres de la Société et les prie de vouloir bien collaborer au journal, soit en envoyant des articles, soit en communiquant au secrétaire général les renseignements de nature à intéresser les lecteurs.

Toutes les communications doivent être adressées à M. Ch. Bioche, secrétaire général, 5, rue Vavin.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE MÉDECINE ET D'HYGIÈNE

A l'occasion du XIe Congrès international de Médecine et d'Hygiène qui se tiendra à Rome au mois de septembre prochain, il y aura une Exposition internationale de médecine et d'hygiène avec des classes spéciales pour la Croix Rouge, la Balnéologie et l'Hydrologie.

La ville de Rome a destiné à cet effet le palais des Beaux-Arts, situé rue Nationale, à peu de distance du siège du Congrès médical.

L'Exposition sera ouverte du 15 septembre au 15 octobre et pourra être prorogée.

Elle comprendra les classes ci-dessous :

I. Appareils, matériaux et plans d'édifices pour recherches scientifiques et techniques de biologie, de thérapie et d'hygiène.

II. Appareils, instruments et matériaux de subside thérapeutique dans les diverses branches de la médecine.

III. Service et matériels d'assistance publique et de sauvetage.

IV. Plans, modèles et matériel intéressant la bonification du sol et l'assainissement des villes.

V. Plans, appareils et matériel pour le service hygiénique des villes.

VI. Plans, modèles et matériaux de constructions hygiéniques.

VII. Appareils et matériel pour le service hygiénique dans l'intérieur des habitations et des édifices publics et collectifs.

VIII. Matériel, appareils et objets divers pour l'hygiène individuelle.

IX. Plans, modèles, appareils et institutions pour l'hygiène de l'ouvrier.

X. Livres, photographies, atlas, lithographies, imprimés, etc., de publication récente, ayant trait aux sciences médicales, à la biologie, à l'hygiène.

Classe spéciale d'hydrologie et balnéotherapie.

Classe spéciale de la *Croix rouge italienne*.

Des diplômes et des médailles seront décernés aux meilleurs exposants par le ministère de l'Intérieur et par le Comité de l'Exposition.

Les demandes pour programmes et pour informations concernant l'Exposition devront être adressées au Président, Prof. L. Pagliani, ministre de l'intérieur, Rome.

M. ZOLA CHEZ LES ÉTUDIANTS

M. Zola s'est rendu à l'Association des étudiants où il venait se faire inscrire comme membre fondateur de la Société et verser [illegible] francs pour le capital social inaliénable.

A son entrée, au 41 de la rue des Écoles, il a été accueilli par une centaine d'étudiants, qui ont témoigné, par les applaudissements les plus chaleureux et par les cris de : « Vive Zola ! » de la sympathie qu'ils ont pour le président de leur dernier banquet.

Cette ovation terminée, M. Zola a parcouru, accompagné du président de l'Association, M. Laurent, les différentes salles de l'immeuble de la rue des Écoles, les salons Carnot et Delcambre, la bibliothèque, les salles de réunion et de conversation et le fumoir, qui se trouve dans la maison voisine, au numéro 43. Il a constaté l'insuffisance des locaux actuels et exprimé l'avis que l'Association des étudiants, si vivante et si prospère, devait sans doute s'y trouver bien à l'étroit.

Puis, avec l'enjouement le plus aimable, dans une conversation empreinte de la plus charmante bonhomie, il a remercié les étudiants de l'accueil enthousiaste qu'ils venaient de lui faire.

A son départ, dans la rue des Écoles, M. Zola a été salué par une salve d'applaudissements, en même temps qu'un grand nombre d'étudiants, réunis sur le balcon du 53 de la rue des Écoles, poussaient les cris de : « Vive Zola ! »

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Dimanche 7 mai, a eu lieu, au gymnase municipal Voltaire, le concours annuel de gymnastique entre les élèves des lycées, collèges et écoles municipales de Paris, organisé par MM. Sansbœuf et Strehly.

La séance était présidée par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris. Sur l'estrade d'honneur avaient pris place : MM. le colonel Dérué, moniteur général de la gymnastique, et la plupart des proviseurs des lycées de Paris.

450 élèves, partagés en *seniors* de dix-sept à vingt ans et *juniors* de quinze à dix-sept ans, ont pris part aux diverses parties du concours.

Au cours de la séance a eu lieu le concours de saut du Lendit.

ANNUAIRE DE L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le développement des écoles industrielles et commerciales à tous les degrés appelait une publication spéciale sur l'organisation de notre

enseignement technique : maîtres, parents et candidats trouveront désormais tous les documents et renseignements utiles dans l'*Annuaire de l'Enseignement industriel et commercial* que publie chaque année M. Georges Paulet, chef de bureau au ministère du commerce, à la librairie Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts.

LA LOI MILITAIRE ET LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Le Dr Lereboullet adresse au directeur du *Temps* une intéressante lettre à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« Aux arguments présentés par nos confrères nous voudrions en ajouter un autre en insistant sur la différence capitale qui existe au point de vue de la loi militaire entre les élèves en médecine et les autres étudiants et sur l'intérêt national qui impose à bref délai l'adoption du projet de loi déposé au Sénat par notre collègue M. Cornil.

« L'avenir des hautes études, indispensables pour assurer la prééminence scientifique, industrielle, artistique ou littéraire d'une nation exige que certaines catégories d'étudiants puissent être assurées de ne servir qu'une année ou même d'obtenir des sursis d'appel renouvelables. Nous ne songeons nullement à contester la nécessité de ces adoucissements apportés à la loi de 1889; mais il convient de reconnaître que les dispenses ainsi accordées l'ont été à des jeunes gens qui seront, en cas de mobilisation, appelés à servir comme combattants dans les cadres de l'armée active; qui, par conséquent, devront avoir acquis une éducation militaire assez sérieuse. Tout autre est la situation des étudiants en médecine. Quelle que soit leur instruction militaire ou médicale, ils seront, dès le premier jour de la mobilisation, versés dans les cadres du service de santé. Immédiatement *désarmés*, ils seront *tous* appelés à remplir les fonctions que la convention de Genève leur impose. Ce qu'ils auront pu apprendre durant leur passage dans l'armée ne leur sera plus d'aucune utilité. Alors que les élèves des Écoles polytechnique, centrale, normale, etc., auront pu acquérir quelque préparation au métier militaire qu'ils seront appelés à exercer au moment de la déclaration de guerre, seuls les étudiants en médecine ne connaîtront rien du service de médecin d'armée. Ils auront été instruits comme soldats, non comme médecins, et ils seront non pas officiers combattants, mais exclusivement chargés d'assurer le service médical de l'armée. Le simple bon sens n'indique-t-il pas dès lors qu'il est au moins inutile d'incorporer à vingt et un ans, pour leur apprendre le maniement du fusil Lebel, des jeunes gens qui, à aucun moment de leur carrière, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, n'auront à faire usage de leurs connaissances militaires, alors surtout qu'une année tout entière serait à peine suffisante pour faire connaître à ces médecins en quoi consiste le service médical de l'armée ?

Il ne suffit point, en effet, d'être un médecin instruit ou un chirurgien habile pour pouvoir, du jour au lendemain, devenir le chef d'une formation sanitaire, commander à des officiers ou à des hommes de troupe, les mener au feu, les faire manger, bivouaquer, cantonner, pour assurer les réquisitions militaires, créer les installations impré-

zettes, veu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais peu deffendre et qui tient cela de la nature des torrents, qu'il se grossit par la résistance. »

Sur l'autre face, cette autre inscription, qui résume les idées humanitaires de Renaudot : « Il faut que, en un Estat, les riches aydent aux pauvres, son harmonie cessant lorsqu'il y a partie d'enflée outre mesure, les autres demeurant atrophiées. »

Au-dessous du coq : « Théophraste Renaudot, 1586-1653. »

La statue en bronze d'Alfred Boucher est de tous points réussie. Le sculpteur a rendu très exactement la physionomie, a conservé le costume du gazetier en s'inspirant d'un portrait du temps. Renaudot est assis. De la main droite, qui tient une plume, il s'apprête à écrire les nouvelles que, la physionomie attentive, il reçoit de ses correspondants. L'attitude est pleine de vérité.

M. Dupuy a pris le premier la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. DUPUY, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Messieurs,

Le gouvernement de la République s'est associé avec empressement à l'acte réparateur qui s'accomplit en ce jour. Il était temps de venger Renaudot de l'injustice de ses contemporains et du long oubli de la postérité. Après plus de deux siècles, ce devoir de reconnaissance est enfin rempli, grâce à l'heureuse campagne d'un jeune et savant médecin, dont le travail sur Renaudot est à la fois une bonne œuvre et un bon livre; grâce à un comité d'initiative dont l'activité et le dévouement se sont inspirés de l'instinct pieux qui porte notre démocratie à recueillir avec un soin jaloux les éléments épars à travers l'histoire du patrimoine national.

L'homme dont un ciseau habile nous a rendu les traits était une de ces natures généreuses en qui l'amour du bien public s'allie à une imagination vive et féconde, sans cesse en quête de nouveautés et de réformes. Assez hardi pour se frayer des chemins nouveaux, Renaudot a parcouru victorieusement les carrières les plus diverses, soutenu par la pensée du bien qu'il allait faire, non lui-même, qui vécut désintéressé et mourut pauvre, mais à ses compatriotes et à ses semblables.

Médecin, il secoue le joug de l'école et, sans manquer de déférence aux anciens, il ne reconnaît d'autorité que celle de l'observation et de l'étude expérimentale. Il appelle les autres sciences au secours de l'art de guérir et met notamment à profit les premières découvertes de la chimie. Il propage la doctrine nouvelle à l'aide de conférences, d'une clinique, d'un laboratoire qui font de son logis du Coq-d'Or établi à deux pas d'ici, dans la rue de la Calandre, une manière d'école de médecine qui ne fut pas sans porter ombrage à la traditionnelle et alors un peu rébarbative Faculté.

Renaudot ne pense pas, d'ailleurs, que la science soit le tout du médecin. Il voit, avant tout, dans la médecine une œuvre de soulagement et d'humanité. De là l'établissement des consultations charitables, fondées par lui en 1640, premier essai de l'Assistance publique à domicile, car non seulement les malades recevaient une consultation dans la maison du Coq-d'Or, mais les pauvres étaient soignés gratuitement et gratuitement pourvus des remèdes prescrits. Peut-être Renaudot abusa-t-il un peu de l'antimoine, qui était en ce moment fort à la mode; mais, en dépit du subtil Guy Patin, il usa peu de la saignée, ce dont il faut le louer.

Les consultations gratuites sont le principal titre de gloire de Renaudot; elles ne sont qu'une partie de son œuvre.

L'ÉLECTION DE M. BRUNETIÈRE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française, dans sa séance du jeudi 8 juin, a élu M. Ferdinand Brunetière en remplacement de M. John Lemoinne. Le nouvel académicien a eu 22 voix contre 4, qui se sont portées sur le nom de M. Émile Zola. Disons, comme tout le monde, à cette occasion : que l'Académie compte, depuis ce vote, un talent et un caractère de plus.

NÉCROLOGIE. — LE PROFESSEUR PETER

Nous apprenons avec regret la mort de M. le docteur Michel Peter, ancien professeur de pathologie médicale à la Faculté de médecine de Paris, professeur titulaire de clinique médicale à l'hôpital Necker.

Le docteur Peter était né à Paris le 5 novembre 1824. Ses débuts avaient été très pénibles; il avait commencé par être typographe et prote dans une imprimerie.

Doué d'une intelligence et d'une énergie peu communes, le jeune ouvrier parvint, presque sans maîtres, à se préparer aux examens qui lui permirent de commencer ses études de médecine. En 1854, il était nterne des hôpitaux; en 1863, il fut nommé chef de clinique avec le numéro 1; agrégé de la Faculté de médecine de Paris en 1866, il devint médecin des hôpitaux la même année, enfin membre de l'Académie de médecine.

Au milieu de tous ces concours, le professeur Peter, qui était un travailleur infatigable, trouva le moyen de publier des travaux scientifiques de premier ordre qui lui valurent les plus hautes récompenses des corps savants et de l'Institut de France.

Dans le domaine afférent à la bactériologie, le docteur Peter, partisan convaincu des méthodes et des idées de la vieille école, de celles de son maître Trousseau en particulier, se jeta à corps perdu dans la lutte qui marque l'aurore et l'ère d'application des idées pastoriennes. Les discussions qu'il soutint contre les théories de M. Pasteur sont restées légendaires à l'Académie de médecine par l'acharnement qu'il mit alors à combattre les théories microbiennes.

Avec sa 421e livraison la *Grande Encyclopédie* a commencé la publication d'une importante série d'articles dont l'ensemble constitue la plus intéressante et la plus savante monographie qu'on ait donnée depuis longtemps sur notre pays. Dans ce fascicule on trouvera, outre une belle carte en couleur hors texte, la *Géographie physique, economique et politique* de la France, par M. E. Levasseur, de l'Institut; sa *Géologie*, par M. Ch. Vélain, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris; le relief du sol, le régime des eaux, le climat, par M. Levasseur; la faune, par M. E. Trouessart; la flore, par MM. Hahn et Jobin; l'anthropologie, par M. Zaborowski.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative aux compositions de langues vivantes.

Monsieur le Recteur, les instructions relatives à l'enseignement des langues vivantes, publiées en 1890, ont signalé à l'attention des membres du personnel administratif et enseignant des lycées et collèges l'utilité des exercices oraux au point de vue de l'étude de la langue. Il est inutile d'insister sur les avantages que présente ce mode d'enseignement ; les résultats qu'il peut donner sont des plus importants. C'est pour ces motifs d'ailleurs qu'on a prescrit l'adjonction d'exercices oraux aux compositions du concours général de Paris.

Par analogie, j'ai décidé que désormais les compositions de langues vivantes, dans les lycées et collèges, seraient en partie orales. En dehors du thème écrit ou de la version, elles porteront, selon les matières enseignées dans chaque classe, soit sur un exercice de récitation, soit sur un thème oral rappelant les thèmes écrits précédemment faits, soit sur un exercice de vocabulaire, soit enfin sur un récit oral d'après des textes expliqués, ou sur plusieurs de ces exercices à la fois.

La note qui sera donnée à l'exercice oral se combinera avec celle de la composition écrite; le maximum des points à attribuer à chaque partie de l'épreuve sera le même.

En raison de l'époque avancée de la présente année scolaire, ces dispositions ne seront appliquées, pour 1892-1893, qu'aux compositions finales.

Je vous serai obligé de donner des instructions en conséquence à MM. les proviseurs et principaux de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

Circulaire du 10 mai relative au recouvrement des frais scolaires dans les lycées de garçons et de jeunes filles.

Monsieur le Recteur,

Mon attention vient d'être appelée sur les difficultés auxquelles peut, en certains cas, donner lieu le recouvrement des frais scolaires dans les lycées.

L'enseignement secondaire n'étant pas, comme l'enseignement primaire, obligatoire et gratuit, le payement des frais d'études et de pension dans les lycées a dû être assuré par des règlements précis. Ces règlements nécessaires ne sauraient évidemment être mis en question.

En relâcher seulement les prescriptions serait inévitablement provoquer des abus de nature à mettre, à bref délai, tous nos établissements en déficit.

Mais ces règlements doivent être, comme il est d'usage, appliqués avec mesure et discernement.

Une tolérance exceptionnelle n'est pas due aux parents qui, bien qu'ils en aient les moyens, et en dépit des rappels qui leur sont adressés, négligent de s'acquitter. D'une part, si des parents n'ont ni ressources suffisantes, ni titres à l'obtention d'une bourse ou d'une remise, des délais renouvelés ne serviraient qu'à accroître, avec leur dette, la difficulté qu'ils ont à se libérer et n'aboutiraient qu'à mettre sûrement, à la charge de l'État, l'éducation ou même l'entretien de leurs enfants.

Mais, dans le cas où des difficultés passagères, une situation momentanément embarrassée retarderaient, de la part des familles dont l'honorabilité et la solvabilité sont d'ailleurs hors de cause, le payement des frais d'études ou de pension, qui, régulièrement, doivent être acquittés par trimestre et d'avance, l'administration des lycées ne refusera pas d'apporter des tempéraments aux exigences du règlement. Un sursis, s'étendant au besoin à tout le trimestre en cours, pourra être accordé. Si même de plus longs délais devenaient nécessaires, les familles pourraient m'adresser, par l'intermédiaire des proviseurs ou des directrices, des demandes sur lesquelles vous auriez à me donner votre avis. Je ne refuserai pas de les examiner, s'il y a lieu, avec le plus bienveillant intérêt.

Dans tous les cas, MM. les proviseurs et Mmes les directrices sauront, tant par la forme des avertissements et des réclamations qu'ils auront à adresser que par les précautions prises, si des mesures de rigueur devenaient nécessaires, ménager, autant qu'il sera en eux, les justes susceptibilités des parents. En particulier, ils tiendront les enfants, autant qu'il se pourra, étrangers aux difficultés de cet ordre. Ils éviteront surtout que les camarades des intéressés en soient informés ou qu'ils puissent jamais en devenir les témoins.

Je sais, Monsieur le Recteur, que ces ménagements et ces mesures de prudence sont de règle dans nos établissements. En vous priant de porter la présente circulaire à la connaissance de MM. les proviseurs, de Mmes les directrices, de MM. les censeurs et de MM. les économes, je n'ai voulu que les autoriser officiellement et consacrer par là une tradition qui est à l'honneur de l'administration universitaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

R. POINCARÉ.

Arrêté du 13 mai déterminant les classes et les traitements des Bibliothécaires et Sous-Bibliothécaires universitaires.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le règlement pour les bibliothèques universitaires, en date du 23 août 1879 ; vu l'arrêté en date du 4 décembre 1882, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les classes et les traitements des bibliothécaires et sous-bibliothécaires des bibliothèques universitaires sont fixés ainsi qu'il suit :

1° *Bibliothécaires :* Quatre classes. — 1re classe, 4,500 fr.; 2e classe, 4,000 fr.; 3e classe, 3,500 fr.; 4e classe, 3,000 fr.

2° *Sous-bibliothécaires :* Deux classes. — 1re classe, 2,800 fr.; 2e classe, 3,000 fr.

ART. 2. — Il est procédé chaque année, au mois de décembre, aux promotions des classes. Elles ont lieu au choix et dans la limite des crédits disponibles.

ART. 3. — Nul ne peut être promu à la classe supérieure qu'après trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure.

La durée de l'exercice dans une classe est calculée à partir du jour de la nomination à cette classe.

ART. 4. — Les bibliothécaires et sous-bibliothécaires qui ont actuellement les traitements attribués aux classes déterminées par l'article Ier, prendront rang dans cette classe, à dater de leur dernière promotion.

Art. 5. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

R. POINCARÉ.

Du 16 mai.

Faculté des lettres de Bordeaux. — Il est créé à la Faculté des lettres de Bordeaux une chaire d'histoire du moyen âge.

Il est créé à la Faculté des lettres de Bordeaux une chaire de langues et littératures du sud-ouest de la France. (Fondation de la ville de Bordeaux.)

Faculté des lettres de Paris. — Il est créé une chaire de géographie coloniale à la Faculté des lettres de Paris.

Décret reconnaissant l'Association amicale des anciens élèves des lycés de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar comme établissement d'utilité publique.

L'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar est reconnue comme établissement d'utilité publique.

BIBLIOGRAPHIE

Oscar Berger-Levrault, *Annales des professeurs des Académies et Universités alsaciennes*. — Em. Roy, *La vie et les œuvres de Ch. Sorel*. — F. Paulsen, *Wesen und geschichtliche Entwickelung der deutschen Universitäten*. — Gaston Milhaud, *Leçons sur les origines de la science grecque*. — Ch. Renouvier, *Victor Hugo le poète*. — Camille Couderc, *Journal du voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart*. — Henri Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de la Belgique*.

Annales des professeurs des Académies et Universités alsaciennes, 1523-1871, par Oscar Berger-Levrault, 1 fort volume grand in-8 de 554 pages. Nancy, Berger-Levrault, 1892. — L'auteur de cet écrit, M. O. Berger-Levrault, avait fait des recherches bibliographiques pour constituer le catalogue général des thèses soutenues devant les Académies et Universités successives de Strasbourg, et il reconnut qu'une liste des professeurs des différentes Facultés en formait le complément indispensable.

Pour mener à bien sa tâche, il se vit donc obligé de dresser par surcroît cette liste. Par bonheur, il ne prévoyait pas toutes les peines et les difficultés qui l'attendaient, car autrement il est probable que les *Annales des Professeurs*, fruit de plusieurs années de persévérant labeur, n'auraient pas vu le jour.

Le volume se divise en deux parties principales :

L'une est la raison d'être même de l'ouvrage, elle nous donne la *Nomenclature complète, par ordre alphabétique, de tout le personnel de l'enseignement supérieur en Alsace*, depuis la fondation, en 1532, de l'École qui précéda le Gymnase de Strasbourg, jusqu'à l'exode de l'Académie de la même ville en 1871. La série se compose en tout de 1 188 notices biographiques.

L'autre partie est l'*Introduction historique*, où, dans des données générales, on trouve encadrés, au milieu d'une foule de détails curieux et inédits, tous les documents originaux de quelque intérêt concernant l'enseignement supérieur en Alsace.

L'idée qui a présidé à la conception de cette œuvre de grand mérite paraîtra au premier abord des plus simples : il s'agissait sans doute de faire pour l'Alsace ce qui doit exister pour mainte autre contrée. Il n'en est rien, cependant.

Aucun pays, aucune province, ni même aucune ville, soit en France, soit à l'étranger, ne possède les annales complètes de son personnel et de ses institutions universitaires condensées en un seul ouvrage. Il existe bien des histoires de l'enseignement supérieur, de même qu'il a été fait maintes monographies historiques de certaines Universités ; mais ces travaux, ou bien se tiennent dans des lignes trop générales, traitant de l'enseignement en lui-même, ou bien, en tant qu'études de

l'organisation administrative, n'embrassent que des périodes limitées. Ce présent volume est peut-être le premier à donner la liste complète des membres successifs du corps enseignant d'un pays, à partir du moment même où il a été doté de sa première institution d'enseignement supérieur.

Il s'agit ici, on le voit, non de l'histoire de l'enseignement, c'est-à-dire de l'exposition du développement et de la succession des doctrines et des théories en vogue à leurs époques respectives, mais bien de celle de l'organisation de cet enseignement et de l'administration des diverses branches d'un ensemble universitaire.

Et encore, le terme d'*ensemble* n'est-il pas tout à fait exact, car dans le cas spécial, il ne peut s'appliquer à un pays où deux religions différentes ont donné naissance à deux corps d'enseignement forcément rivaux dans leur marche parallèle à travers les siècles.

Parmi le personnel enseignant, relevons ces noms auxquels la plupart des lecteurs sauront ajouter de mémoire la biographie des illustrations qui les portaient. Dès la création de la Haute École, nous voyons y participer, sous la direction de Jean Sturm, des personnalités marquantes : Bucer, Capiton et Hédion, Sleidan et Calvin. Plus tard, J. G. Dorsch, J. C. Dannhauer, S. Schmidt; J. Schilter, M. Obrecht, J. E. Linck; J. H. Feltz, J. G. Schertz; les quatre Sebiz; les sept Boecler; J. D. Schœpflin; J. J. Oberlin, etc. Si de là nous passons aux dernières années de l'existence de l'Académie de Strasbourg, nous trouvons, dans toutes les Facultés, d'autres noms, dont la notoriété sera longtemps encore loin de s'effacer. Dans les lettres et la théologie, nous citerons les deux Schweighæuser; P. Janet, Fustel de Coulanges, Zeller, l'abbé Bautain, Saint-René Taillandier, Éd. Reuss, Ch. Schmidt; dans le droit, Ch. Rau, Ch. Aubry, Ch. Destrais, Ch. Beudant; dans la médecine et les sciences, J. A. Stoltz, L. J. Bégin, J. A. Barbier, Ch. E. Sédillot, Hirtz, Ch. Schützenberger, les Coze et les Tourdes; J. F. Persoz, L. Pasteur, G. A. Daubrée, etc. L'espace nous manque pour mentionner tous les noms marquants des époques intermédiaires.

Les thèses soutenues à Strasbourg depuis l'année 1574 jusqu'à l'année 1792 se montent au nombre respectable de 8 815, dont 3 819 pour les Alsaciens et 4 996 pour les étrangers. Ces chiffres se passent de commentaires. Le nombre total des thèses soutenues devant les différentes Écoles et Facultés de Strasbourg, de celles seulement dont l'auteur a pu constater l'existence, depuis l'année 1567 jusqu'à l'année 1872, est de 13 838, plus 793 réimpressions.

Une autre preuve de la grande estime en laquelle était tenu l'enseignement supérieur à Strasbourg, nous est fournie par un ouvrage publié par Melchior Junius, professeur d'éloquence à l'Université. C'est un recueil de discours (*Orationes*), rédigés, d'après les indications du professeur, par les étudiants qui suivaient les cours de l'auteur pendant les années 1586 à 1604. On y trouve un total de 640 discours, dont 106 sont rédigés par des Alsaciens, 348 par des Allemands et 186 par des étudiants de pays plus éloignés, en grande majorité Autrichiens, Hongrois ou Polonais. Dans le nombre figurent 262 nobles, parmi lesquels on trouve des membres de familles souveraines ou de la plus haute noblesse.

Vingt ans avant lui, en 1578, Jean Sturm comptait déjà, parmi ses

élèves, 3 princes, 24 comtes ou barons, et 200 gentilshommes. Pour les Universités allemandes, celle de Strasbourg était donc, au XVIe siècle, comme elle l'a été plus tard pour les Facultés françaises, une concurrente sérieuse.

Nous ne pouvons faire ici l'analyse, ni même l'énumération des nombreux documents, latins, allemands et français, en partie inédits, qui sont compris dans l'introduction des *Annales*. On se rend facilement compte du grand intérêt historique qu'ils offrent tous aux personnes qui se proposent d'étudier les rouages compliqués de l'organisation de l'enseignement supérieur en Alsace à toutes les époques.

Mais en outre, le texte qui relie entre eux tous ces documents successifs contient maints détails utiles à connaître; en voici un exemple:

Au cours de son travail, l'auteur avait été frappé par le titre de *Comes palatinus Cæsareus* ou *Comes sacri Palatii Lateranensis Romani* porté par certains professeurs des trois derniers siècles, et il lui parut intéressant d'étudier cette question à peu près inconnue de nos jours. Tout le monde sait qu'il a existé des Comtes palatins; mais peu de personnes connaissent au juste les prérogatives attachées à cette mystérieuse qualification, les attributions spéciales de ceux qui en étaient pourvus. L'auteur a eu la bonne fortune de découvrir à Vienne un diplôme manuscrit de l'an 1555, et à Strasbourg un acte de l'an 1703, plus un certain nombre d'autres pièces originales, qui éclaircissent la question de la façon la plus complète et la plus curieuse. Ces pièces sont reproduites textuellement dans l'ouvrage.

Une des parties les plus intéressantes de l'Introduction historique est celle qui est consacrée à l'Université épiscopale, créée à Molsheim, comme Académie, en 1617. En une centaine de pages, l'auteur donne, d'après des documents en majeure partie inédits, l'histoire — qui restait encore à faire — de cette Académie de Molsheim et de l'Université épiscopale de Strasbourg, confiées toutes deux jusqu'en 1765 aux Pères Jésuites. On y voit l'organisation à peu près inconnue de ces deux institutions d'enseignement ecclésiastique.

Les Professeurs de l'Université épiscopale, qui ressortissait à la province de Champagne, allaient de Strasbourg à Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc, Dijon, Angers, Bourges, Metz, Reims, Laon, etc., tandis que les Pères Jésuites de l'Académie de Molsheim, qui faisaient partie de la province du Rhin supérieur, étaient envoyés à Mayence, Heidelberg, Spire, Bamberg, Würzbourg, Erfurt, Aschaffenbourg, etc.

Maints détails curieux agrémentent également cette partie de l'ouvrage. On y découvre, entre autres, une thèse de l'Université épiscopale de l'an 1708, consacrée à différentes matières scientifiques, et où le lecteur sera tout surpris de voir, gravures à l'appui, le précurseur du *tricycle* actuel, avec manivelle et pédales.

Il convient de mentionner aussi, parmi les établissements catholiques, l'École des Hautes Études ecclésiastiques, dont le souvenir est à peu près perdu aujourd'hui, bien qu'elle ait, cependant, porté dignement l'illustre nom de SORBONNE. Créée à Molsheim en 1827, elle resta en activité jusqu'en 1842, année de la mort de son fondateur, Mgr Jean-François-Marie Le Pappe de Trévern, évêque de Strasbourg.

A côté des diverses Facultés de Strasbourg, l'École de médecine militaire, l'École supérieure de pharmacie, le Grand Séminaire catholique,

Classe spéciale d'hydrologie et balnéotherapie.

Classe spéciale de la *Croix rouge italienne.*

Des diplômes et des médailles seront décernés aux meilleurs exposants par le ministère de l'Intérieur et par le Comité de l'Exposition.

Les demandes pour programmes et pour informations concernant l'Exposition devront être adressées au Président, Prof. L. Pagliani, ministre de l'intérieur, Rome.

M. ZOLA CHEZ LES ÉTUDIANTS

M. Zola s'est rendu à l'Association des étudiants où il venait se faire inscrire comme membre fondateur de la Société et verser 30 francs pour le capital social inaliénable.

A son entrée, au 41 de la rue des Écoles, il a été accueilli par une centaine d'étudiants, qui ont témoigné, par les applaudissements les plus chaleureux et par les cris de : « Vive Zola ! » de la sympathie qu'ils ont pour le président de leur dernier banquet.

Cette ovation terminée, M. Zola a parcouru, accompagné du président de l'Association, M. Laurent, les différentes salles de l'immeuble de la rue des Écoles, les salons Carnot et Delcambre, la bibliothèque, les salles de réunion et de conversation et le fumoir, qui se trouve dans la maison voisine, au numéro 43. Il a constaté l'insuffisance des locaux actuels et exprimé l'avis que l'Association des étudiants, si vivante et si prospère, devait sans doute s'y trouver bien à l'étroit.

Puis, avec l'enjouement le plus aimable, dans une conversation empreinte de la plus charmante bonhomie, il a remercié les étudiants de l'accueil enthousiaste qu'ils venaient de lui faire.

A son départ, dans la rue des Écoles, M. Zola a été salué par une salve d'applaudissements, en même temps qu'un grand nombre d'étudiants, réunis sur le balcon du 53 de la rue des Écoles, poussaient les cris de : « Vive Zola ! »

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Dimanche 7 mai, a eu lieu, au gymnase municipal Voltaire, le concours annuel de gymnastique entre les élèves des lycées, collèges et écoles municipales de Paris, organisé par MM. Sansbœuf et Strehly.

La séance était présidée par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris. Sur l'estrade d'honneur avaient pris place : MM. le colonel Dérué, moniteur général de la gymnastique, et la plupart des proviseurs des lycées de Paris.

450 élèves, partagés en *seniors* de dix-sept à vingt ans et *juniors* de quinze à dix-sept ans, ont pris part aux diverses parties du concours.

Au cours de la séance a eu lieu le concours de saut du Lendit.

ANNUAIRE DE L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le développement des écoles industrielles et commerciales à tous les degrés appelait une publication spéciale sur l'organisation de notre

enseignement technique : maîtres, parents et candidats trouveront désormais tous les documents et renseignements utiles dans l'*Annuaire de l'Enseignement industriel et commercial* que publie chaque année M. Georges Paulet, chef de bureau au ministère du commerce, à la librairie Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts.

LA LOI MILITAIRE ET LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Le Dr Lereboullet adresse au directeur du *Temps* une intéressante lettre à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« Aux arguments présentés par nos confrères nous voudrions en ajouter un autre en insistant sur la différence capitale qui existe au point de vue de la loi militaire entre les élèves en médecine et les autres étudiants et sur l'intérêt national qui impose à bref délai l'adoption du projet de loi déposé au Sénat par notre collègue M. Cornil.

« L'avenir des hautes études, indispensables pour assurer la prééminence scientifique, industrielle, artistique ou littéraire d'une nation, exige que certaines catégories d'étudiants puissent être assurées de ne servir qu'une année ou même d'obtenir des sursis d'appel renouvelables. Nous ne songeons nullement à contester la nécessité de ces adoucissements apportés à la loi de 1889; mais il convient de reconnaître que les dispenses ainsi accordées l'ont été à des jeunes gens qui seront, en cas de mobilisation, appelés à servir comme combattants dans les cadres de l'armée active; qui, par conséquent, devront avoir acquis une éducation militaire assez sérieuse. Tout autre est la situation des étudiants en médecine. Quelle que soit leur instruction militaire ou médicale, ils seront, dès le premier jour de la mobilisation, versés dans les cadres du service de santé. Immédiatement *désarmés*, ils seront *tous* appelés à remplir les fonctions que la convention de Genève leur impose. Ce qu'ils auront pu apprendre durant leur passage dans l'armée ne leur sera plus d'aucune utilité. Alors que les élèves des Écoles polytechnique, centrale, normale, etc., auront pu acquérir quelque préparation au métier militaire qu'ils seront appelés à exercer au moment de la déclaration de guerre, seuls les étudiants en médecine ne connaîtront rien du service de médecin d'armée. Ils auront été instruits comme soldats, non comme médecins, et ils seront non pas officiers combattants, mais exclusivement chargés d'assurer le service médical de l'armée. Le simple bon sens n'indique-t-il pas dès lors qu'il est au moins inutile d'incorporer à vingt et un ans, pour leur apprendre le maniement du fusil Lebel, des jeunes gens qui, à aucun moment de leur carrière, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, n'auront à faire usage de leurs connaissances militaires, alors surtout qu'une année tout entière serait à peine suffisante pour faire connaître à ces médecins en quoi consiste le service médical de l'armée ?

Il ne suffit point, en effet, d'être un médecin instruit ou un chirurgien habile pour pouvoir, du jour au lendemain, devenir le chef d'une formation sanitaire, commander à des officiers ou à des hommes de troupe, les mener au feu, les faire manger, bivouaquer, cantonner, pour assurer les réquisitions militaires, créer les installations impré-

vues, faire établir les certificats multiples qui sauvegardent tout à la fois les intérêts de l'État et ceux des particuliers. Tel est cependant le rôle du médecin d'armée. Or, il est démontré qu'en cas de guerre les médecins de l'armée active ne suffiront point à cette tâche.

Je crois avoir prouvé que l'adoption d'un projet de loi qui appellerait les docteurs en médecine ou les internes des hôpitaux à servir pendant une année, en qualité de médecins auxiliaires, en les dispensant dès lors de l'année de service à laquelle ils sont astreints à l'âge de vingt et un ans, est nécessaire pour assurer en cas de guerre le service médical de l'armée.

J'ajoute que, durant la période de paix armée, aujourd'hui et pour longtemps encore inévitable, l'adoption d'un semblable projet aurait des résultats immédiatement utiles. Nul n'ignore, en effet, dans l'armée, qu'en raison de l'insuffisance notoire des cadres de la médecine militaire le service médical laisse infiniment à désirer. Depuis que la loi du 16 mars 1882 a été votée, on a créé, en effet, un grand nombre de régiments. Il a fallu les doter de médecins. Les cadres étant insuffisants, on a dégarni les hôpitaux. Alors qu'autrefois un service de gardes, régulièrement assuré par les médecins aide-majors de 2e classe, donnait a tous les soldats malades la certitude de recevoir immédiatement, en cas d'urgence, les soins nécessaires, alors que ces jeunes médecins pouvaient perfectionner à l'hôpital leur éducation professionnelle, aujourd'hui, presque tous les aides-majors sont, à leur sortie du Val-de-Grâce, appelés à servir dans les régiments. Mais les régiments eux-mêmes sont trop nombreux pour que le service médical y puisse être régulièrement organisé. De là, pour les médecins-majors, toute une série de corvées pénibles qui, par leur durée et leur multiplicité, lassent les plus résignés et provoquent des démissions ou des retraites anticipées, sans compter qu'elles interdisent au médecin d'armée les études scientifiques et professionnelles qui devraient les faire progresser. Il y a plus : si le service militaire souffre de l'état actuel et de l'insuffisance numérique des médecins de l'armée active, la loi civile est violée à son tour par ce fait que, dans certains corps de troupe, des étudiants de deuxième et de troisième année, appelés à servir pendant une année, sont requis et désignés pour diriger le service médical de détachements militaires. Je parle des bataillons alpins, qui sont à six compagnies et où le service médical n'a jamais pu être régulièrement organisé.

L'adoption du projet de loi présenté par M. Cornil, et qui diffère très peu du projet deux fois déjà voté par la Chambre, aurait donc pour résultat de permettre chaque année au ministre de la guerre d'assurer le service de garde dans les hôpitaux et le service actif dans les régiments, de permettre à tous les médecins français de se préparer au rôle qu'ils auraient à remplir en cas de guerre, enfin de donner satisfaction à tous ceux qui considèrent la loi actuelle comme désastreuse au point de vue de l'avenir des études médicales.

Nous sommes très heureux d'annoncer que l'Académie française, dans sa séance du 1er juin, a décerné le prix de la fondation Therouanne (1 500 fr.) à l'*Histoire du Collège de France* de notre collaborateur, M. Abel Lefranc.

L'ÉLECTION DE M. BRUNETIÈRE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française, dans sa séance du jeudi 8 juin, a élu M. Ferdinand Brunetière en remplacement de M. John Lemoinne. Le nouvel académicien a eu 22 voix contre 4, qui se sont portées sur le nom de M. Émile Zola. Disons, comme tout le monde, à cette occasion : que l'Académie compte, depuis ce vote, un talent et un caractère de plus.

NÉCROLOGIE. — LE PROFESSEUR PETER

Nous apprenons avec regret la mort de M. le docteur Michel Peter, ancien professeur de pathologie médicale à la Faculté de médecine de Paris, professeur titulaire de clinique médicale à l'hôpital Necker.

Le docteur Peter était né à Paris le 5 novembre 1824. Ses débuts avaient été très pénibles; il avait commencé par être typographe et prote dans une imprimerie.

Doué d'une intelligence et d'une énergie peu communes, le jeune ouvrier parvint, presque sans maîtres, à se préparer aux examens qui lui permirent de commencer ses études de médecine. En 1854, il était nterne des hôpitaux; en 1863, il fut nommé chef de clinique avec le numéro 1; agrégé de la Faculté de médecine de Paris en 1866, il devint médecin des hôpitaux la même année, enfin membre de l'Académie de médecine.

Au milieu de tous ces concours, le professeur Peter, qui était un travailleur infatigable, trouva le moyen de publier des travaux scientifiques de premier ordre qui lui valurent les plus hautes récompenses des corps savants et de l'Institut de France.

Dans le domaine afférent à la bactériologie, le docteur Peter, partisan convaincu des méthodes et des idées de la vieille école, de celles de son maître Trousseau en particulier, se jeta à corps perdu dans la lutte qui marque l'aurore et l'ère d'application des idées pastoriennes. Les discussions qu'il soutint contre les théories de M. Pasteur sont restées légendaires à l'Académie de médecine par l'acharnement qu'il mit alors à combattre les théories microbiennes.

Avec sa 421e livraison la *Grande Encyclopédie* a commencé la publication d'une importante série d'articles dont l'ensemble constitue la plus intéressante et la plus savante monographie qu'on ait donnée depuis longtemps sur notre pays. Dans ce fascicule on trouvera, outre une belle carte en couleur hors texte, la *Géographie physique, économique et politique* de la France, par M. E. Levasseur, de l'Institut ; sa *Géologie*, par M. Ch. Vélain, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris; le relief du sol, le régime des eaux, le climat, par M. Levasseur ; la faune, par M. E. Trouessart; la flore, par MM. Hahn et Jobin; l'anthropologie, par M. Zaborowski.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative aux compositions de langues vivantes

Monsieur le Recteur, les instructions relatives à l'enseignement des langues vivantes, publiées en 1890, ont signalé à l'attention des membres du personnel administratif et enseignant des lycées et collèges l'utilité des exercices oraux au point de vue de l'étude de la langue. Il est inutile d'insister sur les avantages que présente ce mode d'enseignement ; les résultats qu'il peut donner sont des plus importants. C'est pour ces motifs d'ailleurs qu'on a prescrit l'adjonction d'exercices oraux aux compositions du concours général de Paris.

Par analogie, j'ai décidé que désormais les compositions de langues vivantes, dans les lycées et collèges, seraient en partie orales. En dehors du thème écrit ou de la version, elles porteront, selon les matières enseignées dans chaque classe, soit sur un exercice de récitation, soit sur un thème oral rappelant les thèmes écrits précédemment faits, soit sur un exercice de vocabulaire, soit enfin sur un récit oral d'après des textes expliqués, ou sur plusieurs de ces exercices à la fois.

La note qui sera donnée à l'exercice oral se combinera avec celle de la composition écrite ; le maximum des points à attribuer à chaque partie de l'épreuve sera le même.

En raison de l'époque avancée de la présente année scolaire, ces dispositions ne seront appliquées, pour 1892-1893, qu'aux compositions finales.

Je vous serai obligé de donner des instructions en conséquence à MM. les proviseurs et principaux de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

CHARLES DUPUY.

Circulaire du 10 mai relative au recouvrement des frais scolaires dans les lycées de garçons et de jeunes filles.

Monsieur le Recteur,

Mon attention vient d'être appelée sur les difficultés auxquelles peut, en certains cas, donner lieu le recouvrement des frais scolaires dans les lycées.

L'enseignement secondaire n'étant pas, comme l'enseignement primaire, obligatoire et gratuit, le payement des frais d'études et de pension dans les lycées a dû être assuré par des règlements précis. Ces règlements nécessaires ne sauraient évidemment être mis en question.

En relâcher seulement les prescriptions serait inévitablement provoquer des abus de nature à mettre, à bref délai, tous nos établissements en déficit.

Mais ces règlements doivent être, comme il est d'usage, appliqués avec mesure et discernement.

Une tolérance exceptionnelle n'est pas due aux parents qui, bien qu'ils en aient les moyens, et en dépit des rappels qui leur sont adressés, négligent de s'acquitter. D'une part, si des parents n'ont ni ressources suffisantes, ni titres à l'obtention d'une bourse ou d'une remise, des délais renouvelés ne serviraient qu'à accroître, avec leur dette, la difficulté qu'ils ont à se libérer et n'aboutiraient qu'à mettre sûrement, à la charge de l'État, l'éducation ou même l'entretien de leurs enfants.

Mais, dans le cas où des difficultés passagères, une situation momentanément embarrassée retarderaient, de la part des familles dont l'honorabilité et la solvabilité sont d'ailleurs hors de cause, le payement des frais d'études ou de pension, qui, régulièrement, doivent être acquittés par trimestre et d'avance, l'administration des lycées ne refusera pas d'apporter des tempéraments aux exigences du règlement. Un sursis, s'étendant au besoin à tout le trimestre en cours, pourra être accordé. Si même de plus longs délais devenaient nécessaires, les familles pourraient m'adresser, par l'intermédiaire des proviseurs ou des directrices, des demandes sur lesquelles vous auriez à me donner votre avis. Je ne refuserai pas de les examiner, s'il y a lieu, avec le plus bienveillant intérêt.

Dans tous les cas, MM. les proviseurs et Mmes les directrices sauront, tant par la forme des avertissements et des réclamations qu'ils auront à adresser que par les précautions prises, si des mesures de rigueur devenaient nécessaires, ménager, autant qu'il sera en eux, les justes susceptibilités des parents. En particulier, ils tiendront les enfants, autant qu'il se pourra, étrangers aux difficultés de cet ordre. Ils éviteront surtout que les camarades des intéressés en soient informés ou qu'ils puissent jamais en devenir les témoins.

Je sais, Monsieur le Recteur, que ces ménagements et ces mesures de prudence sont de règle dans nos établissements. En vous priant de porter la présente circulaire à la connaissance de MM. les proviseurs, de Mmes les directrices, de MM. les censeurs et de MM. les économes, je n'ai voulu que les autoriser officiellement et consacrer par là une tradition qui est à l'honneur de l'administration universitaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

R. POINCARÉ.

Arrêté du 13 mai déterminant les classes et les traitements des Bibliothécaires et Sous-Bibliothécaires universitaires.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le règlement pour les bibliothèques universitaires, en date du 23 août 1879 ; vu l'arrêté en date du 4 décembre 1882, arrête :

Article premier. — Les classes et les traitements des bibliothécaires et sous-bibliothécaires des bibliothèques universitaires sont fixés ainsi qu'il suit :

1° *Bibliothécaires* : Quatre classes. — 1re classe, [illegible] fr.; 2e classe, 4,[illegible] fr.; 3e classe, [illegible] fr.; 4e classe, 3,000 fr.

2° *Sous-bibliothécaires* : Deux classes. — 1re classe, 2,[illegible] fr.; 2e classe, [illegible] fr.

Art. 2. — Il est procédé chaque année, au mois de décembre, aux promotions des classes. Elles ont lieu au choix et dans la limite des crédits disponibles.

Art. 3. — Nul ne peut être promu à la classe supérieure qu'après trois ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure.

La durée de l'exercice dans une classe est calculée à partir du jour de la nomination à cette classe.

Art. 4. — Les bibliothécaires et sous-bibliothécaires qui ont actuellement les traitements attribués aux classes déterminées par l'article 1er, prendront rang dans cette classe, à dater de leur dernière promotion.

Art. 5. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

R. P[illegible].

Du 16 mai.

Faculté des lettres de Bordeaux. — Il est créé à la Faculté des lettres de Bordeaux une chaire d'histoire du moyen âge.

Il est créé à la Faculté des lettres de Bordeaux une chaire de langues et littératures du sud-ouest de la France. Fondation de la ville de Bordeaux.

Faculté des lettres de Paris. — Il est créé une chaire de géographie coloniale à la Faculté des lettres de Paris.

Décret reconnaissant l'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar comme établissement d'utilité publique.

L'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar est reconnue comme établissement d'utilité publique.

BIBLIOGRAPHIE

Oscar Berger-Levrault, *Annales des professeurs des Académies et Universités alsaciennes.* — Em. Roy, *La vie et les œuvres de Ch. Sorel.* — F. Paulsen, *Wesen und geschichtliche Entwickelung der deutschen Universitäten.* — Gaston Milhaud, *Leçons sur les origines de la science grecque.* — Ch. Renouvier, *Victor Hugo le poète.* — Camille Couderc, *Journal du voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart.* — Henri Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de la Belgique.*

Annales des professeurs des Académies et Universités alsaciennes, 1523-1871, par Oscar Berger-Levrault, 1 fort volume grand in-8 de 554 pages. Nancy, Berger-Levrault, 1892. — L'auteur de cet écrit, M. O. Berger-Levrault, avait fait des recherches bibliographiques pour constituer le catalogue général des thèses soutenues devant les Académies et Universités successives de Strasbourg, et il reconnut qu'une liste des professeurs des différentes Facultés en formait le complément indispensable.

Pour mener à bien sa tâche, il se vit donc obligé de dresser par surcroît cette liste. Par bonheur, il ne prévoyait pas toutes les peines et les difficultés qui l'attendaient, car autrement il est probable que les *Annales des Professeurs*, fruit de plusieurs années de persévérant labeur, n'auraient pas vu le jour.

Le volume se divise en deux parties principales :

L'une est la raison d'être même de l'ouvrage, elle nous donne la *Nomenclature complète, par ordre alphabétique, de tout le personnel de l'enseignement supérieur en Alsace*, depuis la fondation, en 1532, de l'École qui précéda le Gymnase de Strasbourg, jusqu'à l'exode de l'Académie de la même ville en 1871. La série se compose en tout de 1 188 notices biographiques.

L'autre partie est l'*Introduction historique*, où, dans des données générales, on trouve encadrés, au milieu d'une foule de détails curieux et inédits, tous les documents originaux de quelque intérêt concernant l'enseignement supérieur en Alsace.

L'idée qui a présidé à la conception de cette œuvre de grand mérite paraîtra au premier abord des plus simples : il s'agissait sans doute de faire pour l'Alsace ce qui doit exister pour mainte autre contrée. Il n'en est rien, cependant.

Aucun pays, aucune province, ni même aucune ville, soit en France, soit à l'étranger, ne possède les annales complètes de son personnel et de ses institutions universitaires condensées en un seul ouvrage. Il existe bien des histoires de l'enseignement supérieur, de même qu'il a été fait maintes monographies historiques de certaines Universités ; mais ces travaux, ou bien se tiennent dans des lignes trop générales, traitant de l'enseignement en lui-même, ou bien, en tant qu'études de

l'organisation administrative, n'embrassent que des périodes limitées. Ce présent volume est peut-être le premier à donner la liste complète des membres successifs du corps enseignant d'un pays, à partir du moment même où il a été doté de sa première institution d'enseignement supérieur.

Il s'agit ici, on le voit, non de l'histoire de l'enseignement, c'est-à-dire de l'exposition du développement et de la succession des doctrines et des théories en vogue à leurs époques respectives, mais bien de celle de l'organisation de cet enseignement et de l'administration des diverses branches d'un ensemble universitaire.

Et encore, le terme d'*ensemble* n'est-il pas tout à fait exact, car dans le cas spécial, il ne peut s'appliquer à un pays où deux religions différentes ont donné naissance à deux corps d'enseignement forcément rivaux dans leur marche parallèle à travers les siècles.

Parmi le personnel enseignant, relevons ces noms auxquels la plupart des lecteurs sauront ajouter de mémoire la biographie des illustrations qui les portaient. Dès la création de la Haute École, nous voyons y participer, sous la direction de Jean Sturm, des personnalités marquantes : Bucer, Capiton et Hédion, Sleidan et Calvin. Plus tard, J. G. Dorsch, J. C. Dannhauer, S. Schmidt; J. Schilter, M. Obrecht, J. E. Linck; J. H. Feltz, J. G. Schertz; les quatre Sebiz; les sept Boecler; J. D. Schœpflin; J. J. Oberlin, etc. Si de là nous passons aux dernières années de l'existence de l'Académie de Strasbourg, nous trouvons, dans toutes les Facultés, d'autres noms, dont la notoriété sera longtemps encore loin de s'effacer. Dans les lettres et la théologie, nous citerons les deux Schweighæuser; P. Janet, Fustel de Coulanges, Zeller, l'abbé Bautain, Saint-René Taillandier, Éd. Reuss, Ch. Schmidt; dans le droit, Ch. Rau, Ch. Aubry, Ch. Destrais, Ch. Beudant; dans la médecine et les sciences, J. A. Stoltz, L. J. Bégin, J. A. Barbier, Ch. E. Sédillot, Hirtz, Ch. Schützenberger, les Coze et les Tourdes; J. F. Persoz, L. Pasteur, G. A. Daubrée, etc. L'espace nous manque pour mentionner tous les noms marquants des époques intermédiaires.

Les thèses soutenues à Strasbourg depuis l'année 1574 jusqu'à l'année 1792 se montent au nombre respectable de 8 815, dont 3 819 pour les Alsaciens et 4 996 pour les étrangers. Ces chiffres se passent de commentaires. Le nombre total des thèses soutenues devant les différentes Écoles et Facultés de Strasbourg, de celles seulement dont l'auteur a pu constater l'existence, depuis l'année 1567 jusqu'à l'année 1872, est de 13 838, plus 793 réimpressions.

Une autre preuve de la grande estime en laquelle était tenu l'enseignement supérieur à Strasbourg, nous est fournie par un ouvrage publié par Melchior Junius, professeur d'éloquence à l'Université. C'est un recueil de discours (*Orationes*), rédigés, d'après les indications du professeur, par les étudiants qui suivaient les cours de l'auteur pendant les années 1586 à 1604. On y trouve un total de 640 discours, dont 106 sont rédigés par des Alsaciens, 348 par des Allemands et 186 par des étudiants de pays plus éloignés, en grande majorité Autrichiens, Hongrois ou Polonais. Dans le nombre figurent 262 nobles, parmi lesquels on trouve des membres de familles souveraines ou de la plus haute noblesse.

Vingt ans avant lui, en 1578, Jean Sturm comptait déjà, parmi ses

élèves, 3 princes, 24 comtes ou barons, et 200 gentilshommes. Pour les Universités allemandes, celle de Strasbourg était donc, au XVIe siècle, comme elle l'a été plus tard pour les Facultés françaises, une concurrente sérieuse.

Nous ne pouvons faire ici l'analyse, ni même l'énumération des nombreux documents, latins, allemands et français, en partie inédits, qui sont compris dans l'introduction des *Annales*. On se rend facilement compte du grand intérêt historique qu'ils offrent tous aux personnes qui se proposent d'étudier les rouages compliqués de l'organisation de l'enseignement supérieur en Alsace à toutes les époques.

Mais en outre, le texte qui relie entre eux tous ces documents successifs contient maints détails utiles à connaître; en voici un exemple:

Au cours de son travail, l'auteur avait été frappé par le titre de *Comes palatinus Cæsareus* ou *Comes sacri Palatii Lateranensis Romani* porté par certains professeurs des trois derniers siècles, et il lui parut intéressant d'étudier cette question à peu près inconnue de nos jours. Tout le monde sait qu'il a existé des Comtes palatins; mais peu de personnes connaissent au juste les prérogatives attachées à cette mystérieuse qualification, les attributions spéciales de ceux qui en étaient pourvus. L'auteur a eu la bonne fortune de découvrir à Vienne un diplôme manuscrit de l'an 1555, et à Strasbourg un acte de l'an 1703, plus un certain nombre d'autres pièces originales, qui éclaircissent la question de la façon la plus complète et la plus curieuse. Ces pièces sont reproduites textuellement dans l'ouvrage.

Une des parties les plus intéressantes de l'Introduction historique est celle qui est consacrée à l'Université épiscopale, créée à Molsheim, comme Académie, en 1617. En une centaine de pages, l'auteur donne, d'après des documents en majeure partie inédits, l'histoire — qui restait encore à faire — de cette Académie de Molsheim et de l'Université épiscopale de Strasbourg, confiées toutes deux jusqu'en 1765 aux Pères Jésuites. On y voit l'organisation à peu près inconnue de ces deux institutions d'enseignement ecclésiastique.

Les Professeurs de l'Université épiscopale, qui ressortissait à la province de Champagne, allaient de Strasbourg à Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc, Dijon, Angers, Bourges, Metz, Reims, Laon, etc., tandis que les Pères Jésuites de l'Académie de Molsheim, qui faisaient partie de la province du Rhin supérieur, étaient envoyés à Mayence, Heidelberg, Spire, Bamberg, Würzbourg, Erfurt, Aschaffenbourg, etc.

Maints détails curieux agrémentent également cette partie de l'ouvrage. On y découvre, entre autres, une thèse de l'Université épiscopale de l'an 1708, consacrée à différentes matières scientifiques, et où le lecteur sera tout surpris de voir, gravures à l'appui, le précurseur du *tricycle* actuel, avec manivelle et pédales.

Il convient de mentionner aussi, parmi les établissements catholiques, l'École des Hautes Études ecclésiastiques, dont le souvenir est à peu près perdu aujourd'hui, bien qu'elle ait, cependant, porté dignement l'illustre nom de SORBONNE. Créée à Molsheim en 1827, elle resta en activité jusqu'en 1842, année de la mort de son fondateur, Mgr Jean-François-Marie Le Pappe de Trévern, évêque de Strasbourg.

A côté des diverses Facultés de Strasbourg, l'École de médecine militaire, l'École supérieure de pharmacie, le Grand Séminaire catholique,

occupent également, avec leur personnel et un grand nombre de données inédites, la place qui leur revient dans les *Annales*.

Seize *Tableaux synoptiques des cours* terminent le volume. Grâce à leurs minutieuses indications, on peut suivre, pour ainsi dire jour par jour, l'état nominatif complet du personnel enseignant, sa composition par Facultés, Écoles, Séminaires, depuis les débuts du XVIe siècle jusqu'à l'année 1871.

Le compte rendu trop sommaire que nous venons d'esquisser donnera cependant à nos lecteurs une idée de cet important ouvrage qui fait le plus grand honneur à M. Oscar Berger-Levrault. Nous lisons dans l'avant-propos que l'auteur a établi un catalogue analytique des thèses soutenues devant les Académies et Universités successives de Strasbourg; ce travail, nous l'espérons, ne restera pas inédit, il ne peut manquer d'offrir un sérieux intérêt.

La vie et les œuvres de Ch. Sorel, sieur de Souvigny (1602-1674), par Em. Roy. Paris, Hachette, 1891, in-8 de II-443 pp. — M. Roy vient de rendre un service égal à Sorel et aux lettrés, en signalant toutes les idées plaisantes et judicieuses que l'un a semées dans ses nombreux ouvrages et en dispensant les autres d'aller les chercher dans l'insipide et grossier fatras où il les a cachées comme à plaisir. Sorel a passé sa vie à s'essayer dans tous les genres, à ébaucher des projets, des théories; il a écrit des romans satiriques, des vers, des recueils de jeux de société, des journaux comiques, des ouvrages d'histoire, de bibliographie, de critique, de médecine, de sciences, de pédagogie, de morale, de piété; il n'a jamais su ni discerner son véritable talent, ni apprendre à écrire, ni approfondir ses idées; tantôt sec, tantôt prolixe, lourdement et platement obscène, il n'a rencontré qu'une fois un succès de vogue : *Francion* a été imprimé trente fois au XVIIe siècle, et cinq fois depuis, sans parler de huit traductions. Mais ses attaques contre la préciosité, son zèle pour l'étude de la langue populaire, ses vues justes et hardies en matière d'histoire, ses plans en partie chimériques mais neufs en matière d'éducation, témoignent d'un esprit curieux, libre, servi par une vaste érudition. Encore toutes ces vues, dont Sorel n'a rien su faire pour son compte, furent-elles stériles aussi pour ses lecteurs : mais il n'en a pas été de même pour sa verve comique; car Molière a toute sa vie exploité les heureuses inventions dont Sorel n'avait pas tiré parti. Peut-être M. Roy se trompe-t-il dans un ou deux de ses rapprochements; mais c'est effectivement à Sorel que Molière doit la plupart des mots, des situations, des traits de caractère que M. Roy réclame pour l'auteur de *Francion* et dont il donne comme un résumé aux pages 220-221, sans dissimuler qu'il fallait être Molière, non seulement pour polir ces matériaux frustes, mais même pour les démêler, puisqu'une seule fois les contemporains en reconnurent la provenance.

Le livre de M. Roy marque une connaissance très étendue de la littérature française au XVIIe et au XVIe siècle et même des littératures de l'Italie et de l'Espagne (1). Il marque de plus un esprit bien fait

(1) A la page 433, il a toutefois commis (ou conservé par une copie trop fidèle) quelques fautes regrettables dans les vers italiens en l'honneur de Molière et de l'abbé de Pure.

qui ne s'abuse pas sur l'importance de son personnage et ne se pique pas d'écrire à propos de Sorel un chapitre de notre histoire. A peine lui reprochera-t-on quelques longueurs sur la vie de collège au temps de Louis XIII, sur le goût du temps pour le théâtre et le roman; c'est quand le sujet l'exige qu'il se permet quelques observations plus générales sur la conformité des extravagances des héros de roman avec celles qu'offrait alors la réalité (p. 223), sur les causes qui expliquent pourquoi si peu d'écrivains cultivèrent alors le roman de mœurs (p. 225), sur l'obligation qu'on fit aux historiens sous Richelieu et Louis XIV de flatter les préjugés nationaux et monarchiques (p. 340-342), sur les missions quelquefois dangereuses que l'on confiait aux historiographes du roi (p. 344-345).

Enfin M. Roy s'exprime avec agrément et finesse; citons seulement quelques lignes du portrait qu'il trace de la famille d'écrivains à laquelle appartient Sorel : « Le monde du présent et de la réalité leur appartient... Ils excellent à rendre le relief apparent des choses; ils ont une abondance, une sûreté de renseignements et de détails qu'on chercherait vainement ailleurs; mais un autre monde, aussi vrai que le premier, celui de la fiction et de la poésie, leur est fermé; ils n'y entrent que par accident et se hâtent d'en sortir, par crainte de s'y ennuyer (p. 14). » Ce qui, aujourd'hui, est plus rare encore, il écrit purement; il laisse à de plus prétentieux le faux naturel de la trivialité, la fausse originalité qui copie les locutions des auteurs à la mode; c'est par une inadvertance très rare chez lui qu'il écrira *petit bonhomme* pour *enfant*, *gros froids* pour *grands froids*, *grognon* pour *maussade*; de même que c'est une fois tout au plus qu'il emprunte le « je vous prie » et le « vous dis-je ».

Dans l'appendice de son livre, on remarquera surtout la bibliographie des ouvrages de Sorel.

CHARLES DEJOB.

Wesen und geschichtliche Entwickelung der deutschen Universitæten von F. PAULSEN. (Tirage à part de l'ouvrage intitulé : *Les Universités allemandes* — 1 vol. in-8, Berlin, Asher, 1893.) Il appartenait au savant auteur de la *Geschichte des deutschen Unterrichts*, que connaissent les lecteurs de la *Revue*, de résumer, en un magistral tableau d'ensemble, les principaux caractères et les grandes lignes du développement historique des Universités de son pays. Après une intéressante comparaison entre les trois types universitaires propres à l'Angleterre, à la France et à l'Allemagne, M. Paulsen insiste sur le rôle social et politique du haut enseignement allemand, dont il définit la nature en quelques formules précises. Il en raconte ensuite les destinées pendant le moyen âge et les temps modernes, énumérant les fondations successives des Universités et les progrès particuliers obtenus, grâce à chacune d'elles, dans les différents domaines de la science. Tous les faits et les changements essentiels qui se sont succédé au cours de cette histoire se retrouvent ici cités et appréciés judicieusement. Le second chapitre est d'un intérêt surtout actuel, puisqu'il a pour objet de fixer les rapports du corps universitaires avec l'État, l'Église et la société. On y remarque d'intéressantes considérations pour le recrutement du personnel des étudiants dans les classes les plus diverses de la société. Les pages consacrées

aux maîtres, aux méthodes d'enseignement, à la vie des étudiants, aux examens, etc., donnent une idée très nette du fonctionnement intérieur de l'Université. Évidemment, toutes ces notions ne sont pas nouvelles, mais elles sont présentées sous une forme si concise qu'elles aident à fixer les connaissances souvent vagues et incertaines acquises dans de gros mémoires. Un ardent enthousiasme circule à travers ces pages qui se terminent par une conclusion d'allure presque lyrique, où l'unité de la science et celle de l'Université sont représentées comme indissolublement liées. En voici quelques extraits significatifs : « Enfin, indiquons un autre point : l'union de toutes les Universités de langue allemande. Leur collectivité constitue un monde fermé au dehors et solidement uni au dedans. Un échange constant d'étudiants et aussi de professeurs vivifie ce monde, comme la circulation du sang vivifie le corps. Les Universités étrangères, en particulier celles qui répondent au type anglais, ignorent ce phénomène. De même que les étudiants restent à l'intérieur de leur collège, les gradués restent dans leur Université ; en tout cas, celle-ci préfère ses gradués à tous autres maîtres de même ordre. En Allemagne, une telle conception est si peu en faveur que la tendance contraire prévaut presque exclusivement, puisque les renforts nécessaires viennent le plus souvent du dehors. Chaque Université cherche dans la collectivité tout entière les meilleurs éléments, c'est à dire les plus susceptibles de la faire prospérer, pour les attirer vers elle et augmenter sa propre force d'attraction. Le fractionnement territorial de l'Allemagne a également, à ce point de vue, des avantages appréciables. Il s'est manifesté autrefois et il se manifeste encore aujourd'hui entre les gouvernements allemands une noble rivalité, dont le but est d'élever et de maintenir au plus haut point possible de prospérité les Universités de chaque pays, sans que le lieu de naissance des concurrents entre pour rien dans les combinaisons adoptées. Il n'est pas douteux que ce système soit préférable au système du dénigrement mutuel. S'il arrive par-ci, par là que l'échange soit trop actif, les effets pris en bloc en sont néanmoins favorables. Chaque Université participe ainsi à la vie de la masse : elle reçoit constamment, en quelque sorte, un afflux nouveau de sang et d'idées. » Une bibliographie sommaire du sujet figure en appendice.

Leçons sur les origines de la science grecque, par GASTON MILHAUD (1 vol. in-8, Paris, Félix Alcan, 1893). — Ce livre se compose de huit conférences faites en 1892, sous forme de cours libre, aux étudiants des Facultés des sciences et des lettres de Montpellier. L'auteur s'est étonné avec raison de la part insuffisante faite à l'histoire des sciences dans notre pays, et il a tenté de réagir contre l'indifférence manifestée par le public à l'égard de cette branche, pourtant si attrayante, des études historiques. Après avoir fait comprendre à ses auditeurs les véritables caractères de l'explication scientifique, il aborde la question des origines de la science grecque et trace un tableau rapide du milieu dans lequel cette dernière a commencé à se développer, c'est-à-dire du monde ionien au VII[e] siècle avant J.-C. Il joint à cet aperçu quelques indications sur le problème si délicat de la chronologie de cette époque et fait la critique de la méthode astronomique, dont il ne faut user qu'avec la plus extrême réserve. Les erreurs commises au sujet du zodiaque de Denderah, et l'incertitude qui subsiste touchant la date

de l'éclipse de Thalès sont là pour le prouver. Les Grecs d'Asie furent amenés de très bonne heure, tant par leur situation géographique que par diverses circonstances politiques, à entretenir des relations avec la plupart des peuples orientaux, et surtout vers le VIIe siècle avec les Égyptiens. Ces relations expliquent comment ce peuple, relativement jeune, a pu hériter d'un coup des connaissances accumulées depuis des milliers d'années par d'antiques civilisations. Quelle est la valeur des connaissances scientifiques que l'Orient dut ainsi transmettre à la Grèce? Quelle est la part de l'Orient dans la science grecque? Voilà un des problèmes les plus graves et les plus controversés de l'histoire des sciences. Parmi les savants qui l'ont abordé, les uns se sont efforcés de réduire d'une façon excessive le rôle scientifique des anciens peuples de l'Orient; les autres l'ont, au contraire, véritablement exagéré. C'est le cas, par exemple, des encyclopédistes du siècle dernier. M. Milhaud se rallie de préférence à l'opinion de Montucla et réduit à de justes proportions la valeur de la science orientale. Les civilisations antérieures à celle de la Grèce ont connu ce qu'on pourrait appeler les fondements matériels de toutes les sciences, mais ils ne paraissent pas avoir fait preuve de méditations scientifiques provoquées par le seul désir de connaître la vérité. La science pour elle-même, la science pure et désintéressée, semble vraiment d'origine grecque.

C'est là le fait essentiel que l'auteur se propose de prouver, à l'aide de démonstrations minutieuses, qui lui fournissent l'occasion de présenter un intéressant exposé des notions précises acquises par l'Orient et l'Égypte dans le domaine scientifique. Arrivé à l'étude de la science grecque elle-même, il s'attache à l'examen des questions relatives à la physique générale des Ioniens et aux premiers tâtonnements de l'astronomie grecque. Il met ensuite en lumière l'action des Pythagoriciens et des Eléates dans l'évolution de la pensée scientifique. Le nombre introduit par Pythagore peut, par les efforts de Parménide et de Zénon, se dégager du sens concret et objectif que lui donnent les pythagoriciens, pour prendre un caractère scientifique. La distinction se fait, d'autre part, entre les idées claires et intelligibles et les choses sensibles: on pressent que les premières doivent être le vrai domaine d'une science qui aspire à la certitude. Enfin, le postulat de la permanence de l'être est nettement posé comme le fondement de la connaissance de l'univers par Parménide et Mélissus. Il ne faut pas oublier, ajoute M. Milhaud, que Pythagore est le premier mathématicien, au sens véritable du mot, qui ait spéculé sur les propriétés générales des figures de géométrie. A mesure que se poursuivent les recherches de la critique moderne, l'œuvre géométrique de Pythagore grandit sans cesse, et la part des connaissances d'Euclide qu'on peut lui attribuer, sans pouvoir être délimitée exactement, nous apparaît aujourd'hui comme très considérable. L'œuvre des physiciens du Ve siècle, Empédocle, Anaxagore, Démocrite, n'est pas moins digne d'attention. On sait la fortune extraordinaire réservée à la conception des quatre éléments formulée par Empédocle. La sanction d'Aristote lui vaudra de régner en maîtresse souveraine durant tout le moyen âge, malgré les contestations de quelques alchimistes. Après une exquise rapide des traits essentiels de l'astronomie grecque aux VIe et Ve siècles, l'auteur trace le tableau des premiers travaux des Grecs en arithmétique et en géomé-

trie, travaux qui, dit-il, semblent comporter, comme une suite naturelle, le développement colossal qu'ont atteint, depuis deux siècles surtout, la géométrie et l'analyse. En somme, c'est partout la même conclusion : les savants grecs du VI[e] et du V[e] siècle avant J.-C. ont posé les problèmes fondamentaux et élaboré les premières notions essentielles de notre science moderne. Les siècles suivants ont vu se développer cette science naissante; puis il y a eu arrêt, et il a fallu attendre que l'esprit humain, se réveillant d'un lourd sommeil, recouvrât, à l'aurore des temps modernes, les qualités nécessaires à la continuation de l'œuvre grecque.

Victor Hugo le poète, par Ch. Renouvier (1 vol. in-18 jésus. Paris. Armand Colin, 1893). — Cette étude se compose d'une suite de morceaux détachés, d'une critique ingénieuse et neuve, dans lesquels l'auteur se propose de dégager les divers aspects du génie poétique de Victor Hugo, sans prétendre traiter ce vaste sujet d'une manière méthodique et complète. L'autorité acquise par l'auteur, en matière de questions d'esthétique et de philosophie de l'art, suffit à assurer à ce volume l'accueil empressé qu'il mérite. Nous nous contenterons d'attirer plus particulièrement l'attention sur plusieurs essais, tels que ceux relatifs aux idées esthétiques et aux jugements littéraires du poète. Le chapitre intitulé : «Ignorance et absurdité», renferme également bien des remarques pleines de justesse. M. Renouvier montre que parmi les traits d'ignorance révélés par les œuvres de Victor Hugo, il faut placer en première ligne ceux qui portent sur l'histoire littéraire et philosophique, « parce qu'ils dénotent à la fois le manque de l'instruction la plus commune des hommes de lettres, une indifférence étonnante sur l'exactitude des applications qu'il fait des noms d'hommes illustres, historiques ou mythiques, aux idées, et la persuasion où il est de tomber sur des qualifications justes, d'emblée, du même coup que sur une imagination attrayante, ou sur un mot qui sonne comme il faut ». Il lui arrive, par exemple, d'appeler à tout hasard Socrate *lumineux*, Zénon *triste*, ou bien le *sage fou*, Pyrrhon *vague*; de peindre les sept sages de la Grèce « couverts de nuages, de flots, de brumes et d'hivers », et puis Hegel *sombre* et Kant *en détresse*, etc. Les exemples groupés ici par l'auteur sont des plus amusants et des plus probants à la fois. Mais il serait injuste de s'appesantir sur ces faiblesses du génie. Il ne faut pas oublier, en effet, que le même poète à qui l'on a reproché tant de défauts, et des défauts si choquants, un tel entassement d'images incohérentes et de développements absurdes, a composé des pièces de vers telles que, si l'on ne connaissait de lui que celles-là, on considérerait comme les principaux caractères de son génie poétique, outre la beauté et la nouveauté des rythmes, la force et la sobriété de l'image et de l'expression, la sublimité et le charme exquis de la pensée. L'essai le plus remarquable du livre est celui qui a trait à la révolution du rythme poétique accomplie par Hugo. Le philosophe ne se retrouve pas moins dans les pages si enthousiastes et si élevées, consacrées à l'homme dans le poète, qui forment la conclusion du volume. L'auteur des *Contemplations* s'y trouve placé aussi haut que ses plus chauds admirateurs peuvent souhaiter de le voir monter. « Victor Hugo, dit en terminant M. Renouvier, est donc désormais pour nous un

homme du passé. Sa grandeur, quoi qu'on pense de ce qu'il a cru, imaginé ou chanté, est, comme celle des Dante, des Milton et de quelques anciens, indépendante des idées dont il s'est inspiré. Nous pouvons déjà contempler sa statue idéale, dressée dans la mémoire des hommes de l'avenir, à côté des statues de ces génies, et bien au-dessus de celles des autres poètes de notre langue, parce qu'il a remué des idées plus profondes, donné une forme admirable à de plus grands sentiments, et créé une langue poétique nouvelle. »

Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes (1461), publié avec une notice sur sa vie par Camille Couderc (1 vol. in-8, Paris, Leroux, 1893). — On peut considérer ce mémoire comme un intéressant exemple des résultats imprévus auxquels peut conduire, dans le domaine des recherches historiques une critique ingénieuse guidée par une saine méthode de travail. M. Couderc trouve sur les quais de la capitale, dans une boîte de bouquiniste, un manuscrit en piteux état. Il y discerne rapidement, entre autres matières, le Journal de voyage en Terre-Sainte d'un certain Louis de Rochechouart. Cette relation restée inconnue jusqu'à présent lui paraît mériter les honneurs de l'impression. Cependant il s'agit avant tout de recueillir quelques données biographiques sur le pèlerin auquel elle est due. Des recherches habilement conduites lui permettent non seulement d'identifier l'auteur du Journal avec un évêque de Saintes élu en 1460, mais encore de reconstituer la curieuse histoire de la carrière de ce personnage et notamment de ses démêlés avec le chapitre de sa ville épiscopale. Ces démêlés fort caractéristiques donnèrent lieu à de longs procès en Parlement dont M. Couderc nous fournit le récit. L'édition de la relation a pu se trouver ainsi accompagnée de la biographie détaillée d'un évêque du xve siècle, dont on ne connaissait jusqu'à présent que le nom. C'est dire que le texte du Journal s'en est trouvé singulièrement éclairé. On rencontre dans cette relation un certain nombre de remarques et de renseignements intéressants qui donnent à l'œuvre de l'évêque de Saintes un prix particulier. M. Couderc a donc eu le double mérite de faire une heureuse trouvaille et d'en tirer le meilleur parti possible.

Bibliographie de l'histoire de la Belgique, par Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand (1 vol. in-8°, Gand, Engelcke, 1893). — M. Pirenne vient de publier un catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1830. Les répertoires de ce genre sont devenus de plus en plus nécessaires et c'est rendre service aux travailleurs que de leur en signaler l'apparition. En présence de la dispersion chaque jour plus grande des matériaux historiques, il est indispensable de multiplier les moyens d'orientation et de rendre les instruments bibliographiques aussi perfectionnés qu'il est possible. Un travail du genre de celui que M. Pirenne vient de livrer au public érudit ne saurait donc être accueilli avec trop de reconnaissance.

Ce manuel comble une lacune considérable dans le domaine de la bibliographie; il prend place à côté des répertoires analogues consacrés par Dahlmann et Waitz à l'histoire d'Allemagne et par M. G. Monod

à celle de notre pays. M. Pirenne a suivi, du reste, un plan analogue à celui qu'avaient adopté ces deux manuels. Mais si les cadres tracés par ses prédécesseurs facilitaient dans une certaine mesure le travail du bibliographe belge, il faut reconnaître que sa tâche présentait par ailleurs d'assez graves difficultés. C'est, qu'en effet, jusqu'à la réunion des diverses principautés des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne, l'histoire des pays qui forment actuellement la Belgique se confond en grande partie avec celle de leurs deux puissants voisins du Sud et de l'Est, la France et l'Allemagne. Il est impossible de l'en détacher tout à fait; elle y est, pour ainsi dire, continuellement engagée. Faute de savoir se borner, l'auteur eût risqué de faire de son livre une bibliographie en raccourci de l'Europe occidentale. Ce dernier eût perdu par là son caractère et son utilité. M. Pirenne a donc agi sagement en se maintenant dans des limites bien précises et en éliminant de son répertoire les travaux et les sources « qui n'ont pas directement pour sujet les événements politiques ou les phénomènes sociaux, économiques, juridiques, religieux, etc., que l'on peut considérer comme appartenant exclusivement à l'histoire de la Belgique. » Il a eu soin d'établir tout un système de renvois, avec les paragraphes correspondants de Dahlmann-Waitz et de M. Monod. L'absence d'unité de race et d'unité géographique aussi bien que les fluctuations considérables des frontières politiques du moyen âge jusqu'à nos jours, créaient une autre difficulté. Il a paru à l'auteur que la solution la plus naturelle de cette question était de considérer comme rentrant dans le champ de l'histoire de Belgique, l'ensemble des pays qui ont partagé pendant des siècles les destinées de ceux qui constituent aujourd'hui la nation belge. A ce point de vue, l'Artois, les évêchés de Cambrai et d'Utrecht, les comtés de Hollande et de Gueldre appartiennent à l'histoire de Belgique au moyen âge. Mais à partir du XVI[e] siècle, quand apparaissent, dans le Nord, la république des Provinces-Unis et dans le Sud les Pays-Bas catholiques, l'unité du développement politique et de la civilisation est à jamais rompue. L'histoire de Belgique s'oppose dès lors à celle de Hollande : à partir de l'avènement d'Albert et d'Isabelle — sauf de 1814 à 1830 — il ne peut plus être question d'histoire des Pays-Bas. L'ouvrage se divise en deux parties principales, l'une comprenant les sciences auxiliaires, les sources, les travaux relatifs à l'histoire générale du pays, à celle des villes, du clergé, de l'art, du droit, etc., les recueils de mémoires et les périodiques; l'autre traitant de l'histoire par époques. Chaque chapitre donne d'abord l'indication des sources, puis celle des travaux modernes. Le choix de ces derniers était souvent délicat : la connaissance profonde que M. Pirenne a acquise de l'histoire de son pays le mettait à même de procéder avec une critique éclairée aux éliminations nécessaires. Ajoutons que la disposition typographique est satisfaisante, et que rien n'a été négligé pour faire de ce livre, dès sa première édition, un guide aussi sûr que commode.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 30022.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME Ier DE LA TREIZIÈME ANNÉE

ARTICLES DE FOND

Pages.

Histoire d'une chaire au Collège de France (1531-1892), par **M. Aug. Longnon** 1
Les premières Universités françaises: l'École de Bordeaux au IVe siècle, par **M. Camille Jullian** 21
Les réformes de l'instruction publique en Hongrie, par **M. S. F. Sz. B.** . . . 51
Les transformations économiques et morales de la Société romaine au temps des guerres Puniques, par **M. Jules Martha**. 113
La licence ès lettres, par **M. Ch.-V. Langlois**. 133
L'enseignement supérieur de 1848 à 1852, par **M. Liard** 209
L'éducation dans l'Université, par **M. Ed. Maneuvrier**. 220
Les études de littérature comparée à l'étranger et en France, par **M. Texte** 253
Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, par **M. E. Dreyfus-Brisac**. 317
La Scolastique, par **M. Picavet**. 333
L'empereur Frédéric II et la chute de l'Empire, par **M. Appleton**. . . 362
Les Universités françaises, par **M. L. Liard**. 409
Les sources de l'histoire de France, par **M. A. Molinier** 418
Jean-Louis Vivès, par **M. Jacques Parmentier**. 441
Un livre de M. Gréard : Nos adieux à la vieille Sorbonne, par **M. Ach. Luchaire** 505
Robert Burns, par **M. Bossert**. 521
Le gymnase et le séminaire pédagogique de Giessen, par **M. Collard** . 525
Hommage à Charles Bigot, par **M. Hugues-C. Louis** 545

ACTES ET DOCUMENTS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pages.

Rapport présenté à M. le ministre de l'Instruction publique sur les travaux du Conseil général des Facultés de Paris en 1892. . . 157
Le budget de l'instruction publique devant les Chambres (enseignement supérieur et secondaire). Séance du Sénat (24 mars 1893). 474

REVUE RÉTROSPECTIVE DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

L'instruction publique et la Révolution : l'école communale de Saint-Fargeau (Yonne) en 1789. 74
Instruction publique : Extrait du *Compte rendu à la Convention nationale*, par Jean-Marie Roland, ministre de l'Intérieur, le 6 janvier de l'an II de la République française. 556

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT (par M. E. Stropeno)

France. — *Paris* : Statistique officielle des étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, du 31 octobre au 1er décembre 1892. . 76
Séances d'octobre, novembre et décembre 1892 du Conseil général des Facultés. 182
Conseil général de la Seine : chiffres relatifs à l'enseignement. . 186
L'École Monge en 1891-92 274
L'école libre des Sciences politiques en 1891-92. 369
L'Association générale des étudiants en 1892-93. 456
Projet d'une Société d'assistance pour les veuves et orphelins des membres de l'enseignement secondaire. 457
Comité de patronage des étudiants étrangers. 559
Départements. — *Bordeaux*. Séance de rentrée de la Faculté des lettres 80
Lyon. La Société des amis de l'Université, ses ressources et ses espérances 277
Travaux des Facultés en 1891-92 : Alger 371
Besançon. 373
Chambéry.. 374
Bordeaux. 458
Caen. 463
Aix-Marseille 560
Dijon 564

Pages.

Statistique universitaire comparée : Les budgets des Universités françaises et anglaises. 468

Étranger. — *Allemagne.* Statistique des Universités (semestre d'été 1892). 82

Statistique résumé des écoles supérieures techniques (été 1892) . 189

La question des vacances dans l'enseignement secondaire. . . . 278

Les jeux scolaires et exercices physiques. 279

Situation honorifique et pécuniaire des directeurs et maîtres de l'enseignement secondaire dans les États allemands 281

Séminaire des langues orientales à Berlin 375

Bourses de voyage pour les maîtres de langues modernes 376

Les *Abiturienten* des gymnases prussiens. 378

Thèses de doctorat soutenues de 1885 à 1890 469

Nombre des étudiants étrangers inscrits aux Universités allemandes. 469

La première réunion des historiens allemands à Munich. 567

Circulaire du ministère prussien sur l'épreuve du certificat de maturité 560

Les Universités allemandes à l'Exposition de Chicago 569

Angleterre : Les écoles de médecine à Londres 188

Écosse : Université de Saint-André. 283

Autriche-Hongrie : Budget des Universités; population universitaire (maîtres et élèves). 192

Universités et écoles techniques. : Agram, Brunn, Czernowicz, Innsbruck, Prague. 470

Espagne : Situation budgétaire des Universités. 378

Italie : Statistique universitaire (hiver 1891-92) 382

Pays-Bas. 88

Roumanie : Statistique de l'enseignement secondaire de 1889 à 1892. 572

Russie : Tomsk. 88

Conditions d'admission des étudiants à l'Université de Saint-Pétersbourg. 571

Suède : Université d'Upsal 284

Suisse : Bâle, Genève, Zurich 573

Amérique du Nord. — *Canada.* Les établissements catholiques à Chicago. 574

États-Unis : Population des collèges, et son accroissement de 1850 à 1890 288

Programme du congrès international d'éducation à l'Exposition de Chicago 471

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

Le congrès pédagogique hispano-portugais-américain de 1892, par M. le Dr T.-C., professeur à l'Université de Grenade 270

Pages.
Lettre de Clermont (M. Dosson, nécrologie). M. G. Allais. 367
Lettre d'Amsterdam. 368

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le jubilé de M. Pasteur. 90
Les questions d'enseignement au 20e Congrès de Lille. 95
La médaille de l'Association des Étudiants. 97
Le fonctionnarisme et l'enseignement secondaire. (Extraits d'un article de M. Jules Simon dans la *Revue de Famille* du 1er janvier 1893). 194
Congrès national de l'éducation physique, à Bordeaux. 196
L'éducation morale dans les écoles primaires. 197
M. Taine (nécrologie). 289
L'inauguration de l'Hôtel des étudiants à Bordeaux. 290
Les funérailles de M. Jules Ferry. 386
M. Lavisse à l'Académie française et à l'Association des étudiants. 392
Au Sénat 398
Comité consultatif de l'enseignement secondaire 399
Articles de la Grande Encyclopédie. 401e *livraison :* articles de MM. Marion, Bénédite, Guiraud, May, Brunetière. 402e *livraison :* articles de MM. Bossert, Dramard et Levasseur. 405e *livraison :* M. Mortet, la Féodalité. 408e *livraison :* articles de MM. A.-M. Berthelot, Monin, Berthelot, Dr Hahn. 409e *livraison :* articles de MM. X. Léon, Mortet. 410e *livraison :* articles de MM. Compayré, Glasson. 414e *livraison :* articles de MM. Vast, A.-M. Berthelot et Vollet. 419e *livraison :* articles de MM. Compayré, Aulard, Marion, Léon Sagnet, H. Monin. 421e *livraison :* France : articles de MM. Levasseur, Vélain, Trouessart, Hahn et Jobin, Zaborowski. 587
Une rectification, à propos de l'article 7 (M. E. D.-B.) 489
M. Taine, jugé par M. Boutmy (extraits des *Annales de l'École libre des sciences politiques*, livraison du 15 avril 1893). 490
Hommage à M. Pasteur. 495
Nominations de MM. Chavannes et Chuquet au Collège de France. 496
Composition de la délégation chargée de représenter à Chicago le ministère de l'Instruction publique. 496
Inauguration de la statue de Théophraste Renaudot. 575
Conseil municipal de Paris (séance du 1er avril 1893): l'achèvement de la Sorbonne 580
Un nouveau journal : *l'Enseignement secondaire,* organe de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire. . 582
Exposition internationale (Rome) de médecine et d'hygiène . . . 583
M. Zola chez les étudiants. 584

Pages.
L'éducation physique : concours annuel de gymnastique. 584
Annuaire de l'enseignement industriel et commercial. 584
La loi militaire et les étudiants en médecine. 585
Prix Thérouanne décerné à M. A. Lefranc, collaborateur de la Revue. 586
Élection de M. Brunetière à l'Académie française. 587
Le professeur Peter (nécrologie). 587

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Loi du 30 décembre 1892 sur le service de la médecine. 102
Circulaire du 20 décembre relative au requêtes adressées au ministre par les fonctionnaires de l'instruction publique 198
Décret du 28 décembre, sur le classement des professeurs de Faculté. 198
Décret du 10 janvier 1893 portant dénomination du lycée de Lille. 199
Décret du 10 janvier portant dénomination du lycée de Charleville. 199
Décret du 10 novembre 1892 portant création d'un lycée de jeunes filles à Marseille. 300
Circulaire du 28 décembre relative aux pièces à fournir pour la délivrance des diplômes. 300
Décret du 28 décembre fixant le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études de la division élémentaire (7e et 8e) dans divers lycées de garçons. 301
Arrêté du 30 décembre instituant une commission à l'effet de procéder au classement des instituteurs et institutrices primaires en exercice dans les lycées de garçons. 305
Circulaire du 11 février 1893, relative au concours général de l'enseignement secondaire moderne dans les lycées et collèges des départements 305
Circulaire du 9 janvier concernant les remises de principe dans les lycées de garçons et de jeunes filles 400
Lettre du 11 février au vice-recteur de l'Académie de Paris, relative au concours général d'enseignement secondaire moderne . 400
Circulaire du 11 février relative à la gymnastique dans les lycées et collèges 402
Circulaire du 27 mars relative au concours général des lycées et collèges des départements en 1893 497
Circulaire du 30 mars relative aux professeurs des cours accessoires dans les établissements secondaires libres. 498
Circulaire relative aux compositions de langues vivantes. 588
Circulaire du 10 mai relative au recouvrement des frais scolaires dans les lycées de garçons et de jeunes filles. 588

Pages.
Arrêté du 13 mai déterminant les classes et les traitements des bibliothécaires et sous-bibliothécaires universitaires 589
Créations de chaires : Paris, géographie coloniale; Bordeaux, histoire du moyen âge; langue et littérature du Sud-Ouest. Décrets du 16 mai 590
Décret reconnaissant l'Association amicale des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar comme établissement d'utilité publique 590

BIBLIOGRAPHIE (par M. Abel Lefranc)

Maurice Griveau. *Les éléments du Beau* 108
Raoul Jay. *Études sur la question ouvrière en Suisse*. 108
Aguiléra. *L'idée du droit en Allemagne, depuis Kant jusqu'à nos jours* 109
G. Tarde. *Les transformations du droit* 110
A. Luchaire. *Manuel des institutions françaises : les Capétiens directs*. 111
F. Priem. *La terre, les mers et les continents* (Houssay). 200
G. Allais. *Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle* (A. Ehrard) 201
F. Hémon. *Cours de littérature à l'usage des divers examens* (Ch. Dejob) 203
A. Rambaud. *La France coloniale* 204
Edme Champion. *Voltaire :* études critiques. 204
A. Collignon. *Étude sur Pétrone* 205
P. Monceaux. *La Grèce avant Alexandre* 206
J.-H. Mariéjol. *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle*. 207
A. Pillet. *Le droit de la guerre*, 1re partie : *les hostilités* (R.-J.) . . 208
Lhomme et Rocheblave. *Guide-programme du cours d'histoire de l'art* (S.). 307
Brelet. *Nouveau cours de grammaire latine* (V. Charpy) 308
L'abbé Battiffol. *Histoire du bréviaire romain*. 308
F.-T. Perrens. *La civilisation florentine du XIIIe au XVIe siècle* . . 310
Dorison. *Alfred de Vigny, poète philosophe*. 311
Deperteaux. *Étude sur les effets de l'abrogation* (G. Blondel). . . . 404
Melchior-E. de Vogüé. *Heures d'histoire* (D.) 404
H. Ferté. *Programme et règlement des études de la Société de Jésus* (D.) 405
P. Morillot. *Le roman en France depuis 1610*. 405
Georges Lyon. *La philosophie de Hobbes* 405
Gaston May et Henry Becker. *Précis des institutions du droit privé de Rome* (G. Blondel) 499
Eug. Dutoit. *L'enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Allemagne* 500

Pages.
C. de Varigny. *La femme aux États-Unis* 501
F.-A. Aulard. *Études et leçons sur la Révolution française*. 503
Athanasius Zimmermann, S.-J. *Englands œffe. ..che Schulen von der Reformation bis zur Gegenwart*. 504
Oscar Berger-Levrault. *Annales des professeurs des Acauémies et Universités alsaciennes* 591
Em. Roy. *La vie et les œuvres de Ch. Sorel* (Ch. Dejob) 594
F. Paulsen. *Wesen und geschichtliche Entwickelung der deutschen Universitaeten*. 595
Gaston Milhaud. *Leçons sur les origines de la science grecque*. . . . 596
Ch. Renouvier. *Victor Hugo*, le poète 598
Camille Couderc. *Journal du voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes*. 599
Henri Pirenne. *Bibliographie de l'histoire de la Belgique*. 599

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 30582.

